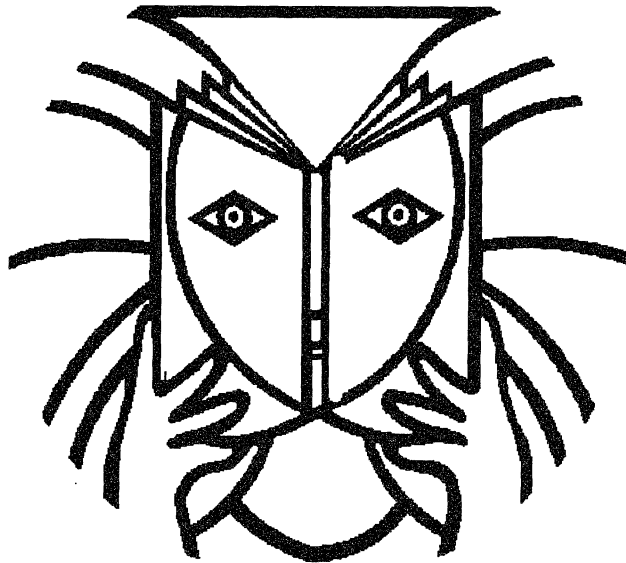




National Library  
of Canada

Bibliothèque nationale  
du Canada



***Microfilmed 2004***

***for the***

**OFFICIAL PUBLICATIONS  
COLLECTION**

***of the***

**NATIONAL LIBRARY  
OF CANADA**

**OTTAWA**

***Microfilmed by  
the NATIONAL ARCHIVES  
OF CANADA***

***Microfilmé 2004***

***pour la***

**COLLECTION  
DES PUBLICATIONS  
OFFICIELLES**

***de la***

**BIBLIOTHÈQUE NATIONALE  
DU CANADA**

**OTTAWA**

***Microfilmé par  
les ARCHIVES NATIONALES  
DU CANADA***

# DOCUMENTS DE LA SESSION.

---

VOLUME 7.

---

QUATRIÈME SESSION DU TROISIÈME PARLEMENT

DU

CANADA.

---

SESSION DE 1877.

---



---

VOLUME X.



## LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

## VOLUME X.--SESSION 1877.

## PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

	No.		No.
Actes provinciaux, désaveu d'.....	89	Chemin de fer de Kennébec, cond. ct. de malle..	177
Agents financiers.....	35	"    Pacifique, Canada.....	57
Agent-général, Londres.....	29	"    Québec à St. Jean.....	125
Agriculture, rapport de l'.....	8	Chenal de la barre du Fer-à-Cheval.....	105
Aiguilles de croisement, chemins de fer.....	152	Chenal Ecarté.....	36
Alambics illicites.....	138	Chirurgiens sur les steamers britanniques.....	45
Annonces.....	30	Citadelle de Québec.....	48
Approvisionnement d'eau, édifices publics.....	6	Collège McGill.....	28
Arichat-Ouest, brise-lames.....	107	Collège militaire, Kingston.....	34
Articles fabriqués.....	40	Collet, M., maître de poste.....	60
Assurances, rapport des.....	12	Colombie-Britannique, malles de la.....	180
Assurance Royale Canadienne, compagnie d'..	12	Colwell, Wm., écr.....	155
Autorités de pilotage, C.-B.....	109	Commerce et Navigation, rapport du.....	1
Baie St. Paul, rapport de Kingsford.....	74	Commissaires des Sauvages, N.-E.....	51
Balances périmées.....	97	Commissaires du havre de Montréal.....	33, 120-167
Banques.....	18	Commissaires du havre de Québec.....	182
Baptêmes, mariages, etc.....	19	Commission des frontières de l'A. B. du Nord..	191
Barnard, F. J., écr.....	83	Commission du chemin de fer du Nord.....	10
Barrage ou claires.....	128	Communication à la vapeur, I. P.-E.....	101
Bassin de radoub d'Esquimalt.....	124	Compagnie d'Assurance Agricole du Canada...	12
Bétail, importation de.....	170	Compagnies de télégraphe sous-marin.....	119
Bétail, importations et exportations.....	61	Comptes publics.....	2
Bibliothèque du Parlement.....	16	Conducteur de malle, ch. de fer de Kennébec..	177
Billets fédéraux.....	80	Conservation du buffle, Nord-Ouest.....	149
Blake, Hon. E., mission.....	13	Cour de Vice-Amirauté.....	54
Bloomsbury, maître de poste de.....	58	Cour Suprême.....	27
Brise-lames, Arichat-Ouest.....	107	Cornock, Wm., écr.....	176
Brise-lames à L'Islet.....	159	Cove Field, Québec.....	136
Brises-lames de Victoria.....	47	Creighton, Joseph, écr.....	69
Brise-lames, Pointe Escuminac.....	160	Criminels, extradition de.....	17
Budget.....	2	Dewe, John, écr.....	185
Budget supplémentaire.....	2	Dépenses imprévues.....	23
Buffle, conservation du.....	149	Dépôts du gouvernement, banque d'Ontario...	179
Bureaux de Poste et de Douane du Canada...	123	"    "    dans les banques.....	137
Bushby, Arthur F., écr.....	149	Digne (Dominion).....	46
Campbelton et Paspébiac, malles de.....	169	Dragage du Chenal Ecarté, ..	36
Canada Central, prolongement du.....	193	Droits de phares sur les navires canadiens.....	156
Canal de la Culbute.....	114	Droit sur le malt.....	93
Canal Lachine.....	189	Eaux non-sujettes à la marée, N.B.....	135
Canal Rideau.....	141	Ecluses du Fort François.....	88
Canal St. Pierre.....	79, 158	Edifices publics, approvisionnement d'eau.....	6
Carpenter et Cie.....	192	Elargiss. du canal entre le lac Érié et Montréal	6
Casernes des Jésuites, Québec.....	26	Emprunt, Londres.....	39
Cautions et sûretés.....	31	Esquimalt, bassin de radoub d'.....	124
Chambly et Cultivateur, vapeurs.....	171	Exploration géologique du Canada.....	194
Changement de chars sur chemins de fer.....	72	Exposition de la Nouvelle-Galles du Sud.....	24
Charbonneau P. et Côté P.....	147	Exposition Internationale, Philadelphie.....	102
Chargement sur le pont des navires.....	164	Force de milice volontaire du Canada.....	82
Chars sur chemins de fer, changement mutuel.	72	Fret, chemins de fer du gouvernement.....	78
Chemins de fer dans la Nouvelle-Ecosse.....	49	Gardiens de glissoires, rivière Ottawa.....	181
"    "    le Nouveau-Brunswick.....	42	Goëlette <i>Napier</i> .....	131
Chemins de fer du gouvernement.....	78, 161	Gouvernement, annonces du.....	30
"    du gouvernement.....	78	Graham, Wm.....	87
"    Ile du Prince-Édouard.....	165		
"    Intercolonial.....	25		

	No.		No.
Grand Bras d'Or, maître de poste de.....	62	Notre-Dame-de-Grâce, B. P.....	129
Grand Bras d'Or, officiers prépos. aux saisies..	63	Offenses capitales.....	43
Grande-Ile, pont sur le coursier de déchar. à la	113	Officiers du gouvernement, I. du P.-E.....	146
Grand Sceau, province de la N.-E.....	86	Pacifique, chemin de fer du.....	57
Grand-Tronc, chemin de fer du.....	55	Palais de Justice, district de Kamouraska.....	183
Grand-Tronc, retardement des malles.....	142	Parry Sound, havre de.....	150
Gypse.....	64	Pêches de l'achigan et du gaspareau.....	188
Havre de la Baie Asby, Victoria.....	122	Pêche de l'éperlan.....	108
Havre de Cascumpec.....	139	Pêches, abolition des, etc.....	157
“ Eagle.....	84	Pêcheurs, St. Laurent.....	37
“ Goderich, travaux du.....	75	Pénitenciers, rapport des.....	15
“ Ingonish.....	67	Personnel judiciaire, district de Montréal.....	118
“ Montréal, commissaires du.....	120	Petite Baie des Glaces, droits de havre.....	111
“ Parry Sound.....	150	Phare de Rondeau.....	90
“ Port Hood.....	115	Poids et mesures, actes des.....	53
“ Toronto.....	112	Pointe Escuminac, brise-lames.....	160
Hôpital de marine, Sydney.....	71	Police fédérale.....	92
“ Québec.....	56	Pompes à vapeur à incendie.....	22
Houille importée en Canada.....	105	Pont sur le coursier de décharge, Grande-Ile..	113
Ile du Portage.....	178	Port Hood, havre de.....	115
Ile du Prince-Edouard, services judiciaires.....	172	Québec au lac St. Jean, chemin de fer de.....	125
Immigration, département de l', Londres.....	29	Rails d'acier.....	77
Impressions et papeterie, départem. des Postes	59	Rails de fer, prêt de.....	161
Ingonish, havre d'.....	67	Rails, vieux.....	50
Intérieur, rapport du ministre de l'.....	11	Rapport d'ingénieurs.....	145
Jonction de Scott, malles.....	85	Rapport d'ingénieurs, prolongement du C. C.	193
Journaux qui ont payé des frais de port.....	166	Relevés de la rivière Sydenham.....	73
Kamouraska, Palais de Justice de.....	183	Retardement des malles.....	142
Kidston, Wm., écr.....	154	Retraite, mise à la.....	21
Kingsford, Wm., rapport de, Baie St. Paul....	74	Revenu de l'Intérieur, rapport du.....	4
Lac Huron, service de la malle sur le.....	70	Revenu payé par chaque province du Canada..	103
Lagacé, Benjamin, écr.....	190	Rioux, Nicolas, seigneurie de.....	91
Langmuir, M., rapport de.....	56	Rivière de l'Île à la Perdrix.....	66
Le Crédit Foncier.....	95	Rivière Rideau, pont sur la.....	116
Lettres non-payées d'avance.....	187	Rivière St. Jean, N.-B.....	117
Liqueurs enivrantes, vente de.....	110	Rivière Sydenham, relevés de la.....	73
L'Islet, brise-lames.....	159	Sac de malle, perte de.....	126
Loranger, l'hon. juge.....	44	Sauvages de Tobique.....	94
Macdonald, très hon. Sir J. A.....	195	Secrétaire d'Etat, rapport du.....	9
Maître-Général des Postes, rapport du.....	3	Sénateurs, nomination de nouveaux.....	68
Maîtres de havre, nomination des.....	174	Service Civil.....	144
Malles de Campbellton et Paspébiac.....	169	Service de la malle sur le lac Huron.....	70
Malles de la Colombie-Britannique.....	180	Sifflet d'alarme, Cap D'Or.....	173
Malles de la Jonction de Scott.....	85	Sorel et St. Jean, maîtres de havre de.....	174
Malles de Sydney à la Baie aux Vaches.....	81	Stations de douanes de Victoria et Kootenay...	133
Malles de Wallace et Malagash.....	38	Statistiques des chemins de fer.....	143
Malt, droit sur le.....	98	Statuts.....	20
Manitoba.....	41	St. Augustin, maître de poste de.....	175
Marine et Pêcheries, rapport de la.....	5	St. François, en haut, maître de poste de.....	168
Marine marchande.....	99	St. Jean l'Evangeliste, B. P.....	184
Marquette, Manitoba, terres à bois dans.....	151	St. Laurent, pêcheurs du.....	37
Milice, rapport de la.....	7	Sucre importé, etc.....	65
Miliciens de 1812-15.....	76	Sydney à la Baie aux Vaches, malles.....	81
Ministre de la Justice, mission du.....	13	Terres des Sauvages, C.-B.....	153
Moffatt, Robert, écr.....	162	Traité de Washington.....	14
Morris, Hon. Alex.....	52, 121	Travaux publics, rapport des.....	6
Mowat, John, écr.....	127	Union postale de Berne.....	96
Musée de Montréal.....	140	Vente des terres de l'artillerie.....	163
Nase, J. Murray, écr.....	186	Vice-Amirauté, Cour de.....	54
Navigaison des canaux américains.....	104	Victoria et Kootenay, stations de douanes.....	133
Navires canadiens, droits de phares sur les.....	156	Vieux Chateau St. Louis.....	32
Navires canadiens vendus en France.....	100	Wallace et Malagash, malles de.....	38
Newcastle, O., établissement de pisciculture de.	134	Warren, Wm., écr.....	132
Nicolas Rioux, Seigneurie de.....	91		
Norris, J. G., écr.....	130		
Northern Light.....	98		

# LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

CLASSÉS PAR ORDRE NUMÉRIQUE ET EN VOLUMES.

## MATIÈRES DU VOLUME No. 1.

- No. 1... COMMERCE ET NAVIGATION :—Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1876.

## MATIÈRES DU VOLUME No. 2.

- No. 2... COMPTES PUBLICS DU CANADA :—Pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1876.  
 BUDGET :—Estimations des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1878.  
 ———— SUPPLÉMENTAIRE :—Pour l'année expirant le 30 juin 1877, pour pêcheries.  
 ———— Pour l'année expirant le 30 juin 1877.  
 ———— Pour l'année expirant le 30 juin 1878.
- No. 3... MAITRE-GÉNÉRAL DES POSTES :—Rapport du, pour l'année expirée le 30 juin 1876.

## MATIÈRES DU VOLUME No. 3.

- No. 4... REVENU DE L'INTÉRIEUR :—Rapport, états et statistiques des revenus de l'intérieur du Canada, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1876.  
 ———— SUPPLÉMENT No. 1 :—Statistiques des canaux, pour l'année 1876.  
 ———— SUPPLÉMENT No. 2 :—Rapport, poids et mesures, pour l'année 1876.  
 ———— SUPPLÉMENT No. 3 :—Rapport, falsification des substances alimentaires pour l'année 1876.

## MATIÈRES DU VOLUME No. 4.

- No. 5... MARINE ET PÊCHERIES :—Neuvième rapport annuel du département de la, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1876.  
 ———— SUPPLÉMENT No. 1 :—Liste des phares sur les côtes, rivières et lacs du Canada, le 31 décembre 1876.  
 ———— SUPPLÉMENT No. 2 :—Rapport du président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur pour l'année expirée le 31 décembre 1876.

## MATIÈRES DU VOLUME No. 5.

- MARINE ET PÊCHERIES :—SUPPLÉMENT No. 3 :—Rapports des observations météorologiques, magnétiques et autres du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1876.  
 ———— SUPPLÉMENT No. 4 :—Rapport du commissaire des pêcheries, pour l'année expirée le 31 décembre 1876.

## MATIÈRES DU VOLUME No. 6.

- No. 6... TRAVAUX PUBLICS :—Rapport du ministre des, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1876.
- Rapport de l'ingénieur en chef, sur le progrès de l'élargissement du canal entre le lac Erié et Montréal.
- APPROVISIONNEMENT D'EAU, EDIFICES PUBLICS :—Contrat entre les commissaires de l'aqueduc de la cité d'Ottawa et Sa Majesté la reine Victoria, pour fournir de l'eau aux édifices du Parlement et les départements, les ateliers, le bureau de poste, etc., Ottawa, et à Rideau Hall. (*Pas imprimé.*)
- No. 7... MILICE :—Rapport sur l'état de la milice pour le Canada, pour l'année 1876.
- No. 8... AGRICULTURE :—Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'année 1876.

## MATIÈRES DU VOLUME No. 7.

- No. 9... SECRÉTAIRE D'ETAT DU CANADA :—Rapport du, pour l'année expirée le 31 décembre 1876.
- No. 10... COMMISSION DU CHEMIN DE FER DU NORD :—Message avec le rapport d'une commission nommée par un ordre en Conseil du 22 juillet 1876, pour s'enquérir des affaires de la Compagnie de chemin de fer du Nord du Canada.
- No. 11... INTÉRIEUR :—Rapport du département de l'Intérieur, pour l'année expirée le 30 juin 1876.
- No. 12... ASSURANCES :—Rapport du surintendant des, pour l'année expirée le 31 décembre 1875.
- PARTIE II.
- Aperçu des rapports des compagnies d'assurance en Canada, pour l'année 1876. (*Avant le rapport du surintendant des assurances.*)
- COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE :—Réponse à une adresse, rapports de la, qui ont été faits en vertu de 36 Victoria, ch. 99, sect. 16, et de 31 Victoria, chap. 48. Aussi, rapports des opérations de la dite compagnie, dans les Etats-Unis d'Amérique, en vertu de 31 Vict., chap. 48, des actes du Parlement du Canada, et des formules B et C des dits actes. (*Pas imprimée.*)
- Un état complet des biens et affaires de la Compagnie d'assurance Agricole du Canada, incorporée en 1872, par l'acte du Canada, 25 Vict., chap. 104—tel état devant être donné sous serment, tel que requis par l'acte du Canada, 38 Vict. chap. 20, et donner une liste des actionnaires, du montant du capital souscrit et versé, et de la résidence de chaque actionnaire, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 13... MINISTRE DE LA JUSTICE.—MISSION EN ANGLETERRE :—Relativement à l'extradition des criminels ; à la juridiction maritime sur les eaux de l'Intérieur, et aux instructions royales et la commission du Gouverneur-Général, particulièrement en ce qui concerne la prérogative du pardon.
- No. 14... TRAITÉ DE WASHINGTON :—Réponse à une adresse, correspondance entre les gouvernements du Canada et des Etats-Unis, au sujet de la prétendue violation du traité de Washington.
- Rapport du comité du Conseil Privé qui a eu sous considération les longs et sérieux retards dans l'organisation de la commission qui devait s'assembler à Halifax pour la considération de certains articles du traité de Washington.
- Correspondance qu'il peut y avoir au sujet de l'article XX du traité de Washington. (*Pas imprimée.*)

## MATIÈRES DU VOLUME No. 8.

- No. 15... PÉNITENCIERS :—Rapport de l'honorable Ministre de la Justice concernant les pénitenciers, pour l'année expirée le 31 décembre 1876.
- No. 16... BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :—Rapport du bibliothécaire sur l'état de la.
- No. 17... CRIMINELS, EXTRADITION DE :—Etat relatif aux cas d'extradition de criminels en vertu de traités entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

- No. 18... BANQUES :—Liste des actionnaires des diverses banques du Canada, en conformité de l'acte 34 V., c. 5, s. 12. (*Pas imprimée.*)
- No. 19... BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—Etat général des, pour certains districts de la province de Québec, pour l'année 1876. (*Pas imprimé.*)
- No. 20... STATUTS :—Rapport officiel de la distribution des statuts du Canada, 39 Vic., 3e sess. du 3e Parl. 1876. (*Pas imprimé.*)
- No. 21... RETRAITE, MISES À LA :—Allocations et gratifications en vertu de l'acte 33 Vic., ch. 4.
- No. 22... POMPES À VAPEUR À INCENDIE.—Réponse à ordre, pompes à vapeur à incendie importées en Canada, d'où importées, etc., depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 22 mars 1876. (*Pas imprimée.*)
- No. 23... DÉPENSES IMPRÉVUES :—Etat des paiements chargés aux dépenses imprévues, en vertu d'ordres en Conseil, depuis le 1er juillet 1876 jusqu'à date, conformément à l'acte 39 Vic., chapitre 1, cédula B. (*Pour distribution seulement.*)
- No. 24... EXPOSITION DE LA NOUVELLE-GALLES DU SUD :—Etat des dépenses au compte de l'exposition de la Nouvelle-Galles du Sud, en vertu d'un mandat spécial de son Excellence le Gouverneur-Général, daté le 21 décembre 1876, pour \$25,000. (*Pas imprimé.*)
- No. 25... CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL :—Etat des réclamations faites par des particuliers ou des corporations en rapport avec la construction du chemin de fer Intercolonial, dans les limites de la province de Québec. (*Pas imprimé.*)
- Noms des divers évaluateurs qui ont été employés sur l'Intercolonial, dans les comtés de Témiscouata et de Rimouski, pour l'achat de terrains et l'évaluation de dommages. (*Pas imprimés.*)
- Réclamations produites au gouvernement pour les dommages causés par l'expropriation de terrains dans les dits comtés, et le montant alloué par les évaluateurs pour chacune de ces réclamations. (*Pas imprimées.*)
- Etat indiquant la dépense encourue par le gouvernement du Canada dans la construction de l'embranchement près de la Baie Courtney, vers le quai de ballastage, dans la cité de St. Jean. N.B., et pour l'achat de la propriété du quai Rankin comme terminus en eau profonde pour le dit chemin de fer. (*Pas imprimé.*)
- Contrat pour la construction d'une toiture en fer à la station d'Halifax; ainsi que les soumissions pour le dit contrat.
- Soumissions reçues pour la construction d'une station à voyageurs à Halifax; correspondance, etc. (*Pas imprimées.*)
- Correspondance se rattachant aux paiements faits à J. F. B. McCreedy et autres, du comté de Kings, pour dommages allégués avoir été causés par le feu, chemin de fer Intercolonial, et autres causes. (*Pas imprimée.*)
- Correspondance entre les autorités de St. Jean, N. B., et le gouvernement du Canada, dans le cas du Prolongement de la Baie Courtney du chemin de fer Intercolonial, jusqu'au quai de ballastage, et les terrains requis pour ces travaux. (*Pas imprimée.*)
- Correspondance entre le gouvernement et les parties intéressées de la paroisse du Bic, eu égard au changement de l'emplacement de la station du chemin de fer au dit endroit;—aussi, avec les parties intéressées de la paroisse de St. Octave de Métis, et des paroisses environnantes, demandant que la station de St. Octave soit placée dans un lieu plus convenable. (*Pas imprimée.*)
- Correspondance, entre les ouvriers sur la section 8 du chemin de fer Intercolonial et le gouvernement, se rattachant au non-paiement de leurs gages pour travaux faits sous le contrôle de John O'Donnell, agent de Duncan McDonald, entrepreneur de la dite section. (*Pas imprimée.*)
- Etat des accidents arrivés sur le chemin de fer Intercolonial dans le comté de Northumberland—le nombre de bestiaux tués, ainsi que les causes de ces accidents; aussi une liste des réclamations et des montants payés. (*Pas imprimée.*)
- Etat indiquant les ventes mensuelles de billets de saison et commués, à chaque station sur le chemin de fer Intercolonial, pour une période de dix-huit mois avant le 31 décembre dernier. (*Pas imprimée.*)

No. 25...	<p>CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL:—Etat indiquant toutes les réclamations contre le chemin de fer Intercolonial pour dommages ou pertes de toutes sortes causés à des particuliers par l'exploitation du dit chemin pendant l'année 1876. (<i>Pas imprimé.</i>)</p>
	<p>—Etat donnant de complets renseignements au sujet de l'arrangement entre le gouvernement et la compagnie des chars-palais Pullman, en vertu duquel ses chars sont placés sur le chemin de fer Intercolonial. (<i>Pas imprimé.</i>)</p>
	<p>—Etat indiquant les divers tarifs pour le transport du fret sur le chemin de fer Intercolonial depuis le 1er janvier 1875, ainsi que les divers changements faits à ceux; aussi, indiquant les taux spéciaux accordés depuis le 1er janvier 1876 à des personnes, compagnies ou stations particulières. (<i>Pas imprimé.</i>)</p>
	<p>—Correspondance relative à la propriété sur le chemin de la Savane, dans le comté de St. Jean, N. B., alléguée avoir été endommagée par le feu de locomotives. (<i>Pas imprimée.</i>)</p>
	<p>—Etat des soumissions faites depuis le 30 juin 1875 jusqu'au 31 décembre 1876, etc., pour roues, essieux, ressorts et autres accessoires, et pour bâtisses, abris à neige, etc., y compris les noms des soumissionnaires. (<i>Pas imprimé.</i>)</p>
	<p>—Correspondance avec la compagnie dite "Phoenixville Iron Company," ou toute autre personne agissant au nom d'une compagnie dans l'Etat de Pensylvanie, relativement à des offres pour toitures en fer, superstructures de ponts, plateformes tournantes, machines à vapeur, chars, etc., depuis le 31 décembre 1875. (<i>Pas imprimée.</i>)</p>
	<p>—Ordres en Conseil et correspondance concernant la nomination de M. James McAllister au poste de caissier du chemin de fer Intercolonial, la création de la charge d'auditeur fédéral à Moncton, la translation de M. McAllister à cette dernière charge, la nomination de M. Charles D. Thompson au poste de caissier, le renvoi subséquent de M. Thompson, l'abolition de la charge d'auditeur fédéral et la réinstallation de M. James McAllister au poste de caissier; aussi, au sujet des dispositions prises ultérieurement à l'égard de M. Thompson. (<i>Pas imprimés.</i>)</p>
	<p>—Etat des accidents arrivés sur le chemin de fer Intercolonial depuis le 1er juillet dernier, le lieu et la nature de l'accident, et le dommage causé, etc. (<i>Pas imprimé.</i>)</p>
	<p>—Contrats pour le transport des malles entre Wallace, dans le comté de Cumberland, et la station de Grenville, sur le chemin de fer Intercolonial, desservant les bureaux intermédiaires à Wallace Bridge, Six Mile Road, etc., jusqu'au 1er novembre dernier, quand la desserte de ces bureaux fut transférée à la station de Wentworth, ainsi que le contrat pour ce dernier service et le montant payé. (<i>Pas imprimés.</i>)</p>
	<p>—Rapport de tous les mesurages et estimations des diverses espèces de travaux exécutés sur la section 16, chemin de fer Intercolonial, par MM. King et Gough, et subséquemment par J. C. Gough, indiquant aussi les quantités et espèces réelles de travaux exécutés et dont il a été fait rapport. (<i>Pas imprimé.</i>)</p>
	<p>—Correspondance relative au charbon allégué avoir été retenu, confisqué, etc. (<i>Pas imprimée.</i>)</p>
	<p>—Correspondance en vertu de laquelle les employés du chemin de fer Intercolonial sont assurés par la Compagnie de Garantie du Canada. (<i>Pas imprimée.</i>)</p>
	<p>—Etat indiquant en vertu de quelle autorité deux maisons avec étables et dépendances furent construites, l'été dernier, à Moncton, pour l'usage de l'ingénieur local et du surintendant du trafic du chemin de fer Intercolonial; le montant dont la dépense était autorisée et le montant réellement dépensé. (<i>Pas imprimé.</i>)</p>
	<p>—Dépenses encourues pour changer la largeur de la voie du chemin de fer Intercolonial, et indiquant comment ces dépenses sont classifiées dans les comptes du chemin de fer. (<i>Pas imprimées.</i>)</p>
	<p>—Description et prix de chacun des travaux du chemin de fer Intercolonial, non imputables aux frais d'entretien ordinaires, qui ont été exécutés pendant les deux années expirées le 31 décembre 1876. (<i>Pas imprimés.</i>)</p>
	<p>—Etat indiquant (1) tout arrangement fait pour assurer les employés de l'Intercolonial contre les accidents; (2), les déductions mensuelles sur leurs gages ou salaires, à compte de la dite assurance; et (3), les détails de toutes sommes payées par le chemin de fer à compte de telle assurance. (<i>Pas imprimé.</i>)</p>

- No. 25... CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL :—Etat de toutes les dépenses faites pour construire le restaurant, agrandir le magasin d'entrepôt, construire des hangars pour le fret, etc., et autres travaux de même nature exécutés dans la cour de la station du chemin de fer, à Moncton, durant l'année 1876. (*Pas imprimé.*)
- Etat indiquant le nombre et les noms des personnes qui ont voyagé gratis sur l'Intercolonial et ses embranchements, depuis le 1er janvier 1876 jusqu'au 1er mars 1877; indiquant aussi en vertu de quelle autorité ces billets gratis ont été accordés. (*Pas imprimé.*)
- Etat indiquant le coût total du wagon appelé le wagon-palais du surintendant, y compris l'ouvrage fait par les artisans employés par les autorités du chemin de fer, etc. (*Pas imprimé.*)
- Etat de tous les paiements faits, en sus de leur salaire, au surintendant général et à tout employé du chemin de fer, y compris les conducteurs, chefs de gares et préposés aux billets, pendant l'année 1876. (*Pas imprimé.*)
- Etat indiquant les noms des employés du chemin de fer Intercolonial, résidant dans le comté de Northumberland—la date de leur nomination, leur nationalité, et le nombre d'entre eux qui étaient résidents du dit comté à la date de leur nomination, ainsi que les gages qu'ils reçoivent. (*Pas imprimées.*)
- No. 26... CASERNES DES JÉSUITES :—Réponse et réponse supplémentaire à une adresse, correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de Québec, au sujet des casernes des Jésuites dans la cité de Québec, etc.
- No. 27... COUR SUPRÊME :—Règlements et statuts faits par les juges de la Cour Suprême et d'Échiquier depuis la dernière session. (*Pas imprimés.*)
- Réponse à une adresse, nombre de poursuites intentées devant la Cour Suprême, et le nombre de jugements rendus par la dite Cour. (*Pas imprimée.*)
- Réponse à une adresse, correspondance entre les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada, au sujet d'obtenir l'opinion de la Cour Suprême sur la question des pouvoirs de la législature locale d'accorder ou refuser des licences pour la vente des liqueurs spiritueuses.
- No. 28... COLLÈGE MCGILL :—Copie de tout contrat ou arrangement entre le gouvernement du Canada et le collège McGill, concernant une propriété, située dans la cité de Montréal, connue sous le nom de Palais de Cristal, et antérieurement occupée par le Bureau des Arts et Manufactures, et ersuite par le Conseil des Arts et Manufactures de la province de Québec. (*Pas imprimée.*)
- No. 29... IMMIGRATION, DÉPARTEMENT DE L', LONDRES :—Réponse à adresse, état des montants dépensés pour le bénéfice du Canada dans le bureau de l'immigration du gouvernement à Londres, Angleterre, et de toutes dépenses s'y rattachant, depuis le 30 juin jusqu'au 1er janvier dernier; aussi, la correspondance entre le gouvernement du Canada et son agent général, à Londres, relative aux changements dans le bureau de l'immigration à Londres. (*Pas imprimée.*)
- No. 30... ANNONCES :—Réponse à adresse, état indiquant les journaux auxquels le gouvernement a donné des annonces, pour les années 1872, 1873, 1874 et 1875, dans chacune des provinces du Canada, etc. (*Pas imprimée.*)
- Réponse à ordre, état des dépenses durant les années 1874, 1875 et 1876, pour annonces du gouvernement ou tout autre service public dans les journaux du Canada; aussi, le montant payé pour abonnements.
- No. 31... BONS ET SURETÉS :—Etat des bons et sûretés enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada, en date du 16 février 1877. (*Pas imprimé.*)
- No. 32... VIEUX CHATEAU ST. LOUIS :—Réponse à adresse, correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de Québec, relative à l'échange d'une propriété appelée "Vieux Château St. Louis," dans la cité de Québec, pour celle de l'hôpital et des casernes des officiers, sur la rue St. Louis, dans la dite cité.
- No. 33... COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTREAL :—Réponse à adresse, état des salaires, honoraires et indemnité payés par les commissaires du havre de Montréal, à aucun membre ou employé de la dite Commission du Havre, depuis 1872. (*Pas imprimée.*)
- No. 34... COLLÈGE MILITAIRE, KINGSTON :—Réponse à ordre, nombre d'aspirants pour admission au collège militaire à Kingston, de chaque province, distinguant ceux d'origine française des autres. (*Pas imprimée.*)

- No. 35... AGENTS FINANCIERS, ETC.—Réponse à ordre, état de tout montant à l'avoit du Canada dans aucune banque, ou entre les mains d'aucun agent financier, ou autres personnes chez qui ces montants sont déposés en Canada ou ailleurs. (*Pas imprimée.*)
- No. 36... CHENAL ECARTÉ, ETC. :—Réponse à ordre, toute dépense, détaillée, encourue pour le dragage d'un chenal à l'entrée du chenal Ecarté, dans le lac Ste. Claire. (*Pas imprimée.*)
- No. 37... PÊCHEURS, ST. LAURENT :—Réponse à adresse, correspondance entre les gouvernements fédéraux et local de la province de Québec, concernant la détresse des pêcheurs résidents et des négociants qui demeurent sur le côté nord du fleuve St. Laurent, en Canada. (*Pas imprimée.*)
- No. 38... WALLACE ET MALAGASH :—Réponse à ordre, contrat pour le transport de la malle entre Wallace et Malagash, dans le comté de Cumberland, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 39... EMPRUNT :—Réponse à adresse, prospectus du ministre des Finances à Londres pour le dernier emprunt—un état du temps accordé pour la réception des soumissions, et l'époque à laquelle ces soumissions ont été fermées, ainsi que les montants offerts par les partis qui ont soumissionnés, et accordés à chacun d'eux respectivement.
- No. 40... ARTICLES FABRIQUÉS :—Réponse à ordre, indiquant les nature et valeur générales des articles fabriqués importés en Canada des États-Unis pendant les années 1874, 1875 et 1876.
- No. 41... MANITOBA :—Réponse à ordre, lettres entre le gouvernement du Canada et celui de Manitoba, relatives à l'aide devant être accordée aux colons. (*Pas imprimée.*)
- Réponse à ordre, état de toutes terres remises au gouvernement de Manitoba par le gouvernement du Canada, pour chemins. (*Pas imprimée.*)
- Réponse à ordre, correspondance relative à la distribution de terres des Métis, dans la province de Manitoba. (*Pas imprimée.*)
- No. 42... CHEMINS DE FER, NOUVEAU-BRUNSWICK :—Réponse à adresse, correspondance entre le gouvernement du Canada ou des compagnies dans le Nouveau-Brunswick, depuis le 1er janvier 1874, relative à l'aide devant être donnée pour la construction de chemins de fer dans cette province. (*Pas imprimée.*)
- No. 43... OFFENSES CAPITALES :—Réponse à ordre, toutes condamnations pour offenses capitales entre le 1er juillet 1867 et le 31 décembre 1876, indiquant les noms des condamnés, la nature du crime, l'action de l'Exécutif et la date.
- No. 44... LORANGER, l'hon. M.—Réponse à adresse, pétitions de T. D. Latour et autres, datées le 5 juin 1874 et le 2 novembre 1875, présentées au gouvernement, concernant l'hon. juge Loranger, et toute correspondance y relative. (*Pas imprimée.*)
- Réponse à adresse, pétition de J. B. Brousseau, écr., de la ville de Sorel, datée le 24 février 1876, concernant l'hon. juge Loranger. (*Pas imprimée.*)
- No. 45... CHIRURGIENS SUR LES STEAMERS BRITANNIQUES :—Réponse à adresse, correspondance entre les gouvernements du Canada et impérial, ou toute compagnie de steamers ou particulier, concernant la qualification des chirurgiens sur les steamers britanniques, ou autres navires à passagers faisant voile à et de ports anglais.
- No. 46... DIGUE "DOMINION" :—Réponse à ordre, toutes instructions ou ordres du département des Travaux Publics relatifs à la destruction, par force, en juillet dernier, de la digue appelée "Dominion," sur le lac du Diable, dans le comté d'Addington. (*Pas imprimée.*)
- No. 47... BRISE-LAMES DE VICTORIA :—Réponse à ordre, rapports en la possession du département des Travaux Publics se rattachant au brise-lames de Victoria, îles de Wood, Ile du Prince-Edouard; aussi, toute correspondance y relative, reçue du gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard. (*Pas imprimée.*)
- No. 48... CITADELLE DE QUÉBEC :—Réponse à ordre, contrat entre le gouvernement ou toute personne ou compagnie pour ouvrage fait à la citadelle de Québec en 1874 et 1875; 2o. copies de tous arrangements pour la construction de partie de ces travaux. (*Pas imprimée.*)
- No. 49... CHEMINS DE FER DANS LA NOUVELLE-ECOSSE :—Réponse à ordre, taux spéciaux accordés à toutes compagnies ou particuliers pour le transport du fret sur les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, ainsi que les noms des compagnies ou particuliers. (*Pas imprimée.*)
- No. 50... RAILS :—Réponse à ordre, quantité de vieux rails en la possession du gouvernement, indiquant aussi s'ils sont de telle nature à pouvoir servir à aider à la construction d'embranchements de chemins de fer.



- No. 51... COMMISSAIRES DES SAUVAGES, NOUVELLE-ÉCOSSE :—Réponse à ordre, nombre de commissaires pour octrois aux Sauvages dans la Nouvelle-Écosse; les comtés sur lesquels chacun préside, et le montant placé annuellement entre les mains de chacun. (*Pas imprimée.*)
- No. 52... MORRIS, HON. ALEXANDER :—Réponse à adresse, instructions à l'honorable Alexander Morris, lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest. (*Pas imprimée.*)
- No. 53... POIDS ET MESURES, ACTE DES :—Réponse à ordre, instructions du département du Revenu de l'Intérieur aux inspecteurs relatives à l'Acte des poids et mesures; ainsi que les noms et salaires de chaque inspecteur et sous-inspecteur.
- Correspondance relative au fonctionnement de l'Acte des poids et mesures. (*Pas imprimée.*)
- No. 54... VICE-AMIRAUTÉ, COUR DE :—Réponse à adresse, correspondance entre les gouvernements du Canada et de la ci-devant Province du Canada, et le gouvernement impérial, concernant l'extension de la juridiction de la Cour de Vice-Amirauté sur les eaux intérieures du Canada.
- No. 55... GRAND-TRONC, CHEMIN DE FER DU :—Correspondance relative aux troubles sur la ligne du chemin de fer Grand-Tronc du Canada.
- correspondance au sujet des arrangements effectués, permettant aux chars de la compagnie du chemin de fer Intercolonial de passer sur cette partie du chemin de fer Grand-Tronc entre la Rivière-du-Loup et la Pointe-Lévis.
- No. 56... HÔPITAL DE MARINE, QUÉBEC :—Réponse à ordre, rapport de M. Langmuir sur l'hôpital de marine, Québec. (*Pas imprimée.*)
- No. 57... PACIFIQUE, CHEMIN DE FER DU :—Réponse à adresse, rapports faits au sujet de la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer du Pacifique, en vertu du contrat avec l'hon. A. B. Foster, ainsi qu'un état du service ou des services pour lesquels la somme de \$109,000.50 a été payée au dit A. B. Foster à compte du dit contrat. (*Avec carte.*)
- Correspondance entre le gouvernement et les entrepreneurs pour la construction du télégraphe du Pacifique.
- Réponse à ordre, soumissions reçues pour la construction du contrat No. 15, chemin de fer canadien du Pacifique. (*Pas imprimée.*)
- Réponse à ordre, documents se rattachant à l'adjudication de la section 15 du chemin de fer canadien du Pacifique, ainsi que copie des annonces pour ces soumissions.
- Etat indiquant la quantité de terres achetées pour chemins de fer, par le gouvernement, sur la Kamisquia, pour un terminus du chemin de fer canadien du Pacifique, les personnes de qui ces terres ont été achetées et le montant payé pour icelles. Aussi, copie de toute correspondance entre le gouvernement et la municipalité de Shuniah, débarcadère du Prince Arthur, concernant le terminus ou l'aide au dit chemin de fer.
- Message et correspondance se rattachant à la construction du chemin de fer canadien du Pacifique.
- Etat indiquant le coût de la construction du chemin de fer canadien du Pacifique. (*Pas imprimée.*)
- Contrats pour la construction du chemin de fer canadien du Pacifique, ainsi qu'un état du montant dépensé pour sa construction, en vertu des dispositions de l'acte 37 Victoria, chap. 14, sec. 9. (*Pas imprimée.*)
- No. 58... BLOOMSBURG :—Réponse à ordre, correspondance avec le Maître-Général des Postes au sujet des accusations portées contre le maître de poste de Bloomsburg, dans le comté de Norfolk. (*Pas imprimée.*)
- No. 59... IMPRESSIONS ET PAPETERIE, DÉPARTEMENT DES POSTES :—Réponse à ordre, indiquant les montants payés pour impression et papeterie pour le département des Postes pendant les années 1875 et 1876 respectivement à d'autres qu'aux entrepreneurs à Ottawa, etc.
- No. 60... COLLET, M. :—Réponse à ordre, correspondance et documents relatifs à la démission de M. Collet, comme maître de poste de St. Henri, dans le comté de Lévis. (*Pas imprimée.*)
- No. 61... BÉTAIL—IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS, ETC. :—Réponse à ordre, état classifié des importations et exportations du bétail, indiquant leur provenance et destination, pour chaque trimestre, depuis le 1er mars 1875 jusqu'au 1er janvier 1877, et pour le mois de janvier 1877.

- No. 62... GRAND BRAS D'OR :—Réponse à ordre, correspondance concernant le maître de poste de Grand Bras d'Or, et la raison pour laquelle McLeod n'obtint pas la situation après y avoir été nommé. (*Pas imprimée.*)
- No. 63... OFFICIERS PRÉPOSÉS AUX SAISIES ET AU DÉBARQUEMENT :—Réponse à ordre, correspondance avec John Baine, Angus Morrison et Charles S. Campbell, concernant leurs démissions comme réposés aux saisies et au débarquement à Grand Bras d'Or.
- No. 64... GYPSE :—Réponse à ordre, tout gypse ou plâtre de Paris importé des Etats-Unis en Canada, indiquant les ports et endroits d'où il provient, ainsi que les ports du Canada où il est entré. (*Pas imprimée.*)
- No. 65... SUCRE IMPORTÉ, ETC. :—Réponse à ordre, état, du 1er janvier 1875 au 1er janvier 1877, indiquant les quantités des diverses espèces de sucres importés d'Europe, des Antilles Anglaises et étrangères et des Etats-Unis.
- No. 66... RIVIÈRE DE L'ÎLE À LA PERDRIX, ETC. :—Réponse et réponse supplémentaire à ordre, correspondance relative à l'amélioration du havre à l'embouchure de la rivière de l'Île à la Perdrix. (*Pas imprimées.*)
- No. 67... HAVRE D'INGONISH :—Réponse à ordre, soumissions et contrats pour la construction d'un havre à Ingonish, Nouvelle-Ecosse, etc. (*Pas imprimée.*)
- Réponse, plans du contrat pour la construction du havre d'Ingonish (étant partie du contrat), aussi le rapport de l'ingénieur consentant à ce que les plans et devis originaux soient modifiés, et la correspondance à ce sujet. (*Pas imprimée.*)
- No. 68... SÉNATEURS, NOUVEAUX :—Réponse à adresse, correspondance entre les gouvernements du Canada et impérial depuis 1873, au sujet de la nomination de nouveaux sénateurs au Sénat, tel que pourvu par la section 26 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.
- Réponse à adresse, toute correspondance entre les gouvernements du Canada et impérial depuis le mois d'octobre 1873, jusqu'au 31 décembre 1874, concernant la nomination de nouveaux sénateurs au Sénat du Canada. (*Pas imprimée.*)
- No. 69... CREIGHTON, JOSEPH :—Réponse à adresse, correspondance avec le gouvernement relative à la nomination, l'année dernière, de Joseph Creighton comme préposé à l'engagement des matelots au port de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse. (*Pas imprimée.*)
- No. 70... LAC HURON, SERVICE DE LA MALLE SUR LE, ETC. :—Réponse à adresse, annonce ou avis demandant des soumissions pour le service de la malle, pour la saison de 1876, sur les lacs Huron et Supérieur, entre des ports sur le lac Huron et la Baie Georgienne, le débarcadère du Prince Arthur, Duluth, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 71... SYDNEY, HÔPITAL DE MARINE :—Réponse et réponse supplémentaire à ordre, argent dépensé pour la construction d'un hôpital de marine à Sydney, Cap-Breton. (*Pas imprimées.*)
- No. 72... CHARS SUR CHEMINS DE FER, CHANGEMENT MUTUEL DE, ETC. :—Réponse à ordre, état de tout arrangement fait avec les chemins de fer du gouvernement et la compagnie de chemin de fer Grand-Tronc, au sujet du changement mutuel de chars pour le transport des passagers et du fret. (*Pas imprimée.*)
- No. 73... RIVIÈRE SYDENHAM, RELEVÉS, ETC. :—Réponse à ordre, état détaillé des dépenses encourues et des argents payés pour relevés sur le bras nord de la rivière Sydenham. (*Pas imprimée.*)
- No. 74... BAIE ST. PAUL, ETC. :—Réponse à ordre, rapport de M. Kingsford sur les jetées à la Baie St. Paul, les Éboulements et la Malbaie, dans l'été de 1876. (*Pas imprimée.*)
- No. 75... HAVRE DE GODERICH, TRAVAUX DU :—Réponse à adresse, ordres en Conseil concernant les travaux du havre de Goderich.
- No. 76... MILICIENS DE 1812-15 :—Réponse à ordre, indiquant les noms des vétérans qui ont prouvé leur droit de partager dans la somme de \$50,000, votée à la dernière session du Parlement en faveur des miliciens de 1812-15.
- MATIÈRES DU VOLUME No. 9.**
- No. 77... RAILS D'ACIER :—Réponse à adresse, état indiquant l'usage qui a été fait, pendant l'année 1876, de toute partie des rails d'acier achetés par le gouvernement pendant les années 1874 et 1875.
- Réponse à ordre, état de tous les comptes payés se rattachant à l'achat de 50,000 tonnes de rails d'acier, attaches, etc., pour le chemin de fer du Pacifique.

- No. 78... CHEMINS DE FER DU GOUVERNEMENT, PROVINCES MARITIMES :—Réponse à adresse, indiquant le nombre de tonnes de fret transporté sur les chemins de fer du gouvernement dans les provinces maritimes, pendant le trimestre expiré le 31 décembre 1875. (*Pas imprimée.*)
- No. 79... CANAL ST. PIERRE, C.B. :—Réponse à adresse, toute correspondance durant l'année écoulée au sujet de l'agrandissement du canal St. Pierre, dans l'île du Cap-Breton. (*Pas imprimée.*)
- No. 80... BILLETS FÉDÉRAUX :—Réponse à adresse, état indiquant le montant des billets fédéraux qui ont été rachetés en or depuis le 1er jour de septembre 1874 jusqu'au 31 décembre 1875, indiquant le noms des banques ou particuliers qui en ont fait la demande, ou à qui cet argent a été payé. (*Pas imprimée.*)
- Réponse à ordre, comptes des billets fédéraux de la dénomination de une et deux piastres, payables à Victoria, qui ont été expédiés au sous-receveur-général de la province de la Colombie-Britannique, durant chaque année, depuis l'entrée de cette province dans la Confédération. (*Pas imprimée.*)
- No. 81... SYDNEY A LA BAIE AUX VACHES, MALLES :—Réponse à adresse, contrats passés durant l'année 1876, pour le transport des malles de Sa Majesté de Sydney à la Baie aux Vaches, les Petite et Grande Baies des Glaces et Bridgeport, dans le comté du Cap-Breton. (*Pas imprimée.*)
- No. 82... FORCE DE MILICE VOLONTAIRE DU CANADA :—Réponse à ordre, les noms de tous les sous-adjutants généraux et majors de brigade, dans l'état-major de la force de milice volontaire du Canada le 1er janvier 1876. (*Pas imprimée.*)
- No. 83... BARNARD, F. J. :—Réponse à adresse, correspondance entre le gouvernement du Canada et F. J. Barnard, écrivain, entrepreneur des lignes télégraphiques dans la Colombie-Britannique, depuis le 26 mai 1875.
- Réponse à ordre, état indiquant toute somme d'argent payée à F. J. Barnard, entrepreneur des lignes télégraphiques de la Colombie-Britannique, depuis le 10 février 1875. (*Pas imprimée.*)
- No. 84... HAVRE EAGLE :—Réponse, rapport de l'ingénieur chargé de faire un relevé du havre Eagle, comté d'Elgin, afin de voir s'il est convenable pour un havre de refuge; aussi, une carte du dit havre. (*Pas imprimée.*)
- No. 85... JONCTION DE SCOTT :—Réponse à ordre, correspondance avec l'inspecteur des bureaux de poste de la division de Québec, relative au contrat pour le transport des malles entre la Jonction de Scott, dans le comté de Beauce, et la paroisse de St. Bernard, dans le comté de Dorchester. (*Pas imprimée.*)
- No. 86... GRAND SCEAU, NOUVELLE-ÉCOSSE :—Réponse et réponse supplémentaire à adresse, toute correspondance relative au Grand Sceau de la province apposé sur tous les documents qui le requéraient avant la Confédération.
- No. 87... GRAHAM, WILLIAM :—Réponse à ordre, correspondance entre Sarah Graham, veuve, et le gouvernement, au sujet d'une demande d'aide en conséquence de la réduction du salaire et de la mort subséquente de feu William Graham, ci-devant messager de la Chambre. (*Pas imprimée.*)
- No. 88... ÉCLUSES DE FORT FRANCIS, ETC. :—Réponse à adresse, toute correspondance relative à la construction des écluses ou du canal de Fort Francis.
- No. 89... ACTES PROVINCIAUX, DÉSAVOU D' :—Réponse à adresse, toute correspondance entre les gouvernements fédéral et provinciaux depuis la Confédération, concernant le désaveu d'actes provinciaux, ou l'action prise à l'égard des actes provinciaux réservés.
- Réponse à adresse, correspondance entre les gouvernements fédéral et impérial, au sujet du mode d'exercer le pouvoir de désavouer des actes provinciaux.
- No. 90... PHARE DE RONDEAU :—Réponse à ordre, indiquant en détail le coût de la construction du phare au havre de refuge de Rondeau. (*Pas imprimée.*)
- No. 91... RIOUX NICOLAS :—Réponse supplémentaire à ordre, correspondance entre le gouvernement et les censitaires de la seigneurie Nicholas Rioux, dans le comté de Rimouski, au sujet de la taxe qu'ils paient aux seigneurs, au lieu de journées de corvée. (*Pas imprimée.*)
- No. 92... POLICE FÉDÉRALE :—État annuel, en vertu de 31 Victoria, chap. 73, sec. 6, indiquant la moyenne du nombre de la police fédérale employée durant chaque mois de l'année expirée le 31 décembre 1876; les gages payés et les frais de route s'y rattachant. (*Pas imprimée.*)

- No. 93...** MALT, DROIT SUR LE :—Réponse à ordre, instructions données par le département du Revenu de l'Intérieur à ses officiers, relativement au temps où le droit additionnel sur le malt doit être mis à effet. (*Pas imprimée.*)
- Réponse à ordre, état mensuel du malt sorti de l'entrepôt depuis le 1er juillet 1876 jusqu'au 28 février 1877. (*Pas imprimée.*)
- No. 94...** SAUVAGES DE TOBIQUE :—Réponse à ordre, correspondance entre le gouvernement et les Sauvages de Tobique au sujet de la nomination d'un agent résidant à cet endroit. (*Pas imprimée.*)
- No. 95...** LE CRÉDIT FONCIER DU BAS-CANADA :—Etat des biens et affaires (actif et passif) de la compagnie connue sous le nom de : "Le Crédit Foncier du Bas-Canada," incorporée en vertu du chapitre 102 des statuts du Canada, 36 Vic., (1873), etc. (*Pas imprimé.*)
- No. 96...** UNION POSTALE DE BERNE :—Réponse à adresse, toute correspondance relative au moyen de mettre le Canada dans une position aussi favorable que celle de tout pays étranger, en vertu des dispositions de l'union postale faite à Berne, le 9 octobre 1874. (*Pas imprimée.*)
- No. 97...** BALANCES PÉRIMÉES, ETC. :—Réponse à ordre, rapport de tous les montants transportés, par ordres en Conseil, à la fin de l'année fiscale, sous l'autorité du chapitre 2 de l'acte de la dernière session; copie des ordres en Conseil et un état des balances périmées non dépensées dans les trois mois de cette date; aussi, un état de tous les montants transportés par ordre en Conseil depuis le 1er juillet 1867, montrant les sommes véritablement dépensées dans chaque cas et l'autorité parlementaire les autorisant. (*Pas imprimée.*)
- No. 98...** "NORTHERN LIGHT" :—Réponse à adresse, état indiquant le nombre de voyages faits par le steamer *Northern Light* entre Georgetown, I. P. E., et Pictou, ou à et de l'île Pictou, N.-E.; le nombre de malles et de passagers transportés par le dit vapeur à chaque voyage. (*Pas imprimée.*)
- Réponse à ordre, état montrant le coût total du steamer *Northern Light*, avec un compte détaillé de toutes dépenses relatives à ce steamer, jusqu'au 31 janvier dernier. (*Pas imprimée.*)
- Réponse à ordre, contrat avec M. Sewell pour construire le steamer *Northern Light*; rapport de l'inspecteur et agent du gouvernement relatif à cette construction. (*Pas imprimée.*)
- No. 99...** MARINE MARCHANDE :—Réponse à adresse; correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement impérial au sujet de la législation concernant la marine marchande. (*Pas imprimée.*)
- Instructions données à M. William Smith, député du ministre de la Marine et des Pêcheries, concernant le même sujet, lors de sa mission récente en Angleterre. (*Pas imprimées.*)
- Correspondance concernant telle mission, échangée entre le ministre de la Marine et des Pêcheries et le dit député, avec le rapport de ce dernier au sujet de cette mission. (*Pas imprimée.*)
- No. 100.** NAVIRES CANADIENS VENDUS EN FRANCE :—Réponse à adresse, correspondance entre le gouvernement du Canada, le gouvernement impérial et autres personnes et gouvernements relative au droit imposé sur les navires canadiens vendus en France.
- No. 101.** COMMUNICATION À LA VAPEUR, I. P. E. :—Réponse à adresse, rapport indiquant quelles mesures ont été prises par le gouvernement concernant l'établissement d'une ligne de communication à la vapeur, durant l'hiver, entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, conformément aux termes de l'union. (*Pas imprimée.*)
- No. 102.** EXPOSITION INTERNATIONALE, PHILADELPHIE, 1876 :—Rapport de la Commission Canadienne sur. (*Pas ré-imprimé pour les documents de la session.*)
- No. 103.** REVENU PAYÉ PAR CHAQUE PROVINCE, ETC. :—Réponse à ordre, état, aussi exact que possible, montrant le revenu payé par chaque province de la Confédération et montant qui a été dépensé au compte du Canada durant les cinq dernières années.
- No. 104.** NAVIGATION DES CANAUX AMÉRICAINS :—Réponse à adresse, correspondance entre les gouvernements du Canada, des Etats-Unis et impérial, au sujet de la navigation des rivières et canaux américains.
- No. 105.** HOUILLE IMPORTÉE EN CANADA :—Réponse à adresse, quantités et valeur de la houille importée en Canada, pour les six mois expirés le 31 décembre 1876.

- No. 106.. CHENAL DE LA BARRE DU FER-À-CHEVAL, RIVIÈRE MIRAMICHI :—Réponse à ordre, correspondance entre le ministre des Travaux Publics et l'officier préposé aux travaux de dragage et au creusement du chenal de la barre du Fer-à-Cheval, à l'entrée de la rivière Miramichi. (*Pas imprimée.*)
- No. 107.. BRISE-LAMES D'ARICHAT OUEST :—Réponse à ordre, rapports et plans relatifs au brise-lames d'Arichat Ouest, dans le comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse. (*Pas imprimée.*)
- No. 108.. PÊCHE DE L'ÉPERLAN, HAVRE DE BATHURST :—Réponse à adresse, ordres en Conseil relatifs à la pêche de l'éperlan dans le havre de Bathurst. (*Pas imprimée.*)
- No. 109.. AUTORITÉS DE PILOTAGE, CAP-BRETON :—Réponse à ordre, rapports des autorités de pilotage du Cap-Breton, pour l'année 1876, donnant les noms des pilotes et le montant payé à chacun d'eux. (*Pas imprimée.*)
- No. 110.. LIQUEURS ENIVRANTES, VENTE DE, ETC. :—Réponse à adresse, correspondance entre le gouvernement et les lieutenants-gouverneurs des différentes provinces, touchant la juridiction relative des parlements fédéral et provincial sur la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes. (*Pas imprimée.*)
- No. 111.. PETITE BAIE DES GLACES, DROITS DE HAVRE, ETC. :—Réponse à ordre, rapport du maître de havre de la Petite Baie des Glaces, Nouvelle-Ecosse, pour l'année expirée le 31 décembre 1876, montrant le montant des droits perçus et les noms de tous les navires qui ont payé ces droits ; aussi toute la correspondance relative au maître de havre de la Petite Baie des Glaces, N.-E. (*Pas imprimée.*)
- No. 112.. HAVRE DE TORONTO :—Réponse à ordre, état montrant la nature et l'étendue des améliorations faites au havre de Toronto durant l'année dernière. (*Pas imprimée.*)
- No. 113.. PONT SUR LE COURSIER DE DÉCHARGE À LA GRANDE-ÎLE, ETC. :—Réponse à ordre, correspondance entre le gouvernement et le Conseil du comté de Carleton, relativement à un pont sur le coursier de décharge à la Grande-Île. (*Pas imprimée.*)
- No. 114.. CANAL DE LA CULBUTE :—Réponse à ordre, correspondance entre le département des Travaux Publics et l'ingénieur préposé au canal de la Culbute, au sujet de la pétition d'Elizabeth Sullivan, du township de Pembroke, dans le comté de Renfrew, demandant une indemnité pour des dommages qu'elle prétend avoir éprouvés par suite de la construction d'une digue au dit canal de la Culbute. (*Pas imprimée.*)
- No. 115.. PORT HOOD, HAVRE DE :—Réponse à ordre, rapports et plans faits par les ingénieurs sous la direction du gouvernement du Canada, relativement au havre de Port Hood. (*Pas imprimée.*)
- No. 116.. RIVIÈRE RIDEAU, VILLAGE DE WELLINGTON :—Réponse à adresse, correspondance entre le gouvernement et le Conseil du comté de Carleton, relativement à un pont sur la rivière Rideau, au village de Wellington. (*Pas imprimée.*)
- No. 117.. RIVIÈRE ST. JEAN, N.-B.—Réponse à ordre, rapports faits par l'ingénieur ou les ingénieurs des Travaux Publics, au sujet des améliorations effectuées dans la navigation de la rivière St. Jean, N.B., depuis le mois de juin 1871. (*Pas imprimée.*)
- No. 118.. PERSONNEL JUDICIAIRE, MONTRÉAL :—Réponse à adresse, correspondance, depuis la dernière session, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec, relative au personnel judiciaire du district de Montréal. (*Pas imprimée.*)
- No. 119.. COMPAGNIES DE TÉLÉGRAPHES SOUS-MARINS, ETC. :—Réponse à adresse, correspondance entre la compagnie du câble sous-marin dite la Compagnie de télégraphe Anglo-Américaine, ou toute autre compagnie de télégraphe et le gouvernement, ainsi que tous arrêtés du Conseil s'y rattachant, depuis le 21 mars 1876.
- No. 120.. HAVRE DE MONTRÉAL, COMMISSAIRES DU :—Réponse à ordre, état, aussi exact que possible, indiquant le montant payé par chaque bateau à vapeur aux commissaires du havre de Montréal, pendant la saison de 1875-76, pour quaiage, ainsi que le nom et la longueur de tel bateau à vapeur. (*Pas imprimée.*)
- No. 121.. MORRIS, HON. ALEXANDER :—Réponse à adresse, instructions à l'hon. Alex. Morris, lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest ; aussi, copie de tous ordres en Conseil y relatifs depuis leur organisation, et non encore publiés ; aussi, copie de tous rapports ou correspondance officielle entre le lieutenant-gouverneur et le gouvernement du Canada depuis la date de sa nomination.

- No. 122.. HAVRE DE LA BAIE ASPY, VICTORIA :—Réponse à ordre, rapport de l'ingénieur du gouvernement sur la possibilité de creuser le havre de la Baie Aspy, Victoria, de manière à y admettre des navires d'un certain tonnage, pendant l'année 1872. (*Pas imprimée.*)
- No. 123.. BUREAUX DE POSTE ET DE DOUANE DU CANADA :—Réponse à ordre, état indiquant le nombre de bureaux de poste et de douane possédés par le gouvernement fédéral, désignant ceux des édifices qui ont été construits depuis 1867, et les noms des cités ou villes où ils sont situés. (*Pas imprimée.*)
- No. 124.. ESQUIMALT, BASSIN DE RADOUB D' :—Réponse à adresse, correspondance, soit par dépêches télégraphiques ou autrement, relative au bassin de radoub à Esquimalt, depuis le mois de juillet 1874. (*Pas imprimée.*)
- No. 125.. QUÉBEC AU LAC ST. JEAN, CHEMIN DE FER DE :—Réponse à ordre, correspondance relative à l'octroi d'une somme d'argent par le gouvernement fédéral, pour aider à la construction du chemin de fer de Québec au lac St. Jean. (*Pas imprimée.*)
- No. 126.. SAC DE MALLE, PERTE DE, ETC. :—Réponse à ordre, correspondance entre le Maître-Général des Postes et l'inspecteur des postes à Halifax, ou tout autre officier des postes, au sujet de la perte d'un sac de malle entre Truro et Halifax. (*Pas imprimée.*)
- No. 127.. MOWATT, JOHN :—Réponse à ordre, commission ou autre document nommant John Mowat au poste d'officier des pêcheries, dans le comté de Ristigouche, dans la province du Nouveau-Brunswick. (*Pas imprimée.*)
- No. 128.. BARRAGES OU CLAIRES :—Réponse à ordre, nombre de personnes qui ont obtenu des licences ou la permission du département de la Marine et des Pêcheries de placer des barrages ou claires pour prendre du poisson aux pointes de terre ou aux caps dans les provinces maritimes. (*Pas imprimée.*)
- No. 129.. NOTRE-DAME DE GRACE ET STE. CUNÉGONDE :—Réponse à ordre, requêtes concernant l'établissement d'un bureau de poste à Notre-Dame de Grâce près de Montréal, et d'un autre à Ste. Cunégonde, partie du territoire de la ville de St. Henri; dans le comté d'Hochelaga, récemment érigée en municipalité séparée. (*Pas imprimée.*)
- No. 130.. NORRIS, J. G. :—Réponse à adresse, correspondance relative à la nomination de J. G. Norris comme sous-percepteur des douanes à Kootenay, dans la Colombie-Britannique. (*Pas imprimée.*)
- No. 131.. GOËLETTE "NAPIER" :—Réponse à ordre, correspondance relative à la saisie de la goëlette "Napier," à Ingonish, en 1872, pour contrebande, et un état montrant si l'honorable Wm. Ross a retiré ses obligations pour la libération de ce bâtiment. (*Pas imprimée.*)
- No. 132.. WARREN, WM. :—Réponse à ordre, correspondance relative à la mise à la retraite de William Warren, ci-devant percepteur de douanes au port de Whitby, Ontario. (*Pas imprimée.*)
- No. 133.. VICTORIA ET KOOTENAY, STATIONS DE DOUANES :—Réponse à adresse, correspondance échangée entre le gouvernement et M. C. T. Dupont ou toute autre personne, relativement à son inspection des diverses stations de douane entre Victoria et Kootenay, en 1876.
- No. 134.. NEWCASTLE, ONT., ÉTABLISSEMENT DE PISCICULTURE :—Réponse à ordre, état indiquant le titre du gouvernement relativement aux terrains et autres propriétés faisant partie de l'établissement de pisciculture à Newcastle, Ontario. (*Pas imprimée.*)
- No. 135.. NOUVEAU-BRUNSWICK, EAUX NON-SUJETTES À LA MARÉE :—Réponse à ordre, copié de tous les baux de droit de pêche dans les eaux non-sujettes à la marée du Nou.-Brunswick. (*Pas imprimée.*)
- No. 136.. COVE FIELD, QUÉBEC :—Réponse à ordre, instructions données pour la division de cette propriété de l'artillerie à Québec connue sous le nom de "Cove Field"; le coût de cette division, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 137.. DÉPÔTS DU GOUVERNEMENT DANS LES BANQUES, ETC. :—Réponse à ordre, états des dépôts du gouvernement dans les différents banques du Canada le premier jour de chaque mois, depuis le 1er janvier 1876 jusqu'au 1er janvier 1877 inclusivement, ainsi que les agences de ces banques et autres banques à Londres.
- No. 138.. ALAMBICS ILLICITES :—Réponse à ordre, état indiquant le nombre d'alambics illicites saisis par les officiers du revenu du Canada en 1873, '74, '75. (*Pas imprimée.*)
- No. 139.. HAVRE DE CASCUMPEC :—Réponse à adresse, relevé et rapport des améliorations du havre de Cascumpec, I. P. E., faits par C. E. Perley, écrivain, I. C. (*Pas imprimée.*)
- No. 140.. MUSÉE DE MONTRÉAL :—Réponse à adresse, correspondance entre le directeur de l'exploration géologique et le ministre de l'Intérieur depuis le 1er avril 1873, au sujet de transférer le musée et son personnel de Montréal à Ottawa.

- No. 141.. CANAL RIDEAU :—Réponse à ordre, indiquant les quantité et prix du terrain acheté dans le but de construire et entretenir la partie du canal Rideau, d'Ottawa à Kingston. (*Pas imprimée.*)
- No. 142.. RETARDEMENT DES MALLES, ETC., GRAND-TRONC :—Réponse à ordre, état indiquant la dépense encourue par le département des Postes pour le transport des malles en bas de Québec, pendant tout le temps que les trains du Grand-Tronc ont été arrêtés par la neige, durant les hivers de 1874, 1875 et 1876. (*Pas imprimée.*)
- No. 143.. STATISTIQUES DES CHEMINS DE FER DU CANADA :—Rapport pour les années 1875-76.
- No. 144.. SERVICE CIVIL :—Réponse, en partie, à ordre, certains renseignements à l'égard des divisions intérieures et extérieures du service civil du Canada.  
—Réponse à ordre, nom des personnes nommés à quelque emploi entre le 1er janvier et le 7 novembre 1873 ; les noms des employés dont les salaires ont été augmentés durant cette période ; et les noms de ceux ainsi nommés dont la nomination fut annulée après le 7 novembre. (*Pas imprimée.*)
- No. 145.. RAPPORT D'INGÉNIEURS :—Réponse à adresse, rapports et estimations de l'ingénieur sur les travaux qui doivent être faits aux ports et localités suivants, savoir : Arisaig, N.-E., Annapolis, N.-E., etc., etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 146.. OFFICIERS DU GOUVERNEMENT, I.P.E. :—Réponse à adresse, état indiquant les noms des employés du gouvernement à l'Île du Prince-Édouard, spécifiant la nature de leur emploi, la date de leur nomination, et leur salaire.
- No. 147.. CHARBONNEAU ET CÔTÉ :—Réponse à adresse, requête se plaignant de l'injustice faite par les commissaires du havre de Montréal, ou par quelqu'un à leur service, par la démission de Pierre Charbonneau, Pierre Côté et plusieurs autres, employés aux travaux des dits commissaires sur le fleuve St. Laurent. (*Pas imprimée.*)
- No. 148.. BUSHBY, ARTHUR T. :—Réponse à adresse, correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique au sujet de la nomination d'un juge de cour de comté pour le district de New Westminster, à la place d'Arthur T. Bushby, décédé. (*Pas imprimée.*)
- No. 149.. BUFFLE DANS LES T. N. O., CONSERVATION DU :—Réponse à adresse, communications du premier Conseil des territoires du Nord-Ouest relativement à la conservation du buffle ; aussi, tous ordres en Conseil ou actes passés par le gouvernement actuel des territoires du Nord-Ouest dans ce but. (*Pas imprimée.*)
- No. 150.. PARRY SOUND, HAVRE DE :—Réponse à ordre, rapports de l'ingénieur relatifs au relevé du havre de Parry Sound fait par M. Michaud, I.C., et autres, en 1876. (*Pas imprimée.*)
- No. 151.. MARQUETTE, MANITOBA, TERRES A BOIS DANS :—Réponse à ordre, état indiquant la quantité de terres à bois dans le comté de Marquette, et le nombre de licences pour couper du bois vendues ou accordées par le bureau des terres fédérales, à Manitoba, durant les trois dernières années, à des personnes qui n'étaient pas des colons. (*Pas imprimée.*)
- No. 152.. AIGUILLES DE CROISEMENT, CHEMINS DE FER :—Réponse à adresse, état indiquant le nombre d'accidents causés par les aiguilles de croisement, les endroits où ces accidents sont arrivés et les particularités y relatives, pour les cinq années expirées le 31 décembre dernier. (*Pas imprimée.*)
- No. 153.. TERRES DES SAUVAGES, C.-B. :—Réponse à adresse, correspondance entre les gouvernements fédéral et local, en 1876, concernant le règlement de la question des terres des Sauvages dans la Colombie-Britannique. (*Pas imprimée.*)
- No. 154.. KIDSTON, WILLIAM :—Réponse à ordre, correspondance relative aux défalcatons de l'ex-percepteur des douanes, William Kidston, au port de Baddeck. (*Pas imprimée.*)
- No. 155.. COLWELL, WILLIAM :—Réponse à ordre, correspondance concernant la démission de William Colwell, garde-clefs, division des douanes, à St. Jean, N.B. (*Pas imprimée.*)
- No. 156.. NAVIRES CANADIENS, DROITS DE PHARES SUR LES :—Réponse à adresse, correspondance échangée durant les trois dernières années entre les gouvernements de la Grande-Bretagne et du Canada au sujet de l'abolition des droits de phares sur les navires canadiens. (*Pas imprimée.*)
- No. 157.. PÊCHES, ABOLITION DES, ETC. :—Réponse à ordre, documents relatifs à l'abolition des pêches dans les rapides du Richelieu, vis-à-vis le village du Canton de Chambly. (*Pas imprimée.*)

- No. 158.. CANAL ST. PIERRE :—Réponse à adresse, ordres en Conseil et contrats passés durant l'année 1876, relatifs au creusement du canal St. Pierre. (*Pas imprimée.*)
- No. 159.. L'ISLET, ETC., BRISE-LAMES :—Réponse à adresse, instructions données à M. Kingsford et correspondance se rattachant aux travaux de réparation et autres faits aux brise-lames de l'Islet, Rivière-Ouelle, Rivière-du-Loup et Rimouski, sur la rive sud du St. Laurent, province de Québec. (*Pas imprimée.*)
- No. 160.. POINTE ESCUMINAC, BRISE-LAMES :—Réponse à ordre, correspondance échangée entre le gouvernement et les habitants du comté de Northumberland, relativement à la nécessité d'un brise-lames pour la protection des pêcheurs sur le côté est de la pointe Escuminac. (*Pas imprimée.*)
- No. 161.. CHEMINS DE FER DU GOUVERNEMENT, RAILS DE FER :—Réponse à ordre, quantité de rails de fer enlevés des chemins de fer du gouvernement, indiquant les compagnies de chemins de fer auxquelles ils ont été prêtés.
- No. 162.. MOFFATT, ROBERT :—Réponse à ordre, lettres, etc., échangées entre Robert Moffatt, de Dalhousie, N. B., et le gouvernement fédéral, au sujet du transport de cargaisons de rails et autre matériel pour chemins de fer des navires *Colonist*, *Bessie Parker* et *Stabstadt*, etc.
- No. 163.. DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE—VENTE DE TERRES DE L'ARTILLERIE :—Réponse à adresse, état de toutes sommes d'argent réclamées et reçues par le département de la Justice, sous forme de frais ou d'argent préimés, relativement à des terres de l'artillerie vendues par autorité de justice.
- No. 164.. CHARGEMENT SUR LE PONT DES NAVIRES :—Réponse à adresse, correspondance entre le gouvernement du Canada et l'inspecteur des douanes de la Nouvelle-Ecosse, ou tout autre officier de douane, relative à la violation de la loi concernant le chargement sur le pont des navires. (*Pas imprimée.*)
- No. 165.. CHEMIN DE FER DE L'ILE DU P. E. :—Réponse à adresse, déboursés à compte du chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard jusqu'à janvier 1876, ainsi qu'un état des recettes de cette voie ferrée jusqu'à cette date. (*Pas imprimée.*)
- No. 166.. JOURNAUX QUI ONT PAYÉ DES FRAIS DE PORT, etc. :—Réponse à ordre, état indiquant le nombre total de journaux et autres publications dans chaque comté et cité du Canada qui ont payé des frais de port sur les journaux expédiés du bureau de publication, ainsi que le revenu total en provenant, pour l'année écoulée. (*Pas imprimée.*)
- No. 167.. PILOTAGE, TARIF DE :—Réponse à adresse, ordre en Conseil du 5 mars courant, approuvant un règlement passé par les commissaires du havre de Montréal relatif au tarif du pilotage entre Québec et Montréal. (*Pas imprimée.*)
- No. 168.. ST. FRANÇOIS, EN HAUT, N.-B. :—Réponse à ordre, correspondance en la possession du gouvernement relative à la démission du maître de poste de St. François, en haut, dans le comté de Madawaska, province du Nouveau-Brunswick. (*Pas imprimée.*)
- No. 169.. CAMPBELLTON ET PASPÉBIAC :—Réponse à ordre, correspondance relative au renouvellement du contrat pour le transport de la malle entre Campbellton et Paspébiac. (*Pas imprimée.*)
- No. 170.. BÉTAIL, IMPORTATION DE :—Réponse à ordre, état indiquant la valeur du bétail importé et exporté de chaque province entre le 1er janvier 1875 et le 1er janvier 1877; aussi, la valeur des viandes fraîches ou salées importées et exportées.
- No. 171.. "CHAMBLY" ET "CULTIVATEUR," BATEAUX A VAPEUR :—Réponse à ordre, état indiquant les montants payés par les bateaux à vapeur *Chamby* et *Cultivateur*, à l'écluse de St. Ours, rivière Chamby, pendant la saison de 1875. (*Pas imprimée.*)
- No. 172.. ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD, SERVICES JUDICIAIRES :—Réponse à ordre, tout argent payé pour services ou frais judiciaires dans l'Île du Prince-Édouard, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'à cette date. (*Pas imprimée.*)
- No. 173.. SIFFLET D'ALARME, CAP D'OR :—Réponse à ordre, correspondance entre le gouvernement et toute personne dans la Nouvelle-Ecosse, relative à l'approvisionnement de charbon du sifflet d'alarme de Cap d'Or. (*Pas imprimée.*)
- No. 174.. MAÎTRE DE HAVRE, SOREL, ST. JEAN, ETC. :—Réponse à ordre, état indiquant les noms et dates de nomination des maîtres de havre à Sorel, St. Jean, Trois-Rivières et Lachine, dans la province de Québec, ainsi qu'un compte détaillé de tous les droits perçus par les maîtres de havre, depuis le 15 avril 1875 jusqu'à cette date, sous l'autorité de la 38e Victoria, chapitre 30, amendant la 37e Victoria, chapitre 34, ainsi que les noms des bâtiments sur lesquels ces droits ont été prélevés, chaque année, et les noms des capitaines de ces bâtiments. (*Pas imprimée.*)



- No. 175.. ST. AUGUSTIN, PAROISSE DE :—Réponse à ordre, correspondance relative à la nomination d'un nouveau maître de poste pour la paroisse de St. Augustin, comté des Deux-Montagnes, et au changement de local du bureau de poste de la dite paroisse. (*Pas imprimée.*)
- No. 176.. CORNOCK, WILLIAM :—Réponse à ordre, toute correspondance relative à la démission de M. William Cornock du bureau de poste du village Erin, dans le comté de Wellington. (*Pas imprimée.*)
- No. 177.. CHEMIN DE FER DE KENNEBEC, CONDUCTEURS DE MALLE :—Réponse à adresse, correspondance relative au changement des conducteurs de la malle, sur le chemin de fer de Kennébec, depuis le 1er janvier 1875; aussi, les noms de ceux à qui on a ôté des contrats, depuis ce temps. (*Pas imprimée.*)
- No. 178.. ILE DU PORTAGE :—Réponse à adresse, correspondance entre les gouvernements canadien et britannique au sujet du transfert de l'île du Portage, dans la baie de Miramichi, de la juridiction de l'amirauté anglaise au gouvernement fédéral. (*Pas imprimée.*)
- No. 179.. DÉPÔTS DU GOUVERNEMENT, BANQUE D'ONTARIO :—Réponse à ordre, correspondance entre les président et caissier de la banque d'Ontario et l'hon. ministre des Finances ou le département des Finances, concernant les dépôts du gouvernement dans la banque d'Ontario, depuis le 1er novembre 1873 jusqu'à cette date.
- No. 180.. MALLES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.—Réponse à ordre, copie de toute soumission reçue par le département des Postes au sujet du transport de la malle dans la Colombie-Britannique. (*Pas imprimée.*)
- No. 181.. GARDIENS DE GLISSOIRES, RIVIÈRE OTTAWA.—Réponse à ordre, indiquant les noms des gardiens de glissoires à chacune des stations sur la rivière des Outaouais et ses tributaires, le 1er juillet 1876; les salaires ou rémunérations payés à chacun des dits gardiens de glissoires; le nombre de pièces de bois carré et en grume qui sont passés dans les glissoires à chacune de ces stations, pendant l'année expirée le 1er juillet 1876. (*Pas imprimée.*)
- No. 182.. COMMISSAIRES DU HAVRE, QUÉBEC :—Réponse à adresse, requête des commissaires du havre de Québec, demandant la garantie du gouvernement pour une somme additionnelle de \$250,000, pour compléter les améliorations du susdit havre de Québec. (*Pas imprimée.*)
- No. 183.. PALAIS DE JUSTICE, KAMOURASKA :—Réponse à adresse, état des débetures émises par le gouvernement du Canada pour l'acquisition d'une bâtisse pour le Palais de Justice et la prison du district de Kamouraska. (*Pas imprimée.*)
- No. 184.. ST. JEAN-L'ÉVANGÉLISTE-DE-LA-NOUVELLE, BUREAU DE POSTE DE :—Réponse à adresse, correspondance au sujet de la fermeture du bureau de poste, dans le voisinage de l'église de St. Jean-l'Évangéliste-de-la-Nouvelle.
- No. 185.. DEWE, JOHN :—Réponse à ordre, commission ou autre document nommant John Dewe inspecteur des postes, ainsi que tous ordres définissant ses devoirs et fonctions. (*Pas imprimée.*)
- No. 186.. NASE, J. MURRAY :—Réponse à ordre, correspondance relative à la destitution de J. Murray Nase, maître de poste de Népispis, comté de Kings, N.-B. (*Pas imprimée.*)
- No. 187.. LETTRES NON-PAYÉES D'AVANCE :—Réponse à ordre, correspondance échangée entre le bureau de la Chambre de Commerce de Québec et le gouvernement du Canada, au sujet d'un règlement en force relativement aux lettres non payées d'avance. (*Pas imprimée.*)
- No. 188.. PÊCHES DE L'ACHIGAN ET DU GASPAREAU, MIRAMICHI :—Réponse à adresse, tous rapports au Conseil relatifs à la pêche de l'achigan et du gaspareau dans les rivières Napan et Black, Miramichi, et sur les rives dans le voisinage. (*Pas imprimée.*)
- No. 189.. CANAL LACHINE :—Réponse à ordre :—Réponse à ordre, état indiquant les noms et salaires ou gages de chaque officier composant le personnel du gouvernement au canal Lachine pour chacune des années 1875-6 et 1876-7; et le montant des dépenses contingentes à l'égard de tel personnel pour chacune de ces années. (*Pas imprimée.*)
- No. 190.. LAGACÉ, BENJAMIN :—Réponse à ordre, correspondance relative à la nomination de Benjamin Lagacé comme maître de poste de Jonquières, dans le comté de Chicoutimi, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 191.. COMMISSION DES FRONTIÈRES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD :—Message, transmettant une dépêche, en date du 1er septembre 1876, du Secrétaire de Sa Majesté pour les Colonies, relative à la Commission des frontières de l'Amérique du Nord, avec un procès-verbal des procédures, à l'assemblée tenue par les commissaires le 29 mai dernier. (*Pas imprimée.*)

- 
- No. 192.. CARPENTER ET CIE. :—Réponse à adresse, état relatif à toute somme d'argent payé à Carpenter et Cie., avec les ordres en Conseil recommandant tel paiement à compte de la subvention en faveur du chemin Dawson, depuis le premier janvier jusqu'au 31 mars 1877. (*Pas imprimée.*)
- No. 193.. CANADA CENTRAL, PROLONGEMENT DU, RAPPORT DE L'INGÉNIEUR :—Réponse à ordre, rapport de l'ingénieur sur le chemin Bonnechère ou toute autre route possible du prolongement du Canada Central. (*Pas imprimée.*)
- No. 194.. EXPLORATION GÉOLOGIQUE DU CANADA :—Rapport des explorations géologiques du Canada, par Alfred R. C. Selwyn, M. S. R., M. S. G., directeur, pour l'année 1875-76. (*Pas ré-imprimé comme document de la session.*)
- No. 195.. MACDONALD, TRÈS HONORABLE SIR J. A. :—Réponse à ordre, rapport des poursuites ou des affaires légales dans lesquelles la société de l'honorable Sir John A. Macdonald, M. P., ou aucun membre de sa dite société, a reçu instruction d'agir pour la Couronne pendant qu'il était ministre de la Justice et procureur-général du Canada. (*Pas imprimée.*)
-

## RAPPORT

DU

## SECRÉTAIRE D'ÉTAT

DU

## CANADA

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1876.

---

*IMPRIME PAR ORDRE DU PARLEMENT.*

---



OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON

1877.



## RAPPORT

DU

## SECRÉTAIRE D'ÉTAT

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1876.

*A Son Excellence le Très-Honorable Sir Frederick Temple, Comte de Dufferin,  
Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.*

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :—

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence, conformément à la 31<sup>e</sup> Vict., chap. 42, art. 41, mon rapport, comprenant l'ensemble des opérations de ce département en 1876.

Parmi les divers comptes-rendus à l'appendice, se trouve celui du service de la police à cheval du Nord-Ouest, branche d'administration qui a été détachée du Département de la justice et transférée au Secrétariat d'Etat depuis l'époque de mon dernier rapport.

Durant l'année, le département a reçu 1,469 lettres, et en a envoyé 2,630. En multipliant le premier de ces nombres par quatre, on a à peu près le chiffre des rapports, etc., et des demandes renouvelées ;—soit un total de 5,876 pièces.

Les comptes-rendus des travaux des différentes divisions sous ma direction sont ci-annexés.

Le tout respectueusement soumis

R. W. SCOTT,  
*Secrétaire d'Etat.*

ANNEXE A.

---

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU CANADA,  
DIVISION DE L'ENREGISTREMENT,  
OTTAWA, 16 janvier 1877.

A l'honorable Secrétaire d'Etat,  
Etc., etc., etc.,  
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous adresser, pour votre instruction, un état du travail exécuté par la division de l'enregistrement au Département du Secrétaire d'Etat, du 1er janvier au 31 décembre 1876.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

L. A. CATELLIER,  
*Sous-régistrare général du Canada.*

---

ÉTAT SUCCINCT du travail accompli dans la division de l'enregistrement, au département du Secrétaire d'Etat, du 1er janvier au 31 décembre 1876.

DOCUMENTS.	Grossoyés.	Enregistrés.	Total.
Commissions sous le grand sceau et le sceau privé.....	88	88	176
Brefs d'élection.....		12	12
Brefs de <i>supersedeas</i> .....	3	3	6
Concessions à titre de prime militaire.....	126	126	252
Ventes de terrains du Dominion.....	81	81	162
do do (33 Vict.).....	174	174	348
do do (par concession spéciale).....	1	1	2
Concession de <i>homestead</i> .....	1	1	2
Ventes de terrains des Sauvages.....	249	249	498
do do de l'artillerie.....	82	82	164
do do du chemin de fer Intercolonial.....	20	20	40
do do (spéciales).....	1	1	2
Actes de vente.....	2	2	4
do d'échange.....	1	1	2
Décharges d'hypothèques.....		13	13
Proclamations.....	25	25	50
Remises ( <i>surrenders</i> ).....		106	106
Cancellations.....		29	29
Lettres patentes portant création d'annuités.....	2	2	4
do do nomination de sénateurs.....		3	3
Chartes.....	5	5	10
Indentures.....		3	3
Warrants.....	24	24	48
Cautionnements.....		572	572
Baux.....	5	5	10
Ampliations.....	3	3	6
Certificats d'organisation de chambres de commerce.....		1	1
Licences.....	2	2	4
Association de la Paix.....	1	1	2
			2,531
Écritures.....	1739 pages		

Cette division est chargée de dresser, pour l'instruction du Parlement fédéral, un état annuel des cautionnements et sûretés enregistrés au Département, en exécution de l'acte 31 Victoria, chapitre 37, section 15; et d'envoyer au registrateur de chaque comté intéressé des relevés trimestriels des ventes de terrains des Sauvages et de l'artillerie.

L. A. CATELLIER,  
Sous-registraire-général du Canada.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,  
DIVISION DE L'ENREGISTREMENT,  
OTTAWA, 16 janvier 1877.

## ANNEXE B.

A l'honorable R. W. SCOTT,  
Secrétaire d'Etat du Canada, etc., etc.

Le soussigné a l'honneur de vous soumettre le compte-rendu suivant des services exécutés sous sa surveillance pendant l'année qui a pris fin le 30 juin dernier.

## GAZETTE DU CANADA.

Il y a encore un déficit entre la recette et la dépense de la *Gazette du Canada*. Il serait facile de balancer le compte en débitant les départements pour les avis, ordres en conseil et proclamations insérés à leur demande; mais comme ces insertions ne pourraient figurer au débit du fonds affecté aux imprévus de chaque département dans les comptes publics, et qu'elles devraient au contraire s'imputer sur le crédit consacré aux frais de publication de la *Gazette*, un état de cette sorte serait plus curieux qu'utile.

Voici les chiffres, vérifiés par moi, de la dépense pendant l'année fiscale :—

Pour papier.....	\$1,195 98
“ impression et distribution*.....	2,301 51
“ traductions.....	184 80
	<hr/>
	\$3,682 29

Suit le relevé de la recette pendant la même année :—

Par abonnements.....	\$241 80
“ annonces.....	578 48
“ ventes casuelles.....	25 90
	<hr/>
	\$846 18

Relevé de la distribution totale au dernier samedi de juin :—

A des fonctionnaires, etc. (gratis).....	1,049
Aux abonnés et annonceurs.....	88
	<hr/>

Total..... 1,137 exemp.

## STATUTS.

On a tiré, l'an dernier, le volume Ier, comprenant les actes d'intérêt public et général (avec les ordres en conseil, etc.) à 22,500 exemplaires, dont 18,000 anglais et 4,500 français; et le volume II, contenant les actes d'intérêt local et privé, à 8,000 exemplaires, dont 6,000 anglais et 2,000 français.

De l'édition anglaise, 5,540 exemplaires des deux volumes ont été reliés ensemble, et de l'édition française, 1,850 exemplaires. Restaient 12,460 exemplaires anglais, et 2,650 français du volume Ier (pour la plus grande partie destinés à l'usage des juges de paix), et 460 exemplaires anglais et 180 français du volume II,—soit, 15,750 exemplaires à relier séparément.

\* Sans les frais de port.



Ainsi l'on arrive à un total d'un peu plus de 23,000 volumes reliés, qui ont nécessité la dépense suivante :—

Pour le papier .....	\$3,490 66
“ l'impression (avec les frais de traduction des ordres en conseil, etc.).....	1,723 34
“ la reliure.....	3,911 60
“ la distribution.....	897 51
Total.....	\$10,023 11

Le volume est donc revenu en moyenne à 43 cents et demi.

Pour le détail de la distribution des statuts de 1876, je prends la liberté de vous renvoyer à l'état officiel de cette distribution, actuellement en préparation à ce bureau

### IMPRESSIONS ET RELIURES DEPARTEMENTALES.

J'annexe à ce rapport des tableaux indiquant le coût des impressions et des reliures départementales exécutées par les entrepreneurs de ces services dans le cours de l'année fiscale ; avec un relevé relatif à des ouvrages semblables faits par d'autres qu'eux pour les différents départements, et dont ceux-ci m'ont envoyé les comptes pour que j'en fisse la vérification. A ces états j'en joins d'autres de même nature pour le semestre expirant aujourd'hui.

Les chiffres accusent une très-grande augmentation dans la dépense. Cela a été évidemment produit, jusqu'à un certain point, par ces causes constantes : l'accroissement de la population et la marche de la colonisation ; en partie aussi, par la concentration graduelle de tout le service sous une surveillance unique au siège du gouvernement ; mais peut-être encore davantage par la mise en action des mécanismes nécessaires à l'exécution des conventions postales récentes, ainsi que des lois d'inspection, etc., sous le contrôle du Département du revenu de l'intérieur.

Pendant l'année, le nombre des réquisitions d'ouvrages d'impression a été de 2,286 ; celui des réquisitions d'ouvrages de reliure de 975 ; celui des réquisitions de papeterie de 2,506. Total, 5,767, contre 4,500 l'année précédente.

### ANNONCES.

La publication des annonces départementales et la vérification des comptes d'annonces ont été placées sous ma surveillance par arrêté en conseil, le 17 décembre 1875. Depuis lors, une année s'est écoulée, et je joins à mon rapport un relevé des comptes que j'ai examinés et certifiés jusqu'à ce jour.

Quelques dispositions ont été prises pour régulariser et simplifier le travail, fort compliqué tout d'abord par des détails multiples. Encore à l'heure qu'il est, j'ai raison de croire qu'une partie (peut-être peu considérable) des publications d'annonces ne sont pas soumises à la surveillance et à l'examen voulus par l'arrêté.

Le tout respectueusement soumis.

B. CHAMBERLIN,

*Imprimeur de la Reine.*

BUREAU DE L'IMPRIMERIE DE LA REINE,  
OTTAWA, 30 décembre 1876.

Coût des impressions, etc., départementales, par départements, pendant les années expirées le 30 juin 1875 et 1876.

Départements.	Impressions et reliures.		Papeterie.	
	1874-75.	1875-76.	1874-75.	1875-76.
<b>PRIX DES CONTRATS D'ENTREPRISE.</b>	<b>\$ cts.</b>	<b>\$ cts.</b>	<b>\$ cts.</b>	<b>\$ cts.</b>
Agriculture .....	1,094 39	1,028 53	667 32	702 10
Bureau du service civil.....	3 24	5 13	2 42	1 78
Greffier de la couronne en chancellerie.....	181 95	25 95	171 18	16 87
Douanes .....	5,031 33	5,038 07	2,965 14	2,961 14
Finances .....	1,839 10	2,327 84	624 11	808 94
Secrétaire du Gouverneur-Général.....	58 73	274 13	122 58	63 65
Revenu de l'intérieur.....	6,443 94	8,717 58	2,145 28	3,904 38
Intérieur .....	669 89	1,012 85	346 03	382 67
Justice .....	975 29	941 70	427 67	603 11
Bibliothèque du parlement.....	7 72	5 58	8 96	1 05
Marine et pêcheries .....	2,732 37	1,503 77	1,274 12	970 33
Milice et défense.....	1,459 02	1,577 32	1,013 75	873 22
Postes.....	10,596 34	23,982 12	8,413 53	18,249 48
Conseil privé.....	131 24	232 24	18 17	66 64
Travaux publics .....	978 60	1,029 07	382 81	605 03
Receveur-général.....	243 16	208 83	123 71	124 32
Secrétaire d'Etat.....	621 64	538 22	205 16	231 62
Divers.....	288 70	6 37	57 03	4 43
<b>PRIX EXTRA-CONTRACTUELS POUR OUVRAGES DE NATURE CONFIDENTIELLE.</b>	<b>33,356 65</b>	<b>48,455 30</b>	<b>18,968 97</b>	<b>30,570 76</b>
Agriculture .....		63 43		
Finances.....	981 08	1,024 72		
Revenu de l'intérieur.....	174 91			
Intérieur .....	397 73	67 25		
Justice .....	17 13	761 95		
Marine et pêcheries.....		228 01		
Milice et défense.....	18 23	74 20		
Travaux publics.....	1,302 38	17 75		
Secrétaire d'Etat.....	30 00	44 03		
Divers .....	432 40	75 95		
	<b>3,353 86</b>	<b>2,357 29</b>		

Coût des impressions, etc., départementales, par trimestres, pendant les années expirées le 30 juin 1875 et 1876.

Trimestres.	Impressions et reliures.		Papeterie.	
	1874-75.	1875-76.	1874-75.	1875-76.
<b>PRIX DES CONTRATS D'ENTREPRISE.</b>				
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Trimestre de septembre.....	10,196 58	12,563 32	3,994 54	8,251 29
do décembre.....	7,892 58	13,259 62	5,908 51	7,513 05
do mars.....	6,405 00	9,427 47	3,832 21	7,004 55
do juin.....	8,862 49	13,204 89	5,233 71	7,801 87
<b>PRIX EXTRA-CONTRACTUELS POUR OUVRAGES DE NATURE CONFIDENTIELLE.</b>				
	33,356 65	48,455 30	18,968 97	30,570 76
Trimestre de septembre.....		93 67		
do décembre.....	33 78	499 74		
do mars.....	2,977 52	1,631 48		
do juin.....	342 56	132 40		
	3,353 86	2,357 29		

ÉTAT comprenant les ouvrages d'impression exécutés par d'autres que les entrepreneurs, mais dont les comptes ont été soumis à l'examen de ce bureau.

Mois.	Départements.	Montants.	
		\$	cts.
1875.			
Octobre.....	Agriculture.....	1,546	30
do.....	Intérieur.....	489	00
Décembre.....	Postes.....	2,449	00
1876.			
Janvier.....	Travaux publics.....	21	25
do.....	Justice.....	228	15
Février.....	Travaux publics.....	637	02
do.....	Greffier de la couronne en chancellerie.....	70	00
Mars.....	Travaux publics.....	95	35
do.....	Postes.....	3,000	00
do.....	Finances.....	773	75
do.....	Revenu de l'intérieur.....	115	00
Avril.....	Finances.....	265	00
do.....	Agriculture.....	1,294	70
Mai.....	Travaux publics.....	401	10
Juin.....	Agriculture.....	962	00
do.....	Postes.....	27	00
		12,374	62

**Coût des impressions, etc., départementales, par départements, pendant le semestre expiré le 31 décembre 1876.**

Départements.	Impressions et reliures.	Papeterie.
<b>PRIX DES CONTRATS D'ENTREPRISE.</b>		
	\$ cts.	\$ cts.
Agriculture.....	418 00	481 40
Service civil.....	0 67	.....
Douanes.....	2,479 63	1,308 40
Finances.....	845 96	217 87
Secrétaire du Gouverneur-Général.....	33 22	38 34
Revenu de l'intérieur.....	3,365 19	1,291 89
Intérieur.....	590 60	304 91
Justice.....	303 86	172 69
Marine et pêcheries.....	618 35	246 85
Milice et défense.....	919 03	452 26
Postes.....	13,869 73	9,334 91
Conseil privé.....	63 70	28 94
Travaux publics.....	549 62	303 21
Receveur-général.....	156 96	76 47
Secrétaire d'Etat.....	487 26	271 36
	24,701 78	14,529 50
<b>PRIX EXTRA-CONTRACTUELS POUR OUVRAGES DE NATURE CONFIDENTIELLE.</b>		
Marine et pêcheries.....	4 79	.....
Milice et défense.....	25 50	.....
	30 29	.....

ETAT comprenant les ouvrages d'impression exécutés, dans le semestre expiré le 31 décembre 1876, par d'autres que les entrepreneurs, mais dont les comptes ont été soumis à l'examen de ce bureau.

Mois.	Départements.	Montants.
		\$ cts
Août.....	Travaux publics .....	131 86
Septembre.....	do .....	101 41
do .....	Intérieur.....	610 97
Octobre .....	Agriculture.....	1,334 00
do .....	Secrétaire d'Etat.....	62 90
Novembre .....	Travaux publics.....	20 75
Décembre .....	Secrétaire d'Etat.....	28 00
		2,289 89

Cout des insertions d'annonces dans les journaux ayant le patronage gouvernemental, du 1er janvier au 31 dec. 1876.

Départements.	Ontario.		Québec.		Nouvelle-Ecosse.		Nouveau-Brunswick.		Manitoba.		Colombie-Britannique.		Ile du Prince-Edouard.		Etats-Unis.		otaux.			
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.		
Agriculture.....	23	20	12	84	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	36	04	
Douanes.....	64	67	53	68	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	98	35	
Gouverneur-Général.....	.....	.....	7	50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7	50	
Justice.....	.....	.....	43	00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	43	00	
Revenu de l'intérieur.....	76	27	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	76	27	
Intérieur.....	.....	.....	506	83	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	549	33	
Marine et pêcheries.....	255	82	162	46	115	34	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	866	24	
Milice et défense.....	642	25	153	95	23	40	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	842	35	
Postes.....	661	78	672	89	890	96	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,854	45	
Travaux publics.....	.....	.....	1,708	52	411	24	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,138	24	
Secrétaire d'Etat.....	4,027	82	27	50	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	27	50
Totaux.....	5,751	81	3,329	17	1,440	94	1,392	53	156	04	51	70	33	70	373	38	.....	12,529	27	

## ANNEXE C.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,  
DIVISION DE LA PAPETERIE,  
OTTAWA, 12 janvier 1877.

L'honorable R. W. SCOTT,  
Secrétaire d'Etat, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le compte-rendu des opérations de ce bureau pendant l'année écoulée du 1er juillet 1875 au 30 juin 1876, et le trimestre expiré le 31 décembre 1876.

Les (trois) relevés ci-joints donnent tous les détails, qui se résument dans les chiffres suivants :

Fournitures en approvisionnement le 1er juillet, 1875.	\$15,246 05	
“ reçues dans l'année.....	54,359 71	
Bénéfice sur les opérations de l'année, au 30 juin 1876.	1,052 17	
Total.....		\$70,657 93
Livraisons faites sur demandes aux départements.....	\$13,941 21	
“ “ aux services du dehors	14,131 09	
“ à l'imprimeur de la reine pour les départements.....	28,280 71	
Livraisons faites à l'imprim. de la reine pour les statuts	180 04	
		\$56,533 05
Approvisionnements existant fin d'année (30 juin 1876).....		14,124 88
Total.....		\$70,657 93

Les affaires du dernier trimestre, résumées de cette manière, présentent les chiffres suivants :—

Existences le 1er juillet 1876, (par report).....	\$14,124 88	
Articles reçus au 31 décembre 1876.....	32,334 61	
Total.....		\$46,459 49
Livraisons faites aux départements.....	\$5,460 24	
“ “ aux services du dehors.....	8,892 40	
“ à l'imprimeur de la reine pour les départements .....	14,537 94	
		\$28,890 58
Existences, le 30 décembre.....		17,568 91
Total.....		\$46,469 49

Dans le courant de l'année, il a été fait et expédié 1864 paquets et caisses de fournitures de bureau pour les services au dehors ; ces livraisons ont nécessité l'envoi et la réception d'environ 1,000 factures et lettres. Les demandes se sont élevées au nombre de 5,117, supérieur de 163 à celui de la précédente année. La valeur des fournitures livrées présente aussi une très-notable augmentation.

Les livraisons en 1875-76 ont atteint la valeur totale de...	\$56,533 05
En 1874-75, elles avaient été de.....	50,447 71
Soit une augmentation de.....	\$6,085 34

Les détails de cette augmentation sont donnés dans l'état comparatif No. 3 ; mais il est à remarquer qu'elle a été occasionnée entièrement par un surcroît de consommation, car les prix ont été beaucoup plus bas l'an dernier que les quatre années précédentes. Ainsi, la fourniture seule du papier pour formules, etc., accuse une augmentation de dépense de \$5,824.50. D'ailleurs, l'abaissement des prix ne s'est produit qu'au semestre de janvier-juin ; et presque tout le surcroît de consommation avait eu lieu dans le semestre précédent.

Il y a, dans la quantité de papiers de rebut provenant des différents bureaux, une diminution considérable. En 1874-1875, le poids vendu par adjudication fut de 42,064 livres, et la recette de \$566.71 ; en 1875-1876, les papiers de rebut, 20,095 livres, ont rapporté seulement \$160.56. De \$1.50 les 100 livres, au premier semestre de 1874, le prix est descendu à 62½ cents les 100 livres dans le dernier semestre de 1876.

La recette de ce chef pour l'année fiscale et le semestre dernier, soit \$279.64, avec une somme de \$89.20, produite par des remboursements de prix, a été déposée au crédit de l'honorable receveur-général.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très-obéissant serviteur,

JAMES YOUNG.



## BUREAU DE LA PAPETERIE.

ETAT de la dépense en achats et de la valeur des livraisons, par mois, pendant l'année expirée le 30 juin 1876, et le semestre expiré le 30 décembre 1876.

	Entrées du 1er juillet 1875 au 30 juin 1876.		Sorties du 1er juillet 1875 au 30 juin 1876.
	Sterling.		\$ cts.
	£ s. d.	\$ cts.	\$ cts.
1875—Juillet .....	1,224 17 11	1,159 87	5,317 34
Août.....	199 4 11	1,353 86	4,263 52
Septembre.....	646 2 4	2,066 87	2,906 50
Octobre.....	644 17 9	1,394 26	4,674 30
Novembre.....	721 1 11	1,037 83	4,476 73
Décembre.....	321 4 6	2,860 49	5,862 39
1876—Janvier.....	564 8 7	2,161 30	5,438 72
Février.....	489 10 4	2,581 14	5,970 09
Mars.....	591 3 0	1,503 86	4,881 52
Avril.....	671 15 1	1,412 29	4,067 82
Mai.....	412 10 8	1,807 17	4,090 81
Juin.....	522 1 11	910 57	4,583 31
En cours canadien.....		20,249 51	
do sterling.....	7,008 18 11	34,110 20	
Dépense totale en achats.....		54,359 71	
Par report du 30 juin 1875.....		15,246 05	
Valeur totale des sorties.....			56,533 05
Bénéfice sur les opérations de l'année.....		1,052 17	
Valeur en existences au 30 juin 1875.....			14,124 88
		70,657 93	70,657 93
A reporter par existences (suivant vérification).....		14,124 88	
	Entrées du 1er juillet 1875 au 30 juin 1876.		Sorties du 1er juillet 1875 au 30 juin 1876.
1876—Juillet .....	1,026 0 9	2,745 99	5,338 11
Août.....	713 18 3	2,547 57	5,494 85
Septembre.....	887 17 4	1,064 08	3,967 99
Octobre.....	796 8 2	1,312 09	4,619 42
Novembre.....	456 0 6	2,178 18	4,545 24
Décembre.....	303 5 10	2,126 80	4,924 97
En cours canadien.....		11,974 71	
do sterling.....	4,181 10 10	20,359 90	
Dépense totale en achats.....		32,334 61	
Par report du 1er juillet.....		14,124 88	
Valeur totale des sorties.....			28,890 58
Valeur en existences au 31 décembre 1876.....			17,568 91
		46,459 49	46,459 49
A reporter par existences.....		17,568 91	

BUREAU DE LA PAPERIE.

Etat de compte général indiquant en détail la dépense pour les fournitures reçues et la valeur des fournitures livrées au service civil, pendant l'année écoulée du 1er juillet 1875 au 30 juin 1876, et le semestre écoulé du 1er juillet au 30 décembre 1876.

Nature des articles	Articles entrés pendant l'année expirée le 30 juin 1876.		Articles entrés du 1er juillet au 31 décembre 1876.		Départements.	Articles sortis pendant l'année expirée le 30 juin 1876.		Articles sortis du 1er juillet au 31 décembre 1876.	
	£ s. d.	\$ cts.	£ s. d.	\$ cts.		Dép't.	\$ cts.	Dép't.	\$ cts.
Papier à livres	987 7 11	531 16	559 15 0	139 13	Agriculture	879 09	336 01		
do tellière	1,665 0 11	146 54	901 12 7	168 51	do Recensement	84 45			
do double	89 3 0 3/4	291 40	216 5 6	135 63	do Immigration	11 20			
do écu in-folio	422 8 9	366 39	235 0 11	14 52	do Commission à Philadelphie	567 30	234 75		1,901 80
do d'impression	48 1 8	5,041 15	7 17 6	4,219 45	Finances	605 32	216 53		140 41
do parchemin	50 2 11	9 00	32 3 2		do Trésorerie	187 71	7 73		
do buvard	125 3 5	12 00	36 1 3		do Dépenses casuelles	60 75	35 15		
do à copier	20 4 11	2,480 34			do Assurances	128 75	27 51		
do de manille	32 14 7				Secrétaire du Gouverneur-Général	647 85	239 45		
do à cartouche	65 0 0	491 20	111 13 8	112 26	Revenu de l'intérieur	434 76	-247 46		660 79
do à dessiner	147 8 0		207 9 0		Justice	669 71	313 75		
do coupé in-4° à in-8°	801 6 8		14 14 11		do Cour Suprême	245 74			266 44
do B. B. et envelopp.	896 8 6	4,107 60	357 17 2	2,054 94	do Penitencier de Kingston	316 35			195 93
Enveloppes	61 6 0	223 01	58 13 3		do Penitencier de St. Vincent de Paul	231 56			30 46
Instruments de dessin	119 15 3	147 48	41 11 0		do Penitencier de St. Jean	13 36			42 00
Matériaux pour do	51 18 11	14 25	22 1 9	153 35	Haïfax	14 77			3 75
Conteurs, encre de Chine	95 12 4	14 55	18 19 6	44 65	do Directeurs des pénitenciers	72 35			25 91
Plumes d'acier	95 12 4	270 07	298 1 2	94 10	do Asile de Rockwood	38 97			19 64
Porte-plumes	1 6 9	1 89	16 95	18 45	do Police de la Puissance	38 63			16 20
Crayons	157 17 4	156 95	93 3 0		do Police du Nord-Ouest	55 70			
Divers, B.	104 19 8	186 45	17 10 0		do Penitencier du Manitoba	7 50			
Cartes, carton, etc	29 18 9	53 10			Marine et pêcheries	733 92			48 52
Cartes de chèques	9 0 0	19 00	14 18 1	206 35	Milice et défense	544 15			179 64
Livres, C	46 16 3	309 79	52 10 0	162 25	do Adjudant-général	1,308 00			561 41
Matériaux à copier	8 7 0	120 85	89 3 6	127 03	Conseil privé	613 01			106 17
Divers, D.	127 16 0				Travaux publics	2,151 44			905 47
Boîtes à dépêches					do Oh. de fer Intercolonial	102 68			69 84

Nature des articles	Articles entrés pendant l'année expirée le 30 juin 1876.		Articles entrés du 1er juillet au 31 décembre 1876.		Départements.	Articles sortis pendant l'année expirée le 30 juin 1876.		Articles sortis du 1er juillet au 31 décembre 1876.	
	£ s. d.	\$ cts.	£ s. d.	\$ cts.		Dép't.	\$ cts.	Dép't.	\$ cts.
Bandes élastiques	137 2 11	3 80	68 19 0	292 45	Bureau des postes	1,500 54	1,186 99		1,251 63
Divers, E.	14 2 0		21 0 0	3 25	do Caisses d'épargnes	711 37	5,292 98		3,223 88
Epingles à papier	22 2 10	3 60	23 13 9	11 95	Receveur-Général	157 63			33 61
Cartons à pap, serre-pap.	6 16 0	107 66	42 17 4	80 10	Secrétaire d'Etat	243 90			97 55
Epiloirs	17 8 0	25 98	1 19 0		do Registraire	105 49			145 93
Muclage de gomme	3 12 0	59 20	2 8 0	112 98	do Imprim. de la Reine	67 43			45 24
Encres à écrire	15 13 4	343 39	13 7 6	378 81	do do Statuts		180 04		31 16
Encriers et godets de verre	20 0 3	140 50	36 16 2	31 05	do do pour dépt. Police du N.-Ouest	70 96	28,280 71		14,537 94
Divers, I, tabl. élast, etc.	3 13 6	24 75	9 00		do do Bur. de la papeterie		241 11		54 62
Couteaux de poche	109 10 5	11 00	93 12 0	2 30	do do Territoires du N.-O.				195 41
do de bur. et grattoirs	25 11 6		16 12 0		Intérieur	247 39			102 25
Ciseaux	37 10 0	66 40	12 18 0	8 33	do Terres féodales	727 96			194 28
Divers, L.	20 10 0	21 50	12 5 0	3 00	do do de l'artillerie	75 31			49 06
Agenda à garnit. métal.	9 17 0	3 30	3 4 1	1 25	do do des Sauvages	207 19			113 17
Divers, N.	6 16 4	361 60	7 1 0	103 53	Greffier de la Cour. en chancellerie	16 12			9 03
do P.	14 16 2	128 29	2 9 0	9 20	Bureau du service civil	28 46			12 39
Règles	16 14 11	81 85	73 9 9	38 55	Départements en général	93 80			49 39
Divers, S.	112 0 0	107 05	148 2 3		Bibliothèque du Parlement	83 30			47 46
Galons, etc	340 16 9		9 12 0		Le Rec.-Gén. remb. par la C. Suprême	24 13			24 70
Ficelles	9 6 6	67 83	5 7 6		do do T. S. Scott	1 00			7 48
Bougies de cire, thermom.	7 4 0 6	53 00	213 17 6	14 20	do do Trav. Publics	19 80			
Pains à cacheter	64 7 6	347 09	11 10 0	214 34	do do T. Patrick	12 09			
Cires à cacheter	96 7 6	17 62		12 00	Total des livraisons pour serv. ext.	42,591 84			23,430 34
Livres et cahiers en blanc					do do	13,941 21			5,460 24
Almanachs					Val. totale des livraisons d'articles	56,533 05			28,890 58
Livres imprimés, impres-	6 15 0	6 50	32 08		Remboursement, compte d'articles				
sions, etc.	51 0 1	305 22	86 14 3	78 00	do de fret	57 02			32 18
Matériaux à gravure	9 19 5	213 55	166 9 9	49 18	do do de Spicer	52 84			
Divers	329 16 2	173 59	1,188 21		do do de Waterloo	25 35			
Caisses et transp. p. nav.	2,541 40		4,492 16 0	12,127 81	do do papiers de rebut	172 56			107 08
Fret	7,490 3 1 1/2	20,440 74	309 5 2	1,153 10	Change an crédit du Rec.-Général	321 74			139 26
A déduire pour escomptes	481 4 2 1/2	191 23			Déposé Dt. au Receveur-Général				
Dépense nette, ers. canad.	20,249 51		11,974 71		do £16 1s 4d sterling	78 19			
do sterling	34,110 20		20,359 90		Credit net	243 55			139 26
Total		54,359 71		32,334 61					

## BUREAU DE LA PAPETERIE.

ETAT comparatif des livraisons de fournitures faites aux départements dans les années 1874-75 et 1875-76.

	1874-75.		1875-76.		Augmentation.	Diminution.
	Départements.	Services. exté-rieurs.	Départements.	Services exté-rieurs.		
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Dépt. de l'Agriculture .....	582 16		877 09		296 93	
do Recensement.....		148 61		84 45		64 16
do Immigration.....				8 91	8 91	
do Commission de Philadelphie.....				11 20	11 20	
Dépt. des douanes.....	737 96	3,075 06	567 20	3,130 01	*54 95	†170 76
do Finances .....	901 76	207 46	605 32			{ †296 44 *207 46
do do Trésorerie.....	72 84		157 71		84 87	
do do Dép. casuelles.....	54 55		60 75		6 20	
do do Assurances.....			128 75		128 75	
do Secrétaire du G.-Général.....	865 58		647 85			217 73
do Revenu de l'intérieur.....	472 02	1,722 17	434 76	1,955 99	*233 82	†37 26
do de la Justice.....	901 23		669 71			231 52
do do Cour Suprême.....				245 74	245 74	
do do Insp. des pénitens.....		89 39		72 35		17 04
do do Pénit. de Kingston.....		249 23		316 35	67 12	
do do Pénit. de St. Vincent de Paul.....		100 84		231 56	130 72	
do do Pénit. de St. Jean.....		34 24		13 36		20 88
do do Pénit. d'Halifax.....		11 67		14 77	3 10	
do do As. de Rockwood.....		39 03		38 97		0 06
do do Pol. de la Puis.....		27 46		38 63	11 17	
do do Police du N.-O.....		161 95		55 70		106 00
do do Pénit. du Manitoba.....				7 50	7 50	
do de la marine et des pêcheries.....	1,713 47	180 02	733 92	261 69	*81 67	†979 55
do de la milice et de la défense.....	773 55		544 15			229 70
do do Adjudant-Général .....	1,146 18		1,308 00		161 82	
do du Conseil Privé.....	420 76		613 01		192 25	
do des Travaux Publics.....	-1,849 49	721 16	2,151 44	693 64	†301 95	*27 52
do do Com. des chem. de fer.....	106 19	7 18	102 68			{ †3 51 *7 81
do do Chem. de fer du Pac. Canadien.....		828 84		1,186 99	358 15	
do des Postes .....	2,370 80	4,518 76	1,500 54	5,292 98	*774 22	†870 26
do do Caisses d'épargne.....	146 72		711 37		564 65	
do du Receveur-général .....	159 89		157 63			2 26
do du Secrétaire d'Etat.....	452 98	6 20	243 90			{ †209 08 6 20
do do Régistraire .....	80 68		105 49		24 81	
do do Imprimeur de Reine.....	47 27		67 43		20 16	
do do Impr. pour les départements.....		22,636 25		{ 180 04 28280 71	5,824 50	
do do Bur. de la papet. .....	56 80		70 98		14 18	
do do Police du N.-O.....				241 11	241 11	
do de l'Intérieur.....	134 96		247 39		112 43	
do do Terres fédérales.....	634 11	156 54	727 96		93 85	156 54
do do de de l'artil. ....	88 93		75 31			13 62
de do Af. des sauvages.....	206 12	138 30	207 19	172 17	{ †1 07 *33 87	

ÉTAT COMPARATIF des livraisons de fournitures faites aux départements,  
dans les années 1874-75 et 1875-76.—*Fin.*

	1874-75.		1875-76.		Augmentation.	Diminution.
	Départements.	Extérieur.	Départements.	Extérieur.		
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.		
Greffier de la Couronne en chancellerie	22 34	.....	16 12	.....	.....	6 22
Bureau du service civil.....	22 30	.....	28 46	.....	6 16	.....
Bibliothèque du Parlement.....	78 38	.....	83 30	.....	4 92	.....
Départements généralement.....	86 92	.....	93 80	.....	6 88	.....
Remboursements de prix de fournitures.....	.....	200 11	.....	57 02	.....	143 09
	15,187 24	35,260 47	13,941 21	42,591 84		
Augmentation.....	.....	.....	.....	.....	10,109 63	.....
Diminution.....	.....	.....	.....	.....	.....	4024 29

\* Service extérieur. † Départements.

NOTE.—L'état ci-dessus indique, dans les chiffres des livraisons pour les services extérieurs, une augmentation de ..... \$7,331 37  
Et dans ceux des livraisons pour les départements, une diminution de..... 1,246 03

Le surcroît de consommation (année 1875-76) ressort donc à..... \$6,085 34  
L'augmentation, dans les chiffres des livraisons de papiers à livres, formules, etc., sur demande, de l'imprimerie de la Reine, s'élève à ..... 5,824 50

Reste, pour les autres fournitures, une augmentation totale de ..... \$260 84

(Memorandum.)

BUREAU DE PAPETERIE DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 12 janvier 1877.

A l'honorable R. W. Scott,  
Secrétaire d'Etat,

MONSIEUR,—Relativement à cette partie de mon rapport dans laquelle je mentionne la réduction réalisée dans les prix des papiers—réduction qui est tout entière le résultat de mon voyage en Angleterre au mois d'octobre 1875—je prends la liberté d'ajouter la liste suivante des principales espèces de papiers diminués de prix, à titre de pièce justificative.

	Quantité de rames.	Anciens prix.		Prix actuels.		Différence moyenne.	Réduction.	
		\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	
Tellière, azur, 12 livres .....	1,406	2	20	1	85	0	35	492 10
do do 12 do .....	1,028	2	20	2	10	0	12	123 36
do double do 24 do .....	52	4	24	3	90	0	26	13 52
do do crème, vergé, 24 et 27 livres	25	4	50	4	24	0	16	4 00
do azur, vergé, 15 livres .....	206	2	82	2	60	0	22	45 32
Carré, do 23 do .....	80	4	54	4	32	0	30	24 00
Coquille, 13 livres .....	20	8	35	4	40	3	95	79 00
do azur, vergé, 32 livres .....	22	5	95	5	30	0	70	15 40
do do 18 do .....	54	3	44	3	14	0	30	16 20
Ecu in-folio, crème, vergé, 17 livres	169	2	82	2	56	0	26	43 94
do azur do 15 do .....	55	3	00	2	35	0	65	35 75
Grand-écu, crème do 18 do .....	49	3	38	3	04	0	34	16 66
do azur do 18 do .....	110	3	40	2	80	0	60	66 00
do do 18 do .....	101	3	38	3	14	0	25	25 25
Réduction nette réalisée sur ces articles pendant l'année.....							1,000	50

## ANNEXE D.

### POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST

A l'honorable R. W. Scott,  
Secrétaire d'Etat, Ottawa.

Par un arrêté en conseil du 20 avril 1876, le contrôle et l'administration de la police à cheval du Nord-Ouest ont été transférés du Département de la justice au Département du Secrétaire d'Etat.

Par un arrêté en conseil du 20 juillet 1876, le lieutenant-colonel James Farquharson MacLeod, C. M. G., a été nommé pour succéder au lieutenant-colonel French comme commissaire de police.

En juillet, une escorte de quatre-vingt-deux hommes a été détachée pour accompagner le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest dans le voyage qu'il a fait aux forts Carleton et Pitt, en vue de conclure un traité avec les Cris.

Comme les Sauvages du territoire voisin de Montana étaient en hostilités l'été dernier avec les troupes des Etats-Unis, on a jugé nécessaire, par mesure de précaution, d'augmenter les détachements des forts MacLeod et Walsh, à la Montagne aux Cyprès. Cent hommes ont été dirigés des forts septentrionaux sur ces deux postes. Le Département de la milice a fourni quatre canons de sept, qui ont été expédiés avec des munitions au fort Walsh. Deux pièces de campagne de neuf avaient déjà été envoyées au fort MacLeod.

En concentrant la force sur ces postes, situés près de la frontière, on a assuré la tranquillité dans cette région et empêché les Sauvages des Etats-Unis d'établir sur le sol canadien la base de leurs opérations contre les troupes américaines.

Le 22 août, l'assistant-commissaire reçut le rapport suivant du sous-inspecteur Denny :

" Conformément aux ordres que je reçus, le 8 juillet, d'aller opérer l'arrestation du prévenu " Nataya " au camp des Pieds-Noirs, je partis le même jour de la rivière de l'Arc. Je rencontrai les Pieds-Noirs campés à une trentaine de milles de l'embouchure de la rivière du Caribou, à deux cents milles environ au nord-est de la rivière du Coude.

" Après avoir arrêté l'accusé, je fus retenu au camp par un conseil, qui avait été convoqué par les principaux chefs des Pieds-Noirs et auquel je reçus l'invitation d'assister.

" Ils me dirent qu'ils étaient très-heureux de mon arrivée, vu qu'ils se trouvaient dans des conditions difficiles par suite de communications qui avaient eu lieu entre la nation des Pieds-Noirs, (y compris les gens du Sang et les Piégame) et les Sioux de l'autre côté de la frontière.

" Un mois auparavant, les Sioux avaient envoyé un message au camp des Pieds-Noirs, avec un présent de tabac, que me montra le chef. Le messenger Sioux dit aux Pieds-Noirs que le tabac leur était envoyé pour qu'ils fumassent dans le cas où ils seraient disposés à traverser la frontière et à faire alliance avec les Sioux pour combattre les Corbeaux et d'autres tribus, ainsi que les Américains, avec lesquels les Sioux étaient alors en guerre.

" Les Sioux promettaient aux Pieds-Noirs beaucoup de chevaux et de mules, enlevés aux Américains, et leur faisaient dire aussi qu'ils avaient fait prisonnières un grand nombre de femmes blanches, qu'ils leur donneraient en retour de leur alliance.

“ Ils faisaient encore dire aux Pieds-Noirs que si les Pieds-Noirs se joignaient à eux pour combattre les Américains, les Sioux, après avoir massacré tous les blancs du côté américain, viendraient prêter secours aux Pieds-Noirs pour exterminer tous les blancs de ce côté-ci.

“ Ils représentaient encore la faiblesse numérique de la force armée sur ce côté-ci, et disaient qu'ils pourraient s'emparer aisément de forts comme les nôtres, puisqu'ils avaient enlevé aux Américains de gros forts de pierre, avec des pertes très-peu sensibles.

“ Peu de temps avant mon arrivée, les Pieds-Noirs avaient envoyé aux Sioux la réponse qu'ils ne pouvaient fumer leur tabac, aux conditions proposées, et qu'ils ne voulaient point faire alliance avec eux dans le dessein de combattre contre les blancs, avec lesquels ils étaient en bonne amitié.

“ L'envoyé des Pieds-Noirs aux Sioux arrivait de sa mission lorsque je parvins au camp.

“ Les Sioux faisaient réponse que, puisque les Pieds-Noirs ne voulaient point les aider à combattre les Américains, les Sioux passeraient la frontière et montreraient aux Pieds-Noirs que les soldats blancs ne peuvent tenir devant eux; après les avoir exterminés et s'être emparés de leurs forts, ils se tourneraient contre les Pieds-Noirs.

“ Par suite de ce message, les Pieds-Noirs étaient dans l'incertitude et ne savaient à quoi se décider, lorsque j'arrivai à leur camp. Ped-de-Corbeau, leur grand chef, fut autorisé par toute la nation réunie à me demander si nous enverrions à leur secours la police à cheval, dans le cas où les Sioux voudraient leur faire la guerre, sans avoir été provoqués. A quoi je répondis que si, sans agression de leur part, ils étaient attaqués par les Sioux, nous serions dans l'obligation de les aider, parce qu'ils appartiennent à notre pays et ont le même droit à la protection publique que tous les autres sujets.

“ Ils furent très-satisfaits de cette réponse et me dirent qu'ils voulaient toujours vivre en paix avec les blancs, et surtout avec nous; qu'ils se souvenaient de la manière dont nous les avions traités depuis notre arrivée dans le pays, et qu'ils étaient sûrs que nous étions leurs amis.

“ Le chef me tint ce discours: “ Chacun de nous voit venir le jour où les buffles auront tous été tués; alors nous n'aurons plus rien pour vivre; vous viendrez dans notre camp et vous verrez le pauvre Pied-Noir mourant de faim. Je sais que dans son cœur le soldat blanc compatira à notre misère; il avertira la puissante Mère, qui ne laissera point périr ses enfants.” Il ajouta: “ Nous sommes environnés; les Cris entrent dans notre pays par le nord; les blancs par le sud et par l'est. Tous ruinent nos moyens de subsistance; mais quoique nous voyons clairement venir ces jours, nous ne nous joindrons point aux Sioux contre les blancs, mais nous compterons sur vous pour nous secourir.”

“ Le chef me dit que les Pieds-Noirs m'informaient que, puisque nous nous engageons à les secourir en cas d'attaque, ils enverraient deux mille guerriers contre les Sioux, si ceux-ci venaient les attaquer.

“ Je les remerciai de cette offre, et leur dis que je vous rapporterais ce qu'ils m'avaient exposé. Je les assurai que, tant qu'ils seraient paisibles, ils nous auraient pour amis, disposés à tout faire pour leur bien-être.

“ Ils se déclarèrent très-satisfaits et promirent de ne rien faire sans nous avertir et sans nous consulter.

“ Je leur distribuai du tabac et leur recommandai de nous informer des mouvements des Sioux du côté du nord.

“ Je les laissai campés ensemble à environ trente milles au-dessus de l'embouchure de la rivière du Caribou. J'emmenai l'accusé sans aucune difficulté.”

Son Honneur le député-gouverneur transmet une copie de ce rapport au très-honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies, qui fit la réponse suivante à Son Excellence le Gouverneur-Général:

“ J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche du député-gouverneur, No. 21.

du 26 août, laquelle contient un rapport du sous-inspecteur Denny, de la police du Nord-Ouest, sur une visite qu'il a faite dernièrement au camp des Pieds-Noirs.

" J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport de M. Denny et j'en ai remis une copie à la Reine.

" Sa Majesté m'a donné ordre de vous dire d'informer les chefs de la tribu, que Sa Majesté a appris avec beaucoup de satisfaction la conduite fidèle qu'ils ont tenue en refusant de prendre les armes pour la cause des Sioux, et qu'Elle a été très-heureuse de cette preuve d'attachement et de fidélité. Vous leur ferez aussi savoir que leur Puissante Mère désire les assurer qu'Elle a toujours porté et continuera toujours de porter un vif intérêt à tout ce qui intéresse leur bien-être, et qu'Elle espère que rien ne viendra jamais troubler les relations amicales qui règnent entre ses sujets indiens et ses sujets blancs."

Des instructions ont été données pour que ce message de Sa Majesté soit communiqué aux Sauvages.

Le transport au Manitoba de prisonniers et de témoins des régions éloignées du Nord-Ouest, a été, par le passé, une cause de dépense considérable pour le service de la Police. L'été dernier, trois détachements ont été fournis pour amener des prisonniers et des témoins des forts Macleod et Walsh au Manitoba, la distance à franchir étant environ de 700 milles. La récente organisation du gouvernement du Nord-Ouest, pourvoyant à l'administration de la justice dans ces Territoires, aura, on l'espère, l'effet d'épargner au service de la Police, de semblables dépenses à l'avenir.

Des représentations ayant été faites que les habitants de la paroisse de St. Albert, près d'Edmonton, allaient être exposés à une grande détresse, pendant l'hiver, leurs récoltes ayant été détruites par la grêle, on a dû rechercher les moyens à prendre pour éloigner le danger de la famine et préserver l'établissement de la ruine qu'eût entraînée la dispersion de ses habitants. L'officier commandant à Edmonton reçut instruction d'inviter le clergé des différentes religions à s'unir à lui pour former un comité de secours ; les approvisionnements disponibles de la Police furent offerts au prix coûtant, y compris les frais de transport ; dans le cas où le paiement ne pouvait être effectué au comptant, on recevait une obligation pour le paiement à terme en fourrures ou en argent.

La contrée située entre la Montagne des Cyprès et les Montagnes-Rocheuses a été regardée jusqu'à présent par les Pieds-Noirs comme leur territoire de chasse. Cette année, d'autres Indiens et des Métis ont empiété sur ces terres ; de là une vive irritation manifestée par les Pieds-Noirs, qui ont demandé à la police de protéger leurs droits contre ces entreprises, disant que, s'ils n'en étaient empêchés par sa présence, ils feraient la guerre aux usurpateurs.

La correspondance relative à cette affaire a été communiquée au lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest, pour que le conseil du Nord-Ouest la prenne en considération lorsqu'il adoptera des règles en matière de chasse, et notamment en vue de prévenir l'entière destruction des buffles.

L'extrait suivant d'un rapport de l'assistant-commissaire témoigne du caractère amical des relations entre les Peaux-Rouges et la Police.

" J'ai l'honneur d'informer M. le ministre de la Justice que, la semaine dernière, me trouvant à la montagne des Cyprès, un Piégane vint au fort Walsh, et rapporta qu'un Sauvage de la tribu du Sang, nommé " le Picoté " ou " Teton," contre qui j'avais un mandat d'arrêt pour le meurtre de sa femme, commis près du fort MacLeod dans le printemps de l'année 1875, était à un camp de Cris, à 30 milles environ du fort Walsh. En apprenant cela, je dépêchai le sous-inspecteur Welch, qui connaissait le Picoté, avec quatre hommes, pour l'arrêter. M. Welch était de retour le lendemain matin. Le Petit-Ours-Noir, chef du camp, lui avait dit que l'homme de la nation du Sang y était venu, mais qu'il en était reparti de la veille ; le chef s'attendait, toutefois, que le Picoté allait revenir dans quelques jours, et il avait promis de faire savoir son arrivée à la police, et même d'avoir un " grand festin " et une danse dans le camp pour l'y retenir jusqu'à l'apparition de la force armée. Aussitôt après le retour de Welch, je partis des Cyprès pour ce poste-ci, où, à peu de jours d'intervalle, arrivait à son tour le sous-inspecteur, ayant sous sa garde le Picoté fait prisonnier.



Le Petit-Ours-Noir avait tenu sa promesse. Voici ce que m'écrivit l'inspecteur Crozier, qui a maintenant le commandement aux Cyprès : — "Le 14, le chef Cris le Petit-Ours-Noir a envoyé son fils avertir le poste que le Picoté, à la recherche duquel nous avions expédié un détachement lorsque vous étiez ici, était revenu au camp, à 25 milles des Cyprès.

"J'ai fait partir sur-le-champ le sous-inspecteur Welch, avec un détachement composé d'un constable et de quatre hommes, pour se saisir du meurtrier. Je suis heureux de vous mander que M. Welch a pu l'arrêter, et l'amener au fort dès le même soir.

"Le Petit-Ours-Noir a prêté toute l'assistance en son pouvoir au sous-inspecteur, jusqu'à donner une "danse" pour retenir dans son camp le prisonnier, en attendant l'arrivée de la police. Il y a apparence que personne dans ce grand rassemblement ne se doutait de notre dessein; aussi le Picoté a-t-il été pris tout-à-fait par surprise."

Environ 700 Sioux des Etats-Unis, avec leurs familles, ont passé dernièrement la frontière, se sont placés à la montagne à Bois, en territoire canadien. Un officier de la police a été les visiter et il rapporte que leurs dispositions sont pacifiques et amicales. Mais la présence sur notre sol d'une bande aussi nombreuse d'Indiens étrangers ne laisse pas de causer quelque inquiétude.

Dans le courant de l'année, 39 hommes ont pris leur congé à l'expiration de leurs engagements; 7 autres ont été renvoyés, 18 sont devenus invalides, 2 ont eu permission d'acheter leur libération, 1 a déserté et 1 est mort. Total 68 hommes.

Pendant la même période de temps, 18 hommes se sont rengagés, et il y a eu 63 nouveaux engagements. Total, 81 hommes.

Le tableau ci-dessous indique l'effectif et la distribution actuels du corps :

Postes.	Commissaire.	Assistant-Commissaire.	Chirurgien.	Vétérinaire.	Quartier-maître.	Inspecteurs.	Sous-inspecteurs.	Constables et sous-constables.	Chevaux.
Fort Macleod.....	1	1	1	.....	.....	1	5	103	105
Fort Walsh, (Montagne des Cyprès).....	.....	.....	1	.....	1	1	4	95	90
Fort Calgary.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	35	37
Fort Saskatchewan (rivières d'Edmonton et de la Queue).....	.....	.....	.....	.....	.....	1	1	20	18
Battleford et Carleton.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11	16
Rivière du Cygne.....	.....	.....	1	1	.....	1	1	29	10
Shoal Lake.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	7	4
Qu'Appelle.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	5	4
Belles-Plaines.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	3
	1	1	3	1	1	6	13	309	287

Le compte de la dépense du service de la police à cheval, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin dernier, monte à \$369,518.39; mais cette somme comprend \$41,184.47 d'arrérages des exercices 1873-74 et 1874-75, et un article de \$19,762.95, pour divers approvisionnements reçus de la commission des frontières en 1874-75.

Les récoltes sur la ferme de la police à cheval, à la rivière du Cygne, avaient une belle apparence au commencement de la saison, mais elles ont été anéanties par les sauterelles dans les mois de juillet et d'août.

Les ravages faits par les sauterelles ont aussi occasionné une grande disette de fourrage aux quartiers de la rivière du Cygne.

Avant l'arrivée de la police au fort MacLeod, cette partie des territoires était en proie aux *outlaws* et aux traiteurs frauduleux.

---

A présent, la traite des boissons enivrantes n'y existe plus ; de nombreux colons, venus de l'autre côté de la frontière, s'y livrent à l'élevage des bestiaux et à d'autres occupations. Un village a surgi auprès du fort, et le commerce prend partout un rapide accroissement. La recette opérée à cette douane, par les officiers de la police, pendant les dix mois expirés le 31 octobre dernier, s'est élevée à \$16,324.69 ; plus de 20,000 peaux de buffles ont été expédiées de ce même point dans le courant de l'an dernier.

Aux Cyprès, théâtre du massacre de 1873, il y a un autre établissement. La perception des droits, pendant neuf mois au 30 septembre, y a produit \$5,584.22.

C'est de ce dernier endroit que le gouvernement des Etats-Unis tire presque tous ses approvisionnements de pémican pour ses populations du Nord-Ouest.

Le tout respectueusement soumis.

FRÉDÉRIC WHITE.

Ottawa, 30 décembre 1876.

---

# RAPPORT

DE LA

# COMMISSION

NOMMÉE POUR

“ EXAMINER LES LIVRES, COMPTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES DE  
LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD DU  
CANADA, AINSI QUE LES DÉBOURSÉS ET  
DÉPENSES DE LA DITE COMPAGNIE;”

AINSI QUE LES

TÉMOIGNAGES ENTENDUS DEVANT LA DITE COMMISSION.

---

Imprimé par Ordre du Parlement.

---



OTTAWA

IMPRIME PAR MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON.

1877.



## RAPPORT

A Son Excellence le Très Honorable SIR FRÉDÉRIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté de Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Balleyleidy et Killeleagh, dans le Comté de Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronet, Chevalier du Très Illustre Ordre de Saint-Patrice, Chevalier Grand'-Croix de l'Ordre Très Distingué de St. Michel et St. George, Chevalier Commandeur du Très Honorable Ordre du Bain, etc., etc., Gouverneur-Général et Vice-Amiral du Canada.

### *Plaise à Votre Excellence :*

Nous, soussignés, deux des commissaires nommés par Votre Excellence, en vertu d'une commission en date du 22<sup>ème</sup> jour de juillet 1876, pour examiner les livres, comptes et pièces justificatives de la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, ainsi que les déboursés et dépenses de la dite Compagnie, et pour les autres fins énoncées dans la dite Commission, avons l'honneur (vu le refus de M. Adam Hope, le troisième commissaire, d'agir comme tel) de faire rapport à Votre Excellence du résultat de notre examen, en tant qu'il nous a été permis d'y procéder.

A la première assemblée (après lecture de la Commission) tenue le 23 août 1876, dans le but d'entendre les témoins—la Couronne et toutes les parties intéressées se trouvant dûment représentées par le ministère de leur conseil—l'honorable procureur-général d'Ontario de la part du gouvernement fédéral, demanda que la compagnie du chemin de fer du Nord permît d'avoir libre accès à ses livres, ou qu'elle les mît à leur disposition pour qu'ils en fissent un examen complet; là-dessus, M. J. D. Armour, C. R., agissant comme procureur et conseil pour et au nom des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer du Nord, et M. Cumberland, directeur-gérant de cette compagnie, demandèrent par écrit qu'avant de procéder à l'enquête, on produisit un état des sommes particulières que l'on disait avoir été diverties, ainsi que des entrées frauduleuses énoncées dans le préambule de la Commission, et aussi qu'on accordât à M. Cumberland un délai d'une journée pour l'examen des livres à cet égard. Après discussion, il fut arrêté (sans préjudice à aucune question) que l'on fournirait un état de ces sommes; que la Commission s'ajournerait jusqu'à vendredi, le 25 août 1876, à une heure p.m.; que M. Miall, le teneur de livres de service, comparaisant de la part du gouvernement, aurait libre accès aux livres dans la matinée de vendredi jusqu'au moment de la réunion de la Commission, si on le désirait, pour l'examen de toutes les entrées se rattachant à ces sommes; que vendredi on procéderait à l'interrogatoire des témoins, si le conseil du gouvernement en était d'avis; que M. Cumberland se présenterait alors pour donner son témoignage ou répondre aux transquestions, sans être assigné par *subpœna*; et que l'on pourrait également entendre les autres témoins. La question de faire un examen général des livres et des affaires de la compagnie, soit en excluant, soit en comprenant les sommes ci-dessus mentionnées (ou toutes autres sommes particulières) fut ensuite amenée sur le tapis par les procureur et conseil, mais M. Armour s'étant opposé à cet examen général, on ajourna la considération de cette question à la prochaine réunion de la Commission, sans préjudice aux droits des parties intéressées.

Vendredi, le 25 août 1876, la Commission s'assembla, en conformité de tel ajournement, et M. Cumberland subit un interrogatoire assez long. (À l'égard du témoignage qu'il donna alors, et des pièces à l'appui qui furent en même temps produites, voir l'annexe A.)

Samedi, le 26 août, fut repris l'interrogatoire de M. Cumberland. Cet interrogatoire terminé, l'honorable Procureur-Général d'Ontario renouvela sa demande au sujet de l'examen général des livres, demande à laquelle l'honorable J. H. Cameron, conseil de la Compagnie du chemin de fer du Nord, opposa l'objection suivante par écrit :

" M. Cameron refuse de consentir à ce qu'aucun teneur de livres examine les livres de la compagnie d'une manière générale, et sans qu'il soit produit un état indiquant spécialement toute entrée ou somme d'argent, au sujet de laquelle le gouvernement se propose de démontrer de l'irrégularité, ou au sujet de laquelle le gouvernement prétend avoir des droits, attendu qu'un tel examen ne forme pas partie des procédés de la Commission ; de plus, il s'oppose à tout examen quelconque, à moins que le teneur de livres, chargé de faire tel examen, ne prête serment au préalable et ne procède à cet examen en présence de la Commission ; ou à moins qu'il ne déclare de la part du gouvernement que celui-ci se propose de démontrer qu'il a droit à des sommes d'argent autres que celles qui sont spécialement portées et mentionnées dans la dite Commission, et qu'il ne spécifie en même temps quelles sont ces sommes d'argent." En outre M. Cameron prétendait que la Commission n'avait pas le pouvoir d'ordonner que les livres fussent examinés par le teneur de livres.

À la prochaine réunion de la Commission, tenue le 30 août 1876, M. Cumberland fut de nouveau interrogé, et l'honorable procureur-général d'Ontario renouvela sa demande au sujet de l'examen général des livres de la Compagnie du chemin de fer du Nord, tandis que l'honorable J. H. Cameron proposa un ajournement jusqu'au lendemain, afin qu'il lui fût permis de se consulter avec M. G. D'Arcy Boulton, solliciteur de la Compagnie du chemin de fer du Nord (lequel venait d'arriver d'Angleterre). Cette proposition de M. Cameron fut agréée.

Le lendemain (31 août 1876), l'honorable J. H. Cameron soumit à la Commission une proposition par écrit, par laquelle il demandait un nouvel ajournement jusqu'au 14 septembre 1876, pour les raisons y mentionnées, comme suit :

" M. Cameron, de la part de la Compagnie du chemin de fer du Nord, sollicite un ajournement jusqu'au 14 du mois prochain, vu qu'il se croit tenu de consulter l'opinion des directeurs du bureau de Londres, avant de se décider à remettre ou retenir les livres de la compagnie pour les fins d'une investigation générale. Cet ajournement lui permettra de se mettre en communication, par la poste demain, avec le bureau de Londres, et d'en recevoir une réponse par le câble pour le jour auquel les procédés seront ajournés ; et, comme cet ajournement le dispensera, en toute probabilité, de la nécessité de se prononcer lui-même sur la question de produire ou non les livres (point qui a été laissé à sa décision par le bureau local en ce pays), il considère que ce mode de procéder sera plus conforme aux vues du gouvernement et de la compagnie, si cet ajournement a lieu ; d'un autre côté, si l'on exigeait maintenant la production des livres, il se croirait obligé de s'y opposer."

Cet ajournement, après considération, ayant été approuvé par l'honorable procureur-général, fut accordé.

À une assemblée tenue le 14 septembre 1876, aux termes de l'ajournement, l'honorable J. H. Cameron annonça qu'il n'avait pas encore reçu de réponse du bureau de Londres, mais que, sur la demande du procureur-général, il consentait, dans l'intervalle, à que le teneur de livres du gouvernement examinât les livres de la Compagnie du chemin de fer du Nord, en commençant à l'année 1868, aux chapitres des frais judiciaires et parlementaires, " dépenses contingentes " et " frais d'impression et d'annonces, " tout en convenant que les livres, pour les fins de cette investigation, seraient mis à la disposition de ce teneur de livres pas plus tard que mardi matin le 19 septembre 1876.

Le 15 septembre 1876, la Commission interrogeait MM. G. T. Denison, fils, J. D. Edgar et F. W. Cumberland (mandé de nouveau). (Pour leurs témoignages, voir Annexe A.)

Lundi, le 18 septembre 1876, M. E. Miall, teneur de livres du gouvernement, se présente au bureau de la Compagnie du chemin de fer du Nord pour examiner les

livres aux chapitres indiqués dans les procès verbaux de la séance du 14 septembre, 1876, mais on lui en refusa l'accès, sous le prétexte que M. Cumberland était malade. Le 19 et le 20 septembre, M. Miall se rendit encore au bureau, mais le résultat de sa visite fut le même. Le 21 septembre, M. Featherston et M. Miall se présentèrent au bureau de la Compagnie du chemin de fer du Nord, et demandèrent qu'on leur donnât accès aux livres pour les fins ci-haut mentionnées, ce qui leur fut refusé, le secrétaire (M. Hamilton) produisant en même temps copie d'une résolution récente du bureau des directeurs de la dite compagnie à Toronto, qui défendait de permettre que les livres fussent examinés, ou qu'on en prît aucun extrait, à moins que ce ne fut par l'ordre du président ou de M. Cumberland, ou en présence de l'un ou de l'autre, ou en vertu d'une résolution à ce contraire. M. Featherston et M. Miall se rendirent alors auprès du président et de M. Cumberland, à leur résidence respective, et leur exposèrent le résultat de leurs démarches touchant l'examen des livres faites au bureau de la compagnie du chemin de fer du Nord, et proposèrent au dernier de ces messieurs, dans le but de faire les choses à sa convenance, et de faciliter l'examen, que l'inspection des livres eût lieu à son propre domicile, proposition que M. Cumberland promit de prendre en considération.

Frustrée dans ses démarches pour obtenir un libre accès aux livres, la Commission se réunit samedi, le 23 septembre 1876 (après avoir donné avis de cette séance), lorsque l'honorable J. H. Cameron, toujours sous le prétexte de la maladie de M. Cumberland, demanda encore un nouvel ajournement, dans le but de permettre à M. Cumberland de se trouver présent, et il soumit au commissaires le document suivant :

“ M. Cameron s'oppose à toute procédure ultérieure touchant la prise en considération des nouveaux griefs qui lui ont été soumis, en l'absence de M. F. W. Cumberland, qui est indisposé au point de ne pouvoir assister aux séances de la Commission, et pour cette raison il requiert un ajournement jusqu'au jour où la Commission pourra de nouveau se réunir, dès que M. Cumberland sera en état de comparaître.

“ M. Cameron s'oppose, en outre, à ce que l'on saisisse la Commission de tous nouveaux griefs, qui ne sont pas énoncés dans le document communiqué à M. Hamilton, secrétaire de la Compagnie du chemin de fer du Nord, attendu qu'ils ne tombent pas sous le coup des attributions de la Commission, qui, d'après ses prétentions, se trouvent définies dans l'exposé des griefs présenté par M. Hamilton.”

Comme M. Cameron n'avait pas produit de la part du médecin aucun certificat explicatif de l'absence de M. Cumberland, et comme les commissaires étaient d'avis que l'on avait opposés à l'exécution de la Commission, ils refusèrent, en conséquence, d'accéder à la demande de M. Cameron ; là-dessus, comme il en avait précédemment donné avis, il se retira, laissant M. G. D'Arcy Boulton le remplacer comme conseil pour ses clients ; et les commissaires alors procédèrent à l'interrogatoire de MM. F. H. Heward, Noah Barnhart, Patrick Burns, Alexander Manning, John Ginty, William Rowland et William H. Lockhart Gordon (dont les témoignages se trouvent dans l'annexe A), et ensuite ils ajournèrent à lundi, le 25 septembre 1876, lorsque M. Archibald F. Campbell, conseil de M. Cumberland, déclara que son client était trop malade pour se trouver présent à l'examen des livres, ou aux séances de la Commission. Sur la déclaration du procureur-général qu'il avait l'intention de mander MM. Ball, Douglass et Wood, et autres personnes, qui avaient été assignées pour rendre témoignage touchant les commissions payées à M. Barlow Cumberland sur des primes d'assurance pour des propriétés du chemin de fer du Nord, M. A. F. Campbell, de la part de M. Cumberland, s'obligea de fournir un état de la part de son client, par lequel on admettrait que M. Barlow Cumberland et autres employés avaient accepté ces commissions (état qui fut subséquemment produit comme pièce No. 1, le 27 septembre 1876.—Voir annexe A), et en conséquence, les témoins ci-dessus nommés ne furent pas interrogés.

Par suite des obstacles continuels que l'on a suscités aux commissaires, pour les empêcher de faire une investigation complète des affaires de la Compagnie du chemin

de fer du Nord, d'après les termes généraux et sur les points énoncés dans la Commission, et comme la maladie de M. Cumberland a amené un moment d'arrêt dans nos procédés, et que d'ailleurs il a admis lui-même la vérité de la plupart des principaux griefs énoncés dans le préambule de la Commission, nous croyons qu'il est à propos, à cette période de l'enquête, de faire connaître les résultats que nous avons obtenus, et de solliciter de Votre Excellence les instructions propres à nous guider à l'avenir.

Nous avons donc l'honneur de faire rapport qu'à même les deniers qui, en vertu des Statuts à cet égard, étaient payables et auraient dû être payés au gouvernement en vertu de son hypothèque, les sommes suivantes ont été, au contraire, payées de la manière et pour les fins ci-après mentionnées :

1. Nous constatons que diverses sommes, s'élevant en tout à \$5,440.68, ont été prises sur les fonds de la compagnie du chemin de fer, pour défrayer les dépenses d'élection de l'honorable J. B. Robinson, comme candidat dans le district d'Algoma (pendant que le dit Robinson se trouvait en même temps président de la Compagnie du chemin de fer du Nord), et que, sur l'ordre de M. Cumberland, ce même montant fut porté dans les livres de la compagnie comme suit, savoir : un tiers aux "dépenses contingentes," un tiers aux "dépenses parlementaires," et un tiers aux "frais judiciaires," en versements d'un vingt-quatrième par mois, faisant en tout soixante-douze versements. (Les détails concernant ces entrées se trouvent dans l'annexe A. Pièce No. 1, produite le 25 août 1876.)

2. Nous constatons encore que l'honorable J. B. Robinson, pendant qu'il était président de cette compagnie, a dépassé son crédit au montant d'à peu près \$1,900.00, montant qui est en sus de la somme de \$5,440.68 ci-haut mentionnée, et qui se trouve encore dû avec l'intérêt.

3. Nous trouvons ailleurs qu'il y a eu de payée à même les deniers de la Compagnie du chemin de fer du Nord la somme de \$1,000.00 pour capital-actions dans le journal le "Mail," capital-actions qu'a souscrit M. Cumberland, et qu'il possède encore en son propre nom, et ce montant, par son ordre, a été porté dans les livres de la Compagnie du chemin de fer du Nord aux chapitres des "frais judiciaires et parlementaires" ainsi que des "frais d'impressions et d'annonces," sans qu'aucune valeur toutefois n'ait été donnée en impressions et annonces.

4. Nous trouvons de plus que M. F. W. Cumberland, le 25 février 1873, a tiré sur le trésorier de la compagnie du chemin de fer du Nord pour une somme de \$8,000.00, qui lui a été payée, et que, sur les fonds provenant du montant de cette traite il a donné \$7,600.00 pour sa part dans le vapeur "Chicora," qu'il avait acheté conjointement avec l'honorable Frank Smith et Noah Barnhart, écuyer, mais au nom de ces deux messieurs seulement, tout en ordonnant que cette somme de \$8,000.00 fût portée aux chapitres des "dépenses parlementaires" (compte indéterminé); et que subséquemment le président de la compagnie, M. William Thompson, donna ordre de porter cette somme de \$8,000.00 au compte particulier de M. Cumberland, par l'entrée suivante:—(Voir annexe A, pièce No. 6, du 25 août 1876.)

1876.

26 février—F. W. Cumberland (individuellement) Dt.

A dépenses parlementaires.

Pour autant, représentant une partie du placement effectué par M. Cumberland dans le vapeur "Chicora," et devant être représenté par la cession de ses droits dans la propriété du dit vapeur jusqu'à la concurrence d'une égale somme, et devant appartenir à la compagnie comme garantie de cette somme ainsi avancée, la condition de tel placement devant fournir matière à une investigation pour le règlement de cette transaction..... \$8,000.00

et ce montant, avec l'intérêt, n'ont pas été remboursés à la compagnie.



5. Nous constatons, en outre, à l'égard d'une somme de \$9,665.68, payée au secrétaire d'un comité d'actionnaires de la Compagnie du chemin de fer du Nord au moyen de quatre billets promissoires, en juin, juillet, août et septembre 1875, sur l'ordre de M. Cumberland, qu'elle a été déboursée pour les différents objets énumérés dans "L'Etat Explicatif" de M. Campbell, produit le 14 septembre 1876, comme pièce No. 4, dans l'annexe A; que sur cette somme, MM. Morrison, Wells et Gordon ont reçu, pour services rendus au comité des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer du Nord, dans les démarches pour prélever un montant de 300,000 louis sterling sous forme d'un nouveau capital, pour aide donnée dans la rédaction du projet de loi pour ré-ajuster le capital de la compagnie et pour autres fins, et aussi pour faire passer tel projet de loi, en y comprenant un grand nombre de voyages et de visites à Ottawa, New-York et en Angleterre pour les fins ci-dessus mentionnées, pendant une période de dix-huit mois et plus .....		\$5,000.00
Pour leurs déboursés, qui comprennent les honoraires payés aux agents de Londres, 200 louis sterling.....		1,886 47
Que M. G. T. Denison, comme secrétaire du comité des actionnaires, a reçu pour ses services pendant une période d'au-delà de dix-huit mois.....		2,000 00
Et pour divers déboursés par lui encourus, y compris une somme de \$200.00 payée à la succession du secrétaire décédé (M. Henderson),		404 29
Que M. J. C. Campbell a reçu pour ses déboursés, y compris ses frais de voyage à Ottawa et New-York, au sujet des nouvelles dispositions législatives demandées par les actionnaires, etc.....		276 92
Et que MM. Morrison, Wells et Gordon ont aussi reçu le montant de leur mémoire de frais, dans la cause, devant la Cour de Chancellerie, de R. L. Denison vs. la Compagnie du chemin de fer du Nord (retirée plus tard).....		98 00
		\$9,665 68

Dans les investigations que nous avons faites sur ce chapitre, nous avons interrogé comme témoins M. Cumberland, M. C. J. Campbell, le Col. Denison et M. Gordon. (Voir annexe A.)

Quant au premier de ces items, quoique les honoraires réclamés paraissent exorbitants, les services rendus ont été, dit-on, d'un grand secours, et ils n'ont cessé qu'au bout d'une période de temps considérable, pendant laquelle deux hommes de profession ont été presque constamment employés.

Le deuxième item peut passer sans commentaires, attendu qu'il a trait à des déboursés réels.

À l'égard du troisième item, il appert d'après la preuve que ce montant a été expressément réclamé en vertu d'une convention conclue avec le comité des actionnaires, avant que M. Denison eut accepté la place de secrétaire.

Le quatrième item est pour argent réellement déboursé par M. Denison, lorsqu'il agissait comme secrétaire.

Le cinquième item est pour déboursés réels faits par M. C. J. Campbell, lorsqu'il agissait pour le comité des actionnaires, et d'après ses ordres.

Le dernier item est pour frais encourus en Cour de Chancellerie sur les procédures instituées par le Col. R. L. Denison contre la compagnie du chemin de fer du Nord, et plus tard discontinuées en vertu d'arrangements pris avec la compagnie.

Et nous remarquons encore, au sujet de cette somme de \$9,665.68, que, bien qu'elle ait été déboursée par la dite Compagnie du chemin de fer du Nord du consentement ostensible des actionnaires et des porteurs de bons, il n'appert pas cependant que le gouvernement ait été consulté à cet égard, ou que ses intérêts, vu sa position de plus fort créancier de cette compagnie, aient été pris en considération dans cette circonstance.

6. Nous constatons de plus qu'une somme de \$2,500.00, portée dans les livres de la Compagnie du chemin de fer du Nord au compte de l'honorable D. L. Macpherson, n'était pas pour argent dû à ou par ce monsieur, ou pour laquelle la compagnie avait reçu ou devait recevoir bonne et valable considération, mais que c'était pour le montant d'une souscription payée par M. Cumberland à l'honorable D. L. Macpherson, comme trésorier nommé pour le prélèvement de fonds destinés à présenter un témoignage d'estime au très honorable Sir John A. Macdonald, et que ce montant a été ainsi payé à même les deniers de la Compagnie du chemin de fer du Nord; et que ce montant avait été porté dans les livres de manière à représenter faussement une dette active de la compagnie, jusqu'au moment de l'amalgamation définitive de cette compagnie avec les compagnies de Prolongements Nord.

Que la somme de \$2,616.00 portée dans les livres au crédit de William Hamilton et fils, et entrée de manière à représenter une dette active de la compagnie, est pour autant pris sur les deniers de la dite compagnie en paiement d'un billet de cette compagnie, consenti en faveur de William Hamilton et fils, et donné sur l'ordre de M. Cumberland, pour que le montant en fut employé à défrayer "les dépenses et les services de diverses délégations organisées dans le pays, ainsi que pour les dépenses locales encourues à l'égard de l'opposition suscitée à la Compagnie du chemin de fer Midland." Il n'appert pas toutefois par la preuve que l'emploi de cette somme n'ait pas été dans l'intérêt commercial de la compagnie, ou que, pour promouvoir cet intérêt, les dépenses aient été excessives.

Qu'une autre somme de \$12,593.21, au sujet de laquelle nous avons poursuivi nos investigations, comprend le montant des billets de \$2,181.29 et de \$10,411.92 respectivement, qui furent consentis le 30 juin 1869, et le 15 avril 1873, par M. F. W. Cumberland, en faveur de la Compagnie du chemin de fer du Nord, pour liquider jusqu'à la concurrence de cette somme son compte particulier, qu'il déclare avoir soutiré en partie pour défrayer ses dépenses d'élection comme candidat à la représentation parlementaire d'Algora et de Cardwell, et partie pour payer son capital-actions dans le vapeur "Chicora." Le montant du premier de ces items est de \$4,166.90, que la compagnie aurait dû payer en justice, ainsi que le prétend M. Cumberland.

Nous trouvons, relativement aux items ci-dessus de \$2,616, \$2,500 et \$12,593.21 (voir Annexe—pièce 2, produite le 25 août 1876,) une entrée au journal dans les termes suivants:—

Le chemin de fer de prolongement Nord (compte nouveau), Dt.

A divers, savoir:—

A William Hamilton et Fils.....	\$ 2,616 00
D. L. Macpherson.....	2,500 00
Effets à recevoir.....	12,593 21
	<hr/>
	\$17,709 21

Et comme il appert que l'on se servait de deux séries de livres,—dont l'un contenait les transactions de la Compagnie du chemin de fer du Nord (proprement dite), et l'autre, celles des compagnies de Prolongement—le but de cette entrée était de retrancher ces items, comme dettes actives, des livres de la Compagnie du chemin de fer du Nord (proprement dite) et de les porter au débit d'un compte qui ne représentait pas des dettes actives, mais plutôt des "sommes déboursées," ou, en d'autres termes, des pertes, dans les livres des compagnies de Prolongement.

Simultanément une entrée paraît avoir été faite dans les livres des compagnies de Prolongement, à l'effet qui suit:—

Dépenses pour bonus municipaux et octrois du gouvernement, Dt.

Au chemin de fer du Nord (compte nouveau), savoir :—

Pour montants transportés par la compagnie du chemin de fer du Nord, étant des items portés aux chapitres suivants dans ses livres, le 30 juin 1875 :—

Wm. Hamilton et Fils.....	\$ 2,616 00
D. L. Macpherson.....	2,500 00
Effets à recevoir.....	12,593 21
	<hr/>
	\$17,709 21

La dernière entrée avait pour effet de changer la nature ainsi que la position ou la classification de ces comptes.

Subséquentement, le 29 février 1876, une autre entrée paraît avoir été faite sur l'ordre du président, M. William Thompson, dont l'attention avait été attirée sur les entrées ci-dessus par le secrétaire, comme suit :

(Voir Annexe A.—Pièce No. 3, produite le 25 août 1876.)

Divers, Dt.

A dépense pour Bonus Municipaux et Octrois du Gouvernement, pour les montants suivants :

W. Hamilton et Fils (étant le billet de la Compagnie du chemin de fer du Nord en faveur de W. Hamilton et Fils, en date du 30 octobre 1871).....	\$2,616 00
D. L. Macpherson.....	2,500 00
F. W. Cumberland, règlement de compte, représenté par deux billets :	
L'un en date du 30 juin 1869, à 4 mois.....	\$ 2,181 29
L'autre en date du 15 avril 1873, à 6 mois.....	10,411 92
	<hr/>
	12,593 21
	<hr/>
	\$17,709 21

Ce qui rétablit ainsi le montant comme représentant d'une manière ostensible la dette active dans les livres des compagnies de Prolongement, où ce montant figure comme tel aujourd'hui, d'après ce que nous présumons.

7. Par suite des bruits qui couraient que d'autres personnes avaient reçu pour des fins illicites des sommes d'argent provenant des fonds de la Compagnie du chemin de fer du Nord, et que M. J. D. Edgar avait touché de ces deniers pour ses dépenses d'élection, on fut d'avis qu'il convenait d'interroger MM. Cumberland et Edgar comme témoins à cet égard, et après les avoir entendus, nous avons trouvé que ces bruits étaient sans fondement, et que toutes les sommes d'argent, au contraire, que M. Edgar avait reçues de la Compagnie du chemin de fer du Nord, lui avaient été ainsi payées en sa qualité d'homme de profession, pour les services qu'il avait rendus à cette compagnie dans des procédures légales et des affaires du ressort du Parlement, en 1874-75, lorsqu'il ne siégeait pas en Chambre, et que la rémunération que lui avaient valu ces services avait été approuvée par le bureau des directeurs dans le temps.

8. Comme on nous avait rapporté que la coutume s'était introduite, dans les bureaux de la Compagnie du chemin de fer du Nord, de permettre à ses employés de recevoir, pour leur propre bénéfice, des agents des compagnies d'assurance, des commissions sur les primes des assurances effectuées avec ces compagnies, nous avons mandé plusieurs des principaux agents d'assurance à Toronto et nous nous proposons de les interroger sur cette question, mais après avoir constaté, d'après les témoignages de MM. Frank Howard et William Rowland, que telle coutume existait, et vu surtout que M. Cumberland justifiait l'existence de cette coutume par le fait

(comme il le déclara) que ces commissions tombaient en ligne de compte lorsqu'il s'agissait de déterminer les salaires des officiers ainsi employés, nous n'avons pas poussé plus loin nos investigations à cet égard. Ainsi, quant à cette question, nous constatons que M. Barlow Cumberland et M. Telfer, dans l'emploi de la Compagnie du chemin de fer du Nord comme officiers salariés, ont reçu et reçoivent encore des commissions sur toutes les primes des assurances par eux effectuées sur la propriété de ce chemin de fer, et que ces commissions s'élevaient ordinairement à environ dix pour cent sur les primes payées. (Nous renvoyons à l'Annexe A, aux témoignages de MM. Frank Howard et William Rowland, donnés le 23 septembre 1876, et à la Pièce No. 1, produite le 27 septembre 1876.)

Comme on nous avait informés que M. Cumberland ou son fils, M. Barlow Cumberland, avait pu réaliser des bénéfices sous forme de commissions payées par des personnes qui avaient obtenu des contrats de la compagnie du chemin de fer du Nord, nous avons interrogé M. Patrick Burns, marchand de bois et de houille de la cité de Toronto, ainsi que MM. Alexander Manning et John Ginty, entrepreneurs, qui avaient eu des contrats pour la construction des lignes de chemin de fer de Prolongement Nord. Dans le premier cas, il n'y a aucune preuve quelconque capable de servir à une imputation de cette nature. Dans le second cas, il fut établi qu'il n'y a eu de payé aucune somme d'argent, ni sous la forme de bonus, ni pour aucune autre raison quelconque, soit à M. Cumberland, soit à son fils; mais qu'après que MM. Manning et Ginty eurent obtenu le contrat pour la construction de la ligne de North Grey jusqu'à Meaford (embranchement distinct à cette époque du chemin de fer du Nord,) M. Barlow Cumberland devint leur associé pendant une courte période de temps, ayant pour sa part une moitié dans les profits; cet arrangement néanmoins, ne fut jamais définitivement conclu, et il demeura subséquentement avec eux, moyennant salaire; de plus, MM. Manning et Ginty ont tous deux déclaré que M. Cumberland s'était opposé à ce que son fils eût, en qualité d'associé, aucune part dans les profits de l'entreprise. (Voir annexe A à l'égard des témoignages de MM. Patrick Burns, Alexander Manning et John Ginty, à la date du 23 septembre 1876.)

Nous trouvons encore que tous les paiements de sommes en argent énumérés dans les items 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ci-dessus mentionnés ont été ainsi faits dans tous les cas sur les ordres de M. Cumberland, et sans l'approbation du bureau des directeurs de la Compagnie du chemin de fer du Nord à cette époque, et que les entrées dans les livres de la Compagnie du chemin de fer du Nord se sont faites de la même manière, à l'exception de celles qui ont eu lieu par l'ordre du président, M. Wm. Thomson, et dont il a été question d'une manière spéciale.

Nous devons, d'un autre côté, mentionner qu'à l'heure qu'il est nous n'avons pas reçu de la Compagnie du chemin de fer du Nord, ni de son conseil, aucune communication qui nous informe que le bureau des directeurs à Londres soit disposé ou non à mettre à notre disposition les livres de la compagnie, pour nous permettre d'en faire un examen général, quoique une telle information nous ait été promise dès le 14 septembre dernier.

Avant de terminer notre rapport provisoire, nous croyons qu'il est de notre devoir de déclarer que nous sommes d'avis que l'on doit tenir bon compte au secrétaire de la compagnie du chemin de fer du Nord (M. Thomas Hamilton), qui a pris sur lui de signaler les griefs en question à l'attention du gouvernement de Son Excellence, au sujet de la conduite qu'il a tenue dans cette affaire, conduite qui, dans notre opinion, est excessivement louable, et se trouve en accord parfait avec les obligations de sa charge.

En terminant, nous saisissons cette occasion de reconnaître les services utiles que nous a rendus M. Miall, l'excellent teneur de livres du gouvernement, dans les différentes questions que nous avons eu à examiner.

Le tout respectueusement soumis.

LARRATT W. SMITH,  
*Commissaire.*  
JOHN P. FEATHERSTON,  
*Commissaire.*

## ANNEXE A.

## INVESTIGATION DANS L'AFFAIRE DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD.

TORONTO, 25 août 1876.

M. F. W. CUMBERLAND, après serment prêté,

Est interrogé par *M. Mowat* :—

Q. Avez-vous apporté avec vous les livres de la Compagnie du chemin de fer du Nord ?

R. Non ; je ne les ai pas apportés.

Q. Pas un seul ?

R. Non ; pas un seul.

Q. Avez-vous reçu un *subpœna* vous ordonnant de les produire ?

R. Non.

Q. Vous êtes le directeur-gérant de la compagnie ?

R. Le gérant en chef.

Q. Depuis combien de temps avez-vous occupé cette même position ?

R. J'ai rempli deux charges, d'abord celle de directeur-gérant, et plus tard, comme aujourd'hui, celle de gérant en chef, et cela depuis 1851.

Q. C'est-à-dire l'une ou l'autre de ces deux charges ?

R. L'une ou l'autre, suivant que je siégeais au bureau de direction. Quand je siégeais au bureau de direction, j'occupais la charge de directeur-gérant ; dans le cas contraire, j'occupais celle de gérant en chef mais non de directeur-gérant.

Q. À l'égard de l'item de \$2,500, que l'on prétend avoir été donné comme souscription au fonds destiné à présenter un témoignage d'estime à Sir John Macdonald, ce fait est-il exact ?

R. Oui.

Q. Cette somme a-t-elle été prise sur les fonds réguliers de la compagnie ?

R. Oui.

Q. Vers quelle époque ?

R. Le 14 janvier 1871.

Q. C'était la date de la traite ?

R. Oui.

Q. Avez-vous la traite en votre possession ?

R. Oui.

Q. L'avez-vous ici ?

R. Je ne l'ai pas ici, mais je l'ai exhibée à M. Miall ce matin.

Q. Était-ce une traite de la compagnie ?

R. Oui.

Q. Elle était payable à qui ?

R. À l'honorable D. L. Macpherson, trésorier du " fonds Macdonald."

Q. Était-ce la seule somme donnée par la compagnie à ce fonds ?

R. La seule somme.

Q. A-t-il été souscrit aucune autre somme à un fonds semblable pour Sir John Macdonald ?

R. Non ; cette somme a été la seule ainsi souscrite.

Q. Quel était ce fonds ?

R. D'après ce que j'ai compris, c'était un fonds organisé en reconnaissance des services éminents rendus au public par Sir John Macdonald.

Q. Comment a été faite l'entrée dans les livres pour le paiement de cette somme ?

R. Nous produisîmes la traite, ainsi que mon mandat adressé au trésorier pour le paiement de ces \$2,500 à l'honorable D. L. Macpherson, avec instruction de garder cette traite en disponibilité jusqu'à nouvel ordre.

Q. Tel a été votre mandat ?

R. Oui.

Q. Avez-vous ce mandat ici ?

R. Je ne crois pas en avoir copie, mais je vous l'ai donné presque dans les termes mêmes de sa rédaction.

Q. Est-ce qu'il y a eu une liste de souscription ?

R. Je n'en ai jamais vue.

*Par le président :—*

Q. A qui était adressé le mandat ?

R. Le mandat était adressé au trésorier, M. Thomas Hamilton, lui enjoignant d'envoyer la traite.

*Par M. Mowat :—*

Q. Est-ce qu'il y a eu aucun ordre de donné par le bureau des directeurs au sujet de cette souscription ?

R. Non, il n'en a pas été donné.

Q. En ont-ils eu connaissance ? ou était-ce d'après leur désir ou avec leur approbation ?

R. Non ; pas en leur qualité de membres composant le bureau de direction.

Q. Était-ce à la connaissance et avec l'approbation de certains membres du bureau ?

R. Je ne saurais dire que ce fût à la connaissance ou avec l'approbation de tous les membres en général du bureau ; mais je crois que je puis dire que c'était à la connaissance et avec l'approbation de certains membres du bureau.

Q. Quel était alors le nombre des membres du bureau ?

R. Il y en avait alors cinq, je crois, outre deux membres de la compagnie. Ceux-ci étaient les membres de la cité de Toronto et du comté de Simcoe.

Q. Faisant sept en tout ?

R. Oui ; je le crois.

Q. Et quels sont ceux de ces membres qui autorisèrent cette souscription ?

R. Il me serait impossible de les nommer maintenant, car réellement je ne me rappelle pas quels étaient ceux qui composaient le bureau alors.

Q. Pouvez-vous dire combien de membres approuvèrent la souscription ?

R. Non ; je ne le puis.

Q. Mais vous êtes bien certain qu'il y en eut quelques-uns qui l'approuvèrent ?

R. J'en suis bien certain.

Q. Cette approbation fut-elle donnée avant la souscription ou après ?

R. Avant la souscription.

Q. Ainsi vous savez qu'à l'époque où la traite fut donnée, quelques-uns des directeurs approuvaient cette souscription ?

R. Oui.

Q. Constituait-ils la majorité des directeurs ?

R. Je ne saurais le dire.

Q. Auriez-vous donné une traite pour un tel objet sans l'approbation de la majorité des directeurs ?

R. Oui, car à cette époque je gérais personnellement les affaires en grande partie, et je ne craignais pas d'assumer moi-même la responsabilité en bien des cas dans l'intérêt de la compagnie.

Q. Sir John A. Macdonald était alors premier ministre du gouvernement fédéral ?

R. Je crois qu'il l'était.

Q. Vous savez qu'il l'était, je présume ?

R. Oui, je sais qu'il l'était.

Q. Et vous pensiez qu'il était dans l'intérêt de la compagnie de lui souscrire une somme de \$2,500 ? Avez-vous donné cette souscription parce que vous pensiez qu'il était dans l'intérêt de la compagnie d'en agir ainsi ?

R. Non, pas tant dans l'intérêt de la compagnie, que je croyais au contraire que toutes les personnes intéressées dans les travaux publics en ce pays devraient connaître ses services éminents.

Q. Ainsi vous avez donné cette souscription en considération des services de Sir John A. Macdonald, et non parce que vous pensiez que c'était dans l'intérêt de la compagnie ?

R. Je ne l'ai pas donnée en vue de promouvoir les intérêts de la compagnie du tout. Je veux dire les intérêts futurs de la compagnie.

Q. L'avez-vous donnée en vue de promouvoir les intérêts de la compagnie ?

R. Assurément non.

Q. Alors, d'après ce que je comprends, vous dites que vous avez donné une souscription de \$2,500 au fonds destiné à présenter un témoignage d'estime à Sir John Macdonald, sans l'autorisation des directeurs, et sans considérer si c'était dans l'intérêt de la compagnie ?

R. Sans l'autorisation officielle des directeurs, et sans avoir en vue de promouvoir les intérêts futurs de la compagnie.

Q. Avez-vous considéré qu'il était dans l'intérêt de la compagnie de donner une semblable souscription ?

R. Je n'ai été mu par aucune telle considération.

Q. Alors, si je comprends bien, vous avez donné cette souscription sans l'autorisation des directeurs comme corps, et sans songer à promouvoir les intérêts de la compagnie.

R. Oui.

Q. Combien s'écoula-t-il de temps après que ceux des directeurs, qui n'avaient pas approuvé au préalable cette souscription, en eurent connaissance ?

R. Il s'écoula bien peu de temps.

Q. Combien de temps ?

R. Je ne pourrais pas préciser le temps.

M. WILLIAM ELLIOT, prête serment.

*Interrogé par M. Mowat :*

Q. Vous êtes le président actif de la Compagnie du chemin de fer du Nord ?

R. Non ; je ne le suis pas ; j'ai simplement agi comme président des assemblées du bureau, ayant été nommé provisoirement.

Q. Où est le président actuellement ?

R. Il n'est pas en ville.

Q. Quel est le président ?

R. M. William Thomson.

Q. M. William Thomson n'est pas en ville ; il est à Philadelphie ?

R. Oui.

Q. Depuis combien de temps est-il à Philadelphie ?

R. Depuis quatre ou cinq jours.

Q. Avez-vous été assigné par *subpœna* de comparaître, et avez-vous été requis de produire les livres de la compagnie ?

R. Oui.

Q. Les avez-vous apportés avec vous ?

R. Non, monsieur.

Q. Sont-ils en votre possession ?

R. Non, monsieur.

Q. Pourquoi ?

R. Je n'ai pas plus de contrôle sur ces livres qu'aucun autre directeur.

Q. Qui en a le contrôle ?

R. Ils sont en la possession du gérant en chef ou du trésorier. Je crois que le gérant en chef en a la garde.

Q. Alors M. Cumberland est la personne qui a le droit de les produire ?

R. Oui, monsieur.

M. F. W. CUMBERLAND continue à rendre son témoignage.

Q. Vous ne vous rappelez pas le temps auquel les directeurs ont eu connaissance de la souscription ?

R. Non. Je ne voudrais pas affirmer qu'ils n'en ont pas eu tous connaissance, mais je ne sais pas si tel est le cas.

Q. Avez-vous eu plus tard avec eux quelque conversation au sujet de cette souscription ?

R. Eh bien ! on ne s'occupa plus de cette affaire.

Q. Est-ce qu'il y avait quelque raison de cacher cette souscription aux autres directeurs, ou à quelqu'un d'entre eux ?

R. Non ; il n'y en avait aucune.

Q. Vous n'aviez pas l'intention de la leur cacher ?

R. Non.

Q. Vous ne la leur avez pas cachée, alors ? Vous pensiez que s'ils ne s'étaient pas prononcés personnellement au préalable à l'égard de cette souscription, ils étaient parfaitement d'accord à l'approuver ?

R. Indubitablement, ils l'auraient approuvée.

Q. C'est en janvier 1871, je crois, que vous avez dit que l'affaire avait eu lieu ? Les membres du bureau de direction se réunissaient souvent, je suppose, chaque semaine ?

R. Non ; les membres du bureau à cette époque se réunissaient très peu souvent.

Q. Combien de fois se réunissaient-ils ?

R. Ils se réunissaient sur convocation.

Q. Combien de fois en moyenne par mois ou par trimestre ?

R. Une fois peut-être dans trois semaines ou dans un mois.

Q. Quand a lieu votre assemblée annuelle ?

R. L'assemblée semestrielle a lieu généralement au commencement d'août.

Q. L'assemblée de 1871 a-t-elle eu lieu en août ?

R. Je le crois.

Q. Où se tient l'assemblée ?

R. A Toronto.

Q. Les directeurs eurent-ils tous connaissance de cette souscription avant la convocation de cette assemblée semi-annuelle, dans tous les cas ?

R. Je n'en suis pas certain ; je l'ignore.

Q. Vous ne savez pas s'ils en avaient eu connaissance, au moment de cette assemblée semi-annuelle ?

R. Je ne saurais le dire.

Q. Vous n'avez aucune impression à cette égard ?

R. Je serais plus en état d'en parler, si je pouvais me rafraîchir la mémoire en prenant connaissance des messieurs qui étaient alors membres du bureau.

Q. Vous ne pouvez pas dire en conséquence s'ils savaient tous alors, à l'époque de cette assemblée semi-annuelle, que l'affaire avait eu lieu ?

R. Je ne le puis pas.

Q. Comment cette souscription a-t-elle été consignée dans les livres au début ?

R. Il fut simplement fait une entrée au compte de l'honorable D. L. Macpherson, constatant que cette somme lui avait été payée.

Q. Elle ne fut pas alors portée au compte indéterminé ?

R. Elle ne fut pas portée ou placée au chapitre d'aucune dépense particulière.

Q. Avez-vous dans le grand livre un chapitre pour comptes indéterminés ?

R. Nous avons divers chapitres pour comptes indéterminés—mais nous n'avons pas de chapitre général pour ces sortes de comptes.

Q. Pourquoi cette somme fut-elle portée au compte de D. L. Macpherson ?

R. Parce qu'il était le trésorier de ce fonds et qu'il avait reçu l'argent.

Q. Mais il n'était pas débiteur de la compagnie ?

R. Cette somme demeura consignée au chapitre des comptes indéterminés jusqu'à ce qu'on pût la porter au chapitre de quelque service particulier.

Q. Pendant combien de temps est-elle restée au débit de D. L. Macpherson ?



R. Jusqu'au 30 juin 1875. Elle y est encore portée à son débit?

Q. Pourquoi avez-vous dit jusqu'au 30 juin 1875, puisqu'elle s'y trouve encore portée à son débit?

R. Parce que le 30 juin 1875, elle fut transportée au compte qui fut ouvert à propos de l'amalgamation du chemin de fer de Prolongement Nord, amalgamation qui eut l'effet de nous donner pour la première fois un compte à capital.

Q. Comment en disposa-t-on alors?

R. Elle fut alors portée le 30 juin 1875, au compte des bonus municipaux, des octrois du gouvernement, et des dépenses de la compagnie du chemin de fer du Nord, qui constituaient un nouveau chapitre.

Q. Me donnez-vous maintenant l'entrée qui fut faite à l'égard de cet item dans les livres de la Compagnie du chemin de fer du Nord?

R. Non.

Q. Dites-moi d'abord comment on en a disposé?

R. Au moyen d'une pièce justificative.

Q. Comment a été faite en juin 1875, l'entrée dans les livres de la Compagnie du chemin de fer du Nord à l'égard de cet item?

R. "Prolongement du chemin de fer du Nord, compte nouveau. Dt. à Divers."

Q. Parmi ces items se trouvait cette souscription, n'est-ce pas?

R. Oui.

Q. Balançant par là le compte de D. L. Macpherson dans les livres de la Compagnie du chemin de fer du Nord?

R. Oui.

Q. Est-ce de cette manière que cette transaction se trouve maintenant consignée dans les livres de la Compagnie du chemin de fer du Nord?

R. Oui. Depuis l'amalgamation en date du 3 juin, ce qui s'appelle le compte particulier du prolongement Nord a été autant le compte de la Compagnie du chemin de fer du Nord que l'autre; l'époque où a été ouvert le compte particulier de la compagnie du chemin de fer du Nord a commencé lors de l'amalgamation, en vertu d'un acte passé le 3 juin 1875, et le Prolongement devint alors partie et portion de la Compagnie du chemin de fer du Nord; mais, afin de garder cette acquisition comme représentant un montant en capital distinct des revenus, les charges et responsabilités que nous assumâmes en acquérant le Prolongement du chemin de fer à l'époque de l'amalgamation ont continué à figurer dans le compte que nous appelons le "Compte Particulier ou Nouveau" du Prolongement Nord.

Q. Depuis cette époque avez-vous eu une série de livres séparé pour le Prolongement du chemin de fer du Nord?

R. Oui.

Q. Vous avez des livres séparés, le compte de la compagnie amalgamée étant en effet celui du Prolongement du chemin de fer du Nord, je présume?

R. Oui; c'est le compte que nous avons ouvert par suite de l'amalgamation.

Q. A partir de cette date vous avez porté cet item au compte nouveau du Prolongement du chemin de fer du Nord, dites-vous?

R. C'est cela.

Q. A-t-il été transporté à cette époque d'autres items du chemin de fer du Nord dans ce compte?

R. Il y a eu deux autres items de transportés. L'un de ces items était un billet de William Hamilton et fils, pour \$2,616, et l'autre, un billet de moi-même en propre pour \$12,593.21.

Q. Ces deux autres items avaient-ils été portés respectivement au débit d'Hamilton et fils, ainsi qu'à votre débit dans ces comptes?

R. Oui.

Q. Par l'ordre de qui ces entrées ont-elles été faites?

R. Par mon ordre.

Q. Le bureau des directeurs avait-il ordonné de faire ces entrées?

R. Non.

Q. Ces entrées ont-elles été faites avec l'approbation du bureau?

- R. Non.
- Q. Les directeurs n'en connaissaient rien auparavant ?
- R. Non ; j'avais donné ordre de faire ces entrées de ma propre autorité.
- Q. Sans avoir aucune communication quelconque avec le bureau des directeurs ?
- R. Oui.
- Q. Et hors la connaissance du bureau ?
- R. C'est-à-dire, hors sa connaissance que je sache.
- Q. Certains membres du bureau savaient-ils que vous alliez faire faire ces entrées ?
- R. Je ne le crois pas ; je n'en ai pas consulté aucun.
- Q. Les membres du bureau savaient-ils que ces trois items étaient portés au débit de ces personnes respectivement, avant cela ?
- R. Je ne crois pas qu'ils le sussent.
- Q. Vous ne croyez pas, alors, que le bureau des directeurs savait qu'il y avait cette somme de \$2,500 de portée au débit de D. L. Macpherson ?
- R. A moins qu'ils n'aient examiné le bilan.
- Q. Cette somme figurait-elle dans le bilan ?
- R. Oui.
- Q. Ainsi portée ?
- R. Oui.
- Q. Avez-vous ce bilan en votre possession ici ?
- R. Non ; mais je le produirai.
- Q. Le bureau des directeurs savait-il que cette somme de \$2,616 était portée au débit d'Hamilton et fils ?
- R. De la même manière, seulement par le bilan.
- Q. Avaient-ils eu connaissance des \$12,593.21 ?
- R. De la même manière.
- Q. Ont-ils jamais demandé ce que signifiaient ces entrées ?
- R. Je ne puis dire.
- Q. Le bilan est-il ou non un document considérable ? Combien contient-il d'items ou de feuillets, à peu près ?
- R. Il couvre environ quatre pages de papier-tellière, je pense.
- Q. C'est-à-dire, les items portés au côté du débit ?
- R. Oui.
- Q. Et ces items se trouvaient du nombre ?
- R. Oui.
- Q. Cet item de \$2,500 se trouve-t-il encore porté comme l'un des items du compte nouveau du Prolongement du chemin de fer du Nord ?
- R. Oui ; il s'y trouve porté comme item indéterminé.
- Q. Vous avez mentionné un autre item comme ayant été transporté ce jour-là et qui est le billet de William Hamilton et fils pour \$2,616. Devaient-ils ce montant ?
- R. Non.
- Q. Depuis combien de temps avait-il été porté à leur débit ?
- R. Depuis le 21 octobre 1871.
- Q. Leur avait-on payé ce montant ?
- R. On leur avait donné un billet.
- Q. Payable par la compagnie ?
- R. Oui ; par la compagnie.
- Q. Et ce billet a été payé par la compagnie ?
- R. Oui.
- Q. Et la compagnie a eu valeur et considération pour ce billet ?
- R. Eh bien ! oui, la compagnie en a reçu la valeur.
- Q. La compagnie avait-elle eu des transactions avec Hamilton et fils au temps ou auparavant que le billet fut donné ?
- R. Oui, depuis le commencement de 1871 à venir jusqu'à 1873, elle avait eu avec eux un grand nombre de transactions ?
- Q. Aviez-vous eu alors avec eux un règlement des comptes s'étendant jusqu'à cette date ?

R. De 1871 à 1873 nous avons eu un grand nombre de transactions et de contrats avec Hamilton et fils.

Q. Avez-vous eu un règlement de compte avec eux vers le 21 octobre 1871, époque où ce billet fut donné ?

R. Je ne m'en souviens pas ; je crois cependant qu'il y avait une balance d'établie entre nous à chaque semestre.

Q. Ce montant, néanmoins, demeura toujours porté à leur débit ?

R. Oui ; tantôt un montant un peu plus considérable, tantôt un montant moins considérable à chaque semestre.

Q. Pourquoi ce montant fut-il laissé à leur débit ?

R. Parce que le montant de ce billet était appliqué à différentes affaires de la compagnie.

Q. Alors ils n'ont point donné de valeur pour ce billet ?

R. Hamilton et fils n'ont point donné de valeur pour ce billet.

Q. Alors ce billet était destiné à quelque autre fin ?

R. Pour des affaires de bonus.

Q. A qui ?

R. Je ne saurais le dire ; mais je puis affirmer que la distribution des deniers employés pour d'autres fins a eu lieu à l'époque que nous luttions contre la compagnie Midland.

Q. Pour quel objet cet argent a-t-il été appliqué ?

R. Il a été appliqué à défrayer les frais et rémunération accordés aux diverses délégations organisées dans le pays, et les dépenses locales encourues au sujet de l'opposition faite à la compagnie Midland.

Q. Avez-vous un compte des particularités pour lesquelles cet argent a été payé ?

R. Je n'en ai pas.

Q. Pourquoi ce montant fut-il laissé au débit de MM. Hamilton et fils, lorsqu'ils ne devaient rien de tel ?

R. Parce que c'était pour des services secrets.

Q. Et ce compte est demeuré indéterminé depuis cette époque jusqu'à ce jour ?

R. Jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion de le porter à un compte pour capital. Afin de le déterminer et d'effectuer alors à son égard des provisions au moyen d'un capital, nous travaillions pour nous procurer un capital à cette même époque.

Q. Que voulez-vous dire par là ?

R. Nous cherchions à obtenir la passation d'une loi en vertu de laquelle la compagnie du chemin de fer du Nord pût prélever de nouveaux fonds pour divers objets ; nous n'avions pas de compte ouvert à capital à l'époque de ces transactions, et nous suspendimes les entrées par anticipation des pouvoirs que nous avons obtenu depuis.

Q. Est-ce que cet argent a été déboursé par Hamilton et fils ?

R. Non ; il fut déboursé, sujet au contrôle d'un certain nombre de messieurs, intéressés comme moi dans cette affaire.

Q. Hamilton et fils avaient-ils reçu cet argent ?

R. Non ; ils avaient reçu un billet, dont le montant fut employé sous le contrôle des personnes intéressées dans le chemin de fer de Muskoka et du Nord et payé à des personnes demeurant dans les localités sur la ligne des territoires contestés, ainsi qu'à des particuliers qui étaient partis comme délégués de Toronto dans ce but.

Q. Qui a réglé ainsi l'emploi de cet argent ?

R. Le président de la compagnie du chemin de fer du Nord à cette époque, M. Robinson, M. Wilson, le ci-devant associé de l'honorable Frank Smith, et beaucoup d'autres personnes. M. Smith, percepteur des douanes, qui avait été l'un des directeurs dans notre compagnie, en était un.

Q. Était-il directeur à cette époque.

R. Je ne suis pas certain s'il l'était à cette époque ; il l'était très peu de temps avant, dans tous les cas.

Q. Et il a aidé à régler l'emploi de cet argent ?

R. Je ne sache pas qu'il ait prêté son concours dans cette affaire, mais nous savions tous l'emploi que l'on faisait de cet argent.

Q. L'argent lui a-t-il été payé ?

R. Non ; pas à ma connaissance.

Q. En a-t-il eu une partie ?

R. Oui ; je le crois.

Q. Combien en a-t-il eu ?

R. Ils se sont mis comme tous les autres en campagne, cabalant et travaillant, et nos dépenses nous étaient payées. J'ignore combien de cet argent il a eu, et je ne sache pas qu'il en ait eu du tout personnellement. Les services étaient gratuits.

Q. Est-ce qu'il y a eu pour le même objet d'autre somme de dépensée en sus du montant de ce billet ?

R. Non par la compagnie du chemin de fer du Nord.

Q. Il n'y a pas eu d'autres sommes d'argent de prises sur les fonds de la compagnie du chemin de fer du Nord ?

R. Cette somme a été la seule qui ait été prise sur les fonds de cette compagnie et dépensée dans cette campagne.

Q. Quant à l'item suivant de \$12,593.21. Depuis combien de temps ce montant était-il demeuré à votre débit dans les livres de la compagnie du chemin de fer du Nord ?

R. Depuis 1873, de bonne heure.

Q. Pouvez-vous me donner les particularités concernant les billets qui représentent ce montant ?

R. Il y avait deux billets, dont l'un fut donné le 30 juin 1869, pour \$2,181.29, et l'autre, le 15 avril 1873, pour \$10,411.92.

Q. C'étaient des billets donnés par vous-même à la compagnie ?

R. Oui ; c'était de mes billets souscrits en faveur de la compagnie.

Q. A quelle occasion a été souscrit le premier de ces billets, celui de \$2,181.29 ?

R. La raison pour laquelle j'avais souscrit ces deux billets, c'est parce que l'on portait à mon compte des dépenses, qui, en réalité, appartenaient à la compagnie, dépenses dont j'étais chargé et dont je suis encore chargé, mais qui devaient m'être remboursées, comme je le prétends, à ces dates, pour services rendus et dont le montant avait été porté à mon compte particulier, et c'était aussi pour dégager mon compte particulier qui paraissait avoir été soutiré, et pour pourvoir, de fait, à mes besoins personnels, auxquels je pouvais à peine satisfaire par suite de ce que ces dépenses avaient été portées contre moi.

Q. Le bureau des directeurs a-t-il considéré ces items au même point de vue que vous ?

R. Le bureau n'a jamais été appelé à se prononcer à cet égard, parce que la discussion de ces questions eût été prématurée, tant que le compte à capital, dont j'ai parlé plus haut, ne nous eut pas été ouvert, et d'ailleurs, refusant de profiter de ma position officielle pour faire disparaître ces items de mon compte, je donnai un billet.

Q. A-t-il été ouvert contre vous un compte, dans lequel ces billets ont été portés ?

R. Ces billets sont ceux qui, avec les items de Macpherson et d'Hamilton, ont été transportés le 30 juin 1875, des comptes de la compagnie du chemin de fer du Nord aux comptes de la compagnie du Prolongement.

Q. Comment avaient été entrés ces billets avant ce transport ?

R. Ils figuraient dans le compte des effets à recevoir.

Q. De sorte qu'ils ne paraissaient pas portés à votre débit ?

R. Non.

Q. Quelqu'un des directeurs savait-il que vous aviez donné ces billets ?

R. Je ne saurais le dire ; j'ai agi en cela sur ma propre responsabilité de la même manière que les autres agissaient.

Q. Vous ignorez si les directeurs eurent connaissance de ces billets à l'époque où vous les avez donnés ? En ont-ils jamais eu connaissance ?

R. Je ne sache pas qu'ils en aient eu connaissance. Je ne pense pas que ce fait leur ait été connu avant que le président, M. Thomson, le 20 mars de cette année, en eut pris connaissance et examiné à fond toute cette affaire.

Q. Dois-je comprendre qu'en outre et en sus du salaire et autres items, vous avez tiré jusqu'au montant de ces deux billets, sans que les directeurs n'en aient eu connaissance, savoir, jusqu'au montant de \$12,593 ?

R. C'était pour un compte qui avait été soutiré antérieurement.

Q. Antérieurement à quelle date ?

R. A la date de ces deux billets.

Q. Alors vous avez soutiré votre compte jusqu'au chiffre élevé de \$12,593, sans que les directeurs en aient eu connaissance ?

*Par M. Cameron :*

Q. Est-ce qu'il ne figure pas toujours dans le bilan semestriel ?

R. Il y a figuré jusqu'à ce qu'il eut été converti en billets.

*Par M. Mowat :—*

Q. Mais ces items n'ont pas figuré contre vous personnellement dans le bilan après avoir été convertis en billets ?

R. Non.

*Par M. Cameron :*

Q. Ils figurèrent alors comme effets à recevoir ?

R. Oui.

*Par M. Mowat :*

Q. Alors je dois comprendre que vous avez ainsi soutiré votre compte sans que les directeurs ne se soient aperçu de l'opération ?

R. Je le pense. J'ignore s'ils en ont jamais eu connaissance ou non. Je n'en ai jamais fait mention.

Q. A aucun des directeurs ?

R. A aucun d'eux, je ne le pense pas. Je pourrais peut-être en avoir parlé au président. Les présidents d'aujourd'hui sont toujours en étroite communication avec moi.

Q. Quels étaient les présidents à cette époque ?

R. De 1869 à 1873 M. Beverley Robinson a été président jusqu'au moment où il a été remplacé il y a environ deux ans par M. Thomson.

Q. M. Thomson est devenu président en 1874 ?

R. Je le crois.

Q. Que sont devenus ces billets depuis que vous les avez souscrits ?

R. Ils sont demeurés sous la garde de la compagnie.

Q. Qu'entendez-vous par ces mots "sous la garde de la compagnie" ?

R. Ils sont demeurés sous la garde de M. Hamilton jusqu'à l'époque où ils ont été transportés à la compagnie de Prolongement, et depuis lors ils ont été sous la garde du commis qui tient les comptes de la compagnie de Prolongement du chemin de fer du Nord.

Q. Alors ces mêmes billets existent encore aujourd'hui ?

R. Oui.

Q. Sont-ils revêtus de timbres ?

R. Non.

Q. Les comptes de la compagnie ont été examinés par des auditeurs de temps à autre ?

R. Oui.

Q. Une fois par année, ou combien de fois ?

R. A chaque semestre.

Q. Combien y a-t-il d'auditeurs aujourd'hui ?

R. Deux.

Q. Qui sont-ils ?

R. M. Gamble et M. Graham.

Q. Depuis combien de temps sont-ils auditeurs ?

R. M. Gamble a été auditeur depuis un bon nombre d'années.

Q. Août 1869 ?

R. Je le crois.

Q. Et M. Graham ?

R. M. Graham, depuis deux ans.

Q. Qui a été le prédécesseur de M. Graham ?

R. M. Osler.

Q. Après que ces entrées eurent été faites, les auditeurs ou quelqu'un d'entre eux ont-ils demandé des explications touchant ces items ?

R. Non.

Q. N'avez-vous jamais été requis de fournir aucune explication à cet égard, tant que M. Thomson n'a pas eu fait de recherches cette année ?

R. Non.

Q. L'entrée que vous avez ordonnée de faire le 30 juin 1875, c'était de porter ces billets au compte du capital ?

R. Non ; j'avais ordonné de les transporter des livres de recettes de la compagnie du chemin de fer du Nord proprement dite au compte spécial de la compagnie du Prolongement ?

Q. C'était pour des sommes soutirées pour le compte de la compagnie, et non pas pour votre propre compte ?

R. C'était pour des sommes soutirées à l'occasion de dépenses que j'avais faites pour le compte de la compagnie, et qui avaient été portées dans mon compte particulier, et dont je m'étais débarrassé, parce qu'elles devenaient de plus en plus gênantes, en les convertissant en billets.

Q. Dans votre compte particulier, il y avait deux chapitres différents, l'un concernant l'achat du vapeur *Chicora*, et l'autre, des dépenses pour des fins politiques. Avez-vous des particularités quant à ces items ?

R. J'en ai.

Q. Les avez-vous ici ?

R. Non.

Q. Savoir ; les items composant la somme de \$12,593, qui représentent les dépenses dont on devrait vous décharger, suivant vous ?

R. J'ai l'item concernant le "*Chicora*," et j'ai les items qui réunis représentent les montants dans mes propres comptes personnels.

Q. En conséquence, vous pourriez fournir les détails, je présume, s'ils vous étaient demandés ?

R. J'ai les détails.

Q. Vous dites qu'une partie de ces items était pour l'achat du vapeur "*Chicora*" ? Est-ce que cet achat a été fait pour le compte de la compagnie ?

R. En 1871, le vapeur "*Chicora*," qui avait navigué pendant plusieurs années comme l'un des bateaux de la ligne de Collingwood et du lac Supérieur, était sur le point de se vendre au colonel Sibley, de "*Silver Islet*," lequel le destinait à tenir la ligne d'opposition entre la tête du lac Supérieur et Détroit, et je pensai, comment le "*Chicora*" était le meilleur des vapeurs que nous possédions dans ces eaux, qu'il vaudrait autant fermer notre ligne que de le perdre ; aussi, après avoir examiné comment il serait possible de le garder dans cette ligne, je conclus que le seul moyen d'y réussir serait de l'acheter à l'insu de Sibley.

Q. En êtes-vous devenu l'acquéreur, alors ?

R. J'étais anxieux de le faire acheter, afin de le retenir dans la ligne, et dans ce but je formai une société appelée à souscrire les fonds et à acheter ce steamer, me chargeant moi-même de trouver le tiers du capital nécessaire à cette société.

Q. Quel devait être en tout le montant de ce capital ?

R. Le prix de cette acquisition s'élevait en tout à environ \$60,000.

Q. Quel est sur cette somme le montant qui fut pris dans la caisse de la compagnie ?

R. D'après une décision prise à cette époque, je ne devais pas me charger les épaules de ce lourd fardeau, mais l'on devait procéder de la manière suivante : La compagnie ne pouvant pas, d'après la loi, faire elle-même l'acquisition de ce vapeur, j'entrepris, en conséquence, de le conserver en l'achetant pour la ligne, et je pris en mon propre nom un tiers du capital souscrit, tout en me proposant d'en faire le transfert à la compagnie. Ainsi, la compagnie devait me fournir la moitié de l'argent pour rencontrer le tiers du capital que je souscrivais dans cette entreprise.

Q. Alors le prix d'acquisition était de \$60,000, votre tiers s'élevait à \$20,000, et la compagnie devait fournir la moitié de ces \$20,000 ?

R. Oui.

Q. La compagnie a-t-elle fourni la moitié des fonds ?

R. Non.

Q. Combien a-t-elle fourni ?

R. \$7,600.

Q. Prétendez-vous dire que les directeurs de la compagnie avaient convenu de fournir ce montant ?

R. Non ; voici quel était le programme : d'abord, il fallait s'assurer du vapeur ; ensuite, dans ce but, je devais me charger d'un tiers dans le prix d'acquisition. N'ayant pas les moyens de m'engager pour un tiers du capital, je pris alors sur moi, comme représentant la compagnie, d'en souscrire au moins la moitié.

Q. Quand avez vous transporté à la compagnie la moitié du capital que vous avez payé pour cette acquisition ?

R. Ce que je veux dire, c'est qu'après que la compagnie eut payé les \$7,600, je dus trouver la balance sans avoir recours du tout à la compagnie.

Q. La compagnie n'ayant pas fait l'acquisition du vapeur, elle n'y avait donc aucun intérêt ?

R. Elle y avait tout l'intérêt du monde.

Q. Comment ont été payées les \$7,600 ?

R. Elles ont été payées par une traite de la compagnie, faite par moi-même.

Q. C'est-à-dire, vous avez tiré sur la compagnie, et la compagnie a payé cette traite ? Et c'est la seule somme d'argent, qui, dans l'affaire du "Chicora," a été prise sur les fonds de la compagnie ?

R. Oui.

Q. Le "Chicora" est-il encore employé sur cette ligne ?

R. Oui, mais il est désarmé.

Q. Comment fut portée dans les livres cette somme de \$7,600 ?

R. Elle fut portée au compte des "dépenses parlementaires."

Q. Au compte des "dépenses parlementaires." Quant fut faite cette entrée.

R. Au temps de la traite.

Q. Quelle était la date de cette traite ?

R. Le 28 février 1873.

Q. C'est-à-dire, une traite en votre faveur sur le trésorier de la compagnie ?

R. Non ; en faveur de mon fils. Je me trouvais alors à Montréal.

Q. Était-il ordonné par cette traite qu'elle fût portée au compte des "dépenses parlementaires ?"

R. Oui, il y était ordonné que le montant en fut porté aux "dépenses parlementaires ?"

Q. Et on se conforma à tel ordre ?

R. On s'y conforma.

Q. Ce fait fut-il mentionné au bureau des directeurs ?

R. Je devrais plutôt dire que ce que l'on prétendait faire, c'était de porter le paiement de cette somme effectuée sur l'acquisition du "Chicora," au chapitre des items indéterminés, comme il n'y avait pas aucun chapitre particulier auquel on pût l'assigner. Il s'agissait simplement de l'entrer quelque part jusqu'à ce que l'on pût en disposer d'une autre manière. Dans ce cas, une entrée quelconque en vaut une autre, et cette somme, en conséquence, a continué à figurer dans ce chapitre comme item indéterminé jusqu'à ce jour.

*Par le Président :*

Q. Je présume qu'il y avait à cette époque un compte d'ouvert pour les "dépenses parlementaires ?"

R. Il y a toujours un compte d'ouvert pour les "dépenses parlementaires."

*Par M. Mowat :*

Q. Vous avez reçu, je présume, une cédule de la vente du vapeur des anciens propriétaires, lorsque vous avez fait cette acquisition ?

R. Oui, de Milloys.

Q. Et à qui a été cédé et vendu le vapeur ?

R. A l'honorable Frank Smith, M. Noah Barnhart et à moi-même. (Il y eut plus tard un changement d'effectué, voir la suite.)

Q. Vous étiez les trois associés ?

R. Oui.

Q. Frank Smith était-il alors l'un des membres du bureau de direction ?

R. Non ; il n'en est devenu membre que depuis l'époque de l'amalgamation.

Q. M. Barnhart était-il membre du bureau ?

R. Non.

Q. Il n'en a jamais fait partie ?

R. Oui ; il en a fait partie pendant quelques mois, après la date de l'amalgamation.

Q. Ce billet n'est pas porté à votre débit ? Il est entré comme étant de \$8,000 ?

R. Oui ; il y a eu une traite pour \$8,000, mais le paiement effectué sur le vapeur n'a été que de \$7,600.

Q. Ainsi vous avez reçu \$8,000 pour le compte de la compagnie ?

R. Oui.

Q. Mais cette somme n'a jamais été portée à votre débit ?

R. Non ; elle a été portée aux " dépenses parlementaires " ?

Q. Mais, d'après ce que je comprends, ces \$12,593 ont été portées à votre compte ?

R. Oui, mais cette somme de \$8,000 ne forme pas partie des billets. J'avais payé les deux premiers versements sur le vapeur, soit \$9,166.34, comme représentant ma part des versements, qui devenaient dûs pour cette acquisition en 1872. Ensuite, en mars, 1873, devint dû le versement pour lequel fut faite la traite en question, et pour lequel la compagnie fournit les fonds. C'était cette somme de \$7,600 dont il a été question en parlant de \$8,000.

Q. Dites-vous maintenant que cette somme de \$8,000 se trouve ou ne se trouve pas comprise dans les \$10,411.92 ?

R. Elle ne s'y trouve pas comprise.

Q. Est-ce qu'il y a eu de fait sur le " Chicora " quelque paiement qui se trouve inclus dans cette somme de \$10,411.92 ?

R. Oui. Le 31 décembre 1873, la compagnie donna une traite pour \$6,245.02 sur le versement qui devenait dû à cette époque.

Q. Dites-vous que ce montant a été inclus dans les dépenses ?

R. Je dis que ce montant fut porté et inclus dans mon compte particulier à la date de la traite, le 31 décembre 1873.

Q. Ce montant est-il compris dans le billet de \$10,411.92 ?

R. Oui.

Q. Ce billet porte la date du 15 avril 1873, et le billet dont vous parlez maintenant a été fait dans le mois de décembre de cette année. Comment ce montant pouvait-il se trouver compris dans les \$10,411 ?

R. Si je me trompe, c'est parce que mon commis m'a induit en erreur. (Ici le témoin consulta son commis.) Oui ; c'est une erreur cléricale que la date de décembre. Le paiement a été fait le 10 janvier 1873.

Q. Quel paiement ?

R. Le paiement de \$6,245.02, qui eut lieu au moyen de la traite de la compagnie, et qui fut porté à mon compte.

Q. Quel autre item se trouvait compris dans le billet de \$10,411 ?

R. Un item pour des services portés à mon compte.

Q. Quels étaient ces services ?

R. Ces services avaient rapport à mes élections pour la représentation d'Algoma et de Cardwell, services qui devaient être payés par la compagnie suivant moi.

Q. Quelle était la somme sur cette balance pour ces services ?

R. La balance complète des \$10,411 était pour ces services.

Q. Vous avez été candidat pour la représentation d'Algoma ?

R. Je l'ai été et je fus élu député.

Q. C'était à l'élection de 1867 ?



R. C'était à la première élection après la Confédération.

Q. Était-ce la même année que vous avez brigué les suffrages des électeurs de Cardwell ?

R. Non ; je me suis présenté à Cardwell en 1871.

Q. Était-ce pour la Chambre des Communes ?

R. Non ; pour celle d'Ontario.

Q. Est-ce qu'il y a eu d'autres sommes de prises sur les fonds de la compagnie pour défrayer vos dépenses d'élection en sus de la balance provenant des \$10,411 ?

R. La compagnie réellement n'a rien payé pour mes dépenses d'élection. Je les ai payées moi-même, et j'ai donné mon billet pour ces dépenses.

Q. C'est-à-dire, vous avez donné ce billet de \$10,411.92 ?

R. Oui.

Q. L'argent fut d'abord pris sur les fonds de la compagnie, porté à votre compte, et ensuite inclus dans le billet que vous avez donné ?

R. Les traites furent tirées sur mon salaire. Je tirai sur la compagnie, et les montants furent portés d'une manière régulière à mon compte particulier.

Q. Pendant l'élection ?

R. Oui.

Q. Quel a été sur les \$10,411.92 le montant absorbé pour vos dépenses d'élection et dont la compagnie était tenu, à votre avis, de vous décharger ?

R. Je crois que ma réclamation contre la compagnie serait plus considérable que cette balance restant sur les \$10,411, déduction faite du montant porté par le "Chicora," savoir, \$4,166.

Q. Quel serait le surplus sur ce montant ?

R. Eh bien ! probablement ce surplus serait de \$800 à \$1,000.

Q. C'est-à-dire, en sus et en outre des \$4,166 ?

R. Oui ; et je crois avoir fait une estimation plutôt trop basse que trop élevée.

Q. Est-ce qu'il y a eu d'autres sommes d'argent de la compagnie d'appliquées aux dépenses d'élection, outre celles que vous venez de mentionner ?

R. Oui.

Q. Quelles sont ces autres sommes ?

R. Nous avons défrayé les dépenses de M. Robinson comme candidat à la représentation d'Algoma dans l'élection de 1872.

Q. A combien s'élevèrent ces dépenses ?

R. A environ \$5,000.

Q. A \$5,000 exactement.

R. Non ; à \$5,440.68.

Q. Cette somme a-t-elle été payée en une seule et même fois ?

R. Non ; en plusieurs fois.

Q. Au moyen de traites ?

R. Oui, et en liquidation de comptes faits pour des dépenses légitimement encourues.

Q. En traites tirées par qui ?

R. En traites tirées d'Algoma, en bons pour comptes spéciaux, dépenses encourues, etc.

Q. Quand ont été faits les paiements, qui s'élèvent à ce montant—entre quelles époques ?

R. Entre le 22 juillet 1872, et octobre 1872.

Q. Avez-vous ici les particularités ?

R. Oui.

(Le témoin remet un état à M. Mowat.)

Q. Cet état est intitulé "élection d'Algoma." Cet item est-il ainsi porté dans les livres ?

R. Oui.

Q. Est-ce qu'il y a un compte dans les livres pour l'élection d'Algoma, c'est-à-dire dans les livres de la compagnie du chemin de fer du Nord ?

R. Oui.

*Par le Président :—*

Q. Ce compte était-il ouvert à cette époque ?

R. C'est une pièce justificative.

*Par M. Mowat :—*

Q. Quand furent faites les entrées ?

R. Le 31 octobre 1872.

Q. Elles ont été faites à une même date ?

R. Oui.

Q. Tout l'argent avait-il été payé avant cette date ?

R. Oui.

Q. Est-ce qu'il n'y a pas eu d'autres sommes de payées depuis pour le même objet ?

R. Non.

Q. Les dépenses de votre élection ont-elles été entrées de la même manière ?

R. Elles ont été portées contre moi dans mon compte.

Q. Est-ce qu'il n'a pas été fait au préalable quelque arrangement pour que les dépenses de M. Robinson fussent payées par la compagnie ?

R. Comme M. Robinson était notre président, je le priai de se présenter comme candidat à la représentation d'Algoma, et je lui proposai que s'il se présentait, nous paierions les dépenses d'élection.

Q. Est-ce qu'il y a eu quelque résolution d'adoptée par le bureau à cet effet ?

R. Non ; il n'en a été adoptée aucune.

Q. Cette question a-t-elle été discutée par le bureau en assemblée ?

R. Non.

Q. En avez-vous parlé à d'autres membres du bureau à part le président ?

R. Non ; j'ai agi de moi-même.

Q. M. Robinson était-il président à l'époque qu'il s'est présenté ?

R. Oui.

Q. Et il a continué à l'être pendant quelque temps après ?

R. Oui.

Q. Ces entrées furent faites le 31 octobre 1872, de cette manière-là ?

R. Oui.

(Le document ici exhibé au témoin fut produit et marqué "Pièce A," voir plus bas.)

Q. C'est un état correct, extrait des livres ?

R. Oui.

Q. Vous dites que cette entrée a été faite en octobre ; 1872, mais quelques-unes de ces traites ont été datées dès le mois de juillet,—il y en a une de datée en juillet, l'autre dans le mois d'août ?

R. Toutes ces traites ont été portées dans mon compte particulier.

Q. Et elles ont été toutes transportées de votre compte particulier, en octobre 1872 ?

R. Oui.

Q. Ce compte pour l'élection d'Algoma figure-t-il encore dans les livres ?

R. Cet item est maintenant entré dans les livres comme vous le voyez.

Q. Figure-t-il maintenant dans les livres comme suit : "Election d'Algoma, \$5,440.68" ?

R. Cet item a été transporté au compte des "frais judiciaires et parlementaires."

Q. Quand ce transport a-t-il eu lieu ?

R. Le 31 octobre 1872, il a été transporté aux chapitres suivants : "Dépenses contingentes," "Dépenses parlementaires" et "fais judiciaires," et tous les mois il en a été portée, savoir, un tiers à chacun de ces chapitres.

Q. Pendant combien de mois ?

R. Pendant environ deux ans, je crois.

Q. Cet item a maintenant disparu complètement ?

R. Oui.

- Q. Est-ce qu'il existe maintenant dans les livres un compte contre M. Robinson ?  
 R. Oui.
- Q. Quelle en est la raison ?  
 R. Comme président, pendant tout le temps qu'il a occupé cette charge, et maintenant comme directeur. Nous avons ouvert un compte pour chaque directeur.
- Q. Est-ce qu'il n'y a pas une balance considérable à son débit.  
 R. Oui.
- Q. Doit-il cette balance ?  
 R. Eh bien ! il la conteste.
- Q. Pourquoi la conteste-t-il ?  
 R. D'abord, parce qu'il prétend qu'il a dépensé une partie de cette somme au service de la compagnie, et, surtout, parce que ses appointements comme président ont été moindres que ceux de son prédécesseur.
- Q. Quelle est la balance qui est maintenant portée à son débit ?  
 R. Environ \$4,900.
- Q. Quel montant prétend-il avoir dépensé sur cette somme au service de la compagnie ?  
 R. Je l'ignore.
- Q. Avez-vous eu avec lui quelque conversation à ce sujet ?  
 R. J'ai eu plusieurs conversations, et j'ai correspondu au sujet des réclamations pour ses dépenses faites et ses services rendus dans l'intérêt de la compagnie, ainsi qu'au sujet de la question de lui faire obtenir des appointements aussi élevés que ceux de son prédécesseur. S'il eût reçu les mêmes appointements, il y aurait eu une balance à son crédit et non à son débit.
- Q. Combien réclame-t-il pour les dépenses qu'il a encourues et dont la compagnie devrait le décharger ?  
 R. Je l'ignore.
- Q. Depuis combien de temps cette somme de \$4,900 a-t-elle été portée à son débit ?  
 R. Cette somme s'est accumulée depuis plusieurs années.
- Q. Avez-vous ici les particularités touchant cet item ?  
 R. Non ; je les ai montrées à M. Miall ce matin.
- Q. Je vois d'après cet état qu'en 1871, 1872 et 1873, il y a certains montants considérables pour effets à recevoir, dans chacune de ces années, et qu'il y a six billets représentant des sommes élevées, portés au compte de M. Robinson durant ces trois années. Étaient-ce des billets de la compagnie ?  
 R. Oui.
- Q. Tous ces billets ?  
 R. Oui.
- Q. Quel salaire devait-il avoir ?  
 R. \$1,000 par année, savoir, \$500 par année comme président, et \$500 comme directeur.
- Q. Ces sommes étaient-elles portées à son crédit de temps à autre ?  
 R. Oui.
- Q. Pourquoi lui avait été donné le premier de ces billets, savoir, celui de \$1,000, le 27 octobre 1871 ?  
 R. La compagnie le lui avait donné en à-compte de ses réclamations.
- Q. Était-ce pour des services rendus pour la compagnie ?  
 R. Je l'ignore.
- Q. Qui lui a donné ce billet ?  
 R. Il lui a été donné sur mon ordre, je présume.
- Q. Savez-vous pourquoi ce billet lui a été donné ? Était-ce pour quelque affaire concernant la compagnie ?  
 R. Je présume que c'était pour lui permettre de soutirer son compte—pour lui payer d'avance son salaire.
- Q. Vous croyez qu'il devait employer ce montant pour ses affaires personnelles ?  
 R. Je le crois.
- Q. Alors vous lui avez donné en mai 1873, \$500 ; pourquoi était-ce ?

R. J'ignore pourquoi c'était. Je présume que c'était pour le même objet.

Q. Ensuite, le 1er octobre 1872, il a reçu \$1,000; pourquoi cette somme lui a-t-elle été donnée?

R. Dans le même but. Vous voudrez bien remarquer que le montant collectif de tous ces billets représentait le même salaire que l'on avait payé à M. le juge Morrison, lorsqu'il était notre président.

Q. Mais vous ne donniez pas à M. Robinson le même salaire qu'à M. le juge Morrison?

R. Non, mais je me proposais de lui faire obtenir le même salaire qu'avait reçu son prédécesseur.

Q. Et parce que vous vous proposiez d'en agir de la sorte à son égard, alors vous lui avez payé ces montants.

R. Je ne voudrais pas dire que j'eusse pris à cet égard une décision définitive; mais je voyais que sa réclamation était fondée, et lorsque arriverait le temps où je pourrais faire valoir mon influence, je travaillerais à la lui faire payer.

Q. Et, en conséquence, vous lui avez donné ces billets de temps à autre.

R. Oui; voilà la raison qui me faisait agir.

Q. Avez-vous informé le bureau de votre conduite dans cette affaire?

R. Je ne pense pas que le bureau connût ce que je faisais.

Q. C'était simplement une affaire entendue entre vous et M. Robinson?

R. J'ai agi de moi-même; c'est-à-dire je le présume. Il peut, néanmoins, avoir obtenu quelques autres billets du secrétaire hors ma connaissance.

Q. De plus je trouve que le 11 septembre 1872, il lui a été donné un autre billet de \$400; pourquoi était-ce?

R. Mes réponses précédentes s'appliquent à ce billet.

Q. Le 15 juillet 1873, il a reçu encore \$1,050, n'est-ce pas?

R. La même réponse s'applique dans ce cas.

Q. Le 1er octobre, 1873, vous lui avez donné un billet de \$2,000?

R. Je suis sous l'impression que ce billet se rapporte en partie aux dépenses qu'il a faites comme notre président, c'est-à-dire, aux "dépenses parlementaires."

Q. Vous sollicitiez alors la passation d'une loi?

R. Oui.

R. Quelqu'une des autres sommes était-elle pour des "Dépenses parlementaires."

R. Je ne pourrais le dire de mémoire, mais je ne doute pas qu'une partie de ces sommes ne le fût. Il était nécessaire d'encourir à Ottawa certaines dépenses que nous avons cru de notre devoir de payer.

Q. Mais il n'y eût pas d'entrées de faites dans les livres à leur égard?

R. Non; elles furent portées au compte particulier de M. Robinson.

Q. Est-ce que quelqu'une de ces sommes a été employée à défrayer des dépenses d'élection?

R. Non.

Q. Dans la pièce A, qui renferme nombre d'items pour dépenses d'élection dans Algoma, je vois le nom d'un M. Cameron, qui s'y trouve mentionné. Après cette élection avez-vous payé quelques sommes d'argent à une personne qui y demeurerait, et du nom de Cameron?

R. Cameron y tenait une auberge, où logeait notre agent. Je n'ai pas de doute que ce compte ne soit un compte d'aubergiste.

Q. Vous avez payé \$70 par mois à un certain M. Cameron après l'élection?

R. Oui; c'est le même homme, il était notre agent.

Q. Pour combien de temps l'avez-vous payé?

R. Pour la saison de la navigation, c'est-à-dire, pour tout le temps qu'il a agi pour nous comme l'agent de la ligne au Sault Ste. Marie.

Q. Pendant combien de temps a-t-il ainsi agi pour vous?

R. Je ne saurais le dire de mémoire.

Q. Et vous lui avez payé \$70 par mois.

R. Je ne sais pas combien nous lui avons payé. Son salaire est mentionné dans nos comptes, je sais, car Cameron a été employé comme notre agent, après avoir été nommé par moi.

- Q. Auriez-vous la complaisance de vous enquérir de cela ?  
 R. Oui ; Cameron, toutefois, est décédé maintenant.
- Q. M'avez-vous donné le montant entier, pris sur les fonds de la compagnie et employé à l'acquisition du "Chicora."  
 R. Oui.  
 Q. Ce montant, alors, comprend les \$7,600 et les \$6,245 ?  
 R. Oui.
- Q. Est-ce qu'il y a eu pour le journal le *Mail* un montant de souscrit et de payé à même les fonds de la compagnie ?  
 R. Oui.  
 Q. Quel montant ?  
 R. \$1,000.  
 Q. Pas davantage ?  
 R. Non ; pas à ma connaissance.
- Q. Ce montant a-t-il été payé en une seule fois ?  
 R. Non ; il y a eu deux ou trois paiements de faits.  
 Q. Était-ce pour souscription ou pour capital-actions ?  
 R. Pour capital-actions.
- Q. La compagnie est-elle à présent actionnaire dans le journal le *Mail* ?  
 R. Je ne sache pas qu'une corporation pût prendre du capital-actions dans une autre ?
- Q. Vous ne savez pas si ce capital-actions est inscrit au nom de la compagnie ?  
 R. Je pense qu'il ne l'est pas ; il l'est en mon propre nom.
- Q. Quand le montant fut-il payé ?  
 R. Il le fut en trois versements.  
 Q. À quelles dates ?  
 R. Je l'ignore.
- Q. Est-ce qu'il y avait un compte d'ouvert dans les livres de la compagnie pour le capital-actions du *Mail* ?  
 R. Non ; il n'y en avait pas.
- Q. Comment furent entrés les paiements faits à la compagnie du *Mail* ?  
 R. Ils furent portés aux chapitres de divers services, c'est-à-dire aux "Frais judiciaires et Parlementaires," et aux "Dépenses pour impressions et annonces," jecrois.
- Q. Mais ce n'était pas pour aucun compte d'impressions et d'annonces ?  
 R. Non.
- Q. Vous avez dans les livres un compte intitulé "Compte des mpressions et Annonces" ?  
 R. Oui.
- Q. Et vous avez porté dans les livres partie de ce montant souscrit aux comptes des frais judiciaires légales, et parlementaires, et partie au compte des impressions et annonces, faisant en tout \$1,000 ?  
 R. Oui ; il y a eu trois versements de faits au montant de \$500, \$100 et \$400.
- Par M. Armour :—*
- Q. Vous parlez du "Chicora" comme étant en votre propre nom. Possédiez-vous les parts que vous aviez dans ce vapeur en fidéicommiss pour la compagnie ?  
 R. Oui ; je le considérais ainsi.
- M. Cameron déclara qu'il n'avait pas de questions à poser de la part de la compagnie ; que le témoin avait donné des explications sur ces transactions, qui lui étaient personnelles, et en tant que la compagnie se trouvait concerné, que lui, M. Cameron, n'avait pas de questions à poser.
- Par M. Armour :—*
- Q. A part cette souscription de \$2,500, est-ce que toutes ces sommes d'argent ont été par vous avancées pour le plus grand intérêt de la compagnie ?  
 R. Oui.
- Par M. Mowat :—*
- Q. Quand vous dites que tous ces paiements, à cette exception près, ont été faits

dans l'intérêt de la compagnie, voulez-vous en même temps comprendre toutes les sommes qui furent payées pour les dépenses d'élection ?

R. Dans tout ce que j'ai consenti à faire et à payer, j'agissais dans l'intérêt de la compagnie.

Q. En y comprenant même ces dépenses d'élection ?

R. Oui, monsieur.

En réponse à M. Mowat, le témoin ajouta : " Les papiers marqués Annexes A, B, C, D et E (et qui ont été produits) sont des extraits corrects tirés des livres de la compagnie par ses officiers.

Après quoi, la commission s'ajourna.

TORONTO, 26 août, 1876.

M. F. W. CUMBERLAND, étant rappelé,

Est interrogé par *M. Mowatt* :—

Q. Je vois d'après ce papier marqué "Annexe C," que le 29 février 1876, il appert que l'on a fait sur le côté opposé du livre une entrée, par laquelle ces items, dont nous avons parlé, savoir, d'Hamilton et fils pour \$2,616, celui de l'honorable D. L. Macpherson pour \$2,500, et celui de F. W. Cumberland pour \$12,593.21, ont été reportés au compte des parties respectivement. Comment cela est-il arrivé ?

R. Cela arriva parce que le secrétaire, M. Hamilton, signala ces montants à l'attention du président et fit au côté opposé du livre cette entrée qu'il avait recommandée.

Q. M. William Thomson est le président ?

R. Oui.

Q. Depuis combien de temps est-il président ?

R. Depuis deux ans, je crois. Il est dans sa deuxième année.

Q. Reçoit-il un salaire ?

R. Oui.

Q. Combien reçoit-il ?

R. £100 sterling comme président, et le même montant que les autres directeurs.

Q. C'est-à-dire un peu moins que ne recevait M. Robinson ?

R. Non ; il reçoit le même salaire.

Q. Lui faites-vous des avances en argent, comme vous en faisiez à M. Robinson, en sus et en outre de son salaire, et par anticipation d'une augmentation future de son salaire.

Q. Pas que je sache.

Q. L'annexe "E," d'après ce que je vois, indique que le même jour—le 29 février 1876—la somme de \$8,000 fut transportée du compte des "Dépenses parlementaires" au compte particulier de F. W. Cumberland :—quand fut faite cette entrée ?

R. Elle fut faite à la même date par le président. Je désirerais que l'on me permit de donner des explications à ce sujet. Le président, agissant sur des informations qui lui étaient fournies par le secrétaire, le 20 mars 1876, me pria de le rencontrer, avec le secrétaire de l'auditeur, afin d'examiner les faits que le secrétaire avait signalés à son attention, et nous nous rencontrâmes en conséquence. A la fin du semestre expiré le 30 juin 1875, suivant mon habitude, j'examinai le bilan des traites, afin de donner des instructions à l'égard de toutes les questions particulières que nous aurions, dans mon opinion, à considérer, comme, par exemple, la question des profits et pertes, des poursuites à tenter pour le recouvrement de certains comptes, etc., et aussi celle de porter dans les livres certains items et de les classer à ma discrétion. J'en avais fait autant pour le bilan du semestre expiré le 30 juin 1875, et j'ordonnai que les comptes que vous mentionnez présentement—ces trois items en question—fussent portés au "Compte spécial de l'amalgamation," de l'"Hypothèque du gouvernement," et des "Affaires de la corporation." En d'autres termes, le chemin du Prolongement avait été amalgamé le 3 juin en vertu du nouvel acte du Parlement, et nous conti-

nuâmes à désigner les comptes du Prolongement sous le titre de "Compte spécial de l'amalgamation," de manière à les tenir séparés des comptes ordinaires et antérieurs du chemin de fer du Nord lui-même, et ces comptes ont toujours été ainsi tenus jusqu'à ce jour, et ils le sont encore actuellement. Et dans l'état contenu dans cette annexe les termes "Compte de l'amalgamation" signifient la continuation du compte des chemins de fer du Prolongement à l'époque de leur amalgamation, le 3 juin. Je donnai ordre de transporter ces comptes à ce chapitre, et en comparant cet état avec la pièce justificative numéro 3,107, dans le livre des pièces justificatives, numéro 46, on trouvera que j'ordonnai le "transfert" de ces items au compte nouveau du "Prolongement du Nord," et qu'ils devaient être "transportés" maintenant dans le "compte spécial," sur l'ordre du directeur gérant. Ce que je désire faire comprendre, c'est qu'en ordonnant que ces items seraient d'abord "transportés," ce premier état devait servir à préparer une pièce justificative,—et qu'en ordonnant qu'ils "seraient transportés dans le compte spécial," on voulait qu'ils fussent portés en entier dans le "compte spécial," et la pièce justificative, dont j'ai donné l'explication plus haut, contient les mots "transfert de ces items dans le compte nouveau," et déclare qu'ils doivent être présentement transportés dans ce "compte spécial." De plus, le commis qui rédigea la pièce justificative d'après les instructions contenues dans le premier état y inséra primitivement les mots "devant être portés présentement au compte spécial," et avant que j'eusse apposé mes initiales à cette pièce justificative et que je l'eusse remise, le commis, sur mon ordre, passa un trait de plume sur les mots "devant être transportés présentement," et y intercaler, d'après mes instructions, les mots "maintenant transportés dans," et c'est dans cet état que fut laissée la pièce justificative, et qu'elle y est restée depuis. Maintenant, ma seule intention en préparant mon état primitif, et la pièce justificative rédigée d'après cet état,—mon seul but en faisant changer par le commis les mots "devant être présentement portés" en ceux-ci "maintenant transportés dans," c'était que le débit et le crédit iraient ensemble, que les comptes seraient transportés en entier dans le compte spécial, qui était un compte à capital, et y figureraient comme items indéterminés, tant du côté du crédit que de celui du débit, jusqu'à ce qu'on dût en disposer au moyen du capital que l'on prélèverait en vertu de l'acte du Parlement passé à la dernière session.

Q. Que, de fait, ces items devaient être pris sur le capital que l'on prélèverait en vertu de l'acte de la dernière session ?

R. Oui; mais la raison pour laquelle je vous importune par ces explications, c'est que je désire me dégager de l'imputation qu'à l'époque où le transfert fut opéré, j'eusse quelque intention de changer la nature de ce compte. Je voulais changer le compte de place, mais je ne voulais pas en changer le caractère, et c'est dans ce but que les mots "devant être présentement portés" furent biffés, et que les mots "transportés dans" furent intercalés. Je n'ai jamais vu la pièce justificative ensuite, et je n'ai jamais vu non plus les entrées dans le compte auquel elle avait été portée, ni le compte dans lequel elle avait été "transportée," à venir jusqu'à ce jour-là, le 20 mars, lorsque le président et moi-même avons examiné cette affaire. Je n'avais pas le moindre doute que mes instructions n'eussent été suivies, et que l'entrée n'eût été faite correctement. Je n'ai jamais vu l'entrée avant le 20 mars, lorsque M. Thomson se trouva présent, et c'est alors qu'il me fit voir à ma très grande surprise que l'effet de l'entrée était de changer la nature du compte.

Q. Quel était le changement opéré ?

R. Par ce changement les montants portés au débit se trouvaient acquittés.

Q. Prétendez-vous dire que vous n'aviez pas l'intention de faire faire une entrée qui aurait l'effet d'acquitter les montants portés au débit ?

R. Non, assurément. Je n'ai pas donné de telles instructions. Je ne suis pas un habile teneur de livres, et je dois être guidé par ceux qui le sont. Ce n'est qu'à l'époque dont nous parlons maintenant que j'eus connaissance que la nature des comptes se trouvait changée. Mon intention était de changer les comptes de place, mais non d'en changer la nature.

Q. Quel changement de place vouliez-vous faire ?

R. Je voulais transporter ces items du compte des revenus de la compagnie du

chemin de fer du Nord, les porter dans le compte spécial du Prolongement, et là les y détenir comme items indéterminés.

Q. Quelles étaient les entrées que vous entendiez faire faire en transportant ces items de la pièce justificative marquée "Annexe I" ?

R. Je voulais que ces items "fussent transférés," "transportés," "reportés" exactement comme ils se trouvaient dans les premiers livres.

Q. Quelle est l'entrée qui aurait rendu votre idée ?

R. Je ne saurais le dire, parce que je ne suis pas un teneur de livres suffisamment habile et je ne me rappelle pas comment ces items se trouvent entrés. Vous savez qu'hier nous parlions de ces items comme figurant au débit des parties respectivement. En les prenant comme ils figuraient dans les livres le 30 juin 1875, mon intention, mes ordres et instructions étaient qu'ils fussent transférés du livre où ils figuraient au compte du chemin de fer du Nord dans le compte spécial du Prolongement, sans en changer la nature, mais en les prenant seulement d'une série de livres pour les porter dans une autre.

Q. Je croyais que vous aviez dit qu'il n'y avait qu'une série de livres ?

R. Quoiqu'il y ait deux séries de livres, il n'y a cependant qu'un seul compte.

Q. Avez-vous cette entrée ici ?

R. J'en ai une copie. Je produis une copie de l'original, c'est-à-dire une copie de mon premier ordre. La pièce No. 1 est une copie des instructions primitives que j'ai données au commis chargé du compte spécial.

(Ce document fut ici produit, et marqué "No. 1." Voir plus bas.)

Q. Avez-vous le document original ici ?

R. En voici une copie exacte, mais j'apporterai l'original. Dans l'annexe I, où la pièce justificative ici produite, les mots "devant être présentement portés" furent biffés, et les mots "transportés dans" furent intercalés à la place des premiers par le commis, avant que j'eusse apposé mes initiales à la pièce justificative.

Q. Vous avez apposé vos initiales à cette pièce justificative (No. 2), après qu'elle eût été ainsi changée ?

R. Oui.

Q. Et ce ne fut qu'après que vous eussiez apposé vos initiales à cette pièce justificative, ainsi corrigée, que les entrées furent faites dans les livres ?

R. Non.

M. Mowat, après avoir comparé la pièce justificative avec l'entrée, déclara que toutes deux étaient identiques.

Q. Vous voyez que l'entrée dans les livres correspond exactement avec la pièce justificative ?

R. Voici ce que je déclare : mon ordre et la pièce justificative commandaient de changer le compte de place, mais non d'en changer la "nature." Mais l'effet des entrées, telles qu'elles ont été faites, était de me faire faire une chose que je n'avais pas l'intention de faire.

Q. Alors vous prétendez dire que le secrétaire ne s'est pas conformé à vos instructions ?

R. Je prétends dire que l'on doit avoir mal compris l'ordre que j'ai donné, et que l'on ne m'a pas demandé non plus ni instructions ni explications à cet égard, et à venir jusqu'au moment où, en présence du secrétaire, le 20 mars, l'effet de cette entrée me fut expliqué par M. Thomson, j'avais toujours supposé que ces items, qui figuraient au débit de certaines parties, lorsque j'avais donné la pièce justificative, figuraient encore au débit de ces mêmes parties.

Q. Alors je comprends que ce n'est pas le secrétaire, qui ne s'est pas conformé à vos instructions, mais que c'est vous-même qui n'avez pas donné des instructions correctes ?

R. Je dis que si le sens de l'ordre que j'avais donné primitivement pour la rédaction d'une pièce justificative eût été suivi, les entrées, qui ont été faites subséquemment, n'auraient pas eu l'effet de changer les comptes.

Q. J'ai compris que vous avez dit que le document marqué I est la pièce justificative à laquelle vous avez apposé vos initiales. Est-ce cette pièce justificative qui



donnait au secrétaire les instructions nécessaires à l'égard des entrées qu'il devait faire dans les livres ?

R. Oui.

Q. Indiquez en quoi l'entrée, qu'il a faite, diffère de la pièce justificative, qui lui disait de faire telle entrée, en signalant la différence entre ce que vous lui avez dit de faire et ce qu'il a fait ?

R. Je dis que l'effet a été tout-à-fait différent de celui auquel je m'attendais. Je n'ai jamais parlé au secrétaire à l'égard ou à propos de ces entrées ou pièces justificatives entre le 30 juin 1875, et 20 mars suivant. Personne ne m'a parlé, ni s'est informé auprès de moi, ni m'a fait de recommandation au sujet de ce changement. Il n'en a jamais été question une seule fois entre le secrétaire et moi-même, et conséquemment ce ne fut que le 20 mars 1876, lorsque le président, en présence de M. Hamilton, me dit que l'effet de ces entrées était d'acquitter les montants portés au débit de certaines parties, que je priai le président de s'assurer si tel était le cas, et sur sa réponse affirmative, l'entrée au côté opposé du livre fut alors faite.

Q. Depuis combien de temps avez-vous été le gérant du chemin de fer ?

R. Depuis 1851.

Q. Je ne vois pas comment le secrétaire, en sa qualité de teneur de livres, eût été capable de faire autre chose que ce qu'il a fait ?

R. Je ne prétends pas qu'il l'eût été ; mais je dirai que, si le secrétaire trouvait qu'on lui ordonnait de faire des entrées, en vertu desquelles certains montants portés au débit de quelques parties se trouvaient acquittés, il aurait demandé naturellement, comme c'était son devoir de le faire, si tel ordre lui avait été donné intentionnellement. Si le secrétaire m'eût fait connaître l'effet que devaient avoir les entrées contenues dans l'Annexe A, ces entrées n'auraient pas été faites.

Q. Vous avez dit hier qu'une personne du nom de Cameron avait été employée comme agent pour le "Chicora" au Sault ?

R. Il était employé, si je me rappelle bien, comme agent de la ligne de la Malle Royale de Collingwood et du lac Supérieur, et préposé comme tel à la vente des billets de passage tant du côté américain que du côté canadien, et chargé spécialement du soin d'enlever les passagers à la ligne américaine pour les donner à la ligne canadienne.

Q. Quand fut-il d'abord employé comme tel ?

R. Je ne saurais le dire.

Q. Vos livres le feraient-ils voir ?

R. Les livres de la ligne de Collingwood et du lac Supérieur le feraient voir. Je suis sous l'impression que la ligne lui payait une moitié de son salaire, tandis que la compagnie du chemin de fer lui payait l'autre. Réellement, j'ignore si la ligne du vapeur lui payait tout son salaire, ou si nous en payions une partie.

Q. Est-ce qu'il y avait eu là un agent aux frais ou en partie aux frais de la compagnie avant que ce Cameron y fut employé ?

R. Je ne le pense pas. Il y avait eu un agent aux Mines de Bruce et un autre à la Baie du Tonnerre, et nous étions d'opinion, comme l'était la ligne du vapeur, qu'il serait avantageux d'en avoir un aussi au Sault Ste. Marie.

Q. Et Cameron, en conséquence, fut la première personne qui fut employée comme tel à cet endroit ?

R. Je le pense.

Q. Je crois que vous avez dit qu'il y fut employé pendant le reste de la saison ?

R. Oui. La saison ne dure que pendant le temps que les bateaux naviguent.

Q. Est-ce qu'il y eut un agent d'employé dans le même but au Sault l'année suivante ?

R. Je ne le pense pas. Je crois que lorsqu'il cessa d'être agent, nous trouvâmes que sa nomination à ce poste n'avait pas amené des résultats bien avantageux, et nous la révoquâmes à la fin de la saison.

Q. Quand l'élection eût-elle lieu à cet endroit ?

R. Je ne le sais pas, mais je crois qu'elle eut lieu après les autres élections.

Q. A propos des élections, vous nous avez mentionné, je crois, la somme de \$4,000 comme étant le montant des dépenses pour vos trois élections à vous-même ?

R. Les dépenses s'élevèrent à un montant plus considérable. Ce que j'ai dit, c'est que la différence entre \$6,245 et \$10,411.92, montant du billet, était pour des dépenses d'élection, y compris toutes mes élections.

Q. Était-ce là le montant entier dépensé pour dépenses d'élection ?

R. Certainement. C'est là tout le montant, tel qu'il est extrait de mon compte particulier. Si j'ai dépensé davantage dans mes élections, c'est une affaire qui me regarde personnellement. Ce montant n'est pas encore sorti des fonds de la compagnie, mais, dans la supposition que la compagnie le paie, comme je le présume, elle me déchargera du fardeau de ces dépenses d'élection; alors il devient évident que tout le montant, dont elle pourra me tenir quitte, doit être porté sur le billet pour en établir la balance.

Q. Est-ce qu'il n'y a pas eu d'autres dépenses d'élection de mises à la charge de la compagnie en sus de celles que vous avez mentionnées ?

R. Il n'y en a pas eu d'autres.

Q. Tout ce qui a été dépensé en sus de ce montant est sorti de votre propre poche ?

R. Oui.

Q. Vous avez dit que vous pouviez fournir les particularités concernant certaines sommes dont nous parlions hier. Vous êtes-vous mis dans une position à pouvoir le faire ? A propos de l'élection d'Algoma, la plupart des items qu'elle représente sont des traites, et autres effets semblables. Avez-vous les particularités indiquant comment ces sommes ont été dépensées ?

R. Tout cela a été porté à mon compte personnel.

Q. Pouvez-vous me fournir les particularités du billet de \$2,616 en faveur d'Hamilton et fils ?

R. Je vous ai dit que je ne le pouvais pas. Je vous ai déclaré que ce billet s'appliquait aux dépenses encourues pour les députations, etc.

Q. J'ai compris que vous disiez hier que vous aviez touché le montant de ce billet et que l'argent en avait été dépensé par les personnes engagées dans l'opposition suscitée au chemin de fer Midland ?

R. Oui.

Q. Et de qui ont-elles reçu l'argent ?

R. D'Hamilton. Je présume qu'il escompta ce billet, et que le montant en fut remis aux personnes qui faisaient de l'opposition.

Q. L'argent provenant de ce billet n'est-il pas passé entre vos mains ?

R. Je crois qu'il y avait une liasse de billets de banque. Je ne l'ai jamais dé faite. Elle avait été envoyée ou apportée à mon bureau par Hamilton.

Q. Lorsque cette liasse de billets de banques a été apportée à votre bureau, qu'en avez-vous fait ?

R. Je l'ai envoyée porter en ville, deux minutes après l'avoir reçue.

Q. Avez-vous divisé l'argent avant de l'envoyer ?

R. Non; je n'ai pas défait cette liasse.

Q. Ainsi vous l'avez envoyée en entier sans diviser du tout l'argent qui s'y trouvait ?

R. Je n'en ai jamais brisé le cachet.

Q. Avez-vous donné des instructions au sujet de la manière dont l'argent devait se partager ?

R. Je n'avais rien à faire dans le partage de cet argent.

Q. Alors, à qui l'avez-vous envoyé ?

R. A M. Wilson, l'associé de M. Frank Smith.

Q. Est-il encore vivant ?

R. Il est décédé depuis environ deux ans.

Q. Lui avez-vous envoyé la liasse de billets dans l'état où vous l'aviez reçue ?

R. Oui; exactement comme Hamilton me l'avait envoyé.

Q. Par qui l'avez-vous envoyée ?

R. Par mon fils.

Q. Lui avez-vous donné des instructions pour lui dire comment il devait en disposer ?

R. Il savait ce qu'il devait en faire.

Q. De quelle espèce ces billets étaient-ils ?

R. Je l'ignore.

Q. Avez-vous donné quelques ordres à l'égard de l'espèce de ces billets ?

R. Non ; je ne connais rien au sujet de ces billets ?

Q. Saviez-vous comment l'argent devait se partager avant de l'envoyer à M. Wilson ?

R. Je savais seulement qu'il devait être dépensé dans la campagne où nous nous trouvions engagés.

Q. Comment arriva-t-il que cette somme fut inégale, étant de \$2,616 ?

R. Le billet était de \$2,600, Les \$16 doivent avoir été pour intérêt ou quelque chose de semblable.

Q. Je crois que vous avez dit que vous pourriez vous procurer les particularités au sujet des \$2,181.29 ?

R. Je crois que vous m'avez tout-à-fait mal compris. Cet item représentait dans mon compte personnel la somme que j'avais soutirée,—exactement la somme que j'avais soutirée à cette époque.

Q. Il vous est par conséquent impossible de dire en quoi consistent les particularités de ce billet ?

R. Certainement, si je n'examine pas mes comptes particuliers.

*Par M. Cameron :—*

Q. J'ai compris que M. Cumberland avait dit qu'il n'avait donné aucune instruction pour faire quelque entrée dans le but d'acquitter les montants portés au côté du débit, et qu'il n'avait eu aucune intention de cette sorte ?

R. Ces entrées avaient été faites contrairement à mon intention, et contrairement à mes ordres tels qu'exprimés dans ma pièce justificative.

Q. Cette déclaration est-elle correcte : " Je n'ai donné aucune instruction pour faire des entrées dans le but d'acquitter les items portés au côté du débit, et si tel a été l'effet produit, ce résultat a été obtenu contrairement à mon intention et contrairement à mes ordres, tels qu'énoncés dans ma pièce justificative ?

R. Oui,

*Par M. Armour :—*

Q. Qu'advint-il des billets qui représentaient ces montants portés au débit ; furent-ils transférés du compte du chemin de fer du Nord dans celui du Prolongement Nord ?

R. Oui ; et les billets furent remis au commis qui a tenu le compte en dernier lieu mentionné, et qui maintenant les produit.

M. Mowat ici proposa que le teneur de livres fit un examen général des livres de la compagnie.

M. Cameron refusa de consentir à ce qu'aucun teneur de livres fit un examen général des livres de la compagnie, sans qu'il fut produit un état indiquant d'une manière spéciale toute entrée ou somme d'argent, au sujet de laquelle le gouvernement se propose de démontrer de l'irrégularité, ou au sujet de laquelle le gouvernement prétend avoir des droits, attendu qu'un tel examen ne forme pas partie des procédés de la Commission ; de plus, il s'oppose à tout examen quelconque, à moins que le teneur de livres, chargé de faire tel examen, ne prête serment au préalable et ne procède à cet examen en présence de la Commission ; ou à moins qu'il ne déclare de la part du gouvernement que celui-ci se propose de démontrer qu'il a droit à des sommes d'argent autres que celles qui sont spécialement portées et mentionnées dans la dite Commission, et qu'il ne spécifie, en même temps, quelles sont ces sommes d'argent. Il prétendit aussi que la Commission n'avait pas le pouvoir d'ordonner que les livres fussent examinés.

---

---

TORONTO, 30 août 1876.

Le témoignage de M. Cumberland, tel que pris par le sténographe ayant été lu et corrigé,

M. Cumberland désira donner les explications suivantes au sujet des deux séries de livres :—

En parlant des deux séries de livres, j'entendais dire que ces livres étaient ceux de la compagnie du chemin de fer du Nord, et quand furent achetés les chemins de fer du Prolongement Nord, nous avons cru qu'il valait mieux continuer à tenir le compte de cette acquisition et de l'amalgamation comme compte séparé, et en charger le commis qui avait auparavant tenu le compte du prolongement. Ces deux espèces de livres sont des livres de la compagnie du chemin de fer du Nord, avec la distinction que le compte spécial du Prolongement contient les transactions qui ont eu lieu par suite de l'amalgamation, et est un compte ouvert à capital, tandis que les comptes du chemin de fer du Nord sont tous des comptes ouverts au revenu. Je désire ajouter qu'à l'égard du transfert du *Chicora* quoique l'acquisition s'en soit faite comme je l'ai déjà déclaré, le transfert ou la vente a été de fait consenti à M. Frank Smith et M. Noah Barnhart seulement. J'étais dans l'erreur en disant que mon nom s'y trouvait mentionné. Ce vapeur est encore à leurs noms.

FRED. CUMBERLAND.

Après quoi, la commission s'ajourna.

(Pièce A. déposée le 25 août, 1876.)

## ÉLECTION D'ALGOMA.

1872.			
22 juillet—	Chèque pour moi de.....	\$ 400 00	
10 août.	“ “ .....	500 00	
17 do	“ “ .....	600 00	
7 sept.	Traites de M. Shortiss, sur G.D.B.	500 00	
10 do	Chèque en paiement des comptes de Plummer.....	1,468 68	
10 do	Chèque, traite de M. Church.....	50 00	
31 do	Montant payé sur le compte parti- culier de F. W. C., traite de N. Jones .....	150 00	
18 do	Chèque, I. B. R.....	226 00	
18 do	“ N. I. divers comptes .....	345 00*	
		<hr/>	
		4,239 68	
	Traite de M. Boulton.....	200 00	
		<hr/>	
		4,439 68	
	Str. Algoma.....	730 00	F.W.C { Compte
	Billets de complet parcours.....	263 50	F.W.C { de fin de
	J. T. Rolphs, son compte.....	7 50	F.W.C { saison.
		<hr/>	
		\$5,440 68	
		<hr/> <hr/>	

Portez cela au compte indéterminé et faites-en le virement de  $\frac{1}{24}$  par mois.

Mensuellement  $\frac{1}{3}$  des dépenses fortuites.  
do  $\frac{1}{3}$  des dépenses parlementaires.  
do  $\frac{1}{3}$  des frais judiciaires.

F. W. C.

F. W. Cumberland devant être crédité pour.....	\$4,239 68
G. D. Boulton do .....	200 00
	<hr/>
	\$4,439 68
*A. Cameron.....	\$ 50 00
Bampton.....	143 00
Luxton.....	20 00
Jones.....	122 00
Corbould .....	10 00
	<hr/>
	\$345 00

Pour cette pièce, voir le livre des pièces justificatives No. 38, No. 3,417.  
TORONTO, 31 octobre 1872.

## ANNEXE A.

Chemin de fer de Prolongement Nord, Nouveau Compte, Dt.

Divers.

Pour le virement de ces sommes constituant ses items au débit des comptes suivants le 30 juin 1875, et actuellement réunis en un compte spécial, le tont par ordre du directeur-gérant, voir No. 3,107.

William Hamilton et fils, billet du 21 octobre, 1871, et escompte.....	\$2,616 00
D. L. Macpherson, chèque du 14 janvier 1871.....	2,500 00
Billets recevables, billet de F. W. Cumberland du 30 juin 1869.....	\$ 2,181 29
et billet du 15 avril 1873.....	10,411 92
	<u>12,593 21</u>
	\$17,709 21

Pour l'inscription ci-dessus, voir journal No. 8, folio 497 du 30 juin 1875,—Reporté dans le grand livre No. 7, folios 569, 895, et 559.

## ANNEXE B.

Dépenses se rattachant aux octrois municipaux et aux subventions du gouvernement, Dt.

“Nouveau Compte” du chemin de fer du Nord:

Sommes transférées par la compagnie, items au débit des comptes ci-dessous qui étaient dans leurs livres le 30 juin 1875, par ordre du directeur-gérant.

Wm. Hamilton et fils.....	2,616 00
D. L. Macpherson.....	2,500 00
Billets recevables.....	12,593 21
	<u>\$17,709 21</u>

Pour ces comptes, voir le livre des pièces justificatives, “Compte Spécial,” No. 49.

## ANNEXE.

Dépenses se rattachant aux octrois municipaux et aux subventions du gouvernement, Dt.

“Nouveau Compte” du chemin de fer du Nord.

Sommes transférées par la compagnie, items au débit des comptes ci-dessous qui étaient dans leurs livres le 30 juin 1875:

Wm. Hamilton et fils.....	2,616 00
D. L. Macpherson.....	2,500 00
Billets recevables.....	12,593 21
	<u>\$17,709 21</u>

Pour l'inscription ci-dessus, voir Journal, “Compte Spécial” folio No. 9, du 30 juin 1875.

## ANNEXE C.

DIVERS, Dt.

Dépenses se rattachant aux octrois municipaux et aux subventions du gouvernement :

W. Hamilton et fils, billet de la compagnie du chemin de fer du Nord	
A W. Hamilton et fils, daté le 21 octobre 1871.....	2,616 00
D. L. Macpherson . . . . .	2,500 00
F. W. Cumberland, règlement de compte, représenté par 2 billets, l'un daté le 30 juin 1869 @ 47.....	2,181 29
l'autre daté du 15 avril 1873 @ 67.....	10,411 92
	<hr/>
	12,593 21
	<hr/>
	\$17,709 21

Pour l'inscription ci-dessus, voir "Compte Spécial," Journal, folio No. 39, 29 février 1876. Grand Livre, folios 60, 340, 341.

## ANNEXE D.

MONTRÉAL, 25 février 1873.

THOS. HAMILTON, écr.,  
Sec. du chemin de fer du Nord du Canada,  
Toronto.

A demande payez à l'ordre de Fred. B. Cumberland, ou à lui-même, huit mille piastres (\$8,000) et portez cette somme au "*compte indéterminé des frais parlementaires.*"

FRED. B CUMBERLAND.

Reçu paiement,

FRED. B. CUMBERLAND.

Voir livre de traits No. 11.

## ANNEXE.

1873.  
28 février.

Frais parlementaires, payé la traite à vue de F. W. Cumberland du 25 février.....	\$8,000 00
--	------------

Voir livre de caisse, No. 40 du 28 février 1873, folio 287.

---



---

 ANNEXE E.
 

---

1876.  
29 février.

“Compte Spécial” de F. W. Cumberland, Dt.

Dépenses parlementaires :

Pour cette somme, qui représente une partie du placement de M. Cumberland, dans le vapeur *Chicora*, placement dont il fait cession à cette compagnie comme garantie de cette avance et à l'égard duquel il sera pris des informations dans un but de règlement, No. 5,592....\$8,000 00

Pour l'inscription ci-dessus, voir Journal No. 8, folio No. 608, 29 février 1876, et grand livre No. 7, folio 965.

---

 CHEMIN DE FER DU NORD DU CANADA.

BUREAU DU GÉRANT-GÉNÉRAL.

*Mémoire.*

Toronto,

187 .

Comptes 1, 3 et 4 devant être portés au compte spécial de la fusion. “Compte de l'hypothèque du gouvernement et de la corporation,” (à ouvrir.)

No. 1. Hamilton et fils.....	\$ 2,616
No. 3. D. L. Macpherson.....	2,500
No. 4. Billets recevables.....	12,000

---

 ANNEXE I.
 

---

Pièce justificative,  
Prolongement Nord “Nouveau compte,” Dt.

Divers.

Le virement de ces sommes, items au débit des comptes suivants, 30 juin 1875, actuellement portés en compte spécial, a été fait par ordre du directeur gérant.

William Hamilton—balance de compte.....	\$ 2,616 00
D L. Macpherson.....	2,500 00
Billets de F. W. C. du 30 juin 1869.....	\$ 2,181 29
1 15 avril 1873.....	10,411 92
	<hr/>
	12,593 21
	<hr/>
	\$17,709 21
	<hr/>

Voir livre des pièces justificatives, No. 46, pièce No. 3, 107.



TORONTO, 14 septembre 1876.

M. C. J. CAMPBELL, après serment prêté,

Est interrogé par *M. Bethune* :—

Q. Vous étiez actionnaire dans la compagnie du chemin de fer du Nord ?

R. Je l'étais.

Q. Et je crois qu'un certain nombre des actionnaires n'étaient pas satisfaits à une certaine époque de la manière dont les affaires de la compagnie étaient administrées ?

R. Ils l'étaient.

Q. Et il y eut un arrangement de conclu entre les actionnaires et la compagnie pour que l'on prit des mesures dans le but de faire une investigation régulière sur les affaires du chemin de fer ?

R. Il y a eu un tel arrangement de conclu. Une assemblée des actionnaires eut lieu, et il fut nommé un comité chargé de veiller aux intérêts des actionnaires.

Q. Étiez-vous membre de ce comité ?

R. Je n'étais pas actionnaire à cette époque. Plus tard, je devins actionnaire et formai partie du comité.

Q. Que fit ce comité ?

R. Il siégea de temps à autre, et on y discuta le bill projeté que l'on devait présenter au Parlement, d'après ce que nous comprenions.

Q. Vous êtes-vous assuré les services de solliciteurs dans l'intérêt des actionnaires ?

R. Le comité fit choix de M. Gordon comme solliciteur chargé de représenter le comité et les actionnaires, et l'on convint de défrayer ses dépenses.

Q. Devait-on lui payer des honoraires ?

R. Il ne fut pas question de lui payer aucuns honoraires particuliers, mais le comité devait les lui payer au nom des actionnaires.

Q. Je crois qu'il y a eu un certain arrangement entre ce comité des actionnaires et M. Cumberland, qui représentait la compagnie du chemin de fer à l'époque que ce bill fut présenté au Parlement ?

R. On s'arrêta finalement à un certain bill, que l'on apporta, à Ottawa, pour l'y faire passer, mais on n'y réussit pas.

Q. C'était en 1874 ?

R. Non, c'était en 1875. Et alors, nous apercevant que nous ne pouvions pas obtenir ce qu'il nous fallait, nous demandâmes ce que nous pouvions obtenir.

Q. A l'époque où vous avez fixé les bases de cet arrangement avec la compagnie du chemin de fer du Nord, est ce qu'il y eut entre vous aucune entente sur la question d'indemniser le comité à l'égard des dépenses qu'il encourrait à Ottawa ?

R. Non ; il n'y a eu aucune entente.

Q. Est-ce qu'il y a eu aucun arrangement avec la compagnie du chemin de fer du Nord dans le but de payer Morrison, Wells et Gordon ?

R. Pas que je sache.

Q. Je crois qu'il a été payé ensuite une somme d'argent à Morrison, Wells et Gordon, une autre somme à leurs agents en Angleterre, et aussi un certain montant à vous-même et à M. Denison ?

R. Les affaires une fois terminées, nous discutâmes la question des frais, et comme les actionnaires en étaient responsables, et comme ces mesures législatives avaient été l'objet du vœu général des actionnaires et de la compagnie, nous fûmes d'avis que la compagnie du chemin de fer dût payer les dépenses encourues. M. Gordon prépara un mémoire de frais, et M. Cumberland convint que la compagnie devait être tenue d'en payer le montant.

*Par le Président* :—

Q. Est-ce un fait que le comité demanda que M. Gordon passât en Angleterre pour y obtenir £300,000 ?

R. Oui. S'il réalisait ce montant d'actions, il devait avoir un pour cent.

Q. Comment le montant fut-il fixé à environ \$5,000 ?

R. C'était le montant de ses honoraires pour les services qu'il avait rendus pendant toute cette période de temps.

Le témoin demanda à faire la correction suivante :

A l'égard des frais, M. Cumberland acquiesça au principe que la compagnie les paierait, sans qu'il fut mentionné à combien ils s'élèveraient, et il fut entendu que cette question des frais serait laissée à M. Gordon, M. Denison et moi-même, et que deux d'entre nous, savoir : M. Denison et moi-même, pourraient décider quel montant la compagnie aurait à payer.

*Par M. Bethune :—*

Q. Où cette entente eut-elle lieu ?

R. Au bureau de la compagnie à Toronto.

Q. A quelle époque ? Avant la passation du bill ?

R. Après qu'on se fut accordé sur le bill.

Q. A venir jusqu'à cette époque, est-ce qu'il y avait aucune obligation de la part de la compagnie de payer ces frais ?

R. Non, pas que je sache.

Q. Qui était responsable à cette époque quant au paiement de ces frais ?

R. Les actionnaires devaient être cotisés au *pro rata* du montant qu'ils possédaient en capital-actions.

Q. C'est-à-dire les actionnaires qui étaient d'un avis contraire ?

R. Oui ; au début, il avait été entendu entre le comité et M. Gordon que les actionnaires, représentés par le comité, paieraient les frais.

Q. Jusqu'à cette époque il ne vous avait été présenté aucun mémoire par Morrisson, Wells et Gordon ?

R. Non.

Q. Aviez-vous quelque idée du montant auquel s'élèverait leur réclamation ?

R. Je n'avais aucune idée quelconque.

Q. A l'époque de l'arrangement conclu entre M. Cumberland, vous-même et M. Denison, est-ce qu'il a été question du montant approximatif de leur mémoire ?

R. Je ne le pense pas.

Q. Quand avez-vous connu pour la première fois le montant de leur mémoire ?

R. A l'assemblée qui eut lieu aux bureaux du chemin de fer du Nord, M. Denison et moi avons discuté cette question, et alors les items de ce mémoire furent mentionnés.

Q. Saviez-vous quel était le montant de ce mémoire ?

R. Je ne le sais pas. Je dois dire qu'il avait été convenu de payer à M. Denison \$2,000 comme secrétaire du comité.

Q. A quelle époque ?

R. Lorsqu'il avait été nommé secrétaire du comité.

Q. Cette convention était-elle par écrit ?

R. Je crois que c'était en vertu d'une résolution adoptée par le comité.

Q. Est-ce qu'il y eut quelque écrit de signé par vous, M. Denison et M. Cumberland, à l'époque où vous avez discuté cette question au bureau ?

R. Je crois qu'il n'y en eut pas.

Q. Sur quel principe fut-il considéré que la compagnie était responsable. On n'avait discuté les conditions de cet arrangement et pris en considération cette question des frais qu'après la passation du bill, n'est-ce pas ?

R. Sur le principe général que dans les cas où il s'élève une contestation entre des actionnaires et un corps public, les frais vont avec le bill.

Q. Mais le bill pourvoit ordinairement aux frais dans un cas semblable ?

R. Je l'ignore, j'en suis sûr.

Q. Ce bill pourvoyait-il aux frais ?

R. Il ne paraissait pas y pourvoir.

Q. Pouvez-vous dire comment les actionnaires étaient responsables ?

R. M. Cumberland pourra vous expliquer cela.

Q. Pouvez-vous citer quelque principe ?

R. En vertu du même principe que j'ai cité.

Q. M. Cumberland a-t-il soulevé quelque objection au paiement de ces frais ?

R. Pas que je sache.

Q. Il a été produit ici par M. Gordon un état qui vous a été remis, et qui va à démontrer le principe et le coût du bill. Avez-vous eu quelque connaissance des faits énumérés quant à la somme d'ouvrage accompli par Morrison, Wells et Gordon ?

R. J'ai eu connaissance du nombre des assemblées qui ont eu lieu, de la quantité considérable de documents rédigés par M. Gordon, et de son voyage en Angleterre. Il y a eu d'accompli une forte somme de travail, résultant de sa mission en Angleterre.

Q. Avez-vous quelque doute quant aux faits mentionnés dans sa lettre du 6 avril 1876 ?

R. Je n'en ai pas.

Q. Quand avez-vous remis pour la première fois à M. Cumberland le mémoire de frais dont il a été question ?

R. Je ne puis pas me rappeler la date.

Q. Par qui a-t-il été remis ?

R. C'était un certificat que je remettais conformément à cet arrangement.

Q. Avez-vous communiqué de bouche avec M. Cumberland, lorsque vous avez remis ce mémoire, ou était-ce à l'aide d'une déclaration par écrit ?

R. C'était un état par écrit que je fournissais, et qui contenait l'exposé des comptes.

Q. Avez-vous cet état ici ?

(La pièce marquée "No. 3" fut ici produite.)

Q. Cet état paraît avoir été certifié par "C. J. Campbell, le 10 mai 1875." M. Cumberland a-t-il soulevé quelque objection à l'égard du compte ?

R. Non ; il n'en a pas soulevé.

Q. Etes-vous bien certain qu'il n'y avait pas eu d'arrangement de fait avant la passation du bill ?

R. Il n'y a eu aucun arrangement de fait avant qu'on se soit accordé sur ce bill.

Q. Alors le premier arrangement qui a été fait, est cette convention verbale après que le bill eut été approuvé, mais avant qu'il eut été finalement passé en Chambre.

R. Oui.

Q. Alors ce fut avant la passation du bill que cet arrangement fut conclu ?

R. Je ne me rappelle pas exactement le mois dans lequel cet arrangement eut lieu. C'était avant que nous nous fussions accordés sur ce qui faisait la base du bill, mais avant sa passation actuelle en Chambre.

Q. Est-ce que le paiement s'est fait après la passation du bill ?

R. Oui ; quelque temps après que le bill eut été passé.

Q. Comment le paiement s'est-il fait ?

R. Il s'est fait au moyen de quatre billets.

Q. Payables à qui ?

R. Je ne suis pas certain s'ils étaient payables soit à moi-même, soit à M. Denison. Je désirerais faire remarquer que, dans les items de ce compte ou mémoire, je n'avais d'intérêt que dans le montant que je recevais pour mes propres déboursés, savoir, dans la somme de \$276.92, qui représentaient mes dépenses réelles.

*Par M. Mowat :—*

Q. Etes-vous capable de dire si les faits énoncés dans cette lettre de M. Gordon, qui vous était adressée, était corrects ou non ?

R. Je ne puis dire positivement qu'ils sont corrects, mais je crois au meilleur de ma connaissance qu'ils le sont. Comme de raison, je n'ai pas eu l'occasion de vérifier le nombre des assemblées, etc., mais je crois qu'en général cet état est correct. Je sais que M. Gordon a consacré une grande partie de son temps aux affaires de la compagnie. Il est très anxieux d'être interrogé lui-même sur cette question.

Q. Quel était le montant total des frais ?

R. Le montant total des frais est de \$9,665.68, et le montant porté en ma faveur fait partie de cette somme.

Q. Est-ce qu'il a été fait quelque arrangement par écrit, en tant que vous le savez,

entre Morrison, Wells et Gordon et les actionnaires, qui étaient opposants, au sujet du paiement de cette somme d'argent ?

R. Il n'en a pas été fait dont je me souviens.

Q. Avez-vous entendu parler de quelque arrangement par écrit, que l'on aurait confié aux soins du Col. Dennison ?

R. Non.

Q. Je vois par votre témoignage qu'il est question d'une somme de \$276.92. Est-ce que cette somme couvrirait toutes vos dépenses, ou avez-vous reçu quelque chose des \$5,000 ?

R. Je n'ai rien reçu du tout sur cette dernière somme. J'ai déjà donné des explications à cet égard.

Q. Et ce montant de \$276.92 est le seul que vous avez reçu ?

R. Oui.

*Par le président :—*

Q. Alors vous n'avez pas compté vos dépenses en Angleterre ?

R. Ces dépenses n'ont rien à faire du tout avec la question qui nous occupe. Cette somme représentait simplement les déboursés que j'avais faits en voyageant entre Ottawa, ici et New-York.

Q. Mais vous êtes passé en Angleterre pour les affaires du chemin de fer du Nord ?

R. Oui ; j'y suis allé l'hiver dernier.

Q. Pour quelle affaire ?

R. Mon voyage n'avait rien à faire du tout avec les affaires du comité des actionnaires.

C. F. CUMBERLAND.

M. CUMBERLAND ayant été rappelé,

Fut interrogé par *M. Mowat* :

Q. Vous avez envoyé un état au sujet de cet item de \$9,655.68 au gouvernement ? Quand était-ce ?

R. C'était à la date du 17 avril 1876. Une lettre explicative accompagnait cet état.

Q. Cette lettre et cet état donnent-ils un exposé correct de ce que vous connaissez à l'égard de cet item ?

R. Oui.

Q. Aimeriez-vous à ajouter quelque chose au sujet de cet état, ou à donner quelque explication ?

R. Je désirerais en faire la lecture avant d'en agir ainsi.

(Le témoin alors lut une partie de cette lettre.)

Q. Cet état contient une énonciation correcte des faits, ainsi qu'un exposé exact de vos vues ?

R. Oui.

Q. Sont-ce là encore vos vues ?

R. Très certainement.

Q. Je vois qu'il s'y trouve de mentionnés deux documents, dont l'un est une lettre de M. Campbell adressée au comité des actionnaires. Est-ce la "l'état explicatif" de M. Campbell ?

R. Oui. Comme de raison, je n'ai eu rien à faire avec cela. Dans ma lettre adressée au gouvernement, j'avais simplement inclus une copie de cet état.

(Cet état fut ici produit, et marqué "No. 4.")

Q. Ce paiement a-t-il été fait avec la permission du Bureau—ce paiement de \$9,655.68 ?

R. Il a été fait de ma propre autorité.

Q. Et les raisons pour lesquelles vous l'avez fait sont celles que vous mentionnez dans votre état adressé au gouvernement.

R. Oui.

FRED. CUMBERLAND.

(Pièce No. 1. Produite le 14 septembre 1875.)

(Confidentielle.)

TORONTO, 5 avril 1876.

CHER GORDON,—Vous m'obligeriez en me fournissant un état complet des items sur lesquels vous appuyiez votre réclamation pour les honoraires qui ont été payés à votre société par le comité des actionnaires du chemin de fer du Nord.

Si ma mémoire est fidèle, la question a été seulement envisagée d'une manière générale, lorsque j'ai certifié le mémoire, et je serais heureux maintenant de me procurer les items de votre compte en détail.

Votre dévoué,

C. J. CAMPBELL.

W. H. LOCKHART GORDON, Ecr.

(Pièce No. 2.)

TORONTO, 6 avril 1876.

CHER M. CAMPBELL,—En réponse à votre lettre du 5 courant, me demandant de vous donner par écrit un état complet des items sur lesquels nous avons appuyé notre réclamation contre le comité des actionnaires du chemin de fer du Nord, réclamation qui fut plus tard arrêtée à \$5,000, je dois vous dire que, si, ma mémoire est fidèle, à l'époque où vous avez certifié le mémoire les différents services rendus, ainsi que les réclamations que nous avons contre les actionnaires, furent examinés d'une manière générale, et que la somme en question fut alors fixée comme représentant le juste montant qui devait nous être payé en considération de ces services et réclamations.

Cependant, comme vous désirez que j'énumère de nouveau les services que nous avons rendus et les circonstances sous lesquelles j'ai été employé pour le comité, je suis très heureux de pouvoir vous satisfaire.

Vous voudrez vous rappeler que le comité des actionnaires m'autorisa de passer en Angleterre et d'y prélever pour eux le nouveau capital de £300,000, et dans cette affaire je devais recevoir un pour cent, soit \$15,000. Là-dessus je traversai l'Atlantique dans le mois de juin, 1874, et je fus absent trois mois, pendant lesquels je m'efforçai à prélever ce nouveau capital. Mes efforts auraient été couronnés de succès et j'aurais trouvé des capitalistes prêts à placer cet emprunt sur le marché, si les actionnaires m'eussent fait obtenir la co-opération des autres parties intéressées dans le chemin de fer. Lors de mon retour en Canada, en septembre, 1874, le comité reconnut les services que je lui avais rendus en adoptant la résolution suivante :

## ASSEMBLÉE

22 septembre 1874.

“ M. Gordon a fait un rapport verbal sur le résultat de sa mission en Angleterre, rapport que le comité a trouvé très satisfaisant, et il fut résolu sur motion de M. Scarth, secondé par M. Shortiss, que les efforts de M. Gordon et ses opérations en Angleterre, rencontrent l'approbation cordiale du comité, et que le comité présente ses remerciements à M. Gordon pour les démarches actives qu'il a faites dans l'intérêt des actionnaires.”

Les actionnaires plus tard n'ayant pas réussi à me faire obtenir les pouvoirs nécessaires à la réalisation du nouveau capital, et ayant fait ensuite avec le bureau de direction du chemin de fer du Nord des arrangements, qui m'enlevèrent des mains la négociation de cet emprunt, je crois qu'en loi j'étais en droit de réclamer les \$15,000 qu'ils m'avaient promises par écrit. Dans tout les cas j'avais droit à une indemnité considérable, lorsque cette affaire me fut enlevée des mains

Quant aux autres services, ils sont très nombreux et ils couvrent une période de deux ans. Probablement il vaudra mieux pour moi de les séparer en différents chapitres.

*Vacations et services à Ottawa.*

En consultant nos livres, je trouve que M. Wells et moi n'avons pas fait moins de dix voyages à Ottawa, d'avril 1874 à avril 1875. Dans quelques-uns de ces voyages nous y avons passé trois semaines de suite, dans d'autres une quinzaine de jours, et en certain temps dix jours et une semaine. Je crois que dans deux occasions seulement nous y sommes restés moins de cinq ou six jours. Je serais heureux de pouvoir vous donner le nombre exact de jours pendant lesquels nous avons été absents lors de chacun de ces voyages, mais comme nous nous attendions de recevoir un honoraire déterminé pour nos vacations pendant chacune des deux sessions du Parlement, nous n'avons tenu compte que de nos dépenses lors de chacun de ces voyages, et non du temps que nous avons passé à Ottawa, et sans consulter les registres de l'hôtel où nous sommes descendus, lors de chaque voyage, je ne puis voir comment je pourrais vous fournir des informations plus précises à cet égard. En sus de ces voyages à Ottawa pendant les deux sessions en question, M. Wells et moi y avons fait, pour les affaires du chemin de fer du Nord, deux autres voyages, pendant chacun desquels, nous avons été absents de Toronto quatre jours au moins, je crois. Je pense que je ne suis pas loin de la vérité en disant que le temps que nous avons consacré pour les affaires de la compagnie à Ottawa ne saurait comprendre moins de trois mois en tout. Pendant presque toute la durée de chacune de ces deux sessions les intérêts des actionnaires du chemin de fer du Nord ont été surveillés soit par M. Wells, soit par moi-même, et cette surveillance était par elle-même un service important.

*Vacations devant le comité.*

Depuis le mois d'avril, 1874, jusqu'au mois d'octobre, 1875, j'ai toujours été assidû au comité des actionnaires, et j'ai assisté, je crois, à environ vingt séances, dont chacune généralement durait de deux à trois heures. J'ai rédigé tous les documents, lettres et avis d'importance qui ont été publiés ou adressés par ce comité. Dans deux occasions j'ai aussi rédigé pour le comité des bills qui devaient être présentés au Parlement dans l'intérêt des actionnaires, ainsi que des pétitions à cet égard.

*Vacations devant les Conseils Municipaux de Toronto et de Simcoe.*

Dans diverses occasions j'ai comparu devant les comités du conseil-de-ville dans le but d'obtenir la co-opération de la cité de Toronto, et je me suis également transporté à Barrie pour avoir l'aide du comité de Simcoe.

*Vacations dans les bureaux du chemin de fer du Nord et dans les comités nommés par la compagnie.*

Vous savez également que l'année dernière, après l'assemblée annuelle du chemin de fer du Nord, à laquelle j'assistais dans l'intérêt des actionnaires, je fus, avec vous et le col. Denison, nommé membre d'un comité spécial, composé à la fois d'actionnaires et de porteurs de bons, et chargé de régler le différend existant entre les deux partis. Ce comité siégea pendant au moins une demi-douzaine de séances, dont chacune dura presque une journée entière, et dans chacune de ces occasions j'étais présent dans l'intérêt des actionnaires et j'agissais pour eux.

*Législation.*

Vous n'ignorez pas non plus que le bill du chemin de fer du Nord de 1875 était l'œuvre de M. Edgar, qui agissait pour la compagnie, et la mienne, en ma qualité de représentant des actionnaires. M. Edgar rédigea le bill, mais je passai plusieurs heures à y travailler soit seul, soit avec lui et avec M. Cumberland, pour tâcher de le rendre acceptable à toutes les parties intéressées. Vous admettez qu'avant que je pusse faire un examen utile de ce bill, je devais acquérir une connaissance parfaite de tous les Actes antérieurs de la compagnie, ainsi que des compagnies de Prolongement, et de me mettre bien au fait de la question de l'amalgamation, qui était l'un

des points dont il s'agissait dans ce bill. Le fait de se procurer ces renseignements-là seuls constituait un travail qui n'était pas peu considérable.

*Correspondance.*

Je trouve que pour des lettres seulement j'ai, en différents temps, pendant ces deux années, couvert d'écriture au-delà de cent feuilles de grands papier à lettre. Il me serait tout-à-fait impossible de mentionner dans cette communication les nombreux pamphlets, papiers et documents que j'ai écrits pour soutenir les opinions des actionnaires; mais, si vous le désiriez, je pourrais vous en montrer quelques-uns, dont j'ai gardé des copies.

Par cet exposé vous pouvez voir la grande somme de travail qui a été accomplie et le long espace de temps pendant lequel M. Wells et moi avons dû nécessairement nous absenter de notre bureau. Je considère que le temps que nous avons ainsi passé ne peut pas s'évaluer à moins de six mois en tout, et, en notre qualité d'hommes d'affaires, vous comprendrez facilement jusqu'à quel point une telle absence de six mois a dû nécessairement être préjudiciable à notre société.

Nous comprenions que cette question était de la plus haute importance pour les actionnaires, et que les intérêts engagés dans ces conflits soumis au Parlement étaient aussi considérables. En conséquence, nous n'avons épargné ni temps, ni travail dans les efforts que nous avons faits pour faire reconnaître les droits des actionnaires, et lorsqu'il avait été conclu à Ottawa des arrangements favorables à leurs intérêts, nous croyions en prenant en considération toutes les circonstances qui se rattachent à cette affaire, et la convention en vertu de laquelle nous nous en sommes chargés, que nous avions droit à une rémunération libérale pour nos services, et pourtant nous n'avons reçu des actionnaires, comme vous le savez, qu'une compensation que j'ai toujours considérée comme bien au-dessous de ce que nous aurions pu en justice réclamer.

En terminant, je dois mentionner qu'en sus des services que je viens d'énumérer, j'ai comparu pour vous devant les arbitres nommés pour évaluer le capital-actions, ainsi que pour les actionnaires à la Grande Assemblée Spéciale, convoquée par M. Cumberland dans le but de changer la valeur des actions d'après le prix fixé par les arbitres.

J'espère que cet exposé renferme les renseignements que vous désirez. S'il se présente d'autres points qui requièrent de plus amples informations, je serai très heureux de pouvoir vous donner toutes les explications que vous me demanderez.

Je suis, cher monsieur,  
Votre dévoué, etc.,

W. H. LOCKHART GORDON.

C. J. CAMPBELL, Ecr.,  
Toronto.

(Exhibit 3.)

## Le comité des actionnaires du chemin de fer du Nord du Canada

A Morrison, Wells et Gordon, Dt.

		\$	cts.	\$	cts.
1874.					
12 mars	Câblegramme aux agents à Londres.....	17	00		
18 do	do do do .....	13	00		
27 do	do aux mêmes.....	4	00		
27 avril	Dépenses de M. Gordon à Ottawa.....	31	50		
26 mai	do do do .....	62	00		
26 do	do de M. Wells, do .....	50	25		
	do de M. Gordon à Ottawa, New-York et en Angleterre...	454	17		
24 sept.	Louage de voiture.....	0	75		
21 oct.	Impressions de procurations des actionnaires .....	5	00		
30 do	Dépenses de MM. Wells et Gordon à Ottawa .....	54	00		
1875.					
22 février	Dépenses de M. Gordon à Ottawa.....	32	00		
1er mars	do pour aller et revenir d'Ottawa.....	41	00		
2 do	do de M. Gordon à Ottawa une seconde fois.....	41	00		
10 do	Louage de voiture.....	0	50		
13 do	do do .....	0	25		
15 do	Télégramme de M. Campbell .....	0	67		
	Réponse.....	0	30		
17 do	Télégramme à M. Wells.....	0	42		
19 do	Réponse.....	0	26		
22 do	Dépenses de M. Wells à Ottawa.....	74	50		
23 do	Frais d'express sur paquet des rapports d'Angleterre.....	2	90		
29 do	Louage de voiture.....	1	00		
	Frais de port.....	5	00		
	Chèque pour avoir une traite de £200 stig., pour envoyer aux agents à Londres pour leurs charges.....	995	00		
				1,886	47
6 avril	Services rendus par M. Gordon .....	5,000	00	5,000	00
				6,886	47
	Ajouté—G. T. Denison, Secrétaire, réclamant.....	2,404	29		
	do C. J. Campbell, do .....	276	92		
	do R. L. Denison, do .....	98	00		
				2,779	21
				\$9,665	68

Reçu paiement par les billets suivants de la compagnie du chemin de fer du Nord:—

\$2,697 61 dus le 10 juin 1875.

2,322 69 " 10 juillet 1875.

2,322 69 " 10 août 1875.

2,322 69 " 10 sept. 1875.

\$9,665 68

Pour le comité des actionnaires,

GEORGE T. DENISON,  
Secrétaire du comité.

C. J. CAMPBELL.

10 mai 1875.

" Frais judiciaires et parlementaires."

F. W. C.



CHEMIN DE FER DU NORD DU CANADA,  
BUREAU DU GÉRANT-EN-CHEF,  
TORONTO, 11 mai 1875.

THOS. HAMILTON, écr.,  
Secrétaire.

Faits à l'ordre de la Compagnie, quatre billets comme suit :—

\$2,697 61	payable les	10 juin	1875.
2,322 69	do	10 juillet	1875.
2,322 69	do	10 août	1875.
2,322 69	do	10 septembre	1875.

\$9,665 68 et portez au "Compte du nouveau capital, dépenses parlementaires" sur lequel vous me consulerez.

FRED. CUMBERLAND.

(Pièce No. 4, produite le 14 septembre 1875.)

No. 2.

Cie. C. de F. du N.

"FRAIS JUDICIAIRES ET PARLEMENTAIRES, 1875."

Mémoire.

En réponse à une lettre de M. Buckingham, secrétaire particulier du premier ministre, datée d'Ottawa, le 31 mars 1876, et requérant des explications à l'égard d'un prétendu "paiement irrégulier que l'on dit avoir été fait l'année dernière par le bureau des directeurs à certains actionnaires à Toronto, pour certains services que l'on prétend avoir été rendus par eux," je prends la liberté de faire rapport comme suit :

Les simples actionnaires, le 11 mars 1874, tinrent une assemblée à Toronto, et ils nommèrent alors un comité, chargé de veiller aux intérêts de ceux qui avaient des actions, et qui pouvaient être mis en péril par un bill que les directeurs se proposaient d'introduire en Parlement.

Ce comité, composé en majorité de personnes qui n'étaient pas actionnaires dans la compagnie, ne fut pas reconnu par le bureau des directeurs.

Néanmoins, ce comité continua d'agir, et se posa comme l'adversaire des directeurs (et d'après ce qu'il croyait), comme le défenseur des intérêts de ceux qui avaient des parts dans le capital-actions.

Par suite, en grande partie de cette hostilité, aucune mesure législative ne fut adoptée en 1874.

L'opposition du comité fut dirigée par des procureurs et conseils qui le guidaient, et l'on dépêcha un agent à Londres, en Angleterre, pour faire réussir les opérations financières auxquelles le comité s'était arrêté dans le but de réaliser un nouveau capital.

A une assemblée générale annuelle, tenue mercredi, le 10 février 1875, le bureau des directeurs présenta un projet de loi, qui rencontra l'opposition des actionnaires, mais qui finalement fut adopté par la compagnie, à la majorité des voix, en dépit des actionnaires qui votèrent dans la négative.

On comprit, néanmoins, que la passation du bill rencontrerait de grands obstacles, et que même elle se trouverait gravement compromise, à moins qu'on ne prit certains arrangements avec les actionnaires, et en conséquence, dans le but d'en venir à une entente au sujet du bill en question, on nomma à cette assemblée un comité d'actionnaires, composé de M. C. J. Campbell, du Col. Denison et de leur solliciteur, M. Gordon, et représentant, par procuration, une majorité absolue de tout le capital-actions de la compagnie aux mains des détenteurs réels.

Une assemblée, à laquelle assistèrent les membres de ce comité, eut lieu samedi,

le 13 février ; on y discuta le projet de loi et l'on fit un effort pour en rédiger de nouveau certaines clauses de façon à rencontrer également les vues et du bureau des directeurs et des actionnaires.

A cette assemblée furent présents, comme représentant le bureau des directeurs, M. Cumberland, en compagnie de M. Edgar, conseil chargé de comparaître devant les Chambres.

Après beaucoup de travail et une longue discussion, on rédigea de nouveau les clauses du bill, qui avaient provoqué ce conflit, et les difficultés survenues furent levées et réglées de manière que le projet de loi fut adopté en fin de compte et d'un commun accord par toutes les parties intéressées. Sur ce, tous ceux qui étaient parties au bill se rendirent ensemble à Ottawa pour assurer le succès de cette mesure.

Après le dénouement de toutes ces difficultés et avant l'ajournement de la séance, on aborda, de la part des actionnaires, la question du paiement des frais, et l'on prétendit que dans tous les cas où il s'élevait un pareil conflit au sujet d'un bill entre le bureau de direction et les actionnaires d'une compagnie, et lorsqu'une entente avait lieu à la suite de concessions mutuelles, il était d'usage de faire tomber les frais sur la compagnie et non sur les simples actionnaires.

Après quelques instants de discussion, cette manière de voir fut adoptée par M. Cumberland et M. Edgar.

M. Cumberland alors amena sur le tapis la question relative au montant de ces frais, mais comme il n'avait été présenté aucun compte, et comme il y avait encore de nouvelles dépenses à faire au sujet du bill, il fut alors impossible de se prononcer à cet égard ; cependant, il fut alors expressément convenu que l'on ne porterait en compte aucun autres frais que ceux dont les actionnaires auraient été tenus également responsables et qu'ils auraient dû payer dans le cas où il n'y aurait pas eu d'arrangements de pris avec la compagnie. M. Cumberland alors, sur l'avis de M. Edgar, consentit à assumer la responsabilité ainsi limitée de ces frais comme conséquence du règlement et à ce qu'ils fussent payés par la compagnie, pourvu toujours que tous les comptes seraient d'abord approuvés et certifiés par M. Campbell et le Col. Denison de la part des actionnaires.

Eu égard aux intérêts des actionnaires, ainsi représentés par MM. Campbell et Denison à la réputation de ces messieurs ainsi qu'à la haute respectabilité de la société de Morrison, Wells et Gordon, à qui la plus grande partie de ces frais était due, on trouva que la compagnie était suffisamment protégée par les conditions de cet arrangement.

Le bill, ainsi adopté d'un commun accord, fut appuyé à Ottawa par toutes les parties intéressées, agissant de concert, et (sauf quelques amendements faits en comité) passa définitivement et devint loi le 8 avril 1875.

Quelque temps après il fut présenté un compte des dépenses à M. Cumberland par l'entremise de M. Campbell, mais comme il n'était pas certifié conformément à l'entente ci-dessus, on le renvoya à MM. Campbell et Denison pour qu'ils en fissent l'examen et la vérification.

Ces messieurs s'étant convaincus par eux-mêmes de l'exactitude des frais réclamés, renvoyèrent le compte revêtu de leur certificat pour qu'il fut payé.

Et le 10 mai 1875, le compte fut arrêté à la somme de \$9,665.68, et fut immédiatement transmis, d'après la routine ordinaire des affaires, au bureau du trésorier, pour être soldé et y demeurer de record ; il y est encore avec toutes les pièces justificatives de même nature. Il y a été entré et porté au compte des "Frais Judiciaires et parlementaires" comme item à la charge du nouveau capital prélevé en vertu des dispositions de cet acte.

Je sou mets que ce règlement repose sur un principe tout-à-fait juste, qu'il s'accordait avec tous les précédents dans des cas semblables, et qu'il était éminemment avantageux, sinon absolument nécessaire, pour le but que la compagnie voulait atteindre et les intérêts qu'elle avait à sauvegarder en demandant la passation de cet acte.

Le montant des frais réclamés est sans doute susceptible d'être contesté : sur ce point j'annexe les explications fournies à MM. Campbell et Denison par Morrison, Wells et Gordon, lorsque le montant fut certifié, ainsi qu'une copie de l'état explicatif présenté par M. Campbell aux actionnaires.

L'expérience acquise à propos de comptes semblables, payés par cette compagnie et par d'autres corps publics au sujet de procédures parlementaires et de conflits d'intérêts lors de la passation d'un acte, semblerait démontrer, néanmoins, qu'eu égard à la nature et à la valeur des services en question, au long espace de temps (près de deux ans) pendant lequel tels services ont été rendus, à la mission spéciale en Angleterre, et aux vacations à Ottawa et ailleurs, le montant total, tout élevé qu'il soit, ne serait pas considéré (d'après ce qu'on m'en a dit) par les avocats et procureurs comme extraordinaire et exorbitant; n'ayant pas la qualité requise je ne saurais me prononcer sur cette question des frais, mais je crois qu'en face des arrangements que l'on avait pris précédemment pour nous protéger et qui avaient été respectés, il aurait été de la plus insigne mauvaise foi si, lorsque le bill, par les efforts réunis et les concessions mutuelles des parties intéressées eût été passé, j'avais, moi, comme représentant la compagnie, refusé d'assumer pour elle la responsabilité des frais, tout en les faisant retomber sur les simples actionnaires, qui, au début, en étaient responsables.

Après avoir examiné cette transaction sous toutes ses faces, la seule que je regarde avec regret, c'est celle qui me présente la responsabilité que j'ai assumée et l'autorité que je me suis arrogée au sujet du règlement final et de l'acceptation de ce compte. Sur ce point, et sur celui-là seulement, je crois avoir commis une erreur de jugement, mais harassé comme je l'avais été depuis longtemps, ainsi que la compagnie, par les actes d'hostilité des actionnaires, anxieux que j'étais (après avoir déjà éprouvé bien des échecs) d'obtenir enfin la passation d'une loi, et considérant d'ailleurs combien le crédit de la compagnie se trouvait et se trouve encore sensiblement affecté par la réalisation de ce nouveau capital, je me suis laissé entraîner dans une voie, qui toute irrégulière qu'elle fût, techniquement parlant, m'a été tracée, suivant moi, par une bonne et saine politique, féconde en bons résultats pratiques. L'effet produit a été de réunir de nouveau les éléments autrefois hostiles de la compagnie, (c'est-à-dire les actionnaires et les porteurs de bons) sur le terrain des concessions mutuelles et dans un effort vigoureux, afin de profiter de l'Acte de 1875, surtout en ce qui regarde l'extinction de l'hypothèque du gouvernement fédéral.

Ces résultats sont visibles par le fait même que le bureau actuel des directeurs a été élu à l'unanimité des voix, comprenant un nombre presque égal d'actionnaires et de porteurs de bons.

FRED. CUMBERLAND,

*Gérant en chef.*

TORONTO, 17 avril 1876.

NOTE EXPLICATIVE DE M. CAMPBELL.

Mémoire des argents payés pour réclamations contre le comité des actionnaires du chemin de fer du Nord.

Morrison, Wells et Gordon, honoraires.....	\$5,000 00
do do déboursés.....	891 47
Agents de Londres de Morrison Wells et Gordon .....	995 00
G. T. Denison, secrétaire, pour services.....	2,000 00
do déboursés.....	404 29
C. J. Campbell, do .....	276 92
R. L. Denison <i>vs.</i> Cumberland, frais de poursuite.....	98 00
	<hr/>
	\$9,665 68

Les honoraires payés aux sollicitateurs ont tenu lieu d'une commission<sup>1</sup> que le comité était convenu de donner, dans le cas où le capital-actions serait placé sur le marché, mais comme ils ont failli dans leur négociations par suite du défaut d'autorisation de la part de la compagnie, ils n'ont pas pu réclamer la commission qui avait été fixée à un pour cent et qui leur aurait rapporté £3,000 sterling. L'honoraire de

\$5,000 n'a pas été considéré en conséquence comme exorbitant. Leurs déboursés, en outre, comprenaient les dépenses de M. Gordon pour sa mission en Angleterre, ainsi que divers voyages qu'il avait faits à Ottawa en allant et revenant. D'un autre côté, les agents légalement constitués à Londres ont adressé une réclamation au montant de £200 sterling pour des services qu'ils avaient rendus, réclamation qui a été admise et payée.

Le secrétaire a reçu \$2,000 aux termes de ses arrangements avec le comité. Les déboursés qu'il a fait comprennent la somme qui a été payée à feu R. L. Henderson. Quant aux déboursés de M. Campbell, ils se composent seulement de ses frais de voyage.

L'item de \$98 payé à R. L. Denison était pour les frais du procès contre Cumberland.

Afin de couvrir le compte ci-dessus de \$9,665.68, le chemin de fer du Nord a donné les billets suivants dont quelques-uns sont encore en circulation :

\$2,697 61
2,322 69
2,322 69
2,322 69
\$9,665 68

C. J. CAMPBELL.

TORONTO, 26 novembre 1875.

TORONTO, 15 septembre 1876.

M. GEORGE T. DENISON, après serment prêté,

Est interrogé par *M. Mowat* :—

Q. Parmi certaines sommes d'argent qui ont été payées par la compagnie du chemin de fer du Nord, je trouve un montant de \$2,000, que l'on dit avoir été payé à G. T. Denison, secrétaire, pour services rendus. Êtes-vous le G. T. Denison qui s'y trouve mentionné ?

R. Oui.

Q. Pourquoi ce montant vous a-t-il été payé ?

R. Il m'a été payé pour mes services comme secrétaire du comité, pendant une période de temps d'environ un an et demi.

Q. De quel comité ?

R. D'un comité de simples actionnaires. C'était la convention en vertu de laquelle j'avais été employé par le comité. M. Campbell a fait cette convention avec moi, et est convenu de me payer ce montant. A l'expiration de mes services il l'obtint de la compagnie, et me le paya.

Q. Pour qui M. Campbell agissait-il ?

R. Il était l'un des membres du comité. Il n'avait pas été régulièrement nommé dans le comité, mais il en était membre virtuellement, en tant qu'il a agi pendant toute cette période.

Q. Était-ce un comité de simples actionnaires ?

R. Oui.

Q. Quels services deviez-vous rendre ?

R. Je devais agir comme le secrétaire salarié du comité, assister à toutes les assemblées, garder tous les procès-verbaux, etc. Le comité devait avoir l'usage de mon bureau pour y tenir ses assemblées. De fait, soumis aux ordres du comité, je devais faire tout l'ouvrage qu'il serait nécessaire de faire pendant cette période de temps.

Q. Quand cette convention a-t-elle été faite ?

R. Ce fut avant que j'occupasse cette position. Je ne désirais pas d'abord l'accepter, mais on vint me trouver plusieurs fois à cet égard. Mon oncle était le président du comité.

Q. Combien de temps était-ce avant qu'il y eût des arrangements de pris entre les actionnaires et les directeurs de la compagnie ?

R. Je crois que ça dû être près d'un an après l'époque où nous nous sommes entendus sur le bill à présenter, et alors il y eut toujours beaucoup d'ouvrage à faire ensuite. Je suis allé à Ottawa en différentes occasions après cela.

Q. Pour les affaires du comité ?

R. Oui, j'y allai d'après les ordres du comité.

Q. Est-ce que votre rémunération pour ces services et voyages se trouvait comprise dans ce montant de \$2,000 ?

R. Oui ; tout se trouvait compris dans ce montant, excepté les déboursés actuellement encourus.

*Par le Président :—*

Q. Il y avait un autre item pour déboursés ?

R. Je ne m'en rappelle pas les particularités, mais il y avait dans cet item environ \$200 pour les déboursés de l'ancien secrétaire du comité, feu M. Henderson.

*Par M. Cameron :—*

Q. Quel était le montant des déboursés ?

R. Il était de \$404.29. Une partie de ce montant comprenait mes dépenses de voyage à Ottawa dans quatre ou cinq occasions. M. Campbell a entre ses mains les particularités, et je crois qu'il s'en trouve une copie parmi les papiers que possède mon oncle. Je pense avoir fourni à M. Campbell un état de ces items en détail. Il avait eu connaissance de presque toutes les sommes d'argent qui avaient été payées, et il était satisfait quant à ce montant. Il a été payé environ \$200 à la succession de feu M. Henderson.

*Par M. Mowat :—*

Q. Le reste était-il pour des déboursés réels ?

R. Oui, pour des déboursés tous réels. Je puis mentionner maintenant que je n'étais ni membre du comité, ni actionnaire.

Q. Pourriez-vous me dire la quantité d'actions que représentaient les actionnaires dans l'intérêt desquels agissait le comité ?

R. Je ne saurais vous le dire de mémoire, mais M. Campbell représentait un très fort montant d'actions, s'élevant à plus de \$200,000. Il en représentait beaucoup plus que tous les autres réunis ensemble. Je crois que les autres représentaient seulement un montant de \$10,000 à \$20,000.

Q. Quels étaient les autres membres du comité ?

R. Le nombre des membres a varié quelque peu. Le premier comité n'était pas tout-à-fait le même que celui qui existait lorsque j'ai été nommé secrétaire.

Q. Quels étaient les membres du comité lorsque vous avez été nommé secrétaire ?

R. Le comité était composé comme suit : d'abord le comité avait le pouvoir d'ajouter à son nombre, et en conséquence ils invitèrent M. Campbell à en faire partie. Ce comité donc se composait de mon oncle, qui était le président, de M. Campbell, de M. Thomas H. Lee, de M. Scarth, et de M. Shortiss. M. G. P. Dickson fut nommé membre du comité le même jour que je fus choisi comme secrétaire. Plus tard, après la passation du bill, M. James S. McMurray fut nommé membre du comité, et quelque temps après cela M. John Beverly Robinson en fit partie. Je crois que M. Robinson n'a peut-être assisté qu'à une ou deux séances avant que nous ayons fait notre rapport.

GEORGE T. DENISON.

M. F. W. CUMBERLAND, ayant été de nouveau rappelé,

*Est interrogé par M. Mowat :—*

Q. J'ai appris hier que le bruit courait que l'on avait payé à M. J. D. Edgar, pour ses dépenses d'élection, une somme en argent prise sur les fonds du chemin de fer du Nord. Est-ce le cas ?

R. Non ; ce n'est pas le cas.

- Q. M. Edgar a été membre du Parlement à une certaine époque ?  
 R. Oui.
- Q. Et il a été candidat plus d'une fois ?  
 R. Oui.
- Q. Et est-ce que l'on a rien pris pour défrayer ses dépenses d'élection sur les fonds du chemin de fer du Nord dans quelqu'une de ces occasions ?  
 R. Rien.
- Q. On n'a rien pris dans aucune de ces occasions, ni directement, ni indirectement ?  
 R. Non, pas une seule piastre, ni directement, ni indirectement.
- Q. A-t-il jamais été employé en sa qualité d'homme de profession par la compagnie du chemin de fer du Nord ?  
 R. Il a été employé comme tel par la compagnie du Prolongement du chemin de fer du Nord.
- Q. Était-ce une compagnie distincte ?  
 R. Oui.
- Q. Était-ce cette compagnie qui a été plus tard amalgamée avec la compagnie du chemin de fer du Nord ?  
 R. Oui.
- Q. Était-ce avant cette amalgamation qu'il a été employé ?  
 R. Il était l'avocat de cette compagnie.
- Q. A-t-il jamais agi devant le Parlement comme conseil du chemin de fer du Nord ?  
 R. Oui.
- Q. A quelle époque ?  
 R. C'était pendant la session de 1875, lorsque nous travaillions à faire passer notre bill.
- Q. Sont-ce les seuls services professionnels que M. Edgar ait rendus à la compagnie du chemin de fer du Nord et dont vous vous rappeliez ?  
 R. Je crois que oui. Je ne me rappelle pas qu'il ait été employé par la compagnie dans d'autres occasions. Il avait travaillé de concert avec moi à Londres dans une autre occasion, mais il agissait alors pour la compagnie du Prolongement.
- Q. Il était à Londres avec vous, mais il agissait pour la compagnie du Prolongement du chemin de fer du Nord, lorsque vous y aviez quelques affaires à transiger pour le chemin de fer du Nord ?  
 R. Oui. Je représentais les deux compagnies.
- Q. Est-ce qu'il y a fait quelque ouvrage pour la compagnie du chemin de fer du Nord ?  
 R. Nos directeurs à Londres l'invitèrent, je crois, à rédiger un bill.
- Q. Quand cela eut-il lieu ?  
 R. En 1872 ou 1873.
- Q. Vous dites qu'il fut prié de rédiger un bill ?  
 R. Oui ; il fut prié de rédiger un bill par nos directeurs de Londres.
- Q. Quel bill ?  
 R. Un bill qui devait être présenté dans la Chambre des Communes en Canada. Nous cherchions alors à faire passer un acte, et ils crurent alors devoir profiter de sa présence à Londres en lui faisant rédiger un bill.
- Q. Rédigea-t-il le bill ?  
 R. Non ; il ne le rédigea pas. Il refusa de nous aider comme homme de profession.
- Q. Quand vous dites qu'il refusa de vous aider, vous voulez parler de la compagnie du chemin de fer du Nord ?  
 R. Oui.
- Q. Pourquoi refusa-t-il ?  
 R. Pour la raison qu'il occupait un siège en Parlement.
- Q. Occupait-il un siège en Parlement à l'époque où il agissait comme conseil devant la Chambre pour le chemin de fer du Nord en 1874-75 ?

R. Il ne siégeait plus en Parlement à cette époque.

Q. Combien reçut-il pour ses services comme conseil devant la Chambre en 1874-75 ?

R. Pour les services qu'il avait rendus en rédigeant le bill ainsi que pour ses vacances à Ottawa, et pour son travail à propos des nouvelles dispositions introduites dans le bill, dont il a été question hier dans les témoignages, il reçut, en tout, je crois \$2,500.

Q. Ces honoraires furent-ils accordés par le bureau des directeurs ?

R. Ils le furent.

*Par le Président :—*

Q. Par le bureau des directeurs de la compagnie du chemin de fer du Nord ?

R. Oui.

*Par M. Mowat :—*

Q. Le paiement de cette somme avait-il quelque rapport avec les dépenses d'élection ?

R. Non ; pas aucun rapport quelconque.

Q. Est-ce qu'il y avait pour les élections un fonds auquel vous avez contribué à même les deniers du chemin de fer du Nord, en sus du montant dont vous avez déjà parlé ?

R. Il n'y en avait pas. Dans la première partie de mon témoignage, je vous ai indiqué toutes les dépenses d'élection que nous avons payées.

Q. Dans l'enquête du chemin de fer du Pacifique il a été question d'un fonds d'élection, et je crois qu'il a été dit que vous aviez contribué à ce fonds ?

R. Je n'y ai contribué en aucune façon quelconque. Cette assertion est tout-à-fait contraire à la vérité. Je n'ai eu rien à faire du tout avec ce fonds ni comme représentant la compagnie, ni en mon propre et privé nom.

Q. Avez-vous contribué personnellement à quelque fonds d'élection créé en faveur de M. Edgar ?

R. Non.

FRED. CUMBERLAND.

M. J. D. EDGAR, assermenté.

*Interrogé par M. Mowat :—*

Q. La compagnie de chemin de fer du Nord du Canada a-t-elle co-opérée au paiement de vos dépenses d'élections ?

R. Non, dans aucun temps.

Q. Les deniers de la compagnie de chemin de fer du Nord ont-ils été donné en aide indirectement ?

R. Ni directement, ni indirectement par cette compagnie ou aucune autre.

Q. Avez-vous jamais été employé comme homme de profession par la compagnie de chemin de fer du Nord ?

R. Oui, à propos de la législation de 1875, pour négocier avec le gouvernement au nom de la compagnie, et aider ensuite à mettre à exécution les clauses d'amalgamation contenues dans le bill.

Q. Étiez-vous en Parlement à cette époque ?

R. Je n'y étais pas.

Q. Votre compte a-t-il été soldé par la compagnie ?

R. J'ai cru comprendre qu'il avait été approuvé par le bureau. Du moins, on m'a dit que je ne pourrais pas le faire solder à moins d'être approuvé par le bureau.

Q. Quel en était le montant ?

R. \$2,500.

Q. Cela se rapportait-il aux dépenses d'élection ?

R. Nullement.

Q. Y avait-il aucune partie de cette somme payée en considération de services d'élection ?

R. Non, c'était parfaitement étranger à cela.

Q. M. Cumberland a-t-il contribué personnellement au paiement de vos dépenses d'élection ?

R. Non, j'ai toujours compris que les sympathies de M. Cumberland étaient acquises à mes adversaires en politique, conséquemment je ne le lui aurais pas demandé.

Q. Avez-vous été quelque temps procureur de la compagnie du Prolongement Nord ?

R. Je l'ai été jusqu'à la date de la fusion, et de fait, je le suis encore, lorsqu'il s'agit de terminer toutes affaires d'expropriation de la compagnie.

Q. Êtes-vous jamais allé en Angleterre avec M. Cumberland pour les affaires de la compagnie de Prolongement.

R. J'y suis allé. J'étais procureur de la compagnie de Prolongement et ai été envoyé en Angleterre par le bureau de la compagnie de Prolongement afin d'essayer à faire exécuter un contrat conclu par le câble sous-marin avec messieurs Ewen de Londres, pour la vente des bons de la compagnie de Prolongement, contrat que les messieurs Ewen n'exécutaient pas.

Q. Avez-vous consacré vos services professionnels à la compagnie du chemin de fer du Nord lorsque vous y étiez ?

R. Point du tout. Les directeurs de Londres de la compagnie du chemin de fer du Nord me demandèrent si je voulais rédiger un bill, mais j'ai refusé parce que j'étais élu à la Chambre des Communes alors, et que le bill viendrait devant la législature.

Q. Vous dites qu'aucuns des deniers de la compagnie du chemin de fer du Nord n'ont été employés à payer vos dépenses d'élections. Ceux de la compagnie de Prolongement l'ont-ils été ?

R. Non, pas un centin. Je puis dire aussi que depuis décembre 1874, jusqu'à la date de la fusion en juin 1875, la plus grande partie du temps que je consacre à ma profession a été passée soit à Ottawa ou ici pour surveiller le bill de fusion ; et que pendant le temps que j'avais un siège au Parlement, ni moi ni mes associés n'avons reçu aucuns honoraires pour la passation de la loi à la législature fédérale.

J. D. EDGAR.

TORONTO, 23 septembre 1876.

M. FRANCIS HARRIS HEWARD, assermenté.

Interrogé par *M. Bethune* :—

Q. Vous êtes agent de la compagnie d'assurance Royale ?

R. Je le suis.

Q. Et l'avez été pendant plusieurs années ?

R. Depuis 25 ans.

Q. Avez-vous pris des risques ou des polices d'assurance sur la propriété de la compagnie de chemin de fer du Nord ?

R. Jamais pour la compagnie.

Q. Les polices sont-elles au nom de la compagnie ?

R. Il n'y a aucune police qui existe.

Q. Avez-vous jamais eu aucune police ?

R. Non, j'ai eu des offres, mais je les ai refusées.

Q. Alors vous n'avez jamais eu aucune police sur le matériel ou les bâtisses ?

R. Non.

Q. En aviez-vous sur les entrepôts, le blé dans l'élévateur ou quelque chose de ce genre ?

R. Pas avec la compagnie du chemin de fer du Nord directement, mais avec d'autres personnes.

Q. Ces polices ont-elles été effectuées par l'entremise de M. Cumberland ou son fils ?

R. Non. J'ai eu des offres verbales de M. Cumberland pour l'assurance sur le matériel etc.



Q. Pourquoi ces offres n'ont-elles pas été acceptées ?

R. Nous nous entendions pour le taux, mais il voulait une commission de dix pour cent sur la prime, chose que je ne pouvais lui donner. Avec la dernière offre nous demeurâmes d'accord pour le taux et il dit qu'il se contenterait de cinq pour cent, mais je ne pouvais pas même lui donner cela.

Q. Je crois que cette commission devait lui être payée personnellement ?

R. Je le crois, en effet.

Q. Est-ce que cela devait être sur la propriété tenue en fidéicommiss par la compagnie ?

R. Oui.

Q. Est-ce que cela comprenait les bâtisses, matériel ou entrepôts de la compagnie ?

R. Je crois que c'était les stations, les bâtisses et le matériel, y compris les chars, etc.

Q. Le montant total du risque était-il mentionné ?

R. Il l'a été dans le temps, mais je ne puis certainement pas me le rappeler. Il m'offrit, je crois, dans les deux premiers cas, un tiers du montant total d'assurance que je consentais à prendre, et dont la prime se serait élevée à environ \$1,500, sur laquelle somme il voulait toucher une commission de dix pour cent.

Q. A combien devaient s'élever les primes annuelles ?

R. Je pense que le tiers représenterait quelque chose comme \$1,500 dans chaque cas.

Q. Alors les dix ou cinq pour cent auraient été payés sur cette somme ?

R. Oui, quelque fût la prime. Comme de raison ce serait dix pour cent sur les \$1,500, car c'était la prime.

Q. Est-ce que cela a été refusé ?

R. J'ai refusé parce que je lui ai dit que je ne pouvais pas lui donner la commission, vu qu'il ne me resterait plus rien du tout.

Q. Connaissez-vous des compagnies qui ont effectué des polices d'assurance pour la compagnie du chemin de fer du Nord ?

R. Je crois que la compagnie *Ætna*, la *British America* et la *Western* l'ont fait. Je ne suis pas certain, mais je sais, en tant que cela me regarde, que l'on m'a donné à entendre que la compagnie *Ætna* avait accepté le montant qui m'avait été offert.

Q. Avez-vous eu aucune conversation avec M. F. W. Cumberland lui-même ?

R. Non, c'était avec M. Barlow Cumberland. Il était commis dans le bureau de la compagnie du Nord et avait la charge de toutes les assurances, je crois.

Q. Quand eut lieu la dernière offre ?

R. Il y a à peu près trois ans.

Q. Étiez-vous sous l'impression qu'il était alors employé dans le bureau de la compagnie du chemin de fer du Nord ?

R. Certainement que je l'étais.

F. H. HEWARD.

M. NOAH BARNHART, assermenté.

Interrogé par *M. Bethune* :

Q. Avez-vous été directeur du chemin de fer du Nord du Canada ?

R. Seulement quelque temps.

Q. Pendant combien de temps ?

R. Environ six mois, je crois.

Q. En quelle année ?

R. Quelque temps après l'amalgamation.

Q. Avez-vous des intérêts dans aucune compagnie d'assurance de cette cité ?

R. Je suis directeur de la compagnie d'assurance *Western*.

Q. Est-ce la seule ?

R. Oui.

Q. Est-il à votre connaissance qu'un risque a été pris par la compagnie *Western* sur la propriété du chemin de fer du Nord du Canada ?

R. Tout ce que je sais, c'est qu'une demande a été faite pour une certaine partie de l'assurance sur le matériel roulant de la compagnie, et les stations sur le chemin.

Q. Pouvez-vous dire si cette assurance a été obtenue ?

R. Je ne le sais pas. La demande est venue devant le bureau, mais je ne sais pas si la police a été accordée ou non.

Q. Savez-vous s'il a été payé quelque chose à M. Cumberland ou à son fils, pour ces assurances de la compagnie ?

R. Je ne le sais pas.

Q. Connaissez-vous quelque chose à propos d'un contrat qui a été donné à MM. Manning et Ginty pour le prolongement du chemin de fer Meaford ou North Grey ?

M. Boulton s'oppose à la question, parce que la compagnie Meaford est une compagnie distincte de la compagnie du Nord du Canada, et que l'enquête ne se rapporte qu'à celle-ci.

Q. Qu'y avait-il de commun entre le chemin de fer North Grey et la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada ?

R. Rien, avant que le North Grey fut donné a bail, à la compagnie du Nord.

Q. Le chemin de fer du Nord est-il propriétaire de cet embranchement maintenant ?

R. La compagnie en est propriétaire en vertu de l'acte d'amalgamation.

Q. Elle a fourni les fonds pour construire ce chemin ?

R. Non.

Q. N'a-t-elle pas garanti l'intérêt ?

R. Elle garanti l'intérêt sur £2,000 par mille pour l'embranchement de Muskoka et celui de North Grey.

Q. L'amalgamation a-t-elle eu lieu avant que le North Grey (ou embranchement Meaford) fut construit ?

R. Non, ce n'est que longtemps après.

Q. M. Cumberland était-il concerné en aucune manière dans ce chemin ?

R. Il était l'ingénieur consultant du North Grey et du Muskoka.

Q. Était-ce parce qu'il était gérant de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada ?

R. Je l'ignore.

Q. Est-il à votre connaissance qu'une commission a été payée à MM. Manning et Ginty ?

R. Non.

Q. Connaissez-vous quelque chose concernant l'achat des steamers *Chicora* et *Cumberland* ?

R. Oui.

Q. Aviez-vous des intérêts dans le *Cumberland* ?

R. Aucuns.

Q. Connaissez-vous quelque chose concernant le *Cumberland* ?

R. Rien du tout.

Q. Connaissez-vous quelque chose concernant le *Chicora* ?

R. Oui.

Q. De qui a-t-il été acheté ?

R. Des MM. Milloy.

Q. A quel prix ?

R. \$52,500.

Q. Par l'entremise de qui l'achat a-t-il été fait ?

R. Par M. Frank Smith et M. Cumberland. M. Frank Smith a payé un tiers, M. Cumberland un tiers et moi-même un tiers.

Q. Cela ferait par conséquent près de \$18,000 chacun ?

R. Oui, mais il y avait une hypothèque sur le bateau dans le temps, et j'ai payé près de \$30,000 en argent. J'ai perdu plus de \$45,000 sur ce bateau, y compris les intérêts.

- Q. Quel montant M. Cumberland a-t-il payé ?  
 R. M. Frank Smith et moi avons payé le tout et il n'y a eu aucune réclamation contre le bateau. M. Cumberland se trouve arriéré de \$500 ou \$600.
- Q. A quel chiffre se monteraient les paiements faits par lui, \$30,000 ?  
 R. Je ne sais pas. Je crois qu'il a payé environ \$28,000.
- Q. Avez-vous une idée du montant des fonds de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada qui été ont payés sur cette somme ?  
 R. Je n'en ai jamais eu la moindre idée.
- Q. Le steamer était-il à son nom ?  
 R. Non. Nous ne voulions pas lui donner une part avant qu'il eût tout payé.
- Q. Vous ne saviez pas que cet achat était fait pour la compagnie du Nord ?  
 R. Non. La convention était avec M. Cumberland personnellement.
- Q. Depuis combien d'années avez-vous acheté le bateau ?  
 R. Nous l'achetâmes en 1872.
- Q. Lui avez-vous fait faire le service à votre compte, ou bien a-t-il été nolisé ?  
 R. Il a été nolisé l'année dernière et cette année à la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.
- Q. Quand a-t-il été nolisé ?  
 R. Au printemps.
- Q. A quel prix ?  
 R. Tout ce que nous avons pu avoir a été \$3,800 l'année dernière.
- Q. Ce montant est-il pour plusieurs saisons ?  
 R. Non, seulement pour celle-là.
- Q. Lorsque vous l'avez nolisé, vos conventions étaient-elles par écrit ?  
 R. Je ne sais pas.
- Q. Y avait-il un vote du bureau de direction à cet effet, ou était-ce au moyen d'une entente avec M. Cumberland ?  
 R. Je crois qu'il y eut un vote du bureau.
- Q. Qui a négocié la chose entre la compagnie et vous ?  
 R. M. Smith et moi.
- Q. Qui représentait la compagnie à cette occasion ?  
 R. M. Cumberland.
- Q. Comment se fait-il que M. Cumberland qui avait des intérêts dans le steamer faisait une convention de ce genre ?  
 R. Nous avons refusé de mettre le bateau en service. Nous l'avions acheté dans l'espoir, comme M. Cumberland le donnait à entendre, d'en retirer des bénéfices, tout ce que nous avons fait était pour l'avantage de la compagnie du Nord, et nous y avons perdu notre argent.
- Q. Connaissez-vous quelque chose concernant un contrat pour la construction d'un élévateur à Toronto ?  
 R. Non.
- Par le Président :*
- Q. Qui a eu les \$3,800 ?  
 R. M. Smith et moi.
- Q. M. Cumberland n'a-t-il rien eu ?  
 R. Rien du tout.
- Par M. Bethune :—*
- Q. A-t-il reçu le bénéfice du tiers, vu que ses obligations s'élevaient à cette proportion ?  
 R. Je crois que M. Smith et moi en assumions la responsabilité.
- Q. Connaissez-vous quelque chose concernant l'achat de matériel fait à Simcoe du capitaine Isaac May ? La compagnie a-t-elle acheté le steamer *Emily May* ?  
 R. Je ne me souviens pas tout-à-fait. Il a été acheté par la compagnie du Prolongement. L'achat a été fait par M. Henry Howland.
- Q. Vous n'y étiez pas personnellement intéressé ?  
 R. J'avais quelque chose à voir dans les paiements.
- Q. A quel prix a-t-il été acheté ?

R. Je crois que c'est pour \$15,000.

Q. Pouvait-on le considérer comme valant ce montant ?

R. Je crois que oui. Ceci n'a pas encore été payé.

Q. Y avait-il une hypothèque appliquée sur le steamer ?

R. Guidé par les pouvoirs accordés par l'Acte d'amalgamation la compagnie a pris le steamer au prix qu'il avait coûté à la compagnie de Prolongement.

Q. Connaissez-vous quelque chose concernant certaines transactions entre M. Patrick Burns et la compagnie de chemin de fer du Nord du Canada pour le transport de la houille ?

R. Non.

NOAH BARNHART.

M. PATRICK BURNS, assermenté.

Interrogé par M. Bethune :—

Q. Vous êtes commerçant de houille et de bois dans la Cité de Toronto ?

R. Oui, monsieur.

Q. Vous l'avez été pendant plusieurs années ?

R. Oui, monsieur.

Q. Il y a quelques années vous aviez un contrat avec le chemin de fer du Nord du Canada pour transporter le bois sur cette ligne ?

R. La compagnie transportait le bois, mais je n'avais aucun contrat avec elle.

Q. Aviez-vous fait des conditions verbales ?

R. Oui.

Q. Depuis combien d'années cela dure-t-il ?

R. Dix ou douze ans.

Q. Y avait-il quelque arrangement cette année ou l'année dernière ?

R. Non. J'en ai fait transporter une certaine quantité l'année dernière en la manière ordinaire.

Q. Quelle quantité à peu près ?

R. Je ne puis préciser. Je ne pense pas en avoir transporté plus de trois ou quatre cents cordes.

Q. Avez-vous fait aucune convention avec quelque personne attachée au service de la compagnie pour le transport de ce bois ?

R. Je ne crois pas. C'était du fret ordinaire.

Q. Y a-t-il eu aucune convention de faite ?

R. J'ai acheté le bois sur place et l'ai fait transporter.

Q. Avez-vous fait aucun arrangement avec M. Barlow Cumberland,—avez-vous eu quelque conversation avec lui ?

R. Je crois que j'ai eu une conversation avec lui l'hiver dernier.

Q. Où eut lieu cette conversation ?

R. Je crois que c'était dans son bureau.

Q. Quel a été le résultat de cette conversation ? A-t-il dit qu'il consentirait à transporter le bois ?

R. Oui.

Q. Quel taux payiez-vous ?

R. Je ne sais pas. Je crois que je payais le taux ordinaire.

Q. Y a-t-il eu quelque bonus de payé à lui ou à d'autres personnes ?

R. Non, jamais.

Q. Comment payiez-vous ? par chèque ?

R. Je payais à l'agent du fret, M. McDonald, mais le chèque était toujours à l'ordre de la compagnie de chemin de fer du Nord du Canada.

Q. Ne devait-il pas y avoir des extras de donnés à M. Barlow Cumberland, soit en cette année ou en d'autres.

R. Jamais, ni à M. Cumberland, aîné, ou à son fils.

*Par le Président :—*

Q. A-t-il reçu quelque commission en aucune manière, soit en bois ou aucune autre chose de ce genre ?

R. Non, aucunement.

P. BURNS.

M. ALEXANDER MANNING, assermenté.

Interrogé par M. Bethune :—

Q. Vous êtes entrepreneur, M. Manning ?

R. Oui.

Q. Je crois que vous et M. Ginty avez été associés de temps en temps ?

R. Oui.

Q. Avez-vous un contrat pour la construction d'un chemin de fer jusqu'à Meaford ?

R. Oui, un contrat pour le North Grey, de la compagnie de Prolongement Nord.

Q. Y a-t-il eu, soit directement ou indirectement aucune somme de payée à M. Cumberland à propos de ce contrat, soit comme bonus ou autrement ?

M. Boulton fait objection.

R. Jamais, en aucune manière. Nous n'avons jamais eu de contrats avec le chemin du Nord. Ce contrat était fait avec une compagnie tout-à-fait indépendante de celle-là

Q. Mais ne forme-t-elle pas partie maintenant de la compagnie du Nord ?

R. J'ai lieu de le croire.

Q. Vous dites que vous ou M. Ginty n'avez jamais rien payé à M. Cumberland. Y a-t-il eu quelque chose de payé à M. Cumberland fils, ou à quelque autre personne pour lui.

R. Rien du tout, comme bonus.

Q. M. Cumberland, fils, était-il associé avec vous ?

R. Il l'était après que nous eûmes obtenu le contrat.

Q. M. Barlow Cumberland ?

R. Oui.

Q. Combien devait-il en retirer ?

R. Il devait toucher la moitié des bénéfices. Ce contrat n'a jamais été terminé.

Q. Lui a-t-il été payé quelque chose pour acheter sa part de bénéfices ?

R. Non.

Q. Pourquoi le contrat n'a-t-il pas été terminé alors ?

R. Ce fut M. Ginty qui parla le premier de cet arrangement. J'étais mécontent d'un marché comme celui-là, et au bout de quelque temps j'en ai parlé à M. Cumberland et lui ai accordé un salaire pour ses services.

Q. De combien ?

R. \$65 par mois.

Q. Quelle était la nature de ses services ?

R. Il avait la charge des contrats et des travaux. Il demeurait dans la localité où se faisaient les travaux ; mais, obéissant au désir de son père il nous quitta avant que le tout fut terminé.

Q. N'était-il pas dans le temps à l'emploi de la compagnie du chemin du Nord du Canada ?

R. Non, pas à ma connaissance. Tout son temps nous était consacré. Il nous quitta pour aller au "Great Western," je crois.

Q. Qui a passé le contrat de la part de la compagnie ? Est-ce M. Cumberland ?

R. Non. J'ai soumissionné pour les travaux, j'ai cru comprendre que ma soumission était plus basse que les autres de \$14,000, et le contrat m'a été accordé. Ceci fut décidé par les directeurs—M. Frank Smith, M. Barnhart, M. Turner et d'autres directeurs, et autant que je puis me le rappeler M. Cumberland était l'ingénieur consultant.

Q. Alors l'emploi que vous donniez au fils n'était pas en considération du contrat que vous aviez obtenu ?

R. Nullement. Je dis franchement ce que je pensais concernant cette association avec M. Barlow Cumberland. Cela me causait beaucoup de désagréments, M. Ginty m'en parla d'abord et j'en étais très mécontent.

Q. Étiez-vous intéressé dans la construction de l'élévateur de la compagnie du chemin du Nord ?

R. Non.

Q. M. Cumberland fils a-t-il reçu autre chose que ses \$55 par mois ?

R. Je ne pourrais dire combien il a reçu.

Q. N'a-t-il pas reçu quelque chose à part de son salaire proprement dit ?

R. Je ne le crois pas. Il a été deux ans avec moi et il a reçu \$4,000.

Q. Ceci ferait alors plus que \$65 par mois ?

R. Ceci comprenait ses dépenses du dehors. Il avait un cheval et payait tous ses frais de voyage et autres dépenses personnelles qui se rattachaient à ces travaux.

Q. Mais les dépenses de voyage ne devaient pas s'élever à \$1,220 par an.

R. Il y avait une foule de dépenses qui se rattachaient à cette position. Je pourrais vous le dire en voyant les livres.

Q. Alors, la somme de de \$4,000 est tout ce qu'il a reçu, y compris le salaire et les dépenses ?

R. Oui, tout le montant, autant que je puis m'en rappeler.

Q. Vous dites que vous donnerez un état de toutes les dépenses ?

R. Je le donnerai.

Q. Étiez-vous intéressé, dans la construction de l'élévateur du chemin de fer du Nord ici ?

R. Nullement. Je crois que M. Reekie obtint le contrat.

Q. Des débetures ont-elles été données à M. Cumberland, fils, de quelque manière que ce soit ? Comment était-il payé ?

R. Par argent.

Q. Vous n'avez pas donné de débetures alors ?

R. Non. Nous étions payés en argent et n'avons jamais reçu de débetures. Je dois dire que je me suis plaint à M. Cumberland de ce que son fils eût quelque chose à faire avec ces travaux. Je ne voyais rien de répréhensible dans le fait que son fils était membre de la société, mais j'avais objection à ne recevoir qu'un quart des bénéfices. M. Cumberland aussi s'opposait fortement à ce que son fils continuât à faire partie de la société.

*Par M. Mowatt :—*

Q. M. Barlow Cumberland a-t-il signé aucun document ?

R. Non. Les documents étaient signés par M. Ginty et moi ; jamais par M. Barlow Cumberland.

*Par M. Bethune :—*

Q. Qui était chargé des négociations relativement au contrat entre vous et M. Ginty d'une part et la compagnie de chemin de fer de l'autre ?

R. M. Edgar, en qualité de procureur de la compagnie de Prolongement a préparé le contrat, et M. Ginty et moi l'avons signé à son bureau. Je n'ai jamais obtenu, ni ce contrat ni aucun autre en l'achetant ou en payant un bonus.

ALEX. MANNING.

M. JOHN GINTY, assermenté.

*Interrogé par M. Bethune :—*

Q. Vous étiez associé à M. Manning qui a obtenu le contrat pour la construction du chemin de fer North Grey à Meaford ?

R. Oui.

Q. Aviez-vous un autre associé à part M. Manning ?

R. D'abord j'avais fait une convention verbale avec M. Cumberland; je vais l'expliquer. Je trouvais étrange d'avoir tout l'ouvrage à faire, et je voulais avoir un associé actif qui me déchargerait d'une partie de l'ouvrage; car, je dirigeais les travaux du chemin de Muskoka.

Q. Vous aviez donc un autre associé. Qui était-il?

R. M. Cumberland, fils, devait avoir une part.

Q. Comment se fait-il qu'il devait avoir une part?

R. C'est à ma suggestion.

Q. Quand avez-vous fait les conventions avec lui?

R. Après que les travaux furent commencés.

Q. Où?

R. Ce devait être à Toronto.

Q. Que faisait M. Barlow Cumberland à cette époque?

R. La première conversation que j'eus avec lui fut à Toronto. Il étudiait le droit, et je lui dis qu'il ferait mieux de laisser là ses études et d'entrer en société avec nous.

Q. Était-ce longtemps après que vous avez obtenu le contrat?

R. Environ deux mois après.

Q. Aviez-vous commencé les travaux?

R. Je crois que oui.

Q. Le contrat avait-il été signé par la compagnie?

R. Oui, tous les arrangements étaient terminés.

Q. Avez-vous eu une entrevue avec son père à propos de cette société projetée?

R. Jamais, ni directement ni indirectement.

Q. Quelqu'un vous a-t-il suggéré le nom de M. Barlow Cumberland?

R. Jamais, ni directement ni indirectement. C'était de mon propre chef.

Q. Quelle part des bénéfices devait-il recevoir?

R. Je ne puis dire.

Q. Mais vous lui avez assigné la part qu'il devait avoir dans les bénéfices?

R. Oui, mais il y a si longtemps de cela que je l'ai oublié. Le projet de société a été signé par moi.

Q. Qu'avez-vous fait de ce projet de société, l'avez-vous donné à M. Barlow Cumberland?

R. Non, je crois l'avoir donné à M. Edgar ou à M. Boulton. Dans tous les cas M. Manning et moi l'avons signé ensemble et laissé en la possession du témoin quel qu'il fût.

Q. Mais vous ne l'avez pas en votre possession maintenant?

R. Non, je ne l'ai jamais revu depuis.

Q. Combien de temps avez-vous continué les affaires tout en l'ayant comme associé?

R. Je ne pourrais le dire. Il y a si longtemps de cela. Les premières conventions furent faites entre M. Barlow Cumberland et moi-même.

Q. Quand ces conventions cessèrent-elles d'être en force?

R. Je crois que ce fut un an après.

Q. Alors il fut votre associé pendant environ un an?

R. Je le pense.

Q. Que lui avez-vous donné pour sa part de bénéfices de cette année?

R. A ma connaissance il n'a pas eu un dollar.

Q. Mais il n'a pas travaillé un an pour rien?

R. Si M. Manning lui a donné plus que son salaire, je n'en ai pas eu connaissance.

Q. Combien de temps ces travaux ont-ils duré?

R. Trois ans, je crois.

Q. Avez-vous aucune idée de ce qui a été payé à M. Barlow Cumberland?

R. Je ne sais pas. C'est M. Manning qui a payé. Je n'ai pas vu les livres depuis. J'ai cru comprendre de M. Manning qu'il ne devait recevoir que son salaire.

Q. Quel devait être son salaire?

R. Je ne sais pas. Je crois que c'était quelque chose comme \$100 par mois, plus ses dépenses.

Q. Les livres l'indiqueraient, je suppose?

R. Oui.

Q. Avez-vous les livres ?

R. Non ; ils sont entre les mains de M. Manning.

Q. Combien de temps M. Barlow Cumberland a-t-il été employé à salaire ?—pendant le reste du temps ?

R. Non ; il nous a quittés pour aller au Great Western, avant que nous eussions terminé les travaux.

Q. Étiez-vous intéressé dans la construction de l'élevateur de Toronto ?

R. Ni directement, ni indirectement. Je n'ai jamais fait de travaux pour la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada. Je puis dire que lorsque nous avons soumissionné, ce fut premièrement pour le chemin de Muskoka, et nous l'avons obtenu. Je crois que les directeurs en ont été satisfaits, car ils l'avaient visité avant de décider de demander des soumissions pour l'autre chemin. M. F. W. Cumberland dans le cours de deux conversations qu'il eut avec moi, dit : "*Si votre soumission n'est pas basse, vous n'aurez pas le contrat, parce que nous voulons la donner au plus bas soumissionnaire.*"

*Par le président :—*

Q. Savez-vous si M. Barlow Cumberland a reçu \$4,000 pour deux ans ?

R. Je ne puis dire. Je n'ai jamais vu les livres du chemin North Grey. J'avais la direction entière du chemin de Muskoka.

*Par M. Bethune :—*

Q. M. Barlow Cumberland était-il intéressé en quelque manière dans l'embranchement de Muskoba.

R. Certainement non.

Q. Il n'y était nullement intéressé ?

R. Ni directement, ni indirectement.

Q. Par conséquent il n'a jamais rien reçu provenant des bénéfices de ce contrat ?

R. Jamais, ni directement, ni indirectement. Je désire ajouter que dans une conversation que j'eus avec M. F. W. Cumberland, environ un an après que son fils eût été associé avec nous, il dit que si son fils avait des intérêts dans le chemin autres que son salaire, cela devait discontinuer.

JOHN GINTY.

M. WILLIAM ROWLAND, assermenté.

*Examiné par M. Bethune :—*

Q. Vous êtes l'agent de la compagnie d'assurance *Queen* ?

R. Oui, la compagnie de Liverpool ?

Q. Depuis combien de temps en êtes-vous l'agent ?

R. Environ treize ans.

Q. Votre compagnie a-t-elle aucun risque sur la propriété du chemin de fer du Nord du Canada ?

R. Pas à présent.

Q. En aviez-vous l'an dernier ?

R. Non.

Q. Depuis combien de temps n'avez-vous pas eu de risque ?

R. Je ne crois pas que nous en ayions eu depuis 1871.

Q. Pour quel montant ?

R. Je crois que c'était pour \$10,000 sur l'élevateur du chemin du Nord à Collingwood.

Q. Avec qui avez-vous fait les conventions pour ce risque ?

R. Avec M. Barlow Cumberland.

Q. Lui a-t-il été payé aucune commission à cette époque ?

R. Aucune.



Q. A quel taux cette assurance a-t-elle été prise ?

R. La prime était de \$90 pour \$10,000 pendant trois mois. C'était pendant la construction de l'élevateur. C'était un risque d'ouvrier.

Q. Je suppose que ce montant a été payé par un chèque du chemin du Nord ?

R. Oui.

Q. Et aucune partie de ce montant n'a été remboursé à M. Barlow Cumberland ?

R. Non.

Q. Était-ce la seule assurance que vous aviez du chemin du Nord ?

R. Oui. Nous avons eu des assurances sur la propriété du chemin du Nord depuis, mais ces montants étaient assurés de nouveau par les autres compagnies, nous ne tenions aucune assurance directement de la compagnie du chemin du Nord.

WILLIAM ROWLAND.

M. WILLIAM HENRY LOCKHART GOUDON, assermenté.

Interrogé par M. Bethune :—

Q. Avez-vous vu la déclaration écrite, ou la correspondance échangée entre vous, M. Campbell et le gouvernement ?

R. J'ai vu un compte-rendu des travaux que nous avons faits et préparé, je crois, dans le but d'être présenté au gouvernement.

Q. Ce compte-rendu donnait-il un état exact des affaires que vous étiez chargé d'examiner par les actionnaires qui étaient opposants ?

R. Oui. Il n'indiquait pas tout-à-fait la somme d'ouvrage que nous avons fait parce que M. Campbell désirait l'avoir immédiatement, et je n'avais pas le temps de faire un tableau complet des travaux qui avaient été faits.

Q. Dans le cours des discussions l'on a trouvé comme exorbitante la somme de \$5,000 payée pour les services qui avaient été rendus, n'est-ce pas ?

R. Tout ce que je puis dire, c'est ceci—que si j'eusse connu la somme d'ouvrage à faire et le temps que nous devons y consacrer et la manière dont nous devons négliger les affaires du bureau afin d'exécuter ce travail, je n'aurais jamais entrepris de le faire pour une somme semblable. Il serait peut-être aussi bien pour moi d'indiquer de quelle manière ces honoraires avaient été fixés. Quand les actionnaires me proposèrent d'entreprendre ce travail on me demanda si je consentirais à aller en Angleterre pour négocier un emprunt afin de purger l'hypothèque du gouvernement et pour d'autre fins concernant le chemin. Quelque temps avant nous nous étions rendus à Ottawa et M. Mackenzie nous donnait à entendre que si les actionnaires pouvaient le faire on leur laisserait le soin de conduire eux-mêmes leurs opérations financières. Les actionnaires me prièrent de trouver ces fonds, et j'ai accepté moyennant une commission de un pour cent.

Q. Ces conventions étaient-elles par écrit ?

R. Oui.

(Le document est alors produit et marqué No. 1.)

Le témoin continua :—Avant de partir pour l'Angleterre je croyais qu'il était préférable d'avoir par écrit les conditions par lesquelles je m'engageais à entreprendre la négociation de cette affaire financière, ceci fut rédigé et signé par le président et le secrétaire, et je suis alors parti pour l'Angleterre. Je crois pouvoir dire que j'ai fait des arrangements avec une des meilleures maisons de Londres pour réaliser ce capital. Il y avait cependant un obstacle dans la voie, c'est qu'ils exigeaient l'assentiment des porteurs de bons ; et, ils dirent que si j'obtenais ce concours toute difficulté disparaîtrait. Ils me conseillèrent de correspondre avec M. Cumberland afin de savoir de lui si les porteurs de bons y consentiraient. J'attendis près de six semaines, correspondant avec le comité et mes associés d'ici et espérant que M. Cumberland viendrait en Angleterre. Quand je vis que M. Cumberland ne pouvait pas venir, agissant d'après les conseils de ceux avec qui j'étais en négociations, je revins au Canada pour voir si je ne pourrais pas engager le bureau de direction à agir de concert avec nous, ensuite

retourner en Angleterre et terminer les arrangements. A mon retour ici je trouvai M. Cumberland, naturellement, peu disposé à voir les actionnaires lui susciter des embarras et il refusa de nous aider dans nos démarches pour se procurer le nouveau capital. Alors le colonel Denison descendit avec moi à Ottawa pour voir si nous ne pourrions pas engager M. Mackenzie à nous accorder son influence, et d'après la correspondance échangée, nous avons cru comprendre que M. Mackenzie considérait qu'il était injuste que les prétentions des porteurs de bons fussent un obstacle, et on entama une correspondance officielle demandant s'il ne serait pas possible au bureau de direction de co-opérer avec nous. Dans l'intervalle, M. Cumberland avait été en Angleterre, et à son retour la première chose qu'il fit ce fut de demander M. Campbell, moi et quelques autres pour s'entendre si nous n'en viendrions pas à un compromis. Mes clients acceptèrent ce compromis. Dans ce cas, l'on se dispensait de mes services. S'ils avaient été capables de produire l'autorisation des porteurs de bons, j'aurais été en état de faire l'emprunt. J'étais allé en Angleterre et mes dépenses avaient été assez considérables. Je pris conseil d'avocats, qui plus tard m'adressèrent un compte de 200 louis stg. Je mentionne ceci pour donner une idée de ce que j'ai fait.

Q. Je vois dans ce contrat que la commission de un pour cent ne devait vous être payé que dans le cas où vous réussiriez à prélever la somme requise, et je vois aussi que le comité ne se rendait pas personnellement responsable ?

R. Mais ils s'engageaient de la part des actionnaires à me payer la commission de un pour cent.

Q. Quelle somme vous proposiez-vous de prélever en Angleterre ?

R. 300,000 louis. A part cela, j'avais été employé à Ottawa pendant la session de 1874-75. Ces affaires commencèrent en février 1874 et se terminèrent en juillet 1875, environ dix-huit mois après.

Q. Etiez-vous autorisé spécialement par les actionnaires pour faire ce travail à Ottawa, ou bien cela faisait-il partie du travail stipulé dans la convention ?

R. Non. J'ai reçu des instructions particulières du comité. J'ai assisté à des assemblées de comité, rédigé trois projets de loi et en ai révisé un autre que M. Edgar avait fait pour la compagnie.

Q. La responsabilité des actionnaires se trouvait-elle engagée vis-à-vis de vous pour ce travail ?

R. Je crois que le comité l'était.

Q. Aviez-vous des instructions par écrit qui les rendaient responsables ?

R. J'ai simplement reçu avis d'aller à Ottawa et de faire ce travail.

Q. La réception de cette lettre était-elle suffisante pour justifier votre prétention ?

R. Non, je considère que j'avais double titre à leur considération—comme agent financier et comme aviseur légal.

Q. Y a-t-il quelque chose qui l'indique dans vos livres ?

R. Nous avions des entrées dans nos livres pour nos dépenses à Ottawa.

Q. Y a-t-il eu des réclamations produites contre la compagnie de chemin de fer du Nord du Canada ?

R. Toutes ces réclamations étaient portées au débit du compte des actionnaires privés du chemin du Nord.

Q. Aviez-vous quelque autres lettres contenant des instructions outre celle que vous teniez des actionnaires privés ?

R. Non, mais à diverses reprises le comité a adopté des résolutions autorisant M. Campbell, le colonel Denison et moi-même à agir en leur nom. Dans le livre tenu par le comité je puis avoir une copie de toutes ces résolutions. J'ai aussi reçu d'eux des instructions verbales.

Q. Sur quoi avez-vous établi les \$5,000 payées pour vos services ?

R. M. Campbell et le colonel Denison connaissaient le travail que j'avais fait. Ils avaient été avec moi tout le temps, et le comité des actionnaires à une de ses assemblées adopta une résolution comportant que le comité devrait être exempté de toute responsabilité pour les frais et autres déboursés, et la décision de cette question fut laissée à M. Campbell et au colonel Denison.

Q. Par qui devait-il être déchargé de telle responsabilité ?

R. Je crois que la résolution comportait ceci—que le comité considère que la compagnie du chemin de fer du Nord devrait payer tous les frais encourus par le comité. Je ne crois pas que le paiement des frais devenait une des conditions du règlement, mais la demande fut formulée de la manière ci-dessus, et M. Campbell fit part à M. Cumberland de cette demande pour décharger le comité de toute responsabilité.

Q. Avez-vous compris qu'à l'époque où l'on s'accorda sur le bill d'après cette base, que cet accord eut lieu sans qu'il fut mention que la compagnie paierait cette somme pour les frais et les déboursés ?

R. Je ne m'attendais nullement à ce que la compagnie paierait mes déboursés. J'en tenais le comité responsable.

Q. Avez-vous présenté un état de compte au comité avant ce règlement ?

R. On ne nous en a pas demandé, mais il en a été fait un qui a été donné à M. Campbell.

Q. Avez-vous compris que le paiement de votre compte devenait une des conditions du règlement ?

R. Le règlement était fait avant qu'il fût question de frais, mais, les conditions par lesquelles le bill avait été accepté par tout le monde furent acceptées par la compagnie du chemin de fer du Nord.

Q. Avant qu'il fût question de frais ?

R. Certainement.

Q. Supposant que M. Cumberland eût refusé de payer cette somme, pensez-vous que le comité se serait opposé à la passation du bill ?

R. Je ne puis dire. Tout ce que je sais, c'est qu'il y avait une résolution du comité comportant que la compagnie devait payer les frais, et quelques membres du comité y tenaient beaucoup. Ils prétendaient qu'ils avaient dépensé de l'argent et qu'ils ne devaient pas être forcés de payer ces frais.

Q. Le compte fut-il soldé avant la passation du bill ?

R. Je ne sais pas. Je ne pense pas qu'il le fût. Je sais que M. Campbell a eu des billets pour payer ce montant et d'autres encore, car j'ai eu des billets de M. Campbell. Je ne pense pas qu'il nous fût payé quelque chose ou que nous ayions reçu des billets avant que le bill fut sanctionné par le Gouverneur-Général.

(“ Pièce No. 2 ” fut alors produite.)

Q. Dans la “ pièce No. 4 ” du 14 septembre il est fait mention de déboursés s'élevant à \$891.47 à part la somme payée à vos agents de Londres. Pour en arriver à ce montant de \$891.47 avez-vous pris note de tous ces déboursés ?

R. Oui. Par exemple, si nous allions à Ottawa, à notre retour nous entrons toutes les dépenses du voyage, et la somme ci-dessus comprend les impressions, frais de télégraphie et autres déboursés.

Q. Ceci représentait donc une somme en argent réellement déboursée ?

R. Oui.

Q. A part les membres de votre société, y a-t-il eu quelque autre personne qui a reçu une part des \$5,000 ?

R. Non.

Q. La somme de \$98 était un déboursé qui se rattachait au procès ?

R. Oui.

Q. Sont-ce des déboursés réels en argent, ou bien cet item comprend-il les dépenses ordinaires ?

R. Je crois que ce montant comprend les dépenses ordinaires.

Q. Vous étiez prêt à procéder avec ce procès et vous aviez fait assigner les parties intéressées ?

R. Le bref était rédigé et n'avait pas encore été produit, mais il y en avait quatre ou cinq copies de prêtes pour l'assignation des parties.

Q. Et cette somme de \$98 était une réclamation fondée ?

R. Certainement. Je désire produire la lettre qui m'a été donnée par le comité des actionnaires m'autorisant à aller en Angleterre et à prélever l'argent.

W. H. LOCKHART GORDON.

(Cette lettre est produite comme "pièce No. 1" du 26 septembre 1876, date à laquelle le témoignage précédent a été lu et signé.)

(Pièce No. 1.—Produite le 23 septembre 1876.)

TORONTO, 12 juin 1874.

MONSIEUR,—Dans le cas où vous réussiriez à prélever le capital nécessaire pour purger l'hypothèque du gouvernement sur le chemin de fer du Nord du Canada, et pour les autres fins énoncées dans le bill préparé pour nous et le gouvernement, nous nous engageons par les présentes, en tant qu'il nous est permis de le faire, pour et au nom des actionnaires privés du chemin de fer du Nord du Canada, de vous accorder une commission sur le montant de capital ainsi prélevé, au taux de un pour cent sur la valeur au pair, de tel capital. Mais il est parfaitement entendu que nous ne nous engageons individuellement, ni nous, ni les actionnaires, de vous garantir cette commission, ou partie d'icelle, mais c'est seulement en notre qualité de délégués des actionnaires que nous nous engageons à mettre ceci à exécution en leur nom.

Au nom du comité des actionnaires privés du chemin de fer du Canada.

R. L. DENISON,

*Président.*

R. C. HENDERSON,

*Secrétaire.*

(Pièce No. 2.—Produite le 23 septembre 1876.)

MM. RENSHAW et ROLPH,

En compte avec

MM. MORRISON, WELLS ET GORDON

De Toronto, Canada.

*Dans l'affaire du chemin de fer du Nord du Canada.*

4<sup>e</sup> février 1874, à mars 1875.

Autorisation d'agir pour un certain nombre d'actionnaires de cette compagnie de chemin de fer en Angleterre afin de soutenir leurs réclamations contre les porteurs de bons et de tâcher de prélever le capital requis par la compagnie, pour certaines fins, et ce, au moyen d'actions privilégiées ou autrement.

Diverses lettres adressées à vous ou à d'autres personnes à ce sujet et grand nombre de vacations dans divers bureaux d'affaires à Londres, dans le but de leur faire accepter les garanties offertes.

Nombreuses vacations chez M. Gordon lorsqu'il était en Angleterre, et lettres adressées à vous-mêmes presque toutes les semaines dans cet intervalle à ce sujet.

Examen d'une foule de rapports et de papiers concernant le passé de la compagnie du chemin de fer. Dans l'intervalle les messieurs McCulloch se sont chargés de l'affaire, moyennant certaines conditions.

Entrevues fréquentes avec eux concernant divers détails. En dernier lieu, il fut décidé que M. Gordon retournerait au Canada, vu qu'il était impossible de négocier aucune garantie à Londres sans que les porteurs de bons et les actionnaires n'en vinsent à une certaine entente entre eux.

Reçu 15 juin 1875..... £200'

TIMBRE.

(Pièce No. 1—Produite le 26 septembre 1876.)

TORONTO, 12 juin 1874.

MONSIEUR,—Au nom des actionnaires privés du chemin de fer du Nord du Canada nous vous autorisons par les présentes à prélever un nouveau capital, suffisant pour purger l'hypothèque du gouvernement sur le chemin et pour les autres fins énoncées dans le bill préparé pour nous et le gouvernement, et nous vous donnons par les présentes pleins pouvoirs de prélever ce capital aux termes et conditions que vous jugerez les plus avantageuses ; et dans le but de vous accréditer auprès des personnes avec lesquelles vous entrez en négociations, nous vous autorisons de leur montrer cette lettre afin qu'ils reconnaissent que vous êtes le seul agent accrédité par nous à traiter pour la négociation de cet emprunt.

Au nom du comité des actionnaires privés du chemin de fer du Nord.

R. L. DENISON,  
*Président.*  
R. C. HENDERSON,  
*Secrétaire.*

W. H. LOCKHART GORDON, écr.,  
Toronto.

Pièce No. 2—Produite le 26 septembre 1876.

TORONTO, 23 septembre 1876.

CHER MONSIEUR,—Les commissaires ont probablement pensé que je ne désirais pas dire le montant qui m'avait été payé lors de ma mission en Angleterre au nom du chemin de fer du Nord.

Je n'ai aucune objection à dire la somme que j'ai reçue, mais j'ai pensé que c'était tout-à-fait étranger aux affaires maintenant devant la Commission. J'ai été en Angleterre à la demande et en vertu d'une résolution du bureau qui s'engageait à payer mes dépenses personnelles. J'ai été absent trois mois et ces dépenses s'élevèrent à £170 stg., montant qui me fut payé. Je n'ai reçu aucune compensation soit directement ou indirectement pour mes services, soit en cette occasion ou en d'autres. Je vous autorise à produire cette lettre et d'en faire l'usage que bon vous semblera.

Je demeure,  
Votre etc.,

C. J. CAMPBELL.

L. W. SMITH, écr.,  
*Président C. C. F. N.*

(Pièce No. 1—Produit le 27 septembre 1876.)

DÉCLARATION DE M. CUMBERLAND.

Les affaires d'assurance de la compagnie se divisent en deux branches, savoir : celle "d'accidents et garantie" et celle du "feu."

Avant 1869, M. Robert Spratt, courtier d'assurances de la rue Yonge, agissait en qualité d'agent de la compagnie, effectuait les assurances, et en recevait les pourcentages.

Vers cette époque M. Barlow Cumberland devint associé de MM. Harrison, Osler et Moss, et M. Spratt lui transféra l'agence des assurances de la compagnie.

Subséquentement (1872) il entra au service de la compagnie et continua à agir comme agent et à diriger les opérations de la compagnie sur les assurances contre le feu, et continua à recevoir le pourcentage des différentes compagnies.

Dans le même temps le département des "accidents et garantie" était adminis-

tré de la même manière. L'ex-agent de passagers, M. Adam Rolph, agissant en qualité d'agent d'assurance recevait le pourcentage ordinaire, et lorsque M. Rolph se retira du service, l'agence fut transmise à son successeur, M. Telfer, du département des ingénieurs, qui occupe encore cette position et continue de recevoir le pourcentage.

En fixant de temps à autre les salaires payables à ces différents officiers respectivement, on a toujours eu soin de prendre en considération le pourcentage d'assurance perçu par chacun, et ceci a toujours été considéré et reconnu comme partie de leurs émoluments comme officiers de la compagnie, et leurs salaires étaient réglés en conséquence—et il en est de même à présent.

Les commissions variaient de \$400 à \$500 par année, mais dans les deux ou trois dernières années, le chiffre des assurances dans les deux départements a été réduit de beaucoup.

Si l'on abolissait ce système les salaires payés à ces officiers par la compagnie devraient être augmentés et les compagnies d'assurances ou les courtiers en bénéficieraient d'autant.

OTTAWA, 26 décembre 1876.

MON CHER MONSIEUR,—En réponse à la demande faite par Larratt W. Smith, écr., je vous transmets le rapport final de la Commission du chemin de fer du Nord.

Votre etc.,

J. P. FEATHERSTON.

L'honorable R. W. SCOTT,  
Secrétaire d'Etat, Ottawa.

A Son Excellence le Très Honorable Sir FRÉDÉRIC TEMPLE, Comte de DUFFERIN, etc., etc., etc. Gouverneur-Général et Vice-Amiral du Canada.

*Plaise à Votre Excellence :—*

Depuis le 4 octobre dernier, époque à laquelle nous avons fait notre rapport intérimaire, d'autres mesures ont été prises concernant la commission " pour examiner les livres, comptes et pièces justificatives de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, ainsi que les déboursés et les dépenses de la dite compagnie," et nous avons l'honneur de présenter à Votre Excellence le résultat de nos travaux.

Ayant appris que M. Cumberland était relevé de la maladie qui l'avait empêché d'assister aux séances, fait que nous mentionnions dans notre rapport intérimaire, nous avons décidé de continuer les travaux de la Commission le 25 octobre dernier ; et après avoir fait transmettre à la compagnie un avis de notre décision, le président de la Commission reçut une lettre le jour précédent de M. G. D'Arcy Boulton, procureur de la compagnie du chemin de fer, laquelle se lit comme suit :—

(COPIE) " CHEMIN DE FER DU NORD DU CANADA.

" BUREAU DU PROCUREUR,

" TORONTO, 24 octobre 1876.

" MONSIEUR,—Quoique n'ayant pas encore reçu d'avis, j'ai lieu de croire que la Commission doit se réunir demain. M. Cameron est absent et je pense qu'il ne sera pas de retour avant la fin de la semaine. Je serai aussi dans la nécessité de m'absenter de la ville, demain, pour affaires particulières.

" En conséquence, je vous prierais d'ajourner la Commission à huit jours.

" Votre obéissant serviteur,

G. D'ARCY BOULTON.

" LARRATT W. SMITH, écr.,

" Président, Commission C. F. N. C."

La réponse suivante a été faite à la lettre qui précède :—

(COPIE.)

“TORONTO, 24 octobre 1876.

“MONSIEUR,—A mon retour du palais de justice où j'avais été occupé toute la journée, j'ai trouvé votre lettre dans laquelle vous me demandez d'ajourner la réunion de la Commission (fixée pour demain) d'ici à mardi prochain. J'ai consulté mon collègue à ce sujet, et comme le ministre de la Justice ne s'y oppose pas, nous ne sommes pas disposés à procéder quand même, quoique les délais aient été considérables. Comme votre absence et celle de M. Cameron ne concernent pas M. Cumberland qui, j'ai lieu de le croire, est de nouveau rétabli, je vous serai obligé si vous vouliez indiquer pour demain une heure à laquelle le teneur de livres du gouvernement pourrait avoir accès aux livres.

“Je suis, votre obéissant serviteur,

“LARRATT W. SMITH.

“Président, Commission C. F. N. C.

“G. D'ARCY BOULTON, écr.,

Etc., etc., etc.

“Procureur, chemin de fer du Nord du Canada.”

M. Boulton ne fit aucune réponse à cette lettre, et le 31<sup>me</sup> jour d'octobre dernier nous procédâmes en vertu de la Commission conformément à l'ajournement. Étaient présents, l'honorable procureur-général Mowat, représentant le gouvernement, et M. G. D'Arcy Boulton, procureur du chemin de fer du Nord du Canada et conseil pour d'autres parties intéressées. Le procureur-général demanda à M. Boulton si la compagnie avait l'intention de faire droit à la demande du président de la Commission, afin de permettre d'examiner les livres.

M. Boulton répondit dans la négative, vu que l'hypothèque du gouvernement avait été purgée; et demanda lui ayant été faite de donner sa réponse par écrit, il transmit le mémoire suivant;

#### MÉMOIRE.

“M. Boulton, en qualité de procureur de la compagnie, dit que depuis l'ajournement de mardi, les montants exigés en vertu des actes du Parlement fédéral pour purger l'hypothèque du gouvernement, ont été payés par lui au Receveur-général du Canada, et que des certificats donnés en vertu des dits actes pour de tels paiements lui ont été accordés et signés, par lesquels il est reconnu que l'hypothèque a été entièrement purgée. C'est pourquoi M. Boulton fait remarquer, vu que la Commission a pour seule base l'hypothèque du gouvernement, et que cette hypothèque ayant été maintenant acquittée, cette Commission n'a plus sa raison d'être. En conséquence, M. Boulton, en réponse à la demande du Gouverneur-général refuse de permettre que les livres de la compagnie soient produits.”

Il nous paraissait convenable d'après tout ce qui s'était passé, de fournir à la compagnie et à ses officiers l'occasion que présentait l'exécution complète de la Commission de faire de plus amples investigations et de fournir des explications plus détaillées; mais comme la compagnie invoquait le fait mentionné dans son mémoire, la Commission s'ajourna. Après mûre délibération, nous en sommes venus à la conclusion de ne pas procéder davantage, vu que l'existence de l'hypothèque étant la base sur laquelle reposait la Commission, et que cette hypothèque se trouvant éteinte, la compagnie pouvait s'opposer à ce que la Commission continuât ses travaux.

Nous n'avons qu'à faire mention de notre rapport intérimaire, afin de démontrer jusqu'à quel point nous avons pu remplir les devoirs que nous imposait la Commission.

Le tout humblement soumis,

LARRATT W. SMITH,

Commissaire, Président.

J. P. FEATHERSTON,

Commissaire.

TORONTO, 21 décembre 1876.

COPIE du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 22 juillet 1876.  
Le comité du Conseil a l'honneur de faire rapport :—

Que des représentations ont été faites par le secrétaire du chemin de fer du Nord du Canada que des deniers de la compagnie avaient été détournés et que de fausses entrées avaient été faites dans les livres de la dite compagnie ;

Que le gouvernement du Canada a une hypothèque sur l'immeuble de la compagnie, s'élevant à £475,000 sterling, et sujette à certaines obligations antérieures ;

Que tout emploi non-autorisé des deniers du chemin de fer du Nord du Canada doit avoir un effet très préjudiciable à la réclamation du gouvernement ci-dessus mentionnée et à la valeur de l'hypothèque qu'il possède sur ces chemins de fer ;

Qu'en conséquence il est jugé à propos d'ordonner une enquête pour examiner les différents détails qui se rattachent aux opérations financières de la compagnie et à l'administration du chemin par la dite compagnie, particulièrement les différents items portés au chapitre des déboursés sous le titre de frais d'exploitation—ainsi que les différents comptes entre cette compagnie et celle du Prolongement Nord et l'emploi des sommes venant de l'exploitation du chemin ;

C'est pourquoi ils recommandent qu'il soit émis une commission adressée à Larratt W. Smith, écuyer, C.R., D.C.L., praticien en loi, Toronto, John P. Featherston, écuyer, de la cité d'Ottawa, et Adam Hope, écuyer, de Hamilton (le dit Larratt W. Smith devant être président de la commission) pour telles fins, en vertu de l'autorité de 31 Victoria, chap. 38, les constituant commissaires pour examiner les livres, comptes et pièces justificatives du chemin de fer du Nord du Canada, les déboursés et dépenses de la dite compagnie, et ses opérations et ses transactions, et de s'assurer si certaines sommes d'argent n'ont pas quelquefois été employées par la compagnie ou ses officiers pour des fins autres que celles autorisées par la loi, et les conséquences de ces transactions en ce qui a rapport à la négligence de la compagnie à diminuer les charges qui existaient sur ce chemin antérieurement à l'hypothèque du gouvernement.

Et qu'il soit donné pleins pouvoirs aux commissaires qui seront chargés de conduire cette enquête, d'assigner à comparaître devant eux toutes personnes ou témoins, et de leur ordonner de rendre témoignage sous serment, verbalement ou par écrit (ou sur affirmation solennelle, si ce sont des personnes qui ont le privilège d'affirmer en matières civiles) et de produire tels documents, livres de comptes et toutes autres choses que les commissaires croiront nécessaires pour faire une investigation complète des affaires qu'ils sont chargés d'examiner.

Et, de plus, que les commissaires ou deux d'entre eux feront rapport de temps à autre, ou communiqueront dans un seul rapport, s'ils le jugent à propos, le résultat de leur dite enquête.

La dite commission devra siéger en la cité de Toronto.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,  
*Greffier, Conseil Privé.*

A l'honorable Secrétaire d'Etat,  
Etc., etc., etc.

Au PRÉSIDENT  
du chemin de fer du Nord du Canada,  
Toronto.

DÉP. SEC. D'ÉTAT, 27 juillet 1876.

MONSIEUR,—Je suis chargé de vous apprendre que des représentations ont été faites que les deniers du chemin de fer du Nord du Canada ont été détournés et que de fausses entrées ont été faites dans les livres de la compagnie.

Je dois vous dire, de plus, que le gouvernement du Canada a une hypothèque de



£475,000 sterling sur l'immeuble de la compagnie, et sujette à des obligations antérieures, et que l'emploi non-autorisé des deniers de la compagnie ne peut avoir qu'un effet préjudiciable à la réclamation du gouvernement citée plus haut et la valeur de l'hypothèque qu'il possède sur le chemin de fer.

C'est pourquoi Son Excellence en Conseil a jugé à propos qu'une enquête soit faite relativement à tout ce qui se rattache aux opérations financières de la compagnie et à l'administration du chemin de fer par la dite compagnie, particulièrement les différents items portés au chapitre des dépenses sous le titre de frais d'exploitation, et les différents comptes entre cette compagnie et celle du Prolongement Nord; aussi, l'emploi des sommes provenant de l'exploitation du chemin à titre de recettes.

En conséquence, il a plu à Son Excellence de décider qu'une Commission soit émise et qu'elle soit adressée à Larratt W. Smith, écuyer, C.R., D.C.L., praticien en loi, Toronto, John P. Featherston, écuyer, de la cité d'Ottawa, et Adam Hope, écuyer, de la cité de Hamilton, (le dit Larratt W. Smith devant en être le président) pour les fins ci-dessus mentionnées, en vertu des dispositions de la 31<sup>me</sup> Vic., chap. 38, les constituant commissaires pour examiner les livres, comptes et pièces justificatives de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, les déboursés et dépenses de la dite compagnie, ses opérations et transactions, et de s'assurer si certaines sommes d'argent n'ont pas quelquefois été employées par la compagnie ou ses officiers pour des fins autres que celles autorisées par la loi, et les conséquences de ces transactions en ce qui a rapport à la négligence de la compagnie à diminuer les charges qui existaient sur ce chemin antérieurement à l'hypothèque du gouvernement.

Il a aussi plu à Son Excellence de décider qu'il soit donné pleins pouvoirs aux commissaires d'assigner de comparaître devant eux toutes personnes ou témoins et de leur ordonner de rendre leur témoignage sous serment, ou affirmation, verbalement ou par écrit, et de produire tels documents, livres de comptes et toutes autres choses que les commissaires croiront nécessaires pour faire une investigation complète des affaires qu'ils ont été chargés d'examiner.

Je dois ajouter que la dite Commission devra siéger dans la cité de Toronto.

J'ai, etc.,

E. J. L.

DEP. SEC. D'ETAT, 28 juillet 1876.

MONSIEUR,—Je suis chargé de vous apprendre que des représentations ont été faites que les deniers du chemin de fer du Nord du Canada ont été détournés et que de fausses entrées ont été faites dans les livres de la compagnie.

Je dois vous dire de plus, que le gouvernement a une hypothèque de £475,000 sterling sur l'immeuble de la compagnie sujette à des obligations antérieures, et que l'emploi non-autorisé des deniers de la compagnie ne peut avoir qu'un effet préjudiciable à la réclamation du gouvernement citée plus haut et à la valeur de son hypothèque sur le chemin de fer.

C'est pourquoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil d'ordonner qu'il soit émis une Commission, en vertu des dispositions de l'acte 31 Victoria chapitre 38, adressé à vous-même, J. P. Featherston, écr., de la cité d'Ottawa, et Adam Hope, écr., de la cité d'Hamilton, vous constituant commissaires pour examiner les livres, comptes et pièces justificatives du chemin de fer du Nord du Canada, ses déboursés et dépenses, ses opérations et transactions, et de vous assurer si certaines sommes d'argent n'ont pas quelquefois été employées par la compagnie ou ses officiers pour des fins autres que celles autorisées par la loi, et les conséquences de ces transactions en ce qui a rapport à la négligence de la compagnie à diminuer les charges qui existaient sur ce chemin antérieurement à l'hypothèque du gouvernement.

Il a aussi plu à Son Excellence décider qu'il soit donné pleins pouvoirs aux commissaires d'assigner à comparaître devant eux toutes personnes ou témoins et de leur ordonner de rendre leur témoignage sous serment ou affirmation, verbalement

ou par écrit, et de produire tels documents, livres de comptes, et toutes autres choses que les commissaires jugeront nécessaires pour faire une investigation complète des affaires qu'ils ont été chargés d'examiner.

Je dois ajouter qu'il a plu à Son Excellence de vous nommer président de la Commission et de décider que les séances devront être tenues en la cité de Toronto. On est à préparer la Commission vous autorisant à procéder, et elle vous sera expédiée aussitôt que terminée.

J'ai, etc.,

E. J. L.

LARRATT W. SMITH, écr., C.R., D.C.L.,  
Toronto.

(De semblables lettres (M.M.) ont été adressées à J. P. Featherston, écr., Ottawa, et Adam Hope, écr., Hamilton.)

CHEMIN DE FER DU NORD DU CANADA.

BUREAU DU GÉRANT,

TORONTO, 28 juillet 1876.

MONSIEUR,— J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre, datée d'Ottawa le 27 courant, m'informant qu'une Commission a été nommée pour faire une enquête sur l'administration de la compagnie.

Je dois vous informer qu'elle a été mise entre les mains du bureau de direction pour la prendre en considération, et que je serai autorisé prochainement à correspondre avec vous à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

WILLIAM THOMSON.

Président.

E. J. LANGEVIN, Ecr.,  
Sous-Secrétaire d'Etat,  
Ottawa.

TORONTO, 1er août 1876.

MONSIEUR.— J'ai l'honneur d'accuser réception de la vôtre en date du 28 dernier, concernant la Commission nommée pour examiner les affaires de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, me nommant commissaire et me choisissant président de la dite Commission.

Ce sera pour moi un plaisir de faire partie de la Commission comme président et de mettre en pratique les instructions contenues dans votre lettre.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

LARRATT W. SMITH.

L'honorable Secrétaire d'Etat,  
Ottawa.

CANADA.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes sont adressées, ou qu'elles pourront en aucune manière concerner—SALUT.

ATTENDU que des représentations Nous ont été faites par le secrétaire de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada que des deniers de la compagnie ont été détournés et que de fausses entrées ont été faites dans les livres de la dite compagnie ;

Et attendu que le gouvernement du Canada a une hypothèque de £475,000 sterling sur l'immeuble de la compagnie, sujette à des obligations antérieures ;

Et attendu que tout emploi non autorisé des deniers de la compagnie doit être préjudiciable à la réclamation du gouvernement et à la valeur de son hypothèque sur le chemin de fer ;

Et attendu qu'il est jugé nécessaire d'ordonner qu'une enquête soit faite relativement à tout ce qui se rattache aux opérations financières de la compagnie et l'administration du chemin par la dite compagnie, particulièrement les différents items portés au chapitre des dépenses sous le titre de frais d'exploitation ; aussi, les différents comptes entre cette compagnie et celle du Prolongement Nord, et l'emploi des sommes provenant de l'exploitation du chemin :

SACHEZ par les présentes, qu'en vertu de l'autorité d'un Acte du Parlement du Canada passé dans la 31ème année de notre règne et intitulé : *Acte concernant les enquêtes relativement aux affaires publiques*. Nous avons par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada nommé, constitué et désigné et Nous nommons, constituons et désignons Larratt W. Smith, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, écuyer, et de Osgoode Hall, praticien en loi, docteur en loi ; John P. Featherston, de la cité d'Ottawa, dans la dite province, écuyer, et Adam Hope de la cité de Hamilton, écuyer, comme commissaires pour examiner les livres, comptes et pièces justificatives de la compagnie de chemin de fer du Nord du Canada, les déboursés et dépenses de la dite compagnie, ses opérations et transactions, de s'assurer si certaines sommes d'argent n'ont pas quelquefois été employées par la compagnie ou ses officiers pour des fins autres que celles autorisées par la loi, et les conséquences de ces transactions en ce qui a rapport à la négligence de la compagnie à diminuer les charges qui existaient antérieurement à l'hypothèque du gouvernement.

Et Nous conférons par les présentes à Nos dits commissaires ou à deux d'entre eux le pouvoir d'assigner à comparaître devant eux toutes personnes ou témoins et de leur faire rendre leur témoignage sous serment, verbalement ou par écrit (ou par une affirmation solennelle, si ce sont des personnes qui ont le privilège d'affirmer en matières civiles) et de produire tels documents que Nos dits commissaires ou deux d'entre eux jugeront nécessaires pour faire une investigation complète des affaires qu'ils sont chargés d'examiner.

Et Nous autorisons par les présentes, Nos dits commissaires ou deux d'entre eux à Nous faire rapport de temps à autre ou en une seule fois, comme ils le jugeront à propos, du résultat de la dite enquête.

Et Nous voulons et exigeons par les présentes que le dit Larratt W. Smith soit président de notre dite Commission et que Nos dits commissaires siègent en la cité de Toronto susdite.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller, le Très Honorable SIR FRÉDÉRIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron Clandeboye, de Clandeboye, dans le comté de Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron DUFFERIN et Clandeboye, de Ballyleidy et Killeleagh, dans le comté de Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très Illustre Ordre de Saint-Patrice, et Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très Distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Chevalier Commandeur de Notre Très Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général et Vice-Amiral du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce VINGT-DEUXIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-seize et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,

R. W. SCOTT,  
Secrétaire d'Etat.

4 août 1876.

MONSIEUR,—A propos de ma lettre en date du 27 juillet dernier, je suis chargé de vous transmettre ci-jointe une commission vous nommant, conjointement avec MM. J. P. Featherston et Adam Hope, commissaires pour faire une enquête à propos des affaires du chemin de fer du Nord du Canada.

J'ai, etc.,

E. J. L.

LARRATT W. SMITH, écuier, C.R., D.C.L.,  
Toronto.

TORONTO, 31 juillet 1876.

MONSIEUR,—Comme j'avais l'honneur de vous le dire dans ma lettre du 28 courant, je me permets, suivant les instructions que j'ai reçues de notre bureau de direction, d'attirer votre attention sur la déclaration ci-jointe soumise à notre considération par notre aviseur légal, l'honorable J. H. Cameron.

De plus, je me permettrai de dire que, guidé par cette déclaration, le but du bureau de direction n'est pas de susciter des obstacles à toute enquête légitime que le gouvernement aurait l'intention de faire, mais d'empêcher autant que possible que le crédit financier de la compagnie ne soit diminué par les procédés de la Commission. Et afin d'en venir à une entente avec le gouvernement, le bureau de direction a donné instruction à M. Cameron et à moi-même de nous rendre à Ottawa, mercredi prochain, et de demander une entrevue à ce sujet.

Je demeure,

Votre obéissant serviteur,

WILLIAM THOMSON,  
*Président.*

L'honorable Secrétaire d'Etat,  
Ottawa.

(Copie.)

DANS L'AFFAIRE DE LA COMMISSION DU GOUVERNEMENT CHARGÉE DE S'ENQUÉRIR DES  
AFFAIRES DE LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU NORD DU CANADA.

Ayant été demandé par le bureau de direction du chemin de fer du Nord du Canada, de leur donner conseil relativement à la Commission émise par le gouvernement, pour faire un examen des différents comptes de la compagnie et leur donnant pouvoir d'assigner à comparaître et d'examiner des témoins sous serment, et de faire produire tous livres ou documents de la compagnie, j'ai l'honneur d'informer le bureau de direction, qu'à mon avis, le gouvernement s'est fait une fausse idée de ses attributions en émettant cette commission.

Le statut 31 Vic., chap. 38, en vertu duquel il est déclaré que la Commission sera émise, autorise le gouvernement à émettre une Commission lorsqu'il est jugé nécessaire de s'enquérir de toutes choses se rapportant à la bonne administration des affaires de la Puissance, ou de la conduite d'aucune des branches du service public, mais dans aucun autre cas. Je ne puis comprendre comment les comptes ou les affaires du chemin de fer du Nord du Canada peuvent être considérés comme faisant partie des cas énumérés plus haut. Ce serait donc parce que le gouvernement est créancier de la compagnie et a une hypothèque sur le chemin de fer, tel que mentionné dans la Commission, hypothèque à laquelle le Parlement avait donné une protection toute spéciale qu'il aurait été à peine nécessaire de lui accorder, si l'on avait considéré qu'il fut possible que ce pouvoir extraordinaire de la Couronne pouvait être invoqué à la recommandation d'aucun particulier pour faire une enquête sur les affaires de la compagnie.

Indépendamment de ces considérations, le Parlement du Canada a sanctionné un arrangement conclu entre le gouvernement et la compagnie en vertu duquel celle-ci devait donner sous forme de compromis pour l'hypothèque du gouvernement de £475,000 stg. la somme de £100,000 stg., tout en prolongeant le délai pour le paiement des £100,000 à une époque qui n'est pas encore arrivée, et tout en déclarant qu'aussitôt ce paiement fait la compagnie serait déchargée de toute obligation ultérieure, et que l'hypothèque de la Couronne se trouverait alors éteinte.

Il est à la connaissance des directeurs, si toutefois ce n'est pas à celle du gouvernement, qu'une liste de griefs a été produite en cour de Chancellerie dans l'Ontario contre le directeur gérant de la compagnie, et la compagnie elle-même pour examiner et s'enquérir des mêmes faits qui donnent lieu à cette enquête du gouvernement, et qu'il serait très préjudiciable à la défense de la compagnie dans ce procès qu'une enquête fut faite par la Commission, avant l'audition de la cause.

Il est aussi à la connaissance des directeurs que l'acte du Parlement, en vertu duquel le compromis a été fait pour la réclamation de la Couronne contre la compagnie, comporte que le gouvernement nommerait une personne pour faire partie du bureau de direction et dont le devoir serait de protéger les intérêts de la Couronne dans la compagnie; qu'un tel directeur a été nommé par le gouvernement, et que sa position le met en état de faire toutes les recherches voulues par la Commission, sauf, cependant, d'examiner les témoins sous serment, chose qu'il aurait autant de droit de faire que les commissaires eux-mêmes.

Il est de plus à la connaissance du bureau que l'émission d'une commission du gouvernement pour faire une enquête dans les prétendues irrégularités de comptes et les entrées fausses et frauduleuses faites dans les livres de la compagnie, au détriment de l'hypothèque du gouvernement, est un fait d'une telle gravité que cela pourrait sérieusement porter atteinte aux intérêts de la compagnie et rendraient futiles tous leurs efforts pour obtenir les fonds nécessaires pour payer les £100,000 au gouvernement, et aussi pour mettre à exécution les autres projets de la compagnie tel que pourvu par l'acte du Parlement.

Je conseille donc que sous ces circonstances, et dans le but aussi de s'entendre avec les actionnaires et les porteurs de bons qui sont les mandants de la majorité des directeurs, et dont les intérêts seraient gravement lésés par ces procédures, le gouvernement soit mis au courant des objections que j'ai fait connaître au bureau de direction; qu'il soit prié de suspendre tout procédé de la Commission jusqu'à ce que ces objections aient été prises en considération par le premier ministre, et si cela est nécessaire que la compagnie soit entendue; et aussi, qu'il soit donné occasion au bureau de direction de s'entendre avec leurs mandants à ce sujet, le bureau de direction se chargeant lui-même de procéder immédiatement à une enquête vigoureuse concernant tous les faits sur lesquels on aurait attiré l'attention du gouvernement, et que le gouvernement désirerait faire examiner.

Il est inutile pour moi de dire que la ligne de conduite du gouvernement fait peser une grande responsabilité sur le bureau de direction quant à la position qu'il doit prendre. Si je comprends bien ce que doit être la Commission, chaque serment prêté sera extra-judiciaire, et chaque témoin assigné pourra refuser soit de comparaître ou d'être assermenté, et tout actionnaire ou porteur de bons pourra faire émettre un bill d'injonction défendant à la compagnie de se soumettre à cette enquête, ou de permettre que ses livres soient produits devant ou examinés par les commissaires.

J. HILLYARD CAMERON.

TORONTO, 29 juillet 1876.

OTTAWA, 5 août 1876.

MONSIEUR.—Je suis chargé d'accuser réception de votre lettre en date du 31 dernier, contenant une copie de plusieurs propositions soumises à la considération de la compagnie de chemin de fer du Nord du Canada par son aviseur légal, relativement à la nomination de la Commission mentionnée dans ma lettre du 27 dernier, pour

s'enquérir des prétendus détournements de fonds de la compagnie et pour examiner ses livres et comptes.

J'ai, etc.,

E. J. L.

WILLIAM THOMSON, écuyer,  
Prés. C. F. N. C.  
Toronto.

TORONTO, 7 août 1876.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre faveur du 4 courant, ainsi que la Commission, nommant MM. J. P. Featherston, Adam Hope et moi-même, commissaires pour faire une enquête sur les affaires de la compagnie de chemin de fer du Nord du Canada.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

LARRATT W. SMITH,

Président Com. C. F. N. C.

L'honorable  
Secrétaire d'Etat,  
Ottawa.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE,

OTTAWA, 31 août 1876.

Le soussigné a l'honneur de recommander :

Que le Secrétaire d'Etat soit chargé d'informer le président du chemin de fer du Nord du Canada, que Son Excellence a appris que la compagnie de chemin de fer du Nord du Canada avait émis des bons jusqu'à concurrence de quatre-vingt à cent mille louis sterling ; et de plus que l'on a l'intention de payer le principal et l'intérêt, soit l'un ou l'autre, à même les bénéfices de la compagnie ; et d'annoncer que Son Excellence a été conseillé que si un tel emprunt a été fait l'hypothèque du gouvernement devra avoir priorité sur cet emprunt, et si aucun paiement est fait soit par la compagnie ou les directeurs tant du principal que des intérêts sur l'emprunt de quatre-vingt ou cent mille louis, ou aucune partie d'iceux, en ne tenant pas compte de l'hypothèque du gouvernement ou de l'intérêt sur icelle, telle chose sera considérée comme détournement des fonds de la compagnie, pour lesquels les directeurs seront tenus personnellement responsables.

R. J. CARTWRIGHT,

Ministre de la Justice *par interim*.

DÉP. SEC. D'ETAT, 2 septembre 1876.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous informer qu'il a été porté à la connaissance du gouvernement que le chemin de fer du Nord du Canada avait émis des bons jusqu'à concurrence de quatre-vingt ou cent mille louis sterling, et de plus que l'on a l'intention de payer le principal et l'intérêt à même les bénéfices de la compagnie.

Je dois vous annoncer que l'honorable le député du Gouverneur-Général a été conseillé que si un tel emprunt a été fait, l'hypothèque du gouvernement devra avoir priorité sur cet emprunt, et si aucun paiement est fait soit par la compagnie ou les directeurs tant du principal que des intérêts sur l'emprunt de quatre-vingt ou cent mille louis, ou aucune partie d'iceux en ne tenant pas compte de l'hypothèque du gouvernement ou de l'intérêt sur icelle, telle chose sera considérée comme détourne-

ment des fonds de la compagnie, pour lesquels les directeurs seront tenus personnellement responsables.

J'ai, etc.,

EDOUARD J. LANGEVIN,

*Sous-Sec. d'Etat.*

WM. THOMSON, écrivain,  
Prés. C. F. N. C.,  
Toronto.

CHEMIN DE FER DU NORD DU CANADA.  
BUREAU DU DIRECTEUR-GÉRANT,  
TORONTO, 8 septembre 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 2 courant, donnant avis à cette compagnie de ne pas faire de paiements soit pour principal ou intérêt sur les quatre-vingt ou cent mille louis de bons émis à MM. Morton, Rose et Cie., et de vous informer que cette notification a été immédiatement soumise à la considération de mon bureau de direction.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WILLIAM THOMSON,

*Président.*

L'honorable  
Secrétaire d'Etat,  
Ottawa.

TORONTO, 4 octobre 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport intérimaire des commissaires nommés pour examiner les affaires de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, et de vous prier de vouloir le soumettre à Son Excellence le Gouverneur-Général.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

LARRATT W. SMITH,

*Prés. Com. C. F. N. C.*

L'honorable R. W. SCOTT, C.R.,  
Secrétaire d'Etat,  
Ottawa.

DÉP. SEC. D'ÉTAT, 10 octobre 1876.

MONSIEUR,—Je suis chargé d'accuser réception de votre lettre du 4 courant, accompagnée du rapport intérimaire des commissaires nommés pour examiner les affaires de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.

J'ai, etc.,

E. J. L.

LARRATT W. SMITH, écrivain, C.R., D.C.L.,  
Toronto.

# RAPPORT ANNUEL

DU

# DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1876;

---

Imprimé par Ordre du Parlement.

---



OTTAWA:  
IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE RUE WELLINGTON,  
1877.





## TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
Rapport du Ministre de l'Intérieur.....	vii

### ANNEXE SPÉCIALE.

A. Dépêche du lieutenant-gouverneur Morris, 8 juillet 1876, donnant un rapport des négociations au sujet du règlement des "Promesses Ultérieures" et du choix des réserves.....	xxvii
B. Dépêche du lieutenant-gouverneur Morris, 14 juillet 1876, accompagné d'un rapport de M. J. L. Reid, A. P., sur les améliorations faites par les Sauvages de la rivière de la Terre Blanche et sur la réserve par eux choisie .....	xxiii
C. Rapport de M. M. G. Dickieson au sujet du paiement des gratifications qu'il a fait en vertu du traité No. 4.....	xxiv
D. Rapport de M. J. M. Walsh, au sujet du paiement des gratifications qu'il a fait, en vertu du traité No. 4, aux Sauvages des "Collines du Cyprès".....	xli
E. Dépêche du lieutenant-gouverneur Morris, 17 novembre 1876, contenant les communications adressées par l'honorable T. Howard et M. J. L. Reid, A. P., qui annoncent l'adhésion donnée au traité No. 5 par certaines bandes de Sauvages, avec lesquelles on n'était pas encore entré en négociations.....	xliv
F. Dépêche du lieutenant-gouverneur Morris, 4 décembre 1876, donnant un rapport de la conclusion du traité No. 6, avec une copie de ce traité .....	lix

### ANNEXE GÉNÉRALE.

#### PARTIE I.—DIVISION DES SAUVAGES.

Rapport du sous-surintendant général des Affaires des Sauvages .....	3
--	---

#### SURINTENDANCE D'ONTARIO.

No. 1.	Surintendance de la Grande Rivière, J. T. Gilkison, surintendant-visitateur et commissaire..	15
2.	do Occidentale, 1ère division.—Pas de rapport de R. Mackenzie, surintendant-visitateur et commissaire.....	16
3.	do Occidentale, 2e division, Wm. Livingstone, agent et commissaire .....	16
4.	do Centrale, Wm. Plummer, surintendant-visitateur et commissaire.....	16
5.	do du Nord, 1ère division, J. C. Phipps, surintendant-visitateur.....	18
6.	do do 2me do C. Skene, do .....	19
7.	do do 3me do W. Van Abbott, agent des terres des Sauvages.....	21
8.	do do 4me do pas de rapport de A. Wright, agent des Sauvages.....	21

#### AGENCES DE QUÉBEC.

No. 9.	Agence de Caughnawaga, pas de rapport de J. E. Pinsonneault, agent des Sauvages.....	21
10.	Agence du Lac des Deux-Montagnes, pas de rapport du même.....	21
11.	do de St. Régis, John Davidson, agent des Sauvages.....	22
12.	do St. François, L. A. DeBlois, do .....	22
13.	do Viger, A. LeBel, fils, do .....	24
14.	do Lac St. Jean, L. E. Otis, do .....	24
15.	do Rivière Désert, Patrick Moore, do .....	25

## AGENCES DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

No. 16.	District No. 1, John Harlow, agent des Sauvages.....	26
17.	do 2, Rév. P. M. Holden do .....	26
18.	do 3, Pas de rapport du Rév. P. Danaher, agent des Sauvages .....	27
19.	do 4, Rév. R. Macdonald, do .....	27
20.	do 5, Rév. W. Chisholm, do .....	28
21.	do 6, Rév. J. McDougall, do .....	28
22.	do 7, Pas de rapport de J. B. McDonald, do .....	28
23.	do 8, Rév. A. F. McGillivray, do .....	29

## SURINTENDANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

No. 24.	Agence du Nord-Est, pas de rapport de C. Sargeant, surintendant-visitur.....	30
25.	do Sud-Ouest, Wm. Fisher, surintendant-visitur.....	30

## SURINTENDANCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

No. 26.	Theophilus Stewart, surintendant-visitur.....	31
---------	---	----

## SURINTENDANCE DE MANITOBA ET DES TERRITOIRES DU N.O.

No. 27.	Pas de rapport de J. A. N. Provencher, surintendant des Sauvages.....	32
---------	---	----

## SURINTENDANCES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

No. 28.	I. W. Powell, surintendant des Sauvages.....	32
29.	Jas. Lenihan do .....	37

## ETATS ET TABLEAUX.

A. 1.	Officiers et employés du département.....	39		
A. 2.	do aux postes extérieurs.....	40		
B.	Rapport du comptable.....	43		
B. 1.	Bilan analytique du fonds des Sauvages.....	49		
B. 2.	Etat des dépenses à même le fonds des Sauvages.....	51		
B. 3.	Fonds des Sauvages de la province de Québec.....	56		
B. 4.	Fonds des écoles des Sauvages .....	59		
B. 5.	Compte indéterminé.....	61		
C. 1.	Nouvelle-Ecosse,	} Etat des revenus et dépenses.....	62	
C. 2.	Nouveau-Brunswick,			64
C. 3.	Ile du Prince-Edouard,			66
C. 4.	Colombie-Britannique,			67
C. 5.	Manitoba et le Nord-Ouest,			69
D.	Relève des terres des Sauvages vendues durant l'année, et arpentées, remises et non vendues	79		
E.	Rapports scolaires.....	82		
F.	Recensement des écoles.....	89		

PARTIE II.—DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE ET DE  
L'AMIRAUTÉ.

	PAGE.
Rapport du Commissaire des Terres de l'Artillerie et de l'Amirauté, depuis le 1er juillet 1875 jusqu'au 30 juin 1876.....	5
A. Etat des recettes et dépôts à compte des Terres de l'Artillerie et de l'Amirauté, par mois, du 1er juillet 1875 au 30 juin 1876.....	10
B. Etat des deniers dus pour loyer et les versements du prix d'achat et de l'intérêt, non-payés au 30 juin 1876.....	12
C. Etat indiquant les localités au compte desquelles des deniers ont été reçus, du 1er juillet 1875 au 30 juin 1876.....	13
D. Etat des ventes de terres de l'Artillerie, du 1er juillet 1875 au 30 juin 1876.....	14
E. Liste des livres servant à tenir les comptes des acquéreurs et des locataires des propriétés de l'Artillerie.....	

PARTIE III.—DIVISION DES TERRES FÉDÉRALES.

Rapport de l'arpenteur-général.....	3
1. Rapport de Lindsay Russell, écr., sous-arpenteur général, chargé de l'exploration spéciale des Territoires du Nord-Ouest.....	13
2. Rapport de A. L. Russell, écr., arpenteur des Terres Fédérales, chargé des sections méridienne et parallèle.....	15
3. Rapport de W. F. King, écr., assistant et chargé des observations astronomiques.....	22
4. do do du même, au sujet de l'arpentage (y compris la topographie, etc.) de Battleford et de ses environs.....	24
5. Rapport de A. H. Whitcher, écr., directeur du bureau des arpentages à Winnipeg.....	31
6. do de Donald Codd, écr., agent des Terres Fédérales, à Winnipeg.....	34
7. Cédules, etc. :—	
A. Indiquant les arpentages de terres fédérales effectués au 31 octobre 1876, et comparant les frais de ces arpentages avec ceux d'autres arpentages.....	35
B. Indiquant les azimuts observés (102° O.) sur le second méridien principal.....	37
C. Observations des azimuts et de la latitude.....	38
D. Observations de latitude à Battleford.....	49
E. Indiquant les arpenteurs employés à l'arpentage des Terres Fédérales, en 1876,.....	67
F. Indiquant les arpentages de blocs terminés en 1876.....	68
G. Indiquant les arpentages de subdivision effectués en 1876.....	69
H. Indiquant les réserves des Sauvages qui ont été arpentées en 1876.....	70
K. Sommaire des arpentages de blocs et de subdivisions.....	72
L. Indiquant les opérations faites au Bureau des Terres Fédérales à Winnipeg, et dans ses succursales, en 1875.....	73
M. Indiquant les nouveaux établissements et villages formés à Manitoba en 1876.....	74



---

---

# RAPPORT

DU

# DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 JUIN 1876.

---

*A Son Excellence le Très Honorable Sir Frédéric Temple, Comte de Dufferin, Gouverneur Général du Canada, etc., etc., etc.*

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de présenter le rapport du département de l'Intérieur pour l'année expirée le 30 juin 1876. C'est le troisième rapport annuel de ce département.

Ce rapport est accompagné des annexes spéciale et générale ordinaires.

L'annexe spéciale ci-jointe à mon propre rapport contient copie des documents qui se rattachent aux opérations les plus importantes de l'année dernière, surtout à celles relatives à l'administration des Affaires des Sauvages dans le Nord-Ouest. Comme ces dernières opérations ne forment point partie des affaires de routine ordinaires du bureau, il n'en est pas question d'une manière spéciale dans le rapport du sous-surintendant général, non plus que dans les rapports des chefs des autres divisions.

L'annexe générale se compose de trois parties différentes.

La première partie renferme le rapport du sous-surintendant général des Affaires des Sauvages en Canada, le tout accompagné des comptes et pièces justificatives des sommes d'argent dépensées dans le cours de la dernière année fiscale.

La deuxième partie contient le rapport du commissaire des terres de l'artillerie et de l'amirauté, avec les comptes et pièces justificatives nécessaires.

La troisième partie contient le rapport de l'arpenteur général des terres fédérales, accompagné du rapport du sous-arpenteur général, de l'agent des terres fédérales et de l'inspecteur des arpentages, ainsi que les comptes et pièces justificatives nécessaires.

Les cinq divisions du service public, placés par la loi sous le contrôle du ministre de l'Intérieur, auront chacune un chapitre séparé dans l'ordre suivant :

1. Les Territoires du Nord-Ouest.
2. Les Sauvages et les terres des Sauvages.
3. Les terres de l'artillerie et de l'amirauté.
4. Les terres fédérales.
5. L'exploration géologique du Canada.

On trouvera des renseignements détaillés quant aux chapitres deuxième, troisième et quatrième, qui traitent des Sauvages et des terres des Sauvages, des terres de l'artillerie et de l'amirauté et des terres fédérales, dans les première, deuxième et troisième parties de l'annexe générale dont il a été déjà question.

J'éprouve beaucoup de satisfaction à faire remarquer qu'en me chargeant de l'administration des affaires du département en novembre dernier, j'ai trouvé tout ce qui se rattachait aux différentes divisions de ce vaste département dans l'ordre le plus parfait, et qu'il était resté en arrière peu de besogne à expédier, sauf ce qui avait dû nécessairement s'accumuler depuis le départ de mon prédécesseur, l'honorable M. Laird, nommé au poste de lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest.

#### 1.—TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Pendant l'année écoulée il a été adopté par le gouvernement deux mesures de la plus haute importance pour mieux faire observer la loi et maintenir le bon ordre dans les territoires, et pour y développer davantage les immunités et obligations du gouvernement responsable.

Le 7 octobre dernier, il fut émis une proclamation, donnant vigueur et effet à "l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, 1875," et le même jour il fut encore émis une autre proclamation, mettant également en vigueur l'Acte passé pendant la dernière session du Parlement (la 39<sup>e</sup> Victoria, chapitre 21) intitulé "Acte concernant les Territoires du Nord-Ouest, et pour en détacher une partie et créer un nouveau territoire."

La première proclamation avait pour effet de mettre en mouvement le mécanisme établi par "l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, 1875," et destiné à doter d'un gouvernement exécutif et législatif tous les territoires ci-devant désignés comme la Terre de Rupert, et les Territoires du Nord-Ouest, excepté toutefois la province de Manitoba ; et quant à la dernière proclamation, elle avait pour effet de détacher la partie est de ces territoires et d'en créer un autre territoire se gouvernant lui-même, sous le nom de district de Kéwatin.

L'honorable David Laird, qui était alors comme ministre chef de ce département fut nommé gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, et Son Honneur le lieutenant-gouverneur de Manitoba, devint *ex-officio* le premier gouverneur du district de Kéwatin.

C'est une bonne fortune pour les Conseils chargés, en vertu des actes ci-dessus cités, des pouvoirs exécutif et législatif de ces gouvernements naissants, que,

tout en jetant les fondations d'un nouvel et meilleur ordre de choses dans leurs districts respectifs, ils soient secondés dans leurs travaux par des hommes qui possèdent une si grande expérience des affaires publiques que le lieutenant-gouverneur de Manitoba et l'ex-ministre de l'Intérieur.

Il reste à savoir s'il sera possible, comme l'établissement des Territoires du Nord-Ouest se fait dans des sections extraordinairement éloignées les unes des autres, de continuer à garder toute cette immense étendue de pays sous un seul gouvernement local.

## II.—LES SAUVAGES.

### TRAITÉS Nos. 1 ET 2.

#### *Promesses Ultérieures.*

Dans le rapport de l'année dernière on annonçait que la question des prétendues "Promesses Ultérieures," qui avait donné lieu à des pourparlers longs et ennuyeux, s'était réglée d'une manière satisfaisante et pour le gouvernement et pour les Sauvages, excepté toutefois sur un point de détail insignifiant.

Dans ces pourparlers en question il n'y avait eu d'engagés que les Sauvages compris dans les traités Nos. 1 et 2, et tous, moins une bande intéressée dans ces traités, acceptaient volontiers l'an dernier les conditions proposées par le gouvernement, et se déclaraient satisfaits de la libéralité avec laquelle ils en étaient traités.

Quant à la bande récalcitrante, celle du Portage de la Prairie, appelée "La Plume Jaune," son refus d'acceptation provenait non pas de ce qu'elle était mécontente au sujet des conditions proposées par le gouvernement, mais par suite d'un différend qui s'était élevé d'un côté à propos de la réserve qui lui avait été assignée, et de l'autre par suite d'un désaccord survenu entre les Sauvages eux-mêmes par rapport à leur chef, vu que cette bande se composait partie des partisans de la "Plume Jaune," partie des partisans du "Petit Ours" ou Jeune Chef, et enfin de ceux qui résidaient près de la rivière de la Terre Blanche, et qui désiraient se constituer en bande indépendante, ayant à leur tête un chef de leur propre choix.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur, qui avait conduit l'an dernier les négociations avec ces Sauvages, fut de nouveau prié, au printemps, de traiter avec eux, et il fut autorisé en même temps de se rendre à leurs désirs, si la chose était possible, sur la question des réserves, et de permettre à la bande de se partager.

Son Honneur fut également autorisé de se faire accompagner par un arpenteur, qui était chargé de leur assigner ces réserves, dans le cas où les Sauvages de cette bande accepteraient les conditions proposées par le gouvernement.

En juin dernier, le lieutenant-gouverneur télégraphia au gouvernement qu'il s'était rencontré avec la bande du Portage, qu'il avait réglé les difficultés au sujet des réserves, et toutes les autres questions encore pendantes.

Le département, néanmoins, n'a pu recommander que l'on confirmât le règlement de la question des réserves tel qu'il s'était fait, vu que le territoire choisi à cet égard comprenait les terres arpentées et destinées à la formation d'établissements, et que la



Compagnie de la Baie d'Hudson, aux termes de l'Acte concernant les terres fédérales, avait des droits acquis dans une partie de ce territoire.

Le gouvernement jugea nécessaire de reconnaître les trois subdivisions de la bande, ayant chacune un chef, et aussi de faire quelques autres concessions aux Sauvages en général compris dans les traités Nos. 1 et 2, afin de les mettre sur un pied d'égalité avec les Sauvages compris dans le traité No. 3, quant aux conseillers et aux hommes marquants.

Les concessions faites à ces Sauvages quant au nombre de leurs hommes marquants ont été ensuite approuvées par Votre Excellence en Conseil.

Comme le surintendant intérimaire à Winnipeg a reçu du département toutes les instructions nécessaires pour mettre à exécution tous les arrangements pris avec les Sauvages à l'égard de ces *promesses ultérieures*, il faut espérer, que l'on peut considérer comme définitivement réglée cette question ennuyeuse.

La dépêche de Son Honneur, qui donne un compte-rendu officiel de sa mission auprès des Sauvages appartenant à cette bande, se trouve contenue dans l'annexe spéciale.

#### TRAITÉ NO. 3.

Il n'y a rien de particulier à mentionner ici au sujet des Sauvages compris dans ce traité. Tous les renseignements qui peuvent intéresser sur leur compte sont fournis dans le rapport du sous-surintendant général des Affaires des Sauvages.

#### TRAITÉ NO. 4.

Le paiement des annuités à faire aux Sauvages en vertu du traité est dévolu à M. Dickieson, de ce département, et à M. le sous-inspecteur Walsh, de la police à cheval, stationnée aux Collines du Cyprès. M. Dickieson eut l'aide de M. Angus McKay, qui avait été provisoirement nommé comme agent local des Sauvages à la Rivière du Cygne, et de M. W. H. Nagle, de cette ville; quant à M. Walsh, il fut aidé par le Dr. Miller, de la police à cheval, remplissant les fonctions de médecin chez les Sauvages aux Collines du Cyprès.

Les Sauvages du Fort Ellice, du Fort Pelly, des Buttes de Tondre, du Lac qu'Appelle, du Lac aux Œufs, et du poste de la Rivière aux Battures furent payés par M. Dickieson et son adjoint, et ceux des Collines du Cyprès, par M. Walsh et son adjoint; quant aux annuités elles-mêmes, elles ont été payées dans tous les cas à des époques fixées d'avance pour s'assurer de la présence des Sauvages dans ce but.

Le nombre de Sauvages payés aux différents postes est comme suit :

Fort Ellice,	335 Sauvages qui reçoivent.....	\$ 1,850
Buttes de Tondre,	310 " .....	2,159
Fort Pelly,	353 " .....	4,509
Qu'Appelle,	1,705 " .....	12,083
Riv. aux Battures,	404 " .....	2,346
Collines du Cyprès	794 " .....	4,200
<hr/>		
Total .....	3,901 " .....	\$37,027

M. Dickieson a fait aussi accepter le traité aux Sauvages du Lac des Œufs, qui se trouvaient absents en 1874, lors de la conclusion de ce traité.

M. Dickieson, dans cette circonstance, reçut au lac Qu'Appelle la visite des chefs-Sioux, " White Cap " et " Standing Buffalo," ci-devant des Etats-Unis, mais établis depuis nombre d'années sur notre territoire, ainsi que celle de délégués Sioux venus des Etats-Unis. Ces derniers manifestèrent une entière confiance dans le gouvernement britannique, ainsi qu'un désir non équivoque de vivre en bonne intelligence avec les Sauvages résidant sur le sol britannique, de ce côté-ci de la ligne frontière.

M. Dickieson et M. Walsh ont adressé au département des rapports détaillés et intéressants de leurs opérations relatives à la mission dont ils avaient été chargés. Ces rapports se trouvent inclus dans l'annexe spéciale.

A l'avenir le paiement des annuités à faire aux Sauvages, aux termes de ce traité, tombera dans les attributions ordinaires du surintendant des Sauvages des Territoires du Nord-Ouest.

#### TRAITÉ NO. 5.

Lorsque Son Honneur le gouverneur Morris conclut ce traité l'an dernier, plusieurs bandes de Sauvages se trouvaient absentes, notamment les Cris des Marais, au Pas, sur la Saskatchewan, dans le territoire compris dans le traité, lesquelles, par suite de leur absence et pour d'autres raisons, ne purent être comprises dans les négociations qui eurent lieu alors, et Son Honneur insista fortement pour qu'il fut pris, dans le cours de l'été suivant, des mesures propres à obtenir l'adhésion de ces Sauvages au traité.

En conséquence, Son Honneur, dans le mois de juin dernier, fut prié de prendre des mesures à cet effet; et cette mission à remplir auprès des Sauvages fut confiée à l'honorable Thomas Howard et à M. Lestock Reid, arpenteur des terres fédérales; ces messieurs furent en même temps chargés du soin de faire les paiements nécessaires aux Sauvages avec qui on avait traité l'année précédente, et de leur distribuer les provisions, les instruments aratoires et outils, les effets d'habillement et autres articles auxquels ils avaient droit en vertu du traité.

Son Honneur, dans son rapport, mentionne que ces messieurs ont rempli leur mission avec bonheur et d'une manière satisfaisante. Ils ont réussi à obtenir l'adhésion au traité des nombreuses bandes de Sauvages répandus dans les îles et sur les bords du lac Winnipeg, et ils leur ont persuadé de se réunir en une seule bande ayant un chef unique. Ils ont aussi fait accepter le traité par les Sauvages du Pas, de la rivière Cumberland et de la rivière à l'Orignal, ainsi que par les Sauvages des Grands Rapides de la rivière Berens.

Au milieu de leurs travaux, ils ont encore aidé au choix des sections convenables assignées comme réserves des Sauvages, mais sujettes, bien entendu, à l'approbation de Votre Excellence en Conseil.

Il faut ajouter que, dans le cours de l'été, le surintendant intérimaire Provencher a fait accepter le traité à la bande de Sauvages à l'embouchure de la rivière Noire.

Ainsi, toutes les bandes de Sauvages se trouvant dans les limites du territoire-

concedé, ont donné leur adhésion au traité No. 5; cet événement, comme le fait observer Son Honneur le gouverneur Morris, on doit le considérer comme l'un des bons résultats qui ont signalé les opérations des Sauvages pendant les derniers douze mois.

On trouvera la dépêche de Son Honneur contenant l'énoncé des faits ci-dessus, ainsi que les rapports de MM. Howard et Reid dans l'annexe spéciale.

#### NOUVEAU TRAITÉ.

Les rapports officiels reçus l'année dernière de Son Honneur le gouverneur Morris et du colonel French, l'officier commandant alors la police à cheval, ainsi que d'autres personnes, démontraient qu'il existait un sentiment presque général de mécontentement et de malaise parmi les Assiniboines et les Cris vivant sur le territoire non concedé entre la Saskatchewan et les Montagnes-Rocheuses. Cet état de choses, qui avait régné chez les Sauvages, depuis un certain nombre d'années, avait empiré depuis qu'avaient paru sur leur territoire l'été dernier les partis de travailleurs employés à construire la ligne télégraphique et à faire le tracé du chemin de fer du Pacifique, ainsi qu'un parti d'arpenteurs faisant partie de l'exploration géologique. Pour calmer ces sentiments d'irritation et prévenir les actes d'hostilité dont les tribus sauvages menaçaient les partis d'explorateurs employés par le gouvernement, Son Honneur le gouverneur Morris demanda et obtint la permission de dépêcher un courrier chargé de porter aux Sauvages l'assurance que les commissaires les visiteraient dans le cours de cet été pour négocier avec eux un traité semblable à celui qu'on avait déjà fait avec leurs frères plus à l'est.

Le révérend George McDougal,\* qui avait résidé comme missionnaire au milieu de ces Sauvages pendant au-delà de quatorze ans, et qui jouissait parmi eux d'une grande influence, fut choisi par Son Honneur pour aller leur annoncer cette nouvelle, mission qu'il remplit avec beaucoup de dévouement et de succès; à son retour, en effet, il pouvait annoncer que tout en ayant été témoin des sentiments du mécontentement presque général qui régnait parmi les tribus sauvages, il avait, néanmoins, réussi à les calmer entièrement par les assurances qu'il leur avait données au sujet des négociations que l'on se proposait d'entamer avec eux dans le cours de l'an prochain.

Pour négocier ce traité avec les Sauvages, Votre Excellence s'est assuré les services de Son Honneur le gouverneur Morris, employé précédemment dans la négociation des traités Nos. 3, 4 et 5. On lui a associé l'honorable James McKay et W. J. Christie, écuyer, qui avaient déjà tous deux acquis une grande expérience dans de semblables affaires, et qui, d'ailleurs, possédaient une connaissance approfondie des Sauvages de la Saskatchewan, ainsi que de leurs besoins, de leurs mœurs et de leurs dialectes.

Vu les dispositions hostiles qu'avaient montrées les Sauvages de la Saskatchewan l'année précédente, et les demandes exagérées qu'ils avaient été portés à faire à

\* Cet homme recommandable et ce missionnaire dévoué a trouvé la mort dans les neiges des prairies l'année dernière, pendant l'une de ses courses comme missionnaire. Dans sa personne l'Association méthodiste a perdu l'un de ses ministres les plus zélés et les plus laborieux, et les tribus sauvages, l'un de leurs amis les plus dévoués et de leurs guides les plus intelligents.

certain égard, il a fallu toute la force de caractère, le tact, le jugement et la discrétion, dont les commissaires ont fait preuve, pour amener les négociations à un dénouement favorable.

Le traité fut conclu à Carleton les 23 et 28 août, et près du Fort-Pitt, le 9 septembre.

Le territoire compris dans le traité est supposé contenir, d'après un calcul approximatif, cent vingt mille milles carrés, et constitue, suivant une description plus ou moins correcte, toute cette partie des territoires du Nord-Ouest bornés à l'est par le traité No. 5, à l'ouest par les Montagnes Rocheuses, au nord par le lac Cumberland, la rivière au Castor, le lac au Cerf Rouge, et la rivière Athabaskaw plus haut que le lac au Cerf Rouge, et au sud respectivement par la frontière nord du traité No. 4, par le bras sud de la Saskatchewan, et par la rivière au Cerf Rouge.

Le Canada, par ce traité, a acquis presque toute l'étendue du territoire renfermé dans la zone fertile, et qui s'étend au nord sur une certaine distance, de fait toutes les terres à l'est des Montagnes-Rocheuses,—sauf un petit district de 35,000 milles carrés,—habité par les Sauvages Pieds-Noirs.

Le nombre des Sauvages demeurant dans les limites de ce territoire est porté à 5,000 environ.

Les Sauvages qui habitent ce territoire se composent principalement de Cris avec quelques Assiniboines dans les plaines et sur les versants des montagnes, ainsi que d'un petit nombre de Sauteurs et d'une bande de Chippewayans.

Les chefs de toutes ces bandes ont signé le traité, à l'exception du Grand Ours.

Comme le traité original n'a pas encore été transmis par Son Honneur le gouverneur Morris, ce traité n'a pas encore été formellement ratifié par Votre Excellence en Conseil.

Les conditions du traité sur les importantes questions des réserves, des écoles, le montant des gratifications et des annuités en argent allouées ou garanties aux Sauvages, sont en substance les mêmes que celles du Traité No. 5; mais il y a d'insérée dans le traité une clause relative à l'aide promise aux Sauvages dans le cas de disette ou de peste, clause qui est tout-à-fait nouvelle et que je regrette excessivement d'avoir vu acceptée par les commissaires, vu qu'elle peut engager les Sauvages à compter sur le gouvernement au lieu de sur leurs propres ressources pour subsister, surtout en présence du fait que leurs moyens ordinaires de subsister devront probablement diminuer à mesure que le pays se couvrira de nouveaux établissements; de plus, les conditions quant aux instruments aratoires, outils, bestiaux, et autres articles de moindre importance, sont quelque peu plus onéreuses que celles des traités antérieurs.

On trouvera dans l'annexe spéciale la dépêche de Son Honneur contenant la copie du traité.

#### CONDITION MORALE ET MATÉRIELLE DES SAUVAGES DANS LES SURINTENDANCES DE MANITOBA ET DU NORD-OUEST.

La condition morale et matérielle des Sauvages dans le Nord-Ouest s'est cons-

tamment et considérablement améliorée, depuis que les territoires du Nord-Ouest ont été annexés au Canada. La loi contre les liqueurs enivrantes et la police à cheval ont réussi conjointement à déraciner presque entièrement le vice de l'ivrognerie. Les crimes sont rares aujourd'hui, comparativement parlant. A l'irritation et à la méfiance qui régnaient dans certaines sections, ou parmi des bandes particulières de Sauvages, ont succédé presque partout des sentiments de satisfaction et de reconnaissance envers le gouvernement pour la libéralité et la bienveillance dont il a fait preuve.

Dans le rapport qu'il a donné de sa mission l'été dernier chez les Sauvages de la Saskatchewan, afin de négocier un traité avec eux, le gouverneur Morris fait un récit encourageant des bonnes dispositions qu'il a vu se manifester parmi ces bandes.

Il rapporte, en effet, " qu'il fut surpris de rencontrer chez les Sauvages autant de bonne volonté à cultiver la terre, et un si grand désir de faire instruire leurs enfants."

Ailleurs, il dit que les Sauvages sont " affables et dociles." " Le cri général, c'est d'avoir des maîtres et des personnes pour leur montrer à cultiver le sol et à construire des maisons." En un mot, ils paraissent disposés à renoncer à la vie de bois et à se former le plus tôt possible aux usages de la vie de l'homme blanc.

Les remarques du gouverneur Morris s'adressent aux Sauvages de la Saskatchewan. Ceux qui habitent la surintendance de Manitoba se sont déjà dans beaucoup d'endroits adonnés sérieusement à la culture du sol et ont commencé à se construire des maisons. On doit ajouter qu'il n'y a pas moins de huit écoles en excellente opération dans la surintendance de Manitoba.

Il y a des symptômes encourageants, et il n'y a pas à douter que l'établissement d'agents locaux résidant dans les surintendances (dont quatre ont été déjà établis provisoirement l'année dernière dans la surintendance de Manitoba, et un dans celle du Nord-Ouest), contribuera au succès de la belle œuvre de la régénération des Sauvages, qui a commencé sous d'aussi heureux auspices.

Il y a néanmoins, admettons-le, un revers à la médaille. Il existe pour le moins une question qui, depuis quelques années, a jeté un trouble sérieux dans l'esprit du Sauvage de la Saskatchewan, et qui lui fait envisager l'avenir avec un surcroît d'inquiétude. Voici la question qui se présente : Comment trouvera-t-il sa subsistance lorsque le buffle aura disparu ? A venir jusqu'à ces deux dernières années, le buffle, qui parcourait les prairies par troupeaux qui paraissaient ne devoir jamais manquer, fournissait aux Sauvages un approvisionnement de viande réellement inépuisable. Pendant les dix dernières années le nombre en a considérablement diminué, et dans une autre période de dix ans, si l'on ne prend pas de suite dans cet intervalle des mesures pour en prévenir la destruction, le buffle, dont la chair fournit une abondante nourriture, finira par disparaître.

Il ne faut pas perdre de vue que cet animal, tout en fournissant aux Sauvages l'élément principal de leur nourriture, est pour eux d'une grande valeur à un autre

point de vue. Le trafic qui se fait avec les peaux de buffle est très considérable, et a permis jusqu'ici au Sauvage de procurer à sa famille plusieurs des choses nécessaires à la vie. Le Sauvage comprend donc que de la conservation du buffle dépend réellement sa propre existence. Ainsi il ne saurait voir sans s'alarmer le massacre terrible et général de ces animaux auquel se livrent surtout, qu'on veuille bien le remarquer, les Blancs et les Métis, qui ont envahi le domaine des Peaux-Rouges, et qui font la guerre au buffle comme à un ennemi, au lieu de le traiter comme un ami de l'homme.

Cette question importante a été considérée attentivement par le Conseil du Nord-Ouest, et Son Honneur le gouverneur Morris, en prenant congé de ses membres, l'a recommandée dans son adresse à l'attention de leurs successeurs.

Son Honneur le gouverneur Laird, lorsqu'il était ministre de l'Intérieur, s'est également occupé de la question, et comme gouverneur du Nord-Ouest il ne manquera pas sans doute de saisir la première occasion favorable de la porter tout particulièrement à la considération du Conseil du Nord-Ouest, dès qu'il sera organisé, et il restera à ses membres à décider :

1. Quelles sont les mesures à prendre pour protéger le buffle et veiller aussi longtemps que possible à sa conservation, dans l'intérêt des Sauvages.

2. Ce qu'il faudra faire pour préparer les Sauvages à se passer, dans un avenir qui n'est pas éloigné, du buffle, dont il ne leur restera que le souvenir.

Quant aux mesures à prendre d'abord au sujet de la conservation du buffle, on atteindra en partie le but désiré en faisant des règlements convenables au sujet de la chasse du buffle et du mode de la faire, et quant à préparer les Sauvages à se passer de cette ressource, on pourra y parvenir en les encourageant à cultiver la terre et à se livrer de suite à d'autres travaux industriels.

#### SAUVAGES AVEC LESQUELS IL Y A ENCORE DES TRAITÉS À FAIRE.

Le traité conclu finalement l'été dernier par Son Honneur le gouverneur Morris comprend, comme il a été dit précédemment, tous les Cris dans le Nord-Ouest et renferme l'immense territoire déjà décrit, ce qui laisse comme non encore incluse dans les traités une étendue de terre comparativement peu considérable à l'est des Montagnes-Rocheuses et au sud de Jasper House.

Cette région, d'une étendue d'environ 39,000 milles carrés, est occupée principalement par les Pieds-Noirs, qui renferment sous cette dénomination les Sauvages appelés "Blood," "Peagan" et "Surcees."

On dit que les Surcees appartiennent à la famille des Castors, de la rivière à la Paix. On porte le nombre total de ces Sauvages à près de 4,000 âmes.

Pendant les négociations entamées l'été dernier à Carleton House et à Fort Pitt, au sujet de la conclusion du traité, Son Honneur le gouverneur Morris en profita pour s'enquérir de l'état, des mœurs et des dispositions d'esprit des Sauvages qui habitaient ce territoire qui n'était pas encore cédé.

Le rapport de Son Honneur confirme les communications déjà transmises à ce département sur le désir manifesté en général par ces Sauvages de voir un traité se

conclure promptement avec eux. Il ajoute qu'il y a unanimité d'opinion parmi les missionnaires établis sur ce territoire et autres personnes qui connaissent ces Sauvages sur l'à-propos de conclure un traité avec eux le plus tôt possible, dans le but de cultiver les dispositions bienveillantes de ces tribus, qui pourraient facilement devenir mal disposées ou hostiles, si l'on ajournait plus longtemps la conclusion d'un pareil traité.

Les colons blancs, aussi, qui arrivent en foule aux environs du Fort McLeod et dans d'autres parties fertiles de ce territoire, sont très anxieux de voir se conclure un traité, afin de pouvoir y former des établissements, sans crainte d'y être dérangés.

Les avantages qu'il y a pour la police à cheval d'encourager l'immigration des colons blancs, qui pourraient lui fournir ainsi qu'à ses chevaux des approvisionnements à bon marché, sont bien faciles à voir.

Il semblerait que les Pieds-Noirs qui, il y a douze ou quinze ans, figuraient au nombre de plus de 10,000 âmes, et qui se faisaient alors remarquer comme tribu guerrière et fière, aient dans le cours des dix dernières années considérablement dégénérés et perdus plus de la moitié de leur population, en partie par suite de l'eau de feu empoisonnée, importée dans leur territoire par les traitants américains, en partie par suite des attaques meurtrières des malfaiteurs venus des Etats-Unis, et enfin par suite du fléau terrible chez les Peaux-Rouges, la petite vérole, qui en 1870, a causé de si grands ravages parmi les Sauvages de ces contrées.

Il nous est agréable de pouvoir constater à l'égard de ces Sauvages que, lorsque les Sioux, établis sur le territoire des Etats-Unis, les invitèrent dans le cours de l'été, à se joindre à eux pour faire la guerre aux blancs, ils répondirent à cette invitation par un refus. Pour la bonne conduite qu'ils ont tenu dans cette circonstance, ils ont reçu les remerciements de la Reine, qui a bien voulu ordonner qu'on leur annonçât d'une manière officielle la satisfaction qu'elle avait éprouvée à la vue de leur loyauté et de leur attachement.

Depuis l'arrivée de la police à cheval au Nord-Ouest, la position des Pieds-Noirs s'est améliorée de la manière la plus merveilleuse et la plus satisfaisante, et à l'égard des hommes qui composent la police, ils font preuve des meilleures dispositions du monde.

### L'ACTE DES SAUVAGES, 1876.

A la dernière session du Parlement, il a été passé un acte, portant le titre abrégé ci-dessus, pour amender et refondre la loi concernant les Sauvages.

Au rapport qui m'en a été fait, le bill a été rédigé avec beaucoup de soin par le surintendant général d'alors, l'honorable M. Laird, qui s'est donné les plus grandes peines pour se mettre au fait de la manière de voir des chefs Sauvages les plus intelligents dans la province d'Ontario, relativement à ses dispositions; et ce bill, à certains égards, a été modifié conformément aux idées qu'ils avaient exprimées.

Parlant, dans son rapport de l'an dernier, de ce bill, M. Laird fait remarquer :—

“ Notre législation au sujet des Sauvages, repose sur le principe que les naturels du pays doivent être tenus en état de tutelle, et qu'ils doivent être traités comme des pupilles et des enfants de l'Etat. Je ne saurais admettre la justice d'un tel principe. Au contraire, je suis fermement convaincu que les intérêts bien entendus des naturels du pays comme ceux de l'Etat, exigent que l'on fasse tous les efforts possibles pour aider aux Peaux-Rouges à sortir eux-mêmes de leur état de tutelle et de dépendance, et il est évidemment de bonne politique et de notre devoir de les préparer, par l'éducation et par tout autre moyen, à un degré de civilisation plus élevé en les encourageant à se prévaloir de tous les droits de citoyens, et à en assumer les obligations.”

C'est dans ce sens, et avec cet objet en vue que les sections du projet de loi relatif aux Sauvages, en ce qui concerne leur émancipation, ont été rédigées.”

Il est agréable de pouvoir déclarer que l'Acte, tel qu'adopté, a reçu l'approbation générale des Sauvages d'Ontario. Dans un conseil général des Sauvages, qui s'est tenu à Saugeen dans le mois de juillet dernier, il a été passé à la presque unanimité des voix une résolution qui en approuvait les dispositions.

#### TERRES DES SAUVAGES DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Dans son rapport annuel de l'an dernier le surintendant général d'alors pouvait annoncer, après l'avoir toutefois livré à l'imprimeur, qu'il avait reçu du gouvernement de la Colombie-Britannique une dépêche l'informant que ce gouvernement avait accepté la base proposée par le ministère fédéral pour le règlement de cette question grave et compliquée, qui avait donné lieu à la correspondance échangée entre les deux gouvernements pendant les deux années précédentes.

La dépêche adressée par le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, annonçant que son gouvernement avait accepté les conditions proposées par le ministère fédéral, porte la date du 8 janvier 1876, et elle arriva ici à la fin de ce mois-là.

Il fut convenu entre les deux gouvernements que l'on soumettrait le règlement de la question des réserves des Sauvages à la décision de trois commissaires, dont l'un nommé par le gouvernement fédéral, l'autre par le gouvernement de la Colombie-Britannique, et le troisième, par le gouvernement fédéral et le gouvernement local agissant de concert; que ces commissaires visiteraient le plus tôt possible chaque tribu sauvage de la Colombie-Britannique, et qu'après un examen approfondi de tous les points qui se rattachent à cette question, ils décideraient du nombre, de l'étendue et de la position des réserves que l'on devrait accorder à chaque tribu. Pour remplir leur mission, les commissaires devaient se guider en général d'après l'esprit de l'Acte de la Confédération, qui unissait le gouvernement fédéral et les gouvernements locaux, et qui voulait que l'on adoptât une “ politique libérale ” à l'égard des Sauvages. Les commissaires devaient aussi donner une attention toute spéciale aux mœurs, aux besoins et occupations de chaque tribu sauvage, ainsi qu'à l'étendue de territoire disponible dans la section par elle occupée, et aussi aux réclamations des blancs.



De bonne heure dans le mois de mai, M. Alexander C. Anderson, de Saanach Nord, dans la Colombie-Britannique, fut nommé par Son Excellence le Gouverneur en Conseil comme commissaire des Sauvages représentant le gouvernement fédéral. Le fait de cette nomination fut de suite porté à la connaissance du gouvernement de la Colombie-Britannique, qui fut requis de nommer son commissaire, et de proposer en même temps le nom de la personne qu'il désignait comme troisième commissaire, ou comme co-commissaire représentant les deux gouvernements.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique ne prit aucune initiative dans cette affaire avant le mois d'août, époque à laquelle il notifia par dépêche télégraphique au département qu'il avait fait choix de M. Archibald McKinley, du lac La Hache, Colombie-Britannique, comme devant être son commissaire, et qu'il proposait le nom de M. Gilbert Malcolm Sproat comme devant être le troisième commissaire ou comme devant agir de concert avec les deux autres.

M. Sproat, en conséquence, fut nommé le 15 août comme co-commissaire du gouvernement fédéral aussi.

Les commissions nécessaires, accompagnées d'instructions complètes, furent adressées au commissaire fédéral et au co-commissaire le 23 août dernier. Les commissaires furent aussi chargés d'assurer les Sauvages que le gouvernement désirait ardemment faire preuve de justice et de libéralité à leur égard en réglant la question de leurs réserves, ainsi que toutes les autres qui pourraient les concerner. Ils devaient en même temps informer les Sauvages que le but qu'avait en vue le gouvernement était de les aider dans leurs efforts à s'élever dans l'échelle sociale et au point de vue moral de manière à jouir ultérieurement de tous les privilèges et avantages que possédaient les blancs.

Quant aux vues du gouvernement sur la question des terres, les commissaires devaient consulter les documents qui s'y rattachaient, et qui se trouvaient imprimés dans le rapport annuel de l'année dernière, et ils étaient priés de se conformer dans leurs actions à l'esprit de ces documents. On rappelait aux commissaires que le gouvernement considérait comme de la plus haute importance que, dans le règlement de la question des terres, rien ne fût fait qui pût mettre en péril les relations amicales qui existaient entre le gouvernement fédéral et les Sauvages de la Colombie-Britannique, et on leur enjoignait d'une manière officielle de s'abstenir de la moindre intervention dans les arrangements existants à l'égard des tribus, et surtout, qu'ils devaient se garder de troubler les Sauvages dans la jouissance et la possession des villages, places de pêche, postes de traite pour les fourrures, établissements ou terrains défrichés qu'ils pourraient occuper ou pour lesquels ils pourraient avoir un attachement particulier.

Les commissaires furent, en outre, prévenus de ne chercher en quelque manière que ce fût à introduire forcément ou soudainement aucun changement dans les habitudes des Sauvages, ou à les détourner des travaux et occupations auxquels ils pourraient se livrer avec avantage, mais plutôt de les encourager dans l'exercice de toute branche d'industrie dans laquelle ils trouveraient ainsi de l'emploi.

Les commissaires reçurent aussi instructions de se consulter avec les deux surintendants à la Colombie-Britannique, c'est-à-dire, avec le Dr. Powell, de Victoria, et M. Lenihan, de New-Westminster, et ces deux messieurs furent priés de donner leur concours et leur assistance aux commissaires dans l'accomplissement des devoirs importants de leur charge. Finalement, on fit énergiquement sentir aux commissaires la nécessité de clore leurs travaux le plus tôt possible, afin d'arriver à une prompt solution de cette grave question.

Il est bon de faire observer ici que tous les commissaires qui ont été nommés ont déjà résidé depuis plusieurs années à la Colombie-Britannique, qu'ils connaissent sous tous les rapports. Ce sont, d'ailleurs, des hommes, qui, dans la province, occupent une position élevée et jouissent d'une excellente réputation, et qui ont aussi porté un vif intérêt aux affaires publiques, surtout aux questions qui concernaient les Sauvages.

Dans le mois de septembre, le département a été notifié que les commissaires s'étaient organisés et qu'ils s'étaient mis à l'œuvre.

D'après ce qui précède, on voit que les commissaires sont revêtus d'amples pouvoirs pour résoudre d'une manière pratique et expéditive cette question depuis longtemps controversée, question où se trouvent si étroitement confondus et les intérêts des colons blancs et ceux des Sauvages de la Colombie-Britannique; cependant les éléments constitutifs de la commission donnent tout lieu d'espérer que les commissaires résoudront cette question de manière à rendre justice à toutes les parties intéressées.

Comme certaines clauses de "l'Acte des Sauvages," passé à la dernière session (postérieurement à la date de l'ordre en Conseil qui définissait les attributions des commissaires), se trouvaient en conflit avec les pouvoirs étendus conférés par la Commission, Votre Excellence, sur l'avis de ses ministres, émit une proclamation, en vertu des dispositions de la 97<sup>ème</sup> section de cet acte, exemptant les terres et les réserves des Sauvages à la Colombie-Britannique de l'opération de certaines sections de cet acte.

La proclamation porte la date du 23 décembre, et elle aura pour effet de permettre aux commissaires d'adjuger définitivement et promptement les réserves de la Colombie-Britannique, sans être obligés d'en référer soit au gouvernement fédéral ou au gouvernement local, de la manière en premier lieu indiquée par l'ordre en Conseil du 6 mai 1876.

La question du droit de propriété des Sauvages à toutes les terres de la Colombie-Britannique, auxquelles ils n'ont pas renoncé en vertu des traités conclus entre eux et la Couronne, n'est pas encore réglée.

### III.—TERRES DE L'ARTILLERIE ET DE L'AMIRAUTÉ.

Le commissaire des terres de l'artillerie et de l'amirauté, dans son rapport, a pris la peine, pour mon information, de passer en revue et d'analyser les matières contenues dans les rapports annuels antérieurs, indiquant la condition première et l'état

actuel des terres de l'artillerie, leur contenance et valeur à l'époque de leur transfert en 1856, les difficultés éprouvées pour en rendre l'administration facile, et les résultats obtenus à cet égard jusqu'à ce jour, à un point de vue pratique et patriotique, lorsqu'il a fallu régler les réclamations d'un grand nombre d'occupants et de faire sortir quantité de ces familles de l'état abject et misérable de gens sans cœur pour les faire passer dans la classe respectable et pleine d'avenir des véritables propriétaires du sol.

Ces rapports constatent encore un autre résultat obtenu à propos de l'administration de ces terres, c'est que la somme de \$1,020,579.24 a été versée dans la caisse du Receveur-Général au crédit du fonds de la milice, à venir jusqu'au 31 décembre dernier, non compris la somme de \$196,734, qui est due sans être toutefois exigible, mais pour laquelle on possède d'excellentes garanties. De plus, ces mêmes rapports indiquent que le revenu annuel provenant de cette source, pendant les vingt dernières années, a été en moyenne de \$50,000 par année, et que les recettes de l'année fiscale, expirée le 31 décembre 1876, se sont élevées à \$51,515.40.

Ces documents publics font mention de ventes qui ont eu lieu à Amherstburg, Kingston, Prescott, Nepean, Ottawa, dans Ontario, et à St. Jean, Chambly, Sorel, dans la province de Québec, et qui ont rapporté \$76,496.12.

Il y est encore fait mention de propriétés de l'artillerie et de l'amirauté d'une grande étendue et d'un prix considérable, qui ont été transférées à ce département dans les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ce qui a donné à cette division un surcroît d'ouvrage et de besogne.

Les détails d'organisation de cette division et les fonctions des divers officiers y sont énumérés séparément; on y trouve aussi un état général des terres qui ont été vendues et des sommes d'argent qui ont été déposées en liquidation des affaires de l'ancienne Banque du Haut-Canada. En outre, dans un rapport supplémentaire, je vois que depuis la fin de l'année fiscale, expirée le 30 juin 1876, qu'il a été vendu à "l'Anse du Foulon," Québec, des lots à bâtir qui ont rapporté un total de \$62,310, sur lequel un cinquième, soit la somme de \$12,462, a été déjà payé. Enfin, de cette source et d'autres semblables, il a été versé une somme de \$80,905.54 dans la caisse du fonds consolidé, depuis le 30 juin jusqu'au 31 décembre 1876.

Il est bon d'ajouter aussi que pendant le même espace de temps, la somme de \$7,744.65 a été payée en liquidation des affaires de la Banque du Haut-Canada, ce qui fait un montant total provenu, ou à provenir de cette source, jusqu'au 31 décembre dernier, de \$194,792.48.

#### IV.—TERRES FÉDÉRALES.

Le rapport de l'arpenteur général, avec les annexes contenant les rapports supplémentaires du sous-arpenteur général et des autres officiers principaux employés dans la division des terres fédérales du département, fournissent un compte-rendu général des opérations de cette division pendant les douze mois expirés le 31 octobre dernier.

#### ARPENTAGES

Par suite de la dépression générale des affaires qui s'est fait sentir pendant le

cours de l'année, il n'a pas été jugé à propos d'entreprendre des arpentages autres que ceux qui étaient absolument nécessaires, et, en conséquence, les opérations se sont bornées aux services suivants :—

1. L'arpentage spécial.
2. La délimitation de certaines réserves pour les Sauvages.
3. La continuation de l'arpentage des "Deux Mille Extérieurs," et la subdivision de cinq townships formant partie du territoire réservé pour la colonie des Islandais, sur les bords du lac Winnipeg.

On rapporte que les travaux entrepris pour déterminer les lignes de base et les méridiens nécessaires à l'arpentage spécial ont progressé favorablement, et que les opérations faites pendant la saison ont amené, sur les lignes qui ont été tracées, la découverte de vastes étendues de terres où l'on peut s'établir facilement.

Le sous-arpenteur général rapporte que les tentatives faites par les explorateurs chargés des observations astronomiques pendant la saison, afin de déterminer la longitude de certains points importants sur la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, (que l'on s'était proposé d'obtenir en échangeant des signaux électriques avec Winnipeg), n'ont donné aucun bon résultat, par suite du mauvais état d'une partie de la ligne télégraphique.

On ne lira pas sans intérêt le compte-rendu en abrégé fourni par l'arpenteur général sur l'étendue de territoire arpenté pour y former des townships, ainsi que sur les frais de cet arpentage. La superficie des terres subdivisées en établissements depuis la création de ce bureau en 1871, à part environ 341,666 acres compris dans les anciennes paroisses, également arpentées et tracées sur cartes, s'élève à 10,574,915 acres, au prix de 3.83 centins par acre en moyenne, faisant un peu plus de la moitié du prix en moyenne par acre qu'a coûté l'arpentage des terres des townships dans Ontario et Québec, depuis l'année 1841 jusqu'à 1875 inclusivement, résultat qui ne parle pas peu en faveur de la méthode d'après laquelle ces grandes opérations d'arpentage ont été conduites par l'arpenteur général des terres fédérales.

#### ÉTABLISSEMENTS DE COLONISATION.

Les terres prises l'année dernière représentent un total de 154,533 acres, faisant une diminution de 8,744 acres, comparée à la quantité totale pour l'année précédente ; mais on doit, sans aucun doute, attribuer cette différence au fait déjà mentionné, savoir : la dépression générale des affaires qui s'est fait sentir par tout le pays en général.

La province, cependant, a été récemment favorisée d'une abondante récolte, et il semble, d'après toutes les apparences, malgré la dureté des temps, que la population actuelle doive s'accroître par une immigration considérable pendant la saison prochaine.

On rapporte que les Mennonites qui se sont établis à Manitoba sont dans un état prospère, et qu'ils sont très heureux du changement qui s'est opéré dans leur existence en venant s'établir sur les terres fédérales.

Il a déjà surgi quarante-deux villages ou *Dorfs*, et toutes les dépendances de leurs habitants indiquent que ces nouveaux colons conviennent éminemment au pays qu'ils ont choisi pour patrie, et où ils sont appelés dans quelques années, d'après les apparences actuelles, à occuper une position enviable dans la société.

#### TERRES DES MÉTIS ET CERTIFICATS—(*Scripts*.)

Comme il est devenu nécessaire de partager de nouveau 1,400,000 acres de ces terres entre les enfants des Métis, qui sont chefs de famille, à Manitoba, pour les raisons mentionnées dans le rapport de l'arpenteur général, il s'écoulera, en conséquence, un peu de temps avant l'émission des lettres patentes. Il ne sera pas apporté, néanmoins, aucun retard inutile dans le partage de ces concessions de terrains.

J'ai le plaisir d'annoncer à Votre Excellence qu'il a été émis jusqu'à la concurrence de la somme de \$518,032.29 des certificats—(*scripts*)—comprenant tous les octrois faits aux Métis, qui sont chefs de famille, ainsi qu'aux premiers colons primitifs de race blanche de Selkirk et autres dans la province, aux termes de la 37<sup>ème</sup> Vict. chap. 20, excepté environ quarante-sept lots réclamés par des individus pour des raisons spéciales, et sur lesquels il n'a pas encore été adjugé.

La somme ci-dessus comprend des certificats—(*scripts*)—au montant de \$9,923.20, accordées en commutation du droit de faire du foin et du droit de commune, eoncurremment avec les lettres patentes émises jusqu'à ce jour pour la concession des terres situées en dehors des limites de ces anciennes paroisses dans la province où il y a eu commutation du droit de faire du foin et du droit de commune au moyen d'octrois de terres dans les deux milles en dehors.

#### TERRES A COLONISER.

On n'a pas à constater de progrès remarquables dans aucun des cas où l'on a réservé, sur des demandes spéciales, avant l'année dernière, des townships pour la colonisation, en vertu des dispositions contenues dans les sections 14 et 15 de la 37<sup>ème</sup> Vict. chap. 19. Comme la séquestration des terres ainsi réservées a été, dans l'intervalle, une source de désappointement pour un grand nombre de personnes cherchant des terres dans la province, et a contribué à retarder la colonisation en général, je recommande de révoquer immédiatement les privilèges accordés dans plusieurs cas, excepté toutefois les cas où l'on donnera des garanties satisfaisantes que les terres seront établies à la saison prochaine.

La carte de cette partie du nord-ouest du Canada, dont fait mention l'arpenteur général et destinée à faire partie de ce rapport, sera distribuée pen lant la prochaine session du Parlement.

#### LIGNE FRONTIÈRE ENTRE LES ETATS-UNIS ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Une dépêche adressée par Lord Carnarvon à Votre Excellence, à la date du 1<sup>er</sup> décembre dernier, annonce que la commission établie pour déterminer la ligne frontière ci-dessus, de concert avec la commission nommée par le gouvernement des Etats-Unis, avait terminé ses travaux, et contient, en outre, copie du rapport du major Cameron, A. R., commissaire de Sa Majesté, sur ce sujet.

Sa Seigneurie annonce en même temps que les cartes rédigées conjointement par les deux commissions, et revêtues des signatures des commissaires du gouvernement britannique et de celui des Etats-Unis, ont été déposées dans la bibliothèque du ministère des Affaires Etrangères, et qu'il en sera transmis des copies pour le gouvernement fédéral, dès qu'elles seront prêtes.

Les travaux ont été exécutés de manière à mériter publiquement l'approbation du gouvernement de Sa Majesté; et le major Cameron, en transmettant à ce département les copies d'une dépêche qu'il avait reçue à cet égard, et qui devaient être distribuées entre les messieurs que l'on avait adjoint en Canada à l'expédition, saisit cette occasion d'exprimer hautement combien il a apprécié " l'habileté, l'énergie, le zèle et la patience " dont firent preuve ces messieurs qui s'étaient joints à lui dans l'exécution de la commission."

Le président des Etats-Unis, dans son récent message adressé au Congrès, exprime la satisfaction qu'il éprouve de pouvoir annoncer la clôture des travaux entrepris par la commission conjointe des deux pays pour déterminer la ligne frontière entre les Etats-Unis et les possessions britanniques.

En présence des difficultés et des conflits qui menacent d'amener quelquefois de graves complications internationales, et qui, durant ces dernières années, ont surgi de l'incertitude de cette partie de notre ligne frontière, sa délimitation officielle, établissant le point de séparation entre les deux pays, qui était encore incertain, doit être encore un sujet de suprême satisfaction et pour le gouvernement impérial et pour le gouvernement fédéral.

#### V.—EXPLORATION GÉOLOGIQUE, 1876.

Les opérations ordinaires de l'Exploration l'année dernière ont été plus ou moins interrompues par l'espace de temps et le degré d'attention qu'a dû consacrer le directeur, ainsi que plusieurs membres du personnel des employés, à des sujets relatifs à l'exposition du Centenaire, y compris la rédaction du catalogue descriptif des minéraux et échantillons géologiques du Canada énumérés dans le dernier rapport annuel du département. Ce volume, publié dans le cours de l'été, contient 150 pages de renseignements précieux sur les minéraux du Canada. Un grand nombre de copies ont été distribuées à Philadelphie, et il en a été aussi présenté une copie aux commissaires de chaque pays qui figurait à l'exposition.

Le nombre réel de jours consacrés par le directeur et les autres membres de l'exploration aux travaux du département canadien à Philadelphie, depuis la fin de mars, époque où l'on commença à se mettre à l'œuvre, jusqu'au 20 novembre, où l'on cessa de travailler, est de 374 jours, répartis comme suit :

Le Directeur.....	90 jours.
M. Richardson.....	140 "
Dr. Harrington.....	27 "
M. Weston.....	51 "
M. Bell.....	30 "
M. Webster.....	36 "

L'état ci-dessus ne comprend pas le temps passé en voyages faits de côtés et d'autres, ni celui pendant lequel on s'est occupé à rassembler, disposer et emballer les échantillons à Montréal et ailleurs. De fait il n'en a pas été tenu compte d'une manière particulière, vu que cet ouvrage se faisait en différents temps, pendant qu'on s'occupait des opérations ordinaires de l'exploration ; mais le temps ainsi employé a dû certainement comprendre en tout un égal nombre de jours.

La somme totale requise pour les travaux accomplis, et payée par l'intermédiaire du bureau géologique, non compris le temps des officiers employés, a été de \$11,235,15, dont \$5,000 ont été fournies par les commissaires fédéraux, et \$1,865.36 conjointement par les commissaires fédéraux et le bureau de consultation de la Colombie-Britannique. Ce dernier montant représente la somme totale dépensée, sans comprendre le prix du fret, pour les échantillons de toutes espèces de la Colombie-Britannique, soit à l'état de produits manufacturés, soit à l'état brut. Ces chiffres établissent une balance de \$4,359.79, et cette somme a été payée à même les fonds applicables à l'Exploration Géologique. Il a été accordé par les juges de la Commission Internationale quarante et une médailles pour les échantillons de minéralogie et de géologie, et vingt-huit par les juges anglais au "Concours Canadien" en particulier, ce qui fait un total de soixante-neuf médailles accordées aux exposants dans cette section ; et il est bon de faire observer ici que la classification des échantillons de minéraux du Canada a été universellement reconnue comme la plus complète et la plus instructive de toute l'exposition.

Durant la campagne, les travaux du corps géologique, pendant le cours de l'été dernier, ont embrassé plusieurs explorations et arpentages d'une grande importance. A la Colombie-Britannique, M. G. M. Dawson a visité une grande étendue de pays entre les Montagnes des Cascades et la rivière Fraser, y compris tour à tour toutes les routes qui traversent cette région et qui ont été récemment explorées pour le chemin de fer du Pacifique ; de plus, à une saison avancée de l'automne, il a parcouru à la hâte les bassins houillers de la Vallée Nicola, et il a réussi à démontrer que ces gisements de houille s'étendaient probablement sur une surface considérable. Il a encore visité les mines d'or de Caribou, dans le but de donner des conseils et des renseignements aux personnes intéressées dans l'exploitation des bancs de quartz.

Dans la province d'Ontario, M. Bell a fait une étude approfondie d'une partie de la rive sud du lac Supérieur, à l'ouest de la rivière Michipicoten ; on a également exploré une partie de la vallée de la Rivière au Jardin, et le pays autour du lac Echo, ainsi que la région dans le voisinage de Shebaonaning, et tout le côté nord-est de la Baie Georgienne. On a fait encore un examen partiel de la section comprise entre le détroit de Parry, —Parry Sound—et le lac Nipissingue, ainsi qu'une reconnaissance de la région entre ce lac et la rivière Ottawa.

Dans les comtés de Renfrew, Pontiac et Ottawa, M. H. G. Vennor a visité d'immenses régions, et fait sur un parcours de 1,150 milles des mesurages devenus nécessaires pour des études géographiques, et la constatation de couches importantes de pierre calcaire.

Dans les townships de l'Est, on a examiné de nouveau près de 1,900 milles carrés de pays, et M. A. Webster a fait le chaînage et le nivellement sur un parcours de 52 milles pour des lignes de section.

Au Nouveau-Brunswick, M. Ells, le professeur Bailey, et M. G. F. Matthews ont continué leurs explorations, principalement dans les comtés d'Albert et de Westmorland, comprenant un examen des célèbres mines Albertite, ainsi qu'une étude approfondie et une visite minutieuse de la propriété de la compagnie dite *Bélive au Albertite and Oil*, et il a été présenté aux directeurs un rapport spécial de ces divers travaux. Cette étude et cette visite ont embrassé 220 milles carrés de pays, et 160 milles de chemins et de cours d'eau ont été mesurés à l'aide de l'odomètre et de la chaîne.

A la Nouvelle-Ecosse, M. Scott Barlow a continué l'exploration et l'examen de la région houillère du comté de Cumberland, y compris une ligne de section dont on a fait le chaînage et le nivellement à partir de la rivière Philip, en traversant la montagne Cobequid, jusqu'au Bassin de Minas, distance de 24½ milles.

Au Cap-Breton, il a été fait en même temps une exploration et un arpentage géographiques et géologiques d'une partie des comtés du Cap-Breton, de Victoria et de Richmond par M. Fletcher, qui a également visité et étudié diverses localités où il était question que l'on avait découvert des mines d'or, de cuivre et de houille.

On est occupé à rédiger sur ces explorations, arpentages et visites des comptes-rendus circonstanciés, qui seront prêts à être publiés dans le rapport annuel de 1876-77.

#### DIVISION PALÉONTOLOGIQUE.

Par suite de la maladie et du décès, en juin dernier, de M. Billings, qui pendant vingt ans a surveillé avec tant d'habileté les travaux paléontologiques de l'exploration, on a fait moins qu'à l'ordinaire pendant l'année dans cette division.

M. I. F. Whiteaves, qui est aujourd'hui nommé comme le successeur de M. Billings dans cette branche importante, a, cependant, complété "La partie 1ère, Formes et Description des Fossiles Mésozoïques du Canada," contenant dix gravures, avec 92 pages de matières descriptives, et une carte. Ce travail a été récemment publié et constitue une acquisition précieuse et importante pour la science de la paléontologie canadienne.

#### LABORATOIRE.

Les expériences chimiques ont établi la présence du fer, du cuivre, de l'argent, du plomb et de l'or dans des échantillons provenant de la Colombie-Britannique et des régions des lacs Supérieurs et Huron, ainsi que des provinces de Québec et de la Nouvelle-Ecosse. En sus des minéraux qui ont été examinés, des échantillons de houille, d'apatite, de pyrites, de pierre calcaire, de dolomie, et diverses substances minérales et rocheuses d'un intérêt scientifique, ont été analysés, et les résultats obtenus de ces analyses paraîtront dans les rapports que l'on rédige pour être publiés.



## BIBLIOTHÈQUE.

Pendant l'année il a été adressé à la bibliothèque un nombre plus considérable qu'à l'ordinaire de rapports et d'ouvrages importants en échange de ceux de l'Exploration.

## MUSÉE.

Dans le musée, il a été fait certaines augmentations et améliorations afin de donner à la collection un aspect plus attrayant en général, et il resterait encore beaucoup à faire dans cette voie s'il y avait des fonds de disponibles pour l'installation et les vitrines nécessaires. Depuis le 1er avril jusqu'au 31 décembre 1876, 1,346 personnes ont visité le musée, ce qui fait une augmentation de 525 personnes pour cette période comparée à la période correspondante en 1874.

Je ne saurais terminer ce court exposé de la somme de travail accomplie pendant la saison dernière par le directeur de l'Exploration Géologique et son personnel d'employés, sans exprimer mon entière approbation de la conduite du directeur de l'Exploration, M. A. R. C. Selwyn. Ce monsieur s'est par-dessus tout acquis la reconnaissance du public pour les dispositions admirables qu'il a prises dans l'installation des échantillons minéralogiques et géologiques du Canada à l'Exposition de Philadelphie, dont le succès s'est révélé dans les éloges générales que l'on a faites de la collection, et dans le nombre extraordinaire de médailles qui lui ont été accordées.

L'acte en vertu duquel se poursuit actuellement l'Exploration Géologique (la 35<sup>ème</sup> Vict., chap. 22) ayant été passé, conformément à la pratique suivie jusqu'ici à l'égard de cet acte, pour l'espace de cinq années seulement, devra expirer l'été prochain. Il sera donc nécessaire de recourir à de nouvelles dispositions législatives pendant la prochaine session du Parlement, si l'on veut continuer l'Exploration, et maintenir le Musée Géologique.

Heureusement, il n'est pas nécessaire aujourd'hui de dire grand'chose pour faire sentir toute l'importance, au point de vue scientifique et économique, des travaux accomplis chaque année par le directeur de l'Exploration et son personnel peu considérable d'employés. Toutes les personnes instruites et intelligentes dans toute l'étendue du pays apprécient hautement les immenses résultats pratiques réalisés déjà par l'Exploration, et les savants comme les particuliers, qui s'occupent aujourd'hui de l'exploitation des mines, tant sur ce continent qu'en Europe, attendent avec une impatience toujours croissante la publication de son rapport annuel.

Le tout respectueusement soumis,

DAVID MILLS,

*Ministre de l'Intérieur.*

Ministère de l'Intérieur,

15 janvier 1877.

## A.

## ANNEXE SPECIALE.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,  
FORT-GARRY, MANITOBA, 8 juillet 1876.

*Son Honneur le gouverneur Morris à l'honorable ministre de l'Intérieur.*

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que d'après la demande que vous m'en avez faite, je suis parti d'ici le 14 du mois dernier, afin de me rendre à la Longue Plaine, sur l'Assiniboine, pour y rencontrer les Sauvages de la bande du Portage, régler avec eux les difficultés qui s'étaient élevées au sujet de la réserve, et leur donner satisfaction à l'égard des "promesses ultérieures." Mr. Graham, du département des Affaires des Sauvages, et M. Reid, arpenteur provincial, s'y sont également rendus à ma demande, l'un pour remplir les fonctions de payeur, et l'autre, comme vous le désiriez, pour arpenter la réserve. Par suite des fortes pluies qui avaient prévalu, les chemins étaient devenus en si mauvais état que je pris quatre jours pour arriver à la Longue Plaine, sans parler des inconvénients et des dépenses auxquels nous fûmes assujétis par les retards apportés dans le transport des provisions et dus à la même cause. Pour surcroît d'ennuis, je fus assailli de nuages de moustiques de telle sorte que mon voyage et mon séjour à la Longue Plaine furent loin d'être agréables. J'avais pris la précaution de charger M. Cummings, l'interprète, de mander les Sauvages de la Terre Blanche, ainsi que la bande de la Plume Jaune, et ceux qui reconnaissent l'autorité du "Petit Ours."

A mon arrivée à la Longue Plaine, qui eut lieu le 17, je trouvai environ cinq cents Sauvages réunis, mais campés sur trois différents points. En arrivant, je fus salué par un feu de joie. Au portage, M. Graham s'était procuré quelques provisions, qu'il avait expédiées en avant dans des charrettes.

Chemin faisant, nous rencontrâmes quelques charrettes envoyées par les Sauvages pour alléger mes wagons des tentes et des bagages, attendu que la route fréquentée par les Sauvages était impraticable; mais au lieu de m'en servir, je les envoyai dans la direction du Portage, pour rencontrer les charrettes qui étaient chargées, et je pus ainsi faire arriver à la Longue Plaine des provisions pour un temps, ce qui était très heureux, car les Sauvages n'avaient rien à manger. Le soir de mon arrivée, les conseillers de la Plume Jaune vinrent pour me parler, mais je refusai de les recevoir, en leur faisant dire que le chef n'était pas venu, et que je ne m'entretiendrais qu'avec lui. J'en agis de la sorte avec eux, vu la conduite tenue l'année dernière par leurs hommes marquants, qui avaient gouverné le chef et fait taire toute la bande. Peu de temps après Plume Jaune arriva avec eux pour me voir, et voyant qu'ils étaient venus me demander des provisions, je leur dis de s'adresser à M. Graham, qui, comme je le leur fis savoir, était chargé d'avoir soin des provisions et de faire les paiements. Cet incident produisit un effet remarquable et donna du ton aux négociations subséquentes.

Le lundi je rencontrai les Sauvages, qui se placèrent en trois groupes. Je leur expliquai très au long les arrangements proposés à l'égard des promesses ultérieures, et je leur dis que, vu qu'ils s'étaient montrés disposés à accepter les conditions offertes

l'année dernière, je ne leur donnais ces explications que pour leur information seulement. J'abordai ensuite la question de la réserve, en leur donnant lecture des termes dont il en était fait mention dans le traité du Fort de Pierre, puis je leur fis comprendre qu'ils obtenaient deux fois autant de terre qu'aucune autre bande de Sauvages compris dans les traités Nos. 1 et 2, mais en même temps je les prévins que la réserve leur appartenait à tous et non pas à la bande de Plume Jaune seulement. Je les invitai ensuite à m'adresser la parole, en demandant à Plume Jaune de me parler le premier. Il me dit qu'il ne comprenait pas quelle était l'étendue de la réserve. Je priai alors M. Reid de leur en montrer le profil et de leur expliquer sa longueur en milles ordinaires, et d'une autre manière, ce qu'il fit à leur entière satisfaction, et ils finirent par comprendre. J'invitai ensuite les Sauvages de la bande du Petit Ours à me faire connaître leurs opinions. Ils me répondirent qu'ils voulaient avoir une réserve à la Longue Plaine, quand ça ne serait qu'un petit lopin de terre; qu'ils aimaient cette localité, qu'ils y avaient érigé des maisons et fait des jardins, qu'ils avaient d'ailleurs du chêne de coupé pour en ériger d'autres, et qu'ils désiraient se livrer à la culture dans cet endroit. Je m'adressai ensuite aux Sauvages de la Terre Blanche. Il me dirent qu'ils étaient chrétiens et qu'ils avaient toujours vécu sur les bords de la rivière de la Terre Blanche; qu'ils ne désiraient pas s'annexer ni à la réserve de Plume Jaune, ni à celle du Petits Ours, mais qu'ils voulaient avoir une réserve à la Grande Pointe. Je leur dis qu'ils ne pouvaient pas en avoir dans cet endroit, vu qu'il s'y trouvait des colons, et que le gouvernement désirait les voir se réunir à l'une des autres bandes, que les terrains qu'ils possédaient seraient respectés, excepté dans les cas où ils auraient été vendus par inadvertance. J'adoptai cette ligne de conduite, comme je m'étais assuré que le plan des hommes marquants de Plume Jaune était de ne commencer aucun établissement cette année, et qu'ils avaient engagé les autres Sauvages à consentir à agir de la sorte. En conséquence, je préparai mon discours d'ouverture et j'ouvris les négociations avec les Sauvages, de façon à faire manquer ce projet, en m'assurant l'appui de la bande du Petit Ours et des Sauvages de la Terre Blanche, ce que je réussis à obtenir, quoique l'orateur de Plume Jaune reprochât aux autres d'avoir manqué à leurs engagements. Pendant que les conférences avançaient, les conseillers de Plume Jaune firent remarquer qu'ils ne désiraient pas voir la bande se fractionner, attendu qu'ils voulaient vivre tous ensemble. J'avertis Plume Jaune qu'il aurait sa réserve des deux côtés de la rivière, dont la navigation toutefois serait libre, et que s'ils pouvaient s'entendre à se rendre tous sur une même réserve, je serais satisfait, mais que, dans le cas contraire, je réglerais cette affaire moi-même. Plume Jaune répliqua que ses conseillers désiraient que les autres Sauvages eussent une réserve séparée, pourvu qu'ils pussent garder la lisière de vingt-cinq milles, en sus de leur part afférente dans la réserve. Je les informai que la chose ne pouvait se faire, et que la réserve était la propriété de tous les Sauvages. Ils demandèrent alors un ajournement, afin de pouvoir se réunir et d'en causer ensemble en fumant le calumet, disant qu'ils s'assembleraient de nouveau, lorsque je ferais hisser mon pavillon. Au bout d'environ deux heures je les réunis de nouveau. La bande de Petit Ours et les Sauvages de la Terre Blanche persistèrent dans ce qu'ils m'avaient déjà dit, mais la bande de Plume Jaune insista sur l'octroi d'une réserve pour tous, tout en admettant que les objections soulevées par la bande de Petit Ours quant à l'endroit qu'ils demandaient étaient bien fondées, et que la terre dans cet endroit était sablonneuse et impropre à la culture, et qu'ils désiraient se choisir une réserve plus haut sur la rivière Assiniboine. J'ajournai alors la conférence au lendemain matin, et leur dis de se réunir ensemble et de se préparer à en venir à une entente.

Mardi, le 20 juin, les Sauvages vinrent de nouveau me rencontrer en voyant que j'avais fait hisser mon pavillon, et ils s'assemblèrent à neuf heures. "Plume Jaune" me dit alors que sa bande était prête à présent à se séparer des autres, et qu'elle désirait se choisir une réserve plus haut en montant la rivière. Je leur dit que je me rendrais à leur demande, mais qu'ils eussent à s'exécuter de suite, et que, sur l'approbation du Conseil Privé, la réserve serait tracée. La bande de "Petit Ours" persistant encore à avoir une réserve à la Longue Plaine, je la leur accordai. Les Sauvages

de la rivière de la Terre Blanche demandèrent de leur côté une réserve séparée où ils pourraient cultiver, et je leur dis qu'en vertu des pouvoirs discrétionnaires que j'avais, je leur ferais choisir une réserve, en leur donnant leur part afférente de la réserve primitive. Les Sauvages alors demandèrent qu'on leur paya les deux piastres par tête, qui leur avaient glissé, disaient-ils, d'entre les doigts l'année précédente, et je leur dis que j'avais été autorisé à les leur payer, ce qui leur causa beaucoup de joie. Prévoyant qu'il y aurait entente, j'avais rédigé un projet de convention dont M. Graham était occupé à me faire une copie. Je les en informai, et leur déclarai que j'allais les signer, mais que les chefs et les conseillers devaient en faire autant, afin qu'il n'y eût plus de malentendu à l'avenir. Lorsque la convention fut prête, je demandai à M. Cumming, l'interprète, de la leur lire, ce qu'il fit. Trois Sauvages, qui comprenaient l'anglais, et qui avaient été à une époque antérieure choisis par les autres Sauvages pour vérifier l'interprétation de ce qui se disait, se tenaient debout à peu de distance, ainsi que M. Cummings, assisté de M. Cook, de St. Jacques, que je lui avais associé, à la demande de M. Cummings lui-même, lorsque les Sauvages avaient choisi leurs interprètes. Je signai alors la convention, et j'invitai Plume Jaune à en faire autant. Il s'avança gaiement en disant qu'il signerait, parce qu'il comprenait ce qu'il n'avait jamais compris auparavant, savoir, ce qui avait été convenu au Fort de Pierre. J'invitai ensuite ses conseillers à signer, mais ils refusèrent, disant qu'ils avaient donné leur consentement de bouche. J'informai alors les Sauvages que, si les conseillers ne signaient pas, rien ne se ferait, et que les conseillers, qui refuseraient, seraient responsables de la rupture des négociations. Alors l'un d'eux signa, mais l'autre persista dans son refus. Je répétai mon avertissement, et enfin il avança à contrecoeur et dit qu'il désirait me poser une question : " Les hommes marquants seraient-ils payés ? " Je lui dis que je n'avais pas le pouvoir de le faire, mais que je ferais parvenir sa demande au gouvernement. Il me dit qu'il ne s'attendait pas à une réponse favorable pour cette année, mais qu'il espérait en avoir une l'année prochaine. Finalement il signa la convention. Je dis alors que je reconnaissais Petit Ours comme chef, et je lui demandai de choisir ses conseillers et ses guerriers. Il s'exécuta de suite, en faisant un choix judicieux, et s'avança pour toucher à la plume, en disant : " Je te remercie pour mes gens. " Ses conseillers le suivirent de près, et l'un d'eux demanda une partie de la réserve de l'autre côté de la rivière, ce que je refusai. J'invitai ensuite les Sauvages de la rivière de la Terre Blanche de choisir un chef et un conseiller, comme j'étais alors sous l'impression qu'ils formaient la bande la moins nombreuse, impression cependant que les faits ne justifiaient pas plus tard. Sur mon invitation, ils firent ces deux choix, et ensuite leur chef et leur conseiller m'ayant été présentés, ils signèrent la convention. Je donnai alors une médaille à Plume Jaune et je promis aux deux autres chefs de leur envoyer des médailles, lorsque je m'en serais procurées à Ottawa, vu que j'en manquais alors. On donna ensuite des habillements complets aux chefs et aux conseillers ; quant à Plume Jaune et à ses hommes marquants, ils avaient d'abord refusé d'accepter et les médailles et les habillements, mais alors ils consentirent à les prendre. Plume Jaune me présenta une capote en cuir, et dit qu'il se séparait des autres Sauvages comme avec des amis, et qu'il n'existerait plus aucune animosité. Les conférences se terminèrent alors, et ainsi finit une difficulté qui avait existé depuis des années, et qui avait suscité, comme vous le savez, des obstacles au Fort Qu'Appelle, lorsque fut conclu le traité. M. Graham se mit de suite à faire les paiements, et pendant la soirée les trois chefs et leurs conseillers vinrent me faire visite, en paraissant être dans la meilleure intelligence les uns avec les autres, état de choses qui ne s'était pas vu depuis longtemps. Le matin, au moment de mon départ pour le Portage, les Sauvages se rassemblèrent autour de mon wagon et poussèrent trois hurrahs pour la Reine et trois autres pour le gouverneur ; après quoi je m'éloignai au milieu d'une décharge d'armes à feu partant de toutes les parties du campement. Je laissai M. Graham pour achever les paiements, et je saisis cette occasion pour lui témoigner ma reconnaissance pour les bons services qu'il m'a rendus. Il connaît le caractère des Sauvages et se tire bien d'affaires avec eux. Je priai M. Reid de visiter la région de la Terre Blanche et de constater quelles étaient les personnes qui avaient droit aux terrains qu'elles occu-

paient d'après les termes de vos instructions, et aussi d'arpenfer la réserve de Petit-Ours.

Plume Jaune doit partir de suite pour se choisir une réserve, et comme il n'y a pas de colons dans la région en question, je propose que, si M. Reid ne voit pas d'objection à la localité, il y trace et y subdivise de suite le terrain, afin de terminer immédiatement les difficultés qui renaissent toujours avec cette bande. Je serai heureux d'apprendre par dépêche télégraphique que vous approuvez qu'il en agisse de la sorte. Les interprètes, M. Cumming, M. Cook, de St. Jacques, un traitant, et Kassoway, un Sauvage qui fait la traite et qui appartient à la bande, m'ont rendu beaucoup de services; ce dernier fait la traite dans les pays de l'Ouest, et se trouvait à passer le portage en se rendant à Fort Garry, et comme il appartenait à la bande de Plume Jaune, et à lui allié par parenté, étant le fils de feu Pecheto (dont l'un des fils était l'orateur à Qu'Appelle, comme vous pouvez vous en souvenir), il vint à la Longue Plaine pour conseiller à la bande de s'arranger. A ma demande, il resta jusqu'à ce que les négociations fussent terminées, et exerça la plus grande influence sur la bande de Plume Jaune. J'attire votre attention sur la demande des conseillers de Plume Jaune qui désirent être payés comme les autres le sont dans les traités 3, 4 et 5; et comme la somme ne serait pas considérable, je suis d'opinion qu'avant que le surintendant des Affaires des Sauvages dans la surintendance de Manitoba procède à faire les paiements des traités 1 et 2, il soit autorisé à payer les hommes marquants. Il sera difficile d'expliquer comment la différence a lieu, et on s'assurera, dans chaque bande, des hommes qui s'apercevront qu'ils sont des officiers de la couronne et qu'ils reçoivent une rémunération comme tels. J'ai été de retour au Fort Garry le 23 courant; pendant le trajet nous avons eu un orage terrible, accompagné de tonnerre, qui m'a forcé d'accepter un refuge des plus enviables sous le toit hospitalier de l'honorable M. Breland, aux Plaines du Cheval Blanc, au lieu de m'abriter sous une tente dressée dans la prairie parfaitement inondée d'eau. Je vous félicite que par le résultat heureux de ces négociations se trouve réglée, dans les traités 1 et 2, la question embarrassante des Promesses Ultérieures. Je vous transmets par cette poste copie de la convention, dont il a été question plus haut; quant à la convention originale, je la garde pour le présent, et je serai heureux d'apprendre que le Conseil Privé s'est hâté de l'approuver.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

ALEXANDER MORRIS.  
Lieutenant-gouverneur.

Attendu que toute la bande des Sauvages, dont Oi-ya-we-kwin était le chef, fût partie au traité conclu avec Sa Majesté La Reine, au Fort de Pierre, le 2 août 1871;

Et considérant qu'il y a eu un certain malentendu au sujet des termes du dit traité, et qu'afin de le faire disparaître, le Gouverneur-Général du Canada, le 20 avril 1875, a approuvé un rapport du Conseil Privé, dont copie est ci-annexée, pour le règlement de toutes les difficultés, lequel rapport a été accepté par toutes les bandes de Sauvages, parties à tel traité, excepté la bande en premier lieu mentionnée;

Et attendu que la dite bande est maintenant assemblée, qu'on lui a donné communication du dit rapport, et que la bande en est satisfaite;

Il est par les présentes convenu entre Sa Majesté, représentée par l'honorable Alexander Morris, lieutenant-gouverneur de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, sujet à l'approbation de Sa Majesté, et entre tous les Sauvages qui ont été ci-devant compris dans la dite bande, comme suit :—

1. Les dits Sauvages acceptent le dit ordre en Conseil comme un règlement satisfaisant, et conviennent de continuer à sa trouver liés par le dit traité, auquel il est suppléé par le dit ordre en Conseil ;

2. Par suite du grand nombre de Sauvages formant partie de la dite bande primitive, et des divisions qui existe parmi les Sauvages dont elle se compose, la dite bande est partagée en deux bandes, savoir : la bande de ceux qui demeurent attachés à Oi-ya-we-kwin, et ceux de la bande qui demeurent attachés à Petit Ours ;

3. En tant qu'il a existé une différence d'opinion entre les dits Sauvages et le commissaire des Affaires des Sauvages au sujet de la réserve qui doit être adjugée aux dits Sauvages, ainsi qu'à sa position, une réserve ayant été arpentée sur le côté sud de la rivière Assiniboine, mais non acceptée par les dits Sauvages, et qu'il est désirable de régler toutes les affaires avec les dits Sauvages, il est par le présent arrêté à l'égard de la réserve promise par le dit traité, qu'à la bande de Plume Jaune, une réserve sera assignée par le commissaire de Sa Majesté ou par un commissaire nommé à cette fin, laquelle réserve sera choisie dans la région du pays qu'elle habite maintenant, et approuvée par la dite bande, mais la dite réserve ne sera pas plus rapprochée du Portage qu'à la distance de vingt milles, et il est en outre arrêté qu'une réserve sera assignée à la bande, dont Petit Ours est le chef, par le dit commissaire de Sa Majesté ou par le dit commissaire spécial, sur le côté nord de la rivière Assiniboine, dans le voisinage de la Longue Plaine. Et il est de plus arrêté que les Sauvages résidant ci-devant, et maintenant demeurant dans le voisinage de la rivière de la Terre Blanche, seront reconnus comme formant une bande distincte, et que Na-wa-che-way-ka-pow, sera accepté comme leur chef, et qu'attendu aussi que quelques-uns d'entre eux sont établis à cet endroit et qu'ils désirent y rester, ceux d'entre eux qui auront fait des améliorations durables seront maintenus dans leurs possessions, excepté dans les cas où le terrain ainsi occupé a été déjà vendu ou octroyé par le département de l'Intérieur à d'autres personnes, mais les dits Sauvages n'auront pas la permission d'occuper ou de prendre d'autres terrains, excepté ceux qu'ils occupent déjà de bonne foi.

Et quant au reste de la bande, une réserve sera choisie pour eux dans quelque localité convenable par le dit commissaire de Sa Majesté ou le dit commissaire spécial, avec l'approbation de la dite bande, avec l'entente expresse que les droits de Sa Majesté au sujet des dites réserves, la faculté de traiter avec tout colon que l'on pourra, après le choix de toute réserve, trouver déjà établi dans ses limites, de la manière que l'on croira juste, mais de façon à ne pas diminuer l'étendue des terres assignées aux Sauvages ; et en tant qu'en vertu du dit Traité la réserve qui doit être accordée à la bande primitive, donnait cent soixante acres de terre pour chaque famille de cinq personnes, ou dans une égale proportion plus ou moins grande ou petite, avec en même temps une lisière renformant la dite réserve, équivalant à vingt-cinq milles carrés d'une largeur égale, il est par le présent convenu que les réserves séparées qui doivent être accordées aux dites trois bandes devront contenir une étendue de terre égale à celle qui d'après le traité devait être donnée à la bande primitive, et telle quantité de terre sera assignée à chaque bande en proportion de son nombre respectif, de manière que chaque bande devra recevoir sa part légitime et raisonnable de la dite quantité de terre ; mais dans le cas où quelqu'une des dites réserves renfermera une rivière ou un lac, en tout ou en partie, la libre navigation et le libre accès à ses bords, pour tous les sujets de Sa Majesté, sont par la présente convention expressément réservés ; il est encore convenu que le nombre des hommes marquants pour chacune des deux premières bandes devra être de quatre au lieu de deux, tel que spécifié par écrit dans le dit ordre en Conseil, mais il ne devra y avoir que deux hommes marquants seulement pour la bande de la rivière de la Terre Blanche.

En foi de quoi, le commissaire en chef de Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages, dans la surintendance de Manitoba, le dit honorable Alexandre Morris, et les chefs Sauvages et leurs conseillers ont apposé au présent leurs seing et marque, à la

Longue Plaine, sur l'Assiniboine, ce vingtième jour de juin, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-seize.

ALEXANDER MORRIS,  
*Lieutenant-gouverneur.*

Oo-GA-WE-KWIN.	sa
<i>Chef.</i>	x
	marque.
	sa
Oo-SA-WE-PEEC-KECE.	x
	marque.
	sa
WAY-RE-WAY-KEE.	x
	marque.
	sa
WEE-AN-ME-TAH-COUSE	x
	marque.
KES-KEE-MAH-QUA, ou	sa
PETIT OURS,	x
<i>Chef.</i>	marque
	sa
KE-CHE-WEE-SE.	x
	marque.
	sa
PETER PRINCE.	x
	marque.
	sa
NA-WA-CHE-WAY-KA-POW,	x
<i>Chef.</i>	marque.
	sa
BAPTISTE SPENCE.	x
	maroue.

Signé, scellé et livré: Le présent leur ayant été d'abord lu et expliqué par Malcolm Cumming, et copie du dit rapport en Conseil ayant été remise à chacun des dits chefs en présence de

JAS. F. GRAHAM.  
J. LESTOCK REID.  
MALCOLM CUMMING.  
HARDY COOK.  
E. C. MORRIS,  
E. PELLY,  
JOHN DUGAL MCKAY.

sa  
KAS-A-WAY. x  
marque.

## ANNEXE SPÉCIALE.

## B.

*De l'honorable Alexander Morris, lieutenant-gouverneur, à l'honorable ministre de l'Intérieur.*

HOTEL DU GOUVERNEMENT,  
FORT-GARRY, MANITOBA, 14 juillet 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli : 1o. Copie d'un rapport marqué "A," que J. L. Reid, écr., A. P., a rédigé pour moi au sujet de la visite qu'il a faite pour constater les améliorations des Sauvages formant partie de la bande de la rivière de la Terre Blanche, et d'un plan marqué "B," qui indique la localité où ces Sauvages désirent qu'on leur assigne une réserve. Je ne vois pas de raison pour laquelle on ne devrait pas se rendre à leurs désirs ; et si, en recevant les présentes, vous vous accordez avec moi, vous m'obligerez en me faisant signifier, par dépêche télégraphique, votre approbation, afin que M. Reid puisse arpenter la réserve. Je vous fais cette demande en vue de ma retraite différée mais prochaine du service du Conseil Privé.

2o. Je vous transmets ci-inclus copie du rapport de M. Reid, quant à la situation de la réserve assignée à la bande de Petit Ours, conformément à vos instructions, avec un profil de cette réserve, tout en sollicitant votre approbation à cet égard.

3o. Je dois vous faire rapport que Plume Jaune a prié M. Reid de le rencontrer dans une quinzaine de jours, au sujet du choix d'une réserve pour sa bande, et d'après ce que je connais du pays en question, qui est inoccupé, et la confiance que j'ai dans l'habileté de M. Reid, je crois que vous pouvez en toute sûreté le charger de cette mission, ce qui mettra fin ainsi à des difficultés qui traînent depuis longtemps. En conséquence, je vous prie de m'adresser par dépêche télégraphique une autorisation qui me permette de donner instruction à M. Reid de se rencontrer avec Plume Jaune et de le mettre en possession de la réserve.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

ALEXANDER MORRIS,  
Lieutenant-gouverneur.

## (A.)

*De J. Lestock Reid, commissaire, à Son Honneur le lieutenant-gouverneur Morris.*

WINNIPEG, 12 juillet 1876.

MONSIEUR,—D'après vos instructions, j'ai l'honneur de présenter le rapport suivant sur les améliorations accomplies par ceux des Sauvages qui composent la bande de la rivière de la Terre Blanche, et sur la région qu'ils demandent pour réserve.

En compagnie du chef de cette bande, de ses conseillers et d'un interprète, j'ai visité leurs améliorations et je vous en présente le rapport suivant :

1. George Spence, S. E.,  $\frac{1}{4}$  de section, de la section 33, township 18, rang 9, à l'ouest. Une maison d'environ 30 pieds sur 20, une étable, neuf têtes de bétail, quatre chevaux ; il a demeuré ici depuis environ deux ans.



2. Robert Sutherland, N. E.,  $\frac{1}{4}$  de section, section 33, township 18, rang 9<sup>e</sup> à l'ouest. Une petite maison; il demeure ici depuis environ deux ans.

3. Matawawawin, N. O.,  $\frac{1}{4}$  de section, section 26, township 17, rang 9, à l'ouest. Une petite maison avec une étable; il en a enclos un acre environ en jardin, il demeure ici depuis huit ans.

4. Joseph DeJaislais, N. O.,  $\frac{1}{4}$  de section, section 23, township 17, rang 9, à l'ouest. Par suite de ce qu'il n'a pas été capable de trouver les poteaux, la position des bâtisses n'est pas correcte; deux petites maisons, une étable, deux vaches, trois veaux et trois chevaux;—il a vécu ici depuis quinze ans.

5. Batiste Spence, N. O.,  $\frac{1}{4}$  de section, section 2, township 17, rang 9, à l'ouest. Il possède quatre chevaux; s'est construit une maison l'automne dernier.

Il semble que ce soit le vœu unanime de cette bande d'avoir sa réserve sur le côté ouest du lac Manitoba, dans le township 18, rang 9, à l'ouest, si ce choix rencontre l'approbation du gouvernement.

Toute cette étendue de pays (township 18, rang 9, à l'ouest) paraît se composer de prairies basses et humides, couvertes de foin en abondance, entrecoupées de petits côteaux çà et là, qui s'élèvent à deux ou trois pieds au-dessus du sol, et quoique ce pays, à l'exception de ces élévations, soit réellement impropre à la culture, c'est un des meilleurs districts, sinon le meilleur, dans la province, pour l'élevage des bestiaux.

Les Sauvages disent qu'ils se procureront beaucoup de poisson dans le lac, qu'ils auront un bon pays pour le gibier, du foin en abondance pour leurs animaux et assez de terre à cultiver. J'ai trouvé que dans le registre du Bureau des Terres, il y a une inscription constatant un établissement avec droit de préemption sur la moitié est de la section 21, township 18, rang 9, à l'ouest. De retour au Portage de la Prairie, je me suis rendu à la Longue Plaine, et j'ai déterminé et indiqué aux Sauvages composant la bande de Petit Ours, leur réserve, d'après les instructions de Votre Excellence.

Je ferai observer en terminant que Petit Ours et le chef de la bande de la Terre Blanche ont exprimé la plus entière satisfaction et la plus vive reconnaissance pour la manière dont Votre Excellence avait, dans sa discrétion, réglé la question difficile concernant leurs terres, etc.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

J. LESTOCK REID,  
*Agent des Terres Fédérales.*

## ANNEXE SPÉCIALE.

### C.

*Rapport de M. M. G. Dickieson à l'honorable ministre de l'Intérieur.*

WINNIPEG, MANITOBA,  
7 octobre 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant de mes opérations pendant l'été dernier chez les Sauvages compris dans le traité No. 4.

Je laissai Winnipeg le 22 juillet, en compagnie de M. Nagle, et j'arrivai au Fort Ellice, où je fus rejoint par M. Angus McKay le 3 août, étant d'abord allé aux casernes de la Rivière du Cygne, où je reçus l'argent, \$24,000, qui avait été auparavant envoyé à ce poste sous la garde de l'inspecteur Walker, de la police à cheval.

Le lendemain nous rencontrâmes les Sauvages et nous payâmes tous ceux qui étaient présents, et ensuite tous ceux qui arrivèrent pendant les quelques jours que nous demeurâmes dans cet endroit, et comme je m'aperçus qu'il y en avait encore un certain nombre qui n'étaient pas venus, mais que l'on attendait d'un moment à l'autre, je laissai \$500 entre les mains de M. McDonald, facteur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et qui était chargé de les payer quand ils arriveraient.

Nous rencontrâmes et payâmes ensuite les Sauvages de la bande de Côté, au Fort Pelly, le 14. Kiskekonse, l'un des chefs de la Rivière aux Battures, était présent avec une partie de sa bande, s'attendant qu'on les nourrirait et qu'on les paierait ici, mais je refusai de le faire, vu que je croyais qu'on établirait un mauvais précédent en payant les Sauvages partout où on pourrait les rencontrer, surtout lorsqu'ils se trouveraient à la veille de retourner chez eux, et qu'ils chercheraient à se faire nourrir comme les autres pendant qu'on paierait le restant de la bande.

Les Sauvages de l'Île des Œufs avaient été prévenus de venir nous rencontrer au Fort Pelly, mais il n'en était arrivé encore qu'un petit nombre le 19, lorsque arriva le chef Plume Jaune, mais la majorité de la bande ne se présenta au poste que quelques jours, plus tard. Je restai en attendant leur arrivée jusqu'au 22, le lendemain du jour fixé pour rencontrer les Sauvages des Buttes de Tondre, alors que je partis pour me rendre à cet endroit. MM. McKay et Nagle restèrent pour gagner à nous et payer ceux du Lac des Œufs, et dans ce but je leur laissai des fonds suffisants, dont M. Nagle a rendu compte ensuite.

J'arrivai aux Buttes de Tondre dans la soirée du 24, après avoir été retenu pendant quelques heures par la pluie le 23, et j'y trouvai deux bandes qui attendaient pour se faire payer. J'avais fait prier auparavant M. McBeath, l'officier de la compagnie de la Baie d'Hudson qui commandait à ce poste, de distribuer des rations aux Sauvages si nous n'arrivions pas au temps marqué, et je trouvai, en arrivant, qu'il avait agi en conséquence, et de la sorte il ne se manifesta parmi eux aucun mécontentement par suite de ce retardement; le 26 je payai ces bandes, et le lendemain je fus rejoint par MM. McKay et Nagle, qui avaient obtenu l'adhésion au traité des Sauvages du Lac des Œufs, et qui les avaient payés conformément aux conditions insérées dans ce traité.

Le 1er septembre nous rencontrâmes les Sauvages des lacs Qu'Appelle, et comme il y avait plusieurs bandes qui n'étaient pas arrivées, nous ajournâmes les paiements jusqu'au lundi, le 4, pour leur donner le temps d'arriver.

Comme les Sauvages s'étaient campés près du Fort de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et sur le terrain où ils avaient été précédemment payés, nous dressâmes notre tente à mi-chemin entre les Sauvages et le Fort, et il arriva que notre tente se trouva à proximité de la réserve de la compagnie, si même elle n'y toucha pas réellement. Les Sauvages s'objectèrent à recevoir leurs annuités à cet endroit, mais ne voyant pas de raison pour laquelle je dusse changer la position de la tente, je refusai de la faire dresser ailleurs, et je fis mander aux Sauvages que je les paierais là où la tente se trouvait dressée, ou que je ne les paierais pas du tout.

Cette communication eut l'effet désiré, et dans moins d'une heure après l'envoi de ce message, nous commençâmes à payer la première bande. Peu après il se mit à pleuvoir, et comme il faisait froid et que nous étions mal à l'aise dans la tente, nous nous retirâmes dans une maison inachevée, en dedans de la palissade du poste de la compagnie, où nous continuâmes à faire les paiements.

Les Sauvages ne protestèrent pas ni ne firent aucune objection contre cet arrangement; ce qui fit voir que leur refus de se faire payer sur la réserve de la compagnie ne s'appuyait sur aucune raison sérieuse, mais qu'en toute probabilité il avait été provoqué et encouragé par les traitants, qui croyaient pouvoir vendre une plus grande quantité de leurs marchandises, si les paiements se faisaient à une certaine distance du poste de la compagnie.

Nous finîmes de payer ici les Sauvages le 4 et les deux jours suivants.

Des Lacs Qu'Appelle nous gagnâmes le poste de la Rivière aux Battures, où nous arrivâmes le 20. Il nous fut impossible, vu l'état presque impraticable des chemins, de parvenir à l'endroit où le bateau avait reçu ordre de venir nous rencontrer, et il nous fallut envoyer un message au batelier de se rendre à environ vingt milles plus haut, ce qui nous retarda de vingt-quatre heures, et, en conséquence, nous ne pûmes arriver à la Rivière aux Battures que le lendemain du jour fixé.

Il y a environ une douzaine de familles, appartenant à la bande de Kiskekonse, qui habitent la Baie du Canard, où elles possèdent des maisons et des jardins; elles ne désirent pas, en conséquence, émigrer dans une autre région. Nous déci.lâmes que

cette bande aurait un autre homme marquant, qui serait choisi par ceux à qui appartiennent cette section, ce qui eut lieu.

Cette bande est de beaucoup plus nombreuse que nous nous attendions, lorsque nous nous assûrâmes son adhésion au traité l'année dernière, et je ne vois pas pourquoi on ne lui accorderait pas son nombre complet d'hommes marquants, malgré qu'on eût décidé à cette époque qu'elle n'en aurait que deux.

Cette bande est subdivisée en plusieurs groupes, qui se sont établis en différents endroits et qui ne se sont jamais réunis en une seule bande.

L'un de ces groupes n'a pas d'homme marquant pour le représenter, et ses membres se plaignent qu'ils ne reçoivent pas leur quote-part légitime de provisions et d'ustensiles. Je recommande donc qu'on lui accorde un homme marquant, ce qui, j'en crois, fera disparaître tout sujet de plainte à cet égard.

Dans la soirée du 21 septembre nous quittâmes la Rivière aux Battures, et arrivâmes à Winnipeg le 4 courant.

Le nombre de Sauvages et les montants payés aux différents postes sont comme suit :—

Fort Ellice,	335	Sauvages, qui ont reçu.....	\$ 1,850
Buttes de Tondre	310	do do .....	2,159
Fort Pelly,	353	do do .....	4,509
Qu'Appelle,	1,705	do do .....	12,033
Riv. aux Battures,	404	do do .....	2,346
Total.....			3,107
			\$22,897

Il est resté entre mes mains une balance de \$1,103, que j'ai déposée à la Banque d'Ontario au crédit du Receveur-Général, et ci-inclus se trouve un certificat de ce dépôt.

Si vous désirez de plus amples informations quant au nombre de chefs, d'hommes marquants et de Sauvages payés pour la première, deuxième et troisième fois, vous voudrez bien consulter la récapitulation et le sommaire ci-joints des bordereaux de paie.

Je dois vous apprendre que depuis la conclusion du traité en 1874, deux chefs sont décédés, savoir, "Ka-kee-naw-up" et "Wak-pii-moos-too-siis," qui ont été remplacés respectivement par leurs fils, "Mus-cow-we-gun" et "Ah-cha-coo-sah-coo-tak-coo-pit." La succession de ces hommes à la place de chef, n'a pas encore été, que je sache, rapportée au département ni confirmée par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, tel que requis par l'Acte de Sauvages.

Il n'est survenu aucune dissension parmi ces Sauvages quant au droit de ces hommes de succéder à leurs pères comme chefs. La charge de conduire les bandes sauvages, d'après tout ce que j'en ai appris, a toujours été héréditaire, et comme je ne vois pas de raison pourquoi on ne se conformerait pas à cette pratique dans ces cas, je recommande donc que le choix de ces bandes soit ratifié par un ordre en Conseil.

La grande majorité des Sauvages renfermés dans ce territoire, compris dans le traité No. 4, ont des habitudes qui les portent tellement à changer de place qu'il sera impossible d'établir des écoles parmi eux d'ici à quelque temps, et tant qu'ils ne seront pas établis sur leurs réserves, il n'y aura rien ou presque rien à faire dans cette voie.

Il n'y a qu'une bande, celle de George Gordon, aux Petits Buttes de Tondre, qui ait exprimé le désir d'avoir des écoles. Charles Pratt, l'un des membres de cette bande, a reçu son éducation au Collège St. Jean, à Manitoba, et on pourra le nommer comme instituteur, quand il en sera besoin. J'ai expliqué le mode adopté par le gouvernement pour organiser des écoles parmi les Sauvages à Gordon et à la bande, et je leur ai dit qu'ils pouvaient être certains qu'aussitôt qu'ils auraient une bâtisse convenable d'érigée pour servir de maison d'école, qu'on leur trouverait un instituteur et qu'on le paierait, et de plus que je n'avais pas de doute qu'ils auraient de l'aide du gouvernement sous forme de matériaux, si le département s'apercevait qu'ils faisaient des efforts pour se construire une maison d'école, et qu'ils cherchaient à faire instruire leurs enfants.

Il faut se rappeler qu'un petit nombre d'entre ces Sauvages connaissent la manière de cultiver la terre et de se servir des instruments aratoires; il est donc important que l'on s'assure, s'il est possible, les services d'un maître qui pourra montrer aux Sauvages à se servir des instruments fournis par le gouvernement, tout en instruisant leurs enfants.

Dans l'état actuel des choses je considère qu'il est encore plus important de leur enseigner à se servir de ces instruments.

Les pièces en marques de cuivre fournies l'année dernière ont été d'un grand secours, et elles ont répondu admirablement aux fins qu'on en attendait. Les membres de plusieurs des bandes n'ont pas perdu ni échangé une seule pièce, et on n'a pas éprouvé la moindre difficulté à trouver les noms des Sauvages qui les avaient. Dans certains cas il a été échangé en donné parmi les chefs et les hommes marquant des pièces, qu'ils devaient garder soigneusement, mais même dans ces cas on a rencontré peu d'inconvénients. Un petit nombre avaient perdu leurs pièces, et le temps passé à trouver les noms dans ces occasions a démontré qu'il avait été sage de les distribuer. Il faudra avoir encore un certain nombre de ces pièces, et un assortiment complet de celles qui portent la lettre "U," numérotées depuis un jusqu'à 70, pour le bande de Plume Jaune, qui n'a reçu que des billets de papier.

L'hiver dernier, divers traitants ont fait des avances à quelques Sauvages, et ils se sont fait donner leurs marques, sous l'impression qu'en les ayant entre les mains ils auraient droit de retirer les annuités de ces Sauvages; cependant j'ai toujours refusé de payer les traitants porteurs de ces marques, bien que je fusse convaincu que les Sauvages avaient reçu les effets jusqu'à la concurrence de leurs annuités. Pour la même raison j'ai refusé de payer sur des bons écrits que l'on prétendait avoir été signés par un Sauvage, même dans le cas où ces bons étaient accompagnés d'une marque. Je crois qu'il vaut mieux, pour éviter la confusion et les contestations plus tard, de payer seulement les annuités à certains membres de la famille de ceux qui ont droit de les recevoir. Dans quelques cas, j'ai donné l'argent à un chef ou à un homme marquant pour un Sauvage, qui était absent, mais seulement lorsque j'étais convaincu que j'avais de bonnes raisons d'en agir ainsi; ces cas se trouvent indiqués dans les bordereaux de paie.

J'ai eu beaucoup de trouble avec des Métis, qui désiraient s'adjoindre à des bandes et retirer de l'argent comme Sauvages. Ça été surtout le cas aux Lacs Qu'Appelle, où il s'est montré un grand nombre de Métis, chefs de familles, qui voulaient retirer les annuités. Je m'informai s'ils avaient jamais appartenu à "aucune bande particulière," ou s'ils avaient reconnu aucun Sauvage comme leur chef. Ils me répondirent dans la négative, et m'informèrent que leur désir était de se constituer en une bande distincte des Sauvages, et sous un chef de leur propre choix. Je leur assurai que la chose ne se pouvait pas faire, et je leur citai l'acte de la dernière session, qui donne une définition de ceux qui pourront être regardés comme Sauvages, savoir: "Premièrement, toute personne du sexe masculin de sang Sauvage, censée appartenir à une bande particulière," "Deuxièmement, tout enfant de telle personne," et que c'était l'acte en vertu duquel j'agissais.

Voyant que je ne pouvais pas me rendre à leurs demandes, ils se présentèrent comme membres de bandes que l'on devait payer, mais je refusai de les payer. Plusieurs d'entre eux soutinrent qu'ils étaient des Sauvages et non pas des Métis. Je leur dit que s'ils voulaient jurer que leurs pères étaient ou avaient été des Sauvages, je les paierais, mais non autrement. Ils refusèrent de prêter serment et je dus en conséquence m'en tenir à la décision que j'avais prise.

Ces personnes ont toujours été comptées pour des Métis, n'ont jamais pris les habits ni la manière de vivre des Sauvages, et la plupart d'entre eux signèrent une adresse présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur Morris, dans l'été de 1874, une adresse que l'on trouvera imprimée dans le rapport du département pour les années 18.3-74.

La question de savoir qui est ou n'est pas un Sauvage est une question difficile à décider, car un grand nombre de ceux dont les ancêtres étaient des blancs suivent les usages et les habitudes des Sauvages et ont toujours été reconnus comme tels.

Les chefs Côté, George Gordon et autres, ainsi qu'une grande partie de leurs bandes, appartiennent à cette classe. Il y a une seconde classe qui se distingue peu d'avec la première, mais qui n'a pas adopté complètement la manière de vivre des Sauvages. De plus il existe une troisième classe qui a plutôt adopté la manière de vivre des blancs que celle des Sauvages, tandis qu'il y en a d'autres qui ont suivi les habitudes des blancs et qui n'ont jamais été reconnus ou qui ne se sont jamais comptés autrement que pour des Métis.

La distinction à faire entre la première et la quatrième de ces classes, dans lesquelles j'ai divisé les Métis pour plus de commodité, est assez apparente, mais la différence entre la première et la seconde, la seconde et la troisième et la troisième et la quatrième est peu sensible et ne frappe pas.

La question alors qui s'élève est de savoir où est la ligne de démarcation pour savoir qui est ou n'est pas un Sauvage. L'Acte des Sauvages de la dernière session, qui déclare qu'un " Sauvage sera toute personne du sexe masculin, du sang sauvage, et réputée appartenir à une bande particulière, ou " tout enfant de telle personne, " n'obvie pas aux difficultés, car, d'après les règles strictes de l'interprétation de la loi, d'après ce que j'en connais, un grand nombre de ceux qui sont Sauvages pur sang seraient exclus, vu qu'ils n'ont jamais appartenu à " une bande particulière, " et pourtant peu d'entre eux ont adopté dans une grande mesure les usages des blancs. Lorsque furent faits les paiements en 1875, quelques Métis qui, bien qu'ils véussent avec les Sauvages, n'avaient pas pris leurs habitudes furent admis. Cette admission était sanctionnée par l'Acte 31 Vict., chap. 42, section 15, qui statuait que " toutes personnes résidant parmi ces Sauvages, dont les père et mère étaient ou sont descendus, ou dont l'un ou l'autre était ou est descendu, de l'un ou de l'autre côté, de Sauvages ou d'un Sauvage réputé appartenir à la nation, tribu ou peuplade particulière de Sauvages intéressés dans ces terres ou propriétés immobilières, ainsi que leurs descendants, seraient considérées comme Sauvages. " Je ne pouvais donc pas refuser à ces Métis leurs annuités, puisqu'ils appartenaient à une bande, et conséquemment je les leur payai.

Vous comprendrez la position difficile dans laquelle je me trouvais placé, lorsque je me trouvais obligé de refuser de payer les frères, les sœurs, et dans certains cas les pères et mères de ces personnes. Dans l'opinion des Sauvages et de quelques-uns de leurs chefs, ou l'on avait commis une injustice l'année dernière en admettant les Métis, ou je n'agissais pas bien à présent en refusant d'admettre leurs parents dans les bandes. Je vis alors que si l'on payait un seul Métis, qui n'avait jamais encore reçu d'argent accordé par les traités, il faudrait les admettre tous, et, en conséquence, je refusai positivement d'en payer aucun pour la première fois, excepté ceux qui indubitablement étaient de pur sang sauvage. Je considérai que la politique du gouvernement était d'élever le Sauvage dans l'échelle sociale, mais non de faire descendre le blanc au rang du sauvage. Je constatai ensuite que la majorité des Sauvages, tous les Cris, et plusieurs chefs des bandes de la rivière Assiniboine, étaient opposés à ce que l'on admit les Métis dans leurs bandes, et qu'ils furent satisfaits lorsqu'ils connurent la décision que j'avais prise. Ils étaient tellement anxieux au sujet de cette affaire que plusieurs des chefs parmi les Cris se rendirent auprès de M. McDonald, l'officier de la compagnie de la Baie d'Hudson qui commandait dans le district de la rivière du Cygne, et le pressèrent de me faire connaître leurs vues à cet égard, et d'employer son influence auprès de moi pour empêcher les Métis d'être admis, ce qu'il refusa, néanmoins de faire, vu qu'il ne voulait pas intervenir directement dans cette affaire, bien qu'il usât de tous les moyens auprès des Métis eux-mêmes pour les engager à ne pas s'adjoindre aux Sauvages. J'étais sous l'impression, avant d'avoir reçu ces informations, que c'était le désir général des Sauvages que l'on permit aux Métis de s'adjoindre à leurs bandes, et j'étais inquiet de l'effet que produirait au milieu d'eux la décision que je prenais. Je savais que c'était le désir du département que l'on ne fit rien qui tendît à donner de l'inquiétude aux Sauvages ou à diminuer leur confiance dans le gouvernement, surtout à cette époque, par suite des troubles qui existaient aux Etats-Unis, et je fus heureux d'apprendre que ma décision, au lieu de causer du mécontentement, comme je m'y attendais, avait été reçue avec satisfaction par la majorité.

A l'égard des munitions fournies aux Sauvages, je dois vous informer que les balles devraient être du numéro 28, qui convient au calibre des fusils des Sauvages, et le plomb ne devrait pas être plus petit que ce que l'on appelle communément le No. 3. On ne devrait envoyer en grande partie que du plomb à la Rivière aux Battures, au Fort Pelly et aux Buttes du Tondre; quant aux autres postes, on ne devrait y envoyer pour les trois quarts que des balles. Je transmets avec le présent rapport une liste des provisions en mains dans les différents postes, en faisant observer que la quantité fournie était au-delà des besoins, vu l'espace de temps pendant lequel on a nourri les Sauvages, et qui a été beaucoup plus court qu'on ne s'y attendait. Je dois dire de plus que dans tous les endroits où je suis allé, je ne suis pas resté aussi longtemps que je le pensais lors de mon départ, et que les seuls postes où j'ai été quelque peu retardé sont le poste du Fort Pelly et aux Lacs Qu'Appelle, par suite de causes imprévues que j'ai déjà expliquées et auxquelles il a bien fallu me soumettre. M. McKay s'est entretenu avec les Sauvages au sujet de leurs réserves, de leurs bestiaux, instruments, etc., et il fera un rapport séparé de ses opérations. De cette manière on a pu sauver beaucoup de temps, car les entrevues quant à ces questions et les paiements marchaient simultanément, quoique nous fûmes avec différents bandes. Je dois recommander que les époques des paiements à faire l'année prochaine aux différentes bandes soient comme suit: Le 13 août, commençant par la Rivière aux Battures, ensuite le 20 au Fort Pelly, le 27 aux Buttes du Tondre, le 3 septembre aux Lacs Qu'Appelle, le 13 au Fort Ellice, ou bien encore les paiements pourraient se faire ici le 4 août, avant le départ de l'agent pour la Rivière aux Battures.

Comme les bandes de Wah-pee-muk-nu et de Kichi-ka-we-nin ont choisi leurs réserves à la Montagne de l'Original, on devra les payer à l'avenir au Fort Ellice.

La question qui, aujourd'hui, a le pas sur toutes les autres par rapport à la position des Sauvages dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est celle qui a trait à la conservation du buffle. Le décroissement rapide dans le nombre des buffles est devenu un sujet d'alarme pour les Sauvages, qui s'aperçoivent que, si on ne prend pas des mesures promptes pour l'arrêter, leur situation à l'avenir sera excessivement précaire. Que le buffle diminue en nombre dans une proportion qui augmente rapidement, c'est une question admise par tout le monde. Il y a quelques années, on le trouvait par grands troupeaux dans toute la région qui s'étend des limites à l'est du Fort Ellice jusqu'aux Montagnes Rocheuses, et du bras nord de la Saskatchewan jusqu'à la ligne-frontière des États-Unis. Cernés par les chasseurs américains, les Pieds-Noirs, les Pur-Sang, les Preguns et autres tribus semblables de Sauvages au sud et à l'ouest, ainsi que par les Métis, les Saulteux et les Cris au nord et à l'est, les buffles ont vu se resserrer davantage les plaines sur lesquelles ils erraient par bandes, et leur nombre a beaucoup diminué depuis. Cet été ils sont venus jusqu'à l'est qu'ils ne l'avaient fait depuis bien des années, et on les a rencontrés à quelques milles du poste des Buttes du Tondre, tandis qu'au sud du Fort Qu'Appelle, on rapporte qu'on les a vus non loin des frontières de la province de Manitoba. Mais, tandis qu'on les rencontrait en grand nombre au sud et à l'est de la section du pays dont je viens de parler, on en voyait peu ou point à l'ouest et au nord, et on a dit que les Pieds-Noirs et d'autres tribus de ces régions mouraient de faim et suivaient le buffle à l'est. Je sais que cette question a déjà, jusqu'à un certain point, occupé l'attention du gouvernement et qu'il a été fait des représentations par des personnes mieux renseignées que je prétends l'être moi-même, sur la nécessité de prendre des mesures à cet égard. Pour ces raisons je ne traiterai pas cette question aussi longuement que j'aurais pu le faire d'ailleurs.

Lorsque je me trouvai aux Lacs Qu'Appelle, les chefs des Cris, en compagnie de leurs principaux hommes marquants, vinrent me trouver et me représentèrent qu'ils commençaient à s'alarmer, parce que leurs moyens de subsistance diminuaient, et ils me supplièrent de porter à la connaissance du gouvernement ce qu'ils me disaient, et de transmettre leur requête demandant que l'on fit quelque chose pour empêcher l'extermination complète du buffle. Pour faire voir l'importance qu'ils attachent à cette question, je puis faire remarquer que chaque chef et chaque homme marquant firent séparément la même demande. Dans mes rapports antérieurs avec les Sau

vages, je ne les ai jamais vu agir de cette manière. Dans la discussion des autres affaires, on choisit généralement un orateur qui parle pour tous, tandis que les autres se contentent de marquer leur approbation, mais, dans cette occasion, il était évident qu'ils considéraient qu'il était nécessaire de faire davantage, et ils en agirent ainsi afin de me faire comprendre clairement la gravité de leur position. A mon avis, le buffle doit être protégé, ou, dans quelques années, même dans dix ans tout au plus, la généralité des Sauvages dans le Nord-Ouest, qui maintenant comptent sur ces animaux pour en tirer leur subsistance, devront être nourris et entretenus principalement aux frais du gouvernement fédéral. Je ne puis voir d'autre alternative, vu qu'il est impossible de leur enseigner en peu de temps à renoncer à leur manière actuelle de vivre pour prendre celle des hommes civilisés. C'est une question qui demande et qui devrait recevoir immédiatement l'attention du gouvernement, car la paix et comme conséquence, la prospérité des Territoires du Nord-Ouest, en dépendent en grande mesure. Si le buffle venait à disparaître, on ne doit pas s'attendre que les Sauvages mourant de faim, s'abstiendront de se servir des provisions qu'ils pourront trouver dans les magasins de la compagnie de la Baie d'Hudson et des autres traitants, et poussés par la faim, ils pourront peut-être commettre des déprédations qui nous entraîneront dans une guerre avec eux. Telles sont les vues de tous ceux qui sont bien renseignés sur l'état du pays, et, tout en admettant que les Sauvages sont aujourd'hui paisibles, bien disposés et très confiants dans le gouvernement, je crois qu'on ne saurait douter que ces vues sont correctes.

A part les chefs Sioux, Tuque Blanche et Standing Buffalo, qui ont maintenant demeuré sur notre territoire depuis quelques années, j'ai rencontré au Fort Qu'Appelle une députation de Sioux des Etats-Unis. Ces Sauvages me dirent qu'ils avaient conclu un traité de paix avec le chef des Cris, "Petit Ours Noir," et avec la bande l'été dernier, et qu'ils étaient maintenant venus pour nous rencontrer. Il me représentèrent qu'ils trouvaient qu'il était difficile de vivre sur le côté américain et qu'ils désiraient venir chez nous, où on leur avait dit qu'ils trouveraient des moyens de subsistance. Ils ajoutèrent que dans une occasion précédente ils avait "jasé" avec M. McLean, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et qu'ils voulaient avoir de lui des carabines à répétition et des munitions.

Ils exprimèrent la plus entière confiance dans le gouvernement britannique, et leur désir de vivre toujours en bonne intelligence avec ceux qui demeuraient de ce côté-ci de la frontière. Il est assurément très agréable pour un agent de notre gouvernement de constater que, tandis que les Sauvages regardent avec un œil de jalousie et de méfiance le gouvernement des Etats-Unis, ils aient autant de confiance dans le nôtre. Cet état de choses vient de la manière dont leurs ancêtres ont été traités, et du souvenir qui s'en est conservé de père en fils pendant plusieurs générations.

Je les informai que j'étais content d'apprendre qu'ils avaient fait la paix avec le<sup>s</sup> Cris, et que j'espérais qu'ils conserveraient toujours ce traité inviolable, et de plus<sup>s</sup> que j'étais heureux de voir qu'ils avaient une si grande confiance dans le gouvernement que je représentais.

Quant à ce qu'ils m'avaient dit au sujet des moyens de subsistance qu'ils désiraient se procurer, tout ce que je pouvais dire c'est que je n'avais pas de doute que les traitants de notre côté de la ligne seraient contents de trafiquer avec eux, que je ne m'étais pas attendu à les rencontrer, et qu'en conséquence on ne m'avait remis aucun message pour leur être livré; que j'avais été envoyé pour régler les affaires avec nos Sauvages, et comme ils le voyaient, que j'avais beaucoup à faire. Je leur fis présent d'un peu de provisions et de tabac, et ils se retirèrent. Ils vinrent pour me serrer la main avant de partir, mais, comme nous n'avions pas d'interprète, nous ne pûmes lier conversation ensemble.

Tuque Blanche désire<sup>s</sup> s'établir sur une réserve. En toute probabilité, M. Wagner, D. S. L., à son retour, sera capable de faire connaître l'endroit où il veut se fixer.

Je dois offrir mes plus sincères remerciements aux officiers de la Compagnie de la Baie d'Hudson, pour l'excessive bienveillance et la franche hospitalité avec lesquelles ils m'ont traité ainsi que les personnes qui m'accompagnaient.

MM. McKay et Nagle m'ont accordé toute l'assistance qui était en leur pouvoir, et ont contribué au suprême degré au succès qui a couronné ma mission chez les Sauvages.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

M. G. DICKIESON.

## ANNEXE SPÉCIALE.

### D.

*Rapport de M. Walsh à l'honorable ministre de l'Intérieur.*

FORT WALSH,  
COLLINES DU CYPRÈS, TERRITOIRE DU NORD-OUEST,

12 septembre 1876.

HONORABLE MONSIEUR,—Conformément aux instructions générales qui m'ont été données, je prends la liberté de vous présenter le rapport suivant contenant des détails d'un intérêt particulier, qui se rattachent au paiement des annuités en vertu du *Traité No. 4*, que l'on vient de conclure à ce poste.

Au 31 août, les Sauvages étaient presque tous campés ici ou dans les environs du poste, et ils me firent mander de me trouver présent à leur conseil, vu qu'ils avaient des affaires importantes à y discuter; en conséquence, je me rendis au conseil, en compagnie du sous-inspecteur Allen et du Dr. Miller. Je les trouvai dans le camp rangés en cercle, et au milieu de ce cercle étaient assises les différentes bandes, ayant devant chacune d'elles des pavillons sauvages déployés. J'occupais une place sur le devant; il était six heures du soir; après une courte conversation, nous ajournâmes la séance à 9 heures, le lendemain matin; lorsque nous nous fîmes assemblés de nouveau un Sauvage de la bande des Cris, appelé "Ouswpe" fut nommé orateur, et il dit que lorsque les Sauvages rencontraient les Commissaires, il les avertissait qu'à l'avenir, lorsqu'ils auraient besoin de quelque chose, ils devaient adresser leurs demandes à ceux avec qui ils avaient conclu un traité, ou qui les avaient payés, et qu'en conséquence il avait plusieurs demandes à faire :

Premièrement :—Ils demandaient un cheval, un wagon et un harnais pour chaque chef et chaque homme marquant. Deuxièmement :—Ils voulaient que l'on bâtît une maison en troncs d'arbres pour chaque chef et homme marquant; ils voulaient avoir un forgeron qui leur ferait leurs ouvrages pour rien; en outre, ils voulaient avoir le droit de faire venir du côté américain de la frontière toutes les marchandises dont ils auraient besoin sans avoir de droits à payer, et ils voulaient avoir les animaux qui leur avaient été promis par le Commissaire dans le *Traité de 1874*, conclu au Fort Qu'Appelle et ils désiraient encore qu'aussitôt qu'ils seraient établis sur leur réserve, on leur en labourât la terre, vu qu'ils n'étaient pas capables de la labourer eux-mêmes. Ils demandaient encore que les Métis fussent admis au traité et reçussent la même paie qu'eux-mêmes; qu'ils les regardaient comme leurs frères de la plaine et qu'ils n'étaient pas disposés à se séparer d'eux maintenant; et de plus que les Assiniboines, qui n'avaient jamais été encore partie à un traité, y fussent admis et payés comme eux, et même pour les deux années précédentes, en donnant pour raison qu'ils pourraient arriver qu'ils mourraient d'aujourd'hui à l'époque du prochain paiement, et qu'ainsi ils perdraient la paie de cette année.

A toutes ces demandes, je répondis comme suit :—Que la première et la deuxième demandes, j'en étais positif, ne leur seraient jamais accordées, et qu'il était inutile pour eux d'insister à cet égard, car je ne les encouragerais pas dans leurs démarches;



quant à la forge, je leur dis qu'il était assez probable que le gouvernement ne l'accorderait pas, mais que dans tous les cas j'écrirais à l'honorable surintendant général des Affaires des Sauvages, et qu'il pourrait se faire qu'il accédât à leur demande. Quant au droit d'apporter des marchandises du côté américain sans les passer à la douane, j'étais sûr qu'il ne serait pas accordé, mais que, si quelques-uns d'entre eux désiraient faire venir certains articles pour leur usage, ils vissent me trouver et que je les ferais passer sans payer de droits, autrement d'autres profiteraient de cette permission et emploieraient régulièrement des Sauvages à faire la traite de l'autre côté des lignes. Pour les bestiaux qui leur avaient été promis, ils leur seraient donnés aussitôt qu'ils se seraient conformés aux conditions du traité, qui obligeait chaque bande à s'établir sur la réserve. Je leur dis que quant au labourage de la terre, ils n'éprouveraient aucune difficulté après s'être établis sur la réserve, car il se trouverait assurément dans le voisinage des blancs qui n'auraient pas d'objection à leur montrer comment ils devraient se servir des instruments aratoires, ce qu'ils apprendraient dans quelques jours. En réponse à la demande que les Métis fussent admis, je les informai que j'avais des instructions complètes pour me guider dans cette affaire, et que j'entendais m'y conformer; qu'en vertu de ces instructions un Métis ne pouvait pas être admis au traité sans l'ordre de l'honorable surintendant des Affaires des Sauvages; que je leur ferais voir clairement la raison pourquoi le gouvernement avait établi des dispositions en faveur des Métis en leur accordant des concessions de terre dans la province de Manitoba; qu'en effet, aujourd'hui, les certificats (scrips) de ces terres concédées aux Métis étaient en circulation, et que ces certificats pourraient se trouver entre les mains des Métis eux-mêmes, qui, de cette façon, pourraient se faire payer deux fois; que d'ailleurs si les Métis désiraient abandonner les réclamations qu'ils avaient sur ces terres, et vivre au milieu des Sauvages et comme eux, en se conformant aux mêmes lois, ils pouvaient s'adresser à moi et me parler, lorsqu'on aurait fini de faire les paiements, et que s'ils me donnaient leurs noms, je ferais parvenir leur demande à l'honorable surintendant général des Affaires des Sauvages, qui la prendrait en considération.

Relativement aux Assiniboines, je leur dis que, s'il y avait de présents des Sauvages qui n'avaient pas été précédemment partie à un traité, et qui pouvaient prouver à ma satisfaction qu'ils étaient des Sauvages, sujets du gouvernement britannique, ils recevraient probablement le premier et le deuxième paiements cette année, et les troisième et quatrième paiements l'année prochaine, vu que le gouvernement ne permettait pas de faire plus de deux paiements à la fois. Enfin, je les informai que les paiements se feraient au poste, et qu'ils commenceraient à se faire aussitôt après que j'y serais arrivé, ajoutant que les bandes seraient payées séparément. J'annonçai les noms des bandes que je voulais payer les premières, les noms des chefs et des bandes désignés devant être appelés à tour de rôle. Les paiements commencèrent à se faire le vendredi, 1er septembre, et se terminèrent le lundi. Mille deux cent soixante-deux Sauvages (1,262), composés de Sioux, Saulteux et Assiniboines, reçurent la somme de huit mille trois cents onze piastres (\$8,311.) Sur ces entrefaites, on vint m'avertir qu'il venait d'arriver quarante (40) familles et qu'il y en avait encore cinquante autres (50), qui étaient en route. Je suspendis de suite les paiements, et j'informai les chefs que, vu que le nombre de ceux qui arrivaient dépassait de beaucoup le nombre de ceux que le gouvernement avait supposé se trouver jusque là en dehors des traités, je ne pouvais pas en payer davantage, que d'ailleurs il me faudrait payer une somme plus considérable que celle que je me croyais autorisé de déboursier, et qu'en conséquence je devais ajourner les paiements jusqu'à ce que j'eusse communiqué avec l'honorable surintendant-général des Affaires des Sauvages; là-dessus les chefs me dirent que ces quatre-vingt-dix (90) familles se composaient réellement de Sauvages qui étaient sujets du gouvernement britannique et qui venaient des rivières Assiniboine et Belly; — qu'ils avaient été obligés de traverser la rivière Missouri, vu que le buffle commençait à devenir rare dans leur pays, qu'ils avaient vécu autant de ce côté-ci de la frontière que de l'autre, et qu'assurément ils avaient autant de droit aux avantages du traité que les Sauvages qui vivaient plus au nord. (Les Sauvages appellent le Saskatchewan-sud la rivière Belly.) Je leur répondis que ces représentations étaient

inutiles, attendu que je ne pouvais pas faire d'autres paiements à des Sauvages qui n'étaient pas compris dans les traités, mais que je prendrais note du nombre des familles et que je communiquerais leurs observations à l'honorable surintendant général des Affaires des Sauvages ; à cela les chefs répliquèrent que ces Sauvages étaient venus pour recevoir leurs annuités et qu'ils croyaient que l'on agissait durement à leur égard en les laissant de côté. Je répliquai à mon tour que si on se décidait à admettre ces Sauvages, je recommanderais qu'ils fussent payés pour cette année.

Je prendrai donc la liberté de recommander que ces Sauvages, dans le cas où on les admettrait au traité, soient payés mais en commençant par cette année seulement : ils ont eu connaissance du traité de 1874, mais il n'ont pas assisté à sa conclusion ; de plus, ils n'ont pas même assisté à la conclusion de celui de l'année dernière, et je crois que, si vous décidiez de les payer en commençant par cette année, ils seraient satisfaits.

Je constate que pour admettre les Assiniboines, nous devons questionner avec soin les chefs de familles sur le compte de leurs familles ; il y en a quelques-uns qui ont pris les enfants de Sauvages Sioux, avec lesquels ils sont alliés étroitement, parlant à peu près la même langue, ainsi que des enfants des tribus alliées de Ree et de Mandun et d'autres peuplades appartenant aux Etats-Unis ; ces enfants, les Assiniboines les élèvent, et, si vous ne les interrogez avec soin, ils les feront passer pour leurs propres enfants. J'ai trouvé qu'un grand nombre de Sauvages ont mis en gage leurs marques entre les mains des traitants, que d'autres, advenant le décès d'un chef de famille, ont enterré sa marque avec lui, et que d'autres les ont perdues. Je les ai averti que c'était mal de mettre en gage leurs marques, et de prendre garde de ne pas les perdre, vu qu'on les leur donnait pour être présentées à l'époque des paiements et pour leur permettre de retirer leur argent. J'ai de plus trouvé qu'un grand nombre avaient échangé leurs marques entre eux, ce qui a donné lieu à beaucoup de confusion, et en faisant les paiements, j'ai été contraint, dans bien des cas, de me guider entièrement sur les noms enregistrés dans les livres, qui correspondaient avec les numéros des marques, et, par ce moyen, j'ai pu remettre ces marques à leurs véritables propriétaires. A ceux qui avaient prouvé qu'ils avaient perdu leurs marques, j'en ai donné d'autres en zinc portant des numéros correspondants aux numéros des marques perdues. Comme les marques que l'on devait donner aux Sauvages, qui étaient admis au traité, n'étaient pas arrivées, j'en ai fait faire de zinc, portant les lettres " W.V.X. " Dans le cas où un chef amenait des Sauvages, qui n'avaient pas encore pris part à un traité, je leur donnais une des marques portant les lettres W, V, ou X., en ajoutant la lettre V, W, ou X. à la marque de la bande du chef, suivant les circonstances. Plusieurs des bandes s'étaient divisées, et une partie étaient allées au Fort Qu'Appelle ; cela avait eu lieu par le fait que des personnes intéressées au Fort Qu'Appelle avaient envoyé des courriers par les prairies pour avertir les Sauvages qu'on ne ferait pas de paiements aux Collines du au Cyprès, et que tous ceux qui leur diraient le contraire, chercheraient à les tromper. En conséquence les Sauvages craignant de ne pas recevoir de paie, se séparèrent : une partie se rendirent au Fort Qu'Appelle, et les autres vinrent ici. Un grand nombre des Sauvages compris dans le Traité No. 3 se trouvaient ici pour recevoir leurs annuités. Je les prévins qu'ils ne pouvaient pas se faire payer ici, et qu'en conséquence ils auraient à attendre jusqu'à l'année prochaine, et qu'alors ils seraient payés dans le district auquel ils appartenaient.

Un grand nombre de Sauvages ont manifesté le désir de passer dans d'autres bandes, ce à quoi je n'ai pas voulu consentir, excepté dans quelques cas, lorsque les chefs consentaient à les laisser partir, et vu que vous ne m'avez pas envoyé d'instructions à cet égard.

Les Sauvages se sont plaints qu'au Fort Qu'Appelle l'année dernière les rations n'ont pas été distribuées correctement, qu'il y en a qui ont reçu beaucoup et que plusieurs ont reçu peu de chose. Pour empêcher cette année que la même chose se répète ici, j'ai fait prendre le recensement des familles qui étaient campées avant de faire les distributions, et j'ai partagé les rations suivant le nombre, en donnant à chaque bande sa quote-part légitime. Quant au sous-inspecteur Allen, je lui dois la plus grande reconnaissance pour les services précieux qu'il m'a rendus lors de la

2. Que les Sauvages aux Grands Rapides de la rivière Berens ont accepté le traité, en étant admis à faire partie de la bande de Jacob Berens, et que cette dernière bande désire que ses réserves lui soient assignées, ainsi que ses terres à foin.

3. Que les Sauvages de "Norway House" se proposent d'émigrer à la rivière Fisher, sur le lac Winnipeg.

4. Que les Sauvages des Grands Rapides sont partis, comme ils avaient convenu de le faire l'année dernière, de l'endroit où ils s'étaient établis sur la Saskatchewan, et qui a été réservé pour servir d'emplacement à une ville.

5. Que les Sauvages du "Pas," de "Cumberland," et du "Lac à l'Original" ont donné leur adhésion au traité, et, moyennant l'approbation du Conseil Privé, se sont entendus sur les sections à prendre comme réserves.

6. Que les bandes aux "Grands Rapides," au "Pas," et à "Cumberland," sont dans un état assez avancé pour qu'on leur donne l'octroi pour leurs écoles.

Je transmets ci-inclus le bilan de M. Howard concernant les sommes reçues et dépensées au sujet de la conclusion du traité, ainsi que les paiements qui ont été faits, avec aussi les pièces justificatives à leur appui. J'avais confié le soin des arrangements financiers aux mains de M. Howard, sur qui est également dévolu le travail le plus long dans la mission confiée aux commissaires.

Je vous adresse également par la poste aux paquets et avec les formalités de l'enregistrement, l'original des adhésions des différentes bandes au traité.

Pour empêcher les complications et les malentendus, il serait désirable d'arpenter immédiatement autant de réserves que possible, et d'après la part que M. Reid a prise au traité, et son aptitude aux affaires, je crois qu'il serait la personne convenable à employer pour ces arpentages.

Je ferai observer, en terminant, que j'ai prié M. Provencher de faire consentir au traité la bande qui se trouve à l'embouchure de la Rivière Noire, et qu'il m'informe qu'il a obtenu son adhésion et qu'il vous en a fait rapport. Enfin, le fait que les commissaires ont obtenu l'adhésion de toutes les bandes de Sauvages qui habitent la région comprise jusqu'à ce jour dans le traité, est l'un des traits les plus satisfaisants qui caractérisent les opérations de l'année.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

ALEXANDER MORRIS,

*Lieutenant-gouverneur.*

A.

*De l'honorable Thos. Howard et J. Lestock Reid, écr., commissaires, à l'honorable Alexander Morris, lieutenant-gouverneur, Fort-Garry.*

WINNIPEG, 10 octobre 1876.

MONSIEUR,—D'après les instructions que nous avons reçues de vous, à la date du 14 juillet, nous devons nous rendre d'abord à la Pointe de la Tête du Chien, et à la rivière Berens, sur le lac Winnipeg, pour y obtenir l'adhésion de certains Sauvages au traité fait et conclu à "Norway House" l'année dernière, et nous avons aujourd'hui l'honneur de vous présenter le rapport suivant :

Partis d'ici, par le vapeur "Swallow," dans la matinée du 20 juillet, nous arrivions vers midi, le même jour, au Fort de Pierre, où nos bateaux nous attendaient. Là il nous fallut les retenir jusqu'au lendemain matin, alors que nous réussîmes à les faire partir, mais comme M. Howard avait des arrangements à prendre pour expédier une grande quantité d'approvisionnements dans un troisième bateau à la rivière Saskatchewan, il était tard le même soir avant de pouvoir partir, ce qui ne nous empêcha pas de nous rendre chez M. Monkman, où nous campâmes pour la nuit, pour nous remettre en route le lendemain matin.

distribution des rations : c'est à lui, en effet, que je confiai ce service important, et i s'acquitta de sa tâche à la satisfaction de toutes les parties intéressées. Le Dr. Robert Miller m'a aussi été d'un grand secours ; pendant que les paiements se faisaient il a vacciné plusieurs Sauvages, mais comme il avait peu de vaccin il a été obligé d'ajourner ce genre d'opérations jusqu'à une époque où il pourra s'en procurer davantage ; d'ailleurs il m'a encore rendu d'autres services importants pour lesquels je lui dois une reconnaissance toute spéciale.

Si le gouvernement a l'intention d'admettre les Assiniboines aux bénéfices du traité, je lui recommanderai de faire faire le recensement pendant l'hiver ou de bonne heure au printemps, pendant que les chefs se trouvent ici ainsi qu'à la rivière au Lait, vu que l'on pourrait leur poser toutes les questions nécessaires sur le compte de leurs familles et en recevoir des réponses, ce qui diminuerait beaucoup le travail du recensement ainsi que les frais d'entretien des chefs, car ce travail et ces dépenses à faire pour garder les chefs seraient très considérables si l'on ajournait le recensement à l'époque du paiement des annuités.

Si l'honorable Secrétaire d'Etat y consentait, je pourrais m'acquitter pour vous de cette besogne, sans trop nuire à mes devoirs dans la police à cheval.

J'ai l'honneur d'être, honorable monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

J. M. WALSH,

*Inspecteur, division R., N. O., P. M.*

*Commandant au Fort Walsh.*

## ANNEXE SPÉCIALE.

### E

*Du lieutenant-gouverneur Morris à l'honorable ministre de l'Intérieur.*

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

FORT GARRY, 17 novembre 1876.

MONSIEUR,—Dans ma dépêche du 7 juin, je recommandais de prendre des mesures pour s'assurer de l'adhésion des Sauvages que l'on n'avait pas rencontrés lors de la conclusion du traité No. 5, et je fus alors prié par vous de confier cette mission à M. Graham, du département des Sauvages ici, ou encore à l'honorable Thomas Howard. M. Graham s'est trouvé dans l'impossibilité de laisser le bureau. En conséquence, j'ai dû confier ce soin à M. Howard et à J. Lestock Reid, écr., D. A. J'ai donné à ces messieurs des instructions écrites, dont vous trouverez une copie annexée au rapport de M. Howard, instructions dans lesquelles je leur recommandais de se rencontrer d'abord ensemble avec les Sauvages de l'Île et ceux de la rivière Berens, puis de se séparer, M. Reid se rendant à "Norway House," et M. Howard aux "Grands Rapides" de la Saskatchewan et au "Pas," vu qu'il était nécessaire d'adopter cette marche pour que leur mission pût s'accomplir pendant la saison. J'ai le plaisir de vous apprendre que ces messieurs se sont acquittés de leur mission avec le plus grand succès et de la manière la plus satisfaisante, comme vous pourrez le voir dans le rapports suivants, que je vous transmets ci-inclus, savoir :

A. Rapport commun de MM. Howard et Reid au sujet des Sauvages de l'Île du lac Winnipeg et ceux de la rivière Berens.

B. Rapport de M. Howard sur la bande aux "Grands Rapides," et au sujet de ses négociations avec les Sauvages du "Pas."

C. Rapport de M. Reid au sujet des Sauvages de "Norway House."

D. Rapport de M. Howard, contenant les comptes des "Dépenses" encourus pour mettre à exécution les instruction par moi données.

1. Il apparaît par ces rapports que les commissaires ont obtenu l'adhésion des bandes éparses de Sauvages parmi les Îles et sur les bords du lac Winnipeg, et leur réunion en une seule bande ayant un chef et des conseillers.

Avec un vent favorable et du beau temps nous atteignîmes les "Détroits," (Narrows), le lundi dans l'après-midi, le 24, à 4-30 p.m. M. Howard, arrêta au poste de la compagnie de la Baie d'Hudson pour s'informer des provisions qui s'y trouvaient emmagasinées; il trouva campés à cet endroit les Sauvages de "Thickfoot" et de "Jack-Fish Head," au nombre d'environ 25 familles en tout, qui lui apprirent qu'ils seraient désireux de nous rencontrer et de nous parler à cet endroit plutôt que de l'autre côté des "Détroits" à la Tête du Chien; mais comme le lieu du rendez-vous était distinctement fixé, M. Howard leur dit qu'ils devaient lever leur camp.

M. Reid, dans l'intervalle, s'étant rendu à la Pointe de la Tête du Chien, il fut reçu au bruit d'une décharge de fusils par les Sauvages, qui s'y trouvaient campés, savoir: les bandes de la Rivière à la Veine de Sang, de la Grosse Ile et de la Barre de Sable; et presque au même instant qu'arrivait M. Howard, les Sauvages de "Thickfoot" et de "Jack-Fish Head" faisaient aussi leur apparition.

Nous avions fini à peine de dresser notre camp que nous reçûmes la visite d'une députation composée d'un représentant de toutes les bandes, moins celle de "Thickfoot, et qui étaient désireux de savoir quand nous serions prêts à avoir une conférence; leur ayant dit que le lendemain, le 25, était le jour fixé, et que nous les rencontrerions ce jour-là à 11 heures dans la matinée, nous leur donnâmes quelques provisions et ils se retirèrent. Thickfoot plus tard vint nous trouver et nous annonça qu'il serait prêt dans aucun temps à nous rencontrer et à signer le traité; qu'il avait entendu dire que c'était notre intention de nommer un chef seulement pour tous les Sauvages, qui se trouvaient alors réunis; qu'il avait compris que lorsque le Gouverneur, l'année dernière, lui avait mis en mains le papier, il le nommait alors leur chef; qu'il avait notifié tous les Sauvages, qui se trouvaient alors réunis, ainsi qu'il en était convenu, et qu'ils l'avaient menacé d'user de violence à son égard parce qu'il avait dit qu'il devait être fait chef; qu'en conséquence il avait peur de s'adjoindre à eux en aucune manière, et que lui et sa bande désiraient qu'ils vinssent à leur parler. Après ce discours, nous l'informâmes qu'il n'y avait rien à craindre pour sa personne, que le papier que le Gouverneur lui avait donné disait seulement qu'il était un Sauvage marquant, et que nous le reconnâtrions assurément comme tel, et que si les Sauvages désiraient l'avoir pour chef, ce choix nous ferait beaucoup de plaisir.

Le lendemain matin les Sauvages nous firent dire par un représentant de chaque bande, celle de Thickfoot exceptée, qu'ils désiraient avoir encore une journée pour se réunir en conseil avant d'avoir avec nous une conférence; convaincus, cependant, qu'ils avaient eu déjà un temps suffisant, d'ailleurs ne voulant pas trop les hâter, nous fixâmes l'heure de la conférence à 4 heures le même jour, ce qui les satisfait, et ils promirent de se tenir prêts pour cette heure-là.

Vers 3 heures, on nous informa que les Sauvages s'étaient réunis: alors nous allâmes de suite les rencontrer. Le lieu que nous avions choisi pour la conférence se trouvait sur un plateau de granit, et à l'une de ses extrémités, nos équipages avaient élevé un abri avec des branches; on n'aurait pu trouver ailleurs un site plus convenable pour la réunion.

Après leur avoir demandé s'ils s'étaient tous assemblés, et après nous être assurés qu'ils étaient tous venus, nous commençâmes à leur expliquer le but de notre mission, mais immédiatement nous nous aperçûmes que les bandes étaient déterminées à se faire considérer distinctement l'une de l'autre et qu'elles désiraient traiter séparément; nous les informâmes alors qu'il n'y aurait qu'un seul chef de choisi, et qu'avant d'aller plus loin, nous leur recommandions de tous se réunir en conseil pour y choisir un chef et trois conseillers, et d'être prêts à nous les présenter le lendemain. Cette nouvelle parut causer beaucoup de mécontentement à la bande de l'Île, dont Ka-tuk-e-pin-as était l'homme marquant; néanmoins ils se retirèrent tous, mais en promettant, avant de partir, de se tenir prêts à nous rencontrer le lendemain à midi.

Avant l'heure fixée pour l'assemblée, le lendemain, il arriva une autre délégation qui nous informa que les Sauvages n'étaient pas encore prêts, qu'ils ne pouvaient pas s'entendre sur le choix à faire d'un chef, et qu'ils demandaient que l'heure de l'assemblée fut de nouveau ajournée jusqu'à 3 heures, ce à quoi nous donnâmes notre consentement avec l'entente que, s'ils n'étaient pas prêts alors, nous nous en retournerions et que nous vous ferions un rapport des faits.

Peu de temps après, nous aperçûmes Thickfoot et ses Sauvages assis près de nos tentes, et paraissant évidemment ne prendre aucune part dans le choix d'un chef; alors nous le fîmes venir à nous et nous trouvâmes qu'il n'était pas encore disposé à se joindre aux autres Sauvages. Il nous annonça qu'ils ne voulaient pas de lui comme chef, et qu'en conséquence il se tiendrait à l'écart. Nous lui expliquâmes qu'il pourrait être l'homme marquant de sa bande en étant élu conseiller de qui que ce fût qui serait choisi comme chef, et après avoir enfin réussi à lui persuader de se rendre avec les autres Sauvages dans la tente du conseil, nous chargeâmes le Révd. M. Cochrane de se rendre au campement des Sauvages et de leur déclarer qu'il faudrait prendre un conseiller dans chaque bande autre que celle où serait choisi le chef. En adoptant cette marche, nous trouvâmes le moyen de satisfaire toutes les bandes, et lorsque M. Cochrane eût donné cet avertissement aux Sauvages, nous demeurâmes convaincu que le choix du chef se ferait promptement; cependant nous fûmes déçus dans notre attente, car il arriva peu après un messager, qui nous informa qu'on ne pouvait pas faire de choix, attendu que Ka-tuk-e-pin-ais ne voulait rien faire à moins d'être nommé chef. En apprenant cela, M. Cochrane se décida à aller trouver les Sauvages au conseil, et, s'y trouvant, il leur proposa de choisir un chef au scrutin, et après leur avoir fait accepter à tous cette proposition, on procéda à l'élection. Il fallut avoir plusieurs tours de scrutin, et enfin le choix tomba sur le chef Sauvage de la bande de la Rivière à la Veine de Sang, Sa-ha-cha-way-ass, et les conseillers choisis furent les hommes marquants des bandes de la Grosse Ile, de la Tête du Chien et de la Tête du Brochet, "Jack-Fish Head."

A 3 heures p. m., nous fûmes informés que les Sauvages s'étaient de nouveau assemblés; nous nous rendîmes alors au lieu de la réunion et nous fûmes présentés au chef et à deux de ses conseillers. Ka-tuk-e-pin-ais, le troisième conseiller, s'avançant, dit que sa bande ne voulait pas qu'il agit comme conseiller; qu'il avait vu le gouverneur l'autre jour, et en avait appris qu'il serait le chef des Sauvages de l'Ile. Là-dessus, nous lui dîmes que vous ne lui aviez fait aucune telle promesse, et que nous ne pouvions pas reconnaître d'autre choix que celui de la majorité. Il désira alors se retirer des négociations et attendre jusqu'à ce qu'il vous vît, avant de signer le traité; mais comme nous avions appris que, sur les 22 familles, qui composaient sa bande toutes, à l'exception d'une ou deux, avaient reçu les annuités depuis 1870, avec la bande de St. Pierre, nous les fîmes asseoir à part et nous leur expliquâmes qu'en recevant les annuités comme un grand nombre d'entre elles les avaient reçues, elles avaient par là réellement adhéré au traité, et que nous ne nous trouvions là que pour négocier avec ceux de la bande qui n'avaient pas encore en aucun temps reçu d'argent de la Reine. Ka-tuk-e-pin-ais dit alors qu'il y en avait bien peu parmi ses Sauvages, qui n'avaient pas reçu d'argent de la Reine, mais que, pour lui, il n'en avait jamais reçu; qu'il était bien prêt à signer le traité maintenant, mais que quelques-uns des siens ne voulaient pas qu'il le fit, à moins que nous consentissions à leur donner la Grosse Ile pour réserve. Nous repoussâmes cette demande de suite, et en même temps nous leur fîmes savoir que, si lui et toute sa bande ne voulaient pas accepter les offres qu'on leur faisait, et cela sans plus tarder, ils étaient à même de s'en retourner chez eux. En entendant ces paroles, ils se retirèrent tous, mais revinrent aussitôt, et Ka-tuk-e-pin-ais dit qu'un ou deux de la bande ne voulaient pas qu'il signât aucun traité, mais que la plupart des autres le voulaient, et qu'il allait le signer. Il s'assit alors avec les autres chefs et conseillers, et nous nous mîmes à leur expliquer les conditions du traité. Lorsque fut arrivée la clause concernant les réserves, chaque bande manifesta le désir qu'on leur accordât pour réserve l'endroit où elle avait eu l'habitude de vivre et que l'on en mentionnât le site dans le traité; mais comme nos instructions étaient positives à cet égard, nous refusâmes de nous rendre à cette demande, mais nous les assurâmes que les noms des localités qu'ils demandaient, vous seraient assurément transmis avec notre rapport, et nous leur annonçâmes qu'à l'exception de la localité indiquée par les Sauvages de la Barre de Sable, nous étions sûrs que le gouvernement acquiescerait à leur demande, et leur accorderait des réserves dans les endroits où ils le désiraient. Ci-suivent les localités qui furent mentionnées:—

*Pour la bande de la Tête du Chien.*—Le point vis-à-vis de la Tête du Chien.

*Pour la bande de la rivière de la Veine de Sang.*—A l'embouchure de la Rivière de la Veine de Sang.

*Pour la bande de la Grosse Ile.*—A l'embouchure de la Rivière à la Mauvaise Gorge.

*Pour la bande de la Tête du Brochet.*—Le côté-nord de la Pointe de la Tête du Brochet, à Lobstick, et

*Pour la bande de la Barre de Sable.*—La Rivière de la Terre Blanche, sur le côté-ouest du Lac Winnipeg.

Il faut se rappeler que les quatre bandes sur celles qui sont ci-dessus nommées, savoir :—Celles de la Grosse Ile, de la Tête du Brochet, de la Tête du Chien et de la Rivière de la Veine de Sang, sont des bandes distinctes, tandis que celle de la Barre de Sable appartient réellement à la bande des Sauvages de St. Pierre, et qu'elles ont toujours vécu aux différents points du lac dont elles tirent leurs noms, et qu'en conséquence elles regardent ces endroits comme leur pays natal. C'est pourquoi, nous recommandons respectueusement que l'on fasse droit à la demande de toutes les bandes, à l'exception de celle des Sauvages de la bande de la Barre de Sable; quoiqu'en agissant ainsi nous n'ignorions pas que le gouvernement est loin de désirer que l'on encourage les Sauvages à se fractionner en petites bandes, nous sommes, néanmoins, convaincus que dans ce cas il est impossible de les réunir tous sur une seule et même réserve.

Le traité fut signé dans la soirée du mercredi, 20 juillet, et ensuite nous prîmes nos arrangements pour commencer à faire les paiements le lendemain matin à 9 heures, ce que nous fîmes, en complétant le tout à 4 heures le même jour. Après quoi, nous avons distribué les instruments aratoires, les munitions, la ficelle et le resté des provisions.

D'après les bordereaux de paie on verra que nous avons payé en tout 276 Sauvages, répartis comme suit :—

Sauvages de la Tête du Brochet.....	63
“ “ Grosse Ile.....	74
“ “ Rivière à la Veine de Sang.....	77
“ “ Tête du Chien.....	35
“ “ Barre de Sable.....	27

Tel que mentionné précédemment, les Sauvages de la Barre de Sable étaient anciennement payés avec la bande de St. Pierre; ils se trouvent maintenant compris dans le traité 5, et désirent recevoir les annuités avec la bande de l'Ile.

Après avoir distribué les présents, nous transportâmes de suite notre camp sur une île à environ un quart de mille de la pointe, et nous restâmes dans cet endroit jusqu'au samedi matin, le 29, lorsque avec un vent favorable, nous mîmes à la voile et vîmes mouiller au large de l'embouchure de la rivière Berens, et le lendemain matin, qui était le dimanche, à 9.30 a.m., nous dressions nos tentes sur l'Ile Lobstick.

Nous restâmes sur l'Ile jusqu'au mardi et transportâmes ensuite notre camp à la Mission méthodiste. Le lendemain nous nous rendîmes dans l'un de nos bateaux au poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, où nous rencontrâmes M. Flett, l'officier commandant, et reçûmes de lui les provisions qui avaient été expédiées auparavant et qui avaient été placées dans ces magasins, et ensuite nous reprîmes le chemin de notre camp.

M. Flett nous informa qu'il espérait que les Sauvages des Détroits de la rivière Berens, arriveraient ce soir-là, et le jeudi il vint nous rendre visite, pour nous prévenir qu'ils étaient arrivés et qu'ils tenaient alors conseil. Dans la même après-midi le chef et ses conseillers vinrent nous visiter et nous demandèrent quand nous serions prêts à les rencontrer, et, bien que le 5 fut le jour convenu, nous jugeâmes qu'il était à propos de fixer la rencontre au lendemain, le 4 août, vu que tous les Sauvages se trouvaient alors réunis, et qu'ils étaient anxieux de s'en retourner chez eux.

Le lendemain matin, les Sauvages vinrent nous trouver, dans des bateaux de

York, de l'endroit où ils étaient campés, près du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson ; et en apprenant qu'ils se trouvaient tous réunis dans la maison d'école, nous nous y rendîmes et nous y rencontrâmes, outre la bande de la rivière Berens, environ une trentaine de Sauvages des Grands Rapides de cette rivière. Nous leur expliquâmes le but de notre mission, et nous trouvâmes que les Sauvages des Grands Rapides étaient très anxieux d'accepter les présents et les offres brillantes de la Reine ; il y en avait quelques-uns, d'après ce que nous avions découvert, qui avaient déjà reçu les annuités avec les Sauvages du lac Seul : nous nous empressâmes alors de leur dire que c'était seulement pour ceux qui n'avaient pas encore reçu d'argent ni de présents de la Reine, que devait commencer la première partie de notre mission, et qu'il était en conséquence nécessaire d'entamer les pourparlers d'abord avec ceux-là. L'homme marquant, Num-ak-ow-oh-nuk-wape, dit alors qu'il était bien prêt, au nom de ses Sauvages, d'accepter les mêmes conditions que celles accordées à la bande de la Rivière Berens, mais qu'il voulait avoir sa réserve là où ils avaient déjà vécu aux Grands Rapides ; là-dessus nous lui dîmes qu'avant de pouvoir nous entretenir davantage avec lui, nous voulions nous assurer auprès de la bande qu'il était bien leur homme marquant, ce que la bande affirma de suite. Nous jugeâmes ensuite qu'il était à propos de leur recommander de choisir pour leur chef celui de la bande de la Rivière Berens, et de lui donner pour conseiller leur homme marquant, et quoique notre proposition ne fût pas de suite accueillie d'une manière favorable, nous finîmes par leur persuader de l'accepter, et le chef fut élu de suite. De cette manière nous épargnâmes les frais qu'il aurait fallu nécessairement encourir pour maintenir un chef et deux conseillers. Nous leur annonçâmes alors que nous étions prêts à leur accorder leur réserve là où ils la demandaient, et après leur avoir expliqué le traité, clause par clause, et y avoir mentionné le site de la réserve, le chef et le conseiller signèrent leur adhésion au traité en bonne et due forme. On procéda ensuite au paiement des annuités, qui se termina cet après-midi à 4 heures, lorsque l'on constata que l'on avait payé 392 Sauvages comme suit :—

Sauvages de la bande de la Rivière Berens.....	228
“ “ “ des Grands Rapides.....	164

Nous distribuâmes ensuite les instruments aratoires, les munitions, la ficelle et les provisions. Lorsque nous eûmes fini, le chef et les conseillers s'avancèrent et nous remercièrent pour tout ce qu'on avait fait pour eux ; ils nous dirent qu'ils étaient très satisfaits de ce qu'ils avaient reçu, et nous prièrent de porter ces faits à votre connaissance, ce que nous promîmes de faire. Ils s'en retournèrent ensuite dans les mêmes bateaux à bords desquels ils étaient venus, en donnant trois hourrahs avant de s'éloigner du rivage, pour la Reine, et trois autres pour le Gouverneur.

Nous sommes très heureux de vous apprendre que la meilleure entente possible paraît exister entre les Sauvages de cette région. Ils parurent tous anxieux de se livrer à la culture et de se faire des établissements, et nous avons entendu dire qu'il s'était construit un grand nombre de maisons à la Rivière au Peuplier, et qu'il s'était fait dans cette région beaucoup de défrichement depuis qu'on avait conclu le traité avec eux l'an dernier ; ils ont dû, en conséquence, recevoir avec beaucoup de satisfaction les instruments aratoires que nous avons apportés avec nous. Comme ces bandes vivent à une distance considérable l'une de l'autre, nous recommandons de leur accorder des instruments aratoires en plus grand nombre. Nous sommes également convaincus que les bestiaux qui leur ont été promis par le traité leur seront fournis, vu qu'il est certain à notre avis qu'ils sont dans une position à en avoir bien soin.

Comme vous l'aviez marqué, nous les avons informés que leur demande pour avoir des terres à foin, avait été transmise au gouvernement, et cette nouvelle leur a causé beaucoup de joie. Le lendemain matin, samedi, le 5 août, M. Reid partit pour Norway House, et dans l'après-midi du même jour M. Howard fit voile pour le Fort de Pierre, sur la rivière Rouge.

Une fois l'adhésion des Sauvages à la Tête du Chien et à la rivière Berens obtenue



au traité, notre mission comme commissaires agissant conjointement d'après vos instructions cessait, mais avant de clore ce rapport, nous demandons la permission d'attirer votre attention sur les faits suivants :—

En nous adressant ici au bureau des Affaires des Sauvages, nous avons trouvé qu'une partie seulement des provisions destinées à approvisionner les Sauvages, en vertu du traité, avait été expédiée, et que nous avons eu à transporter dans nos bateaux, ou à prendre des arrangements pour diriger aux différents points au-delà de 16,000 livres pesant en provisions, instruments aratoires, munitions et ficelle. Cela a donné lieu à beaucoup d'inconvénients, surtout pour M. Howard, vu qu'il fut impossible de placer dans un seul bateau les quantités nécessaires pour les Sauvages des Grands Rapides et du "Pas" sur la Saskatchewan, ce qui l'obligea à se procurer un autre bateau avec un autre équipage, et cela grâce à l'intervention bienveillante de M. Bedron, préfet du pénitencier, qui lui trouva ce bateau avec beaucoup de peine néanmoins. M. Reid avait dans son bateau un chargement complet en destination de Norway House, et M. Howard, dans le sien, un chargement semblable pour la Tête du Chien et la rivière Berens. Si ces approvisionnements eussent été expédiés en premier lieu, nous sommes certains que l'on aurait pu épargner une somme d'argent considérable, qu'il a fallu autrement dépenser, attendu que les commissaires auraient pu alors visiter en canots les différentes postes, au lieu de se servir de bateaux, qui exigeaient de nombreux équipages.

Nous devons mentionner, en outre, que nous avons trouvé les provisions, que l'on avait fait arriver à la Tête du Chien et à la rivière Berens, tout-à-fait insuffisantes pour le nombre de Sauvages qui s'y trouvaient assemblés, et, bien que nous ayons suppléé à ce déficit à même les provisions que nous avons reçues, il nous fut impossible d'accorder la quantité que nous croyions être suffisante, et à la Tête du Chien nous avons été obligé d'acheter quelques provisions et même d'en prendre une grande quantité dans nos progrès magasins. Nous croyons assurément que les rations ordinaires que l'on accorde aux Sauvages dans la province, lorsqu'on leur paie leurs annuités, sont beaucoup au-dessous de ce qu'on devrait expédier à ces points reculés sur le lac, où l'on ne visite ces Sauvages qu'une fois par année, tandis que les autres dans le reste de la province sont visités souvent et s'approvisionnent de temps à autre.

Nous avons été assez heureux pour nous assurer les services du Révd. Henry Cochrane, qui a bien voulu agir comme interprète. Comme il se trouvait absent de sa mission du "Pas" par suite d'une visite qu'il faisait dans la province, et qu'il désirait s'en retourner, M. Howard lui donna passage dans son bateau, et pendant tout le trajet, il nous a rendu les services les plus importants.

M. Howard vous remettra les bordereaux de paie des bandes, avec un état des quantités de provisions que l'on a trouvées en magasins aux différents postes, ainsi que les quantités d'approvisionnement, d'instruments aratoires, d'outils, de munitions, de ficelle, que nous avons reçus et distribués.

Après avoir traité des différentes questions qui avaient trait à notre mission pendant que nous agissions de concert, et tout en vous assurant que notre but et notre seul désir étaient de nous acquitter de nos devoirs à votre entière satisfaction, ce que nous avons fait, nous l'espérons,

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,  
Vos obéissants serviteurs,

THOS. HOWARD,  
J. LESLOCK REID,  
*Commissaires.*

## B.

*De l'honorable Thos. Howard, commissaire, à l'honorable Alex. Morris, lieutenant-gouverneur, Fort-Garry.*

WINNIPEG, 10 octobre 1876.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous informer que conformément à vos instructions, dont une copie est ci-jointe, je me suis rendu, en compagnie de M. Reid, à la Tête du Chien et à la rivière Berens, sur le lac Winnipeg, et que rendu à ces postes j'ai réussi à faire accepter le traité No. 5, aux Sauvages des bandes de l'Île et des Grands Rapides de la rivière Berens, et qu'après avoir payé les annuités aux Sauvages de la rivière Berens, je suis revenu au Fort de Pierre. Telle que la chose se trouve mentionnée dans le rapport commun que M. Reid et moi vous avons adressé, j'ai eu toutes les difficultés du monde à me procurer un bateau pour me transporter aux postes que j'avais mission de visiter, et ce n'est que par l'invention bienveillante de M. Flett, de la compagnie de la Baie d'Hudson, au Fort de Pierre, que j'ai dû de pouvoir même en emprunter un pour me rendre à la rivière Berens, d'où je devais revenir.

Je dus laisser le Fort de Pierre avec M. Reid et confier à M. Bedson, préfet du pénitencier, le soin de me procurer un bateau pour me transporter à la Saskatchewan, puis un second pour expédier les provisions au "Pas," et à mon retour je trouvai que M. Bedson avait pourvu à tous mes besoins ; de fait, il avait réussi à acheter un bateau qu'il avait expédié au "Pas" avec une cargaison complète, et il avait obtenu la permission de M. Grahame, commissaire de la compagnie de la Baie d'Hudson, que je me servisse pour me rendre à Saskatchewan du même bateau dont je m'étais servi pour aller à la rivière Berens. Comme il pourrait paraître étrange qu'on ait employé deux bateaux pour cette mission je ferai remarquer que j'ai trouvé non-seulement qu'il était nécessaire de me procurer à moi-même des moyens de transport, mais j'ai dû expédier une quantité très considérable d'approvisionnements, d'instruments d'agriculture, etc., etc., de Winnipeg au "Pas," et de plus que j'ai découvert, heureusement à temps pour prendre des mesures, que toutes les provisions auparavant expédiées pour le poste du "Pas," avaient été seulement placées dans les magasins des Grands Rapides, et qu'ils y resteraient à moins que je ne prisse des arrangements pour les faire arriver à leur lieu de destination à la tête de la Saskatchewan, ce que je fus obligé de faire bien entendu.

Je partis du Fort de Pierre pour me rendre aux Grands Rapides, dans la matinée du 17 août, et après un passage très rapide, mais tempestueux et dangereux, j'atteignais l'embouchure de la rivière Saskatchewan de bonne heure le matin du 26. En entrant dans la rivière, je trouvai que les Sauvages étaient campés près de son embouchure, sur la rive sud ; je débarquai donc à cet endroit, et je fis mes dispositions pour les rencontrer le lendemain à midi. Comme les provisions se trouvaient emmagasinées au poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, à environ un mille et demi en amont de la rivière, je me décidai à camper au pied du chemin qui traverse le Portage des Quatre Milles ; après quoi, je fis parvenir des provisions au camp des Sauvages, où je me rendis ensuite au temps fixé.

Les Sauvages de la bande s'étant assemblés, je leur annonçai le but de ma mission, en ces termes : " Que j'avais été chargé de leur payer leurs annuités et de leur remettre une partie des outils et des instruments aratoires qui leur étaient accordés par le traité, et en même temps distribuer entre ceux qui anciennement avaient des maisons et des jardins sur le côté nord de la rivière, et qui s'étaient transportés là où ils vivaient aujourd'hui, tel que stipulé dans le traité, la somme de cinq cents piastres.

A ma surprise, le chef de suite exprima sont étonnement de m'entendre dire que

le traité avait été conclu l'année dernière, et il dit qu'il n'avait eu alors qu'un entretien préliminaire avec le gouverneur, entretien qui avait précédé la conclusion du traité cette année, et qu'ils ne s'étaient alors préparés qu'à conclure le traité plus tard. J'expliquai aux Sauvages de la bande que j'avais été présent moi-même lors de sa conclusion, et que j'allais leur en faire donner lecture. Je priai donc M. Cochrane d'en faire la lecture, en le leur expliquant d'un bout à l'autre; néanmoins, ce ne fut qu'après qu'ils eussent fait de longs discours, pendant lesquels ils formulèrent les demandes les plus déraisonnables, et qu'après que je leur eusse donné moi-même des explications, que les Sauvages demeurèrent convaincus qu'on avait de fait conclu un traité avec eux, et sur ce, ils me prièrent de commencer à faire les paiements; en même temps un certain nombre d'entre eux m'exposèrent qu'ils avaient été induits en erreur par l'un des conseillers, Joseph Atkinson de nom. Je leur payai alors leurs annuités, leur distribuai les provisions, outils, instruments aratoires, etc., et je donnai à leur chef une copie du traité; après quoi, m'étant arrangé pour les rencontrer de nouveau lundi, le 28, je m'en retournai au camp à minuit.

Le lundi, tel que convenu, je les rencontrai et je pris des renseignements pour savoir quels étaient ceux qui avaient des maisons et des jardins sur le côté nord de la rivière et qui étaient passés sur le côté sud, et je constatai que tous ceux, qui anciennement avaient demeuré sur le côté nord, en étaient partis. Je remarquai qu'ils étaient fort inquiets entre eux pour savoir comment on allait partager les cinq cents piastres qui étaient accordées. Toute la bande se réunit autour de moi et le plus grand nombre demanda que la somme fût partagée également entre eux tous, prétendant que tous ceux qui appartenaient à la bande avaient droit d'y avoir une part; je crus alors qu'il valait mieux que je leur laissasse le soin de décider sur la manière dont l'argent devrait être partagé, ce à quoi ils ne parvinrent qu'après avoir beaucoup parlé entre eux, et je regrette de le dire, qu'après s'être querellé; mais enfin ils en vinrent à une entente, et je fus prié par le chef et les conseillers de partager l'argent entre tous les Sauvages de la bande de la manière que je croirais juste; je me mis alors de suite à faire ce partage, qui finit par devenir long et ennuyeux; mais après avoir distribué ce montant en part que je croyais justes et raisonnables, je les leur donnai, faisant signer le bordereau par le chef et les conseillers, et il était encore minuit quand je fus de retour à notre camp. Comme je l'ai déjà dit, tous les Sauvages s'étaient transportés sur la rive sud de la rivière, mais ils n'avaient pas fait de préparatifs pour se bâtir et ils habitaient seulement sous leurs tentes. A proximité du camp, à l'embouchure de la rivière, l'association dite "Church Missionary Society" a construit un vaste édifice pour servir d'église et de maison d'école. Il faut avoir l'œil et exercer une stricte surveillance sur les Sauvages de la bande. Demeurant comme ils le font sur le bord d'une rivière navigable, où il y a des gens qui passent constamment, ils peuvent causer beaucoup de trouble et de désagrément, et, je suis fâché de le dire, ils ont de ces dispositions à mal faire. On m'a fait plusieurs plaintes pendant que je me trouvais sur les lieux, et j'en ai fait la remarque aux Sauvages. Ils m'ont promis d'observer fidèlement les clauses du traité à l'avenir et de ne plus causer de désagrément à personne.

Pendant que je fus occupé à payer les Sauvages à cet endroit, les hommes de mon équipage s'employèrent à transporter le bateau et les provisions de l'autre côté du Portage. Ils avaient laissé le camp de bonne heure le lundi matin, et avec l'aide bienveillante de M. Matheson, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ils réussissaient à atteindre l'extrémité nord du Portage le mardi soir. Cette même après-midi je passais à pied ce portage de quatre milles, où je trouvais une quantité de bâties appartenant à la Compagnie de la Baie d'Hudson. A cet endroit le vapeur "Northcote" de la rivière Saskatchewan descend et reçoit à son bord les approvisionnements des différents postes appartenant à la compagnie dans l'Ouest et le Nord-Ouest.

Le mercredi matin, le 30, je partis pour le "Pas." A partir des Grands Rapides jusqu'aux Détroits, avant d'entrer dans le Lac des Cèdres, distance de dix-huit à vingt milles, un courant rapide descend continuellement, et ce n'est qu'en vous aidant de la cordelle et de perches en même temps que vous parvenez à remonter la rivière. Le premier jour je n'avancai que de neuf milles et je campai à "Demi-Charge," et il

était tard dans la soirée du lendemain lorsque j'atteignis le Lac des Cèdres. Ce lac a environ 35 milles de long, et il est bien peu profond et très dangereux quand le temps est mauvais. Je fus assez heureux d'avoir un temps très calme, et, en conséquence, je pus le traverser sans éprouver le moindre retard, et j'entraî de nouveau dans la Saskatchewan à l'endroit appelé "Che-ma-wa-win" ou "place à semer," de bonne heure le samedi matin, le 3 septembre. Remarquant qu'il y avait là un campement considérable de Sauvages, je débarquai et trouvai que c'était une partie de la bande du Lac à l'Original. Ils me prièrent de faire un traité avec eux à l'endroit où ils se trouvaient, au lieu de les amener au "Pas," mais, après que je les eusse informé que je ne pouvais conclure de traité avec eux qu'au lieu de rendez-vous désigné, ils se décidèrent volontiers à m'y suivre, et après leur avoir donné quelques provisions pour leur permettre de faire le trajet, et m'être assuré les services de l'un d'entre eux comme guide, je me remis de nouveau en route.

Je pris alors trois jours et deux nuits pour remonter la rivière, et le mardi matin, le 5 septembre, au jour que j'avais fixé pour me rencontrer avec les Sauvages, j'arrivai au "Pas" ou à la "Mission Devon," après avoir été passé en chemin par les Sauvages de "Che-ma-wa-win."

À l'entrée de la rivière, quand on a laissé le Lac des Cèdres, on est frappé du changement général qui s'opère dans l'aspect du pays, et de ce point jusqu'au "Pas" et, d'après ce que l'on m'a fait comprendre, sur une distance d'au moins cent milles en remontant, on ne voit rien autre chose que des marais, au point qu'il fut difficile, en longeant le bord de la rivière, de trouver un endroit assez sec pour y camper, et en conséquence, je dus manger et coucher dans mon bateau. On peut difficilement se faire une idée de la monotomie de ce voyage, et ce fut avec des sentiments d'ivresse que je débarquai à la Mission du "Pas" où je fus reçu par M. Cochrane.

M. Cochrane m'avait accompagné depuis le Fort de Pierre et était demeuré dans mon bateau jusqu'à la nuit précédent mon arrivée, lorsque rencontrant des Sauvages qui étaient venus à notre rencontre, il était retourné avec eux dans leur canot, et parvenu chez lui peu de temps avant mon arrivée.

Le "Pas," autrement dit la "Mission Devon," est situé sur le rive sud de la Saskatchewan, et se trouve, j'oserais dire, à la distance de 140 milles des Grands Rapides. La Société des Missions de l'Eglise—"Church Missionary Society"—possède dans cet endroit une jolie église, une maison d'école et un presbytère, et il y a là un des postes de la compagnie de la Baie d'Hudson. Il y a encore là un grand nombre de maisons appartenant aux Sauvages de l'endroit, et sur la rive opposée de la rivière, la maison de Kew, Stobart et Cie, a érigé un magasin pour y faire la traite. Il y a encore plusieurs résidences sur la rive nord. Prise dans son ensemble, l'aspect de ces lieux, à mon arrivée, m'enchantait. Les bords de la rivière étaient couverts de Sauvages avec leurs canots, et aussitôt que le bateau eût tourné la pointe en bas de la Mission et se trouva en vue, on fut salué par une décharge d'armes à feu, comme jamais auparavant, d'après ce que l'on me dit plus tard, on en avait entendu dans le "Pays des Rats."

Après que j'eus débarqué à la Mission, M. Cochrane m'informa, comme je lui avais demandé, qu'il avait fait mander aux Sauvages de s'assembler dans la maison d'école à trois heures cette après-midi-là, et l'heure étant arrivée, je m'y rendis et trouvai réunis au-delà de cinq cents Sauvages. Je leur exposai le but de ma mission au milieu d'eux, et de suite on me fit savoir qu'ils étaient désireux d'accepter avec reconnaissance les présents et les offres bienveillantes de la Reine.

Je trouvai que les Sauvages des bandes du "Pas" et de "Cumberland" avaient des chefs reconnus, mais que ceux de la bande du lac à l'Original n'en avaient pas, par suite d'une division qui existait entre eux. Il paraissait que les Sauvages de Che-ma-wa-win désiraient demeurer une bande distincte des autres, et qu'ils voulaient avoir leurs réserves là où je les avais vus à l'entrée de la rivière à la sortie du lac des Cèdres; mais ayant remarqué, en montant, que ce site ne convenait pas pour une réserve, et ayant appris qu'au lac à l'Original, où une partie de la bande désirait se fixer, on pourrait trouver un endroit des plus avantageux, j'avais arrêté, avant de me rencontrer avec eux, la marche que je suivrais, et qui consistait à ne pas encourager

la bande à se partager, et partant à ne lui accorder qu'un chef: ce que je fis, en réussissant, sans trop de trouble, à persuader à la bande de se tenir unie. J'engageai ensuite tous les Sauvages à se réunir en conseil et à se choisir un chef; et des hommes marquants, et de se tenir prêts à me les présenter le lendemain matin, alors que je serais disposé à leur parler.

Le lendemain matin, à 11 heures, je les rencontrai et trouvai qu'ils avaient agi suivant mes recommandations, et après avoir été présenté aux chefs et aux conseillers, je me mis à leur expliquer les conditions du traité que je désirais leur faire accepter. Les chefs exposèrent de suite qu'ils avaient un traité eux-mêmes à proposer, et ce ne fut qu'après beaucoup de difficultés que je parvins à leur faire comprendre qu'en réalité c'était un nouveau traité qu'ils étaient sur le point de conclure.

Ils avaient entendu parler des avantages qu'on avait accordés aux Sauvages à Carlton, et ses rapports faillirent pendant quelque temps m'empêcher de réussir dans ma mission; mais enfin je finis par leur faire comprendre la différence qu'il y avait dans la position qu'ils occupaient et celle des Sauvages de la Plaine, en leur démontrant que les terres qu'ils abandonneraient seraient d'aucune valeur pour la Reine, tandis que les Sauvages de la Plaine lui avaient donné des terrains de valeur qu'Elle pourrait offrir aux "blancs, ses enfants" pour y établir "leurs demeures." Ils se décidèrent alors à accepter les conditions qu'on leur proposait, si toutefois je consentais à leur donner des réserves là où ils le désiraient; j'écoutai patiemment leurs demandes, et après m'être entendu avec eux d'une manière satisfaisante, j'ajournai l'assemblée au lendemain.

Avant d'aller plus loin, j'attirerai votre attention sur les localités que j'ai accordées comme réserves, sujettes à l'approbation du gouvernement, et je dois vous informer respectueusement que j'ai fait toutes les recherches pour m'assurer de l'étendue de terre, propre à la culture dans chacune des localités en question.

Aux Détroits, au lac à l'Original, il y a une étendue considérable de bonne terre, et un site convenable pour une réserve peut y être assigné aux Sauvages de la bande du lac à l'Original.

Pour les Sauvages du "Pas" et de "Cumberland" j'ai dû mentionner diverses localités. Au "Pas" toute la terre disponible est maintenant en culture, et elle comprend un jardin aux légumes et un champ appartenant à la Mission, avec çà et là quelques lopins de terre pour les pommes de terre. A une petite distance de la rivière commence le marais, qui se prolonge vers le sud pendant plusieurs milles; il en est de même au nord. De fait, des deux côtés de la rivière à cet endroit, et à partir de Chamawa-win en montant jusque là, on ne saurait trouver 150 acres de terre cultivable; même dans les environs de Cumberland, le pays sous tous les rapports est semblable.

Le lendemain, jeudi, le 7, je rencontrai les Sauvages à 3 p. m., et je leur fis lire et signer leur adhésion au traité. Je présentai ensuite les médailles et les habillements aux chefs et aux conseillers, dont ils furent très satisfaits, et après les avoir félicités de porter l'uniforme de la Reine, et après avoir reçu de leur part les plus sincères remerciements pour ce que l'on avait fait pour eux, je me mis à les payer et continuai jusqu'à sept heures, quand les fonds à ma disposition étant venus à s'épuiser, je les engageai à venir me rencontrer de nouveau le lendemain matin à 9 heures, ce qu'ils firent, et j'achevai, en conséquence, de les payer à 5 heures le même soir. Je distribuai ensuite ce qui me restait de provisions, ainsi que les munitions et la ficelle. Quant aux instruments aratoires et aux outils, il m'avait été impossible de les apporter des Grands Rapides, comme mon bateau se trouvait déjà pesamment chargé; cependant M. Bélanger, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, m'avait promis avec beaucoup de bienveillance de les faire venir gratis dans un bateau qui devait se rendre aux Grands Rapides dans quelques jours; en conséquence, je donnai au chef de la bande du "Pas" un bon pour se faire remettre la boîte d'outils ainsi que les instruments d'agriculture.

Le lendemain, samedi, m'étant de nouveau rencontré avec les chefs et les conseillers et ayant reçu leurs remerciements, ainsi que les nombreux témoignages de reconnaissance des Sauvages assemblés, je laissai le "Pas" à 2.30 heures, et notre bateau cédant tour à tour à la force des rames et du courant pendant l'après-midi et la nuit, j'atteignis "Che-ma-wa-win" le dimanche soir, traversai le Lac des Cèdres le

lundi, et débarquai à la tête des Grands Rapides le mardi matin. Je descendis alors les rapides et je déployai ma voile à l'embouchure de la rivière à 2 heures p.m., après avoir visité M. Matheson et parlé au chef des Sauvages en descendant. Je fis ensuite toute diligence pour revenir ici, mais par suite de vents contraires, je ne pus arriver au Fort de Pierre que le 20 septembre, après avoir fait, cependant, un voyage des plus prompts, de fait sans exemple, et après avoir parcouru, pour remplir la mission qui m'avait été confié, environ treize cents milles (1,300) dans un bateau qui n'était pas ponté.

Je dois vous dire maintenant que sur les quatre bandes de Sauvages que j'ai rencontrées sur la Saskatchewan, il y en a trois, savoir: celles des Grands Rapides, du "Pas" et de "Cumberland," qui se trouvent dans une position à pouvoir recevoir de suite l'octroi du gouvernement qui est accordé pour le maintien des écoles pour l'instruction des enfants; aux Grands Rapides, il y a une grande maison d'école qui est aujourd'hui complètement achevée; et au "Pas" et à "Cumberland," il existe depuis quelques années des écoles sous la surveillance de la société dite "Church Missionary Society." Les Sauvages appartenant aux bandes, que je viens de nommer, désirent qu'on leur donne le plus tôt possible, l'aide qu'on leur a promise.

Je désire maintenant citer les services très importants qu'a rendus au gouvernement le Révd. M. Cochrane, qui a agi comme interprète à la Tête du Chien, à la Rivière Berens, aux Grands Rapides et au "Pas," et qui était prêt en tout temps à nous aider de son avis et de son concours; je puis en dire autant de M. A. M. Muckle, qui m'a accompagné et m'a aidé à faire les paiements, ainsi que de M. Mersey, qui s'est chargé de la conduite du bateau avec les approvisionnements jusqu'au "Pas." Quant à M. Matheson, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, aux Grands Rapides, et à M. Bélanger, de "Cumberland House," je leur dois beaucoup de reconnaissance, et je saisis cette occasion pour leur offrir mes sincères remerciements à l'occasion de l'aide qu'ils m'ont donnée et des nombreux services qu'ils m'ont rendus. Je vous transmets ci-inclus le bordereau des sommes payées aux différentes bandes, un compte des sommes dépensées en argent, et un état indiquant les quantités de provisions, d'instruments aratoires, etc., que nous avons reçues et distribuées, avec une liste des accoutrements, médailles, etc., donnés aux chefs et aux conseillers, et un rapport que m'a adressé M. Bedson.

Et, dans la confiance que vous voudrez bien approuver la manière dont j'ai rempli la mission qui m'était confiée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

THOMAS HOWARD,  
*Commissaire.*

*De l'honorable Alex. Morris, lieutenant-gouverneur, à l'honorable Thos. Howard et J. Lestock Reid, écuyer.*

FORT GARRY, 14 juillet 1876.

CHERS MESSIEURS,—Sur l'autorisation du ministre de l'Intérieur, je dois vous prier de vouloir bien vous rendre au Lac Winnipeg dans le but de faire accepter, de la part du Conseil Privé du Canada, le Traité No. 5 aux Sauvages avec lesquels il n'a pas encore été entamé de négociations, et de faire aux autres les paiements nécessaires.

1. Vous voudrez bien, s'il est possible, vous rendre ou vous rencontrer ensemble aux endroits suivants, en ayant soin de vous y trouver aux jours fixés comme suit: à la pointe de la Tête du Chien, le 25 juillet, et à la rivière Berens le 5 août.

2. M. Howard partira ensuite pour l'embouchure de la Saskatchewan, de manière à s'y trouver le 25 août, pour de là se rendre au "Pas" le 5 septembre.

3. M. Reid se rendra de son côté de la rivière Berens à "Norway House," de manière à y arriver le 25 août.

4. Agissant ensemble ou séparément, vous voudrez bien faire accepter aux Sauvages de l'Île le traité dans la forme ci-annexée, et vous les engagerez à se choisir un chef et trois conseillers, et vous êtes autorisés à leur promettre une réserve de 160 acres pour chaque famille de cinq personnes, ou d'une étendue proportionnelle pour des familles plus ou moins nombreuses ou petites, telle réserve devant être choisie pour eux par la personne nommée à cette fin par le Conseil Privé avec leur approbation.

5. Soit de concert, soit séparément, vous voudrez bien obtenir l'adhésion des Sauvages des Grands Rapides de la rivière Berens au traité d'après la forme ci-jointe. Vous les engagerez à se choisir un chef et trois conseillers. Vous leur ferez comme aux autres des propositions semblables quant aux réserves, mais, s'il est nécessaire, vous pourrez en fixer le site aux détroits au-dessus des rapides de la rivière Berens, en stipulant la liberté de la navigation et l'accessibilité aux bords de la rivière pour tous les sujets de Sa Majesté.

6. M. Reid fera les paiements aux Sauvages de Norway House et du Lac Croche, et vous tâcherez de savoir quand les Sauvages de Norway Kouse ont l'intention d'émigrer à la rivière Fisher, fait sur lequel je n'ai pas de renseignements.

7. M. Howard fera les paiements aux Sauvages à l'embouchure de la Saskatchewan, et si les Sauvages ont enlevé leurs maisons, tel que convenu dans le traité, il leur paiera la somme de \$500, mais dans le cas contraire ou s'il n'y en a qu'un certain nombre qui aient enlevé leurs maisons, il leur paiera leur quote-part des \$500.

8. Vous voudrez bien distribuer entre les Sauvages les instruments aratoires, outils, etc., qui sont envoyés; ainsi que les munitions et la ficelle. Les bestiaux ne devront être donnés que dans le cas où les Sauvages se seront établis sur les réserves de manière à faire croire qu'ils en auront soin. Vous voudrez bien, dans votre rapport, mentionner les cas où vous trouverez que l'on peut donner des bestiaux, afin que nous sachions à quoi nous en tenir à cet égard pour l'avenir.

9. Vous pourrez informer les Sauvages de la rivière Berens que leurs demandes pour obtenir "des terres à foin," ont été par moi transmises au Conseil Privé, et qu'ils recevront une réponse plus tard.

10. M. Howard voudra bien obtenir l'adhésion des Sauvages du "Pas" au traité qui pourroit qu'il sera accordé des réserves de 160 acres à chaque famille de cinq personnes, dans des endroits que choisira pour eux un officier du Conseil Privé, avec leur approbation; mais il sera probablement nécessaire de leur donner une réserve au "Pas" où ils résident, en faisant une stipulation expresse au sujet de la liberté de la navigation et de l'accès au bord de la rivière. Comme l'étendue du terrain à cet endroit est bien étroite, il sera peut-être à propos d'indiquer des localités où il sera accordé des terres pour la culture, sujette à l'approbation du Conseil Privé.

11. Les Sauvages du lac à l'Original forment une bande distincte, et ils pourront probablement désirer qu'on leur reconnaisse le droit de se choisir deux chefs distincts et qu'on leur accorde des réserves séparées.

12. Les Sauvages de "Cumberland House" constituent une autre bande, mais ils sont beaucoup disséminés; la question d'une réserve aura besoin d'être examinée, et à cet égard, comme dans les autres cas, il faudra respecter les améliorations réelles, durables et faites de bonne foi, ainsi que les droits acquis des colons.

13. Dans tous les cas, les endroits désignés comme réserves, seront sujets à l'approbation de Sa Majesté en Conseil, et il faudra réserver la liberté de la navigation et l'accès aux bords des rivières.

14. Dans le cas de nouvelles adhésions au traité, lesquelles constituent en réalité de nouveaux traités, il ne sera payé que \$5.00 par tête, mais les Sauvages appartenant à des bandes avec lesquelles il a été passé des traités l'année dernière, devront recevoir l'annuité de l'année dernière, s'ils étaient alors absents, et s'ils l'exigeaient.

15. Vous pourrez, chacun de vous, vous adjoindre, avec mon approbation, une personne convenable pour vous aider à faire les paiements.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

ALEX. MORRIS.

Lieutenant-gouverneur.

## C.

*De J. Lestock Reid, commissaire, à l'honorable Alex. Morris, lieutenant-gouverneur.*

WINNIPEG, 14 octobre 1876.

MONSIEUR,—Aux termes de votre lettre contenant des instructions, à la date du 14 juillet, au sujet des paiements à faire aux Sauvages des bandes de Norway House et du Lac Croche, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant :

Après avoir, de concert avec l'honorable Thomas Howard, payé les Sauvages de la rivière Berens, et après avoir réussi à obtenir l'adhésion des bandes de Sauvages de l'Île et du cours supérieur de la rivière Berens au traité No. 5, dans la matinée de samedi, le 5 d'août, je partis pour me rendre à Norway House, poste qu'il ne me fut pas possible d'atteindre avant le matin du 12, par suite de mauvais temps et des vents contraires qui avaient prévalu. Chemin faisant je fis la rencontre des Sauvages qui allaient visiter leur réserve à la rivière Fisher, et qui apportaient une lettre des chefs de Norway House, et du Lac Croche, annonçant que les Sauvages étaient tous rassemblés, et qu'ils demandaient d'être payés le plus tôt possible.

Arrivé à cet endroit, Norway House, et après avoir dressé ma tente à une petite distance du fort, je dépêchai des courriers aux différents camps et villages pour avertir les Sauvages que j'étais arrivé et inviter les chefs à venir me rencontrer le lundi matin suivant. Le dimanche soir le révd. M. Ruttan, Missionnaire Wesléyen, fit dans le fort le service divin, auquel assistèrent un grand nombre de Sauvages.

Le lundi matin les chefs et la plupart des Sauvages des deux bandes s'étant rassemblés à mon camp, la bande du Lac Croche, me pria de la payer sur les lieux, et le chef de Norway House, de son côté, me demanda de payer ses Sauvages dans la maison d'école de leur village à deux milles environ du fort. Sur ce, tous les Sauvages, qui pouvaient venir, se rassemblèrent, et je consentis à les payer là où ils le désiraient, disant au chef du Lac Croche de m'amener ses gens à midi pour que je leur payasse leurs annuités : le même jour tous les paiements s'achevaient d'une manière satisfaisante.

Le lendemain je traversais au village Sauvage et je payais à la bande de Norway House ses annuités. Comme je n'avais pas en main des fonds suffisants pour compléter les paiements et acquitter les comptes, je dus adresser à la compagnie de la Baie d'Hudson, pour un montant de quatorze cents piastres et quatre-vingt douze centins (\$1,400.92) une traite, qui fut avec obligeance acceptée par M. Ross, l'officier commandant du district.

Le lendemain matin, mercredi, le 16 août, les chefs et les Sauvages des deux bandes s'étant rassemblés à mon camp, je fis la distribution des provisions, instruments aratoires, etc., qui furent reçus avec les plus grandes marques de reconnaissance et de satisfaction.

Sur la demande que je fis au chef de Norway House pour savoir quand sa bande serait prête à se transporter sur la réserve à la rivière Fisher, il m'informa qu'il avait envoyé deux de ses hommes dans cette localité avec ordre de lui en faire un rapport, et qu'il ne pouvait rien me dire de définitif à cet égard avant leur retour. Je puis faire observer ici qu'en m'en revenant à Winnipeg, j'ai rencontré ces deux hommes qui s'en revenaient de la rivière Fisher, et qui me dirent qu'ils étaient excessivement satisfaits du site offert, ajoutant qu'il était probable que toute la bande s'y transporterait au printemps suivant.

Pendant que je me trouvais à Norway House, je reçus la visite d'un chef et de quatre conseillers venus des environs d'"Oxford House," et qui désiraient savoir si on leur paierait les mêmes annuités qu'à leurs frères de Norway House et du lac Croche, et aussi s'ils pourraient obtenir une réserve sur le lac Winnipeg, vu que la région où ils vivaient était tout-à-fait impropre à la culture, et qu'ils avaient les plus grandes difficultés à y trouver leur subsistance. Je leur dis que je ne savais pas quelles étaient les intentions du gouvernement à l'égard de ces Sauvages qui demeuraient au nord des limites du présent traité, mais que je porterais leurs demandes à



la connaissance de Votre Excellence, et qu'on les informerait à temps des mesures que le gouvernement pourrait prendre à leur égard.

Je laissai Norway House, étant de retour de mon voyage, dans la matinée du 18, et j'arrivai à Winnipeg dans l'après-midi du samedi le 26, après avoir payé l'équipage de mon bateau au large de Selkirk.

Je ferai remarquer ici qu'avant mon départ de Norway House, il y eut une manifestation des plus chaleureuses et en apparence sincère de la part de tous les Sauvages présents, qui voulaient exprimer par là toute leur reconnaissance pour la libéralité avec laquelle ils avaient été traités, et ils demandèrent tous à haute voix que l'on fit parvenir leurs remerciements au représentant de la Reine dans cette province pour le vif intérêt qu'il leur avait témoigné.

Je ne saurais terminer sans rendre témoignage à la bienveillance de M. Ross, facteur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ainsi qu'au Révd. M. Ruttan, missionnaire wesléyen, pour les services qu'ils m'ont rendus pendant les quelques jours que j'ai été occupé à faire les paiements à Norway House.

Je vous adresse sous ce pli un compte des dépenses, etc., avec les pièces justificatives qui s'y rattachent.

J'ai l'honneur d'être monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,  
 J. LESTOCK REID,  
*Commissaire.*

D.

*De l'honorable Thomas Howard, commissaire, à Son Honneur Alex. Morris, lieutenant-gouverneur.*

WINNIPEG, 28 octobre, 1876.

MONSIEUR,—En vous soumettant les comptes des dépenses encourues pour donner effet à vos instructions relativement au Traité No. 5, je dois vous déclarer que M. Reid et moi-même avons tout fait en notre pouvoir pour en abaisser le chiffre; et lorsque l'on voudra considérer que nous avons expédié d'ici au-delà de 15,000 livres pesant (quinze mille livres) en provisions, instruments aratoires, outils, etc., et que près de la moitié de cette pesanteur, avec au-delà de 5,000 lbs. (cinq mille livres) pesant aux Grands Rapides, a dû être envoyée par la Rivière Saskatchewan jusqu'au "Pas," je suis certain qu'on ne trouvera pas élevées les dépenses que nous avons faites. Comme on le verra par les comptes, M. Proeancher m'a fourni la somme de \$14,660 (quatorze mille six cent soixante piastres) le 1<sup>er</sup> juillet, mais comme ce montant ne suffisait pas même à payer les annuités, j'ai reçu encore de lui, d'après vos instructions, une autre somme \$7,516 (sept mille cinq cent seize piastres) le 23 octobre. L'état de compte maintenant soumis, fera voir comment toute cette somme a été dépensée.

En premier lieu, il a été trouvé nécessaire d'acheter quelques provisions additionnelles à la "Tête du Chien" et au "Pas," vu que la quantité fournie pour ces postes se trouvaient tout-à-fait insuffisante, et si l'on prend en considération le nombre de Sauvages qui ont reçu des provisions au dernier poste, je suis certain que les dépenses mentionnées au chapitre "Provisions pour les Sauvages, ne paraîtront pas en aucune manière excessive. Les plus fortes dépenses encourues ont eu lieu par le fait qu'on a dû faire transporter une grande quantité de provisions, instruments aratoires, etc., aux différents postes, et plus particulièrement au "Pas." Je trouvais que les provisions qui y avaient été d'abord envoyées pour le traité, étaient restées aux Grands Rapides, et je dus, en conséquence, prendre des arrangements pour les expédier par la Saskatchewan en même temps que celles que j'avais à envoyer d'ici, chose que je ne pouvais faire cependant qu'en employant un second bateau, et en conséquence j'ai dû en acheter un dans ce but. Il a fallu alors pourvoir au complet ces deux bateaux de voiles, d'agrès, de prélaris, d'ustensiles de campement, et payer et nourrir deux équipages.

Le compte pour frais de transport comprend donc " les bateaux et les équipages de campement les gages et la nourriture des hommes, le fret pris à bord de l'*Hiron-delle*," et les services de M. Nursey ; mais il faut se rappeler que j'ai en main, comme appartenant au gouvernement, un bateau avec ses voiles, agrès, prélaris, etc., ainsi qu'un équipage de camp pour deux bateaux, et que tout ces effets sont en bon ordre, et pourront servir dans des occasions semblables, s'il est nécessaire. De plus, j'ai fourni à M. Reid un assortiment de prélaris pour son bateau, qui sont en sa possession et qui sont portés dans mon compte à l'item pour " bateaux et équipages." Je dois également mentionner que dans le compte "des provisions" se trouvent comprises les provisions dépensées par le Révd. M. Cochrane, M. Muckle, M. Nursey et moi-même pendant notre voyage. Bien entendu, il n'aurait pas été nécessaire de faire de pareilles dépenses pour donner effet à vos instructions, si tous les approvisionnements eussent été expédiés en premier lieu, mais je suis bien convaincu qu'à l'époque où ils furent envoyés, leur transport n'aurait pas pu se faire à meilleur marché ; tout s'est fait avec la plus grande économie possible, et le voyage que j'ai fait au " Pas " en allant et revenant est un des plus prompts que l'on connaisse. J'appuie mon assertion à cet égard sur l'opinion de plusieurs messieurs attachés à la Compagnie de la Baie d'Hudson, et je vous ferai observer ici que les frais encourus par la Compagnie de la Baie d'Hudson pour faire transporter leurs effets depuis le Fort de Pierre jusqu'au " Pas " sur ses propres vapeurs, par cent livres, s'élèvent de \$5.75 à \$6.00 (de cinq piastres soixante-quinze centins à six piastres), tandis que par des bateaux de York on estime que les frais de transport s'élèvent jusqu'à \$7.00 (sept piastres) : on voit donc que le transport des provisions expédiées à ces postes doit être, en toute circonstance, une entreprise coûteuse. Comme il est dit dans le rapport commun que j'ai adressé de concert avec M. Reid, j'ai trouvé que les quantités de provisions accordées pour les différents postes étaient tout-à-fait insuffisantes ; au " Pas " surtout j'en ai presque manqué, et le prix que coûtaient les provisions à ce poste m'a empêché d'en acheter aucune quantité quelconque ; celles que j'ai achetées, le furent seulement pour rendre à la Compagnie de la Baie d'Hudson celles qu'elle avait fournies aux Sauvages avant mon arrivée ; et quoique j'eusse employé les provisions qui avaient été envoyées aux Grands Rapides, mais qui appartenaient au Lac Croche, et que je les eusse données aux Sauvages du " Pas," j'en ai eu beaucoup trop peu à ma disposition, et réellement j'aurais dû en avoir davantage. Je dois, en outre, vous dire que j'ai trouvé le tabac, qu'on avait fourni, de qualité très inférieure, et qu'une certaine quantité du lard était bien mauvaise.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

THOMAS HOWARD,  
*Commissaire.*

F

ANNEXE SPÉCIALE.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,  
FORT-GARRY, MANITOBA,  
4 décembre 1876.

MONSIEUR,—Je dois vous informer respectueusement qu'en conformité de la demande du Conseil Privé qui me priait de me rendre dans l'Ouest pour négocier les traités que j'avais l'année dernière promis aux Cris de la Plaine, par l'intermédiaire de feu le Révd. George McDougall, de conclure avec eux, je suis parti de Fort-Garry dans l'après-midi du 27 juillet dernier, dans le but de remplir ma mission. J'étais accompagné par l'un de mes collègues, l'honorable J. W. Christie, et par A. G. Jackes,

équier, M.D., devant agir comme secrétaire. J'avais choisi pour mon guide M. Pierre Levaillet. L'honorable James McKay, qui avait été aussi adjoint à la Commission, suivant des arrangements qui avaient été faits, devait me suivre et me rencontrer au Fort Carlton.

Dans la matinée du 4 août, je passai à gué l'Assiniboine à environ cinq milles du Fort Ellice, après avoir fait ce que l'on regarde ordinairement la première étape du voyage au Fort Carlton, c'est-à-dire environ 220 milles. La rivière traversée, je fus rejoint par un parti de Sioux, qui se sont établis sur la réserve qui leur a été assignée à la Crique à la Queue d'Oiseau, et qui me retinrent une partie de la journée.

Je suis convaincu que cet établissement réussira parfaitement, car ces Sioux déploient la plus grande activité à faire du foin pour leur propre usage et pour en vendre, et aussi à labourer la terre pour la mettre en culture. Je repris ma route dans l'après-midi, mais survenant un orage, je fus obligé de camper aux Sources, ayant parcouru huit milles en tout pendant la journée.

Le 5, je laissai les "Sources," et après avoir traversé un bien beau pays, possédant d'excellentes prairies, un bon sol, des bouquets d'arbres, de petits lacs et des marais à foin, sur les Petites et les Grosses Buttes de Tondre et dans la région de la File de Montagnes, j'arrivai sur la Saskatchewan-Sud, à la traverse de Dumont, à vingt milles de Fort Carlton, dans l'après-midi du 14 août.

Ici je rencontrai au-delà de cent charrettes de traitants et de voituriers, qui attendaient pour passer de l'autre côté de la rivière. Le bac était occupé à traverser les charrettes et les effets de Kis-so-wais, un commerçant Chippewa actif, qui appartient à la bande du Portage de la Prairie, et qui de suite s'avança vers moi et me céda son droit de passer la rivière le premier.

Là aussi je rencontrai un jeune Cris, qui avait été dépêché au-devant de moi par les Cris pour me remettre une lettre me souhaitant le bienvenue au nom de leur nation.

La raison de cette démarche de leur part, c'est que certains Saulteux ou Chippewas errants, du Lac à la Plume, dans le Traité No. 4, étaient venus trouver les Cris et leur avaient proposé de se joindre à eux pour m'empêcher de traverser la rivière et de pénétrer sur le territoire des Sauvages. Les Cris avaient refusé de suite de prêter l'oreille à cette proposition, et ils m'avaient envoyé un courrier, comme je viens de le dire, pour me souhaiter la bienvenue.

Je reçus en même temps par leur courrier une lettre de Lawrence Clarke, écr., premier facteur de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Carlton, et qui offrait aux Commissaires l'hospitalité dans le fort.

J'envoyai des réponses à l'avance, pour remercier les Cris de leurs bonnes dispositions, et pour accepter les offres bienveillantes de M. Clarke, en me contentant de demander l'usage de quelques appartements dans le fort.

Il était tard le soir lorsque notre parti eut traversé la rivière; en conséquence il nous fallut camper sur les hauteurs qui la bordent.

Dans la matinée du 15, nous partîmes pour nous rendre au fort Carlton. M. Christie avait pris les devants pour annoncer mon arrivée au lac Danois. Environ douze milles du Fort Carlton, je trouvai l'honorable James McKay, qui m'attendait après avoir passé par le Fort Pelly.

Ici encore "Beardy," le chef des Cris aux Saules, vint à ma rencontre. Il m'informa que ses Sauvages étaient campés sur le bord du lac, et que, comme il y avait là de belles prairies pour leurs chevaux, ils désiraient que le traité se conclut à cet endroit.

Je me mis de suite sur mes gardes, et je lui répondis que lorsque je serais arrivé à Carlton, qui était l'endroit fixé, je rencontrerais les Sauvages partout où la majorité d'entre eux désireraient.

Il me demanda alors d'arrêter à son camp lorsque je passerais,—ce que je lui promis de faire. Comme je m'éloignais du lac du Canard, je rencontrai le capitaine Walker avec sa troupe d'hommes de police à cheval, venant pour m'escorter jusqu'à Carlton, comme de fait ils m'y escortèrent.

Lorsque je fus arrivé au camp de Beardy, les Sauvages s'approchèrent de ma

voiture, et levant leur main droite vers le ciel, ils adressèrent tous ensemble une invocation à la divinité, la priant de bénir le jour heureux qui avait amené le messager de la Reine pour les visiter, ainsi que le messager et eux-mêmes; l'un d'entre eux me serra la main au nom des autres.

La scène fut des plus émouvantes et solennelles, mais comme on le verra par la suite, cette bande m'a donné beaucoup de trouble et se montra des plus intraitables.

Laissant le camp des Sauvages, j'arrivai au Fort Carlton, où l'on donna à M. Christie, au Dr. Jackes et à moi-même des appartements très confortables; quant à M. McKay, il avait préféré camper à environ quatre milles du fort.

Dans la soirée, Mist-ou-as-is et Ah-tuk-uk-koop, les deux principaux chefs des Cris de Carlton, vinrent me présenter leurs respects et me souhaiter une bienvenue des plus cordiales.

Le 16, les Cris me firent avertir qu'ils désiraient avoir la journée pour conférer ensemble.

J'acquiesçai à leur demande, en apprenant qu'ils voulaient amener les Sauvages du lac au Canard à se joindre à eux dans les négociations.

J'envoyai alors un courrier, M. Peter Ballendon, au lac du Canard, pour avertir ces Sauvages que je les rencontrerais au camp des Cris de Carlton, à deux milles environ du fort.

Le 17, après son arrivée, le courrier m'informa que le chef avait dit: "Il ne m'avait pas donné la permission de rencontrer les Sauvages ailleurs qu'au lac du Canard, et qu'ils ne me rencontreraient que là." Néanmoins, les Sauvages de Carlton me firent mander qu'ils seraient prêts le lendemain matin à 10 heures.

Le 18, comme je me préparais à partir pour me rendre au camp des Sauvages, un courrier vint me trouver de la part des Sauvages du lac au Canard, qui demandaient des provisions. Je lui répondis que M. Christie était chargé du soin de distribuer les provisions, mais que je ne consentirais pas à en donner aux Sauvages du lac au Canard, par suite de la conduite déraisonnable qu'ils avaient tenue, et que les provisions ne seraient distribuées que dans le camp général.

Je me rendis ensuite au camp des Sauvages, accompagné de mes collègues les deux autres commissaires, ayant pour escorte le capitaine Walker et sa police à cheval.

A mon arrivée, je trouvai que le terrain avait été très judicieusement choisi, se trouvant sur une élévation, couvert de beaucoup d'arbres et environné de marais à foin et de petits lacs. Le terrain que les Sauvages avait laissé pour la tente de mon conseil, dominait tous les alentours.

La vue était superbe: dans le lointain se dessinaient les collines et les arbres, en face s'étaient les prairies parsemées de bouquets de bois et les tentes des Sauvages par groupes épars çà et là au nombre de deux cents.

A mon arrivée, la pavillon britannique fut hissé, et aussitôt les Sauvages commencèrent à se réunir, jouant du tambour, tirant du fusil, et chantant et dansant. Au bout d'une demi-heure ils étaient prêts à s'avancer et à venir me rencontrer, ce qu'ils firent, en effet, en se tenant rangés sur un demi-cercle, et en ayant des hommes à cheval qui galopèrent en ronds, poussant des cris, chantant et tirant du fusil.

Ils se mirent ensuite à danser la danse du "calumet," dont le manche fut élevé vers le nord, le sud, l'ouest et l'est; après cela, les chefs et les hommes marquants exécutèrent une danse de cérémonie, pendant laquelle les hommes et les femmes poussaient des cris.

Ils s'avancèrent ensuite, marchant doucement et précédés de leurs cavaliers en approchant de ma tente. Je m'avantai pour les recevoir, accompagné de M. Christie et de M. McKay, lorsque le calumet nous fut présenté, et glissé dans nos mains.

La cérémonie du calumet finie, les Sauvages s'assirent par terre en face de la tente du conseil convaincus qu'en nous conformant à leurs usages, nous avions accepté l'amitié de la nation des Cris.

J'adressai ensuite la parole aux Sauvages dans un langage convenable, en leur expliquant que j'étais envoyé de la part de la Reine, conformément à leurs propres desirs et à la promesse par écrit que je leur avais faite l'année dernière qu'un messager leur serait envoyé.

Je m'étais aperçu que l'esprit des Sauvages était en proie à de vagues terreurs ; ils redoutaient le traité ; on leur avait fait accroire qu'ils seraient contraints de demeurer sur les réserves exclusivement, et d'abandonner la chasse, et qu'en temps de guerre on les placerait en tête de la bataille et qu'on les obligerait à se battre.

En conséquence je réglai mon discours de manière à leur inspirer confiance dans les intentions du gouvernement, et à calmer leurs inquiétudes. J'insistai fortement auprès d'eux sur la nécessité de changer leur régime de vie actuel, et de commencer à se faire des résidences et des jardins, de manière à se faire à la diminution du buffle, et des autres grands animaux, qui s'opérait si rapidement.

Les Sauvages avaient écouté mon discours avec une attention suivie, et lorsque j'eus fini de parler, ils demandèrent un ajournement afin de pouvoir se réunir en conseil pour peser mes paroles, chose qui leur fut accordée bien entendue.

Le révd. C. Scollen, missionnaire catholique romain chez les Pieds-Noirs, arriva peu après de la rivière à l'Arc, et il m'informa que chemin faisant il avait appris que "Sweet Grass" le principal chef des Cris de la Plaine, était parti pour la chasse et ne se trouverait pas au Fort Pitt, et qu'il était d'avis que son absence serait un grand obstacle à la conclusion du traité.

Après m'être consulté avec mes collègues, je décidai de lui envoyer un courrier pour lui demander de venir, et je réussis à m'assurer, dans cette occasion, les services de M. John McKay, de Prince Albert, qui avait accompagné le révd. George McDougall dans sa mission de l'année dernière.

Dans la soirée arriva le lieutenant-colonel Jarvis avec un autre détachement de la police à cheval, excellente troupe, qui a été organisée aux frais particuliers de l'un de ses membres.

Le 19, les commissaires, escortés de la police à cheval, précédée du corps de musique, se rendirent au camp des Sauvages.

Les Sauvages s'étaient de nouveau assemblés, suivant "Mist-ow-as-is" et "Ah-tuk-uk-koop," les principaux chefs reconnus.

Je leur demandai de nous présenter leurs chefs ; sur ce, ils nous présentèrent les deux chefs principaux et ceux qui étaient d'un rang moins élevé.

Sur ces entrefaites, arriva un courrier des Sauvages du Lac au Canard, me demandant de leur faire connaître les conditions du traité. Je lui répondis que si les chefs et leurs Sauvages s'étaient joints aux autres, ils auraient entendu ce que j'avais à dire, et que je ne leur ferais pas connaître les conditions d'avance, mais que le courrier pouvait rester et écouter ce que j'allais dire. Il déclara qu'il était satisfait et il s'assit avec les autres. Je leur expliquai alors longuement les propositions que j'avais à faire, que nous ne voulions pas intervenir dans leur régime de vie actuel, mais que nous leur assignerons des réserves et que nous les aiderions, comme on le faisait ailleurs, à commencer à cultiver, et que ce qui se ferait serait aussi pour l'avantage de ceux qui étaient absents.

Les Sauvages écoutèrent avec la plus grande attention, et à la fin de mes observations "Mist-ow-as-is" se leva, me prit par la main et dit : "Que quant on pensait à une chose tranquillement, c'était toujours mieux" et qu'il demandait "rien que cela, que nous nous retirions et réfléchissons à ses paroles."

J'acquiesçai de suite à sa demande, et j'exprimai l'espoir que les chefs agiraient sagement, et ainsi se termina le deuxième jour.

Le 20 étant un dimanche, le Révd. M. John McKay, de l'église anglicane, fit la cérémonie religieuse au Fort : l'assistance fut nombreuse. Le Révd. M. Scollen fit aussi le service divin.

À midi, il vint du camp des Sauvages un courrier, qui demanda que le service divin se fit aussi à leur camp, ce que M. McKay promit de faire, et environ deux cents adultes parmi les Cris assistèrent à ce service.

Le lundi, le 21, les chefs principaux firent demander que, vu que la veille avait été un dimanche, ils ne s'étaient pas assemblés en conseil, et qu'ils désiraient avoir la journée pour se consulter et que, s'ils étaient prêts, ils me rencontreraient le mardi matin. J'accordai volontiers le délai vu la justesse de la demande ; mais je savais en même temps que les chefs principaux se trouvaient dans une position excessivement embarrassante.

L'attitude des Sauvages du lac au Canard et des quelques Saulteux mécontents les embarrassait, tandis qu'une partie de leurs propres gens était ou hostile à la conclusion du traité, ou disposée à faire des demandes extravagantes. Les chefs principaux étaient des hommes d'intelligence, et ils auraient désiré que les Sauvages eussent agi en union et d'une manière raisonnable.

En conséquence, nous décidâmes de leur accorder tout le temps qu'ils demanderaient, politique qu'ils apprécieraient hautement.

Le 28 les commissaires se rencontrèrent avec les Sauvages, lorsque je leur dis que nous ne les avions pas pressés, mais que nous désirions maintenant entendre leurs chefs.

Un orateur "Le Faiseur d'Etang" m'adressa alors la parole, et demanda pour les Sauvages de l'aide lorsqu'ils s'établiraient sur leurs terres, et d'autres secours à mesure qu'ils avanceraient en civilisation.

Je répondis qu'ils avaient leurs propres moyens pour subsister, et que nous ne pouvions pas nourrir les Sauvages, mais leur aider seulement à s'établir. Le Blaireau—S'oh-ab-moos—et plusieurs autres Sauvages demandaient tous de l'aide en s'établissant, et aussi dans le cas de troubles imprévus à l'avenir. Je leur expliquai que nous ne pouvions pas nous charger de subvenir à leur besoins journaliers, mais que, dans des temps de grande calamité publique, ils pouvaient s'en rapporter à la générosité de la Reine.

L'honorable James McKay leur adressa aussi la parole, disant que leurs demandes comportaient pour un blanc qu'on eût à leur fournir leur pain quotidien, et qu'on ne pouvait pas en conséquence y acquiescer, et il leur expliqua le but de notre visite, en parlant avec effet dans la langue des Cris.

A la fin les Sauvages m'informèrent qu'ils ne désiraient pas qu'on les nourrit tous les jours, mais qu'on vint à les aider lorsqu'ils commenceraient à s'établir, vu leur ignorance pour commencer, ainsi que dans les temps d'une disette générale.

"Ak-tuk-uk-koop" résuma les débats en disant qu'ils auraient besoin de vivres au printemps, lorsqu'ils commenceraient à cultiver, et d'aide en proportion à mesure qu'ils avanceraient en civilisation, et il demanda ensuite un nouvel ajournement pour prendre nos conditions en considération. Les commissaires se rendirent à sa demande, mais ils les avertit de ne pas être déraisonnables, et d'être prêts le lendemain à faire connaître leur décision, tandis que nous, de notre côté, nous considérerions ce qu'ils avaient dit.

Toute la journée se passa à discuter cette question des vivres, et c'était la question dont dépendait la conclusion du traité.

Les Sauvages avaient encore l'esprit rempli d'appréhensions, comme ils l'avaient eu depuis quelques temps.

Ils voyaient le buffle, leur seul moyen de subsistance, s'en aller. Ils étaient anxieux d'apprendre à se maintenir à l'aide de l'agriculture, mais ils se sentaient trop ignorants pour y arriver, et ils craignaient que pendant la période de transition ils seraient anéantis par la maladie ou la famine—et déjà ils ont beaucoup souffert de la rougeole, des fièvres scarlatines et de la petite vérole.

Il était impossible de les entendre sans être touchés; ils n'exigeaient rien, mais ils avaient de fortes appréhensions sur leur sort futur, et étaient pleins de reconnaissance pour nous, et comme l'un d'entre eux l'exprima "une nouvelle vie s'ouvrirait pour eux."

Le 23 les conférences furent reprises; un Sauvage s'adressa à la foule, leur disant d'écouter, et que l'interprète, Peter Erasmus, allait lire les changements qu'ils désiraient apporter dans le sens de nos conditions. Ils demandaient un bœuf et une vache pour chaque famille; un plus grand nombre d'instruments aratoires, des provisions pour les pauvres, les malheureux, les aveugles et les infirmes; des missionnaires et des maîtres d'école; l'exclusion de "l'eau de feu" de tout le territoire de la Saskatchewan; une augmentation dans le nombre des instruments aratoires à mesure que la bande avancerait en civilisation; la liberté de couper du bois sur les terres de la Couronne; le droit de changer le site des réserves avant l'exploration; passages gratuits sur les ponts du gouvernement ou dans les bacs; d'autres animaux, un cheval,

un harnais, un wagon et un poêle de cuisine pour chaque chef ; des médicaments fournis gratuitement ; un moulin à main pour chaque bande ; et enfin l'exemption du service militaire en cas de guerre.

Les deux orateurs nous adressèrent ensuite la parole à l'appui de ces changements à apporter aux conditions du traité.

Je leur répondis qu'ils avaient demandé beaucoup de choses, dont quelques-unes avaient été promises, et que les commissaires allaient se consulter ensemble sur ce qu'ils avaient demandé ce jour-là et la veille, et qu'ils leur rendraient une réponse, mais qu'avant d'en agir ainsi, ils désiraient savoir si ces demandes étaient l'expression de la voix de toute la bande, ce à quoi tous les Sauvages donnèrent leur assentiment.

Après un certain intervalle, nous les rencontrâmes de nouveau et je leur répondis en repassant leurs demandes et en répétant ce que j'avais déjà dit sur notre impuissance de leur fournir constamment des vivres, en leur expliquant de nouveau que ce n'était que pendant une disette générale que la Couronne intervenait, et en les informant que nous consentions à ajouter au nombre des bestiaux et des instruments aratoires, attendu que nous étions convaincus qu'il était désirable de les encourager à s'établir.

Je finis en disant que, lorsqu'ils se seraient établis sur les réserves, nous leur donnerions des provisions pour les aider pendant qu'ils cultiveraient, jusqu'au montant de \$1,000 par année, mais pendant trois ans seulement, vu qu'après cela ils devraient se trouver en état de se suffire à eux-mêmes.

Je leur dis que nous ne pouvions pas leur donner des missionnaires, bien que leur demande me fit plaisir, mais qu'ils devaient s'adresser aux églises, et qu'ils voyaient des missionnaires catholiques et protestants présents aux conférences. Nous leur dîmes qu'ils devaient soutenir leurs propres pauvres, et que s'ils réussissaient ils pourraient le faire. A l'égard de la guerre, qu'on ne leur demandait pas de se battre, excepté dans le cas où ils le voudraient, mais que si la Reine leur faisaient un appel pour les engager à défendre leurs femmes et leurs enfants, je croyais qu'ils ne resteraient pas en arrière.

Je leur demandai alors s'ils étaient prêts à accepter nos propositions ainsi modifiées.

" Ah-tuk-uk-koop " s'adressa alors à moi, et conclut en demandant aux Sauvages de dire s'ils étaient en faveur des propositions que nous leur faisons. A cela ils répondirent tous en manifestant leur assentiment par des cris et en élevant leurs mains en l'air.

Le " Faiseur d'Étang " se leva alors et dit qu'il ne différerait pas d'opinion avec ses gens, mais qu'il ne voyait pas comment ils pourraient nourrir et vêtir leurs enfants avec ce qu'on leur promettait. Il s'était attendu à recevoir ce qu'on lui offrait ; il ne savait pas comment il fallait s'y prendre pour construire une maison, ou pour cultiver la terre.

Joseph Joma, un Sauteux, dit qu'il parlait pour le Faisan Rouge, chef des Cris de la Rivière à la Bataille, et fit ses demandes comme suit : Des hommes pour leur bâtir des maisons, une augmentation de gages pour les chefs et les hommes marquants, etc., etc. Il dit que ce qu'on offrait était trop peu de chose ; il en voulait assez pour couvrir la peau aux gens, et aussi dix milles de terre autour de la réserve en forme de ceinture.

Je demandai au Faisan Rouge, comment il se faisait qu'il était partie aux demandes proférées par ses gens, et comment il se faisait que, lorsqu'on lui avait demandé s'ils étaient tous unanimes, il avait répondu dans l'affirmative, et que malgré cela il venait de formuler de nouvelles demandes et d'exiger beaucoup de choses.

Je dis qu'il n'y avait pas là de la bonne foi, et que je n'acquiescerais pas aux demandes qui étaient faites maintenant ; que ce qu'on leur offrait était en présent, vu qu'ils avaient encore leur ancienne manière de vivre.

Les principaux chefs alors se levèrent et dirent qu'ils acceptaient nos offres, et le Faisan Rouge répudia les demandes et les observations de Joma, et il dit qu'il ne l'avait pas autorisé à parler pour lui.

" Mist-ow-as-is," demanda alors à parler pour les Métis, qui désiraient vivre sur les réserves.

J'expliquai la distinction entre les Métis et les Métis Sauvages qui vivaient au milieu des Sauvages comme des Sauvages, et je dis que les commissaires examineraient soigneusement le cas de chacun de ces derniers.

Le traité fut alors signé par moi-même, MM. Christie et McKay, "Mist-ow-as-is" et "Ah-tuk-uk-koop," les principaux chefs ainsi que par les autres chefs et les conseillers, et quoiqu'il y eût plusieurs Sauvages d'absents, ceux qui avaient signé représentaient cependant toutes les bandes de quelque importance dans les régions de Carlton, à l'exception des Sauvages des Saules.

Le 24 les commissaires rencontraient de nouveau les Sauvages, lorsque je présentai aux principaux chefs leurs médailles, leurs uniformes et leurs pavillons, et je les informai que M. Christie en donnerait autant dans la soirée aux autres chefs et aux conseillers.

Il s'avança alors une demi-douzaine de Sauteux, au nombre desquels j'en trouvais un du Fort Qu'Appelle, et qui y avait déjà été payé; pour les autres, ils n'appartenaient pas à la région de Carlton. Je leur dis que j'avais appris qu'ils avaient cherché à m'empêcher de traverser la rivière et de conclure un traité, mais qu'ils n'étaient pas plus sages que tous les autres Sauvages de leur nation, avec lesquels on avait déjà fait des traités.

Ils ne nièrent pas ce dont je les accusais, et comme leur orateur se montra insolent, je refusai de les entendre davantage, et ils se retirèrent, en disant quelques-uns qu'ils iraient au Fort Pitt, ce que je les prévins de ne pas faire.

Outre ces Sauteux, il y en avait d'autres de présents, qui désapprouvèrent leur conduite, entre autres "Kes-so-way-is," déjà mentionné, et "Pechocto," qui était le principal orateur aux Lacs Qu'Appelle, mais qui est aujourd'hui un des conseillers de la bande du Fort Ellice.

Je dois mentionner ici que la plus grande partie de la bande à laquelle appartenaient ces Sauteux, avec son chef Plume Jaune en tête, donnait son adhésion au Traité No. 4 au Fort Pelly, vers le temps que leurs camarades me tracassaient au Fort Carlton.

M. Christie alors commença à faire les paiements, assisté par M. McKay, de Prince Albert, et il y employa le 24 et le 25. Au nombre de ceux qui furent payés se trouvaient les quelques Sauteux résidents, que les chefs Cris avaient admis dans leurs bandes.

Le lendemain matin le 29, toute la bande, précédée de ses chefs et de ses conseillers, revêtus de leurs uniformes, vinrent à "Carlton House" pour me faire leur visite d'adieu.

Les chefs s'avancèrent en rang, en m'adressant chacun quelques paroles, auxquelles je répondis brièvement.

Ils poussèrent alors trois hurrahs pour la Reine, le Gouverneur, un pour la police à cheval et pour M. Lawrence Clarke de Carlton House, et ils partirent ensuite en tirant du fusil à mesure qu'ils s'éloignaient.

Considérant qu'il ne serait pas sage qu'un si grand nombre de Sauvages demeurent exclus du traité, ce qui serait arrivé si j'eusse laissé à leurs desseins les Sauvages du lac au Canard, je résolus de leur envoyer une lettre. Je rédigeai, en conséquence, un message, les invitant à me rencontrer au camp de l'honorable M. McKay à environ trois milles du camp général des Sauvages, environ à mi-chemin du lac au Canard, le lundi, le 28, s'ils étaient alors disposés à accepter les conditions du traité que j'avais conclu avec les Sauvages de Carlton. Je remis ma lettre à M. Levallier, qui partit pour le lac du Canard.

En entrant dans la salle du conseil des Sauvages, il apprit qu'ils m'avaient fait écrire par le Révd. M. Awdré une lettre, dans laquelle ils offraient d'accepter les propositions du traité, si j'allais au lac du Canard.

Les Sauvages envoyèrent chercher M. Awdré pour leur lire ma lettre, qui fut reçue avec satisfaction; et M. Awdré et M. Levallier les pressèrent d'accepter mes propositions, ce qu'ils consentirent de faire, et ils chargèrent M. Levallier de m'informer qu'ils se rendraient au lieu du rendez-vous.

En conséquence, le 28, les commissaires se rencontrèrent avec les Sauvages des Saules.



Après l'échange ordinaire de poignées de main et deux petits discours de la part des deux chefs, je leur adressai la parole en les informant que j'étais chagrin au sujet de la marche qu'ils avaient adoptée, et que je ne voulais pas m'éloigner sans leur offrir cette occasion d'être partie au traité.

Kah-mee-yes-too-waegs dit "Beardy" parla pour la bande. Il dit que certaines choses étaient trop peu. Il avait de l'inquiétude au sujet du buffle.

Say-sway-kees, désira que l'on avertit notre mère la Reine qu'ils concevaient des alarmes au sujet du buffle. Il semblait comme s'il n'en restait plus qu'un seul.

"Beardy" m'adressa de nouveau la parole en me disant : "Tu m'as dit que ce que tu avais fait pour les autres tu le ferais aussi pour nous. J'accepte tes conditions ; sans doute elles comprendront plus de choses, vu notre grand nombre ; quand je suis entièrement incapable de me suffire à moi-même, j'ai besoin d'avoir de l'aide."

Je leur répondis en leur expliquant que, quant à l'assistance, nous ne pouvions soutenir ni nourrir les Sauvages, et que tout ce que nous pourrions faire pour eux, ce serait de leur aider à cultiver la terre.

Si une disette générale se faisait sentir parmi les Sauvages, alors la charité du gouvernement s'exercerait à leur égard. Je reconnus l'importance qu'il y avait de prendre des mesures pour protéger le buffle, et je les assurai que le Gouverneur-Général et le Conseil des Territoires du Nord-Ouest s'occuperaient de la question de savoir si l'on pourrait faire une bonne loi que l'on pût faire exécuter et respecter.

Les trois chefs et leurs hommes marquants signèrent alors le traité ; après quoi on distribua les médailles et les pavillons, et ensuite M. Christie les informa qu'il était prêt à faire les paiements.

Ils demandèrent alors que les paiements se fissent au lac du Canard, mais M. Christie les informa que c'était impossible, vu que nous devons partir pour le Fort Pitt ; et que, d'ailleurs, leur part des provisions non dépensées et les habillements et présents se trouvaient au Fort, où ils seraient obligés d'aller les chercher. Ils consentirent alors à se faire payer, et l'on se mit de suite à la besogne.

La tenacité avec laquelle ces Sauvages persistèrent à forcer les commissaires à se rendre au lac du Canard pouvait s'attribuer en partie à la superstition, car "Beardy" leur avait annoncé qu'il avait eu une vision, dans laquelle on lui avait appris que le traité devait se conclure à cet endroit-là.

Cette ténacité était aussi due, en partie, à leur hostilité au traité, vu qu'ils avaient cherché à engager les Sauvages de Carlton à ne faire aucun traité, et qu'ils les avaient pressés à ne pas vendre leurs terres, mais à les prêter pour quatre ans.

Le bon sens et l'intelligence des chefs principaux leur firent rejeter leurs propositions, et les Sauvages des Saules acceptèrent finalement le traité, comme je viens de le rapporter.

Le 29 fut employé par M. Christie à régler les comptes, à faire l'inventaire des habillements, et à ordonner les préparatifs du départ.

Une demande me fut faite de la part de Toma, le Sauteux, qui avait pris part aux conférences du 23, pour signer le traité en sa qualité de chef de la bande des Sauteux.

Comme je ne pouvais pas constater qu'il y avait un nombre suffisant de familles de ces Sauvages résidant dans cette région pour les reconnaître comme formant une bande distincte, et comme je n'avais pas de preuve qu'ils désiraient l'avoir pour leur chef, je refusai de lui permettre de signer le traité, mais je lui dis que l'année prochaine, si les Sauteux étaient assez nombreux, et s'ils exprimaient le désir de l'avoir pour chef, je le reconnaîtrais comme tel.

Il se déclara satisfait de ce que je venais de dire, et il ajouta que l'année prochaine ils viendraient pour recevoir les paiements.

Sa fille, qui était veuve, fut payée avec sa famille ; mais quant à lui, il dit qu'il préférerait attendre à l'année prochaine, vu qu'il ne désirait pas se faire payer autrement qu'en qualité de chef.

Le matin du 31, il avait plu la veille.—M. Christie et moi laissons le Fort Pitt ; pour M. McKay, il nous avait précédé en prenant l'autre chemin, c'est-à-dire en passant par la rivière à la Bataille.

Nous arrivâmes le 5 septembre, au jour fixé, après nous être reposés, comme nous avions eu l'habitude de faire pendant tout le voyage, le dimanche le 3.

A six milles environ du fort, nous fûmes rejoints par le colonel Jarvis et la police à cheval, avec leur corps de musique, pour nous servir d'escorte, ainsi que par M. McKay, facteur de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui nous informa qu'il avait des appartements qu'il mettait à notre disposition.

A cet endroit, nous trouvâmes déjà au-delà de cent tentes de Sauvages, qui nous envoyèrent un message nous informant que leurs amis continuaient à arriver, et qu'ils demandaient en conséquence un ajournement jusqu'au 7.

Dans la matinée du 6, "Sweet Grass," qui était arrivé sur mon message, en compagnie de trente de ses principaux Sauvages, vint me faire visite, en exprimant sa satisfaction de me voir arrivé.

Leurs félicitations étaient cordiales, mais d'un genre nouveau pour moi, attendu qu'ils me serrèrent dans leurs bras et m'embrassèrent sur les deux joues, mode de réception de leur part qui eut lieu également pour M. Christie et le Dr. Jackes.

Dans la soirée arriva l'honorable James McKay de la rivière à la Bataille, et il nous rapporta qu'il y avait rencontré un grand nombre de Sauvages, surtout des Sautaux, campés là depuis un certain temps. Il y en avait environ soixante-dix tentes en tout, mais comme le buffle s'était approché, les plus pauvres d'entre ces Sauvages lui avait donné la chasse.

Ils avaient manifesté de bonnes dispositions, et dirent qu'ils auraient aimé à attendre jusqu'au 15, qui était le jour fixé pour mon arrivée dans cet endroit, pour me voir et accepter le traité, mais que la chasse du buffle était chose si importante pour eux, qu'ils n'avaient pas été capables d'attendre aussi longtemps.

Cette bande est un mélange de Sauvages appartenant à d'autres bandes, et qui se compose de Cris et de Sautaux du lac au Brochet, ayant pour chef "Yellow Sky"—Ciel Jaune.

Le 7 les commissaires se rendirent à la tente du conseil, qui se trouvait dressée sur un plateau élevé au-dessus du fort, d'où l'on jouissait d'une très belle vue, et qui faisait face au camp des Sauvages.

Ils étaient escortés de la police à cheval avec son corps de musique.

Les Sauvages s'approchèrent avec beaucoup de majesté et de cérémonie, marchant derrière leur chef "Sweet Grass"—"Herbe Douce."

On exécuta la danse du calumet comme au fort Carlton, mais avec encore beaucoup plus de cérémonie; en effet, il y avait là quatre calumets au lieu d'un, et le nombre des hommes à cheval, des chanteurs et des danseurs y étaient aussi beaucoup plus considérable. Après que les commissaires eurent pris dans leurs mains les calumets, on les leur présenta ensuite à chacun d'eux pour fumer, puis on les déposa sur la table en les recouvrant d'un morceau d'indienne et de drap;—après quoi on les remit aux porteurs.

Ces cérémonies préliminaires achevées, je leur adressai la parole, leur disant que nous étions venus à leur demande, et qu'il y avait maintenant un sentier conduisant du lac Supérieur à la rivière Rouge, que je l'avais vu s'étendant de là jusqu'au fort Ellice, et là se partageant en deux branches, dont l'une se dirigeait du fort Qu'Appelle aux Collines du Cyprès, et l'autre gagnait Carlton en passant par le fort Pelly, et que de là je m'attendais à la voir se diriger, en passant par le fort Pitt, jusqu'aux Montagnes Rocheuses; que j'avais vu les Chippewas et les Cris marcher sur ce chemin, le long duquel j'avais remarqué des jardins bien plantés d'arbres et des maisons qu'on y avait bâties.

Je les invitai à se joindre aux Sauvages leurs frères et de marcher avec les blancs sur ce chemin. Je leur dis ce que nous avions fait à Carlton et leur offris les mêmes conditions, que je pourrais leur expliquer, s'ils le désiraient.

Après mon discours, "Sweet Grass" se leva, et me prenant par la main, me demanda d'expliquer les conditions du traité, et qu'après ces explications ils me serreraient tous la main et qu'ils iraient se réunir en conseil.

Jaquiesçai à cette demande, et je leur expliquai les conditions au long, ayant passé trois heures à faire ces deux discours. Mes explications terminées, ils se montrèrent satisfaits et se retirèrent dans la tente du conseil.

Le 8, les Sauvages me demandèrent du délai pour délibérer, ce qui leur fut accordé, vu que nous avions appris qu'un certain nombre d'entre eux avaient dessein de formuler des demandes exorbitantes, et que nous désirions leur laisser savoir, par les moyens que nous avions d'arriver jusqu'à eux, que leurs tentatives seraient inutiles.

Le 9, les commissaires se rendirent à la tente du conseil, mais les Sauvages étaient lents à se réunir, vu qu'ils étaient encore en conseil et qu'ils cherchaient à s'entendre ensemble.

A la fin, ils s'avancèrent et s'assirent en face de la tente. Je leur demandai alors de m'adresser la parole. "L'Aigle" s'adressa alors aux Sauvages, leur disant de ne pas avoir peur, que j'étais pour eux un frère, et que ce que la Reine voulait faire était dans leur intérêt.

Après qu'il se fut écoulé quelque temps, je les invitai de nouveau à me dire leurs pensées et à ne pas avoir peur. "Sweet Grass" alors se leva et m'adressa la parole dans un langage touchant. Il remercia la Reine de m'avoir envoyé; il était content d'avoir un frère et un ami qui leur aiderait à s'élever au-dessus de leur condition actuelle. Il me remercia pour les offres que je leur faisais et dit qu'il n'y voyait rien à redouter. Il les acceptait en conséquence avec joie, et il porta sa main sur son cœur. Il dit que Dieu jetait ses regards sur nous ce jour-là et qu'il leur avait ouvert un monde nouveau. "Sweet Grass" ajouta de plus qu'il plaignait ceux qui avaient à vivre de la chasse du buffle, mais que s'il vivait encore à ce temps-ci l'année prochaine, il voulait que lui, mon frère (c'est-à-dire le gouverneur) commençât à travailler pour lui en protégeant le buffle; que pour lui, il allait commencer de suite à se préparer un petit morceau de terre, et que ses proches allaient faire la même chose.

Plaçant une de ses mains sur mon cœur, et l'autre sur le sien, il dit: "Puisse le sang de l'homme blanc n'être jamais versé sur cette terre. Je suis heureux que l'homme blanc et que l'homme rouge peuvent se tenir debout ensemble. Quand je tiens ta main et touche à ton cœur, fais en sorte que nous soyons unis comme un seul homme; fais ton possible pour m'aider et aider à mes enfants, afin qu'ils puissent prospérer."

Le discours du chef, dont ce qui précède donne un abrégé dans ses propres termes, fut approuvé par la bande qui poussa du gosier ce cri particulier, qui remplace chez les Sauvages le hurra des Anglais.

Je répondis, en leur disant que j'étais satisfait devoir qu'ils avaient approuvé avec tant d'unanimité les arrangements que j'avais faits avec la nation à Carlton, et je leur promis que je leur enverrais l'année prochaine, comme je l'avais fait pour les Cris à Carlton, des copies du traité imprimés sur parchemin.

Je leur dis que je savais qu'il y avait quelques-uns des chefs d'absents, mais que l'année prochaine qu'ils recevraient comme auparavant les présents en argent.

Les commissaires alors signèrent le traité, ainsi que "Sweet Grass," huit autres chefs, et ceux de leurs conseillers qui étaient présents; mais avant de le signer, les chefs m'avaient adressé la parole. James Lenum, chef des Cris du lac au Poisson Blanc, m'informa qu'il avait commencé à cultiver la terre depuis quelques années.

Que M. Christie, alors le premier facteur de la compagnie de la Baie d'Hudson, lui avait donné une charrue, mais qu'elle était brisée maintenant. Qu'il n'avait pas d'animaux lorsqu'il avait commencé, mais que lui et ses gens tiraient eux-mêmes la charrue, et faisaient des houes avec des racines d'arbres.

Que M. Christie lui avait aussi donné une scie pour scier de long et une meule, et qu'il s'en servait encore.

Que son cœur saignait le printemps lorsque ses enfants voulaient labourer, mais n'avaient pas d'instruments aratoires.

Qu'il demandait à en avoir le plus tôt possible, et parlant de la mission wesléyenne à cet endroit, il dit: "En suivant ce que l'on m'a consigné, ça m'aide beaucoup."

Le "Petit Chasseur," chef distingué des Cris de la Plaine, dit qu'il était content du fond de son cœur; qu'il sentait en prenant la main du gouverneur qu'il prenait celle de la Reine. Quand je l'entends dire qu'elle doit remettre ce pays dans la bonne voie, c'est la miséricorde de Dieu qui inspire à son cœur ces bonnes intentions. Qu'il désirait lui donner une éternelle poignée de main; qu'il était heureux de voir que les

enfants allaient prospérer. Que tous les enfants qui allaient s'établir dans cet endroit espéraient que le Grand Esprit nous regarderait tous comme les siens. D'autres chefs s'exprimèrent de la même manière.

Ken-oo-say-oo ou le "Poisson" était un Chippawayan ou montagnard, et il y avait une petite bande de ces Sauvages dans cette région.

Ils n'avaient pas de chef, mais à ma demande ils en avaient choisi un et ils me présentèrent "Le Poisson." Il dit, dans le langage des Cris, qu'il remerciait la Reine, et il me donna une poignée de main; il ajouta qu'il était satisfait de ce qui avait été fait, et que s'il avait pu parler dans sa langue, il en aurait dit davantage.

Je présentai ensuite à "Sweet Grass" sa médaille ainsi que son uniforme et son pavillon; à ce moment-là le corps de musique jouait "God Save the Queen"—"Dieu sauve la Reine"—et tous les Sauvages s'étaient levés debout.

Le reste des médailles, pavillons et uniformes fut ensuite distribué le plus promptement possible, et M. Christie commença à faire les paiements.

Dimanche, le 10, le révd. M. McKay fit le service religieux pour le corps de Police et les autres, qui pouvaient y assister, et dans l'après-midi, le révd. M. McDougall donna une instruction dans la langue des Cris. De leur côté l'évêque Grandin et le révd. M. Scollan avaient fait des exercices religieux pour les Cris et les Chippawayans.

Lundi, le 11, M. Christie acheva de faire les paiements et la distribution des provisions. La police à cheval commença à passer la Saskatchewan, dans le but de se mettre en route le mardi pour la rivière à la Bataille. En conséquence, nous fîmes traverser nos chevaux et nos charrettes de l'autre côté de la rivière, et nous fîmes dresser nos tentes, afin de commencer notre voyage de retour de bonne heure le matin. Néanmoins, comme nous étions sur le point de laisser le Fort Pitt, le "Grand Ours," l'un des trois chefs Cris, qui étaient absents, arriva au fort et demanda à me voir. Les Commissaires le rencontrèrent, et alors il me dit qu'il était allé faire la chasse aux buffes dans les plaines, et qu'il n'avait pas entendu parler du jour de l'assemblée; qu'aussitôt le jour de l'assemblée connu, les Cris et les Assiniboines (Stonies) l'avaient envoyé pour parler en leur nom. Je lui expliquai alors ce qui s'était passé à Carlton et au Fort Pitt; et il me répondit qu'il regrettait de voir que je parlais, parce qu'il aurait voulu me parler. Je lui répliquai que nous ne partirions pas avant le lendemain, ce qui lui causa beaucoup de joie.

Le 13, "Sweet Grass" et tous les autres chefs et conseillers descendirent au fort avec le Grand-Ours pour me souhaiter le bon jour.

"Sweet Grass" m'informa du but de leur visite. Le Grand-Ours me dit que les Sauvages des Plaines l'avaient envoyé pour parler en leur nom, et que ceux qui étaient absents, étaient comme un obstacle qui s'opposait à ce qu'il avait à dire.

"Sweet Grass" dit alors en s'adressant à lui: "Tu vois le représentant de la Reine ici. Je pense que le Grand-Esprit leur a inspiré l'idée de venir à notre secours. Qu'il n'y ait pas d'obstacle, car c'est avec beaucoup de difficulté que cette chose a eu lieu. Réponds oui et prends sa main." Le "Poisson Blanc" parla le même langage.

L'Ours dit "Arrêtez, mes amis. Je n'ai jamais vu le Gouverneur avant aujourd'hui; lorsque j'ai entendu dire qu'il venait, j'ai dit que j'allais le prier de me sauver de ce que je redoute le plus—la pendaison; il ne nous appartient pas d'avoir la corde passée autour du cou." Je répondis que Dieu nous avait donné le pouvoir de punir de mort le meurtrier, et j'expliquai comment la police à cheval protégeait les Sauvages.

Le Grand Ours persista à demander qu'il n'y eut pas de pendaison, et je l'informai que je ne pouvais pas acquiescer à sa demande. Il dit ensuite qu'il désirait que le buffle fut protégé, et il demanda pourquoi les autres chefs ne parlaient pas.

Le "Poisson," le Chippawayan, répliqua "nous ne parlons pas parce que Sweet Grass" a parlé et que ce qu'il dit, nous le disons tous.

Il demanda ensuite à l'Ours de dire aux deux autres chefs absents "Courte Reine" et Sagamat, ce qui avait été fait; que je lui avais écrit, à lui ainsi qu'à eux dans une lettre, et que je l'avais envoyée par "Sweet Grass," et que l'année prochaine ils

pourraient donner leur adhésion un traité; à l'égard du buffle, que le Conseil du Nord-Ouest examinait la question, et j'expliquai de nouveau que nous ne pouvions nous mêler de la manière de vivre des Sauvages tous les jours qu'en les aidant à cultiver.

Je leur dis alors que je n'espérais plus les revoir jamais. Que le pays était si grand qu'on allait envoyer un autre gouverneur, qu'ils recevraient, comme j'en avais l'espérance, de la même manière qu'ils m'avaient reçu, et qu'ils auraient en lui la même confiance qu'ils m'avaient accordée. Alors les chefs et les conseillers en commençant par "Sweet Grass" donnèrent la main à M. Christie ainsi qu'à moi-même, en nous adressant chacun des paroles d'adieu.

L'Ours resta assis jusqu'à ce que tous m'eussent donné la main : après quoi il prit main et la tenant il dit : "S'il avait su, il m'aurait rencontré avec tous les siens. Je ne suis pas un enfant désobéissant, je ne repousse pas ta main, mais comme mes gens ne sont pas ici, je ne signe pas. Je leur rapporterai ce que j'ai entendu, et l'année prochaine je viendrai." Les Sauvages partirent alors, mais peu après l'Ours vint me voir de nouveau, craignant que je ne l'avais pas bien compris, et il m'assura qu'il acceptait le traité comme s'il l'eût signé, et qu'il viendrait l'année prochaine avec tous les siens et qu'il l'accepterait.

Nous traversâmes la rivière, et nous nous mêmes en route pour la rivière à la Bataille, où nous arrivâmes dans l'après-midi du 15. Nous n'y rencontrâmes pas de Sauvages si ce n'est le Faisan Rouge et sa bande, que nous avons déjà rencontrés à Carlton.

Le 16 le Faisan Rouge vint voir les commissaires. Il dit qu'il était un Sauvage de la rivière à la Bataille; ses ancêtres y avaient vécu avant lui, mais il était content de voir le gouvernement y venir, vu que cela augmenterait ses moyens d'existence. Il désirait que les terrains occupés par les Métis qui s'y étaient établis avant que le gouvernement y arrivât, fussent respectés, que quant à lui il s'en irait et chercherait une autre demeure et que, bien qu'il fût pénible d'abandonner la maison des siens, il ferait place néanmoins, à l'homme blanc, et assurément, dit-il, "Si le pauvre Sauvage agit de la sorte, la Reine quand elle en entendra parler, viendra à son secours." Il demanda qu'on lui accorda un peu de terre où il pût planter des pommes de terre le printemps suivant, et alors il s'en irait, après les avoir arrachées, sur la réserve, qu'il désirerait avoir, d'après ce qu'il pensait, aux Côteaux de l'Aigle.

Je déclarai que j'étais satisfait de leur conduite et de leurs bonnes dispositions, et j'obtins facilement de M. Fuller, de la compagnie télégraphique du Pacifique, qui est en possession d'une grande étendue de terre en culture, la permission que la bande cultivât pour elle-même en pommes de terre trois acres de terrain dans la partie qui est entouré d'un enclos, et de plus M. Fuller promit généreusement de les lui labourer pour rien.

Le 17 se trouvant un dimanche, nous restâmes dans notre camp, et le lundi matin, le 18, nous commencâmes notre long voyage de retour, dont je ne vous ennuierai pas par le récit des incidents, me contentant seulement de vous dire qu'en arrivant le 4 octobre à un camp à trente milles environ du Portage de la Prairie, nous trouvâmes qu'il était nécessaire de permettre à nos équipages de campement et à nos charrettes de nous suivre à leur guise (car plusieurs de nos chevaux étaient devenus complètement épuisés par suite de ce long trajet de seize cents milles), et de piquer au Portage; le 5 nous atteignions le Portage, où demeurèrent M. Christie et le Dr. Jackes, attendu que leurs chevaux ne pouvaient pas aller plus loin, et quant à moi, continuant ma route je gagnai la Pointe du Peuplier, à quarante-cinq milles du Fort Garry, où je trouvai un logement pour la nuit chez M. Chisholm, commandant le poste de la compagnie de la Baie d'Hudson à cet endroit.

J'arrivai à Fort Garry dans l'après-midi du 6 octobre, après une absence de deux mois et demi. M. McKay, lui, ayant pris un autre chemin, était arrivé avant moi; quant à M. Christie et au Dr. Jackes, ils arrivèrent ici plus tard.

Après avoir terminé le récit de nos négociations, je vais m'occuper des résultats de notre mission, et soumettre à votre considération quelques réflexions pratiques.

1. Les Sauvages, qui habitent le territoire cédé, sont en partie des Cris, mais il y a aussi quelques Assiniboïnes dans les plaines ainsi que sur le versant des montagnes. Il y a également un petit nombre de Sautaux et une bande de Chippawayans.

2. J'ai été agréablement surpris de trouver chez les Cris autant de bonne volonté à cultiver la terre, et un aussi grand désir de faire instruire leurs enfants. Je priai M. Christie, tout en procédant à faire les paiements, de causer avec les chefs afin de savoir quelles étaient les localités où les Sauvages désireraient qu'on leur assignât des réserves, et, à peu d'exceptions près, de fait la plupart d'entre eux indiquèrent les endroits où ils avaient déjà commencé à s'établir.

Il est donc important que les bestiaux et les instruments d'agriculture leur soient donnés sans délai.

Je recommanderai, en conséquence, que l'on prenne des dispositions pour les leur expédier dès que le printemps commencera.

3. Je ferai encore observer que, tout en ne m'étant pas rendu à leur demande, j'ai trouvé que le désir des Sauvages de se faire montrer à cultiver la terre et à se construire des maisons était raisonnable, et je recommande donc que l'on adopte des mesures pour leur fournir les connaissances nécessaires à cet égard. Leur régime de vie actuel change petit à petit; ils sont traitables, dociles et disposés à apprendre. Je crois que l'on devrait prendre avantage de ces dispositions pour leur enseigner à se suffire à eux-mêmes, but que l'on réussira surtout à atteindre s'ils ont l'aide de quelques cultivateurs et menuisiers pratiques pour leur montrer à cultiver le sol et à se construire des maisons.

Les démarches que font tous les Sauvages pour avoir des instituteurs, et celles que font certains Sauvages pour avoir des missionnaires, sont également encourageantes. Quant au premier, le gouvernement peut y suppléer; pour les missionnaires, les Sauvages doivent s'adresser aux églises, et j'ai l'espérance que celles-ci continueront à étendre les opérations qu'elles ont commencées parmi eux. Le champ est assez vaste pour tous, et le cri du Sauvage qui demande du secours est un cri qui doit être entendu.

4. Tout en traitant la question d'aider les Sauvages à s'établir, je dois appeler l'attention du gouvernement sur la nécessité de faire des règlements pour la protection du buffle. Le nombre de ces animaux décroît rapidement, mais je suis convaincu qu'il suffirait de faire quelques règlements bien simples pour conserver pendant des années les troupeaux de buffles. Les Sauvages n'ont pas cessé d'attirer mon attention sur ce sujet, et je leur ai promis qu'il serait pris en considération par le Conseil du Nord-Ouest. Le Conseil, qui a gouverné les territoires pendant les quatre dernières années, s'occupait de la rédaction d'une loi à cet égard, et si notre régime gouvernemental se fût encore continué, nous aurions obtenu la passation d'un statut pour la protection du buffle. Je recommande à l'attention de nos successeurs cette question d'une importance vitale.

5. Il y a encore au Nord-Ouest une autre classe de la population sur la position de laquelle je désire attirer l'attention du Conseil Privé. Je veux parler des Métis errants par les plaines, qui sont la plupart d'origine française et qui mènent la vie des Sauvages. Il y en a quelques-uns qui se sont identifiés avec les Sauvages, mais il y a encore la classe des Métis qui vivent en faisant la chasse du buffle, et qui n'ont pas de demeures fixes. Je crois que l'on devrait faire un recensement de la quantité de ces derniers, et, bien que je ne fusse pas disposé à recommander de les comprendre dans les traités, je serais d'avis de leur assigner des terres, et, lorsqu'ils se seraient établis, de leur fournir quelque secours pour leur permettre de s'occuper de travaux agricoles si, après avoir pris connaissance de leur position, on jugeait nécessaire et utile de le faire.

Si l'on adopte les mesures que je recommande, savoir: des règlements efficaces pour la protection du buffle, l'éducation agricole des Sauvages, le système d'encourager les Métis errants à s'établir sur des terres, je crois que l'on aura résolu toutes les questions sociales d'une importance actuelle dans les Territoires du Nord-Ouest.

En terminant, je dois appeler votre attention sur le rapport qui m'a été fait par l'honorable M. Christie, rapport que je vous transmets ci-joint. Ce monsieur s'est chargé entièrement du soin de faire les paiements et de régler toutes les affaires qui se rattachaient au traité, et j'ai les plus grands éloges à lui faire pour l'importance des services qu'il a rendus.

---

Avec ce rapport on trouvera les bordereaux de paie, des états de la distribution des provisions et des habillements, des mémoires sur le site des réserves, des recommandations au sujet des époques et lieux des paiements l'année prochaine, et un bilan général.

Il m'a été ouvert un crédit de \$60,000, et j'ai remis une somme de \$12,730.55, qui a été portée à l'avoir du Receveur-Général.

Je dois reconnaître l'importance des services rendus par l'honorable James McKay, qui a dressé, comme il l'a fait, sa tente, près du camp des Sauvages. Il avait l'occasion de se rencontrer avec eux constamment, et de connaître leurs idées avec cette facilité que lui donnait sa connaissance parfaite des langues sauvages. Le Dr. Jackes a pris un vif intérêt dans le progrès de nos opérations, et il a tenu un registre de nos délibérations, dont je vous transmets une copie, et lequel, je crois, devrait être publié, vu qu'il serait d'un grand service pour ceux qui seront appelés à faire exécuter le traité, par le fait qu'il reproduit les observations des commissaires et les discours des Sauvages, et qu'il pourra empêcher les fausses interprétations à l'avenir. Les commissaires ont encore beaucoup d'obligations au lieut.-col. McLeod ainsi qu'aux autres officiers et aux hommes de la police à cheval pour l'escorte qu'ils leur ont fournie.

La conduite des hommes a été excellente, et la présence du corps de police comme indice et preuve de l'existence des autorités constituées dans le Nord-Ouest, a été d'un grand secours.

Je dois mentionner ici combien j'ai été sensible aux marques de bienveillance que m'ont données M. Clarke, du Fort Carlton, et M. McKay, du Fort Pitt, ainsi que les autres officiers de la compagnie de la Baie d'Hudson, et combien j'ai apprécié leur grand zèle à nous seconder dans la mission que nous avions entreprise. Je dois également faire mention de l'intérêt qu'ont pris dans les négociations et Sa Seigneurie l'évêque Grandin, et les autres missionnaires, tant protestants que catholiques.

Dans cette occasion, comme dans toutes les autres, j'ai toujours trouvé que les Métis, soit d'origine française, soit d'origine anglaise, se servaient de l'influence que leur donnaient leurs rapports avec les Sauvages, pour appuyer les efforts que nous faisons pour en venir à un arrangement à l'amiable avec eux.

Nous avons eu aussi l'avantage d'avoir de bons interprètes ; en effet, nous nous étions assuré les services de MM. Peter Ballendine et John McKay, tandis que les Sauvages employaient M. Peter Erasmus, qui remplissait les mêmes fonctions. Ce dernier a agi comme interprète en chef, assisté des deux autres, et je puis dire que c'est un interprète des plus capables.

Je vous adresse ci-incluse une copie du traité, et en terminant, je me contenterai d'exprimer l'espoir que ces nouvelles démarches entreprises par le gouvernement fédéral pour faire avancer l'œuvre commencée parmi les Sauvages, leur seront avantageuses, et auront une grande importance pour l'empire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

ALEXANDRE MORRIS,  
Lieutenant-gouverneur.

## ARTICLES D'UN TRAITÉ

Fait et conclu près de Carlton, le vingt-troisième jour d'août, et le vingt-huitième jour du même mois, respectivement, et près du Fort Pitt le neuvième jour de septembre, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-seize, entre Sa Très Gracieuse Majesté la Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, par ses Commissaires, l'honorable Alexander Morris, lieutenant-gouverneur de la province de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, et l'honorable James Christie, d'une part, et les tribus des Cris des Plaines et des Bois, et les autres tribus de Sauvages, habitants du pays, dans l'étendue des limites ci-après définies et décrites, par leurs chefs, choisis et nommés, tel que ci-après mentionné, d'autre part.

CONSIDÉRANT que les Sauvages, habitant le dit pays se sont, conformément à un rendez-vous indiqué par les dits Commissaires, rendus à des conférences au Fort Carlton, au Fort Pitt et à la rivière à la Bataille, pour délibérer sur certaines affaires qui intéressent Sa Très Gracieuse Majesté, d'une part, et les dits Sauvages de l'autre ;

Et considérant que les dits Sauvages ont été notifiés et informés par les dits commissaires de Sa Majesté que c'est le désir de Sa Majesté d'ouvrir à la colonisation, à l'immigration et à telles autres fins que Sa Majesté pourra trouver convenables, une étendue de pays, bornée et décrite, tel que ci-après mentionné, et d'obtenir à cet égard le consentement de ses sujets Sauvages habitant le dit pays, et de faire un Traité et de s'arranger avec eux, de manière que la paix et la bonne harmonie puissent exister entre eux et Sa Majesté, et qu'ils puissent connaître et savoir avec certitude quels octrois ils peuvent espérer et recevoir de la générosité et de la bienveillance de Sa Majesté ;

Et considérant que les Sauvages de la dite étendue de pays, se sont dûment réunis en conseil comme ci-dessus, et qu'étant requis par les Commissaires de Sa Majesté de nommer certains chefs et hommes marquants, qui seraient autorisés en leur nom, à conduire ces négociations et à signer un traité d'après elles, et à devenir responsables envers Sa Majesté du fidèle accomplissement de la part de ces bandes des obligations qu'elles contracteront, les dits Sauvages ont, en conséquence, nommé à cette fin, à savoir : comme représentant les Sauvages qui ont fait le traité à Carlton, les divers chefs et conseillers qui y ont apposé leurs signatures, et comme représentant les Sauvages qui ont fait le traité au Fort Pitt, les divers chefs et conseillers, qui y ont aussi apposé leur nom ;

Et là-dessus, en plein conseil, les différentes bandes ayant présenté leurs chefs aux dits Commissaires comme les chefs et les hommes marquants, pour les fins susdites, des bandes respectives de Sauvages habitant le district ci-après décrit ;

Et considérant que les dits Commissaires ont alors et là reçu et reconnu les personnes ainsi présentées comme les chefs et les hommes marquants, pour les fins susdites, des bandes respectives des Sauvages habitant le dit district ci-après décrit ;

Et considérant que les dits Commissaires ont procédé à négocier un traité avec les dits Sauvages, et que ce traité a été finalement accepté et conclu comme suit, savoir :

Les tribus des Sauvages Cris des Plaines et des Bois, et tous les autres Sauvages habitant le district ci-après décrit et défini, par le présent cèdent, abandonnent, remettent et rendent au gouvernement de la Puissance du Canada pour Sa Majesté la Reine et Ses Successeurs à toujours, tous droits, titres et privilèges quelconques, qu'ils peuvent avoir aux terres comprises dans les limites suivantes, savoir :

A partir de l'embouchure de la rivière qui se décharge dans l'angle nord-ouest du lac Cumberland, de là en remontant à l'ouest la dite rivière jusqu'à sa source, de là en droite ligne en gagnant dans une direction ouest la tête du lac Vert, de là dans une direction nord jusqu'au coude de la rivière au Castor, de là en descendant au nord la dite rivière jusqu'à un point situé à environ vingt milles de ce coude ; de là dans une direction vers l'ouest, courant sur une ligne généralement parallèle avec la dite rivière au Castor (au-dessus du coude), et à une distance d'environ vingt milles, jusqu'aux sources de la dite rivière ; de là dans une direction nord en allant au point nord-est de



la rive sud du lac au Cerf Rouge en continuant dans une direction ouest le long de cette rive jusqu'à sa limite à l'ouest, et de là dans une direction franc ouest jusqu'à la rivière Athabaskaw, de là en remontant la dite rivière, contre le courant, jusqu'à Japer House, dans les Montagnes-Rocheuses; de là dans une direction sud-est, en suivant la chaîne des montagnes à l'est, jusqu'à la source du bras principal de la rivière au Cerf Rouge; de là en descendant la dite rivière avec le courant jusqu'à sa jonction avec la décharge de la rivière, qui est la décharge du lac du Buffle; de là en allant franc est pendant une distance de vingt milles; de là en ligne droite dans une direction sud-est jusqu'à l'embouchure de la rivière au Cerf Rouge sur le bras sud de la rivière Saskatchewan; de là dans une direction est et nord, en longeant les limites des étendues de pays accordées par les divers traités numéros quatre et cinq jusqu'au point de départ.

Et aussi tous les droits, titres et privilèges quelconques qu'ils peuvent avoir à toutes autres terres, partout où elles se trouveront, dans les Territoires du Nord-Ouest, ou dans toute autre province ou partie des possessions de Sa Majesté, sises et situées dans les limites du Canada;

L'étendue de pays comprise dans les lignes ci-dessus tracées, embrassant une superficie de cent vingt et un mille milles carrés, plus ou moins;

Pour par Sa Majesté la Reine et Ses Successeurs avoir et posséder la dite étendue de pays à toujours;

Et Sa Majesté la Reine par le présent convient et s'oblige de mettre à part des réserves propres à la culture de la terre, tout en ayant égard aux terres présentement cultivées par les dits Sauvages, et d'autres réserves pour l'avantage des dits Sauvages, lesquelles seront administrées et gérées pour eux par le gouvernement de Sa Majesté pour la Puissance du Canada, pourvu que toutes telles réserves ne devront pas excéder en tout un mille carré pour chaque famille de cinq personnes, ou une telle proportion pour des familles plus ou moins nombreuses ou petites, en la manière suivante, savoir:—

Que le surintendant en chef des Affaires des Sauvages devra députer en envoyer une personne compétente pour déterminer et assigner les réserves pour chaque bande, après s'être consulté avec les Sauvages de telle bande quant au site que l'on pourra trouver le plus convenable par eux.

Pourvu, néanmoins, que Sa Majesté se réserve le droit de régler avec tous les colons établis dans les limites de toute terre réservée pour une bande de la manière qu'elle trouvera convenable, et aussi que les dites réserves de terre ou tout droit en icelles pourront être vendues et adjugées par le gouvernement de Sa Majesté pour le bénéfice et avantage des dits Sauvages, qui y auront droit, après qu'on aura au préalable obtenu leur consentement; et dans le but de faire voir la satisfaction que Sa Majesté éprouve à la vue du comportement et de la bonne conduite de ses Sauvages, elle leur accorde par le présent, en agissant par l'intermédiaire de ses commissaires, un présent de douze piastres pour chaque homme, femme et enfant appartenant aux bandes ici représentées, en satisfaction de toutes réclamations ci-devant existantes;

Et en outre, Sa Majesté s'engage de maintenir des écoles pour l'instruction des Sauvages dans les réserves par le présent constituées, selon que la chose pourra paraître désirable à son gouvernement de la Puissance du Canada, dans tous les cas où les Sauvages des réserves le demanderont;

Sa Majesté, en outre, convient avec les dits Sauvages que dans l'étendue des limites des réserves des Sauvages, jusqu'à ce qu'il en ait été décidé autrement par son gouvernement de la Puissance du Canada, on ne permettra pas l'introduction ni la vente d'aucune boisson enivrante, et toutes les lois, maintenant en force ou qui pourront le devenir plus tard pour préserver ses sujets sauvages, demeurant sur les réserves ou ailleurs dans les limites des territoires du Nord-Ouest, des effets pernicious provenant de l'usage des liqueurs enivrantes, seront observées rigoureusement;

Sa Majesté, en outre, convient avec les dits Sauvages qu'ils auront le droit de se livrer à leurs occupations ordinaires de la chasse et de la pêche dans l'étendue de pays cédée, tel que ci-dessus décrite, sujets à tels règlements qui pourront être faits de temps à autre par son gouvernement de la Puissance du Canada, et sauf et excepté tels terrains qui de temps à autre pourront être requis ou pris pour des fins d'établissement,

de mine, de commerce de bois ou autres par son dit gouvernement de la Puissance du Canada, ou par aucun de ses sujets y demeurant, et qui seront dûment autorisés à cet effet par le dit gouvernement ;

Il est de plus convenu entre Sa Majesté et les dits Sauvages que telles parties des réserves ci-dessus indiquées qui pourront de temps à autre être requises pour des travaux ou des édifices publics de quelque nature que ce soit, pourront être prises dans ce but par le gouvernement de Sa Majesté de la Puissance du Canada, et il sera accordé une indemnité convenable en compensation des améliorations qui y auront été faites ;

Et, en outre, que les commissaires de Sa Majesté devront, aussitôt que possible après l'exécution de ce traité, faire prendre un recensement exact de tous les Sauvages habitant l'étendue de pays ci-dessus décrite, en les rangeant par familles, et ils devront, chaque année après la date de ce recensement, à une certaine époque de l'année, dont on donnera dûment avis aux Sauvages, et dans un endroit ou des endroits désignés à cet effet, dans l'étendue des limites des territoires cédés, payer à chaque personne Sauvage la somme de *cinq piastres* par tête annuellement ;

Il est, en outre, convenu entre Sa Majesté et les dits Sauvages que la somme de quinze cents piastres par année sera annuellement et chaque année dépensée par Sa Majesté pour l'achat d'ammunition et de ficelle pour filets destinés à l'usage des dits Sauvages, de la manière suivante, savoir :—à la discrétion raisonnable, quant à leur partage entre les Sauvages habitant les différentes réserves ou autrement compris en icelles, que pourra exercer l'agent de Sa Majesté préposé aux affaires des Sauvages et qui sera chargé de veiller à l'exécution de ce traité ;

Il est, en outre, convenu entre Sa Majesté et les dits Sauvages que les effets suivants devront être fournis à toute bande des dits Sauvages, qui s'adonnent maintenant à la culture du sol, ou qui commenceront par la suite à se livrer à la culture de la terre, savoir : Quatre houes pour chaque famille cultivant actuellement, aussi deux bèches par famille comme ci-dessus ; une charrue pour chaque trois familles comme ci-dessus, une herse pour chaque trois familles comme ci-dessus ; deux faux et une pierre à aiguiser, et deux fourches à foin et deux faucilles pour chaque famille comme susdit ; et aussi deux haches, et aussi une scie à scier de travers, une scie à main, une scie à scier de long, les limes nécessaires, une meule et une tarière pour chaque bande ; et aussi pour chaque chef, pour l'usage de sa bande, un coffre contenant les outils ordinaires d'un charpentier ; aussi pour chaque bande, assez de blé, d'orge, de pommes de terre et d'avoine pour ensemençer la terre que chaque bande a actuellement préparée à recevoir la semence ; aussi pour chaque bande, quatre bœufs, un taureau et six vaches ; aussi un verrat et deux truies, et un moulin à bras quand une bande récoltera assez de grain pour en avoir un. Tous les effets ci-dessus seront donnés une fois pour tout pour l'encouragement des travaux agricoles parmi les Sauvages.

Il est, en outre, convenu entre Sa Majesté et les dits Sauvages que tout chef, dûment reconnu comme tel, devra recevoir un traitement annuel de vingt-cinq piastres par année ; et tout officier subalterne, n'excédant pas le nombre de quatre pour chaque bande, devra recevoir quinze piastres par année ; et tout tel chef et officier subalterne comme susdit devra également recevoir, une fois tous les trois ans, un habillement complet convenable, et chaque chef devra recevoir, en reconnaissance de la conclusion du traité, un pavillon et une médaille convenables, et aussi dès que la chose pourra avoir lieu commodément, un cheval, un harnais et un wagon ;

Que dans le cas ou par la suite les Sauvages compris dans ce traité seraient visités par la peste ou par une disette générale, la Reine, lorsqu'elle aura reçu un certificat en bonne et due forme de Son agent ou de Ses agents pour les affaires des Sauvages accordera tous et tels secours que Son surintendant en chef des Affaires des Sauvages croira nécessaires et suffisants pour les soulager du fléau qui aura fondé sur eux ;

Que pendant les trois années à venir, après que deux ou un plus grand nombre de réserves qu'il est convenu par le présent traité d'assigner aux Sauvages, auront été choisies et arpentées, on accordera aux Sauvages obéissant aux chefs qui ont donné

leur adhésion au traité conclu à Carlton, chaque printemps, une somme de mille piastres qui sera employée pour eux par les agents de Sa Majesté, préposés aux affaires des Sauvages, dans l'achat de provisions destinées à l'usage de ceux de la bande qui se seront réellement établis sur les réserves et qui s'adonneront à la culture du sol, et cela pour les aider dans leurs travaux de culture ;

Qu'il sera tenu un buffet à médicaments au domicile de tout agent des Sauvages pour l'usage et l'avantage des Sauvages, à la discrétion de tel agent ;

Qu'à l'égard des Sauvages obéissant aux chefs qui ont donné leur adhésion au traité conclu au Fort Pitt, et de ceux qui se trouvent sous des chefs qui, aux termes du traité pourront par la suite y donner leur adhésion (à l'exclusion, cependant des Sauvages de la région de Carlton), il y aura pendant les trois années à venir, après que deux ou un plus grand nombre de réserves auront été choisies et arpentées, de distribué chaque printemps parmi les bandes s'adonnant à la culture du sol sur les réserves, par l'agent en chef de Sa Majesté préposé aux affaires des Sauvages pour l'exécution de ce traité, à sa discrétion, une somme n'excédant pas mille piastres pour l'achat de provisions à l'usage de ceux de la bande qui se seront réellement établis sur les réserves et qui s'adonnent à la culture du sol, et cela pour les aider et les encourager dans leurs travaux de culture ;

Qu'au lieu de wagons, si c'est le désir des chefs et qu'ils fassent option à cet effet, il sera donné à chacun d'eux, partie au présent traité, au Fort Pitt ou ailleurs par la suite (à l'exclusion des chefs dans le district de Carlton), en reconnaissance de la conclusion du traité, deux charrettes avec leurs garnitures et les bandes de roues en fer, et cela dès que le transport pourra s'en faire commodément.

Et les chefs soussignés, en leur nom et au nom de tous les autres Sauvages habitant l'étendue du pays présentement cédé, déclarent solennellement par les présentes qu'ils s'engagent et promettent d'observer strictement ce traité, et aussi de se conduire et comporter comme de bons et loyaux sujets de Sa Majesté la Reine.

Ils promettent et s'engagent que sous tous les rapports ils subiront et se conformeront à la loi, et qu'ils maintiendront la paix et la bonne harmonie entre eux, et aussi entre eux et les autres tribus de Sauvages, ainsi qu'entre eux-mêmes et les autres sujets de Sa Majesté, qu'ils soient Sauvages ou blancs, habitant maintenant ou devant habiter par la suite quelque partie de la dite étendue de pays cédée, et qu'ils ne molesteront pas la personne ou la propriété d'aucun habitant de telle étendue du dit pays cédé, ni la propriété de Sa Majesté la Reine, et qu'ils n'inquiéteront pas ni ne troubleront aucune personne passant ou voyageant dans la dite étendue de pays ou aucune partie d'icelle, et qu'ils aideront et assisteront les officiers de Sa Majesté à amener à justice et à châtement tout Sauvage contrevenant aux dispositions de ce traité ou enfreignant les lois en force dans ce pays ainsi cédé.

En foi de quoi, les dits Commissaires de Sa Majesté et les dits chefs Sauvages ont apposé leurs noms et signatures de leurs mains, à ou près le Fort Carlton, les jour et an susdits, et près le Fort Pitt le jour ci-dessus mentionné.

Signé par les chefs nommés aux présentes en présence des témoins suivants, le dit traité ayant été au préalable lu et expliqué par Peter Erasmus, Peter Ballendine et le Révd. John McKay :—

A. G. JACKES, M. D.,  
JAMES WALKER, P. à C. N. O.  
J. H. McILLREE, P. à C. N. O.

ALEXANDER MORRIS, L. G. T. N. O.  
JAMES MCKAY, Commissaire des  
Sauvages.  
W. J. CHRISTIE, Commissaire des  
Sauvages.

MIST-OW-ASIS,  
AH-TWK-UK-KOOP,

sa	} Premiers Chefs des Sauvages de Carlton.
x	
marque.	
sa	
x	}
marque.	

PIERRE LEVAILLER,	sa x marque.	PEE-YAHW-KAH-MIHK-OO-SIT,	sa x marque.	} Chefs.	
ISIDORE DUMOND,	sa x marque.	AH-YAH-TWS-KUM-IK-IM-UM,	sa x marque.		
JEAN DUMOND,	sa x marque.	KEE-TOO-WA-HAW,	sa x marque.		
PETER HOURIE, FRANÇOIS GINGRAS,		CHA-KAS-TA-PAY-SIN,	sa x marque.		
J. B. MITCHELL, Constable de Service, P. à C. N. O.		JOHN SMITH,	sa x marque.		
J. H. PRICE, Gardien de l'Hôpital, P. à C. N. O.		JAMES SMITH,	sa x marque.		
XAVIER LETANGER,	sa x marque.	CHIP-EE-WAYAN,	sa x marque.		} Conseillers de Mist-ow-as-is. Chef.
WILLIAM SINCLAIR, A. R. KENNEDY, R. J. PRITCHARD, L. CLARKE, W. MCKAY, W.D. JARVIS, Inspecteur, P. à ch. N.O.		MASSAN,	sa x marque.		
		PIERRE CADIEN,	sa x marque.		
		OO-YAH-TIK-WAH-PAHN,	sa x marque.		
		MAHS-KEE-TE-TIM-UN,	sa x marque.		
		SAH-SAH-KOO-MOOS,	sa x marque.		
		BENJAMIN,	sa x marque.		
		MEE-NOW-AH-CHAHK-WAY,	sa x marque.		
		KEE-SIK-OW-ASIS,	sa x marque.		
		PEE-TOOK-AH-HAN-UP-EE-GIN-EW,	sa x marque.		
		PEE-AY-CHEW,	sa x marque.	} Conseillers de Pee-yahn-kah-nihk-oo-sit.	
		TAH-WAH-PISK-EE-KAHP-POW,	sa x marque.		
		AHS-KOOS,	sa x marque.		

PET-E-QUA-CAY,	sa x marque.	} <i>Conseillers de Kee-too-wa-han</i>
JEAN BAPTISTE,	sa x marque.	
ISIDORE WOLFE,	sa x marque.	
KEE-KOO HOOS,	sa x marque.	} <i>Conseillers de Oo-sahn-asku-nukip,</i>
Oo-sahn-asku-nukip,	sa x marque.	
YAW-YAW-LOO-WAY,	sa x marque.	
Soo-sou-aim-ee-luahn,	sa x marque.	} <i>Conseillers de Yaw-yaw-loo-way,</i>
NUS-YOH-YAK-EE-NAH-KOOS,	sa x marque.	
WILLIAM BADGER.	sa x marque.	
BENJAMIN JOYFUL.	sa x marque.	} <i>Conseillers de John Smith,</i>
JOHN BADGER.	sa x marque.	
JAMES BEAR.	sa x marque.	
KAH-TIP-IS-KOOR-AHT,	sa x marque.	} <i>Conseillers de KAH-TIP-IS-KOOR-AHT,</i>
KAH-KEW-EE-KWAHW-AHS-UM,	sa x marque.	
NAH-PACH,	sa x marque.	
MUS-IN-AH-NE-HIM-AHN,	sa x marque.	} <i>Conseillers de Mus-in-ah-ne-him-ahn,</i>
BERNARD CONSTANT.	sa x marque.	
HENRY SMYTH,	sa x marque.	
MAH-TUA-AHS-TIM-OO-WE-GIN	sa x marque.	} <i>Conseillers de James Smith,</i>
JACOB McLEAN,	sa x marque.	

	sa	} Chef. Conseillers de Chip-ee-wayan.
NAH-POO-CHEE-CHEES,	x	
	marque.	
	sa	
NAH-WIS,	x	
	marque.	
	sa	
KAH-PAH-PAH-MAH-CHAHK NAY,	x	
	marque.	
	sa	
KEE-YEW-AH-KAH-PIM-WAHT,	x	
	marque.	
	sa	}
NAH-WEE-KAH-NICK-KAH OO-	x	
TAH-MAH-HOTE,	marque.	
		, ou NEEH-CHA-AW-ASIS.

	sa	} Conseillers.
SEE-SEE-QUAM-ISH,	x	
	marque.	
	sa	}
NEE-TOO-KEE-WEE-KAH-MAN,	x	
	marque.	

Signé par les chefs et hommes marquants des Sauvages aux Saules près le Fort Carlton ce 28 août, A.D. 1876, le dit traité ayant été au préalable lu et expliqué par l'honorable James McKay, et par Peter Erasmus, en présence des témoins soussignés :

A. G. JACKES, M. D.  
JOSEPH GRUTON.  
JOHN A. KERR.

PIERRE LAVELLER  
W. D. JARVIS, P. à C. N.-O.

KAH-MEE-YIS-TOO-WAY-SIT,	sa	} Chefs conjoints des Sauvages aux Saules.
	x	
	marque.	
	sa	
KAH-PAY-YAK-WAHSK-OO-MUM	x	
	marque.	
	sa	
SEE-SEE-KWAHN-IS,	x	
	marque.	
	sa	
KAH-NAH-KAH-SKOW-WAHT,	x	
	marque.	
	sa	}
KAH-AH-TEE-KOO-NEW,	x	
	marque.	
	sa	}
KAH NAH-MAH-CHEW,	x	
	marque.	
	sa	}
MOON-OO-YAHS,	x	
	marque.	
	sa	}
PO-MIN-AH-KOW,	x	
	marque.	
	sa	}
OO-TUK-KOO-PAH-KAH-MAY-TOU	sa	
MAY-YET,	x	
	marque.	

Signé par les commissaires de Sa Majesté et par les chefs et les hommes marquants, qui ont ci-après apposé leur signature au présent, le dit traité ayant été au préalable lu et expliqué aux Sauvages par l'honorable James McKay et

ALEXANDER MORRIS, L. G., T. N.-O.  
JAMES MCKAY, Com. des Sauvages.  
W. J. CHRISTIE, Com. des Sauvages.

Peter Erasmus, près le Fort Pittt, ce 9e		sa	} <i>Chefs Cris.</i>
jour de septembre, A.D. 1876, en pré-	WEE-KAS-KOO-KEE-PAY-YIN,	x	
sence des témoins soussignés,		marque.	
	PEE-YAS-EE-WAH-KAH-WE-CHAH-	sa	
	KOOT,	x	
A. G. JACKES. M.D.		marque.	
JAMES McLEOD, Com. P. à C. N.-O.		sa	
JAMES WALKER, Inspect. P. à C.N.-O.	JAMES SEENUM,	x	
E. DALRYMPLE CLARKE, Adjudant		marque.	
	P. à C. N.-O.	sa	
VITAL J BISH, de St. Albert, O.M.J.	Oo-NAH-LAT-MEE-NAH-HOOS,	x	} <i>Chefs Cris.</i>
CONSTANTINE SCOLLEN, Ptre, O.M.J.		marque.	
JOHN McDougall,		sa	
Missionnaire méthodiste.	SEE-KAHS-KOOTCH,	x	
JOHN MCKAY		marque.	
W. E. JONES.		sa	
PETER C. PAMBRUN.	TUS-TUSK-EE-SKWAIS,	x	
A. K. KENNEDY.		marque.	
PETER ERASMUS.		sa	
THOMAS MCKAY.	PEE-WAY-SIS,	x	
JAMES SIMPSON.		marque.	
ELIZA HARDISTY.		sa	} <i>Chefs Cris.</i>
MARY MCKAY.	KEE-YE-WIN,	x	
		marque.	
		sa	
	KIN-OO-SAY-OO,	x	
		marque.	
		sa	
		x	
		marque.	
		sa	
		x	} <i>Chef Chipewayan.</i>
		marque.	
	SEE-WAS-KWAN,	sa	
		x	
		marque.	
		sa	
	WAH-WAY-SEE-HOO-WE-YIN,	x	
		marque.	
		sa	
	TIP-EE-SKOW-AH-CHAK,	x	
		marque.	
		sa	} <i>Conseillers à Wee-kas-koo- Wee-say yin.</i>
	PAY-PAY-SEE-SEE-MOO,	x	
		marque.	
		sa	
		x	
		marque.	
		sa	
		x	
		marque.	
		sa	
	OO-NOW-UK-EE-PAH-CHAS,	x	
		marque.	
		sa	
	MY-OO-WAY-SEES,	x	
		marque.	
		sa	
		x	
		marque.	
		sa	} <i>Conseillers à See-kahs-kootch.</i>
	OOS-PWAH-KHUN-IS,	x	
		marque.	
		sa	
	NEE-YE-PEE-TAY-AS-EE-KAY-SE,	x	
		marque.	
		sa	
		x	
		marque.	
		sa	

MAH-CHAH-MEE-NIS,	sa x marque.	} <i>Conseillers à Pee-way-sis.</i>
ISAAC CARDINAL,	sa x marque.	
ANTOINE XAVIER,	sa x marque.	} <i>Conseiller à Kin-oo-say-oo,</i>
WILLIAM BULL,	sa x marque.	} <i>Conseiller à James Seenum.</i>
WAH-KEY-SEE-KOOT,	sa x marque.	} <i>Conseiller à See-kahs-kootch</i>
CHARLES CARDINAL,	sa x marque.	} <i>Conseillers à Kee-ye-win.</i>
PIERRE WAHBISKAW,	sa x marque.	
KI-YAS-EE-KUN,	sa x marque.	} <i>Conseillers à Wee-kas-koo- kee-say-yin.</i>
KAH-KEE-OO-PAH-TOW,	sa x marque.	
CAKE-CAKE,	sa x marque.	} <i>Conseiller à Oo-nah-tah-mee-nah-hoos.</i>
KAM-OO-NIN,	sa x marque.	} <i>Conseiller à James Seenum.</i>
AH SIS,	sa x marque.	} <i>Conseiller à See-kahs-kootch.</i>



PARTIE I.

---

RAPPORT

DU

SOUS-SURINTENDANT GÉNÉRAL

DES

AFFAIRES DES SAUVAGES.

---



# RAPPORT

DU

## SOUS-SURINTENDANT GÉNÉRAL

DES

### AFFAIRES DES SAUVAGES.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DIVISION DES SAUVAGES,  
OTTAWA, 31 décembre 1876.

A l'honorable DAVID MILLS,  
Surintendant général des Affaires des Sauvages.  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur les Affaires des Sauvages, pour l'année expirée le 30 juin 1876, quant à ce qui se rapporte aux finances et à la statistique.

Quant aux autres sujets d'un intérêt général pour le public, mon rapport de l'année dernière les ayant traités jusqu'au 31 décembre, celui-ci ne touchera que la période écoulée depuis le 1er janvier 1876 jusqu'aujourd'hui.

#### ADMINISTRATION DES TERRES.

La quantité de terres vendues dans les provinces d'Ontario et de Québec, pendant l'année fiscale, est de 37,354 acres, dont le prix total s'élève à \$86,799.28.

L'Etat D, préparé par l'officier chargé de la vente des terres, et qui accompagne ce rapport, indique les townships dans lesquels se trouvent les terres vendues, les quantités vendues dans chaque township, et les prix de vente.

Les recettes sur les anciennes et les nouvelles ventes, ainsi que sur les loyers, pendant la même période, se sont élevées à \$54,396.47, en capital et intérêt.

Il y a encore dans les dites provinces 594,094½ acres de terres arpentées qui ne sont pas vendus.

Pour les détails, voir l'état D.

## FONDS.

Le total de la somme à l'avoir du compte de capital des divers fonds de dépôts le 30 juin 1876, qui appartient exclusivement aux Sauvages d'Ontario et de Québec, et qui est employé pour leur bénéfice, était de \$2,923,335.17, contre \$2,884,972.44, le 30 juin 1875, faisant une augmentation de \$38,362.73 depuis le 1er juillet 1875.

L'intérêt accru pendant la même période s'élevait à \$155,928.71.

Cette dernière somme a été dépensée en partie pour le bénéfice des diverses peuplades, et distribuée parmi elles, les placements ayant été faits pour leur bénéfice.

On trouvera dans les états B. 1 à 5 préparés par le comptable et ci-annexés, des détails sur le revenu et les dépenses.

Les sommes d'argent employées pour le département des Sauvages, dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard, de la Colombie-Britannique, de Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, sont fournies par des crédits votés par les législatures, à l'exception de montants insignifiants qui, dans quelques-unes de ces provinces, proviennent de la vente ou du louage de petits lots de terre ou de droits sur les bois.

Les états C. 1 à 5 compilés par le comptable et annexés à ce rapport donnent des détails sur la dépense des sommes votées et indiquent l'état de chaque compte.

On verra que la lettre du comptable, soumettant les divers comptes des fonds de dépôts et des crédits—cette lettre étant marquée B et ci-annexée—contient un résumé clair de toutes les opérations.

## AFFAIRES EN GÉNÉRAL.

Le résumé suivant donnera une idée des affaires faites dans ce bureau pendant la dernière année fiscale.

Comptes tenus et balancés chaque mois.....	170
Chèques soldés.....	1,800
Ventes de terres (nouvelles) inscrites.....	518
Paiements à compte de terres vérifiés et inscrits.....	1,048
Cessions examinées, enregistrées, certifiées et inscrites sur le livre de ventes.....	214
Descriptions pour lettres-patentes préparées, inscrites, examinées et accordées.....	254
Lettres-patentes comparées, inscrites et envoyées par la poste.....	254
Baux préparés, inscrits et émis.....	119
Annulations de ventes.....	144
Lettres reçues, notées et enregistrées.....	3,754
Lettres écrites, notées et enregistrées.....	3,427

Outre de nombreux rapports, états, mémoires, traductions du français dans l'anglais (et *vice versa*), copies des documents et recherches dont on n'a tenu aucun compte.

## ÉCOLES.

En examinant les affaires d'une importance locale pour les peuplades sauvages en général, il est pénible de constater leur indifférence sur les avantages de l'éducation, comme le démontre le petit nombre d'enfants, qui fréquentent l'école quand on le compare au nombre de ceux de chaque peuplade qui pourraient y assister. J'arrive forcément à la conclusion qu'il faut porter remède en adoptant des mesures pour les engager à fréquenter l'école plus généralement et plus régulièrement.

L'état suivant donnera une idée de l'étendue du mal dont on se plaint :

Province.	Surintendance ou Agence.	Nomb. d'enfants d'âge à fréquenter l'école.	Nomb. sur la liste de l'école.	No. en moyenne de ceux qui assistent chaque jour.	Nombre de ceux qui assistent irrégulièrement.	Nombre de ceux qui n'assistent pas.
Ontario .....	Centrale .....	832	442	199	243	410
	Grande Rivière .....	528	528	261	267	.....
	Nord, 1re division .....	720	390	203	187	330
	do 2e do .....	145	30	20	10	115
	do 3e do .....	131	62	.....	.....	69
	do 4e do .....	.....	66	35	31	10
	Ouest, 1re do .....	329	151	55	96	178
	do 2e do .....	Pas de rapports.				
Québec .....	Rivière Désert .....	105	51	35	16	54
	Lac St. Jean .....	70	42	42	.....	28
	St. Régis .....	138	30	10	20	108
	St. François .....	56	41	37	4	15
	Amalécites de Viger .....	30	.....	.....	.....	30
	Caughnawaga .....	332	90	46	44	242
	Lac des Deux-Montagnes .....	95	19	15	4	76
Nouvelle-Ecosse .....	District No. 1 .....	70	.....	.....	.....	70
	do 2 .....	20	.....	.....	.....	20
	do 3 .....	Pas de rapports.				
	do 4 .....	45	.....	.....	.....	45
	do 5 .....	30	4	4	.....	26
	do 6 .....	40	.....	.....	.....	40
	do 7 .....	41	20	13	7	21
	do 8 .....	90	48	24	24	42
Nouveau-Brunswick.	Nord et Est .....	235	.....	.....	.....	235
	Sud et Ouest .....	136	.....	.....	.....	136
Ile du Pr.-Edouard...	Ile Lennox .....	36	30	17	13	6
Colombie-Britann.....	Fraser .....	Rapports peu certains.				
	Victoria .....	do				
Manitoba et Terri- toires du N-O .....	Manitoba et Territoires du N.O .....	do				

Dans le but de pousser les professeurs à déployer des efforts énergiques pour forcer les élèves à assister régulièrement, le département fixe maintenant, lorsque de nouvelles écoles s'ouvrent sur les réserves des Sauvages, une moyenne d'assiduité qui donne au professeur le seul titre à son salaire; et on pense que les professeurs seraient encore portés davantage à attirer un nombre plus considérable d'élèves si on leur payait, outre leurs salaires, un montant additionnel proportionné au nombre d'élèves au-dessus de la moyenne exigée.

On suggère néanmoins que même pour les écoles dans lesquelles la moyenne des élèves est obligatoire (cette moyenne étant nécessairement bien au-dessus du nombre d'enfants de chaque peuplade d'âge à fréquenter l'école) et *a fortiori* pour les écoles dans lesquelles la moyenne n'est pas exigée, on introduise des moyens d'engager les enfants à assister régulièrement et à s'appliquer à leurs études et de mettre les professeurs en état de leur inculquer des connaissances.

Avec ces objets en vue je vous suggérerais :

- 1o. De procurer des livres, cartes, etc., aux écoles qui n'en ont pas déjà.
- 2o. De présenter périodiquement des prix aux élèves qui les auront mérités par l'assiduité et le succès dans leurs études.

Comme nombre de peuplades sauvages n'ont pas de fonds à leur crédit ou n'en ont pas assez pour faire face à cette nouvelle dépense, je suggère de demander au Parlement un crédit pour cet objet. \$3,000 suffiraient probablement.

---

L'éducation est le premier principe de civilisation et d'avancement de la race sauvage. Sans l'éducation on ne peut espérer qu'un léger progrès.

On ne peut donc trop exalter l'importance de l'encourager et de la maintenir sur un pied convenable dans les nombreux groupes de Sauvages.

Il semblerait même désirable, dans les intérêts des enfants, de rendre obligatoire par acte du Parlement la présence à l'école.

La moyenne du nombre voulu d'élèves ayant été atteinte par l'école des enfants sauvages au Fort William, sur le lac Supérieur, l'aide promise (à laquelle mon rapport de l'année dernière faisait allusion) a été accordée cette année.

#### STATISTIQUES SUR L'AGRICULTURE ET L'INDUSTRIE.

Quant au bien-être matériel des Sauvages établis sur les réserves, au sujet desquels on a reçu des rapports pour cette année et l'année dernière, les statistiques suivantes compilées d'après ces rapports, ne seront pas sans intérêts.

Cependant il faut expliquer au sujet de cet état :

1o. Que les chiffres ont trait exclusivement aux membres des diverses peuplades qui sont établies sur les réserves, et ne concernent pas les membres nomades des mêmes peuplades.

2o. Que l'état est nécessairement incomplet, attendu que nous n'avons pas de rapports de plusieurs des agents pour cette année et l'année dernière.

---

## STATISTIQUES SUR L'AGRICULTURE ET L'INDUSTRIE.

Province.	Population sans vage demeurant sur la réserve.	Acre	Quantité de terre cultivée.	Maisons ou cabana- nes.	Granges ou éta- bles.	Charrues.	Herses.	Chartiers.	Moulins à vanner.	Moulins à battre.	Autres instruments.	Chevaux.	Vaches.	Moutons.	Coehons.	Bœufs.	Jeunes animaux.	Maïs.	Blé.	Avoine.	Pois.	Orge.	Seigle.	Sarrasin.	Pommes de terre.	Foin.	Poisson—valeur.	Fournitures—val.	Autres industries— Valeur.
Ontario .. ....	14893	62049	2796	815	933	564	725	277	35	2892	2265	1725	1437	4164	595	1840	35670	43606	71036	94255	14094	919	263	82226	5593	31872	55245	40387	
Québec .....	4154	6311	596	191	200	164	164	15	7	26	559	729	92	632	14	147	3014	1979	12725	3421	72	0	375	21887	3045	500	18069	6327	
N.-Ecosse.....	1726	789	280	27	18	19	8	0	0	40	34	45	65	31	22	74	18	97	455	6	5	0	18	5140	176	1635	2274	3809	
N. Brunswick	1941	575	388	99	24	18	19	0	0	395	51	59	80	98	2	28	64	210	4405	12	0	0	1520	4610	460	230	2629	254	
Ile du P.-E....	299	68	60	1	4	2	2	0	0	7	1	6	0	6	4	7	1½	53	96	0	0	0	0	462	5	283	80	80	
C.-Britann., sur. Fraser.	997	40	208	0	4	1	0	0	0	0	10	44	3	86	4	11	20	16	15	50	0	0	0	1880	50	1900	70	13210	
Total .....	24010	69832	4328	1133	1183	768	918	292	42	3360	2920	3608	1677	5017	641	2107	3878½	45955	98732	97744	14171	919	2176	116205	9329	36420	78367	64047	

NOTE.—Il est regrettable que l'absence de rapports de la surintendance Victoria de la Colombie-Britannique, aussi bien que des surintendances et agences de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, m'empêche de donner les statistiques touchant les réserves habitées dans ces provinces, excepté celles qui sont dans les limites de la surintendance Fraser de la Colombie-Britannique.

## “ L'ACTE DES SAUVAGES DE 1876.”

L'acte introduit et adopté pendant la dernière session du Parlement, “ pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages,” semble donner satisfaction générale, et on espère qu'un grand nombre de Sauvages profiteront de ses dispositions libérales pour s'affranchir—ces dispositions ayant été faites dans le but d'aider le Sauvage à s'élever au-dessus de la condition de tutelle et de dépendance, et de l'encourager à jouir des privilèges et à assumer les responsabilités du citoyen.

### ONTARIO.

Parmi les opérations qui ont trait à l'administration des affaires des Sauvages dans cette province, pendant l'année courante, on peut mentionner la vente privée. le printemps dernier, de lots aux occupants qui s'y étaient établis depuis quelque temps, sur l'emplacement de la ville de Brooke qui est située près d'Owen Sound, et la vente subséquente par encan public, en août dernier, du reste des lots sur cet emplacement de ville. Les ventes en chaque occasion ont rapporté en total les sommes respectives de \$9,900.57 et de \$20,383.75—un cinquième du montant payé au moment de la vente, et la balance payable en quatre versements annuels avec intérêt.

Quant aux terres arables sur la péninsule Saugeen, les taux qui devront être chargés, jusqu'à ce qu'il soit ordonné autrement, furent basés par votre prédécesseur, en vertu d'un ordre en Conseil, sur l'évaluation de ces terres par les arpenteurs du township. Cela satisfera sans doute les colons que les hauts prix demandés tendaient à éloigner.

Un rapport des lots dans les concessions 6, 7 et 8 du township d'Anderdon, comté d'Essex, qui ont été vendus par encan public à Amherstburg, en novembre 1875, a été reçu du surintendant en janvier. Ce rapport déclare que la quantité de terre vendue a été de 2,479½ acres, et le montant total des ventes, \$41,718.25, payables aux mêmes conditions que les lots de Brooke.

Les lots de ville sur l'emplacement du village de la Baie de Gore, dans l'île Manitouline, et les terres arables et minières des townships Laird et Meredith, sur la rivière Ste. Marie, dans le district d'Algoma, (dont j'ai eu l'honneur de mentionner la fin des arpentages dans mon rapport de l'année dernière) furent offerts sur le marché au commencement de l'année courante. Ces terres promettent de se vendre rapidement.

Le printemps dernier, on a fait arpenter la région qui borde les deux rivages de la rivière Thessalon, ayant quatre milles de front et s'étendant sur un parcours de quatre milles à l'intérieur depuis l'embouchure sur le côté nord du lac Huron. Toute cette superficie, à l'exception d'un emplacement de ville réservé à l'embouchure de la rivière, a été subdivisée en lots à culture.

En 1850, cette région fut choisie comme réserve sauvage. Subséquemment les Sauvages auxquels elle était assignée, la cédèrent pour être vendue à leur profit, et ils exprimèrent alors l'intention d'émigrer à la réserve de la rivière Garden et de s'y établir. Cependant ils n'ont pu accomplir leur dessein, et, depuis plusieurs années, ils sont demeurés dans le voisinage des mines de Bruce.

Un grand nombre de colons sans titre (*squatters*) s'étant établis dans la région de la rivière Thessalon, et les terres étant regardées comme propres à l'agriculture, on jugea à propos de les faire arpenter et de les offrir en vente à des colons sérieux.

L'arpentage n'a été complété que dernièrement, et les rapports n'ont pas encore été reçus.

Les Sauvages Mississagua du township d'Alnwick, dans le comté de Northumberland, ayant 1,500 acres de terre de plus qu'ils avaient besoin pour leur usage, ont cédé cette quantité, l'été dernier, pour être louée à leur profit. Le département a réussi à louer, à des conditions avantageuses, 457¾ acres de ces terres. La moyenne de la rente annuelle payable s'élève à \$1.80 à peu près par acre, et nous avons la perspective de louer le reste à des conditions aussi favorables.

C'est un avantage pour les Sauvages que le département puisse louer ces terres incultes pour eux, attendu que des gens astucieux qui venaient dans le voisinage,



étaient dans l'habitude d'en exploiter quelques parties, depuis plusieurs années, en payant aux Sauvages un loyer purement nominal, tandis que les baux actuels leur procurent un revenu profitable.

### QUÉBEC.

Les affaires des Sauvages dans cette province offrent peu de différence avec celles des années précédentes.

Les travaux de l'élargissement du canal Lachine ont fait exploiter la riche carrière de la Réserve de Caughnawaga, et déjà on a ouvert trois carrières qui sont travaillées par un égal nombre d'entrepreneurs. On a aussi reçu une offre pour la quatrième carrière. Les droits payés sur la pierre sont au taux de \$2.50 par toise pour la grosse pierre et \$1.50 pour la brocaille, et ces sommes sont mises au crédit de la peuplade des Iroquois qui possède la réserve.

Ayant appris que la petite vérole faisait des ravages parmi les Sauvages du bas du St. Laurent, le surintendant général, au commencement de la saison, nomma le Dr. Laterrière, de la Malbaie, pour donner le vaccin, dans cette partie du pays, aux Sauvages qui en auraient besoin. Sur des représentations des missionnaires et d'autres personnes croyables, les mêmes soins furent donnés aux Sauvages du haut de l'Ottawa entre la rivière Matawan et le lac Kakebougua, dans la province de Québec, et le village de Matawa et la ville de Pembroke, dans la province d'Ontario. La besogne fut confiée, dans la province de Québec, au Dr. J. A. Desloges, de Mattawa, et, dans celle d'Ontario, au Dr. Paré, de Pembroke.

Les médecins ont fait des rapports satisfaisants du résultat de leurs soins.

La fièvre que je mentionnais dans mon rapport de l'année dernière comme faisant des ravages parmi les Sauvages du lac St. Jean, dans le comté de Chicoutimi, continuant à s'attaquer à eux, le printemps dernier, et étant d'un caractère malin et contagieux, on a jugé à propos de construire aux dépens de la peuplade une petite bâtisse pour servir d'hôpital, où l'on pourrait transporter et traiter convenablement les malades. Cela devait aussi empêcher la contagion de se répandre.

La bâtisse coûte à peu près \$300 et n'a été terminée que dernièrement. L'agent rapporte que la santé des membres de la peuplade s'améliore généralement.

Les Montagnais du lac St. Jean furent aussi vaccinés, durant l'été, par le Dr. Lacombe, de Chicoutimi, attendu que la petite vérole faisait des ravages dans le voisinage de leur réserve.

Pour une semblable raison les Hurons, de Lorette, furent vaccinés par le Dr. Stansfield, de cette localité.

J'ai le plaisir de dire que, pendant la dernière année, on a réussi à établir avec succès les Sauvages Amalécites sur le terrain acheté par eux dans le township de Whitworth, comté de Témiscouata, comme le suggérait mon rapport pour l'année 1874. On a construit des maisons pour les Sauvages et défriché la terre à leurs dépens.

On doit beaucoup à l'agent des Sauvages de la localité, M. LeBel, pour le zèle qu'il a déployé pour placer ces Sauvages sur la réserve.

### NOUVELLE-ÉCOSSE.

Il y a peu de chose d'un intérêt spécial à mentionner, cette année, au sujet des affaires des Sauvages dans cette province.

Une subdivision de la réserve à Malagawatch, dans le comté d'Inverness, a été faite récemment par arpentage pour les Sauvages qui l'occupent, le but étant de placer chaque famille sur son propre lot.

Les Sauvages qui possèdent la réserve à Whyccomah, aussi située dans le comté d'Inverness, ont cédé, en juillet dernier, cent acres de carrière pour être loués à leur bénéfice, et le département a réussi à les louer pour eux à \$400 par année.

Six petites îles à l'embouchure de la rivière du Milieu, dans le comté de Victoria, qui formaient partie de la réserve des Sauvages dans cet endroit, ont été cédées dernièrement par les Sauvages qui les possèdent pour en être disposé dans leur intérêt.

A une vente de ces îles par encan public, annoncée comme devant avoir lieu à Port Hood, le 25 novembre, elles ont été adjugées à M. Philip McDonald pour \$315 chacune.

### NOUVEAU-BRUNSWICK.

Les Sauvages de cette province n'ayant aucune terre ou aucun bois dont la vente pourrait rapporter un revenu pour leur bénéfice, ont à compter, comme leurs frères de la Nouvelle-Ecosse, sur des crédits du Parlement pour les aider à semencer leurs terres et supporter les vieillards et les malades de leurs peuplades.

Il est regrettable qu'il n'y ait aucune école parmi les Sauvages de cette province, bien que le département ait à plusieurs reprises prié les deux surintendants locaux, MM. Fisher et Sergeant, d'induire les membres des diverses peuplades qui sont sous leur contrôle, à consentir à l'établissement d'écoles parmi elles, et les surintendants assurent qu'ils ont suivi leurs instructions, mais sans succès.

### ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Rien d'un intérêt spécial au sujet de la petite peuplade de Sauvages dont la plupart demeure sur l'île Lennox, dans cette province.

Les secours ordinaires leur ont été fournis, dans l'été et dans l'automne, à même le crédit du Parlement, par l'entremise de leur surintendant dans la localité.

Je suis heureux de dire que l'école qui, dans l'annexe H accompagnant mon rapport pour l'année 1874, est mentionnée comme fermée, a été ouverte de nouveau, le printemps dernier, et comme le surintendant de la localité, M. Theophilus Stewart, semble fortement convaincu de l'importance de la tenir sur un bon pied, on espère, avec l'assistance de Dieu, que cette école pourra élever socialement et moralement un grand nombre d'enfants de la réserve de l'île Lennox.

### MANITOBA ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

On a cru nécessaire, dans le but de faire administrer plus efficacement les affaires des Sauvages dans la province de Manitoba et dans le territoire de Kéwatin, de nommer Son Honneur le lieutenant-gouverneur à la position honoraire de surintendant en chef des affaires des Sauvages.

En cette qualité Son Honneur est autorisée à communiquer avec le surintendant général au sujet des affaires des Sauvages; à recevoir les députations de Sauvages; à demander au surintendant de la localité tout document officiel touchant les affaires des Sauvages qu'il pourrait avoir besoin de consulter; à visiter toute localité dans sa juridiction dans le but de s'enquérir des plaintes portées devant lui par les Sauvages.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest a été nommé surintendant des Sauvages pour le territoire dont il est l'administrateur, et M. M. G. Dickieson est le sous-surintendant des Sauvages du même territoire à un salaire de \$1,150 par année.

Les nominations provisoires suivantes à des agences pour les Sauvages dans la province de Manitoba, le territoire de Kéwatin et les territoires du Nord-Ouest, ont été faites pendant l'année :—

Docteur David Young, agent pour les Sauvages et les réserves à la rivière Tête-Ouverte, St. Pierre, Fort Alexandre et pour les autres réserves qu'il pourrait atteindre facilement au sud du lac Winnipeg.

M. H. Martineau, agent pour les Sauvages intéressés dans le traité No. 2 et pour leurs réserves; et

M. Angus McKay, agent pour les Sauvages et les réserves mentionnées dans le traité No. 4.

Chacun de ces messieurs reçoit un salaire de \$1,000 par année.

M. George McPherson, sen., a été aussi nommé pour payer aux Sauvages du lac des Bois (soumis au traité No. 3) leurs annuités pour l'année courante, et pour agir provisoirement comme agent pour ces Sauvages et leurs réserves à un salaire de \$75 par mois.

Pendant les mois d'août et de septembre, un traité fut conclu avec succès aux forts Carleton et Pitt, et à la rivière à la Bataille avec les Sauvages Cris des Plaines, d'Assiniboine et autres qui ont leurs terrains de chasse dans le territoire qui s'étend à l'ouest des limites ouest des étendues de pays soumises aux traités 4 et 5, et parcourant à peu près quarante milles au nord du bras nord de la Saskatchewan, et, à l'ouest et au sud, sur tout le territoire réclamé par les peuplades avec lesquelles on a traité.

Le traité est en tout semblable au traité No. 4.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur de Manitoba, l'honorable James McKay et David Christie, écr., furent les commissaires qui négocièrent le traité au nom du gouvernement.

L'adhésion au traité No. 5 des Sauvages avec lesquels on n'avait eu aucune relation quant à ce pacte, fut assurée par l'intervention de l'honorable Thomas Howard et de J. L. Reid, écr., qui furent nommés pour représenter le gouvernement dans cette affaire aussi bien que pour le paiement des rentes annuelles aux Sauvages soumis au traité.

Le paiement des rentes annuelles aux Sauvages du traité No. 4 fut confié à M. M. G. Dickieson, officier de ce département. M. Dickieson fut assisté dans ces fonctions par M. W. H. Nagle. Dans le même temps l'agent de la localité, M. Angus McKay, était occupé à conférer avec les Sauvages au sujet des réserves, du bétail, de l'outillage, etc., qu'on devait leur procurer en vertu de ce traité.

Ces messieurs ont rempli leurs devoirs habilement et fidèlement.

Je suis heureux de dire que, pendant l'été, un grand nombre de Sioux retournèrent et commencèrent à travailler sur les réserves choisies pour eux sur la rivière Assiniboine.

On a reçu de M. Kenneth McKenzie un rapport très intéressant d'une visite faite par lui sur les réserves de ces Sauvages, d'après l'autorisation et le désir du surintendant général, dans le but de donner des avis aux Sauvages sur la manière de cultiver leurs terres.

Il est juste de dire que M. McKenzie a rempli ses devoirs avec zèle et habileté.

Sur demande des Sauvages connus comme la peuplade de la rivière Beren et sur la recommandation du surintendant général, Son Excellence le Gouverneur-Général a bien voulu nommer M. James Flett, des Grands Rapides, juge de paix pour cette section. Les Sauvages désiraient cette nomination afin que la justice put être administrée parmi eux.

Une grande détresse régnait l'hiver dernier, dans plusieurs peuplades—surtout dans la peuplade de St. Pierre, à Manitoba. Le surintendant des Sauvages à Winnipeg fut conséquemment autorisé à répondre aux besoins des membres de cette peuplade qui, par suite de maladie ou de leur grand âge, ne pouvaient pourvoir à leur subsistance. La somme de \$1,000 fut dépensée pour cet objet.

La distribution des provisions achetées pour cette fin fut confiée à M. L. Bedson, qui a rempli son devoir d'une manière intelligente et satisfaisante.

La somme de \$300 fut aussi dépensée pour soulager la misère dans la peuplade sauvage du Portage la Prairie.

On est sur le point d'établir une école sur la réserve de la rivière du Roseau sous les auspices de l'Eglise presbytérienne. Le département promettant de fournir \$250 pour le salaire du professeur, sur la preuve que la moyenne des élèves par jour a été atteinte.

Une école ayant été ouverte par la société Méthodiste au lac du Poisson Blanc, dans le district de Saskatchewan, et une moyenne de trente-six élèves et un tiers par

jour ayant été obtenue, Son Excellence en Conseil autorisa à payer \$300 par année pour le salaire du professeur.

L'apparition de la petite vérole sur la côte nord du lac Winnipeg a jeté le découragement parmi les blancs et les Sauvages de cette localité.

Le département ayant eu l'assurance que la maladie existait réellement à la rivière Beren, on autorisa à adopter de promptes mesures pour prévenir sa propagation. Un médecin fut envoyé à cet endroit pour donner le vaccin aux Sauvages qui en auraient besoin.

Cette précaution, ainsi que les mesures additionnelles adoptées par le Bureau de Santé du Territoire de Kéwatin, auront l'effet, on espère, de limiter la maladie à la localité qu'elle ravage actuellement.

Le nombre des Sauvages qui sont tombés victimes s'élève à dix-huit, d'après les derniers rapports.

### COLOMBIE-BRITANNIQUE.

La récente visite de Son Excellence le Gouverneur-Général dans cette province a causé beaucoup de plaisir aux Sauvages qui ont eu l'honneur de se trouver dans les diverses places visitées par Son Excellence, et sans doute les naturels qui n'ont pas eu la bonne fortune de voir, en cette occasion, le représentant de leur bonne et grande mère, la Reine, en ont entendu parler avec plaisir et satisfaction.

Conformément à l'ordre de Son Excellence en Conseil, le 10 novembre 1875 (qui a été publié sur la page XIV du rapport de ce département pour l'année dernière) qui établissait *inter alia* que, dans le but de régler finalement et promptement la question des réserves des Sauvages de la Colombie-Britannique, toute l'affaire serait soumise à trois commissaires—l'un devant être nommé par le gouvernement du Canada, l'autre par le gouvernement de la Colombie-Britannique, et le troisième par les gouvernements du Canada, et de la province conjointement,—il a plu à Son Excellence nommer, le 6 mai dernier, Alexander Anderson, écr., de Saanach-Nord, près de Victoria, commissaire du gouvernement du Canada, avec un salaire de \$10.00 par jour en sus de ses dépenses de voyage pendant qu'il sera occupé aux affaires de la Commission.

Le département ayant reçu avis, le 4 août, que M. Gilbert Malcolm Sproat était le monsieur nommé comme commissaire conjoint par le gouvernement provincial, il a plu à Son Excellence, le 16 du même mois, de ratifier la nomination; et, le 25 du même mois, les commissions de MM. Anderson et Sproat leur furent envoyées avec des instructions détaillées quant aux devoirs qu'ils devaient remplir.

Archibald McKinley, écr., du lac LaHache, fut nommé, le 2 août, commissaire de la province par le gouvernement local.

Le département reçut avis, le 25 août, que les commissaires avaient tenu leur première réunion, le soir précédent.

On ne pense pas que les commissaires puisse visiter les Sauvages de l'intérieur avant le printemps prochain. Dans l'intervalle ils s'occuperont des Sauvages de la côte.

Je regrette d'avoir à dire que la diminution du nombre des élèves dans trois écoles de la Mission des Sauvages dans les limites de la surintendance de Victoria, savoir: à Comox, Quamichan et Victoria, a été si considérable que l'octroi annuel payable à chacune de ces institutions, à la condition qu'elles eussent 33 élèves, a dû être retiré cette année.

### OBSERVATIONS.

On trouvera ci-annexés des rapports de la majorité des surintendants et agents des Sauvages.

On regrette l'absence de rapports des officiers qui ont la surveillance des peuplades de Sauvages et des réserves.

Il y a aussi, dans ce bureau, des liasses de tableaux qui donnent les statistiques

---

pour l'année dernière au sujet des peuplades sauvages dans la plupart des surintendances et agences.

Les informations qu'elles contiennent varient si peu de celles fournies par le tableau H, qui accompagnait le rapport de cette division pour l'année dernière, que l'on a cru inutile de publier de nouveau, cette année, un état aussi soigné.

Les résultats de l'industrie des Sauvages, aussi bien que la valeur de leurs propriétés personnelles, sont démontrés—autant que peuvent le constater les informations entre les mains du département—dans un état contenu dans ce rapport—*Vide* page 10.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

L. VANKOUGHNET,  
*Sous-surintendant général des Affaires des Sauvages.*

PAPIERS ACCOMPAGNANT LE RAPPORT DU SOUS-SURINTENDANT  
GÉNÉRAL DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

RAPPORTS DES SURINTENDANTS ET DES AGENTS.

SURINTENDANCE D'ONTARIO.

No. 1.	Surintendance de la Grande Rivière,	J. T. Gilkison, surintendant-visiteur et commissaire.
2.	do Ouest	1re division.—Aucun rapport de R. Mackenzie, commissaire.
3.	do do	2de do do Wm. Livingstone, agent.
4.	do Centrale	Wm. Plummer, surintendant-visiteur et commissaire.
5.	do Nord	1re division, J. C. Phipps, surintendant-visiteur.
6.	do do	2me do C. Skene, do
7.	do do	3me do W. Van Abbott, agent des terres des Sauvages.
8.	do do	4me do aucun rapport de A. Wright, agent des do

AGENCES DE QUÉBEC.

No. 9.	Agence de Caughnawaga, aucun rapport de J. E. Pinsonneault, agent des Sauvages.
10.	Agence du Lac des Deux-Montagnes do do
11.	do de St. Régis John Davidson, agent des Sauvages.
12.	do de St. François L. A. DeBlois, do
13.	do de Viger A. LeBel, jun., do
14.	do du Lac St. Jean L. E. Otis, do
15.	do de la Rivière Désert Patrick Moore, do

AGENCES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

No. 16.	District No. 1, John Harlow, agent des Sauvages.
17.	do 2, Rév. P. M. Holden do
18.	do 3, Aucun rapport du Rév. P. Danaher, agent des Sauvages.
19.	do 4, Rév. R. Macdonald, do
20.	do 5, Rév. W. Chisholm, do
21.	do 6, Rév. J. McDougall, do
22.	do 7, aucun rapport de J. B. McDonald, do
23.	do 8, Rév. A. F. McGillivray, do

SURINTENDANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

No. 24.	Nord-Est, aucun rapport de C. Sargeant, surintendant-visiteur.
25.	Sud-Ouest, Wm. Fisher, surintendant-visiteur.

SURINTENDANCE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

No. 26.	Theophilus Stewart, surintendant-visiteur.
---------	--

SURINTENDANCE DE MANITOBA ET DES TERRITOIRES DU N.O.

No. 27.	Aucun rapport de J. A. N. Provencher, surintendant des Sauvages.
---------	--

SURINTENDANCES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

No. 28.	I. W. Powell, surintendant des Sauvages.
29.	Jas. Lenihan do

ÉTATS.

- |       |  |                                   |
|-------|--|-----------------------------------|
| A. 1. | Officiers et employés aux quartiers-généraux.  |                                   |
| A. 2. | do do  | comme garde avancées.             |
| B.    | Rapport du comptable   |                                   |
| B. 1. | Bilan analysé du fonds des Sauvages.   |                                   |
| B. 2. | Fonds d'administration des terres des Sauvages.  |                                   |
| B. 3. | Fonds des Sauvages, province de Québec.  |                                   |
| B. 4. | Fonds des écoles des Sauvages.   |                                   |
| B. 5. | Compte indéterminé.  |                                   |
| C. 1. | Nouvelle-Ecosse  | } Etat du revenu et des dépenses. |
| C. 2. | Nouveau-Brunswick,   |                                   |
| C. 3. | Ile du Prince-Edouard.   |                                   |
| C. 4. | Colombie-Britannique.  |                                   |
| C. 5. | Manitoba et du Nord-Ouest.   |                                   |
| D.    | Etat des terres des Sauvages vendues pendant l'année, et des terres arpentées qui ont été remises non vendues. |                                   |
| E.    | Rapports des écoles.   |                                   |
| F.    | Rapports du recensement.   |                                   |

No. 1.

ONTARIO,  
SURINTENDANCE DE LA GRANDE RIVIÈRE.

BRANTFORD, 25 août 1876.

A l'honorable

Surintendant général des Affaires des Sauvages,  
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément à votre circulaire du 3 juillet, j'ai l'honneur de transmettre des statistiques concernant les Sauvages et leurs possessions dans cette surintendance. En le faisant je dois répéter beaucoup de choses contenues dans mon rapport de 1875, qui nécessairement a été compilé après le récolte, l'automne dernier. A l'avenir ou démontrera le progrès d'année en année.

De nouvelles terres dans diverses parties de la réserve ont été défrichées, et d'autres améliorations sont visibles.

La population des Six Nations continue à augmenter : naissances, 128 ; décès, 61 ; nombre total, 3,069 ; augmentation pendant treize ans, 523 ; moyenne de 40 chaque année.

La peuplade de Mississagua compte 204 ; diminution de 2. Naissances, 5 ; décès, 6.

Les récoltes promettaient beaucoup dans toute la réserve, mais la sécheresse a causé beaucoup de torts.

Deux cent quarante-neuf licences ont été accordées, pendant l'année, à des Sauvages seulement, pour le transport du bois de corde, de quelques billots et de quelques planches. La loi concernant le bois a eu de bons résultats.

L'œuvre philanthropique de la compagnie de la Nouvelle-Angleterre est poursuivie avec zèle par les révérends missionnaires, et au moyen de huit écoles primaires sous leur direction et par l'excellent "Institut Mohawk" sous le contrôle de M. Ashton ; aussi par la Conférence wesléyenne par l'entremise de son missionnaire et de deux écoles, et par l'exemple admirable des Mississaguas qui entretiennent deux écoles, contraste frappant avec l'apathie des Six Nations qui manquent encore à leur devoir parce que, ayant toujours eu des écoles, elles ont cru qu'il était inutile de contribuer à leur maintien. Depuis peu, elles semblent mieux comprendre qu'elles doivent contribuer à favoriser la cause de l'éducation.

M. Ashton, le surintendant de l'Institut Mohawk, rapporte que 83 élèves reçoivent leur instruction. Ces élèves sont supportés et vêtus aux dépens de la compagnie et on leur enseigne les matières ordinaires et la musique vocale. Les garçons exploitent une ferme de 300 acres ; les filles font l'ouvrage de la maison, y compris la boulangerie et la confection d'habillements pour les élèves.

Par suite de ce que l'on pourrait appeler des défauts naturels, les enfants sauvages en général n'étant pas élevés avec l'instinct de la bienséance et de l'obéissance, deviennent têtus, mais l'institut est jusqu'à un certain point un lieu de réforme pour ceux qui heureusement s'y trouvent. Je pense que des bienfaits beaucoup plus grands en résulteraient si l'institut pouvait être agrandi, et si on pouvait faire des arrangements pour admettre les enfants dès le bas âge.

La corvée est généralement bien faite, les gens désirant avoir de bons chemins sur leur réserve, et le conseil votant des sommes d'argent pour les chemins et les ponts.

La Société d'Agriculture des Six Nations se prépare pour son exposition annuelle de l'automne en octobre, et les concours de labour suivront, avec l'encouragement du don annuel d'une charrue de prix par Son Excellence le Gouverneur-Général.

L'ivrognerie a diminué, et la cause de la tempérance est encouragée par plusieurs sociétés naissantes. La sévérité de la dernière loi contre la vente ou le don de liqueurs alcooliques aux Sauvages a eu aussi un bon effet.

J'ai le plaisir d'assurer que le bien-être et la prospérité règnent dans un corps aussi nombreux que les Six Nations et la peuplade des Mississaguas.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

J. T. GILKISON,

Surintendant visiteur et commissaire.

## No. 2.

Aucun rapport de R. MCKENZIE, surintendant visiteur, et commissaire.

## No. 3.

Aucun rapport de W. LIVINGSTON, agent et commissaire.

## No. 4.

ONTARIO,  
SURINTENDANCE CENTRALE,  
TORONTO, 15 sept. 1876.

L'honorable surintendant général  
des Affaires des Sauvages, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire le rapport suivant sur les affaires des Sauvages dans ma surintendance, avec un état indiquant le recensement, les progrès dans l'agriculture et autres industries, l'argent distribué et les statistiques concernant les écoles, pour l'année expirant le 30 juin 1876.

La santé des Sauvages, à l'exception d'une ou deux bandes, a été bonne, et le recensement indique une augmentation de trente-six personnes pour l'année.

Les Mohawks de la Baie de Quinté deviennent de plus en plus industrieux, et tiennent généralement leurs familles dans le confort.

## LES MISSISSAGUAS D'ALNWICK.

Je suis porté à croire que sous plusieurs rapports ces Sauvages avancent dans la voie de la civilisation; ils sont moins adonnés à l'intempérance et semblent plus soucieux du bien-être matériel de leurs familles.

## LES MISSISSAGUAS DU LAC RICE.

Cette bande montre une diminution de quatre, ce qui tend à prouver ce que j'ai déjà prétendu, que leur réserve était insalubre.

Outre la culture et la chasse, ils trouvent un grand moyen de subsistance, pendant les mois de l'hiver, par la récolte du riz ramassé durant l'automne.

## LES MISSISSAGUAS DU LAC À LA VASE.

Ici ils ont un excellent professeur et un agent résident de la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre qui les surveille attentivement et qui cherche à les éloigner du whisky. Il réussit assez bien, excepté lorsque les Sauvages errent hors du village.

Le système de donner des prix comme récompense pour l'industrie par la Compagnie de la Nouvelle-Angleterre a eu une influence très salutaire, et grand nombre de Sauvages manifestent leur appréciation en cherchant à faire de bonnes récoltes.

## LES MISSISSAGUAS DE SCUGOG.

Cette peuplade montre une augmentation d'un par l'émigration. A l'exception de deux familles, ils ne font pas beaucoup de culture.

Ils n'ont pas d'école et leur nombre étant restreint, ils semblent ne pas exciter l'intérêt ou les sympathies des missionnaires. Cependant ils appartiennent nominativement à l'Eglise méthodiste.

## CHIPPEWAS DE L'ILE AUX SERPENTS.

A peu près la moitié de ces Sauvages demeurent sur l'île Georgina, et pourvoient à leur subsistance par la culture et la pêche; mais ceux de l'île aux Serpents travaillent passablement pour les cultivateurs et les marchands de bois du voisinage. Sur la première de ces îles ils ont une bonne école, mais sur la dernière ils n'ont pas eu d'école pendant la dernière année.



## CHIPPEWAS DE RAMA.

Ils demeurent sur le lac Couchiching. Quelques-uns sont assez bons cultivateurs, mais un grand nombre ne le sont pas.

Ils font beaucoup la chasse, et les femmes font de grandes quantités de paniers pour vendre. Ces opérations sont cependant très peu profitables, et ces Sauvages étant privés de leurs lieux de pêche près de leur propre village, ils endurent de grandes privations, surtout les vieillards et les enfants.

## CHIPPEWAS DE L'ÎLE CHRISTIAN.

A peu près un tiers de la peuplade réside sur l'Île Manitouline et seront mentionnés dans le rapport de M. Phipps, excepté pour le recensement et pour la distribution de l'argent. Ceux qui demeurent sur l'Île Christian sont paisibles, inoffensifs et industriels.

## CHIPPEWAS DE NAWASH.

Ils ont trois écoles qui ne sont pas aussi bien dirigées que je désirerais le rapporter, mais comme les Sauvages paient leurs professeurs, ils ont eu un grand contrôle dans le choix.

La situation de leur réserve est défavorable sous quelques rapports. La distance d'un marché pour leurs produits est un grand inconvénient; et bien que, depuis nombre d'années, ils aient réussi à pourvoir à leur subsistance par la pêche et la culture, leurs privilèges de pêche sont tellement restreints, aujourd'hui, qu'ils leur sont peu ou point utiles. Et je crains que, l'hiver prochain, un grand nombre d'entre eux, qui ne peuvent laisser leurs demeures et changer de place pour vivre ailleurs, aient à souffrir beaucoup de la faim et des privations.

## CHIPPEWAS DE SAUGEEN.

Cette peuplade semble faire un progrès raisonnable dans l'industrie.

Le missionnaire de leur village a fait des efforts qui ont eu un grand succès pour prévenir la vente des liqueurs alcooliques; et depuis l'amendement de l'Acte 37 Victoria, chap. 21, on a constaté que cette loi avait été beaucoup plus utile qu'auparavant, en imposant une légère amende, et je suis convaincu qu'elle paralysera, en grande partie, la malheureuse influence des liqueurs enivrantes dans nos groupes de Sauvages.

Je puis dire que j'ai reçu des Sauvages les plus intelligents des lettres demandant des renseignements sur l'affranchissement auquel pourvoit pour eux le dernier acte concernant les Sauvages—dont les dispositions semblent avoir produit beaucoup de satisfaction.

Je suis convaincu qu'un grand nombre de mes Sauvages peuvent exercer le droit de franchise d'une manière intelligente, et qu'ils sont prêts à assumer ses responsabilités. Après ma visite de l'automne, je pourrai faire un rapport plus complet sur le sujet.

Le montant de l'argent distribué par moi pour l'année a été de \$45,061.25, comme rentes annuelles, pensions et salaires.

Il y a à peu près 3,000 Sauvages sous ma direction, dont 2,708 participent aux distributions semi-annuelles.

Respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

WM. PLUMMER,  
*Surintendant-visiteur et commissaire.*

## No. 5.

ONTARIO,  
 SURINTENDANCE DU NOBD—LÈRE DIVISION,  
 MANITOWANING, 25 août 1876.

L'honorable surintendant général  
 des Affaires des Sauvages,  
 Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'inclure un état tabulaire avec des statistiques sur les affaires concernant les Sauvages sous mon contrôle pour l'année terminée le 30 juin 1876.

La condition des Sauvages en général ne diffère pas matériellement de ce qu'elle était l'année dernière, bien que la crise commerciale qui a embrassé tout le Canada n'ait pas manqué de faire sentir son influence sur leur progrès et leur prospérité — ceux qui étaient habitués à travailler dans les différentes scieries ayant été privés de leur emploi ordinaire, et la baisse de la valeur des fourrures ayant diminué les recettes des Sauvages qui font la chasse sur la côte nord.

Pour les premiers la perte est plus imaginaire que réelle, car je pense que ceux qui sont allés travailler sur leurs fermes auront plus de provisions pour l'hiver prochain que s'ils s'étaient livrés à leurs occupations ordinaires, attendu que souvent le Sauvage dépense ses revenus pour des objets peu utiles, et se trouve avec sa famille sans nourriture pour l'hiver.

Les Sauvages qui font la pêche ont eu compensation partielle pour la diminution de la valeur par une abondance de fourrures.

Le plus sérieux obstacle que leur prospérité ait rencontré, depuis quelques années, a eu lieu, l'année dernière, lorsqu'un froid extraordinairement prompt a détruit plus de la moitié de la récolte du blé-d'inde. Semblable fait était inconnu depuis trente ans. S'il se fût produit quelques années plus tôt, l'intervention du gouvernement aurait été nécessaire pour prévenir la misère, mais la grande étendue de terre en culture, et l'attention plus soignée que l'on porte à l'agriculture, ont heureusement rendu inutile tout secours du dehors, les récoltes ayant suffi à soutenir les Sauvages pendant l'hiver, bien que dans nombre de cas il fallût se nourrir du grain de semence.

L'hiver dernier, bien que moins rigoureux que d'ordinaire, n'a pas été une saison salubre pour les Sauvages, plusieurs décès ayant eu lieu. Cependant beaucoup de maladies remontent à la négligence dans les habitudes de vivre, et à l'absence de ce confort que leur donnera un plus haut degré de civilisation.

L'éducation de la jeune génération est surveillée avec beaucoup d'attention. On éprouve beaucoup de difficulté à trouver des professeurs qui connaissent les langues anglaise et sauvage et qui possèdent des qualifications morales qui les élèvent à la position de précepteurs. Si, dans quelques cas, les qualifications des professeurs ne sont pas aussi bonnes qu'on pourrait le désirer, il faut se rappeler que l'instruction que l'on doit donner n'est qu'élémentaire. Dans les écoles ouvertes dernièrement, la plupart des élèves n'avaient reçu aucune instruction auparavant.

Pour faire des écoles un succès, le point principal semble être de les rendre intéressantes aux enfants, afin d'arriver à une assiduité plus grande et plus régulière, car rarement on peut induire les parents à forcer leurs enfants à fréquenter l'école.

## LE GENRE D'AGRICULTURE.

Pratiquement, le Sauvage peut faire beaucoup de progrès. Ceux qui ont une paire de bœufs et une charrue trouvent la culture du sol comparativement facile ; mais le plus grand nombre d'entre eux emploient seulement la houe, et la quantité de terre qu'ils peuvent cultiver est excessivement petite. Tous les avantages que l'on pourrait leur procurer pour acquérir des instruments aratoires contribueraient matériellement à leur progrès. On sait que leur habitude est de cultiver un morceau de terre aussi longtemps qu'il produit de bonnes récoltes et de l'abandonner ensuite. S'ils avaient les moyens et la précaution de jeter de la graine d'herbe dans la terre qu'ils abandonnent, sa valeur augmenterait merveilleusement dans l'espace de quelques années.

Tout bien considéré, on peut regarder comme favorable la condition des Sauvages. On a fait des progrès assez marqués. Maintenant, il faut, au moyen de l'éducation, dominer la mollesse du caractère du Sauvage, afin que son indolence naturelle et son apathie puissent faire place à l'énergie et à l'esprit d'émulation.

L'affranchissement des plus intelligents contribuera sans doute à amener ce résultat désirable, et, en élevant la condition du Sauvage, en stimulant son ambition, on l'induera à disputer d'habitudes de travail avec l'homme blanc.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

JAS. C. PHIPPS,  
*Surintendant-visitateur.*

No. 6.

ONTARIO,  
SURINTENDANCE DU NORD. —2me DIVISION.  
PARRY SOUND, 8 août 1876.

A l'honorable

Surintendant général des Affaires des Sauvages,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre, avec l'état tabulaire, mon rapport sur les affaires des Sauvages dans cette surintendance pour l'année expirée le 30 juin 1876.

Je dois commencer par dire que l'état tabulaire étant préparé seulement pour des peuplades plus avancées que celles de cette surintendance, il y a plusieurs en-têtes auxquels il est impossible de donner des réponses précises. J'ai cherché cependant à les remplir correctement au meilleur de ma connaissance. Pour cela je dois référer à l'état lui-même.

Dans cette surintendance il y a sept réserves de Sauvages, qui appartiennent à six peuplades différentes. Une peuplade à laquelle appartient une réserve (sur la rivière aux Français—Mishacougai, chef) ne l'habite pas, mais demeure sur l'île Manitouline. Les peuplades qui demeurent sur leurs réserves sont celles de l'île Parry, de l'Anse Henry, la peuplade Cochais, celle du lac Nipissingue; la peuplade Dokis, sur la rivière aux Français; et la peuplade Shawanaga, à laquelle appartient la réserve Naiscouthong.

*Religion.*—Dans chaque peuplade il y un nombre considérable de chrétiens. Dans trois peuplades ces chrétiens sont méthodistes et dans les deux autres ils sont catholiques romains. Les quelques chrétiens de l'île Parry désirent construire une église, mais ils manquent d'argent.

*Occupation.*—Généralement les Sauvages font la chasse et la pêche, mais il y a des exceptions. Le chef Dokis et ses fils (de la réserve de la rivière aux Français, mais qui résident sur la réserve du lac Nipissingue) sont livrés au commerce sur une grande échelle, ainsi que quelques autres Sauvages, sur un pied moins élevé; et il y en a aussi quelques-uns dans les peuplades qui trouvent que la culture en petit les paie mieux que la chasse, et qui s'y livrent. Parmi ceux-ci je mentionnerai Moïse Mashegagha, huissier pour l'Anse Henry, dont j'ai examiné particulièrement le défrichement de huit acres, l'autre jour, et sur lequel je puis faire un rapport des plus favorables, attendu qu'il a de belles récoltes d'avoine, de pommes de terre, de navets, de lin, etc., et aussi de bons légumes. J'ai été heureux de voir le travail assidu qu'il déploie sur sa ferme. Il est aussi possesseur d'une bonne paire de bœufs.

Cochai, chef à Nipissingue, a une ferme beaucoup plus grande en culture, et conséquemment il cultive en plus grande quantité le blé, l'avoine et le blé-d'inde, mais il m'a été impossible de constater la quantité de grain semé.

Le chef Dokis et sa peuplade font peu de chose ou rien dans la culture; ils ne cultivent que quelques pommes de terre. Ils s'appliquent au commerce.

A l'Anse Henry plusieurs membres de la peuplade sont propriétaires de bateaux,

qu'ils emploient à transporter des marchandises pour les commerçants et à faire la pêche. L'année dernière, le chef Solomon James, de Shawanaga, qui est un bon ouvrier, a construit pour lui-même un excellent bateau, qu'il emploie à faire le commerce et qu'il a monté aux dernières régattes, à Parry Sound, et avec lequel il a remporté la victoire.

En général les Sauvages de cette surintendance bornent leurs travaux de la ferme à la culture des pommes de terre et du maïs. Je ne puis avoir des renseignements sur les résultats ; mais, cette année, sur l'île Parry, ils cherchent à semer du blé et de l'avoine, et ils ont aussi acheté une bonne paire de bœufs en sus de celle qu'ils avaient déjà.

*Ecoles.*—Sous ce rapport les peuplades éprouvent des difficultés, et, sans aide, je ne vois pas comment des écoles pourraient être supportées. Un professeur étranger demanderait un salaire trop élevé, sans compter la difficulté d'en avoir un ; et un professeur sauvage, s'il était qualifié, et le nombre de ceux qui le sont est limité, devrait recevoir un montant égal à celui qu'il penserait pouvoir réaliser par ses occupations ordinaires, et il exigerait la plus grande partie en argent, chose rare chez les Sauvages. Cependant, à Shawanaga, la peuplade prélève une taxe sur ses membres, cette année, pour payer un professeur sauvage. Mais je voudrais que l'on pût donner de l'aide à cette peuplade et aux autres qui comprennent l'avantage de donner une éducation à leurs enfants.

Dans le tableau on demande la valeur des différentes réserves. Il serait très difficile d'évaluer ces réserves, parce qu'elles se composent en grande partie de roc parsemé d'arbres rabougris et de broussailles. On trouve cependant des morceaux de bonne terre sur toutes les réserves, et, dans quelques endroits, il y a du bois de valeur. Cependant, les réserves en général, après la coupe du bois, ne seraient pas d'une grande valeur pour d'autres que des Sauvages, avec leurs habitudes de vivre.

Sur l'île Parry il y a une quantité considérable de bonnes terres, mais elles sont en morceaux. Dans le voisinage d'un marché comme Parry Sound elles devront bientôt acquérir de la valeur, attendu que les Sauvages découvrent graduellement que la chasse ne paiera pas, et que les produits de la ferme près d'un marché rapporteraient de bons profits. Mais je ne puis dire qu'un seul des habitants de l'île Parry se livre entièrement à la culture ; cependant le goût s'en développe chez eux.

*Intempérance.*—De cela je ne puis parler d'après mon expérience, car pendant près de trois années que j'ai été surintendant, je n'ai vu qu'un Sauvage très enivré. D'après des informations je sais que l'habitude de boire existe parmi quelques Sauvages. La loi concernant la vente des liqueurs alcooliques aux Sauvages est aussi stricte et simple qu'elle pourrait être, mais les aubergistes de bas étage, les petits commerçants et d'autres personnes trouvent trop facilement le moyen de l'éluder.

Je puis parler avec raison dans les termes les plus flatteurs de l'honnêteté et de la probité des Sauvages.

En résumé, on ne peut espérer un grand progrès annuellement, et même je doute fort qu'un progrès rapide puisse durer. Cependant, je crois que les Sauvages se livrent plus à un travail assidu ; mais leur imprévoyance et leur manière de vivre au jour le jour ne se déracineront qu'avec le temps. J'espère, néanmoins, que l'Acte des Sauvages de 1876, que les Sauvages aiment à mesure qu'ils la comprennent mieux, aura un effet bienfaisant, attendu que cette loi prouve aux Sauvages que le gouvernement désire les affranchir et les trouve capables d'administrer leurs affaires, et ne les tient pas sous tutelle plus longtemps qu'il est nécessaire. Naturellement, le temps seul fera ce progrès, et je pense que l'acte aura un bon effet dans ce sens.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

C. SKENE,  
Surintendant-visitateur.

## No. 7.

ONTARIO,  
SURINTENDANCE DU NORD.—3ME DIVISION.  
SAULT STE. MARIE, 26 septembre 1876.

L'honorable

Surintendant général des Affaires des Sauvages,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre des statistiques pour l'année terminée le 30 juin 1876, suivant la demande contenue dans vos circulaires du 3 juillet dernier.

Je fais respectueusement le rapport suivant: Pendant l'hiver dernier la maladie s'est déclarée parmi les Sauvages des peuplades Augustin et Nubenaigooching, qui demeurent sur la réserve sauvage de la rivière au Jardin, et je regrette de dire que, dans plusieurs cas, le résultat a été fatal.

Le caractère compliqué de la maladie dont ils souffraient devint épidémique, et elle fut beaucoup aggravée par le manque d'aliments convenables.

J'ai été très obligé au Rév. J. W. Rolph, M.D., pour ses services. Ce monsieur m'a accompagné, en plusieurs occasions, à la rivière au Jardin, a visité les malades et a donné ses soins gratuitement. M. F. Frost, l'instituteur de la rivière au Jardin, m'a aussi beaucoup aidé en visitant les malades et en me donnant des renseignements sur les divers cas.

De grands besoins se sont fait sentir généralement sur la réserve de la rivière au Jardin.

La scierie de MM. McRae, Craig et Cie., n'ayant pas fonctionné, il y a eu peu ou point d'ouvrage pour les Sauvages de la réserve de la rivière au Jardin. Quelques-uns furent employés à transporter du bois au-delà de la ligne des Etats-Unis, où on peut l'amener à la côte pour le vendre à bien meilleur marché que lorsqu'il est coupé sur la réserve de la rivière au Jardin, vu les droits et les déboursés pour les licences, et la distance qu'il faut parcourir pour le transporter à la côte.

Dans le printemps de 1876 on a fait plus de sucre que l'année précédente, mais la demande n'ayant pas épuisé la quantité, le montant réalisé a été à peu près le même que celui de l'année dernière.

La peuplade Nubenaigooching a pris beaucoup plus de fourrures que les années précédentes; mais il y a moins de chasseurs dans le peuplade Augustin à la rivière au Jardin. Conséquemment ils n'ont pu prendre qu'une petite quantité de fourrures.

La récolte des pommes de terres promet beaucoup cette année, bien que la valeur sur le marché ne sera pas aussi élevée que les années précédentes. Le foin sera probablement rare, le débordement extraordinaire de l'eau sur le lac et la rivière au Buisson ayant inondé presque toutes les terres marécageuses.

Je regrette de dire que l'assiduité aux écoles n'est pas aussi grande qu'on pourrait le désirer. Les professeurs se plaignent de la difficulté d'induire les parents à envoyer leurs enfants régulièrement à l'école.

Il n'y a eu que deux cas de condamnation à l'amende pour vente de liqueurs alcooliques aux Sauvages.

Je suis heureux de dire que, cette année, les Sauvages semblent beaucoup plus portés à se livrer à l'agriculture.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

WM. VAN ABBOTT,  
*Agent des terres des Sauvages.*

No. 8. Aucun rapport d'Amos Wright, agent des Sauvages.

No. 9. Aucun rapport de J. E. Pinsonneault, agent des Sauvages.

No. 10. Aucun rapport de J. E. Pinsonneault, agent des Sauvages.

No. 11.

QUÉBEC,  
AGENCE DE ST. RÉGIS,  
DUNDEE, 28 août 1876.

L'honorable surintendant général,  
des Affaires des Sauvages,  
Ottawa.

MONSIEUR,—Suivant la demande contenue dans votre circulaire du 3 juillet, j'ai l'honneur de vous transmettre un état pour l'année expirée le 30 juin 1876, relativement aux Sauvages de St. Régis.

Ma nomination comme agent des Sauvages est si récente que je ne puis vous envoyer un long rapport.

Je constate que le nombre de la peuplade augmente au lieu de diminuer, comme le démontre le tableau. Je constate que les Sauvages en général sont d'un caractère paisible et causent peu de trouble entre eux ou avec les blancs, excepté lorsqu'ils sont sous l'influence de cette malédiction de l'humanité que l'on appelle les liqueurs fortes. Il n'y en a pas un grand nombre qui soient portés à l'ivrognerie, mais quelques méchants causent du mécontentement dans toute la peuplade.

Quelques-uns des Sauvages se procurent des liqueurs enivrantes en quantité et les détaillent parmi les membres pervers de la peuplade, ce qui les rend turbulents et importuns. Bien que le nouvel acte des Sauvages soit très sévère à l'égard des blancs qui vendent des liqueurs aux Sauvages, il y en a qui, pour réaliser des profits, courent le risque et font souffrir le pauvre Sauvage.

Je regrette de dire que les Sauvages se soucient peu d'envoyer leurs enfants à l'école. Lorsqu'il devrait y avoir quarante ou cinquante élèves, la moyenne par jour ne dépasse guère dix. J'ai entendu attribuer à plusieurs causes le manque d'assiduité, mais je ne puis dire personnellement quelles sont ces causes.

Il y a de la dissension dans la direction de leurs affaires locales, mais ils semblent tous se soumettre aux décrets du département lorsque les questions y sont réglées.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

JOHN DAVIDSON.  
*Agent des Sauvages.*

No. 12.

QUÉBEC,  
AGENCE DE ST. FRANÇOIS,  
ST. FRANÇOIS, 20 octobre 1876.

L'honorable surintendant des  
Affaires des Sauvages,  
Ottawa.

MONSIEUR,—Je transmets avec le présent rapport un état concernant les affaires des Sauvages Abénakis de St. François.

Le grand nombre de voyageurs parmi les Sauvages de cette tribu, et par-dessus tout la saison pendant laquelle j'ai à préparer mon rapport, expliqueront la grande diminution de la population.

Des familles entières vont aux Etats-Unis dans les mois de juin, juillet, août et septembre, pour vendre leurs paniers, chapeaux, paniers de fantaisie, pendants-d'oreille et autres ouvrages en frêne, écorce de bouleau et tilleul qui, avec les peaux, composent toute l'industrie de cette tribu.

L'ouvrage en frêne est d'une perfection difficile à surpasser, et je pense qu'avant plusieurs années, les chapeaux en frêne pour les hommes et les femmes, que les Abé-

nakis fabriquent, rivaliseront de valeur et de qualité avec ceux de Livourne et de Panama.

Trois ou quatre seulement s'occupent à défricher leurs terres dans la réserve, bien que presque tous aient de petits morceaux en culture.

La récolte du grain n'a pas été considérable; celles des légumes a été plus abondante.

J'ai visité les écoles immédiatement après les vacances, et je puis dire que les élèves ne sont pas très assidus. J'en fis la remarque aux chefs, qui m'assurèrent qu'à l'avenir ils chercheraient à engager les chefs de familles à exiger sérieusement de leurs enfants l'assiduité à l'école.

J'ai déjà dit que la maison d'école publique, dans laquelle les deux écoles doivent se réunir, cet hiver, exige des réparations si considérables qu'il sera absolument nécessaire de l'abandonner et de choisir une autre maison pour l'hiver, à moins que les réparations soient faites maintenant.

L'église protestante est encore neuve et en bon ordre. L'église catholique exige fortement des réparations considérables, et le révd. M. Trahan, missionnaire de la tribu, espère qu'elle sera bientôt propre aux objets du culte au moyen de l'aide que le gouvernement accordera à la tribu pour cette fin.

J'ai le plaisir de dire que les Abénakis, qui s'adonnent à l'usage immodéré des liqueurs enivrantes, sont de rares exceptions. On m'assure que, depuis nombre d'années, il y a eu un changement pour le mieux sous ce rapport, et que les chefs prennent tous les moyens possibles de mettre en vigueur les lois sur ce sujet sans recourir aux poursuites.

Les hommes s'occupent principalement de la chasse, qui est devenue difficile à cause de la grande distance à parcourir pour trouver le gibier.

Les femmes font des paniers, des chapeaux, des mitaines et des chaussettes. Ce sont là leurs seules sources de revenu.

Je ne puis rien dire au sujet de l'octroi annuel, ma récente nomination comme agent ne m'ayant pas permis de connaître suffisamment le sujet.

Le gouvernement n'envoie que vingt couvertures de lit blanches que j'ai distribuées, cette année, parmi les vieillards de la peuplade. Pour satisfaire d'autres personnes d'un âge aussi avancé que ceux qui les ont reçues, ils en aurait fallu un plus grand nombre.

Depuis près de cinquante ans les Sauvages ont eu un drapeau qui leur fut donné par le gouvernement. Ce drapeau et un vieux canon inutile sont les seuls signes qui marquent leurs fêtes et leurs démonstrations solennelles. Le drapeau est en lambeaux, et la tribu qui voudrait le renouveler est trop pauvre pour le faire à ses dépens. Ils ne peuvent non plus faire résonner le vieux canon qu'ils avaient l'habitude de tirer dans les jours de réjouissance, aussi bien que dans ces temps difficiles et nuageux où les braves l'utilisaient pour la défense de notre sol envahi par l'étranger.

Quelques-uns reçoivent du gouvernement leur part des sommes votées pour nos guerriers de 1812. De fait les Abénakis ne sont pas ceux qui par le passé ont fourni le moins de soldats au pays.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

L. A. DE BLOIS,  
*Agent des Sauvages.*

No. 13

QUÉBEC,

AGENCE VIGER,

RIVIÈRE DU LOUP (*en bas*),

28 août 1876.

L'honorable

Surintendant général des Affaires des Sauvages,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un état contenant les informations demandées dans votre circulaire du 4 juillet dernier.

Cet état est aussi exact que j'ai pu le faire. D'après le recensement que j'ai fait, en juillet dernier, il y a eu une augmentation de 21 depuis l'année dernière. Cela est dû à ce que quatre ou cinq familles se sont réunies à la peuplade pendant l'année. Il y a eu deux mariages, quatre naissances et huit décès—quatre grandes personnes et quatre enfants.

Les Sauvages ne possèdent rien autre chose que leurs cabanes.

Depuis septembre 1875, les diverses sommes que m'a envoyées le département pour les distribuer parmi les Sauvages de mon agence s'élèvent à \$.68.06, dont \$102.83 pour l'intérêt sur la vente de leur réserve à Viger, \$100 sur les rentes annuelles, \$165.23 pour des améliorations sur leur réserve avant sa cession. Outre cette dernière somme, que j'ai payée à ceux qui y avaient droit, j'ai divisé tout le reste parmi les membres de la peuplade, comme vous le verrez par les listes de paiement.

Les Sauvages sont tous catholiques romains, et je regrette de dire qu'il n'y a pas d'école pour cette peuplade.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

ANT. LEBEL, FILS,

*Agent des Sauvages.*

No. 14.

QUÉBEC,

AGENCE DU LAC ST. JEAN,

7 août 1876.

L'honorable

Surintendant des Affaires des Sauvages,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur la condition des Sauvages dans mon district

Le nombre des décès est moins élevé que l'année dernière. La fièvre typhoïde, qui s'est déclarée parmi eux, en mars dernier, a été maîtrisée dès le commencement et n'a fait que quelques victimes.

L'hôpital qui vient d'être construit sur la réserve avec les fonds de la peuplade sera d'une grande utilité pour les malades dans les cas d'épidémie.

J'ai le plaisir de dire que, depuis quelques années, un changement notable s'est opéré dans leurs habitudes. Un grand nombre ont construit des maisons très confortables, élevé des bêtes à cornes et défriché de la terre suffisamment pour la prochaine saison des semences; ils ont aussi réparé les chemins, les clôtures et autres constructions, etc.

Avec l'aide de la Société pour la propagation de la foi, une jolie chapelle a été construite depuis l'année dernière. La mission, qui était auparavant à 18 milles de la réserve, a été transportée là depuis deux ans. Ce changement leur épargne beaucoup de temps et d'argent.

La chasse a été meilleure que pendant les quelques années précédentes, mais elle ne suffit pas encore à tous leurs besoins.



Le plus grand nombre des Sauvages sont très pauvres. Les principales causes de leur pauvreté sont les prix élevés des provisions et des nouveautés, et le fait qu'ils obtiennent pour leurs fourrures des prix moins élevés que dans les postes où le transport est moins coûteux.

A part la chasse ils font des canots, des chaussettes, des mitaines, etc., mais ces ouvrages ne leur rapportent pas de gros bénéfices.

Un nombre considérable d'enfants fréquentent l'école pendant la belle saison. Dans l'hiver une partie d'entre eux suivent leurs parents à la chasse et ne reviennent qu'au printemps. On leur enseigne, en français et en montagnais, la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique et l'histoire.

J'ai l'espoir que ces Sauvages continueront à avancer dans la voie du progrès.

J'ai l'honneur d'être, honorable monsieur,

Votre dévoué serviteur,

L. E. OTIS,

*Agent des Sauvages.*

No. 15.

QUÉBEC.

AGENCE DE LA RIVIÈRE DÉSERT,

MANIWAKI, 25 septembre 1876.

L'honorable surintendant général  
des Affaires des Sauvages,  
Ottawa.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 14 courant, j'ai l'honneur de soumettre comme information au département des Sauvages le rapport suivant, et l'état tabulaire jusqu'au 30 juin dernier.

La distribution d'argent, mentionnée dans le tableau, ne représente que le montant distribué et non la somme envoyée à l'école, le salaire du chef, ni le loyer payé à Pierre Teteste.

J'ai évalué les couvertures de lit à \$8.00 par paire seulement, pour montrer que je les avais reçues et pour les distinguer du compte de caisse. Je les ai livrées à ceux à qui elles appartenaient.

Les professeurs dans l'école parlent favorablement des enfants sauvages, mais ils se plaignent de ne pas avoir des livres, du papier et des ardoises, et ils m'ont prié d'en obtenir, attendu que les parents des enfants ne s'occupent pas d'eux.

Les Sauvages ne sont pas les meilleurs cultivateurs, mais en les encourageant je pense qu'ils feraient du progrès avec le temps, et la génération qui grandit aura plus de facilité. Il leur serait avantageux d'avoir des charrues et des herses, attendu que celles mentionnées dans le tableau ne sont pas très utiles.

Je dois dire que les Sauvages sont paisibles, attendu qu'aucune difficulté digne d'être mentionnée ne s'est élevée parmi eux, et je n'ai pas entendu dire que des crimes aient été commis, vu les instructions de leur prêtre missionnaire.

Une petite dissension s'est élevée parmi eux, il y a à peu près un an, mais je pense que tout cela est oublié.

Il n'y a pas eu de maladies contagieuses pendant l'année.

Les Sauvages sont pauvres, par suite de la rareté des fourrures l'hiver dernier—les prix étant peu élevés et les provisions se vendant très cher ici.

Je ne connais pas la valeur par acre de la réserve Maniwaki, ni la quantité de terre cédée au département par les Sauvages. Autrement je les aurais mentionnées dans le tableau.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

PATRICK MOORE,

*Agent des Sauvages.*

## No. 16.

NOUVELLE-ÉCOSSE,  
DISTRICT DES SAUVAGES No. 1,  
RIVIÈRE À L'OURS, 20 novembre 1876.

L'honorable  
Surintendant général des Sauvages,  
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur, en ma qualité d'agent des Sauvages pour le district No. 1, N. E., de vous soumettre comme information le rapport suivant de l'état des Sauvages et des réserves de cette agence.

Je pense que le chiffre de la population diminue graduellement. J'attribue cela à leur négligence dans la manière de vivre. De fait, leurs habitudes tendent généralement à les rendre faibles et à abrégé leur vie.

L'année dernière a été très désavantageuse pour les Sauvages ici; ils n'ont pu obtenir plus que la moitié de l'ancien prix pour leur huile de marsouin, et les lois concernant le gibier ont beaucoup dérangé leur chasse. Je pense qu'il est injuste de priver les Sauvages de la chasse du gibier sauvage.

J'aime beaucoup la loi concernant la vente de liqueurs aux Sauvages. Je pense qu'elle aura un bon effet, attendu qu'un grand nombre sont portés à la dissipation.

Les réserves de cette agence sont pour le plupart impropres à la culture. La plus grande partie de ce qui est défriché sert de pâturage. Les Sauvages prennent des bêtes à cornes en pacage pour la saison pour un montant déterminé par tête. Je pense que c'est là le meilleur usage que l'on puisse faire de cette partie de la réserve actuellement.

La réserve sur le chemin de Liverpool me cause beaucoup de trouble; elle est située tellement loin de la mer qu'il m'est impossible d'engager des Sauvages à s'établir là. Les gens du voisinage pillent les bois propres à la construction des navires et de chauffage. J'ai cherché à les empêcher, mais j'ai trouvé cela très difficile. J'ai cherché à dépenser aussi judicieusement que possible les fonds que j'ai à ma disposition. J'ai un si grand nombre de demandes pour de l'aide, surtout dans la saison d'hiver, que je suis obligé d'en refuser beaucoup et de porter mon attention exclusivement aux vieillards, aux malades et à ceux qui sont dans une grande misère.

Je constate que les Sauvages désirent s'établir et abandonner leurs habitudes nomades. Ils me disent souvent: "Donnez-moi un titre sur mon lot et j'aurai du courage pour travailler." Cela ferait bien dans quelques cas, mais dans la majorité, ils seraient bientôt privés entièrement de leur terre par leur commerce irréfléchi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

JOHN HARLOW,  
*Agent des Sauvages.*

## No. 17.

NOUVELLE-ÉCOSSE,  
DISTRICT DES SAUVAGES No. 2.  
KENTVILLE, 22 octobre 1875.

L'honorable surintendant général  
des Affaires des Sauvages,  
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de transmettre mon rapport pour l'année terminée le 30 juin 1876.

Le nombre des Sauvages de ce district a varié de deux cent cinquante à trois cents, pendant la dernière année. Les terres possédées par la peuplade sont pour la plupart stériles et remplies de marais, et conséquemment impropres à la culture.

Les Sauvages habitent principalement des maisons en charpente.

Aucun bois n'a été coupé ou vendu en vertu de licences par les Sauvages. Aucune pêche dans les eaux profondes. Les Sauvages pêchent le saumon et le gaspereau, le printemps, et quelquefois ils tirent des profits considérables de leurs travaux. On tue peu d'animaux à fourrures.

Dans le printemps et l'automne j'ai reçu du département des sommes variant de \$150 à \$200. J'ai transmis les comptes pour l'achat des couvertures de lit et j'ai employé le reste à acheter des animaux et à aider les Sauvages à construire ; mais cette année, j'ai pu à peine suffire à secourir les malades et les plus nécessiteux. Dans quelques cas j'ai donné l'argent aux chefs de familles pour se procurer de la graine de semence. Dans la plupart des cas j'ai vu à la chose moi-même et obtenu ce qui était nécessaire. Pas de progrès en particulier : les temps de crise se font sentir rudement sur quelques familles. L'état moral de la peuplade est bon. Pas d'écoles dans ce district. La majorité des Sauvages est sobre et industrieuse. Naturellement un grand nombre sont inconstants et imprévoyants. Les premiers sont encouragés, et il faut avoir soin des derniers souvent avec beaucoup de trouble et d'ennui.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

P. M. HOLDEN,  
*Agent des Sauvages.*

No. 18.—Aucun rapport du Révd. P. Danaher, agent des Sauvages.

No. 19.

NOUVELLE-ÉCOSSE,  
DISTRICT DES SAUVAGES No. 4.  
PICTOU, 23 octobre 1876.

L'honorable surintendant général  
des Affaires des Sauvages,  
Ottawa.

MONSIEUR,—La condition des Sauvages de mon district est si peu changée depuis mon dernier rapport, que je n'ai à vous transmettre aucune information nouvelle qui puisse être utile à votre département.

Pendant les quelques dernières années j'ai constaté un progrès très notable parmi les Sauvages de mon district. Ils sont moins adonnés à leurs anciennes habitudes d'intempérance ; ils sont plus industrieux et conséquemment ils jouissent plus des comforts de la vie civilisée. Je regrette cependant qu'ils ne manifestent qu'un intérêt ou un progrès léger dans la connaissance de la culture. Les habitudes nomades de leurs ancêtres qu'ils ont conservées jusqu'à un certain degré, les font regarder avec impatience les bénéfices lents et incertains de l'agriculture.

Je dois aussi déclarer que mon district n'a pas de maisons d'école. Le temps pendant lequel les enfants de la peuplade reçoivent leur instruction est limité à quelques semaines en juillet de chaque année, lorsqu'ils se réunissent dans la salle publique de l'église Ste. Anne. L'instruction qui leur est donnée alors est nécessairement religieuse. Tous mes Sauvages sont catholiques.

Le tout respectueusement soumis,

R. MACDONALD,  
*Agent des Sauvages.*

## No. 20.

NOUVELLE-ÉCOSSE,  
DISTRICT No. 5,  
POMQUET, ANTIGONISH, 9 août 1876.

L'honorable surintendant général  
des Affaires des Sauvages,  
Ottawa.

MONSIEUR,—En réponse à la demande de ce département, je transmets le rapport suivant sur les Sauvages de ce district.

On peut voir par le tableau qu'aucun changement notable dans la condition des Sauvages de cette agence n'a eu lieu depuis le dernier rapport. Un certain nombre de décès, l'hiver dernier, ont réduit de deux le chiffre de la peuplade.

Nos pauvres Sauvages ici sont tout au plus une bande de gens imprévoyants et sans énergie. S'occupant peu au point de l'avenir, un grand nombre sont quelquefois réduits à un extrême besoin. Cela arrive surtout pendant les longues tempêtes et les neiges épaisses de l'hiver, qui les empêchent de sortir pour disposer des produits de leur industrie.

Pendant les dernières années il y a eu parmi eux un progrès très sensible quant à la tempérance. Moins quelques rares exceptions, ils sont sobres. Un grand nombre s'abstiennent de toute boisson alcoolique.

Les cas d'immoralité flagrante sont rares parmi eux.

Ils ont une répugnance complète et profonde à travailler sur leurs terres. L'hiver les hommes font des barilletts et des tinettes à beurre; les femmes font des paniers et des ouvrages de fantaisie en rassades.

Les \$150 reçues du département, chaque printemps, sont dépensées non seulement pour la graine, mais aussi à payer pour labourer et engraisser la terre pour recevoir la graine. Sur les fonds pour les couvertures, le printemps, je réserve de petites sommes pour soulager au besoin les vieillards et les infirmes de la peuplade.

Le tout respectueusement soumis.

WM. CHISHOLM, P.P.  
*Agent des Sauvages.*

## No. 21.

NOUVELLE-ÉCOSSE,  
DISTRICT DES SAUVAGES No. 6,  
ILE-ROUGE, 2 septembre 1876.

L'honorable surintendant général des  
Affaires des Sauvages, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre comme information au département des Sauvages l'état ci-annexé du recensement, des progrès, etc., des Sauvages de mon agence. Sous les autres rapports je n'ai rien à ajouter à mon dernier rapport.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

JOHN MCDUGALL,  
*Agent des Sauvages.*

No. 22—Aucun rapport de J. B. McDonald, agent des Sauvages.

No. 23.

## NOUVELLE-ÉCOSSE.

DISTRICT DES SAUVAGES, No. 8.

GRAND NARROWS, C. B., 24 octobre 1876.

L'honorable surintendant général des  
Affaires des Sauvages, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre comme information au département des Sauvages, le rapport annuel suivant pour l'année terminée le 30 juin 1876.

Je suis heureux de constater un progrès sérieux et digne d'éloges parmi mes Sauvages qui se livrent à l'agriculture. Cet automne leurs travaux sont amplement récompensés par une bonne et abondante récolte, ce qui doit nécessairement leur inspirer la louable ambition de devenir des agriculteurs parfaits.

Il y en a d'autres dont je ne puis parler avec autant d'avantage. Ceux-là préfèrent errer et se traîner d'une localité à l'autre en mendiant pour leur subsistance, et lorsqu'ils reçoivent quelque chose pour eux-mêmes et pour leurs enfants, ils remercient, avec une simplicité caractéristique, en demandant aux donateurs de leur accorder davantage.

Dans une occasion j'ai refusé toute aide du gouvernement aux hommes de ce calibre, et j'aurais fait la même chose, le printemps dernier, s'ils n'eussent consenti à venir à la réserve d'Eskasonie semer leur part de la graine fournie par le département des Sauvages.

Les femmes Micmacs sont en général inférieures à l'autre sexe. Tous les Sauvages, mâles et femelles, qui appartiennent à mon agence, sont des gens strictement moraux et religieux.

Lorsque je regarde avec impartialité les Sauvages d'Eskasonie et lorsque je tiens compte de leurs coutumes, leur honnêteté, leur intégrité et leur désir ardent de servir leur Créateur, je suis porté naturellement à conclure que le temps, l'appui libéral que leur accorde le gouvernement, et une surveillance très régulière mettront les Micmacs d'Eskasonie sur un pied d'égalité avec d'autres personnes d'une nuance plus pâle.

Il n'y a aucun bois coupé et vendu sur la réserve, si ce n'est celui qui est préparé par et pour les Sauvages exclusivement.

Tout l'argent envoyé par le département, depuis mon dernier rapport annuel, a été dépensé à se procurer de la graine et d'autres choses nécessaires à la vie. La somme de \$100 a été donnée aux Sauvages pauvres et nécessiteux, et les vieillards et les infirmes reçoivent quelques fois des secours du chef avec lequel je règle de temps à autre.

Le département a envoyé \$25 pour permettre à un vieux Sauvage, Paul Christmas, de se procurer certains articles pour la construction de sa nouvelle maison. Cette somme a été dépensée à acheter ces articles et à payer pour d'autres déjà achetés.

L'école sauvage sur la réserve est bien dirigée et donne satisfaction générale, mais la moyenne de l'assiduité n'est pas ce que je désirerais; les difficultés qui proviennent naturellement du manque de chaussures et de chaussettes, et le manque complet d'appareils d'école, sont grandement la cause de ce mal. Malgré toutes ces difficultés, si propres à empêcher le progrès de l'éducation, quelques-uns des élèves micmacs peuvent lire et écrire avec une étonnante facilité.

Le tableau ci-annexé fournira, je l'espère, au département, toutes les statistiques omises dans le rapport précédent, afin d'éviter, s'il est possible, les répétitions inutiles.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

ALEX. F. MCGILLIVRAY,  
*Agent des Sauvages.*

No. 24. Aucun rapport de Chs. Sergeant, surintendant-visitateur.

No. 25.

NOUVEAU-BRUNSWICK,  
SURINTENDANCE DU SUD-OUEST,  
FRÉDÉRICTON, 10 novembre 1876.

L'honorable surintendant général  
des Affaires des Sauvages, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que, suivant votre circulaire du 3 juillet dernier, je transmets un rapport sur les affaires des Sauvages dans ma surintendance pour l'année terminée le 30 juin 1876.

Le tableau que j'ai transmis à votre département, il y a peu de temps, n'est pas aussi entier et aussi complet que je l'aurais désiré, vu la mauvaise volonté de quelques Sauvages, l'ignorance des autres et l'impossibilité de voir beaucoup de Sauvages réunis après ma visite à une date antérieure de la saison, mais j'ai donné les renseignements aussi complètement et aussi exactement que le permettaient les circonstances.

Vous verrez qu'il y a eu augmentation de la population sauvage confiée à mes soins, et je suis heureux de constater, en même temps, un peu plus d'aisance et de progrès sous d'autres rapports.

Souvent, dans des assemblées régulières et autrement, j'ai appelé l'attention des Sauvages des réserves de Tobique, comté de Victoria, de Kingsclear et Ste. Marie, comté de York, sur l'importance d'avoir des écoles parmi eux, et je leur ai demandé de me fournir un état du nombre d'enfants ou de personnes, qui fréquenteraient l'école pendant l'année dans chacune des localités mentionnées et dans toutes réunies, et de choisir ou de faire choisir pour eux un professeur convenable. Je ne m'occupais pas de la croyance ou du pays auquel la personne appartiendrait, aussi longtemps qu'elle conviendrait aux Sauvages et qu'elle pourrait enseigner et que son caractère serait bon. J'ai ajouté qu'en recevant ces informations je me ferais un devoir de constater la valeur des réparations requises dans toute bâtisse convenable pour une école sur toutes les réserves sus-mentionnées. Je m'informai aussi du coût de construction de toute bâtisse nouvelle pour les fins scolaires sur ces réserves, et j'ajoutai qu'après avoir reçu les informations je ferais rapport au département des Sauvages, qui ferait avec plaisir ce qui serait à propos. A l'exception d'une liste d'enfants qui pourraient fréquenter l'école, qui me fut donnée par un membre de la peuplade Kingsclear, rien ne fut fait. Cependant je soulèverai la question plus tard de la manière que je jugerai la plus judicieuse pour l'avantage des Sauvages.

La culture a quelque peu occupé les Sauvages de cette réserve à Little Falls, Tobique et Kingsclear, et, dans les autres localités, on n'a rien fait ou que peu de chose.

La pêche n'est pas pour eux une source de bénéfice; les Sauvages de quelques-unes des peuplades tuent quelquefois au dard, lorsqu'ils le peuvent, quelques saumons, et prennent d'autres poissons pour leur propre usage.

Quelques peuplades font la chasse sur un pied limité, mais par suite de l'occupation de leurs lieux de chasse par d'autres et de la distance à parcourir, les Sauvages ne poursuivent pas leurs opérations aussi loin qu'auparavant.

L'ivrognerie parmi les Sauvages a eu des effets très démoralisateurs dans quelques localités, attendu que des gens qui ne sont pas sauvages achètent des spiritueux pour eux, et qu'un grand nombre de magistrats et de constables ne font pas leur devoir et appliquent la loi avec trop de relâchement.

Depuis un an ou à peu près, on a construit ce que l'on appelle des cellules (*lock-ups*) à Little Falls et à Tobique, et il n'y a aucune raison à présent pour ne pas emprisonner les Sauvages de ces localités qui semblent résolus, à tout hasard, à violer la loi, et qui pour y arriver, l'éluent en faisant acheter des spiritueux par d'autres. Pendant mes dernières visites, qui ont pris plus d'un mois de mon temps, j'ai visité Little Falls, Tobique, Woodstock, Ste. Croix, St. Stephens, St. George et St. Jean, endroits où demeurent principalement les Sauvages, et j'ai averti les vendeurs de liqueurs et d'autres personnes intéressées dans ce trafic, de ne pas violer la loi sous peine de sévères pénalités. J'ai conseillé aussi à un grand nombre de magistrats et autres personnes influentes et constables de voir à ce que la loi fut exécutée pour le bénéfice des Sauvages et de la société en général.

J'ai reçu de votre département, il y a quelques semaines, un certain nombre de petites affiches pour placer dans les diverses localités, afin d'appeler l'attention du public sur quelques-unes des dispositions de l'Acte concernant la vente de liqueurs enivrantes aux Sauvages. J'espère que ces affiches auront le bon effet de rendre plus public cet important sujet.

Les Sauvages se plaignent encore à moi, comme je vous l'ai appris, à votre département, au sujet de l'insuffisance du montant qu'ils obtiennent comme aide pécuniaire; et je regrette qu'un certain montant qui est accordé pour la graine ne puisse être dépensé que pour cet objet, tandis qu'avant cette année, je l'employais, avec l'approbation du chef des Sauvages, sans tenir compte de sa destination, et le résultat fut de mieux les satisfaire.

Au sujet des terres, surtout celles de la réserve Tobique, je n'ai pu obtenir de l'argent de ceux qui les ont achetées ou occupées pendant les dernières années.

Je n'ai pu obtenir le consentement des Sauvages pour permettre au département des Sauvages de disposer du bois sur les réserves par des licences, etc., etc., mais quand j'aurai l'occasion de les visiter, particulièrement la réserve de Tobique, j'appellerai encore leur attention sur le sujet.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

WILLIAM FISHER,  
*Surintendant-visitateur.*

No. 26.

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD,  
CHARLOTTETOWN, 18 novembre 1876.

L'honorable surintendant général  
des Affaires des Sauvages, Ottawa.

MONSIEUR,—Jusqu'à présent il m'a été impossible de transmettre le tableau du recensement, etc., etc., des Sauvages de l'Île du Prince-Edouard pour l'année terminée le 30 juin dernier, ce que je fais maintenant avec cette lettre. Je ne puis dire si cette partie de la tribu Micmac augmente ou diminue, mais en considérant le nombre de décès dans la période mentionnée, s'élevant à dix-huit, et la demande continuelle pour des médecines et des soins de médecins par les membres en général, je suis porté à croire qu'il y a une diminution graduelle dans cette section de la tribu. Quelques-uns font de leur mieux pour améliorer leur genre de vie en construisant des cabanes pour remplacer les camps, mais sans aide ils font nécessairement des progrès lents. Je vous renvoie à ma communication précédente sur les affaires concernant la prospérité présente et future des colons de l'île Lennox.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

T. STEWART,  
*Surintendant-visitateur.*

No. 27. Aucun rapport de J. A. N. Provencher, surintendant des Sauvages *ad interim*.

No. 28.

COLOMBIE-BRITANNIQUE,  
SURINTENDANCE DE VICTORIA,  
VICTORIA, 1er septembre 1876.

A l'honorable surintendant général  
des Affaires des Sauvages,  
Ottawa.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant sur les affaires des Sauvages dans la surintendance de Victoria, pour l'année terminée le 30 juin 1876.

Conformément à vos instructions, aucune visite officielle, en attendant le règlement de la question des terres des Sauvages par les Commissaires conjoints du gouvernement fédéral et de celui de la province, n'a eu lieu chez les tribus sauvages éloignées pendant l'année qui vient de s'écouler. Conséquemment je regrette l'absence de nouveaux faits qui sans doute rendraient le présent rapport plus acceptable et plus intéressant.

Dans toute la province les Sauvages de chaque nationalité savent que l'on se propose d'organiser un Bureau de Commissaires pour préciser et régler finalement leurs griefs au sujet des terres, et je pense que généralement ils comprennent bien que l'intention du gouvernement est de les traiter avec justice et équité sur cette importante question. Cela se voit plus particulièrement parmi les Sauvages de l'intérieur qui, ayant à compter beaucoup sur les produits du sol pour leur subsistance, attendent avec une grande anxiété le résultat de la Commission et le choix définitif de leurs réserves.

Je suis heureux de dire que la paix et des dispositions apparemment bonnes règnent généralement parmi toutes les tribus sauvages de cette province, condition qui, je le pense, sera affermie et continuée en reconnaissant et en préservant justement leurs droits comme sujets britanniques. Malheureusement et contrairement à ce qui se passe dans d'autres parties de la Puissance, tandis que les Sauvages ont été en partie traités de cette manière par les divers gouvernements de la colonie, leurs droits primitifs sur le sol n'ont pas été reconnus, et le fait qu'ils savent que leurs frères sauvages des autres parties de la Puissance ont été traités d'une manière plus équitable et plus humanitaire, suscite parmi ceux qui sont civilisés des sentiments de jalousie et de mécontentement qui n'existeraient pas sous d'autres circonstances. Il n'y a pas de doute cependant que des octrois libéraux de terre à ceux qui en ont réellement besoin, modifieront considérablement cette condition, s'ils ne la changent pas entièrement, et les engageront à se résigner à leur sort.

Naturellement il n'est pas également nécessaire de réserver de grandes étendues de terre arable pour les Sauvages qui habitent la côte, mais on ne devrait pas contester leurs droits sur les stations de pêche et les lieux de chasse, et on devrait les garantir parfaitement contre tout empiètement futur.

Il y en a encore beaucoup de vice et de dégradation parmi les Sauvages de la côte, et je pense qu'il n'y a pas un champ plus fertile dans la Puissance pour exercer l'influence chrétienne et civilisatrice de l'intelligent missionnaire.

Au fort Simpson, où les méthodistes wesléyens ont une bonne mission, et, à Metlakatlah, où M. Duncan, de la société de l'Eglise des Missions, est demeuré pendant plusieurs années, on peut constater spécialement les effets bienfaisants de l'enseignement chrétien.



Ces résultats sont cependant très limités et s'étendent à peine au-delà des établissements mentionnés. Même tels qu'ils sont, les Sauvages de cette province sont ses meilleurs consommateurs, et ils contribuent beaucoup plus à sa richesse et à ses ressources vitales que nous ne le pensons; mais sous l'influence croissante et bienfaisante de la civilisation je pense que l'on pourrait difficilement se faire une idée de leur importance pour nous comme habitants.

Il est cependant très difficile de christianiser des Sauvages dispersés sur une aussi vaste étendue de côte seulement par l'influence bienfaisante des blancs, dont les principes ne sont pas en harmonie avec une œuvre semblable, et qui vivent avec eux seulement pour satisfaire leurs mauvais penchants. Il n'y a pas de doute que l'on doit attribuer à des effets éloignés découlant de cet état de choses la disparition subite des Sauvages de la côte, et, d'après le nombre actuel des décès, l'époque où on ne conservera que le souvenir de leur existence, n'est pas éloignée. Même dans un tel champ ouvert au travail, les cas d'échec par suite de défaut de fonds ou d'aptitudes ne manquent pas parmi les missionnaires qui ont cherché de temps à autre à racheter le Sauvage dans diverses parties de la province.

Des écoles, qui n'entraînaient pas de fortes dépenses, ont été établies dans quelques localités, car il est évident que l'éducation seule peut déraciner la barbarie, mais dans plusieurs cas on les a abandonnées parce qu'elles n'avaient pas de succès.

Dans ces cas, cependant, les Sauvages n'ont pas été à l'abri des influences pernicieuses des mauvaises relations, et il n'est pas possible sous ces circonstances de troubler les habitudes irrégulières et les coutumes de la vie du wigwam, dont la destruction est nécessaire, avant que l'on puisse arriver à un état de civilisation plus élevée.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, trois des écoles de la mission dans cette surintendance, qui participent à l'octroi accordé par le gouvernement, ont été fermées par suite de l'impossibilité de maintenir la moyenne requise de l'assiduité, et il est très douteux que, dans ces cas, les efforts déployés et l'argent déjà dépensé puissent produire des bienfaits sérieux.

Le Sauvage qui a reçu de l'instruction, s'il a interrompu sa vie nonchalante et nomade, revient bientôt à ses anciennes habitudes, et les impressions que l'enfant ou le jeune homme a reçues se perdent bientôt au contact des compagnies qu'il fait plus tard.

L'établissement d'écoles d'industrie, bien qu'il nécessite de plus forts déboursés, est, je pense, plus prudent et plus économique, et je pense qu'aucune Mission n'arrivera jamais à des résultats très importants ou durables sans ajouter cette instruction aux enseignements religieux.

Une plus forte dépense appliquée judicieusement pour cet objet dans quelques-uns des centres les plus peuplés contribuerait beaucoup plus à civiliser et à christianiser le Sauvage que le petit octroi qui est souvent gaspillé dans de vains essais d'écoles, pour donner les bienfaits de l'éducation au Sauvage ignorant, ou pour lui enseigner les premières leçons de civilisation—choses qu'on ne peut cultiver et encourager sans une sage direction. L'importance pour le pays de faire des jeunes Sauvages des citoyens utiles et industrieux est incalculable, et le revenu que le pays en retirerait justifierait une dépense suffisante de ses fonds de la manière la plus propre à amener un résultat si désirable.

Pendant la dernière année les écoles suivantes ont reçu de l'aide du gouvernement suivant les instructions transmises par l'ordre en Conseil à ce sujet :

Fort Simpson .....	W.	\$300 00
Nanaimo.....	W.	250 00
Ste. Marie.....	C. R.	350 00
Victoria.....	W.	250 00
Metlakahlah .....	M. A.	500 00
Kincolith.....	M. A.	62 50

\$1,712 50

Les écoles à Comox (anglicane), à Quamichan (anglicane) et à Victoria (wes-léyenne) ont été fermées par suite de l'impossibilité de conserver la moyenne requise de l'assiduité. Des rapports trimestriels des écoles ci-dessus nous ont été transmis de temps à autre suivant vos instructions.

#### PRÉSENTS.

A part les présents ordinaires aux Sauvages nécessiteux, des graines de jardin, etc., ont été fournies aux diverses tribus de l'île de Vancouver et de la côte, pendant la dernière année, pour une valeur de \$359.05.

Un certain nombre de peuplades ont reçu des instruments aratoires, l'année dernière.

Ces Sauvages ont tiré de grands bénéfices de la distribution judicieuse de ces articles, et un grand nombre d'entre eux ont produit des quantités de grain et de racines, qui ont été une bonne addition à leur provision de saumon pour l'hiver, etc.

Dans la vallée Cowichan, les pommes de terre, les navets, les carottes et autres comestibles ont poussé aussi bien que ceux que les colons blancs ont cultivés dans le même district.

#### ARPENTAGES ET RÉSERVES.

La question des terres des Sauvages n'ayant pas été réglée, les arpentages n'ont pu se faire et on n'a pu rien faire concernant les réserves.

Tous les Sauvages qui ont des réserves sur l'île de Vancouver désirent beaucoup les voir divisées en lots, attendu qu'aujourd'hui des indolents des différentes tribus réclament des parties de chacune et ne les cultivent pas, à l'exclusion de gens plus industriels mais moins puissants.

Un grand nombre de personnes s'opposent à ce que l'on donne aux Sauvages des réserves convenables, parce que plusieurs de celles qui existent sont comparativement peu utilisées ou cultivées, et conséquemment dans les localités où le sol arable est peu étendu, il leur semble que c'est faire un gaspillage que de choisir des terres et de les laisser improductives simplement parce que des réserves sauvages sont nécessaires. Cependant il est bon de remarquer que l'on a eu l'habitude ici d'avoir une réserve pour l'usage commun d'une tribu. Le Sauvage industriel pourrait obtenir ou ne pas obtenir un morceau de terre, et, s'il en obtenait un, ses améliorations pourraient être ravies par tout autre qui regarderait les fruits de son travail avec convoitise ou envie.

Il n'y a aucun doute, lorsque les choses sont possédées en commun, que l'ambition et l'esprit d'émulation ne sont pas stimulés ou récompensés. Le progrès individuel est entravé s'il ne devient pas impossible; les coutumes barbares, qui détruisent l'individualité, sont encore encouragées, et généralement on pratique en vain le travail et les dépenses pour les engager à cultiver leurs terres.

La reconnaissance et la protection des droits de propriété individuelle sont les principes primordiaux et distinctifs de la civilisation, et si nous n'accordons pas ces bienfaits en même temps que nos dons d'argent et de terre, comment pouvons-nous espérer que les Sauvages en profiteront matériellement ou adopteront les manières et les coutumes de la vie civilisée pour abandonner celles de la barbarie? Donnez au Sauvage un morceau de terre dont les limites soient à lui et permettez-lui de considérer comme sa propriété individuelle tout ce qu'il pourra en tirer, et vous donnerez à son ambition et à son activité une impulsion qui bientôt s'étendra à tous.

En peu de temps, chaque acre de ma réserve serait cultivé et la pernicieuse coutume des Sauvages de vivre ensemble dans de grandes et infectes habitations disparaîtrait graduellement.

#### RECENSEMENT.

Je regrette de ne pouvoir vous fournir autre chose qu'un recensement approximatif des Sauvages de cette surintendance.

Je pense que celui fourni, l'année dernière, pour toute la province, était passablement exact.

On doit se rappeler que par suite de la grande étendue de territoire sur laquelle sont dispersées les diverses peuplades, de l'impossibilité d'arriver à elles par les voies ordinaires de communication, et de l'organisation imparfaite du département, ainsi que de l'inutilité de visiter les tribus éloignées lorsque le règlement des difficultés au sujet des terres était pendant, il est impossible de vous garantir l'exactitude d'aucun recensement.

Voici un recensement exact des peuplades Cowichan qui demeurent près de Victoria :

Noms des peuplades.	Adultes.		Adolescents.		Enfants.		Total.
	H.	F.	G.	F.	G.	F.	
Songhees .....	55	62	7	9	25	24	182
Chah-thul-el-p-ll.....	34	31	4	4	13	18	104
Tsah-wit-ook.....	24	20	5	3	11	8	71
Pau-Kwe-ehin.....	23	28	3	7	16	16	93
Tsi-Klum .....	16	14	.....	1	3	7	41
Sooke.....	13	12	2	1	5	6	39
Tche-ah-nook.....	19	17	1	4	9	4	54
Ke-tlay-nup.....	10	10	.....	1	2	1	24
Total.....	194	194	22	30	86	84	608

#### SOINS DES MÉDECINS, ETC.

La maladie a fait des ravages assez sérieux, l'année dernière, parmi les naturels de Vancouver et ceux de la côte.

Les remèdes et les conseils ont été donnés suivant le besoin.

Sur demande, des remèdes ont été fournis aux Missions éloignées, et on a ainsi beaucoup soulagé les tribus éloignées qui autrement n'auraient pas eu ces secours. L'apparition de la petite vérole a entraîné des dépenses comparativement élevées, et environ 900 Sauvages ont été vaccinés.

Je puis ajouter que la petite vérole a limité ses ravages aux Sauvages du nord qui ont la permission de demeurer dans la ville, et aucun de ceux qui habitaient la réserve voisine de la ville n'a été atteint.

Ces Sauvages séjournent ici pendant des mois pour les fins les plus viles, et une grande partie de la maladie et de la contagion provient de l'absence de mesures efficaces pour les prévenir.

Etant maîtres de maisons et encouragés à demeurer ici, leur qualité de contribuables les soustraie au contrôle du département.

Bien qu'ils aient droit à la protection des autorités municipales aussi bien que les blancs, il est regrettable qu'il leur soit permis de demeurer ici sous ces circonstances.

#### POISSON, FOURRURES, ETC.

N'ayant pas les moyens de réunir les statistiques variées et importantes demandées dans le tableau que l'on m'a transmis, je regrette de n'avoir pu le remplir avec exactitude, et des erreurs détruiraient, je pense, la valeur que l'on attacherait autrement à cet état. Cependant un état des exportations de la province vous donnera une meilleure idée des industries de nos Sauvages, attendu que les trois derniers articles sont entièrement produits par eux :

	1875		1876
Poisson.....	\$114,170 00	Poisson.....	\$ 54,202 00
Fourrures.....	411,810 00	Fourrures.....	295,290 00
Huile.....	19,816 00	Huile.....	17,136 00
Atocas.....	3,508 00	Atocas.....	526 00
Total.....	\$549,364 00	Total.....	\$367,154 00

Un grand nombre de Sauvages de l'intérieur tirent des quantités considérables d'or des tributaires de la rivière Fraser, et, en faisant allusion à leurs industries, je puis dire qu'ils font une grande partie du transport et de l'emballage de l'intérieur. Même il est difficile de concevoir ce que feraient le mineur, le commerçant, l'agriculteur, le navigateur de la côte ou toute autre personne, dans aucune partie de la province, sans l'aide du Sauvage.

Un encouragement judicieux et convenable les rendrait sans aucun doute utiles à la province, pour contribuer au développement des diverses ressources du pays.

Il y a quelques jours, je visitai le camp de Saanich-Sud, en-deçà de dix milles de la ville, et les Sauvages prenaient part à une de leurs fêtes traditionnelles des présents ou *potlaches*. Cette coutume est encore très commune parmi les tribus de la côte, mais je suis heureux de dire qu'elle tombe graduellement en désuétude.

Les présents dans ces fêtes consistent en couvertures de lit, canots, fusils, étoffes, argent, articles de ménage, etc., etc.

À une visite précédente à ce camp, je fus frappé de l'apparence de pauvreté que présentaient les habitants, mais maintenant, combien la scène est changée !

À peu près trois milles Sauvages des tribus voisines s'étaient réunis là comme hôtes et étaient au comble de la joie. J'ai été étonné des richesses qui frappaient l'œil de tous les côtés. Une plate-forme d'à peu près deux cents pieds de longueur était chargée de couvertures de lit, d'étoffes, etc., en quantités illimitées. J'ai vu trois membres d'une même famille (ils étaient frères) donner 3,500 couvertures de lit, sans doute les épargnes de nombreuses années (au coût de fréquentes privations pendant l'intervalle) qu'ils avaient conservées avec soin pour l'occasion. On distribuait pendant la fête des marchandises pour une valeur de \$15,000.

#### VENTE ILLICITE DES LIQUEURS.

La mortalité croissante parmi les Sauvages de la côte provient sans doute entièrement de la facilité avec laquelle ils obtiennent ce vilain mélange appelé le whisky sauvage.

Des canots chargés viennent principalement des différentes localités sur le Détroit de Puget, et peut-être de quelques-unes des îles éloignées.

Le service d'un bateau du revenu, qui pourrait faire des visites inattendues, semblerait le seul moyen d'arrêter le trafic, aussi longtemps que ces tribus dispersées au loin ne seront pas sous une surveillance plus immédiate qu'à présent.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

J. W. POWELL,  
*Surintendant des Sauvages.*

COLOMBIE-BRITANNIQUE,  
SURINTENDANCE FRASER,  
NEW WESTMINSTER, 5 octobre 1876.

L'honorable

Surintendant général des Affaires des Sauvages,  
Ottawa.

MONSIEUR,—Je vous sou mets le rapport suivant sur les affaires des Sauvages dans la surintendance pour l'année dernière.

Bien que les commissaires pour le règlement de la question des terres des Sauvages ne soient pas encore venus en leur qualité officielle, je suis heureux de signaler un sentiment général de confiance et de satisfaction parmi les Sauvages de la surintendance Fraser, et, autant que j'ai pu voir, un progrès évident dans la condition sociale et morale de la grande majorité des Sauvages, et une diminution sérieuse dans le calendrier criminel.

Cet état de choses est dû, en grande partie, au fonctionnement satisfaisant de la nouvelle loi concernant les liqueurs dans les endroits où la police est suffisante pour la mettre en vigueur, et aussi à l'influence des divers missionnaires dans le pays.

Lorsque la question des terres sera réglée et que le département sera plus complètement organisé avec l'aide de deux ou trois agents locaux dans l'intérieur, j'espère un progrès plus grand dans la condition des Sauvages.

Les Sauvages comprennent maintenant que des commissaires ont été nommés dans le but de régler leurs affaires concernant les terres, et ils attendent leur arrivée avec anxiété.

Il en dépendra beaucoup des travaux des commissaires, s'ils s'en tiennent au véritable esprit et à l'intention de l'arrangement conclu entre le gouvernement fédéral et celui de la province, le mécontentement cessera et l'administration des affaires des Sauvages sera simplifiée.

Il y a entre les Sauvages et les colons blancs, dans des parties éloignées de l'intérieur, quelques difficultés pendantes qui devraient être réglées bientôt, mais il n'est pas probable que l'on puisse les régler à cette saison avancée de l'année, par suite de la grande distance de la capitale et des fortes dépenses que doit entraîner un voyage des commissaires et de leurs assistants.

J'ai été appelé, pendant le dernier hiver, à secourir un grand nombre de Sauvages dans la région du bas de la rivière Fraser où les pommes de terre et autres récoltes furent détruites par le débordement de la rivière Fraser pendant l'année précédente. Ces secours se composaient principalement de farine, couvertures de lit, vêtements.

Je regrette d'avoir à rapporter qu'une inondation encore plus désastreuse a eu lieu pendant la dernière saison. Presque toutes les récoltes ont été détruites, ce qui me fait prévoir que nous aurons à demander de nouveaux secours pendant l'hiver prochain. S'il en est ainsi, le montant du crédit ne sera pas suffisant.

J'annexe un état des provisions ainsi que des instruments et des graines qui m'ont été fournis pendant la dernière année, ainsi que de leur valeur.

Au commencement du printemps, de nombreuses députations de Sauvages des diverses tribus de la région de la rivière Fraser et de Burrard Inlet sont venues me visiter, les bruits ayant couru parmi eux qu'ils seraient chassés de leurs réserves, ce qui causait de l'anxiété et du malaise. Il n'était pas facile d'apaiser leurs craintes, mais peu à peu ils reprirent confiance et se mirent à l'ouvrage résolument. Il est très regrettable que leurs travaux aient été si infructueux par suite de la grande inondation. La majorité des réserves du bas de la rivière Fraser sont plus ou moins inondées chaque année, mais à des intervalles de trois ou quatre années, l'eau couvre presque toutes leurs réserves.

J'ai appelé l'attention des commissaires des terres sur ce sujet et j'ai recommandé qu'un ingénieur fut envoyé immédiatement pour constater l'étendue des dommages et faire rapport dans le but de leur assurer, s'il était possible, des terres propres à la culture et de mieux guider les commissaires dans l'accomplissement de leurs devoirs responsables.

Dans le mois de mai, je partis, en compagnie de Sauvages, dans un canot chargé de tentes et de provisions pour visiter complètement toutes les réserves du bas de la rivière Fraser, du golfe de Georgie et de Burrard Inlet. Après avoir visité les tribus Chuossen et Musqueam sur le golfe de Georgie et les diverses peuplades de la tribu Squamish qui habitent la côte de l'Anse Burrard, je décidai de ne pas aller plus loin, parce qu'ils soulevaient invariablement la question des terres. Ignorant la ligne de conduite que les commissaires pourront adopter, je ne pouvais leur donner une réponse satisfaisante et je craignais, en discutant le sujet, d'intervenir dans les devoirs des commissaires.

J'ai fait le recensement des tribus visitées et j'ai été flatté de leur condition. Presque tous habitent de petits logements en charpente, que j'ai trouvés propres. Tous avaient plus ou moins de terre en culture, avec des pommes de terre et des légumes, et leurs clôtures étaient bonnes.

La population de cette partie de la surintendance au-dessous de Yale et connue comme la région de la rivière Fraser, est portée à 2,500 ou 3,000, et celle du reste de la surintendance à 12,500 environ, à peu près 15,000 en total.

Ceux d'en dehors de Yale n'ont pas eu une large part des présents, outre les graines et les médecines attendu qu'ils ont reçu la part du lion l'année précédente.

Les Sauvages en général ont des vues propres au pays quant à la valeur de l'argent. Une peuplade d'environ quinze familles m'a demandé, dans le printemps, des instruments aratoires et des graines. Je questionnai le chef au sujet d'un "Potlache" qu'il avait tenu chez lui l'hiver précédent, et je constatai que lui-même et deux de ses hommes marquants avaient donné en présents à leurs amis, 134 sacs de farine, 140 paires de couvertures de lits, ainsi qu'une quantité de pommes et de provisions dont la valeur s'élevait à \$700 environ, qu'ils avaient payés à même leurs gains comme journaliers, pêcheurs et chasseurs. Je fis au chef la remarque que s'il eût épargné son argent il ne serait pas dans la nécessité de me demander du secours. En raisonnant avec lui, je me promis que la coutume serait abolie à l'avenir. Je lui donnai des instruments, des pommes de terre et des graines pour une valeur de \$80 environ.

Plusieurs des chefs, qui m'ont demandé quelque chose pendant la dernière année, ont demandé des charrettes, des chariots, des harnais, etc., que je n'ai pu leur donner, attendu que le crédit voté ne me permettait pas de le faire. Si j'eusse poursuivi mon voyage dans l'intérieur du pays, comme je me le proposais au commencement de la saison, il aurait été nécessaire de demander une augmentation du crédit accordé à cette surintendance.

Les seules écoles sauvages qui soient ouvertes sont celles de la Mission Ste. Marie et de Lytton, la première ayant une moyenne d'assiduité quotidienne de 43 et la seconde, une moyenne de 16. Il est très difficile d'avoir un grand nombre d'élèves réguliers; on ne peut y arriver qu'en les pensionnant et en les habillant gratis et en les gardant constamment à l'école. J'ai appris que deux autres écoles sont sur le point d'être établies dans d'autres parties de l'intérieur.

La santé des Sauvages de cette région semble s'améliorer généralement.

J'ai à reconnaître l'aide bienfaisant des divers missionnaires et des autres messieurs dans l'intérieur pour la distribution des médecines, des graines et pour d'autres fins.

Un recensement exact pourra être fait avec plus de soin et d'économie lorsque les commissaires des terres feront leur visite, vu la grande étendue de la surintendance.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur

JAMES LENIHAN,  
Surintendant des Sauvages.

## RAPPORT A 1

Des officiers et des employés de la division des Sauvages, département de l'Intérieur, pour l'année expirée le 30 juin 1876.

## QUARTIERS-GÉNÉRAUX.

Désignation.	Nom.	Salaire annuel.	Date de la nomination dans la division des Sauvages.	Par qui nommé.	Date de la première nomination dans le service civil.	Remarques.
Surintendant général.....	Hon. David Laird.....	\$ cts.	Novembre....1873...	.....	.....	Remplit cette charge conjointement avec celle de ministre de l'Intérieur.
Sous-surintendant général.....	L. Vankoughnet.....	2,050 00	13 février....1861...	Gouverneur en Conseil	13 février 1861.	
Comptable.....	Robt. Sinclair.....	1,400 00	1er juin.....1873...	do	Avril.....1859.	
Commiss chargé de la vente des terres J. V. de Boucherville	J. V. de Boucherville	1,200 00	1er avril.....1874...	do	Mai.....1864.	
Commiss correspondant.....	A. N. McNeill.....	1,150 00	1er juillet....1874...	do	1er juillet 1874.	
Assistant commis correspondant.....	M. Benson.....	750 00	22 avril.....1876...	do	22 avril....1876.	Nommé pour remplacer J. B. Butler, qui a résigné.
Assistant comptable.....	F. Smith.....	800 00	1er septemb. 1873...	do	13 octobre 1870	
Commiss chargé des registres.....	T. F. S. Kirkpatrick.	900 00	6 août.....1873...	do	6 août....1873.	
Commiss et assistant traducteur français.....	John Penner.....	800 00	21 octobre...1873...	do	21 octobre 1873	

ROBERT SINCLAIR,

*Comptable, Affaires des Sauvages.*DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,  
DIVISION DES SAUVAGES, OTTAWA, 30 juin 1876.

## RAPPORT A (2.)

Des officiers et des employés de la Division des Sauvages, département de l'Intérieur, pour l'année expirée le 30 juin 1876.

## SERVICE DE L'EXTÉRIEUR.

Noms.	Emploi.	Salaire annuel.	Résidence.	Observations.
J. W. Powell, M.D.	Surintendant visiteur et commissaire.	\$ 2,600 00	Victoria, C.B.	Avec dépenses de voyage.
James Lenihan	do	2,000 00	New Westminster, C.B.	do
J. A. N. Provencher,	do	2,000 00	Winnipeg	do
Robert Pither	do	1,000 00	Fort Francis, Man.	Avec dépenses de voyage.
N. Chastellaine	do	250 00	Fort Francis, Man.	
W. m. Fisher	Interprète	400 00	Frédéricton, N.B.	En charge des Sauvages dans le sud et l'ouest du N.B.
C. Sargeant	do	400 00	Chatham, N.B.	do nord et l'est do
J. Harlow	do	100 00	Rivière à l'Ours	do dans le district No. 1, comtés Annapolis, Digby, Yarmouth et Shelburne.
Rév. P. M. Holden	do	100 00	Kentville, N.E.	do dans le district No. 2, comtés de Kings, Queens et Lunenburg.
Rév. P. Danahar	do	100 00	Bedford, N.E.	do dans le district No. 3, comtés de Halifax, Hants, Colchester et Cumberland.
Rév. R. McDonald	do	100 00	Pictou, N.E.	do dans le district No. 4, comté de Pictou.
Rév. Wm. Chisholm	do	100 00	Antigonish, N.E.	do dans le district No. 5, comtés d'Antigonish et Guysboro.
Rév. J. McDougall	do	100 00	Ile Rouge, N.E.	do dans le district No. 6, comté de Richmond, C.B.
Jos. B. McDonald	do	100 00	Port Hood, N.E.	do dans le district No. 7, comté d'Inverness, Victoria, C.B.

Rév. D. Melsas	Agent	100 00	Cap-Breton, N. E.	do dans le district No. 8, comté du Cap-Breton, C.B.
T. Stewart	Surintendant visiteur	200 00	Charlottetown, I.P.E.	Avec \$100 par année pour ses dépenses de voyage.
Wm. Plummer	Surintendant visiteur et commissaire	1,400 00	Toronto, Ont.	Avec 3 p. 100 de commission sur les droits de coupe perçus par lui et transmis au département, et \$200 par année pour ses dépenses de voyage.
R. G. Dalton	Commis	800 00	do	
J. T. Gilkison	Surintendant visiteur et commissaire	1,610 00	Brantford, Ont.	Avec \$200 par année de plus pour loyer de maison et de bureau, et \$140 par année pour ses dép. de voy.
Henry Andrews	Commis	900 00	do	
J. C. Phipps	Surintendant visiteur	1,200 00	Ile Manitouline	Avec 3 p. 100 de commission sur les montants perçus par la vente des bois et des terres, et transmis par lui au département, et \$100 par année pour ses dépenses de voyage.
Robt. McKenzie	do	1,000 00	Sarnia, Ont.	
Chas. Skene	do	900 00	Ile Parry	Avec 5 p. 100 de commission sur les montants retirés annuellement jusqu'à \$2,000, et 2½ p. 100 sur toutes les perceptions annuelles au-dessus de cette somme; \$60 pour loyer de bureau, et dépenses de voyage payées.
Wm. Van Abbott	Agent	500 00	Sault Ste. Marie	Avec 3 p. 100 de commission sur les perceptions provenant de la vente des bois et des terres qu'il transmet au département, et \$68.50 par année pour loyer de bureau et chauffage.
F. McAnanny	do		Belleville, Ont.	Reçoit, au lieu d'un salaire, 5 p. 100 de commission sur tout argent perçu par lui pour les ventes de terres et transmis au département.
A. LeBel	do		Ste. Epiphanie, Qué.	Reçoit, au lieu d'un salaire, 5 p. 100 sur les ventes de terres jusqu'à \$2,000, et 2½ p. 100 sur les montants qui excèdent \$2,000.
Wm. Livingston	do	400 00	Delaware, Ont.	Avec 3 p. 100 sur les droits de coupe perçus et transmis au département.
H. Vassal	do		Pierreville, Qué.	Reçoit, au lieu d'un salaire, les commissions suivantes: 2½ p. 100 sur les sommes payées par le département par son entremise aux Sauvages, et 10 p. 100 sur les loyers par lui perçus et transmis au département.
John Davidson	do		Cornwall, Ont.	Reçoit, au lieu d'un salaire, les commissions ci-dessus.
L. E. Osis	do	300 00	Roberval, Qué.	En charge des Sauvages Montagnais au lac St Jean.



RAPPORT A (2)—Des officiers et des employés de la Division des Sauvages, département de l'Intérieur, pour l'année expirée le 30 juin 1876.—*Suite.*

SERVICE EXTÉRIEUR.—*Suite.*

Noms.	Emploi.	Salaires. annuel.	Résidence.	Observations.
Pk. Moore .....	Agent .....	\$ cts.	Rivière Désert, Q. ....	En charge des Sauvages Algonquins à la Riv. Désert.
Amos Wright .....	do .....	600 00	Fort William, L. Supérieur	Reçoit, au lieu d'un salaire, 10 p. 100 de commission sur les sommes que le département paie aux Sauvages par son entremise.
Mathew Hill .....	do .....	350 00	Shannonville, Ont. ....	Pour perception de rentes de terres louées appartenant aux Mohawks.
A. B. Cowan .....	do .....	250 00	Gananoque, Ont. ....	A charge de certaines îles sur le fleuve St. Laurent.
John Wallace .....	Gardien .....	25 00	} Sur les îles .....	Gardiens d'îles sur le St. Laurent, entre Gananoque et Brockville.
A. Root .....	do .....	25 00		
J. L. Thompson .....	do .....	25 00		

ROBT. SINCLAIR,  
*Comptable, Affaires des Sauvages.*

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,  
DIVISION DES SAUVAGES,  
30 juin 1876.

## RAPPORT (B.)

## BUREAU DES SAUVAGES,

OTTAWA, 15 novembre 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre par les présentes les comptes de cette division du département de l'Intérieur pour l'année expirée le 30 juin 1876.

Ces comptes comprennent le bilan, qui indique la condition des affaires des tribus dans Ontario et Québec (communément appelées le Fonds des Sauvages) avec d'autres états, ainsi que les comptes de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard, de la Colombie-Britannique, de Manitoba et du Nord-Ouest.

Le fonds des Sauvages d'Ontario et de Québec, qui se compose de montants gardés en dépôt par le gouvernement fédéral pour les Sauvages de ces provinces, a augmenté de \$2,884,272.44, le 30 juin 1875, à \$2,923,335.17, le 30 juin 1876, l'augmentation étant de \$38,362.73.

Le fonds est comme suit :

## REVENU.

A l'avoir du compte d'intérêt d'après le bilan, colonnes 2, 3, 4, 5 .....	\$189,059 24
A l'avoir du compte du capital, colonnes 5 et 6.....	59,100 85
Revenu total.....	<u>\$248,160 09</u>

## DÉPENSE.

A compte de l'intérêt, colonnes 2 et 4.....	184,235 78
A compte du capital, colonnes 1 et 3.....	25,561 58
Total des dépenses.....	<u>\$209,797 36</u>
Laissant en caisse une balance de.....	\$38 362 73

Une analyse plus complète des comptes des tribus, que celle que l'on peut voir dans le bilan, démontre que, à part les crédits législatifs et les intérêts accrus sur le capital placé, le revenu à l'avoir de ces comptes découle des sources suivantes :

Perception provenant de la vente de terres.....	\$50,142 22
“ de droits de coupe.....	5,466 88
“ de droits de carrière.....	242 09
Bonus payé pour le privilège d'exploiter les limites à bois sur les réserves sauvages.....	2,667 33
Licences .....	40 00
Droits de passage.....	33 00
Rentes perçues des occupants de terres des Sauvages en vertu de baux.....	5,457 34
Une moitié des amendes payées par les personnes convaincues d'avoir vendu des liqueurs aux Sau- vages contrairement à la loi.....	126 04
	<u>64,174 9</u>

Montant rapporté..... 64,174 00

Ajoutez les crédits législatifs et les intérêts ci-dessus mentionnés, et le revenu accru à plusieurs comptes qui ne sont pas ceux des tribus, comme suit :

Crédits.....	\$16,800 00	
Intérêt.....	155,228 71	
Virements .....	711 44	
Remises d'argent non dépensé pour la distribution....	585 67	
Fonds d'administration des terres des Sauvages .....	6,470 92	
Fonds des écoles des Sauvages.....	471 51	
Fonds des Sauvages de la province de Québec.....	225 00	
Compte indéterminé.....	1,791 74	
		183,985 19
Revenu total.....		\$241,160 08

\$18,628.38 sont chargés au compte du capital et se composent des items suivants:

PAIEMENTS EN ARGENT.

*Abénakis de St. François.*

Pour réparation des chemins dans leurs réserves..... 46 60

*Amalécites de l'Île Verte et Viger.*

Pour des améliorations sur des terres occupées par des particuliers des tribus et cédées pour être vendues ..... 165 23

*Chippewas de Nawash.*

Réparations des chemins et ponceaux..... 200 00

*Chippewas de Rama.*

Partie du prix d'un morceau de terre cédé par eux pour être vendu par le département..... 100 00

*Chippewas de Saugeen.*

Pour balance due sur la construction d'une maison d'école..... 277 30

*Chippewas de la rivière Thames.*

Pour réparations aux chemins et pour faire des fossés..... 300 00

*Sauvages de la rivière Garden.*

Remise à J. Wilkinson de l'argent payé de trop pour l'achat sur le lopin 26, réserve de la rivière Garden..... 23 33

*Fonds d'administration des terres des Sauvages.*

Moitié d'un octroi de \$500 pour contribuer à réparer les chemins dans le township de Caradoc..... 250 00

*Iroquois de Caughnawaga.*

Dépenses pour la protection de terres à bois .....	32 50
--	-------

*Sauvages du Lac St. Jean.*

Premier paiement à compte d'un octroi de \$300 pour la construction d'un hôpital.....	70 00
---	-------

*Mississaguas d'Alnwick.*

Dépenses légales pour expulser des colons sans titre ( <i>squatters</i> ) sur leurs terres.....	571 00
---	--------

*Mississaguas de Nouveau Crédit.*

Pour niveler les chemins et construire des ponts sur la crique Boston.	458 00
--	--------

*Mohawks de la Baie de Quinté.*

Prêt à Mme Hill pour être remboursé avec intérêt à 7 pour 100.....	225 00
Remise à Rathbun et fils à compte d'une vente de terre désavouée.....	62 19
Réparations au pont sur la crique Sucker.....	31 00
	318 19

*Ojibbeways et Ottawas de l'Île Manitouline.*

Améliorations sur le lot 6, dans la concession 9, Carnarvon, la propriété d'un Sauvage, et vendu pour le bénéfice de la tribu.....	40 00
Arpentage de l'emplacement de ville de la Baie Gore...	233 41
Ouverture d'une route entre les baies Gore et Mudge.	250 00
	523 41

*Sauvages de la Rivière Désert.*

Pour arpentage de lots dans le township de Maniwaki.....	385 05
--	--------

*Wyandotts d'Anderdon.*

Bonus de \$100 chacun à soixante-trois Sauvages qui étaient parties à une cession de terres dans le township d'Anderdon.....	7,300 00
--	----------

	11,112 61
--	-----------

## VIREMENTS AU DÉBIT DE

*Diverses tribus.*

Dix pour 100 (portés à l'avoir du fonds d'administration des terres des Sauvages) sur \$55,609.10, montant de perceptions à compte de terres à bois vendues pendant l'année.....	5,560 91
--	----------

*Aux Chippewas de la Rivière Thames.*

Autres paiements à compte de réparations aux chemins.	114 00
---	--------

*Au fonds des écoles des Sauvages.*

Emprunt (remboursé depuis) pour faire certains paiements imputables au compte de l'intérêt.....	453 01
---	--------

*Aux Sauvages de l'Île Parry.*

Virement à l'avoir de la peuplade Shawanaga du bonus réalisé sur la vente de certaines limites de bois, la propriété de la dernière, peuplade, mais qui a été placé à l'avoir de la première.....	1,200 00
---	----------

*Aux Sauvages de Shawanaga.*

Pour le montant de certains paiements sur des terres dont la propriété a été ensuite constatée comme celle des Chippewas des lacs Huron et Simcoe, et maintenant à leur avoir.....	87 85
--	-------

*Au compte indéterminé.*

Virement à l'avoir des Six Nations de la Grande Rivière, d'un paiement sur une terre située dans le township de Hawkesbury.....	100 00
---	--------

---

 7,515 77

Total de la dépense imputée au capital.....	\$18,628 38
---	-------------

La dépense imputable au compte de l'intérêt peut être classifiée comme suit :

## PAIEMENTS EN ARGENT

Rentes annuelles payées à même les crédits législatifs et les intérêts accrus sur le capital placé.....	128,400 79
Salaires payés aux officiers élus par les diverses tribus et peuplades, aux médecins pour soins et remèdes fournis, le coût des funérailles et des appareils de funérailles, et provisions achetées pour les Sauvages malades et nécessiteux.....	61,623 79
	<hr/> 190,024 58

## VIREMENTS. AU DÉBIT DE

*Diverses tribus.*

Six pour 100, (portés au fonds d'administration des peuplades sauvages) sur \$5,231.17, étant la rente perçue sur les terres et les cours d'eau loués pour les Sauvages.....	326 41
--	--------

*Aux Sauvages de la Rivière-aux-Serpents.*

Virement à l'avoir des Ojibbeways et des Ottawas de Manitouline de rentes de terre perçues et placées à l'avoir, par erreur, à la peuplade précédente.....	80 00
--	-------

*Aux Mohawks de la Baie de Quinté.*

Remboursement à leur compte de capital des trois derniers versements (183.11 chacun) d'un emprunt à ce compte, pour permettre à la peuplade de construire une maison d'école.....	547 33
---	--------

*Aux Ojibbeways du Lac Huron.*

Pour rembourser un emprunt au Fonds d'administration, afin de compléter le paiement de rentes annuelles en 1875.....	12 36
--	-------

*Aux Sauvages de l'Île Parry.*

Virement à l'avoir de la peuplade de Shawanaga de rentes de terre perçues et placées à l'avoir, par erreur, à la précédente peuplade \$8.00, et 6 mois d'intérêt à 5 pour 100 sur \$1,208.00, \$45.00.....	53 30
--	-------

*Au fonds des écoles des Sauvages.*

Vivement à l'avoir du fonds d'administration de deux chèques, Nos. 1907, 1908, émis en paiement de salaire aux professeurs de l'Île Manitouline et portés par erreur au dernier compte.....	125 00
	1,144 40

Total des dépenses portées au compte de l'intérêt.....	\$191,168 98
--	--------------

## NOUVELLE-ECOSSE.

Dans cette province l'octroi législatif pour l'année a excédé les dépenses de \$347.70, les divers items étant tellement du même caractère et du même montant que ceux de 1874-75 qu'aucune remarque spéciale n'est nécessaire. La balance entière de \$1,192.45, au crédit de ce compte, est la propriété absolue des Sauvages, attendu qu'elle provient de la vente de bois et de pierre sur les réserves.

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

Dans le Nouveau-Brunswick, aussi bien que dans la Nouvelle-Ecosse, les dépenses de l'année ont été faites avec la plus grande économie, et il reste \$599.90 du crédit pour l'année. \$728.53 de la balance à l'avoir de ce compte appartiennent aux Sauvages qui les ont reçues, à diverses époques, pour des bois vendus des réserves.

## ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Les dépenses dans l'Île du Prince-Edouard, bien que moins élevées que l'année précédente, ont été à peu près de la même nature, et \$530.60 du crédit pour l'année courante restent en caisse.

## COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Une balance de \$22,597.31 reste au crédit de ce compte, dont \$3,172.31 appartiennent aux Sauvages Shongees, étant le montant de rentes perçues jusqu'au 30 juin, des locataires de terres dans leur réserve; et \$86 appartiennent aux Sauvages de la terre ferme, étant le montant d'une moitié des amendes imposées aux personnes convaincues d'avoir vendu des liqueurs aux Sauvages. La balance des crédits en caisse est donc \$19,338.99, dont \$3,207.77 appartiennent à 1875-76, et \$16,131.22 sont une accumulation des balances en caisse d'années précédentes. Dans chacune des surintendances de cette province, les dépenses pour des remèdes, des soins de médecins, etc., ont été très considérables, attendu que la petite vérole faisait des ravages parmi les Sauvages. Dans la surintendance de Victoria, les items de ce compte forment une somme de \$3,114.12, et dans la surintendance Fraser, une somme de \$2,844.86. Dans la surintendance Fraser, on a aussi fourni pour la première fois aux Sauvages des instruments aratoires, des graines de jardin et des graines de semence au prix de \$1,753.13. Sous d'autres rapports les dépenses de la surintendance Victoria ont été beaucoup moins élevées que l'année précédente.

## MANITOBA ET LE NORD-OUEST.

Ici les dépenses de l'année ont été de \$203,595.60, contre un crédit de \$223,525. La balance en caisse des crédits est \$20,229.40, ce qui, avec la balance des années précédentes et \$152.50 reçues à titre de "revenus et remises," forme une balance de \$64,645.39 à l'avoir du compte le 30 juin 1876.

Excepté sous le traité No. 3, tous les items du crédit pour le paiement de rentes annuelles ont été soutirés; cela surtout dans le cas du traité No. 4, d'après lequel le paiement des arrérages et des rentes annuelles s'est élevé à \$28,257 de plus que la somme accordée. Ce résultat est dû à la présence, à la date du paiement annuel, d'un grand nombre de Sauvages qui n'avaient rien retiré auparavant et dont plusieurs avaient droit à des arrérages pour les deux années précédentes. Par suite de cette circonstance le crédit pour les provisions, a été insuffisant pour une somme de \$19,280.50, et pour faire face en partie à ces dépenses imprévues le crédit supplémentaire de \$34,000 fut accordé.

Le montant dépensé pour les bêtes à cornes, les instruments aratoires, les graines, le grain, etc., d'après le traité No. 4, a presque doublé la somme du crédit. Pour les munitions et les ficelles d'après ce traité, le montant du crédit a été aussi légèrement soutiré.

Les fortes dépenses, sous le titre de "dépenses de bureau, etc.," proviennent principalement du paiement de rentes annuelles d'après le traité No. 4, et de l'achat de médailles pour être distribuées en vertu de ce traité et d'autres nouveaux.

Respectueusement soumis,

ROBERT SINCLAIR,

*Comptable des Affaires des Sauvages.*

L'honorable ministre de l'Intérieur.

ETAT B, (1.)

RÉSUMÉ DU BILAN, indiquant l'état du Fonds des Sauvages, le 30 juin 1875, les sommes qui y ont été ajoutées et déduites pendant l'année 1875-76, et les balances restant à l'avoir des divers Tribus et Fonds le 30 juin 1876.

Balances à l'avoir des divers Tribus et Fonds, le 30 juin 1875.			RECETTES.							Total du revenu, 1875-76.	NOM DE LA TRIBU ET DÉSIGNATION DU FONDS.	DÉPENSES.				Dépense totale, 1875-76.	Balances à l'avoir des tribus et fonds mentionnés le 30 juin 1876.		
Total des balances.	A l'avoir du capital.	A l'avoir de l'intérêt.	Disponibles durant l'année 1875-76 (avec la balance à l'avoir de l'intérêt)			Placées à l'avoir du capital, et ne pouvant être distribuées.						Par mandats.		Par transferts.			A l'avoir de l'intérêt.	A l'avoir du capital.	Total des balances.
			Provenant de l'intérêt cru durant l'an. 1875-76.	Provenant des crédits législatifs.	Provenant des loyers, amendes et remboursements.	Provenant de transferts d'autres comptes à l'avoir de l'intérêt.	Provenant de transferts d'autres comptes à l'avoir du capital.	Provenant de la vente de terre, pierre, bois, etc.	Imputables sur le capital.			Imputables sur le compte de l'intérêt.	De l'avoir du capital.	De l'avoir de l'intérêt.					
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	\$ cts.	(1)	(2)	(3)	(4)	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.		
914 46	914 46	31 65	48 30			279 12				327 42	Abénakis de St. François.....	46 60	264 81		17 40	328 81	23 94	889 13	913 07
1,900 89	1,869 24	72 66	94 84						408 00	572 84	Amalécites de l'île Verte et Viger.....	165 23	102 83	6 00		274 06	23 66	2,106 01	2,129 67
7,975 72	7,903 06	698 66	397 86							435 40	Sauvages Batchewana.....	466 63	466 63			466 63	41 43	7,903 06	7,944 49
51,804 92	51,196 36	2,760 12	2,665 76						810 46	3,511 50	Chippewas de Beausoleil.....	2,718 35	83 97			2,802 32	561 97	51,952 13	52,514 10
241,783 40	239,023 28	393 02	12,751 22						8,786 15	21,539 87	do Nawash.....	200 00	12,557 12	878 61		13,635 73	2,956 72	216,730 82	249,687 54
49,927 68	49,534 66	8,142 22	2,575 50						744 74	3,355 52	do Rama.....	100 00	2,378 85	77 40		2,556 25	595 67	50,131 28	50,726 95
154,282 90	152,571 93	1,710 97	8,142 22						7,520 55	15,662 77	do Sarnia.....		8,161 11	752 05		8,913 16	1,632 08	159,340 43	161,032 51
201,948 16	199,532 02	2,416 14	10,747 22						5,830 21	16,594 93	do Saugeen.....	277 30	10,709 45	583 03		11,569 78	2,471 41	204,501 90	206,973 31
23,623 35	23,362 10	261 25	1,218 48						610 76	1,864 53	do Ile au Serpent.....		1,208 27	64 01		1,272 28	277 46	23,938 14	24,215 60
70,105 91	69,863 45	242 46	3,615 14						429 04	4,188 18	do Thames.....	390 00	3,584 36	156 88		4,131 24	417 24	69,745 61	70,162 85
57,179 93	56,526 63	653 30	2,904 02						280 00	3,584 02	do Ile Walpole.....		3,299 36	28 00	24 00	3,351 36	633 96	56,778 63	57,412 59
807 26	725 06	82 20	40 86						188 00	40 86	Glench, J.B.....					123 06	725 06	818 12	
1,042 28	867 57	174 71	52 76						240 76	240 76	Bande du Fort William.....		214 12	18 80		232 92	13 35	1,036 77	1,050 12
822 44	811 92	10 52	41 64						42 28	42 28	Sauvages de la rivière des Français.....		41 62			41 62	11 18	811 92	823 10
19,328 25	18,885 57	439 68	1,011 70						2,020 60	3,253 34	Sauvages de la rivière au Jardin.....	23 33	1,310 89	202 06	15 33	1,551 61	351 20	20,683 78	21,034 98
149 29	133 43	15 86	7 56						7 56	7 56	Sauvages du lac Doré.....					23 42	133 43	156 85	
400 86	360 71	40 15	19 16						36 00	55 16	Hurons de Lorette.....		45 16		2 16	47 32	47 99	360 71	409 70
180,789 62	159,365 57	21,424 05	9,864 57	1,600 00		6,019 87			451 05	17,935 49	Fonds d'administration des terres des Sauvages.....	250 00	23,413 76			23,666 57	15,912 97	159,115 57	175,058 54
41,591 10	41,270 77	320 33	2,325 08	2,000 00		18 50	453 01		479 59	4,796 59	Fonds des Ecoles des Sauvages.....		4,991 92	453 01	125 00	5,569 93	40,817 76	40,817 76	
2,846 54	2,707 81	138 73	149 84			805 60			1,216 74	1,216 74	Iroquois de Caughnawaga.....	32 50	899 13	26 12	48 31	1,006 06	146 73	2,910 49	3,057 22
31,266 56	29,882 74	1,383 82	1,799 62			788 27			280 00	2,587 89	do St. Régis.....		3,284 55		19 55	3,304 10	667 61	29,882 74	30,550 35
10,372 78	10,241 67	131 11	529 30						368 75	1,178 05	Sauvages du lac Nipissingue.....		396 85	36 87	26 88	460 60	516 68	10,573 55	11,090 23
1,453 52	1,405 22	18 30	75 10						43 67	118 77	Sauvages du lac St. Jean.....	70 00	74 39	4 37		148 76	19 01	1,434 52	1,453 53
1,049 38	1,026 18	23 20	55 56						55 56	55 56	Sauvages du lac des Deux-Montagnes.....		46 00			46 00	32 76	1,026 18	1,058 94
2,531 65	2,500 00	31 65	126 60						126 60	126 60	Maiville, Nancy.....		126 60			126 60	31 65	2,500 00	2,531 65
1,518 99	1,500 00	18 99	75 96						75 96	75 96	Manace, James.....		75 96			75 96	18 99	1,500 00	1,518 99
87 06	71 49	15 57	4 42			1 45			5 87	5 87	Sauvages de la part. non-concédée de l'île Manitouline.....		1 45			1 45	19 99	71 49	91 48
136 20	129 64	6 56	6 90						6 90	6 90	Sauvages Meganattewan.....					13 46	129 64	143 10	
78,063 10	77,137 92	925 18	4,118 86			97 75		1,486 75	5,703 36	5,703 36	Mississaguas de Alnwick.....	571 00	4,227 40	148 67	5 40	4,952 47	908 99	77,905 00	78,813 99
114,953 22	114,314 33	638 89	6,312 74			119 16		708 00	7,139 90	7,139 90	do Crédit.....	458 00	6,106 39	70 80		6,635 19	964 40	114,493 53	115,457 93
56,412 43	55,791 09	618 31	2,871 92					108 21	2,930 13	2,930 13	do Lacs au Riz et à la Vase.....		2,934 31	10 82		2,965 15	485 93	55,891 48	56,377 41
11,426 35	11,358 94	67 41	572 90			270 00		61 82	907 72	907 72	do Scugog.....		762 99	5 41	16 20	784 60	131 12	11,418 35	11,519 47
96,648 89	95,191 69	1,457 20	5,251 08			1,306 50		549 33	1,132 52	8,239 43	Mohawks de la baie de Quinté.....	318 19	6,723 15	113 25	625 92	7,780 51	665 71	96,442 10	97,107 81
142,047 88	140,376 70	1,671 18	7,302 20						3,496 24	10,798 44	Moraves de la Thames.....		7,283 63	350 43		7,634 06	1,689 75	143,522 51	145,212 26
2,692 65	2,658 99	33 66	134 64						134 64	134 64	Munsees de la Thames.....		134 64			134 64	33 66	2,658 99	2,692 65
518 63	512 00	6 63	26 24						26 24	26 24	Sauvages Naiscutyong.....		26 23			26 23	6 64	512 00	518 64
1,122 39	896 55	225 84	56 82						56 82	56 82	Nipissingues et autres du haut de l'Ottawa.....						282 66	896 55	1,179 21
48,099 44	48,000 00	99 44	2,438 12	7,941 52		352 88			10,732 52	10,732 52	Ojibbewas du lac Huron.....		7,941 52		12 36	7,953 88	2,878 08	48,000 00	50,878 08
39,942 94	39,912 94		2,022 12	3,058 48					5,080 60	5,080 60	do lac Supérieur.....		3,058 48			3,058 48	1,965 06	40,000 00	41,965 06
1,497 00	1,478 03	18 97	76 56			33 00		32	109 88	109 88	do rivière Mississauga.....		107 30		3 98	111 28	17 57	1,478 03	1,495 60
28,776 69	28,763 42	13 27	1,529 08			127 49		80 00	5,554 13	7,281 50	Ojibbewas et Ottawas de l'île Manitouline.....	523 41	1,530 19	561 41	15 42	2,630 43	125 03	33,302 73	33,427 76
832 21	820 55	11 66	41 58						160 96	41 58	Oneidas de Thames.....		42 85			42 85	10 39	820 55	830 94
31,600 97	31,104 57	496 47	1,550 00						1,710 96	1,710 96	Sauvages de l'île Parry.....		1,613 18	1,216 10	53 30	2,882 58	379 99	30,049 36	30,429 35
3,957 01	3,907 09	49 92	197 84			9 75			207 59	207 59	Pottawatommies de l'île Walpole.....		193 30			193 30	59 21	3,907 09	3,966 30
110,865 29	108,045 72	2,819 57	5,620 46	2,200 00		225 00			8,045 46	8,045 46	Fonds des Sauvages de la province de Québec.....		10,114 51			10,114 51	750 52	108,045 72	108,796 24
25,291 15	24,566 57	724 8	1,276 16			345 00		841 44	2,462 60	2,462 60	Sauvages de la rivière Désert.....	387 05	1,973 93	86 66	15 66	2,463 30	365 15	24,931 30	25,290 45
1,405 17	1,386 67	18 50	71 12			160 00			231 12	231 12	Sauvages de la rivière au Serpent.....		71 62		89 60	161 22	88 40	1,386 67	1,475 07
862,121 46	851,494 54	10,626 92	49,463 74			96 35		100 00	4,974 58	1,390 67	Sauvages Shawanaga.....		78 06	87 85	48	166 39	24 23	1,200 00	1,274 28
996 44	983 68	12 76	50 44						54,634 67	54,634 67	Six Nations de la Grande Rivière.....		49,480 72	507 46		49,988 18	10,796 29	856,061 66	866,767 95
5,394 73	5,016 23	378 50	280 84			2,791 74			51 11	51 11	Sauvages de la rivière Espagnole.....		50 44			50 44	13 43	983 68	997 11
1,436 03	1,417 81	18 22	72 70			95 39			3,072 58	1,218 78	Comptes indéterminés.....		1,455 12	100 00		1,555 12	1,995 96	4,916 23	6,912 19
1,119 68	1,084 81	34 87	56 94						1,050 69	1,218 78	Sauvages de la rivière Thessalon.....		161 19	105 07	7 64	273 90	17 48	2,363 43	2,380 91
914 19	900 00	14 19	55 40						69 54	69 54	Sauvages de Tobique, N.B.....		77 31			77 31			









TABLEAU B. (2).—Suite.

## ADMINISTRATION DU FONDS DES SAUVAGES.—Suite.

AV.

Dr

	Report	\$	cts.	\$	cts.	Report	\$	cts.	\$	cts.
<b>Paielements :—</b>										
<i>Annonce de la vente des terres des Sauvages, etc.—Suite.</i>										
Courrier, Trenton.....		3	50							
Expéditeur, Brant.....		3	50							
Friedlander, Cornwall.....		6	75							
World, Cobourg.....		3	50							
Reporter, Bruce.....		5	28							
Compagnie d'impression et de publication du Mail.....		80	00							
Amherst, Echo.....		28	20							
Chronicle, Ontario.....		6	24							
Advertiser, London.....		37	40							
Bulletin, Collingwood.....		2	53							
Pioneer, Sault Ste. Marie.....		5	00							
Telegraph, Walkerton.....		4	76							
Recorder, Essex.....		8	00							
British Whig.....		4	80							
Post, Erie.....		10	00							
					267	11				
<i>Diverses dépenses.</i>										
U. G. Smith, \$4,000 d'assurance sur l'école industrielle de Mount Elgin.....		33	00							
Compagnie du Télégraphe de Montréal.....		25	39							
J. Vandry, couvertes.....		708	60							
McMaster et Frère, couvertes.....		538	00							
Passage d'un sauvage sourd-muet du lac Rice à l'institution de sourds-muets de Belleville.....		15	00							
Hugh Miller; médicaments.....		58	27							
G. Bridge; médicaments pour mettre des médecines.....		10	00							
L'hon. D. Laird, frais de route.....		105	15							
E. A. Meredith do.....		68	40							
Passage en chemin de fer d'un sauvage d'Ottawa à Chippewawa.....		2	92							
Obetssoway, améliorations sur les terres de l'île Manitouline.....		84	00							
S et H. Borbridge, courroies en cuir.....		4	80							
Charrue à être offerte au conc. des Sauv. des Six Nat.....		40	00							

	Balance le 30 juin 1876.	\$	cts.	\$	cts.
Secours à Joseph Canute, un chef âgé.....		30	00		
Réparation des chemins dans le township de Caradoc.....		250	00		
Secours aux Harons pauvres à Lorette.....		100	00		
Coutre d'érection du bureau des Sauvages à Manitowaning.....		85	37		
Payé à diverses personnes pour le recensement des Six Nations.....		66	75		
Dépenses d'une députation de Chippewas de Sarnia.....		231	42		
W. H. Carpenter, partie du fret d'un coffre de sûreté pour le bureau de la Baie du Tonnerre.....		87	50		
Instruction de 30 élèves à l'école industrielle de Mount Elgin, à \$15 par trimestre chacun.....		450	00		
				2,995	67
				175,058	54
Balance.....		198,470	90		
				175,058	54
	Balance le 30 juin 1876.....				

ROBERT SINCLAIR,  
Comptable, Affaires des Sauvages.

LE DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,  
DIVISION DES SAUVAGES,  
OTTAWA, 30 juin 1876.



ETAT B (3.)—Fin.

FONDS DES SAUVAGES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC—Fin.

Dr.

Av.

	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
<i>Report</i> .....			9,183	46		
<i>Diverses dépenses.</i>						
Réparations à la maison d'école, Pointe de la Mission.	37	50				
Secours aux Sauvages, au lac St. Jean, par l'agent.	342	24				
do do par l'hon. D. E. Price	30	31				
Frais de route du Rév. Wm. Borland et deux Sauvages, examiner la réserve proposée pour les Sauvages Oka.....	224	85				
Thomas Johnson, six paires de couvertes pour certains Sauvages Oka.....	21	15				
Ursule Mackinac, une femme âgée des Algonquins, octroi annuel .....	50	00	706	05		
Balance .....			108,796	24		
			118,685	75		
					118,685	75
						108,796 24
					Balance le 30 juin 1876.....	

ROBERT SINCLAIR,  
Comptable, Affaires des Sauvages.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,  
DIVISION DES SAUVAGES,  
OTTAWA, 30 juin 1876.

TABLEAU B (4.)

FONDS DES ECOLES DES SAUVAGES.

TABLEAU indiquant la balance à l'avoir de ce fonds le 30 juin 1875; le revenu et la dépense durant l'année 1875-76; et la balance à l'avoir le 30 juin 1876.

DT.

Paiements:	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
<i>Salaires.</i>						
Rév. Thos. Woolsey, instituteur à Rama.....	50	00			41,891	10
Dlle H. Crombie, institutrice, Six Nations.....	50	00			2,000	00
J. A. Powless, instituteur, do.....	37	50				
Mlle S. Carpenter, institutrice do.....	50	00				
Rév. J. Chance, instituteur, do.....	50	00				
Dlle Kate Osborne, institutrice, do.....	50	00				
Nellis Monture do do.....	50	00				
C. Jackson do do.....	50	00				
Dlle Eléonor Gordon do do.....	25	00				
Rév. R. J. Roberts, instituteur, do.....	50	00				
Benjamin Carpenter do do.....	50	00				
Dlle Julia Fuller, institutrice, do.....	50	00				
Rév. J. Chance, instituteur, do.....	50	00				
Geo. Powless do do.....	25	00				
Mme. J. B. Hill, institutrice, do.....	12	50				
E. Hyndman, instituteur, do.....	75	00				
Dlle Kate J. Gunn, institutrice, Mattawa.....	75	00				
Sœur Ste. Antoine do Temiscamingue.....	28	50				
Allan Salt, instituteur, Beausoleil.....	300	00				
Rév. P. Choné, instituteur de l'école des filles à Wikwemikong.....	150	00				
do instituteur de l'école des garçons à Wikwemikong.....	50	00				
do instituteur à Sheshinguaning.....	50	00				
do do Aitchitawaganing.....	1,378	50				
<i>Gratifications.</i>						
Rév. J. Wilson, éducation aux enfants sauvages à Shingwauk Home.....	930	00				
Rév. Drs. Wood et Sutherland, aide aux écoles Wesleyennes dans Ontario.....	350	00				
do éducation aux enfants sauv. de l'école industr. de Mont Elgin.....	1,350	00				
<i>A reporter.....</i>	2,630	00				
<i>A reporter.....</i>						45,934 68











TABLEAU C. (3.)

SAUVAGES DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Dr.

Av.

Dr.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	Av.
Divers paiements faits durant l'année expirée le 30 juin 1876. —			Balance le 30 juin 1875.....	\$ cts. 134 35
T. Stewart, surintendant, salaire pour l'année expirée le 30 juin 1876.....		200 00	Octroi législatif, 1875-6.....	2,000 00
T. Stewart, surintendant, pour frais de route.....		50 00		
M. Francis, instituteur, île Lennox, 7 mois et 9 jours de salaire, à \$300 par année.....		145 00		
T. Stewart, pour défrayer les dépenses courantes de sa surintendance.....		200 00		
<i>Secours aux Sauvages pauvres, savoir:—</i>				
Par la voie du surintendant.....	300 00			
B. Davis et fils, provisions fournies.....	51 04			
Mills et Gaffney do.....	21 33			
J. A. McNeil do.....	16 45			
McNutt et Bearstoe do.....	4 44			
David P. McNutt do.....	18 90			
L'hon. J. Yeo do.....	10 64			
R. H. McDonald do.....	1 00	564 19		
Achat et distribution de couvertes.....				
<i>Médecines et soins médicaux.</i>				
Gonrtie et Cie., médecines.....	27 95			
S. Dodd, M.D., soins médicaux.....	4 68			
D. Brine do.....	12 80			
J. Mackieson, M.D. do.....	7 22			
P. M. Bearstoe, M.D. do.....	11 25	63 90		
T. Stewart, divers petits comptes pour provisions fournies.....	11 31			
Thos. Hickey, arpentage et plan d'une réserve.....	35 00			
Achat de graines de semence pour distribuer aux Sauvages qui cultivent les terres.....		200 00		
Balance.....		663 95		
		2,134 35	Balance le 30 juin 1876.....	2,134 35
				663 95

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,  
OTTAWA, 30 juin 1876.

ROBERT SINCLAIR,  
Comptable, Affaires des Sauvages.

## TABLEAU C. (4.)

## SAUVAGES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

A. V.

Dr.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Paiements :—						
<i>Dépenses se rattachant à la surintendance Victoria.</i>						
Surintendant Powell, traitement pour une année, jusqu'au 30 juin 1876.....	2,548	00			19,101	98
Frais de route pendant l'année.....	327	50			25,000	00
Approvisionnement et cadeaux aux Sauvages.....	1,164	23				
Octrois aux écoles et achat de livres.....	1,732	50			201	55
Instruments aratoires, grains de semence et graines de jardin.....	359	05				
Soins médicaux et médecines.....	1,542	04				
Gages payés au messenger de bureau et autres.....	1,540	00				
H. Moffatt, commis, traitement pour une année, jusqu'au 30 juin 1876.....	370	00				
Dépenses générales de la surintendance, y compris loyer de bureau, livres de compte, papeterie, frais de port, télégrammes, chevaux, etc.....	1,104	45				
Dépenses causées par la petite vérole parmi les Sauvages, savoir :—Dépenses de quarantaine, approvisionnements pour les malades, gages payés aux gardiens, et frais d'inspection et nettoyage des habitations des Sauvages.....	1,574	08				
			12,261	85		
<i>Dépenses se rattachant à la surintendance Fraser.</i>						
Surintendant Lenihan, traitement pour une année, jusqu'au 30 juin 1876.....	2,123	33				
Frais de route pendant l'année.....	132	50				
Approvisionnement et cadeaux aux Sauvages.....	1,504	54				
Octrois aux écoles.....	50	00				
Instruments aratoires, grains de semence et graines de jardin.....	1,753	13				
Soins médicaux et médecines.....	2,844	86				
Gages payés à l'agent de police sauvage.....	90	00				
			8,558	36		
			20,320	21		
						4,369
						53
						<i>A reporter.....</i>

**TABLEAU C. (4)—Fin.**

**SAUVAGES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.—Fin.**

Av.

Dr.	Report.....	\$ cts.	\$ cts.	Report.....	\$ cts.	\$ cts.
<i>Dépenses se rattachant à la surintendance Fraser.—</i>						
	Suite.					
Dépenses de bureau, loyer, combustible, éclairage, meubles, etc.....		746 02				
Comptable-général de la Marine pour charbon employé à bord du vapeur de S.M. "Myrmidon" en novembre 1873, engagé pour le service des Sauvages à Barclay Sound, £54 13s. 2d. sig. ....		293 73	226 00			
Balance entre les mains du surintendant Lenihan.....		22,303 57	23,343 32			
Et à la disposition du département. ....			44,389 53			4,389 53
				Balance le 30 juin 1876.....		22,597 30

NOTE.—Une différence de \$1,061.40 existait le 30 juin 1876, entre la balance de ce compte, tel que démontré dans les Comptes Publics et dans le rapport du département de l'Intérieur respectivement—la différence se composant de £116 13s. 8d. et £111 8s. 3d. sterling dus au comptable-général de la Marine pour charbon employé à bord du vapeur de S.M. "Boxer", en 1873 et 1874—le montant ayant été chargé comme payé dans les livres du bureau des Sauvages mais non dans les livres du département des Finances. Un paiement à compte se montant à \$607.86 a été fait et porté au compte du département des Finances, et la balance, savoir: \$453.54 représente la différence des balances indiquées par les deux bureaux le 30 juin 1876, savoir:—

Balance, département des Finances.....	22,757 11
do bureau des Sauvages.....	22,303 57
Différence.....	\$453 54

**ROBERT SINCLAIR,**  
*Comptable, Affaires des Sauvages.*

**DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,**  
**DIVISION DES SAUVAGES,**  
**OTTAWA, 30 juin 1876.**



Report	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	Report	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
<i>Instruments aratoires, traités</i> Nos. 1 et 2.—Suite.	1,981 25	89,356 00	10,000 00		10,000 00	61,025 00	44,263 49
F. Poitras, garde de troupeaux.....	127 50						
Geo. Berridge, animaux.....	1,040 00						
Carpenter et Cie., foin.....	112 50						
Cie de la baie d'Hudson, animaux.....	270 00						
J. Dubuc, vache.....	40 00						
A. Guay, taureau.....	60 00						
do conduire les animaux.....	401 00						
Carpenter et Cie., fret.....	60 82						
A. Guay, do.....	182 00						
F. Poitras do.....	87 94						
Vapeur "Swallow" do.....	51 25						
A. Wright, harnais.....	135 00						
Franchants pour la glace, B. St. Pierre.....	36 00						
A. P. Denholm, houx et haches.....	404 80						
do.....	341 00						
J. B. Lapointe, pom. de terre de semence.....	75 00						
J. Taillefer do.....	150 00						
Radiger et Frère do.....	105 00						
J. M. Crawford do.....	100 00						
W. H. Kennedy do.....	59 50						
J. Millier, pois de semence.....	24 50						
W. H. Lyon, blé.....	196 11						
Achat de munitions et ficelle.....	781 51						
	6,822 68						
<i>Instruments aratoires, etc., traités</i> No. 3.							
J. Tremblay, animaux.....	2,301 00						
A. Guay, soins d'animaux.....	650 00						
George Berridge, animaux.....	2,190 00						
Geo. McPherson, soins d'animaux.....	33 00						
M. Morriseau do.....	126 00						
D. Champagne do.....	210 00						
R. Pither, couper le foin.....	30 00						
Carpenter et Cie., fret.....	9 60						
Cie. de la baie d'Hudson, fet.....	74 60						
A. Guay do.....	25 00						
	264 35						
J. O. Black, faix.....	25 50						
E. A. Harrington, scies.....	27 00						
A. P. Denholm, haches et houx.....	531 60						
McMicken et Taylor, divers.....	895 95						
Robt. Pither, blé de semence.....	92 00						
	7,485 60						
<i>Instruments aratoires, etc., traités</i> No. 4.							
Cie. de la baie d'Hudson, divers comptes.....	1,781 18						
J. H. Ashdown, boîtes pour scies des scieurs de long.....	8 00						
McMicken et Taylor, haches, houx et harnais.....	1,648 70						
L'hon. J. McKay, divers comptes.....	699 80						
A. P. Denholm, houx et haches.....	518 40						
W. B. Lyon, semence, etc.....	545 29						
	5,201 37						
	19,509 65						
<i>Munitions et ficelle, traités</i> No. 3.							
McMicken et Taylor, poudre et plomb.....	437 99						
do ficelle.....	525 00						
A. P. Denholm, poudre.....	447 63						
Carpenter et Cie., fret.....	18 30						
	1,428 92						
<i>Munitions et ficelle, traités</i> No. 4.							
Cie de la baie d'Hudson, poudre et blomb	765 94						
Morland et Watson, poudre.....	158 10						
Fret.....	3 49						
	927 53						
	2,356 45						
<i>Provisions.</i>							
Cie. de la baie d'Hudson, fleur et lard et transport d'iceux.....	14,807 18						
Carpenter et Cie., fret d'approvisionnement.....	420 96						
P. McArthur, fret d'approvisionnements.....	42 26						
Vapeur "Swallow," do.....	65 00						
	15,335 40						
<i>A reporter</i> .....	111,222 10						
	21,000 00						
	93,275 00						
	44,263 49						

Instruments aratoires, animaux de ferme, grains de semences, etc., traités No. 3, y compris les outils de menuiserie, mais non les munitions ou la ficelle.....

Instruments aratoires, semences et animaux de ferme, traité No. 4.....

Munitions et ficelle, traité No. 3.....

Munitions et ficelle, traité No. 4.....

Provisions devant être fournies aux Sauvages rassemblés pour recevoir leurs annuités, en vertu des traités ci-dessus.....

*A reporter*.....

D. Chamagne, fret.....	264 35						
J. O. Black, faix.....	25 50						
E. A. Harrington, scies.....	27 00						
A. P. Denholm, haches et houx.....	531 60						
McMicken et Taylor, divers.....	895 95						
Robt. Pither, blé de semence.....	92 00						
	7,485 60						
<i>Instruments aratoires, etc., traités</i> No. 4.							
Cie. de la baie d'Hudson, divers comptes.....	1,781 18						
J. H. Ashdown, boîtes pour scies des scieurs de long.....	8 00						
McMicken et Taylor, haches, houx et harnais.....	1,648 70						
L'hon. J. McKay, divers comptes.....	699 80						
A. P. Denholm, houx et haches.....	518 40						
W. B. Lyon, semence, etc.....	545 29						
	5,201 37						
	19,509 65						
<i>Munitions et ficelle, traités</i> No. 3.							
McMicken et Taylor, poudre et plomb.....	437 99						
do ficelle.....	525 00						
A. P. Denholm, poudre.....	447 63						
Carpenter et Cie., fret.....	18 30						
	1,428 92						
<i>Munitions et ficelle, traités</i> No. 4.							
Cie de la baie d'Hudson, poudre et blomb	765 94						
Morland et Watson, poudre.....	158 10						
Fret.....	3 49						
	927 53						
	2,356 45						
<i>Provisions.</i>							
Cie. de la baie d'Hudson, fleur et lard et transport d'iceux.....	14,807 18						
Carpenter et Cie., fret d'approvisionnement.....	420 96						
P. McArthur, fret d'approvisionnements.....	42 26						
Vapeur "Swallow," do.....	65 00						
	15,335 40						
<i>A reporter</i> .....	111,222 10						
	21,000 00						
	93,275 00						
	44,263 49						











## TABLEAU D.

ETAT indiquant le nombre d'acres de terres des Sauvages vendus pendant l'année expirée le 30 juin 1876; le montant total du prix d'achat, la quantité de terres arpentées et cédées aux Sauvages, et non vendues à cette date.

Villes ou townships.	Comtés.	No. d'acres vendus.	Montant.		Quantité restant à vendre.	Remarques.
			\$	cts.		
			Acres.			
Albemarle .....	Bruce .....	779	908	50	22,191	Le département a repris quelques-unes de ces terres; les conditions de la vente n'ayant pas été remplies.
Amabel .....	do .....	813	1,685	00	6,506	
Eastnor .....	do .....	4,246	4,408	40	31,036	
Lindsay .....	do .....	698	923	75	54,772	
St. Edmunds.....	do .....	600	600	00	56,387	
Town Plot of Hardwick .....	do .....				1,100	
do Oliphant .....	do .....	$\frac{1}{2}$	8	60	476 $\frac{1}{2}$	
do Adair .....	do .....				1,700	
do Sout hampton .....	do .....				336	
do Bury .....	do .....				1,168	
Keppel .....	Grey .....	1,773	3,753	25	7,905	
Lot de ville de Wiarton.....	do .....	$3\frac{1}{2}$	280	00	118 $\frac{1}{2}$	
do Brooke.....	do .....	328	9,006	71	528	
Bidwell.....	District d'Algoma.....	1,921	969	50	19,222	
Howland.....	do .....	1,638	829	00	14,462	
Sheguiandah.....	do .....	$359\frac{1}{2}$	298	50	22,191 $\frac{1}{2}$	
L. de ville de Sheguiandah .....	do .....	7	27	60	342	
Billings .....	do .....	3,134	1,517	00	23,817	
Assiginack.....	do .....	1,865	932	50	12,912	
Campbell .....	do .....	955	477	50	35,680	
Carnarvon.....	do .....	2,553	1,284	50	30,478	
Allan .....	do .....	1,416	708	00	17,591	
Tehkummah .....	do .....	3,382	1,691	00	15,183	
Sandfield .....	do .....	1,935	970	00	12,388	
Gordon.....	do .....	3,038	1,523	00	12,091	
Lot de ville de Shaftesbury .....	do .....				270	
McDonald .....	do .....	$917\frac{1}{2}$	538	75	11,692 $\frac{1}{2}$	
Réser. de la riv. du Jardin.....	do .....	$959\frac{1}{2}$	1,439	91	16,940 $\frac{1}{2}$	
Aweres.....	do .....				9,742	
Fenwick .....	do .....				16,419	
Kars .....	do .....				10,181	
Pennifather.....	do .....				17,534	
Dennis .....	do .....				3,509	
Harwick.....	do .....				7,106	
Fisher .....	do .....				9,102	
Tilley .....	do .....				12,091	
Haviland .....	do .....				3,821	
Vankoughnet .....	do .....				11,850	
Tupper .....	do .....				2,800	
Archibald .....	do .....				2,900	
Laird .....	do .....	$615\frac{1}{2}$	457	18	24,016 $\frac{1}{2}$	
Meredith.....	do .....	154	77	00	9,599	
Gore Bay.....	do .....				399	
Lot de ville de Manitowaning .....	do .....	$8\frac{1}{2}$	534	60	169 $\frac{1}{2}$	
Neening.....	District de la baie du Tonnerre .....				3,778	
Sarnia .....	Lambton .....	3	110	00	Nil.	
Anderdon .....	Essex .....	$2,382\frac{1}{2}$	39,828	25	200	
<i>A reporter.....</i>		<b>36,485</b>	<b>75,787</b>	<b>40</b>	<b>574,701<math>\frac{1}{2}</math></b>	

TABLEAU D.—*Suite.*

ETAT indiquant le nombre d'acres des terres des Sauvages vendues pendant l'année expirée le 30 juin 1876, etc.—*Suite.*

Villes ou townships.	Comtés.	No. d'acres vendus.	Montant.	Quantité restant à vendre.	Remarques.
			\$ cts.		
<i>Report</i> .....		36,485	75,787 40	574,701½	
Seneca .....	Haldimand .....	76	606 88	1,024	
Cayuga .....	do .....			980	
Brantford .....	Brant .....	4½	330 00		
Township de Brantford.....	do .....	105	1,274 00		
Tyendinaga.....	Hastings' .....			3,725	
Ile Thorah.....		271	1,084 00	134	
Îles dans la riv. Ste. Claire.....		15	4,000 00		} On n'a pas la quantité des îles qui ne sont pas vendues.
do Baie de Quinté.....		10	300 00		
do riv. Otonabee.....		15	100 00		
do fleuve St. Laurent.....		272½	680 00		
Toronto.....		95½	1,532 00		
Port Credit.....		7½	1,105 00		
Quiatchouan.....				13,280	
Viger.....				250	
<b>Totaux</b> .....		<b>37,357</b>	<b>86,799 28</b>	<b>594,094½</b>	

J. V. DEBOUCHERVILLE,

*Greffier en charge de la vente des terres des Sauvages.*

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,

DIVISION DES SAUVAGES,

19 décembre 1876.

RAPPORT DES ÉCOLES DES SAUVAGES.

---

---

RAPPORT

ETAT de la condition des différentes écoles des Sauvages

Réserve des Sauvages ou bande à laquelle les écoles appartiennent.	Nom de l'instituteur.	Salaire par année.	Par quel fonds payé.
PROVINCE D'ONTARIO.			
Réserve de Caradoc, école industrielle du Mount Elgin.....	Thos. Cosford .....		Société des missions wesléyennes et fonds des Sauvages
Moraves de la Thames.....	A. E. Putnam .....	300 00	Fonds des Sauvages.....
Wyandotts de Anderdon.....	Marceline Cuerier.....	250 00	do .....
Chippewas de Sarnia.....	Wilson Jacobs.....	300 00	Sauvages et société des missions wesléyennes.....
do Pointe Kettle.....	Wm. Elliott .....	250 00	Fonds des Sauvages.....
Chippewas et Pottawattamies de l'Île Walpole .....	Jas. Cameron.....	300 00	Sauvag. et église d'Angleterre
Chippewas et Munsees de la Thames.....	Geo. Fisher.....	200 00	Fonds des Sauvages.....
do do .....	Jos. Fisher .....	200 00	do .....
Chippewas de la Thames.....	Abel Wancosh.....	200 00	do .....
do Saugeen.....	Louisa Atthill.....	200 00	do .....
do do .....	Pollie Christoe .....	200 00	Société des miss. méthodistes.
do Cap Croker.....	D. Craddock.....	200 00	Fonds des Sauvages.....
do do .....	Isabella McIver.....	200 00	do .....
do do .....	Peter Elliott.....	200 00	do .....
do Rama .....	Martha Sargeant.....	200 00	Sauvages et société des missions méthodistes
do Beausoleil .....	Allan Salt.....	260 00	Sauvages et société des missions méthodistes.....
do Ile Georgina.....	Chas. Grylls.....	250 00	Eglise méthodiste du Canada
Missisaguas du lac à la Vase.....	Geo. Crook.....	400 00	Cie. de la Nouvelle-Angleterre
du lac Rice .....	Mary J. Sanderson.....	180 00	Fonds des missions méthodist.
do Alnwick .....	C. M. Barrett.....	200 00	do .....
Mohawks, Baie de Quinté.....	W. J. Wilson.....	370 00	Fonds des Sauvages et blancs
do do .....	Lydia Hill.....	150 00	Fonds des Sauvages.....
do do .....	Minnie Merrill.....	150 00	do .....
<i>Sauvages des Six Nations.</i>			
1. Institution Mohawk à Brantford {	Isaac Barefoot.....	400 00	} Cie., Nouvel-Angleterre. {
2. Grande Rivière.....	Miss Jennie Fisher.....	200 00	
	Miss Crombie.....	250 00	
3. do .....	J. A. Powles.....	250 00	do do .....
4. do .....	Mlle Hyndman.....	250 00	do do .....
5. do .....	Mme Hill.....	275 00	do do .....
6. do .....	Mlle Howells.....	250 00	do do .....
7. do .....	Nelles Monture.....	250 00	do do .....
8. do .....	Geo. Powles.....	250 00	do do .....
9. do .....	Mlle Gordon.....	250 00	do do .....
10. do .....	Cath Burning.....	150 00	Volontaire et fonds des Sauv.
11. do .....	Mlle Fuller.....	250 00	Société des missions wesléyennes et fonds des Sauvages
12. do .....	Benj Carpenter.....	250 00	do do .....

E.

dans la Puissance pour l'année expirée le 30 juin 1876.

Nombre de garçons.	Nombre de filles.	Nombre total d'élèves.	Nombre de ceux qui lisent et épèlent.	Nombre de ceux qui écrivent.	Nombre de ceux qui apprennent l'arithmétique.	Nombre de ceux qui apprennent la grammaire.	Nombre de ceux qui apprennent la géographie.	Nombre de ceux qui apprennent l'histoire.	Nombre de ceux qui lisent les livres sauvages.	Nombre de ceux qui apprennent le chant et la musique.	Nombre de ceux qui apprennent le dessin.	Observations.
24	16	40	40	40	40	12	16					Le fonds des Sauvages contribue à maintenir une école d'industrie et un pensionnat pour 30 élèves à \$60 par année. On enseigne aux garçons les métiers et la culture, et aux filles la couture, l'ouvrage de la maison, etc.
25	24	49	49	49	22	2	17					
15		15	15	15	15	4	5	1				
13	8	21	15	16	11		4					
12	5	17	17	17	1	1	1					
20	9	29	29	17	11		1					
19	11	30	30	26	9	2	3					
21	15	36	36	28	21	10	10					
21	11	32	32	16	8		5					
22	10	32	32	24	13							
12	19	31	31	30	17		14			1		
20	10	30	28	23	9							
15	5	20	20	20	17							
22	8	30	29	23	9							
18	12	30	30	7	3		2					
18	12	30	28	24	15							
11	8	19	19	18	10	4	4				11	
22	30	52	52	48	9	9	9					Ouvrage à l'aiguille.
12	17	29	29	28	22	7	6				29	Musique vocale.
19	13	32										
18	27	45	45	45	8	1	7					
13	17	30	20	18	16	2	3					
17	15	32	32	32	32	1	4					
25	21	46	46	46	46	46	46	46	46	46	46	Tous demeurent dans l'institution. On enseigne l'industrie deux jours chaque semaine. Les garçons font la plus grande partie de l'ouvrage de la ferme ; les filles l'ouvrage de la maison, les vêtements, etc.
17	20	37	37	37	37	37	37	37	37	37	37	
33	27	60	59	58	58	17	17	7				
21	23	44	40	12	6	4	7					
25	20	45	38	28	26	15	16	18				
14	14	28	24	15	5	5						
14	17	31	29	27		1	5					
11	9	20	18	8	6	2	1	7				
27	19	46	45	34	34	12	19	12				
12	33	45	45	29	25	4	7					
12	17	29	27	9	6	1	1					
13	14	27	27	13	12		1					
14	13	27	24	6	6	1	3					



RAPPORT E.—Etat de la condition des

Réserve ou bande sauvage auxquelles appartiennent les écoles.	Nom de l'instituteur.	Salaire par année.	De quel fonds payé.
		\$ cts.	
Mississaguas du Crédit sur la Grande Rivière.	Mlle Herchmer.....	200 00	Fonds de la bande.....
	A. A. Jones.....	200 00	do.....
<i>Sauvages de l'Île Manitouline.</i>			
Baie Ouest.....	Jos. Assiniwe.....	150 00	Fonds des Sauvages.....
Sheguiandah.....	Wm. Stinson.....	400 00	do et Eglise d'Angleterre.....
Wikwemikong, filles.....	Jos. Jenneaux.....	300 00	Fonds des Sauvages.....
do garçons.....	Lucy Haessley.....	300 00	do.....
Wikwemikosing.....	P. Kichikabinese.....	200 00	do.....
Shesheguaning.....	Alex. Pelletier.....	Inconnu.....	Société de congrégation, Toronto.....
Atchitawaiganing.....	Susanne Ebitang.....	200 00	Fonds des Sauvages.....
Petit Courant.....	Caroline Hatton.....	100 00	do.....
Rivière au Jardin.....	Fred. Frost.....	200 00	do.....
do.....	Chr. Kottman.....	200 00	do.....
Fort William, garçons.....	Mlle J. Martin.....	150 00	do.....
do filles.....	Jas. Ryan.....	150 00	do.....
Mattawa.....	Mlle C. Aumond.....	100 00	do.....
Shingwauk Home.....	Saml. Bennetts.....	.....	do et souscription.....
			Total.....
<b>PROVINCE DE QUÉBEC.</b>			
Micmacs de Ristigouche.....	F. Gauthier.....	160 00	Fonds des Sauvages.....
do Maria.....	Louise Couture.....	150 00	do.....
Sauvages du lac des Deux-Montagnes.....	Sœur St. Timothée.....	350 00	Séminaire de St. Sulpice.....
do do.....	Frère Philippe.....	247 00	do do.....
Iroquois de Caughnawaga.....	M. et Mme. Fletcher.....	350 00	Fonds des Sauvages.....
Abénakis de St. François.....	H. L. Masta.....	250 00	do et Société de l'Eglise coloniale.....
do do.....	Louise Maurault.....	290 00	Fonds des Sauv. et de la prov.....
Témiscamingue.....	Sœur St. Antoine.....	100 00	do.....
Iroquois de St. Régis.....	Mary J. Powell.....	200 00	do.....
Sauvages de la Rivière Désert.....	Sœur Gertrude.....	150 00	do.....
Montagnais du lac St. Jean.....	Madam Otis.....	150 00	do.....
			Total.....
<b>PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.</b>			
Whycocomah.....	Jno. McEachen.....	240 00	Fonds des Sauv. et de la prov.....
Eskasonie.....	Roderick McNeil.....	240 00	do.....
			Total.....

diverses tribus sauvages, etc.—Suite.

Nombre de garçons.	Nombre de filles.	Nombre total d'élèves.	Nombre de ceux qui lisent et épellent.	Nombre de ceux qui écrivent.	Nombre de ceux qui apprennent l'arithmétique.	Nombre de ceux qui apprennent la grammaire.	Nombre de ceux qui apprennent la géographie.	Nombre de ceux qui apprennent l'histoire.	Nombre de ceux qui lisent les livres sauvages.	Nombre de ceux qui apprennent le chant et la musique.	Nombre de ceux qui apprennent le dessin.	Observations.
6	6	12	12	9	9	4	4					
19	12	31	28	26	12	12						
31	18	49	14	31	7				23			
19	11	30	29	19	3							
78		78	73	49	41		13			11	14	Ouvrage à l'aiguille ; tissage.
		83	53	51	29							
27	16	33	21	19								
20	22	42	42	28	16							
28	28	56	44	22	2					11		Ouvrage à l'aiguille et fleurs artificielles.
16	3	19	19	19	4							
23	7	30	30	30	15	15			15			
16	16	32	32	25	9							
	35	35	28	26	25	6	10	12				
31		31	21	31	17				21			
25	25	50	50	50	50	8	4	3				
27	23	50	50	50	43	7	22					Tous résidents. Le fonds des Sauvages fournit, pour vingt élèves, \$60 par année à chacun. Les garçons apprennent la culture, les métiers et l'imprimerie ; et les filles la couture, le lavage, la boulangerie, etc.
		1857										
8	14	22	16	17	4	2	9					Calcul mental.
23	17	40										Aucun rapport des branches d'enseignement.
	11	11	7	11	6	2	1	6				Lectures.
8		8	6	6	2			2				Tenue de livres.
70	20	90	57	52	21	7	13					
11		11	11	11	8	2	2	11		8		On enseigne l'anglais, le français et le sauv.
11	20	30										Aucun rapport des branches d'enseignem.
27	32	59	59	14	11					33		On enseigne l'ang., le franç. et le sauvage.
15	15	30	30	30	11							
25	26	51	51	29	12	1	1					
17	25	42	18	40	18	4		3	18			On enseigne le français et le montagnais.
		394										
10	10	20	20	11	3							
27	21	48	48	10	1							
		68										

## RAPPORT E.—Etat de la condition des

Réserve ou bande sauvage auxquelles appartiennent les écoles.	Nom de l'instituteur.	Salaire par année.	De quel fonds payé.
		\$ cis.	<i>Rapporté.</i>
<b>PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.</b>			
Ile Lennox .....	Martin Francis.....	240 00	Fonds des Sauvages .....
<b>PROVINCE DE MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.</b>			
St. Pierre, Nord.....	A. A. H. Wright.....	400 00	Fonds des Sauvages du gouv. provincial et cotisation.
Rivière de la Tête Ouverte .....	Jas. Settee.....		Fonds des Sauvages.....
Port Alexander.....	Jules Tabouret.....		do .....
Total.....			
<b>PROV. DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.</b>			
Ste. Marie, garçons .....	Père Carion .....	400 00	{ Octroi parlementaire et de } Pévêque cathol. rom. }
do fils .....	Sœur M. Lumena .....	400 00	
Nanaimo.....	A. E. Green .....	500 00	Société des missions méthod. et gouvernement provincial.
Fort Simpson.....	T. Crosby .....	300 00	Octroi parlementaire.....
Victoria .....	Mlle. C. Elford.....	300 00	do .....
Quamichan .....	D. Holmes.....	250 00	do .....
Kincolith .....	R. Tomlinson.....	500 00	Ch. Miss. Soc., et gouvernement provincial.....
Lytton .....	Geo. Ditchem.....	75 00	Octroi parlementaire.....
Metlakahla.....	W. H. Collison, assisté par un Sauvage.....	1,500 00	Ch. Miss. Soc., Londres, Angl., et octroi du gouvernement.
Total.....			

diverses tribus Sauvages, etc.—*Suite.*

Nombre de garçons.	Nombre de filles.	Nombre total d'élèves.	Nombre de ceux qui lisent et épellent.	Nombre de ceux qui écrivent.	Nombre de ceux qui apprennent l'arithmétique.	Nombre de ceux qui apprennent la grammaire.	Nombre de ceux qui apprennent la géographie.	Nombre de ceux qui apprennent l'histoire.	Nombre de ceux qui lisent les livres sauvages.	Nombre de ceux qui apprennent à chanter et à danser.	Nombre de ceux qui apprennent le dessin.	Observations.
18	12	30	30	16	5	6						
33	21	54	54	54	54	9						On n'a reçu aucun rapport des écoles suivantes : Réserve St. Pierre ; Rivière Fairford, sud ; Rossville, Tour Croche, Baie Jackson, Rivière Beren, Lac du Poisson Blanc, Victoria, Woodville, (Lac au Pigeon), Morleyville (Rivière à l'Arc).
14	6	20	19									
20	12	32	30							32		
		106										
20		20	20	20	20	10				11		Ecole d'industrie et pensionnat ; ainsi que musique instrumentale et vocale.
	28	28	28	28	25	24				28		
30	33	63	63	58	15	4	20					
64	42	106	106	91	11							
16	40	30	29	26	12	2	3			10		
16	12	28	6	28	2		28					
23	15	38	21	25					10			Aussi une classe d'adultes de 26. Demandent des livres, ardoises, etc.
16		16	16	16	14							
92	76	168	168	168	90	60	120	168				Traduisent l'anglais en Tsimshéan. Ecole d'industrie et pensionnat. On enseigne aux garçons la culture et les métiers et aux filles la couture, l'ouvrage de la maison, l'ouvrage des tailleurs, etc.
		497										

RAPPORT E.—Etat de la condition des diverses tribus sauvages, etc.—*Suite*.  
RÉCAPITULATION MONTRANT LE NOMBRE D'ÉLÈVES DANS CHAQUE PROVINCE.

Provinces.	Nombre des élèves.
ONTARIO.....	1,857
QUÉBEC.....	394
NOUVELLE-ÉCOSSE.....	68
ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.....	30
MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.....	106
COLOMBIE-BRITANNIQUE.....	497
NOUVEAU-BRUNSWICK.....	0
Nombre total d'élèves.....	2,952

## RAPPORT F.

RECENSEMENT DES SAUVAGES RÉSIDENTS ET NOMADES DANS LA PUISSANCE  
DU CANADA, PAR PROVINCES.

## PROVINCE D'ONTARIO.

Oneidas, du Thames.....	604
Chippewas et Munsees, du Thames.....	571
Moravians, du Thames.....	267
Wyandotts, d'Anderdon.....	76
Chippewas, Ottawa et Pottawattamies de l'île Walpole.....	845
do et Pottawattamies, de Sarnia.....	556
do de l'île au Serpent.....	131
do de Rama.....	257
do de l'île du Chrétien.....	188
Mississaguas, des lacs au Riz, à la Vase et Scugog.....	296
Odawahs et Pottawattamies, de l'île du Chrétien.....	40
Mohawks, de la baie de Quinté.....	822
Mississaguas, d'Alnwick.....	200
Chippewas, de Saugeen.....	341
do du cap Croker.....	380
Peuplade de l'île du Chrétien sur l'île Manitouline.....	93
Six Nations, de la Grande Rivière.....	3,069
Mississaguas, du Crédit.....	204
Chippewas, du lac Supérieur.....	1,875
do du lac Huron.....	1,430
Sauvages de l'île Manitouline.....	1,530
do du comté de Carleton.....	21
do de Lanark (Nord et Sud).....	30
do de Renfrew do.....	176
do de Nipissingue do.....	387
do de la côte nord-est de la baie Georgienne.....	524
Peuplades de la rivière au Jardin (deux).....	736
Total.....	15,549

## PROVINCE DE QUÉBEC.

Iroquois, de Caughnawaga.....	1,511
do St. Régis.....	947
Iroquois et Algonquins, du lac des Deux-Montagnes.....	506
Abénakis, de St. François.....	268
do Bécancour.....	67
Montagnais, du lac St. Jean.....	245
Amalécites, de Viger.....	151
Micmacs, de Maria.....	67
do Ristigouche.....	451
Hurons, de Lorette.....	295
Sauvages de la rivière Désert.....	431
do du bassin de Gaspé.....	84
do de Témiscamingue.....	198
do Pontiac, Sud.....	68
do do Nord.....	520
do Hull.....	66
do Picanock.....	21

RAPPORT F.—Province de Québec.—*Suite.*

Sauvages de Hinks.....	15
do Rivière à l'Aigle.....	22
do Kensington.....	1
do Bouchette.....	9
do Tomasine.....	196
do Kakebouza.....	92
do Bowman.....	8
do Lièvre ouest.....	54
do Mulgrave.....	20
do Ste. Angélique.....	3
do Petite Nation.....	1
do Ripon.....	4
do Nation du Nord.....	44
do Argenteuil.....	6
do Doncaster.....	8
do Montcalm.....	12
do Joliette.....	5
do Berthier.....	6
do Richelieu.....	3
do Iberville.....	7
do Missisquoi.....	8
do Shefford.....	1
do Maskinongé.....	20
do St. Maurice (nord et sud).....	184
do Stanstead.....	2
do Compton.....	5
do Portneuf.....	3
Montagnais, Moisie, Sept Iles, Betsiamits et Mingan.....	1,309
Naskapees, du bas du St. Laurent.....	2,860
Total.....	10,804

## PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

District No. 1, Micmacs, d'Annapolis, Digby, Yarmouth et Shelburne.....	355
do 2, Micmacs, de Lunenburg, King et Queen.....	260
do 3, do Halifax, Hants, Cumberland et Colchester.....	368
do 4, do Pictou.....	209
do 5, do Guysborough et Antigonish.....	154
do 6, do Richmond (comté).....	230
do 7, do Inverness et Victoria.....	251
do 8, do Cap-Breton (comté).....	263
Total.....	2,091

## PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Micmacs, de Ristigouche.....	34
do Gloucester.....	37
do Northumberland.....	476
do Kent.....	245
do Westmoreland.....	117
Amalécites, de Madawaska.....	31
do Victoria.....	129

RAPPORT F.—Province du Nouveau-Brunswick.—*Suite.*

Amalécites de Carleton.....	32
do Charlotte .....	77
do St. Jean.....	34
do York, Sunbury, Kings et Queens.....	228
Total.....	1,440

## PROVINCE DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Micmacs.....	299
--------------	-----

## PROVINCE DE MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Sauvages, en vertu du traité No. 1.....	3,726
do do 2.....	944
do do 3.....	2,661
do do 4.....	4,810
do do 5.....	2,837
do do 6.....	2,776
Total.....	17,754

## DISTRICT D'ATHABASKA.

Cris de la Plaine.....	18
do des Bois.....	809
Assiniboines.....	13
Chipwayans .....	1,303
Castors .....	255
Total.....	2,398

## TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

(A l'exclusion de ceux en vertu des traités et dans le district d'Athabaskaw.)

Sauvages Pieds-Noirs, Gens du Sang, Piégânes et Sarcis, qui habitent le Fort McLeod.....	2,100
Assiniboines qui fréquentent la Mission à la Rivière à l'Arc....	600
Cris de la Plaine (Haut de la Rivière à la Bataille).....	1,000
Sauvages de la Rivière à la Paix.....	643
Sioux.....	1,450
Total.....	5,793

## PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Sauvages Aht.....	3,500
do Cowichan.....	7,000
do Comox.....	120
do Hydah.....	2,500
do Kootenay.....	400
do Bellacoola, Milbank.....	2,500
do Siccane.....	500
do Shushwap .....	4,500
do Tsimpshcan.....	5,000

RAPPORT F.—Province de la Colombie-Britannique—*Suite.*

Sauvages Quackewlth.....	3,500
do Tahelies.....	1,000
do Euclataw.....	1,500
Total.....	<u>32,020</u>

## TERRE DE RUPERT.

Sauvages de la Maison de Rupert.....	400
do de Fort George, Rivière à la Baleine.....	450
do de la Petite Rivière à la Baleine.....	50
do de Nitchequon.....	180
do de Osnaburgh.....	350
do de la Chutes Martin.....	300
do du Lac Long.....	250
do du Nouveau-Brunswick.....	150
do d'Albany.....	700
do de Mattamagamingue.....	120
do du Flying Post.....	100
do de Mettatchewan.....	50
do de Abittibi.....	450
do du Poste du Long Portage.....	50
do de Moose Factory.....	420
do de Waswanapee.....	200
do de Mistasine.....	150
Totale.....	<u>4,370</u>

## RÉCAPITULATION.

*Montrant le nombre total des Sauvages dans les diverses provinces de la Puissance.*

Ontario.....	15,549
Québec.....	10,804
Nouvelle-Ecosse.....	2,691
Nouveau-Brunswick.....	1,440
Ile du Prince-Edouard.....	299
Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.....	25,945
Colombie-Britannique.....	32,020
Terre de Rupert.....	4,370
Grand total.....	<u>92,518</u>

PARTIE II.

---

RAPPORT

DES

TERRES DE L'ARTILLERIE

ET DE

L'AMIRAUTÉ.

---

---





# LISTE DES DOCUMENTS

A L'APPUI DU

RAPPORT DE LA DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE  
ET DE L'AMIRAUTÉ .

DU

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

FINISSANT 30 JUIN 1876.

---

1. RAPPORT du Commissaire des terres de l'Artillerie et de l'Amirauté depuis le 1er juillet 1875 jusqu'au 30 juin 1876.
2. ANNEXE A.—Etat des recettes et des dépôts pour le compte des terres de l'artillerie, pour chaque mois depuis le 1er juillet 1875 jusqu'au 30 juin 1876.
3. ANNEXE B.—Etat de sommes dues pour loyer et versements sur prix d'achat et intérêt, et non-payées le 30 juin 1876.
4. ANNEXE C.—Etat désignant les localités d'où l'on a reçu des sommes d'argent de puis le 1er juillet 1875 jusqu'au 30 juin 1876.
5. ANNEXE D.—Etat des ventes de terres de l'Artillerie depuis le 1er juillet 1875 jusqu'au 30 juin 1876.
6. ANNEXE E.—Liste des grands-livres contenant les comptes des acheteurs et des locataires des propriétés de l'Artillerie.



# RAPPORT ANNUEL POUR 1876.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,

DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE ET DE L'AMIRAUTÉ,

OTTAWA, 2 juin 1877.

A l'honorable

Ministre de l'Intérieur,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de présenter mon rapport des travaux faits dans cette division de votre département pour l'année fiscale datant du 30 juin 1875 au 30 juin 1876.

I. Comme j'ai toujours cherché, en préparant ces rapports annuels, à éviter les répétitions inutiles, je ferai simplement allusion, dans la deuxième année de mon administration, aux faits qui ont été soumis annuellement au parlement pendant cette période de temps.

Ces rapports indiquent, parfois avec des développements inévitables, les détails des propriétés de l'artillerie, le lieu de leur situation, leur quantité, le mode d'administration dans tous ses détails suivant les instructions données par des ordres en conseil, et les résultats qui, dans ce qui en ressort de plus important, consistent à retirer d'une propriété considérée comme de peu de valeur, morcelée par lots dans tout le Canada et présentant toujours de grandes difficultés légales avant d'être colonisée, une somme qui, à cette date, s'élève à :—

1. Comme réellement mis au crédit du fonds consolidé....	\$939,673 60
2. Versements dus et garantis par la terre et par le paiement de versements précédents. ....	13,379 14
3. Loyers et intérêts acerus payables et recouvrables.....	33,624 73
	\$986,677 47
4. Montants additionnels à payer pour compléter les achats	128,731 00
	\$1,115,408 47

et je dois ajouter que tous les montants dus d'après les derniers items mentionnés, 2, 3, 4, sont garantis parce qu'ils sont représentés par des terres d'une valeur beaucoup plus grande qu'à l'époque de la vente, et sur lesquelles des versements ont été payés. On peut donc regarder ces montants comme des recettes, et, s'il est permis d'ajouter à la somme ci-dessus, le montant reçu depuis le 30 juin jusqu'à cette date (31 décembre 1876) savoir : la somme de \$80,905.64, la somme retirée par cette division de votre département pour le compte du fonds de la milice du Canada, depuis septembre 1856, a été de \$1,196,214.11.

II. Sur ce sujet et en outre, afin de démontrer comment on a perçu cette somme d'argent et comment cette division de votre département a rempli la tâche peu enviable de percevoir l'argent, il n'est peut-être par hors de propos de répéter, avec toute la brièveté possible, comme renseignement à l'honorable ministre de l'Intérieur, ce qui suit au sujet de ces terres de l'artillerie, de leur ancienne condition et de leur administration actuelle :

III. Par l'Acte de la 19me Vict., chap. 45, connu comme " l'Acte de cession des terres de l'artillerie " passé le 19 juin 1856, les propriétés désignées dans la seconde cédule du dit acte furent cédées à la province du Canada pour le bénéfice de la milice et de la police du Canada. Des ordres en conseil furent passés, les 11 et 15 septembre 1856, au sujet de leur administration pour l'avenir.

IV. Ces propriétés, choisies et utilisées pour la défense du pays, lorsque cette défense subissait des conditions qui ne sont plus applicables à l'époque actuelle, comprenaient à peu près 100,000 acres de terre, morcelés en quantités dont l'étendue varie sur les confins, de fait sur les frontières des deux provinces du Canada, de Pénétan-couchine et Amherstburg, à l'ouest et au nord—de fort Erie au fort George, Niagara, au sud ; et de l'Île-aux-Noix, sur le lac Champlain, à l'est, au fort Ingall sur le lac

Témiscouata, sur les confins du Nouveau-Brunswick, comprenant London, Toronto-Kingston, Montréal, Trois-Rivières, la seigneurie de Sorel, la succession Bytown ou les deux tiers de la ville d'Ottawa, et les terres sur la ligne de la navigation de Rideau, avec des casernes et des bâtisses sur un grand nombre d'entre elles.

V. La valeur de l'ensemble de ces propriétés, à l'époque de leur cession au Canada, n'est pas connue. Elles avaient été acquises partie par conquête, en grande partie par achat, quelques-unes étaient détenues en vertu de lettres patentes, et d'autres en vertu de permis d'occupation de la Couronne ou par réserve. Par la cédule de l'artillerie ou de catalogue des terres cédées au Canada et par d'autres documents il appert que les terres achetées du gouvernement impérial pour la défense du pays ont coûté \$1,360,000, et que le prix des casernes et des bâtisses s'est élevé à \$809,560. Le revenu annuel retiré de ces propriétés, au moment de la cession était porté à \$15,020.

VI. Il reste maintenant à démontrer ce que l'on a fait de ces propriétés de l'artillerie cédées, comme il est dit plus haut, en 1856, à part quelques parties requises et retenues pour des fins militaires. D'abord il est évident qu'en adjugeant sur ces propriétés, dans les campagnes ou dans les villes, comme terres arables ou lots de ville ou lots de quais, il fallait beaucoup de circonspection. On ne pouvait pas les regarder comme des terres incultes et inoccupées de la couronne, libres des obligations imposées par les administrations précédentes, mais comme des propriétés qui, par l'acte du Parlement (7ème Vict. Chap. 11) avaient été mises en la possession d'un corps incorporé connu comme "les principaux officiers de l'artillerie de Sa Majesté." La province accepta ces terres de l'artillerie sujettes aux actes légaux et aux obligations de ses prédécesseurs. La 6ème section de l'acte de cession (19 Vict., chap. 45) pourvoit expressément à ce que ces terres soient possédées "sujettes néanmoins à toutes ventes, conventions, baux ou conventions pour louage déjà faits avec ou par les "principaux officiers de l'artillerie."

VII. Depuis le premier établissement de l'agence des terres de l'artillerie, le 15 septembre 1856, des réclamations et des demandes fondées sur cette clause de l'acte sont venues de toutes les parties du pays demander fortement un règlement plus rapide peut-être que le permettait la prudence. Il semblait exister une impression que ces terres avaient été cédées à la province pour être distribuées généralement, et que les premiers arrivés seraient servis très libéralement. En conséquence on vit renaître des réclamations et des prétentions,—quelques-unes certainement très déraisonnables,—dont un grand nombre sur lesquelles avaient adjugé les Cours de Justice et les principaux officiers de l'artillerie de Sa Majesté. On fit des appels à l'esprit d'équité du gouvernement en passant par-dessus l'intention de la loi. On constata qu'une étendue considérable de ces terres avaient été occupées temporairement, en quantités plus ou moins grandes, quelquefois en vertu de baux annuels, quelquefois par tolérance, très souvent d'après des ententes ou des engagements verbaux, prétendus ou impliqués, que l'on soutenait être des "conventions" d'après l'acte et auxquelles on appliquait contre toute raison les droits de prescription ou de préemption. Cependant toutes ces demandes n'étaient réellement que des appels à la justice du gouvernement, et que la demande embrassât une perche de terrain et une cabane ou qu'elle portât la prétention jusqu'à un lot de 200 acres, les mêmes principes étaient en jeu, il fallait suivre les mêmes règles de loi et d'équité, sans égard à la valeur ou à l'étendue de chaque morceau de terre séparément. Il fallait examiner les circonstances de chaque cas et souvent de nombreux cas en conflit avant de pouvoir dire jusqu'à quel point le gouvernement était tenu *de facto* ou *de jure* par les prétendus engagements ou "conventions" de ses prédécesseurs, ou sous quelle forme on pouvait arriver à un règlement final.

VIII. Tous ces cas ont été examinés avec soin, et on peut dire qu'en grande partie ils ont été entièrement réglés. La somme de travail manuel et intellectuel que ces enquêtes ont entraînée est démontrée, dans ce bureau, par vingt volumes de correspondance et de rapports, chaque volume représentant en moyenne 750 pages ou 15,000 folios en tout. La suite des dates jour par jour et mois par mois prouve le travail et l'assiduité déployés pendant les vingt dernières années. L'ouvrage à la

main est visible, mais la somme de travail intellectuel requise pour mettre en ordre et utiliser les matériaux de cette correspondance, ne peut être comprise et calculée que par des hommes qui ont eu de semblables occupations.

IX. Il était nécessaire néanmoins de régler ces questions en grande partie avant de pouvoir constater la valeur du reste des propriétés par vente ou par loyer annuel. Jusqu'à présent on a suivi cette règle, et le résultat c'est qu'à la fin de vingt années, des propriétés évaluées, en 1856, à \$15,020 par année, ont donné depuis, en moyenne, un revenu annuel de \$50,000. Bien que le montant réalisé soit, comme il est dit plus haut de \$1,196,314.11, la somme actuellement déposée est \$1,020,570.32, divisée comme suit :

Recettes au 31 décembre,	1857.....	\$ 21,822 93
“ “ “	1858.....	15,112 50
“ “ “	1859.....	32,213 68
“ “ “	1860.....	26,210 49
“ “ “	1861.....	23,101 58
“ “ “	1862.....	22,181 61
“ “ “	1863.....	19,758 47
“ “ “	1864.....	28,311 29
“ 30 juin,	1865.....	13,536 48
“ “ “	1866.....	32,356 43
“ “ “	1867.....	45,981 85
“ “ “	1868.....	44,645 48
“ “ “	1869.....	48,219 22
“ “ “	1870.....	73,845 40
“ “ “	1871.....	69,505 00
“ “ “	1872.....	50,466 04
“ “ “	1873.....	54,308 43
“ “ “	1874.....	215,504 42
“ “ “	1875.....	51,016 93
“ “ “	1876.....	51,515 40
		<hr/>
		\$939,673 68
“ 30 décembre, 1876.....		80,905 64
		<hr/>
		\$1,020,579 32

X. Une conduite généreuse à l'égard de l'acheteur et du locataire, accompagnée d'une pression qui n'a jamais été oppressive, a produit ses fruits naturels. Très peu de gens ont fait défaut, et les lots que ces personnes possédaient se vendront maintenant, après la résolution de la vente en vertu du statut, plus avantageusement qu'au paravant. J'ai aussi le plaisir d'ajouter que, dans le règlement préliminaire de plusieurs centaines de cas, même on pourrait employer un chiffre plus élevé, pas un seul homme n'a été dépossédé. Les colons sans titre (*squatters*) ont été convertis en colons satisfaits avec un avantage égal pour le public et pour les intérêts privés.

XI. A cause des difficultés financières des derniers mois, la pression ci-dessus mentionnée est devenue plus légère. Naturellement les arriérages ont augmenté. Aujourd'hui ils s'élèvent à \$47,003.87, mais des temps meilleurs nous promettent une prompte réduction de ce montant.

XII. Malgré des circonstances peu favorables le revenu annuel s'est maintenu au niveau des années précédentes. Le revenu annuel jusqu'au 30 juin 1876, s'est élevé à \$51,515.40.

XIII. Les dépenses de la division pour le même espace de temps ont été de \$3,717.20.

XIV. Mais la moyenne des années précédentes sera à peine maintenue à l'avenir si de nouvelles ventes ne sont pas ordonnées. Dans un rapport en date du 11 mars 1876, on a suggéré respectueusement, pour les raisons qui y étaient énumérées au long, que des ventes fussent ordonnées et que des préparations fussent faites pour des ventes à Prescott, Kingston et Toronto, et pour le louage de la Pointe Pelée dans On-

tario, et aussi pour des ventes au Coteau-du-Lac, à Chambly, à St. Jean, dans la province de Québec. A cause de l'aspect des temps on ne crut pas désirable d'adopter ces suggestions, mais on tenta l'expérience à St. Jean et à Chambly, et les résultats ont dissipé les craintes et justifié de belles espérances pour l'avenir.

XV. A St. Jean, Québec, trois lots, mesurant ensemble 4.62 acres, ont été vendus par encan public pour la somme de \$10,105.

XVI. A Chambly, Québec, 46 lots à bâtir, embrassant une superficie de 15.61 acres, avec des bâtisses sur quelques-uns, ont produit à l'encan public, \$16,925, la terre seule, à part les bâtisses, produisant au taux de \$564.64 par acre.

XVII. Les ventes pendant la dernière année fiscale, dans les localités suivantes, ont produit les montants suivants. Voir la cédule :

Amherstburg.....	\$37,951 00
St. Jean, Québec.....	10,105 00
Chambly.....	16,925 00
Kingston.....	6,805 00
Prescott.....	125 00
Nepean.....	400 00
Sorel.....	500 00
Ottawa.....	3,685 12
	\$76,496 12

XVIII. L'état ci-dessus des ventes faites pendant une année où la besogne a été exceptionnellement peu nombreuse, démontre suffisamment que les devoirs de cette division de votre département n'ont pas diminué avec le temps. Sans tenir compte des enquêtes et de la correspondance précédentes, auxquelles on a déjà fait allusion, ces ventes représentent les intérêts de 82 individus contribuant tous, plus ou moins, à augmenter la correspondance de la division. L'augmentation est indiquée dans l'état comparatif suivant :

Lettres reçues en 1875.....	1,100
“ “ 1876.....	1,200
Lettres écrites en 1875.....	977
“ “ 1876.....	1,025

XIX. Les ventes n'ont pas réduit pratiquement la masse de la propriété. Des propriétés militaires cédées par le département de la Milice et de la Défense à celui de l'Intérieur, et des réserves navales, ont mis sous le contrôle de ce département à peu près 8,500 acres dont la valeur devrait être fixée plutôt par la situation que par l'arpentage. Ces propriétés sont,—

*Dans la province d'Ontario.*

XX. Les propriétés militaires ou de l'artillerie à Queenston Heights et à Penetancouchine et les réserves navales dans les comtés de Haldimand, Simcoe, Essex, et sur le lac Huron

*Dans la province de Québec.*

XXI. Les propriétés militaires ou de l'artillerie à Montréal, Longueuil, Hochelaga, Châteauguay, Sorel et au lac Témiscouata; et par un ordre en conseil, en date du 26 avril 1875, de gran les propriétés militaires de valeur qui servaient à la défense de la cité de Québec, décrites sur un plan produit, et numérotées en lots 1, 2, 3, 4, 5, respectivement, furent cédés à ce département par celui de la Milice et de la Défense

*Dans la province du Nouveau-Brunswick.*

XXII. Les propriétés et les réserves militaires dans le comté de St. Jean, à Sunbury, dans les comtés de Charlotte, Carleton, Victoria, Ristigouche et Westmoreland.

*Dans la province de la Nouvelle-Ecosse.*

XXIII. Les îles dans le havre de Shelburne.

## TERRES DE LA BANQUE DU HAUT-CANADA.

XXIV. On a dit dans des rapports des années précédentes que, d'après des ordres en Conseil du 29 octobre 1870 et du 10 juillet 1873, l'inspection et la vente des terres de l'ancienne Banque du Haut-Canada retombaient sur le département du Secrétaire d'Etat et avaient été confiées à cette division de votre département. Cet arrangement, bien qu'on voulait qu'il ne fût que temporaire, a continué jusqu'aujourd'hui, avec un surcroît de travail et de responsabilité pour lequel on n'a fait aucune compensation. On a compilé un livre des terres, ouvert des livres de compte, vérifié, tenu et enregistré des comptes, et conduit la correspondance sans demander un paiement extra au gouvernement. Les ventes de ces terres, le 30 juin 1876, ont produit une somme de \$155,304.67 payable par versements. Les versements payés dans l'année fiscale finissant le 30 juin 1875 s'élèvent à \$31,743.16.

## EMPLOYÉS DE LA DIVISION.

XXV. Il n'est peut-être pas hors de propos, en cette occasion, de fournir comme renseignement à l'honorable ministre de l'Intérieur un court aperçu de l'organisation de cette division de votre département et de la distribution des devoirs parmi les employés, tel qu'approuvé et déterminé par l'honorable M. Laird dans sa lettre officielle du 16 juin.

XXVI. Le personnel de cette division, à part le commissaire, se compose de deux commis de première classe (dont l'un est aussi comptable) et d'un jeune commis de seconde classe. Les devoirs du premier commis, M. F. P. Austin, consistent à tenir le registre de l'original et de toutes les entrées subséquentes des papiers reçus ; endosser, noter, indiquer dans le plumitif et entrer les lettres, documents et plans reçus comme susdit ; tenir un index de ce registre et des papiers qui s'y rattachent ; avoir la garde des papiers et les produire sur demande ; préparer des lettres-patentes ; enregistrer et préparer des certificats de cession ; copier les documents sur demande.

Les devoirs du second commis et comptable, M. Wm. Mills, sont de tenir le livre de caisse ; de faire des entrées de tous les fonds reçus généralement ; rapporter au grand-livre général tous les montants reçus séparément ; rapporter au grand-livre d'Ottawa tous les montants reçus séparément. Les comptes ouverts sont au nombre de 1,233. Il lui faut préparer les comptes mensuels indiquant les montants reçus, d'où ils viennent, où ils sont déposés, avec les reçus des dépôts aux banques pour le département des Finances. (Les cédules annexées A. B. C. D. E., contribuent beaucoup à démontrer la clarté et l'exactitude complète avec lesquelles ces devoirs sont remplis.) Il tient aussi un livre des terres, indiquant les ventes et l'aliénation finale des propriétés de l'artillerie. Il remplit aussi les devoirs de comptable et de teneur-de-livres des terres de la Puissance, et tient les comptes des propriétés de la Banque du Haut-Canada, sans aucune compensation pour ces deux emplois qui exigent beaucoup de temps et de travail.

Les devoirs du troisième commis, M. Christopher C. Rogers, consistent à tenir le registre des lettres, succession de la banque du Haut-Canada, le livre des lettres et l'index, la Banque du Haut-Canada ; copier généralement les documents et les lettres et les messages importants, porter l'argent à la banque, remplir les devoirs de huissier des terres de l'artillerie, faire l'index général des livres chaque semaine.

Ces messieurs remplissent tous leurs devoirs régulièrement et fidèlement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

WILLIAM F. COFFIN,  
*Commissaire des terres de l'artillerie et de l'amirauté.*



A.

## DIVISION DES TERRES.

ETAT des recettes et des dépôts pour le compte des terres de

ARGENT REÇU.

Date.		Honoraires pour enregistrement.	Rente ou l'intérêt équivalant à la rente.	Principal.	Montant total.
1875.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
31 juillet	Recettes pour le mois.....	10 20	518 49	2,370 06	2,898 75
31 août	do .....	8 80	1,548 35	3,111 22	4,668 37
30 septembre	do .....	10 80	1,364 19	3,507 45	4,882 44
31 octobre	do .....	9 60	2,991 12	1,005 49	4,006 21
30 novembre	do .....	8 40	1,731 87	4,858 82	6,599 09
31 décembre	do .....	5 00	1,753 78	1,403 65	3,162 43
1876.					
31 janvier	do .....	8 00	333 55	155 00	496 55
28 février	do .....	4 80	712 55	907 75	1,625 10
31 mars	do .....	7 40	696 71	3,907 17	4,611 28
30 avril	do .....	4 40	1,431 98	2,586 99	4,023 37
1 mai	do .....	11 40	2,737 73	1,849 38	4,508 51
30 juin	do .....	14 60	1,936 25	7,992 45	9,943 30
		103 40	17,756 57	33,655 43	51,515 40

NOTE.—Les montants marqués A furent payés

DÉPARTEMENT DE INTÉRIEUR,  
DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE ET DE L'AMIRAUTÉ,  
OTTAWA, 20 octobre 1876.

## DE L'ARTILLERIE.

l'artillerie depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1875 jusqu'au 30 juin 1876.

ARGENT PAYÉ.

Av.

Date.	Payé à la banque de Montréal à									Montant total.
	Ottawa.	Kingston.	Toronto.	Montréal.	Cornwall.	Ste. Catherine.	Québec.	St. Jean, N.-B.	Sorel.	
1875.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
31 juillet	1,499 95	1,363 10	35 70	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2,898 75
31 août	2,026 09	2,557 01	85 27	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,668 37
30 sept.	2,962 23	1,920 21	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,882 44
31 oct.	3,274 72	731 49	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4,006 21
30 nov.	5,910 88	400 71	.....	287 50	.....	.....	.....	.....	.....	6,599 09
31 déc.	1,841 09	1,022 78	.....	298 56	.....	.....	.....	.....	.....	3,162 43
1876.										
31 jan.	295 30	51 25	.....	50 00	.....	.....	.....	.....	100 00	496 55
28 fév.	789 06	155 12	633 92	.....	.....	.....	.....	.....	47 00	1,625 10
31 mars	1,803 05	438 43	37 40	2,171 00	45 76	115 64	.....	.....	.....	4,611 28
30 avril	3,545 02	196 58	.....	.....	.....	.....	206 77	75 00	.....	4,023 37
31 mai	3,543 78	149 44	186 99	680 80	.....	.....	37 50	.....	.....	4,598 51
30 juin	7,304 34	316 82	510 24	1,722 30	.....	.....	.....	89 60	.....	9,943 30
	34,795 51	9,302 94	1,489 52	5,210 16	45 76	115 64	244 27	164 60	147 00	51,515 40

à la Banque des Marchands; ceux marqués C furent payés à la Banque Canadienne de Commerce.

WILLIAM F. COFFIN,  
Commissaire des terres de l'artillerie et de l'amirauté.

WILLIAM MILLS,  
Comptable.

## B.

## DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE

ETAT indiquant les montants dus pour la rente et les versements du prix d'achat et de l'intérêt, non payés le 30 juin 1876, et les autres sommes qu'il faudra payer (sans intérêt) afin de compléter les achats.

Localité.	Rente et intérêt dûs et non payés le 30 juin 1876.	Montant des versements non payés le 30 juin 1876.	Montants additionnel requis à être payé afin de compléter les achats.	Montant total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Ottawa.....	13,527 54	5,650 00	6,279 00	25,456 54
Gloucester.....	395 40	1,386 58	874 20	2,656 18
Nepean.....	6,695 02	1,899 36	2,588 63	11,183 01
Oxford.....	7 40			7 40
Marlborough.....	31 00			31 00
Wolford.....	1,164 76	90 68	272 04	1,527 48
Elmsley.....	11 30			11 30
Crosby, Sud.....	32 14	89 22	851 20	972 56
Kingston Mills.....	15 00			15 00
Pittsburg.....	17 64	32 80		50 44
Grenville.....	23 38			23 38
Chatham, P.Q.....	317 00			317 00
Carillon.....	15 00			15 00
Chambly.....	224 62	617 25	17,474 10	18,315 97
Prescott.....	2 70	15 00	4,466 10	4,483 80
Kingston (Cité de).....	415 82	768 06	40,679 14	41,863 02
Toronto.....	417 39	948 20	7,822 20	9,187 79
Burlington Heights.....	97 86	212 36		310 22
Niagara.....	70 00			70 00
Fort Érié.....	9,195 26	1,403 35	322 20	10,920 81
Amherstburg.....	74 49	181 50	34,432 58	34,688 57
Sarnia.....	40 00			40 00
Flos (Baie Nottawasaga).....	78 60			78 60
Pénétaucouchine.....	35 97	84 80	242 20	362 97
Québec.....	388 55			388 55
Sorel.....	238 89		1,199 00	1,437 89
Nouveau-Brunswick.....	92 00			92 00
Trois-Rivières.....			2,611 21	2,611 21
St. Jean, P. Q.....			8,084 00	8,084 00
Côteau du Lac.....			196 40	196 40
Cornwall.....			140 80	140 80
Pelham Farm.....			196 00	196 00
	33,624 73	13,379 14	128,731 00	175,734 87

WILLIAM F. COFFIN,

*Commissaire des terres de l'artillerie et de l'amirauté.*

WILLIAM MILLS,

*Comptable.*

DÉPARTEMENT DE INTÉRIEUR,

DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE ET DE L'AMIRAUTÉ,

OTTAWA, 20 octobre 1876.

## C.

## DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE.

ETAT indiquant les diverses localités pour le compte desquelles des montants d'argents ont été requis depuis le 1er juillet 1875 jusqu'au 30 juin 1876.

Localité.	Montant.	Localité.	Montant.
	\$ cts.		\$ cts.
Amherstburg .....	3,997 58	Pénétancouchine .....	257 96
Chambly .....	2,108 43	Pittsburg .....	149 18
Cornwall .....	45 76	Prescott .....	1,308 02
Côteau du Lac .....	564 03	Québec .....	351 77
Crosby, Sud .....	183 50	Queenston .....	100 00
Elmsley .....	9 70	St. Jean, Q. ....	2,893 90
Fort Erié .....	362 39	Sorel .....	989 04
Gloucester .....	1,049 38	Tay .....	45 64
Gower, Nord .....	49 50	Trois-Rivières .....	552 08
Kingston (Cité) .....	9,839 66	Toronto .....	7,219 23
Longueuil .....	575 00	Windsor .....	96 00
Montréal .....	1,000 00	Wolford .....	153 08
Nepean .....	3,609 84		
Nouveau-Brunswick .....	219 74	Diverses places (honoraires pour en- registrement) .....	51,412 00
Niagara .....	30 00		103 40
Ottawa .....	13,524 95		
Oxford .....	11 00	Montant total .....	\$51,515 40
Pelham Farm .....	115 64		

WILLIAM F. COFFIN,  
*Commissaire des terres de l'artillerie et de l'amirauté.*

WILLIAM MILLS,  
*Comptable.*

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,

DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE ET DE L'AMIRAUTÉ,

OTTAWA, 20 octobre 1876.

## D.

## DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE.

ETAT des ventes faites pendant l'année commençant le 1er juillet 1875 et finissant le 30 juin 1876.

Localité.	Nombre de lots vendus.	Prix de vente.
		\$ cts.
Amherstburg .....	32	37,951 00
St. Jean, Québec.....	3	10,105 00
Chambly .....	47	16,925 00
Kingston (Cité).....	8	6,805 00
Prescott .....	1	125 00
Nepean .....	1	400 00
Sorel .....	1	500 00
Ottawa .....	20½	3,685 12
	113½	76,496 12

WILLIAM F. COFFIN,  
*Commissaire des terres de l'artillerie et de l'amirauté.*

WILLIAM MILLS,  
*Comptable.*

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,  
DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE ET DE L'AMIRAUTÉ,  
OTTAWA, 20 octobre 1876.

## E.

## DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE.

LISTE des grands-livres contenant les comptes des acheteurs et des locataires des propriétés de l'artillerie.

Localité.	No. des comptes publics.	Localité.	No. des comptes publics.
1.—Grand-Livre B.		<i>Report</i> .....	
Nepean.....	60	Burlington Heights.....	313
Gloucester.....	27	Pelham Farm.....	
North Gower.....	2	Niagara.....	
Oxford.....	3	Stamford.....	
Marlborough.....	3	Fort Erie.....	27
Wolford.....	13	Amherstburg.....	
Elmsley.....	4	Windsor.....	
South Crosby.....	25	Sarnia.....	
Pittsburg.....	1	Nottawasaga.....	
Kingston Mills.....	2	Pénétancouchine.....	
Grenville.....	6	Queenston.....	
Chatham, Q.....	3		
Carillon.....	1		398
	150	4.—Grand-Livre F.	
2.—Grand-Livre D.		Kingston, cité de.....	5
Ottawa, cité d'.....	588	Amherstburg.....	32
		Québec.....	12
3.—Grand-Livre E.		Montréal.....	1
Trois-Rivières.....	1	Hochelega.....	1
St. Jean.....	5	Sorel.....	34
Chambly.....	28	Nouveau-Brunswick.....	12
Coteau du Lac.....	5		97
Cornwall.....	2	RÉSUMÉ.	
Prescott.....	54	Grand-Livre B.....	150
Kingston, cité de.....	182	do D.....	588
Toronto.....	36	do E.....	398
		do F.....	97
<i>A reporter</i> .....	313	Montant total des comptes.....	
			1,233

WILLIAM MILLS,  
*Comptable.*

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,  
DIVISION DES TERRES DE L'ARTILLERIE,  
OTTAWA, 20 octobre 1876.

## PARTIE III.

## RAPPORT

DE

## L'ARPENTEUR GÉNÉRAL

DES

## TERRES DU CANADA.

## ANNEXES DE CE RAPPORT.

	PAGE.
1. Rapport de Lindsay Russell, écr., sous-arpenteur général, directeur d'une exploration spéciale des Territoires du Nord-Ouest.....	13
2. Rapport de A. L. Russell, écr., arpenteur des terres fédérales, directeur de la section des méridiens et parallèles.....	15
3. Rapport de W. F. King, écr., assistant en Astronomie.....	23
3. do do de l'exploration (y compris la topographie, etc.) de Battleford et des environs.....	24
5. Rapport de A. H. Whitcher, écr., inspecteur des arpentages, directeur du bureau des arpenteurs, Winnipeg.....	31
6. Rapport de Donald Codd, écr., agent des terres fédérales, Winnipeg.....	34
7. Cédules, etc. :—	
A. Indiquant la quantité des terres fédérales arpentées jusqu'à la date du 31 octobre 1876, ainsi qu'un tableau comparatif du coût avec d'autres arpentages.....	35
B. Indiquant les azimuths observés sur (102° O) le second méridien principal.....	37
C. Observations des azimuths et des latitudes.....	38
D. Observations de latitude à Battleford.....	49
E. Indiquant les arpenteurs employés à l'arpentage des terres fédérales en 1876.....	67
F. do les arpentages de blocs terminés en 1876.....	68
G. do les arpentages de subdivisions effectués en 1876.....	69
H. do les réserves des Sauvages qui ont été arpentées en 1876.....	70
K. Tableau des arpentages de blocs et de subdivisions.....	72
L. Indiquant les opérations du Bureau des Terres Fédérales, à Winnipeg, et de ses succursales en 1876.....	73
M. Indiquant les nouvelles colonies et les nouveaux villages qui se sont formés à Manitoba en 1876.....	74



## PARTIE III

DU

## RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,  
DIVISION DES TERRES FÉDÉRALES,  
OTTAWA, 31 octobre 1876.

A l'honorable DAVID MILLS,  
Ministre de l'Intérieur.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport ci-après des opérations de cette division pour l'année courante jusqu'à ce jour.

La continuation de la crise dans les affaires commerciales a été très préjudiciable à la colonisation des terres fédérales, mais tout porte à croire que la prochaine saison sera bien meilleure. Les opérations de cette division ont augmentées considérablement, et l'on pourra s'en convaincre par la quantité de correspondance échangée pendant l'année et qui donne le résultat suivant:—

## LETTRES.

	Reçues.	Expédiées.
Bureau principal.....	2,256	*3,097
Bureau des terres, à Winnipeg.....	1,715	1,321
Bureau des arpentages, à Winnipeg.....	780	1,240
	4,752	5,658

Ce qui fait un total de 10,410 lettres qui sont passées par le bureau pendant les douze mois.

## ARPENTAGES.

On trouvera ci-joint des rapports très intéressants du sous-arpen teur général, qui a la direction de l'arpentage spécial des territoires du Nord-Ouest; Annexes 1, 2 et 3. in si aq ue de l'arpenteur des terres fédérales, M. L. A. Russell, qui dirigeait, sous ses ordres, l'arpentage des méridiens et des lignes de base; aussi celui de W. F. King, assistant en astronomie.

Malheureusement on n'a pu atteindre le but que l'on se proposait, celui de déterminer la longitude de certains points situés sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, en conséquence de la ligne télégraphique qui n'était pas encore en opération.

Il y a, cependant, lieu de croire, que pendant la saison prochaine, les circonstances permettront de déterminer ces longitudes.

Pendant ce temps on a pu déterminer avec précision la latitude de Battleford, future capitale des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que le point de Annexe 3 et 4. départ à l'intersection de la cinquième ligne de base avec la cent-deuxième méridien; et M. King, qui avait la direction du détachement astronomique, a fait, tandis qu'il était à Battleford, un arpentage précis de la place et des environs, ainsi qu'un tableau des réclamations de colons sans titres (*squatters*).

\*Comprenant, avec les rapports, 4,406 pages.



Le détachement des arpenteurs, sous la direction de M. A. L. Russell, a opéré le tracé et l'alignement de 180 milles de chemin, dont 80 milles sont situés sur le cent-deuxième méridien, ouest de Greenwich; c'est cette ligne que l'on se propose d'adopter comme second méridien principal dans le système des arpentages des terres fédérales.

L'arpentage de la saison s'est terminé à la neuvième ligne de base avec le rivage sur le côté est d'un lac d'une étendue considérable, que l'on croit être celui qui est désigné sous le nom de "Fishing Lake" dans le onzième rang, à l'ouest du cent deuxième méridien.

L'arpentage fait sur le terrain, pour déterminer le méridien et les lignes de base, en chaînant deux fois, et vérifié au moyen d'observations de latitude fréquentes, comprend le tracé des sections, townships et des rangs suivant le système pratiqué dans les arpentages des terres fédérales.

On s'est efforcé de placer des bornes qui résisteraient le mieux à l'action du temps, aux coins des sections et des quarts de sections.

Elles se composent invariablement, soit dans les bois ou dans les prairies, de pyramides quadrangulaires en terre entourées de tranchées et de fossés disposés d'une manière particulière, afin de les rendre reconnaissables, et couronnées au sommet par une borne portant un numéro et une marque.

Les monticules situés aux coins des townships sont plus considérables que la grandeur ordinaire et à l'intersection des lignes d'alignement et de rectification avec les méridiens, c'est-à-dire:—A chaque 12 milles, une barre de fer d'un pouce et un quart est enfoncée dans le terrain et sur laquelle se trouvent les numéros des divers townships qui viennent y aboutir, ainsi que les numéros des rangs voisins qui sont gravés avec des poinçons en acier.

Tous les moyens possibles ont été pris pour rendre cet arpentage efficace, ayant toujours en vue son but principal, celui de donner toutes les facilités pour continuer l'arpentage des townships à aucun point déterminé, et dans le voisinage duquel on désirerait encourager la colonisation.

M. A. L. Russell a fait un rapport des plus favorables sur la nature du terrain parcouru pendant les opérations de la dernière saison; les lignes arpentées ont traversé une grande étendue de bons terrains pour la culture, partie en prairie et partie en terre arable, en général bien arrosés par des lacs d'eau douce et de petites rivières, et produisant une quantité suffisante de bois pour les colons.

Je suggérerais respectueusement que le programme des travaux, pour l'arpentage spécial de l'année prochaine, fut comme suit, savoir:

En outre des travaux que l'on fait pour déterminer les longitudes comme il a été mentionné plus haut, l'on devrait prolonger le méridien et les lignes d'alignement jusqu'à l'intersection du cent sixième méridien, vu que c'est l'intention de recommander cette ligne comme le troisième méridien principal servant de base; ce méridien devant être porté au nord de la rivière Saskatchewan, où il traversera à quelque distance au-dessus de l'établissement connu sous le nom de Prince Albert, le reste de la saison devra être employé à faire un arpentage par opération trigonométrique ou autrement, afin de déterminer avec précision les établissements sur la rivière entre les Fourches et le Fort Carleton.

#### ARPENTAGES DE SUBDIVISIONS.

La somme votée pour les arpentages de l'année dernière ne comprenait pas aucun arpentage de subdivisions additionnel; les circonstances ont cependant rendu nécessaire le tracé de cinq des sections de townships situés sur les bords du lac Winnipeg, réservés pour la colonisation par les Islandais.

A propos des arpentages de townships projetés pour l'année prochaine, comme vous avez cru qu'il ne serait pas nécessaire d'encourir une dépense aussi considérable à cet effet, les estimations de cette année ne destinent qu'une somme assez limitée pour ce genre de travaux.

Les informations suivantes concernant les arpentages de cette division seront probablement lues avec intérêt.

Depuis la fondation du Bureau des Terres Fédérales, en mars 1871, jusqu'à la date de ce rapport, 10,574,915 acres ont été arpentés soit pour townships, sections ou parties de sections; et 341,666 acres, comprenant toutes les anciennes paroisses colonisées sur la rivière Rouge et la rivière Assiniboine, ont été arpentés et mis sur la carte géographique.

Il faut ajouter à cela les travaux de l'arpentage spécial, ainsi que le tracé de plusieurs réserves pour les Sauvages, un nombre d'explorations, et finalement la subdivision de grands terrains à bois en lots pour les colons.

C'est l'intention de faire connaître le coût par acre, jusqu'à la présente date, de l'arpentage des terres fédérales, et à ce propos il ne suffira que de mentionner les principaux points de ce système.

L'arpentage des townships se fait d'abord en disposant le territoire en blocs de douze milles carrés, ou quatre townships, compris entre les méridiens et les lignes d'alignement ou de rectification.

La disposition de ces blocs est faite à la journée par un arpenteur aidé d'un détachement; et quand la chose est jugée nécessaire, ces blocs sont divisés en townships qui, à leur tour sont subdivisés en sections et en quarts de sections—telle subdivision devant être faite par contrat au taux de tant par mille, tel qu'approuvé précédemment par un ordre en Conseil.

Le coût de ces lignes de blocs arpentés jusqu'à présent est en moyenne de \$36.83 par mille.

Le coût par acre pour la subdivision de blocs de quatre townships en sections et quarts de sections a été de 2.91 centins, et en ajoutant à cela le coût des lignes de blocs au prix par acre ci-dessus, le coût total des terres des townships arpentés jusqu'à cette date est de 3.83 centins l'acre.

L'arpentage des terres colonisées dans les paroisses situées sur les rivières Rouge et Assiniboine a été plus dispendieux, et a coûté jusqu'à 27<sup>3</sup>/<sub>4</sub> centins par acre.

On ne peut cependant pas considérer ceci comme un prix exorbitant, parce qu'il faut se rappeler, qu'une grande partie de ces travaux ont été employés à arpenter et à mettre sur la carte géographique le terrain des différentes paroisses, indiquant toutes les tenures avec l'exactitude requise pour permettre d'en donner une description dans des lettres patentes.

En ajoutant le coût des arpentages de la zone des établissements à celui de la subdivision des terres des townships, l'on trouve que la moyenne du coût de toutes les terres de fermes arpentées jusqu'à cette date est de 4.57 centins par acre.

Que l'on compare le taux ordinaire de l'arpentage des townships, c'est-à-dire, 3.83 centins, avec le coût relatif des arpentages des townships de Québec et d'Ontario.

Il serait à propos de dire, qu'avant l'union du Haut et du Bas-Canada, en 1841, les arpentages des deux provinces étaient faits au moyen du compas d'arpenteur ordinaire, les lignes étaient tracées au moyen de l'aiguille magnétique et étaient sujettes à de graves erreurs, provenant de l'effet de l'attraction locale sur l'aiguille; aussi, de ce que les arpenteurs ne s'assuraient pas des variations de celle-ci en faisant leurs arpentages; et de plus, on ne traçait aucune ligne de rectification dans aucun de ces arpentages avant l'année 1829, ce qui avait pour résultat que les terres n'avaient pas la forme et l'étendue que l'on désirait, les lignes des concessions ou des rangs étaient tellement croches qu'elles réduisaient quelques-uns des lots à un quart de l'étendue que l'on avait l'intention de les faire et d'augmenter les autres en proportion, ce qui a donné lieu à une suite de procès sans fin entre les propriétaires des terrains voisins l'un de l'autre.

De plus, les arpentages faits au moyen de l'aiguille ne comportaient pas la continuation de lignes en faisant abattre les arbres, etc., et les arpenteurs pouvaient en conséquence tirer une ligne avec plus de rapidité qu'avec la méthode astronomique, laquelle demande que tous les obstacles disparaissent.

Depuis 1841 les arpentages des terres de la Couronne ont été faits par la méthode astronomique, et des lignes de rectification ont été tracées, ce qui assurait l'exactitude de la forme et de l'étendue des lots ou des sections.

En indiquant la moyenne du coût par acre des premiers arpentages des terres de la Couronne dans le Haut et le Bas Canada, la somme de travail fait dans l'arpentage n'est pas spécifiée, en sorte qu'on ne peut pas en justice comparer les taux d'alors avec ceux d'aujourd'hui. Dans le premier cas on n'arpentait qu'un seul côté du lot, la façade ; à présent, les lignes sont tracées sur les quatre côtés. Ainsi, dans les anciens arpentages le parcours d'un mille de ligne donnait 800 acres ; à présent il n'en donne que 160.

Le coût en moyenne des terres de la Couronne arpentées dans le Haut et le Bas-Canada, de 1841 à 1875, a été de 6  $\frac{1}{4}$  centins par acre, chaque mille servant de borne à 200 acres.

L'arpentage des townships des terres fédérales, d'un autre côté, a été fait pour 3.83 centins par acre, chaque mille servant de borne à 160 acres.

Avec des bornes égales, la proportion serait 6  $\frac{1}{4}$  à 3  $\frac{1}{2}$  centins par acre.

C'est pourquoi, il est respectueusement exposé, que, prenant en considération la grande distance qui existe entre Manitoba et les anciennes provinces, et du marché qui fournit les assesseurs d'arpentage, Chicago ou Ontario, le prix élevé des provisions, le salaire plus élevé et les dépenses de voyage des arpenteurs et de leurs détachements, et enfin, prenant en considération la manière exacte dont les arpentages des terres fédérales ont été faits, sans contredit ces arpentages ont été faits avec économie.

#### ARPENTAGE DE LA ZONE DES ÉTABLISSEMENTS.

On a terminé l'arpentage des tenures originaires dans le *Outer two miles* situé en arrière de la paroisse de St. André, suivant la convention des bornes acceptées par les propriétaires et le gouvernement, et on est à préparer des cartes géographiques indiquant ces changements.

A la suite de l'enquête faite à propos des réclamations présentées en vertu de l'Acte de Manitoba pour certaines terres situées sur la rivière Seine, dans le comté de Selkirk, il est devenu nécessaire de faire arpenter en petits lots ces réclamations, indépendamment de l'arpentage des townships, que l'on se propose de faire pendant la prochaine saison.

#### RÉSERVES DES SAUVAGES.

Les seules personnes employées dans cette branche du service, à présent, sont M. Wagner, A.T.F., et M. Martin, A.T.F., qui sont employés respectivement, le premier à terminer les réserves en vertu du traité No. 4, et le second, à tracer celles qui sont encore à arpenter à Fairford House, à la rivière à la Poule d'Eau, à la rivière à l'Orme, et sur les rives est du lac Manitoba.

Jé suggérerais respectueusement, si toutefois les fonds qui sont à la disposition de la division des Sauvages le permettent, que les réserves suivantes soient tracées sans le moindre délai possible, ayant appris que plusieurs requêtes avaient été présentées à cet effet par des Sauvages intéressés, à savoir :—

1o. Les différentes réserves mentionnées dans le traité No. 5, y compris spécialement celle qui était demandée à la rivière Noite, sur la rive est du lac Winnipeg.

2o. La réserve en vertu du traité No. 2 à l'embouchure de la Petite Saskatchewan, étant le débouché du lac Manitoba dans le lac Winnipeg, en passant par le lac St. Martin.

Qu'il me soit permis de faire mention à ce sujet d'un changement proposé par les Sauvages à qui appartiennent la réserve à l'embouchure de la rivière du Roseau, qui, du moins je le comprends ainsi, ont exprimé au surintendant intérimaire, leur consentement d'accepter une réserve qui pourrait être choisie sur le lac des Bois, à la place de celle de la rivière du Roseau. Si un tel projet pouvait être accompli, il serait très

avantageux dans l'intérêt des Sauvages (comme de les éloigner du voisinage immédiat de l'établissement d'Emerson, sur la ligne de frontière, et par conséquent du contact quotidien avec les blancs) et mettrait le gouvernement en possession d'une lisière précieuse de terrain sur la rivière Rouge (la réserve actuelle); c'est pourquoi je suggérerais respectueusement qu'une correspondance fut échangée, par l'entremise du surintendant intérimaire, avec les Sauvages, à cet effet.

A propos des arpentages de l'année dernière, je mentionnerai le rapport de M. A.

H. Whitcher, inspecteur des arpentages, qui donne toutes les informations  
Annexe 5. quant au nombre et la nature des arpentages, par qui et dans quelle localité ils ont été faits.

## VENTES ET CONCESSIONS DE TERRES.

Les différentes causes mentionnées dans mon dernier rapport annuel comme ayant contribué à empêcher la colonisation dans cette province, sauf les sauterelles, se sont continuées pendant la dernière saison et ont en un effet direct sur les opérations du Bureau des Terres.

De fait, la gêne qui existe dans les affaires commerciales est encore plus grande que l'année dernière, et aura pour effet, sans aucun doute, de détourner le courant d'émigration vers Manitoba et le Nord-Ouest, l'année prochaine.

M. Codd, agent des terres fédérales, fait rapport que le montant total de terrains concédés pendant l'année qui vient de finir est de 154,533 acres, au lieu  
Annexe 6. de 163,277 acres l'année dernière, et la recette en argent a été \$6,456, tandis qu'elle s'élevait à \$9,992 l'année précédente.

M. Codd explique la diminution dans les recettes par le fait qu'il y a eu une quantité considérable de *scrips* rachetables en terrains, qui ont été mis sur le marché, et qui avaient été donnés aux chefs de familles Métis, à d'anciens colons et à d'autres encore.

L'on remarquera que l'agent fait mention de la condition satisfaisante des colons mennonites allemands.

La classe de ceux qui sont arrivés en 1874 et 1875, ont, paraît-il, complètement colonisé les réserves qui leur étaient désignées et sont dans un état prospère. Ceux qui se sont établis l'année dernière sur la réserve qui leur était accordée près de la ligne des frontières, sur le côté ouest de la rivière Rouge, et dont le nombre s'élève à près de deux mille, ont déjà construit 17 villages, et à part cela ont près de 1,500 acres de terres des prairies prêtes à ensemercer le printemps prochain.

Je regrette de ne pouvoir constater les résultats d'aucuns des projets d'émigration en vertu des dispositions spéciales de l'Acte des terres fédérales, et qui ont reçu l'encouragement du département.

Qu'il me soit permis de suggérer, que, à moins que les promoteurs de tels projets ne donnent une garantie satisfaisante que l'on travaillera vigoureusement à former des établissements dans les différents townships pendant la prochaine saison, que des mesures soient prises pour annuler les privilèges qui ont été accordés généralement, et donner ces terrains à l'immigration sans distinction.

En dépit du mauvais état des affaires commerciales mentionné plus haut, la récolte considérable qui vient d'être faite et l'absence des sauterelles pendant l'année dernière dans cette province, les populations d'Ontario et des Etats de l'Ouest ont porté beaucoup d'intérêt à Manitoba et aux territoires du Nord-Ouest, et tout semble annoncer une émigration assez considérable dans ce pays l'année prochaine.

On reçoit tous les jours à ce bureau des correspondances demandant des informations concernant les conditions auxquelles on peut obtenir ces terres, les frais de voyage pour se rendre à cette province, et le meilleur chemin pour y arriver, etc., etc.

Les récoltes de cette province ont été excellentes l'année dernière; quelques-uns des produits étaient d'une nature tout-à-fait remarquable; des échantillons de grains et de végétaux envoyés dans Ontario ont attiré beaucoup d'attention par leur qualité supérieure et leur dimension.

Le sol de la province, qui est reconnu généralement comme étant propre à la production des céréales, a prouvé qu'il était précieux pour la culture du blé.

Le poids et la couleur brillante du blé de Manitoba a étonné les étrangers, et il est probable qu'il sera en grande demande sur les marchés d'Ontario et des Etats de l'Ouest pour ensemençer ; cette branche de commerce est déjà commencée.

Les doutes partagés par plusieurs personnes concernant les ressources de Manitoba pour la production du blé, en conséquence de son éloignement des grands marchés, ne peuvent faire autrement que disparaître, et ce à l'avantage de Manitoba, parce que la qualité de ses céréales, jointe à la grande récolte qu'on en obtient, et à la nature inépuisable du sol dans ce pays, ont eu pour effet d'établir une supériorité sur les meilleurs districts qui produisent le blé, tant dans Ontario que dans les Etats de l'Ouest.

Les facilités que les communications par voie ferrée donneront au cultivateur de Manitoba de pouvoir envoyer ses produits sur les marchés de l'Est, jointes à la perspective d'un excellent marché national produit par la colonisation du pays, sont une garantie pour le cultivateur de Manitoba ou du Nord-Ouest qu'il peut se chasser de l'idée toute crainte de ne pas recevoir un prix suffisant pour les produits qu'il cultivera.

L'élevage des bestiaux, dans l'opinion du soussigné, est une industrie qui rapportera beaucoup dans Manitoba et le Nord-Ouest, parce que le pays s'y prête admirablement et offre de grands bénéfices à ceux qui y donneront leur attention.

Une collection de céréales, de légumes et d'échantillons du sol de Manitoba, apportée de cette province, tout dernièrement par M. C. J. Whellams, agent d'immigration, a été exposée à Ottawa, et on l'a remarquée principalement pour la grosseur extraordinaire des légumes et la qualité excellente en général des articles exposés.

L'on songe aussi à faire de la vallée de Saskatchewan un lieu d'immigration.

L'établissement le plus considérable qui se trouve sur cette rivière est celui qui est désigné sous le nom de Prince Albert, et qui compte environ 500 âmes, se compose principalement de familles de Manitoba, mais il y en a aussi venant d'autres parties du Canada et de l'Europe, et a augmenté beaucoup pendant les deux dernières années.

Il paraît que pendant la dernière saison cette population a battu 9,000 boisseaux de blé.

Prince Albert est situé à environ quarante-cinq milles en deçà du Fort Carleton. Des scieries et des moulins à farine ont été érigés sur l'établissement par le Capt. Moore et fonctionnent maintenant avec succès.

Parmi les colons l'on en trouve plusieurs qui possèdent différents instruments aratoires perfectionnés, tels que des machines à faucher, à moissonner et à battre.

Tous les rapports s'accordent à dire que cette section du pays que se trouve à plusieurs milles autour de Prince Albert et qui s'étend à l'ouest de cet endroit, depuis les Fourches de la Saskatchewan, entre les rivières et pour une distance d'environ cent milles en remontant, est très fertile et offre de grands avantages aux colons.

On n'a jamais vu les sauterelles dans cette région, et on peut obtenir le bois de construction à une distance rapprochée.

Le noyau d'une colonie a été formé pendant l'été dernier à Battleford, malgré l'avis publié par ordre de votre prédécesseur en office retranchant le terrain de ce point dans le but d'y ériger une ville.

Le pays qui se trouve dans le voisinage de Battleford a été désigné par plusieurs personnes comme n'étant pas propre à l'agriculture, le sol étant trop léger et sablonneux.

Cette idée n'est pas partagée, cependant, par M. Fuller, l'entrepreneur des lignes télégraphiques à l'ouest de la rivière du Cygne, qui a présenté à ce bureau il y a quelques jours des échantillons d'orge et de blé—la première d'une qualité supérieure, le blé était aussi d'une assez bonne qualité quant à la grosseur et au poids—et qu'il avait cultivés à Battleford l'année dernière.

Un mémoire de M. Fuller, qui accompagne ces échantillons, dit que l'orge a été semée le 18 mai et récoltée le 31 juillet ; le blé a été semé le 17 mai et récolté le 20 d'août—dans chaque cas le rendement était égal à 25 boisseaux par acre.

La graine a été semée sur un labourage peu profond de la prairie retournée pour la première fois.

Fait singulier à constater, il n'a pas plu une seule fois pendant ce laps de temps.

Ce n'est pas trop hasarder que de dire que l'expérience ci-dessus contribue beaucoup à détruire l'opinion à laquelle on a fait allusion plus haut concernant les ressources agricoles du pays dans le voisinage du futur siège du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

J'ai obtenu un rapport complet de la nature et de l'étendue des diverses réclamations à Battleford, de M. King, du détachement d'arpentage spécial, et suggérerais respectueusement que des mesures fussent prises avec aussi peu de délais que possible, pour les régler dans le but de diviser le terrain de la ville en lots à bâtir et en carrés publics.

#### TERRES DES MÉTIS.

Aucune distribution de cet octroi n'a encore été faite parmi ceux qui ont des réclamations.

On n'a pu éviter ce délai, et il a été causé par le fait que le nombre des réclamants, tel que donné par le recensement des enfants Métis, fait dans la province en décembre 1870, différerait de beaucoup du nombre de réclamations mentionnées dans le rapport des Commissaires et les données obtenues par l'agent des terres fédérales par la suite.

Suivant les chiffres donnés par le recensement mentionné plus haut, l'on calculait que chaque enfant recevrait 190 acres de terrain, mais ayant obtenu depuis, des rapports plus justes, on a trouvé que cette quantité était moindre que la proportion que chaque enfant devrait recevoir, et en conformité avec les instructions que vous avez données à cet effet, une division nouvelle et finale de l'octroi a été soumise, accordant à chaque réclamant 240 acres, et cette proposition, mentionnée dans votre rapport, a été approuvée par l'honorable Conseil Privé. C'est pourquoi la division de l'octroi en terrains de cette grandeur se fait avec toute l'activité possible.

#### SCRIP.

Le scrip autorisé par l'acte 37 Vic., chap. 20, aux chefs des Métis et des anciens colons blancs, y compris les résidents de Selkirk, dans Manitoba, a été émis, à l'exception d'un nombre limité de réclamations d'une nature spéciale, et dont les mérites sont maintenant sous considération.

Le scrip émis jusqu'à cette date peut être classé comme suit, savoir :—

1. Chefs de familles métisses et leurs héritiers, 2,345 réclamations, \$160 chaque.....	\$375,000 00
757 héritiers de do, pour des montants variants suivant le nombre d'enfants dans chaque famille.	22,720 00
2. Anciens colons blancs, 689 réclamants, \$160 chaque.	110,240 00
3. Pour commuer certains droits communs et droits pour faire du foin en dehors des anciennes paroisses .....	9,923 29
Total.....	\$518,083 29

Toute partie des scrips ci-dessus qui n'a pas été livrée à ceux à qui ils étaient destinés, est entre les mains de l'agent des terres fédérales à Manitoba, et sont faits à l'ordre de leurs propriétaires respectifs. Ceux-ci ayant reçu avis à cet effet suivant les ordres donnés par le département.

Il reste encore 24 réclamations de Métis et 22 d'anciens colons blancs, décédés, qui n'ont pas été réglées, lesquelles sont maintenant prises en considération.

## LETTRES PATENTES.

Le nombre de lettres patentes qui ont été émises pendant les derniers 12 mois est comme suit, savoir :—

Terres concédées aux volontaires sous forme de gratification...	121
Ventes.....	76
Inscriptions pour droit d'établissement ( <i>homestead</i> ).....	1
Terres concédées en vertu de l'Acte concernant la province de Manitoba.....	118
Terres concédées en vertu des dispositions spéciales de l'Acte des terres fédérales.....	2
Total.....	318

## CARTES.

Une carte des Territoires du Nord-Ouest, y compris Manitoba et Kéwatin, comprenant tous les renseignements obtenus jusqu'à cette date, et indiquant les différentes régions comprises dans les territoires du Nord-Ouest, à partir du numéro un jusqu'au numéro six, inclusivement, est à se préparer sous la direction de cette division et est destinée à faire partie du prochain rapport du ministre de l'Intérieur.

Ce travail a été confié à M. John Johnson, dessinateur en chef, qui lui a donné son attention toute particulière. Les capacités et la longue expérience de M. Johnson dans la disposition des différentes données géographiques, et son talent comme dessinateur, sont une garantie que le travail sera bien fait et d'une grande utilité pour y puiser des renseignements.

Les cartes additionnelles suivantes seront publiées bientôt, savoir :

1. De Manitoba, indiquant les arpentages de townships de la province, jusqu'à cette date.

2. D'une partie de Kéwatin, indiquant toutes les terres destinées à la colonisation dans la vallée de la rivière à la Pluie.

Des plans de différentes paroisses de Manitoba sont en voie de préparation au moyen du procédé photo-lithographique, suivant les instructions que vous avez données à cet effet, l'intention étant de ne charger pour des copies qu'un prix suffisant pour rembourser les frais du département.

## BUREAU DES EXAMINATEURS.

A une assemblée du bureau des examinateurs tenue ici pendant la semaine de novembre, tel que requis par la loi, les messieurs suivants, après avoir subi les examens nécessaires, ont obtenu des commissions, savoir :—

W. F. King, de Port Hope, Ontario, commission comme arpenteur des terres fédérales, ainsi qu'un certificat pour avoir subi l'examen supérieur, tel que requis par la section 31 de l'acte 39 Vict., chap. 19.

A. G. Cavana, A. T. P. de Cannington, Ontario, et Thos. Fawcette, de Uffington, Ontario, ont obtenu des commissions comme arpenteurs des terres fédérales.

M. C. P. Aylen, de Aylmer, Québec, candidat pour l'examen préliminaire, ayant produit un certificat de la chaire de génie civil de l'université de Cornell, a reçu un certificat lui donnant droit d'être inscrit comme élève aspirant, avec un arpenteur des terres fédérales.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. S. DENNIS,

Arpenteur général.

PARTIE III.

—  
ANNEXES

•  
RAPPORT DE L'ARPENTEUR GÉNÉRAL

DES

TERRES FÉDÉRALES.

---





## ANNEXE No. I.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DIVISION DES TERRES FÉDÉRALES,  
OTTAWA, 6 janvier 1877.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de présenter le rapport suivant concernant les travaux de l'arpentage spécial dans les Territoires du Nord-Ouest pendant l'année dernière.

En conformité avec les instructions que vous aviez données le travail comprenait la continuation, dans une direction nord-ouest de la limite des arpentages actuels des terres fédérales, d'un système de méridiens et de parallèles principaux pour servir de base au prolongement, jusqu'à aucun point désigné, de la ligne des blocs ou des arpentages de townships.

J'ai aussi reçu instruction de vous de profiter des avantages de la nouvelle ligne télégraphique qui vient d'être construite, de Winnipeg à Fort Pelly, Battleford et Edmonton, pour déterminer la différence de longitude entre ces différentes places, tout en ajoutant à ces données les observations de latitude nécessaires pour faciliter à votre département les moyens de déterminer avec précision leur position géographique.

Dans le but de mettre ces ordres à exécution, j'ai distribué le détachement comme suit :

M. A. L. Russell a eu la direction de la section principale du détachement, et a été chargé de déterminer sur la plaine les méridiens et parallèles prescrits.

M. F. W. King, assistant en astronomie, a été envoyé à Battleford, en compagnie de M. J. Y. Checkley, calculateur, avec tous les instruments nécessaires pour lui permettre de co-opérer au travail des longitudes lorsqu'il serait aux stations de l'ouest et que je me trouverais à celles de l'est. M. King a reçu instruction de faire des observations de latitude à ces différents points, et de déterminer aussi la latitude, sur le parcours de son chemin vers l'ouest, à l'intersection de la cinquième ligne de base avec la 102<sup>me</sup> méridien, et de faire un arpentage de Battleford et ses alentours, le tout, en conformité avec les instructions que vous avez données à cet effet.

Un état détaillé des opérations sur les méridiens et les parallèles et la nature du pays parcouru pendant l'arpentage est donné dans le rapport ci-joint de M. A. L. Russell. Je dois dire qu'il ne suffit que de lire pour se convaincre que les travaux ont été faits avec diligence et qu'ils se sont faits aussi rapidement que les circonstances le permettaient, surtout lorsqu'il s'agissait de faire avec autant d'exactitude que possible un arpentage principal. Comme on pourra le constater par son rapport, tous les soins qui ont été pris, et toutes les méthodes suivies, sont de nature à rendre les opérations de cet arpentage aussi précises que l'arpentage des limites internationales fait sur le même territoire, travail d'une plus grande importance et par conséquent d'un coût beaucoup plus élevé.

Les informations que l'on pourra obtenir en lisant les impressions de M. Russell sur le pays dans lequel le détachement a travaillé pendant l'été, sont toutes aussi importantes que la question d'exactitude des arpentages. Il paraîtrait d'après ce rapport que contrairement à l'opinion formée d'après quelques informations reçues, toute l'étendue, à peu d'exceptions près, est favorable aux établissements agricoles.

Je regrette, en conséquence de circonstances incontrôlables, de ne pouvoir donner un rapport aussi satisfaisant des travaux dans lesquels je me trouvais personnellement engagé, c'est-à-dire, les données de longitude. Nous avons failli dans tous nos plans pour exécuter ce travail.

La ligne télégraphique située entre Fort Pelly et Winnipeg n'a jamais été en assez bon ordre pendant l'été pour permettre de faire les signaux. Il était entendu

que des efforts serait faits pour la réparer, c'est pourquoi, nous avons toujours attendu, croyant pouvoir nous en servir chaque jour, mais sans aucun résultat.

De bonnes observations de latitude ont été faites par M. King à la 102<sup>me</sup> de méridien et à Batt leford. Il a aussi fait un arpentage détaillé de l'emplacement et la topographie de cette dernière ville, ainsi que des alentours. Au moyen d'observations astronomiques, il a corrigé la position de quelques points principaux indiqués sur nos cartes et situés sur le chemin principal à l'ouest du Fort Ellice. Des détails de son arpentage de Battleford sont donnés dans le plan qu'il en a fait et dans le rapport présenté à ce sujet, lesquels, avec quelques-unes de ses observations jusqu'à ce jour, sont présentés ci-joint.

Son rapport astronomique, et des méthodes d'observation et de réduction employées, indique le soin avec lequel il a exécuté les travaux qui lui ont été confiés, et offre beaucoup d'intérêt pour ses mérites comme document scientifique.

Conformément à l'approbation que vous avez donné à une suggestion qui vous a été faite, les instruments météorologiques du corps des arpenteurs ont été confiés à un homme de la police à cheval à Battleford, qui, du consentement de l'officier commandant, s'est chargé de tenir un registre. L'avantage obtenu dans la plus grande valeur des données obtenues à une station permanente et la plus grande sûreté pour les instruments fragiles est évidente, les conditions d'un détachement d'arpenteurs en marche sont dans les deux cas extrêmement défavorables.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

LINDSAY RUSSELL,  
*Sous-arpenteur général.*

Lieut.-col. J. S. DENNIS,  
*Arpenteur général.*

## ANNEXE No. 2.

OTTAWA, 3 janvier 1877.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de présenter le rapport suivant des opérations du détachement de l'arpentage spécial, sous ma direction, occupé à déterminer les principaux méridiens et parallèles pendant l'été dernier.

Ayant reçu vos instructions finales, et après que tout eût été préparé pour le départ, nous vous avons quitté, le 17 juin, à Winnipeg, et à la suite d'un voyage fatigant fait dans des chemins impraticables, à cause des grandes pluies du printemps, nous arrivâmes le 30 juin, au poste de la compagnie de la Baie d'Hudson à Fort Ellice, ayant mesuré, comme vous en avez donné l'ordre, en passage à Portage Creek, l'un des côtés de l'arpentage trigonométrique de 1874. Ma lettre du 22 juin vous a fait connaître les résultats de ce mesurage.

Ayant passé une journée à Fort Ellice pour prendre des provisions, etc., et ayant relié la quatrième ligne de base avec l'arpentage trigonométrique et un point de latitude soigneusement déterminé dans l'automne de 1875, dans notre camp au nord du ruisseau au Castor (à un demi-mille au sud du fort) nous nous sommes rendus à la barre de fer située à l'intersection de la quatrième ligne de base avec le méridien extérieur entre les rangs 30 et 31 à l'ouest du premier méridien principal, le point le plus à l'ouest du système d'arpentage de blocs.

Comme d'après nos observations de latitude en 1875 il paraissait que la cinquième ligne de base à Fort Ellice se trouvait à peu près 15 $\frac{1}{2}$  chaînes au nord de sa position véritable, et que vos instructions étaient de terminer tous les travaux ayant pour point de départ le premier méridien principal sur sa vraie latitude astronomique au second méridien principal (longitude 102° ouest, déterminée par l'arpentage trigonométrique), une ligne tangente provisoire a été tirée dans une direction supposée et à une distance approximative de dix-sept milles vers le méridien, et l'on a trouvé en reliant ces lignes à un point de latitude indiqué par votre détachement astronomique quelques jours auparavant, que la différence entre la latitude supposée et la latitude véritable n'était que de 1.8 de seconde d'arc, de sorte qu'il nous fut possible, au moyen d'une petite perpendiculaire, d'arriver à faire une tangente parfaite suivant les instructions que nous avions reçues.

Nous avions ensuite à niveler et à tracer le second méridien principal à partir du chemin Qu'Appelle, 81 milles au nord ou 75 milles en deçà du Fort Pelly.

D'après quelques observations du temps prises pour la détermination chronométrique de la longitude par moi-même et le premier assistant, Fort Pelly semblerait être très rapproché de la ligne de cette 102<sup>ème</sup> de méridien.

Nos instructions étant de travailler vers l'ouest sur les lignes de base principales, et comme il était évident d'après la détermination de la latitude de Fort Pelly que la neuvième ligne de base traversait une grande distance de terrain fortement boisé, nous primes une direction plus à l'ouest, sur la huitième ligne de base, et suivîmes cette ligne de marche jusqu'au méridien entre les rangs 8 et 9 ouest, et avant d'arriver à cet endroit nous avons rencontré quelques milles de ravins profonds sur le versant nord-ouest de ce que l'on nous dit être les Collines du Castor. Nous primes encore ici une direction vers le nord et atteignîmes une région plus découverte et plus favorable à l'exécution de ce travail, nous rendant vers le nord jusqu'à la neuvième ligne de base, où nous appuyâmes vers l'ouest, pour une distance d'environ quatorze milles à travers des bois et des clairières, et les travaux cessèrent le 15 octobre, sur le côté est d'un lac de plusieurs milles d'étendue, appelé le lac à la Pêche, les bords duquel nous avons suivi sur une courte distance.

Le lundi suivant, le détachement commença le voyage de retour à 400 milles de Winnipeg, s'arrêta à Fort Ellice une journée en revenant pour y enmagasiner des provisions, et arriva à Winnipeg le 9 novembre.

D'après les observations et les notes prises dans le voyage d'aller et retour, des informations très utiles ont été obtenues concernant la géographie d'une section du pays représentée jusqu'ici sur nos meilleures cartes d'une manière inexacte.

A Winnipeg, les hommes ont été payés, et je me suis rendu à Ottawa en compagnie de mes aides.

#### TRAVAUX ACCOMPLIS.

La distance totale des méridiens et parallèles arpentés pendant la saison a été de 180 milles, dont la moitié à peu près nécessitait le défrichement d'une section que l'on supposait être une prairie; de plus, nous avons eu des pluies excessives qui nous ont empêché de conduire nos travaux.

Je dois faire ici la remarque que le désir de faire une grande somme d'ouvrage n'a jamais contribué à détruire aucunement son exactitude, ce que je crois être le but principal que l'on doit avoir en vue en dirigeant l'arpentage.

#### MÉTHODE D'ARPENTAGE.

Le prolongement des lignes a été fait avec le théodolite de "Troughton et Simms" de six pouces de diamètre, et qui permettait de mesurer un angle de 10 secondes. Pour relever correctement la ligne nous avons pris des observations sur l'étoile polaire, d'après la méthode que vous avez suggérée, savoir: fixer l'instrument dans trois positions différentes en plaçant le mesurage des angles d'azimuth sur le cercle gradué, à 120 degrés les uns des autres, ainsi qu'en prenant avantage des différents mouvements et des positions de l'instrument—chaque observation de l'étoile (12) étant accompagnée d'un mouvement semblable vis-à-vis du point de repère placé sur la ligne à environ un mille de distance. Comme les observations ont été faites de préférence pour l'élongation, et que le temps et la marche du chronomètre ont été vérifiés par le passage des étoiles à leur plus grande élongation à l'est et à l'ouest, l'erreur probable d'aucune observation était peu appréciable, probablement moins de trois secondes.

En prolongeant la ligne, deux points à l'avant étant déterminés, dans les positions renversées de l'instrument, et vérifiés en faisant une observation en arrière, chaque fois on a obtenu la certitude et la précision dans le tracé de la ligne. Ceci est indiqué plus particulièrement sur la 102<sup>ème</sup> de méridien, où la nature de la surface et de la condition de l'atmosphère étaient favorables, comme on pourra le voir en consultant les tables d'azimuth et les observations et réductions qui ont été faites.

La distance complète de 81 milles du second méridien principal a été parcourue avec une déviation en moyenne de 2½ secondes seulement, la ligne a été corrigée pour ces petites différences, en prenant une perpendiculaire de quelques pouces lorsque les terrasses ont été faites. Tous les petits angles d'azimuth ont été déterminés par un ruban d'acier gradué avec exactitude, la perpendiculaire étant proportionnée à la distance entre deux points, donnés et l'angle qu'il s'agissait de déterminer.

Je considère que cette méthode est très utile pour les angles des townships, parce que ce moyen est plus rapide et plus exact que par l'instrument. Le travail fait avec le petit théodolite prouve que l'on peut, avec un usage attentif, chose possible dans l'absence d'un plus grand instrument, faire l'ouvrage pour lequel ces derniers sont généralement jugés nécessaires.

#### CHAÎNAGE.

Toutes les lignes ont été soigneusement chaînées deux fois sur tout le parcours, la chaîne étant ajustée à chaque deux ou trois milles avec un jalon étalon de 10 pieds fait par MM. Troughton et Simms pour le Colonel Brunel, commissaire du Revenu de l'Intérieur, éprouvé par le conservateur des Etalons d'Angleterre, et donné au département de l'Intérieur pour l'arpentage des terres fédérales. Sur la section-

de la prairie le chaînage avec chacun des deux jalons ne différaient pas plus d'un chaînon par mille ; à chaque fois qu'il a fallu recourir à la triangulation pour traverser les rivières, les ravins, etc., les lignes de base ont aussi été chaînées deux fois et les angles mesurés plusieurs fois avec l'instrument. C'est un fait qui mérite d'être mentionné que la chaîne avec chaînons soudés, quoique ayant eu beaucoup de service avait besoin d'être raccourcie fréquemment, parce qu'elle s'allongeait, en s'en servant, cinq fois plus que les chaînes de fer ordinaires non-soudées, quoique le fil de métal avec lequel elle était faite fut presque aussi gros, sinon autant, que celui employé dans les chaînes de fer.

Les terrasses ont été construites conformément au Manuel ; aux angles des townships elles sont de six pieds carrés tel que prescrit ; de douze milles en douze milles, on a déterminé un point de repère avec un piquet en fer que l'on a numéroté. Ces terrasses ont été érigées, partout où leur construction était praticable et même dans le bois, parce que les arbres qui indiquent les relèvements astronomiques et les poteaux sont souvent entièrement détruit par le feu.

Deux de ces piquets en fer ont dû être planté à quelques chaînes de leur vraie position, parce que des petits lacs couvraient les points exacts. Leurs vraies positions, et les raisons pour lesquelles ils ont été ainsi placés, sont données à l'endroit convenable dans le journal des opérations.

#### OBSERVATIONS POUR DÉTERMINER LA LATITUDE.

On a pris des observations pour déterminer la latitude à différents points sur le terrain des opérations, savoir : à la rivière Big-cut-arm, à l'intersection du 102ième méridien et de la Sième ligne de base à  $36\frac{1}{2}$  à l'ouest sur cette dernière, et sur la 9ième ligne de base. Ces observations ont été prises avec un instrument altazimutal de 7 pouces de vernier, et lorsque le temps le permettait, avec un petit cercle réflecteur à surface horizontale couverte de mercure. On n'a pas fait de corrections pour toutes les petites différences entre les résultats obtenus avec ces instruments, toutes les opérations étant basées sur une latitude donnée, déterminée avec exactitude avec notre instrument le plus puissant. Comme détermination de la latitude par le passage d'un astre à son point de culmination demandait plus de temps que nous n'en pouvions lui en accorder, en ne demeurant rarement plus de deux jours dans le même campement, la méthode, que nous avons ordinairement adoptée, a été d'observer les hauteurs circum-méridiennes des étoiles nord et sud, ainsi que le passage des étoiles sud à leur point de culmination, en les comparant avec la polaire prise à l'heure donnée. La manière de faire les observations a été strictement en conformité avec votre "Mémoire sur les observations pour déterminer la latitude." S'étant assuré de la régularité du chronomètre, on prend plusieurs observations sur les étoiles à l'est et à l'ouest pour déterminer le vrai temps sidéral à cet endroit. Quelques minutes avant qu'une étoile arrive à son point de culmination, on prend plusieurs hauteurs à peu de distance l'une de l'autre jusqu'à son passage, puis l'on recommence les observations de l'autre côté de la méridienne dans un ordre inverse. L'instrument est alors dirigé vers quelque autre étoile auparavant choisie sur le côté opposé du zénith, et qui s'accorde bien avec celle que l'on vient d'observer, et les mêmes opérations se renouvellent. Les niveaux du baromètre et du thermomètre étant dument consignés complètent l'observation.

Les observations seulement d'une étoile nord ou sud ne sont considérées que comme de peu de valeur, et pour éviter les inexactitudes occasionnées par la réfraction, on ne s'est servi qu'aussi peu que possible de hauteurs de moins de 50 degrés.

Ci-joint se trouve un exemple de chaque méthode d'observation.

On s'est servi des tables géodésiques calculées, d'après le relevé trigonométrique de l'Angleterre par l'artillerie, et publiées par le surintendant de l'exploration en 1858.

Si l'on voulait raccorder les lignes extérieures sur le troisième méridien principal, et les tracer de nouveau de cette base selon leur vraie latitude astronomique, une détermination distincte sera nécessaire à chacun de ces endroits, parce que probablement l'on constatera de grandes erreurs dans le chaînage, quoique le terrain soit comparativement de niveau.

Les déviations de la verticale, qui ont été constatées par la commission du relevé de la frontière internationale, en localisant le 49<sup>ième</sup> parallèle, où le pays est en apparence très plat, font quelquefois un arc de presque cinq secondes, à des points aussi peu éloignés que ceux dont il est question.

#### NATURE DU PAYS.

Pour la convenance de mon rapport je décrirai le pays en le traversant et je commencerai par cela.

#### LE SUD DE LA RIVIÈRE QU'APPELLE.

Le sol, onduleux à cet endroit, est de bonne marne sablonneuse. Il y a beaucoup de bonne eau et le terrain est assez boisé : dans les vallées où coulent des ruisseaux le bois est abondant et de bonnes dimensions, tandis que celui qui pousse dans les prairies est presque toujours inférieur à cet égard, et entremêlé de bouquets de saules.

On trouve à Scissors Creek quelques chênes, bouleaux et quelques grands peupliers.

Sur les bords des ravins et des torrents qui se jettent dans la rivière Qu'Appelle, on trouve un terrain d'argile schisteuse et des couches minces de pierre ferrugineuse (échantillon ci-joint.) Ce sont les seules découvertes de couches à la surface intéressantes pour un géologue que nous ayons constatées pendant la saison.

#### NORD DE LA RIVIÈRE QU'APPELLE.

A environ deux milles au nord de la rivière le terrain devient d'une qualité inférieure, étant plus accidenté et plus sablonneux sur un parcours d'environ onze milles, puis il s'améliore sur une étendue de cinquante milles, qui est traversée par une langue de terre d'une largeur de cinq milles et d'une qualité inférieure. La partie nord de cette section, surtout les derniers cinq milles, est une marne sablonneuse, bien boisée et arrosée.

Le prolongement du méridien vers le nord finit à cet endroit.

Néanmoins, après un voyage rapide jusqu'au Fort Pelly, je puis dire que sur tout le parcours jusqu'à cet endroit la terre est bonne et comparativement bien arrosée et boisée.

Dans le voisinage de Fort Pelly et au nord la terre est plus légère, on y trouve néanmoins de l'eau en quantité, de plus, des peupliers de plus grandes dimensions ainsi que des épinettes blanches. Les environs des casernes de la rivière au Cygne sont tous couverts de galets de granit de différentes dimensions, et présentent un bien triste aspect.

#### HUITIÈME LIGNE DE BASE VERS L'OUEST.

En revenant de nouveau au 102<sup>ième</sup> méridien, sur la huitième ligne de base, qui a été prolongée de 49 milles vers l'ouest, nous trouvons sur tout ce parcours une forêt de saules et de peupliers de deux à douze pouces de diamètre. La terre est bonne, et l'eau y est partout abondante et en quelques endroits il y en a même trop, comme le prouve plusieurs petits lacs et mares reliant les marais. Ces traits caractéristiques sont sans doute dus à ce que des couches d'argile empêchent le sol d'absorber les eaux sur sa surface. Un fait remarquable dans ce pays est que l'eau courante, ainsi que l'eau dormante qui n'a pas de diversion apparente, est invariablement dure.

Depuis le 41<sup>ième</sup> jusqu'au 49<sup>ième</sup> mille la ligne monte graduellement la pente nord-est des Collines du Castor, où par le baromètre on a constaté une hauteur approximative de 1,800 pieds au-dessus du niveau de la mer.

En tournant vers le nord au 49<sup>ème</sup> mille la ligne sort bientôt de cette ligne bien boisée pour entrer dans un pays plus ouvert, et descend graduellement jusqu'à la rivière au Sable-Blanc, où elle traverse une étendue d'environ 19 milles de prairie presque découverte, et où l'on trouve très peu de bois de service.

Le sol, quoique sablonneux, est néanmoins de bonne qualité et probablement plus précieux que la terre grasse et humide, parce que cette dernière est plus exposée aux gelées de l'été. Nous avons constaté la première gelée le 31 août aux "Lacs Croches," où une glace fine de l'épaisseur d'une feuille de papier s'est formée sur les bords des marais.

#### NEUVIÈME LIGNE DE BASE, VERS L'OUEST.

Sur un parcours d'environ cinq milles au sud de cette base et en allant vers l'ouest à une distance d'environ 14 milles, la ligne traverse alternativement des endroits découverts et des forêts de peupliers, ainsi que plusieurs petits lacs, et se termine sur le rivage est du lac à la Pêche qui a plusieurs milles de longueur.

Le sol sur toute cette section est de bonne marne sablonneuse, et la plus grande partie du bois est de service.

Le dixième mille traverse un chemin de voiture bien déterminé, se dirigeant vers le nord-ouest jusqu'au lac Quill.

#### CHEMINS SUR LESQUELS NOUS AVONS PASSÉ.

Comme ces chemins sont jusqu'à présents les seuls moyens sûrs de communication dans tout le Territoire du Nord-Ouest, et croyant que quelques remarques sur ceux sur lesquels nous avons passé pourraient être utiles, je soumettrai respectueusement la courte description suivante de ces chemins et du pays adjacent.

#### CHEMIN DU FORT PELLY ALLANT VERS L'OUEST.

Ce chemin commence en réalité aux Casernes de la rivière du Cygne et s'étend environ 11 milles vers le sud jusqu'à Fort Pelly, et de là vers l'ouest jusqu'aux Buttes du Tondre et Carlton. La section, sur laquelle je désire attirer l'attention, comprend les 55 milles depuis Fort Pelly jusqu'au passage de la rivière au Sable Blanc.

Au Fort Pelly le sol se compose presque entièrement de sable; les pommes de terre, le blé-d'inde et les autres céréales, y atteignent une bonne grosseur, lorsqu'ils ne sont pas détruits par les sauterelles ou les gelées d'été.

A un demi-mille à l'ouest du fort se trouve un petit village indien. Plus loin s'élève une forêt de peupliers de plus de quatre milles de largeur, et à son extrémité occidentale au sud du chemin, il y a un grand lac, le plus considérable des dix-huit à peu près, qui se trouvent entre le Fort Pelly et la rivière au Sable Blanc. On m'a montré deux lacs salés ou alcalins environ deux milles à l'ouest du passage de la rivière Assiniboine. Excepté les cinq milles de forêt bien boisée dont nous avons parlé, le chemin traverse alternativement des endroits découverts et des petits bouquets de peupliers. Entre Pelly et le passage de la rivière Assiniboine, on voit de petits bocages d'épinette.

Dans les environs de Pelly et du passage de la rivière Assiniboine, le sol est très sablonneux; partout ailleurs, moins de petites étendues çà et là, il se compose d'une marne sablonneuse, bien propre à la culture.

A mesure que nous avançons vers l'ouest le pays devient plus découvert et les bois de plus petites dimensions.

A environ neuf milles de Pelly ce chemin traverse "Stony-Creek" (le troisième torrent du même nom que nous ayons rencontré dans nos opérations). Ce passage, qui doit être un gué difficile dans le printemps, pourrait se faire très aisément si l'on posait un plancher d'arbres fendus, sur deux grosses pièces de bois jetées d'une rive à l'autre. A deux milles de cet endroit le chemin passe sur le sommet d'une colline, d'où l'on a une vue magnifique des régions environnantes.

Le plus grand obstacle pour les voitures lourdes à l'époque (le 15 octobre) où nous avons passé sur ce chemin paraît être le manque de consistance d'une pente à l'est de la rivière Assiniboine. Cet endroit pourrait être amélioré par quelques verges de fascinage et de fossés.



Le gué de la rivière Assiniboine, à 18 milles à l'ouest de Pelly, est bien facile, grâce à la pente douce des deux rives, à la profondeur de l'eau qui n'est que d'un pied et à son lit ferme et sablonneux. Un ruisseau, à environ  $5\frac{1}{2}$  milles de la rivière Assiniboine, est grossièrement ponté avec quelques pièces de bois, et les voitures chargées peuvent ainsi le traverser facilement.

À 42 milles environ à l'ouest de Pelly, le chemin traverse le "Ruisseau du Diable," dont les pentes sont douces, le lit ferme, et dont l'eau n'a qu'un pied de profondeur et quatre de largeur. À l'endroit où ce chemin traverse la rivière au Sable Blanc elle n'est plus qu'un ruisseau, desséché à plusieurs endroits et son passage ne présente aucune difficulté, ses rives étant basses et son lit couvert de javeau.

#### CHEMIN DU FORT PELLY AUX LACS CROCHES.

C'est une partie d'environ trente milles du chemin entre les comptoirs de la Compagnie de la Baie d'Hudson au forts Pelly et Qu'Appelle. Sur un parcours d'environ cinq milles au sud de Pelly il forme partie du chemin principal entre cet endroit et le fort Ellice.

Au cinquième mille ce chemin bifurque dans une direction sud sud-ouest et traverse vers le dixième mille le bras principal de la rivière au Sable-Blanc ici le charroi se fait très difficilement. À une petite distance du passage il y a un endroit marécageux, difficile, mais de peu d'étendue, et qui pourrait être facilement égoutté. Le passage long et raboteux sur les galets du lit de la rivière, ainsi que ses pentes à pic et glissantes nous ont forcé à décharger notre voiture légère, et à en porter le contenu.

L'eau après avoir laissé la rivière le chemin conduit à un plateau plus élevé, et traverse une région bien arrosée par plusieurs ruisseaux et assez bien couverte d'arbres de petites dimensions. Les "lacs Croche" ne sont simplement que des parties du lit d'une rivière que l'on prétend être "Stony Creek," où l'on trouve de l'eau pendant toute l'année. Leur longueur totale est de plusieurs milles, tandis que leur largeur n'est que de quelques verges, et ils sont fréquentés par beaucoup de volailles sauvages. Comme la direction n'est pas celle du trafic principal de l'est à l'ouest, il n'est guère fréquenté que par les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

#### CHEMIN VERS LE SUD DU FORT PELLY AU FORT ELLICE.

La longueur de ce chemin mesurée par l'odomètre est de 110 milles. Il traverse en grande partie une région plus découverte, dont le sol est plus sablonneux que celui que nous avons rencontré en traçant une méridienne plus à l'ouest. Les vallées de cinq différentes rivières que nous avons traversées sont larges et profondes et les pentes en sont à pic.

Du Fort Pelly en allant vers le sud, on rencontre, à environ quatorze milles, la rivière au Sable-Blanc, dont le passage, grâce à ses pentes à pic et glissantes, est le plus difficile que l'on rencontre sur ce chemin. Comme pour le passage de la même rivière plus haut, sur le chemin qui conduit aux lacs Croches et Qu'Appelle, nous avons été obligé de porter presque tout le chargement à bras.

Nous avons mis presque une demi-journée à traverser notre petit train, quoique nous voyagions à lége.

L'obstacle suivant que l'on rencontre, à environ 27 milles de Pelly, est Steep Creek, dont les pentes sont très à pic de chaque côté. Quoique ce ruisseau n'ait que quelques pieds de largeur et deux de profondeur, son passage occasionne beaucoup de peines, et pourtant l'on pourrait facilement y jeter un pont à un prix très modique.

Deux milles de plus et nous arrivons à Stony Creek dont le gué et les abords sont faciles. On peut dire la même chose des Deux Ruisseaux, à environ douze milles plus loin.

À soixante et cinq milles du Fort Pelly la route principale de la police à cheval du Nord-Ouest bifurque vers le sud-est, jusqu'à la rivière "Shell," et traverse la rivière Assiniboine à douze milles de distance, et de là conduit à leur station d'inspection, au lac aux Battures, où toutes les marchandises que l'on veut transporter dans l'ouest sont examinées par eux.

A neuf milles du Fort Ellice on traverse Wolverine Cr ek, dont le passage ne pr esente aucun obstacle grave, la pente m eridionale est sablonneuse et un peu trop  pic pour les voitures lourdement charg es qui se dirigent vers le sud. On reconna it cet endroit   une distance de plusieurs milles sur le chemin, par une colline couverte de grands arbres du c ot  sud du passage.

A deux milles du Fort Ellice le chemin traverse la rivi re Qu'Appelle, dont la vall e a plus de 200 pieds de profondeur,   environ un mille de l'endroit o  elle se jette dans la rivi re Assiniboine.

Ceci  tait autrefois consid r  comme un grand obstacle, mais on a depuis jet  un pont sur cette rivi re et la compagnie de la Baie d'Hudson a fait quelques petites am liorations   la c te; elle a aussi construit un pont sur la rivi re Assiniboine, parce qu'elle d sire naturellement que tout le trafic pour l'ouest passe par son comptoir du Fort Ellice, o  le voyageur trouvera tout ce qu'il lui est n cessaire; un forgeron et un charpentier, deux artisans bien importantes   un comptoir si  loign , lorsqu'une roue bris e demande    tre r par e, ou qu'un des fers d'un cheval a besoin d' tre re lou . Archibald McDonald,  cuier, un employ  tr s capable et tr s poli et qui est charg  du district de la rivi re du Cygne, demeure au Fort Ellice.

Il a donn    cet arpentage beaucoup d'aide et de renseignements.

Nos op rations traversent   plusieurs endroits des routes de Sauvages, mais comme elles paraissent  tre hors d'usage aujourd'hui je n'en parlerai pas.

Il me para trait avantageux de faire, aussit t que possible, un relev  soigneux pour d terminer la ligne la plus favorable et la plus directe que devrait suivre le trafic, qui devient sans cesse de plus en plus consid rable, vers le Nord-Ouest, ainsi que toutes les am liorations aux passages des rivi res, etc., et de les construire d'une mani re solide et permanente. Les chemins qui conduisent au nouveau si ge du gouvernement   Battleford sont tortueux et tr s difficiles. A en juger par les quelques petits villages et les hameaux que l'on rencontre de Winnipeg   Edmonton, le trafic, comme on peut le voir par cette longue cha ne presque constante pendant l' t  de voitures et charriots lourdement charg s, est vraiment surprenant.

#### DESCRIPTION ABR G E DE LA NATURE DE CE PAYS.

On peut voir d'apr s les descriptions d taill es qui pr c dent et en jetant un coup-d' il sur les cartes,   une  chelle de quatre milles au pouce, qui les accompagnent, que le bois et l'eau abondent dans la r gion que nous avons arpent e, et que le sol est en g n ral de bonne qualit , dans toute la r gion   l'ouest de la rivi re Assiniboine entre le Fort Pelly et le Fort Ellice, et demeurant le m me vers l'ouest et le nord ouest jusqu'  l'extr mit  de nos op rations, et peut  tre consid r  comme bien propre   la colonisation,   l'exception toutefois de quelques petites  tendues o  le sol est tr s l ger.

#### LES SAUTERELLES.

Elles ont enti rement d truit, l' t  dernier, au Fort Pelly, toutes les r coltes. Elles ont aussi fait des dommages au Fort Ellice; mais l'employ  de la Compagnie est parvenu   sauver environ les deux tiers de ses r coltes. Le professeur Geo. M. Dawson, g ologue et naturaliste d  Montr al, en recueillant des renseignements d taill s de cette r gion et d'autres parties de l'Am rique Nord-Ouest, a l'intention de publier des  tudes soigneuses sur cet insecte dont les ravages ont tant retard  la colonisation des grandes et fertiles r gions du Nord-Ouest.

#### CARTES, PLANS, ETC.

Les cartes et les plans suivants sont soumis :

- 1o. Carte d taill e   une  chelle de 40 cha nes au pouce.
- 2o. Carte g n rale " 4 milles "
- 3o. " " 35 " "
- 4o. Profils des niveaux sur le 102e m ridien.
- 5o. Journal des op rations.
- 6o. Observations astronomiques et calculs.

---

En terminant je désire parler de l'aide efficace que j'ai reçue de M. Montague Aldous, niveleur et premier assistant; et aussi faire mention d'une manière favorable de mes autres assistants. MM. J. S. Dennis, jr., E. J. Bennet et Thos. Macnutt, qui ont toujours prêté une attention zélée à leurs devoirs, et ont ainsi beaucoup contribué à l'avancement et à l'exactitude de l'arpentage.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur.

A. L. RUSSELL,  
*Arpenteur en charge de la section des parallèles et des méridiens A.S.*

LINDSAY RUSSELL, écr.,  
Sous-arpenteur général,  
Chargé des opérations géodésiques spéciales, Territoires du N.O.

## ANNEXE No. 3.

OTTAWA, 13 janvier 1877.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant des opérations faites par le corps astronomique de l'arpentage spécial, dont j'ai été chargé, pendant la saison de 1876. L'expédition, ne comptant que moi-même, M. Checkley et deux hommes de peine, est partie de Winnipeg le 23 de juin, et est arrivée au fort Ellice le 30. Le deux de juillet elle s'est rendue à la station astronomique à l'intersection du 102ième méridien et de la route de Qu'Appelle. Ayant terminé mes observations dans la nuit du 9 juillet, et en ayant calculé la latitude, et transmis les résultats à M. A. L. Russell, le 12 juillet je suis retourné au fort Ellice. C'est là que, conformément à vos instructions, j'ai attendu l'arrivée de l'entrepreneur du transport des approvisionnements de l'expédition. Il arriva le 26 juillet, et le 27 nous sommes partis pour la rivière à la Bataille, et le 23 d'août, après un long voyage, je suis arrivé à l'établissement de Battleford. Ayant choisi un endroit du côté sud de la rivière à la Bataille, sur le sommet d'une colline, d'où l'on peut voir, à environ un mille au nord, le haut de la côte de l'autre rive, et par conséquent assez élevé pour éviter le brouillard qui couvre la vallée pendant les nuits froides de l'été, et en même temps assez prêt de la ligne télégraphique, j'y ai planté mon instrument, et j'ai fait tendre un fil entre la tente qui servait d'observatoire et la ligne télégraphique. La base portative de mon instrument étant brisée, j'ai fait planter un poteau solidement en terre et j'ai ajusté mon instrument dessus.

Ce poteau y est encore pour indiquer la station astronomique. Lorsque j'ai constaté que je ne pouvais échanger de signaux avec vous pour m'assurer de la longitude de l'endroit, je me suis occupé spécialement à déterminer exactement la latitude, par autant de différentes méthodes que possible.

Le 9 septembre, j'ai reçu par la malle votre lettre du 18 août, et conformément aux instructions qu'elle comportait. J'ai employé la plus grande partie  
Appendice 4. du reste de mon séjour à Battleford à arpenter les environs des rivières et à recueillir des renseignements à leur égard.

Le 2 d'octobre je me suis dirigé vers l'ouest et je suis arrivé le 10 au comptoir des Buttes du Tondre, le 17 au fort Ellice et le 27 à Winnipeg.

Vu le court espace de temps à ma disposition, je n'ai pu jusqu'à présent soumettre toutes mes observations astronomiques. Les calculs ci-joints comprennent :—

1. Observations de temps faites avec le théodolite à la station No. 2 (la position de l'observatoire était sur le 102ième méridien.)

2. Observations pour déterminer la latitude par des hauteurs circum-méridiennes à la station No. 2.

3. Combinaison des latitudes obtenues et l'erreur probable, etc.

4. Diverses observations à la station No. 2.

5. Passages pour déterminer le temps à Battleford—deux observations.

6. Cinq observations complètes pour déterminer la latitude de Battleford, dont deux ont été faites d'après la méthode Talcott.

7. Un itinéraire de la route de la Saskatchewan, de Battleford à Winnipeg, donnant les distances mesurées avec l'odomètre. (Voir les cédules : annexe 7.)

J'ai aussi, (quoique je ne les aie pas encore calculées) — onze observations doubles pour déterminer la latitude à Battleford.

Hauteurs prises pour déterminer le temps à Battleford.

Valeur du micromètre à Battleford.

Valeur des degrés du niveau à bulle d'air à Battleford.

etc.,

etc.,

etc.

Aussi, plusieurs observations pour déterminer la latitude et la longitude par le sextant à tabatière, prises pendant le voyage à différents endroits sur la route, et d'autres calculs et observations.

Les observations pour déterminer la latitude à Battleford ont été faites par trois méthodes différentes. Par la méthode Talcott, c'est-à-dire sans se fier au cercle gradué.

Par les hauteurs circum-méridiennes, en se servant du fil mobile du voyant du micromètre que pour mesurer les petites différences ; c'est-à-dire sans se fier à la valeur micrométrique, mais à l'exactitude de la graduation. Par des hauteurs circum-méridiennes en se servant du cercle et du micromètre de la manière ordinaire.

Les observations à la station No. 2 sur le 102ième méridien, en tant qu'elles dépendent de la bisegmentation de l'étoile, seront trouvées bien différentes dans la plus grande partie des observations prises dans les trois premières nuits. On doit attribuer cette différence en partie au ciel brumeux, qui rendait les bisegmentations exactes très difficiles, mais surtout à la grande inclinaison du fil du micromètre, que je ne pouvais alors corriger avec exactitude. Comme je prenais ces observations, indifféremment, tantôt d'un côté et tantôt de l'autre du fil du centre, ces erreurs tendent à s'éliminer, et l'on peut voir que les résultats de ces observations sont aussi près de la moyenne que les autres. J'ai donné à ces observations moins de poids qu'aux autres, en effet une observation complète comprenant dix lectures du micromètre sur la même étoile ne compte que pour 0.3 ; tandis que les observations du 6 et du 9 juillet, dans lesquelles l'inclinaison a été éliminée en faisant les bisegmentations deux à deux à des points exactement équidistants du fil du centre, ont compté chacune pour 1.00.

Une autre cause de cette erreur, presque aussi importante, est le niveau à voyant microscopique, dont le bulle d'air, quoique exacte à quelques endroits dans son tube, a une différente valeur à presque chaque degré, et prise du centre perd toute sa sensibilité. La valeur d'un degré, comme il a été constaté par des opérations à Battleford, est de 3'', lorsque les deux extrémités de la bulle d'air se trouvent au 6ième, mais lorsque la bulle est allongée et que ses deux extrémités marquent 22 de chaque côté, la valeur d'un degré est environ d'1'' seconde.

En réalité, la valeur d'un degré est une partie proportionnelle de la longueur de la bulle d'air. En donnant ces nouvelles valeurs à ces degrés, on change la position de la latitude déterminée par les observations à la station No. 2 de 35 pieds, la latitude que je vous ai transmise étant de  $50^{\circ} 22' 22.20''$ , et la latitude exacte est de  $50^{\circ} 22' 21.85''$ , tandis que l'erreur probable est en même temps diminuée de 38 à 34 pieds.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

W. F. KING,  
Assistant-astronome A.S.

L. RUSSELL, écuyer,  
Sous-arpenteur général,  
Chargé des opérations géodésiques spéciales des Territoires du N.-O.

## ANNEXE No. 4.

## RAPPORT SUR L'ARPENTAGE DE BATTLEFORD, TERRITOIRES DU NORD-OUEST, PAR F. W. KING, ASSISTANT-ASTRONOME, POUR LES OPÉRATIONS GÉODESIQUES SPÉCIALES.

OTTAWA, 20 décembre 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur, conformément à vos instructions du 18 août, de soumettre les renseignements suivants, au sujet des terrains occupés par les colons à Battleford, Territoire du Nord-Ouest, ainsi que quelques remarques sur les traits topographiques de ses environs.

Sur le plan ci-joint, les lignes rouges indiquent celles que nous avons relevées avec le sextant à tabatière, et la chaîne; nous y avons déterminé la position des rivières, collines, etc., par des perpendiculaires élevées sur ces lignes, ou évaluées.

La légende suivante, fait comprendre ce plan, par des chiffres de renvoi, ainsi que des notes topographiques, des remarques sur le sol, les bois, etc., et comprend aussi un état de l'étendue des terrains occupés, la valeur estimée des améliorations, et autres renseignements à ce sujet. Il y a aussi un tableau indiquant la valeur totale des améliorations sur les différents terrains occupés, c'est-à-dire toutes les améliorations qui ont été faites jusqu'à la fin de septembre.

Les estimations données dans plusieurs cas ne sont nécessairement que des valeurs approximatives, parce qu'il était très difficile d'estimer exactement la valeur de la main-d'œuvre, des matériaux, etc., dans un nouvel établissement aussi isolé que Battleford.

## LÉGENDE DU PLAN.

Les chiffres correspondent aux chiffres rouges sur le plan.

1. Station astronomique des opérations géodésiques spéciales. Latitude approximative 52° 42' 39" N.
2. Point de repère pour relever le méridien des opérations géodésiques spéciales. Presque franc nord du No. (1)
3. Trois cabanes appartenant à R. Fuller.
4. Quatre bâtiments comprenant le bureau de télégraphie et les magasins de Fuller.
5. Les bâtisses de la compagnie de la Baie d'Hudson, au nombre de trois.
6. Johnston et Fields. Magasin et salle de billard.
7. Mahoney et Campbell. Magasin.
8. Magasin. Bureau des Travaux Publics.
9. Position approximative de deux maisons occupées par des Sauvages.
10. Deux ou trois maisons occupées par P. Ballendine, sous-entrepreneur du transport des malles à Edmondton. Position approximative.
11. Etable de Mahoney. Position approximative.
12. Position approximative de deux maisons occupées par des Sauvages.
13. Briqueterie. Bureau des Travaux Publics.
14. Maison d'un Sauvage.
15. Maisons de H. Stobart, au nombre de deux.
16. Maison inachevée de Stewart D. Mulkins.
17. Maison de F. Osler.
18. Maison de J. Westfall.
19. Maison inachevée d'un Sauvage.
20. Maison de H. W. McKenny.
21. Maison de J. Brown.
22. Maison de Hall.

23. Maison de E. Fréchette.
24. Poteau, indiquant le terrain occupé par Fréchette.
- 25—26—27—28. Clôture bornant le terrain occupé par McKenny et Clarke.
29. Pôteau, indiquant l'angle sud-ouest du terrain occupé par J. Brown.
30. Champ labouré appartenant à Hall.
- 31—32—33. Champ labouré appartenant à McKenny et Clarke.
- 34—35. Terrain labouré occupé par Osler, Westfall et Stobart.
- 36—15. Clôture appartenant à Osler.
- 36—37. Clôture inachevée appartenant à Osler.
- 38—39—40. Clôture appartenant à Richard Fuller.
- 41—42—43—44. Clôture bornant le terrain cultivé de Fuller.
45. Poteau, indiquant le terrain occupé par J. G. Harris.
46. Position approximative de l'hôtel du gouvernement.

#### NOTES SUR LA TOPOGRAPHIE.

La rivière à la Bataille, coulant du sud-ouest, et la rivière Saskatchewan, du nord-ouest, s'approchent à un endroit de leur cours à une distance de moins de trois quarts de mille, puis s'éloignent et conservent entre elles une distance d'un mille et demi jusqu'à leur jonction. Ces rivières forment ainsi une péninsule d'environ cinq milles et demi depuis leur jonction jusqu'à la langue étroite que l'on appelle les "*Narrows.*" Cette péninsule est formée en grande partie par une colline sablonneuse de 60 et 70 pieds de hauteur, qui domine les deux rivières aux "*Narrows,*" mais elle quitte la rive de la Saskatchewan à deux milles environ des "*Narrows,*" et forme graduellement un terrain plat qui va en s'élargissant, et se termine à un mille et quart environ de la jonction des rivières. Ce terrain plat est marécageux au pied de la colline, et le long de la rivière il est couvert d'arbres, et entouré de petits saules et de rosiers, etc., tandis que la colline sablonneuse est toute découverte excepté sur les pentes.

On retrouve cette colline de l'autre côté de la rivière à la Bataille, à environ trois quarts de mille au sud-est du bureau de télégraphie, et elle git dans une direction sud-est, parallèle à la Saskatchewan sur un parcours de plusieurs milles, et sert, pour ainsi dire, de degré à la colline plus élevée qui forme la vallée de la rivière à la Bataille. Une autre colline élevée suit la rive nord de la Saskatchewan.

La plaine basse qui s'étend au fond de la vallée, entre la colline, à trois quarts de mille au sud-est du bureau de télégraphie, jusqu'au coude de la rivière, et à environ trois quarts de mille à l'ouest de ce même bureau est appelée "*l'emplacement du bureau de télégraphie.*"

La plaine basse qui s'étend à l'est de la colline de la péninsule jusqu'à la jonction des rivières est ordinairement appelée "*La Pointe.*" La colline sablonneuse sur la péninsule sur le sommet de laquelle on a construit les casernes de la police à cheval peut être appelée pour faciliter les renvois "*la côte des casernes.*" Un des échantillons ci-joints du sol a été recueilli sur le terrain labouré occupé par Osler, entre sa maison et celle de Stobart, sur la côte des casernes.

Le sol avait environ 6 pouces de profondeur et il était léger et sablonneux. En descendant dans la cave de Stobart j'ai pu en voir une section verticale de cinq pieds de profondeur.

Au-dessous de ces six pouces du sol à la surface, on trouve du sable qui devient plus pur à une plus grande profondeur.

À une profondeur de 15 pouces on constate une couche d'argile blanchâtre de 14 pouces d'épaisseur, puis six pouces de gravois; puis de l'argile lourde mêlée de gravier. J'ai constaté les mêmes ingrédients dans une autre section verticale sur la place des casernes. Ainsi on peut en conclure que cette formation est la même sur toute cette colline.

Le monticule, dominé par la station astronomique, quoique d'une apparence analogue à la surface, est formé d'environ six pouces d'un sol de même nature, puis, au-dessous, de sable et d'argile jusqu'à une profondeur de cinq pieds. Vu la nature sablonneuse du sol sur ces collines, on n'a pas osé essayer d'y creuser des puits, parce que les parois auraient pu ne pas avoir assez de consistance.

On peut, néanmoins, se procurer de l'eau potable puisque partout au pied de ces collines soit en creusant, soit en puisant à plusieurs sources naturelles qui s'y trouvent. Sur le plateau du bureau de télégraphie, il faut creuser jusqu'au dessous du niveau de la rivière pour y obtenir de l'eau.

Sur la colline près de la station astronomique se trouve la ferme de Fuller, qui est le seul lopin de terre cultivée dans cet établissement. Le sol est semblable à l'échantillon recueilli sur le terrain occupé par Osler.

La terre a été labourée pour la première fois dans le printemps de 1876, et les grains ont été semés vers le 12 de mai sur le labour. Osler a récolté dans le mois de septembre environ 120 boisseaux de blé et 150 d'orge, ou en moyenne de 23 à 25 boisseaux par acre, ainsi que des oignons et un peu de pommes de terre et de betteraves. Les grains paraissent être bons (voir les échantillons). Il avait aussi planté des choux, mais ils ont été détruits ainsi qu'une grande partie de ses pommes de terre par les gelées d'été.

L'autre échantillon de terre a été pris sur l'emplacement du bureau de télégraphie. Cette terre est ordinairement considérée comme bien supérieure à celle de la colline, mais cette plaine, parce qu'elle est si basse, est très exposée aux gelées d'été, ainsi que l'expérience l'a prouvé à la mission du Prince Albert et à d'autres endroits sur les bords de la Saskatchewan.

Le sol a environ deux pieds de profondeur et il est plus léger jusqu'à six pouces environ de la surface, puis au-dessous on trouve une couche d'argile d'abord mêlée à des matières végétales, mais elle devient plus pure avec une plus grande profondeur, et à 4 pieds de la surface elle paraît presque pure.

Le bureau des Travaux Publics emploie un homme à faire de la brique avec l'argile prise sur l'emplacement du bureau de télégraphie, mais on n'a pas encore fait cuir cette brique.

On prétend que le sol au nord de la Saskatchewan est bien supérieur à celui des établissements, quoiqu'il soit presque entièrement découvert. On dit aussi que le sol à quinze milles à l'ouest sur la ligne télégraphique est excellent.

La rivière à la Bataille, vu la lenteur du courant, est tellement remplie de bancs de vase, que les bateaux à vapeur ne peuvent la remonter que pendant que les eaux sont très hautes. La Saskatchewan, au contraire, dont le courant est très rapide, est remplie de bancs de sable qui barrent presque entièrement le chenal près de l'embouchure de la rivière à la Bataille. On prétend que le seul chenal pour les bateaux à vapeur se trouve entre l'île Longue sur la rivière Saskatchewan et la rive sud, passant ainsi près des terrains occupés par Brown et par Hall. Près de la maison de Hall un bateau à vapeur peut aborder la rive, et cet endroit est d'un accès facile par un chemin de voiture qui descend la côte par une pente très douce.

Il y a trois routes venant de l'est qui conduisent à cet établissement,—la route de la plaine, ou celle qui passe sur les collines de l'Aigle et arrive à l'établissement par le côté sud,—la route de la rivière qui suit le bord de la Saskatchewan, entre cette dernière et les collines de l'Aigle, et la route qui traverse la Saskatchewan à sa jonction avec la rivière à la Bataille. La première route est de dix-huit milles plus longue que la seconde, mais le trajet par la dernière est rendu très difficile pour les voitures lourdement chargées, par le grand nombre de vallées, dans lesquelles coulent des ruisseaux qu'il faut traverser, (il y en a environ vingt-deux sur un parcours d'environ cinquante milles.)

On se sert très peu de la troisième route, quoiqu'elle conduise en droite ligne à Carleton, parce qu'elle traverse deux fois la Saskatchewan.

On prend beaucoup de poissons dans la rivière à la Bataille avec des rets. Tel que œils d'or, barbue, dorés et carpes.

Il y a du bois de chauffage en abondance près de Battleford, surtout sur les pentes de la colline élevée qui domine la vallée du côté sud, ainsi que sur quelques-unes des îles: et l'on trouve aussi quelques grands arbres dans les ravins. Ce sont principalement des mélèzes et des peupliers, quoique quelques petits sapins poussent sur les pentes de la colline qui domine la Saskatchewan près des "Narrows."



Il y a aussi sans doute de la houille à quelque distance en amont de la rivière à la Bataille. J'ai vu des échantillons de houille que l'on avait trouvés sur le rivage d'une île dans la rivière, et l'on m'a dit qu'il y en avait en abondance. Quoiqu'elle ne soit pas de la première qualité elle est supérieure au lignite ordinaire. On s'en est servi dans la forge et l'on en a été satisfait.

Il n'y a pas beaucoup de bois de service, la plus grande partie des maisons sont bâties de troncs d'arbres. Le bois de dérive de la Saskatchewan, qui charrie quelquefois de grosses pièces d'épinette, appartient maintenant aux premiers colons. On prétend que l'on peut descendre le printemps de grosses pièces d'épinette, du lac à la Tortue, qui se trouve à une distance d'environ 60 milles au nord de la rivière Saskatchewan.

### TABLEAU DES TERRAINS OCCUPÉS.

AVEC LEURS AMÉLIORATIONS, LEUR VALEUR, ETC.

Richard Fuller (constructeur de la ligne télégraphique canadienne du Pacifique de Livingstone) :

Il réclame un mille le long de la rivière à la Bataille, en allant vers l'est, de sa borne sur le bord de la rivière près du bureau de télégraphie, et quarante chaînes vers le sud. En tout 320 acres. Il réclame 160 acres en vertu de son droit d'occupation et 160 en vertu de son droit de préemption.

Ses améliorations consistent en :—

1. Un magasin, sur le bord de la rivière, dimensions, 40 pieds sur 17, achevé.— Bien bâti en pièces équarries. (Voir 4 sur le plan.) Estimé à \$200.
2. Le bureau de télégraphie, au sud-est du magasin.—Maison pour la batterie galvanique, adjacente,—bien bâtie en bois équarri. Estimés à \$150.
3. Deux petits magasins au sud-est du bureau de télégraphie. Dimensions, 12 pieds sur 12, bâtis en troncs d'arbres, achevés. Estimés à \$200.
4. Une clôture entoure les quatre bâtisses dont nous venons de parler. Estimée à \$12.

5. Trois cabanes, bâties en gros troncs d'arbres, avec des murs bousillés et des toits de chaume. Elles ont servi de quartiers d'hivers à ses hommes pendant l'hiver de 1875-76; et l'on doit s'en servir pour le même usage cet hiver. Estimées à \$400.

6. Un lopin de terre sur l'emplacement du bureau de télégraphie, mesurant de 60 à 70 acres, borné de deux côtés par une bonne clôture haute de six lisses (voir 38, 39 40 sur le plan, et borné des deux autres côtés par les collines au sud et au nord-ouest de la rivière à la Bataille. Il n'est pas cultivé; mais il sert de pâturage. La clôture est estimée à \$180.

7. Un lopin de terre sur la colline près de la station astronomique des opérations géodésiques spéciales, borné aux trois côtés par une clôture à six lisses, et au quatrième par le sommet de la colline qui domine la rivière à la Bataille. Sa superficie est d'environ 30 acres, et elle est presque toute cultivée cette année. C'est le seul lopin de terre sur lequel on a récolté cette année. Les récoltes consistent en blé, orge, pommes de terre, oignons, betteraves : on y avait planté des choux, mais ils ont été détruits par la gelée. Estimé à \$95.

8. Environ un acre et demi de terre labourée sur l'emplacement du bureau de télégraphie, et près de ce dernier, sans clôture et non semé. Estimé à \$12.

9. Ce terrain a été occupé en 1875 et le bureau de télégraphie, les magasins et les cabanes d'hiver y ont été bâtis. Ce terrain a été enclos dans le printemps de 1876; le blé, etc., ayant été semé le 12 de mai.

La valeur totale de ces améliorations est estimée à \$1,349.

OSLER, WESTFALF ET STOBART.

Osler prit possession de son terrain dans le mois d'octobre 1875, mais il n'a pas fait d'améliorations, que je sache, avant le printemps de 1876, lorsqu'il est entré en société avec J. Westfall, (opérateur et surintendant général de la ligne télégraphique

canadienne du Pacifique) et avec H. Stobart (de la maison Kew, Stobart et Cie., commerçants de pelleteries, etc.) pour prendre possession de 640 acres.

Ce terrain mesure un mille carré de la clôture qui le borne au sud-ouest. Cette clôture, en allant vers le nord-ouest a une longueur de 57 chaînes à partir du sommet de la colline, au nord de la rivière à la Bataille. A l'extrémité de cette clôture, on en trouve une autre qui se dirige vers le nord-ouest sur une longueur de 18 chaînes, et forme avec la première un angle de  $111^{\circ} 28'$ . Ces clôtures sont indiquées sur le plan par les Nos. 15-36 et 36-37, respectivement.

La description qui précède indique le terrain qu'il occupe nommément, mais celui qu'il occupe réellement, comme on peut le voir par la position des améliorations, peut être ainsi décrit: le terrain occupé par Osler est borné par une ligne s'étendant vers le nord-ouest depuis le sommet de la colline des casernes, suivant l'alignement de sa clôture, jusqu'à son point d'intersection avec la clôture No. 36-37; de là vers le nord, suivant l'alignement de cette clôture prolongée, jusqu'au terrain occupé par Brown; de là la ligne suit les bornes du terrain de ce dernier jusqu'au côté nord de la colline des casernes, et de là en allant vers l'est, le sud et l'ouest, en suivant le sommet de la colline des casernes jusqu'au point de départ. Il comprend toute l'extrémité est de la colline ainsi que l'emplacement sur lequel on a construit les casernes de la police à cheval.

Les améliorations sont:

1. La maison d'Osler, dimensions 20 sur 17, bâtie en bois équarri, et presque achevée; elle doit être occupée cet hiver. Voir le No. 17 sur le plan. Estimée à \$110.

2. Maison de Westfall; les murailles sont en bois équarri, et élevées jusqu'à une hauteur de 8 pieds; elle a été beaucoup endommagée par un feu de prairie. Voir le No. 18 sur le plan. Estimée à \$30.

3. Maison de Stobart: maison à l'est, 22 sur 20; bâtie en bois équarri; les murailles sont élevées et les poutres du plancher sont posées. Estimée à \$90.

Maison à l'ouest, 21 sur 19; les murailles ont été érigées ainsi que les chevrons; bâtie en bois équarri, la cave creusée; le toit a été emporté par un tempête dans le mois de septembre (voir le No. 15). Estimée à \$90.

4. Une clôture, 36-15 sur le plan; longueur 57 chaîne, toute érigée à l'exception de quelques chaînes à l'extrémité nord-ouest; faite par Osler. Estimée à \$50.

5. Alignement d'une clôture, de 18 chaînes de 36 à 37; des trous pour recevoir les pieux ont été creusés à tous les dix pieds environ, elle appartient à Osler. Estimée à \$6.

6. En tout, environ quatre acres de terre labourée, mais qui n'ont pas été ensemençés cette année (voir 34-35). Estimés à \$32.

Estimation de la valeur totale des améliorations d'Osler.....	\$198
“ “ “ de Westfall..	30
“ “ “ de Stodart...	180

Estimation de la valeur de toutes les améliorations.....\$408

H. W. McKenny et Cie: On dit que McKenny a pour associé Clarke, de Carleton, le premier facteur de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ils réclament à eux deux, 640 acres, qui sont bornés au sud par la rivière à la Bataille et aux trois autres côtés par une clôture grossière. Cette clôture enclot une superficie d'environ 760 acres, elle est indiquée sur le plan par les lignes pointillées, 25-26-27-28. Elle n'a qu'une lisse attachée avec des branches flexibles de saules à deux pieux à chaque extrémité, les lisses ayant en moyenne 10 pieds de longueur. Cette clôture ne sert simplement qu'à borner le terrain occupé, et ne peut empêcher les bestiaux de passer. La longueur totale de cette clôture est d'environ trois milles. Estimée à \$90. La maison de McKenny (voir le No. 20 sur le plan) est bâtie en troncs d'arbres; dimensions 18 sur 15; elle est achevée et habitée. Il a pris possession de ce terrain et y a bâti une maison dans le printemps de 1876. Estimée à \$110. Pendant l'été il a labouré

quelques acres de terre, mais il ne les a pas ensemencés. Les lopins de terre labourée sont comme suit :

Un acre et demi à l'angle nord-est de son terrain, (voir 32 sur le plan). Environ deux acres derrière sa maison; (voir 33.) Environ deux acres près de la borne ouest de son terrain, près de la route d'Edmonton, (voir 31). En tout  $5\frac{1}{2}$  acres, plus ou moins, estimés à \$44. Estimation de la valeur totale de toutes les améliorations, 244.

Terrain occupé par Hall : nommément 160 acres depuis le sommet de la colline au nord-ouest de sa maison, un quart de mille vers le sud-est le long de la Saskatchewan, et un mille en arrière de la rivière. Le terrain qu'il occupe en réalité comme l'indique la position de sa maison, 22, et la terre labourée à l'angle sud-est de son terrain, 30, a environ un quart de mille franc est du méridien du sommet de la colline, et environ un mille dans une direction presque nord et sud, comme l'indiquent les lignes pointillées sur le plan. A. Laplante a pris possession de ce terrain dans le printemps de 1876 et a dit qu'il l'avait vendu à H. W. McKenny \$100. L'on prétend que McKenny l'a vendu de nouveau à Hall \$150. On dit aussi que Hall en a vendu une partie, la moitié à F. McLean, du Portage la Prairie, \$500. Ce qui donne tant de prix à ce terrain c'est que près de la maison de Hall, se trouve, paraît-il, le seul débarcadère où les bateaux à vapeur peuvent aborder. (Voir les remarques sur la rivière Saskatchewan.)

#### Améliorations :—

1. Deux acres de terre labourée près de l'angle sud-est de son terrain. Estimés à \$16.

2. Une maison, dimensions 15x12; murailles érigées et le toit achevé. Cette maison doit être achevée sous peu et doit servir de logis à son propriétaire. Elle est estimée à \$.0.

La valeur de toutes les améliorations est portée à \$106.

Reclamation de Brown: (J. R. Brown, préposé au poste de traite de Kew, Stobart et Cie., au lac du Canard.) Il réclame un quart de mille à l'est de son poteau angulaire, No. 29, et un mille au sud de la rivière Saskatchewan. Le terrain réclamé est indiqué sur le plan par une ligne pointillée.

Ce poteau marque que ce lot a été pris le 20 avril, 1876.

La seule amélioration faite est "une maison," construction qui tombe en ruines, et qui n'a été évidemment érigée que pour établir que des améliorations ont été faites. Dimensions, 15x15. Le carré est encore debout; il se compose de petites pièces de bois rond; les chevrons sont tombés en dedans, voir 21. Cette mesure peut valoir \$15.

Stewart D. Mulkins: Il réclame le lopin de terre borné au nord-est par la clôture d'Osler et par la continuation de la clôture qui court d'un côté pour rejoindre la rivière de la Bataille, et de l'autre pour rejoindre la clôture de McKenny, qui sert de borne à l'est. Ce lopin de terre, en outre, est borné à l'ouest par la clôture de McKenny, et au sud par la rivière à la Bataille.

Le réclamant en a pris possession dans le printemps de 1876. La seule amélioration consiste en une maison qui n'est pas achevée. Le carré a la hauteur de trois billots de sciage (mesurant environ trois pieds); voir No. 16 sur le plan. Cette construction inachevée peut valoir \$10.

Lot de E. Fréchette: (Le capt. Fréchette, de la police à cheval du Nord-Ouest). Pour son poteau angulaire, voir No. 24 sur le plan. Ce poteau se trouve à l'angle de la rivière à la Bataille au lieu appelé "Narrows," et porte la désignation suivante :

"E. Fréchette, 640 acres.

Borné par les lots de A. Laplante, H. W. McKenny, et J. Mair, au S. E.;

Borné au N. E. par la rivière Saskatchewan;

Borné au S. O. par la rivière à la Bataille;

Borné à l'O. par des terrains inoccupés.

La seule amélioration qu'on y trouve est une maison, près du poteau ci-dessus, et indiquée sur le plan par les chiffres 23. Dimensions, 15x15. Le carré est levé,

et les chevrons de la toiture sont posés; le bois employé n'est pas équarri. On rapporte qu'elle a coûté à son propriétaire \$100, mais elle ne vaut pas plus de \$70 dans l'état où elle se trouve. Evidemment son propriétaire ne l'a construite que pour réclamer les améliorations faites. On l'estime à \$70.

*Note.*—Le lot ci-dessus de Laplante est le lot de Hall. J. Mair ne possède pas de lot que je sache.

La Cie de la Baie d'Hudson :—Voir 5. Elle réclame le terrain sur lequel se trouvent érigés ses trois édifices, ainsi que le lopin en partie enclos, qui s'étend en arrière de ses maisons jusqu'aux pieds du coteau.

Les constructions ont été commencées dans l'été de 1876 et ne sont pas achevées.

La bâtisse de l'ouest a 20x18; le carré est levé, et les chevrons ainsi que les solives sont posés; le bois est équarri; c'est un édifice à l'entretoise.

La bâtisse principale a 30 x 19; le carré est levé; la toiture est achevée (couverte en bardeaux) et le plancher est fini; le bois est équarri; cette bâtisse est aussi faite à l'entretoise.

La bâtisse à l'est a 18 x 18; le carré fait à l'entretoise est debout, et les chevrons de la toiture sont posés; elle est faite en bois équarri.

Il y a une clôture longue d'environ 15 chaînes qui enclôt en partie un lopin de terre situé derrière les bâtisses; c'est une clôture de perches faite en zig-zag.

Valeur de la bâtisse à l'ouest estimée à.....	\$ 90
“ “ “ principale “ .....	130
“ “ “ à l'est “ .....	90
“ “ clôture “ .....	45

Valeur totale des améliorations estimée à..... \$ 355

J. Mahoney, tenant un magasin d'assortiment général (sous les noms et raison de Mahoney et Campbell) ne réclame aucun lot, mais il désire attendre jusqu'au moment où il aura été fait un arpentage.

Il a commencé à bâtir vers le 28 août 1876. Les dimensions, etc., de son magasin, sont comme suit :—

24 x 18; construction solide, faite de bois non équarri, avec interstices remplis de terre détremée, et une couverture en chaume. Il y a une cave de creusée. Ce magasin est achevé et occupé. Voir 7. Estimé à \$150. MM. Mahoney et Campbell ont aussi fait faire une écurie de grossière construction avec une couverture en foin. Voir 11. Estimée à \$20. Valeur totale de ces constructions, \$170.

M. Johnston (Johnston et Fields) possède une salle de billard, vend du tabac, etc., ainsi que des “ liqueurs de tempérance.”

Il réclame le terrain sur lequel se trouve son établissement.

Dimensions de son établissement, 20 x 18 pieds; fait en troncs d'arbres, avec joints tirés avec de la terre détremée et une couverture en chaume. Construit au commencement de septembre 1876; il est estimé à \$110.

J. G. Harris, (ci-devant opérateur télégraphique au service de R. Fuller). Pour son poteau angulaire, voir 45.

Il réclame 320 acres, un demi-mille le long de la côte sud de la rivière à la Bataille, mesuré à l'est depuis son poteau, et un mille au sud. Le poteau porte la date du 15 juin 1876. Il n'y a pas d'améliorations de faites.

#### CASERNES DE LA POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

La ligne pointillée indique la position approximative des bâtiments; la seule bâtisse renfermée à proprement parler par la ligne transversale est la maison du Major Walker, qui se trouve à l'angle nord-est du carré, et sur une ligne transversale, comme on le voit par le plan.

Il y a encore trois ou quatre autres maisons, et un magasin, qui appartiennent au Bureau des Travaux Publics.

Ces constructions se trouvent sur le terrain réclamé par Osler.

## AUTRES BATIMENTS, ETC.

Le No. 10 représente une maison avec une écurie attenante, occupée par P. Ballendine.

Les Nos. 9 et 12 représentent quatre bâtisses occupées par les Sauvages.

Le No. 14 est une maison occupée par les Sauvages.

Toutes ces maisons sont construites en troncs d'arbres, avec joints tirés avec de la terre détrempée et des couvertures en terre.

Le No. 19 représente une maison inachevée, dont le carré s'élève à la hauteur de trois billots de sciage. On dit qu'elle appartient à un Sauvage.

Le No. 46 est la résidence du lieutenant gouverneur, maintenant en voie de construction. On dit que deux frères du nom de McFarlane sont établis au sud de la rivière à la Bataille, à environ deux milles de distance du gué. Je n'en connais rien.

## ÉTAT GÉNÉRAL DE LA VALEUR DES AMÉLIORATIONS.

R. Fuller.....	\$1,349
F. Osler.....	198
J. Westfall.....	30
H. Stobart.....	180
H. W. McKenny et Cie.....	244
Hall.....	106
J. R. Brown.....	15
S. D. Mulkins.....	10
E. Fréchette.....	70
Compagnie de la Baie d'Hudson.....	355
J. Mahoney.....	170
H. Johnston.....	110

Valeur totale estimée à..... \$2,837

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

W. F. KING.  
*Assistant astronome.*

LINDSAY RUSSELL, écr.,

Sous-arpenteur général

Préposé à l'arpentage spécial, territoires du Nord-Ouest.

## ANNEXE No. 5.

## BUREAU DES ARPENTAGES, TERRES FÉDÉRALES

WINNIPEG, MANITOBA,

31 octobre 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant des arpentages dans Manitoba, Kéwatin, et les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que des affaires de ce bureau pour l'année expirée à la date du présent rapport.

## ARPENTAGES DES ÉTABLISSEMENTS.

La plus grande partie des opérations de ce genre qui ont été faites comprennent l'achèvement des arpentages de parties des "Deux Milles Extérieurs," ainsi que des paroisses de St. Jean, St. Jacques, St. Paul, Kildonan, St. André et St. Clément. Les arpentages que l'on avait été forcé d'ajourner par suite de la nécessité qu'il y avait de visiter et d'arpenter au préalable un grand nombre de lots réclamés, désignés sous le nom de "parcs," inclus dans les "deux milles extérieurs," et d'attendre en même temps les décisions que l'on devait rendre au sujet de ces lots et d'autres terrains réclamés, au sujet desquels il fallait adjuger avant que l'on pût déterminer une partie des bornes en arrière. Ces difficultés une fois surmontées, et un système particulier ayant été proposé pour la délimitation de ces divers lots, système qui a reçu l'approbation et du département et des réclamants, on s'est mis alors en campagne en suivant le mode indiqué.

En sus des opérations qui ont eu lieu dans les paroisses ci-dessus nommées, la largeur allouée pour les chemins de front et les routes, dans ces parties des "deux milles extérieurs," dont les arpentages avaient été terminés, a été augmentée, conformément aux dispositions de l'acte passé pendant la dernière session du Parlement. (30 Vict., chap. 30.)

Les arpentages des "deux milles extérieurs," qui sont maintenant terminés, couvrent une étendue de 119,000 acres, subdivisés alors en 1,411 lots de ferme, non compris 128 lots (faisant 2,600 acres) renfermés dans ces "deux milles extérieurs," et désignés comme "lots de parcs." Le nombre total de milles représentant les lignes tirées dans l'arpentage des "deux milles extérieurs" n'est pas moins de 460.

Le soin de faire ces arpentages a été en partie laissé à deux arpenteurs, MM. Pearce et Harris, et j'éprouve beaucoup de plaisir à constater ici la manière habile avec laquelle ces messieurs ont conduit les opérations.

On est maintenant occupé à faire les cartes de ces arpentages.

L'arpentage de l'emplacement de la ville d'Alberton, sur la rivière à la Pluie, dans le voisinage du Fort Francis, emplacement qui renferme 490 lots, a été achevé par M. Caddy.

M. D. L. S. Beattie a tracé une ligne de chemin depuis St. Pierre jusqu'à la colonie des Islandais, sur la rive ouest du lac Winnipeg, et la construction du chemin doit se faire maintenant sous sa surveillance.

L'arpentage de deux emplacements de village pour les Islandais (semblable à ceux qui ont été tracés à Gimli) ayant été autorisé, les opérations quant à l'arpentage de l'un de ces emplacements marchent actuellement, dans la partie nord de la réserve, sous la direction de M. D. L. S. Phillips, aîné.

Tous les arpentages de colonisation dans cette province sont, je suis heureux de le dire, maintenant terminés, excepté toutefois l'arpentage à faire sur la rivière Seine, d'un établissement, situé dans les limites des townships 9, sections 5 et 6 à l'est, qui sont deux des townships mis en réserve pour les Métis. Cet établissement est aujourd-

d'hui connu comme la paroisse de Lorette. Cet établissement devra être subdivisé par lots semblables à ceux des autres paroisses, attendu que la largeur des lots et la direction des anciennes lignes ne permettront pas de faire une subdivision des terres conforme aux arpentages des townships. Il a été fait il y a quelques temps un arpentage préliminaire de cette localité, mais, comme certaines réclamations faites pour des lots n'étaient pas encore réglées, les bornes de cet établissement n'ont pu être fixées; néanmoins, attendu que la fixation de ces bornes devra avoir lieu avant que l'on procède au partage des terres dans les townships en question, il est assez probable que l'on terminera cet arpentage avant longtemps; et je conseillerais, si la chose se pouvait faire, de procéder aux opérations du tracé pendant la saison prochaine, afin de faciliter l'émission des lettres patentes de ces terrains.

#### ARPENTAGES DE BLOCS.

Les seuls arpentages de blocs que l'on a faits, pendant la saison dernière, ne comprennent que les opérations terminées depuis la date de mon dernier rapport à venir à l'époque où l'on a suspendu temporairement les arpentages; il faut cependant excepter les quelques milles tracés par M. Kennedy pour le contrat de sa subdivision.

#### ARPENTAGE DE SUBDIVISIONS.

La plus grande partie des ouvrages dont il est ici question avaient été entrepris en vertu de contrats avant que l'on eût requis les services des arpenteurs. Les seuls contrats donnés l'année dernière, en effet, comme vous le savez, n'ont été que ceux qui se rattachaient à la subdivision des cinq townships fractionnaires sur le côté sud du lac Winnipeg, sur la réserve des Islandais.

On avait déjà tracé une réserve pour les Sauvages dans le township 18, section 21, à l'ouest, qui est l'un des blocs de quatre townships arpentés par M. Sinclair. Cette réserve fut plus tard changée, et le reste du township subdivisé. Le nombre de milles restant se trouve mentionné en même temps que certaines traverses de lac indiquées depuis la date du dernier rapport.

Dans les townships fractionnaires arpentés, sur la rivière à la Pluie, par MM. Stewart et Forneri, il a été tracé des lots de dix chaînes de large, faisant face à la rivière.

#### RÉSERVES DES SAUVAGES.

Vingt-huit réserves ont été arpentées, et les arpentages de celles qui restaient et qui avaient été choisies en vertu du traité No. 4, progressent sous la direction de D. L. S. Wagner. D. L. S. Martin a commencé l'arpentage d'une réserve pour les Sauvages "Fairford," et quand cet arpentage sera fini, il procédera à faire le tracé d'une autre réserve pour la bande à la "Poule d'Eau."

La subdivision d'une partie de la réserve "Broken Head"—Tête Ouverte—comprendrait le tracé de lots de dix chaînes sur les deux côtés de la rivière. On a arpenté quatre-vingt-huit lots, ayant en moyenne une superficie de cinquante acres chacun. On a donné aussi plus d'extension à cette réserve en allant vers le nord, vu que son étendue première avait été jugée insuffisante.

#### BUREAU DES ARPENTAGES.

Outre les opérations ordinaires de ce bureau, il y a eu encore beaucoup d'ouvrage de fait quant à ce qui regardait le genre de réclamations, appelées "réclamations des colons primitifs" ou réclamations comprises dans "l'Acte de Manitoba," et que vous avez dernièrement placées sous mon contrôle avec les arpentages des établissements. A venir jusqu'à ce jour, il a été reçu 2,604 demandes de lettres patentes, en vertu de "l'Acte de Manitoba." Environ le quart de ces demandes ont trait à ce que l'on appelle "terres jalonnées;" 914 des réclamants ont été recommandés comme devant obtenir des lettres patentes; sur le nombre de demandes qui restent, quelques-unes

devront être portées devant les commissaires en vertu de l'Acte 38 Vict., chap. 53. Il a été fait une liste de ces réclamations conformément aux dispositions du dit acte. Dans un grand nombre de cas, la preuve faite pour établir le droit que l'on avait de réclamer ces terres n'a pas été considérée assez forte pour justifier l'émission de lettres patentes à leur égard. Les réclamants ont été informés du fait et requis de fournir la preuve de leur titre, et, dans quelques paroisses, un grand nombre l'ont fait, tandis que dans d'autres, on a paru faire peu de cas des lettres qui étaient adressées. On espère, cependant, que les gens pouvant dans le cours de l'hiver s'occuper davantage de cette question, pourront, dans l'espace de quelques mois, suppléer en grande partie à ce manque de preuve, et qu'ainsi et à l'aide des derniers règlements, on pourra adjuger sur un grand nombre de ces réclamations.

On estime qu'il y a encore au moins 400 réclamants de qui on attend des demandes pour l'émission de lettres-patentes.

La correspondance de ce bureau pour l'année dernière est :—

Lettres reçues.....	780
Lettres envoyées.....	1,240

Les cédulas suivantes, donnant les détails des arpentages mentionnés dans le rapport précédent, sont ci-annexées, savoir :—

“ E.—Arpenteurs employés.”	} Voir annexe 7.
“ F.—Arpentages de blocs.”	
“ G.—Arpentages de subdivisions.”	
“ H.—Arpentages des réserves des Sauvages ”	
“ K.—Sommaire des arpentages de blocs et de subdivisions.”	

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. H. WHITCHER,

*Inspecteur des arpentages.*

A l'arpenteur général  
des terres fédérales, Ottawa.



## ANNEXE No. 6.

BUREAU DES TERRES FÉDÉRALES,  
WINNIPEG, 31 octobre 1876.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant des affaires de ce bureau et de ses divisions durant l'année dernière.

Bien que cette province ait eu la récolte la plus abondante dans son histoire et qu'elle ait été entièrement délivrée de la plaie des sauterelles, qui ont tant nui à son développement pendant les quelques années dernières, le nombre des entrées pour droits d'établissements (*homestead*), a été moins élevé que pendant l'année précédente. On peut expliquer cela pour deux raisons : l'incertitude au sujet des invasions des sauterelles a empêché un grand nombre d'immigrants de venir ici ; les changements à la loi des établissements par l'acte de la dernière session ont prévenu les établissements pour des fins spéculatives.

Un examen de la cédule marquée "L" démontrera que la quantité totale de terres prises durant la dernière année a été de 154,033 acres contre 163,277 acres durant l'année précédente. Les recettes d'argent ont été seulement de \$6,546 contre \$9,992 durant 1875. La proportion du montant moins élevé d'argent reçu est expliquée par l'acceptation, en guise d'argent comptant, de billets émis sous l'autorité de l'Acte de la 37<sup>me</sup> Vic., chap. 20.

A cause de la petite quantité de terres dont on a disposé, la correspondance a été peu volumineuse, 1,716 lettres ayant été reçues et 1,321 envoyées, outre 5,000 formules, pamphlets imprimés, etc., envoyés principalement en réponse à des demandes faites par des gens qui voulaient immigrer.

Je suis heureux de saisir l'occasion de faire allusion à la condition très satisfaisante des immigrants mennonites allemands. Ceux qui sont venus, en 1874-75, se sont maintenant établis complètement et d'une manière satisfaisante sur les réserves qui leur sont désignées, et ils sont dans une condition prospère et satisfaisante, attendu qu'ils ont entièrement réparé les pertes et les malheurs que leur avait causés la destruction de leur première récolte par les sauterelles. La cédule M ci-annexée indique le nouvel établissement et les villages qu'ils ont formés durant l'année.

Les Mennonites, qui se sont établis sur la réserve qui leur a été accordée sur la ligne internationale—leur nombre s'élevant à 2,000 âmes à peu près—n'ont pas encore fait les entrées nécessaires de l'établissement, attendu que cette partie de la réserve dans laquelle ils se sont établis principalement, n'a été arpentée que récemment.

Je suis informé que sur cette réserve ils ont déjà construit 17 villages, et ils ont 1,500 acres prêts pour les semences de l'année prochaine.

La société de colonisation de Manitoba a fait peu de progrès jusqu'à présent, 35 entrées seulement ayant été faites dans les townships mis à part pour eux ; ils ont néanmoins construit de grandes maisons de réception à St. Boniface, et ils comptent, me dit-on, sur un succès.

Par suite de la condition exceptionnelle de la province et de la dépression général des intérêts agricoles, les différentes dispositions de clauses de l'Acte des terres fédérales au sujet de la culture des arbres forestiers n'ont pas subi une bonne épreuve, trois entrées seulement ayant été faites de réclamations pour avoir planté des arbres. J'ai confiance, cependant, que dans un avenir prochain, le goût de la culture du bois debout sera généralement répandue.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

DONALD CODD,  
*Agent des terres fédérales.*

L'arpenteur général  
des terres fédérales,  
Ottawa.

## ANNEXE No. 7.

CÉDULES, Etc., RELATIVEMENT A LA PARTIE III DU  
RAPPORT DE L'ARPENTEUR GÉNÉRAL.

## CÉDULE A.

ARPENTAGES DES TERRES FÉDÉRALES dans la province de Manitoba, district de Kéwatin et territoire du Nord-Ouest, depuis l'établissement du Bureau des Terres Fédérales, en mars 1871, jusqu'au 31 octobre 1876.

## ARPENTAGES DES CONTOURS DE TOWNSHIPS EN BLOCS DE QUATRE.

4,611 : 51 milles, coût \$169,864.72 = \$36.83 par mille.

## SUBDIVISION DE TOWNSHIPS.

10,574,915.15 acres, coût \$308,214.83½ = 2.91 centins par acre. En ajoutant le coût de l'arpentage des contours des townships subdivisés (\$97,118.07) on augmente le taux à 3.83 centins par acre.

ARPENTAGE DES TERRES DE LA ZÔNE DES ÉTABLISSEMENTS DANS LES PAROISSES  
DES RIVIÈRES ROUGE ET ASSINIBOINE.

341,666 : 46 acres, coût \$92,353.41 = 27.3 centins par acre.

## SUBDIVISION DES EMPLACEMENTS DE VILLE EN LOTS A BATIR.

1,101.13 acres, coût \$4,965.64 = \$4.51 par acre.

Explorations, limites à bois et divers petits arpentages et examens.....	\$21,722.79
Subdivision des lots à bois.....	2,032.00
Arpentages des réserves des Sauvages.....	46,824.41
Arpentage spécial dans les territoires du Nord-Ouest....	67,650.42

## MOYENNE DU COUT DES ARPENTAGES DES TERRES DE LA COURONNE DANS LE BAS -CANADA

De 1764 à 1789, la moyenne du coût de l'arpentage des townships a été de £2 5. par mille.

De 1790 à 1800 elle a été de £210s à £3 par mille.

De 1801 à 1822 elle a été de £3 par mille.

De 1823 à 1836 les arpenteurs furent payés £5 par 1,000 acres, et £210s] par mille pour les arpentages de ligne.

De 1837 à 1840, on a repris le système de paiement de l'arpenteur et de son personnel à la journée. La moyenne du coût a été de £410s à £5 par mille linéaire.

De 1841 à 1856 la moyenne du coût a été 2½ de denier par acre. Pour explorer les lignes c'était £5 par mille.

*Dans le Haut-Canada.*

De 1819 à 1829, 3,623,657 acres ont été arpentés par contrat et payés en terres à la moyenne du taux de  $4\frac{1}{2}$  pour cent.

De 1802 à 1840 la moyenne du taux a été d'à peu près un denier par acre.

De 1841 à 1856 la moyenne du coût a été  $2\frac{9}{10}$  deniers par acre.

Années.	BAS-CANADA.		HAUT-CANADA.	
	Moyenne du coût par acre pour la subdivision.	Moyenne du coût par mille pour l'exploration et les contours.	Moyenne du coût par acre pour la subdivision.	Moyenne du coût par mille pour l'exploration et les contours.
		\$ cts.		\$ cts.
1856	5 $\frac{1}{2}$ deniers.	.....	3 $\frac{9}{10}$ deniers.	.....
1857	.....	.....	.....	.....
1858	7 $\frac{1}{2}$ centins.	47 36	9 $\frac{8}{10}$ centins.	14 25
1859	6 $\frac{1}{2}$ " "	.....	8 $\frac{9}{10}$ " "	26 19
1860	6 $\frac{1}{2}$ " "	.....	6 $\frac{9}{10}$ " "	40 24
1861	6 $\frac{1}{2}$ " "	25 00	.....	.....
1862	7 " "	25 00	6-97 centins.	33 84
1863	5 $\frac{1}{2}$ " "	25 00	6-35 " "	22 29
1864	5 " "	25 00	6-78 " "	.....
1865	5 " "	25 00	6-08 " "	34 05
1865	7 " "	.....	8-17 " "	38 79
1866	6 $\frac{1}{2}$ " "	.....	6 $\frac{9}{10}$ " "	40 24
		QUÉBEC.		ONTARIO.
1867	7 centins.	.....	6 $\frac{8}{10}$ centins.	31 80
1869	5 $\frac{7}{10}$ " "	.....	5 $\frac{9}{10}$ " "	.....
1870	6 $\frac{1}{10}$ " "	.....	.....	.....
1871	6 " "	.....	.....	.....
1874	7 " "	.....	.....	.....
1875	13 " "	.....	.....	.....

Moyenne du coût, 6 $\frac{8}{10}$  centins par acre.

6 $\frac{9}{10}$  centins par acre.

NOTE.—Comme dans les anciens arpentages des terres de la couronne dans le Haut et le Bas-Canada, mentionnés dans l'état précédent, seulement une des lignes extérieures des lots de terre (le front) a été arpentée. Bien que les quatre lignes des sections soient marquées dans le champ, à Manitoba, le taux par acre n'est pas la juste mesure de l'ouvrage fait sur les arpentages respectifs.

Dans les premiers seulement un mille de ligne a été tiré en mesurant 800 acres ; les lots ont 20 chaînes de front par 100 chaînes de profondeur, et on n'a arpenté que chaque ligne de division de la ligne. Dans les arpentages de Manitoba, toutes les quatre lignes extérieures des sections (chacune un mille carré) sont tirées. Conséquemment un mille est tiré pour chaque quart de section de 160 acres.

On doit prendre en considération les diverses méthodes d'arpentage. Les anciens arpentages étaient faits par le compas d'arpentage, et, attendu que les arpenters n'ouvraient pas leurs lignes complètement, ils pouvaient les tirer beaucoup plus vite que par la méthode astronomique actuelle qui exige la coupe des arbres sur les lignes et le temps de faire des observations astronomiques.

Les arpentages par compas étaient généralement très irréguliers à cause de l'infirmité de l'instrument en usage et de l'attraction des minerais de fer dans le sol, et aussi à cause de la différence dans la variation de l'aiguille magnétique dans les sections est et ouest des provinces et de ses changements séculaires. Pour ces causes, et par suite du défaut de lignes de précision, les lignes dans un grand nombre de townships sont si crochées que peu de lots ont les dimensions et la superficie voulues,

quelques-uns ne contenant que la moitié de la quantité projetée et les autres une augmentation égale, ce qui donne lieu à des procès et à des querelles interminables.

Le taux de la paie de l'arpenteur et de son personnel et le coût des approvisionnements sont maintenant doubles de ceux des anciens arpentages.

Depuis 1841, la méthode d'arpentage astronomique a été suivie, on a substitué le théodolite au compas, et toutes les lignes extérieures des blocs ou des sections furent tirées, ce qui garantit une minutieuse exactude dans les formes et les contenus des terres.

Le coût des arpentages des terres de la couronne dans le Haut et le Bas-Canada, Ontario et Québec, depuis 1856, d'après la méthode astronomique, a été 64 centins par acre; mais les blocs étant plus grands dans les premières provinces que les sections dans la dernière, un mille de ligne bornant 200 acres dans Ontario et Québec, et seulement 160 acres dans Manitoba, le coût relatif est réellement 64 à 306 centins par acre.

J. S. DENNIS,  
*Arpenteur général.*

### CÉDULE B.

TABLEAU indiquant les azimuths observés sur le 2nd (102° O.) méridien principal.

Distances.	Azimuths.	Direction présumée entre les stations.
Point de départ .....	"	"
8 milles de ligne .....	4° 0 O. .... } .....	1° 1 E. } .....
14 " .....	0° 7 E. .... } .....	1° 0 E. } .....
30 " .....	1° 3 E. .... } .....	1° 8 E. } Aucune correction.
41 " .....	2° 3 E. .... } .....	2° 5 E. } .....
50 " .....	2° 8 E. .... } .....	3° 1 E. } .....
62 " .....	3° 4 E. .... } .....	0° 5 O.. } .....
78 " .....	4° 5 O. .... } .....	6° 9 O.. } Corrigé en déplaçant les bornes.
	9° 3 O..... } .....	
Moyenne de la déviation.....		2° 4

CÉDULE

A ZIMUTH.

Place---Station 8<sup>2</sup>.  
 Latitude---50° 28' 40"  
 Longitude---102 Ouest.

Date---17 octobre, 1875.  
 Observateur---A. L. R.  
 Calculateur do

Face et mouvement.....	POSITION 1.				Rf.
	Rf.	Rb.	Lf.	Lb.	
	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	
Temps des observ. au chron...	19 30 44	19 32 50.5	19 37 12	19 42 25.5	19 52 29.5
Temps du passage au chron...	1 13 39	1 13 39	1 13 39	1 13 39	1 13 39
Angles horaires. = $t$ .....	5 42 55	5 40 48.5	5 36 27	5 31 13.5	5 21 09.5
$\frac{1}{2} t$ .....	2 51 28	2 50 24	2 48 14	2 45 37	2 40 35
Tan log $\frac{1}{2} (S - A)$ .....	0.003841	0.007896	0.016143	0.026126	0.045412
Log constant.....	9.971470	9.971470	9.971470	9.971470	9.971470
Cot log $\frac{1}{2} t$ .....	0.032371	0.036426	0.044673	0.054656	0.073942
Log constant.....	0.003681	0.003681	0.003681	0.003681	0.003681
Tan log $\frac{1}{2} (S + A)$ .....	0.036052	0.040107	0.048354	0.058337	0.077623
$\frac{1}{2} (S + A)$ .....	47 22 31	47 38 31	48 10 59	48 50 12	50 05 36
$\frac{1}{2} (S - A)$ .....	45 15 12	45 31 15	46 03 53	46 43 20	47 59 25
Azimuth .....	2 07 19	2 07 16	2 07 06	2 06 52	2 06 11
Observ. du vernier sur * .....	20 15 30	20 15 30	20 15 32	20 15 15	20 12 40
Correct. du niveau inappréc.					
Franc nord.....	18 08 11	18 08 14	18 08 26	18 08 23	18 06 29
Observ. du vernier sur le P. R.	18 07 07	18 07 00	18 07 00	18 07 02	18 05 27
Azimuth du point de repère.	1 04	1 14	1 26	1 21	1 02

	H. M. S.		
A. R. apparent de * .....	1 13 43.7	Log cosec $\frac{1}{2} (\psi + P) = \dots$	0.456955
Erreur du chronomètre, retard	04.7	Log sin $\frac{1}{2} (\psi - P) = \dots$	9.514515
Temps U. T. du chron. ....	1 13 39	Log constant = ...	9.971470
Latitude approx. ....	50 28 40	Log sec $\frac{1}{2} (\psi + P) = \dots$	0.028231
Co-latitude = $\psi$ .....	39 31 20	Log eos $\frac{1}{2} (\psi - P) = \dots$	9.975447
Déc. apparente de * .....	88 38 53.5	Log constant = ...	0.003681
Dist. Pôle N. = $P$ .....	1 21 06.5		

C.

PAR LA POLAIRE.

Instrument---Théodolite de 6 pouces.  
 Chronomètre---Suisse.  
 do Erreur---4.7s. de retard Taux---+0.4s.

POSITION 2, = (1er+120°)			POSITION 3, (1er+240°)			
Rb.	Lf.	Lb.	Rf.	Rb.	Lf.	Lb.
H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.
19 53 52	19 59 13.5	20 00 51	23 51 15.5	23 53 32	23 59 36.5	0 01 10
1 13 39	1 13 39	1 13 39	1 13 39	1 13 39	1 13 39	1 13 39
5 19 47	5 14 25.5	5 12 48	1 22 23.5	1 20 07	1 14 02.5	1 12 29
2 39 54	2 37 13	2 36 24	0 41 12	0 40 04	0 37 01	0 36 14
0.048041	0.058391	0.061552	0.712041	0.724413	0.759453	0.768905
9.971470	9.971470	9.971470	9.971470	9.971470	9.971470	9.971470
0.076571	0.086921	0.090082	0.740571	0.752943	0.787983	0.797435
0.003681	0.003681	0.003681	0.003681	0.003681	0.003681	0.003681
0.080255	0.090602	0.093763	0.744252	0.756624	0.791664	0.801116
50 15 50	50 56 01	51 08 15	79 47 06	80 03 58	80 49 21	81 01 01
48 09 45	48 50 24	49 02 48	79 01 02	79 19 06	80 07 46	80 20 16
2 06 05	2 05 37	2 05 27	0 46 04	0 44 52	0 41 35	0 40 45
20 12 38	20 12 30	20 12 17	18 53 58	18 52 40	18 49 25	18 48 40
18 06 33	18 06 53	18 06 50	18 07 54	18 07 48	18 07 50	18 07 55
18 05 27	18 05 20	18 05 25	18 06 40	18 06 33	18 06 27	18 06 23
1 06	1 33	1 25	1 14	1 15	1 23	1 32

	H. M. S.		
1ère Pos'n N.....	0 01 04.0		
	1 14		
	1 26		
	1 21		
	1 02		
	1 06		
	1 33		
	1 25		
	1 14		
	1 15		
	1 23		
	1 32		
Moyenne.....			
Azimuth du côté nord du point de repère.		No 01 16.20.	
2nde Pos'n.....			
3ème Pos'n.....			
		16.5	
		21.0	
		No 01 17.90.	

CÉDULE

AZIMUTH.

Place—9me Ligne de Base  
Latitude—51° 49' 47"  
Longitude.

Date—Octobre 10, 1876.  
Observateur—M. Aldous.  
Calculateur do

Face et Mouvement.....	POSITION 1.				LF.
	LF.	RB.	.....		
Temps des observ. au chron.	H. M. S. 20 17 04	H. M. S. 20 21 31	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S. 20 28 38
Temps du passage au chron....	25 19 03	25 19 03	.....	.....	25 19 03
Angles horaires = $t$ .....	5 01 59	4 57 32	.....	.....	4 50 25
$\frac{1}{2} t$ .....	2 30 59.5	2 28 46	.....	.....	2 25 12.5
Tan Log $\frac{1}{2} (S - A)$ .....	0.081620	0.090351	.....	.....	0.104417
Log Constant .....	9.970485	9.970485	.....	.....	9.970485
Cot Log $\frac{1}{2} t$ .....	0.111135	0.119866	.....	.....	0.133932
Log Constant .....	0.003533	0.003533	.....	.....	0.003533
Tan log $\frac{1}{2} (S + A)$ .....	0.114668	0.123399	.....	.....	0.137465
$\frac{1}{2} (S + A)$ .....	52 28 39	53 01 57	.....	.....	53 55 12
$\frac{1}{2} (S - A)$ .....	50 21 09	50 55 03	.....	.....	51 49 20
Azimuth .....	2 07 30	2 06 54	.....	.....	2 05 52
Observat. du vernier sur * ..	150 30 10	0 35 57	.....	.....	0 26 02
Correction du niveau .....	.....	.....	.....	.....	.....
Franc nord .....	148 22 40	29 03	.....	.....	20 10
Observ. du vernier sur P. R. ....	58 25 10	25 37	.....	.....	23 35
Azimuth du point de repère ...	89 57 30	90 03 26	.....	.....	89 56 35

A. R. apparent de * .....	H. M. S. 25 14 05.9	Log cosec $\frac{1}{2} (\psi + P) = \dots$	0.471014
Erreur du chronomètre, avance .....	0 5 09.0	Log sin $\frac{1}{2} (\psi - P) = \dots$	9.499477
Temps U. T. du chronomètre .....	25 19 14.9	Log Constant ...	9.970491
Latitude approx .....	51 49 47	Log sec $\frac{1}{2} (\psi + P) = \dots$	0.026352
Co-latitude = $\psi$ .....	38 10 13	Log cos $\frac{1}{2} (\psi - P) = \dots$	9.977179
Déc. apparente de * .....	88 39 13.2	Log Constant ...	0.003533
Dist. Pôle N. = $P$ .....	1 20 46.8		

\* Cette déviation dans l'azimuth est pour 6 milles de ligne.

C.—Suite.

PAR LA POINTE.

Instrument—Théodolite de 6 pouces  
Chronomètre No.—9697.  
do Erreur—4m. 57s—En avant.

Point de repère à 20 chaînes,  
A l'est sur la ligne.

POSITION 2, = (1 + 120).				POSITION 3, (1 + 240).			
RB.		.....		LF.	RB.	.....	
H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.
20 32 25	.....	20 40 15	.....	20 40 15	20 43 53	.....	.....
25 19 03	.....	25 19 03	.....	25 19 03	25 19 03	.....	.....
4 46 38	.....	4 38 48	.....	4 38 48	4 35 10	.....	.....
2 23 19	.....	2 19 24	.....	2 19 24	2 17 35	.....	.....
0.111950	.....	0.127680	.....	0.127680	0.135043	.....	.....
9.970485	.....	9.970485	.....	9.970485	9.970485	.....	.....
0.141465	.....	0.157195	.....	0.157195	0.164558	.....	.....
0.003533	.....	0.003533	.....	0.003533	0.003533	.....	.....
0.144998	.....	0.160728	.....	0.160728	0.168091	.....	.....
54 23 30	.....	55 22 05	.....	55 22 05	55 49 16	.....	.....
52 18 15	.....	53 18 13	.....	53 18 13	53 46 04	.....	.....
2 05 15	.....	2 03 52	.....	2 03 52	2 03 12	.....	.....
0 31 42	.....	0 27 47	.....	0 27 47	0 34 00	.....	.....
26 27	.....	23 55	.....	23 55	30 48	.....	.....
24 10	.....	27 40	.....	27 40	28 07	.....	.....
90 02 17	.....	89 56 15	.....	89 56 15	90 02 41	.....	.....

Azimuth du côté nord du point de repère.	1re Pos'n N=	90 00 28	Azimuth observé .....	89 59 47	E. of N.		
	2de Pos'n =	89 59 26		do par rap. dev. être		89 59 55	"
	3me Pos'n =	89 59 28		Ligne courant au sud.....		0 00 8"	changé.
	Moyenne =	89 57 47		E. du N.			

CÉDULE

A Z I M U T H.

Place—9me ligne de base.  
Latitude—51° 49' 47' N.  
Longitude.

Date—13 octobre 1876.  
Observateur—M. Aldous  
Calculateur— do

Face et mouvement.....	POSITION 1.				RF.
	RF.	LB.			
	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.
Temps de l'observ. au chron...	19 41 30	19 52 32			19 59 35
Temps du passage au chron...	25 19 15	25 19 15			25 19 15
Angles horaires = $t$ .....	5 37 45	5 26 43			5 19 40
$\frac{1}{2}t$ .....	2 48 52.5	2 43 21.5			2 39 50.0
<b>Tan Log <math>\frac{1}{2}(S-A)</math>.....</b>	0.012721	0.03 37 84			0.047319
Log Constant.....	9 970491	9.970491			9.970491
Cot Log $\frac{1}{2}t$ .....	0.042230	0.063293			0.076828
Log Constant.....	0.003531	0.003531			0.003531
<b>Tan Log <math>\frac{1}{2}(S+A)</math>.....</b>	0.045761	0.066824			0.080359
$\frac{1}{2}(S+A)$ .....	48 00 47	49 23 27			50 16 15
$\frac{1}{2}(S+A)$ .....	45 50 20	47 13 35			48 06 55
Azimuth.....	2 10 27	2 09 52			2 09 20
Obs. du vernier sur *.....	31 19 27	31 18 32			31 18 12
Correction du niveau.....	+ 24	+ 62			+ 25
Franc nord.....	29 09 24	29 09 42			29 09 17
Obs. du vernier sur P. R.....	119 11 20	11 12			11 15
Azimuth du point de repère...	90 01 56	01 30			90 01 58

A. R. apparent de *.....	H. M. S.	Log cosec $\frac{1}{2}(++P) =$ .....	0.471014
Erreur du chronomètre.....	25 14 05.9	Log sin $\frac{1}{2}(+-P) =$ .....	9.499477
Temps U. T. du chron.....	25 19 14.9	Log Constant = .....	9.970491
Latitude approx.....	51 49 47	Log sec $\frac{1}{2}(++P) =$ .....	0.026352
Co-latitude = +.....	38 10 13	Log cos $\frac{1}{2}(+-P) =$ .....	9.977179
Déc. apparente de *.....	88 39 13.2	Log Constant <sub>2</sub> = .....	0.003531
Dist. Pôle N. = P.....	1 20 46.8		

\* Cette déviation dans l'azimuth est pour 4 milles et demi de ligne.

C.—Suite.

PAR LA POLAIRE.

Instrument—Altazimuth de 7 pouces. Point de repère à  $\frac{1}{2}$  de mille à l'est sur la ligne.  
No. du chronomètre—9697.  
do Erreur—5 m. 9s. en avant.

POSITION 2, (= 1er+120°).				POSITION 3, (1er+240°).			
LB.			RF.	LB.			
H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	
20 05 13			20 12 38	20 17 29			
25 19 15			25 19 15	25 19 15			
5 14 02			5 06 37	5 01 46			
2 37 01			2 33 18.5	2 30 53.0			
0.058186			0.072578	0.082048			
9.970491			9.970491	9.970491			
0.087695			0.102087	0.111557			
0.003531			0.003531	0.003531			
0.091226			0.105618	0.115088			
50 58 26			51 53 58	52 30 16			
48 49 36			49 45 56	50 22 49			
2 08 50			2 08 02	2 07 27			
31 17 10			31 19 55	31 18 55			
+ 62			+ 07	+ 25			
29 09 22			29 12 00	29 12 20			
11 12			13 45	13 37			
01 50			90 01 45	01 17			

Azimuth du côté nord du point de repère.	1re pos'n N. =	90 01 43	Azimuth par point de repère.	90 01 43	E. de N.
	2me pos'n =	54	Azimuth par rap. devrait être.	90 01 48	"
	3me pos'n =	31	Ligne courant au sud.....	5	"
	Moyenne =	90 01 43 E. de N.			

NOTE.—Terminant l'azimuth de la saison 1876.

CÉDULE.

LATITUDE.

Place, Rivière du Grand-Bras-Coupé.  
Latitude, 50° 49' 36.9" (par rapport).  
Longitude, 102° ouest.

Date, 5 août 1876.  
Observateur, A. L. R.  
Calculateur, do

Nos. des points.....	1	2	3	4
Obs'vé 2 haut. { Ver. A..... " B.....	101 38 20 88 10	101 39 45 39 45	101 41 40 40 30	101 44 05 43 20
Hauteur moyenne.....	50 49 08	50 49 52	50 50 33	50 51 51
Erreur d'index.....	2 35	2 35	2 35	2 35
Réfraction (moyenne) —.....	44.6	44.6	44.6	44.6
Vraie altitude = h.....	50 45 48.4	50 46 32.4	50 47 13.4	50 48 31.4
Temps du chron.....	H. M. S. 18 47 45	H. M. S. 18 50 05	H. M. S. 18 52 03	H. M. S. 18 56 17
Temps du passage par chron.....	0 55 27	0 55 27	0 55 27	0 55 27
Angle horaire = t.....	5 52 18	5 54 38	5 56 36	5 59 10
Log P.....	3.68747	3.68747	3.68747	3.68747
" Cos t.....	8.52623	8.36948	8.17128	7.56063
" a.....	2.21370	2.05895	1.85875	1.24810
1 <sup>re</sup> CORRECTION =.....	2 44	1 54	1 12	18
Log P.....	3.6875	3.6875	3.6875	3.6875
" Sinus t.....	9.9997	9.9999	9.9999	9.9999
$\beta = (P \sin t)^2$ .....	3.6872	3.6874	3.6874	3.6874
Tan Log h.....	7.3744	7.3748	7.3748	7.3748
" $\frac{1}{2} \sin^2 t$ .....	0.0880	0.0880	0.0882	0.0885
" $\frac{1}{2} \sin^2 1$ .....	4.3845	4.3845	4.3845	4.3845
2 <sup>me</sup> CORRECTION =.....	1 8469	1.8473	1.8475	1.8478
Log a.....	2.2137	Inappréciable.....		
" $\frac{1}{2} \sin^2 1$ .....	7.3744			
" $\frac{1}{2} \sin^2 1$ .....	8.8940			
" $\frac{1}{2} \sin^2 1$ .....	8.8421			
3 <sup>me</sup> CORRECTION =.....	0 04			
1 <sup>re</sup> Corr'n.....	50 45 48.4	50 46 32.4	50 47 13.4	50 48 31.4
2 <sup>me</sup> ".....	+2 44	+1 54	+1 12	+18
3 <sup>me</sup> ".....	+1 10.3	+1 10.4	+1 10.4	+1 10.4
LATITUDES.....	50 49 42.7	36.8	35.8	23.8

C.—Suite.

PAR LA POLAIRE.

Instrument, cercle réflecteur (20"). Chron. No. 3699. Erreur=8m. 05.1s. ret.  
Horizon de Mercure. Barom. 28.11. Marche ch.+0.4s. p.jour.  
Erreur d'index, — 2' 35". Therm. 48.

5	6	7	8	" " "	
101 45 40 46 50	101 46 40 48 00	101 50 25 49 40	101 52 20 51 20	App't s.....	88 38 50.6
50 53 08 2 35 44.6	50 53 40 2 35 44.6	50 55 01 2 35 44.6	50 55 55 2 35 44.6	90° - $\delta$ = P.	1 21 09.4 =4869.4
50 49 48.4	50 50 20.4	50 51 41.4	50 52 35.4	App. R. A.....	H. M. S. 1 13 32
H. M. S. 18 59 00 0 55 27 5 56 27	H. M. S. 19 01 03 0 55 27 5 54 24	H. M. S. 19 04 06 0 55 27 5 51 21	H. M. S. 19 07 31 0 55 27 5 47 56	Erreur chronom.....	18 05
3.68747 8.19003	3.68747 8.38796	3.68747 8.57672	3.68747 8.72120	Temps chron. Tr.	0 55 27
1.87750	2.07543	2.26419	2.40867	No.	LATITUDE DÉDUITE SUR CHAQUE OBSERVATION.
1 15	1 59	3 04	4 16	1	50 49 42.7
3.6875	3.6875	3.6875	3.6875	2	36.8
9.9999	9.9999	9.9997	9.9994	3	35.8
3.6874	3.6874	3.6872	3.6869	4	23.8
7.3748	7.3748	7.3744	7.3738	5	43.9
0.0890	0.0891	0.0895	0.0897	6	31.9
4.3845	4.3845	4.3845	4.3845	7	47.9
1.8483	1.8484	1.8484	1.8480	8	29.9
1 10.5	1 10.5	1 10.5	1 10.5		Moyenne.... = 50 49 36.6 étoile N 38.2 do S.
2.2137	Inappréciable.....				Par observ. = 50 49 37.4 " rapport = 36.9
7.3744					Différence ..... 0.5
8.8940					
8.8421					
0 04					
50 49 48.4	50 50 20.4	50 51 41.4	50 52 33.4		
+2 44	+1 59	+3 04	+4 16		
+1 10.3	+1 10.5	+1 10.5	+1 10.5		
43.4	31.9	47.9	29.9		



CÉDULE C.—Suite.

LATITUDE.

Place—Rivière du Grand-Bras-Coupé.  
 Latitude par rapport, 50° 49' 36".9.  
 Longitude—102°, ouest.  
 Chron.—No. 3699.  
 Barom. 28.11.  
 Therm. +48° F.

PAR HAUTEURS CIRCUMMÉRIDIANNES.

Date—5 août 1876.  
 Observateur—A. L. R  
 Calculateur—do  
 Instrument—Cercle réflecteur (20").  
 Horizon de Mercure  
 Erreur d'index—2' 35".  
 Marche du chron.—+0.4s, par jour.  
 Erreur—18m. 05.1s, de retard.

DEC. 8° 32' 36.2" S.

R. A. 19h 44m. 47.1s.

ETOILE DU SUD = AQUILÆ (Altair).

No. chronomètre.	Temps du chronomètre.	Temps du passage par chronomètre.	Distance du Méridien.	$\frac{2 \sin^2 \frac{1}{2} p}{\sin \frac{1}{2} z}$	Cos. $\phi$ Cos. $\delta$	Cos. $\gamma$ .	Réduction au Méridien	Hauteurs observées.	Erreur d'index.	Réfraction moyenne.	Vraies hauteurs. = $h$ .	Vraies hauteurs du méridien. = $h - x$ .	Résultat de la latitude. = $\phi$ .	Var <sup>n</sup> de la moy.
1	H. 19 22 13	19 26 43.0	4.29	39.5			36.7	47 46 12	2 35	50.8	47 42 46.2	47 43 22.9	50 49	25
2	0 23 51	18 26 05.1	2.51	15.9			14.7	46 07	2 35	50.8	42 41.2	42 55.9	50 49	2
3	0 25 09		1.33	4.7			4.4	46 16	2 35	50.8	42 50.2	42 54.6	50 49	3
4	0 26 36		0.06	0.0			0.0	46 14	2 35	50.8	42 48.2	42 48.2	50 49	10
5	0 28 11		1.29	4.3			3.9	46 10	2 35	50.8	42 44.2	42 48.1	50 49	10
6	0 29 58		3.16	20.9			19.4	45 55	2 25	50.8	42 29.2	42 48.6	50 49	9
7	0 31 48		5.06	51.1			47.4	45 39	2 25	50.8	42 13.2	43 00.6	50 49	3
8	0 24 14		7.32	111.4			103.4	44 47	2 35	50.8	41 21.2	43 04.6	50 49	7
9	.....		.....	.....			.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
10	.....		.....	.....			.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

Moyenne = 50° 49' 38.2" Etoile S.  
 " N. 36.6  
 Moyenne des deux 50 49 37.4 Par obs.  
 36.9 " Rapp.  
 Différence 0.5

CÉDULE C.—Suite.

LATITUDE.

PAR HAUTEURS CIRCUMMÉRIENNES.

Place—9me line de Date—11 octobre 1876. Instrument—Altazimuth de 7 p. Chronomètre No. 9697.  
 Lat.—Par rapp. 51° 49' 47" N. Observateur—M. Aldous. Erreur de l'instrument—..... Baromètre, 28.31.  
 Long.—103° 20' 55.8" O. Calculateur do ..... Thermomètre, + 29.  
 Erreur—4me. 45.6s. d'avance au temps moyen des obs. Marche du ch.—Perdant 1½s. par jour. O.

Etoile du sud "ε Cygni"—paire avec "β Céphée"

R. A. 21h. 41m. 14s.

Dec. 33° 30' 44.1".

No.	Temps du chronomètre.		Distances du méridien	2 Sin 2 p = z		Cos. φ Cos. z		Réduction au méridien = z'	Hauteurs observées.	Correction au niveau.	Réfraction.	Vraies hauteurs. = h.		Vraies hauteurs méridiennes. = h - z.		Résultat de la latitude = φ.				
	H. M. S.	M. S.		M.	S.	°	'					°	'	°	'		°	'		
1	20	35	46	10	14	205.6	337.1	71	33	15.0	-19.1	71	32	46.8	71	38	23.9	51	49	55.2
2		39	53	6	07	73.5	129.5	36	57.0	10.2	19.0	36	27.8	28.3	37	09.8	29.1			0.0
3		41	02	4	58	48.4	79.3	37	39.0	10.2	19.0	37	09.8	23.6	37	44.3	23.6			5.5
4		42	30	3	30	24.0	39.3	38	14.5	11.2	19.0	38	09.8	26.5	38	09.8	26.5			2.6
5		43	43	2	17	10.2	16.7	38	40.0	11.2	19.0	38	09.8							
6		46	01	0	01	0	0	43	39.0	5.9	19.0	43	14.1	14.1	43	14.1	14.1			5.0
7		47	04	1	04	2.2	3.6	43	35.0	4.3	19.0	43	11.7	15.1	43	11.7	15.1			4.0
8		47	56	2	56	7.3	12.0	43	30.0	5.4	19.0	43	05.6	17.6	43	05.6	17.6			1.5
9		48	53	2	53	16.3	26.7	43	16.5	5.9	19.0	42	51.5	18.3	42	51.5	18.3			0.8
10		50	43	4	43	43.7	71.7	42	30.0	6.9	19.0	42	04.1	15.8	42	04.1	15.8			3.3
												Latitude moyenne.....		51	49	52.9				
												" β Céphée—Nord.....				26.8				
												Moyenne de la paire.....		51	49	39.8				

CÉDULE C.—Suite.

LATITUDE.

PAR HAUTEURS CIRCUMMÉRIENNES.

Place—9me ligne de base.  
 Lat. par rapport, 51° 49' 47" N.  
 Long.—103° 20' 55.8" O.  
 Chron. No. 9697.  
 Barom. 28.34.  
 Therm. --- + 27.

Date—11 oct. 1876.  
 Observateur—M. Aïdous.  
 Calculateur—do  
 Instrument—Altazimuth de 7 p.  
 Erreur de l'instrument—  
 Index do  
 Erreur—4<sup>m</sup> 45<sup>s</sup>.6 en avant au temps moyen des observations.  
 Marche du chron.—Perdant 1½<sup>s</sup> par jour.  
 O.

ÉTOILE DU NORD "β CÉPHÉE"—Paire avec "ε Cygni."

R. A.—21h. 27m. 04.3s.

DEC.—70° 01' 23.4"

No.	Temps du chronomètre.		Distances du méridien.	$2 \sin^2 \frac{1}{2} p$	$\frac{\sin p}{\sin \Delta}$	Cos. $\phi$ Cos. $\delta$	Réduction au méridien. = s	Hauteurs observées.	Correction du niveau.	Réfraction.	Vraies hauteurs. = h.		Vraies hauteurs méridiennes. = h-x.		Résultat de la latitude = $\phi$ .			
	H. M. S.	M. S.									°	'	°	'		°	'	
C. gauche. 1 2 3 4 5	21	22	25	9	25	174.1	117.7	71	44	01.5	-8.0	71	45	32.2	51	49	27.9	
	24	41	66.9	7	06	99.0	66.9	44	50	0	4.8	44	26.2	33.1	28.8	28.8	26.1	
	25	43	73.5	9	07	73.5	49.7	45	05.0	5.4	5.4	44	40.7	30.4	26.1	26.1	27.6	
	27	04	44.6	4	46	44.6	30.2	45	26.0	5.4	5.4	45	01.7	31.9	27.6	27.6	23.3	
	27	58	29.4	3	52	29.4	19.9	45	32.0	5.4	5.4	45	07.7	27.6	27.6	27.6	27.8	
C. droit. 6 7 8 9 10	31	53	0	0	55	0.0	0	50	31.5	18.9	+24.1	50	36.7	41.5	32.6	32.6	24.9	
	32	45	0	0	55	1.6	1.1	50	40.0	18.9	+19.3	50	40.4	33.8	28.0	28.0	28.0	
	33	56	2	06	8.7	5.9	20.9	50	26.0	19.0	+20.9	50	27.9	36.9	29.5	29.5	29.5	
	35	00	3	10	19.7	13.3	22.6	50	20.0	19.0	+22.6	50	05.9	26.8	26.8	26.8	26.8	
	36	03	4	13	34.9	23.6	20.9	50	04.0	19.0	+20.9	50	05.9	29.5	29.5	29.5	29.5	
											Hauteur moyenne.....		51 49 26.8					
											"ε Cygne" sud.....		51 49 39.8					
											Moyenne de la paire.							

## CÉDULE D.

REGISTRE.—Passages pour déterminer le temps.—Battleford, Territoires du Nord-Ouest.

29 AOUT 1876.

Etoile.	Direction.	Fil 1.	2.	3.	4.	5.	Niveau.	
							E.	O.
		H. M. $\frac{1}{2}$ S.	H. M. $\frac{1}{2}$ S.	M. $\frac{1}{2}$ S.	M. $\frac{1}{2}$ S.	M. $\frac{1}{2}$ S.		
♄ Dragon.....	O.	.....	8 21 08.5	22 03.0	22 115	23 110.5	{ 10.0 10.5	{ 7.3 6.6
♃ Lyre.....	O.	8 37 46.0	0 37 93.5	38 21.0	38 66.0	38 113.5	{ 10.0 11.0	{ 8.0 7.3
♁ Cygne.....	O.	8 51 10.5	0 51 52.5	51 95.0	52 15.5	52 58.0	{ 11.0 10.5	{ 8.0 8.5
♄ Sagittaire.....	E.	9 18 72.5	18 111.5	19 30.0	19 69.5	19 109.0	{ 11.5 13.0	{ 8.0 6.5
♃ Grande-Ourse...	E.	9 00 00.0	.....	26 37.0	27 16.0	27 119.0	{ 9.0 11.0	{ 11.0 9.0
♁ Cygne.....	E.	9 34 98.5	35 32.0	35 85.0	36 18.5	36 72.5	{ 10.5 11.0	{ 9.5 9.0

6 SEPTEMBRE 1876.

♁ Cygne.....	O.	8	.....	19 47.50	.....	.....	{ 12.3 11.7	{ 6.7 7.3
♁ Cygne.....	O.	8 25 97.5	26 34.5	26 93.0	27 29.5	27 87.0	{ 13.0 11.7	{ 6.0 7.3
♁ L'Aigle.....	O.	8 33 47.0	33 84.0	34 01.5	34 38.5	34 76.0	{ 11.5 11.7	{ 7.5 7.7
S.P.-3 Gr'de-O'rse	O.	8 52 47.0	53 30.0	54 09.0	54 112.0	55 96.0	{ 12.3 11.0	{ 7.7 9.0
♁ Céphée.....	E.	10 18 79.5	19 67.5	20 55.0	21 42.0	22 31.5	{ 15.0 7.5	{ 5.5 13.0
♁ Pégase.....	E.	10 30 97.5	31 16.0	31 52.5	31 90.0	32 07.5	.....	.....
♁ Verseau.....	E.	10	52 47.0	52 83.5	53 00.5	53 37.5	{ 15.0 7.5	{ 6.0 13.5

CÉDULE D—*Suite.*

CALCUL.—Passage pour déterminer le temps.—Battleford, 29 août 1876.

## DIRECTION OUEST.

	♄ DRAGON.			♅ LYRE.			♁ CYGNE.		
	H.	M.	S.	H.	M.	S.	H.	M.	S.
	8	21	04.25	8	37	46.75	8	51	26.25
		22	01.50		38	10.50		51	47.50
		22	57.50		38	33.00		52	07.75
Moyennes .....	8	22	01.08	8	38	10.08	8	51	47.17
Réduction au fil du centre		+	0.54		+	0.22		+	0.20
“ 9h— .....		—	0.23		—	0.13		—	0.05
Vérification au niveau.....		—	0.63		—	0.23		—	0.17
	8	22	00.76	8	38	09.94	8	51	47.15
Collimation= + 0.92.....		+	1.64		+	1.57		+	1.63
Azimuth A = - 0.983.....		+	0.96		—	0.32		—	0.47
Temps vrai .....	8	22	03.36	8	38	11.19	8	51	48.31
A. D .....	18	55	56.09	19	12	06.33	19	25	45.94
	10	33	18.78	10	33	18.78	10	33	18.78
	8	22	37.31	8	38	47.55	8	52	27.16
		1	22.34		1	24.99		1	27.23
	8	21	14.97	8	37	22.56	8	50	59.93
	8	22	03.36	8	38	11.19	8	51	48.31
Chron. en avant .....			48.39			48.63			48.38

CÉDULE D.—*Suite.*CALCUL—Passage pour déterm. le temps.—Battleford, 29 août 1876.—*Suite.*

## DIRECTION EST.

	γ SAGITTAIRE.	3 GRANDE-OURSE.	31 o. CYGNE.
	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.
	9 18 55.75 19 15.00 19 34.75	..... 9 26 18.5 27 08.0	9 35 16.0 35 42.5 36 09.25
Moyenne.....	9 19 15.17	9 26 43.25	9 35 42.58
Redn. au fil du centre.....	— 0.18	— 24.91	— 0.25
“ à 9h.....	+ 0.12	+ 0.16	+ 0.21
Niveau —.....	— 0.29	0.00	— 0.14
Coll.— $a = -0.92$ .....	— 2.13	— 2.13	— 1.65
Azimuth— $c = +1.995$ ...	+ 2.33	+ 9.39	+ 0.64
Passage corr.....	9 19 15.02	9 26 25.76	9 35 41.39
A. D. ....	19 53 17.48 10 33 18.78	20 00 29.40 10 33 18.78	20 09 46.18 10 33 18.78
	9 19 58.70 1 31.74	9 27 10.62 1 32.92	9 36 27.40 1 34.44
	9 18 26.96 9 19 15.02	9 25 37.70 9 26 25.76	9 34 52.96 9 35 41.39
Chron. en avant.....	48.06	48.06	48.43

CÉDULE D.—*Suite.*

CALCUL—Passages pour déterminer le temps—Battleford, 6 septembre 1876.

## DIRECTION OUEST.

	$\beta^1$ Cygne.	$\theta$ Cygne.	$\gamma$ L'Aigle.	3 Grande-Ourse.
	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.
Obs. Passages aux cinq fils.....	{ ..... 8 19 23·75	8 25 43·75 26 17·25 26 46·50 27 14·75 27 43 50	8 33 23·50 33 42·00 34 0·75 34 19·25 34 38·00	8 52 23·50 53 15·00 54 04·50 54 56·00 55 48·00
Temps moyen Chron. Dent.....	..... .....	..... .....	..... .....	..... .....
Total .....	8 19 23·75	133 50·75	170 03·50	270 27·00
Moyenne.....	8 19 23·75	8 26 46·15	8 34 0·70	8 54 05·40
Redn. au fil du centre.....	.....	+ 0·33	+ 0·22	—00·59
Passage au fil du centre.....	8 19 23·75	8 26 46·48	8 34 0·92	8 54 04·81
Redn. à 9h. 30m.....	— 0·36	— 0·32	— 0·29	— 0·19
Vérification au niveau.....	8 19 23·39 — 0·33	8 26 46·16 — 0·58	8 34 0·63 — 0·20	8 54 04·62 + 0·31
Passage vérifié.....	8 19 23·06	8 26 45·58	8 34 0·43	8 54 04·93
A. D.....	19 25 45·84	19 33 09·07	19 40 24·80	20 00 29·88
T. Sidéral, Midi moyen.....	11 04 51·21	11 04 51·21	11 04 51·21	11 4 51·21
Redn. au temps moyen.....	8 20 54·63 1 22·06	8 28 17·86 1 23·27	8 35 33·59 1 24·46	8 55 38·67 1 27·75
Temps moyen du passage.....	8 19 32·57	8 26 54·59	8 34 09·13	8 54 10·92
T. Chron. do .....	8 19 23·06	8 26 45·58	8 34 0·43	8 54 4·93
Collimation = + 0·7s.....	9·51 — 0·79	9·01 — 1·09	8·70 — 0·71	5·99 + 1·94
Azimuth + 0·004s.....	.....	.....	.....	0·01
Chron. en arrière.....	8·72	7·92	7·99	7·92

CÉDULE D—*Suite.*CALCUL—Passages pour détermin. le temps—Battleford, 6 sept. 1876—*Suite.*

## DIRECTION EST.

	β <sup>2</sup> Céphée.			γ Pégase.			α Verseau.		
	H.	M.	S.	H.	M.	S.	H.	M.	S.
2e fil.....	10	18	39.75	10	30	48.75	10	52	23.50
3e fil.....		19	33.75		31	8.00		52	41.75
4e fil.....		20	27.50		31	26.25		53	0.25
5e fil.....		21	21.00		31	45.00		53	18.75
		22	15.75		32	03.75			
Moyenne.....	10	20	27.55	10	31	26.35	10	52	51.06
Réduction au fil du centre.....			— 0.63			— 0.22			— 9.37
do : à 9 h. 30 m.....			+ 0.26			+ 0.31			+ 0.42
Vérification au niveau.....			— 0.32			— 0.08			— 0.07
Colln. do c = — 0.7s.....			— 2.05			— 0.71			— 0.70
Az. do a = + 0.394s.....			— 0.34			+ 0.27			+ 0.32
Passage vérifié.....	10	20	24.47	10	31	25.92	10	52	41.66
A. D.....	21	27	05.86	21	38	09.11	21	59	28.35
T. S. M. M.....	11	04	51.21	11	04	51.21	11	04	51.21
	10	22	14.65	10	33	17.90	10	54	37.14
Redn. au T. M.....		1	41.94		1	43.75		1	47.24
T. M. au passage.....	10	20	32.71	10	31	34.15	10	52	49.90
Chron. do.....	10	20	24.47	10	31	25.92	10	52	41.66
Chron. en arrière.....			8.24			8.23			8.24



CÉDULE D—*Suite.*

REGISTRE—Observations de latitude—Battleford, Territoires du Nord-Ouest, 29 août 1876.

Etoile.	Temps du chronomètre.			Micromètre.		Niveau.		Microscopes, etc.
						N.	S.	
	H.	M.	$\frac{1}{2}$ s.	R.	D.	D.	D.	
$\pi^1$ Pégase.....	11	21	55.5	-1	50.2	20.4	12.2	Alignement 110° 10'.
$\pi^2$ " .....	22	16.5		-1	46.4	20.4	12.0	
$\pi^1$ " .....	22	115.0		-1	10.2	19.9	12.8	
$\pi^2$ " .....	23	83.0		-1	03.8	20.0	12.8	
$\pi^1$ " .....	24	48.5		-2	76.7	20.0	12.9	
$\pi^2$ " .....	25	19.5		-2	67.4	20.1	12.9	
$\pi^1$ " .....	25	118.0		-2	52.3	18.9	14.1	
$\pi^2$ " .....	26	86.0		-2	45.8	18.8	14.2	
$\pi^1$ " .....	27	79.0		-2	36.8	18.2	15.0	
$\pi^2$ " .....	28	40.0		-2	29.9	18.2	15.0	
$\pi^1$ " .....	29	14.5		-2	31.3	17.7	15.6	
$\pi^2$ " .....	29	100.0		-2	24.3	17.7	15.7	
$\pi^1$ " .....	30	82.0		-2	35.8	16.7	16.7	
$\pi^2$ " .....	31	48.0		-2	29.4	16.7	16.7	
$\pi^1$ " .....	32	40.0		-2	51.3	15.0	18.4	
$\pi^2$ " .....	33	08.0		-2	45.2	15.0	18.4	
$\pi^1$ " .....	33	114.5		-2	78.5	13.0	20.4	
$\pi^2$ " .....	34	78.0		-2	69.2	12.8	20.7	
$\pi^1$ " .....	35	67.0		-1	14.5	10.4	23.0	
$\pi^2$ " .....	36	31.5		-1	06.7	10.4	23.0	
31 CÉPHÉE.	11	50	03.0	+2	51.3	14.4	20.4	Alignement 110° 10'.
	50	112.5		+2	41.4	14.4	20.4	
	51	119.0		+2	34.3	14.7	20.2	
	52	115.0		+2	24.8	15.0	20.0	
	53	87.5		+2	20.4	15.0	20.0	
	54	96.0		+2	14.8	15.3	19.8	
	55	100.0		+2	11.4	15.5	19.6	
	57	09.0		+2	07.5	16.3	18.8	
	58	35.0		+2	08.0	16.4	18.8	
	59	39.5		+2	08.7	17.0	18.2	

CÉDULE D—*Suite*.

CALCUL.—Observation de latitude—Battleford, Territoires du Nord-Ouest, 29 août 1876.

[31 Céphée.						T. M. Chron. Dent.
A. D.....	H. M. S.		° ' "			Cos.. = 9·465869
T. S. M. M.....	22 32 45·70		δ = 73 00 09·6			
	10 33 18·78		φ = 52 42 38·5			Cos.. = 9·782358
Réduit au T. M.....	11 59 26·92		φ-δ = 20 17 31·1			Cosec. = 0·459916
	1 57·86					Log. <i>i</i> = 0·002375
Chron. en avant.....	11 57 29·06					Log. <i>k</i> = 9·999927
	47·79					Const. = 9·710445 = A
T. Chron. au passage.....	11 58 16·85					

Temps des Obs.	T.	Log 2 sin <sup>2</sup> $\frac{1}{2} t$ .	Log. Am.	Am.	Microm.	Niveau.	Cor. totale.	
		Sin. 1"				" v 1·337.		
M. S.	M. S.							
50 01·5	8 15·3	2·12641	1·83685	-68·68	+365·64	+4·07	+301·03	
50 56·3	7 20·5	2 02459	1·73503	54·33	351·24	4·07	300·98	
51 59·5	6 17·3	1·89007	1·60051	39·86	340·91	3·73	304·78	
52 57·5	5 19·3	1·74511	1·45555	26·55	327·08	3·39	301·92	
53 43·8	4 33·0	1·60904	1·31948	20·87	320·68	3·39	303·20	
54 48·0	3 28·8	1·37619	1·08663	12·21	312·53	3·05	303·37	
55 50·0	2 26·8	1·07017	0·78061	6 03	307·59	2·78	304·34	
57 04·5	1 12·3	0·45499	0·16543	1·46	301·91	1·70	302·15	
58 17·5	0 00·7	.....	.....	0·00	302·64	1·63	304·27	
59 19·8	1 03·0	0·33541	0·04585	-1·11	+303·66	+0·81	303·36	
							Moy.,	302·94

31 Céphée correspond à—

$\pi^1$  Pégase }  
et  $\pi^2$  Pégase } Méthode de Talcott.

CÉDULE D—Suite.

CALCUL—Observation de latitude—Battleford, Territoires du Nord-Ouest, 29 août 1876—Suite.

π<sup>1</sup> PÉGASE.

A. D.....	H. M. S.	° ' "	Cos. =
T. S. T. M. M.....	22 03 47.1 10 33 18.78	δ = 32 34 18.5	9.925682
Intervalle latéral.....	11 30 26.32 1 52.11	φ = 52 42 38.5	Cos. = 9.782358
Chron. en avant.....	11 28 33.21 47.94	φ - δ = 20 08 20.0	Cosec. = 0.463067
	11 29 21.15		Log. <i>i</i> = 0.002375 Log. <i>h</i> = 9.999927 Log. <i>A</i> = 0.173409

Temps des Obs.		Angles pour mesurer le temps.		Log. m.	Log. Am.	Am.	Microm.	Niveau. " v = 1.433.	Cor. totale.
M.	S.	M.	S.			"	"	"	"
21	27.7	7	53.5	2.08732	2.25073	-182.28	-72.46	+5.87	-248.87
22	57.5	6	23.7	1.90468	2.07809	119.70	130.66	+5.08	245.28
24	24.2	4	57.0	1.68223	1.85564	71.72	179.40	+5.08	246.04
25	59.0	3	22.2	1.34829	1.52170	33.24	214.90	+3.44	244.70
27	39.5	1	41.7	0.75136	0.92477	8.41	237.46	+2.29	243.58
29	07.2	0	14.0	9.02898	9.20239	0.16	245.46	+1.50	244.12
30	41.0	1	19.8	0.54072	0.71413	5.18	238.91	0.00	244.09
32	20.0	2	58.8	1.24146	1.41487	26.00	216.36	-2.43	244.79
33	57.2	4	36.0	1.61854	1.79195	61.94	176.78	-5.30	244.02
35	33.5	6	12.3	1.87849	2.05190	112.69	124.40	-9.02	-246.11
									Moy. —245.16

Correction totale, 31 Céphée.. =	+302.94	δ - π <sup>1</sup> Pégase .....	= 32 34 18.5
do π <sup>1</sup> Pégase.. =	-245.16	δ - 31 Céphée .....	= 73 00 09.6
Différence .....	= -548.10	Moyenne .....	= 52 47 14.05
Réfraction.....;	- 0.17	Correction. ....	= - 4 34.13
2) -548.27		φ = 52 42 39.92	
-274.13			

CÉDULE D.—*Suite.*

CALCUL—Observation de latitude—Battleford, Territoire du Nord-Ouest,  
29 août 1876.—*Suite.*

 $\pi^2$  PÉGASE.

A. D.....	H. M. S.	° ' "	
22 04 32.0	5 32 34	28.9 Cos.	9.925668
T.S.M.M.....	10 33 18.78	8 52 42	38.5 Cos.
		$\phi - \delta$ 20 08	09.6 Cosec.
	11 31 13.22		Log. i
	1 53.24		Log. k
			Log. A
Chron. en avant.....	11 29 19.98		0.173454
	47.94		
Temps Chron. au passage..	11 30 07.92		

Temps Chron.			T.	Log. m.	Log. Am.	Am.	Microm.	Niveau.	Cor. totale
H.	M.	S.	M. S.			"	" "	V = 1.433	"
11	22	08.2	7 59.7	2.09862	2.27207	— 187.10	— 77.99	+ 6.01	— 259.08
	23	41.5	6 26.4	1.91077	2.08422	121.40	139.97	+ 5.16	256.21
	25	09.7	4 58.2	1.68573	1.85918	72.31	192.93	+ 5.16	260.08
	26	43.0	3 24.9	1.35980	1.53325	34.14	224.36	+ 3.29	255.21
	28	20.0	1 47.9	0.80277	0.97622	9.47	247.50	+ 2.29	254.68
	29	50.0	0 17.9	9.24231	9.41576	0.26	255.64	1.43	254.47
	31	24.0	1 16.1	0.49949	0.67294	4.71	248.22	0.00	252.93
	33	04.0	2 56.1	1.22824	1.40169	25.22	225.23	— 2.43	252.88
	34	39.0	4 31.1	1.60298	1.77643	59.76	190.31	— 5.66	255.73
	36	15.8	6 07.9	1.86816	2.04161	— 110.06	— 135.75	— 9.02	254.83
Moyenne..									— 255.61

Correction totale. $\pi^2$ Pégase.....	— 255.61	$\delta$ 31 Céphée.....	73 00 09.6
31 Céphée.....	+ 302.94	$\delta$ $\pi^2$ Pégase.....	32 34 28.9
Différence.....	— 558.55	Moyenne....	52 47 19.25
Réfraction.....	— .17	Correction..	4 39.36
			$\phi$ 52 42 39.89
	2) 558.72		
	— 279.36		

CÉDULE D.—*Suite.*

REGISTRE.—Observations de latitude.—Battleford, Territoires du Nord-Ouest.—7 septembre 1876.

Étoile	Temps du chronomètre.	Observations à micromètre.	Niveau.		Microscopes, etc.	
			N.	S.		
51 CÉPHÉE.—S. P.	H. M. S.	R. D.	D.	D.	' "	Alignement, 130° 00' +
	18 43 58.0	0 31.1	18.0	17.8	A, en avant.	
	0 44 53.5	0 29.4	18.0	17.8	{ 0 11.7	
	0 45 50.0	0 30.0	18.0	17.8	{ 0 11.5	
	0 46 44.0	0 28.0	18.0	17.8	{ 0 10.8	
	0 47 37.0	0 28.5	18.0	17.8	{ 0 11.5	
	0 48 38.0	0 26.8	18.0	17.7	A, en arrière.	
	0 49 19.3	0 26.0	18.0	17.7	{ 0 05.3	
	0 50 11.0	0 24.8	18.0	17.7	{ 0 05.1	
	0 51 36.7	0 24.1	17.9	17.7	{ 0 05.9	
	0 52 18.0	0 23.4	17.9	17.8	B, en avant.	
	0 52 56.5	0 23.0	18.0	17.8	{ 0 36.6	
	0 53 41.7	0 21.0	17.9	17.8	{ 0 35.5	
					{ 0 35.8	
				{ 0 35.8		
				B, en arrière.		
				{ 0 31.1		
				{ 0 32.1		
				{ 0 31.7		
ζ L'AIGLE.	18 59 39.7	0 42.2	17.9	17.9	A, en avant	Alignement, 128° 55' +
	19 00 28.3	0 43.2	18.0	17.8	{ 3 12.8	
	0 01 11.0	0 44.8	18.1	17.7	{ 3 11.8	
	0 01 55.0	0 47.7	17.9	17.9	{ 3 11.9	
	0 02 38.0	0 51.5	17.7	18.4	{ 3 12.4	
	0 03 40.0	0 59.3	17.6	18.4	A, en arrière.	
	0 04 28.0	0 69.8	17.7	18.5	{ 3 06.4	
	0 05 14.7	0 78.5	17.4	18.8	{ 3 05.3	
	0 06 19.5	0 94.0	18.4	18.0	{ 3 05.6	
	0 07 00.0	0 107.2	18.3	18.2	B, en avant.	
				{ 3 34.6		
				{ 3 35.3		
				{ 3 35.1		
				{ 3 35.4		
				B, en arrière.		
				{ 3 32.2		
				{ 3 32.3		
				{ 3 32.3		
					Therm. + 53.5° Fah.	
					Barom. 28.2 pouces.	

CÉDULE D—*Suite*.

REGISTRE.—Observations de latitude.—Battleford, Territoires du Nord-Ouest.—7 septembre 1876.

Étoile.	Temps du chronomètre.	Indications du micromètre.	Indications du niveau.		Microscopes.		Remarques.	
			N.	S.	A.	B.		
α <sup>2</sup> CÉPHÉE.	H. M. S.	R. D.	D.	D.	' "	' '	Alignement, 107° 15'	
	21 20 01.7	0 77.9	21.6	22.1	Avant.	Avant.		
	20 56.5	0 65.8	22.8	21.1	0 40.8	1 08.2		
	22 12.0	0 53.1	22.0	22.0	0 40.4	1 07.4		
	22 52.0	0 48.3	22.0	22.0	0 40.1	1 07.3		
	23 32.7	0 42.3	23.1	20.9	0 40.9	1 06.8		
	24 24.5	0 35.2	20.8	23.2	.....	.....		
	25 07.0	0 33.2	21.3	22.9	Arrière.	Arrière.		
	25 47.3	0 31.3	21.3	22.8	0 34.2	1 03.9		
	26 35.5	0 29.2	22.3	21.9	0 35.4	1 03.3		
	27 21.0	0 29.7	22.2	22.1	0 34.4	1 03.4		
	28 19.0	0 30.3	23.1	21.2	.....	.....		
	β PÉGASE.							
22 00 31.7		0 58.3	24.1	21.9	Arrière.	Arrière.		
01 17.5		0 46.9	23.0	23.0	0 19.8	0 32.2		
02 04.5		0 38.5	23.0	23.0	0 18.4	0 32.4		
02 42.5		0 31.4	22.2	23.8	0 18.8	0 33.0		
03 41.0		0 26.8	23.1	22.9	.....	.....		
04 18.0		0 24.2	22.2	23.8	Avant.	Avant.		
05 23.5		0 26.6	23.2	22.8	0 22.0	0 35.3		
06 03.0		0 30.5	22.6	23.6	0 23.6	0 35.7		
06 47.0		0 35.6	22.1	23.9	0 22.9	0 36.2		
07 49.5		0 45.0	23.4	22.9	0 23.3	0 35.3		
							Therm. + 46° Fah. Barom. 28.26 pouces.	

CÉDULE D—*Suite.*

REGISTRE—Observations de latitude.—Battleford, Territoires du Nord-Ouest, 7 septembre 1876.

Étoile.	Temps du chronomètre.	Micromètre.	Indications du niveau.		Microscopes.		Remarques.
			N.	S.	A.	B.	
APÉGASE.	H. M. S.	R. D.	D.	D.	"	"	Alignement, 115° 15' +  Thermomètre, + 45° Fah. Baromètre, 28·275 in.
	22 56 25·3	—1 82·2	22·9	24·4	Avant.	Avant.	
	57 18·0	—1 80·1	21·4	25 9	1 02 4	1 15 3	
	58 13·0	—1 74·8	23·8	23·6	1 03·9	1 16·7	
	59 02·5	—1 78·7	23·5	23·8	1 03·9	1 15·3	
	59 44·5	—1 83·7	23·5	23·9	1 04·4	1 15·7	
	23 00 26·7	—1 87·1	23·4	24·0	.....	.....	
	01 57·5	—0 07·4	23·8	23·8	Arrière.	Arrière.	
	02 59·5	21·3	23 7	24·0	0 58 6	1 12·5	
	03 40·5	34·4	23·7	24·0	0 57·4	1 13·4	
	04 18·5	—0 46·6	23·1	24 8	0 57·2	1 13·0	
CÉPHEE.	23 27 07·0	0 77·5	22·7	24·3	Arrière.	Arrière.	Alignement, 114°, 10' +  Thermomètre, + 44° Fah. Baromètre, 28·27 pc.
	28 22·0	71·4	23·6	23·4	0 16·0	0 37 5	
	29 02·0	68·7	23·6	23·5	0 15·6	0 37·5	
	29 45·0	64·7	23·6	23·6	0 15·0	0 37·0	
	30 25·7	62·5	23·6	23·5	.....	.....	
	31 20·0	60·6	23·9	23·3	Avant.	Avant.	
	32 05·3	58·4	24·0	23·2	0 20·1	0 39·3	
	32 44·0	57·3	24·0	23·2	0 20·8	0 39·4	
	33 46·3	56·2	24·1	23·1	0 20·6	0 39·4	
	34 33·5	0 56 3	24·1	23·1	0 20·2	0 39·2	

CÉDULE D—*Suite.*

OBSERVATION de latitude à Battleford, Territoire du Nord-Ouest, cercle de hauteur et montre de poche—F. 9697, 7 septembre 1876.

51 CÉPHÉE, S. P.

A. D. + 12	H.	=	H.	M.	S.	δ	=	87	13	50.1	Cos.	=	8.684105
Chron. en arrière		=	0	0	0.9	φ	=	52	42	39.0	Cos.	=	9.782356
Passage Chron.		=	18	41	59.0	180 - δ + φ	=	40	03	30.9	Cosec θ	=	0.191404
											Log. A.	=	<u>8.657865</u>

Temps du chron.			T.		Log. M.	Log. Am.	Am.	Microm'tr.	Niveau.	Correction totale.
									" v=1.323.	
H.	M.	S.	M.	S.			"	"	"	"
18	43	58.0	1	59.0	0.88782	9.54568	+0.35	+45.25	-0.13	+45.47
	44	53.5	2	54.5	1.22031	9.87817	0.76	42.78	0.13	43.41
	45	50.0	3	51.0	1.46395	0.12181	1.32	43.65	0.13	44.84
	46	44.0	4	45.0	1.64641	0.30427	2.01	40.74	0.13	42.62
	47	37.0	5	38.0	1.79454	0.45240	2.83	41.47	0.13	44.17
	48	38.0	6	39.0	1.93864	0.59650	3.95	38.99	0.20	42.74
	49	19.3	7	20.3	2.02419	0.68205	4.81	37.83	0.20	42.44
	50	11.0	8	12.0	2.12061	0.77847	6.00	36.08	0.20	41.88
	51	36.7	9	37.7	2.26007	0.91793	8.28	35.07	0.13	43.22
	52	18.0	10	19.0	2.32004	0.97790	9.50	34.05	0.07	43.48
	52	56.5	10	57.5	2.37244	1.03030	10.72	33.46	0.13	44.05
	53	41.7	11	42.7	2.43018	1.08804	+12.25	+30.55	-0.07	+42.73
										Moy. + 43.42

Micros. A.	Micros. B.	Alignem.	130	00	00.00	
0 11.7	0 36.6	Microscopes	00	23.26		
0 11.5	0 35.5		130	00	23.26	
0 10.8	0 35.8		90	00	00.00	Log. T. + -0.00462
0 11.5	0 35.8					
Moy. 0 11.37	0 35.92		40	00	23.26	Log. B. + -0.02099
Trajet 0-00.23	0-00.54	Er. approx. de l'index	00	02	30.00	Log. A. + 1.76118
						Log. tan. + 9.92456
0 11.14	0 35.38	Réfraction	40	02	53.26	
0 35.38		Correction	+		+45.79	Log. R. + 1.68072
0 23.26			+		+43.42	
		Dist. du Zénith.	+	40	04	22.47
		δ	+	87	13	50.61
		180 - φ = δ + ζ	+	127	18	12.57
			+	52	41	47.43



CÉDULE D—*Suite*.

OBSERVATION de latitude à Battleford, Territoire du Nord-Ouest, cercle de hauteur et montre—F. 9697, 7 septembre 1876.

## ζ L'AIGLE.

	H. M. S.	° ' "		
A. D.	= 18 59 45.20	δ = 13 40 56.50	Cos.	= 9.987497
Chron. en arrière.	= 00 00 01.00	φ = 52 42 39.00	Cos.	= 9.782356
Temps Chron. au passage.	= 18 59 44.20	ζ = 39 01 42.50	Cosec.	= 0.200862
			Log A	= 9.970715

Temps du chronomètre.			T.		Log m.	Log. Am.	Am.	Microm'tr.	Niveau.	Correction totale.
								" v-1.315.		
H. M. S.	M. S.									
18 59 39.7	0 04.5		8.03776	8.00847	-0.01	+61.40	+0.00	+61.39		
00 28.3	0 44.1		0.02558	9.99629	0.59	62.86	+0.13	62.00		
01 11.0	1 26.8		0.61376	0.58447	3.84	65.18	+0.26	61.60		
01 55.0	2 10.8		0.96994	0.94065	8.72	69.40	+0.00	60.68		
02 38.0	2 53.8		1.21682	1.18753	15.40	74.93	-0.46	59.07		
03 40.0	3 55.8		1.48181	1.45252	28.35	86.28	-0.53	57.40		
04 28.0	4 43.8		1.64274	1.61345	41.06	101.56	-0.53	59.97		
05 14.7	5 30.8		1.77505	1.74576	55.69	114.22	-0.92	57.61		
06 19.5	6 35.3		1.93056	1.90127	79.67	136.77	+0.26	57.36		
07 00.0	7 15.8		2.01526	1.98597	-96.82	+155.98	+0.07	+59.23		
									Moy. +59.63	

	Micros. A.	Micros. B.	Alignement	° ' "
	3 12.8	3 34.6	Microscopes	128 55 00.00
	11.8	35.3		3 20.58
	11.9	35.1		128 58 20.58
	12.4	35.4		90
Moy.	3 12.22	3 35.10		38 58 20.58
Trajet	- 4.13	- 2.02		2 30.00
	3 08.09	3 33.08		39 00 50.58
	3 33.08		R. =	+44.13
	2)6 41.17		=	+59.63
	3 20.58		Correction totale	
			Dist. du Zénith corrigé	= 39 02 34.34
			Déclinaison	= 13 40 56.5
			φ - ζ l'Aigle	= 52 43 30.84
			φ - 51 Céphée	= 52 41 47.43
			2)105 25 18.27	
			φ - Moyenne	52 42 39.13

Log. B = -0.02501  
 Log. A = 1.76119  
 Log. tan. = 9.90859  
 Log. R = 1.64477

## CÉDULE D—Suite.

OBSERVATION de latitude à Battleford, Territoires du Nord-Ouest—Cercle de hauteur et montre, F 9,697.—7 septembre 1876.

## CÉPHÉE.

A. D.	=	H. M. S.	δ	°	'	''	Cos.	=	9.533622
Chron. en arrière	=	21 27 05.8	φ	70	01	14.3	Cos.	=	9.782356
				52	42	39.0			
Chron. au passage	=	21 27 04.8	ξ-φ	17	18	35.3	Cosec.	=	0.526457
							Log. A.	=	9.842435

Temps du chronomètre.			T.	Log. m.	Log. Am.	Am.	Microm'tr.	Niveau.	Correction totale.
								"	
								v=0.978	
H. M. S.	M. S.					"	"	"	"
21 20 01.7	7 03.1	1.98978	1.83221	-67.95	113.34	+0.24	+45.63		
20 56.5	6 08.3	1.86910	1.71153	51.47	95.74	-0.83	43.44		
22 12.0	4 52.8	1.66986	1.51229	32.53	77.26	0.00	44.73		
22 52.0	4 12.8	1.54227	1.38470	24.25	70.28	0.00	46.03		
23 32.7	3 32.1	1.38981	1.23224	17.07	61.55	-1.08	43.40		
24 24.5	2 40.3	1.14659	0.98902	9.75	51.22	+1.17	42.64		
25 07.0	1 57.8	0.87901	0.72144	5.27	48.31	+0.78	43.82		
25 47.3	1 17.5	0.61531	0.35774	2.28	45.54	+0.73	43.99		
26 35.5	0 29.5	9.67035	9.51278	0.33	42.49	-0.20	41.96		
27 21.0	0 16.2	9.15550	8.99793	0.10	43.21	-0.05	43.06		
28 19.0	1 14.2	0.47752	0.31995	-2.09	+44.09	-0.93	41.07		
								Moyen. +43.615	

Micros. A.	Micros. B.	Alignement	=	107 15	
'	'				
0 40.8	1 08.2	Microscopes	=	0 53.14	
0 40.4	07.4				
40.1	07.3			107 15 53.14	
40.9	06.8			90	Log. T. = + 0.00192
Moyenne 0 40.55	1 07.42			17 15 53.14	Log. B. = - 0.02023
Trajet -0.81	-0.88			1 38	Log. A. = 1.76150
0 39.74	1 06.54			17 17 31.14	Log. tan. = 9.49320
1 06.54		R. =		+17.23	Log. B. = 1.23639
2) 1 46.28		Cor. totale =		+43.62	
0 53.14		D. Z. =		17 18 31.99	
		Dec'I =		70 01 14.03	
		φ =		52 42 42.31	

CÉDULE D—*Suite.*

OBSERVATION de latitude à Battleford, Territoires du Nord-Ouest—Cercle de hauteur et montre, F. 9,697—7 septembre 1876.

## n° PÉGASE.

A. D.	H. M. S.	δ	° ' "	Cos.	=	9·925665
Chron. en arrière	= 22 04 32·0	= 52 42 39·0		Cos.	=	9·782356
Chron. au passage	= 22 04 31·0	ζ = 20 08 08·1		Cosec.	=	0·463135
				Log. A.	=	0·171156

Temps du chronomètre.			T.	Log. m.	Log. Am.	Am.	Microm'tr.	Niveau.	Correction totale.
								" v=0·9	
H. M. S.	M. S.								
22 00 31·7	3 59·3	1·49461	1·66577	—46·32	+81·83	+0·99	+39·50		
01 17·5	3 13·5	1·31007	1·48123	30·29	68·24	0·00	37·95		
02 04·5	2 26·5	1·06839	1·23955	17·36	56·02	0·00	38·66		
02 42·5	1 48·5	0·80758	0·97874	9·52	45·69	—0·72	35·45		
03 41·0	0 50·5	0·13467	0·30583	2·02	38·99	—0·09	37·06		
04 18·0	0 13·0	8·96461	9·13577	0·14	35 21	—0·72	34·35		
05 23·5	0 52·5	0·17702	0·34818	2·23	38·70	+0·18	36·65		
06 03·0	1 32·0	0·66431	0·83547	6·85	44·38	—0·45	37·08		
06 47·0	2 16·0	1·00381	1·17497	14·96	51·80	—0·81	36·03		
07 49·5	3 18·5	1·33225	1·50341	—31·87	+65·48	+0·32	+33·93		
									Moy. +36·666

Micros. A.	Micros. B.			
0 22·0	0 35·3	Alignement 110	05	
22·9	35·7	Microscopes	0 28·95	
23·6	36·2			
23·3	35·3			
Moyenne 0 22·95	0 35·62	110 05 28·95		Log. T. = + 0·00234
Trajet — 0·30	—0·37	90		
0 22·65	0 35·25	20 05 28·95		Log. B. = — 0·02008
0 35·25		1 38		Log. A. = 1·76149
2) 0 57·90		20 07 06·95		Log. tan. = 9·56386
		R. = + 20·31		
0 28·95		Cor. totale = + 36·67		Log. R. = 1·30761
		ξ = 20 08 03·93		
		ε = 32 34 30·9		
		φ—π² Pégase = 52 42 34·83		
		φ—β³ Céphée = 52 42 42·31		
		φ—Moyenne = 52 42 38·57		

CÉDULE D—*Suite.*

CALCUL.—Observation de latitude à Battleford, Territoires du Nord-Ouest, instrument, altitude, cercle et montre.—F. 9697, 7 septembre 1876.

β PÉGASE.

A. D.	=	H.	M.	S.	°	'	"	Cos.	9.948260
Chron. en arrière		22	57	49.1	δ	=	27 24 57.0	Cos.	9.782356
				01.0	φ	=	52 42 39.0		
Chron. au passage		22	57	48.1	δ-φ	=	25 17 42.0	Cosec.	0.369289
								Log. A =	0.099905

Temps du chronomètre.			T.	Log. m.	Log. Am.	Am.	Microm'tr.	Niveau.	Correction totale.	
								v=1.018		
H.	M.	S.	M.	S.						
29	56	25.3	1	22.7	0.57173	0.67164	-4.70	-25.90	-0.76	-31.36
	57	18.0	0	30.0	9.69097	9.79088	0.62	28.95	-2.29	31.86
	58	13.0	0	25.0	9.53261	9.63252	0.43	36.67	+0.10	37.00
	59	02.5	1	14.5	0.48102	0.58093	3.81	30.99	-0.15	34.95
	59	44.5	1	56.5	0.86937	0.96928	9.32	23.72	-0.20	33.24
	60	26.7	2	38.7	1.13788	1.23779	17.29	-18.77	+0.20	35.86
	61	57.5	4	09.5	1.53086	1.63077	42.73	+10.77	0.00	31.96
	62	59.5	5	11.5	1.72362	1.82353	66.61	30.99	-0.15	35.77
	63	40.5	5	52.5	1.83102	1.93093	85.30	50.05	-0.15	35.40
	64	18.5	6	30.5	1.91994	2.01985	-104.68	+67.80	-0.87	-37.75
									Moyen.—	34.515

Micros. A	Micros. B.	Alignement =	115 15	
1 02.4	1 15.3	Microscopes =	1 08.72	
0 03.9	0 16.7		115 16 08.72	
0 03.9	0 15.3		90	
0 04.4	0 15.7		25 16 08.72	Log. T. = + 0.00320
Moyenne 1 03.65	1 15.75		1 38	Log. B. = - 0.01984
Trajet -1.27	-0.70			Log. A. = 1.76144
1 02.38	1 15.05		25 17 46.72	Log. tan. = 9.67451
1 15.05		R =	+ 26.26	Log R. = 1.41931
2) 17.43		Corr'n. =	- 34.52	
1 08.715		ζ =	25 17 38.46	
		δ =	27 24 57.00	
		φ =	52 42 35.46	

CÉDULE D—*Suite.*

CALCUL.—Observation de latitude à Battleford, Territoires du Nord-Ouest, instrument, altitude, cercle et montre—F.9697, 7 septembre 1876.

			γ CÉPHÉE.				
A. D.	H.	M.	S.	δ	"	Cos.	9°353929
Chron. en arrière	= 23	34	21	= 76	56 37·7	Cos.	9°782356
	=		01	=	52 42 39·0		
Chron. au passage	= 23	34	20	δ = 24	13 58 7	Cosec.	0°386742
						Log. A =	9°523027

Temps du chronomètre.			T.	Log. m.	Log. Am.	Am.	Microm'tr.	Niveau.	Correction totale.	
								"	"	
								v=1 02		
H.	M.	S.	M.	S.						
23	27	07·0	7	13·0	2·00967	1·53270	-34·10	+112·76	+0·82	+79·48
	28	22·0	5	58·0	1·84447	1·36750	23·31	103·89	-0·10	80·48
	29	02·0	5	18·0	1·74157	1·26460	18·39	99·96	-0·05	81·52
	29	45·0	4	35·0	1·61538	1·13841	13·75	94·14	0·00	80·39
	30	25·7	3	54·3	1·47626	0·99929	9·98	90·94	-0·05	80·91
	31	20·0	3	00·0	1·24727	0·77030	5·89	88 17	-0·31	81·97
	32	05·3	2	15·7	1·00189	0·52492	3 35	84·97	-0·41	81·21
	32	44·0	1	36·0	0·70127	0·22430	1·68	83·37	-0·41	81·28
	33	46·3	0	33·7	9 79190	9·31493	0·21	81·77	-0·51	81·06
	34	33·5	0	13·5	8·99630	8·51983	-0·03	+81·92	-0·51	+81·38
									Moyenne	+80·967

Micros. A.	Micros. B.	Alignement	114	10	
0 20·1	0 39·3	Microscopes	0	29·58	
0 20·8	0 39·4		114	10 29·58	
0 20·6	0 39·4		90		
0 20·2	0 39 2				
Moyenne 0 20·42	0 39·33		24	10 29·59	Log. T. = + 0·00406
Trajet — 0·33	— 0·26			1 38	Log. B. = + 0·01992
0 20·09	0 39·07		24	12 07·58	Log. A. = 1·76145
0 39·07		R =	+	25·02	Log. tan. = 9·65269
2) 0 59·16		Corr'n. =	+	80·97	Log. R = 1·39828
0 29·58		ζ =	24	13 53·57	
		δ =	76	56 37·7	
		φ — γ Céphée =	52	42 44·13	
		φ — β Pégase =	52	42 35·46	
		φ — Moyenne =	52	42 39·80	

NOTE.—La série des dix observations qui précèdent, faites par M. King, sur l'étoile du nord et du sud, alternativement, donnent les résultats de latitude suivants pour Battleford :

π <sup>1</sup> Pégase et 31 Céphée.....	52	42	39·92
31 Céphée et π <sup>2</sup> Pégase.....	52	42	39·89
ζ L'Aigle et 51 Céphée.....	52	42	39·13
β <sup>2</sup> Céphée et π <sup>2</sup> Pégase.....	52	42	38·57
β Pégase et γ Céphée.....	52	42	39·80

La moyenne de ces observations donnerait à Battleford .... Lat. 52 42 39·5

## CÉDULE E.

MENTIONNANT les arpenteurs employés à l'arpentage des terres de Manitoba, Kéwatin et des Territoires du Nord-Ouest, pendant l'année expirée le 31 octobre 1876.

No.	Nom.	Genre d'arpentage.
1	Beatty, W. F. ....	Chemin de St. Pierre à Gimli.
2	Bolton, Lewis .....	Bloc.
3	Bray, Edgar .....	do
4	Caddy, E. C. ....	Réserves des Sauvages, etc.
5	Doupe, Joseph .....	Bloc et subdivision.
6	Fornari, C. C. ....	Subdiv. et réserves des Sauvages..
7	Harris, J. W. ....	Etablissement.
8	Kennedy, L. ....	Subdivision.
9	McPhillips, Geo. ....	do
10	McPhillips, Geo., fils. ....	do
11	Martin, F. A. ....	Réserves des Sauvages.
12	Miles, Chas. F. ....	do
13	Ogilvie, Wm. ....	Bloc.
14	Pearce, Wm. ....	Etablissement.
15	Reid, J. L. ....	Bloc et réserves des Sauvages.
16	Sinclair, Duncan .....	Subdiv. et réserves des Sauvages.
17	Stewart, Elihu. ....	Subdivision.
18	Wagner, Wm. ....	Réserves des Sauvages.

A. H. WHITCHER,  
*Inspecteur des arpentages.*

BUREAU DES ARPEMAGES, TERRES FÉDÉRALES,  
WINNIPEG, MANITOBA, 31 octobre 1876.

CÉDULE F.

INDIQUANT les arpentages de blocs, pendant l'année expirée le 31 octobre 1876.

Nom de l'arpenteur.	Description de l'arpentage.	Étendue de la ligne arpentée.	Observations.
William Ogilvie.....	{ 6e ligne de correction, à travers partie du rang 21, à l'ouest..... Méridien extérieur entre les rangs 20 et 21, ouest, townships 21 et 22.....	Milles. 15-30	
Edgar Bray.....	{ 6e ligne de correction, limite nord, à travers les rangs 17 et partie de 18, limite sud de même partie, rang 17..... Extérieur du méridien, entre les rangs 16 et 17, townships 23 et 24, ainsi que les rangs 18 et 19, townships 27 et 28, ouest..... 6e ligne de correction, limite nord, à travers les rangs 11, 12, 13 et 14, ouest, et limite sud à travers le rang 12.....	38-55	
Lewis Bolton.....	{ 7e ligne de base, à travers partie des rangs 12 et 13, ouest; 8e ligne de base, à travers partie du rang 13, ouest..... Extérieur du méridien, entre les rangs 12 et 13, ouest, townships 23 et 24, et partie de 25.....	51-86	
Joseph Doupe.....	{ Extérieur du méridien, entre les rangs 6 et 7, ouest, townships 21, 22, 23 et 24..... 2e ligne de correction, limite nord, à travers les rangs 11, 12, 13 et 14, est.....	24-45	
William Pearce.....	{ 3e ligne de correction, limite sud, à travers partie du rang 22, est..... Extérieur du méridien, entre les rangs 14 et 15, est, townships 9 et 10.....	37-72	
John L. Reid.....	{ Extérieur du méridien, entre les rangs 26 et 27, est, townships 1, 2, 5 et 6..... 1re ligne de base, à travers les rangs 7 et 8, ouest, et partie du rang 6, ouest.....	24-45	
Lachlan Kennedy.....	{ Extérieur du méridien, entre les rangs 6 et 7, ouest, ainsi que les rangs 8 et 9, ouest, township 1.....	25-50	Arpentage en même temps que la subdivision.

A. H. WHITCHER,  
Inspecteur des arpentages.

BUREAU DES ARPENTAGES, TERRES FÉDÉRALES,  
WINNIPEG, MANITOBA, 31 octobre 1876.

CÉDULE G.

INDIQUANT les arpentages de subdivisions faits pendant l'année expirée le 31 octobre 1876.

Nom de l'arpenteur.	Etendue de l'entreprise.		Etendue complétée.		Observations.
	Townships et rangs.	No. de t'ps.	Townships et rangs.	No. de t'ps. Miles.	
Elihu Stewart .....	Township 3, sud, rangs 23, 24, 25 et 26, est..... Township 4, sud, rang 26, est..... Townships 3 et 4, sud, rang 22, est.....	5	All .....	5	308-48
C. C. Fornieri.....	Township 4 do rangs 23, 24 et 25, est..... Township 5, sud, rangs 25, 26, et 27, est.....	15	do .....	15	588-19
Joseph Doupe.....	Townships 5 et 6, sud, rangs 28, 29 et 30, est..... Township 5, sud, rang 31, est..... Moitié ouest du township 7, rang 8, ouest.....	1½	do .....	1½	125-53
Charles F. Mills .....	Township 23, rang 4, est, et parties des townships 19, 20, 21 et 22, rang 4, est..... Township 2, rang 20, est..... Townships 1, 2 et 3, rang 21, est.....	.....	do .....	4	64-12
L. Kennedy.....	Townships 1, rangs 7 et 8, ouest..... Partie des townships 1, rang 6, ouest.....	.....	do .....	2½	133-71
George McPhillips.....	do 19 et 20, rang 4, est.....	2	do .....	2	50-48
Geo. McPhillips, jun...	do 21 et 22, do 4, do .....	2	do .....	2	68-31
Duncan Sinclair... {	do 18, rang 21, ouest..... Lac Traverse, dans les townships 17 et 18, rangs 21 et 22, ouest.....	.....	do .....	.....	127-75

Comprend 83-43 milles de Traverse, à la rivière LaPluie.

Ancien contrat terminé.  
Comprend 19 milles, lac et rivière Traverse .....

Une partie des town's ps. sur la Grosse Ile, lac des Bois, arpentée en même temps que les réserves des Sauvages.

Ancien contrat terminé.  
Comprend 10-30 milles, lac Traverse...  
do 14-14 do  
Ancien contrat terminé.

A. H. WHITCHER,  
*Inspecteur des arpentages.*

BUREAU DES ARPENTAGES, TERRES FÉDÉRALES,  
WINNIPEG, MANITOBA, 31 octobre 1876.



## CEDULE P.

INDIQUANT les réserves des Sauvages arpentées pendant l'année expirée le 31 octobre 1876.

Bande.	Localité.	Traité.	Superficie.	Par qui arpenté.	Observations.
Chefs Kitchekoka, Kaitakepeenis, Kitchekakaik, Nesotai, Mawedobeness et leurs diverses bandes.....	Terres des Sauvages, réserve dans les 1 <sup>rs</sup> ps. 2 et 3, rangs sud, 21 et 22, est.	No. 3.....	24558-27	C. C. Forneri.....	Réserve, propriété commune de toutes ces bandes.
Chef Paskonkin .....	Dans le township 2, sud, rang 21, est	" 3.....	2300-94	do .....	Nord " Hungry Hall."
Chef Kitchenangabeau ou "l'évêque" .....	do 3, sud, rang 21, est	" 3.....	3982-66	do .....	A " Hungry Hall."
Chef Mawedobeness.....	do 3 et 4, sud, rang 25	" 3.....	6366-73	do .....	Sur la rivière La Pluie.
Chef Nesotai .....	do 3 et 4, sud, rang 26, est	" 3.....	5046-75	do .....	do
Chefs Kaitakepeenis et Kitchekakaik.....	do 4 et 5, sud, rang 27, est	" 3.....	5736-50	do .....	do
Chef Kitchekoka .....	do 6, sud, rangs 29 et 30, est.	" 3.....	2070-29	do .....	do
Réserve pour les Métis à Fort Frances.....	Située près de Fort Frances, à l'embouchure de la rivière La Pluie.	" 3.....	160-00	E. C. Caddy.....	Réserve A.
do do do .....	Sur le lac La Pluie, dans le township 3 et 4, sud, rangs 30 et 31, est.	" 3.....	11200-00	do .....	do D.
Chefs Petit Aigle, Gobay et leurs bandes..	Réserves connues comme B et C sur le lac La Pluie.....	" 3.....	8448-00	do .....	Arpentage de C. pas encore term.
Réserve du chef "Powawassan" .....	do	" 3.....	1920-00	George A. Bayne.....	
do du chef Meminwabinasshkung .....	do	" 3.....	1280-00	do .....	
do du chef Nootinaguasham.....	do	" 3.....	640-00	do .....	
do du chef Meminwabinasshkung .....	do	" 3.....	4608-00	Charles F. Miles .....	
Bande de la Tête Ouverte.....	Sur la Grande Ile, lac des Bois.....	" 1.....	6500-00	Duncan Sinclair .....	La superficie donnée ne comprend pas l'étendue de la réserve et de la partie subdivisée.
Chef "Yellow Quill's" .....	Dans le township 5, rang 11, ouest....	" 1.....	12300-00	J. L. Reid.....	
Chef "Short Bear's" .....	Dans les townships 9 et 10, rang 8, ouest	" 1.....	10871-00	do .....	
Bande de la riv. de la Terre Blanche.....	do 18 do 9 do	" 1.....	12085-00	do .....	
Chef George Gordon's.....	Au coin sud-est des Petites Buttes de Tondre .....	" 4.....	30720 00	William Wagner.....	

Chef Kawahkatoos.....	Sur le côté est de Gros. But. de Tondre	" 4.....	24960-00	do .....	
Chef Kesickawachakooos .....	do	" 4.....	13360-00	do .....	
Chef Kanahawachapaws.....	do	" 4.....	16640-00	do .....	
Chef Pasquaws.....	Sud de la rivière Qu'Appelle et lacs à la Pêche .....	" 4.....	36480-00	do .....	
Chef Shakemas .....	Nord de la rivière Qu'Appelle, près du lac Croche.....	" 4.....	5030-00	do .....	
Chef Ookenis .....	Nord de la rivière Qu'Appelle, près du lac Croche .....	" 4.....	17940-00	do .....	
Chef Achahosahkaootakoolpits.....	Nord de la rivière Qu'Appelle, près du lac Croche.....	" 4.....	10880-00	do .....	

A. H. WHITCHER,  
Inspecteur des arpentages.BUREAU DES ARPENTAGES, TERRES FÉDÉRALES,  
WINNIPEG, MANITOBA, 31 octobre 1876.

## CÉDULE K.

TABLEAU des arpentages de blocs et de subdivisions.

Townships subdivisés.	Lignes de sections arpentées.	Lignes de bloc.	Ligne arpentée.
	Milles.		Milles.
Rang 4 est, townships 19, 20, 21, 22 et 23..	173-35	1re ligne de base.....	13-28
do 20 do do 2.....	2-60	2me ligne de correction.....	24-45
do 21 do do 1, 2 et 3.....	61-52	3me do .....	1-05
do 22 do do 2, 3 et 4.....	31-10	6me do .....	48-95
do 23 do do 3 et 4.....	91-74	7me ligne de base.....	8-15
do 24 do do 3 et 4.....	91-03	8me do .....	2-03
do 25 do do 3, 4 et 5.....	143-03	3me méridien extérieur, ouest	30-56
do 26 do do 3, 4 et 5.....	108-69	4me do do	6-11
do 27 do do 5.....	7-37	6me do do	14-26
do 28 do do 5 et 6.....	79-92	8me do do	10-88
do 29 do do 5 et 6.....	94-70	9me do do	12-22
do 30 do do 5 et 6.....	88-37	10me do do	12-22
do 31 do do 6.....	24-60	7me do Est	12-22
do 6 ouest do 1.....	5-10	13me do do	24-45
do 7 do do 1.....	67-33		
do 8 do do 1 et 7.....	88-45	Total du nombre de milles des lignes de bloc.....	220-83
do 21 do do 18.....	14-50	Total du nombre de milles dans les townships..	1,173-40
		Total du nombre de milles parcourus.....	1,394-23
		Superficie des arpentages de subdivisions.....	420,507-00

A. H. WHITCHER,  
*Inspecteur des arpentages.*

BUREAU DES ARPENTAGES, TERRES FÉDÉRALES,  
WINNIPEG, MANITOBA, 31 octobre 1876.

CEDULE L.

ÉTAT indiquant les opérations du Bureau des Terres Fédérales à Winnipeg et ses divisions, pour l'année expirée le 31 octobre 1876; aussi la quantité totale des terres dont on a disposé, ainsi que le montant reçu jusqu'à cette date.

11—6

Nature de l'octroi.	Année expirée le 31 octobre 1876.				Depuis l'établissement du bureau jusqu'au 31 octobre 1876.				Observations.
	No.	Acres.	Recettes en argent. \$ cts.	Recettes en mandats. et scrips. \$ cts.	No.	Acres.	Recettes en argent. \$ cts.	Recettes en mandats. et scrips. \$ cts.	
Etablissements ( <i>Homesteads</i> ) .....	347	55,520	3,470 00	.....	3,383	541,280	33,830 00	.....	
Culture d'arbres forestiers.....	3	480	30 00	.....	3	480	30 00	.....	
Ventes.....	207	28,273	2,953 00	25,320 00	687	83,464	57,738 00	25,738 00	
Primes militaires.....	173	27,680	.....	.....	1,002	160,320	.....	.....	
Préemptions.....	263	42,080	.....	.....	1,290	206,400	.....	.....	
Coupes de bois.....	.....	.....	62 00	.....	.....	.....	929 00	.....	
Vente de cartes .....	.....	.....	31 00	.....	.....	.....	160 00	.....	
Totaux.....	993	154,033	6,546 00	25,320 00	6,365	991,944	92,677 00	25,738 00	

BUREAU DES TERRES FÉDÉRALES,  
WINNIPEG, 31 octobre 1876.

DONALD CODD,  
Agent des Terres Fédérales.

## CÉDULE M.

Indiquant les nouveaux établissements et villages formés dans la province de Manitoba pendant l'année 1876.

No. du district.	Township.	Rang.	Section.	Nom de l'établissement.	OBSERVATIONS.		
					Distances calculées en droite ligne.		
No. 1.—Bureau à Winnipeg.....	9	7 E	.....	Caledonia .....	27 milles sud-est de Winnipeg.		
	10	6 E	.....	Millbrook.....	19 do est de Winnipeg.		
No. 2.—Bur. à Emerson...	7	4 E	1	Grossweide .....	27		
	7	4 E	9	Postwall.....	24		
	7	4 E	25	Osterwick.....	22		
	7	5 E	9	Schouwiese.....	28		
	7	5 E	10	Chortitz.....	28		
	7	5 E	21	Schonthal.....	25		
	7	5 E	35	Blumengart .....	24		
	7	6 E	5	Ebenfeld .....	31	Milles sud-est de Winnipeg, villages ou <i>dorfs</i> allemands-mennonites, sur la réserve est de la rivière Rouge.	
	6	5 E	1	Schonberg .....	36		
	6	5 E	3	Hochstadt.....	35		
	6	5 E	5	Friedrichthal.....	34		
	6	5 E	13	Rosengart .....	33		
	6	5 E	17	Blumstein.....	31		
	6	5 E	19	Schonau.....	30		
	6	5 E	21	Bluminfeldt .....	32		
	6	5 E	23	Schonfeld.....	33		
	6	6 E	35	Steinbach.....	33		
	6	6 E	.....	5 villages non nommés....	34		Milles du centre du township.
	5	5 E	5	Bergfeld.....	39		
	5	5 E	19	Guadenfeld.....	35		
	5	5 E	35	Schonsee.....	35		
	5	5 E	.....	3 villages non nommés....	38	do do	
	.....	.....	.....	Plumenfeld.....	.....		
	.....	.....	.....	Rosenthal.....	.....		
	.....	.....	.....	Hochfeld.....	.....		
	.....	.....	.....	Plumengart.....	.....		
	.....	.....	.....	Chartitz.....	.....		
.....	.....	.....	Newendorf.....	.....			
.....	.....	.....	Osterwick.....	.....	Villages ou <i>dorfs</i> allemands-mennonites à la réserve des mennonites, sud, près de Dufferin. — Townships, rangs et sections inconnus.—Centre de la réserve, 66 milles sud-ouest de Winnipeg.		
.....	.....	.....	Reinland.....	.....			
.....	.....	.....	Blumenort.....	.....			
.....	.....	.....	Ebenfeldt.....	.....			
.....	.....	.....	Rosenfeld.....	.....			
.....	.....	.....	Rosengart.....	.....			
.....	.....	.....	Schanzenfeld.....	.....			
.....	.....	.....	Rosenort.....	.....			
.....	.....	.....	Neuhorst.....	.....			
.....	.....	.....	Blumstein.....	.....			
.....	.....	.....	Schoenwiese.....	.....			
.....	.....	.....	Neuenburg.....	.....			

DONALD CODD,  
Agent des Terres Fédérales.

BUREAU DES TERRES FÉDÉRALES,  
WINNIPEG, 31 octobre 1876.

---

---

# RAPPORT

DU

## SURINTENDANT DES ASSURANCES

POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

---

*Imprimé par Ordre du Parlement*

---

II<sup>e</sup> PARTIE.



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON.

1876.

# TABLE DES MATIÈRES.

## IIe PARTIE.—1875.

	PAGE.
Rapports détaillés des compagnies d'assurance contre le feu et sur la marine pour l'année 1875.....	1 à 215
Relevé des assurances contre le feu en Canada, pour 1875.....	216
Sommaire des primes reçues par toutes les compagnies pour assurances contre le feu, 1869 à 1875.....	218
Sommaire des pertes payées par toutes les compagnies pour assurances contre le feu, 1869 à 1875.....	220
Sommaire des assurances contre le feu en Canada, 1869 à 1875.....	222
Relevé des opérations d'assurance sur la navigation intérieure en Canada, pour 1875.....	223
Relevé des opérations générales faites par les compagnies canadiennes en assurances contre le feu et sur la navigation pour 1875.....	224
Actif des <i>compagnies canadiennes</i> pour les assurances contre le feu ou sur la navigation intérieure, pour 1875.....	226
Actif des <i>compagnies anglaises et américaines</i> pour les assurances contre le feu ou sur la navigation intérieure, pour 1875.....	228
Passif des <i>compagnies canadiennes</i> en assurances contre le feu et sur la navigation intérieure, pour 1875.....	230
Passif des <i>compagnies anglaises et américaines</i> en assurances contre le feu et sur la navigation intérieure, etc., pour 1875.....	231
Revenus et dépenses en Canada de toutes les compagnies faisant des opérations contre le feu et sur la navigation intérieure, pour 1875.....	232, 233
Tableau indiquant le pourcentage des <i>compagnies canadiennes</i> sur les pertes quant aux primes; les dépenses quant aux primes; les dividendes quant aux primes; les primes quant aux risques; l'actif quant aux risques, etc., pour 1875.....	234
Tableau indiquant le pourcentage des <i>compagnies anglaises et américaines</i> sur les pertes quant aux primes; les dépenses quant aux primes; les primes quant aux risques, etc., pour 1875.....	235
Rapport du surintendant des assurances, pour 1875.....	237 à 243
Acte relatif à l'assurance contre l'incendie et sur la navigation intérieure, 38 Vict., chap. 20 (8 avril 1875.).....	245

Voir l'index détaillé, IIe Partie, fin du volume.

## COMPAGNIE D'ASSURANCE "ÆTNA," DE HARTFORD, CONN., E.-U.

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

Président—LUCIUS J. HENDEE. | Secrétaire—JOTHAM GOODNOW.

Bureau principal—Hartford, Conn. Incorporée, Juin, 1819.

Bureau central en Canada—Montréal. | Agent-en-chef—ROBT. WOOD.

## CAPITAL.

Capital autorisé.....	\$	3,000,000	cts.	00
do souscrit.....		3,000,000		00
do payé en argent.....		3,000,000		00

## ACTIF EN CANADA.

	Valeur au pair.	Valeur sur le marché.
Effets canadiens .....	\$5,070 69	\$5,070 69
do de la Banque Molson.....	6,500 00	6,695 00
do do de la Cité.....	10,800 00	10,800 00
do do du Peuple.....	1,650 00	1,534 50
do do Jacques-Cartier.....	7,000 00	1,400 00
do do Ontario.....	10,560 00	11,193 60
do do des Marchands .....	8,000 00	7,520 00
do do Union du Bas-Canada .....	2,000 00	1,820 00
do do de Montréal.....	2,000 00	3,640 00
	<u>\$53,580 69</u>	<u>\$49,673 79</u>

Total de l'actif en Canada sous le contrôle complet du Receveur-Général..... \$49,673 79

## PASSIF EN CANADA.

Pertes établies, mais non encore payées.....	\$216 00
do réclamées mais non encore établies.....	3,000 00
do dont le paiement est contesté.....	1,500 00
	<u>\$4,716 00</u>
Réserve de ré-assurance pour tous les risques non-expirés.....	67,000 00
	<u>\$71,716 00</u>

## REVENU EN CANADA.

Total des primes contre le feu reçues en argent.....	\$152,835 16
Total des primes sur la marine de l'intérieur reçues en argent.....	1,986 28
	<u>\$154,821 44</u>
Ajouter les dividendes sur placements en Canada.....	304 26
	<u>\$155,125 70</u>

## DÉPENSES EN CANADA.

Payé pour pertes par le feu survenues les années précédentes (estimées dans le dernier rapport à \$16,745).....	\$18,604 85
Payé pour pertes par le feu survenues en 1875.....	95,156 93
Montant net payé pour pertes par le feu.....	\$113,761 78
Payé pour pertes sur la marine de l'intérieur survenues en 1875.....	3,990 97
Total payé durant l'année pour toutes les pertes.....	\$117,752 75
Payé pour commission ou courtage.....	16,960 96
do taxes en Canada.....	1,174 85
do dépenses générales.....	2,188 48
Total des dépenses en Canada.....	<u>\$138,077 04</u>

Nombre total des polices en Canada estimé à 7,414. Total des assurances, \$14,774,569. Total des primes, \$154,821.44. Total net des polices en vigueur ce jour, \$12,000,000. Primes, \$131,000.

Souscrit et assermenté le 7 février 1876, par

ROBERT WOOD.

## RAPPORT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

(Attesté par LUCIUS J. HENDEE, *Président*, et JOTHAM GOODNOW, *Secrétaire*, le 4 janvier 1876.)

## ACTIF.

Biens-fonds dégagés de toutes hypothèques.....	\$365,000 00
Prêté sur obligations et hypothèques.....	81,500 00
do sûretés collatérales.....	13,727 00
Argent en caisse et en banque.....	588,559 74
do entre les mains des agents et en transit.....	446,501 63
Actions, obligations et débetures—Valeur sur le marché.....	5,291,418 69
Intérêt accumulé .....	5,942 92
Total de l'actif.....	<u>\$6,792,649 98</u>

## PASSIF.

Pertes établies et non-payées.....	\$45,871 50
do non-établies en suspens, sujettes à vérification ultérieure.....	200,014 00
Toutes les autres réclamations contre la compagnie sont peu élevées, pour impressions, etc., estimé à.....	500 00
Total .....	<u>\$246,385 50</u>
A ajouter pour primes non-échues l'année dernière.....	1,795,301 30
Faisant en tout un passif de.....	<u>\$2,041,686 80</u>



**L'ASSOCIATION AGRICOLE D'ASSURANCE MUTUELLE DU  
CANADA.**

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

Président—CROWELL WILLSON.

Secrétaire—D. C. MACDONALD.

Bureau Principal—London, Ontario.

(Association organisée et opérations commencées en Canada, A.D. 1859.)

CAPITAL.

Compagnie Mutuelle, composée non d'actionnaires, mais de membres seulement, qui sont les assureurs, et qui ne sont tenus responsables que jusqu'à la concurrence de leurs billets de prime donnés pour assurance.

ACTIF.

Biens-fonds.....	\$ 3,436 17
*Canadiens (valeur au pair).....	25,000 00
Argent en caisse au bureau principal.....	1,475 51
Argent à la Banque de Molson.....	13,692 24
Balances entre les mains des agents.....	42,903 07
Effets à recevoir.....	6,469 02
Billets pour primes en mains .....	\$168,195 42
A déduire le montant payé.....	<u>36,728 81</u>
	131,466 61
(Total réparti sur billets de prime, \$51,462.24.)	
Mobilier du bureau.....	1,563 73
En compte pour diverses avances.....	<u>66 39</u>
Total.....	\$226,072 74
A déduire pour dettes et sûretés mauvaises et douteuses : sur billets de prime \$2,934.95, et sur diverses avances, \$66.39.....	<u>3,001 34</u>
Total de l'actif.....	<u><u>\$223,071 40</u></u>

PASSIF.

Pertes par le feu dues et non encore payées.....	\$ 1,798 79
do établies mais non dues.....	8,527 90
do réclamées, mais non établies.....	86 66
	10,413 35
do non admises, (mais non contestées en cour).....	<u>3,292 10</u>
Total des pertes non liquidées.....	13,705 45
† Réserve de ré-assurances pour tous les risques encore existants, y compris la réserve proportionnelle pour les balances non-réparties sur billets de primes reversibles aux assureurs.....	<u>163,252 76</u>
Total du passif.....	<u><u>\$176,958 21</u></u>
Excédant de l'actif sur tout le passif.....	<u><u>\$46,113 19</u></u>

\*Déposé chez le Receveur-Général.

† Le dernier item estimé à \$33,327.69.

## REVENU.

Total des primes reçues en argent.....	\$43,998 31	
Argent reçu sur effets et billets acceptés pour primes.....	16,595 05	
<b>Total des recettes en argent pour primes.....</b>	<b>\$60,583 36</b>	
Moins ré-assurance, etc.....	249 63	
<b>Montant net en argent reçu pour primes.....</b>	<b>\$60,333 73</b>	
(Effets et billets reçus dans l'année pour primes et non encore payés, \$80,937.49 ; viz.:—Billets échus, \$15,671.31 ; Billets pour primes \$65,266.18.)		
Intérêt et dividendes sur fonds social.....		1,799 05
Honoraires sur transfert.....		84 25
<b>Revenu total en argent.....</b>	<b>\$62,217 03</b>	

## DÉPENSES.

Payé pour pertes par le feu survenues les années précédentes.....	\$ 5,600 00	
do do durant l'année.....	53,823 70	
<b>Total payé durant l'année pour pertes.....</b>	<b>\$59,423 70</b>	
Commission ou courtage.....		1,325 68
Salaires, honoraires, et tous autres frais des officiers.....		10,678 65
Divers paiements, savoir: loyer de bureau \$340.29; frais de port, \$896.68; frais judiciaires, \$192.20; reliure, \$414.92; annonces, \$240.38; impressions des rapports et impressions générales, \$1,223.27; dépenses pour envoi des rapports annuels et avis de répartition, \$147.31; combustible et lumière, \$154.40; gratifications, \$85.10; mobilier du bureau \$102.50; nettoyage, \$51.17; agence de banque et intérêt, \$79.17.....		3,927 39
<b>Total des dépenses en argent.....</b>	<b>\$75,355 42</b>	

## RISQUES ET PRIMES.

(Risques sur le feu en Canada.)

	No.	Montant.	Primes.
Total des polices en force le 31 décembre 1874.....	38,427	\$34,756,276	.....
Polices prises durant l'année (nouvelle).....	12,984	12,079,428	\$123,659 34
<b>Total .....</b>	<b>51,411</b>	<b>\$46,835,704</b>	<b>.....</b>
Expirées.....	11,836	10,191,171	.....
<b>Total des polices en force ce jour.....</b>	<b>39,575</b>	<b>\$36,644,433</b>	<b>\$361,888 97</b>
Ré-assurés.....	.....	267,685	18,737 95
<b>Total des polices en force le 31 décembre 1875.....</b>	<b>39,575</b>	<b>\$33,376,748</b>	<b>\$343,151 02</b>

\* Total du nombre de polices en force ce jour, 39,575; montant total des polices en force, \$33,376,748; total des primes, \$343,151.02.

Souscrit et assermenté le 11 février 1876, par

CROWELL WILLSON, *Président.*  
DUNCAN C. MACDONALD, *Secrétaire.*

\* Au moins la moitié des risques sont pour le contenu ordinaire des bâtiments de la ferme, qui rarement court des risques pendant au-delà de 6 mois de l'année.

## LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME DITE "ANCHOR."

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

Président—HON. W. P. HOWLAND, C.B. |

Secrétaire—HUGH SCOTT.

Bureau principal—Ontario Hall, Church Street, Toronto.

(Incorporée, 35 Vic., Chap. 103. 14 juin, 1872. Opérations commencées en Canada, 31 mars 1874.

## CAPITAL.

Montant du capital social autorisé.....	\$500,000 00
Montant souscrit.....	451,900 00
Payé en argent.....	42,845 00

## LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Morgan Davis.....	Bowmanville.....	900 00		90 00	
D. Fisher.....	do .....	3,400 00		340 00	
Thompson et Burns.....	do .....	3,400 00		270 00	
John McDougall.....	do .....	3,400 00		305 00	
Hon. John Simpson.....	do .....	1,000 00			
Winans, Butler et C <sup>ie</sup> .....	Cobourg.....	5,000 00		500 00	
Wm. Hargraft.....	do .....	8,400 00		840 00	
Jno. R. Cartwright.....	do .....	4,200 00		420 00	
A. M. Ross.....	Goderich.....	900 00		90 00	
S. Sloane.....	do .....	900 00		90 00	
J. C. Kirkpatrick.....	do .....	1,000 00		100 00	
Jas. Turner.....	Hamilton.....	8,400 00		755 00	
John Stuart.....	do .....	8,400 00		755 00	
T. E. P. Trew.....	Kincardine.....	200 00		20 00	
Thomas Briggs.....	Kingston.....	8,400 00		840 00	
Geo. A. Kirkpatrick.....	do .....	8,400 00		840 00	
C. V. Price.....	do .....	4,200 00		420 00	
B. M. Britton.....	do .....	8,400 00		840 00	
Horatio Yates.....	do .....	8,400 00		670 00	
S. P. White.....	do .....	4,200 00		420 00	
J. R. Dundas.....	Lindsay.....	4,200 00		335 00	
T. W. Raphael.....	Montréal.....	1,700 00		170 00	
John Major.....	do .....	4,200 00		420 00	
C. H. Gould.....	do .....	1,700 00		152 50	
Thomas Cramp.....	do .....	5,000 00		500 00	
James Breen, fils.....	do .....	8,400 00		840 00	
James S. Cartwright.....	Napanee.....	4,200 00		420 00	
R. Downey et Frères.....	do .....	1,200 00		120 00	
J. K. Allan.....	Newcastle.....	1,700 00		170 00	
John Robson.....	do .....	1,000 00		100 00	
J. B. Plumb.....	Niagara.....	16,800 00		1,510 00	
W. Cluxton.....	Peterboro'.....	3,400 00		340 00	
Philip Low.....	Pictou.....	1,000 00		100 00	
W. H. Ruby.....	Port Elgin.....	3,400 00		340 00	
E. S. Vindin.....	Port Hope.....	5,000 00		500 00	
Thompson Smith.....	Toronto.....	5,000 00		500 00	

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
E. A. Smith.....	Toronto .....	5,000	00	500	00
D. Laidlaw.....	do .....	5,000	00	500	00
C. S. Gzowski.....	do .....	8,400	00	840	00
Wm. Elliott.....	do .....	16,800	00	1,510	00
D. Galbraith.....	do .....	16,800	00	1,680	00
James Austin.....	do .....	8,400	00	755	00
Samuel May.....	do .....	8,400	00	840	00
D. Davidson.....	do .....	5,000	00	500	00
A. V. Delaporte et Cie .....	do .....	8,400	00	840	00
S. W. Farrell.....	do .....	2,500	00	250	00
James Maclellan.....	do .....	8,400	00	840	00
L. Coffee et Cie.....	do .....	5,000	00	500	00
John Downey.....	do .....	8,400	00	755	00
John Macnab.....	do .....	8,400	00	840	00
H. S. Howland.....	do .....	5,000	00	500	00
Hon. W. P. Howland.....	do .....	16,800	00	1,680	00
John Gillespie.....	do .....	8,400	00	670	00
W. D. Matthews.....	do .....	5,000	00	500	00
W. & J. R. Roaf.....	do .....	8,400	00	840	00
A. H. Meyers.....	do .....	2,600	00	205	00
C. E. English.....	do .....	28,600	00	2,860	00
R. H. Bethune.....	do .....	2,600	00	205	00
A. W. Godson.....	do .....	4,200	00	420	00
Robert Hay.....	do .....	8,400	00	670	00
J. S. Playfair.....	do .....	5,000	00	500	00
Pellatt et Osler.....	do .....	2,500	00	250	00
R. H. Bowes.....	do .....	2,600	00	232	50
Copp, Clark et Cie.....	do .....	4,200	00	335	00
W. H. Howland.....	do .....	8,400	00	840	00
J. W. Hughes.....	do .....	3,600	00	75	00
J. D. Laidlaw.....	do .....	3,400	00	340	00
Wm. McCabe.....	do .....	16,800	00	1,340	00
Scott & Walmsley.....	do .....	13,300	00	1,330	00
C. J. Whitehead.....	do .....	1,700	00	170	00
Hon. D. L. Macpherson.....	do .....	8,400	00	840	00
Wm. Bunton.....	Wellington Square.....	8,400	00	840	00
John Waldie.....	do .....	8,400	00	840	00
G. W. Girdlestone.....	Windsor.....	900	00	90	00
	Total .....	451,900	00	42,845	00

## ACTIF.

Prêts—garantis par obligations et hypothèques sur lesquelles il n'y a pas plus d'un an d'intérêt de dû, et qui constituent le premier droit sur le bien-fonds.....		\$15,000 00
Intérêt—dû et non payé sur les dits prêts.....	\$200 00	
do accumulé et non payé sur les dits prêts.....	178 09	
<b>Total .....</b>		<b>378 09</b>

*Effets, bons et débetures.*

Effets.	Valeur au pair.	Valeur du marché.	
Débetures de Cobourg.....	\$5,000 00	\$4,500 00	
do *Brampton.....	8,000 00	7,600 00	
do *Milton.....	5,000 00	4,250 00	
do *Streetsville.....	2,000 00	1,700 00	
do *St. Thomas.....	5,000 00	4,250 00	
Ligne de télégraphe Dominion—20 actions, à \$50 chaque...	1,000 00	1,000 00	
<b>Tot. au pair et d'ap. la val. du marc. et calc. à la val. du marc.</b>	<b>26,000 00</b>	<b>23,300 00</b>	<b>23,300 00</b>

## Argent dans les banques:—

Banque Ontario.....	\$24,128 15
Banque du Commerce.....	336 63

<b>Total .....</b>	<b>24,464 78</b>
Interêt—accumulé et non payé sur les effets, non compris dans l'estimation à la valeur du marché.....	800 00
Balances entre les mains des agents.....	12,448 26
Effets à recevoir entre les mains de la compagnie.....	2,930 40
Montant échu sur ces effets, \$2,930 40.	
Montant dû par d'autres compagnies pour leur quote-part de réclama-tions ré-assurées.....	14,451 61
<b>Total de l'actif.....</b>	<b>\$93,773 14</b>

## PASSIF.

*Passif en Canada.*

Montant des pertes réclamées, mais non établies.....	14,230 72
Moins ré-assurance.....	4,333 14
Et aussi réclamations pour sauvetage.....	3,051 41
<b>Total des déductions.....</b>	<b>7,384 55</b>
Montant net des pertes non liquidées.....	\$6,846 17
Réserve de ré-assurance pour tous les risques existants.....	623 85
Dû et échu pour salaires, loyer, annonces, agence et autres dépenses, estimé à.....	3,000 00
Balance due pour ré-assurance et au crédit des agents.....	11,938 18
<b>Total du passif, à part le capital-actions.....</b>	<b>\$22,408 20</b>

\* Déposés entre les mains du Receveur-Général.

## REVENU.

	En Canada.	
	\$	cts.
<i>Pour les risques de la navigation à l'intérieur.</i>		
Total des primes reçu en argent.....	54,051	97
Total des recettes en argent sur effets ou billets acceptés pour primes...	2,5	0 44
Total des recettes en argent pour primes.....	56,622	41
Moins ré-assurance, rabais, remise et primes payées.....	44,226	56
Total en argent reçu pour primes.....	12,395	85
Effets et billets reçus pour primes durant l'année et restant à payer	\$680	40
<i>Pour risques sur la marine (Océan).</i>		
Total des primes reçues en argent.....	3,523	80
Moins ré-assurance, rabais, diminution et primes payées.....	2,058	49
Total en argent reçu pour primes.....	1,465	31
Total en argent reçu pour primes.....	\$13,861	16
Reçu pour intérêt sur obligations et hypothèques.....	2,199	99
do do et dividendes sur capital et autres sources.....	1,313	30
Total.....	17,374	45
Reçu pour versements sur capital.....	5,830	00
Revenu total en argent.....	23,204	45

## DÉPENSES.

	\$ cts.	
<i>Risques sur la navigation à l'intérieur.</i>		
Montant payé durant l'année pour pertes survenues les années précédentes, et estimées dans le dernier rapport à \$4,500 00.....	4,327	55
Montant payé pour pertes survenues durant l'année.....	22,306	88
Moins les effets sauvés et le sauvetage.....	\$ 1,498	68
Aussi montant reçu pour ré-assurances de la part d'autres compagnies.....	14,451	61
Total des déductions.....	15,950	29
Total payé pendant l'année pour ces pertes.....	6,356	59
Montant total payé dur. l'année pour les pertes dans la navig. à l'intér.	10,684	14
Montant total payé durant l'année pour pertes.....	\$10,684	14
Montant des dividendes payés durant l'année à 10 par cent.....	2,927	00
Payé ou alloué pour commission ou courtage.....	8,823	09
Payé pour salaires, honoraires et frais des officiers.....	1,000	00
Tous autres paiements et dépenses :—		
Frais, télégrammes, assureurs pour les lacs canadiens, bureau international des assureurs, bureau des assureurs de Montréal, échange, etc. Total.....	1,260	65
Dépenses totales en argent.....	24,694	88

## RISQUES ET PRIMES.

	No.	En Canada.	
		Montant.	Primes.
<i>Risques de la navigation à l'intérieur.</i>			
Polices prises durant l'année.—(Nouvelle).....	1654	\$ 6,075,718	\$ 66,679 81
A déduire les polices expirées.....	1653	6,070,532	66,589 06
Total des polices en force à la fin de l'année.....	1	5,186	90 75
A déduire les ré-assurances .....		2 593	45 37
Total en force le 31 décembre 1875.....	1	2 593	45 38
<i>Risques de la navigation (sur l'Océan).</i>			
Polices prises durant l'année.....	225	528,987	6,595 06
A déduire les polices expirées.....	216	510,347	6,016 58
Total en force à la fin de l'année.....	9	18,640	578 48
A déduire ré-assurances.....		4,000	160 00
Total en force le 31 décembre 1875.....	9	14,640	418 48

Total des polices en force ce jour, 10.—Total net en force, \$17,233.—Total des primes sur ces polices, \$463.86.

Souscrit et assermenté le 5 février 1876, par

W. P. HOWLAND,  
Président.

HUGH SCOTT,  
Secrétaire.

## LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE.

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

Gouverneur—P. PATERSON.

Gérant—FRED. A. BALL.

Bureau principal—Toronto.

Compagnie organisée et opérations commencées en Canada, 1833.

## CAPITAL.

Montant du capital. Actions autorisées.....	400,000 00
do do souscrit.....	400,000 00
Payé en argent.....	369,820 00

## LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant	Montant payé
		souscrit.	en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Rogers, Rév. W. N.....	Ashbury .....	1,000 00	900 00
Gowan, Juge.....	Barrie .....	800 00	800 00
Wilgress, George.....	Cobourg .....	450 00	450 00
Boulton, D'Arcy E.....	do .....	6,250 00	6,250 00
Harris, Mme. A.....	Credit.....	350 00	350 00
Murray, John, succession.....	Drummondville.....	200 00	200 00
McBain, Rév. F. A.....	do .....	600 00	600 00
Wilkins, W. H.....	Galt .....	2,500 00	2,000 00
Kirkpatrick, John, succession.....	Goderich.....	1,100 00	660 00
Cross, Mme. Mary.....	Halifax.....	3,200 00	1,600 00
Marling, Mme. E.....	do .....	50 00	45 00
Bull, Hon. H. B.....	Hamilton.....	500 00	500 00
Musson, Jane, succession.....	Indiana, Ont.....	600 00	540 00
Kirkpatrick, Thomas, succession.....	Kingston .....	550 00	495 00
Macaulay, John, succession.....	do .....	800 00	720 00
Wilson, William, succession.....	do .....	200 00	160 00
McPherson, Jane C., succession.....	do .....	200 00	180 00
Diocèse d'Ontario.....	do .....	200 00	140 00
Rothwell, H. E.....	do .....	400 00	200 00
Church Society, Diocèse d'Huron.....	London.....	3,900 00	3,900 00
Gunn, G. M.....	do .....	1,000 00	700 00
Henderson, Jos., succession.....	Markham.....	450 00	270 00
Atkinson, Mme. M.....	do .....	3,800 00	3,420 00
Ward, Mme. A.....	do .....	2,300 00	2,300 00
Milne, Mme. E.....	do .....	2,000 00	2,000 00
McCallum, F.....	Milton.....	200 00	180 00
Gault, M. H.....	Montréal.....	25,000 00	25,000 00
McLellan, Hugh.....	do .....	18,200 00	16,380 00
Butters, D. et Cie.....	do .....	4,350 00	2,175 00
McLellan, John.....	do .....	10,000 00	9,200 00
Ogilvie, A. W.....	do .....	5,000 00	3,500 00
Buntin, Alex.....	do .....	11,400 00	10,260 00
Kinghan, G. M.....	do .....	4,250 00	4,250 00
Cartwright, John S., succession.....	Napanee.....	500 00	500 00
Cartwright, J. S.....	do .....	5,000 00	5,000 00
Cartwright, John R.....	do .....	3,050 00	3,050 00
Cawthra, Jos.....	Newmarket.....	1,400 00	1,400 00
Bernard, H.....	Ottawa.....	1,150 00	1,150 00



LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Platt, R. H.	Phelpston	200	00	200	00
Paterson, Rév. Charles W.	Port Hope	3,000	00	3,000	00
Murphy, O.	Quebec	2,500	00	1,500	00
Campbell, D.	Simcoe	1,000	00	1,000	00
Birchall, T. W.	Ste. Catherine	100	00	90	00
Junkin, S. S.	do	1,000	00	1,000	00
Anderson, R. G., succession	Toronto	1,000	00	1,000	00
Mercer, A., Est.	do	500	00	500	00
Northcote, R.	do	50	00	50	00
McCracken, William	do	50	00	50	00
Dunn, J., successio.	do	500	00	450	00
Scott, J.	do	500	00	500	00
Rogers, Jos., succession.	do	750	00	750	00
Bell, Thomas, succession.	do	250	00	250	00
Lesslie, James.	do	1,000	00	1,000	00
Whitney, P. F., succession.	do	100	00	50	00
Duggan, Juge	do	4,000	00	3,600	00
Hayden, Lawrence, succession.	do	50	00	50	00
Bethune, Angus, procureur.	do	1,000	00	1,000	00
Richardson, J.	do	100	00	60	00
Falls, Judith, procureur.	do	350	00	350	00
Reid, Mrs. Wm.	do	150	00	150	00
Stewart, R.	do	400	00	400	00
Allan, Hon. G. W.	do	2,500	00	2,500	00
Hooper, E.	do	13,500	00	13,500	00
Paterson, P.	do	21,000	00	20,750	00
Lee et Cameron	do	1,800	00	1,440	00
Canadian Order of Odd Fellows	do	1,100	00	990	00
Cayley, Hon. W.	do	5,000	00	5,000	00
Boyd, Geo. J.	do	10,000	00	10,000	00
Rutherford, E. H.	do	12,000	00	9,600	00
Kent Testimonial Fund	do	150	00	90	00
Hawk, Mme C. A.	do	3,000	00	3,000	00
McDonnell, W. J.	do	1,500	00	1,500	00
Cayley, Révd. J. D.	do	4,400	00	3,560	00
Grasett, Révd. H. J.	do	4,000	00	4,000	00
Duckett, Chas.	do	2,000	00	2,000	00
Lewing, Mme M. E.	do	950	00	855	00
Stanton, Julia, succession.	do	500	00	500	00
O'Reilly, Mme.	do	150	00	120	00
Cayley, Frank.	do	1,000	00	940	00
Fiskin, Jno.	do	650	00	585	00
Glascott, Mme Mary	do	3,300	00	3,300	00
Ridout, Jos. D.	do	5,000	00	5,000	00
Douse, Révd. Jno.	do	600	00	600	00
Greene, Dr. Anson.	do	1,000	00	700	00
Flood, Mme F. A.	do	450	00	450	00
Lee, W. S.	do	150	00	150	00
Howland, Peleg	do	2,500	00	2,500	00
Cumberland et Edgar	do	500	00	500	00
Paterson, Révd. T.	do	1,000	00	1,000	00
McDonald, Jno.	do	1,050	00	1,050	00
Cayley B.	do	50	00	50	00
Alger, W. N.	do	850	00	850	00
Croft, H.	do	1,850	00	1,295	00
Munroe, A. M.	do	200	00	100	00
Trustees Mary Muloch	do	200	00	120	00
Muloch, Mary	do	650	00	325	00
Cawthra, Jno., succession	do	1,400	00	1,400	00
Burton, G. W.	do	950	00	570	00
Gordon, Jno.	do	2,500	00	1,500	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Musson, Mlle. M. A.....	Toronto..	1,000	00	3,000	00
Ball, F. A.....	do	10,100	00	10,100	00
Stantor, W. H.....	do	500	00	500	00
Muttiebury, Geo. A.....	do	1,100	00	1,100	00
Banque d'Épargne de To.onto.....	do	46,900	00	44,755	00
Cassels, W. G.....	do	100	00	90	00
Cayley, Hugh.....	do	200	00	160	00
Cayley, Arthur.....	do	200	00	160	00
Brown, J. et P.....	do	100	00	80	00
Turner, Jno.....	do	11,000	00	9,840	00
Forbes et Lounsbrough.....	do	100	00	90	00
Robertson, John et Cie.....	do	250	00	250	00
Morrison, Jno.....	do	3,200	00	2,240	00
Miller, J. W.....	do	50	00	50	00
Kassel, M.....	do	1,000	00	900	00
Ritchie, Mme A.....	do	500	00	500	00
Scales, J. W.....	do	500	00	500	00
May, Sam'l.....	do	2,000	00	2,000	00
Northrop, H. S.....	do	5,000	00	5,000	00
Lyman, M.....	do	5,000	00	5,000	00
Priestman, Jos.....	do	450	00	450	00
Draver, F. C.....	do	2,200	00	1,760	00
Scott, Jas.....	do	3,800	00	3,420	00
Graham, Geo.....	do	550	00	550	00
King, Mme A.....	do	5,550	00	4,995	00
Elmsley, Mme C.....	do	4,000	00	3,600	00
Thomas, Wm.....	do	1,000	00	1,000	00
Sparrow, W. H.....	do	1,000	00	900	00
Campbell, Arch'd.....	do	2,500	00	2,320	00
Haldan, B.....	do	750	00	750	00
Paterson et Ball.....	do	5,000	00	5,000	00
Crombie, E.....	do	2,200	00	1,760	00
Lounsbrough, T.....	do	150	00	135	00
McDonald, Mme Julia A.....	do	1,000	00	900	00
Paul, Jno.....	Weston.....	50	00	50	00
Fulljames, Mme H.....	Yorkville.....	450	00	405	00
Henry, R.....	do	1,500	00	1,500	00
McKay, Geo.....	Inconnue.....	100	00	100	00
Robson, E., succession.....	do	100	00	60	00
Lesslie, Wm., succession.....	do	100	00	100	00
Carey, J. P., succession.....	do	50	00	50	00
Cathcart, Robt.....	do	50	00	45	00
Weir, Jas., succession.....	do	400	00	400	00
Tiffany, Geo. S.....	do	400	00	400	00
Gardner, Sam'l.....	do	50	00	50	00
Stevenson, D. B.....	do	100	00	60	00
Wilson, Jno., succession.....	do	400	00	400	00
Scott, Ann, succession.....	do	400	00	400	00
Elliott, C., succession.....	do	800	00	720	00
Baker, S., succession.....	do	150	00	150	00
Marshall, Jos.....	do	50	00	25	00
Huddleston, F.....	Angleterre.....	6,650	00	3,990	00
Matthews, Chas.....	do	5,100	00	5,100	00
Mountain, J. J. S.....	do	3,850	00	3,850	00
Lady Macaulay.....	do	1,600	00	1,600	00
Hunell, Swan.....	do	3,000	00	3,000	00
Cayley, Jno.....	do	1,000	00	1,000	00
Bethune, Mrs. H.....	Ecosse.....	2,300	00	2,300	00
Armstrong, Jno.....	Irlande.....	1,550	00	1,395	00
		\$400,000	00	\$369,820	00

## ACTIF.

Valeur des biens-fonds (moins les hypothèques) possédés par la compagnie le 31 décembre 1875, énumérés en détail comme suit :—

Bureau de la compagnie, coins des rues Court et Church, 30 x 100 pieds ; édifice 3 étages, 30 x 60, avec aile 10 x 30, propriété tenue par bail, 12 ans à courir. Loyer \$110.66.....	\$10,016 17
Édifices en briques, sur la rue King, Toronto.....	1,154 50
Lot No.—, 88 x 120, coins des rues Front et Scott, Toronto.....	18,155 00
	\$29,325 67

Prêts garantis par obligations et hypothèques sur lesquelles il n'y a a pas plus d'un an d'intérêt de dû et qui constituent le premier droit sur l'immeuble..... 32,150 00

(1). Prêts comme ci-dessus, sur lesquels il y a plus d'un an d'intérêt de dû et pour lesquels le jugement n'a pas encore été obtenu—  
Premières hypothèques..... 4,800 00

(2). Montants dus à la compagnie pour lesquels jugement a été obtenu 1,200 00

Intérêt dû et non payé sur ces prêts..... 1,724 28

Effets, obligations et débetures :—

	Valeur au pair.	Valeur du marché.
Cité de Toronto.....	24,000 00	22,800 00
Hamilton.....	6 000 00	4 800 00
Comté de Middlesex.....	20,000 00	19,400 00
Cité de Toronto.....	3,890 00	3,695 50
Hamilton.....	540 00	432 00
Ville de Sarnia.....	7,000 00	6 580 00
Simcoe.....	1 000 00	930 00
Village de Yorkville.....	1 000 00	1 000 00
Port Perry.....	11 000 00	9 300 00
Township de Gwillimbury Ouest.....	1 230 00	1 243 73
Canadian Bank of Commerce.....	24 000 00	28 560 00
Banque de la Puissance.....	10 000 00	11,900 00
Banque d'Hamilton.....	500 00	220 00
Banque d'Ontario.....	15 000 00	15 900 00
Compagnie de prêts et d'épargnes du Canada.....	15 350 00	21,202 50
Société de construction Imperiale.....	5 486 67	5 670 37
Compagnie de prêts et d'épargnes des fermiers.....	1,300 00	1,291 00
Compagnie des consommateurs de Gaz.....	2,400 00	3 563 00
Compagnie de placement et de prêt d'Ontario.....	5 900 00	6 150 00
Compagnie de Crédit Foncier du Canada.....	2 175 00	2,631 75
Compagnie de prêts et d'épargnes de l'Ouest du Canada...	5 900 00	7,102 50
Compagnie sur propriétés foncières ou franc-alleu.....	1,400 00	1,946 00

Deposés pour le bénéfice des porteurs de polices aux Etats-Unis seulement:—

Bons du gouvernement fédéral.....	50,000 00	56,000 00
Bons des Etats-Unis.....	225,000 00	272,362 50

Valeur totale au pair et suivant le cours du marché ... 438,751 67 501,386 15

Estimé à la valeur du marché ..... 501,386 15  
Argent en caisse au bureau central..... 20,371 36

## Argent de la compagnie déposé dans les banques, savoir :

Canadian Bank of Commerce, Toronto.....	24,580 15
Banque de Toronto.....	19,772 92
do Montréal, St. Jean.....	10,560 97
do do Chicago.....	24,886 53
Farmers' and Mechanics' Bank, Buffalo.....	735 21
Canadian Bank of Commerce, New York.....	9,654 02
do do do Chicago.....	28,640 10

Total..... 118,829 90

Intérêt dû et non payé sur effets, non compris dans la valeur au cours du marché..... 10,560 96

Balances entre les mains des agents..... 36,929 49

Effets à recevoir entre les mains de la compagnie..... 40,759 26

Montant échu sur ces effets, (\$3,198 18).

## Tous autres effets appartenant à la compagnie :—

Mobilier du bureau.....	2,537 60
Réclamations pour sauvetage sur pertes liquidées.....	5,244 38
Intérêts dus et accumulés.....	480 00
Dû de la part d'autres Cies. pour ré-assurances sur pertes liquidées.....	682 32

Total..... 8,944 30

Total de l'actif..... \$806,981 37

## PASSIF.

*Passif en Canada.*

## Montant des pertes constatées ou supposées, mais non réclamées, savoir :

Par le feu.....	\$21,876 00
Sur la navigation à l'intérieur.....	4,075 00
Sur mer.....	8,383 95
	<u>34,934 95</u>

## Montant des pertes contestées :

En cour—par le feu.....	\$5,224 25
do sur la navigation.....	2,000 00
	<u>7,224 25</u>
Non en cour—par le feu.....	2,000 00

Montant total des réclamations pendantes pour pertes..... 44,159 20

Moins ré-assurance..... 11,180 00

Montant des pertes non liquidées..... \$32,979 20

Réserve de ré-assurance pour tous les risques non-expirés..... 94,877 19

do do do sur la navigation à l'intérieur... 4,891 13

do do do sur mer..... 28,747 48

Réserve totale pour tous les risques existants..... 128,515 80

Dividendes déclarés et dus, restant à payer..... 2,353 57

Dividendes déclarés, mais non encore dus..... 18,118 02

Dû et échu pour salaires, loyer, annonces et diverses autres dépenses. 400 00

## Toutes autres réclamations :—

Ré-assurance.....	3,761 05
Commissions, courtage, etc.....	3,850 54
	<u>7,611 59</u>

Total du passif en Canada, à part le capital-actions..... \$189,978 18

## PASSIF.

## PASSIF DANS D'AUTRES PAYS.

Montant des pertes constatées ou supposées, mais non réclamées, savoir:—		
Pour le feu.....	\$13,314 79	
Sur la marine à l'intérieur.....	2,440 16	\$15,754 95
Montant des pertes contestées, savoir:—		
Marine de l'intérieur { En cour.....	3,150 00	
{ Non en cour.....	318 83	
Montant net des pertes non liquidées.....		19,223 78
Réserve de ré-assurance non expirée des risques par le feu.....	\$106,574 66	
do do des risques de la navigation à l'intérieur.....	2,922 99	
Réserve total pour tous les risques existants.....		\$109,497 65
Tout autre droit contre la compagnie, savoir: commissions, courtage, etc.....		2,787 17
Total du passif dans les autres pays.. ..		\$131,508 60
Montant total du passif, à part le capital-actions.....		321,486 78
Capital-actions payé.....		369,820 00
Surplus excédant le passif, y compris le capital-actions.....		115,674 59

## REVENU.

	En Canada.	Dans d'autres pays.
(1.) RISQUES PAR LE FEU.	\$ cts.	\$ cts.
Total des primes reçues en argent.....	204,081 28	250,790 01
Moins re-assurance, rabais, diminution, et primes payées.....	19,282 14	23,234 73
Montant en argent reçu pour primes.....	184,799 14	227,555 28
(2.) POUR LES RISQUES DE LA NAVIGATION A L'INTÉRIEUR.		
Total des primes reçues en argent.....	16,616 92	19,290 96
Recettes totales en argent sur effet ou billets acc. pour p.....	40,484 83	6,577 56
Total en argent reçu pour primes.....	\$7,101 75	25,868 52
Moins re-assurance, rabais, diminutions, et primes payées.....	30,473 80	4,348 44
Montant reçu pour primes.....	26,627 95	21,520 08
Effets et billets reçus durant l'année pour primes et restant à payer \$21,000.51.		
(3.) POUR LES RISQUES DE LA NAVIGATION SUR MER.		
Total des primes reçues en argent.....	30,776 90	
Recettes totales en argent sur effets ou billets acceptés pour primes.....	20,569 88	
Total des primes reçues en argent.....	51,346 78	
Moins re-assurance, rabais, diminution, et primes payées.....	2,349 85	
Montant en argent reçu pour primes.....	48,996 93	
(Effets et billets reçus durant l'année pour primes, et restant à payer \$18,470.33.)		
Montant en argent reçu pour primes.....	260,424 02	249,075 36

Montant en argent reçu pour primes.....	509,499 38
Reçu pour intérêt sur obligations et hypothèques.....	2,875 04
do do et dividendes sur actions et toutes autres sources.....	25,567 89
Revenu provenant de toutes autres sources, savoir : Rentes.....	70 00
<b>Total.....</b>	<b>538,012 31</b>
Reçu pour versements, sur capital.....	131,420 00
<b>Revenu total en argent.....</b>	<b>\$669,432 31</b>

## DÉPENSES.

	En Canada.	Dans d'autres pays.
	\$ cts.	\$ cts.
(1.) POUR LES RISQUES CONTRE LE FEU.		
Montant payé pendant l'année pour pertes survenues les années précédentes estimées dans le dernier rapport à \$1,808 72.	1,759 52	1,205 75
Montant payé pour pertes survenues durant l'année.....	123,676 26	51,192 00
<b>Montant total payé durant l'année pour les risq. ct. le feu.</b>	<b>125,435 78</b>	<b>52,397 75</b>
(2.) POUR LES RISQUES DANS LA NAVIGATION A L'INTÉRIEUR.		
Montant payé pendant l'année pour pertes survenues les années précédentes estimées dans le dernier rapport à \$2,784 99	4,939 17	5,428 17
A déduire les effets sauvés et les frais de sauvetage..899 84		
Aussi montant reçu pour ré-assurances des autres compagnies.....	305 46	
<b>Total des déductions.....</b>	<b>1,205 30</b>	
<b>Montant net payé durant l'année pour les dites pertes.....</b>	<b>3,733 87</b>	<b>5,428 17</b>
Montant payé pour pertes survenues durant l'année.....	48,082 52	17,198 69
A déduire les effets sauvés et les frais de sauvetage.\$3,653 31		
Aussi montant reçu pour ré-assurance des autres compagnie.....	7,604 45	
<b>Total des déductions.....</b>	<b>11,115 01</b>	<b>142 75</b>
<b>Montant net payé durant l'année pour les dites pertes.....</b>	<b>36,967 51</b>	<b>17,055 94</b>
<b>Montant total payé durant l'année pour les pertes dans la navigation à l'intérieur.....</b>	<b>40,701 38</b>	<b>22,484 11</b>
Montant total payé durant l'année pour les pertes pour le feu et dans la navigation, savoir :—		
En Canada, \$166.137 16; dans d'autres pays, \$74,881 86. Total	241,019 02	
Montant total payé durant l'année pour les pertes de la marine (Océan)	30,689 49	
Montant des dividendes payé durant l'année, à 10 par cent.....	26,163 55	
Payé ou alloué pour commission ou courtage.....	81,707 63	
Payé pour salaires, hon., et autres charges des officiers et aut. charges	53 876 38	
Payé pour taxes.....	2,688 14	
<b>Total des dépenses en argent.....</b>	<b>436,444 21</b>	

*Risques et Primes.*

	En Canada.		Dans d'autres pays.		Total de tous les pays.	
	Montant. \$	Primes. \$ cts.	Montant. \$	Primes. \$ cts.	Montant. \$	Primes. \$ cts.
<b>(1.) RISQUES CONTRE LE FEU.</b>						
Polices en vigueur à la date du dernier rapport.....	16,736,824	176,451 86	6,273,844	82,923 03	23,010,668	259,374 89
Nouvelles polices prises ou re- nouvelées pendant l'année....	18,583,483	194,763 72	20,194,211	228,976 21	38,777,694	423,739 93
Total .....	35,320,307	371,215 58	26,468,055	311,899 24	61,788,362	683,114 82
Déduction des polices échues....	18,584,721	180,128 81	12,146,066	108,868 27	30,730,787	288,997 08
En vigueur à la fin de l'année..	16,735,586	191,086 77	14,321,989	203,030 97	31,057,575	394,117 74
Déduction des nouv. assurances	388,766	7,082 19	98,450	1,324 54	487,216	8,406 73
En vigueur le 31 déc. 1875.....	16,346,820	184,004 58	14,223,539	201,706 43	30,570,359	385,711 01
<b>(2.) RISQUES SUR LA NAVI- GATION INTÉRIEURE.</b>						
Polices en vigueur à la date du dernier rapport.....	376,400	17,309 51	92,250	4,015 98	468,650	21,325 49
Nouvel. polices durant l'année..	3,671,572	63,731 60	2,450,565	24,727 81	6,122,137	88,459 41
Total .....	4,047,972	81,041 11	2,542,815	28,743 79	6,590,787	109,784 90
Déduction des polices échues...	3,609,722	68,385 84	2,272,725	22,897 81	5,882,447	91,283 65
En vigueur à la fin de l'année ..	438,250	12,655 27	270,090	5,845 98	708,340	18,501 25
Déduction des nouv. assurances	105,700	2,873 00	.....	.....	105,700	2,873 00
En vigueur le 31 déc. 1875.....	332,550	9,782 27	270,090	5,845 98	602,640	15,628 25
<b>(3.) RISQUES SUR LA NAVI- GATION OCÉANIQUE.</b>						
Polices en vigueur à la date du dernier rapport.....	205,450	22,336 40	.....	.....	.....	.....
Polices prises pendant l'année..	2,993,121	68,384 08	.....	.....	.....	.....
Total .....	3,198,571	90,720 48	.....	.....	.....	.....
Déduction des polices échues...	2,937,071	61,973 00	.....	.....	.....	.....
En vigueur le 31 décembre 1875.....	261,500	28,747 48	.....	.....	.....	.....

Nombre total des polices en vigueur à date.....

Montant total; \$31,434,499; total des primes sur ce  
montant, \$430,086 74.

Signé et attesté, 9 février 1876, par

P. PATERSON, *Gouverneur.*

FRED. A. BALL, *Gérant.*

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA MARINE BRITANNIQUE ET  
ETRANGÈRE (LIMITÉE), DE LIVERPOOL.

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

Président—THOMAS CHILTON.

Secrétaire—WALTER D. PRITT.

Bureau central—Bâtisses du Change, Liverpool.

Agents en Canada—GILLESPIE, MOFFATT ET CIE. | Bur. principale en Canada—Montréal.

(A commencé des opérations sur la navigation intérieure en Canada, A.D., 1873.)

CAPITAL.

Fonds social autorisé.....	\$4,866,666 66
Versé en argent.....	973,333 33

ACTIF EN CANADA.

6 pour cent du Canada. Débentures déposées entre les mains du Receveur-Général, cote du marché.....	\$50,000 00
Total de l'actif en Canada.....	\$50,000 00

PASSIF EN CANADA.

Total des réclamations pour pertes sur la navigation intérieure.....	\$36 35
Déduction des nouvelles assurances.....	15 58
Total du montant des pertes non-payées en Canada.....	\$20 77
Total du passif en Canada.....	20 77

REVENU EN CANADA.

Argent reçu pour primes sur la navigation intérieure.....	\$2,180 32
Déduction des nouvelles assurances, etc.....	468 47
Total de l'argent reçu pour primes sur la navigation intérieure.....	\$1,711 85
Argent reçu pour primes sur la navigation océanique.....	\$14,107 59
Déduction des nouvelles assurances, etc.....	1,512 36
Total de l'argent pour primes sur la navigation océanique.....	\$12,595 23
Total des recettes pour primes.....	\$14,307 08
Ajoutez les dividendes sur le dépôt du Receveur-Général.....	2,920 00
Total du revenu en Canada.....	\$17,227 08



## DÉPENSES EN CANADA.

Total des dépenses pour pertes survenues pendant l'année sur la navigation intérieure.....	\$36 35
Déduire les nouvelles assurances.....	15 58
Montant payé pour pertes sur la navigation intérieure.....	\$ 20 77
do do do océanique.....	26,656 34
Taxes en Canada.....	210 70
Divers déboursés (Commission, télégrammes par le câble, frais de banque, annonces, frais de port, etc).....	1,639 90
Total des dépenses en Canada.....	<u>\$28,527 71</u>

*Risques et Primes.*

<i>Risques sur la navigation intérieure.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices prises durant l'année.....	126	\$303,692	\$2,180 32
<i>Risques sur la navigation océanique.</i>			
Polices prises durant l'année.....	294	813,819	14,107 59

Le tout fini au 31 décembre 1875.

Signé et attesté le 11 février 1876, par

A. T. PATERSON.

## OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

(Relevé fourni par les agents canadiens.)

## [ACTIF,

	£	s.	d.
Prêts.....	297,679	7	11
Autres placements, y compris le dépôt en Canada.....	169,538	1	9
Biens-fonds à Londres, Angleterre.....	2,738	5	8
Timbres.....	909	16	3
Argent et billets en caisse.....	28,887	19	1
Intérêt accumulé.....	5,924	7	2
Dû à la compagnie pour primes.....	36,343	6	7
Total.....	542,021	4	5
			<u>\$2,637,836 62</u>

## DÉPENSES.

Pertes payées durant l'année.....	\$611,561 89
do dues et non payées.....	105,310 47
Autres déboursés faits par la compagnie.....	105,310 47
Total des dépenses.....	<u>\$716,872 36</u>
Montant des primes prises durant l'année.....	\$1,269,372 66
do do non prises durant l'année.....	223,107 37
do des polices émises durant l'année.....	156,291,841 72

## COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA DE MONTREAL.

RAPPORT DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

Président—A. C. DE L. HARWOOD.

Secrétaire—EDWARD H. GOFF.

Bureau principal—Montréal.

Organisée le 12 mars 1874.

A commencé ses opérations 1er mai 1874.

## CAPITAL.

Fonds social autorisé.....	\$1,000,000
Montant des souscriptions.....	1,000,000
Montant des versements opérés.....	107,760

## LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant des parts souscrites.	Montant des versements au comptant. (Par billets marqués *)
		\$ cts.	\$ cts.
Archambault, J. A.....	Ste. Marie de Monnoir....	2,000 00	200 00
Asselin, E.....	Joliette.....	2,000 00	200 00
Arpin, Thos.....	St. Jean.....	200 00	20 00
Antil, E.....	St. Roch.....	4,000 00	400 00
Aird, Wm.....	Grafton.....	1,000 00	100 00
Angé, Sophie L.....	Joliette.....	500 00	50 00
Aubry, Rév. F.....	St. Jean.....	1,000 00	100 00
Angus, Wm.....	Montréal.....	105,000 00	{ 10,300 00
Agur, Wm.....	Ingersoll.....	5,000 00	{ 200 00*
Agur, R.....	do.....	5,000 00	{ 500 00
			{ 500 00
Batchelder, I.....	Rougemont.....	200 00	20 00
Baby, Geo.....	Joliette.....	4,000 00	400 00
Blais, Jean.....	St. Charles.....	500 00	50 00
Baldwin, R.....	Coaticook.....	2,000 00	200 00
Basinet, Chas.....	Joliette.....	200 00	20 00
Faldwin, Isaac.....	Coaticook.....	2,000 00	200 00
Blais, L. H.....	Matane.....	100 00	10 00
Blais, L. U.....	St. Charles.....	5,000 00	500 00
Ball, Albert P.....	Stanstead.....	1,000 00	100 00
Blais, Rév. F. H. L.....	Rivière du Loup.....	500 00	50 00
Barbeau, J. B.....	Laprairie.....	2,000 00	200 00
Barbeau, Jos.....	do.....	1,000 00	100 00
Baribault, Geo.....	Ste. Anne de la Pérade...	1,000 00	100 00
Bain, A. R.....	Cobourg.....	3,000 00	300 00
Baker, A. S.....	Montréal.....	3,000 00	300 00
Bacon, J. L.....	St. Thomas.....	2,500 00	250 00
Baillargeon, Rév. C.....	Québec.....	1,500 00	150 00
Bernier, M. E.....	St. Hyacinthe.....	100 00	10 00
Bellefeuille, E. A. de.....	St. Eustache.....	100 00	10 00
Bernier, Jules.....	St. Simon.....	200 00	20 00
Bernier, Rév. L. N.....	Ste. Félicité.....	600 00	60 00
Bélangier, Rév. F.....	Québec.....	4,300 00	780 00
Bélangier, C.....	St. Vallier.....	500 00	50 00
Bertrand, Chas.....	Ile Verte.....	2,000 00	200 00
Bessette, N., D.D.....	Richelieu.....	200 00	20 00
Berthiaume, F. X. N.....	St. Bruno.....	500 00	50 00
Beland, H.....	Rivière du Loup.....	500 00	50 00
Beaudry, P. G.....	Ste. Anne de la Pérade...	1,000 00	160 00
Brien, Joseph.....	St. Lin.....	10000	10 00
Brossard, Nar.....	Laprairie.....	2,000 00	200 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Noms.	Résidence.	Montant des parts souscrites.	Montant des versements au comptant. ( <i>Par billets marqués*</i> )
		\$ cts.	\$ cts.
Brosseau, Marie.....	Laprairie.....	1,000 00	100 00
Brosseau, Ed. C.....	do.....	1,000 00	100 00
Brosseau, Florence.....	do.....	1,000 00	100 00
Brosseau, Alphonse.....	do.....	1,000 00	100 00
Boulet, M. S.....	Joliette.....	2,000 00	200 00
Boudreau, P. N.....	Iberville.....	1,000 00	100 00
Boucher, Jean.....	Rivière St. Charles.....	500 00	50 00
Browne, P. D.....	Montréal.....	1,000 00	100 00
Bouchard, E.....	Napierville.....	500 00	50 00
Brosseau, Julien.....	Laprairie.....	2,000 00	200 00*
Brosseau, Auguste.....	do.....	4,000 00	{ 300 00 100 00*
Brosseau, Alex.....	do.....	2,000 00	200 00*
Browning, J. M.....	Montréal.....	2,000 00	200 00
Boyle, Edward.....	Quebec.....	2,000 00	200 00
Boulanger, Appoline.....	St. Thomas.....	500 00	50 00
Bourassa, Edouard.....	Laprairie.....	1,000 00	100 00
Boyer, Chas.....	do.....	1,000 00	100 00
Boyer, Casimir.....	do.....	1,000 00	100 00
Bullock, A. E.....	Edmonton.....	1,000 00	100 00
Burnham, H. H.....	Cobourg.....	2,500 00	250 00
Bruneau, Adélaïde.....	Laprairie.....	1,000 00	100 00
Brûlé, Diéudonné.....	Vaudreuil.....	1,000 00	100 00
Blouin, Mathias.....	Québec.....	2,000 00	200 00
Car, John.....	Godmanchester.....	100 00	10 00
Chartier, Rév. J. B.....	Coaticook.....	2,000 00	200 00
Champagne, C. H.....	St. Eustache.....	2,000 00	200 00
Champagne, C. L.....	do.....	500 00	50 00
Chapdelaine, J. B.....	Joliette.....	400 00	40 00
Champagne, G. A.....	do.....	300 00	30 00
Charland, N. J.....	do.....	600 00	60 00
Charlebois, L. B. A.....	Laprairie.....	2,000 00	200 00
Caron, Damase.....	Rivière du Loup.....	5,000 00	500 00
Caron, G.....	St. Léon.....	1,000 00	100 00
Crawford, Nancy.....	Cobourg.....	2,000 00	200 00
Chef, Ben., dit Vadebonceur.....	St. Bruno.....	500 00	50 00
Chèvrefeils, Rév. Geo.....	Ste. Anne.....	5,000 00	500 00
Christie, John J.....	Stanstead.....	500 00	50 00
Converse, John.....	Barnston.....	2,000 00	200 00
Corporation Ep. Catholique Romaine.....	Montréal.....	5,000 00	500 00
Converse, Jonathan.....	Barnston.....	500 00	50 00
Cochrane, M. H.....	Compton.....	5,000 00	500 00
Couture, L. E.....	Lévis.....	1,000 00	100 00
Crossen, James.....	Cobourg.....	2,000 00	200 00
Catellier, Dr. L.....	Québec.....	2,500 00	250 00
Courtemanche, Joseph.....	Chambly.....	500 00	50 00*
Canada Paper Company.....	do.....	1,000 00	100 00
Coté, C. H.....	St. Jean.....	1,000 00	100 00
Cushing, Lem.....	Cushing.....	1,000 00	100 00
Chagnon, H. W.....	Ste. Hyacinthe.....	2,000 00	200 00
D'Aoust, L. B.....	Pointe Claire.....	100 00	10 00*
Drapeau, J. Oct.....	St. Ulric.....	400 00	40 00
Dion, Frs.....	Belle Rivière.....	200 00	20 00
Danjou, Mag.....	St. Simon.....	200 00	20 00
Douth, L. E., Ptre.....	Arthabaska.....	1,000 00	100 00
Drake, Thos. C.....	Montréal.....	1,000 00	100 00
Davis, John.....	St. Lin.....	100 00	10 00
Desilets, J. O.....	Joliette.....	500 00	50 00
Desormier, D.....	do.....	600 00	60 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Noms.	Résidence.	Montant des parts souscrites.	Montant des versements au comptant. ( <i>Par billets marqués*</i> )
		\$ cts.	\$ cts.
Desjardins, Alph.....	Montréal.....	5,000 00	500 00
Desorey, Rev. O.....	St. Alexandre.....	1,000 00	100 00
Decelles, Arc.....	St. Jean.....	500 00	50 00
DeGrosbois, T. B.....	Lorquueil.....	3,000 00	300 00*
Dérôme, Jos.....	St. Jacques.....	3,000 00	300 00
Decelles, Louis.....	St. John.....	1,000 00	100 00
Dérôme, Médard.....	Laprairie.....	1,000 00	100 00
Dionne, L. B.....	Rivière du Loup.....	6,000 00	600 00
Drolet, Pierre.....	Rivière St. Charles.....	200 00	20 00
Doak, G. O.....	Coaticook.....	200 00	20 00
Doucet, G. A.....	Ile Verte.....	900 00	90 00
Douglas, James.....	Owen Sound.....	1,000 00	100 00*
Doucet, Isidore.....	Ste. Hélène.....	1,000 00	100 00
Dorval, Antoine.....	St. Charles.....	400 00	40 00
Dusault, M <sup>me</sup> . B.....	Québec.....	4,000 00	400 00
Dumas, D. C.....	Ile Verte.....	800 00	80 00
Dumas, Adeline.....	St. Charles.....	500 00	50 00
Dufresne, A. E.....	Sherbrooke.....	1,000 00	100 00
Dufresne, Rev. P. C.....	Montréal.....	6,000 00	600 00
Dupuis, J. B.....	Québec.....	200 00	20 00
Dumouchel, P.....	Laprairie.....	3,500 00	350 00
Dumensil, G. H.....	Montréal.....	5,000 00	500 00
Duclos, Rev. R. P.....	St. Hyacinthe.....	2,000 00	200 00*
Durocher, L. B.....	.....	4,000 00	400 00
Dusablon, Alex.....	Ste. Anne de la Pérade.....	1,000 00	100 00
Dumble, Thomas.....	Cobourg.....	3,000 00	300 00
Dumouchel, Marie B.....	Longueuil.....	1,000 00	100 00
Earl, Wm.....	Belle Rivière.....	100 00	10 00
Elder, David.....	Huntingdon.....	500 00	50 00
Ethier, E. L.....	Montréal.....	1,000 00	100 00*
Franchère, J.....	Ste. Marie de Monnoir.....	2,000 00	{ 40 00
Faucher, Frs.....	Joliette.....	1,000 00	{ 160 00*
Faucher, Mrs. M. V.....	do.....	500 00	{ 100 00
Falardeau, Louis.....	St. Roch.....	10,000 00	{ 50 00
Faucher, Achille.....	Joliette.....	500 00	{ 1,000 00.
Fleury, Dr. G.....	St. Léon.....	2,000 00	200 00
Fleming, Wm.....	Owen Sound.....	1,000 00	100 00
French, John.....	St. Joseph, Lévis.....	2,000 00	200 00
Fletcher, John.....	Rigaud.....	5,000 00	500 00
Field, Jonathan.....	Stanstead.....	2,000 00	200 00
Fiset, L. J. C.....	Québec.....	8,000 00	800 00
Fish, W. T.....	Cobourg.....	2,000 00	200 00
Fisher, John.....	do.....	2,000 00	180 00
Filteau, J. B. F.....	Ste. Geneviève.....	2,000 00	200 00
Fisher, D.....	Bowmanville.....	500 00	50 00
Field et Frères.....	Cobourg.....	500 00	50 00
Fisher, Samuel.....	Québec.....	2,000 00	0 00
Fontaine, A.....	Joliette.....	500 00	50 00
Fournier, A.....	Rimouski.....	1,000 00	100 00*
Foisy, Théo.....	Lévis.....	1,000 00	100 00
Forham, Michael.....	Owen Sound.....	1,000 00	100 00
Fortier, Rév. F. N.....	St. François.....	100 00	10 00
Flynn, Jos.....	Cobourg.....	2,000 00	200 00
Gannon, John.....	Ste. Julienne.....	100 00	10 00
Gravel, Rév. J.....	Laprairie.....	2,000 00	200 00
Garneau, Mrs. J. B.....	Ste. Anne de la Pérade.....	100 00	10 00
Garneau, Dr. J. B.....	do.....	100 00	10 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des parts souscrites.	Montant des versements au comptant. ( <i>Par billets marqués*</i> )
		\$ cts.	\$ cts.
Granbois, M. A.	St. Casimir	1,000 00	100 00
Granbois, P. H.	do	1,000 00	100 00
Gravel, Joseph	Québec	1,060 00	100 00
Gravel, Rev. E.	Bedford	500 00	50 00
Graham, Dugald	Ormsdown	2,000 00	200 00
Grenier, A. E.	Ile Verte	1,000 00	100 00
Grégoire, Julienne	Napierville	1,000 00	100 00
Greevy, C. M.	Rigaud	500 00	250 00
Geley, Téléphore	Lévis	1,000 00	100 00
Glines, G. A.	Montréal		
Gilbert, F. D.	Sherbrooke	2,000 00	200 00
Gill, Rév. L.	Gronelines	20,400 00	2,400 00
Griffin, Jas.	Montréal	2,000 00	2,000 00
Giroux, Alfred	St. Casimir	1,000 00	100 00
Guillet et Bickle	Cobourg	2,000 00	200 00
Gillespie, Jas.	Veranville	1,000 00	100 00
Gifford, Charles	Cobourg	2,000 00	200 00
Gillbord, Thos.	do	500 00	50 00
Goff, E. H.	Montréal	127,000 00	{ 11,820 00 1,140 00*
do	do	10,900 00	10,900 00
Goff, Mrs. T. M.	do	5,000 00	500 00
Goulet, J. M.	St. Eustache	1,000 00	100 00
Globensky, C. A. M.	do	100 00	10 00
Gosselin, Jos. A.	Québec	300 00	30 00
Grondin, L.	Laprairie	2,000 00	200 00
Godbout, Rev. N.	Cap Santé	1,000 00	100 00
Globensky, Marie E.	Montréal	1,000 00	100 00
Godin, Moise	Ste. Anne de la Pérade	1,000 00	100 00
Guertin, Alfred	St. Césaire	500 00	50 00
Guilbault, Ed.	Joliette	300 00	30 00
Guilbault, Chas.	do	500 00	50 00*
Guertin, J. N. P.	St. Casimir	2,000 00	200 00
Harman, Wm.	St. Jean	200 00	20 00
Hamlin, Rév. J. R. L.	Québec	15,500 00	2,000 00
Harwood, A. C. de L.	Vaudreuil	10,000 00	1,000 00*
Hart, Thos.	Richmond	1,000 00	100 00
Hardy, J. L.	Gronelines	2,600 00	260 00
Hanson, Geo. C.	Barnstone	1,000 00	100 00
Hardy, N. S.	Québec	2,000 00	200 00
Hardy, Catherine	Gronelines	2,400 00	240 00
Hardy, M. G.	do	2,000 00	200 00
Hurteau, Rev. P. T.	St. Constant	2,000 00	200 00
Harwood, Robert, M.P.	Vaudreuil	1,000 00	100 00
Hutchins, Maria	Montréal	11,000 00	1,100 00
Hamel, P. A.	Ancienne Lorette	1,000 00	100 00
Heath, W. A.	Ile Verte	6,500 00	650 00
Heath, John	do	3,000 00	300 00
Écibert, O.	St. Jean	1,000 00	100 00
Hébert, Ambrrose	Laprairie	2,000 00	200 00
Heath, Dlle. E.	Ile Verte	500 00	50 00
Henry, J. W.	Québec	5,000 00	500 00
Heenan, Thomas, fils.	Cobourg	500 00	50 00
Hill, Chas. G.	Montréal	20,000 00	2,000 00
Hough, H.	Cobourg	1,000 00	100 00
Hoyt, Asa	Grafton	1,000 00	100 00
Hossack, James	Cobourg	1,000 00	100 00
Humphrey, S. B.	Stanstead	500 00	50 00*
Hunter, James S.	Montréal	1,000 00	100 00
Hudon, Rév. E. E.	Québec	500 00	50 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des parts souscrits.		Montant des versements au comptant. ( <i>Par billets marqués</i> *)	
		\$	cts.	\$	cts.
Irvine, Hon. Geo .....	Québec.....	500	00	50	00
Jackson, Benj.....	Colborne.....	1,000	00	100	00
Jefferson, Thos.....	St. André.....	2,000	00	200	00
Jetté, Henriette.....	Montréal.....	2,000	00	200	00
Johnson, W. J.....	St. André.....	2,000	00	200	00
Johnson, Capt. C. G.....	St. Mathias.....	2,000	00	200	00
Johnson, Sir W. G.....	do .....	5,000	00	500	00
Johnson, W. E.....	Grafton.....	1,000	00	100	00
Johnston, John.....	do .....	700	00	70	00
Kelly, John.....	Carillon.....	2,000	00	200	00
Kelly, Francis.....	Joliette.....	1,000	00	100	00
Kemp, Edson.....	Montréal.....	5,000	00	500	00*
Kerr, J. H.....	Cobourg.....	500	00	50	00
King, E. F.....	Montréal.....	1,000	00	100	00
Kobold, Leo .....	Cobourg.....	500	00	50	00
Lafleur, Marie E. C.....	Joliette .....	1,000	00	100	00
Laliberté, Nap .....	Québec.....	200	00	200	00
Larue, S. O .....	Rivière St. Charles .....	500	00	50	00
Larue, L., M.D.....	Québec.....	2,000	00	200	00
Laframboise, L.....	Montréal.....	200	00	20	00
Lavolette, J. G.....	Napierville.....	1,000	00	100	00
Labrique, Étienne.....	St. Charles.....	500	00	50	00
Lacroix, E.....	Matane.....	1,000	00	100	00
Labrie, Jos.....	St. Charles.....	500	00	50	00
Lapierre, Cordélia.....	St. Philippe.....	200	00	20	00
Laframboise, Hon. M.....	Montréal.....				
Larue, Thos.....	Compton.....	1,000	00	100	00
Langlois, Frs., M. D.....	Trois-Pistoles.....	1,000	00	100	00
Laframboise, G. M.....	Montréal.....	2,000	00	200	00
Lauchelle, Mrs. H.....	Rivière-du-Loup.....	2,000	00	200	00
Lafontaine, P.....	Roxton Falls.....	500	00	50	00
Lespérance, M. E.....	St. Thomas.....	700	00	70	00
Lamoureux, Luc.....	St. Sébastien.....	2,000	00	200	00
Lacourceur, L. J.....	St. Stanislas.....	300	00	30	00
Lacourceur, D.....	St. Geneviève.....	200	00	20	00
Lambert, J. M.....	St. Stanislas.....	500	00	50	00
Lachance, P., père.....	Laprairie.....	500	00	50	00
Laberge, L. E. P.....	St. Marie de Monnoir.....	100	00	10	00
Leprohon, C. B. H.....	Joliette.....	1,000	00	100	00*
Leprohon, B. H.....	do .....	100	00	10	00
Leblanc, Rév. P.....	Montréal.....	5,000	00	500	00*
Leblanc, Peter.....	St. Denis.....	3,000	00	300	00*
Leclerc, J. A.....	Montréal.....	2,000	00	200	00
Lemieux, Ed.....	Québec.....	1,000	00	100	00
Lévesque, Henriette.....	do .....	2,000	00	200	00
Leblanc, Chas.....	Joliette.....	3,000	00	300	00
Legraud, Jos.....	Laprairie.....	1,000	00	100	00
Leblanc, J. B.....	St. Henri.....	1,000	00	100	00
Lessard, Chas. Ptre.....	Québec.....	200	00	20	00
Limoges, Alfred.....	St. Eustache.....	100	00	10	00
Lilois, Zoé. C.....	St. Thomas.....	200	00	20	00
Logan, Thos.....	Sherbrooke.....	5,000	00	500	00
Lovell, John.....	Barnston.....	500	00	50	00
Locke, Thos.....	Barnston Sud.....	2,000	00	200	00
Locke, Piers.....	Montréal.....	1,000	00	100	00
Lynch, W. W., M.P.P.....	Knowlton.....	100	00	10	00
Luzon, C. T.....	Québec.....	2,500	00	250	00
Lamontagne, Hector.....	Montréal.....	1,000	00	100	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des parts souscrites.		Montant des versements au comptant. ( <i>Par billets marqués *</i> )	
		\$	cts.	\$	cts.
Marchand, F. G.....	St. Jean.....	100	00	10	00
Mahony, T. H, jun.....	Québec.....	16,600	00	1,660	00
Maguin, A.....	Joliette.....	500	00	50	00
Mayrand Y.....	St. Philippe.....	800	00	80	00
Marcoux, Pierre.....	St. Charles.....	1,000	00	100	00
Martell, Jos. M.....	Joliette.....	100	00	10	00
Mahony, T. Sen.....	Québec.....	2,000	00	200	00
Wartell, Chas.....	do.....	1,000	00	100	00
Maranda, Margaret.....	Lévis.....	1,000	00	100	00
Maxley, Robert.....	Ottawa.....	200	00	20	00
Massé, H. E.....	Richelieu.....	200	00	20	00
Massé, P. P.....	St. Mathias.....	200	00	20	00
Massicotte, J. B.....	St. Prosper.....	400	00	40	00
Marchand, L. M.....	Montréal.....	2,000	00	200	00
Mayrand, L. A.....	St. Jean.....	500	00	50	00
Mollony, C. R.....	Cobourg.....	1,000	00	100	00
Mailloux, M.....	Laprairie.....	1,000	00	100	00
Macklin, Edwin.....	Fenilla.....	500	00	50	00
May, Mme M.....	Montréal.....	3,000	00	300	00
Menaker et Frères, D. H.....	Cobourg.....	1,000	00	100	00
Mahony, R. J.....	Québec.....	500	00	50	00
Migne, E.....	Joliette.....	500	00	50	00
Molleur, L.....	St. Jean.....	2,500	00	250	00
Morgan, Jas., fils.....	Montréal.....	2,000	00	200	00
Moore, J. D.....	Compton.....	100	00	10	00
Morrison, Rév. F.....	Napierville.....	1,000	00	100	00
Monette, David.....	St. Philippe.....	500	00	50	00
Morissette, Philbert.....	St. Charles.....	100	00	10	00
Morin, Rév. Jos.....	St. Jacques.....	2,000	00	200	00
Morrier, Jérémie.....	Acton Vale.....	500	00	50	00
Morrison, Rév. F.....	St. Cyprien.....	2,000	00	200	00
Mulholland, P.....	Cobourg.....	2,000	00	200	00
Mulholland, John.....	do.....	500	00	50	00
McFarland, Peter.....	Kelso.....	1,000	00	100	00
McAllister, D.....	Cobourg.....	500	00	50	00
McGillivray, D.....	Ottawa.....	200	00	20	00
McConville, J. E.....	Joliette.....	100	00	10	00
McConville, P. W.....	do.....	100	00	10	00
Noyes, J. P.....	Waterloo.....	300	00	30	00
Noël, Henry.....	Ile d'Orléans.....	5,500	00	550	00
Norsworthy, J. C.....	Ingersoll.....	9,000	00	900	00
Owens, T. et W.....	Stonefield.....	2,000	00	200	00
Oliva, Rév. F. A.....	St. Lambert.....	5,000	00	500	00
Ouimet, A.....	Montréal.....	1,000	00	100	00
Ouillet, Dlle. Justine.....	Québec.....	1,000	00	100	00
Ouillet, Dlle. Clémentine.....	do.....	500	00	50	00
Plamondon, L.....	St. Césaire.....	2,000	00	200	00
Paquin, J. M.....	Ste. Geneviève.....	300	00	30	00
Patton, A. F. B.....	Stanstead.....	500	00	50	00
Plamondon, Rév. Ths.....	Montréal.....	5,000	00	500	00
Painchaud, C. F.....	Verchères.....	2,000	00	200	00
Parker, Alpheus.....	Barnston.....	100	00	10	00
Patenaude, Alfred.....	Longueuil.....	5,000	00	500	00
Paré, Joseph.....	St. Hubert.....	2,000	00	200	00
Parent, B. H.....	Montréal.....	1,500	00	1,500	00
Pelletier, Hon. O.....	St. Charles.....	500	00	50	00
Perreault & Co., L.....	Montréal.....	100	00	10	00
Pye, John.....	Québec.....	1,000	00	100	00

LISTE DES ACT.ONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Residence.	Montant des parts souscrites.		Montant des versements au comptant. ( <i>Par billets marqués*</i> )	
		\$	cts.	\$	cts.
Pelletier, P.....	St. Paschal.....	200	00	20	00
Pelletier, Philius.....	St. Raymond.....	100	00	10	00
Pelletier, Henry.....	do.....	100	00	10	00
Perras, Xavier.....	Laprairie.....	1,000	00	100	00
Picault, Miss M.....	Montréal.....	2,500	00	250	00
Picault, Mélanie.....	do.....	2,000	00	200	00
Prévost, L. B.....	Ste. Geneviève.....	400	00	40	00
Poulin, J. N.....	Ste. Marie de Monnoir.....	100	00	10	00
Pomroy, Colonel B.....	Compton.....	2,000	00	200	00
Pouliot, J. Bte.....	Riv. du Loup (en bas).....	5,000	00	500	00
Prévost, J. J.....	Joliette.....	200	00	20	00
Pouliot, J. N.....	Rivière du Loup.....	500	00	50	00
Pouliot J. Ely.....	do.....	1,500	00	150	00
Poissant, Simon.....	St. Philippe.....	1,000	00	100	00
Potts, Joseph.....	Grafton.....	1,000	00	100	00
Putney, Aaron.....	Barnston.....	500	00	50	00
Queret dit LaTulippe F.....	Beaumont.....	400	00	40	00
Ramsay, Alex.....	Montréal.....	5,000	00	500	00
Rinouf, Cyp.....	Trois-Pistoles.....	500	00	50	00
Rivard, A. M.....	Joliette.....	500	00	50	00
Rivoux, Eloi.....	Trois-Pistoles.....	500	00	50	00
Richardson, Almont.....	Eddystone.....	1,000	00	100	00
Riel, Isaac.....	Laprairie.....	1,000	00	100	00
Rouleau, C. B.....	Aylmer.....	500	00	50	00
Roger, Ferdinand.....	St. Charles.....	500	00	50	00
Rouleau, Revd. L.....	Matane.....	200	00	20	00
Roy, Saluste.....	St. Jean.....	200	00	20	00
Roy, John T.....	St. Jean.....	1,000	00	100	00
Robitaille, J. Louis.....	Québec.....	2,000	00	200	00
Roberge, A. J. A.....	Laprairie.....	2,000	00	200	00
Roy, J. A.....	Rivière du Loup.....	1,500	00	300	00
Robillard, Jos.....	Montréal.....	4,000	00	400	00
Robillard, Ed.....	do.....	10,500	00	1,050	00
Rousseau, H. E.....	St. Casimir.....	1,000	00	100	00
Rousseau, Jeffrey.....	Ste. Anne de la Pérade.....	1,000	00	100	00
Ruel, Emilien.....	St. Charles.....	1,000	00	100	00
Ruel, Félix.....	do.....	300	00	30	00
Ruel, Hospice.....	do.....	500	00	50	00
St. Michel, C.....	St. Roch.....	1,000	00	100	00
Sauvageau, Revd. G. E.....	Lévis.....	1,400	00	140	00
Sauvageau, Jubert.....	do.....	1,300	00	130	00
Sargent, W. S.....	Eddystone.....	1,000	00	100	00
Stanciffé, Fred.....	Montréal.....	2,000	00	200	00
Staveley, Harry.....	Québec.....	4,000	00	400	00
Stevenson, A. A.....	Montréal.....	4,000	00	400	00
Seguin, Abraham.....	Hudson.....	100	00	10	00
Sewell, A. W.....	Québec.....	1,800	00	180	00
Stewart, R. P.....	Beebe Plain.....	2,000	00	200	00
Steel, T. L.....	Montréal.....	1,000	00	100	00
Stephens, Geo.....	Cobourg.....	500	00	50	00
Sexton, Rév. J. P., Pire.....	Québec.....	500	00	50	00
Smith, Estelle.....	Ile Verte.....	200	00	20	00
Smith, H.....	St. Lewis.....	15,000	00	1,500	00
Smith, James H.....	Freleighsburgh.....	5,000	00	500	00*
Smith, Wm.....	Cobourg.....	2,000	00	200	00
Smith, Charlotte.....	do.....	2,000	00	200	00
Smith, C. D.....	Brome.....	2,000	00	200	00*
Stone, M. K.....	Coaticook.....	1,000	00	100	00



LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom,	Résidence.	Montant des parts souscrites.		Montant des versements au comptant.	
				<i>(En billets marqués *)</i>	
		\$	cts.	\$	cts.
Shonyo, S. H.....	Coaticook.....	500	00	50	00
Shore, Thomas.....	Ottawa.....	100	00	10	00
Sowdon, F. M.....	Cité.....	6,000	00	600	00*
Shurtliff, Joel.....	Compton.....	1,000	00	100	00*
Sutherland, Geo. A.....	Montréal.....	200	00	200	00
Talbot, J. A.....	Trois-Pistoles.....	500	00	50	00
Tarte, J. R.....	Waterloo.....	200	00	20	00
Taschereau, Hon. H. E.....	Rivière du Loup.....	9,000	00	900	00
Tremblay, J.....	Ste. Anne.....	500	00	50	00
Tellier, Louis.....	St. Hyacinthe.....	500	00	50	00
Tessier, H. J., fils.....	Québec.....	500	00	50	00
Tremblay, Jacques.....	St. Jean.....	2,400	00	240	00
Tessier, J. M., Ptre.....	Batiscan.....	1,000	00	100	00
Tremblay, J. N.....	Lacolle.....	1,000	00	100	00
Tessier, Cyrille, N.P.....	Québec.....	2,500	00	250	00
Têtu, Arice.....	do.....	1,000	00	100	00
Thornton, J.....	Coaticook.....	2,000	00	200	00
Thomas, D.....	Sherbrooke.....	500	00	50	00
Tanguay, M.....	St. Charles.....	1,000	00	100	00
Trouillette, Gaspard.....	St. Mathias.....	500	00	50	00
Thorn, Alex.....	Québec.....	2,000	00	200	00
Turgeon, L. P. H.....	Joliette.....	400	00	40	00
Trudell, Adelaïde.....	Ste. Anne de la Pérade.....	1,000	00	200	00
Trudell, Calixte.....	do.....	1,500	00	150	00
Trudell, Geneviève.....	do.....	4,100	00	410	00
Trudeau, N. Q.....	Roxton Falls.....	500	00	50	00
Trudell, Robert.....	Ste. Geneviève.....	200	00	20	00
Trudell, P. O.....	St. Têtu.....	1,000	00	100	00
Vaughan, Edwin.....	Coaticook.....	1,000	00	100	00
Vachon, E.....	Rivière Madeleine.....	1,000	00	100	00
Varin, J. B.....	Laprairie.....	2,000	00	200	00
Vézina, B.....	Joliette.....	1,000	00	100	00
Verrault, P. G., M.P.P.....	St. Jean-Port-Joli.....	200	00	20	00
Vergo, Charles A., M.D.....	Québec.....	2,500	00	500	00
Vézina, Madame Jean.....	Berthier (en bas).....	3,000	00	300	00
Villers, C. A. de.....	Cacouna.....	500	00	50	00
Vieu, Charles.....	Lévis.....	300	00	30	00
Wadleigh, John.....	Kingsey.....	1,000	00	100	00
Watier, Mrs. H. E.....	Montréal.....	2,000	00	200	00
Waters, John R.....	Cèdres.....	2,000	00	200	00
Warminton, Richard.....	Montréal.....	2,000	00	200	00
Walker, Fitz-William.....	Chambly.....	100	00	10	00
Wade, Henry.....	.....	500	00	50	00
Watchorn, Dlle E.....	Québec.....	8,000	00	800	00
Waddell, R. N.....	Cobourg.....	200	00	20	00
Webb, John.....	Québec.....	2,000	00	200	00
Weiberger, Pierre.....	Richelieu.....	100	00	10	00
Whitman, S. R.....	St. Armand.....	2,000	00	200	00
White, T. et R.....	Montréal.....	1,000	00	100	00
Wynch, R. J.....	Cobourg.....	500	00	50	00
Winter, Mathew.....	Grafton.....	2,000	00	200	00
William, Charles.....	Bowmantown.....	1,000	00	100	00
Worthington, James.....	Montréal.....	7,000	00	700	00
Grand Total.....	.....	\$1,000,000	00	\$107,760	00
do.....	.....	.....	.....	7,660	00
				(en billets.)	

## ACTIF.

Prêts garant. par bons et hypoth. sur biens-fonds, premier nantissement **\$773.00**

*Bons et Débentures.*

	Valeur au pair.	Valeur courante.
<i>Débentures municipales.</i>		
Village de Waterloo.....	\$30,000	\$30,000
“ Chambly.....	20,000	20,000!
Paroisse de Bolton, Township de Stukeley.....	9,600	9,600
<i>Bons sur première hypothèque.</i>		
M. P. et B. R.....	32,000	32,000
Chemin à barrière de Laprairie.....	1,000	1,000
	<u>92,600</u>	<u>92,600</u>

Total de la valeur du marché.....	92,600 00
Intérêt accumulé sur les stocks précédents.....	900 00
Argent en caisse au bureau principal.....	1,952 02
Argent dans la Banque Exchange du Canada.....	10,579 40
Intérêt dû sur prêts.....	226 97
Billets recevables.....	7,660 00
Notes de primes sur lesquelles des polices sont émises.....	30,843 56
Intérêt accumulé sur billets.....	2,872 45
Balances entre les mains des agents.....	10,527 26
Mobilier à Montréal, Cobourg, Ottawa et Halifax.....	7,547 82
	<u>166,482 48</u>

## PASSIF.

\*Réserve des nouvelles assurances pour tous les risques en suspens... **\$118,309 80**  
Dividendes dus et non-payés..... **472 39**

*Toutes autres réclamations.*

Balance due aux agents et inspecteurs.....	\$533 42
C. D. Smith sur hypothèque.....	773 00
L. B. Charlebois sur débentures municipales.....	1,000 00
	<u>2,306 42</u>

Total du passif, excepté le fonds social..... **121,088 61**

Fonds social versé en argent et par billets..... **115,420 00**

## REVENU.

Argent reçu pour primes contre le feu..... **\$136,869 01**  
Déduire des nouvelles assurances, etc..... **5,229 55**

Total de l'argent reçu pour primes contre le feu..... **131,639 46**  
Billets reçus pendant l'année et restant non-payés..... **\$30,843 56.**  
Intérêt et dividendes..... **4,539 32**

Reçu pour demandes sur le capital..... **136,178 78**  
**2,120 00**

Total du revenu en argent..... **138,298 78**

\* C'est l'exacte proportion *pro rata* des primes pour risques non-expirés, mais la compagnie pourrait réassurer pour \$75,000, tous les risques étant non-hazardeux.

## DÉPENSES.

Pertes par le feu durant l'année .....	\$7,961 75
*Pertes survenues pendant l'année.....	55,475 54
Total du montant payé pour pertes par le feu .....	\$63,437 29
Dividendes payés à 10 per cent. (période interrompue).....	6,164 15
Commission sur courtage .....	24,765 73
Salaires, honoraires et autres frais des employés, et taxes.....	27,598 91
Intérêt .....	446 50
Total des déboursés en argent.....	<u>122,412 58</u>

## RISQUES ET PRIMES.

	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier rapport.....	8,414	\$8,447,694	\$63,560 96
Polices prises pendant l'année, nouvelles .....	14,838	14,922,419	112,103 28
Total.....	23,252	23,370,113	175,664 24
Terminées .....	783	864,756	5,229 55
En vigueur au 31 décembre, 1875.....	<u>22,469</u>	<u>22,505,357</u>	<u>170,434 69</u>
Nombre total des polices en vigueur.....	22,469 00		
Montant total en vigueur .....		\$22,505,357 00	
Total des primes .....			170,434 69
*Pertes sur polices de Watertown, 1875.....		\$21,763 91	
"          "          Canada          " .....		33,711 63	

Signé et attesté, 24 février 1876, par

A. C. DE LOTBINIÈRE HARWOOD,

*Président.*

EDWARD H. GOFF, *Secrétaire.*

## COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE PLACEMENT LA CITOYENNE.

RAPPORT DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE, 1875.

Président—SIR HUGH ALLAN.

Secrétaire—ARCHIBALD MCGOUN.

Agent—EDWARD STARK.

Bureau central—179 rue St. Jacques, Montréal.

Organisée, 12 novembre, 1864; a commencé des opérations en Canada le 1er janvier, 1865.

## CAPITAL.

Montant du fonds social autorisé.....	\$2,000,000
do do souscrit.....	1,176,500
do versé.....	117,650

## LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	No. de Parts.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.
			\$	cts.	
Allan, Sir Hugh.....	Montréal.....	501	50,100		5,010
Allan, Andrew.....	do.....	500	50,000		5,000
Abbott, Hon. J. J. C.....	do.....	250	25,000		2,500
Abbott, Henry.....	do.....	83	8,300		830
Anderson, Robert.....	do.....	100	10,000		1,000
Allard, Louis.....	do.....	25	2,500		250
Auld, John.....	do.....	10	1,000		100
Archambault, Hon. Louis.....	L'Assomption.....	50	5,000		500
Archambault, Tancrede.....	do.....	50	5,000		500
Archambault, Achille.....	do.....	20	2,000		200
Archambault, Alex.....	do.....	50	5,000		500
Archambault, François.....	do.....	50	5,000		500
Archambault, Camille.....	do.....	30	3,000		300
Archambault, Hermine.....	do.....	10	1,000		100
Archambault, Sara.....	do.....	10	1,000		100
Beliveau, L. J.....	Montréal.....	100	10,000		1,000
Beaudry, Jean Baptiste.....	do.....	50	5,000		500
Berthelot, Hon. Judge J. A.....	do.....	100	10,000		1,000
Brydges, Charles J.....	do.....	333	33,300		3,330
Bourget, Rév. Ignace (Evêque).....	do.....	100	10,000		1,000
Bellemare, Raphael.....	do.....	50	5,000		500
Brush, George.....	do.....	100	10,000		1,000
Barbeau, E. J.....	do.....	50	5,000		500
Bryson, T. M.....	do.....	50	5,000		500
Blackburn, C. S.....	do.....	50	5,000		500
Brunet, Joseph.....	do.....	50	5,000		500
Beaudry, Frs X.....	do.....	250	25,000		2,500
Bastien, B.....	do.....	25	2,500		250
Biron, J. B.....	do.....	50	5,000		500
Bique, Victoria.....	Ottawa.....	10	1,000		100
Beauchamp, Frs. X.....	Montréal.....	25	2,500		250
Bellerose, Hon. J. B.....	St. Vincent de Paul.....	10	1,000		100
Bourque, Joseph.....	L'Assomption.....	10	1,000		100
Bruce, Charles.....	Montréal.....	25	2,500		250
Bramley, G. H.....	Sorel.....	10	1,000		100
Bramley, Christiana.....	do.....	10	1,000		100
Beaubien, C. H.....	do.....	20	2,000		200

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	No. de parts.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
			\$ cts.	\$ cts.
Brazeau, Casimir .....	Montréal .....	50	5,000	500
Brazeau, Casimir, fils .....	do .....	50	5,000	500
Beaudoin, C. ....	do .....	25	2,500	250
Brosseau, H. H. ....	do .....	10	1,000	100
Belisle, T. G. ....	do .....	25	2,500	250
Blondin, Achille.....	Trois-Rivières.....	20	2,000	200
Baldwin, W. H. ....	Québec.....	10	1,000	100
Corse, N. B. ....	Montréal .....	100	10,000	1,000
Cramp, Thomas .....	do .....	100	10,000	1,000
Cantin, Augustin.....	do .....	100	10,000	1,000
Cassidy, John L. ....	do .....	100	10,000	1,000
Claxton, T. James .....	do .....	100	10,000	1,000
Choquet, A. ....	do .....	10	1,000	100
Chevalier, Moïse .....	L'Assomption .....	20	2,000	200
Chinic, E. ....	Québec .....	10	1,000	100
Craik, Robert, M.D. ....	Montréal .....	50	5,000	500
Donnelly, James.....	do .....	100	10,000	1,000
David, Moses E. ....	do .....	50	5,000	500
Desmarceau, N. B. ....	do .....	100	10,000	1,000
Day, John J. ....	do .....	100	10,000	1,000
Desjardins, L. A. E., M.D. ....	do .....	50	5,000	500
Dorion, P. A. A. ....	do .....	50	5,000	500
Dubord, A. ....	do .....	50	5,000	500
De Basanno, Marquise.....	France .....	100	10,000	1,000
De Blois, O. ....	Montréal .....	50	5,000	500
Dorion, F. X. W. ....	L'Assomption .....	10	1,000	100
Duford, Denis .....	Montréal .....	25	2,500	250
Dupras, Callixte.....	do .....	50	5,000	500
Dupuis, François.....	do .....	50	5,000	500
Dupuis, Pierre .....	do .....	50	5,000	500
Dubé, Alphonse .....	Sorel .....	20	2,000	200
Duplessis, Mdme. A. E. A. ....	Ottawa.....	15	1,500	150
Ewing, S. H. et A. S. ....	Montréal.....	10	1,000	100
Ennis, F. H. ....	Ottawa.....	10	1,000	100
Succession J. H. Evans .....	Montréal .....	100	10,000	1,000
do Hugh Fraser.....	do .....	100	10,000	1,000
do Amable Prevost.....	do .....	100	10,000	1,000
do Colin Campbell.....	do .....	50	5,000	500
do Clarke Fitts .....	do .....	50	5,000	500
do George W. Warner .....	do .....	50	5,000	500
do Luke Moore.....	do .....	100	10,000	1,000
do Edward Wilson.....	do .....	50	5,000	500
Fauteux, P. A. ....	do .....	100	10,000	1,000
Francis, William .....	do .....	50	5,000	500
Fissiault, H. A. ....	Ottawa.....	10	1,000	100
Forneret, C. A. ....	Berthier .....	50	5,000	500
Fletcher, John.....	Rigaud .....	25	2,500	250
Filteau, L. H. ....	Ottawa.....	10	1,000	100
Greene, Edward K. ....	Montréal.....	100	10,000	1,000
Galarneau, P. M. ....	do .....	50	5,000	500
Gravel & Frères.....	do .....	50	5,000	500
Gravel, J. O. ....	do .....	50	5,000	500
Girard, Hon. M. ....	Winnipeg .....	10	1,000	100
Guilbault, Louis.....	L'Assomption .....	10	1,000	100
Hopkins Edward M. ....	Londres, Angleterre.....	283	28,300	2,830

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	No. de parts.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
			\$	cts.	\$	cts.
Hudon, Ephrem.....	Montréal .....	50				
Hudon, Victor.....	do .....	100	5,000		500	
Henderson, D. H.....	do .....	25	10,000		1,000	
			2,500		250	
Joseph, Jesse.....	do .....	100		10,000		1,000
Jodoin, Amable, fils .....	do .....	100		10,000		1,000
Jetté, L. A.....	do .....	50		5,000		500
Kay, Frederick W.....	do .....	350		35,000		3,500
Lyman, Henry.....	do .....	100		10,000		1,000
Leblanc et Cassidy.....	do .....	50		5,000		500
Laberge, A., et fils .....	do .....	25		2,500		250
Leveiller, Joseph.....	do .....	50		5,000		500
Laurier, Wilfred.....	Arthabaskaville .....	10		1,000		100
Latraverse, Regis.....	Montréal .....	10		1,000		100
Labine, Jules.....	do .....	50		5,000		500
Lamy, Thomas.....	Yamachiche .....	10		1,000		100
Lambert, Francis X.....	Ottawa.....	10		1,000		100
Molson, John H. R.....	Montréal .....	50		5,000		500
Masson, Damase.....	do .....	100		10,000		1,000
Millard, Robert.....	do .....	100		10,000		1,000
Mercier, Joseph.....	do .....	50		5,000		500
Martin, Moïse.....	do .....	50		5,000		500
Mallette, L. Z. . . . .	do .....	25		2,500		250
Munro, Daniel.....	do .....	50		5,000		500
Matthieu, Euclide.....	do .....	25		2,500		250
Mercier, Felix.....	do .....	25		2,500		250
Major, Geo. W., M.D. ....	do .....	10		1,000		100
Moss, Geo. W.....	do .....	40		4,000		400
McDonald, Duncan.....	do .....	100		10,000		1,000
McCarthy, D. et J.....	Sorel.....	150		15,000		1,500
McNaughton, William.....	Montréal .....	100		10,000		1,000
McDougall, James.....	do .....	50		5,000		500
McGoun, Archibald.....	do .....	50		5,000		500
McGarvey, Owen.....	do .....	50		5,000		500
McNally, W. H.....	Ottawa.....	10		1,000		100
McCourville, Edward.....	Joliette .....	10		1,000		100
McCarthy, Catherine E.....	Sorel .....	30		3,000		300
McKenzie, Thomas.....	do .....	20		2,000		200
McKenzie, C. H.....	do .....	20		2,000		200
McCord, A. T., père.....	Toronto.....	10		1,000		100
Nelson, Horatio A.....	Montréal .....	100		10,000		1,000
Pratt, John.....	do .....	201		20,100		2,010
Proctor, Chas. D.....	do .....	100		10,000		1,000
Pallascio, G.....	do .....	50		5,000		500
Poupart, Joseph.....	do .....	50		5,000		500
Prefontaine & Pariseau.....	do .....	50		5,000		500
Roy, Adolphe.....	do .....	433		43,300		4,330
Rae, Jackson.....	do .....	50		5,000		500
Rodier, Hon. C. S.....	do .....	100		10,000		1,000
Rodier, Chas. S., fils.....	do .....	100		10,000		1,000
Rolland, J. B.....	do .....	50		5,000		500
Ramsay, Alexander.....	do .....	50		5,000		500
Rolland, J. D.....	do .....	10		1,000		100
Rolland, S. J. B.....	do .....	10		1,000		100
Rodier, Pierre A.....	do .....	17		1,700		170

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	No. des parts.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
			\$ cts.	\$ cts.
Rastoul, Abraham .....	Montréal .....	16	1,600	160
Reekie, R. James .....	do .....	100	10,000	1,000
Russell, Alexander.....	Ottawa.....	10	1,000	100
Rosa, Joseph .....	Québec .....	10	1,000	100
Richard, Edouard.....	L'Assomption.....	30	3,000	300
Renaud, J. W.....	Joliette.....	25	2,500	250
Renaud, J. B.....	Québec .....	10	1,000	100
Robillard, U. J.....	Beauharnois .....	20	2,000	200
Shepherd, R. W.....	Montréal .....	100	10,000	1,000
Sache, William .....	do .....	83	8,300	830
Stephen, George.....	do .....	100	10,000	1,000
Smith, William .....	do .....	100	10,000	1,000
Sincennes, J. F.....	do .....	100	10,000	1,000
Starnes, Hon. Henry.....	do .....	83	8,300	830
Swanston, John .....	do .....	50	5,000	500
Smith, G. F. C.....	do .....	50	5,000	500
St. Charles, F. X.....	do .....	50	5,000	500
Scholes, Francis.....	do .....	100	10,000	1,000
Scholes, H. H.....	do .....	75	7,500	750
Smith, Hon. D. A.....	do .....	50	5,000	500
Trudel, E. H., M.D.....	do .....	50	5,000	500
Tourville, Louis .....	do .....	50	5,000	500
Tempest, John W.....	do .....	50	5,000	500
Taillon, A. A.....	Sorel.....	10	1,000	100
Villeneuve, Nazaire .....	Montréal .....	100	10,000	1,000
Valois, Narcisse .....	do .....	50	5,000	500
Vinet, C. Fabien.....	do .....	50	5,000	500
Vezina, François.....	Québec.....	10	1,000	100
Valois, Jules .....	Montréal .....	29	2,900	290
Workman, Thomas .....	do .....	100	10,000	1,000
Wilson, Andrew.....	do .....	50	5,000	500
Walker, Alexander.....	do .....	83	8,300	830
Wilson, Thomas .....	do .....	100	10,000	1,000
		11,765	1,176,500	117,650

(Attesté),

ARCHD. MCGOUN,  
*Secrétaire-trésorier.*

## ACTIF.

*(Départements du feu et des garanties.)*

Biens-fonds (Bureaux: 179 rue St. Jacques, Montréal).....		\$85,000 00
Actions.	Valeur au pair.	Val. courante.
363 parts, fonds social de la banque des Marchands.....	\$36,300 00 ...	\$34,122 00
200 do do do Métropolitaine.....	20,000 00 ...	13,200 00
* Bons 6½ pour cent du havre de Montréal.....	50,000 00 ...	52,500 00
	<u>106,300</u> ...	<u>99,822 00</u>
Valeur courante des actions.....		99,822 00
Dépôt en argent dans la banque des Marchands du Canada.....		11,954 19
Balances entre les mains des agents.....		2,296 31
Effets à recevoir.....		230 64
Mobilier de bureau.....		1,429 10
Divers débiteurs.....		480 31
Total de l'actif dans les départements du feu et des garanties...		<u>\$201,212 55</u>

## PASSIF.

*(Départements du feu et des garanties.)*

Pertes par le feu établies mais non dues.....	\$1,200 00
do réclamées mais non établies.....	700 00
Montant total des pertes non liquidées .....	\$ 1,900 00
Réserve de ré-assurance pour les risques sur le feu encore existants...	63,620 97
do do pour le département des garanties.....	11,200 00
Montant total de toutes les obligations dans les départements du feu et des garanties, excepté le fonds social.....	<u>\$ 76,720 97</u>
Capital social versé .....	\$117,650 00
Surplus de l'actif dans les départements du feu et des garanties sur le passif de ces départements et le fonds social.....	<u>6,841 58</u>

*Mais comme le fonds social est applicable aux opérations de tous les départements de la compagnie, le surplus ci-dessus est sujet à changer suivant les ressources et les obligations du département des assurances sur la vie et contre les accidents.*

## REVENU.

*(Département du feu.)*

Total des recettes pour primes contre le feu.....	\$138,673 96
Moins ré-assurance, etc .....	8,780 22
Montant des recettes pour primes contre le feu.....	\$129,893 74
Intérêt sur compte courant à la banque.....	434 59
Intérêt et dividendes sur actions, et tous autres effets .....	5,975 01
Total.....	<u>\$136,303 34</u>
Reçu pour capital augmenté.....	17,650 00
Revenu total en argent.....	<u>\$153,953 34</u>

\* Déposés entre les mains du receveur-général.



## DÉPENSES.

*(Pour les risques contre le feu.)**(Département du feu.)*

Payé pour pertes survenues les années précédentes, (évaluées dans le rapport de l'année dernière à \$4,640 .....	\$ 4,621 78
Payé pour pertes survenues durant l'année.....	60,010 51
Moins—ré-assurances.....	2,000 00
Montant net payé pour ces pertes .....	\$58,010 51

Montant net payé durant l'année pour les pertes par le feu .....	\$62,632 29
Dividendes payés (\$2,665 comptant à divers actionnaires et billets donnés par les actionnaires annulés).....	4,590 32
Salaires, honoraires et tous autres frais des employés .....	8,668 62
Taxes.....	261 20

Autres paiements, savoir :—

Loyer.....	\$ 975 00
Combustible, gaz, frais de poste, etc.....	517 02
Impressions, annonces, papeterie .....	1,340 40
Plans, cartes, frais judiciaires, dépenses de voyage.....	1,079 21
Directeurs et auditeurs .....	550 00
Payé aux agences—commission, frais de poste, salaires, annonces, etc	8,515 61

12,977 24

Total des dépenses en argent.....	\$89,129 67
-----------------------------------	-------------

## RISQUES ET PRIMES.

*(Risques sur le feu en Canada.)*

	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier rapport .....		\$ 7,229,420	\$ 71,098 62
Prises durant l'année, nouvelles.. ..	3,649	9,108,897	101,213 73
“ “ renouvelées .....	1,314	4,583,851	39,162 20
Total.....		20,922,168	211,474 65
Moins—les polices périmées (y compris les polices renouv.).. ..		9,154,577	80,005 36
Total des polices en vigueur à date .....		11,767,591	131,469 29
Moins—ré-assurances.....		725,292	7,193 24
En vigueur le 31 décembre 1875.....		\$11,042,299	\$124,276 00

Nombre total des polices contre le feu en vigueur à date .....	
Montant total net en vigueur.....	\$ 11,042,299 00
Total des primes.....	124,276 05

Signé et assermenté le 31 janvier 1876, par

HUGH ALLAN,  
Président.

ARCH. MCGOUN,  
Secrétaire.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "COMMERCIAL UNION," DE  
LONDRES, EN ANGLETERRE.

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE, 1875.

*Secrétaire*—S. S. BROWN. | *Bureau Principal*—Londres, Angleterre.

Incorporée 28 septembre 1861.

*Agent en Canada*—FRED COLE. | *Bureau Central en Canada*—Montréal.

A commencé les opérations en Canada le 11 septembre 1863.

CAPITAL.

Montant du capital autorisé.....	£2,500,000 stg.,	\$12,166,666 67
do souscrit.....	2,500,000 "	12,166,666 67
do versé.....	250,000 "	<u>1,216,666 67</u>

ACTIF EN CANADA.

Canada 5s au pair et d'après la valeur courante (contre le feu).....	\$50,613 00	
Effets canadiens do do (sur la vie).....	100,343 00	
Tous les fonds placés en Canada, ou déposés entre les mains du Receveur-Général.....		\$150,556 00
Argent de la comp. déposé dans la banq. de l'Amérique Britannique du N. ....	\$1,623 23	
Banque Canadienne de Commerce.....	1,269 51	
Argent en caisse au bureau central.....	88 94	
		2,981 68
Balance entre les mains des agents en Canada.....		<u>19,650 35</u>
Total de l'actif en Canada... ..		<u>\$173,588 03</u>

PASSIF EN CANADA.

Montant des pertes réclamées, mais non établies .....	\$3,968 95	
do dénoncées, mais non réclamées... ..	2,000 00	
do contestées en cour.....	<u>4,000 00</u>	
Montant net des pertes non liquidées .....		\$9,968 95
Réserve de ré-assurance pour tous les risques contre le feu existants ....		77,155 67
Fonds pour ré-assurance pour les assurances sur la vie (estimé à).....		<u>72,388 73</u>
Total du passif en Canada.....		<u>\$159,513 35</u>

REVENU EN CANADA.

(*Département du feu.*)

Total des primes contre le feu reçues en argent .....	\$153,202 69	
Moins—ré-assurance, etc.....	<u>25,949 27</u>	
Montant net en argent reçu pour primes. ....		127,253 42
A ajouter les dividendes sur dépôts faits entre les mains du Recev.-Gén. Ces dividendes sont payés directement au bureau central à Londres.		8,551 23
Montant total du revenu en argent en Canada.....		<u><u>135,804 65</u></u>

## DÉPENSES EN CANADA.

(Département du Feu.)

Montant payé durant l'année pour pertes des années précédentes (estimé dans le rapport de l'année dernière à \$3,884.).....		3,884 00
Montant payé durant l'année pour pertes de 1875 .....	72,493 01	
Moins—Effets sauvés et frais de sauvetage.....	\$4,344 00	
do Montant reçu pour ré-assurance .....	6,745 09	
	11,089 09	
Montant net payé pour les pertes par le feu survenues en 1875.....		61,403 92
Montant total payé pour les pertes par le feu en Canada...		65,287 92
Payé pour commission ou courtage.....		28,679 31
do taxes en Canada.....		167 70
do pour constatation des pertes.....		443 42
do divers déboursés....		310 77
Montant total des dépenses en argent en Canada... ..		<u>\$94,889 12</u>

## RISQUES ET PRIMES.

(Risques contre le feu en Canada.)

	Montant.	Primes.
Total des polices en vigueur à la date du dernier rapport..	\$6,404,891 00	85,415 71
Polices nouvelles prises durant l'année.....	11,811,363 00	127,407 47
Polices renouvelées durant l'année.....	2,530,097 00	25,678 12
Total.....	20,746,351 00	238,501 30
Moins—les polices périmées, y comp. les polices renouv.	8,447,154 00	87,143 18
Total des polices en vigueur à la fin de l'année.....	12,299,197 00	151,358 12
Moins—ré-assurances.....	1,833,004 00	20,922 14
Montant net en vigueur le 31 déc. 1875.	10,466,193 00	130,435 98
Montant total en vigueur en Canada.....		10,466,193 00
Montant total des primes sur ces polices.....		130,435 98

Signé et assermenté le 29 janvier 1876, par

FRED. COLE.

## OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875

(Extrait du rapport des directeurs, février 1876.)

## COMPTE POUR LE FEU,

Depuis le 1er janvier au 31 décembre 1875.

Dt.

	£.	s.	d.
Au fonds des assurances contre le feu au commencement de l'année...	216,273	16	4
Primes reçues, déduction faite des ré-assurances.....	503,854	19	10
Intérêts.....	9,785	11	2
	<u>£729,914</u>	<u>7</u>	<u>4</u>

## Av.

Pertes payées, déduction faite des ré-assurances.....	237,503	18	10
Pertes existantes, 31 décembre 1875.....	68,375	0	0
Commission et courtage à l'étranger.....	90,241	8	7
do do non liquidé.....	11,858	5	9
Dépenses d'administration.....	21,578	19	10
Mauvaises dettes.....	38	0	1
Montant pour profit et perte.....	40,000	0	0
Balance en mains.....	340,552	0	0

## Moins—les liquidations à venir—

Pertes estimées.....	68,375	0	0
Commission et courtage à l'étranger.....	11,858	5	9
	80,233	5	9

Montant du fonds des assurance contre le feu à la fin de l'année. 260,318 14 3

£729,914 7 4

## COMPTE DE LA NAVIGATION.

*Depuis le 1er janvier au 31 décembre 1875.*

## Dt.

	£	s.	d.
Montant du fonds pour la navigation au commencement de l'année ...	171,645	17	0
Primes reçues, déduction faite des ré-assurances, escomptes et retours .....	232,808	6	5
Escompte sur les timbres de poste.....	11	3	6
Intérêts .....	6,302	5	7
	<u>£410,767</u>	<u>12</u>	<u>6</u>

## Av.

Réclamations payées.....	£214,812	17	5
Moins—les pertes auxquelles il a été pourvu, 31 décembre 1874.....	20,500	0	0
	194,312	17	5
Pertes existantes estimées, 31 décembre 1875 .....	5,476	0	0
Souscriptions au Lloyds' et aux Régistres.....	862	3	6
Frais d'administration .....	10,935	11	3
Mauvaises dettes.....	940	11	1
Balance en mains.....	£203,716	9	3
Moins—les pertes existantes, estimées comme ci-dessus .....	5,476	0	0
Montant du fonds pour la navigation à la fin de l'année .....	198,240	9	3
	<u>£410,767</u>	<u>12</u>	<u>6</u>

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES,

*Depuis le 1er janvier au 31 décembre 1875.*

## Dt.

Balance de compte pour l'année dernière.....	58,491	7	3
Intérêt et dividendes non portés aux divers chapitres.....	17,205	7	7
Profits provenant des assurances contre le feu .....	40,000	0	0
Honoraires pour transfert.....	31	2	6
	<u>£115,727</u>	<u>17</u>	<u>4</u>

## Av.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Par dividende payé 10 mars 1875.....	25,000	0	0			
Fonds de réserve .....	10,000	0	0			
				35,000	0	0
Dividende intérimaire payé 10 septembre.....				6,250	0	0
Directeurs et auditeurs.....	8,315	0	0			
Salaires—Bureau central.....	2,580	0	0			
do Succursales.....	206	17	5			
Loyer et taxes.....	3,436	7	10			
Annonces, impressions et papeterie.....	552	0	6			
Frais de route, frais de port et envois .....	79	12	2			
Frais judiciaires.....	198	9	0			
Dépenses des agences locales .....	909	0	0			
Additions, réparations, etc.....	1,491	3	7			
Messagers, serviteurs et divers.....	1,470	12	10			
				19,239	3	4
Bureaux tenus à titre d'immeubles en franc-alleu, à part leur valeur				1,600	0	0
Baïance .....				53,638	14	0
				£115,727	17	4

## B I L A N .

31 décembre 1875.

## Dt.

	£	s.	d.
Au capital des actionnaires.....	250,000	0	0
Fonds général de réserve.....	100,000	0	0
Fonds de réserve pour placements.....	3,080	9	3
Fonds pour le feu.....	260,318	14	3
Compte pour assurances sur la vie suivant bilan séparé.....	463,068	13	9
Fonds de la navigation.....	198,240	9	3
Compte de profits et pertes.....	53,638	14	0
Effets à payer .....	20,893	3	5
Dividendes non réclamés.....	46	10	0
Dépôts pour le feu .....	40	11	11
			1,349,327 5 10
Pertes par le feu encore existantes.....	£68,375	0	0
Commission pour le feu.....	11,858	5	9
Pertes dans la navigation.....	5,476	0	0
			85,709 5 9
			£1,435,036 11 7

## Av.

	£	s.	d.
Par placements sur la vie et comptes non liquidés, suivant bilan séparé.....	463,068	13	9
Hypothèques sur propriétés dans le Royaume-Uni .....	171,672	6	6
Placements—			
Sûretés du gouvernement britannique.....	92,246	16	1
Sûretés du gouvernement colonial.....	19,030	0	0
Sûretés du gouvernement des Etats-Unis.....	138,758	9	0
Sûretés du gouvernement belge et brésilien.....	11,669	11	1
Actions du chemin de fer des Indes, garanties.....	46,026	9	6
Actions de chemin de fer et autres et débentures-actions.....	80,422	6	6
Actions de chemin de fer et autres actions et parts (préfé- rentielles et ordinaires).....	76,113	9	6

Bureaux possédés à titre d'immeubles en franc-alleu, 19 et 20,			
Cornhill .....	55,400	0	0
Prêts sur garanties personnelles.....	9,119	16	4
Balances des succursales et agences.....	89,212	16	4
Pertes par le feu dues par d'autres compagnies.....	3,607	8	8
<i>A liquider—</i>			
Primes sur le feu.....	6,602	7	10
Primes sur la navigation, dues le 8 janvier 1876.....	17,607	15	8
Intérêt.....	1,258	9	7
EN CAISSE—Sur dépôts.....	116,700	0	0
En mains et sur comptes courants.....	23,364	9	9
	<u>140,064</u>	<u>9</u>	<u>9</u>
Effets à recevoir.....	10,688	2	9
Timbres en mains.....	764	7	10
Compte en suspens.....	1,702	15	2
	<u><u>£1,435,036</u></u>	<u><u>11</u></u>	<u><u>7</u></u>

Revisé et trouvé correct,

HENRY W. PEEK,  
*Président,*

A. J. MUNDELLA,  
*Vice-président.*

S. STANLEY BROWN,  
*Secrétaire.*

WILLIAM MILNES,  
ROBERT PORTER,  
CHARLES J. WYLIE, } *Auditeurs.*

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "GUARDIAN" CONTRE LE  
FEU ET SUR LA VIE.

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

A. HAMILTON—*Président.*R. G. C. BROWNE—*Secrétaire.*

*Bureau principal*—Londres.—Organisée en 1821.

*Agents en Canada*—ROBERT SIMMS et Cie. et GEORGE DENHOLM.

*Bureau Central en Canada*—Montréal.

A commencée ses opérations en Canada le 1er mai 1869.

CAPITAL.

Montant du capital autorisé.....	£2,000,000 stg....	\$9,733,333 33
Do souscrit.....	2,000,000 „ ....	9,733,333 33
Do versé.....	1,000,000 „ ....	4,866,666 66

ACTIF EN CANADA.

* Effets canadiens.....	100,343 68
-------------------------	------------

PASSIF EN CANADA.

Réserve de ré-assurance pour tous les risques par le feu en Canada non expirés.....	22,363 36
--	-----------

REVENU EN CANADA.

Total des recettes en argent pour prime sur le feu.....	\$ 52,108 38
Moins, ré-assurances, etc .....	1,203 34
Montant en argent pour primes durant l'année.....	50,905 04
* Ajouter l'intérêt sur effets canadiens entre les mains du Receveur-Général	6,020 62
Montant total du revenu perçu durant l'année.....	\$ 56,925 66

DÉPENSES EN CANADA.

Montant payé pour pertes survenues durant l'année....	\$ 25,717 59
Moins—recettes, pour ré-assurance.....	1,441 96
Total payé pour pertes par le feu en Canada.....	24,275 63
Payé ou alloué pour commission ou courtage.....	7,323 44
Payé pour taxes.....	394 05
Annonces, frais de port, télégrammes, papeterie, plans, etc.....	1,120 69
Montant total des dépenses en argent en Canada.....	\$33,113 81

\* Déposés entre les mains du Receveur-Général pour les pertes par le feu, et dont l'intérêt est payé directement au bureau central à Londres.

## RISQUES ET PRIMES.

*Risques sur le feu en Canada.*

	Nombre.	Montant.	Primes.
Total des polices en vigueur à la date du dernier rapport.....	1721	\$ 4,517,167	43,053 29
Folices nouvelles prises pendant l'année.....	900	2,938,829	24,158 15
do do renouvelées.....	896	2,931,020	26,966 76
<b>Total.....</b>	<b>3517</b>	<b>10,387,016</b>	<b>94,178 20</b>
Moins—les polices indiquées comme périmées.....	714	2,356,684	18,466 41
Moins les polices renouvelées.....	896	2,931,020	26,966 76
<b>Total des polices en vigueur à la fin de l'année 1907</b>	<b>2803</b>	<b>8,030,332</b>	<b>75,711 79</b>
Moins—les ré-assurances.....	896	2,931,020	26,966 76
<b>Total des polices en vigueur à la fin de l'année 1907</b>	<b>1907</b>	<b>5,099,312</b>	<b>48,745 03</b>
Moins—les ré-assurances.....		51,667	449 50
<b>Montant en vigueur le 31 décembre 1875.....</b>	<b>1907</b>	<b>\$ 5,047,645</b>	<b>\$ 48,295 53</b>
Nombre total de polices en vigueur.....	1,907		
“ total en vigueur.....			\$5,047,645 00
“ total des primes sur ces polices.....			48,295 53

Signé et assermenté le 24 février 1876, par

GEORGE DENHOLM.

ETAT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

*(Extrait du rapport des directeurs, le 7 juin 1876.)*

## COMPTE DU REVENU POUR LE FEU.

Dt.

	£	s.	d.
Montant du fonds des assur. contre le feu au commenc. de l'année, savoir :—			
Fonds général de réserve.....	£ 216,000	0	0
Fonds de réserv. p. les prim. dues aux polices non exp. le 24 déc. 1874.	76,000	0	0
Quote-part de profits devant être portés aux dividende et bonus des actionnaires, juillet, 1875.....	25,779	6	7
	<b>317,779</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
Primes reçues, déduction faite des ré-assurances.....	188,921	12	5
Intérêt et dividendes .....	14,561	0	4
Profit réalisé sur vente de placements.....	744	3	4
	<b>£522,006</b>	<b>2</b>	<b>8</b>

Av.

	£	s.	d.
Proportion de profit payé aux actionnaires en juillet 1875.....	25,779	6	7
Pertes par le feu—déduction des ré-assurances.....	101,246	18	0
Frais d'administration. ....	22,956	5	6
Commission .....	23,292	7	4
Mauvaises dettes des agents. ....	113	7	8
Valeur retranchée dans les livres pour les effets dépréciés du chemin de fer des Indes.....	1,000	0	0
Montant du fonds des assurances contre le feu à la fin de l'année, comme par le bilan séparé du fonds des assurances contre le feu ci-dessous :			
Fonds de réserve pour les primes.....	£80,000	0	0
Fonds général de réserves.....	236,000	0	0
Quote-part de profit devant être portés aux dividende et bonus des actionnaires, 1876.....	31,617	17	7
	<b>347,617</b>	<b>17</b>	<b>7</b>
	<b>£522,006</b>	<b>2</b>	<b>8</b>



## BILAN DES OPÉRATIONS SUR LE FEU.

*Obligations.*

Dt.

	£	s.	d.
Aux fonds entiers, suivant le compte du revenu par le feu.....	347,617	17	7
Pertes par le feu existantes.....	£25,691	4	7
do primes de ré-assurance.....	5,833	15	5
Comptes des gens de métier dus mais non payés.....	1,285	14	11
Commission due, mais non payée.....	550	0	0
	<u>33,340</u>	<u>14</u>	<u>11</u>
	<u>£380,958</u>	<u>12</u>	<u>6</u>

*Actif.*

Av.

	£	s.	d.
<i>Placements—</i>			
Sûretés du gouvernement anglais.....	69,609	11	3
Sûretés des gouvernements Indien et Colonial.....	53,671	15	5
Sûretés des gouvernements étrangers—			
Etats-Unis, 5-pour cent. fonds consolidé.....	30,927	16	8
Etats-Unis, 6 pour cent. bons enregistrés, 1881.....	21,070	19	0
Etats-Unis, 5 pour cent. bons 10 40.....	13,805	10	9
Débitures de ch. de fer et autres et débet.-actions (anglaises)..	141,833	17	6
Prêts et actions (préférentielles anglaises).....	9,820	12	4
Prêt fait à la compagnie de sauvetage de Londres.....	150	0	0
Balances entre les mains des agents.....	17,962	7	10
Primes de ré-assurance existantes.....	6,880	6	9
Intérêt.....	4,595	19	10
Argent en mains et sur comptes courants.....	8,161	0	9
Effets à recevoir.....	2,468	14	5
	<u>£380,958</u>	<u>12</u>	<u>6</u>

---



---

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU DE HARTFORD.**

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

Président—GEO. L. CHASE.

Secrétaire—J. D. BROWNE.

Bureau principal—Hartford, Conn., E.U. Organisée en mai 1810.

Agent-général en Canada—ROBERT WOOD, Montréal.

A commencé ses opérations en Canada en 1836.

CAPITAL.

Versements payés au comptant..... \$1,000,000 00

ACTIF EN CANADA.

	Valeur au pair.	Valeur courante.	
*Bons des E.U.....	\$55,000 00	\$65,700 00	
*271 actions, Banque Ontario.....	10,840 00	12,861 66	
*100 actions, Banque de Montréal.....	20,000 00	40,906 00	
	\$85,840 00	\$119,467 66	
Valeur totale courante.....			\$119,467 66
Total de l'actif en Canada.....			\$119,467 66

PASSIF EN CANADA.

Montant des pertes par le feu en voie de règlement.....	\$1,321 26	
do do contestées—en cour.....	750 00	
do do non en cour.....	1,250 00	
Montant net des pertes non liquidées en Canada.....		\$3,321 26
Réserve de ré-assurance pour les risques existants (estimés à).....		48,000 00
Total du passif en Canada.....		\$51,321 26

REVENU EN CANADA.

Recettes pour primes.....	\$96,053 99
Dividendes sur actions .....	5,240 00
Revenu total en argent en Canada.....	\$101,293 99

DÉPENSES EN CANADA.

Payé pour pertes sur le feu en Canada.....	\$65,394 12
do commission ou courtage .....	9,605 00
Tous autres paiements faits en Canada.....	5,000 00
Dépenses totales en Canada.....	\$79,999 12

Nombre total des polices en vigueur à date en Canada porté à 6,000.	
Montant total assuré.....	\$6,000,000 00
Montant total des primes.....	96,000 00

\*Déposés entre les mains du Receveur-Général.

Signé et assermenté le 7 février 1876, par

ROBERT WOOD,

## OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

(Rapport pour l'année expirée le 31 décembre 1875, suivant le relevé fourni au commissaire des assurances de l'Etat du Connecticut.)

## ACTIF.

Immeubles .....	\$398,175 60
Actions et bons—valeur au pair, \$1,067,900; valeur courante.....	1,328,275 06
Prêts sur bons et morts-gages.....	751,750 00
Argent en mains et en banques et items au comptant.....	238,853 09
Argent entre les mains des agents et en transit.....	268,218 07
Loyers et intérêt accumulés.....	46,913 06
<b>Total de l'actif.....</b>	<b>\$3,032,184 88</b>

## PASSIF.

Montant des pertes non liquidées.....	\$227,599 87
Primes non échues.....	983,920 50
Dividendes restant à payer.....	3,345 00
Dû et échu en faveur des agents, etc.....	26,250 00
<b>Total du passif, excepté le fonds social.....</b>	<b>\$1,241,115 37</b>

Capital-actions payé.....	\$1,000,000 00
Surplus au-delà des obligations et du capital-actions.....	791,069 51

## REVENU.

Montant en argent reçu pour primes.....	\$1,913,406 61
Intérêt et dividendes sur prêts, effets et bons, etc.....	140,203 34
Autre revenu.....	13,114 47

<b>Revenu total en argent.....</b>	<b>2,066,724 42</b>
------------------------------------	---------------------

## DÉPENSES.

Payé pour pertes.....	\$998,379 26
Dividendes aux actionnaires.....	198,160 00
Commission ou courtage.....	278,231 55
Salaires, honoraires et autres déboursés pour les employés.....	119,133 16
Taxes.....	43,145 72
Divers.....	108,220 26

<b>Dépenses totales en argent.....</b>	<b>\$1,745,269 95</b>
--	-----------------------

## RISQUES ET PRIMES.

Risques encourus pendant l'année—Montant.....	\$146,979,896
Primes sur ces polices.....	\$1,880,653 35
<b>Total des primes en vigueur le 31 décembre 1875.....</b>	<b>139,965,539</b>
Primes sur ces polices.....	\$1,788,946 36

---



---

**LA COMPAGNIE IMPÉRIALE D'ASSURANCE DE LONDRES.**

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DECEMBRE 1875.

Président—HENRY WM. EATON, M.P. | Gérant-en-chef—E. COZENS SMITH.

Bureau principal—Londres, Angleterre. Organisée, A.D. 1803.

Agent en Canada—RINTOUL, FRÈRES | Bureau central en Canada—Montréal.

A commencé ses opérations en Canada, A.D. 1864.

CAPITAL.

Capital social autorisé.....	£1,600,000 stg. ...	\$7,778,666 67
do do souscrit.....	1,600,000 " ...	7,778,666 67
Montant versé en argent.....	700,000 " ...	3,406,666 67

ACTIF EN CANADA.

*Debentures du Canada, 6 pour cent.....	\$ 1,000 00	
* do Consolidés, 5 pour cent.....	48,666 67	
*Effets canadiens.....	50,400 00	
Total.....		\$100,066 67
Balances entre les mains des agents.....		16,600 85
Total de l'actif en Canada.....		\$116,667 52

PASSIF EN CANADA.

(Pour pertes sur le feu en Canada.)

Réclamations établies mais non payées.....	\$ 4,500 00	
Réclamations faites mais non établies.....	5,950 00	
Contestées (en cour).....	11,900 00	
Montant net des pertes non liquidés en Canada.....		\$22,350 00
Réserve pour ré-assurance, pour tous les risques contre le feu existants en Canada.....		60,804 93
Total du passif en Canada.....		\$83,154 93

REVENU EN CANADA.

Total des recettes en argent pour primes sur le feu.....	\$130,675 68	
Moins ré-assurance, etc.....	3,730 02	
Montant net reçu en argent pour primes.....		\$126,945 66
† A ajouter les dividendes sur effets déposés entre les mains du Recev-Gén... .....		5,517 00
Revenu total en argent en Canada.....		\$132,462 66

\* Déposés entre les mains du Receveur-Général.

† Ces dividendes sont payés directement au bureau central à Londres.

## DÉPENSES EN CANADA.

*(Pour les risques contre le feu en Canada.)*

Payé pour pertes encourues les années précédentes.....	\$13,276 37
(Estimées dans le dernier rapport à \$14,961 14.)	
Payé pour pertes encourues pendant l'année.....	92,665 65
Montant total net payé pour pertes par le feu en Canada...	\$105,942 02
Commission et tous autres déboursés des employés.....	19,657 47
Payé pour taxes en Canada.....	1,293 33
Diverses dépenses—frais de route, papeterie, frais de port, annonces, etc.....	4,129 78
Dépenses totales en argent en Canada.....	\$131,022 60

## RISQUES ET PRIMES.

*(Risques sur le feu en Canada.)*

	No.	Montant.	Primes.
Total des polices en vigueur à la date du dernier rapport	4,554	\$10,452,343	\$134,794 59
Polices nouvelles prises durant l'année.....	2,593	6,072,017	61,134 19
Polices renouvelées do .....	2,428	5,927,076	68,457 36
Total .....	9,575	22,451,437	264,386 14
Moins les polices périmées (y compris les polices renouv.)..	5,251	12,178,054	144,809 56
Total des polices en vigueur à date... ..	4,324	10,273,383	119,576 58
Moins—ré-assurances.....		156,140	1,639 20
Total net des polices en vig. au 31 déc. 1875....	4,324	10,117,243	117,937 38
Nombre total des polices en vigueur en Canada, 4,324.....			
Montant total net en vigueur.....		\$10,117,243 00	
Total des primes sur ces polices.....			117,937 38

Signé et assermenté le 1er mars 1876, par

W. H. RINTOUL.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE LA COMPAGNIE IMPÉRIALE D'ASSURANCE  
CONTRE LE FEU, POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉC. 1875.*(Relevés fournis par les agents canadiens.)*

## PROFITS.

	£	s.	d.
Primes reçues sur £179,041,492 stg.....	512,193	8	11
Intérêt sur placements.....	47,019	11	9
Différences sur l'achat et vente des placements.....	5,629	5	8
	£564,842	6	4

## PERTES.

	£	s.	d.
Pertes par le feu.....	253,967	18	8
Frais d'administration.....	150,685	14	10
Dividendes payés aux propriétaires.....	60,000	0	0
Dettes mauvaises et douteuses des agents retranchées.....	244	4	7
Balance reportée.....	99,944	8	3
	£564,842	6	4

## PASSIF.

	£	s.	d.
Reste, 1803 au 31 décembre 1874.....	460,853	18	8
Balance des profits et pertes reportées au 31 décembre 1875.....	99,944	8	3
<hr/>			
Reste, 1803 au 31 décembre 1875 .....	560,798	6	11
A ajouter au capital-actions, 1875.....	700,000	0	0
<hr/>			
	1,260,798	6	11
Pertes non-liquidées.....	124,298	0	0
Effets à recevoir.....	20,271	9	7
Dividendes non-réclamés .....	1,571	11	6
Compte des gens de métier, etc.....	1,290	10	0
Commission et dépenses dues aux agents.....	19,623	0	0
Cie. d'assurance Nationale d'Irlande,—Compte de réassurance .....	745	9	7
<hr/>			
	£167,800	0	0
<hr/>			
	£1,428,598	7	7

## ACTIF.

	£	s.	d.
Sûretés du gouvernement britannique.....	413,993	2	9
Actions de banques.....	23,968	2	6
Bons de la cité, Londres.....	36,535	0	0
Bons du bassin et actions .....	67,789	0	0
Actions-débitures, Cie. de navig. à vap. de la Péninsule et Orientale....	12,500	0	0
Actions préférentielles, 1874, Cie. générale de navigation à vapeur.....	10,000	0	0
Débitures du chemin de fer britannique et actions.....	202,196	9	4
Prêts garantis.....	31,885	0	0
Bureaux possédés à Londres à titre d'immeubles en franc-alleu.....	£116,841	0	8
Maisons possédés par bail.....	9,616	7	3
<hr/>			
	126,457	7	11
Actions de la Cie. Impériale contre le feu entre les mains des 4 syndic..	2,091	15	6
Prêts faits aux courtiers de change avec garanties.....	40,000	0	0
Débitures et actions du chemin de fer Occidentale.....	55,841	10	0
Sûretés coloniales et étrangères.....	236,615	17	0
<hr/>			
	1,259,873	5	0
Argent entre les mains des banquiers .....	10,929	17	5
Effets à recevoir.....	14,276	14	8
Dû par les agents et les succursales de la compagnie.....	142,776	8	11
Argent dans les bureaux des compagnies.....	462	4	1
Dû pour garanties des autres bureaux.....	238	12	6
Loyers dûs.....	41	5	0
<hr/>			
	£1,428,598	7	7

CHARLES BARCLAY, }  
 F. A. BEVAN, } *Auditeurs.*  
 JNO. H. HALE, }

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU DITE " DES RISQUES  
ISOLÉS ET DES CULTIVATEURS."

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 OCTOBRE 1875.

*Président*—L'hon. ALEX. MACKENZIE.

*Secrétaire*—J. MAUGHAN, jr., Agent.

*Bureau Principal*—TORONTO.

Organisée ou incorporée 14 avril 1871; et opérations commencées en Canada juill. 1871.

CAPITAL.

Montant du capital autorisé .....	\$1,000,000 00
“ “ souscrit .....	600,000 00
“ “ versé en argent .....	60,000 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
L'hon. Geo. Brown .....	Toronto.....	2,500	00	250	00
Geo. S. Birrell.....	London.....	10,000	00	1,000	00
Ira Breck.....	Kingston.....	2,500	00	250	00
Beaufort et Fils .....	Montréal.....	6,000	00	600	00
B. M. Britton .....	Kingston.....	5,000	00	500	00
H. A. Betts.....	do .....	5,000	00	500	00
H. C. R. Becher .....	London.....	1,000	00	100	00
A. J. Cattanach.....	Toronto.....	2,500	00	250	00
V. Cronyn .....	London.....	9,000	00	900	00
G. Cheney.....	Montréal.....	10,000	00	1,000	00
L'hon. M. C. Cameron.....	Toronto.....	5,000	00	500	00
J. D. Dalton.....	do .....	15,000	00	1,500	00
S. W. Farrell .....	do .....	2,500	00	250	00
C. F. Goodhue .....	London.....	5,000	00	500	00
A. Gunn .....	Kingston.....	5,000	00	500	00
C. F. Gildersleeve .....	do .....	7,500	00	750	00
J. P. Gildersleeve.....	do .....	5,000	00	500	00
E. K. Green.....	Montréal.....	5,000	00	500	00
E. N. Hyman.....	London.....	2,500	00	250	00
J. D. Irwin .....	Toronto.....	7,500	00	750	00
D. T. Irish .....	Montréal.....	2,500	00	250	00
J. K. Kerr .....	Toronto.....	7,500	00	750	00
D. Macfie.....	London.....	25,000	00	2,500	00
J. Macdonald.....	Toronto.....	5,000	00	500	00
R. M. Moore .....	Kingston.....	5,000	00	500	00
L'hon. A. Mackenzie.....	Ottawa.....	5,000	00	500	00
Jno. Maughan, jr .....	Toronto.....	2,000	00	200	00
J. et C. Mackenzie .....	Ottawa.....	2,500	00	250	00
J. H. Mason .....	Toronto.....	2,000	00	200	00
L'hon. W. McMaster .....	do .....	5,000	00	500	00
H. A. Nelson.....	Montréal.....	500	00	50	00
S. Nordheimer.....	Toronto.....	7,500	00	750	00
A. W. Russell.....	do .....	5,000	00	500	00
L'hon. A. D. Shaw .....	do .....	2,500	00	250	00
L. W. Smith.....	do .....	5,000	00	500	00
R. Waddell.....	Kingston.....	1,000	00	100	00
R. Wilkes.....	Toronto.....	5,000	00	500	00
Rév. Isaac Helmuth .....	London.....	2,500	00	250	00
Hannah R. Van Vechten.....	New York.....	2,000	00	200	00
A. C. Buck.....	Caledonia.....	2,000	00	200	00

## LISTE DES ACTIONNAIRES — Suite.

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
O'Keefe et Cie .....	Toronto.....	2,000	00	200	00
Dr. J. H. Arnett .....	Hamilton .....	10,000	00	1,000	00
Mme. A. E. Shears.....	Toronto .....	5,000	00	500	00
Geo. Greig.....	do .....	5,000	00	500	00
Mme. H. S. Blake .....	Hamilton.....	10,000	00	1,000	00
A. Graham.....	London.....	8,000	00	800	00
S. Harper .....	Kingston.....	500	00	50	00
J. K. Kerr, en fidéi-commis.....	Toronto.....	7,500	00	750	00
Pellatt et Osler.....	do .....	2,000	00	200	00
John Walker.....	London.....	2,000	00	200	00
John Beatie.....	do .....	10,000	00	1,000	00
Jas. S. Cartwright.....	Kingston.....	5,000	00	500	00
D. F. Shaw.....	Toronto .....	2,500	00	250	00
H. McMahon .....	London.....	2,500	00	250	00
H. J. Jones .....	Perche Station, P.O.....	7,000	00	700	00
Jas. N. Bain .....	St. Polycarpe.....	1,000	00	100	00
Jos. O. Remillard .....	do .....	500	00	50	00
Elie Lemire.....	L'Assomption.....	1,000	00	100	00
Achille Archambault .....	do .....	2,000	00	200	00
Jean R. Morrier.....	Napierville .....	1,000	00	100	00
Mme. Caroline Morrier.....	do .....	500	00	50	00
Henry R. Morrier .....	do .....	500	00	50	00
François X. Tassé, M.D.....	St. Vincent de Paul .....	1,300	00	130	00
Charles F. Painchaud.....	Varenes.....	5,000	00	500	00
Rév. J. Gravel .....	La Prairie .....	1,000	00	100	00
L'hon. Louis Archambault.....	L'Assomption .....	9,000	00	900	00
Jos. H. Bellerose, M.P.....	St. Vincent de Paul.....	7,100	00	710	00
L'hon. J. Armand.....	Rivière des Prairies.....	2,000	00	200	00
Jos. N. A. Archambault.....	Varenes .....	1,000	00	100	00
Rév. G. P. Villeneuve .....	L'Assomption .....	1,500	00	150	00
Louis Guilbault .....	do .....	1,000	00	100	00
Rév. F. Dorval .....	do .....	6,000	00	600	00
Rév. J. Gaudet .....	do .....	500	00	50	00
Jean B. Forest .....	do .....	1,000	00	100	00
Jean D. Rivest .....	do .....	1,000	00	100	00
Felix Voligny .....	Contrecoeur .....	500	00	50	00
Rév. Jos. L. Mongeau .....	Longue Pointe .....	1,000	00	100	00
Mlle Darie Martel.....	L'Assomption .....	200	00	20	00
Jos. L. Martel .....	do .....	2,000	00	200	00
Godefroy Martel.....	do .....	600	00	60	00
Pierre Martel .....	do .....	200	00	20	00
François Forest.....	do .....	1,000	00	100	00
Rév. C. E. Frenette .....	L'Islet .....	500	00	50	00
L'hon. P. E. Dostaler .....	Berthier .....	2,000	00	200	00
Arch. Dostaler .....	do .....	200	00	20	00
Rév. F. X. Delage .....	L'Islet .....	1,000	00	100	00
Rév. Thos. Dagenais.....	St. Sauveur.....	500	00	50	00
Chas. Marcotte.....	L'Islet .....	1,000	00	100	00
N. Lavoie .....	do .....	200	00	20	00
G. Villeneuve .....	Lachenaie.....	300	00	30	00
Collège de L'Assomption .....	L'Assomption .....	1,000	00	100	00
Edouard Richard.....	do .....	2,000	00	200	00
Ludger Forest .....	do .....	1,000	00	100	00
Rév. F. Rochette .....	Sault au Recollet.....	2,500	00	250	00
Pierre Tho. Levesque.....	L'Assomption .....	3,000	00	300	00
Z. Archambault.....	do .....	1,000	00	100	00
Rév. Paul W. Thivierge .....	St. Bonaventure .....	100	00	10	00
Jos. C. Daigneault.....	St. Michel des Saints .....	100	00	10	00
Louis A. Seers.....	Beauharnois .....	4,000	00	400	00
Jos. Anctil .....	St. Philippe .....	8,000	00	800	00
Jean J. Pominville.....	St. Vincent de Paul.....	3,000	00	300	00



LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscrip- tions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
A. Dostaler .....	Berthier .....	1,000 00	100 00
Pierre Labelle .....	St. Arsène.....	100 00	10 00
N. Prevost .....	Ste. Scholastique .....	2,000 00	200 00
Jos. Trudel .....	Batiscan .....	400 00	40 00
R. Trudel .....	do .....	200 00	20 00
J. B. L. Lantier.....	St. Polycarpe .....	1,000 00	100 00
J. A. Lantier .....	do .....	2,500 00	250 00
E. Laberge, M.P.P.....	Ste. Philomène.....	2,000 00	200 00
E. A. Beaudry .....	Varennes .....	500 00	50 00
O. Genereux .....	Berthier .....	3,000 00	300 00
T. Germain Belisle.....	Montréal .....	1,000 00	100 00
E. Mathieu.....	Lachenaie .....	1,000 00	100 00
L. Pare .....	St. Vincent de Paul.....	500 00	50 00
D. H. Pare .....	do .....	200 00	20 00
S. Pagnuelo .....	Montréal .....	1,000 00	100 00
Rev. B. Paquette .....	Québec .....	1,000 00	100 00
Rev. P. Sax .....	St. Romuald .....	1,000 00	100 00
J. A. Duchesneau.....	Terrebonne.....	2,000 00	200 00
Rev. F. A. A. Toupin.....	Rivière des Prairies.....	500 00	50 00
M. Guerin .....	St. Vincent de Paul .....	200 00	20 00
F. Benoit .....	Sault au Récollet .....	2,000 00	200 00
Hon. W. H. Chaffers .....	St. Césaire .....	2,500 00	250 00
Jos. Gaudet, M.P.....	Gentilly ou Nicolet .....	1,000 00	100 00
Ross, John J., M.P.....	Ste. Anne de la Pocatière.....	2,000 00	200 00
E. Richard, M.P.....	Stanford.....		
Hon. T. Robitaille, M.P.....	New Carlisle .....	1,000 00	100 00
Hon. C. Cormier.....	Somerseset.....	2,000 00	200 00
L. H. Trudeau .....	Henryville .....	400 00	40 00
Pierre L. O'Donoghue .....	do .....	200 00	20 00
A. Brunel .....	St. Pierre les Becquets.....	200 00	20 00
L. Sylvestre .....	L'Isle au Castor .....	200 00	20 00
B. E. Pelland.....	Berthier-en-haut .....	300 00	30 00
E. Pellerin .....	do .....	1,000 00	100 00
D. McKercher .....	do .....	500 00	50 00
Rev. U. Archambault .....	St. Barthélemy .....	200 00	20 00
F. E. Rouleau .....	do .....	100 00	10 00
L. Vadnait.....	St. Cuthbert.....	500 00	50 00
L. Tranchemontagne .....	Berthier-en-haut .....	1,000 00	100 00
Rev. A. Brien .....	St. Cuthbert .....	100 00	10 00
F. X. A. Biron.....	St. Cuthbert.....	500 00	50 00
C. Dorion .....	L'Assomption.....	2,000 00	200 00
Mlle M. L. Dorion .....	do .....	1,000 00	100 00
N. Fanning .....	Ottawa .....	1,000 00	100 00
L. Beaubien, M.P.....	Montréal .....	100 00	10 00
N. H. Bourgouin.....	do .....	500 00	50 00
A. Racine .....	Laprairie.....	1,000 00	100 00
J. Gauthier .....	Lachine .....	2,500 00	250 00
A. Pinsonnault .....	St. Jacques le Mineur.....	100 00	10 00
E. A. De St. George .....	Cap Santé .....	1,000 00	100 00
J. Dufresne.....	Trois-Rivières .....	100 00	10 00
A. Archambault.....	L'Assomption .....	2,000 00	200 00
B. Bourgeois .....	Trois-Rivières .....	200 00	20 00
M. Caron .....	do .....	500 00	50 00
D. F. Dufresne.....	do .....	500 00	50 00
Rev. J. B. Rioux .....	St. Louis.....	2,000 00	200 00
Nérée Heneau.....	L'Epiphanie.....	1,000 00	100 00
E. Mailoux, M.P.....	do .....	1,000 00	100 00
P. S. Gendron, M.P.....	Ste. Rosalie .....	200 00	20 00
E. Lacerte, M.P.....	Yamachiche .....	500 00	50 00
Jos. F. Armand.....	Rivière des Prairies.....	1,000 00	100 00
P. Barrette .....	St. Vincent de Paul.....	100 00	10 00

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Noms.	Résidence.	Montant	Payé en argent.
		des souscrip- tions.	
		\$ cts.	\$ cts.
M. Branchaud .....	Beauharnois .....	1,500 00	150 00
D. Gaudet .....	St. Armand des Plaines....	1 000 00	100 00
L. A. Jetté.....	Montréal .....	2,000 00	200 00
Rév. V. Plinguet.....	L'Île du Pads .....	1,000 00	100 00
N. Dugas.....	St. Jacques de L'Achigan..	100 00	10 00
C. E. Paré .....	St. Vincent de Paul.....	1,000 00	100 00
Jos. Paré .....	do .....	1,000 00	100 00
Jos. L. Lafontaine.....	Roxton Falls .....	300 00	30 00
L. D. Lafontaine.....	St. Edouard.....	2,000 00	200 00
C. Paré .....	Montréal.....	500 00	50 00
Rév. Jos. N. Leclerc .....	St. Vincent de Paul.....	2,500 00	250 00
Rév. F. X. Trepanier.....	Montréal.....	1,000 00	100 00
Rév. J. St. Aubin.....	Henryville .....	100 00	10 00
Rév. M. D. Caisse.....	Pointe aux Trembles.....	2,000 00	200 00
G. Laviollette, M.D. ....	Montréal et Napierville....	1,000 00	100 00
T. E. Normand.....	Trois-Rivières .....	1,000 00	100 00
N. M. Le Cavalier, M.P.P....	St. Laurent.....	1,000 00	100 00
E. Galarneau .....	L'Assomption.....	3,000 00	300 00
C. Manseau .....	do .....	1,000 00	100 00
C. Archambault .....	do .....	3,000 00	300 00
La Corporation Episcopale Catholique Romaine de Montréal.....	Montréal.....	500 00	50 00
Mlle. Mélina Chevalier.....	L'Assomption.....	1,000 00	100 00
J. Archambault.....	St. Lin.....	2,000 00	200 00
A. Brien .....	St. Paul L'Ermite.....	3,000 00	300 00
Jos. Marion .....	do .....	3,000 00	300 00
Pierre Grenier.....	St. Maurice.....	100 00	10 00
Rev. M. D. Marcoux.....	Champlain .....	100 00	10 00
La Corporation Episcopale Catholique Romaine des Trois-Rivières .....	Trois-Rivières .....	200 00	20 00
Mad. E. Dufresne .....	do .....	3,000 00	300 00
G. A. Bourgeois .....	do .....	500 00	50 00
E. Richard, Aîné .....	do .....	500 00	50 00
E. Leblanc .....	L'Epiphanie .....	2,000 00	200 00
Mlle. E. Richard.....	L'Assomption .....	1,000 00	100 00
Révd. F. Caisse.....	do .....	800 00	80 00
L. D'Archambault .....	do .....	1,000 00	100 00
J. Blain .....	St. Edouard .....	2,000 00	200 00
E. Dufresne .....	Trois-Rivières .....	100 00	10 00
J. B. E. Mathieu .....	Montréal .....	7,000 00	700 00
A. Mathieu .....	do .....	1,000 00	100 00
F. Dugas, M.P. ....	St. Liguori .....	1,000 00	100 00
P. Larue, M.P. ....	St. Augustin .....	5,700 00	570 00
Hon. P. Fortin, M.P. ....	La Prairie.....	2,000 00	200 00
A. H. Pâquet .....	St. Cuthbert .....	1,000 00	100 00
J. A. Dorion, M.P.P....	St. Ours .....	1,000 00	100 00
Pierre Commeau.....	do .....	1,000 00	100 00
V. Gladu .....	St. François du Lac.....	500 00	50 00
H. E. Vassal .....	Pierreville.....	200 00	20 00
E. Boucher .....	St. François du Lac.....	200 00	20 00
Gaspard A. Massuc.....	St. Aîné .....	400 00	40 00
Jos. Lemaitre.....	St. Thomas de Pierreville..	500 00	50 00
G. et O. Reeves .....	Pointe aux Trembles .....	1,000 00	100 00
G. Archambault.....	L'Assomption .....	1,000 00	100 00
P. Archambault .....	do .....	500 00	50 00
Révd. N. Levallée .....	St. Vincent de Paul.....	500 00	50 00
Z. Joubert .....	do .....	200 00	20 00
Révd. J. Brissette .....	L'Acadie .....	600 00	60 00
Pierre Barrette, en fidéi-com. J. Barrette.	St. Vincent de Paul.....	200 00	20 00
do do do .....	do .....	100 00	10 00
Z. Barrette .....	St. Vincent de Paul.....	100 00	10 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des	Payé en argent.
		souscriptions.	
		\$ cts.	\$ cts.
D. Lacoursière .....	Ste. Geneviève de Batiscan	400 00	40 00
Dr. V. P. Lavallée.....	St. Félix de Valois.....	200 00	20 00
Pierre C. Ducharme.....	do .....	100 00	10 00
Geo. Read.....	do .....	200 00	20 00
M. Crépeau.....	do .....	100 00	10 00
A. J. Lacoursière.....	St. Stanislas de Batiscan ...	300 00	30 00
N. P. Massicotte.....	St. Geneviève de Batiscan..	100 00	10 00
Rev. A. Labelle .....	St. Jérôme.....	100 00	10 00
A. Gagnon.....	St. Alexandre.....	2,000 00	200 00
E. Antil .....	St. Roch .....	1,000 00	100 00
Emélie Adèle A. Duplessis .....	Ottawa .....	2,000 00	200 00
C. H. Beaulieu .....	Sorel.....	1,000 00	100 00
J. N. Lambert.....	St. Stanislas de Batiscan..	300 00	30 00
J. B. Foisy, en fidéi-commis.....	L'Assomption.....	200 00	20 00
Elise Coallier.....	Montréal.....	1,000 00	100 00
H. A. Mignault.....	St. Denis.....	1,000 00	100 00
E. Archambault.....	L'Assomption.....	1,000 00	100 00
L. L. L. Desaulniers.....	Yamachiche .....	500 00	50 00
L. E. Morin.....	Montréal.....	500 00	50 00
A. de Martigny.....	Beauharnois .....	4,000 00	400 00
J. A. Ducheneau .....	Terrebonne.....	1,000 00	100 00
O. Forget.....	do .....	500 00	50 00
Rev. J. Lauzon.....	St. Philippe.....	1,000 00	100 00
Rev. J. Morin.....	St. Jacques le Mineur.....	1,000 00	100 00
Rev. T. E. Dagenais.....	St. Edouard.....	1,000 00	100 00
Rev. F. Aubry.....	St. Jean.....	1,000 00	100 00
A. Desjardins .....	Montréal.....	500 00	50 00
Rev. C. F. C. Morrison.....	St. Cyprien.....	4,000 00	400 00
Rev. J. Doucet .....	Ste. Hélène.....	1,000 00	100 00
J. E. Champoux.....	Montréal.....	7,000 00	700 00
Jno. R. Cartwright.....	Napanee.....	5,000 00	500 00
J. O. Ireland.....	Toronto.....	1,000 00	100 00
Hine, Baines et Cie.....	do .....	1,500 00	150 00
La Rue Peck.....	do .....	5,000 00	500 00
Rev. A. O'Donnell .....	St. Denis.....	1,000 00	100 00
D. H. Allen, en fid.-co. p. J. Macdonald.		5,000 00	500 00
G. B. Kirkpatrick.....	Toronto.....	5,000 00	500 00
do en fidéi-commis.....	do .....	7,000 00	700 00
F. X. Coutu .....	Montréal.....	5,700 00	570 00
Rev. Pierre Poissant.....	St. Philippe.....	1,000 00	100 00
Rev. Geo. Chevretils.....	Montréal.....	400 00	40 00
L. H. Archambault.....	L'Assomption.....	1,000 00	100 00
Rev. J. T. Gaudet .....	do .....	1,000 00	100 00
B. Van Straubenzee.....	Kingston.....	2,000 00	200 00
A. Lozeau.....	St. Vincent de Paul .....	1,000 00	100 00
V. Cronyn, en fidéi-commis J. Burrowes.	London.....	2,000 00	200 00
Margaret Blake.....		2,000 00	200 00
T. Brunet.....	St. Augustin.....	500 00	50 00
J. B. Leblanc.....	St. Henri des Tanneries....	2,000 00	200 00
H. C. R. Becher et V. Cronyn, syndics ...			
Hon. G. J. Goodhue.....		5,000 00	500 00
Rev. A. Toupin .....	Rivière des Prairies.....	500 00	50 00
Rev. S. Tassé.....	Ste. Scholastique.....	1,000 00	100 00
M. J. Major.....	St. Vincent de Paul.....	2,000 00	200 00
Canadian Bank of Commerce .....		10,000 00	1,000 00
Hon. E. Dionne.....	Ste. Anne de la Pocatière..	2,000 00	200 00
N. Allard.....	Pointe aux Trembles.....	1,000 00	100 00
		600,000 00	60,000 00

## ACTIF.

*Effets, bons et débetures.*

	Valeur au pairs.	Valeur courante.
* Effets de la cité de Toronto.....	\$82,864 00	\$79,549 44
* do Hamilton .....	18,040 00	16,236 00
Canadian Bank of Commerce .....	6,000 00	7,380 00
	<u>106,904 00</u>	<u>103,165 44</u>
Total porté à la valeur courante.....		\$103,165 44
Argent comptant dans les banques :—		
Canadian Bank of Commerce.....		8,191 31
Banque d'Halifax .....		312 28
Intérêt accru sur effets non compris dans la valeur courante.....		1,892 44
Balance entre les mains des agents et effets à recevoir entre les mains de la compagnie.....		41,373 98
Montant sur balance en retard, \$1,291.63		
Mobiliers de bureau et garnitures.....	\$1,224 87	
Comptes des dépenses préliminaires.....	1,338 19	
		<u>2,563 06</u>
Montant total de l'actif de la compagnie.....		\$157,498 51
A déduire le compte pour dépenses préliminaires ci-dessus.....		1,338 19
		<u>\$156,160 32</u>

## PASSIF.

Montant des pertes établies, mais non dues.....	}	\$3,743 00
Montant des pertes réclamées mais non établies.....		
† Ré-assurance pour tous les risques non échus.....		122,774 00
Dividendes déclarés et dus, restant à payer.....		52 50
Total du passif, excepté capital-actions.....		<u>\$126,569 50</u>
Capital-actions versé.....		<u>\$60,000 00</u>

## REVENU.

Recettes totales sur effets et billets acceptés pour primes.....	\$89,587 00
Moins ré-assurance, rabais, diminution et primes de retour.....	9,496 00
Montant net en argent reçu pour primes.....	\$80,091 00
Effets et billets reçus durant l'année pour primes et restant à payer \$1,291.63	
Reçu pour intérêts sur bons et hypothèques.....	5,873 80
Reçu intérêt et dividendes sur actions et autres sources.....	735 34
Revenu total en argent.....	<u>\$86,700 14</u>

\* Déposés entre les mains du gouvernement.

† Le montant ci-dessus est la quote-part correcte de la somme totale des primes, mais la compagnie peut ré-assurer à vingt par cent de moins, ce qui réduirait le montant ci-dessus à \$98,220.

## DÉPENSES.

Montant payé durant l'année pour pertes survenues les années précéd..	\$5,079 50	
Moins—Effets sauvés et sauvetage.....	252 00	
Montant net payé durant l'année pour ces pertes .....	4,827 50	
Montant payé pour pertes survenues durant l'année .....	39,718 72	
Montant net payé durant l'année pour pertes.....		\$44,546 22
Montant des dividendes payé durant l'année à 10 par cent.....		6,000 00
Payé ou alloué pour commission ou courtage.....		8,586 75
Payé pour salaires, honoraires, et toutes autres dépenses des employés.		5,995 60
Impressions, matériel de l'agence, loyer du bureau et toutes autres dépenses .....		16,504 25
Dépenses totales en argent .....		\$81,632 82

## RISQUES ET PRIMES.

	Nombre.	En Canada.	
		Montant. \$	Primes. \$ cts.
<i>Pour le feu.</i>			
Total des polices en vigueur à la date du dernier rapport...	15,000	17,274,319	
Prises durant l'année — } Nouvelles .....	8,464	9,531,257	97,042 33
} Renouvelées.....	1,902		
Total .....	25,366	26,805,576	
A déduire les polices périmées .....	7,000	9,000,000	
Total en vigueur à la fin de l'année.....	18,366	17,805,576	180,000 00
Moins—ré-assurances .....	966	962,719	8,000 00
Total net en vigueur le 31 décembre 1875.....	18,366	\$16,842,857	\$172,000 00
Nombre total des polices.....		18,366	
do net en vigueur.....			\$16,842,857
do des primes sur ces polices.....			172,000

Signé et assermenté le 11 février 1876, par

JOHN MAUGHAN, JR.

*Secrétaire.*

---



---

 LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "LANCASHIRE."
 

---

## RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

Président—NATHANIEL SHELMERDINE. | Gérant-en-chef—GEO. STEWART.

Bureau principal—Manchester, Angleterre. Organisé le 22 juin 1852.

 Agent en Canada—S. C. DUNCAN-CLARK. | Bureau central en Canada—Rue King,  
Toronto.

Opérations commencées en Canada, 1864.

## CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit.....	\$10,000,000
do versé.....	1,000,000

## ACTIF EN CANADA.

Effets canadiens à 6 p. cent, déposés entre les mains du recev. général.....	\$100,000 00
Bons à terme do non déposés .....	100,000 00
* Argent en caisse au bureau central, Toronto, pour l'agence d'Ontario et Québec.....	\$ 192 71
* Argent à la banque fédérale, pour l'agence d'Ontario et Québec.....	2,126 40
Total en argent .....	\$2,319 11
* Balances restantes des sous-agents dans Ontario et Québec.....	3,648 12
Total de l'actif en Canada.....	<u>\$205,967 23</u>

## PASSIF EN CANADA.

Pertes par le feu réclamées, mais non établies.....	\$1,477 13
do contestées, mais non en cour.....	2,500 00
Montant net des pertes non liquidées.....	\$ 3,977 13
Réserve de ré-assurance pour risques existants.....	35,644 75
Dû et échu au bureau principal pour salaires, loyer, etc.....	1,755 76
Total du passif en Canada.....	<u>\$41,377 64</u>

## REVENU EN CANADA.

Total des recettes pour primes sur le feu .....	\$73,786 72
Moins—ré-assurance, etc.....	2,331 67
Montant net en argent reçu pour primes.....	71,455 05
Dividendes sur les placements en Canada.....	12,000 00
Revenu total en argent.....	<u>\$83,455 05</u>

\* La Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick font directement leurs remises en Angleterre, et nous n'avons pas concernant ces items d'état venant de ces agences.

## DÉPENSES EN CANADA.

Payé pour pertes survenues les années précédentes (estimées dans le dernier rapport au même montant.....	\$ 6,436 25	
A déduire—effets sauvés et sauvetages .....	1,077 22	
Montant payé pour les pertes.....	\$ 5,359 03	
Payé pour pertes survenues en 1875.....	41,034 57	
Montant total payé pour pertes par le feu.....		\$ 46,393 60
Payé pour commission, échange, etc., en Ontario et Québec.....		10,336 62
do taxes .....		337 50
do diverses dépenses .....		1,260 19
do dépenses pour régler les pertes survenues les années précédentes en Ontario et Québec.....		244 25
do commission sur profit pour 1873.....		635 16
do commission et papeterie dû antérieurement à 1875.....		15 87
Dépenses totales en Canada.....		<u>\$59,223 19</u>

[Indépendamment de certains items de commission, salaires, etc., dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse.]

## RISQUES ET PRIMES.

(Risques sur le feu en Canada.)

	No.	Montant.	Prim. sur icelles.
Polices prises durant l'année (Nouvelles) .....	2,057	\$3,905,989	\$42,030 64
do do (Renouvelées) .....	1,459	2,876,646	31,756 08
	3,516	6,782,635	73,786 72
Total des polices en vigueur à la fin de l'année .....	3,223	5,948,100	69,953 48
Moins—ré-assurance .....	...	75,500	689 66
Total en vigueur 31 décembre 1875.....	<u>3,223</u>	<u>5,872,600</u>	<u>69,263 82</u>

Signé et assermenté, le 29 janvier 1876, par

S. C. DUNCAN-CLARK.

## RAPPORT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

(Extrait du rapport des directeurs, 9 mars 1876.)

## COMPTE DU FEU.

Dt.	£	s.	d.	Av.	£	s.	d.
Primes reçues: près déduction faite des ré-assurances.....	286,143	16	10	Pertes par le feu après déduction faite des ré-assurances .....	166,828	17	4
				Frais d'administration.....	28,576	4	6
				Commission .....	40,308	5	2
				Surplus porté au compte de profit et pertes .....	50,430	9	10
	<u>£ 286,143</u>	<u>16</u>	<u>10</u>		<u>£ 286,143</u>	<u>16</u>	<u>10</u>

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

Dt.	£	s.	d.	Av.	£	s.	d.
Balance du compte de l'année dernière, étant le fonds de réserve..	141,968	18	11	Dividendes aux actionnaires, y compris celui dû le 20 janv. 1876	33,969	5	0
Intérêt et dividendes .....	18,175	14	9	Etablissement d'une succursale et agences dans l'Amérique, et pour meubler les bur. dans New-York.	3,630	3	9
Surpl. des opérations du feu.....	50,430	9	10	Taxes des États étrangers .....	1,684	15	11
Primes sur actions émises .....	43,860	0	0	Balance, étant le fonds de réserve.	216,905	8	3
Profit sur placements.....	1,754	9	5				
	£ 256,189 12 11				£ 256,189 12 11		

## BILAN.

Dt.	£	s.	d.	Actif.	£	s.	d.
Capital des actionnaires.....	200,000	0	0	Mortgages sur propriété dans le Royaume-Uni .....	286,831	12	7
Fonds de réserve .....	216,905	8	3	Prêts sur les polices des compagnies	14,902	13	5
Fonds d'assurances sur la vie .....	299,864	14	10	Placements—			
	716,770 3 1			Sûretés du govern. colonial..	41,804	19	8
Reclamat. en vertu des polices sur la vie admises, mais non encore payées £14,531 12 6				Sûretés des govern. étrangers	101,407	7	6
Pertes existantes pour le feu .....	51,848	16	1	et débetures-actions .....	138,690	0	0
Dividendes dus aux actionn., y compris celui payable le 20 janvier 1876. 19,478 18 0				Actions préférentielles de chemin de fer et autres.....	34,301	7	3
	85,859 6 7			Propriétés et terres.....	55,250	15	3
				Prêts sur la sûreté personnelle....	4,249	13	9
				Bal. des agents et des succursales..	68,630	7	5
				Primes restantes au bureau principal .....	2,899	17	0
				Intérêt accumulé .....	8,097	2	11
				Argent en caisse.....£ 44,543 15 0			
				Effets en mains .....	1,019	17	11
					45,563 12 11		
	£ 802,629 9 8				£ 802,629 9 8		



LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "LIVERPOOL AND LONDON  
AND GLOBE."

RAPPORT POUR LES ONZE MOIS EXPIRÉS LE 30 NOVEMBRE 1875.

*Président*—JOSEPH HUBBACK, ECR.

*Secrétaire*—HENRY THOMSON,  
(Décédé le 8 déc., 1875.)

*Secrétaire*—JOHN M. DOVE,  
(Nommé depuis)

*Agent en Canada*—G. F. C. SMITH.

*Bureau principal*—LIVERPOOL.

*Bureau central en Canada*—MONTRÉAL.

Organisée le 21 mai 1836.

Opérations commencées en Canada, 4 juin 1851.

CAPITAL.

Montant du capital autorisé.....	£2,000,000 stg.	\$9,733,333 33
Montant du capital versé.....	245,640 "	1,195,448 00

ACTIF EN CANADA.

Biens-fonds (moins les hypothèques) possédés par la compagnie en Canada, savoir:—

Bureaux de la compagnie, à Montréal.....	\$ 60,000 00
Prêts garantis par bons et morts-gages, sur lesquels il n'est pas dû au-delà d'un an d'intérêt, constituant une première hypothèque sur biens-fonds en Canada.....	534,256 66
Do constituant une seconde hypothèque.....	2,033 34
Intérêt accumulé et non payé sur ces prêts.....	19,366 71

*Actions et bons.*

No. d'actions. Val. au pair. Val. courante.

Effets canadiens.....	500	50,000 00	50,500 00
-----------------------	-----	-----------	-----------

Bons—

Débitures fédérales.....	23,800 00	23,800 00
Association de Placements de Montréal.....	25,000 00	25,000 00

Bons municipaux de Montréal—

Bons municipaux ordinaires.....	7	13,000 00	12,935 00
Aqueduc.....	19	30,000 00	29,850 00
Télégraphe pour le feu.....	4	8,000 00	7,960 00
Bâtisses pour exercices militaires.....	5	10,000 00	9,950 00

Total au pair et d'après valeur courante. .... \$159,800 00 \$159,995 00

Porté à la valeur courante.....	159,995 00
Prêts sur polices d'assurance sur la vie.....	343 00
Argent en mains au bureau central en Canada.....	1,796 43

Argent appartenant à la compagnie, déposé dans les banques, en Canada—

Banque de Montréal.....	\$ 22,748 67
Banque Métropolitaine.....	10,000 00
Banque Union du Bas-Canada.....	10,000 00

Total.....	42,748 67
Intérêt accumulé.....	500 00
Balances entre les mains des agents en Canada.....	5,555 19

Total de l'actif en Canada..... \$826,595 00

## PASSIF EN CANADA.

Montant des pertes en Canada dues mais non payées.....	\$ 113 64
do do do dénoncées ou supposées, mais non réclam.	3,257 00
Montant des pertes contestées en cour.....	12,069 71
Montant total (net) des pertes non payées en Canada.....	15,440 35
Réserve de ré-assurance pour tous les risques sur le feu encore existants.	93,475 57
Fonds de ré-assurance, sous la divis. des assurances sur la vie (estimé).	25,000 00
Dû et accumulé pour salaires, loyer, annonces, etc.....	687 95
Total du passif en Canada.....	<u>\$134,603 87</u>

REVENU EN CANADA.—(*Département du feu.*)(*Pour les risques du feu en Canada.*)

Total des primes reçues en argent.....	\$170,908 82
A déduire—ré-assurance, rabais, etc.....	32,428 41
Montant net en argent reçu pour les primes sur le feu.....	\$138,480 41
Reçu pour intérêt sur bons et morts-gages en Canada.....	31,431 20
do do et dividendes de toutes autres sources en Canada...	5,765 48
Loyer de propriété.....	2,120 00
Revenu total en argent.....	<u>\$177,797 09</u>

DÉPENSES EN CANADA.—(*Département du feu.*)

Montant payé durant l'année pour pertes survenues durant les années précédentes (estimé dans le dernier rapport à \$6,700 <sup>(1)</sup> .....	\$6,397 40
Montant payé pour pertes survenues durant l'année.....	\$220,786 19
Moins les effets sauvés et le sauvetage.....	\$87 42
Moins le montant reçu pour ré-assurances, d'autres compagnies.....	\$33,618 46

Dédutions totales..... 33,705 88

Montant net payé durant l'année pour ces pertes..... \$187,080 31

Montant total net payé durant l'année pour pertes sur le feu en Canada	\$193,477 71
Payé ou alloué pour commission ou courtage.....	7,562 59
Payé pour salaires, honoraires, etc.....	14,088 36
Payé pour taxes en Canada.....	1,769 53
Dépenses générales courantes, savoir :—loyer, annonces, etc.....	9,793 20

Dépense totale en Canada..... \$226,691 39

## RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques sur le feu en Canada.</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Total des polices en vigueur à la date du dernier rapport.....	13,331	\$21,775,052	\$225,368 17
Prises durant l'année—(nouvelles).....	2,921	4,458,980	40,958 46
do do (renouvelées).....	5,197	10,916,918	111,503 14
Total.....	21,448	\$37,150,950	\$377,829 77
Moins les polices retranchées comme périmées. }.....	11,714	17,780,059	189,021 06
do do do renouvelées }.....			
Total en vigueur à la fin de l'année.....	9,734	19,370,891	188,808 71
Moins—ré-assurances.....	.....	1,037,071	11,268 14
Total net en vigueur le 30 nov. 1875.....	9,734	18,333,820	\$177,540 57

Nombre total des polices en vigueur en Canada, 9,734

Nombre total net en vigueur..... \$18,333,820

Nombre total des primes sur ces polices..... \$177,540.57

Signé et assermenté le 27 janvier 1876, par

G. F. C. SMITH.

## OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

(Extrait du rapport des directeurs, 18 février 1876.)

## COMPTE DU FEU.

		£	s.	d.			£	s.	d.
Primes reçues, déduction faites des ré-assurances .....	1,040,568	16	3		Pertes par le feu, déduction faite des ré-assurances .....	521,735	14	5	
					Frais d'administration.....	130,357	3	10	
					Commission .....	149,756	12	8	
					Autres paiements, savoir: —				
					Contribution aux comp. de pomp. en Angleterre et à l'étranger. £10,244	1	6		
					Taxes d'Etat (à l'étranger).....	10,886	12	8	
									21,130 14 2
					Balance portée à profit et pertes ...	217,588	11	2	
	<u>£1,040,568</u>	<u>16</u>	<u>3</u>						<u>1,040,568 16 3</u>

## SOMME CAPITALE POUR FONDS D'ASSURANCE.

		£	s.	d.			£	s.	d.
Montant du fonds au commencement de l'année .....	2,605	5	7		Montant payé durant l'année.....	80	14	0	
Primes reçues durant l'année.....	70	15	6		Montant du fonds à la fin de l'année, d'après le bilan.....	2,715	7	1	
Intérêt .....	120	0	0						
	<u>2,796</u>	<u>1</u>	<u>1</u>			<u>2,796</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

		£	s.	d.			£	s.	d.
Balance du compte de l'année dernière .....	61,694	2	10		Montant payé aux détenteurs d'annuités perpétuelles de six par cent du Globe. ....	49,212	9	0	
Intérêt et dividende non portés aux autres comptes.....	100,333	2	0		Dividende pour l'année 1874.....	49,128	0	0	
Surplus sur le compte du feu.....	217,588	11	2		Montant porté au fonds pour réserve générale et ré-assurance sur le feu.....	150,000	0	0	
Profit perçu sur vente d'actions de chemin de fer et biens-fonds.	11,084	0	11		Montant porté au fonds de placements pour parer aux fluctuations .....	12,245	2	5	
Echange .....	990	0	7		Balance au comp. de l'an. suivante.	131,104	6	1	
	<u>391,689</u>	<u>17</u>	<u>6</u>			<u>391,689</u>	<u>17</u>	<u>6</u>	

## BILAN ÉTABLI LE 31 DÉCEMBRE, 1875.

## PASSIF.

Capital des actionnaires tel qu'établi dans les comptes pour 1872.....	£391,752	0	0	
Moins les actions émises en faveur des syndics en vertu de l'acte de la compagnie d'assurance dite "Liverpool, London and Globe" de 1864, et possédées par eux en fidéi-commis pour la compagnie...	146,112	0	0	
				£245,640 0 0
Fonds d'Assurance sur la vie—				
Liverpool, London and Globe .....	1,773,503	7	5	
Globe (£404,311 4s. 8d).....	404,311	4	8	
				2,177,814 12 1
Fonds des annuités—				
Liverpool, London and Globe.....	404,570	0	0	
Globe (£22,390 2s. 11d).....	22,390	2	11	
				426,960 2 11
Réserve générale et fonds de ré-assurance contre le feu.....	850,000	0	0	
Profits et pertes. ....	131,104	6	1	

## Autres fonds, savoir :—

Somme capitale pour fonds d'assurance.....	2,715	7	1
Fonds de placements pour parer aux fluctuations.....	88,540	16	9
Dépôt permanent comme fonds pour polices contre le feu.....	61,594	9	8
	<hr/>		
	£3,984,369	14	7
Obligations pour les détenteurs d'annuités du Globe savoir : £49,626 par année, payable à perpétuité aux détenteurs d'annuités à 6 par cent du Globe, et ne comportant pas pour la compagnie l'obligation de racheter, le paiement des annuités étant garanti par la sûreté collatérale provenant du fonds de garantie de un million compris dans l'énumération de l'acte énoncé en cette cédula, étant la valeur courante de la dite annuité le 31 décembre 1875.....			
	1,017,333	0	0
Rèclamations en vertu de polices d'assurance sur la vie admises mais non payées—			
Liverpool, London and Globe.....	50,687	0	7
Globe (£20,579 15s. 1d).....	20,579	15	1
Pertes par le feu existantes.....	79,004	0	0
Autres sommes dues par la compagnie—			
Effets à payer.....	574	16	2
Dividendes dus et non payés.....	541	10	8
Montant dû à des compagnies d'assurance contre le feu.....	9,954	5	9
Comptes courants dus par la compagnie.....	5,166	15	1
	<hr/>		
	1,183,841	3	4
	<hr/>		
	£5,168,210	17	11
	<hr/>		

## ACTIF.

*Liverpool and London and Globe.*

Mortgages sur propriétés dans le Royaume-Uni.....	585,222	5	0
Mortgages sur propriétés hors du Royaume-Uni.....	490,195	15	10
Prêts sur les polices d'assurance.....	100,155	19	9
Placements --			
Sûretés du gouvernement anglais.....	588	11	3
Sûretés du gouvernement colonial.....	15,479	3	4
Sûretés du gouvernement étranger.....	475,458	7	11
Bons de chemins de fer et autres, et débetures-actions.....	512,583	4	0
Actions de chemin de fer (préférentielles et ordinaires).....	994,273	15	6
Propriété, bureau occupé en partie par la compagnie.....	432,648	0	8
Terre.....	25,601	4	1
Intérêt et annuités sur la vie.....	£85,611	16	1
Reversions.....	43,827	19	6
	<hr/>		
	129,439	15	7
*Balances entre les mains des agents.....	£114,204	3	2
*Primes existantes.....	58,590	6	4
	<hr/>		
	172,794	9	6
Intérêt existant, accumulé, mais non dû.....	32,607	6	6
Argent comptant—			
Sur dépôts.....	£261,979	13	11
En mains et sur comptes courants avec les banquiers.....	164,380	13	6
	<hr/>		
	426,360	7	5

\* Constituant la partie du revenu du dernier trimestre qui n'a pas été perçue, trimestre expirant à la date que ces états ont été faits.

## Autres ressources :

Prêts sur polices d'assurances sur la vie et réversions.....	£25,362	0	8	
Prêts sur chemin de fer et autres bons-débetures, actions et autres effets.....	109,245	15	7	
Prêts sur les chambres locales et comtés du Royaume-Uni.....	184,760	17	1	
Mobilier du bureau, engin à feu et matériel.....	1,580	12	8	
Effets à recevoir.....	2,625	17	2	
Sommes revenant à la compagnie.....	3,946	5	9	
				<u>327,521 8 11</u>

*Globe.*

Hypothèques sur propriétés dans le Royaume-Uni.....	£140,000	0	0	
Prêts sur la compagnie des polices.....	3,536	0	0	
Propriété, y compris une partie des bureaux occupés par la Cie.	92,647	10	8	
Annuités, la propriété de la compagnie.....	83,097	12	0	
Chemin de fer et autres débetures et débetures-actions.....	128,000	0	0	
				<u>447,281 2 8</u>
				<u>£5,168,210 17 11</u>

Revisé et trouvé conforme aux livres de la compagnie.

ISAAC KITCHIN, }  
PETER S. BOULT, } *Auditeur des actionnaires.*

18 février 1876.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "LONDON ASSURANCE CORPORATION," DE LONDRES, EN ANGLETERRE.

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

Président—ROBERT GILLESPIE, ECR., | Secrétaire—JOHN P. LAWRENCE, ECR.

Bureau principal—No. 7 La Bourse Royale de Londres. Incorporée, A.D., 1720:

Agent en Canada—ROMEO H. STEPHENS. | Bureau central en Canada—Montréal.

Opérations commencées en Canada le 1er mars 1862.

CAPITAL.

Capital autorisé.....	\$4,363,213 00
Capital versé.....	<u>2,181,606 50</u>

ACTIF EN CANADA.

*Effets canadiens au pair et au courant.....	\$99,873 00
*Effets du Canada 5 par cent.....	<u>50,127 00</u>
Total de l'actif en Canada.....	<u>\$150,000 00</u>

PASSIF EN CANADA.

Réserve de ré-assurance pour tous les risques du feu non expirés. ....	\$22,940 18
Total du passif en Canada....	<u>\$22,940 18</u>

REVENU EN CANADA.

Total des primes sur le feu reçues en argent.....	\$50,184 70
Moins—Ré-assurance, etc.....	<u>2,734 41</u>
Montant en argent reçu pour primes.....	\$47,450 29
† Ajouter les dividendes sur dépôt entre les mains du Receveur-Général...	<u>8,498 73</u>
Revenu total en argent en Canada.....	<u>\$55,949 02</u>

DÉPENSES EN CANADA.

Payé pour pertes par le feu survenues pendant l'année.....	\$16,590 36
Moins ré-assurance.....	<u>45 48</u>
Montant net payé pour pertes par le feu.....	\$16,544 88
Payé pour commission ou courtage.....	7,267 00
do taxes en Canada .....	<u>846 90</u>
Total des dépenses en Canada.....	<u>\$24,658 78</u>

\* Déposés entre les mains du Receveur-Général.

† Ces dividendes sont payés directement au bureau principal à Londres.

## RISQUES ET PRIMES.

*Risques sur le feu en Canada.*

	No.	Montant.	Primes.
Total des polices en vigueur à la date du dernier rapport.....	1,660	\$ 5,588,415	\$55,685 74
Prises durant l'année (nouvelles) .....	677	2,314,890	16,550 25
do do (renouvelées).....	1,137	3,983,283	33,634 45
Total.....	3,474	11,886 588	105,870 44
Moins les polices annulées comme périmées ..	655	2,258,607	21,784 00
	2,819	9,627,981	84,086 44
Moins les polices renouvelées. ....	1,137	3,983,283	33,634 45
Total des polices en vigueur à la fin de l'année	1,682	5,644,698	50,451 99
Moins les ré-assurances.....		118,775	866 76
Total net en vigueur le 31 déc. 1875.....	<u>1,682</u>	<u>\$5,525,923</u>	<u>\$49,585 23</u>
Nombre total des polices en Canada en vigueur à date.....	1,682		
“ total net en vigueur.....		\$5,525,923 00	
“ des primes sur ces polices.....		\$49,585 23	

Signé et assermenté le 23 février 1876, par

ROMEO H. STEPHENS.

## RAPPORT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

*(Extrait du rapport des directeurs.)*

## COMPTE DU FEU

31 déc. 1874.	Dt.	£	s.	d.
Montant du fonds d'assurance pour le feu à cette date.....		232,296	1	1
31 décembre 1875.				
Primes, déduction faite des ré-assurances et remises.....		320,827	3	6
Intérêt et dividendes.....	£10,517 16 0			
Moins la taxe sur le revenu.....	87 13 0			
		<u>10,430</u>	<u>3</u>	<u>0</u>
		<u>£463,553</u>	<u>7</u>	<u>7</u>
31 déc. 1875.	Av.	£	s.	d.
Pertes—déduction faite des ré-assurances et du sauvetage.....		83,706	17	10
Frais d'administration.....		32,105	5	3
Commission.....		34,664	1	11
Mauvaises dettes .....		723	1	5
Profit d'après le compte de profits et pertes.....		35,173	6	4
Montant du fonds d'assurance contre le feu à cette date, d'après le bilan.....		<u>277,180</u>	<u>14</u>	<u>10</u>
		<u>£463,553</u>	<u>7</u>	<u>7</u>

## COMPTES DES PROFITS ET PERTES.

31 déc. 1874.	Dr.	£	s.	d.
Balance ce compte à cette date.....		123,631	8	2
31 décembre 1875.				
Intérêt et dividendes non portés aux autres comptes.....		£34,669	14	4
Moins la taxe sur le revenu.....		288	18	2
		34,380	16	2
Profit sur le compte des assurance sur la vie.....		10,820	9	6
do sur le compte du feu.....		35,173	6	4
do sur le compte de la navigation.....		15,195	18	8
		£219,201	18	10
31 déc. 1874.				
	Av.	£	s.	d.
Dividendes aux actionnaires.....		107,586	0	0
Taxe sur le revenu.....		484	17	5
Balance d'après bilan.....		111,131	1	5
		£219,201	18	10

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1875.

PASSIF.		£	s.	d.
Capital des actionnaires, £896,550, sur lequel il y a de versé.....		448,275	0	0
Fonds général de réserve.....		307,462	1	7
do d'assurances sur la vie.....		1,684,281	19	11
do du feu.....		277,180	14	10
do de la navigation.....		95,456	17	6
Profit et perte.....		111,131	1	5
		2,923,787	15	3
Reclamations sur polices d'assurance sur la vie admises, mais non payées.....		42,603	2	8
Pertes existantes par le feu.....		26,606	12	8
do sur la navigation.....		1,220	4	7
Annuités existantes.....		556	11	3
Dividendes existants en faveur des actionnaires.....		1,422	15	0
Taxe existant sur le revenu.....		61	9	2
Fonds d'épargne des commis.....		2,434	15	6
		£2,998,693	6	1
ACTIF.				
Hypothèques sur propriétés dans le Royaume-Uni.....		1,192,169	19	4
Prêts d'après les taux parlementaires et le prix des loyers.....		664,697	9	6
		1,856,867	8	10
Prêts sur les polices de l'association sur la vie.....		33,713	0	0



## Placements—

Sûretés du gouvernement anglais (£420,000 actions).....	368,737	10	0
do do des Indes et colonial.....	231,056	10	0
do do étranger .....	147,860	2	10
Sûretés de chemin de fer et autres débent. et débent. actions.	61,975	0	0
Actions de chemin de fer préférentielles .....	83,359	16	5
Propriétés.....	11,600	0	0
Assurances sur la vie.....	51,131	5	0
Annuités du gouvernement sur la vie (£780 5s. par année)....	2,086	0	0
Balances entre les mains des agents.....	45,368	9	9
Primes existantes.....	14,7	0	6 11
Intérêt existant.....	2,193	9	0
Argent comptant—			
Sur dépôts .....	£55,000	0	0
En caisse et sur compte courant.....	26,625	3	11
		81,625	3 11
Effets à recevoir.....		6,214	19 5
Timbres pour polices.....		174	4 0
		£2,998,693	6 1

## L'ASSURANCE DITE "NORTH BRITISH AND MERCANTILE."

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 NOVEMBRE, 1875.

*Président*—Sa Grace le Duc de ROXBURGHE.*Secrétaire*—JOHN OGILVIE | *Agent en Canada*—MACDOUGALL & DAVIDSON.*Bureau principal*—Edinburgh. *Bureau central en Canada*—Montréal.

(Organisée ou incorporée, 1809. Opérations commencée en Canada, 1862.)

## CAPITAL.

Montant du capital autorisé £2,000,000.....		\$9,733,333 33
do souscrit.....	do	do
do versé, £250,000.....		1,216,666 67

## ACTIF EN CANADA.

Biens-fonds (moins les hypothèques) en Canada possédés par la Cie...	\$70,000 00
Prêts garantis par bons et mortgages, sur lesquels il n'y a pas plus d'un an d'intérêts de dû, et constituant une première hypothèque sur biens-fonds en Canada.....	162,000 00
Intérêt accumulé et non payé sur ces prêts.....	1,783 52

## EFFETS ET BONS.

(Déposés entre les mains du Receveur-Général.)

	Valeur au pair.	Valeur courante.
Bons de la cité Montréal à 6 par cent.....	\$65,000 00	\$64,625 00
Havre de Montréal à 6½ do.....	35,000 00	36,225 00
Effet du Canada à 6 par cent.....	50,000 00	50,000 00
	\$150,000 00	\$150,850 00

(Sous le contrôle absolu de la Compagnie.)

Effets canadiens à 6 par cent.....	\$16,000 00	\$16,160 00
Bons de la cité de Montréal à 6 par cent.....	53,000 00	52,735 00
Bons du havre de Montréal à 6½ par cent.....	20,000 00	20,700 00
Certificats du fonds des subsides des chemins de fer de la Province d'Ontario.....	132,687 75	132,687 75
	\$221,687 75	\$222,282 75
	\$371,687 75	\$373,132 75

Valeur totale courante..... 373,132 75

En caisse au bureau central en Canada..... 3,865 79

Argent de la compagnie déposé dans les banques en Canada:—

Banque de Montréal.....	\$16,511 61
Compagnie du crédit foncier, Montréal.....	1,516 39
Banque de la Nouvelle-Ecosse.....	1,208 43

19,236 43

Intérêt accumulé et non payé sur les effets, non compris dans la valeur courante.....

2,673 91

Balances entre les mains des agents en Canada (en voie de perception)

24,101 19

Mobilier de bureau à Montréal et Toronto.....

2,500 00

Total de l'actif en Canada..... \$659,293 59

## PASSIF EN CANADA.

Montant des pertes en Canada dues et non encore payées.....	\$20,442 91
do do réclamées mais non établies.....	4,750 00
do contestées en cour dans la Nouvelle-Ecosse.....	5,000 00
Montant (net) des pertes non payées en Canada.....	\$ 30,192 91
Réserve de ré-assurance pour tous risques sur le feu existants .....	157,445 34
Fonds de ré-assurance, dans le département de l'assurance sur la vie— (estimé à) .....	100,000 00
Montant total de toutes les obligations en Canada.....	\$287,638 25

## REVENU EN CANADA.

(Département du feu.)

*Pour les risques sur le feu en Canada.*

Total des primes reçues en argent.....	\$320,788 31
Moins—ré-assurance, rabais, etc.....	28,224 88
Montant net en argent reçu pour primes .....	\$292,563 43
Reçu pour intérêt sur bons et hypothèques en Canada .....	19,334 63
do et dividendes provenant de toutes sources en Canada.....	12,390 08
Loyers provenant de la propriété de Montréal.....	3,950 00
Revenu total en argent.....	\$328,238 14

## DÉPENSES EN CANADA.

(Département du feu.)

*Pour les risques sur le feu en Canada.*

Montant payé durant l'année pour pertes survenues les années précédentes (estimés dans le dernier rapport au même montant) .....	\$10,916 78
Moins—effets sauvés et sauvetage.....	3,930 00
Montant net payé durant l'année pour ces pertes.....	\$ 6,986 78
Montant payé pour pertes survenues durant l'année .....	\$243,021 92
Moins—effets sauvés et sauvetage.....	\$ 60 59
A déduire—montant reçu pour ré-assurances.....	29,308 37
Déductions totales .....	29,368 96
Montant net payé durant l'année pour ces pertes.....	213,652 96
Montant total net payé durant l'année pour pertes sur le feu.....	\$220,639 74
Payé ou alloué pour commission ou courtage .....	26,125 16
Payé pour salaires, honoraires, etc.....	16,501 51
Payé pour taxes en Canada.....	1,394 12
Timbres, messageries, association des assureurs, agence mercantile, télégrammes, etc.....	2,056 41
Impressions, annonces, cartes marines, loyer, gaz et taxes d'eau, réparations, cloche d'alarme, reliure.....	4,362 49
Frais judiciaires, \$60.82; don aux pompiers, \$75.....	135 82
Dépenses totales en argent en Canada.....	\$271,215 25

## RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques sur le feu en Canada.</i>	No.	Montant.	Primes.
Polices prises durant l'année—(Nouvelles).....	4,995	\$15,386,946	\$145,673 89
do do (Renouvelées) .....	6,811	16,278,782	175,114 42
<b>Total</b> .....	<b>11,806</b>	<b>31,665,728</b>	<b>320,788 31</b>
<b>A déduire les polices périmées</b> .....	<b>859</b>	<b>3,900,023</b>	<b>16,036 56</b>
<b>Total des polices en force à date</b> .....	<b>10,947</b>	<b>27,765,705</b>	<b>304,751 75</b>
<b>A déduire les ré-assurances</b> .....	<b>1,233</b>	<b>1,926,256</b>	<b>25,004 58</b>
<b>Montant net en force au 30 novembre 1875</b> .....	<b>10,947</b>	<b>25,839,449</b>	<b>279,747 17</b>
<b>Nombre total des polices en force en Canada</b> .....	<b>10,497</b>		
<b>Montant total net en force</b> .....		<b>\$25,839,449 00</b>	
do total des primes sur ces polices.....			<b>279,747 17</b>

Signé et assermenté le 4 février 1876, par

THOS. DAVIDSON.

## OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

(Extrait du rapport des directeurs, 21 avril 1876.)

## DÉPARTEMENT DU FEU.

## Compte de profits et pertes au 31 décembre 1875.

Dr.	£	s.	d.	Av.	£	s.	d.
Pertes en 1875 .....	556,874	14	4	Par compte des primes en suspens, 1874.....	274,980	6	8
Ré-assurances.....	100,728	6	1	Primes en '75.....	£1,096,601	3	2
	456,146	8	3	Ré-assurances .....	236,208	11	10
	591	15	8		860,392	11	4
Taxe sur les profits de la cie.....				Honoraires de transfert.....		43	15
Dép'ses—générales £111,126 11 6				Intérêt .....	56,742	13	9
do com'ission 132,435 10 3							
	243,562	1	9				
Balances des agents et autres ba- lances irréalisables.....	2,071	9	6				
Compte de primes en suspens sur le tiers de £860,392 11s. 4d, pri- me nette, en 1875.....	286,797	10	5				
Balance—profit en 1875.....	202,990	1	2				
	1,192,159	6	9		1,192,159	6	9



---



---

 LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "NORTHERN."
 

---

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

*Président*—JOHN CRUIKSHANK, LL.D. | *Agent général*—A. P. FLETCHER.

*Bureau principal*—Aberdeen.

*Bureau central en Canada*—Montréal. | *Agent en Canada*—TAYLOR, FRÈRES.

(Organisée ou incorporée, 1836. Opérations commencées en Canada, 1868.)

## CAPITAL.

Montant du capital autorisé, £3,000,000.....	\$14,600,000
Montant souscrit, £3,000,000.....	14,600,000
Montant versé en argent, £150,000.....	730,000

---

## ACTIF EN CANADA.

	\$	cts.
Effets canadiens possédés par la compagnie pour le bénéfice des détenteurs de polices en Canada (déposé entre les mains du Receveur-Général :		
Effets canadiens valeur au pair.....	85,833	00
£2,500 sterling, Canada 5s., valeur au pair.....	12,167	00
£500 courant                   do                   do.....	2,000	00
Total des effets publics.....	100,000	00
Argent en caisse au bureau principal en Canada.....	3,118	18
Balance entre les mains des agents en Canada.....	6,983	97
Total de l'actif en Canada.....	\$110,102	15

---

## PASSIF EN CANADA.

	\$	cts.
Montant des pertes en Canada réclamées, mais non établies.....	2,505	04
do                   do contestées en cour.....	4,000	00
Montant net des pertes non liquidées en Canada.....	6,505	04
Réserve de ré-assurance pour tous les risques du feu en Canada.....	34,706	40
Total du passif en Canada.....	\$41,211	44

---

## REVENU EN CANADA.

*Pour risques sur le feu en Canada.*

	\$	cts.
Total des primes reçues en argent.....	68,158	56
A déduire ré-assurance, rabais, diminution et primes de retour.....	7,328	08
Montant net en argent reçu pour primes.....	60,830	48
Reçu pour intérêt et dividendes sur actions et tous autres effets en Canada.....	5,554	16
Revenu total en argent en Canada.....	\$66,384	64

---

## DÉPENSES EN CANADA.

*Pour risques sur le feu en Canada.*

	\$	cts.
Payé pour pertes survenues les années précédentes (estimé dans le dernier rapport à \$11,242).....	9,829	86
Payé pour pertes survenues durant l'année.....	34,354	31
Montant total net payé pour pertes sur le feu en Canada	44,184	17
Payé ou alloué pour commission ou courtage, salaires, honoraires, taxes, etc., etc., en Canada.....	12,844	67
Dépenses totales en argent en Canada.....	\$57,028	84

## RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques sur le feu en Canada.</i>	No.	Montant.	Primes.
Total des polices en vigueur le 31 décembre 1875.....	3,512	\$7,280,312	\$61,885 41

Signé et assermenté le 7 février 1876, par

JAMES W. TAYLOR.

## RAPPORT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

*(Extrait du rapport des directeurs, du 9 juin 1876.)*

## COMPTE DU FEU.

	£	s.	d.
Dt.			
Montant des fonds pour le feu au commencement de l'année.....	314,947	0	8
Primes reçues (déduction faite des ré-assurances).....	351,358	0	3
	£666,305	0	11
Av.			
Pertes par le feu payées et existantes (déduction faite des ré-assurances)	192,727	5	7
Commission .....	43,041	6	3
Frais d'administration.....	49,829	10	2
Montant du fonds pour le feu, à la fin de l'année, d'après bilan.....	380,706	18	11
	£666,305	0	11

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES.

## Dr.

	£	s.	d.
Report de l'année dernière.....	25,839	7	7
Compte pour balance d'intérêt, après avoir porté à son débit le montant dû aux fonds des assurances sur la vie et des annuités respectivement.....	42,124	18	6
Profit sur placements réalisés.....	1,654	2	6
Honoraires pour transfert.....	37	7	6
	<u>£69,655</u>	<u>16</u>	<u>1</u>
Dividende et bonus déclarés le 11 juin 1875.....	22,500	0	0
Dividende déclaré le 18 novembre 1875.....	15,000	0	0
Taxe sur le revenu.....	893	13	3
Allocations aux officiers en retraite et aux familles des officiers décédés au service de la compagnie.....	532	10	0
Balances qu'on ne peut recouvrer des agents.....	700	15	11
Pertes sur change.....	503	2	2
Balance au crédit de ce compte, d'après le bilan.....	29,525	14	9
	<u>£69,655</u>	<u>16</u>	<u>1</u>

## BILAN.

*Passif.*

	£	s.	d.
Capital des actionnaires versé.....	150,000	0	0
Fonds général de réserve.....	150,000	0	0
Fonds du feu.....	380,706	18	11
Fonds d'assurance sur la vie—Branche sans participation.....	255,567	3	3
do do Branche avec participation.....	886,916	19	8
Fonds d'annuité.....	65,945	2	6
Balance au crédit du compte de profits et pertes.....	29,525	14	9
	<u>1,918,659</u>	<u>19</u>	<u>1</u>
Réclamat. en vertu de polices sur la vie, admises mais non échues.....	£30,213	15	1
Pertes par le feu existantes.....	43,408	4	6
Frais existants, étant commission due aux agents et officiers de la compagnie.....	5,714	6	7
Billets payables, étant des traites en faveur d'agences éloignées, et qui ne sont pas encore échues.....	5,645	16	1
Dû aux autres compagnies et agents.....	26,003	7	2
Dividendes non-réclamés par des actionnaires.....	926	11	7
	<u>111,912</u>	<u>1</u>	<u>0</u>
	<u>2,030,572</u>	<u>0</u>	<u>1</u>



*Actif.*

	£	s.	d.
Morts-gages sur propriétés dans le Royaume-Uni .....	340,004	11	3
Morts-gages sur propriétés hors du Royaume-Uni .....	119,841	17	11
Prêts sur des sûretés paroissiales et autres.....	151,820	16	2
Intérêts viagers.....	13,095	16	5
Réversions.....	66,894	15	1
Sûretés du gouvernement indien.....	27,868	19	9
Sûreté des effets de diverses compagnies incorporées.....	28,780	0	0
Actions préférentielles de chemins de fer.....	62,500	0	0
Polices de la compagnie .....	34,661	18	5
Sûretés personnelles .....	34,917	19	0
 <b>Placements—</b>			
Sûretés du gouvernement britannique.....	45,465	0	10
“  des gouvernements indien et colonial.....	237,183	18	9
“  “  étrangers .....	212,381	17	7
Actions de chemin de fer et autres débentures.....	134,942	16	2
Actions de chemins de fer préférentielles et autres effets garantis..	208,815	16	9
“  “  ordinaires .....	7,515	8	0
Prix des loyers .....	14,665	14	6
Propriété et autres biens-fonds.....	52,210	0	9
Intérêts viagers .....	2,214	19	9
Réversions .....	15,427	18	3
Effets à recevoir, étant des remises non échues.....	19,461	12	8
Dû des autres compagnies et agents.....	93,360	14	6
Primes existantes.....	11,659	3	3
Intérêt existant.....	18,743	12	11
Argent entre les mains des banquiers (sur dépôts).....	34,470	16	8
“  “  (compte courant).....	41,246	15	2
Timbres en mains.....	194	16	1
En caisse.....	224	3	6
	£2,030,572	0	1

## LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE D'OTTAWA.

RAPPORT POUR LES 4½ MOIS EXPIRÉS LE 31 DÉCEMBRE 1875.

L'HON. JAMES SKEAD—*Président.*JAMES BLACKBURN—*Agent-en-chef.*JAMES BLACKBURN—*Secrétaire.**Bureau principal—Ottawa.*

(Organisée le 26 mai 1874; opérations commencées le 14 août 1875.)

## CAPITAL.

Montant du capital autorisé.....	\$1,000,000
“ souscrit.....	500,000
“ versé en argent.....	50,000

## LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Allen, James .....	New Edinburgh .....	1,000	00	100	00
Arnold, William .....	Bells Corners.....	1,000	00	100	00
Allen, Mme Thomas .....	Hazeldean .....	400	00	40	00
Argue, George .....	Stittsville .....	200	00	20	00
Argue, Andrew .....	Fallowfield .....	500	00	50	00
Ahern, William .....	Chaudiere .....	1,000	00	100	00
Abbott, Adam .....	Hazeldean.....	500	00	50	00
Angus, Robert, fils.....	Ottawa .....	2,500	00	250	00
Askwith, John .....	New Edinburgh .....	300	00	30	00
Anderson, J. D.....	Gloucester .....	200	00	20	00
Allison, Andrew, fils.....	Winchester .....	500	00	50	00
Anable, R.....	do .....	1,000	00	100	00
Allan, John, aîné.....	Cumberland .....	500	00	50	00
Allison, Wm. R.....	Winchester .....	500	00	50	00
Avery, Harry.....	New Edinburgh .....	300	00	30	00
Argue, George.....	Fallowfield .....	500	00	50	00
Armstrong, Thos.....	Ottawa.....	50	00	5	00
Allan, John, fils .....	Cumberland .....	1,000	00	100	00
Argue, Mme Elizabeth.....	Fallowfield .....	200	00	20	00
Blackburn, Robert, M.P. ....	New Edinburgh.....	1,000	00	100	00
Borbridge, S. et H.....	Ottawa.....	1,000	00	100	00
Bradley, Joshua, cadet.....	Hazeldean .....	500	00	50	00
Bowen, George.....	Ottawa.....	300	00	30	00
Boucher, John .....	Hazeldean.....	500	00	50	00
Bradley, John .....	do .....	500	00	50	00
Brunet, Antoine.....	Aylmer.....	1,000	00	100	00
Bogart, Giles W.....	Winchester .....	2,000	00	200	00
Belanger, Richard D.....	Rigaud .....	1,000	00	100	00
Bolton, Peter .....	Russell .....	1,000	00	100	00
Burroughs, R.....	Hazeldean.....	500	00	50	00
Brouse, W. H., M.D., M.P.....	Prescott.....	1,000	00	100	00
Bate, C. T.....	Ottawa.....	2,000	00	200	00
Beattie, John, fils .....	South March .....	200	00	20	00
Barton, John.....	Fallowfield .....	500	00	50	00
Brennan, J. B.....	Ottawa.....	2,000	00	200	00
Barton, Benjamin .....	Fallowfield.....	500	00	50	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Bradley, Albert .....	Hazeldean .....	1,000 00	100 00
Bradley, Jos., père .....	do .....	1,000 00	100 00
Burroughs, G. ....	Fallowfield .....	1,000 00	100 00
Bronskill, H. J. ....	Ottawa .....	20,000 00	2,000 00
Bowen, Joshua .....	Morrisburgh .....	1,000 00	100 00
Bradley, Thomas .....	Hazeldean .....	200 00	20 00
Burns, Robert .....	Packenham .....	200 00	20 00
Burroughs, W. T. ....	Fallowfield .....	500 00	50 00
Bell, Samuel .....	Carleton Place .....	1,000 00	100 00
Bearman, James .....	Bell's Corners .....	1,000 00	100 00
Barton, William .....	Vankleek Hill .....	1,000 00	100 00
Blair, Wilson .....	Metcalf .....	500 00	50 00
Brading, H. F. et Cie .....	Ottawa .....	100 00	10 00
Burton et Watson .....	Cumberland .....	2,000 00	200 00
Bell, Wm. R., M.D. ....	New Edinburgh .....	3,000 00	300 00
Brown, James B. ....	Grenville .....	500 00	50 00
Bryson, Hon. George .....	Fort Coulonge .....	2,000 00	200 00
Baskerville, Joseph .....	Ramsay's Corners .....	500 00	50 00
Bentley, T. B., M.D. ....	New Edinburgh .....	500 00	50 00
Brennan, John .....	Sheenboro' .....	100 00	10 00
Brophy, George P. ....	Ottawa .....	500 00	50 00
Brown, John .....	Carleton Place .....	200 00	20 00
Bell, R. W. ....	do .....	200 00	20 00
Burns, James .....	Grenville .....	400 00	40 00
Bell, Andrew .....	Chatham .....	500 00	50 00
Becket, William .....	Portage du Fort .....	500 00	50 00
Beach, M. F. ....	Winchester Ouest .....	1,000 00	100 00
Brownlee et Kemp .....	Stittsville .....	1,000 00	100 00
Blackburn, G. M. ....	New Edinburgh .....	6,500 00	650 00
Barber, W. C. ....	Templeton .....	500 00	50 00
Browne, J. C. ....	Ottawa .....	200 00	20 00
Bogart, Elizabeth .....	Winchester .....	1,000 00	100 00
Blackburn, James .....	New Edinburgh .....	100 00	10 00
Bezeau, Mme A. ....	St. Antoine .....	2,500 00	250 00
Boxall, David .....	Rideau Hall .....	300 00	30 00
Bégin, Joseph .....	Québec .....	1,000 00	100 00
Bradley, Richard .....	Manotick .....	1,000 00	100 00
Bell, James .....	Arnprior .....	1,000 00	100 00
Bell, Thomas .....	Morrisburgh .....	500 00	50 00
Brunette, Théophile .....	St. Augustin .....	500 00	50 00
Bareau, J. A. ....	St. Nicholas .....	1,000 00	100 00
Barton, John .....	Clarendon .....	200 00	20 00
Church, Gardner, jun .....	Chelsea .....	2,000 00	200 00
Campbell, Archibald J. ....	Arnprior .....	500 00	50 00
Church, R. C., M.D. ....	Ottawa .....	2,000 00	200 00
Carmichael, D. A., M.D. ....	do .....	1,000 00	100 00
Cas. Joseph, fils .....	Cass Bridge .....	500 00	50 00
Clarke, Charles Edward .....	Ottawa .....	600 00	60 00
Cunningham, Alex. ....	Wendover .....	300 00	30 00
Cameron, Evans .....	South March .....	1,000 00	100 00
Charbonneau, Louis .....	Plantagenet .....	500 00	50 00
Charbonneau, H. ....	do .....	300 00	30 00
Chaine, Adolphe .....	Curran .....	2,000 00	200 00
Cheley, John .....	Aultsville .....	100 00	10 00
Craig, William .....	Carsonby .....	300 00	30 00
Caldwell, John .....	Carp .....	1,000 00	100 00
Church, Hon. L. R. ....	Aylmer .....	2,000 00	200 00
Champness, Weldon .....	Ottawa .....	2,000 00	200 00
Caldwell, J. F. ....	do .....	1,000 00	100 00
Crawford, John .....	do .....	1,000 00	100 00
Crason, Charles .....	Carsonby .....	200 00	20 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
Clarke, James.....	Ottawa.....	\$ 300 00	\$ 30 00
Charbonnier, O.....	Angers .....	100 00	10 00
Creighton, Thomas.....	Dunraven .....	200 00	20 00
Clancy, John.....	Ottawa.....	100 00	10 00
Crain, John F.....	Carleton Place .....	200 00	20 00
Cockburn, Francis .....	Bearbrook .....	1,000 00	100 00
Cameron, John C.....	Grenville.....	100 00	10 00
Cowley, J. A. E.....	Ottawa.....	200 00	20 00
Colton, James.....	Bryson.....	2,000 00	200 00
Cowan, William.....	Ottawa.....	500 00	50 00
Cleland, Robert.....	Osgoode Ouest.....	200 00	20 00
Crain, Robert.....	Ottawa.....	500 00	50 00
Curran, William.....	Fallowfield .....	1,000 00	100 00
Campbell, W. F.....	Osgoode.....	100 00	10 00
Christian, Charles.....	Ottawa.....	500 00	50 00
Cushing, J. B.....	Chatham .....	1,000 00	100 00
Clark, Thomas.....	Ottawa.....	300 00	30 00
Cowley, Daniel.....	Nepean.....	1,000 00	100 00
Colquhoun, William .....	Cornwall.....	500 00	50 00
Chabot, P. H.....	Ottawa.....	1,000 00	100 00
Cook, A. C.....	Sand Point.....	500 00	50 00
Cowley, Mailes.....	Portage du Fort .....	200 00	20 00
Cassleman, R.....	Winchester.....	500 00	50 00
Casgrain, L. C. A.....	Ottawa.....	100 00	10 00
Christie, Thomas.....	Winchester.....	1,000 00	100 00
Carley, Willam.....	Carleton Place.....	200 00	20 00
Currier, T. W.....	Ottawa.....	1,000 00	100 00
Cameron, John S.....	Cumberland.....	500 00	50 00
Curran, Robert.....	Fallowfield.....	500 00	50 00
Côté, Amable.....	St. Agathe.....	1,000 00	100 00
Corporation Epis. Cath. Romaine.....	Trois-Rivières.....	500 00	50 00
Dillabough, Lemuel.....	Ottawa.....	300 00	30 00
Davison, James, père.....	Fallowfield.....	1,500 00	150 00
Duhamel, Très Rév. G. T.....	Ottawa.....	1,000 00	100 00
Dunbar, John.....	Pointe Parents.....	100 00	10 00
Durocher, J. E.....	Rigaud.....	2,000 00	200 00
Downey, John.....	Dunrobin.....	300 00	30 00
Derenzie, Edward.....	Sand Point.....	1,000 00	100 00
Donnelly, Horace.....	Ironsides.....	1,000 00	100 00
Dawson, Fred.....	New Edinburgh.....	300 00	30 00
Dickson, H. H.....	Pakenham.....	200 00	20 00
Danis, Moses.....	Gloucester.....	200 00	20 00
Durant, Merrick.....	Williamsburgh.....	1,000 00	100 00
Dillabough, Samuel.....	Winchester.....	200 00	20 00
Dorion, L. E.....	Québec.....	500 00	50 00
Durocher, Joseph.....	Ottawa.....	500 00	50 00
Eaton, G. W.....	Nepean.....	2,000 00	200 00
Edwards, George.....	Thurso.....	500 00	50 00
Erskine, John S.....	Cumberland.....	1,000 00	100 00
Ethier, C., M.D.....	St. Eugene.....	200 00	20 00
Esdale, Matthew.....	New Edinburgh.....	500 00	50 00
Egan, H. K.....	Aylmer.....	1,000 00	100 00
Evans, Thomas, fils.....	New Edinburgh.....	1,000 00	100 00
Earl, Duncan.....	Winchester.....	500 00	50 00
Earl, Hiram.....	do.....	500 00	50 00
Eddy, E. B.....	Ottawa.....	1,000 00	100 00
Fraser, Allan.....	Kinburn.....	1,000 00	100 00
Featherstone, J. P.....	Ottawa.....	2,000 00	200 00
Ferguson, James, M.D.....	Cumberland.....	1,000 00	100 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Fulton, R. D.....	Winchester .....	4,000	00	400	00
Faulkner, A.....	Fallowfield .....	1,000	00	100	00
Fyfe, Peter.....	Stewartville .....	500	00	50	00
Franconr, Joseph L.....	Ottawa .....	1,000	00	100	00
Freeman, P. W.....	Loughboro'.....	300	00	30	00
Flemming, James.....	Ashton.....	200	00	20	00
Fraser, James D.....	New Edinburgh .....	500	00	50	00
Fillion, A. B.....	Grenville .....	100	00	10	00
Fletcher, William.....	Carillon .....	1,000	00	100	00
Forbes, W. B.....	do .....	1,500	00	150	00
Foley, M. S.....	Montreal .....	200	00	20	00
Fafard, Rév. E.....	St. Joseph de Lévis.....	100	00	10	00
Foreman, Thomas.....	Chatham .....	500	00	50	00
Frigon, P. O.....	St. Prospère.....	500	00	50	00
Grimes, William.....	Aylmer .....	1,000	00	100	00
Gilmour, Allan.....	Ottawa .....	5,000	00	500	00
Gourley, Hugh.....	Huntley .....	500	00	50	00
Gourley, William.....	do .....	500	00	50	00
Graham, Thomas.....	Bells Corners.....	1,000	00	100	00
Graham, William.....	do .....	1,000	00	100	00
Gosselin, Sévère.....	Brockville .....	500	00	50	00
Garrett, Rév. Thos.....	Bearbrook .....	1,000	00	100	00
Gallinger, J. J.....	Aultsville .....	500	00	50	00
Gallinger, G. H.....	do .....	200	00	20	00
Gallinger, Geo. L.....	do .....	500	00	50	00
Gallinger, Josiah.....	do .....	300	00	30	00
Germain, Edward.....	Ottawa .....	1,000	00	100	00
Gibson, William, M.P.....	Morrisburgh .....	1,000	00	100	00
Graham, Elisha.....	Hazledean .....	500	00	50	00
Gibson, J. H. P.....	Ottawa .....	1,000	00	100	00
Groulx, Onésime.....	do .....	500	00	50	00
Gillis, John.....	Carleton Place .....	1,000	00	100	00
Gamble, John.....	Cumberland .....	1,000	00	100	00
Greig, Thomas.....	Carleton Place .....	200	00	20	00
Greir, John W.....	Cumberland .....	300	00	30	00
Graham, William.....	New Edinburgh .....	1,000	00	100	00
Gaboury, T. C., M.D.....	Bryson .....	200	00	20	00
Gilpin, Robt.....	Ottawa .....	250	00	25	00
Goodwin, George.....	Grenville .....	100	00	10	00
Gauthier, Rév. D.....	St. Apollinaire.....	1,000	00	100	00
Gauthier, L. A.....	Beaurivage.....	1,500	00	150	00
Hinton, R. J.....	Napean .....	1,000	00	100	00
Hope, James.....	Ottawa .....	1,000	00	100	00
Harkin, William.....	Vankleek Hill .....	2,000	00	200	00
Helmer, W. Z.....	Russell.....	500	00	50	00
Helmer, Mme W. Z.....	do .....	500	00	50	00
Hodgins, George.....	Osnabruck Centre.....	100	00	10	00
Hanna, Alex.....	Aultsville .....	100	00	10	00
Hutchison, George.....	Ottawa.....	1,000	00	100	00
Hodgins, John.....	Hazledean .....	500	00	50	00
Harris, Jacob.....	Morrisburgh .....	500	00	50	00
Hagan, Albert, M.P.....	Plantagenet.....	2,000	00	200	00
Hannum, J. M. T.....	Ottawa .....	1,000	00	100	00
Hunter, William.....	Rockland .....	1,000	00	100	00
Hopkins, Robert.....	Gloucester.....	500	00	50	00
Hamelin, Rév. J. R. L.....	Québec.....	5,000	00	500	00
Heron, Matthew.....	Gloucester.....	1,000	00	100	00
Heron, John.....	do .....	1,000	00	100	00
Hughes, Michael.....	Leitchfield .....	200	00	20	00
Heron, Thomas.....	Gloucester.....	200	00	20	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Henderson, John .....	New Edinburgh.....	500 00	50 00
Higginson, John .....	L'Orignal .....	300 00	30 00
Hamilton, Robert.....	do .....	100 00	10 00
Hudson, T. B.....	Ottawa .....	200 00	20 00
Hunter, Charles .....	Cumberland .....	1,000 00	100 00
Harris, James .....	Ottawa .....	400 00	40 00
Heath, Edmund .....	Clarendon.....	300 00	30 00
Howard, John.....	Grenville.....	1,000 00	100 00
Healy, William.....	Fallowfield .....	500 00	50 00
Hartley, G. C.....	Grenville.....	500 00	50 00
Hayes, T. B.....	Templeton.....	500 00	50 00
Huot, Rév. W. M.....	St. Agathe.....	500 00	50 00
Hagar, M. J.....	Plantagenet .....	2,000 00	200 00
Johnstone, William .....	Finch .....	1,000 00	100 00
Jones, William .....	Chaudière .....	250 00	25 00
James, W. H.....	Beckwith .....	200 00	20 00
Jackson, Samuel .....	Gloucester.....	1,000 00	100 00
Jones, Edward .....	St. André.....	500 00	50 00
Johnstone, Edwin P.....	L'Orignal .....	1,000 00	100 00
Johnstone, George .....	Rupert .....	1,000 00	100 00
Johnstone, Robt.....	Ottawa .....	100 00	10 00
Johnstone, John.....	do .....	1,000 00	100 00
Jennings, William.....	Fort William.....	1,000 00	100 00
Jobin, Joseph.....	St. Augustin.....	500 00	50 00
Johnstone, George .....	Gloucester.....	200 00	20 00
Kettles, William .....	Hazledean.....	500 00	50 00
Kimball, Albert.....	Hawkesbury.....	2,000 00	200 00
Kerr, James .....	North Gower.....	200 00	20 00
Kenny, Mme. Margaret .....	Aylmer .....	2,000 00	200 00
Kemp, C. B.....	Hazledean.....	1,000 00	100 00
Kemp, John.....	do .....	1,000 00	100 00
Kidd, Mary Ann.....	Carp .....	1,000 00	100 00
Kenny, Thomas .....	Ottawa.....	1,000 00	100 00
Kelly, Bernard .....	Vankleek Hill.....	1,000 00	100 00
Kerr, William.....	Templeton.....	200 00	20 00
Keaough, Rév. J. B.....	Bell's Corners.....	2,000 00	200 00
Keaough, Mme. J. B.....	do .....	2,000 00	200 00
Kennedy, Robert.....	Ashton.....	100 00	10 00
Klock, R. H. et J.....	Aylmer .....	1,000 00	100 00
Kenny, Robert .....	do .....	1,000 00	100 00
Kelly, William .....	Carleton Place .....	200 00	20 00
Knapp, H. A.....	New Edinburgh.....	500 00	50 00
Kelly, John.....	Carillon.....	2,000 00	200 00
Kiley, John.....	Québec.....	500 00	50 00
Laird, Hon. David.....	Ottawa.....	1,000 00	100 00
Logan, George.....	do .....	2,000 00	200 00
Lunney, J. J.....	Panmure .....	200 00	20 00
Lunney, H. A.....	do .....	200 00	20 00
Leonor, Joseph E.....	Rochesterville.....	200 00	20 00
Lowrie, Mme. Margaret .....	Morrisburgh .....	500 00	50 00
Leduc, Edouard.....	St. Avelin.....	2,000 00	300 00
Laing, P. S., M. D.....	Ottawa.....	2,000 00	200 00
Lalonde, J. F.....	do .....	500 00	50 00
Labrosse, Simon.....	St. Eugène .....	1,000 00	100 00
Langford, Isaac .....	Clarence.....	1,000 00	100 00
Labelle, Wilfred.....	L'Orignal .....	300 00	30 00
Lang, Humphry.....	Clarendon.....	200 00	20 00
Lusk, Isaac.....	Hayworth.....	100 00	10 00
Lumsden, Alex.....	New Edinburgh.....	2,000 00	200 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Lambert, Thomas	Ottawa	500 00	50 00
Leitch, Alex	Bryson	200 00	20 00
Laframboise, L	Montréal	600 00	60 00
Lynch, Owen	Beauharnois	1,000 00	100 00
Lalonde, Victor	St. Eugène	200 00	20 00
Lafurgy, Edouard	Fort William	200 00	20 00
Lafleur, Eustache	Bryson	100 00	10 00
Lamb, William	Wendover	1,000 00	100 00
Lefebvre, Edouard	Chichester	1,000 00	100 00
Lamb, Alexander	Pointe Fortune	200 00	20 00
Larue, P., M. D.	St. Augustin	100 00	10 00
Lepronon, J. L., M.D	Montréal	200 00	20 00
Ladrière, J. C	Québec	500 00	50 00
Masson, Donald	Ottawa	1,000 00	100 00
Moodie, Robert	Bell's Corners	1,000 00	100 00
Mills, E. H.	Winchester Ouest	500 00	50 00
Millar, John	L'Orignal	1,000 00	100 00
Morgan, Ira	Metcalfe	1,000 00	100 00
Molloy, J. H.	Fournier	1,000 00	100 00
Mongenais, J. B.	Rigaud	5,000 00	500 00
Markell, John R.	Wales	1,000 00	100 00
Morgan, John S.	Osnabruck Centre	100 00	10 00
Moodie, David	Bell's Corners	200 00	20 00
Mongenais, N.	Rigaud	500 00	50 00
Mongenais, J. B. A.	do	2,000 00	200 00
Morse, John	Ottawa	1,000 00	100 00
Major, Charles	Montebello	1,000 00	100 00
Mulligan, James	Hazledean	500 00	50 00
Mulligan, Matilda	do	500 00	50 00
Mulligan, Sarah	do	200 00	20 00
Merkley, G. M.	Morrisburg	1,000 00	100 00
Marston, J. C.	L'Orignal	1,000 00	100 00
Malcolm, T. B.	Pakenham	1,000 00	100 00
Manchester, D., fils	Stittsville	300 00	30 00
Moad, H. W.	Winchester	750 00	75 00
Mouldoon, James	Hazledean	500 00	50 00
Mitchell, C. W.	Ottawa	1,000 00	100 00
Manchester, Mme D., sen	Stittsville	200 00	20 00
Moncion, Léonard	Ange Gardien	100 00	10 00
Nagee, Charles	Ottawa	1,000 00	100 00
Murphy, J. L.	do	1,000 00	100 00
Martin, Joseph	New Edinburgh	200 00	20 00
Meach, C. G.	Aylmer	1,000 00	100 00
Marlin, Hezekiah	Ramsay's Corners	500 00	50 00
Merleau, T.	Bryson	200 00	20 00
Mason, R.	Ottawa	1,000 00	100 00
Menzies, J.	Almonte	500 00	50 00
Mansfield, Pierce	New Edinburgh	1,000 00	100 00
Manton, John	Huntley	100 00	10 00
Marston, J. W.	L'Orignal	200 00	20 00
Manuel, John	Ottawa	500 00	50 00
Masson, Andrew	Ottawa	500 00	50 00
Mercill, Henry	Winchester	1,000 00	100 00
Murrell, Thomas	Bryson	200 00	20 00
Moore, Samuel	Gloucester	200 00	20 00
Monroe, D.	Cornwall	100 00	10 00
Massicotte, J. B.	St. Prospère	400 00	40 00
Marston, Kossuth	L'Orignal	1,000 00	100 00
Murphy, George	Ottawa	1,000 00	100 00
Mongenais, Odile	Rigaud	4,000 00	400 00
Martin, Joseph E.	St. Agathe	1,000 00	100 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
McCaul, Neil.....	Ottawa.....	1,000	00	100	00
McCaig, Norman.....	Bryson.....	300	00	30	00
McDougall, Frank.....	Ottawa.....	200	00	20	00
McKay, Alex.....	Morewood.....	200	00	20	00
McAllister, W. B.....	Hardley.....	2,500	00	250	00
McCurdy, William.....	Hazledean.....	1,000	00	100	00
McConnell, R.....	Hull.....	2,500	00	250	00
McKinnon, Alex.....	Ottawa.....	1,000	00	100	00
McKay, James.....	Morewood.....	1,000	00	100	00
McWaters, T. T.....	Vankleek Hill.....	500	00	50	00
McDonald, P. W.....	Plantagenet.....	100	00	10	00
McKay, Elizabeth.....	Morewood.....	100	00	10	00
McNairn, Wm.....	Aultsville.....	100	00	10	00
McEdward, Greg.....	Ottawa.....	500	00	50	00
McLaughlin, D.....	Gloucester.....	500	00	50	00
McMillan, Hugh.....	Rigaud.....	2,000	00	200	00
McLennan, A. J.....	Fournier.....	500	00	50	00
McMartin, Alex.....	Morrisburgh.....	500	00	50	00
McMillan, L. J. A.....	Rigaud.....	500	00	50	00
McAndrew, John.....	Renfrew.....	500	00	50	00
McDonald, Coll.....	Collfield.....	200	00	20	00
McMillan, Zac.....	Osgoode.....	1,000	00	100	00
McKay, John.....	Bryson.....	200	00	20	00
McNabb, C. R.....	Ottawa.....	300	00	30	00
McNaughton, M.....	New Edinburgh.....	5,000	00	500	00
McDonald, Donald.....	Grenville.....	100	00	10	00
McIntyre, D.....	Clarence.....	500	00	50	00
McLeod, D.....	New Edinburgh.....	1,000	00	100	00
McCool, James.....	Fort William.....	2,000	00	200	00
McKinnon, W. A.....	New Edinburgh.....	1,000	00	100	00
McGinnis, David.....	do.....	500	00	50	00
McGregor, Archibald.....	Gloucester.....	100	00	10	00
McGarity, Thomas.....	Ottawa.....	2,000	00	200	00
McIntosh, Peter.....	Winchester.....	1,000	00	100	00
McGuire, James F.....	Fort William.....	1,000	00	100	00
McDonald, A. B.....	Ottawa.....	100	00	10	00
McFarland, M.....	Portage-du-Fort.....	400	00	40	00
McGregor et McLean.....	Carleton Place.....	200	00	20	00
McFarland, Robt.....	Almonte.....	300	00	30	00
McLaurin, James.....	Osgoode.....	200	00	20	00
McDougall, Alex.....	Des Joachim.....	1,000	00	100	00
McVicar, D.....	Grenville.....	200	00	20	00
McMillan, D.....	do.....	500	00	50	00
McKirnon, Murdock.....	Chatham.....	200	00	20	00
McKay, Thomas.....	Ottawa.....	1,000	00	100	00
McDonald, Kenneth.....	Clarence.....	2,000	00	200	00
McLaurin, Daniel.....	Osgoode.....	100	00	10	00
McCloy, Thomas.....	Ottawa.....	300	00	30	00
McDonald, John A.....	Mattawa.....	500	00	50	00
McVeau, Donald.....	Chatham.....	1,000	00	100	00
McGrady, John.....	Templeton.....	300	00	30	00
McFadden, A.....	Ashton.....	50	00	5	00
McNally, Simon.....	Ile Calumet.....	200	00	20	00
McLaurin, John R.....	Templeton.....	41,700	00	4,170	00
Nesbitt, John.....	Fallowfield.....	500	00	50	00
Neville, Andrew.....	Bryson.....	200	00	20	00
Nelson, Gilbert M.....	Beaurook.....	500	00	50	00
Nicholls, R.....	Chatham.....	1,000	00	100	00
Neil, John.....	Kinburn.....	1,000	00	100	00
Neelin, William.....	Carleton Place.....	1,000	00	100	00



LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Olmstead, Gideon.....	Merrivale.....	1,000 00	100 00
O'Grady, John.....	Fallowfield.....	500 00	50 00
Ostrout, George.....	Portage-du-Fort.....	200 00	20 00
Ogilvie, Samuel.....	Gloucester.....	200 00	20 00
O'Meara, M. E.....	Bryson.....	200 00	20 00
O'Hagan, James.....	Templeton.....	250 00	25 00
O'Rourke, Edward.....	Billings' Bridge.....	100 00	10 00
Ogilvie, D.....	Grenville.....	200 00	20 00
O'Toole, Patrick.....	Cumberland.....	1,000 00	100 00
Ouimet, Adolphe.....	Montréal.....	500 00	50 00
Orde, W. L.....	Ottawa.....	1,000 00	100 00
Phillips, Rév. S.....	Fournier.....	1,000 00	100 00
Patch, John D.....	Osnabruck Centre.....	200 00	20 00
Pratt, Francis.....	Stittsville.....	500 00	50 00
Parsien, J. et A.....	Templeton.....	200 00	20 00
Pattison, James T.....	Bryson.....	200 00	20 00
Patterson, James, M.D.....	Almonte.....	200 00	20 00
Pollock, William.....	Pointe Fortune.....	400 00	40 00
Prentiss, T. B.....	Aylmer.....	1,000 00	100 00
Powell, A.....	Bearbrook.....	1,000 00	100 00
Purvis, G. A.....	Portage-du-Fort.....	1,000 00	100 00
Pickup, John W., M.D.....	Packenham.....	200 00	20 00
Patterson, Thomas.....	Ottawa.....	500 00	50 00
Parent, E. H.....	Stonefield.....	5,000 00	500 00
Plamondon, Rév. T.....	Montréal.....	100 00	10 00
Patterson, George.....	Carleton Place.....	100 00	10 00
Proudfoot, Alex.....	Fort Coulonge.....	500 00	50 00
Prentiss, G. W.....	Grenville.....	100 00	10 00
Quinn, Hugh.....	Ottawa.....	1,000 00	100 00
Robertson, John.....	Bell's Corners.....	200 00	20 00
Richards, Archibald.....	Ottawa.....	500 00	50 00
Russell, J. W.....	do.....	1,000 00	100 00
Robillard, Adolphe.....	do.....	1,000 00	100 00
Ryan, John.....	Plantagenet.....	1,000 00	100 00
Reid, Robert.....	Ottawa.....	1,000 00	100 00
Robillard, Honoré.....	Rockville.....	1,000 00	100 00
Rogers, John.....	Bearbrook.....	1,000 00	100 00
Rochester, John.....	Ottawa.....	2,000 00	200 00
Rochester, John Y.....	Burnstown.....	500 00	50 00
Raymond, W. C.....	Dickinson's Landing.....	100 00	10 00
Rochester, James.....	Ottawa.....	2,000 00	200 00
Richardson, John.....	South March.....	100 00	10 00
Robert, Stanislaus.....	Ottawa.....	500 00	50 00
Richards, William.....	do.....	300 00	30 00
Reid, George.....	Portage-du-Fort.....	1,000 00	100 00
Rimmer, Walter.....	Bryson.....	200 00	20 00
Robertson, William.....	Rideau Hall.....	1,000 00	100 00
Ross, Rév. D.....	Chatham.....	1,000 00	100 00
Ritchie, Mme J.....	Grenville.....	1,000 00	100 00
Robert, John.....	Carillon.....	1,000 00	100 00
Reeves, Daniel.....	Grenville.....	500 00	50 00
Robitaille, John.....	Clarendon.....	200 00	20 00
Robitaille, B.....	do.....	200 00	20 00
Roberts, John.....	Ottawa.....	200 00	20 00
Robillard, Alex.....	Rockville.....	500 00	50 00
Rose, Clark W.....	Mountain.....	500 00	50 00
Rose, Samuel D.....	do.....	500 00	50 00
Rose, Alexander.....	do.....	1,000 00	100 00
Roadhouse, Rév. Job.....	Thurso.....	2,000 00	200 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.
		\$	cts.	
Robertson, William.....	Montréal.....	500	00	50 00
Rouleau, F. X.....	Ile Calumet.....	400	00	40 00
Rivoux, Jos. M.....	St. Flavien.....	1,500	00	150 00
Robin, Rév. B.....	St. Antoine de Tilly.....	1,000	00	100 00
Tratray, D. M.....	Portage-du-Fort.....	500	00	50 00
Rea, David.....	Winchester.....	1,000	00	100 00
St. Jean, P. M. P.....	Ottawa.....	1,000	00	100 00
Sweetland, John M.D.....	do.....	1,000	00	100 00
Skead, Hon. James.....	do.....	2,500	00	250 00
Smiley, George.....	Merivale.....	1,000	00	100 00
Sinclair, Mme Margaret.....	Carp.....	500	00	50 00
Smith, William.....	Billing's Bridge.....	1,000	00	100 00
Simpson, Andrew.....	Bearbrook.....	1,000	00	100 00
Storey, Robert.....	Antrim.....	500	00	50 00
Shouldice, Albert.....	Fallowfield.....	200	00	20 00
Saucier, P. T.....	Vankleek Hill.....	500	00	50 00
Swerdefegger, Samuel.....	Morewood.....	1,000	00	100 00
Surch, Stephen.....	Fournier.....	500	00	50 00
Steele, Thomas O.....	L'Orignal.....	1,000	00	100 00
Scharf, Robert.....	Hazledean.....	200	00	20 00
Smith, W. M.....	Winchester.....	1,000	00	100 00
Simpson, James, père.....	Metcalfe.....	1,000	00	100 00
Storey, James.....	Fitzroy.....	200	00	20 00
Soyer, Noé.....	Ottawa.....	500	00	50 00
Shillington, Thomas.....	do.....	500	00	50 00
Surtees, Cuthbert.....	Clarence.....	1,000	00	100 00
Sauvé, Israël.....	St. André.....	1,000	00	100 00
Servage, William.....	Winchester.....	1,000	00	100 00
Sullivan, Jeremiah.....	Bell's Corners.....	200	00	20 00
Sykes, Hiram.....	Ashton.....	500	00	50 00
Stewart, Alexander.....	Beckwith.....	100	00	10 00
Stephenson, George.....	Beachburg.....	200	00	20 00
Sieveright, Isabella.....	Gloucester.....	1,000	00	100 00
Sullivan, James.....	Fort William.....	500	00	50 00
Stewart, Robert.....	Ottawa.....	1,000	00	100 00
Smart, Alexander.....	Portage-du-Fort.....	200	00	20 00
Starrs, Michael.....	Ottawa.....	500	00	50 00
Snedden, James.....	Almonte.....	500	00	50 00
Sorley, James.....	New Edinburgh.....	500	00	50 00
Surtees, Robert.....	do.....	1,500	00	150 00
Snelling, W. H.....	do.....	200	00	20 00
Sayer, R. H.....	Aylmer.....	1,000	00	100 00
Somerville, W. M.....	Ottawa.....	500	00	50 00
Snow, John A.....	Aylmer.....	500	00	50 00
Swalwell, G. M.....	Portage.....	300	00	30 00
Shirley, Robert.....	Ottawa.....	1,000	00	100 00
Shaw, James.....	Clarendon.....	200	00	20 00
Smith, T et C.....	Ottawa.....	1,000	00	100 00
Smith, Ebenezer.....	Winchester.....	500	00	50 00
Saul, John.....	New Edinburgh.....	1,000	00	100 00
Summers, James S.....	Winchester.....	1,000	00	100 00
Scharf, Jonathan.....	Templeton.....	100	00	10 00
Sullivan, John S.....	Ottawa.....	250	00	25 00
Summers, William.....	Winchester.....	200	00	20 00
Sims, Henry F.....	New Edinburgh.....	200	00	20 00
Sutton, J. T.....	Ottawa.....	1,500	00	150 00
Stewart, Neil.....	Ashton.....	50	00	5 00
Smith, William.....	Quio.....	1,000	00	100 00
Thistle, W. R.....	Aylmer.....	2,500	00	250 00
Thistle, Mme W. R.....	do.....	2,500	00	250 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Tierney, James .....	Fallowfield .....	500	00	50	00
Tourongeau, Emerie .....	Curran .....	1,000	00	100	00
Troy, Thomas .....	Fallowfield .....	500	00	50	00
Tarnbull, William .....	Russell .....	1,000	00	100	00
Tremblay, Nicholas .....	Ottawa .....	200	00	20	00
Thompson, John .....	Bryson .....	500	00	50	00
Thorburn, John .....	Ottawa .....	1,000	00	100	00
Tubman, Thomas .....	New Edinburgh .....	200	00	20	00
Thompson, William .....	Portage du Fort .....	200	00	20	00
Thompson, Robert .....	do .....	2,000	00	200	00
Urquhart, Angus .....	Hawkesbury .....	1,000	00	100	00
Valois, Dr. M. F. E. ....	Pointe Claire .....	1,000	00	100	00
Wright, W. McKay, M.P. ....	Ottawa .....	1,000	00	100	00
Wright, Alonzo, M.P. ....	Ironsides .....	2,000	00	200	00
Wilson, David .....	Merrivale .....	500	00	50	00
Wilson, Thomas .....	Carp .....	500	00	50	00
Whelan, Peter .....	Chaudiere .....	1,000	00	100	00
Wallace, R. ....	Fallowfield .....	1,000	00	100	00
Wilson, Richard .....	Veighton .....	1,000	00	100	00
Woodburn, A. S. ....	Ottawa .....	1,000	00	100	00
Wholehan, Martin .....	do .....	2,300	00	200	00
Woodburn, G. H. ....	do .....	1,000	00	100	00
Weir, John R. ....	Easton's Corners .....	1,000	00	100	00
Wilson, James .....	Stittsville .....	200	00	20	00
Wilson, Charles .....	Cumberland .....	3,000	00	300	00
Wilson, Andrew .....	Ottawa .....	200	00	20	00
Whillans, Thomas .....	do .....	500	00	50	00
Walker, Pennock et McIntyre .....	do .....	1,000	00	100	00
Walkley, Enoch .....	Gloucester .....	1,000	00	100	00
Whillans, Robert .....	Ottawa .....	500	00	50	00
Wilson, Andrew .....	Appleton .....	500	00	50	00
Wilson, W. M. D. ....	New Edinburgh .....	200	00	20	00
Workman, George .....	Rideau Hall .....	200	00	20	00
Wilson, Robert .....	Grenville .....	1,000	00	100	00
Wilson, John .....	do .....	500	00	50	00
Wyman, Joseph .....	Onslow .....	200	00	20	00
Woods, Samuel .....	Kingston .....	300	00	30	00
Wade, John .....	Grenville .....	100	00	10	00
Whillans, Mme R. ....	Ottawa .....	100	00	10	00
Wilson, Zach .....	do .....	1,000	00	100	00
White, Richard .....	Montréal .....	500	00	50	00
Wright, Dr. H. P. ....	Ottawa .....	500	00	50	00
Wade, William .....	Grenville .....	1,000	00	100	00
Williams, Henry .....	Manotick .....	1,000	00	100	00
Young, James .....	Sand Point .....	500	00	50	00
Young, John .....	Hazeldean .....	1,000	00	100	00
Young, James .....	New Edinburgh .....	1,000	00	100	00
		500,000	00	50,000	00

## ACTIF.

Argent à la banque—		
*Banque d'Ottawa, Ottawa.....	\$50,000 00	
do      compte courant.....	1,330 60	
Total .....		\$51,330 60
Balances entre les mains des agents.....		3,020 14
Effets à recevoir.....		6,276 45
(† Montant sur ces effets échu, \$1,665 10.)		
Mobilier de bureau.....		265 30
Total de l'actif.....		\$60,892 49

## PASSIF.

Réserve de ré-assurance pour tous les risques existants sur le feu.....	\$13,155 92
Dû et accru pour diverses dépenses.....	516 85
Dû et à échoir sur prêts.....	10,300 00
(Prêt de \$10,300 à 7 par cent. ; sans aucune garantie de donnée.)	
Total du passif, excepté le capital action.....	\$23,972 77
Capital actions versé.....	\$50,000 00

## REVENU

(Pour les risques sur le feu en Canada.)

Total des primes reçues en argent.....	\$5,426 24
Argent reçu sur effets et billets pour primes.....	2,539 11
Total en argent pour primes.....	\$7,965 35
A déduire ré-assurances.....	47 70
Montant en argent pour primes.....	\$7,947 65
(Effets et billets reçus pour primes et restant à payer, \$6,276 45.)	
Total .....	\$ 7,947 65
Reçu pour versement sur capital.....	50,000 00
Revenu total en argent.....	\$57,947 65

## DÉPENSES.

Payé pour perte par le feu.....	\$ 280 62
Commission ou courtage.....	1,467 64
Salaires, et toutes autres dépenses pour les employés.....	1,305 65
Toutes autres dépenses, savoir :	
Placements des effets.....	\$2,155 50
Impressions et annonces.....	1,776 73
Papeterie .....	195 61
Dépenses pour l'établissement des agences, le règlement des réclamations, le loyer, l'express, les frais de poste, télégrammes, et tous autres chapitres généraux de dépenses.....	1,908 45
Mobilier.....	265 30
Total .....	\$6,301 59
Total des dépenses en argent.....	\$9,355 50

\* Déposé au bureau du Receveur-Général.

† Plus des trois quarts de ce montant est devenu échu durant la dernière semaine de décembre, et a été payé depuis.

## RISQUES ET PRIMES.

<i>(Risques sur le feu en Canada.)</i>	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices prises durant l'année.....	1,799	\$1,673,070	\$14,271 80
Terminées .....	4	11,000	23 99
Total des polices en vigueur à date.....	1,795	\$1,662,070	\$14,247 81
Ré-assurances.....		5,300	47 70
Total en vigueur le 31 décembre, 1875 .....	1,795	\$1,656,770	\$14,200 11
Nombre total de polices en vigueur à date.....	1,795		
Montant total des assurances .....		\$1,656,770	
Nombre total des primes sur ces polices.....			14,200 11

Signé et assermenté, le 26 janvier 1876 par

J. SKEAD,

*Président.*

JAS. BLACKBURN,

*Secrétaire.*

---



---

 LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "PHENIX," DE BROOKLYN, N.-Y., E.U.
 

---

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

Président—STEPHEN CROWELL.

Secrétaire—WILLIAM R. CROWELL,

Bureau Principal—12 and 14 Court Street, Brooklyn.

(Incorporée 10 février 1853)

Agent en Canada—ROBERT HAMPSON.

Bureau central en Canada—Montréal.

(Opérations commencées en Canada, mai 1874.)

## CAPITAL.

Capital autorisé, souscrit, et versé en argent..... \$1,000,000

## ACTIF EN CANADA.

Bons $\frac{1}{10}$ des Etats-Unis déposés entre les mains du Receveur-Général (au pair \$50,000) valeur courante.....	\$58,750 00
Argent de la compagnie, déposé à la banque de Montréal.....	25,000 00
Balance entre les mains des agents en Canada.....	3,128 41
Billets de primes à payer.....	6,212 28
<b>Total de l'actif en Canada.....</b>	<b>\$93,090 69</b>

## PASSIF EN CANADA.

Montant des pertes par le feu réclamées, mais non établies.....	\$ 140 00
Montant des pertes sur le navig. intér. récl. mais non étab. \$1,875 00	
“ “ “ établies mais non dues.....	5,582 99
	<u>7,457 99</u>
Montant total des pertes non liquidées.....	\$7,597 99
Réserve de ré-assurances pour tous les risques non expirés.....	8,740 44
Dû et accru pour salaires, rentes, publications, etc.....	1,365 05
<b>Total du passif en Canada.....</b>	<b>\$17,703 48</b>

## REVENU EN CANADA.

Total des primes sur le feu reçues en argent.....	\$16,954 97
A déduire ré-assurance, etc.....	1,448 94
Montant net en argent reçu pour primes sur le feu.....	15,506 03
Total des primes sur la navigation reçu en argent.....	\$14,864 70
Argent reçu pour effets et bill. accep. pour prim. sur la nav. 29,541 12	
	<u>44,405 82</u>
A déduire ré-assurance, etc.....	14,892 15
Montant net en argent reçu pour primes sur la navigation.....	29,513 67
Montant total en argent reçu pour primes.....	45,019 70
Intérêt reçu en Canada.....	1,250 00
<b>Revenu total en argent en Canada.....</b>	<b>\$46,269 70</b>

 (Effets et billets reçus durant l'année pour primes, et restant à payer  
\$6,212 28)

## DÉPENSES EN CANADA.

Montant total payé pour pertes par le feu survenues pendant l'année.		\$2,558 84
Montant total payé pour pertes sur la navigation.....	\$8,728 71	
Moins, effets sauvés et sauvetage.....	\$25 00	
"    montant reçu pour ré-assurance.....	26 91	51 91
Montant net payé pour pertes sur la navigation survenues durant l'année		8,676 80
Montant total net payé durant l'année pour toutes pertes.		\$11,235 64
Commission ou courtage.....		2,800 37
Salaires, honoraires, etc.....		2,353 11
Taxes en Canada.....		312 38
Loyer, frais de port, télégrammes, papeterie, etc.....		2,276 85
Total des dépenses en Canada.....		\$18,978 35

## RISQUES SUR LE FEU ET PRIMES.

	Montant.	Primes.
	\$	\$ cts.
Total des polices en force à la date du dernier rapport .....	158,175	1,735 44
Prises durant l'année (nouvelles et renouvelées).....	2,583,036	16,820 82
Total .....	2,741,211	18,556 26
Moins, les polices annulées comme périmées.....	1,413,056	6,425 83
Total en force à la fin de l'année.....	1,328,155	12,130 43
Moins,—ré-assurances .....	27,600	167 15
Montant total en force, 31 décembre 1875.....	1,300,555	11,963 28

## RISQUES SUR LA NAVIGATION INTERIEURE ET PRIMES.

	Montant.	Primes.
	\$	\$ cts.
Polices prises durant l'année, nouvelles et renouvelées.....	2,414,041	40,100 10
Moins,—les polices retranchées comme périmées.....	2,252,891	33,623 65
Total en force à la fin de l'année. ....	161,150	6,476 45
Moins ré-assurances.....	52,200	1,836 70
Montant en force le 31 décembre 1875.....	108,950	4,639 75

Montant total net en force, \$1,409,505. Total des primes \$16,603.03.

Signé et assermenté le 8 février 1876, par

ROBERT HAMPSON,  
Agent Général.

RAPPORT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.  
(Extrait du rapport adressé au surintendant des assurances pour l'Etat de New-York.)

## ACTIF.

Biens-fonds.....	\$246,535 10
Prêts sur bons et hypothèques.....	319,125 00
Intérêt accumulé sur ces prêts.....	6,683 66
Effets et bons—valeur au pair \$1,309,172 ; valeur courante.....	1,493,084 13
Intérêt accumulé sur ces effets et bons.....	5,746 15
Prêts sur garantie collatérale des effets, etc., pour valeur au pair \$101,540 ; valeur courante \$131,864.70.....	102,125 00
Intérêt accumulé sur ces prêts.....	1,831 15
Encaissé et dans les banques.....	251,485 45
Total des primes en voie de perception.....	36,025 92
Effets à recevoir.....	31,561 66
Autres ressources.....	55,754 55
<b>Total de l'actif.....</b>	<b>\$2,549,958 77</b>

## PASSIF.

Montant des pertes non liquidées.....	\$95,913 28
Primes non échues.....	661,058 98
Dû et accumulé pour diverses dépenses.....	2,500 00
Toutes autres réclamations.....	4,797 73
<b>Total du passif excepté le capital-actions.....</b>	<b>\$764,269 99</b>
Capital-actions versé en argent.....	\$1,000,000 00
Surplus excédant les obligations et le capital-actions.....	785,688 78

## REVENU.

Total des recettes pour primes.....	\$1,417,806 40
(Effets et billets reçus pour primes et restant à payer \$31,561 66).	
Intérêt et dividendes.....	111,028 51
Autre revenu.....	18,183 08
<b>Revenu total en argent.....</b>	<b>\$1,547,017 99</b>

## DÉPENSES.

Payé pour pertes.....	\$526,098 87
Dividendes.....	150,000 00
Commission ou courtage.....	200,333 72
Salaires, honoraires, etc.....	131,239 36
Taxes.....	35,317 81
Divers.....	140,636 35
<b>Dépenses totales en argent.....</b>	<b>\$1,183,626 11</b>

## RISQUES ET PRIMES.

Risques sur le feu—Acceptés durant l'année, montant.....	\$142,743,791 00
Primes sur ces risques (\$1,395,155 82.)	
Total net en force à date, montant.....	115,544,175 00
Primes à cet égard (\$1,261,446 03.)	
Risques sur la navigation océanique et intérieure—acceptés dur. l'année	25,524,481 00
Primes à cet égard (\$204,900 58.)	
Total net en force à date, montant.....	1,678,482 00
Primes à cet égard (\$12,894 89.)	



**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU DITE "PHENIX,"  
DE LONDRES.**

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 NOVEMBRE 1875.

*Secrétaires*—GEORGE WILLIAM LOVELL et JOHN J. BROOMFIELD.

*Bureau principal*—Lombard St., London; Organisée, A.D., 1782.

*Agents en Canada*—GILLESPIE, MOFFATT ET CIE. | *Bur. central en Canada*—Montréal.

Opérations commencées en Canada, A.D., 1804.

CAPITAL.

La compagnie ne possède pas de capital nominal, la responsabilité des actionnaires étant illimitée, mais elle garde en mains une balance ordinaire de £600,000 sterling pour le paiement des pertes par le feu seulement.

ACTIF EN CANADA.

* Effets canadiens (valeur au pair) .....	\$50,171 00	
* 5 par cent canadiens do .....	50,126 00	
Total de l'actif en Canada .....		\$100,297 00

PASSIF EN CANADA.

Réclamations pour pertes par le feu non établies.....	\$17,120 89	
do do contestées en cour.....	2,000 00	
Pertes non liquidées en Canada.....		\$19,120 89
Réserve de ré-assurance pour tous les risques existants.....		87,445 77
Total du passif en Canada .....		\$106,566 66

REVENU EN CANADA.

Total de l'argent reçu pour primes sur le feu.....	\$171,131 95	
Moins—ré-assurance, etc .....	9,101 88	
Montant en argent reçu pour primes.. .....		\$162,030 87
† Ajouter les dividendes sur dépôts entre les mains du Receveur-Général....		5,516 56
Revenu total en argent en Canada .....		\$167,547 43

\* Déposés chez le Receveur-Général.

† Ces dividendes sont payés directement au bureau principal à Londres.....

## DÉPENSES EN CANADA.

Payé pour pertes survenues les années précédentes .....	\$3,640 00	
do do pendant l'année.....	\$119,937 05	
Moins—ré assurances .....	2,000 00	
Montant payé pour ces pertes.. .....	\$117,937 05	
Montant total payé pour pertes sur le feu.....		\$121,577 95
* Payé pour commission sur primes et commiss. extraor. sur les profits		29,549 07
Payé pour taxes en Canada .....		911 90
Divers paiements .....		176 33
Dépenses totales en argent en Canada.....		\$152,214 35

## RISQUES ET PRIMES.

(Risques sur le feu en Canada.)

	No.	Montant.	Primes.
Prises pendant l'année, (nouvelle) .....	1,429	\$7,701,506 00	\$76,398 71
do do (renouvelées) .....	2,251	8,163,263 00	91,443 66
Total.....	3,680	\$15,864,769 00	\$167,842 37
Nombre total de polices en force le 30 novembre 1875 .....			
do en force .....			\$13,630,067 00
do des primes sur ces polices.....			164,152 03

\* Le dernier item commence au 31 mai 1875, et pour Ontario et Québec seulement. Calcul basé sur la commission payée aux agents à Halifax et dans la Colombie-Britannique, et qui est la même que celle payée à cette agence, mais nous ne connaissons rien de la commission extraordinaire, s'il en est, qui peut leur être payée.

Signé et assermenté, le 1er février 1876, par

A. T. PATERSON.

## COMPAGNIE PROVINCIALE D'ASSURANCE DU CANADA.

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE, 1875.

President—HON. J. HILLYARD CAMERON. |

Gérant—ARTHUR HARVEY.

Bureau Principal—Toronto.

(Incorporée en 1848; Opérations commencées en Canada juin 1850.)

## CAPITAL.

Montant du capital autorisé.....	\$1,000,020 00
“ “ souscrit.....	184,620 00
“ “ versé en argent.....	111,980 25

## LISTE DES ACTIONNAIRES.

Noms.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Bird, C. J.....	Winnipeg.....	300 00	300 00
Bannatyne, A. G. B.....	do.....	300 00	300 00
Browne, P. et Cie.....	Toronto.....	300 00	300 00
Brouse, W. H. M. D.....	Prescott.....	1,800 00	1,800 00
Boys, Wm.....	Barrie.....	1,080 00	1,080 00
Boswell, C.....	Montréal.....	1,080 00	1,080 00
Cameron, Hon. J. H.....	Toronto.....	9,000 00	4,048 00
Cameron, Archibald.....	do.....	9,000 00	4,948 00
Canada Pacific Hotel, Cie.....	Winnipeg.....	300 00	300 00
Cochrane, I. C. T.....	Brockville.....	2,160 00	2,160 00
Crysler, J. R. W.....	Morrisburg.....	3,600 00	3,600 00
Crysler, J. P.....	do.....	2,040 00	2,040 00
Clarke, W. P.....	Winnipeg.....	300 00	300 00
Cumberland, F. W.....	Toronto.....	900 00	900 00
Colquhoun, W.....	Dickinson's Landing.....	900 00	900 00
Chaffey, John.....	Newboro'.....	960 00	960 00
Cameron, Hon. M.....	Ottawa.....	48,540 00	10,189 92
Crombie, E.....	Toronto.....	2,400 00	680 00
Cameron, Mlle C.....	Ottawa.....	4,500 00	1,230 83
Campbell, C. J.....	Toronto.....	1,200 00	903 32
Duggan, George.....	do.....	2,400 00	2,087 80
Duggan, Succession J.....	do.....	2,700 00	2,055 00
Ellis, J. E.....	do.....	1,500 00	270 75
Fellowes, G. B. L.....	Ottawa.....	2,700 00	2,700 00
Fulton, A. T.....	Toronto.....	1,200 00	1,200 00
Gingras, F.....	Winnipeg.....	300 00	300 00
Gilmour, W.....	Brockville.....	1,620 00	1,620 00
Gooderham, W.....	Toronto.....	3,600 00	975 00
Harrison, Succession J.....	Belleville.....	120 00	120 00
Hay, Robt.....	Toronto.....	900 00	900 00
Harvey, A.....	do.....	60 00	60 00
Jacques, J.....	do.....	900 00	900 00
Jones, E. C.....	do.....	1,200 00	216 64

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Noms.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Kenny et Sexton.....	Winnipeg .....	120 00	120 00
Kay, W.....	Goderich.....	1,200 00	1,200 00
Kew, Stobart et Cie .....	Winnipeg .....	1,200 00	1,200 00
Knowles, J. P. ....	Fond du Lac, Wis.....	2,700 00	2,700 00
Lyon, W. H.....	Winnipeg .....	300 00	300 00
Lee et Cameron.....	Toronto .....	4,800 00	4,155 00
Mercer et Villiers.....	Winnipeg .....	300 00	300 00
Monchamp, O.....	do .....	300 00	300 00
Moses, succession W.....	Heckston .....	900 00	900 00
Morris, Hon. A.....	Fort Garry .....	1,500 00	1,500 00
Molson, Succession Wm.....	Montréal .....	1,080 00	1,080 00
Molson et Crawford.....	do .....	360 00	360 00
Molson, Alex.....	do .....	360 00	360 00
Molson, succession G. E.....	do .....	360 00	360 00
Molson, J. D.....	do .....	360 00	360 00
Molson, John.....	do .....	360 00	360 00
Morrison, A.....	Toronto .....	2,400 00	1,323 00
McMaster, W. F.....	do .....	1,200 00	1,200 00
McKenzie, T. H.....	Hamilton.....	480 00	353 56
MacArthur.....	Winnipeg .....	300 00	300 00
McTavish, J. H.....	do .....	300 00	300 00
McDermott, A.....	do .....	600 00	600 00
McCarthy, Mme. C. H.....	Barrie .....	1,500 00	1,500 00
MacDonell, W. J.....	Toronto .....	2,400 00	2,400 00
McLean, Thos.....	Brantford .....	600 00	600 00
McLean, Thos. Secy.....	Toronto .....	1,200 00	1,200 00
McMaster, A. R.....	do .....	900 00	900 00
McGee, Jas.....	King .....	3,000 00	2,153 60
McCann, W.....	Smith's Falls.....	900 00	417 89
McKay, Donald.....	Toronto .....	1,200 00	1,200 00
Oxnard, G. A.....	Guelph.....	600 00	600 00
Ponton, W. H.....	Belleville .....	1,800 00	1,800 00
Peck, C. H.....	Prescott.....	2,700 00	2,700 00
Radiger, C. W.....	Winnipeg .....	300 00	300 00
Ross, Succession B. R.....	do .....	300 00	300 00
Robinson, Christopher.....	Toronto .....	3,600 00	3,600 00
Rosamond, J.....	Almonte .....	3,120 00	2,188 86
Shanly, W.....	Montreal .....	900 00	900 00
Starr, Alex.....	Brockville .....	720 00	720 00
Schultz, Dr. J.....	Winnipeg .....	300 00	300 00
Sache, W.....	Montreal .....	300 00	300 00
Shaw, Hon. Jas.....	Smith's Falls.....	6,000 00	2,278 98
Smith, A. M.....	Toronto.....	5,220 00	1,479 00
Smith, Hon. D. A.....	Winnipeg .....	300 00	300 00
Tett, B.....	Newboro' .....	2,100 00	2,100 00
Todd, Succession A.....	Ottawa.....	5,400 00	5,400 00
Urquhart, A.....	Hawkesbury Mills .....	900 00	900 00
Vaux, Thos.....	Ottawa.....	2,700 00	2,700 00
Worthington, J.....	Montréal .....	720 00	720 00
Worts J. G.....	Toronto .....	3,600 00	975 00
Grand Total.....		184,620 00	111,980 25

## ACTIF.

Valeur des biens-fonds (moins les hypothèques) possédés par la compagnie:—

Bureau et dépendances.....	\$31,322 66	
Fermes.....	2,000 00	
		\$33,322 66

Prêts garantis par bons et morts-gages sur lesq. il n'y a pas plus d'un an d'intérêt dû, constit. une <i>première</i> hypoth. sur les biens-fonds...	5,000 00
Do constituant une <i>seconde</i> hypothèque sur les biens-fonds.	1,000 00
Intérêts accumulés et non-payés sur les dits emprunts.....	210 78

Montant des effets, bons et débetures possédés par la compagnie:—

Effets, etc.	Valeur au pair.	Valeur courante.
Compagnie d'assurance sur la vie, de Toronto.....	\$7,000 00	\$7,560 00
Compagnie d'assurance "Alliance".....	5,000 00	5,000 00
Cie. d'assurance mut. "Beaver et Toronto." Effets garantis..	1,335 71	1,467 39
Effets du ch. de fer de Détroit et Milwaukee.....	12,700 00	825 00
Débetures—Cité de Montréal, à 101 $\frac{3}{4}$ .....	5,000 00	5,087 50
— " Québec, au pair.....	1,500 00	1,500 00
— " Toronto, à 97*.....	2,800 00	} 4,656 00
— " " à 97*.....	2,000 00	
— " Hamilton, à 85*.....	16,000 00	13,600 00
—Ville de Belleville, à 93*.....	7,500 00	7,125 00
— " Brampton, à 93*.....	5,500 00	5,115 00
—Cité de Ste. Catherine, à 100*.....	2,433 00	2,433 00
Bons de la Cie. d'assur. de Toronto, à 96*.....	10,000 00	9,600 00
Bons américains 5-20.....	9,000 00	10,000 00
	87,768 71	73,968 89

Total porté à la valeur courante..... 73,968 89

Morts-gages sur navires.....	5,302 13
Argent en caisse au Bureau Principal.....	25 35

Argent de la compagnie déposé dans la—

Banque de Commerce du Canada.....	\$12,758 00
Banque des Marchands, du Canada.....	3,477 22
Banque Maritime, Buffalo.....	329 57
Banque Nationale de la Cité, Chicago.....	31 92

Intérêt accumulé et non-payé sur effets.....	16,596 71
do do prêts.....	2,054 61
do do do.....	1,683 56
Balances entre les mains des agents.....	64,920 63
Effets à recevoir possédés par la compagnie.....	6,457 05

Montant échu sur ces effets, \$1,756 05

Montant des bill. de p:imes en mains et sur lesq. les polices sont émises..		3,279 23
Mobilier de bureau.....	\$1,670 00	
Compte de sauvetage—Jugements obtenus contre des navires, et garantis par obligations.....	8,686 98	
Divers débiteurs.....	2,719 70	
Reconnaisances d'effets.....	15,823 64	
Billets sur effets.....	2,052 23	
		30,952 55

Total de l'actif..... \$244,774 15

Montant à être déduit sur le passif ci-dess. en égard à de mauv. créances ou à des créances dout. ainsi qu'à des sûretés de même catégorie—

Sur les balances entre les mains des agents.....	\$9,530 83
Sur les effets à recevoir.....	500 00

10,030 83

Total de l'actif..... \$234,743 32

\* Les montants ainsi marqués sont déposés entre les mains du Receveur-Général, faisant par dépôts un total de \$53,233.33.

## PASSIF.

Montant des pertes établies, mais non dues— <i>par le feu</i> .....	\$ 3,652 00
do réclamées, mais non établies— <i>par le feu</i> .....	11,292 00
do do <i>sur la navigation</i> .....	2,605 00
do contestées, y compris l'intérêt, les frais et autres dépenses, savoir :—	
En cour— <i>Sur le feu</i> .....	7,298 00
do <i>Sur la navigation</i> .....	8,055 95
Non en cour— <i>Sur la navigation</i> .....	1,000 00
Montant total des réclamations pour pertes non liquidées.....	\$ 33,902 95
* Réserve de ré-assurance sur tous les risques existants en Canada.....	117,874 63
<hr/>	
Total du passif, excepté le capital-actions.....	\$151,777 58
Capital-actions versé en argent et par billets.....	129,856 12
<hr/>	

## REVENU.

*Pour les risques sur le feu.*

Total des recettes pour primes.....	\$222,650 25
Moins—ré-assurances.....	5,437 18
Montant net en argent reçu pour primes.....	\$217,213 07
Effets et billets reçus durant l'année pour primes et restant à payer, \$327.07.	

*Pour les risques sur la navigation intérieure. †*

Total des recettes pour primes.....	\$18,827 43
Moins—ré-assurances.....	491 09
Montant net en argent reçu pour primes.....	18,336 34
<hr/>	
Montant total net en argent reçu pour primes.....	\$235,549 41
Reçu pour intérêt sur bons et morts-gages.....	4,854 87
do et dividendes de toutes autres sources.....	270 00
Loyer.....	\$949 91
Honoraires.....	282 14
	1,232 05
<hr/>	
Total.....	\$241,906 33
Reçu pour versements sur capital.....	11,136 42
<hr/>	
Revenu total en argent.....	\$253,042 75
<hr/>	

\* D'après l'expérience de la compagnie il est constaté que 30 pour cent des primes de l'année sur le feu excède la perte pour ré-assurance. Ce qui constituerait, avec les assurances sur la navigation, une obligation de \$68,419.36. Nous pouvons ré-assurer pour cette somme.—(Observation de la compagnie.)

† Nous ne pouvons pas séparer la navigation océanique de la navigation intérieure. Les mêmes risques se rencontrent souvent dans ces deux espèces d'assurances. Comme tous nos risques sont contractés dans les ports de l'intérieur, ils tombent dans cette catégorie plutôt que dans une autre.—(Observation de la compagnie.)

## DÉPENSES.

*Pour les risques sur le feu.*

Montant payé durant l'année pour pertes survenues les années précéd.	\$18,449 09
Montant payé pour pertes survenues durant l'année.....	120,910 73
A déduire montant reçu pour ré-assurances.....	225 07
Montant net payé pour ces pertes.....	<u>\$120,685 66</u>
Montant total net payé durant l'année pour pertes par le feu .....	<u>\$139,134 75</u>

*Risques sur la navigation intérieure.*

Montant net payé pour pertes durant l'année.....	4,800 60
Montant total net payé durant l'année pour les pertes par le feu et sur la navigation intérieure.....	143,935 35
Montant des dividendes payés durant l'année, à 8 pour cent .....	8,032 80
Payé ou alloué pour commission ou courtage .....	28,757 71
Payé pour salaires, honoraires, etc .....	17,708 75
Payé pour taxes .....	301 08
Frais judiciaires .....	\$ 168 45
Honoraires d'auditeurs et diverses dépenses .....	2,500 62
Agence, frais de port, annonces et dépenses.....	7,030 44
Impression et papeterie.....	1,158 70
Frais de port, télégraphe et exprès.....	1,070 06
Annonces .....	376 96
Inspection.....	2,039 32
Intérêt et échange.....	1,398 00
	<u>15,742 55</u>
Dépenses totales en argent .....	<u>214,478 25</u>

## RISQUES ET PRIMES.

*Risques sur le feu.*

	No.	Montant.	Primes.
Polices prises—(Nouvelles) durant l'année 1875.....	5,610	\$7,428,324	} 222,650 25
Renouvelées, 1875.....	5,684	5,824,642	
Total des polices en force à la fin de l'année.....	.....	15,687,356	240,033 55
Moins ré-assurances .....	.....	250,637	2,000 00
Total net en force au 31 décembre 1875.....	.....	15,436,719	238,033 55

*Risques sur la navigation intérieure.*

Polices prises durant l'année (nouvelles) .....	.....	1,608,737	18,336 34
A déduire les polices retranchées comme périmées .....	.....	1,513,487	16,357 94
Montant total et net en force au 31 décembre 1875 .....	.....	<u>95,250</u>	<u>1,978 40</u>
Nombre total des polices en force à date .....			
Montant net en force.....			\$15,531,969 00
Primes sur ces polices .....			240,011 95

Signé et assermenté le 5 février 1876, par—

J. HILLYARD CAMERON,  
Président  
ARTHUR HARVEY,  
Secrétaire.

## LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE QUÉBEC CONTRE LE FEU.

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

Président—JOHN GREAVES CLAPHAM | Secrétaire—WM. LUNN FISHER.

Bureau Principal—Québec.

(Incorporée le 14 mars 1829, 9 Geo. IV, chap. 58; opérations commencées le 2 avril 1818.)

## CAPITAL.

Montant du capital autorisé et souscrit... \$1,000,000 00  
 Montant versé en argent ..... 319,828 50

## LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Anderson, W. H., exécuteurs .....	Québec.....	2,000 00	650 00
Alford, George.....	do .....	12,000 00	3,900 00
Austin, Francis, héritiers.....	do .....	4,000 00	1,300 00
Alley, Hon. C.....	do .....	3,600 00	1,170 00
Auld, Joseph, exécuteurs .....	do .....	2,400 00	780 00
Auclair, Rév. Joseph.....	do .....	8,000 00	2,600 00
Angers, Mme L. P. ....	Montréal .....	1,200 00	390 00
Angers, Hon. A. R. ....	Québec .....	2,000 00	650 00
Anderson, M. W.....	do .....	2,400 00	780 00
Burke, William, exécuteurs .....	do .....	7,600 00	2,470 00
*Bouchard, Charles, héritiers.....	do .....	4,000 00	.....
Beaubien, Pierre .....	Montréal .....	3,600 00	1,170 00
Boisvert, F. O.....	Québec .....	4,000 00	1,300 00
Blais, Jos.....	Ste. Foy .....	3,200 00	1,040 00
Burke, E. C.....	Québec .....	400 00	130 00
Bardy, P. M.....	do .....	2,000 00	650 00
Blanchet, Mme A. T. ....	do .....	800 00	260 00
Bolduc, Henri .....	do .....	4,000 00	1,300 00
Brown, W. P., exécutrice .....	Angleterre .....	12,000 00	3,900 00
Clapham, Mme Leonora.....	Québec .....	2,000 00	650 00
Campbell, W. D.....	do .....	20,000 00	6,500 00
Casgrain, P. B.....	do .....	10,400 00	3,380 00
*Caldwell, Mlle Mary Anne.....	New York.....	2,000 00	.....
Clapham, J. Greaves .....	Québec .....	25,600 00	8,320 00
Chinic, Hon. Eugène .....	do .....	10,400 00	3,380 00
Carriere, Mme Henriette.....	do .....	1,200 00	390 00
Campbell, Mme Agnes.....	do .....	4,800 00	1,560 00
College, St. Anne .....	Ste. Anne de la Pocatière.....	2,000 00	650 00
Cannon, E. G.....	Québec .....	6,000 00	1,950 00
Chartrain, Mme W. B.....	do .....	2,000 00	650 00
Cary, Thomas A.....	Sandwich .....	4,000 00	1,300 00
Cary, Mlle. Elizabeth E.....	do .....	5,200 00	1,690 00
Cazeau, Mlle. Josephite .....	Québec .....	400 00	130 00
Cream, William.....	do .....	3,600 00	1,170 00
Chapman, Mlle M. F.....	Pointe Lévis .....	2,000 00	650 00
Campbell, Mme Isabella Jane .....	Québec .....	2,000 00	650 00



LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.		\$
Donohue, Mlle Ellen.....	Québec.....	7,200	00	2,340	00
De Bonne, E. M., héritiers.....	Beauport, Q.....	2,000	00	650	00
*Duchesnay, C. M., héritiers.....	Ste. Marie, Beauce.....	800	00		
Dean, W. R.....	Québec.....	10,000	00	3,250	00
De Foy, Francis, exécuteur.....	do.....	2,800	00	910	00
Dickson, James, exécuteur.....	Trois-Rivières.....	4,000	00	1,300	00
Drum, William.....	Québec.....	2,000	00	650	00
Dugal, Edouard.....	do.....	800	00	260	00
De Blois, E. J.....	Beauport.....	1,200	00	390	00
De Blois, P. A.....	do.....	1,600	00	520	00
Dionne, Fortune.....	Québec.....	800	00	260	00
Davies, W. H. A., exécutrice.....	Montréal.....	400	00	130	00
Doucet, Rév. N.....	Gaspé.....	4,000	00	1,300	00
Downes, Wm., héritiers.....	Québec.....	2,000	00	650	00
Derome, Mde. F. M.....	Rimouski.....	1,200	00	390	00
Douglas, Mme. C., héritiers.....	Québec.....	800	00	260	00
Dugal, F. D.....	do.....	6,000	00	1,950	00
Derousselle, Alexis, exécuteur.....	do.....	400	00	130	00
Dean, W. K., comme tuteur.....	do.....	6,000	00	1,950	00
Doran, Patrick.....	Lévis.....	1,200	00	390	00
Fraser, Hon. Jno.....	Québec.....	4,000	00	1,300	00
Fisher, Mme. Louisa.....	do.....	400	00	130	00
Fabrique de Québec.....	do.....	8,000	00	2,600	00
Fremont, J. C., exécutrice.....	do.....	2,800	00	910	00
Fabrique St. Roch.....	do.....	3,200	00	1,040	00
Grant, T. H.....	do.....	4,000	00	1,300	00
Gale, Mme. B.....	do.....	800	00	260	00
Gowen, H., exécuteur.....	do.....	1,200	00	390	00
Gibb, James, do.....	do.....	10,000	00	3,250	00
Gibb, James, do.....	do.....	8,400	00	2,730	00
George, Mlle Elizabeth.....	do.....	1,200	00	390	00
Grenier, Mme. J. O., héritiers.....	do.....	800	00	260	00
Gibb et Ross.....	do.....	6,000	00	1,950	00
Gingras, J. E., exécutrice.....	do.....	400	00	130	00
Gingras, F. N.....	St. Michael, Q.....	1,200	00	390	00
Grassett, Mme. S. M.....	Toronto.....	2,800	00	910	00
Gravel, J. A.....	do.....	2,800	00	910	00
Gourdeau, François.....	Québec.....	2,000	00	650	00
Garneau et Frère.....	do.....	5,200	00	1,690	00
Gibson, W. C.....	do.....	4,400	00	1,430	00
Heath, Mlle Emile.....	Ile Verte.....	1,200	00	390	00
Hawtayne, W. H.....	Angleterre.....	6,000	00	1,950	00
Hunt, Mme. Henrietta.....	Québec.....	8,400	00	2,730	00
Hunt, Weston, en fidéi-commis.....	do.....	5,200	00	1,690	00
*Hart, Moses, héritiers.....	Trois-Rivières.....	4,000	00		
Huot, Philippe.....	Québec.....	7,600	00	2,470	00
Hall, H. E.....	do.....	400	00	130	00
Hall, George.....	do.....	4,000	00	1,300	00
Henderson, John.....	Montréal.....	5,200	00	1,690	00
Hossack, G. C.....	Québec.....	2,000	00	650	00
Hardy, Jos.....	do.....	2,000	00	650	00
Hunt, James, exécuteur.....	Grondines, Q.....	2,000	00	650	00
Hamel, Theophile, exécutrice.....	Québec.....	15,200	00	4,910	00
Hamilton, Robert C.....	do.....	2,000	00	650	00
Himsworth, W.....	do.....	800	00	260	00
Hamel, Abraham.....	Ottawa.....	4,000	00	1,300	00
Hookes, Isaac.....	Québec.....	800	00	260	00
Hardy, A. P.....	do.....	1,200	00	390	00
	Pointe aux Trembles, Q.....	1,200	00	390	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.		\$
Hardy, M. G.....	Pointe aux Trembles, Q.....	2,400	00	780	00
Hardy, David .....	do .....	1,200	00	390	00
Hardy, Jos. Z .....	do .....	1,200	00	390	00
Hardy, Simeon .....	Québec .....	4,400	00	1,430	00
Hudon, Theophile.....	do .....	4,400	00	1,430	00
Herring, William.....	do .....	20,000	00	6,500	00
Hamilton, G. W.....	do .....	800	00	260	00
Hunt, Weston.....	do .....	1,200	00	390	00
Hamilton, Robert.....	do .....	3,200	00	1,040	00
Hamilton, Hon. Jno.....	Montréal .....	2,800	00	910	00
Herring, William, en fidé-commiss.....	Québec .....	3,600	00	1,170	00
Hamilton, Chas. C.....	do .....	1,200	00	390	00
Heath, W. A., curateur.....	Ile Verte .....	2,400	00	780	00
Heath, W. A .....	do .....	1,200	00	390	00
Jones, W. H.....	Ottawa.....	1,200	00	390	00
Jourdain, Augt., héritiers.....	Québec .....	800	00	260	00
Jones, Edwin .....	do .....	24,400	00	7,930	00
Jourdain, A.....	do .....	4,400	00	1,430	00
Jolicœur, P. J .....	do .....	1,200	00	390	00
Jones, Mme. M. A .....	do .....	8,400	00	2,730	00
Knight, A. F. A.....	do .....	8,000	00	2,600	00
Knight, Lieut.-Col. A.....	do .....	1,200	00	390	00
Kennedy, Samuel.....	do .....	2,000	00	650	00
Laurent, Francis, héritiers.....		1,200	00		
Latulippe, F.....	Beaumont .....	3,200	00	1,040	00
Langevin, E. T.....	Ottawa.....	1,200	00	390	00
Langevin, Mlle M.....	Rimouski.....	1,200	00	390	00
Lebouthillier, John, exécuteur.....	Gaspé.....	2,400	00	780	00
Lambly, John, exécuteur .....	Inverness .....	1,600	00	520	00
Lelievre, S., exécuteur.....	Québec .....	1,200	00	390	00
Logie, David, héritiers.....	do .....	800	00	260	00
Langevin, J., Très Rév. Evêque.....	Rimouski .....	1,200	00	390	00
Langevin, Hon. H. L., C.B.....	Québec .....	12,000	00	3,900	00
Langevin, Rév. E.....	Rimouski.....	1,200	00	390	00
Larue, Swibert V.....		4,000	00	1,300	00
Langlois, Jean .....	Québec .....	6,800	00	2,210	00
L'Archevêque de Québec .....	do .....	3,600	00	1,170	00
Legaré, Pierre.....	do .....	2,000	00	650	00
Lemoine, Alexander.....	do .....	8,000	00	2,600	00
Legaré, Rév. A. J.....	do .....	2,800	00	910	00
Langlois, C. B.....	do .....	5,200	00	1,690	00
Lindsay, John .....	do .....	8,400	00	2,730	00
Lemoine, Gaspard.....	do .....	9,200	00	2,990	00
Lacroix, Edouard.....	Matane.....	10,000	00	3,250	00
Mountain, Rév. A. W.....	Angleterre.....	400	00	130	00
*McBeath, George, héritiers .....		4,000	00		
Massue, L. H., en usufruit.....	St. Aimé .....	8,000	00	2,600	00
Molson, John, exécuteur.....	Montréal .....	7,600	00	2,470	00
Montizambert, S., héritiers.....	Québec.....	1,600	00	520	00
McDougall, John.....	Trois-Rivières .....	4,000	00	1,300	00
Mountain, Mme. C. S .....	Angleterre .....	2,400	00	780	00
Moore, William.....	Québec .....	7,200	00	2,340	00
McLimont, William.....	do .....	4,000	00	1,300	00
McLimont, Mlle C.....	do .....	4,000	00	1,300	00
Morgan, Terence.....	Irlande.....	6,000	00	1,950	00
Mônier, Mde. Malvina.....	Québec.....	1,200	00	390	00
Marcotte, Mde. Cicile .....	do .....	1,200	00	390	00

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Noms.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Macnider, Jas., et Cie.....	Québec.....	400 00	130 00
Molson, William, exécuteurs .....	Montréal .....	5,200 00	1,690 00
McWilliam, William.....	Québec.....	11,200 00	3,640 00
Norris, Thos.....	do .....	400 00	130 00
O'Connor, C. R.....	do .....	800 00	260 00
O'Dowd, D., héritiers.....	do .....	800 00	260 00
Ostell, Mme. M. E. E.....	Montréal .....	1,200 00	390 00
Orkney, J. T.....	Québec.....	4,400 00	1,430 00
O'Donohue, John.....	do .....	6,400 00	2,080 00
Petry, Wm., exécuteur .....	do .....	6,000 00	1,950 00
Phillipps, Mlle. M. C.....	do .....	2,800 00	910 00
*Phillipps, John, héritiers .....	.....	1,200 00	.....
Pinsonnault, Alfred.....	.....	800 00	260 00
Perrault, Mde. M. S.....	Montréal .....	1,600 00	520 00
Patterson, P., exécuteur .....	Québec.....	8,800 00	2,860 00
Patton, Duncan, do .....	do .....	800 00	260 00
Parke, Mde. Jos.....	do .....	1,600 00	520 00
Pelletier, C. A. P.....	do .....	3,600 00	1,170 00
Pâquet, Rév. Benj.....	do .....	6,400 00	2,080 00
Pozer, Ann, héritiers.....	Beauce.....	800 00	260 00
Asile protestant des orphelines .....	Québec.....	3,200 00	1,040 00
Poston, Wm.....	do .....	5,600 00	1,820 00
Pâquet, Mde. Reine.....	Cap Santé, Q.....	1,200 00	390 00
Pâquet, E. T.....	St. Nicholas.....	8,000 00	2,600 00
Pentland et Young, curateur .....	Québec.....	1,600 00	520 00
Pâquet, Rév. L. H.....	do .....	3,600 00	1,170 00
Paradis, L. L.....	Ste. Foy.....	800 00	260 00
Pampalon, Thomas .....	Québec.....	400 00	130 00
Compagnie d'assurance maritime Québec	do .....	10,000 00	3,250 00
Rousseau, Dr. E.....	do .....	4,800 00	1,560 00
Raymond, J. B., héritiers .....	Montréal .....	4,000 00	1,300 00
Renaud, J. Bte.....	Québec.....	400 00	130 00
*Ross, Agnes, héritiers .....	New-York.....	2,000 00	.....
Romaine François, exécuteur .....	Québec.....	2,000 00	650 00
Renfrew, George R.....	do .....	4,800 00	1,560 00
Robitaille, Olivrière.....	do .....	400 00	130 00
Robitaille, O., pour les enfants.....	do .....	4,000 00	1,300 00
Ross, Jas. G.....	do .....	4,800 00	1,560 00
Roy, Odilon, Syndics.....	do .....	2,500 00	910 00
Stuart, Hon G. O.....	Québec.....	13,670 00	4,420 00
Simons, William.....	do .....	12,000 00	3,900 00
*Sheppard, William, héritiers.....	.....	4,000 00	.....
Sewell, Rév. E. W.....	Angleterre.....	5,600 00	1,820 00
Smith, George, héritiers.....	Montréal .....	4,000 00	1,300 00
*Symes, Robert, héritiers.....	.....	4,000 00	.....
Stevenson, A. tuteurs pour mineurs .....	Québec.....	800 00	260 00
*Scriven, G. A.....	.....	800 00	.....
Seminaire de Québec .....	Québec.....	8,400 00	2,730 00
Stevenson, Mde. Maria .....	do .....	2,000 00	650 00
Shaw, Samuel John.....	do .....	13,600 00	4,420 00
Sax, Rév. P.....	St. Romuald.....	8,000 00	2,600 00
Scott, E. B.....	Québec.....	1,200 00	390 00
Scott, H. S.....	do .....	16,800 00	5,460 00
St. Michel, Charles.....	do .....	1,200 00	390 00
Scott, W. W., exécuteurs .....	do .....	2,400 00	780 00

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Noms.	Résidence.	Montant des souscriptions.	payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Simons, John .....	Québec.....	7,200 00	2,340 00
Simons, John, fidéi-commis .....	do .....	800 00	260 00
Stevenson, M., en fidéi-commis.....	do .....	1,600 00	520 00
Shaw, William .....	do .....	800 00	260 00
Tétu, Cirice .....	do .....	2,000 00	650 00
Tétu, Vital.....	do .....	16,800 00	5,460 00
Tessier, Hon. U. J.....	do .....	800 00	260 00
Tremblay, P. A.....	Malbaie .....	4,000 00	1,300 00
Thibault, Louis .....	do .....	1,200 00	390 00
Tessier, Cyrille.....	Québec.....	1,200 00	390 00
Taylor, Mde. Sarah.....	do .....	3,200 00	1,040 00
Tessier, Felix .....	do .....	2,400 00	780 00
Taschereau, Mde. T. J.....	do .....	4,000 00	1,300 00
Turcotte, Nazaire .....	do .....	2,000 00	650 00
Temple, C. V. M.....	do .....	800 00	260 00
Thomson, Henry, en fidéi-commis .....	do .....	6,800 00	2,210 00
Vallée, Prudent.....	do .....	8,400 00	2,730 00
Vocelle, Olivier.....	do .....	1,200 00	390 00
Vezina, T., en fidéi-commis..b.....	do .....	9,200 00	2,990 00
Wotherspoon, F. G.....	Trois-Rivières..	2,000 00	650 00
Walker, William .....	Québec .....	6,000 00	1,950 00
Walker, Mde. William.....	do .....	2,400 00	780 00
Walker, William, exécuteurs.....	do .....	10,000 00	3,250 00
Withall, W. J.....	do .....	20,000 00	6,500 00
White, William .....	do .....	4,800 00	1,560 00
Wyse, John, héritiers .....	do .....	400 00	130 00
Withall, Mde. Elizabeth.....	Québec.....	12,400 00	4,030 00
Wurtell, R. H., en fidéi-commis .....	do .....	4,000 00	1,300 00
Young, G. B. S.....	do .....	1,600 00	520 00
Young, D. D., exécuteurs.....	do .....	10,800 00	3,510 00
Yule, William, exécuteurs .....	do .....	4,000 00	1,300 00
		1,000,000 00	315,900 00

Ajoutez à-compte par paiements partiels, d'après l'observation ci-dessous \*..... 3,928 50

Total versé en argent ..... \$319,828 50

\* Des actionnaires ci-dessus, il y en a onze qui se trouvent arriérés en la somme mentionnée ci-après, savoir :—

Sur 70 parts ..... \$9,100 00

A déduire ce qui a réellement payé par eux ..... 3,928 50

D'après le grand-livre..... \$5,171 50

Etat du capital versé :—

2,430 parts à \$130..... \$315,900 00

70 parts en partie payées..... 3,928 50

Balance due sur ces 70 parts ..... 5,171 50

\$325,000 00

## ACTIF.

Biens-fonds—édifice en pierre à Québec, connu comme le bureau du feu de Québec..... \$40,000 00

<i>Parts et Bonus,</i>	Valeur au pair	Valeur courante.
* Banque de Québec 625 parts at \$100.....	\$62,500	\$66,875
* Banque Nationale 1335 " 50.....	66,750	70,755
Banque de Montréal 25 " 200.....	5,000	9,050
Banque Union du Bas-Canada 100 " 100.....	10,000	9,100
Banque Canadienne, de Comm. 1000 " 50.....	50,000	59,500
Compag. de Télég. de Montréal 375 " 40.....	15,000	23,550
Cie. du Télégraphe de la Puiss. 200 " 50.....	10,000	10,000
* Débentures de la Cité de Québec.....	25,200	25,200
* Effets canadiens.....	25,000	25,000
Total .....	\$269,450	\$299,030
Total à la valeur courante.....		299,030
En caisse au bureau central.....		311 95
Argent appartenant à la compagnie, en dépôt :—		
Banque Nationale.....	\$18,921 12	
Banque de Québec.....	1,391 60	
Total.....		20,312 72
Intérêt accumulé et non payé sur parts.....		1,352 00
Mobilier du bureau.....		817 90
Total de l'actif.....		\$361,824 57

## PASSIF.

Réserve de réassurance pour tous les risques existants par le feu .....	\$40,310 64
Dividendes déclarés et dus et restant à payer.....	1,917 75
Total du passif, excepté le capital-actions.....	\$42,228 39
Capital-actions versé.....	\$319,828 50

## REVENU.

*Pour les risques sur le feu.*

Total des recettes pour primes.....	\$90,966 18
Moins ré-assurance, rabais, etc.....	4,541 58
Montant net en argent reçu pour primes.....	86,424 60
Reçu pour intérêt sur bons et morts-gages ; et dividendes provenant de toutes autres sources.....	20,340 27
Loyers de l'édifice du feu où se trouve le bureau.....	1,969 80
Revenu total en argent.....	\$108,734 67

\* Parmi les effets marqués d'un astérisque \* il y a de déposés chez le Receveur-Général—

Effets de la Banque de Québec.....	\$25,000
Effets de la Banque Nationale.....	25,000
Débentures de la Cité de Québec.....	25,200
Effets canadiens.....	25,000
	\$100,200

## DÉPENSES.

*Pour les risques par le feu.*

Montant payé durant l'année pour pertes sur les années précédentes .. (Estimées en dernier rapport au même montant).....	\$12,000 00	
Montant payé pour pertes survenues durant l'année.....	49,658 85	
Montant net payé durant l'année pour les pertes par le feu.....		\$61,658 85
Montant de dividendes payé durant l'année à 12½ pour cent.....		38,707 25
Payé ou alloué pour commission.....		5,990 80
Payé pour salaires, honoraires, etc.....		7,753 85
Payé pour taxes.....		1,444 10
Annuité à M. Henderson, anciennement secrétaire de la compagnie...		500 00
Gratification à la famille de feu M. Prendergast, commissaire d'assurance....		50 00
Déboursés généraux.....		1,454 92
Dépenses totales en argent.....		<u>\$117,559 77</u>

## RISQUES ET PRIMES.

*Risques sur le feu en Canada*

	No.	Montant.	Primes.
Total des polices en force à la date du dernier rapport.....	3,621	\$8,013,975	\$79,453 07
Prises durant l'année, (nouvelles).....	1,318	3,732,550	41,720 16
“ “ “ (renouvelées).....	2,395	5,429,109	49,762 17
Total.....	7,334	17,175,634	170,935 40
A déduire les polices retranchées comme périmées.....		1,351,018	
A déduire aussi les polices renouvelées.....		5,429,109	
Montant total en force à la fin de l'année.....		10,395,507	
A déduire la ré-assurance.....		409,000	
Montant net en force le 31 décembre, 1875.....		<u>9,986,507</u>	

Signé et assermenté le 9 février 1876, par

J. GREAVES CLAPHAM,  
*Président.*W. L. FISHER,  
*Secrétaire.*

## LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA REINE.

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

*Président*—BERNARD HALL.

*Gérant*—J. MONCRIEFF WILSON.

*Bureau principal*—Liverpool.

Organisée le 22 juillet 1858.

*Agents en Canada*—FORBES ET MUDGE.

*Bureau central en Canada*—191, Rue St. Jacques, Montréal.

Opérations commencées en Canada le 5 juillet 1859.

### CAPITAL.

Montant du capital autorisé, £2,000,000 stg.....	\$9,733,340 00
Souscrit pour, £2,000,000 stg.....	9,733,340 00
Versé en argent, £179,835 stg.....	875,197 59

### ACTIF EN CANADA.

Biens-fonds .....		100 00
Prêts garantis par bons et morts-gages (premières hypothèques).....		3,500 00
Intérêt dû et non payé sur ces prêts.....	\$35 00	
" accumulé sur ces prêts.....	80 06	115 06
Effets possédés--		
	Valeur au pair.	Valeur courante.
* Effets canadiens.....	\$100,000	\$100,000
* Canada 5 pour cent .....	51,100	51,100
Total de la valeur courante .....		151,100 00
Intérêt accumulé sur ces effets.....		1,500 00
Prêts sur la garantie des polices sur la vie.....		907 93
Intérêt dû et non payé sur ces prêts.....	\$49 00	
" accumulé sur ces prêts.....	15 24	64 24
En caisse au bureau central en Canada †.....		9,740 96
Argent aux banques --		
Banque de Molson.....	\$5,668 44	
Banque du Nouveau-Brunswick .....	1,062 99	6,731 43
Balances aux mains des agents en Canada .....		13,111 28
Effets à recevoir .....		28 63
Autres propriétés—Mobilier de bureau, plans, salamandre, papeterie, approximativement).....		2,200 00
Total de l'actif en Canada.....		\$188,999 53

\* Déposé chez le Receveur-Général pour assurances contre le feu et sur la vie.

† Principalement à Halifax.

## PASSIF EN CANADA.

*Pour les risques sur le feu.*

Pertes en Canada dues et non encore liquidées.....	\$400 00
“ “ établies, non dues.....	344 04
“ “ réclamées, non établies.....	2,982 00
“ “ constatées ou supposées, non réclamées (avant 1875)..	800 00
“ “ contestées, non en cour.....	12,000 00
“ “ (\$10,500 avant 1875.)	
“ “ non en cour.....	2,010 00
“ “ (\$2,000 avant 1875.)	
<hr/>	
Montant net des pertes non liquidées.....	18,536 04
Réserve de ré-assurance pour tous risques sur le feu en Canada.....	83,718 23
Due et accumulé pour dépenses diverses.....	1,836 60
<hr/>	
Total du passif du département du feu en Canada...	\$104,090 87
*Ajoutez en à compte du fonds de ré-assurance pour le département des assurances sur la vie.....	50,000 00
<hr/>	
Total du passif en Canada.....	\$154,090 87

## REVENU EN CANADA.

Total des recettes pour primes sur le feu.....	\$176,143 94
A déduire ré-assurance, etc.....	15,549 80
<hr/>	
Montant net en argent reçu pour primes.....	\$160,594 14
Intérêt sur bons et morts-gages.....	735 60
Intérêt et dividendes sur effets et pour autres considérations†.....	6,453 64
<hr/>	
Revenu total reçu en argent durant l'année en Canada.....	\$167,783 38

## DÉPENSES EN CANADA.

*Pour les risques du feu en Canada.*

Payé durant l'année pour pertes survenues les années précédentes.....	\$15,216 41
<hr/>	
Payé pour les pertes survenues durant l'année.....	112,054 96
A déduire les effets sauvés.....	\$58 50
“ montant reçu pour ré-assurance.....	3,483 87
<hr/>	
Montant net payé pour ces pertes.....	108,512 59
Montant total net payé durant l'année pour les pertes par le feu.....	123,729 00
Payé ou alloué pour commission ou courtage.....	13,551 89
Payé pour salaires, honoraires et autres dépenses pour les employés...	9,610 00
Payé pour taxes.....	1,297 71
Toutes autres dépenses—dépenses du bureau, contributions, frais de port, dépenses au sujet des pertes, frais de route, etc., etc.....	7,826 66
<hr/>	
Dépenses totales en argent en Canada.....	\$156,015 26

\* Estimé par ce département.

† Les dividendes sur \$51,100 (5 p. c. canadiens) sont payés directement au bureau principal à Liverpool, comme étant les dividendes sur dépôts au compte du département des assurances sur la vie.





## BILAN.

*Passif.*

Fonds des actionnaires, savoir : capital d'après le dernier dépôt.....	£179,835	0	0	
Demande de versements sur 200 actions distribuées durant l'année	200	0	0	
				£180,035 0 0
Fonds général de réserve.....		130,000	0	0
Comptes en suspens.....		50,000	0	0
Fonds d'assurance sur la vie.....		226,910	16	4
Fonds d'annuités.....		7,520	13	1
Fonds d'assurance contre le feu.....		73,494	11	11
				£667,961 1 4
Réclamat. en vertu de polices d'ass. sur la vie admises, mais non payab.		12,865	1	0
Pertes par le feu existantes.....		41,323	2	9
Annuités existantes.....		263	16	3
Dividendes non réclamés.....		101	14	0
Traites sur l'étranger non encore échues.....		16,243	6	7
Balances dues à d'autres bureaux.....		36,021	11	6
Autres obligations, savoir :—				
Commission.....	£1,226	8	0	
Taxe sur le revenu.....	353	0	10	
Frais judiciaires.....	719	11	4	
Annonces et papeterie.....	1,413	13	2	
Autres dépenses.....	1,586	2	7	
				5,298 15 11
				£780,078 9 4

*Actif.*

Morts-gages sur propriétés dans le Royaume-Uni.....	£73,389	9	2
Morts-gages hors du Royaume-Uni.....	32,971	19	7
Prêts sur des polices de la compagnie.....	12,305	17	6
Placements, savoir :—			
Sûretés du gouvernement.....	4,572	1	1
“          “          colonial.....	40,879	0	0
“          à l'étranger.....	229,640	3	10
Actions de chemin de fer et autres débetures, et débetures-actions.	95,385	7	9
Propriété consistant en édifices, savoir :—			
Edifices de la Cie. d'assurance dite “Queen,” Liverpool.....	£99,000	0	0
“          “          “          Londres.....	23,931	17	5
“          “          “          Southampton.....	1,200	0	0
“          “          “          Chambers, Birmingham	443	11	3
			124,575 8 8
Les bons des bureaux locaux et des corporations.....	33,000	0	0
Prêts sur des chemins de fer et autres effets et actions.....	7,150	0	0
“ sur réversions et intérêts viagers.....	10,763	1	2
“ sur garantie personn. en rapp. avec les polices d'ass. sur la vie.	4,488	8	8
Balances aux mains des agents et des succursales.....	33,814	7	2
Primes existantes.....	9,893	18	7
Intérêts existants.....	10,568	3	10
Argent chez les banquiers :—			
En dépôt.....	£21,800	0	0
Compte courant.....	32,189	19	6
			53,989 19 6
En caisse.....		170	15 10
			54,160 15 4
Ameublement du bureau principal et des succursales.....	£2,504	7	0
Pompe à vapeur à incendie.....	16	0	0
			2,520 7 0
			£780,078 9 4

LA COMPAGNIE ROYALE CANADIENNE D'ASSURANCE DE MONTREAL,  
EN CANADA.

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

Président—J. F. SINCENNES.

Secrétaire—ARTHUR GAGNON.

Gérant-en-chef.—ALFRED PERRY.

(Organisée le 23 mai 1873; Opérations commencées en Canada le 13 août 1873.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé.....	\$6,000,000
do souscrit.....	5,797,800
do versé en argent.....	579,780

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Acton, Mme. M.....	Montréal .....	6,000	00	600	00
Alexander, C.....	do .....	1,800	00	180	00
Almour, William .....	do .....	500	00	50	00
Amos, A. et E.....	do .....	1,800	00	180	00
Angers, E.....	do .....	200	00	20	00
Archer, Robert.....	do .....	20,000	00	2,000	00
Arcand et Cie.....	do .....	1,000	00	100	00
Barbeau, E. J.....	do .....	10,900	00	1,090	00
Barsalou, James.....	do .....	3,500	00	350	00
Bartley, A. P.....	do .....	1,000	00	100	00
Bachlan, H. W.....	do .....	3,700	00	370	00
Babcock, M.....	do .....	1,800	00	180	00
Barsalou, E.....	do .....	1,800	00	180	00
Barsalou, Charles .....	do .....	3,500	00	350	00
Barsalou, H.....	do .....	1,800	00	180	00
Barthe, L. A. P.....	do .....	50,800	00	5,080	00
Barry et Cie.....	do .....	8,800	00	880	00
Barrette, C.....	do .....				
Barry, Ada.....	do .....	200	00	20	00
Barrette, Mme. C.....	do .....	1,800	00	180	00
Bell, Thomas.....	do .....	8,800	00	880	00
Beauchamp, L. E.....	do .....	1,800	00	180	00
Beauvais, J. A.....	do .....	1,800	00	180	00
Beauvais et Cie.....	do .....	900	00	90	00
Beaufort et Fils.....	do .....	5,300	00	530	00
Berry, Robert.....	do .....	1,800	00	180	00
Benning, James .....	do .....	4,400	00	440	00
Bell, J. A.....	do .....	900	00	90	00
Beliveau, J. L.....	do .....	10,000	00	1,000	00
Benoit, M.....	do .....	14,500	00	1,450	00
Binmore, J.....	do .....	8,400	00	840	00
Bishop, G.....	do .....	2,000	00	200	00
Bienvvenu, C.....	do .....	200	00	20	00
Black et Cie.....	do .....	1,800	00	180	00
Boon, Charles.....	do .....	500	00	50	00
Bouchard, T.....	do .....	10,300	00	1,030	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en ar- gent.
		\$ cts.	\$ cts.
Bourgoin, N. H.....	Montréal .....	1,000 00	100 00
Brossard, M.....	do .....	1,800 00	180 00
Brunet, Alexis.....	do .....	10,000 00	1,000 00
Brunet, J.....	do .....	1,800 00	180 00
Brunet, Dame E. L.....	do .....	10,500 00	1,050 00
Bryson, R.....	do .....	1,800 00	180 00
Brosseau, E.....	do .....	3,500 00	350 00
Brand, R. N.....	do .....	2,500 00	250 00
Bricault, J. A.....	do .....	3,500 00	350 00
Bunting, A.....	do .....	8,800 00	880 00
Butters et Cie., fils.....	do .....	8,800 00	880 00
Burland, G. B.....	do .....	5,000 00	500 00
Buchanan, T.....	do .....	2,000 00	200 00
Cadieu, H. C.....	do .....	400 00	40 00
Campbell et Cie.....	do .....	1,000 00	100 00
Carsley, S.....	do .....	2,700 00	270 00
Cassels, S., et Cie.....	do .....	1,000 00	100 00
Cassidy, J. L.....	do .....	20,000 00	2,000 00
Cantin, A.....	do .....	10,000 00	1,000 00
Chandler, H.....	do .....	1,800 00	180 00
Christie, Wm.....	do .....	4,400 00	440 00
Charbonneau, F. C.....	do .....	1,800 00	180 00
Chauvin, A. F.....	do .....	1,000 00	100 00
Charlton, E.....	do .....	1,800 00	180 00
Clendenning, Wm.....	do .....	1,000 00	100 00
Cooper, Wm.....	do .....	6,000 00	600 00
Costello, Pat.....	do .....	1,800 00	180 00
Corestine et Cie., J.....	do .....	2,500 00	250 00
Coursol, C. J.....	do .....	1,800 00	180 00
Coughlin, B. J.....	do .....	1,800 00	180 00
Coughlin, L. A.....	do .....	1,800 00	180 00
Corbeil, L. Z. N.....	do .....	2,000 00	200 00
Courson, S.....	do .....	10,000 00	1,000 00
Couter, L. H.....	do .....	500 00	50 00
Craig, D. J.....	do .....	4,400 00	440 00
Craig, J. L.....	do .....	2,000 00	200 00
Cuddy, Jno.....	do .....	4,000 00	400 00
Cuddy, Jas.....	do .....	1,800 00	180 00
Cusson, A.....	do .....	10,000 00	1,000 00
Cuvillier, L.....	do .....	5,300 00	530 00
Desjardins, L. A. E.....	do .....	5,000 00	500 00
Darling et Cie.....	do .....	4,400 00	440 00
Darling, Adam.....	do .....	1,800 00	180 00
Dandurand et Cie.....	do .....	500 00	50 00
Daoust, L. I. Z.....	do .....	1,000 00	100 00
Dagenais, J.....	do .....	1,800 00	180 00
Desmarteau, C. W.....	do .....	1,800 00	180 00
Decelles, A. D.....	do .....	1,000 00	100 00
Devins, R. J.....	do .....	8,800 00	880 00
Demers, A.....	do .....	900 00	90 00
Derome, L. S. A.....	do .....	500 00	50 00
Descantils, M. J.....	do .....	1,500 00	150 00
Descary, F.....	do .....	400 00	40 00
Devlin, B.....	do .....	1,800 00	180 00
Devlin, Melle M. A.....	do .....	2,000 00	200 00
Deschamp, F. R.....	do .....	500 00	50 00
Donovan, J. M.....	do .....	3,100 00	310 00
Donnelly, James.....	do .....	1,800 00	180 00
Dorion, Hon. A. A.....	do .....	17,500 00	1,750 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Noms.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Donovan, M.....	Montréal .....	2,500 00	250 00
Dragon, J.....	do .....	1,000 00	100 00
Drolet, J. A.....	do .....	3,500 00	350 00
Dumesnil G. H.....	do .....	15,000 00	1,500 00
Duclos, Jos.....	do .....	500 00	50 00
Dufort, J. B.....	do .....	1,800 00	180 00
Dumont, J. J.....	do .....	900 00	90 00
Dupuis, J. N.....	do .....	2,000 00	200 00
Dupre, Jos.....	do .....	10,000 00	1,000 00
Dufresne, J. M.....	do .....	6,500 00	650 00
Duncan, J. W.....	do .....	500 00	50 00
Dupré, A.....	do .....	2,000 00	200 00
Duvernay, Frères.....	do .....	3,500 00	350 00
Duverger, Mde P. L.....	do .....	3,500 00	350 00
Ducondu, James.....	do .....	900 00	90 00
Durant, J. H.....	do .....	1,400 00	140 00
Durocher, L. B.....	do .....	4,000 00	400 00
Dumesnil, A. E.....	do .....	3,800 00	380 00
Desrosier, L. P. J.....	do .....	4,000 00	400 00
Demers, G.....	do .....	1,800 00	180 00
Desève, J. A.....	do .....	4,400 00	440 00
Edwards, C. D.....	do .....	1,000 00	100 00
Elliott, Ed.....	do .....	1,800 00	180 00
Ellegood, J.....	do .....	900 00	90 00
Eward, William.....	do .....	500 00	50 00
Evans, W. S.....	do .....	17,500 00	1,750 00
Evans, J. S.....	do .....	25,000 00	2,500 00
Everett, E. H.....	do .....	8,800 00	880 00
Ewing, S. H. et A. T.....	do .....	1,800 00	180 00
Fauteau, P. A.....	do .....	21,100 00	2,110 00
Fauteau, O. James.....	do .....	3,500 00	350 00
Fairbank, R.....	do .....	2,000 00	200 00
Ferguson, T.....	do .....	500 00	25 00
Feron, M.....	do .....	500 00	50 00
Finlay, Jon.....	do .....	200 00	20 00
Finlay, R. M. N.....	do .....	2,400 00	240 00
Fogarty, frères.....	do .....	500 00	50 00
Foster, T. E.....	do .....	4,000 00	400 00
Fortin, C. G.....	do .....	3,000 00	300 00
Fortin, Mde.....	do .....	2,000 00	200 00
Francoeur et Cie.....	do .....	2,000 00	200 00
Frapier, Jos.....	do .....	500 00	50 00
Fletcher, John.....	do .....	10,000 00	1,000 00
Gouet, A. J.....	do .....	4,400 00	440 00
Gagnon, C.....	do .....	500 00	50 00
Gauthier, L.....	do .....	1,800 00	180 00
Gauthier, G. G.....	do .....	1,800 00	180 00
Gauthier, Thos.....	do .....	900 00	90 00
Gagnon, G. A.....	do .....	2,000 00	200 00
Gauthier, S.....	do .....	250 00	25 00
Gauthier et Co.....	do .....	500 00	50 00
Gayton, J. E.....	do .....	100 00	5 00
Gardner et fils.....	do .....	1,800 00	180 00
Gaherty et Cie.....	do .....	1,800 00	180 00
Gagnon, Arthur.....	do .....	29,100 00	2,910 00
Gagnon, A. en fidéi-commis.....	do .....	4,500 00	450 00
Généreux, E. A.....	do .....	3,500 00	350 00
Gentle, W. S.....	do .....	900 00	90 00

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Noms.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Généreux, O.....	Montréal.....	500 00	25 00
Gilman, F. C.....	do.....	8,800 00	880 00
Girard, P.....	do.....	1,800 00	180 00
Girard, D.....	do.....	2,800 00	280 00
Gould et fils, F.....	do.....	4,400 00	440 00
Gohier, Rémi.....	do.....	900 00	90 00
Godfrey, R. T., M.D.....	do.....	17,500 00	1,750 00
Gould, Joseph.....	do.....	1,800 00	180 00
Goulden, James.....	do.....	900 00	90 00
Green et fils.....	do.....	900 00	90 00
Gravel, Frères.....	do.....	5,300 00	530 00
Gravel, J. A.....	do.....	1,800 00	180 00
Grenier, Jacques.....	do.....	8,800 00	880 00
Gravel, J. O.....	do.....	3,000 00	300 00
Griffin, James.....	do.....	900 00	90 00
Guilmette, J. O.....	do.....	1,000 00	100 00
Guerin, O. L.....	do.....	1,500 00	150 00
Hannan et Cie.....	do.....	5,000 00	500 00
Hamilton et Cie.....	do.....	1,000 00	100 00
Hall, W. V. B.....	do.....	4,400 00	440 00
Hart, G. F.....	do.....	6,500 00	650 00
Hamilton et Cie.....	do.....	600 00	60 00
Haynes, J.....	do.....	1,000 00	100 00
Hall, F. en (fidéi-commis).....	do.....	100 00	10 00
pour S. A.....	do.....	200 00	20 00
do J. H.....	do.....	100 00	10 00
do B. F.....	do.....	100 00	10 00
do A. F.....	do.....	100 00	10 00
Hare, F.....	do.....		
Hedge, H.....	do.....	10,000 00	1,000 00
Heal, J.....	do.....	1,000 00	100 00
Heath, et N.....	do.....	1,800 00	180 00
Healy, C.....	do.....	600 00	60 00
Henderson, D. H.....	do.....	1,000 00	100 00
Hervey, James.....	do.....	1,000 00	100 00
Hereux, H. L.....	do.....	1,000 00	100 00
Hodgson, J.....	do.....	32,500 00	3,250 00
Horne, G.....	do.....	400 00	40 00
Horne, A. C.....	do.....		
Hogue, J.....	do.....	500 00	50 00
Holmes, A.....	do.....	1,000 00	100 00
Howley, James.....	do.....	1,000 00	100 00
Hoolahan, Jno.....	do.....	200 00	20 00
Hogan, H.....	do.....	10,000 00	1,000 00
Hope, Robt.....	do.....	2,500 00	250 00
Huntington, Honorable L.....	do.....	5,000 00	500 00
Hutcheson, Jno.....	do.....	1,800 00	180 00
Hulbing, O.....	do.....	400 00	40 00
Hurt, L.....	do.....	1,000 00	100 00
Hudon, V.....	do.....	4,000 00	400 00
Hurtubise, E.....	do.....		
Huston, Chas.....	do.....	1,000 00	100 00
Hudon, E., fils.....	do.....	5,000 00	500 00
Irwin, E.....	do.....	1,000 00	100 00
Ives et Allen.....	do.....	1,000 00	100 00
Ireland, G. et Co.....	do.....		
Jamieson, R. G.....	do.....	2,000 00	200 00
Jackson, A.....	do.....	400 00	40 00

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscrip- tions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Jackson, H. A.....	Montréal.....	400 00	40 00
Jetté, L. A.....	do.....	1,000 00	100 00
Jeanotti, H.....	do.....	3,500 00	350 00
Jodoin, A., fils.....	dō.....	4,500 00	450 00
Jordon, et B.....	do.....	3,500 00	350 00
Joyce, Alf.....	do.....	1,800 00	180 00
Joubert, L. N.....	do.....	11,000 00	1,100 00
Kay, W. T.....	do.....	201,300 00	20,130 00
Kavannah, H.....	do.....	1,800 00	180 00
Kerry, John.....	do.....	8,800 00	880 00
Kenwood, Wm.....	do.....	100 00	10 00
Kennedy et J.....	do.....	1,000 00	100 00
Keer, W. M.....	do.....	400 00	40 00
Lafrican, T.....	do.....	5,800 00	580 00
Labrecque et Mathwin.....	do.....	1,800 00	180 00
Labine, T.....	do.....	8,800 00	880 00
Larivée, Nap.....	do.....	2,000 00	200 00
Lamair et L.....	do.....	900 00	90 00
Lamoureux, C.....	do.....	1,000 00	100 00
Labonté, D.....	do.....	1,800 00	180 00
Lachapelle, E. P.....	do.....	1,000 00	100 00
Lachapelle, E. P.....	do.....		
Larue, J. B.....	do.....	400 00	40 00
Laurence, W. V.....	do.....	900 00	90 00
Lamontagne, H.....	do.....	3,600 00	360 00
Lafleur, Z. H.....	do.....	5,300 00	530 00
Laframboise, Honorable.....	do.....	2,500 00	250 00
Laframboise, G. M.....	do.....	5,300 00	530 00
Laurent, M.....	do.....	1,000 00	100 00
Larue, F.....	do.....	1,500 00	150 00
Lancot, C. B.....	do.....	500 00	50 00
La Banque Nationale.....	do.....	2,000 00	200 00
Labrègue, A.....	do.....	1,000 00	100 00
Lepage, D.....	do.....	900 00	90 00
Lefebvre et P.....	do.....	900 00	90 00
Lefebvre et Viau.....	do.....	1,800 00	180 00
Lecavalier, F. X.....	do.....	900 00	90 00
Lecompte, G.....	do.....	1,000 00	100 00
Lemay, Louis.....	do.....	1,000 00	100 00
Leclerc, J. A.....	do.....	6,900 00	690 00
Letourneau, C. H.....	do.....	4,400 00	440 00
Lévesque, Dame.....	do.....	1,800 00	180 00
Leduc, Joël.....	do.....	2,000 00	200 00
Le Crédit Foncier.....	do.....	1,800 00	180 00
Linton, Jas.....	do.....	3,500 00	350 00
Limoges et Cie.....	do.....	2,000 00	200 00
Ligget et H.....	do.....	900 00	90 00
Lyman, B.....	do.....	2,500 00	250 00
Lyman, H.....	do.....	10,000 00	1,000 00
Lamothe, H. G.....	do.....	2,000 00	200 00
Mackay, Hugh.....	do.....	57,500 00	5,750 00
May, S. H. et Cie.....	do.....	8,800 00	880 00
Mayrand, G. T.....	do.....	1,800 00	180 00
Martin, J. B. A.....	do.....	1,500 00	150 00
Maillet, J. L.....	do.....	500 00	50 00
Masterman, W.....	do.....	1,800 00	180 00
Mavor, Jas.....	do.....	2,000 00	200 00
Mathews, F. B.....	do.....	1,800 00	180 00

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscrip- tions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Martin, P. S. ....	Montréal .....	4,000 00	400 00
Martin, Geo. ....	do .....	500 00	50 00
May, Joseph. ....	do .....	8,000 00	800 00
Marceau, J. H. ....	do .....	900 00	90 00
Massicotte, O. H. ....	do .....	800 00	80 00
Maguire, B. ....	do .....	3,500 00	350 00
May, Mad. M. ....	do .....	1,000 00	100 00
Macdonald, W. ....	do .....	5,000 00	500 00
Marion, J. P. ....	do .....	2,000 00	200 00
Madden, W. T. ....	do .....	900 00	90 00
Mercer, N. ....	do .....	1,800 00	180 00
Meunier, C. ....	do .....	2,800 00	280 00
Meunier, Ed. ....	do .....	900 00	90 00
Mercier, J. O. ....	do .....	* 1,800 00	180 00
Mitchell, Rt. ....	do .....	1,700 00	170 00
Millet, N. ....	do .....	200 00	10 00
Mitchell, Hon. P. ....	do .....	1,000 00	100 00
Milette, J. D. ....	do .....	5,000 00	500 00
Moss, S. H. et J. ....	do .....	1,000 00	100 00
Molson, J. H. R. ....	do .....	2,500 00	250 00
Moss, G. W. ....	do .....	4,400 00	440 00
Mosley et Cie. ....	do .....	4,400 00	440 00
Monton, P. et Cie. ....	do .....	1,800 00	180 00
Morcel, G. N. ....	do .....	200 00	20 00
Monat, L. ....	do .....	3,500 00	350 00
Morion, A. P. ....	do .....	800 00	80 00
Munderloh et Cie. ....	do .....	900 00	90 00
Mussen, T. ....	do .....	1,800 00	180 00
Mulholland et Cie. ....	do .....	1,800 00	180 00
Murphy, Jno. ....	do .....	5,000 00	500 00
Mullin, Jas. ....	do .....	900 00	90 00
Mullarky, M. C. ....	do .....	45,100 00	4,510 00
Murray, E. ....	do .....	900 00	90 00
Mullen M. et Cie. ....	do .....	900 00	90 00
Murphy, Alex. ....	do .....	1,800 00	180 00
McConkey, T. L. ....	do .....	4,500 00	450 00
McCreedy, Jas. ....	do .....	12,800 00	1,280 00
McCormick, D. ....	do .....	500 00	50 00
McConkey, S. ....	do .....	300 00	30 00
McCormick, Mad. S. ....	do .....	200 00	20 00
McCruden, Wm. ....	do .....	1,800 00	180 00
McDonald, M. C. ....	do .....	4,400 00	440 00
McDougal, Jas. ....	do .....	5,000 00	500 00
McGauvreau et Cie. ....	do .....	8,800 00	880 00
McGuink, A. P. ....	do .....	1,000 00	100 00
McIntyre, D. ....	do .....	48,800 00	4,880 00
McKenzie, F. ....	do .....	3,500 00	350 00
McKenzie, M. ....	do .....	10,000 00	1,000 00
McKenzie, R. T. ....	do .....	2,500 00	250 00
McLachlan, Frères et Cie. ....	do .....	1,800 00	180 00
McLaren, W. D. ....	do .....	1,800 00	180 00
McLaren, J. C. ....	do .....	4,400 00	440 00
McNiven, D. ....	do .....	500 00	25 00
McNaughton, Wallace. ....	do .....	5,000 00	500 00
McNamee, G. et Cie. ....	do .....	1,800 00	180 00
McRae, F. A. ....	do .....	1,800 00	180 00
McShane, Jas. J. ....	do .....	17,500 00	1,750 00
Wilson, Chs. ....	do .....	900 00	90 00
Zcholls, A. S. ....	do .....	500 00	50 00



LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en ar- gent.
		\$ cts.	\$ cts.
McCrory et Cie .....	Montréal .....	900 00	90 00
O'Brien, Jas. ....	do .....	13,800 00	1,380 00
O'Brien, Wm. ....	do .....	17,500 00	1,750 00
Oliver, D. L. V. ....	do .....	1,800 00	180 00
Ostell, John. ....	do .....	51,300 00	5,130 00
O'Shaughnessy, M. D. ....	do .....	1,800 00	180 00
Oglivie, A. W. ....	do .....	12,500 00	1,250 00
Palmer, John. ....	do .....	1,000 00	100 00
Parks, J. G. ....	do .....	900 00	90 00
Papineau, J. G. ....	do .....	1,000 00	100 00
Payette, Chs. ....	do .....	3,500 00	350 00
Parent, C. H. ....	do .....	500 00	50 00
Papineau, A. C. ....	do .....	3,000 00	300 00
Pillow, H. et Cie. ....	do .....	1,800 00	180 00
Piché, L. A. ....	do .....	500 00	50 00
Pell, A. J. ....	do .....	3,500 00	350 00
Peck, Benny et Cie. ....	do .....	4,400 00	440 00
Perrault, Jos. ....	do .....	900 00	90 00
Perrault, J. et Cie. ....	do .....	1,800 00	180 00
Perkins, J. A. ....	do .....	2,500 00	125 00
Penny, E. G. ....	do .....	17,500 00	1,750 00
Perrin, S. ....	do .....	200 00	20 00
Perry, A. ....	do .....	25,100 00	2,510 00
Plimsoll, John. ....	do .....	8,800 00	880 00
Plimsoll, A. H. ....	do .....	1,500 00	150 00
Porcheron, E. D. ....	do .....	1,800 00	180 00
Prudhomme, E. ....	do .....	10,500 00	1,050 00
Prévost et P. ....	do .....	5,000 00	500 00
Provse Frères. ....	do .....	500 00	50 00
Pratt, John ....	do .....	21,000 00	2,100 00
Banque de Québec. ....	do .....	37,800 00	3,780 00
Quinn, N. ....	do .....	5,000 00	500 00
Presteny, M. ....	do .....	1,000 00	100 00
Pelletier, J. M. ....	do .....	100 00	10 00
Raymond, A. et M. ....	do .....	1,000 00	100 00
Rafter, J. A. ....	do .....	500 00	25 00
Raymond, O. ....	do .....	1,000 00	100 00
Ramsay, A. ....	do .....	4,400 00	440 00
Reinhardt, G. ....	do .....	1,800 00	180 00
Reinhardt, G. F. ....	do .....	500 00	50 00
Reinhardt, C. S. ....	do .....	12,100 00	1,210 00
Reinhardt, Geo. ....	do .....	33,700 00	3,370 00
Reekie, R. J. ....	do .....	10,000 00	1,000 00
Renaud, Wm. ....	do .....	1,800 00	180 00
Reid, Wm. ....	do .....	1,800 00	180 00
Rees, D. J. ....	do .....	3,500 00	350 00
Reinhardt, C. ....	do .....	200 00	20 00
Reid, Walter. ....	do .....	200 00	20 00
Read, A. J. ....	do .....	2,500 00	250 00
Richards, Jas. ....	do .....	1,800 00	180 00
Rose, F. et F. et Cie. ....	do .....	5,000 00	500 00
Robertson, A. ....	do .....	42,600 00	4,260 00
Rolland, S. J. B. ....	do .....	1,400 00	140 00
Robillard, Jos. ....	do .....	4,000 00	400 00
Robillard, Dr. E. ....	do .....	10,000 00	1,000 00
Robertson, G. R. ....	do .....	1,000 00	100 00
Ross, D. C. ....	do .....	4,500 00	450 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Roy, A .....	Montréal .....	10,000 00	1,000 00
Savage, A. et fils .....	do .....	2,000 00	200 00
Savage, Lyman et Cie.....	do .....	1,800 00	180 00
Salter W., fils.....	do .....	500 00	50 00
Sache, Wm.....	do .....	5,000 00	500 00
Scanlan, T.....	do .....	1,800 00	180 00
Schiller, C. E.....	do .....	1,800 00	180 00
Scholes, F. R. S.....	do .....	4,400 00	440 00
Schwob, Frères.....	do .....	2,200 00	220 00
Scriver, J. F.....	do .....	200 00	20 00
Seymour et fils.....	do .....	2,000 00	200 00
Sharpe, J.....	do .....	500 00	50 00
Shorey, H. et Cie.....	do .....	1,800 00	180 00
Shearer, Jas .....	do .....	8,800 00	880 00
Shannon, D.....	do .....	2,500 00	125 00
Shaw, H. J.....	do .....	1,000 00	100 00
Shannon et Cie.....	do .....	7,000 00	700 00
Sincennes, J. F.....	do .....	300,000 00	30,000 00
Sincennes, Damase .....	do .....	8,800 00	880 00
Senécal, F.....	do .....	3,000 00	300 00
Simpson, J.....	do .....	7,500 00	750 00
Sincennes, J. B.....	do .....	500 00	50 00
Simpson et Cie.....	do .....	150,000 00	15,000 00
Slater et Perry.....	do .....	1,350 00	135 00
Smith, M. B.....	do .....	4,800 00	480 00
Smith, Geo. Baker.....	do .....	2,700 00	270 00
Smith, C. F.....	do .....	400 00	40 00
Smith, W. Howe.....	do .....	2,700 00	270 00
Smith, Miss A.....	do .....	400 00	40 00
Smith, M.....	do .....	200 00	20 00
Stewart, W. J., en fidéicommis.....	do .....	1,000 00	100 00
Stewart, Alex.....	do .....	500 00	50 00
Stewart, David.....	do .....	1,800 00	180 00
Stewart, Jas .....	do .....	4,500 00	450 00
Strachan, Jas .....	do .....	3,700 00	370 00
St. Pierre, H. C.....	do .....	500 00	50 00
Sumner, Geo .....	do .....	1,800 00	180 00
Surveyor, L. J. A.....	do .....	1,800 00	180 00
Sutherland, J.....	do .....	1,000 00	100 00
Sutton, Thos.....	do .....	3,500 00	350 00
Saunders, E. C.....	do .....	1,800 00	180 00
Tate, Geo.....	do .....	5,000 00	500 00
Tate, T. F.....	do .....	50,500 00	5,050 00
Telmousse, L. A.....	do .....	900 00	90 00
Tessier, S. A.....	do .....	1,000 00	100 00
Tessier, A. W.....	do .....	300 00	30 00
Thompson, John.....	do .....	1,800 00	180 00
Thibaudeau, J. R.....	do .....	45,100 00	4,510 00
Tiffin, T.....	do .....	8,800 00	880 00
Toner, Jas.....	do .....	3,500 00	350 00
Tourville, L.....	do .....	4,400 00	440 00
Tonnancour, W.....	do .....	900 00	90 00
Tonnancour, L. C.....	do .....	900 00	90 00
Trottier, A. A.....	do .....	7,800 00	780 00
Turgeon, E.....	do .....	8,800 00	880 00
Turcotte, J. A.....	do .....	1,800 00	180 00
Turgeon, J. O.....	do .....	4,400 00	440 00
Valois, N. et Cie.....	do .....	1,800 00	180 00

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscrip- tions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Valade, Jos.....	Montréal .....	5,000 00	500 00
Turgeon, H. R.....	do .....	11,000 00	1,100 00
Villemaire, L. D.....	do .....	5,300 00	530 00
Virtue, Jas.....	do .....	1,800 00	180 00
Vincent, A.....	do .....	500 00	50 00
Voligny, L. P.....	do .....	14,000 00	1,400 00
Warner, G. R. et fils.....	do .....	1,800 00	180 00
Watson, J. et Cie.....	do .....	4,400 00	440 00
Watt, Alex.....	do .....	250 00	25 00
Wait, Geo.....	do .....	1,000 00	100 00
Ward, J. K.....	do .....	5 000 00	500 00
Walsh et H.....	do .....	1,800 00	180 00
Whitehead et Cie.....	do .....	1,800 00	180 00
Whyte, John.....	do .....	4,400 00	440 00
Whitley, F.....	do .....	400 00	40 00
Winks, Geo. et Cie.....	do .....	4,400 00	440 00
Winks, Andrew.....	do .....	17,500 00	1,750 00
Williams, M. Y.....	do .....	3,500 00	350 00
Williams, W.....	do .....	4,300 00	430 00
Workman, W.....	do .....	1,800 00	180 00
Wright, P.....	do .....	1,800 00	180 00
Wulf et Cie.....	do .....	1,800 00	180 00
Whaley et Woods.....	do .....	17,500 00	1,750 00
Wiseman, Thos.....	do .....	900 00	90 00
McNaughton, Wm.....	do .....	8,800 00	880 00
Robertson, Jas.....	do .....	3,500 00	350 00
Steele, Alex.....	do .....	1,000 00	100 00
Adams, Jas.....	St. Jean, N.-B.....	900 00	90 00
Allen J. H.....	do .....	900 00	90 00
Armstrong et Co.....	do .....	1,800 00	180 00
Belyca, R. B.....	do .....	200 00	20 00
Baird, W. T.....	do .....	100 00	10 00
Blair, A. C.....	do .....	400 00	40 00
Braniff, John.....	do .....	1,000 00	100 00
Brown, T. C.....	do .....	900 00	90 00
Branner, C. S.....	do .....	600 00	60 00
Calhoun, W. S.....	do .....	900 00	90 00
Chubb et Cie.....	do .....	1,800 00	180 00
Clementson, F.....	do .....	1,800 00	180 00
Cotter, J. E.....	do .....	600 00	60 00
Connell, H. A.....	do .....	200 00	20 00
Daniel et Roy.....	do .....	3,500 00	350 00
Dever, frères.....	do .....	2,700 00	270 00
Deveber et fils.....	do .....	3,500 00	350 00
Drysdale et Cie.....	do .....	200 00	20 00
Dunn, J. L.....	do .....	1,800 00	180 00
Dykeman, W. G.....	do .....	400 00	40 00
Elder, Wm.....	do .....	900 00	90 00
Everett et B.....	do .....	1,800 00	180 00
Fenety, G. E.....	do .....	1,800 00	180 00
Finlay, Thomas.....	do .....	900 00	90 00
Flood, Carson.....	do .....	1,800 00	180 00
Furlong, T.....	do .....	1,800 00	180 00

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscrip- tions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Gilmour, Mme. D.....	St. Jean, N.-B.....	900 00	90 00
Hatt, G., et fils.....	do .....	900 00	90 09
Howie, J. R.....	do .....	900 00	90 00
Jardine et Cie.....	do .....	1,800 00	180 00
Jaffray, Rév. Wm.....	do .....	900 00	90 00
Jones, S.....	do .....	3,500 09	350 00
Kennedy, K.....	do .....	900 00	90 00
Kirk et D.....	do .....	1,800 00	180 00
Lambert et fils.....	do .....	900 00	90 00
Laurence, H. G.....	do .....	900 00	90 00
Lindsay, W.....	do .....	400 00	40 00
Logan et Cie.....	do .....	1,800 00	180 00
Lockhart, E. C.....	do .....	900 00	90 00
Lordly, Howe et Cie.....	do .....	900 00	90 00
Magee, frères.....	do .....	1,800 00	180 00
Manson, James.....	do .....	1,800 00	180 00
Manks, M. F.....	do .....	900 00	90 00
Macmungle, H. C.....	do .....	900 00	90 00
Macdonald, C. A.....	do .....	900 00	90 00
Myshall, J.....	do .....	900 00	90 00
Myshall, D. B.....	do .....	900 00	90 00
McCullough et Cie.....	do .....	1,800 00	180 00
McCullough, H.....	do .....	900 00	90 00
McGoldrick, F. O.....	do .....	400 00	40 00
McMillan, H. O.....	do .....	1,800 00	180 00
McNally, J. G.....	do .....	900 00	90 00
McPherson, J.....	do .....	1,800 00	180 00
McPeake, P.....	do .....	900 00	90 00
Nealis, S.....	do .....	900 00	90 00
Nixon, Geo.....	do .....	900 00	90 00
Olive, W. H.....	do .....	1,800 00	180 00
Ocain, Jas.....	do .....	1,000 00	100 00
Osgood, S. P.....	do .....	900 00	90 00
Parks & Son.....	do .....	3,500 00	350 00
Perkins, G. E.....	do .....	900 00	90 00
Peters, Wm.....	do .....	900 00	90 00
Peters, C. H.....	do .....	900 00	90 00
Quinn, M.....	do .....	1,800 00	180 00
Quinn, A. H.....	do .....	1,800 00	180 00
Randolph, A. F.....	do .....	1,800 00	180 00
Raymond, J. A.....	do .....	200 00	20 00
Reed, Rob.....	do .....	1,800 00	180 00
Reed, Jas.....	do .....	3,500 00	350 00
Robertson, H. O.....	do .....	900 00	90 00
Robertson et Cie.....	do .....	900 00	90 00
Robinson, M. et T. B.....	do .....	6,700 00	670 00
Robertson, C. A.....	do .....	1,800 00	180 00
Robinson, S. S. B.....	do .....	1,800 00	180 00

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Scovil, E. B.....	St. Jean, N.B.....	2,700	00	270	00
Scammell Frères.....	do .....	1,800	00	180	00
Seely, A. McL.....	do .....	900	00	90	00
Simmons, G. F.....	do .....	500	00	50	00
Skinner, C. N.....	do .....	900	00	90	00
Small, Ottilis.....	do .....	900	00	90	00
Smith, H. B.....	do .....	200	00	20	00
Smith, S.....	do .....	200	00	20	00
Smith, G. S.....	do .....	1,800	00	180	00
Smith, A. C.....	do .....	1,800	00	180	00
Stewart, D. S.....	do .....	900	00	90	00
Stewart, John.....	do .....	1,800	00	180	00
Stewart, Luke.....	do .....	1,800	00	180	00
Thompson, R.....	do .....	1,800	00	180	00
Tibbitts, J., fils.....	do .....	1,800	00	180	00
Turnbull et Cie.....	do .....	1,800	00	180	00
Vassee, J.....	do .....	1,800	00	180	00
Wheeler, W.....	do .....	1,800	00	180	00
Winslow, J. C.....	do .....	200	00	20	00
Williams, Jas.....	do .....	500	00	50	00
Willis et Mott.....	do .....	900	00	90	00
Willmot, E. H.....	do .....	1,800	00	180	00
Workman, W. F.....	do .....	500	00	50	00
Akerley, S. A.....	do .....	7,000	00	700	00
Atherton, A. B.....	do .....	1,800	00	180	00
Berton Frères.....	do .....	1,000	00	100	00
Davis, C. S.....	do .....	900	00	90	00
Sharpe et Cie.....	do .....	900	00	90	00
Owens, J.....	do .....	600	00	60	00
Cliff, G. A.....	do .....	2,400	00	240	00
Cliff, N. A.....	do .....	2,200	00	220	00
McDonald et Cie.....	do .....	900	00	90	00
Sharkey, O.....	do .....	900	00	90	00
Holly, S.....	do .....	1,800	00	180	00
Price, G. R.....	do .....	400	00	40	00
Angus et Cie.....	Ottawa.....	500	00	25	00
Angus, R. fils.....	do .....	7,000	00	700	00
Bate, C. T.....	do .....	900	00	90	00
Beamont, T.....	do .....	900	00	90	00
Blackburn, R.....	do .....	900	00	90	00
Blyth, G. R.....	do .....	400	00	40	00
Blyth J. fils.....	do .....	200	00	20	00
Borbridge, S. et H.....	do .....	400	00	40	00
Borbridge, T.....	do .....	400	00	40	00
Brown, W. E.....	do .....	400	00	40	00
Brown, W. W.....	do .....	2,000	00	200	00
Chenet, P.....	do .....	500	00	50	00
Chisholm, D.....	do .....	500	00	50	00
Chalmers, W.....	do .....	900	00	90	00
Champness, W.....	do .....	500	00	50	00
Champness, F.....	do .....	900	00	90	00
Cluff, A. H.....	do .....	500	00	25	00
Côté, O.....	do .....	500	00	50	00

## LISTE DES ACTIONNAIRES - Suite.

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Craig, J. et R .....	Ottawa.....	500	00	50	00
Dalglisch, Geo.....	do .....	400	00	40	00
Davidson, T. R.....	do .....	100	00	5	00
Dalglisch, Jas.....	do .....	200	00	20	00
Devlin, R. J.....	do .....	900	00	90	00
Dobier, J. W. H.....	do .....	400	00	40	00
Dion, L. D.....	do .....	100	00	5	00
Elwell, J. T. O.....	do .....	100	00	10	00
Featherstone, J. P.....	do .....	500	00	50	00
Fitzsimmons et Cie.....	do .....	200	00	10	00
Garland et Cie.....	do .....	900	00	90	00
Galhassen, R. J.....	do .....	600	00	60	00
Gilmour, A.....	do .....	5,000	00	500	00
Gibson, J. H. P.....	do .....	400	00	40	00
Haney et Cie.....	do .....	200	00	20	00
Hawkins, E. E.....	do .....	200	00	20	00
Heny, Jno.....	do .....	900	00	90	00
Hope, Jas.....	do .....	900	00	90	00
Hunton, Fils et Co.....	do .....	900	00	90	00
Jardine Frères.....	do .....	200	00	10	00
Kavanagh, Jos.....	do .....	400	00	40	00
Kearns et Cie.....	do .....	1,800	00	180	00
Kehoe, Wm.....	do .....	500	00	50	00
Lamb, W. A.....	do .....	400	00	40	00
Leslie, John.....	do .....	900	00	90	00
Martineau, E.....	do .....	8,800	00	880	00
Magee et Russell.....	do .....	1,800	00	180	00
Manuel, J.....	do .....	500	00	50	00
Masson, A.....	do .....	400	00	40	00
Mortimer, A.....	do .....	1,800	00	180	00
Mosgrove, G. M.....	do .....	1,800	00	180	00
Mowat, A. D.....	do .....	300	00	30	00
Mortimer, Geo.....	do .....	300	00	15	00
McAmmond, D.....	do .....	900	00	90	00
McCarthy, H. F.....	do .....	500	00	50	00
McCuaig, R. E.....	do .....	200	00	20	00
McCormick et Fils.....	do .....	1,800	00	180	00
McDonald.....	do .....	200	00	20	00
McDougall et Cie.....	do .....	1,000	00	100	00
McKay Thos.....	do .....	1,800	00	180	00
O'Lone, Jas.....	do .....	400	00	40	00
Oliver, John.....	do .....	200	00	20	00
Parker, A. J.....	do .....	500	00	25	00
Pinard, J. A.....	do .....	900	00	90	00
Rodden, R. J.....	do .....	400	00	40	00
Russell, W. T.....	do .....	500	00	50	00
Russell et Cie.....	do .....	1,800	00	180	00
Smith et Cie.....	do .....	200	00	10	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscription.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Stitt, J. R.....	Ottawa.....	400 00	40 00
Sommerville, W. M.....	do .....	900 00	90 00
Sweetland, John .....	do .....		
Taylor, I. B.....	do .....	1,800 00	180 00
Valade, F. X.....	do .....	1,000 00	100 00
Wilson, Z.....	do .....	400 00	40 00
Williams, D. H.....	do .....	900 00	90 00
Egleson, Jas.....	do .....	900 00	90 00
Madsen, C.....	do .....	200 00	10 00
Fest, Wm .....	do .....	200 00	20 00
Corcoran, R. E.....	do .....	900 00	90 00
Holbrook, G. M.....	do .....	500 00	50 00
Ambrose, T. H.....	Port Hope .....	1,800 00	180 00
Bethune, C. J. L.....	do .....	1,800 00	180 00
Covert, H.....	do .....	1,800 00	180 00
Craig, W.....	do .....	5,300 00	530 00
Craick, T. et Cie.....	do .....	500 00	50 00
Helm, Jno .....	do .....	2,500 00	250 00
Hugel, A.....	do .....	1,000 00	100 00
Irwin et Cie.....	do .....	1,800 00	180 00
Lyon, Jno.....	do .....	500 00	50 00
Meredith, H. H.....	do .....	8,800 00	880 00
Mulholland et Cie.....	do .....	1,000 00	100 00
Kulligan, Jno .....	do .....	5,300 00	530 00
McLennan, J.....	do .....	1,800 00	180 00
Quay, Wm .....	do .....	3,500 00	350 00
Ross, Lewis.....	do .....	4,500 00	450 00
Vinden, E. S.....	do .....	2,600 00	260 00
Ward, H. A.....	do .....	2,700 00	270 00
Williams, A. T. H.....	do .....	4,400 00	440 00
Almon, C. M .....	Halifax.....	1,400 00	140 00
Blackadar, C. E.....	do .....	1,800 00	180 00
Blackadar, H. D.....	do .....	1,800 00	180 00
Blackadar, H. W.....	do .....	1,800 00	180 00
Black, C. H. M.....	do .....	8,800 00	880 00
Black, W. L.....	do .....	17,500 00	1,750 00
Black, G. P.....	do .....	17,500 00	1,750 00
Brown, S. K.....	do .....	3,500 00	350 00
Brown, M. S.....	do .....	8,800 00	880 00
Batler, Jas.....	do .....	4,400 00	440 00
Batler, W.....	do .....	4,400 00	440 00
Clay, Tho.....	do .....	1,800 00	180 00
Cochrane, S. J.....	do .....	3,500 00	350 00
Cook, T. B.....	do .....	3,500 00	350 00

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Corbit, T. D.....	Halifax.....	3,500	00	350	00
Doull & M.....	do .....	4,400	00	440	00
Duffuss J. B.....	do .....	20,700	00	2,070	00
Duffuss, Jno.....	do .....	13,300	00	1,320	00
Duffuss, Wm.....	do .....	14,500	00	1,450	00
Dwyer, M.....	do .....	8,800	00	880	00
Elliot, F. C.....	do .....	5,300	00	530	00
Esson, Geo.....	do .....	3,500	00	350	00
Esson, W.....	do .....	7,000	00	700	00
Farquharson, J.....	do .....	8,800	00	880	00
Forsyth, A.....	do .....	7,000	00	700	00
Fraser, W. J.....	do .....	3,500	00	350	00
Fuller, H. H.....	do .....	8,800	00	880	00
Gibson, Jno.....	do .....	8,800	00	880	00
Gossip, Wm.....	do .....	8,800	00	880	00
Grant, P.....	do .....	3,500	00	350	00
Greer, G. M.....	do .....	1,800	00	180	00
Harrington, W.....	do .....	8,800	00	880	00
Hunter, C. D.....	do .....	8,800	00	880	00
Jones, A. G.....	do .....	4,400	00	440	00
Kenny, T. E.....	do .....	17,500	00	1,750	00
Kenny, J. F.....	do .....	8,800	00	880	00
Kinnear, J. C.....	do .....	4,400	00	440	00
Levis, W. J.....	do .....	14,000	00	1,400	00
Longard, E. J.....	do .....	8,800	00	880	00
Mackay, Jane.....	do .....	2,000	00	200	00
Martel, M. A.....	do .....	1,600	00	160	00
Mitchell, J. S.....	do .....	1,200	00	120	00
Mott, J. P.....	do .....	14,000	00	1,400	00
More, W. S.....	do .....	4,400	00	440	00
McKinlay, A. K.....	do .....	3,500	00	350	00
Neal, W. H.....	do .....	7,000	00	700	00
Neal, T. W.....	do .....	7,000	00	700	00
Northup, J.....	do .....	8,800	00	880	00
Parker, F. G.....	do .....	17,500	00	1,750	00
Pallister, W. H.....	do .....	14,000	00	1,400	00
Richardson, A. M.....	do .....	8,800	00	880	00
Ritchie, T. A.....	do .....	10,000	00	1,000	00
Robinson, C. H.....	do .....	5,300	00	530	00
Russell, E. F.....	do .....	3,500	00	350	00
Shuttleworth, G. H.....	do .....	5,300	00	530	00
Sinclair, J. A.....	do .....	17,500	00	1,750	00
Silver, John.....	do .....	2,000	00	200	00
Smith, J. W.....	do .....	4,400	00	440	00
Smith, Wiley.....	do .....	3,500	00	350	00
Smith, B. A.....	do .....	7,000	00	700	00
Smith, A.....	do .....	3,500	00	350	00
Smith, B.....	do .....	13,200	00	1,320	00



LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscrip- tions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Smith, S. S. B.....	Halifax.....	5,500 00	550 00
Stairs, John.....	do .....	17,500 00	1,750 00
Stayner, Mme.....	do .....	7,000 00	700 00
Stairs, W. J.....	do .....	35,000 00	3,500 00
Symons, J. H.....	do .....	4,400 00	440 00
Thompson, J.....	do .....	8,800 00	880 00
Troop, G. T.....	do .....	8,800 00	880 00
Turner, J. A.....	do .....	3,500 00	350 00
Vinecove, R.....	do .....	3,500 00	350 00
Walsh, P.....	do .....	7,000 00	700 00
Weir, J.....	do .....	8,800 00	880 00
West, J. T.....	do .....	8,800 00	880 00
West, A. W.....	do .....	8,800 00	880 00
White, Jas.....	do .....	7,000 00	700 00
Wilson, R.....	do .....	17,500 00	1,750 00
Young, J. M.....	do .....	35,000 00	3,500 00
Pugh, John.....	do .....	8,800 00	880 00
Hart, Jairus.....	do .....	14,000 00	1,400 00
Adams, T. R.....	Lindsay .....	3,500 00	350 00
Baker, C. L.....	do .....	3,500 00	350 00
Berry, J.....	do .....	400 00	40 00
Chisholm, J.....	do .....	1,800 00	180 00
Costello, J.....	do .....	1,000 00	100 00
Connelly, J.....	do .....	1,800 00	180 00
Degrosse, Mme.....	do .....	500 00	50 00
Dulson & N.....	do .....	1,800 00	180 00
Dundas, J. R.....	do .....	1,800 00	180 00
Finlay, Robert.....	do .....	900 00	90 00
Hudspeth, A.....	do .....	1,800 00	180 00
Keenan, T.....	do .....	1,800 00	180 00
Kennedy, J.....	do .....	2,600 00	260 00
Maguire, L.....	do .....	1,800 00	180 00
McDonald, William.....	do .....	3,000 00	300 00
Needler et S.....	do .....	3,500 00	350 00
Reed, J. L.....	do .....	900 00	90 00
Reed, W. B.....	do .....	400 00	40 00
Robson, William.....	do .....	900 00	90 00
Sadler, William.....	do .....	1,000 00	100 00
Scully, J.....	do .....	1,100 00	110 00
Wrays, Mme. M. J.....	do .....	1,800 00	180 00
Martin, R. S.....	do .....	1,800 00	180 00
Perry, Charles.....	Toronto .....	10,000 00	1,000 00

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Keith, D. S.....	Toronto.....	5,000	00	500	00
Kennedy, J. F.....	do .....	10,000	00	1,000	00
Bell, A. W.....	Carleton Place .....	2,000	00	200	00
Chitty, G. L.....	Chelsea .....	900	00	90	00
Apps, William .....	Brantford .....	2,500	00	250	00
Apps, C. O.....	do .....	2,500	00	250	00
Brethour, H. A .....	do .....	5,300	00	530	00
Buck, William .....	do .....	1,800	00	180	00
Cockshutt, J.....	do .....	1,800	00	180	00
Ford, J.....	do .....	1,800	00	180	00
Ford, R. J.....	do .....	1,800	00	180	00
Heyd, C. D.....	do .....	1,800	00	180	00
Huntingdon, A.....	do .....	20,000	00	2,000	00
Leming et P.....	do .....	1,000	00	100	00
Morton, A. et J. T.....	do .....	1,800	00	180	00
McLean, T.....	do .....	3,500	00	350	00
Nelles, Rév. A.....	do .....	8,800	00	880	00
Ott, John.....	do .....	5,300	00	530	00
Watts, Alfred .....	do .....	5,300	00	530	00
Watts, George .....	do .....	1,800	00	180	00
Waterous, Dlle E .....	do .....	1,300	00	130	00
Waterous, C. H.....	do .....	23,500	00	2,350	00
Waterous, A. J.....	do .....	4,000	00	400	00
Wilkes, A. J.....	do .....	9,200	00	920	00
Wilkes, James .....	do .....	5,000	00	500	00
Wilkes, G. H., en fidéicommis. ....	do .....	1,800	00	180	00
Wilkes, G. H.....	do .....	1,800	00	180	00
Wilkes, G. H.....	do .....	4,400	00	440	00
Jarvis, C., fils.....	do .....	2,500	00	250	00
Bathesby, Marie .....	Ingersoll .....	3,500	00	350	00
Brown et Wells.....	do .....	7,000	00	700	00
Chadwick, Mme. J.....	do .....	3,500	00	350	00
Cook, Simon.....	do .....	3,500	00	350	00
Jenkins, T.....	do .....	1,800	00	180	00
McCaughey, J.....	do .....	3,500	00	350	00
Tillson, E. B.....	do .....	3,500	00	350	00
Tiffin, A. R.....	do .....				
Wilson, J. M. et Cie.....	do .....	3,500	00	350	00
Duffel, George .....	do .....	1,800	00	180	00
Easton, G. E. C.....	do .....	3,500	00	350	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Chadwick, C. E.....	Ingersoll.....	3,000 00	300 00
Bedome, J. B.....	London.....	500 00	50 00
Berrell, G. S.....	do.....	1,500 00	150 00
Blackburn, John.....	do.....	900 00	90 00
Boomer, Rév. D.....	do.....	900 00	90 00
Oleghorn, A.....	do.....	900 00	90 00
Green, J.....	do.....	1,000 00	100 00
Huron, J.....	do.....	5,000 00	500 00
Hyman, E. M.....	do.....	8,800 00	880 00
Lewis, R.....	do.....	500 00	25 00
Leys, F. B.....	do.....	1,000 00	50 00
Mitchell, John.....	do.....	500 00	25 00
Moorhead, G. M. et Cie.....	do.....	1,000 00	100 00
McCullum, C.....	do.....	500 00	25 00
McFie, D.....	do.....	28,100 00	2,810 00
McIntosh, W. J.....	do.....	3,000 00	300 00
Oliver, W. H.....	do.....	2,000 00	200 00
Robinson, G.....	do.....	900 00	90 00
Smith, A. G.....	do.....	500 00	50 00
Stock, J. H.....	do.....	500 00	50 00
Thompson, T.....	do.....	2,500 00	125 00
Waterman, H.....	do.....	800 00	80 00
Waterman, Isaac.....	do.....	3,500 00	350 00
Wright et D.....	do.....	500 00	50 00
Peters, S.....	do.....	1,800 00	180 00
Reed, W. E. et Cie.....	do.....	500 00	50 00
Reed, Robert.....	do.....	500 00	50 00
Burrow, C. et Cie.....	Ste. Catherine.....	1,800 00	180 00
Carlisle, H.....	do.....	1,800 00	180 00
Douglass, J.....	do.....	1,800 00	180 00
Merritt, J. R.....	do.....	3,500 00	350 00
McArdle, E.....	do.....	8,800 00	880 00
Norris, Joseph.....	do.....	8,800 00	880 00
Brown, C.....	do.....	1,800 00	180 00
Jeffrey, A.....	do.....	1,800 00	180 00
Larkin, P.....	do.....	4,000 00	400 00
Haynes, F. C.....	do.....	1,300 00	130 00
Boyden, E. L.....	Kingston.....	1,800 00	180 00
Brown, J. et Cie.....	do.....	1,800 00	180 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent
		\$ cts.	\$ cts.
Britton, B. M.....	Kingston.....	1,800 00	180 00
Breedon, J.....	do.....	2,500 00	250 00
Carruthers, J.....	do.....	5,000 00	500 00
Carter, P. C.....	do.....	2,000 00	200 00
Carruthers, J. B.....	do.....	3,800 00	380 00
Campbell, J. J.....	do.....	900 00	90 00
Chowne, E.....	do.....	4,400 00	440 00
Crawford, R.....	do.....	2,700 00	270 00
Cunningham, H.....	do.....	4,400 00	440 00
Davis, R. T.....	do.....	1,000 00	100 00
Davis, J. E.....	do.....	1,800 00	180 00
Doran, M.....	do.....	8,800 00	880 00
Fraser, John.....	do.....	5,300 00	530 00
Gardner R.....	do.....	900 00	90 00
Gage, M.....	do.....	200 00	20 00
Gildersleeve, C. F.....	do.....	11,300 00	1,130 00
Gildersleeve, J. P.....	do.....	4,400 00	440 00
Gordon, T.....	do.....	1,000 00	100 00
Gunn, A.....	do.....	8,800 00	880 00
Harty, Wm.....	do.....	9,500 00	950 00
Harty, P. et Cie.....	do.....	900 00	90 00
Hatch, C. H.....	do.....	500 00	50 00
Henderson, J.....	do.....	200 00	20 00
Johnson, Jas.....	do.....	1,800 00	180 00
Keer, J.....	do.....	8,800 00	880 00
Kearns, J.....	do.....	1,800 00	180 00
Kirkpatrick, G. A.....	do.....	3,600 00	360 00
Moore, Jas.....	do.....	200 00	20 00
Mocher, J. M.....	do.....	900 00	90 00
Mudie, Jas.....	do.....	900 00	90 00
Muckleston et Cie.....	do.....	1,800 00	180 00
McHuly, T.....	do.....	900 00	90 00
McNee, Jas.....	do.....	8,800 00	880 00
McRae, W. R.....	do.....	1,800 00	180 00
Parker, E. H.....	do.....	4,400 00	440 00
Pollock, J. M.....	do.....	1,800 00	180 00
Richardson, J.....	do.....	5,000 00	500 00
Robertson, Geo.....	do.....	4,400 00	440 00
Rose, R. M.....	do.....	500 00	50 00
Saunders, H. T.....	do.....		
Sheldon, H. K.....	do.....	1,000 00	100 00
Serales, E. J.....	do.....	1,800 00	180 00
White, S. P.....	do.....	500 00	50 00
Wilkinson, G. M.....	do.....	1,800 00	180 00
Mingage, W. R.....	do.....	1,800 00	180 00
Yarker, J. S.....	do.....	500 00	50 00
Yates, O.....	do.....	5,300 00	530 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Woods, S.....	Kingston.....	1,000 00	100 00
Corner, G. W., en fidéicommiss.....	do .....	200 00	20 00
Kilreay et Cie.....	do .....	900 00	90 00
Birly et Cie.....	Hamilton.....	1,800 00	180 00
Broman, M.....	do .....	6,000 00	600 00
Burrows et Cie.....	do .....	2,000 00	200 00
Birkholden, H.....	do .....	1,000 00	100 00
Davis, J. H. et Cie.....	do .....	8,800 00	880 00
Fairgrieve, J. B.....	do .....	5,000 00	500 00
Garret et fils.....	do .....	8,800 00	880 00
Jones, Seneca.....	do .....	1,800 00	180 00
Morin, A.....	do .....	900 00	90 00
Mitchell, T. et Cie.....	do .....	1,800 00	180 00
Moody, Jno.....	do .....	2,000 00	200 00
McInnis Frères.....	do .....	8,800 00	880 00
McKilcom et Cie.....	do .....	2,700 00	270 00
McKechnie et Cie.....	do .....	1,800 00	180 00
Robertson, Jas.....	do .....	1,800 00	180 00
Sawyer, L. D. et Cie.....	do .....	1,800 00	180 00
Simpson, Jas.....	do .....	8,800 00	880 00
Stewart, Jno.....	do .....	5,000 00	500 00
Thompson et Cie.....	do .....	1,800 00	180 00
Turner, Jas.....	do .....	10,000 00	1,000 00
Bickle, J. et Fils.....	do .....	2,000 00	200 00
Bertram, Jno.....	Peterboro.....	1,000 00	100 00
Bradburn, J.....	do .....	1,000 00	100 00
Cameron, J.....	do .....	1,800 00	180 00
Hall, James.....	do .....	1,800 00	180 00
Hall, R.....	do .....	1,000 00	100 00
Innes, R.....	do .....	1,000 00	100 00
Nicholls et Hall.....	do .....	8,800 00	880 00
Robinson, J.....	do .....	900 00	90 00
Smith, J. M.....	do .....	800 00	80 00
Walsh, W.....	do .....	1,800 00	180 00
Walsh, R.....	do .....	500 00	50
Black, S. G.....	Windsor.....	8,800 00	880 00
Cameron, D.....	do .....	5,300 00	530 00
Campbell, G.....	do .....	8,800 00	880 00
Derwish, J. G.....	do .....	3,000 00	300 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en ar- gent.
		\$ cts.	\$ cts.
Fraser, Geo.....	Windsor.....	1,800 00	180 00
Grassett, C. D.....	do .....	4,400 00	440 00
Langlois, D.....	do .....	200 00	20 00
McAllister, J.....	do .....	5,300 00	530 00
McGregor, Wm.....	do .....	5,300 00	530 00
McIntosh, J.....	do .....	5,300 00	530 00
Nevaux, A. L.....	do .....	1,800 00	180 00
Nevaux, J.....	do .....	1,800 00	180 00
Offet, Henry.....	do .....	1,000 00	100 00
Paterson, J. C.....	do .....	4,400 00	440 00
Sheppard, J.....	do .....	1,800 00	180 00
St. Louis, D.....	do .....	1,000 00	100 00
Brethour, L. D.....	do .....	500 00	50 00
Peddie, J. A.....	do .....	1,800 00	180 00
Pucford, H. et L.....	do .....	2,000 00	200 00
Pucford, H. B.....	do .....	1,000 00	100 00
Livesay, J. C.....	do .....	1,700 00	170 00
Manning, M. J.....	do .....	3,500 00	350 00
Lacroix, P. O.....	do .....	900 00	90 00
Lacroix, L. A.....	do .....	900 00	90 00
Crawford, Mme M.....	Cobourg .....	3,500 00	350 00
Crassen, J.....	do .....	1,000 00	100 00
Guillet, G.....	do .....	8,800 00	880 00
Holman, J. T.....	do .....	3,500 00	350 00
Jeffrey et Cie.....	do .....	8,800 00	880 00
Minaker Frères.....	do .....	5,000 00	500 00
McCallum et fils.....	do .....	8,800 00	880 00
Winch, R. T.....	do .....	3,500 00	350 00
Graham et Cie.....	do .....	2,000 00	200 00
Mulholland, R.....	do .....	5,000 00	500 00
Fitzsimmons, R.....	Brockville.....	3,500 00	350 00
Hannan, J. J.....	do .....	3,500 00	350 00
Hutchison, G.....	do .....	1,800 00	180 00
Jackson, W. H.....	do .....	3,500 00	350 00
Jones, D. B.....	do .....	1,800 00	180 00
Senkler, E. J.....	do .....	1,800 00	180 00
Stagg, J., jun.....	do .....	1,000 00	100 00
Schofield, W. A.....	do .....	1,800 00	180 00
Grafton, J. B. et J. S.....	Dundas .....	900 00	90 00
Rankin, J.....	do .....	900 00	90 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant	Payé en ar-
		des souscrip- tions.	gent.
		\$ cts.	\$ cts.
Wilson, R. J. et Cie.....	Dundas.....	900 00	90 00
Cummings, J.....	Lynn.....	1,800 00	180 00
Daly, J. N.....	Stratford.....	1,000 00	50 00
Gibson, H.....	do.....	1,800 00	180 00
Jeffrey, W.....	do.....	1,800 00	180 00
Rutherford, R.....	do.....	3,500 00	350 00
Gillespie, J. F.....	Chatham.....	300 00	30 00
Allen, R.....	Québec.....	400 00	40 00
Angus, E. J.....	do.....	900 00	90 00
Andrews, T.....	do.....	1,800 00	180 00
Anctil, E.....	do.....	1,000 00	100 00
Archer, Jos.....	do.....	900 00	90 00
Archer et Cie.....	do.....	900 00	90 00
Arel, L.....	do.....	900 00	90 00
Audet, G. J.....	do.....	900 00	90 00
Audet, R.....	do.....	400 00	40 00
Baillairgé, C.....	do.....	900 00	90 00
Benson, E. W.....	do.....	1,000 00	100 00
Belingsley, F.....	do.....	900 00	90 00
Bertrand, J. B.....	do.....	1,800 00	180 00
Bélinquet, F. X.....	do.....	2,000 00	200 00
Bergerin, C.....	do.....	1,800 00	180 00
Bilodeau, L. O.....	do.....	2,200 00	220 00
Bisson, A. W.....	do.....	300 00	30 00
Blouin, M.....	do.....	4,500 00	450 00
Boulet, O.....	do.....	900 00	90 00
Bossé, J. G.....	do.....	900 00	90 00
Bourget, L. S.....	do.....	900 00	90 00
Burnstein, S.....	do.....	900 00	90 00
Boyce, M.....	do.....	900 00	90 00
Bolduc, J. B.....	do.....	8,000 00	800 00
Brodie, W. et R.....	do.....	900 00	90 00
Bresse, G.....	do.....	1,800 00	180 00
Burstall, J.....	do.....	3,500 00	350 00
Butler, J. A.....	do.....	900 00	90 00
Bryne, James.....	do.....	400 00	40 00
Carrier et Cie.....	do.....	1,800 00	180 00
Casey, Thomas.....	do.....	900 00	90 00
Cassell, R.....	do.....	17,500 00	1,750 00
Chouinard, H. J. B.....	do.....	1,800 00	180 00
Charlebois, J. A.....	do.....	400 00	40 00
Chevalier, M.....	do.....	1,800 00	180 00
Cloutin, H.....	do.....	1,000 00	100 00
Cotte & Co.....	do.....	1,800 00	180 00
Connelly, James.....	do.....	1,800 00	180 00
Coolican, H. et J. S.....	do.....	500 00	50 00
Convey, William.....	do.....	900 00	90 00
Connelly et Cie.....	do.....	1,800 00	180 00
Collett, C. A.....	do.....	1,800 00	180 00
Côté, Syla.....	do.....	500 00	25 00
Darlington, John.....	do.....	900 00	90 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscrip- tions.	Payé en ar- gent.
		\$ cts	\$ cts
Dechéne, T. M.....	Québec.....	1,800 00	180 00
Defoy, J. A.....	do .....	900 00	90 00
Déry, P. C.....	do .....	900 00	90 00
Déry, J. P.....	do .....	900 00	90 00
Desforoges, A.....	do .....	500 00	50 00
Delorier, O.....	do .....	400 00	40 00
Delage, J. B.....	do .....	900 00	90 00
Derome, J. B.....	do .....	200 00	20 00
Delisle, J.....	do .....	1,000 00	100 00
Dionne, F.....	do .....	500 00	50 00
Dion, A.....	do .....	1,800 00	180 00
Dorion, J.....	do .....	1,800 00	180 00
Duquet, L.....	do .....	100 00	10 00
Dugal, Roch.....	do .....	1,000 00	100 00
Dubeau, J. B.....	do .....	900 00	90 00
Duquet et Cie.....	do .....	900 00	90 00
Farlardeau, L.....	do .....	1,800 00	180 00
Fiset, L. J. C.....	do .....	11,800 00	1,180 00
Fisher, S.....	do .....	3,500 00	350 00
Fortin, P. E.....	do .....	400 00	40 00
Fortin, Trene.....	do .....	500 00	50 00
Fortin, Octave.....	do .....	5,000 00	500 00
Fortin, Tancred.....	do .....	200 00	20 00
Fortin, Taschereau.....	do .....	200 00	20 00
Fortin, T.....	do .....	5,300 00	530 00
Frémont, Mad. C. P.....	do .....	4,000 00	400 00
Fry, H.....	do .....	10,000 00	1,000 00
Fyfe et Cie.....	do .....	500 00	50 00
Gabourg, A.....	do .....	1,800 00	180 00
Gauvreau, P.....	do .....	1,000 00	100 00
Gastonguay, G.....	do .....	1,800 00	180 00
Gauthier, E. C. E.....	do .....	1,000 00	100 00
Gagnon, H.....	do .....	500 00	50 00
Gariépy, Charles.....	do .....	1,800 00	180 00
Gastonguay, T.....	do .....	1,000 00	100 00
Gauthier, L. O.....	do .....	1,200 00	120 00
Gamache, L.....	do .....	900 00	90 00
Gingras, J.....	do .....	500 00	50 00
Giroux, John, fils.....	do .....	900 00	90 00
Gingras, J. B.....	do .....	1,100 00	110 00
Girardin, A.....	do .....	900 00	90 00
Giguère, P.....	do .....	100 00	10 00
Glover et Fry.....	do .....	900 00	90 00
Goûbout, P. E.....	do .....	1,800 00	180 00
Gosselin, T.....	do .....	800 00	80 00
Goldstein, A.....	do .....	900 00	90 00
Hamel et Frère.....	do .....	4,400 00	440 00
Hardy, N. S.....	do .....	1,000 00	100 00
Hamelin, J. B. L.....	do .....	5,000 00	500 00
Hawkins, T.....	do .....	1,000 00	100 00
Henault, L. N.....	do .....	900 00	90 00
Hossack et Cie.....	do .....	900 00	90 00
Hudon, T.....	do .....	1,800 00	180 00
Hudon, M. J.....	do .....	800 00	80 00
Jacob, E.....	do .....	1,000 00	100 00
Joncas, C. en fidéi-commis.....	do .....	1,000 00	100 00
Joseph, A.....	do .....	1,800 00	180 00



LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Julien et G.....	Québec.....	500	00	50	00
Lamontagne, E.....	do .....	47,300	00	4,730	00
Lapointe, L. M.....	do .....	1,800	00	180	00
Laliberté, J. B.....	do .....	700	00	70	00
Laforce, N.....	do .....	1,000	00	100	00
Larue, G. H.....	do .....	3,500	00	350	00
Labrie, Jas.....	do .....	3,000	00	300	00
Larochelle, Mme.....	do .....	800	00	80	00
Lemieux, N.....	do .....	1,800	00	180	00
Léger et R.....	do .....	1,800	00	180	00
Légaré, M. J.....	do .....	900	00	90	00
Lesage, S.....	do .....	2,700	00	270	00
Lepage, J.....	do .....	900	00	90	00
Lessard, Louis.....	do .....	900	00	90	00
Lessard et R.....	do .....	900	00	90	00
Leonard B.....	do .....	900	00	90	00
Lepage, F. X.....	do .....	1,800	00	180	00
Lefebvre, L.....	do .....	900	00	90	00
Lépine, L. G.....	do .....	1,800	00	180	00
Lemoine, G.....	do .....	2,000	00	200	00
Lorman, F. N.....	do .....	900	00	90	00
Langlois, J. A.....	do .....	900	00	90	00
Laroche et Cie.....	do .....	900	00	90	00
Labbé, Mme. J. O.....	do .....	900	00	90	00
Labbé, J. O.....	do .....	500	00	50	00
Mackay, P.....	do .....	3,000	00	300	00
Mahoney, T.....	do .....	1,300	00	130	00
Martel, J. B.....	do .....	1,200	00	120	00
Michel, J.....	do .....	8,800	00	880	00
Mignier, A.....	do .....	3,500	00	350	00
Morgan, R.....	do .....	900	00	90	00
Mulholland, A.....	do .....	900	00	90	00
McCord, T.....	do .....	100	00	10	00
McConkel, James.....	do .....	900	00	90	00
McDonald, William.....	do .....	1,800	00	180	00
McWilliams, W.....	do .....	3,500	00	350	00
Lemieux, E.....	do .....	300	00	30	00
Paré, H. A.....	do .....	900	00	90	00
Pâquet, Rév. B.....	do .....	2,000	00	200	00
Pelletier, C. A. P.....	do .....	1,800	00	180	00
Pouliot, A.....	do .....	2,000	00	200	00
Price, E. J.....	do .....	1,800	00	180	00
Prévost, L.....	do .....	800	00	80	00
Renaud, J. B.....	do .....	1,800	00	180	00
Renfrew, G. R.....	do .....	900	00	90	00
Reaume, P. F.....	do .....	400	00	40	00
Rhodes, Col.....	do .....	400	00	40	00
Richard et P.....	do .....	1,800	00	180	00
Rioux, W.....	do .....	1,000	00	100	00
Richard, F.....	do .....	500	00	50	00
Rivard, L. L.....	do .....	1,000	00	100	00
Robitaille et P.....	do .....	1,800	00	180	00
Roy, Charles.....	do .....	1,800	00	180	00
Roy, O., en fidéi-commis.....	do .....	1,800	00	180	00
Roy, Odéon.....	do .....	16,200	00	1,620	00
Ross, J. G.....	do .....	3,500	00	350	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.
		\$	cts.	\$ cts.
Ross, John.....	Québec.....	3,500	00	350 00
Rochette, O.....	do .....	5,300	00	530 00
Rochette, C.....	do .....	1,800	00	180 00
Rosa, Joseph.....	do .....	3,000	00	300 00
Russel, P.....	do .....	1,000	00	100 00
Royer, F.....	do .....	500	00	50 00
Russel, W.....	do .....	1,800	00	180 00
Sampson, C.....	do .....	700	00	70 00
Scott, H. S.....	do .....	3,500	00	350 00
Seminaire de Q.....	do .....	1,800	00	180 00
Seifert, G.....	do .....	900	00	90 00
Simard, F.....	do .....	900	00	90 00
Stein, A.....	do .....	1,000	00	100 00
Taschereau, H.....	do .....	100	00	10 00
Talbot, A.....	do .....	900	00	90 00
Tétu, C.....	do .....	1,800	00	180 00
Tessier, C.....	do .....	1,800	00	180 00
Terreau, F. C.....	do .....	900	00	90 00
Tessier, W.....	do .....	5,000	00	500 00
Tétu, D. M.....	do .....	1,800	00	180 00
Thibaudeau, J.....	do .....	7,000	00	700 00
Thibaudeau, U.....	do .....	2,200	00	220 00
Thibaudeau, Alfred.....	do .....	3,500	00	350 00
Theme, A.....	do .....	400	00	40 00
Thériault, M.....	do .....	1,800	00	180 00
Tofield, Wm.....	do .....	900	00	90 00
Turcot, N.....	do .....	900	00	90 00
Turcot, H. A.....	do .....	400	00	40 00
Turcot, Nazaire.....	do .....	1,800	00	180 00
Turgeon, E.....	do .....	1,800	00	180 00
Vandry, Jos.....	do .....	900	00	90 00
Vandry, Z.....	do .....	900	00	90 00
Vézina, Ger.....	do .....	1,800	00	180 00
Vézina, Louis.....	do .....	1,800	00	180 00
Vildon, J. T.....	do .....	1,000	00	100 00
Vocelles, O.....	do .....	900	00	90 00
Winfield, R.....	do .....	900	00	90 00
Waters, A.....	do .....	500	00	50 00
Vézina, A. et J.....	do .....	900	00	90 00
Côté, C. T.....	do .....	400	00	40 00
Balcer, H. M.....	Trois-Rivières.....	8,800	00	880 00
Badeaux, J. E.....	do .....	900	00	90 00
Badeaux, G. S.....	do .....	1,800	00	180 00
Beaudry, L. Z.....	do .....	1,800	00	180 00
Bellefeuille, J.....	do .....	500	00	50 00
Blondin, J. A.....	do .....	1,000	00	100 00
Brunelle et F.....	do .....	3,000	00	300 00
Bureau, J. N.....	do .....	8,800	00	880 00
Denoncourt, N L.....	do .....	3,500	00	350 00
Desilets, P. O.....	do .....	1,800	00	180 00
Dubord, A.....	do .....	3,500	00	350 00
Durocher, Mrs. N. L.....	do .....	3,500	00	350 00
Fergin, J. G. B.....	do .....	1,000	00	100 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Gervais, E.....	Trois-Rivières.....	1,100	00	110	00
Gravel, P.....	do .....	1,000	00	100	00
Guillet, V.....	do .....	3,500	00	350	00
Kierman, R.....	do .....	500	00	50	00
Larue, C. D.....	do .....	2,000	00	200	00
Lobinville, F.....	do .....	3,500	00	350	00
Lupien, G. E. R.....	do .....	500	00	50	00
Lupien, M. A. A.....	do .....	500	00	50	00
Malhiot, C. H. G.....	do .....	3,500	00	350	00
Martel, W. jun.....	do .....	5,000	00	500	00
Martel, P. N.....	do .....	2,000	00	200	00
Normand, T. E.....	do .....	5,800	00	580	00
Normand, T. B.....	do .....	3,500	00	350	00
Normand, E.....	do .....	3,000	00	300	00
Noël, R. S.....	do .....	400	00	40	00
Oliver, P. A.....	do .....	900	00	90	00
Parmeton, P. E.....	do .....	800	00	80	00
Parmeton, Veuve J.....	do .....	1,000	00	100	00
Rocheleau, E. A.....	do .....	1,800	00	180	00
Seigel, J.....	do .....	1,800	00	180	00
Shortis, Jas.....	do .....	7,000	00	700	00
Tapin, F. X.....	do .....	1,800	00	180	00
Vanasse, P. B.....	do .....	1,800	00	180	00
Carignan, O.....	do .....	1,800	00	180	00
Langlois, W. F.....	do .....	3,500	00	350	00
Godin, J. N.....	do .....	3,500	00	350	00
Anctil, C.....	Lévis.....	600	00	60	00
Beaulieu, J.....	do .....	900	00	90	00
Currier, L.....	do .....	100	00	10	00
Couture, G. & E.....	do .....	1,800	00	180	00
Coulard, T. M.....	do .....	700	00	70	00
Fafard, E. Rev.....	do .....	900	00	90	00
Foisey, T.....	do .....	1,800	00	180	00
Fraser, M.....	do .....	1,800	00	180	00
Fraser, T.....	do .....	500	00	50	00
Hochu, P.....	do .....	200	00	20	00
Lachance, E.....	do .....	200	00	20	00
Lerossignol, P.....	do .....	1,000	00	100	00
Lacerte, N. D.....	do .....	11,800	00	1,180	00
Michaud, J. B.....	do .....	900	00	90	00
Roy, P. G.....	do .....	900	00	90	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Verrault, H.....	Lévis .....	500 00	50 00
Bégin, P.....	do .....	100 00	5 00
Bédard, F. E.....	do .....	100 00	10 00
Bertrand, F.....	do .....	1,800 00	180 00
Hamel, J. C.....	do .....	400 00	40 00
Dupil, A. D.....	do .....	500 00	50 00
Arsenault, N.....	Sorel .....	1,000 00	100 00
Beauchémin, fils.....	do .....	1,800 00	180 00
Beauchemin, M.....	do .....	900 00	90 00
Beaulieu, C. H.....	do .....	10,000 00	1,000 00
Bellefeuille, P.....	do .....	1,800 00	180 00
Bruneau, E. C. A.....	do .....	4,000 00	400 00
Branley et Cie.....	do .....	1,800 00	180 00
Branley, Mde. C.....	do .....	1,800 00	180 00
Carden, L. P. P.....	do .....	4,200 00	420 00
Carden, Athanias.....	do .....	1,000 00	100 00
Carden, P.....	do .....	1,800 00	180 00
Chevalier, M.....	do .....	900 00	90 00
Chevalier, E.....	do .....	900 00	90 00
DeGrandpré, A. D.....	do .....	5,500 00	550 00
Duplessis, J. O.....	do .....	900 00	90 00
Finlay, D.....	do .....	2,000 00	200 00
Fuller, M. J.....	do .....	500 00	50 00
Gagnon, A.....	do .....	500 00	50 00
Gélinas, C.....	do .....	500 00	50 00
Gouin, A. N.....	do .....	3,500 00	350 00
Kelly, Mde. M. C.....	do .....	1,000 00	100 00
Lapalme, S.....	do .....	900 00	90 00
Laforce, E.....	do .....	1,800 00	180 00
Labelle, C.....	do .....	7,000 00	700 00
Labelle, L.....	do .....	900 00	90 00
Labelle, A.....	do .....	900 00	90 00
Ladouceur, L. N.....	do .....	1,800 00	180 00
Leduc, L.....	do .....	900 00	90 00
Mingeon, C.....	do .....	500 00	50 00
Morasse, L.....	do .....	3,500 00	350 00
Mullin, J.....	do .....	900 00	90 00
McCarthy, D. et J.....	do .....	15,000 00	1,500 00
McCarthy, E. C., Mlle.....	do .....	5,000 00	500 00
McKenzie, T.....	do .....	1,800 00	180 00
Nettleton, T.....	do .....	900 00	90 00
Patenaude, A. F.....	do .....	500 00	50 00
Payan, P.....	do .....	1,000 00	100 00
Piché, Hubert.....	do .....	900 00	90 00
Pontbriand, G. A.....	do .....	1,800 00	180 00
Senécal E.....	do .....	3,000 00	300 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Turcot, L. W. ....	Sorel.....	3,500	00	350	00
Turcot, Ernest .....	do .....	500	00	50	00
Wright, J. H. ....	do .....	1,000	00	100	00
Chevalier, E.....	do .....	900	00	90	00
Mathieu, M.....	do .....	2,000	00	200	00
Gauthier, L. Z.....	do .....	3,900	00	390	00
Archambault, L.....	Terrebonne .....	900	00	90	00
Bourget, J. B. ....	do .....	1,000	00	100	00
Collin, Rév. C.....	do .....	1,000	00	100	00
Demers, A.....	do .....	5,300	00	530	00
Dubois, D.....	do .....	1,800	00	180	00
Duchesneau, G. A.....	do .....	1,800	00	180	00
Duguay, O.....	do .....	1,800	00	180	00
Forget, O.....	do .....	3,500	00	350	00
Gauvreau, C.....	do .....	1,800	00	180	00
Couzon, J. N.....	do .....	1,000	00	100	00
Larose, Charles .....	do .....	10,000	00	1,000	00
Lauzon, J.....	do .....	1,800	00	180	00
Moody, John.....	do .....	5,300	00	530	00
Moody, H.....	do .....	1,800	00	180	00
Moody, M., jun.....	do .....	1,800	00	180	00
Moody, A. H.....	do .....	1,800	00	180	00
Prévost, G. M.....	do .....	10,000	00	1,000	00
Renaud, P. O.....	do .....	17,500	00	1,750	00
Aubé, M.....	St. Gervais .....	200	00	20	00
Bouchard, C.....	do .....	400	00	40	00
Boissel.....	do .....	200	00	10	00
Boucher, M.....	do .....	400	00	40	00
Côté, Frères.....	do .....	200	00	20	00
Gingras, J. V. ....	do .....	200	00	20	00
Roy, Thomas.....	do .....	700	00	70	00
Beauchamp, A.....	St. Simon .....	3,500	00	350	00
Berthiaume, T.....	do .....	100	00	10	00
Danjou, M.....	do .....	1,800	00	180	00
Denis, D.....	do .....	400	00	40	00
Maurault, J. B.....	do .....	3,500	00	350	00
Rouleau, P.....	do .....	400	00	40	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en ar- gent.
Archambault, L. M.....	St. Hugues .....	\$ cts. 900 00	\$ cts. 90 00
Bélanger, A.....	do .....	900 00	90 00
Cadotte, J. P.....	do .....	200 00	10 00
Desorcy, P.....	do .....	900 00	90 00
French, H.....	do .....	100 00	10 00
Lafontaine, E.....	do .....	3,500 00	350 00
Langlois & J. B.....	do .....	500 00	50 00
Laforme, A.....	do .....	100 00	10 00
Laforme, Louis.....	do .....	900 00	90 00
Langlois, E.....	do .....	1,000 00	100 00*
Leblanc, A. J.....	do .....	400 00	40 00
Audet, S. P.....	St. Fabien.....	300 00	30 00
Côté, A.....	do .....	500 00	50 00
Danjou, Jos.....	do .....	1,800 00	180 00
Gagnon, A.....	do .....	1,000 00	100 00
Rioux, E.....	do .....	1,000 00	100 00
Roy, Jos.....	do .....	500 00	50 00
Barwis, T.....	Arthabaska.....	100 00	10 00
Beaupré, Jos.....	do .....	100 00	10 00
Gagnon, A.....	do .....	1,000 00	100 00
Gendreau, Geo.....	do .....	2,700 00	270 00
Laurier, W.....	do .....	1,800 00	180 00
Pacard, E. L.....	do .....	4,100 00	410 00
Pepin, L. O.....	do .....	100 00	10 00
Terroux, B. J.....	do .....	900 00	90 00
Voyer, H.....	do .....	500 00	50 00
Avery, R.....	Mallorytown .....	1,000 00	100 00
Gould, Wm.....	do .....	1,000 00	100 00
Mallory, J. R. A.....	do .....	1,000 00	100 00
Bond, J. M.....	Guelph.....	1,800 00	180 00
Chadwick, F. J.....	do .....	1,800 00	180 00
Cormick, Jas.....	do .....	1,800 00	180 00
Goldie, Jas.....	do .....	4,400 00	440 00
Guthrie, D.....	do .....	4,400 00	440 00
Hatch, H.....	do .....	1,800 00	180 00
Hogg, John.....	do .....	10,000 00	1,000 00
Horsman, J.....	do .....	1,800 00	180 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.
		\$	cts.	\$ cts.
Innes, Jas.....	Guelph.....	4,400	00	440 00
Innes, F. C.....	do.....	500	00	50 00
Jackson et H.....	do.....	1,800	00	180 00
Lemon, A.....	do.....	1,800	00	180 00
Masse, Jas.....	do.....	11,000	00	1,100 00
Patteson, R.....	do.....	2,500	00	250 00
Patteson, W. J.....	do.....	4,400	00	440 00
Stewart, Wm.....	do.....	1,800	00	180 00
Swinford, H.....	do.....	500	00	50 00
Cie. d'huile de Wellington.....	do.....	1,800	00	180 00
Wilkie et O.....	do.....	4,400	00	440 00
Wood, A. J.....	do.....	4,400	00	440 00
Brasbie, A. R.....	do.....	1,800	00	180 00
Audet, N.....	St. Anselme.....	900	00	90 00
Audet, Z.....	do.....	900	00	90 00
Baillargeon, O.....	do.....	400	00	40 00
Carrier, J. B.....	do.....	3,500	00	350 00
Corriveau, F. X.....	do.....	900	00	90 00
Corriveau, J. B.....	do.....	900	00	90 00
Guilmette, F.....	do.....	500	00	50 00
Lecours, E.....	do.....	700	00	70 00
Montminy, H.....	do.....	1,000	00	100 00
Ouellet, J. M.....	do.....	900	00	90 00
Roy, J. C.....	do.....	200	00	20 00
Têtu, De V. H.....	do.....	900	00	90 00
Vaillancourt, C., M.D.....	do.....	100	00	10 00
Bacon, Rev. C.....	Ste. Anne.....	1,800	00	180 00
Caron, Rév. F.....	do.....	400	00	40 00
Deguis, M. A. M.....	do.....	2,000	00	200 00
Dionne, E.....	do.....	3,300	00	330 00
Fournier, J. B. A.....	do.....	100	00	10 00
Gaudette, D.....	do.....	1,800	00	180 00
Garon, V.....	do.....	200	00	20 00
Ouellet, A.....	do.....	100	00	10 00
Potvin, V. E.....	do.....	100	00	10 00
Roy, James.....	do.....	200	00	20 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant	Payé en
		des souscrip- tions.	argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Roy, C. F.....	Ste. Anne .....	100 00	10 00
Schmouth, J. D.....	do .....	200 00	20 00
St. Aubin, Mad.....	do .....	400 00	40 00
Mathieu, N .....	do .....	900 00	90 00
Bacon, J. L.....	St. Thomas .....	3,400 00	340 00
Bernier, W. S.....	do .....	400 00	40 00
Blais, L. H.....	do .....	900 00	90 00
Collin, J.....	do .....	400 00	40 00
Coulombe, D. O.....	do .....	100 00	10 00
Dalziel, George.....	do .....	1,800 00	180 00
Dalziel, M. A.....	do .....	600 00	60 00
Dalziel, Mlle A.....	do .....	400 00	40 00
Delorme, Mme.....	do .....	400 00	40 00
Dufresne, C.....	do .....	1,800 00	180 00
Dupuis, L. H.....	do .....	400 00	40 00
Fiset, Joseph.....	do .....	4,200 00	420 00
Fitzbach, C.....	do .....	200 00	20 00
Fiset, A.....	do .....	400 00	40 00
Fiset, Arthur .....	do .....	700 00	70 00
Fournier, L .....	do .....	300 00	30 00
Laberge, J.....	do .....	700 00	70 00
Marmette, J.....	do .....	400 00	40 00
Marmette, E. A .....	do .....	200 00	20 00
Oliva, J.....	do .....	600 00	60 00
Poliquin, Chs.....	do .....	100 00	10 00
Fiset, H.....	do .....	1,400 00	140 00
Ballantyne, Mme.....	L'Islet.....	400 00	40 00
Bernier, T.....	do .....	3,500 00	350 00
Bernatchey, Dlle C .....	do .....	600 00	60 00
Casgrain, J. E.....	do .....	1,900 00	190 00
Délage, F. X.....	do .....	900 00	90 00
Fafard, J. O.....	do .....	2,000 00	200 00
Frenette, E.....	do .....	900 00	90 00
Frenette, Dlle C.....	do .....	1,400 00	140 00
Gaisson, J. F.....	do .....	500 00	50 00
Gaisson, J. O.....	do .....	100 00	10 00
Gaisson, Zélie .....	do .....	100 00	10 00
Languedoc, A.....	do .....	900 00	90 00
Larie, V.....	do .....	900 00	90 00
Larie, W.....	do .....	500 00	50 00
Marcotte, C.....	do .....	3,500 00	350 00



LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Pouliot, B .....	L'Islet.....	1,800 00	180 00
Sansfaçon, L.....	do .....	900 00	90 00
Beauchemin, V. L.....	Belœil .....	200 00	20 00
Beauchemin, Mlle. L. E.....	do .....	40 00	40 00
Brousseau, J. B.....	do .....	2,300 00	230 00
Daigle, Jos.....	do .....	10,000 00	1,000 00
Giguère, D. L .....	do .....	400 00	40 00
Beaulieu, J. B.....	Cacouna.....	700 00	70 00
Beaulieu, jun.....	do .....	400 00	20 00
Dionne, B.....	do .....	2,000 00	200 00
Dubé, Mdle E.....	do .....	100 00	10 00
Ely, T. E.....	do .....	400 00	40 00
Hudon, A.....	do .....	100 00	5 00
Pelletier, Mme.....	do .....	400 00	40 00
Sirois, H. J.....	do .....	400 00	40 00
Villers, A.....	do .....	2,200 00	220 00
Bélanger, G. et fils .....	St. Valier .....	400 00	40 00
Letellier, M.....	do .....	300 00	30 00
Rémillard, Mdle.....	do .....	300 00	30 00
Roy, L. N.....	do .....	700 00	70 00
Roy, Mme.....	do .....	400 00	40 00
Bélanger, Mlle.....	do .....	900 00	90 00
Beaulieu, L. A.....	Cap St. Ignace .....	700 00	70 00
Beaulieu, Evat.....	do .....	400 00	40 00
Bernatchez, D .....	do .....	200 00	20 00
Desjardins, L. J. E .....	do .....	700 00	70 00
Fortin, Narcisse .....	do .....	200 00	20 00
Fortin, Nestor.....	do .....	2,000 00	200 00
Gamache et S.....	do .....	900 00	90 00
Guimont, A.....	do .....	400 00	40 00
Guimont, Z.....	do .....	400 00	40 00
Jalbert, J. E.....	do .....	600 00	60 00
Larue, C.....	do .....	100 00	10 00
Pelletier, Mme C.....	do .....	100 00	10 00
Talbot, Mme E.....	do .....	100 00	10 00
Vézina, E .....	do .....	200 00	20 00
Bégin, L. C.....	Kamouraska .....	100 00	5 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Badin, E.....	Kamouraska.....	100	00	10	00
Blais, J. P.....	do.....	1,000	00	100	00
Carrol, M.....	do.....	100	00	5	00
Cholonet, W. M.....	do.....	700	00	70	00
Déry, Chas.....	do.....	400	00	40	00
Dessaint, A.....	do.....	200	00	20	00
Langlois, P.....	do.....	100	00	10	00
Lebel, G.....	do.....	100	00	10	00
Lebel, M.....	do.....	100	00	10	00
Paradis, O.....	do.....	200	00	20	00
Perrault, Z.....	do.....	200	00	20	00
Taché, A.....	do.....	100	00	10	00
Taché, J.....	do.....	100	00	5	00
Babin, G.....	St. Jean, P. Q.....	1,800	00	180	00
Babin, D.....	do.....	3,500	00	350	00
Bertrand, A.....	do.....	1,800	00	180	00
Bertrand, Josh.....	do.....	200	00	20	00
Carreau, J. P.....	do.....	2,000	00	200	00
Carreau, H.....	do.....	900	00	90	00
Côté, C. H.....	do.....	1,000	00	100	00
Decelles, A.....	do.....	3,500	00	350	00
Duval, L. Z.....	do.....	1,000	00	100	00
Duval, J. N.....	do.....	1,000	00	100	00
Duval, Louis.....	do.....	1,000	00	100	00
Duval, Charles.....	do.....	1,000	00	100	00
Gagnon, J.....	do.....	500	00	50	00
Dubé, Pierre.....	do.....	900	00	90	00
Lapointe, L.....	do.....	400	00	40	00
Lageaux, J.....	do.....	900	00	90	00
Lévesque, A. D.....	do.....	500	00	50	00
Michaud, A.....	do.....	200	00	20	00
Molleur, J. E.....	do.....	1,800	00	180	00
Noël, H.....	do.....	1,100	00	110	00
Pelletier, L.....	do.....	300	00	30	00
Roy, S.....	do.....	600	00	60	00
Marrier, D.....	do.....	100	00	10	00
Verrault, P. G.....	do.....	900	00	90	00
Fraser, A.....	Matane.....	200	00	20	00
Patton, J. H.....	do.....	700	00	70	00
Pelletier, G. L.....	do.....	400	00	40	00
Pelletier, J. P.....	do.....	1,800	00	180	00
St. Aubin, S. D.....	do.....	500	00	50	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Blais, L. N.....	Matane.....	1,400	00	140	00
Lacroix, E.....	do .....	4,800	00	480	00
Rouleau, L.....	do .....	700	00	70	00
Bérubé, J. F.....	do .....	700	00	70	00
Ayotte, L.....	Maskinongé .....	8,000	00	800	00
Hétu, J. E.....	do .....	3,000	00	300	00
Saucier, A.....	do .....	900	00	90	00
Bertrand, D.....	Trois Pistoles .....	1,800	00	180	00
D'Anjou, A.....	do .....	500	00	50	00
Gagnon, J. B.....	do .....	400	00	40	00
Michaud, J. N.....	do .....	200	00	20	00
Renouf, C.....	do .....	1,800	00	180	00
Rioux, E.....	do .....	1,800	00	180	00
Talbot, J. A.....	do .....	900	00	90	00
Tétu, N.....	do .....	200	00	20	00
Bertrand, C.....	Ile Verte.....	3,500	00	350	00
Bertrand, L. A.....	do .....	1,800	00	180	00
Dumas, D. C.....	do .....	700	00	70	00
Gauvreau, L. N.....	do .....	200	00	20	00
Grenier, A. E.....	do .....	1,800	00	180	00
Ladrière, A.....	do .....	200	00	20	00
Ouellet, T.....	do .....	200	00	20	00
Bérubé, A.....	Rivière Ouelle.....	200	00	20	00
Belleau, Mde.....	St. Roch .....	200	00	20	00
Gagnon, G. T.....	do .....	100	00	10	00
Merille, A.....	do .....	400	00	40	00
Dupuis, J. B.....	do .....	900	00	90	00
Dupuis, A.....	do .....	900	00	90	00
Dumas, Wm.....	do .....	100	00	10	00
Franccour, M.....	do .....	400	00	40	00
Lapierre, D.....	do .....	1,800	00	180	00
Laroire, McA.....	Beauport.....	1,800	00	180	00
Vachon, Moise.....	do .....	400	00	40	00
Lapointe, C. F.....	Ste. Flavie .....	1,400	00	140	00
Bernatche, C.....	do .....	400	00	40	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Fournier, Jean.....	Ste. Flavie.....	700 00	70 00
Fournier, Joseph.....	do.....	700 00	70 00
Saucier, J. B.....	do.....	400 00	40 00
Lamontagne, J. B.....	do.....	3,500 00	350 00
Fafard, P.....	Ste. Hélène.....	200 00	20 00
Michaud, N.....	do.....	300 00	30 00
Dufault, E.....	do.....	1,000 00	100 00
Gateneau, V.....	do.....	1,300 00	130 00
Pontras, J. T.....	do.....	900 00	90 00
Archambault, L.....	do.....	1,800 00	180 00
Bacon, Mde.....	L'Assomption.....	400 00	40 00
Pelletier, J. W.....	St. Pierre.....	200 00	20 00
Viau, S.....	do.....	3,500 00	350 00
Barbe, Mde. E.....	St. Paschal.....	400 00	40 00
Blondeau, E.....	do.....	900 00	90 00
Chapleau, E.....	do.....	900 00	90 00
Dionne, A. B.....	do.....	700 00	70 00
Martin, A.....	do.....	600 00	60 00
McNeil, Mde.....	do.....	700 00	70 00
Ouellet, Wm.....	do.....	100 00	10 00
Patry, P.....	do.....	2,000 00	200 00
Pelletier, J.....	do.....	100 00	10 00
Pelletier, P.....	do.....	700 00	70 00
Richard, G.....	do.....	1,800 00	180 00
Sirois, F. A.....	do.....	200 00	20 00
Bilodeau, A.....	St. Charles.....	1,000 00	100 09
Blanchet, H.....	do.....	300 00	30 00
Boucher J.....	do.....	1,800 00	180 00
Chabot, J.....	do.....	400 00	40 00
Dorval, A.....	do.....	600 00	60 00
Drolet, P.....	do.....	400 00	40 00
Dumas, A.....	do.....	900 00	90 00
Dumas, F. J.....	do.....	400 00	40 00
Gosselin, C.....	do.....	400 00	40 00
Larne, S. V.....	do.....	900 00	90 00
Labrègue, E.....	do.....	900 00	90 00
Labrègue, Joseph.....	do.....	900 00	90 00
Labrie, A.....	do.....	1,500 00	150 00
Montminy, J.....	do.....	400 00	40 00
Morissette, P.....	do.....	200 00	20 00
Morency, P.....	do.....	1,000 00	100 00
Pepin, dit L. C.....	do.....	100 00	10 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.
		\$	cts.	\$ cts.
Ruel, E.....	St. Charles.....	1,800	00	180 00
Ruel, Félix.....	do .....	600	00	60 00
Ruel, P.....	do .....	500	00	50 00
Ruel, H.....	do .....	1,000	00	100 00
Ruel, E.....	do .....	1,000	00	100 00
Tanguay, M.....	do .....	1,800	00	180 00
Tanguay, A.....	do .....	1,000	00	100 00
Tanguay, Mlle L.....	do .....	1,000	00	100 00
Waters, J. R.....	Cèdres.....	5,300	00	530 00
Beauchemin, A. O. T.....	Roxton-Falls.....	400	00	40 00
Benoit, F.....	Sault-au-Recollet.....	1,000	00	100 00
Bossé, J. N.....	Montmagny.....	900	00	90 00
Blouin, J. S.....	St. Michel.....	500	00	50 00
Talbot, F.....	do .....	600	00	60 00
Toussaint, D. P.....	do .....	500	00	50 00
Chamberland, D.....	do .....	300	00	30 00
Drolet, G. F. E.....	do .....	200	00	20 00
Languedoc, E.....	do .....	600	00	60 00
Morrison, Mde. E.....	do .....	200	00	20 00
Duquet, F. D.....	Rimouski.....	200	00	10 00
Buley, L. A.....	do .....	500	00	25 00
Couillard et Cie.....	do .....	700	00	70 00
Côté, Saml.....	do .....	400	00	40 00
Dastous, L. A.....	do .....	400	00	40 00
Drapeau et Cie.....	do .....	400	00	40 00
Fournier, A.....	do .....	400	00	20 00
Fournier, L.....	do .....	600	00	60 00
Fournier, V.....	do .....	900	00	90 00
Gauvreau, P. L.....	do .....	700	00	70 00
Langlois, E.....	do .....	700	00	70 00
Ouellet, Jos.....	do .....	700	00	70 00
Parent, C. F.....	do .....	900	00	90 00
Simond, Z.....	do .....	200	00	20 00
Winter, P. C. A.....	do .....	400	00	40 00
Boulet, S.....	Joliette.....	1,800	00	180 00
Chapdelaine, J. B.....	do .....	700	00	70 00
Derome, Mlle. H.....	do .....	300	00	30 00
Foucher, Frères.....	do .....	1,800	00	180 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Foucher, Veuve V.....	Joliette.....	900 00	90 00
Magnan, A.....	do .....	1,800 00	180 00
Turcotte, Mde. E.....	do .....	1,000 00	100 00
Burne, K. F.....	Bathurst.....	900 00	90 00
Baldwin, J. E.....	do .....	200 00	20 00
Bolton, H. C. M.....	St. Stephen .....	900 00	90 00
Breen, P.....	do .....	1,800 00	180 00
Campbell, G. F.....	do .....	500 00	50 00
Chipman, Z.....	do .....	3,500 00	350 00
Cullinen, H. et P.....	do .....	1,800 00	180 00
Eaton, C. B.....	do .....	900 00	90 00
Eaton, H. F.....	do .....	2,700 00	270 00
Grimmer, G. S.....	do .....	1,800 00	180 00
Hatch, H. H.....	do .....	500 00	50 00
Murchie, J.....	do .....	3,500 00	350 00
McAdam et Fils.....	do .....	500 00	50 00
Osburn, H.....	do .....	1,800 00	180 00
Porter, G. M.....	do .....	900 00	90 00
Todd, C. F.....	do .....	1,800 00	180 00
Todd, F. H.....	do .....	7,000 00	700 00
Todd, W. H.....	do .....	1,800 00	180 00
Watson, R.....	do .....	1,800 00	180 00
Whitlock, J. F.....	do .....	400 00	40 00
Boucher de la Bruère.....	St. Hyacinthe .....	3,000 00	300 00
Durocher, S. A.....	do .....	2,000 00	200 00
French, Hector.....	do .....	300 00	30 00
Bussière, A. G.....	St. George .....	100 00	10 00
Cahill, M.....	do .....	600 00	60 00
Cahill, E. J. fils.....	do .....	400 00	40 00
Catellier, F.....	do .....	1,800 00	180 00
Dulac, F. X.....	do .....	400 00	40 00
Morin, Mde. C.....	do .....	100 00	10 00
Pâquet, A.....	do .....	400 00	40 00
Poulin, E.....	do .....	500 00	50 00
Pozér, D. G.....	do .....	1,300 00	130 00
Cayer, A.....	St. Raymond .....	600 00	60 00
Carbonneau et Fils.....	Berthier.....	400 00	40 00
Carbonneau, J. O.....	do .....	100 00	5 00
Tranchemontagne, L.....	do .....	1,000 00	100 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.
		\$	cts.	\$ cts.
Carrier, L. M.....	St. Henri.....	3,500	00	350 00
Carrier, O.....	do.....	600	00	60 00
Collette, C. A.....	do.....	1,800	00	180 00
Couture, G.....	do.....	400	00	40 00
Collette, J. A.....	do.....	400	00	40 00
Ginest, L. J.....	do.....	900	00	90 00
Grenier, J. B.....	do.....	400	00	40 00
Lemieux, B.....	do.....	200	00	20 00
Marceau, H.....	do.....	500	00	50 00
Roy, Gilbert.....	do.....	1,800	00	180 00
Caron, G. et fils.....	Trois Saumons.....	1,800	00	180 00
Caron, Père G.....	do.....	1,800	00	180 00
Caron, Z.....	do.....	3,500	00	350 00
Gagnon, M.....	do.....	700	00	70 00
Chamberland, A.....	Bic.....	400	00	40 00
Chagnon, H.....	Verchères.....	1,000	00	100 00
Collette et Cie.....	do.....	8,000	00	800 00
Fontaine, G. H.....	do.....	3,000	00	300 00
Languerrin, F. X.....	do.....	1,000	00	100 00
Chapdelaine, J.....	St. Ours.....	2,000	00	200 00
Lamoureux, Frères.....	do.....	2,000	00	200 00
Cutting, H.....	Coaticoke.....	1,000	00	100 00
Fox, A. R.....	do.....	500	00	50 00
Chartier, J. B.....	do.....	3,500	00	350 00
Shingo, S. H.....	do.....	500	00	50 00
Thornton, J.....	do.....	1,000	00	100 00
Cloutier, E.....	Acton Vale.....	400	00	40 00
Leclerc, E.....	do.....	900	00	90 00
Lippé, H.....	do.....	200	00	20 00
Morrier, J.....	do.....	900	00	90 00
Morrier, E.....	do.....	500	00	50 00
Vanasse, F. X.....	do.....	200	00	20 00
Clément, D.....	St. Cuthbert.....	8,000	00	800 00
Denis, D.....	do.....	15,000	00	1,500 00
Pâquet, A. H.....	do.....	17,500	00	1,750 00
Vadnait, L.....	do.....	5,000	00	500 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Cochrane, M. H.....	Compton .....	8,500 00	850 00
Pomroy, B.....	do .....	1,000 00	100 00
Côté, A. G.....	Rivière du Loup .....	500 00	50 00
Deguisse, P. F.....	do .....	200 00	40 00
Label, A. J.....	do .....	200 00	20 00
Monchaud, O.....	do .....	1,000 00	100 00
Povrier, T. L.....	do .....	700 00	70 00
Pouliot, J. E.....	do .....	400 00	40 00
Pouliot, J. B.....	do .....	3,500 00	350 00
Simon, H.....	Malbaie .....	900 00	90 00
Collard, J.....	do .....	3,500 00	350 00
Cresse, A. P.....	Nicolet .....	1,800 00	180 00
Richards, A.....	Contrecoeur .....	900 00	90 00
Dansereau, Mme.....	do .....	1,800 00	180 00
Dagenais, T. E.....	do .....	1,800 00	180 00
Gervais, A. E.....	do .....	1,800 00	180 00
Gervais, O.....	do .....	900 00	90 00
Gendron, Mme.....	do .....	500 00	50 00
Lamoureux O.....	do .....	1,800 00	180 00
Lamoureux, J. E.....	do .....	1,000 00	100 00
Voligny, F.....	do .....	3,000 00	300 00
Bélanger, P.....	St. Joseph.....	100 00	10 00
Dion, Frères.....	do .....	200 00	20 00
Fortin, A. J.....	do .....	500 00	50 00
Jacques, J.....	do .....	100 00	10 00
Jacques, Louis.....	do .....	100 00	10 00
Lambert, N.....	do .....	200 00	20 00
Martel, L. A.....	do .....	600 00	60 00
Taschereau, L. J.....	do .....	200 00	20 00
Taschereau, fils, A.....	do .....	200 00	20 00
Taschereau, Jules.....	do .....	200 00	20 00
Vézina, Z.....	do .....	1,000 00	100 00
Desrosiers, L. N.....	Baie aux Sables.....	700 00	70 00
Saucier, L. P.....	do .....	400 00	40 00
Lavoilette, J. G.....	Napierville.....	3,500 00	350 00
Derelay, G.....	Yamachiche.....	1,000 00	100 00



LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Noms.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Desilets, A. O.....	Bécancour.....	2,000	00	200	00
Desilets, Mlle. A.....	do.....	200	00	20	00
Dion, J. F.....	Waterloo.....	100	00	10	00
Dion, E.....	Ste. Hénédine.....	100	00	10	00
Dostaler, H. B. O.....	St. Maurice.....	500	00	50	00
Drapeau, J. O.....	St. Ulric.....	900	00	90	00
Duchesnay, H. J. J.....	Ste. Marie.....	700	00	70	00
Fortier, A.....	do.....	1,900	00	190	00
Lemieux, J.....	do.....	900	00	90	00
Lemieux et Co.....	do.....	900	00	90	00
Montminy, O.....	do.....	100	00	10	00
Pelletier, A. V.....	do.....	400	00	40	00
Proulx, J. F. P.....	do.....	100	00	10	00
Théberge, G. J.....	do.....	800	00	80	00
Duguay, J.....	LaBaie.....	500	00	50	00
Dyas et Co.....	Strathroy.....	500	00	25	00
Cameron, D. M.....	do.....	300	00	15	00
Foster, A. J.....	Stanstead.....	900	00	90	00
Johnson, E. R.....	do.....	900	00	90	00
Robinson, L. R.....	do.....	1,000	00	100	00
Foster, S.....	Rock Island.....	900	00	90	00
Katham, C. H.....	do.....	1,000	00	100	00
Franchère, J.....	Marieville.....	1,000	00	100	00
St. Denis, W.....	Pointe Fortune.....	10,000	00	1,000	00
Foisy, E. A. T.....	Ste. Ursule.....	500	00	50	00
Gagnon, N.....	Champlain.....	1,800	00	180	00
Gagnon, A.....	Kamouraska.....	200	00	20	00
Miller, L. et Co.....	do.....	200	00	20	00
Dubuc, Mlle D.....	do.....	400	00	40	00
Gagnon, F. X.....	St. Raphael.....	900	00	90	00
Goulet, F.....	do.....	200	00	20	00
Labrègue, A.....	do.....	200	00	20	00
Paradis, J. F.....	do.....	300	00	30	00
Paré, Wm.....	do.....	400	00	40	00
Roy, F.....	do.....	600	00	60	00
Globensky, C. A. M.....	St. Eustache.....	7,500	00	750	00
Gosselin, V.....	Tartiga.....	400	00	40	00
Grenier, L. W.....	Lotbinière.....	900	00	90	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Noms.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts
Vidal, J. O.....	Lotbinière.....	200 00	20 00
Hudon, J.....	St. Philippe.....	1,000 00	100 00
King, Bros.....	St. Pacôme.....	900 00	90 00
Normand, G.....	Ile aux Grues.....	2,000 00	200 00
Latulippe, F.....	Beaumont.....	500 00	50 00
Labrière, G.....	do.....	500 00	50 00
Langlois, C.....	Grosse Isle.....	1,000 00	100 00
Lapalme, T.....	St. Dominique.....	500 00	50 00
Leonard, M.....	Leonard's Hill.....	400 00	40 00
Magee, J. S.....	St. Andrews.....	300 00	30 00
Robinson, R.....	do.....	900 00	90 00
Mercer, J.....	Ste. Hénédiine.....	400 00	40 00
Mignault, H. A.....	St. Denis.....	900 00	90 00
Miller, J.....	Chatham.....	900 00	90 00
Mongenais, J. B. A.....	Rigaud.....	15,000 00	1,500 00
Mongenais, J. B.....	do.....	15,000 00	1,500 00
Ouillet, M.....	St. François.....	1,800 00	180 00
Proulx, J. E.....	do.....	200 00	20 00
Roy, J. B.....	do.....	1,000 00	100 00
Trudel, C.....	do.....	900 00	90 00
Armstrong, Geo.....	Montréal.....	1,800 00	180 00
Carden, A.....	Sorel.....	1,500 00	150 00
Papineau, W.....	St. Timothé.....	7,000 00	700 00
Parent, E. H.....	Grenville.....	7,000 00	700 00
Préfontaine, N.....	do.....	900 00	90 00
Pacaud, G. J.....	Stanford.....	3,500 00	350 00
Paré, C. S.....	St. Bruno.....	2,000 00	200 00
Persico, M. J.....	St. Colomban.....	2,000 00	200 00
Plamondon, J. B.....	St. Césaire.....	7,000 00	700 00
Potvin, G.....	St. Aubert.....	400 00	40 00
Proteau, J. B.....	do.....	700 00	70 00
Cloutier, J.....	do.....	400 00	40 00
Prévost, W.....	Ste. Scholastique.....	10,000 00	1,000 00
Anthier, J. R.....	Durham Sud.....	1,000 00	100 00
Richard, G.....	Cap Santé.....	900 00	90 00
Thibaudeau, J. E., Hon.....	do.....	900 00	90 00
Bernard, J. M.....	do.....	900 00	90 00
Caron, Damase.....	Fraserville.....	2,000 00	200 00
Clement, M. L.....	Maskinengé.....	1,000 00	100 00
Clement, N.....	do.....	1,000 00	100 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Noms.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Letendre P.....	Yamaska .....	500 00	50 00
Sarrasin, E. H.....	Ste. Elizabeth .....	900 00	90 00
Beaupré, A.....	do .....	2,700 00	270 00
Tarcotte, Z.....	Pierville .....	1,000 00	100 00
Willett, S. S.....	Chambly .....	1,000 00	100 00
Ross, W.....	Lachine .....	2,000 00	200 00
Fulford, J. H.....	Easton's Corner .....	1,800 00	180 00
Rosamond, B.....	Almonte .....	1,800 00	180 00
Lemay, B.....	St. Martin.....	2,000 00	200 00
Innes, James .....	Guelph.....	800 00	80 00
		5,781,950 00	577,190 00
*Gagnon, A. (Trésorier), en suspens à Montréal.....			2,590 00
			\$579,780 00

MONTREAL, 4 février 1876.

\* Ce montant constitue un surplus, placé au crédit du capital-actions dans le grand-livre, et pour lequel il ne figure pas de noms dans le livre où les parts se trouvent inscrites.

## ACTIF.

Prêts garantis par bons et mortg. sur biens-fonds (prem. hypoth.).....	\$37,000 00
Intérêt accru sur ces prêts.....	492 78
*Parts, bons et débetures—	

	Valeur au pair.	Valeur courante.
230 parts Banque de Montréal.....	\$46,000 00	\$83,145 00
235 " Banque d'Echange du Canada.....	23,500 00	20,680 00
150 " Banque de la Cité.....	15,000 00	14,550 00
400 " Banque Canadienne de Commerce.....	20,000 00	23,750 00
500 " Banque des Marchands du Canada.....	50,000 00	46,875 00
660 " Banque Royale Canadienne.....	26,400 00	24,618 00
300 " Banque Ontario.....	12,000 00	12,600 00
482 " La Banque du Peuple.....	24,100 00	22,292 50
20 " Association de bâtisse de Montréal.....	1,000 00	1,000 00
38 Bons du havre de Montréal.....	50,000 00	51,000 00
Bons de la compagnie d'entrepôt de Montréal.....	24,333 33	24,333 33
20 " Fonds Consolidés, Cité de Québec.....	2,000 00	2,000 00
Bons E. U., 5 mai, 1881.....	100,000 00	116,500 00
" " 6 Juillet, ".....	100,000 00	119,250 00
" " " six," Enregistré 1867.....	10,000 00	11,900 00
" " " " 1868.....	35,000 00	41,737 50
" " " " ".....	55,000 00	65,450 00
" " " " " cinq," " 1881.....	50,000 00	59,625 00
" " " " " ".....	80,000 00	93,200 00
" " " " " ".....	20,000 00	23,300 00
Bons portant prem. hypot. N. Y. C. et H. H. R.....	30,000 00	36,000 00
" " " " Harlem).....	10,000 00	11,500 00
" " " " Harlem R. R.....	10,000 00	11,550 00

\$794,333 33 \$916,856 33

Total de la valeur courante..... 916,856 33

Prêts sur garantie des parts..... 1,790 86

Parts dans la ligne de Sincennes et McNaughton; 10 parts dans le capital réduit, seconde émission; pair et valeur courante, \$1,000; montant prêté sur ces parts, \$990 86. Dix parts de la Banque des Marchands du Canada; valeur au pair \$1,000; valeur courante \$937 50; montant porté sur ces parts, \$800.

En caisse au bureau principal..... 6,184 28

Argent dans les banques—

Banque de Montréal, compte courant.....	\$18,646 08
" " " spécial.....	10,422 23
Banque des Marchands, Halifax.....	15,000 00
R. Bell et C. F. Smithers, New-York.....	9,869 47

Total..... 53,937 78

Intérêt dû et non payé sur des parts..... 13,149 92

" " accru sur prêts..... 10 33

Balances entre les mains des agents..... 242,298 06

Balance aux mains des agents canadiens, compte de la navigation...	\$12,137 98
" " " feu.....	26,045 16
" " " américains " navigation.....	9,855 99
" " " " " feu.....	171,821 34
Primes existantes, Bureau principal, feu.....	3,371 42
" " " " " navigation.....	19,066 17

\$242,298 06

Effets à recevoir, mais non échus..... 43,714 97

\* Sur ces pertes, il y a de déposées aux Etats-Unis pour une valeur de \$400,000, et qui sont possédées par des syndics aux Etats-Unis, et dont \$100,000, pour le bénéfice des détenteurs de polices américains, et \$300,000, entre les mains du gouvernement canadien, pour le bénéfice des détenteurs de police en Canada.

## Autres réserves, savoir :—

Effets sauvés et réclamations sur pertes payées.....	\$15,007 22
Divers comptes.....	39,037 67
Mobilier de bureau, Etats-Unis.....	10,027 82
“ Canada .....	12,244 92

Total..... 76,317 63

Total de l'actif..... \$1,391,752 94

## PASSIF.

(En Canada.)

Montant net de pertes par le feu non payées (contestées).....	\$9,622 53
“ “ par la navigation (non contestées).....	20,038 19

Montant total net de pertes non liquidées..... \$29,660 72

## Réserve de ré-assurance

Pour tous risques sur le feu existants.....	\$104,669 27
“ de la navigation à l'intérieur.....	2,723 29
“ océaniques .....	3,000 00

Total..... 110,392 56

Dû et accru pour diverses dépenses y compris effets payables..... 13,828 33

Total du passif en Canada..... \$153,881 61

(Dans d'autres pays.)

Montant net de pertes non liquidées, mais non contestées—feu.....	\$117,373 18
“ “ non liquidées contesté—feu.....	610 00
“ “ non liquidées mais non contestées—navigation.....	22,018 34

Montant total de pertes non liquidées..... \$140,001 52

Réserve de ré-assurance pour tous les risques existants par le feu.....	\$365,817 85
“ “ navigation à l'intérieur.....	6,160 48

Total..... 371,978 33

Total du passif en pays étrangers..... \$511,979 85

Total du passif (excepté le cap.-actions) dans tous les pays étrangers..... \$665,861 46

Capital-actions versé..... \$579,780 00

Surplus, à part toutes les obligations et le capital-actions payé..... \$146,111 48

## REVENU.

En Canada. En pays étrangers.

## POUR LES RISQUES SUR LE FEU.

Total des primes reçues en argent.....	\$342,729 42	\$621,231 18
Total reçu sur effets et billets acceptés pour primes.....	2,072 77	.....
Total des recettes en argent pour primes.....	344,802 19	621,231 18
A déduire ré-assurance, etc.....	31,851 08	8,641 85

Montant en argent reçu pour primes.....	\$312,951 11	\$612,589 33
Effets et billets reçus durant l'année pour primes et restant à payer \$2,652 52		

## POUR LES RISQUES SUR LA NAVIGATION INTÉRIEURE ET OCÉANIQUE.

Total des primes reçues en argent.....	90,120 86	54,750 56
Montant total en argent reçu sur billets acc. pour primes..	42,519 66	44,398 64
Total en argent reçu pour primes.....	132,640 52	99,149 20
Déduire ré-assurance, etc.....	40,980 39	17,953 13
Montant net reçu pour primes.....	91,660 13	81,196 07
Total net en argent pour primes.....		\$1,098,396 64
Intérêt et dividendes sur parts et tous autres effets.....		44,329 32
Total .....		\$1,142,725 96
Reçu pour le capital augmenté.....		41,892 12
* Revenu total en argent.....		\$1,184,618 08

## DÉPENSES.

	En Canada.	En pays étrangers.
POUR LES RISQUES SUR LE FEU.		
Payé pour les pertes survenues les années précédentes....	\$14,898 62	\$9,252 68
“ “ survenues durant l'année.....	307,506 88	184,310 28
Montant net payé durant l'année pour pertes par le feu.....	322,405 50	193,562 96
POUR LES RISQUES SUR LA NAVIGATION INTÉRIEURE ET OCÉANIQUE.		
Payé pour pertes survenues les années précédentes.....	14,046 75	.....
“ “ survenues durant l'année.....	21,800 10	25,411 02
Montant net payé durant l'année pour les pert. sur la nav..	35,846 85	25,411 02
Montant total net payé durant l'année pour les pertes .....		577,226 33
Dividendes aux actionnaire à 10 par cent. (Balance de divid. 1874).		394 25
Commission ou courtage.....		167,699 40
Salaires de tous autres déboursés pour employés et taxes....		\$191,572 05
Divers, savoir :—		
Bonus payé aux actionnaires.....		\$9,016 25
Mobilier et fournitures.....		12,947 60
Total .....		21,963 85
† Dépenses totales en argent.....		\$958,855 88

\* A déduire ce qui a été reçu pour morts-gages et les sommes provenant de la vente des parts.

† A déduire ce qui a été payé pour les placements.

## RISQUES ET PRIMES.

	EN CANADA.				EN PAYS ETRANGERS.				TOTAL DANS TOUS LES PAYS.			
	No.	Montant.	Primes.	No.	Montant.	Primes.	No.	Montant.	Primes.	No.	Montant.	Primes.
		\$	\$ cis.		\$	\$ cis.		\$	\$ cis.		\$	\$ cis.
<b>RISQUES SUR LA MER.</b>												
Total des polices en force à la date du dern. rap. ....	15,869	34,534,545	312,812 68	27,658	22,095,010	308,157 87	.....	56,629,555	620,970 55	.....	93,715,045	1,144,884 80
Prises durant l'année—nouvelles et renouvel. ....	.....	32,496,595	390,908 54	.....	61,218,450	753,976 26	43,527	.....	1,144,884 80	.....	.....	.....
A déduire les polices périmées.....	.....	67,031,140	703,721 22	.....	83,313,460	1,062,134 13	.....	150,344,600	1,765,865 35	.....	.....	.....
Total en force à date.....	14,627	27,119,184	218,300 22	24,705	55,899,043	726,173 40	39,332	83,018,227	944,473 62	.....	.....	.....
A déduire ré-assurances.....	.....	1,953,999	23,799 22	.....	705,105	8,641 85	.....	2,659,104	32,441 07	.....	.....	.....
Total net en force au 31 décembre 1875.....	14,627	25,165,185	194,501 00	24,705	55,193,938	717,531 55	39,332	80,356,123	912,032 55	.....	.....	.....
<b>RISQUES SUR LA NAVIGATION INTÉRIEURE.</b>												
Total des polices en force à la date du dernier rapport.....	6,000	200,950	2,519 74	30	10,000	1,500 00	137	210,950	4,019 74	.....	.....	.....
Prises durant l'année.....	.....	4,488,828	110,434 31	585	5,571,105	71,707 69	6,585	10,059,933	182,142 00	.....	.....	.....
A déduire les polices périmées.....	6,107	4,689,778	112,954 05	615	5,581,105	73,207 69	6,722	10,270,883	186,161 74	.....	.....	.....
Total en force à date.....	5,900	3,096,442	92,840 64	548	4,772,883	58,844 37	6,448	7,869,325	151,685 01	.....	.....	.....
A déduire ré-assurance.....	.....	1,593,336	20,113 41	67	808,232	14,363 32	274	2,401,558	34,476 73	.....	.....	.....
Total net en force au 31 décembre 1875.....	207	1,130,616	14,666 82	.....	170,570	2,042 36	.....	1,291,186	16,709 18	.....	.....	.....
<b>RISQUES SUR LA NAVIGATION OCÉANIQUE.</b>												
Prises durant l'année.....	2,750	8,761,466	83,628 38	250	1,369,395	17,777 21	3,000	10,130,861	101,405 59	.....	.....	.....
Périmées.....	2,720	8,721,466	80,628 38	243	1,369,395	17,777 21	2,963	10,090,861	98,405 59	.....	.....	.....
Total net en force au 31 décembre 1875.....	30	35,000	2,500 00	7	5,000	500 00	37	40,000	3,000 00	.....	.....	.....

---



---

Nombre total des polices en force à date .....	53,251	
Montant total net en force.....		\$81,509,495 00
Total des primes sur ces polices.....		\$932,800 10

JNO. OSTELL,

*Président.*

ARTHUR GAGNON,

*Secrétaire.*

(Ce rapport remplace celui que l'on a adressé auparavant au ministère, et qui était Attesté le 4 février 1876.)



## LA COMPAGNIE ROYALE D'ASSURANCE.

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

Gérant—JNO. H. McLAREN.

Bureau principal—Liverpool, Angleterre. | Bureau central en Canada—Montréal.

Agents-en-chef en Canada—H. L. ROUTH et WM. TATLEY.

(Organisée—31 mai 1845 ; Opérations commencées en Canada vers 1848.)

## CAPITAL.

Capital autorisé £2,000,000 sterling .....	\$9,733,333 33
Montant souscrit, £2,000,000 sterling.....	9,733,333 33
Montant versé en argent, £289,545 sterling.....	<u>1,409,119 00</u>

## ACTIF EN CANADA.

Biens-fonds.....		\$40,000 00
Effets possédés.	Valeur au pair.	Valeur courante.
* Canadiens 5 p.c.....	\$53,533	\$53,533
* Effets canadiens.....	96,982	96,982
Total de la valeur courante.....		150,515 00
Intérêt non payé sur ces effets.....		1,450 00
Balance aux mains des agents en Canada .....		24,171 22
Autres propriétés (mobilier de bureau à Montréal, Toronto, Québec et Hamilton.).....		1,000 00
Total de l'actif en Canada.....		<u>\$217,136 22</u>

## PASSIF EN CANADA.

Pertes par le feu en Canada établies mais non dues.....	\$3,615 45
"    "    réclamées mais non établies .....	555 00
"    "    contestées en cour.....	1,200 00
"    "    non en cour.....	1,529 86
Montant net des pertes par le feu non liquidées . . . . .	\$6,900 31
Reserve de ré-assurance pour tous les risq. par le feu non exp. en Canada	183,762 24
Total du passif dans le département du feu en Canada .	\$190,662 55
Ajoutez pour le fonds des ré-assurances dans la branche des assurances sur la vie (estimé par ce département) .....	120,000 00
Total du passif en Canada.....	<u>\$310,662 55</u>

## REVENU EN CANADA (DÉPARTEMENT DU FEU.)

Total en argent reçu pour primes sur le feu.....	\$381,790 84
Moins—ré-assurance, etc.....	20,276 06
Montant net en argent reçu pour primes sur le feu .....	\$361,514 78
Intérêt sur effets canadiens.....	5,818 92
Loyer, édifice de Toronto.....	1,000 00
Revenu total en argent du Canada.....	<u>\$368,333 70</u>

\* Déposés entre les mains du Receveur-Général pour le compte du fonds des assurances sur la vie et contre le feu.

## DÉPENSES EN CANADA (DÉPARTEMENT DU FEU.)

Montant total payé pour pertes survenues les années précédentes.....	\$19,967 24	
Moins—ré-assurances, etc.....	800 00	
Montant net payé pour ces pertes .....	19,167 24	
Payé pour pertes survenues durant l'année .....	274,591 09	
Montant total net payé durant l'année pour pertes en Canada.....		293,758 33
Tous autres paiements et dépenses en Canada.....		61,814 18
Dépenses totales en argent en Canada.....		<u>\$355,572 51</u>

## RISQUES ET PRIMES.

*Risques sur le feu en Canada.*

	No.	Montant.	Primes.
Polices prises durant l'année (nouvelles).....	5,888	\$13,748,594	\$184,646 83
“ “ (renouvelées).....	7,532	19,754,260	197,144 71
Total.....	13,420	38,502,854	381,791 54
Polices périmées .....	1,601	6,103,346	50,862 87
Montant net en force, 31 décembre 1875.....	11,969	32,768,805	361,254 79
Nombre total des polices en force en Canada .....	11,969		
“ net en force .....		\$32,768,805 00	
Total des primes sur ces polices .....			361,254 79

Signé et assermenté le 29 février 1876, par

H. L. ROUTH.

---



---

 OPÉRATIONS GÉNÉRALES.
 

---

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1874, SUIVANT L'ÉTAT FOURNI À LA CHAMBRE DE COMMERCE EN ANGLETERRE.

*Compte du feu.*

Dt.

	£	s.	d.
Montant du fonds d'assurance pour le feu au commenc. de l'année....	354,637	10	0
Primes reçues, déduction faite des ré-assurances.....	774,631	10	2
Intérêt.....	23,052	13	7
	<u>£1,152,321</u>	<u>13</u>	<u>9</u>

Av.

	£	s.	d.
Pertes par le feu, déduction faite des ré-assurances.....	402,191	18	11
Frais d'administration.....	95,054	11	5
Commission.....	100,298	5	6
Profit réalisé et transporté au compte de profits et pertes.....	200,139	7	11
Montant du fonds d'assurance pour le feu à la fin de l'année.....	354,637	10	0
	<u>£1,152,321</u>	<u>13</u>	<u>9</u>

*Compte de profits et pertes.*

Dt.

	£	s.	d.
Balance de compte de l'année dernière.....	288,054	9	3
Intérêt.....	24,595	18	2
Profit réalisé sur les assurances contre le feu.....	200,139	7	11
Profits viagers réalisés pour les actionnaires.....	67,835	0	0
	<u>£580,624</u>	<u>15</u>	<u>4</u>

Av.

	£	s.	d.
Dividendes et bonus aux actionnaires.....	48,257	10	0
Montant transporté au fonds de réserve.....	350,000	0	0
Balance.....	182,367	5	4
	<u>£580,624</u>	<u>15</u>	<u>4</u>

## BILAN.

## PASSIF.

	£.	s.	d.
Capital des actionnaires.....	289,545	0	0
Fonds de réserve.....	350,000	0	0
Fonds d'assurance sur la vie .....	1,682,431	9	10
Fonds d'annuités.....	170,579	12	2
Fonds du feu.....	354,637	10	0
Profit et perte (sujet au dividende des actionnaires).....	182,367	5	4
Compte permanent d'assurance.....	3,934	11	3

£3,033,495 8 7

Réclamations en vertu de polices d'assurance sur la vie admises, mais non encore liquidées.....	£27,442	13	4
Annuités non réclamées.....	200	4	2
Pertes existantes par le feu.....	44,618	9	4
Dividendes non-réclamés.....	889	17	4
Comptes existants (payés depuis).....	6,080	6	0
Effets payables (payés depuis).....	35,526	8	5

114,757 18 7

£3,148,253 7 2

## ACTIF.

	£	s.	d.
Morts-gages sur propriétés tenues en franc-alleu dans le Royaume-Uni.....	59,617	8	2
Prêts sur des polices d'assurance sur la vie, de la compagnie d'après leur valeur à l'époque de leur remise.....	95,487	17	8
Placements—			
Sûretés du gouvernement britannique.....	27,792	11	3
“ indien and colonial.....	130,942	7	3
“ Etats-Unis.....	296,213	17	5
Débentures de ch. de fer britanniques et débentures-actions.....	22,378	19	7
“ “ “ ordinaires.....	600	0	0
“ “ “ préférentielles.....	907,173	2	2
Edifices tenus en franc-alleu.....	201,624	9	10
Prêts sur des polices d'assurances sur la vie, de la compagnie, soutenus de garantie personnelle.....	614	5	7
Prêts à divers villages et townships dans la Grande-Bretagne avec la garantie des rôles de répartition.....	286,824	18	9
Prêts sur sûretés de ch. de fer britanniques, dans certaines limites.....	552,688	5	7
“ d'autres sûretés britanniques.....	304,261	18	5
Balances aux mains des agents (reçues depuis).....	76,168	14	9
Primes existantes (reçues depuis).....	7,244	5	0
Intérêt “ “ .....	35,784	12	11
Argent en caisse et sur comptes courants avec des banquiers.....	142,855	12	10

£3,148,253 7 2

## LA COMPAGNIE ÉCOSSAISE D'ASSURANCE COMMERCIALE.

RAPPORT POUR LA PÉRIODE COMPRISE DEPUIS LE COMMENCEMENT DES OPÉRATIONS EN  
CANADA LE 31 DÉCEMBRE 1875.

*Président*—ALEXANDER CRUM. | *Gérant*.—FRED. J. HALLOWS.

*Bureau principal*—Glasgow.

*Agent en Canada*—THOMAS CRAIG, Secrétaire résidant.

*Bureau central en Canada*—Montréal.

(Opérations commencées en Canada, à Toronto, 1er juin 1874; ailleurs 1er déc. 1874)

### CAPITAL.

Montant du capital autorisé, £2,000,000.....	\$9,733,333 33
do souscrit, £1,000,000.....	4,866,666 66
do versé en argent, £100,000.....	486,666 66

### ACTIF EN CANADA.

<i>Effets et débiteures.</i>	Valeur au pair.	Valeur courante.	
Effets canadiens 5 pour cent.....	\$48,666 67	\$48,666 00	
Bons à 7 pour cent, comté de Lambton.....	14,256 22	14,470 06	
“ 6 “ “ Carleton.....	5,000 00	4,912 50	
“ 6 “ “ Elgin.....	5,000 00	4,925 00	
	72,922 89	72,973 56	
Total de la valeur courante.....			72,973 56
Prêts sur sûretés collatérales (val. cour. des sûretés collatéraux, \$9,604)			8,000 00
Argent en banques—			
Banque Fédérale, Toronto.....	\$11,113 79		
Banque de la Cité de Montréal.....	2,511 54		
			13,625 33
Balances aux mains des agents.....			714 59
			\$95,313 48

### PASSIF EN CANADA.

Pertes par le feu établies mais non dues.....	\$ 314 13
Réserve de ré-assurances pour tous les risques existants sur le feu....	16,770 63
	\$17,084 76

### REVENU EN CANADA.

Total de l'argent reçu pour primes sur le feu.....	\$41,393 66
Moins—ré-assurance, etc.....	3,947 03
	\$37,446 63
Montant net en argent reçu pour primes.....	\$37,446 63
Dividendes sur bons de comté.....	798 97
Intérêt sur compte de banque.....	626 01
	38,871 61
* Ajoutez les dividendes sur les effets canadiens déposés entre les mains du Receveur-Général.....	2,433 33
	\$41,304 94

\* Ces dividendes sont retirés directement par le bureau central des agents du gouvernement à Londres.

DÉPENSES EN CANADA.

Payé pour pertes par le feu surven. depuis le commencem. des opérations	\$19,583 69
Moins ré-assurance, etc.	9,606 63
<b>Montant payé pour pertes</b>	<b>\$9,377 06</b>
Commission ou courtage	5,214 24
Payé pour salaires, honoraires, et tous autres débours. pour les employés	5,396 67
Taxes en Canada	478 10
Divers paiements (frais de port, exprès, papeterie, impressions et annonces)	3,496 55
<b>Dépenses totales en argent en Canada</b>	<b>\$24,563 02</b>

RISQUES ET PRIMES.

*Risques sur le feu en Canada.*

	No.	Montant.	Primes.
Polices prises depuis le commencement des opérations (nouvelles).....	1,533	\$4,924,195	\$38,995 13
“ “ “ “ (renouvelées).	71	347,400	2,405 53
<b>Total</b>	<b>1,604</b>	<b>5,271,595</b>	<b>41,400 56</b>
Polices périmées.....	505	2,199,340	11,648 60
<b>Total en force à date</b>	<b>1,099</b>	<b>3,162,155</b>	<b>29,751 66</b>
Moins—ré-assurances.....		198,147	1,667 93
<b>Montant net en force, 31 décembre 1875</b>	<b>1,099</b>	<b>\$2,964,008</b>	<b>\$28,083 13</b>
Nombre des polices en force à date.....	1,099		
<b>Montant total net en force</b>		<b>\$2,964,008 00</b>	
<b>Total des primes</b>			<b>28,083 13</b>

Signé et assermenté le 8 juillet 1876, par

THOMAS CRAIG,  
*Agent en chef en Canada.*

## OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE, 1875.

*(Extrait du Rapport des Directeurs, 29 mars 1876.)*

## DÉPARTEMENT DU FEU.

	£	s.	d.
Revenu des primes .....	176,360	5	8
Pertes liquidées et pour lesquelles il a été pourvu.....	102,370	5	6

## COMpte DE PROFITS ET PERTES.

## Dt.

	£	s.	d.
Balance provenant du compte de l'année dernière.....	1,892	15	3
Primes sur le feu.....	227,829	17	3
Intérêt.....	7,917	7	10
Honoraires pour transfert.....	28	10	0
	<u>£237,668</u>	<u>10</u>	<u>4</u>

## Av.

	£	s.	d.
Primes de ré-assurances.....	51,469	11	7
Pertes par le feu après déduction faite des ré-assurances.....	102,370	5	6
Frais d'administration.....	25,238	18	7
Déboursés et commissions d'agence.....	26,336	2	11
Balance.....	32,253	11	9
	<u>£237,668</u>	<u>10</u>	<u>4</u>

## BILAN.

## PASSIF.

	£	s.	d.
Capital versé.....	100,000	0	0
Fonds de réserve et contingents.....	73,000	0	0
Pertes existantes par le feu.....	5,662	13	4
Dividendes existants.....	17	11	0
Fonds de rachat à bâtir de Londres.....	473	17	10
Compte de profits et pertes.....	32,253	11	9
	<u>£211,407</u>	<u>13</u>	<u>11</u>

## ACTIF.

	£.	s.	d.
Placements d'actions préférentielles de chemins de fer.....	16,121	2	2
Sûretés de gouvernements étrangers—Bons 5-20 E. U.....	93,185	3	10
Effets et bons canadiens.....	15,135	4	5
	<u>108,320</u>	<u>8</u>	<u>3</u>
Bons de la compagnie pour constructions et successions.....	33,570	5	0
Balances entre les mains des agents et au bureau de la succursale, y compris les montants dus par d'autres compagnies .....	43,820	2	0
Balances du bureau principal .....	1,659	7	6
Intérêt accumulé.....	401	2	9
Effets à recevoir.....	295	0	0
Argent sur dépôts, comptes avec les banques, et en caisse. ....	17,220	6	3
A déduire prêt temporaire .....	10,000	0	0
	<u>7,220</u>	<u>6</u>	<u>3</u>
	<u>£211,407</u>	<u>13</u>	<u>11</u>

---

---

La balance au compte des profits et pertes a été répartie comme suit :—

Dividende à 12½ p.c.....	£12,500	0	0
Addition au fonds de réserve.....	17,000	0	0
Balance à reporter.....	2,753	11	9
	<u>£32,253</u>	<u>11</u>	<u>9</u>



---



---

 LA COMPAGNIE IMPÉRIALE ÉCOSSAISE D'ASSURANCE.
 

---

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

Président—ALEXANDER RONALDSON. | Gérant—W. W. W. REID.

Bureau principal—Glasgow.

Agent en Canada—TAYLOR FRÈRES. | Bureau central en Canada—Montréal

(Organisée ou incorporée, 1866 ; Opérations commencées en Canada, 1869.)

## CAPITAL.

Montant du capital social ou garantie autorisée.....	£1,000,000..	\$4,866,666 67
Montant souscrit £500,000 .....		2,433,333 33
Montant versé en argent, £50,000 .....		243,333 33

## ACTIF EN CANADA.

Montant des effets canadiens possédés par la compagnie en Canada (déposés entre les mains du Receveur-Général) :—

Effets canadiens, valeur au pair.....		\$59,067 62
“ “ “ “ .....		12,000 00

Total des effets .....

\$71,067 62

En caisse au bureau central en Canada .....

23 74

Argent appartenant à la compagnie déposé dans les banques en Canada :—

Banque de Montréal .....	\$10,000 00	
Banque Métropolitaine.....	5,749 48	
		15,749 48

Balance entre les mains des agents en Canada.....

4,285 88

Total de l'actif en Canada .....

\$91,126 72

## PASSIF EN CANADA.

Mont. des pertes en Canada constatées ou présumées, mais non réclamées.	\$900 00	
Montant des pertes contestées en cour (1874).....	1,291 00	

Montant des pertes liquidées en Canada.....

\$2,191 00

Réserve de ré-assurance pour tous les risques en Canada.....

26,546 93

Total du passif en Canada.....

\$28,737 93

## REVENU EN CANADA.

(Risques sur le feu en Canada.)

Total des primes reçues en argent .....	\$55,100 04	
Moins ré-assurance, rabais, diminution et primes de retour.....	8,849 75	

Montant en argent reçu pour primes.....

\$46,250 29

Reçu pour intérêt et dividendes sur effets de toutes autres sources en Canada .....

4,264 04

Revenu reçu de toutes autres sources.....

71 26

Revenu total en argent en Canada.....

\$50,585 59

## DÉPENSES EN CANADA.

(Pour risques sur le feu en Canada.)

Payé pour pertes survenues les années précédentes (estimées dans le dernier rapport à \$10,297 92).....	\$8,798 67	
Moins ré-assurances .....	2,013 11	
	<hr/>	
Montant net payé pour ces pertes .....		\$6,785 56
Payé pour pertes survenues pendant l'année.....	27,592 53	
Moins—ré-assurances.....	548 02	
	<hr/>	
		27,044 51
		<hr/>
Montant total net payé pour pertes par le feu.....		\$33,830 07
Payé pour commission, courtage, salaires, honoraires, taxes, etc., etc.		11,921 56
		<hr/>
Dépenses totales en argent en Canada.....		\$45,751 63

## RISQUES ET PRIMES.

<i>Risques sur le feu en Canada.</i>	No.	Montant.	Primes.
Total des polices en force à date du dernier rapport :—			
Prises durant l'année (nouvelle) .....	}	L'administration de la compagnie ayant été changée dans le cours de l'année, ces chiffres ne sont pas donnés.	
do do (renouvelées).....			
Total .....			
A déduire les polices retranchées comme périmées .....			
A déduire les polices renouvelées.....			
Total des polices en force à la fin de l'année.....	2,732	\$5,565,213	\$52,107 83
Moins—ré-assurances.....	.....	769,422	6,771 71
		<hr/>	<hr/>
Montant net en force au 31 décembre 1875 .....	2,732	4,795,791	45,336 12
		<hr/>	<hr/>
Nombre total des polices en Canada. ....	2,732		
Montant total net en force.....		\$4,795,791 00	
Total des primes sur ces polices.....			45,336 12

Signé et assermenté le 3 février 1876, par

JAMES W. TAYLOR.

## OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

(Extrait du rapport des directeurs, 4 mars 1876.)

## COMPTE DU FEU ET COMPTE GÉNÉRAL.

## Dt.

Balance du dernier compte.....	£30,126 9 2		
Moins dividende à 7½ par cent .....	3,750 0 0		
		£26,376 9 2	
Primes du feu.....	120,536 13 9		
Moins le montant payé pour ré-assurances.....	33,909 8 7		
		86,627 5 2	
Intérêt dans ce département .....		2,877 14 6	
Honoraire pour transfert et assignation.....		48 2 6	
Un dixième des profits sur les assur. sur la vie payable aux action'nes		726 10 0	
			£116,656 1 4
Montant des pertes par le feu.....	£62,841 19 1		
Proportion des déboursés en général.....	14,402 3 6		
Commission.....	12,252 6 11		
A déduire le mobilier et garniture de la succursale et de l'agence.....	500 0 0		
Balance.....	26,659 11 10		
			£116,656 1 4

## BILAN.

## PASSIF.

Capital des actionnaires versé .....	£50,000 0 0
Fonds d'assurance sur la vie et des annuités .....	43,847 11 8
Fonds du feu.....	26,659 11 10
Réclamations existantes en vertu de polices d'assurances sur la vie...	3,878 8 2
Pertes existantes sur la vie.....	13,101 8 1
Dividendes non-payés.....	28 2 0
	£137,515 1 9

## PASSIF.

Morts-gages sur propriétés dans le Royaume-Uni.....	£16,151 17 0
Prêts sur les comp. de polices (d'après leur valeur lors de leur tranfert	1,289 17 4
Placements—	
Effets canadiens .....	14,891 16 10
Propriétés de succession.....	34,190 11 10
Prêts sur garantie personnelle (en rapport avec les polices sur la vie).	1,808 3 4
Balances entre les mains des agents (y compris les montants dus par	
d'autres bureaux.....	21,952 0 1
Primes existantes.....	2,313 0 0
Intérêt existant.....	543 16 0
Argent dû par les banquiers.....	9,051 3 8
Billets de banques en mains.....	2,014 10 9
Avances sur la garantie des effets de la compagnie.....	613 19 2
Mobilier de la succursale .....	1,000 0 0
Fourniture des bureaux.....	1,694 5 9
	£137,515 1 9

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE  
DE STADACONA.**

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

Président—J. B. RENAUD.

Secrétaire—CRAWFORD LINDSAY.

Bureau Principal—Québec.

(Incorporé, 26 mai 1874; Commencée le 28 octobre, 1874.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé .....	\$5,000,000
Souscrit.....	2,300,000
Versé en argent.....	200,095

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Noms.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Archambault, Rév. V .....	St. Barthelemi.....	500 00	50 00
Aubé, Marcel.....	St. Gervais.....	200 00	20 00
Auger, François.....	St. Roch .....	1,000 00	100 00
Audet, Nicodème.....	St. Anselme.....	2,000 00	200 00
Audet, G. F.....	Québec.....	500 00	25 00
Allard, Edouard .....	St. Roch .....	1,100 00	110 00
Angers, Edouard.....	do .....	500 00	50 00
Arcand, Adolphe .....	Québec .....	1,000 00	50 00
Aubin, Napoléon .....	Montréal .....	200 00	20 00
Arpin, Charles.....	St. Jean, P. Q.....	200 00	20 00
Archambault, Eugène .....	do .....	100 00	5 00
Addie, William.....	Sherbrooke.....	100 00	5 00
Archambault, G. A .....	do .....	500 00	50 00
Audet, Maximilien.....	St. Jean Deschaillons.....	500 00	50 00
Alleyn, Richard.....	Québec.....	200 00	10 00
Audet, Zéphirin.....	St. Anselme .....	1,000 00	100 00
Asselin, Abraham .....	Ste. Famille, I.O.....	2,000 00	100 00
Aubin, Isidore .....	St. Pierre, I.O.....	5,500 00	550 00
Aubin, Léon .....	do .....	500 00	50 00
Archer, Robert.....	Montréal .....	1,000 00	100 00
Anglin, Wm .....	Kingston.....	1,000 00	50 00
Authier, A. D.....	Sherbrooke.....	100 00	10 00
Austin, B.....	Coaticoke .....	100 00	10 00
Allan, frères .....	St. John, N.B. ....	500 00	50 00
Authier, D. L .....	Compton .....	200 00	20 00
Armstrong, George .....	St. Jean, N.B.....	500 00	50 00
Adams, A. A .....	Coaticoke .....	500 00	50 00
Arcand, Mlle Clarisse .....	St. Maurice.....	500 00	50 00
Amyot, Sévère .....	Québec.....	1,000 00	100 00
Aubry, Rév. Léon.....	St. Léon .....	100 00	10 00
Archambault, D. E.....	St. Pierre les Becquets.....	500 00	50 00
Ancil dit St. Jean .....	Québec .....	1,000 00	100 00
Alexander, J.....	do .....	1,000 00	100 00
Archer, Joseph, sen.....	do .....	500 00	25 00
Ancil, Jos.....	St. Anne Lapocatière.....	2,000 00	200 00
Almon, Charles M.....	Halifax, N.E.....	1,000 00	100 00
Audet, Rév. P. .....	St. Fabien.....	400 00	40 00
Arcand, Dr. L. O. A.....	Trois-Rivières.....	1,000 00	100 00
Audet, Jérémie.....	St. Laurent, I.O.....	1,000 00	100 00
Arcand, Mme. L. O. A.....	Trois-Rivières.....	1,000 00	100 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Noms.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Almond, J.....	St. Jean, N.B.....	300 00	30 00
Arkerley, S. A.....	do.....	5,000 00	500 00
Armstrong, John.....	Chemin Kennebec.....	500 00	50 00
Archambault, L., jun.....	St. Denis, Richelieu.....	400 00	30 00
Allard, Rev.....	Belœil.....	1,000 00	100 00
Allain, Michel.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Audet dit Lapointe, F.....	St. Vital de Lambton.....	1,000 00	100 00
Audet, F. M.....	Québec.....	1,000 00	50 00
Beaudet, Damase.....	Ste. Emelie.....	500 00	50 00
Bertrand, J. B.....	St. Ambroise.....	100 00	10 00
Bolduc, Simeon.....	St. Michel.....	5,000 00	500 00
Blanchet, Jean.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Blackburn, Thomas.....	do.....	400 00	20 00
Bertrand, David.....	Trois Pistoles.....	1,000 00	100 00
Brousseau, Y.....	Québec.....	2,000 00	200 00
Bégin, Mlle Zoé.....	St. Romuald.....	500 00	50 00
Bélanger, Anaclet.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Bégin, George.....	St. Romuald.....	500 00	50 00
Bolduc, J. B.....	Beauport.....	500 00	50 00
Belleau, E.....	Cap St. Ignace.....	400 00	40 00
Bolduc, Mme. M. E. A.....	Beauport.....	500 00	50 00
Brady, P. J.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Bélanger, Thomas.....	Beauport.....	1,000 00	100 00
Bédard, Jos. E.....	do.....	3,000 00	150 00
Bonhomme, Phil.....	Québec.....	500 00	50 00
Boulangier, Dlle Alp.....	St. Thomas.....	400 00	40 00
Blais, L. H.....	do.....	4,000 00	400 00
Bélanger, Fred.....	Montmagny.....	2,500 00	250 00
Bernier, Rev. Augst.....	St. Emélie.....	500 00	50 00
Bolduc, H. N. P.....	Québec.....	500 00	50 00
Bureau, Théophile.....	L'Ange Garlien.....	3,000 00	300 00
Bélanger, N. G.....	Beauport.....	2,000 00	150 00
Bouchard, Wm.....	Québec.....	300 00	30 00
Bertrand, Napoleon.....	do.....	100 00	10 00
Burstell, John.....	do.....	5,000 00	500 00
Bertrand, Wilbrod.....	do.....	200 00	20 00
Bussière, Samuel.....	do.....	500 00	50 00
Beaudet, Rev. L.....	do.....	1,000 00	100 00
Blumhart & Co.....	do.....	200 00	20 00
Boily, Edouard.....	do.....	100 00	10 00
Baril, Louis.....	St. Anne de la Pérade.....	500 00	50 00
Bézeau, Mme. André.....	St. Antoine.....	1,000 00	100 00
Boulet, Charles.....	Beauport.....	100 00	10 00
Boivin, Louis.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Brunelle, Ledger.....	Gentilly.....	500 00	50 00
Blondin, J. A.....	Becancour.....	1,000 00	100 00
Bazin, P. J.....	Québec.....	400 00	40 00
Blouin, Louis.....	do.....	200 00	20 00
Burke, J. A.....	do.....	1,000 00	100 00
Blouin, Damase.....	do.....	1,000 00	100 00
Bussière, P. G.....	do.....	2,000 00	100 00
Blouin, Mare.....	Ste. Marie.....	500 00	25 00
Baldwin, Wm.....	Québec.....	2,500 00	250 00
Baribeau, Geo.....	St. Anne de la Pérade.....	500 00	50 00
Beauchêne, Luc.....	Gentilly.....	500 00	50 00
Bazin, Philippe.....	Québec.....	500 00	50 00
Bolduc, Révd. J. B. Z.....	do.....	1,000 00	100 00
Bolduc, Révd. J. B. Z. en fidéi-commis.....	do.....	1,000 00	100 00
Bilodeau, Thos.....	do.....	500 00	50 00
Blouin, Moïse.....	St. Sauveur.....	200 00	20 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Noms.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.
		\$	cts.	\$ cts.
Boisvert, L. A.....	Québec.....	1,000	00	100 00
Boulet, E. O.....	do .....	500	00	50 00
Brousseau, J. B.....	do .....	1,000	00	100 00
Binet, George.....	do .....	200	00	20 00
Buttler, J. A.....	do .....	1,000	00	100 00
Bowden, Richard.....	do .....	3,000	00	300 00
Bernier, Z. C.....	Ste. Emilie.....	200	00	20 00
Burke, Edward C.....	Québec.....	300	00	30 00
Beaulé, Hiliare.....	St. Vital.....	200	00	20 00
Balduc, Mme M. C. M.....	St. Isidore.....	500	00	50 00
Bureau, Edward.....	St. Vital de Lambton.....	1,000	00	100 00
Black, Hy.....	Québec.....	1,000	00	100 00
Buchanan, John.....	Moulins de la Chaudière.....	500	00	50 00
Beaufort E.....	Montréal.....	1,000	00	100 00
Buckland, Mme R.....	do .....	1,000	00	100 00
Benning et Barsolou.....	do .....	1,000	00	100 00
Beauchemin et Valois.....	do .....	1,000	00	100 00
Burland, G. B.....	do .....	1,000	00	50 00
Beauvais, David.....	St. Jean, P. Q.....	200	00	10 00
Bertrand, Théo.....	do .....	100	00	5 00
Bernier, F. A.....	Montréal.....	100	00	10 00
Brouard, François.....	Québec.....	500	00	50 00
Bernier, Théophile.....	Montmagny.....	200	00	20 00
Bacon, Dr. Louis J.....	do .....	3,000	00	300 00
Blais, Frederick E.....	St. Pierre Rivière du Sud.....	1,000	00	100 00
Barbeau, Jean.....	Québec.....	600	00	60 00
Beaudoin, Napoléon.....	St. Henri.....	500	00	50 00
Beaudoin, Noël.....	do .....	1,500	00	150 00
Beaudoin, Théodule.....	do .....	500	00	50 00
Bouchard, Célestin.....	St. Gervais.....	2,000	00	200 00
Bussière, Joseph.....	Québec.....	1,000	00	100 00
Bernier, Cyrille.....	Cap St. Ignace.....	1,000	00	100 00
Baquet, Raymond.....	St. Michel.....	500	00	50 00
Bilodeau, Louis.....	Québec.....	1,000	00	100 00
Bourget, Louis.....	do .....	500	00	25 00
Belleau, J. F.....	do .....	5,000	00	500 00
Boissonnault, Mme. D.....	Moulins de la Chaudière.....	500	00	50 00
Brouard, Théophile.....	St. Henri.....	2,000	00	200 00
Boucher, Jean.....	St. Charles.....	4,000	00	400 00
Bélangier, Joseph.....	St. Valier.....	500	00	50 00
Bernier, Mme. Rose.....	Montmagny.....	100	00	5 00
Blais, Edouard.....	St. Pierre, Rivière du Sud.....	500	00	50 00
Blais, Mme. O. Têtu.....	do do .....	2,500	00	250 00
Bouchard, Wilfred.....	do do .....	200	00	20 00
Brouard, Onézime.....	St. Henri.....	1,000	00	100 00
Bélangier, Henri.....	St. Valier.....	500	00	50 00
Bélangier, Norbert.....	do .....	500	00	50 00
Bégué, F. L.....	Montréal.....	500	00	25 00
Brunet, Joseph.....	do .....	2,000	00	200 00
Brunet, Alexis.....	do .....	500	00	50 00
Brisbois, Joseph.....	do .....	200	00	20 00
Bishop, Geo. et Cie.....	do .....	500	00	50 00
Boyer, Charles.....	do .....	1,000	00	100 00
Bélisle, W.....	do .....	300	00	30 00
Bernier, P. H.....	St. Pie.....	500	00	50 00
Bellefeuille, V.....	Sorel.....	500	00	25 00
Bramley, Mme. Christiana.....	do .....	500	00	50 00
Brodeur, Honoré.....	Varennes.....	200	00	10 00
Blais, T. T.....	Sherbrooke.....	1,000	00	50 00
Bélangier, Etienne.....	do .....	100	00	10 00
Bell, A. P.....	Stanstead, P. Q.....	100	00	10 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Brassard, Thomas.....	Waterloo.....	100 00	10 00
Bourguignon, J.....	St. Jean, P.Q.....	400 00	20 00
Bou langer, G.....	Coaticoke.....	100 00	10 00
Baillargeon, Ambroise.....	L'Ange Gardien.....	500 00	50 00
Boivin, Isaïe.....	Québec.....	400 00	40 00
Boisvert, Christophe.....	Sillery.....	2,000 00	200 00
Brunet, Théophile.....	St. Augustin.....	500 00	50 00
Béland, Théophile.....	Québec.....	200 00	20 00
Béland, Pierre.....	do.....	100 00	10 00
Blouin, Joseph.....	St. Michel.....	1,000 00	100 00
Brochu, Magloire.....	St. Lambert.....	2,000 00	200 00
Blouin, Charles J.....	St. Jean, I. O.....	2,000 00	200 00
Blais, L. J.....	St. Jean Port Joli.....	100 00	10 00
Bacon, Rév. Charles.....	St. Anne Lapocatière.....	1,000 00	100 00
Blouin, Paul.....	Québec.....	5,000 00	500 00
Blondeau, Charles.....	St. Paschal.....	1,000 00	100 00
Boivin, Mlle Hortense.....	Chateau Richer.....	100 00	10 00
Brown, Hugh.....	St. Joachim.....	100 00	10 00
Bouchér, Adélar.....	Rivière Ouelle.....	100 00	10 00
Beaubien, L. A.....	Cap St. Ignace.....	1,000 00	100 00
Belodeau, Mme M.....	Lévis.....	200 00	20 00
Binet, H.....	St. Bernard.....	500 00	50 00
Baillargeon, Octave.....	St. Anselme.....	200 00	20 00
Bernier, Antoine.....	St. Simeon.....	600 00	60 00
Blais, Proxède.....	St. Anselme.....	2,000 00	200 00
Bérubé, Guillaume.....	Fraserville.....	200 00	20 00
Blais, Rév. Ludger.....	Rivière du Loup (en bas)...	100 00	5 00
Barry, Joseph E.....	Escoumains.....	200 00	20 00
Bourgeois, Dr. G. A.....	Trois-Rivières.....	5,000 00	500 00
Bernard, L. P.....	Cap Santé.....	1,000 00	50 00
Bernard, J. M.....	do.....	300 00	30 00
Bernard, Joseph.....	do.....	600 00	30 00
Brouard, Narcisse.....	St. Henri.....	1,000 00	100 00
Blouin, Rév. J. B.....	Ste. Anne, Côte Beaupré.....	200 00	10 00
Blondeau, A. N. P.....	St. Paschal.....	200 00	20 00
Beaudoin, A. E.....	Lévis.....	1,000 00	50 00
Blais, Rév. F. H.....	Rivière du Loup (en bas)...	100 00	5 00
Bacon, Mde. Charles.....	St. Pierre, Rivière du Sud.....	200 00	20 00
Bernier, Leonide.....	Cap St. Ignace.....	1,000 00	100 00
Brie, Joseph.....	do.....	1,000 00	100 00
Bufford, David.....	St. Laurent.....	500 00	50 00
Blouin, Joseph Paul.....	St. Jean, I O.....	1,000 00	100 00
Blouin, Jean Bte.....	do.....	500 00	50 00
Blouin, Severe.....	do.....	1,000 00	100 00
Bernier, Thomas.....	L'Islet.....	1,000 00	100 00
Bremner, J. J.....	Halifax, N.E.....	5,000 00	500 00
Barker, C. O., et Cie.....	St. Etienne, N.B.....	500 00	50 00
Breen, Philip.....	do.....	500 00	50 00
Barbour Bros.....	St. Jean, N.B.....	500 00	50 00
Boucher, J. M.....	St. Anne Lapocatière.....	1,000 00	100 00
Bouchard, Etienne.....	St. Henri.....	500 00	50 00
Bissonette, Louis.....	Ste. Claire.....	500 00	50 00
Bell, John.....	Belleville.....	2,000 00	200 00
Blouin, Rév. F. A.....	Carleton.....	2,000 00	200 00
Boyd, Smith et Cie.....	Peterboro'.....	2,000 00	200 00
Bureau, F. F. V.....	Trois-Rivières.....	500 00	50 00
Béland, Pierre.....	Rivière du Loup (en haut)...	1,000 00	100 00
Blanchet, Gilles.....	Sillery.....	1,000 00	100 00
Burns, John.....	Toronto.....	1,000 00	100 00
Bélangier, F. H.....	St. Michel.....	500 00	50 00
Bergevin, Isaïe.....	St. Romuald.....	500 00	50 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent
		\$ cts.	\$ cts.
Beaudry, L. Z.....	Trois-Rivières .....	500 00	50 00
Blondeau, Dina.....	Arthabaska .....	200 00	20 00
Beauchemin, H.....	Yamachiche .....	1,000 00	100 00
Bourgouin, N. H.....	Montréal .....	1,000 00	100 00
Bétourney, Joseph.....	do .....	500 00	50 00
Beauchamp, E.....	do .....	100 00	10 00
Bédard, J. M.....	Ste. Anne de la Pérade .....	100 00	10 00
Bellerose, J. H.....	St. Vincent de Paul.....	2,000 00	200 00
Bureau, J. N.....	Trois-Rivières.....	500 00	50 00
Benoit, Z.....	Sault au Recollet.....	2,000 00	200 00
Blondin, J. A.....	Bécancour.....	1,000 00	100 00
Bousquet, Toussaint.....	St. Denis, Richelieu.....	1,000 00	50 00
Beaudoin, F. H.....	St. Isidore.....	500 00	50 00
Bureau, J. A.....	St. Damase, Charlevoix .....	1,000 00	100 00
Belleau, Isidore N.....	Lévis .....	200 00	20 00
Banks, W. J.....	Québec.....	2,000 00	100 00
Barbeau, J. F.....	Ste. Marie, Beauce.....	500 00	50 00
Bedigarié, P.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Bélanger fils Henri.....	St. Valier .....	1,000 00	100 00
Blais, Jos.....	St. Jago.....	500 00	50 00
Boyce, Michael.....	Québec .....	1,500 00	150 00
Bernier, Rev. J. M.....	St. Ferdinand.....	10,000 00	1,000 00
Blouin, Jos. G.....	St. Jean, I. O.....	100 00	10 00
Bowman, William.....	London, Ont.....	5,000 00	250 00
Boucher, Arthur.....	L'Islet.....	500 00	50 00
Bertrand, Charles.....	Ile Verte.....	1,000 00	100 00
Bernier, Alphée.....	St. Thomas.....	2,000 00	200 00
Brissette, Joseph.....	Stanfold.....	200 00	20 00
Bélanger, Wilfred.....	Plessisville.....	300 00	30 00
Bulcer, Adolphe.....	Trois-Rivières.....	500 00	50 00
Bachand, P.....	St. Hyacinthe.....	1,000 00	100 00
Bourgeois, Benj.....	Trois-Rivières.....	500 00	50 00
Bowes, J. A.....	Hamilton.....	400 00	40 00
Bernier, L. Charles.....	St. Justin .....	500 00	50 00
Bull, W. L.....	Coaticook.....	100 00	10 00
Baptiste, Alexander.....	Trois-Rivières.....	2,500 00	250 00
Buist J. N.....	St. Tite.....	100 00	10 00
Britton, B. M.....	Kingston.....	5,000 00	500 00
Beaufort, E. L.....	Montréal.....	2,000 00	200 00
Beaudry, F. H.....	do .....	100 00	10 00
Brooks, E. J.....	Sherbrooke.....	1,000 00	100 00
Bowie, Capitaine.....	Ottawa.....	1,000 00	100 00
Belanger, Olivier.....	Québec .....	100 00	10 00
Bedard, François.....	St. Sauveur .....	1,100 00	110 00
Bellemeire, Rév. H.....	St. Justin .....	100 00	10 00
Belleau, Jacques.....	Ancienne Lorette.....	100 00	10 00
Biron, G. C. A.....	St. Outbert.....	2,500 00	250 00
Beaudette, Mme. L. P.....	Warwick.....	300 00	30 00
Buisson, L. F. J.....	Trois-Rivières.....	500 00	50 00
Bolduc, Joseph, N.P.....	St. Victor .....	700 00	70 00
Beer, G. R.....	Charlottetown, I.P.E.....	2,000 00	200 00
Buquet, Hannibal.....	St. Roch.....	1,100 00	110 00
Boucher de la Bruère.....	St. Hyacinthe.....	1,000 00	100 00
Bruière dit Durocher.....	Montréal.....	200 00	20 00
Charlebois, J. Alfred, N.P.....	Québec .....	300 00	30 00
Cantin, Narcisse.....	St. Romuald.....	500 00	50 00
Cantin, Germain.....	do .....	500 00	50 00
Casault, Lieut.-Col. L. A.....	Québec .....	1,000 00	100 00
Chalifour, Léon.....	Beaufort.....	500 00	50 00
Campbell, Benjamiau.....	Québec .....	2,000 00	200 00



LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.		\$
Cloutier, Hypolite.....	Québec.....	500	00	50	00
Chabot, Mme A. E.....	do .....	2,000	00	200	00
Carrier, Wm.....	do .....	1,000	00	100	00
Charest, Joseph.....	do .....	1,000	00	100	00
Consigny, N.....	do .....	1,000	00	100	00
Chateauvert, Victor.....	do .....	1,000	00	100	00
Campbell, John.....	do .....	500	00	50	00
Côté, F. H.....	do .....	2,000	00	100	00
Casgrain, Rév. G. F.....	St. Jean.....	1,000	00	50	00
Couture, George et Edward.....	Levis.....	2,000	00	200	00
Couture, George.....	do .....	2,000	00	200	00
Carrier, Hubert.....	do .....	300	00	30	00
Connolly et Cie.....	Québec.....	1,000	00	100	00
Collard, Joseph.....	Malbaie.....	5,000	00	500	00
Chinic, Eugène.....	Québec.....	10,000	00	1,000	00
Connolly, James.....	do .....	1,000	00	100	00
Couture, Augustin.....	do .....	2,000	00	200	00
Carrier, J. B.....	St. Anselme.....	2,000	00	200	00
Cantin, Pierre.....	Québec.....	100	00	10	00
Chamberland, J. B.....	Beauport.....	200	00	20	00
Carrière, Joseph.....	Québec.....	400	00	40	00
Côté, Chas. T.....	do .....	500	00	50	00
Clarke, Ed.....	do .....	500	00	50	00
Casgrain, P. B., M.P.P.....	do .....	10,000	00	1,000	00
Cloutier, Mme Hypolite.....	do .....	500	00	50	00
Coveney, Ed.....	do .....	500	00	50	00
Couture, G. A.....	Ste. Marie.....	500	00	50	00
Corriveau, Hubert.....	St. Isidore.....	500	00	50	00
Cadrin, Jean B.....	Ste. Marguerite.....	1,000	00	100	00
Couture, Jean.....	St. Henri.....	1,000	00	100	00
Carrier, Ignace.....	do .....	1,000	00	100	00
Carpentier, Guillaume.....	Québec.....	1,000	00	100	00
Choquet, A.....	Montréal.....	500	00	25	00
Choquet, F. H.....	do .....	100	00	5	00
Charlebois, H.....	do .....	1,000	00	100	00
Chapleau, Z.....	do .....	1,000	00	100	00
Chapleau, Godefroi.....	do .....	2,000	00	200	00
Campbell, Kenneth.....	do .....	1,000	00	100	00
Chagnon, Honorable Juge.....	St. Jean, P. Q.....	2,000	00	200	00
Côté, Chs. H.....	do .....	1,000	00	100	00
Corneau, Joseph.....	do .....	100	00	10	00
Côté, Félix.....	do .....	500	00	50	00
Camirand, J. A.....	Sherbrooke.....	1,000	00	100	00
Cheval, Guillaume.....	St. Hilaire.....	5,000	00	500	00
Chagnon, J. R.....	St. Pie.....	500	00	50	00
Cadieux, F. H.....	St. Simon.....	1,000	00	100	00
Cloutier, Pierre.....	Ancienne Lorette.....	100	00	10	00
Couillard, Euchèr.....	St. François, R. du Sud.....	1,000	00	100	00
Corriveau, Elzéar.....	St. Valier.....	1,000	00	100	00
Couture, Ls. Ed.....	Lévis.....	3,000	00	300	00
Cantin, Joseph.....	Québec.....	200	00	20	00
Côté, Joseph, M.D.....	St. Valier.....	1,000	00	100	00
Collet, Charles, A.....	St. Henri.....	2,000	00	200	00
Collet, Rév. C. A.....	do .....	2,000	00	200	00
Cathcart, David M.....	Chemin Kennebec.....	500	00	50	00
Cahill, Michael.....	St. George, Beauce.....	2,000	00	200	00
Cahill, Edward Jas.....	do .....	500	00	50	00
Couture, Joseph, fils.....	St. Bernard.....	1,000	00	100	00
Carrier, L. N.....	St. Henri.....	1,000	00	100	00
Carrier, Augustine H.....	St. Anselme.....	100	00	5	00
Couture, Alexander.....	St. Henri.....	1,000	00	100	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite*

Nom.	Résidence.	Montant	Payé en
		des souscriptions.	argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Chabot, Louis .....	St. Charles.....	1,000 00	100 00
Chabot, Thomas.....	St. Valier.....	1,000 00	100 00
Colin, Narcisse.....	Montmagny.....	200 00	10 00
Constanstin, Louis Jos.....	St. Michel.....	500 00	50 00
Canac dit Marquis, Narc.....	Ste. Famille, I.O.....	1,000 00	100 00
Côté, Edouard.....	St. François, I.O.....	5,000 00	500 00
Côté, Joseph.....	St. Pierre, I. O.....	10,000 00	1,000 00
Côté, Amédée.....	do .....	6,000 00	600 00
Côté, F. H.....	do .....	5,000 00	500 00
Charlebois, Wm. A.....	Montréal.....	500 00	50 00
Cuvillier, Maurice.....	do .....	5,000 00	500 00
Carrignan, A. P.....	do .....	100 00	10 00
Coderre, Jos.....	St. Antoine, Co. Verchères.....	500 00	50 00
Cartier, L. J.....	do do .....	500 00	50 00
Cormier, Eugène.....	Sherbrooke.....	200 00	20 00
Channell, C. A.....	Stanstead, P.Q.....	100 00	10 00
Cartier, J. F.....	Coaticoke.....	200 00	20 00
Campion, A. C.....	Charlottetown, I.P.E.....	1,000 00	50 00
Coran, Henry.....	St. Jean, P.Q.....	500 00	25 00
Camirand, Dr. J. O.....	Sherbrooke.....	1,000 00	100 00
Cartier et Boulanger.....	Coaticoke.....	100 00	10 00
Carrie, Robert.....	Toronto.....	1,000 00	100 00
Chateaubert, Pierre.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Cooper, William.....	Montréal.....	500 00	50 00
Côté, L. A.....	Québec.....	100 00	5 00
Couture, Clara.....	St. Charles.....	200 00	20 00
Chaumet, Philéas.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Contois, Cyrille.....	Maskinongé.....	500 00	50 00
Charest, Bernard.....	Warwick.....	500 00	50 00
Chrétien, Mlle V.....	St. Paulin.....	200 00	20 00
Casgrain, Mlle M.....	Trois Pistoles.....	1,000 00	100 00
Crawford, R.....	Kingston.....	1,000 00	100 00
Couillard, Mme A. F.....	Rimouski.....	1,000 00	100 00
Casgrain, J. E.....	L'Islet.....	1,000 00	100 00
Chaillee, J. P.....	Batiscan.....	100 00	10 00
Catellier, Rév. J.....	St. George, Beauce.....	200 00	20 00
Chagnon, H. C. H.....	Sherbrooke.....	1,000 00	100 00
Chénard, E. T.....	Ste. Hélène.....	100 00	10 00
Colclough, John R.....	Bic.....	1,000 00	100 00
Castonguay, J. Jun.....	St. Roch des Aulnets.....	500 00	50 00
Carufel, Rév. C. A. A. de.....	Pointe du Lac.....	1,000 00	100 00
Couet, André.....	St. Henri.....	500 00	50 00
Chabot, Joseph.....	St. Charles.....	200 00	20 00
Casgrain, G. A.....	L'Islet.....	200 00	20 00
Campbell, Honorable Alex.....	Toronto.....	5,000 00	500 00
Cloutier, Gabriel.....	St. Pierre, Riv. du Sud.....	300 00	30 00
Grépaud, Jean.....	St. Valier.....	1,000 00	100 00
Cloutier, Vincent.....	Chateau Richer.....	7,000 00	700 00
Corriveau, F. H.....	St. Anselme.....	500 00	50 00
Chamberland, B.....	do .....	200 00	10 00
Carrier, Honoré.....	do .....	100 00	5 00
Carvell frères.....	Charlottetown, I.P.E.....	5,000 00	500 00
Colin, F. H.....	St. Thomas.....	500 00	50 00
Carrignan, Onézime.....	Trois-Rivières.....	1,000 00	100 00
Côté, Joseph.....	St. Laurent.....	1,000 00	100 00
Chabot, Magloire.....	St. Valier.....	500 00	50 00
Chandonnet, Laurent.....	St. Pierre les Becquets.....	200 00	20 00
Cuthbert, E. O.....	Berthier (en haut).....	1,000 00	100 00
Cullimer, H. et P.....	St. Etienne, N.B.....	1,000 00	100 00
Coutu, Chas.....	Berthier (en haut).....	200 00	10 00
Connolly, Archbishop.....	Halifax.....	10,000 00	1,000 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Caron, Gabriel .....	Sherbrooke.....	200 00	20 00
Cormier, Chas .....	Somerset.....	1,000 00	100 00
Catudal, Samuel .....	Coaticoke.....	200 00	20 00
Clement, J. A. ....	St. Justin.....	1,000 00	100 00
Caron, Augustin .....	Stamford.....	200 00	20 00
Chubb, H. et Cie. ....	St. Jean, N.B.....	1,000 00	100 00
Caron, M. ....	Trois-Rivières .....	1,000 00	100 00
Coulombe, Dr. C. L. ....	St. Justin.....	500 00	50 00
Chevalier, Chas.....	Montréal.....	100 00	10 00
Chipman, Z. ....	St. Jean, N.B.....	500 00	50 00
Charbonneau, L. H. ....	Montréal.....	500 00	50 00
Caron, Mme. Rose C. ....	St. Barthelemi.....	500 00	50 00
Couillard et Frères .....	Rimouski.....	1,000 00	100 00
Constantin, Rév. N. F. ....	Notre Dame du Portage.....	100 00	10 00
Canac dit Marquis, Mlle M. C. ....	St. Anselme.....	200 00	20 00
Caron, Edouard .....	Rivière du Loup (en haut).....	1,000 00	100 00
Cliff, Neilson A .....	St. Jean, N.B.....	1,000 00	100 00
Dussault, Théodore.....	St. Henri.....	500 00	50 00
Dufresne, Rév. P. C. ....	Montréal.....	5,000 00	500 00
Desormeaux, Frs .....	do .....	100 00	5 00
Danson, Joseph.....	St. Fabien.....	1,000 00	100 00
Drolet, Louis.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Duhamel, R. C. Evêque.....	Ottawa.....	2,500 00	250 00
Dubeau, J. B. Z .....	Québec.....	500 00	50 00
Dumas Louis.....	do .....	1,000 00	100 00
Deschesnes, C. M. ....	L'Islet.....	500 00	50 00
Dion, Joseph.....	Québec.....	200 00	20 00
Dumontier, Mme. P. C. ....	Lévis.....	1,000 00	100 00
Durand, Jean.....	St. Ambroise.....	1,000 00	100 00
Dussault, Napoléon.....	Québec.....	200 00	20 00
Dufresne, J. B. R .....	St. Sauveur.....	200 00	20 00
Demers et Dion.....	Québec.....	1,000 00	50 00
Déry, F. X .....	do .....	200 00	20 00
Drolet, Désiré.....	do .....	400 00	40 00
Dion, Narcisse, fils.....	do .....	200 00	20 00
Dion, Martin.....	St. Sauveur.....	200 00	20 00
Delisle, Ferdinand.....	Québec.....	200 00	20 00
Dion, Alphonse.....	do .....	500 00	25 00
Delagrave, Henri.....	do .....	200 00	20 00
Dion, Arthur.....	do .....	500 00	50 00
Dubeau, E. J .....	do .....	300 00	30 00
Dion, Narcisse.....	St. Sauveur.....	200 00	20 00
Dion, Arthur.....	Montmagny .....	200 00	20 00
Dion, Louis.....	do .....	200 00	20 00
Dupuis, Antoine.....	Québec.....	500 00	50 00
Dugal, Pierre.....	do .....	1,000 00	100 00
Demers, Const.....	Sillery.....	1,000 00	100 00
Dufresne, Jacques, père.....	Ancienne Lorette.....	100 00	10 00
Dufresne, Jacques, fils.....	do .....	100 00	10 00
Durocher, Joseph.....	Québec.....	2,500 00	250 00
Desilets, Mlle M. J. A. ....	Bécancour.....	200 00	20 00
Dion, Joseph.....	Québec.....	500 00	50 00
Desilets, J. O .....	Bécancour.....	1,500 00	150 00
Dumas, Célestine .....	Ste. Anne de la Pérade.....	200 00	20 00
Donati, Joseph.....	Québec.....	1,200 00	120 00
Desroches, Narcisse .....	do .....	5,000 00	500 00
Delisle, François.....	do .....	500 00	50 00
Desroches, Z .....	do .....	2,500 00	250 00
Dion, Mlle Alvine.....	St. Michel.....	1,000 00	100 00
Dionne, Chs. Alphonse.....	St. Antoine.....	1,000 00	100 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant	Payé en argent
		des souscriptions.	
		\$ cts.	\$ cts
Doran, D.....	St. Joseph, Beauce.....	200 00	10 00
Dulac, F. H.....	do.....	500 00	25 00
Delisle, Jean.....	St. Jean, I.O.....	4,000 00	250 00
Deschesne, L. M.....	St. Elzéar.....	500 00	50 00
Duclos, Louis, père.....	St. Bernard.....	100 00	10 00
Duclos, Louis, fils.....	do.....	200 00	20 00
Demers, Geo.....	St. Henri.....	1,000 00	100 00
Deslorier, Olivier.....	Québec.....	200 00	20 00
Desautels, H. A.....	Montréal.....	300 00	30 00
Donnelly, James.....	do.....	1,000 00	100 00
Desjardins, Alphonse.....	do.....	3,000 00	300 00
Davis, Julius.....	do.....	1,000 00	100 00
Drolet, Gustave A.....	do.....	1,000 00	50 00
Delisle Frères et McGill.....	do.....	1,000 00	100 00
Donahue, William.....	do.....	1,000 00	50 00
Decelles, A.....	St. Jean, P.Q.....	4,000 00	200 00
Dussault, N. T.....	Sherbrooke.....	500 00	25 00
Daoust, J. S.....	St. Anne du Bout de l'Île.....	300 00	30 00
Duval P. E., N.P.....	Victoriaville.....	100 00	10 00
Drolet, Jean.....	Ancienne Lorette.....	100 00	10 00
Darveau, C.....	Québec.....	500 00	50 00
Dumas, Hubert.....	Trois Pistoles.....	1,000 00	100 00
Dorval, Philippe.....	Québec.....	400 00	40 00
Delage, J. B., N.P.....	do.....	500 00	25 00
Drouin, J. B.....	Ste. Marie, Beauce.....	500 00	50 00
Dalziel, George.....	St. Thomas.....	200 00	20 00
Dion, Mlle Euphemie.....	St. Michel.....	200 00	20 00
Dion, J. B.....	St. François, I.O.....	2,000 00	200 00
Dion, F. H.....	do.....	1,000 00	100 00
Decelles, A. C.....	Montréal.....	1,000 00	100 00
Desjardins, H.....	do.....	100 00	10 00
David et Beausoleil.....	do.....	500 00	50 00
Déry, F. L.....	do.....	200 00	20 00
Dupont, P. O.....	Sherbrooke.....	100 00	5 00
Donaghue, M.....	Kingston.....	1,000 00	100 00
Desrosiers, G. A.....	Sherbrooke.....	100 00	5 00
Davis, A. C.....	Napanee.....	1,000 00	100 00
DeGrandpré, A.....	Sorel.....	500 00	50 00
Desjardins, Rév. J. R.....	Collège Ste. Anne.....	500 00	50 00
Dansereau, Dr. Charles.....	Verchères.....	200 00	10 00
Dineen, William.....	Toronto.....	1,000 00	100 00
Daly, J. B.....	Stanstead.....	100 00	5 00
Dufresne, Ephrem.....	Trois-Rivières.....	400 00	40 00
Dubreuil, Jos.....	Lachine.....	500 00	25 00
Dion, N. M. D.....	L'Islet.....	500 00	50 00
Dagnault, Charles.....	Boucherville.....	100 00	10 00
Doucet, Mlle E.....	Trois-Rivières.....	1,000 00	100 00
Dufort, A. M. D.....	St. Ours.....	1,000 00	100 00
Desmarais, Hégésippe.....	St. Marc.....	500 00	50 00
Dufresne, Herménégild.....	St. Barthelemi.....	1,000 00	100 00
Dufresne, Rév. A. E.....	Montréal.....	100 00	10 00
Drainville, William, M.D.....	St. Barthelemi.....	500 00	50 00
Dionne, Joseph.....	St. Denis, Kamouraska.....	200 00	20 00
Danjou, Magloire.....	St. Simon.....	1,000 00	100 00
Dumontier, Flavien.....	St. Barthéleomis.....	100 00	10 00
Darling, George.....	Yamachiche.....	1,000 00	100 00
Drouin, Pierre.....	L'Ange Gardien.....	1,000 00	100 00
Dionne, Alex.....	Ste. Anne de la Pocatière.....	1,000 00	100 00
Dumont, Lefroe.....	St. Alexandre.....	1,000 00	100 00
Dallaire, Alphonse.....	St. Colombe de Sillery.....	400 00	40 00
Dionne, Hon. E.....	Ste. Anne de la Pocatière.....	7,000 00	700 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant	Payé en argent
		des souscriptions.	
		\$ cts.	\$ cts.
Dionne, Joseph.....	Ste. Anne de la Pocatière ..	500 00	50 00
Desaulniers, Sévère.....	Yamachiche.....	1,000 00	100 00
Dionne, Gustave.....	Ste. Anne de la Pocatière..	200 00	20 00
Demers, George.....	St. Henri.....	2,000 00	100 00
Delage, Rév. F. H.....	L'Islet.....	1,000 00	100 00
Dauth, Rév. L. Elie.....	Bulstrode.....	4,000 00	400 00
Drapeau, P., jun.....	St. Henri.....	500 00	50 00
Dupuis, Rév. L. C. A.....	Ste. Anne de la Pérade ..	1,000 00	100 00
Dumas, H. J.....	St. Charles.....	200 00	20 00
Delisle, Alexis.....	St. Jean, P.Q.....	200 00	20 00
Doucet, Rév. J.....	Ste. Hélène.....	1,000 00	100 00
Desjardins, Hospice.....	do.....	100 00	10 00
Dion, Napoléon.....	L'Islet.....	500 00	50 00
Dessaint, Paul.....	Ste. Hélène.....	100 00	10 00
Darveau, Charles.....	Lévis.....	200 00	20 00
Dionne, Stanislaus.....	St. Denis.....	1,000 00	100 00
Dussault, J. B.....	L'Islet.....	500 00	50 00
Dugal, Louis.....	Fraserville.....	1,000 00	100 00
Dussault, Arthur.....	L'Islet.....	200 00	20 00
Deguisse, P. T.....	Fraserville.....	200 00	20 00
Duvernay, Frères et Dansereau.....	Montréal.....	3,000 00	300 00
Dubé, Charles T.....	Fraserville.....	200 00	20 00
Déry, Mlle Marie.....	Québec.....	600 00	60 00
Desjardin, Elzéar, M.D.....	Cap St. Ignace.....	1,000 00	100 00
Dacier, C. A.....	Ottawa.....	1,000 00	50 00
Dupuis, J. B.....	St. Roch des Aulnets.....	1,000 00	100 00
Dumble, Mme Henry.....	Kingston.....	1,500 00	150 00
Dumas, Delle Ad.....	St. Charles.....	1,100 00	110 00
Decary, A. C.....	Montréal.....	200 00	10 00
Duchesnault, Mme A. Caron.....	Trois Saumons.....	300 00	30 00
Duncan, James.....	Charlottetown.....	5,000 00	500 00
Dufresne, Candide.....	St. Thomas.....	1,000 00	100 00
Dodd, Thomas W.....	Charlottetown, I.P.E.....	1,000 00	100 00
Dunn, Thomas.....	Lévis.....	1,000 00	100 00
Des Brisay, James.....	Charlottetown, I.P.E.....	1,000 00	50 00
D'Amour, Mlle C.....	Trois Pistoles.....	500 00	50 00
Dussault, Napoleon.....	Québec.....	100 00	10 00
Dupuis, Augustin.....	St. Roch des Aulnets.....	500 00	50 00
Dawson, William.....	Charlottetown.....	2,000 00	200 00
Dumas, William.....	St. Roch des Aulnets.....	500 00	50 00
Dumais, Mme A. D'Amour.....	Trois Pistoles.....	1,000 00	100 00
Deguisse, Mme M. Ant. M.....	Ste. Anne de la Pocatière..	600 00	60 00
Dufresne, Athanase.....	Deschambault.....	600 00	60 00
Dubord, Alphonse.....	Trois-Rivières.....	1,000 00	50 00
Dumas, D. C.....	Ile Verte.....	200 00	20 00
Delisle, J. W.....	Portneuf.....	200 00	10 00
Duplessis, J. O.....	Sorel.....	500 00	50 00
DeGaspé Rév. A.....	Lévis.....	300 00	15 00
Dumontier, Pierre.....	St. Barthelemi.....	100 00	10 00
Dumas, François.....	St. Laurent.....	500 00	50 00
Dubord, Alph.....	Trois-Rivières.....	1,000 00	100 00
Delisle, St. Alex.....	St. Jean, I.O.....	2,000 00	200 00
Devins, R. J.....	Montréal.....	4,000 00	400 00
Drouin, Médérie.....	St. Joseph, Beauce.....	1,000 00	100 00
Dionne, Alph.....	Ste. Anne de la Pocatière..	500 00	50 00
Drouin, Narcisse.....	St. Joseph, Beauce.....	500 00	50 00
Disch, John H.....	St. Laurent, I.O.....	500 00	50 00
Domville, James.....	St. Jean, N.B.....	5,000 00	250 00
Dionne, George.....	Cacouna.....	2,000 00	200 00
Dumont, Magloire.....	Lévis.....	2,000 00	200 00
Dwyer, Michael.....	Halifax, N.F.....	5,000 00	500 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Dionne, Benjamin.....	Cacouna.....	500	00	50	00
Desaulniers, Dr. L. T.....	Yamachiche.....	1,000	00	100	00
Dionne, Dr. A. E.....	Québec.....	500	00	50	00
Duhamel, Henri.....	St. Denis, Richelieu.....	500	00	50	00
Dragon, Cleophas.....	do.....	500	00	25	00
Desnoyers, Rév. A.....	St. Pie.....	4,000	00	400	00
Dorion, Isaac.....	Quebec.....	500	00	50	00
Desruisseaux, Rév. H.....	St. Evariste de Tring.....	1,000	00	100	00
Desjardins, A. L. F.....	St. André.....	500	00	50	00
Emond, Alfred.....	Québec.....	400	00	40	00
Eastwood, D. A.....	Ottawa.....	5,000	00	250	00
Elliott, Mme E. A. Tozer.....	Québec.....	500	00	50	00
Elliott, Wm.....	do.....	500	00	50	00
Edwards, Charles D.....	Montréal.....	2,000	00	200	00
Ely, Thomas C.....	Cacouna.....	200	00	20	00
Elliott et Cie.....	Toronto.....	1,000	00	100	00
Elder, William.....	St. Jean, N.B.....	1,000	00	100	00
Evêché de Montréal.....	Montréal.....	5,000	00	500	00
Francœur, Rév. L. N.....	Wolfstown.....	1,000	00	100	00
Fortin, P. C.....	Québec.....	300	00	30	00
Fullerton, Robert.....	do.....	1,000	00	100	00
Fortin dit Filion, Phil.....	do.....	300	00	30	00
Falardeau, A. H.....	Spencer Cove.....	1,000	00	100	00
Fortin, Chs.....	Québec.....	200	00	20	00
Falardeau, Jacques.....	do.....	1,000	00	100	00
Falardeau, Pierre.....	do.....	1,000	00	100	00
Falardeau, Ls.....	do.....	1,000	00	100	00
Filteau, Jos.....	Ste. Croix.....	500	00	50	00
Filteau, Mme Jos.....	do.....	500	00	50	00
Filteau, J. H.....	Ste. Emilie.....	100	00	10	00
Fournier, Mlle Phil.....	Rimouski.....	300	00	30	00
Filteau, Mme Joseph.....	St. Nicolas.....	1,000	00	100	00
Fortin, Mme Nicholas.....	St. Michel.....	1,000	00	100	00
Forgues, Pantaléon.....	do.....	1,000	00	100	00
Foisy, Théodule.....	Lévis.....	2,000	00	200	00
Fortin, J. A.....	St. Joseph, Beauce.....	500	00	50	00
Fortier, L. R.....	St. Isidore.....	500	00	50	00
Filteau, Marcellin.....	St. Anselme.....	1,000	00	100	00
Filteau, Mme Vict. R.....	do.....	200	00	20	00
Fontaine, J. O.....	Québec.....	500	00	50	00
Fontaine, J. O., en fidéi-commis pour Mme J. B. Pelletier.....	do.....	300	00	30	00
Forget, L. J.....	Montréal.....	1,000	00	100	00
Fréchette, E. P.....	do.....	1,000	00	100	00
Ferrier, G. D.....	do.....	5,000	00	500	00
Fabre, G. R.....	do.....	1,000	00	100	00
Fauteux, Gaspard.....	do.....	500	00	50	00
Fortier, H.....	Sherbrooke.....	100	00	10	00
Farwell, Wm.....	do.....	200	00	10	00
Fiset, P.....	St. Michel.....	200	00	20	00
Fortier, Chas.....	Rimouski.....	500	00	50	00
Fisher et Blouin.....	Québec.....	1,000	00	100	00
Fontaine, J. B.....	St. Valier.....	100	00	10	00
Fiset, Joseph.....	St. Thomas.....	1,200	00	120	00
French, Mme M. Têtu.....	Trois Pistoles.....	400	00	40	00
Forgues, Mlle Sophie.....	St. Michel.....	300	00	30	00
Fournier, Louis.....	Montmagny.....	1,000	00	100	00
Fortin, François.....	St. Pierre, I.O.....	1,200	00	120	00
Falardeau, Fras.....	St. Colombe de Sillery.....	2,000	00	200	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent	
		\$	cts.	\$	cts.
Ferland, Mme Edilia.....	St. Pierre, I.O.....	2,000	00	200	00
Ferland, P.....	do	2,000	00	200	00
Falardeau, A. H.....	St. Colombe de Sillery.....	2,000	00	200	00
Ferland, Jean.....	St. Pierre, I.O.....	5,000	00	500	00
Frigon, J. E.....	St. Prosper.....	500	00	50	00
Fogarty Frères.....	Montréal.....	500	00	50	00
Fauteux, Horace.....	Maskinongé.....	500	00	50	00
Force, Anthony.....	Montréal.....	500	00	50	00
Ferron, Dr. Wilbrod.....	St. Paulin.....	500	00	50	00
Fisette, Pierre.....	Montréal.....	100	00	10	00
Fauteux, Isaïe.....	St. Barthelémi.....	1,000	00	100	00
Flood, F. G.....	Montréal.....	500	00	50	00
Ferrin, Eugène.....	St. Paulin.....	100	00	10	00
Finn, J. A.....	Montréal.....	200	00	20	00
Fafard, Jos. A.....	L'Islet.....	2,000	00	200	00
Fontaine, Dr. G. H.....	Verchères.....	200	00	20	00
Fortin, Jos. E.....	St. Anselme.....	500	00	25	00
Faucher de St. Maurice, N.....	Québec.....	100	00	10	00
Fletcher, John.....	Rigaud.....	5,000	00	500	00
Fanning, William.....	St. Gervais.....	1,000	00	100	00
Fortier, Pierre.....	do.....	500	00	50	00
Frenette, Rév. Eugène.....	Ste. Anne de la Pérade.....	1,500	00	150	00
Folger, M. H.....	Kingston.....	5,000	00	500	00
Fortin, Mlle C.....	Cap St. Ignace.....	1,000	00	100	00
Flaherty, D. et Cie.....	St. Jean, N.B.....	2,000	00	200	00
Fortin, Mlle Adèle.....	Cap St. Ignace.....	1,000	00	100	00
Fournier, Mlle D.....	St. Charles.....	300	00	30	00
Fortier, Tancrede.....	Ste. Marie, Beauce.....	1,000	00	100	00
Fortin, Dr. Napoléon.....	Cap St. Ignace.....	1,000	00	100	00
Francis, W. F.....	Coaticoke.....	100	00	10	00
Fortier, Anselme.....	St. Anselme.....	1,000	00	100	00
Fortier, Achille.....	Ste. Marie, Beauce.....	5,000	00	500	00
Fortier, Mme. M. V.....	St. Henri.....	1,000	00	100	00
Fortin, A.....	Montréal.....	100	00	10	00
Fontaine, Jos.....	St. Pierre, Rivière du Sud.....	500	00	50	00
Fisher, C. H. B.....	St. Jean, N.B.....	5,000	00	500	00
Fuller, H. H.....	Halifax, N.E.....	5,000	00	500	00
Fisher, G. Fred.....	St. Jean, N.B.....	5,000	00	500	00
Fournier, Jos.....	St. Claire.....	500	00	50	00
Fleury, Jacques.....	Ste. Malachie.....	500	00	50	00
Fitch, Aubrey.....	Montréal.....	500	00	50	00
Frenant, Mme. P. C.....	Québec.....	4,000	00	400	00
Gugy, B. C. A.....	Beauport.....	500	00	50	00
Grenier, Dr. L. N.....	Lotbinière.....	200	00	20	00
Gosselin, J. B.....	St. Laurent, I. O.....	100	00	10	00
Gamache, Ludger.....	St. Sauveur.....	1,000	00	100	00
Giguère, Etienne.....	St. Feréal.....	1,000	00	100	00
Globenski, Benjamin.....	Québec.....	200	00	20	00
Giroux, Napoléon.....	Beauport.....	200	00	20	00
Giroux, Louis.....	do.....	500	00	50	00
Garneau, Gabriel.....	do.....	500	00	50	00
Grenier, Pierre.....	do.....	300	00	30	00
Gendron, Ambroise, fils.....	do.....	500	00	50	00
Gosselin, Jonas.....	St. Sauveur.....	1,000	00	100	00
Grenier, Louis.....	Beauport.....	100	00	5	00
Grenier, D.....	do.....	500	00	50	00
Gagné, Michel.....	do.....	1,000	00	100	00
Glass, John.....	Québec.....	500	00	50	00
Germain, Gaspard.....	do.....	500	00	50	00
Gunn, F.....	do.....	1,000	00	100	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
Garon, Valence.....	Ste Anne de la Pocatière..	\$ cts.	\$ cts.
Griffard, Elzéar, T.....	Québec.....	200 00	20 00
Gilbert, Joseph.....	do .....	200 00	20 00
Grégoire, Godfroi.....	do .....	1,000 00	100 00
Garneau, Honble. Pierre.....	St. Isidore.....	1,000 00	100 00
Gingras, Ignace.....	Québec.....	1,000 00	200 00
Gauthier, Rév. Louis.....	St. Sauveur.....	1,000 00	100 00
Gervais, Joseph.....	Sillery .....	1,000 00	100 00
Gingras, François.....	St. Casimir.....	600 00	60 00
Godbout, Pierre.....	Québec.....	400 00	20 00
Grandbois, P. H.....	do .....	400 00	40 00
Grandbois, M. A.....	St. Casimir.....	1,000 00	100 00
Gauvreau, Mlle Athalia.....	do .....	500 00	50 00
Gauvreau, Mlle Corinne.....	Rimouski.....	400 00	40 00
Gauvreau, Joseph.....	do .....	400 00	40 00
Gauvreau, Jules.....	do .....	200 00	20 00
Gagnon, Ernest.....	do .....	200 00	20 00
Guertin, Rév.....	Québec.....	2,000 00	200 00
Germain, A. F.....	St. Casimir.....	500 00	50 00
Gingras, Nazaire.....	St. Emélie.....	500 00	50 00
Guillet, L. P.....	St. Nicolas.....	200 00	20 00
Grenier, Rév. L. C.....	Trois-Riv. ères.....	1,000 00	100 00
Godin, J. P.....	St. Isidore.....	200 00	20 00
Genest, Cyrille.....	Trois-Rivières.....	500 00	50 00
Gagné, Damase.....	St. Isidore.....	800 00	80 00
Gravel, A. C.....	do .....	200 00	20 00
Gilbert, Léon.....	Trois-Rivières.....	200 00	20 00
Gervais, L. E.....	Ste. Marie, Beauce.....	500 00	50 00
Gilbert, Raymond.....	Trois-Rivières.....	300 00	30 00
Godin, J. H. C.....	Ste. Marie, Beauce.....	500 00	50 00
Grenier, J. O.....	Trois-Rivières.....	500 00	50 00
Grenier, Mme. J. O.....	St. François, Beauce.....	200 00	20 00
Genest, Mag. J.....	do .....	200 00	20 00
Gosselin, François.....	St. Victor de Tring.....	100 00	10 00
Gérin, E.....	do .....	100 00	10 00
Gagné, Mlle Zoe.....	Trois-Rivières.....	200 00	20 00
Guay, Honoré.....	St. Isidore.....	500 00	50 00
Guay, Pierre Michel.....	do .....	500 00	50 00
Guay, Michel.....	do .....	500 00	50 00
Genest, P. M. A.....	Québec.....	5,000 00	500 00
Grandbois, J. E.....	Ste. Anne de la Pérade.....	500 00	50 00
Gauvin, Chas. E.....	Québec.....	2,000 00	200 00
Genest, L. F.....	St. Henri.....	500 00	50 00
Genest dit Grenier, Rév. J. B.....	do .....	400 00	40 00
Genest, Omer.....	St. Isidore.....	100 00	10 00
Genest, Edouard.....	do .....	200 00	20 00
Gravel, Edmond.....	Montréal.....	1,000 00	100 00
Gravel, J. O.....	do .....	1,500 00	150 00
Gravel, J. A.....	do .....	1,000 00	100 00
Geoffrion, C. A.....	do .....	1,000 00	100 00
Gould et Fils, Ira.....	do .....	1,000 00	100 00
Galipeau, J. Bte.....	do .....	500 00	50 00
Gravel et Frères.....	do .....	1,000 00	100 00
Gravel, L. J.....	Stanfold.....	200 00	20 00
Gignac, Oliver.....	Sillery.....	1,000 00	100 00
Gourdeau, A.....	Québec.....	500 00	25 00
Gauvin, Wilbrod.....	Ancienne Lorette.....	500 00	50 00
Gauvin, Michel.....	do .....	100 00	10 00
Gosselin, Eusèbe.....	St. Valier.....	1,000 00	100 00
Grenier, Joseph.....	Québec.....	300 00	30 00
Grenier, J. A., Jun.....	do .....	2,000 00	200 00



LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Gibb, James.....	Québec.....	6,000	00	600	00
Gagné, André, fils.....	Moulins des Chaudières.....	500	00	50	00
Gaulin, Mlle Justine.....	St. Jean, I.O.....	5,000	00	500	00
Gauthier, Narcisse.....	Montmagny.....	400	00	20	00
Gagnon, Régis.....	Ste. Famille, I.O.....	500	00	50	00
Gagnon, Joseph.....	St. Pierre, I.O.....	2,000	00	100	00
Gauthier, Mayrand et Cie.....	Montréal.....	1,000	00	100	00
Gravel, Gustave.....	do.....	1,000	00	100	00
Girouard, D.....	do.....	1,000	00	50	00
Gaherty, Denis.....	do.....	1,000	00	100	00
Gauthier, A.....	St. Pie.....	1,000	00	100	00
Gravel, Pierre.....	St. Antoine, Verchères.....	1,000	00	100	00
Girard, François.....	Sorel.....	100	00	10	00
Gowan, James R.....	Barrie.....	1,000	00	100	00
Goulet, E.....	St. Hilaire.....	1,000	00	100	00
Grant, Alexander.....	Stratford.....	5,000	00	100	00
Girard, A. D.....	Waterloo.....	200	00	10	00
Gauvin, Pierre H.....	Québec.....	300	00	30	00
Gendron, Octave.....	Sherbrooke.....	200	00	20	00
Gagnon, Charles A E.....	Rivière Ouelle.....	1,000	00	100	00
Garand, Jacques.....	Trois Pistoles.....	500	00	50	00
Gilbord, Thomas.....	Cobourg.....	500	00	50	00
Giasson, Mme Malvina.....	L'Islet.....	1,000	00	100	00
Gamache, Eugène.....	Ile aux Grues.....	2,400	00	240	00
Guillet, Valier.....	Trois-Rivières.....	200	00	200	00
Gagnon, Alexander.....	St. Alexandre.....	900	00	90	00
Gagnon, Auguste.....	St. Roch des Aulnets.....	600	00	60	00
Giroux, Hercule.....	Nicolet.....	1,000	00	100	00
Gaudry, C. H.....	Fraserville.....	100	00	10	00
Grenier, Dr. L.....	Ste. Ursule.....	400	00	40	00
Gagnon, Rév. J. B.....	Trois Pistoles.....	1,000	00	100	00
Gravel, Philemon.....	Rivière du Loup (en haut).....	500	00	50	00
Green, Patrick.....	L'Islet.....	100	00	10	00
Gregory, Mme J. U.....	Québec.....	2,000	00	200	00
Gagnon, Thel.....	do.....	100	00	10	00
Gunn, A.....	Kingston.....	2,000	00	200	00
Gagnon, Romain.....	Ange Gardien.....	3,000	00	300	00
Gaudet, Joseph.....	Gentilly.....	1,000	00	100	00
Goulet, Joseph.....	Ange Gardien.....	2,500	00	250	00
Gravel, L. S.....	Chateau Richer.....	12,000	00	1,200	00
Goulet, E.....	Ste. Anne de Beaupré.....	10,000	00	1,000	00
Grenier, Pierre.....	St. Maurice.....	1,000	00	100	00
Germain, Hypolite.....	Chateau Richer.....	4,000	00	400	00
Gilbert, Honoré.....	St. Arsène.....	200	00	20	00
Gagnon, Michel.....	Rivière du Loup, en (haut).....	500	00	50	00
Gamache, Eugène.....	L'Islet.....	1,600	00	160	00
Gosselin, Amable.....	St. Laurent, I.O.....	2,000	00	200	00
Guay, Pierre.....	St. Henri.....	1,000	00	100	00
Gingras, Rév. Z.....	Ste. Claire.....	600	00	60	00
Gosselin, Mlle C.....	St. Charles.....	300	00	30	00
Garon, George.....	St. Bernard.....	500	00	50	00
Gosselin, François.....	St. Henri.....	500	00	50	00
Garon, J. B.....	St. Bernard.....	500	00	50	00
Grandbois, Dr. P. E.....	Fraserville.....	200	00	20	00
Genest, Jean.....	Ste. Marie, Beauce.....	200	00	20	00
Gagnon, Mlle A.....	St. Roch des Aulnets.....	1,000	00	100	00
Gingras, Rév. J. N.....	St. Gervais.....	200	00	20	00
Gamache, Soly.....	Cap St. Ignace.....	1,000	00	100	00
Godbout, Louis.....	Ste. Justine.....	1,000	00	100	00
Gagnon, Louis.....	Notre Dame du Portage.....	1,000	00	100	00
Guay, F. X.....	St. Romuald.....	1,000	00	100	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Giguère, Joseph.....	Chateau Richer.....	200 00	20 00
Gagnon, Joseph.....	Ange Gardien.....	300 00	30 00
Gill, Rév. Ls.....	Grondines.....	1,000 00	100 00
Guamond, Anth.....	Cap St. Ignace.....	500 00	50 00
Girard, M. A.....	Manitoba.....	5,000 00	500 00
Giasson, J. F.....	L'Islet.....	1,000 00	50 00
Gillan, John.....	Charlottetown, I P.E.....	1,000 00	50 00
Giasson, Mme Flavie R.....	L'Islet.....	500 00	25 00
Genest, Mme Aimé N.....	Warwick.....	1,000 00	100 00
Giasson, Mlle Zélie.....	L'Islet.....	500 00	25 00
Gay, Rév. C.....	Ottawa.....	2,000 00	200 00
Guay, Mme veuve D.....	Lévis.....	500 00	25 00
Galbraith, D.....	Toronto.....	5,000 00	500 00
Gagnon, George.....	St. Raphaël.....	300 00	15 00
Greer, George M.....	Halifax, N.E.....	1,000 00	100 00
Guimont, Z.....	Cap St. Ignace.....	300 00	30 00
Gareau, Victor.....	St. Denis.....	1,000 00	100 00
Gagné, Herm.....	Cap St. Ignace.....	1,000 00	100 00
Grenier, Joseph.....	St. Maurice.....	100 00	10 00
Gosselin, Magloire.....	St. Laurent, I.O.....	2,000 00	200 00
Guay, L. H.....	Sherbrooke.....	200 00	10 00
Gosselin, Michel.....	St. Laurent, I.O.....	500 00	50 00
Girard, Alexis.....	St. Ours.....	1,000 00	50 00
Gingras, David.....	St. Jean, I.O.....	500 00	50 00
Gariépy, Dr. R.....	Montréal.....	1,000 00	100 00
Gobeil, Jean.....	St. Jean, I.O.....	1,000 00	100 00
Genest, Joseph.....	Montréal.....	1,000 00	100 00
Grant, J. F.....	St. Etienne, N.B.....	1,000 00	100 00
Goulet, Joseph.....	St. Denis, Richelieu.....	500 00	50 00
Goddard, H. W.....	St. Etienne, N.B.....	500 00	50 00
Gillman, Mme Sarah A.....	St. Jean, N.B.....	2,000 00	200 00
Gosselin, Edward.....	St. Malachie.....	1,000 00	100 00
Gaudet, Elie.....	St. Antoine, Verchères.....	500 00	50 00
Gosselin, Frs.....	Ste. Claire.....	1,000 00	100 00
Guertin, Dr. J. F.....	St. Denis, Richelieu.....	1,000 00	100 00
Godin, L. E.....	Ste. Malachie.....	200 00	20 00
Gagnon, Frs.....	St. Justin.....	500 00	50 00
Gélinas, Rév. A. D.....	do.....	400 00	40 00
Gélinas, Zotique.....	do.....	200 00	20 00
Gravel, M.....	Montréal.....	100 00	10 00
Gingras, Charles.....	St. Sauveur.....	500 00	50 00
Genest, Jean.....	St. Isidore.....	200 00	20 00
Gagnon, Mme Céline M.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Greaney, E. F.....	St. Jean, N.B.....	500 00	50 00
Garneau, Joseph.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Hudon, Théophile.....	do.....	2,000 00	200 00
Hudon, Joseph.....	do.....	200 00	20 00
Huard, Joseph.....	do.....	300 00	30 00
Hagens, Hans.....	do.....	500 00	50 00
Hamel, Joseph.....	do.....	500 00	50 00
Huot, O. et D.....	do.....	500 00	50 00
Hébert, Mme P. L.....	do.....	2,000 00	200 00
Hatch, Bros.....	do.....	5,000 00	500 00
Holt, Charles G.....	do.....	200 00	10 00
Huot, Phidime.....	do.....	500 00	50 00
Hénault, L. N.....	do.....	500 00	50 00
Hetherington, Thos.....	do.....	1,000 00	100 00
Hall, George Benson.....	do.....	2,500 00	250 00
Hamel, J. B., N P.....	St. Sauveur.....	200 00	20 00
Honde, B.....	Québec.....	5,000 00	500 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Huard, Theo.....	St. Isidore.....	300	00	30	00
Hallé, Rév. E. A.....	St. Marguerite.....	300	00	30	00
Hurteau, J.....	Longueuil.....	100	00	10	00
Hamon, M., et Cie.....	Montréal.....	1,000	00	50	00
Hawke, G. M.....	Toronto.....	5,000	00	500	00
Hood, T.....	Montréal.....	1,000	00	100	00
Horring, J.....	Napanee.....	1,000	00	100	00
Huot, Lucien.....	Montréal.....	500	00	25	00
Hamilton, Wm. B.....	Toronto.....	1,000	00	100	00
Hodgson, J.....	Montréal.....	2,000	00	200	00
Hughes Frères.....	Toronto.....	3,000	00	300	00
Hubert, R. A. R.....	Montréal.....	1,000	00	100	00
Huot, Jacques.....	L'Ange Gardien.....	500	00	50	00
Hachette, John.....	Montréal.....	500	00	25	00
Hétn, J. E.....	Maskinongé.....	2,000	00	200	00
Hall, Robt. N.....	Sherbrooke.....	500	00	50	00
Hall, Richard.....	Peterboro'.....	1,000	00	100	00
Hamel, J. B.....	Ancienne Lorette.....	1,000	00	100	00
Hamelin, Rév. J. R. L.....	Québec.....	1,000	00	100	00
Héroux, Geo. F.....	St. Malachie.....	2,000	00	200	00
Hughes, John.....	St. George, Beauce.....	400	00	40	00
Hamel, J. C.....	Lévis.....	500	00	25	00
Harrison, L. R.....	St. Jean, N.B.....	1,000	00	100	00
Hughes, William.....	Chemin de Kennebec.....	600	00	60	00
Hughes, Will. J.....	do.....	600	00	60	00
Hall, Hy E.....	Bécancour.....	1,000	00	100	00
Harpe, Delle. E.....	St. Valier.....	1,000	00	100	00
Huot, Philias.....	Québec.....	500	00	25	00
Hébert, Mme Marie.....	St. François, I.O.....	200	00	20	00
Hart, Ast.....	Trois-Rivières.....	500	00	50	00
Hébert, François, père.....	St. Famille, I. O.....	1,000	00	100	00
Houde, Chs. E.....	St. Célestin.....	500	00	50	00
Henderson, D. H.....	Montréal.....	1,000	00	50	00
Hillman, Chs.....	St. Jean, N.B.....	500	00	50	00
Hurdman, J. L. et Cie.....	Montréal.....	1,000	00	100	00
Hébert dit Cayer, F.....	St. François, I.O.....	300	00	30	00
Hardy dit Chatillon.....	Nicolet.....	200	00	20	00
Hurtubise, H.....	Montréal.....	500	00	25	00
Hyndman Frères.....	Charlottetown, I.P.E.....	5,000	00	250	00
Houlé, J. B.....	Montréal.....	100	00	5	00
Hunte, R.....	Summerside, I.P.E.....	5,000	00	250	00
Huard, Philias.....	St. Denis.....	100	00	10	00
Howatt, Geo.....	Crapaud, I.P.E.....	1,000	00	100	00
Herpe, Flavien.....	St. Valier.....	1,000	00	100	00
Harty, Wm.....	Kingston.....	5,000	00	250	00
Hallé, Rev. L. N.....	St. André.....	500	00	50	00
Hodgson, R. R.....	Charlottetown.....	3,000	00	300	00
Hudon, Rév. Jos.....	St. Philippe.....	1,000	00	100	00
Hudon, Jean.....	Ste. Anne de la Pocatière.....	200	00	20	00
Hudon, Mme Emilie.....	St. Philippe.....	1,000	00	100	00
Hould, J. B. L.....	Trois-Rivières.....	1,000	00	100	00
Hallé, Zéphirin.....	St. Anselme.....	200	00	10	00
Hodgson, S.....	Charlottetown, I.P.E.....	5,000	00	250	00
Hopper, Thos.....	Québec.....	1,000	00	100	00
Hamelin, J. E. Hermidas.....	St. Barthelemi.....	1,000	00	100	00
Hall, S. S.....	St. Jean, N.B.....	5,000	00	500	00
Hevey, Rév. P.....	Lewiston.....	2,000	00	200	00
Huot, Adolphe.....	Québec.....	500	00	50	00
Huot, Nicolas.....	Ange Gardien.....	100	00	10	00
Innis, Robert.....	Peterboro'.....	1,000	00	100	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Ings, John .....	Charlottetown, I.P.E.....	5,000 00	500 00
Jobin, Charles .....	Québec .....	1,000 00	100 00
Juneau, V .....	do .....	500 00	50 00
Jacot, Émile.....	do .....	500 00	50 00
Jutras, J.....	Bécancour.....	2,500 00	250 00
Jobin, Edouard .....	Québec.....	500 00	50 00
Jacques, Louis .....	St. Joseph, Beauce.....	100 00	10 00
Jodoin, Amable .....	Montréal.....	5,000 00	500 00
Joncas, R. S. ....	Berthier.....	500 00	50 00
Jeffereys, Rév. W .....	St. Jean, N.B.....	1,000 00	100 00
Jacques, Joseph .....	St. Joseph, Beauce.....	500 00	50 00
Julien, Rév. H. E.....	Yamachiche.....	200 00	20 00
Jetté, L. A.....	Montréal .....	500 00	50 00
Jones, Rév. R.....	Cobourg .....	2,000 00	200 00
Jacques, Dr. L. A. J.....	Montréal .....	500 00	50 00
Jarry, G.....	St. Pie .....	1,000 00	100 00
Joncas, Amable .....	St. Thomas.....	200 00	20 00
Johnson, E. R.....	Stanstead.....	100 00	10 00
Jutras, George .....	Warwick.....	300 00	30 00
Julien, Nicolas.....	L'Ange Gardien.....	4,000 00	400 00
Jobidon, Frs .....	Château Richer.....	1,000 00	100 00
Jobin, Louis .....	do .....	1,000 00	100 00
Jalbert, Jas. Ed.....	Cap St. Ignace.....	500 00	50 00
Jean, Dlle Séraphine .....	St. Jean, I. O.....	1,000 00	100 00
Jones, Honorable Thos. R.....	St. Jean, N.B.....	5,000 00	500 00
Jutras, Joseph.....	Montréal.....	100 00	5 00
Jourdain, Phil.....	Trois-Rivières.....	500 00	50 00
Jetté, Dlle. Henriette.....	Montréal.....	2,500 00	250 00
Jacques Cartier, Mme.....	St. Antoine, Verchères.....	500 00	50 00
Kérouack, A.....	Montréal.....	1,000 00	50 00
Keenan, Robt.....	Trois-Rivières .....	500 00	50 00
Kennedy, Arch.....	Charlottetown.....	1,000 00	100 00
Langlois, Angers et Colston.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Laroche, G. A.....	St. Romuald.....	200 00	20 00
Lavergne, Edward.....	St. François R. du Sud.....	500 00	50 00
Lafamme, Toussaint.....	St. Denis.....	500 00	50 00
Loignon, Bruno.....	Montréal.....	2,000 00	200 00
Limoges, Benjamin.....	do .....	2,000 00	200 00
Lacroix, Louis.....	St. Denis.....	500 00	25 00
Lapierre, Henri.....	St. Antoine.....	500 00	50 00
Laberge, Narcisse .....	Québec.....	2,000 00	200 00
Lavigne, Arthur.....	do .....	500 00	50 00
Lefebvre, Lazare.....	St. Antoine de Tilly.....	500 00	50 00
Launier, Mlle. M. L.....	St. Gervais.....	2,000 00	200 00
Lortie, Jean.....	Beauport.....	2,000 00	200 00
Launier, Narcisse .....	St. Gervais.....	2,000 00	200 00
Latulippe, Fred.....	Beaumont.....	400 00	40 00
Launier, Thomas.....	St. Gervais.....	2,000 00	200 00
Lemoine, Gaspard.....	Québec.....	2,000 00	200 00
Letourneau, Mme A. L.....	St. Gervais.....	2,000 00	200 00
Laplante, Jos.....	Beauport.....	100 00	10 00
Launier, Mme veuve T. J.....	St. Gervais.....	2,000 00	200 00
Laplante, David.....	Beauport.....	1,000 00	100 00
Legender, F.....	St. Joseph, Beauce.....	500 00	50 00
Launier, Alphonse.....	St. Gervais.....	2,000 00	200 00
Laluz, Honoré.....	Beauport.....	500 00	50 00
Legacé dit Migner.....	do .....	600 00	60 00
Letellier dit St. Just, Hon.....	Ottawa.....	5,000 00	250 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Laplante, Isaïe .....	Beauport .....	1,000 00	100 00
Lemoine, Alex.....	Québec.....	10,000 00	1,000 00
Lavoie, Elzéar F.....	do .....	500 00	50 00
Lane, John.....	do .....	10,000 00	1,000 00
Laberge, Joseph.....	St. Thomas.....	1,000 00	100 00
Leclerc, L. O.....	St. Michel .....	2,000 00	200 00
Lablberté, David.....	Québec.....	4,000 00	400 00
Lapointe, Cyprien .....	Beauport .....	200 00	20 00
Lachance, Joseph .....	Québec.....	1,000 00	100 00
Lanouette, L.....	do .....	200 00	20 00
Lemieux, Ed.....	Bienville, Lévis.....	300 00	30 00
L'Hereault, Joseph.....	St. Sauveur .....	300 00	30 00
Lepage, Jos.....	Québec.....	500 00	50 00
Le Roche et Cie .....	do .....	1,000 00	100 00
Larue Dr. L.....	do .....	500 00	50 00
Lacasse, Honoré.....	Beauport .....	1 000 00	100 00
Legendre, Mme. M. L. Dupré.....	Québec.....	100 00	10 00
Lafleur, Léon.....	St. Antoine.....	500 00	50 00
Leclerc et Letellier.....	Québec.....	4,000 00	400 00
Lemay, Germain.....	St. Antoine .....	500 00	50 00
Leveillé, Sif.....	Québec.....	200 00	20 00
Legaré, Rév. A. J. J.....	do .....	500 00	50 00
Lablberté, J. B.....	do .....	500 00	50 00
Laplante, Louis .....	Beauport.....	1,000 00	100 00
Leclerc, Alfred.....	Québec.....	400 00	40 00
L'Hereault, Max.....	do .....	200 00	20 00
Lablberté, Jos.....	St. Jean Deschailions.....	500 00	50 00
Lablberté, Jos.....	Deschambault .....	1,000 00	100 00
Lavoie, Antoine.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Lavoie, George.....	do .....	1,000 00	100 00
Levasseur, P. C.....	St. Jean Deschailions.....	5,000 00	500 00
Legendre, Guillaume .....	do .....	500 00	50 00
Lefourneau, Victor.....	St. Sauveur .....	1,000 00	100 00
Lablberté, Rév. Nap.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Lachance, F. X.....	do .....	500 00	50 00
Lachance, Nazaire.....	do .....	500 00	50 00
L'Heureux, Narcisse.....	St. Sauveur .....	2,000 00	200 00
Lemay, C. A.....	Lotbinière.....	300 00	30 00
Larue, Wincelas, N.P.....	Québec.....	100 00	10 00
Lefrançois, E.....	do .....	2,500 00	250 00
Leclerc, Cleophas .....	do .....	500 00	50 00
Langlois, Sèvre.....	St. François, Beauce .....	200 00	20 00
Langlois, Hubert.....	Lambton .....	500 00	50 00
Lacroix, Charles .....	Ste. Marie, Beauce .....	500 00	50 00
L'Aïnesse dit Lablberté, V.....	Ste. Marguerite.....	1,000 00	100 00
Larivière, Michel.....	Ste. Hénédine.....	1,000 00	100 00
Lilliot, Ed. W.....	Ste. Marie, Beauce .....	1,000 00	100 00
Lacome, P. J.....	Québec.....	500 00	50 00
Labrecque, Damase.....	do .....	1,000 00	100 00
Léger et Rinfret.....	do .....	1,000 00	100 00
Lesage, S.....	do .....	1,000 00	100 00
Laurendeau, Joseph .....	Montréal .....	100 00	5 00
Ledoux, Brims.....	do .....	1,000 00	100 00
La Richelière et Audet .....	do .....	200 00	20 00
Levesque, Mme. Delphine .....	do .....	1,000 00	100 00
Leblanc, C. A.....	do .....	1,000 00	100 00
Lachapelle, E. P.....	do .....	1,000 00	100 00
Langelier, Charles .....	St. Jean, P.Q.....	200 00	10 00
L'Écuyer, J.....	do .....	500 00	50 00
Larocque, H.....	do .....	200 00	10 00
Larocque, Hector.....	do .....	100 00	5 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$	cts.
L'Espérance, E. O.....	Sherbrooke.....	500 00	50 00
Logan, Thomas.....	do.....	1,000 00	50 00
Lemieux, J.....	Ste. Marie, Beauce.....	2,000 00	200 00
Lemieux, Mlle A.....	do.....	1,000 00	100 00
Letellier, Michel.....	St. Valier.....	500 00	50 00
Labrecque, Antoine.....	St. Raphaël.....	300 00	30 00
Labrecque, Napoleon.....	do.....	200 00	20 00
Ledroit, Théophile.....	Québec.....	2,000 00	200 00
Lapierre, Etienne.....	Moulins de la Chaudière.....	500 00	50 00
Larochelle, L. N.....	St. Anselme.....	1,000 00	50 00
Latulippe, P.....	St. Valier.....	1,300 00	130 00
Lapierre, Mme. M.....	St. François, I.O.....	1,000 00	100 00
Lefebvre, Napoléon.....	Montréal.....	1,000 00	50 00
Laurent, Michel.....	do.....	1,000 00	100 00
Lacoursière, François.....	do.....	100 00	10 00
Lamarre, Hubert.....	do.....	500 00	25 00
Labonté, D.....	do.....	200 00	20 00
Laflamme, Jos.....	St. Antoine, Co. Verchères.....	1,000 00	100 00
Lapierre, Charles M.....	do.....	1,000 00	100 00
Laflamme, David.....	St. Denis.....	500 00	50 00
Lefebvre, Théodore.....	Côteau St. Louis.....	100 00	10 00
Lefebvre, Michel.....	do.....	100 00	10 00
Lefebvre, Joseph.....	do.....	100 00	10 00
Lefebvre, André.....	do.....	100 00	10 00
Leveillé, Hypolite.....	Batiscan.....	100 00	10 00
Lussier, Trefflé.....	Verchères.....	200 00	20 00
Laframboise, Louis.....	Montréal.....	2,000 00	200 00
Leonard, J. F.....	Waterloo.....	500 00	25 00
La Banque Nationale.....	Québec.....	4,000 00	400 00
Lefebvre, Mme. D.....	St. Jean, P.Q.....	1,000 00	100 00
Lessard, Pierre.....	Ste. Ursule.....	400 00	40 00
Lefebvre, David.....	St. Jean, P.Q.....	4,000 00	400 00
Lessard, Nap.....	Ste. Ursule.....	200 00	20 00
Lefebvre, Moisie.....	St. Jean, P.Q.....	1,000 00	50 00
Lafond, J. B.....	Ste. Pauline.....	100 00	10 00
Lapalisse, J. H.....	Ste. Anne.....	500 00	50 00
Lafond, Oliver.....	Ste. Pauline.....	200 00	20 00
Labrègue, Godefroi.....	Beaumont.....	1,000 00	100 00
Labadie, Wm.....	St. Colombe de Sillery.....	2,000 00	200 00
Lemoine, E.....	Québec.....	500 00	50 00
Lambert, Julien.....	St. Jean Chrysostôme.....	500 00	50 00
Levasseur, Frs.....	St. Pierre, B. du S.....	500 00	50 00
Lamarre, F. X.....	St. Valier.....	500 00	50 00
Levasseur, P. C.....	Trois-Rivières.....	500 00	50 00
Lecasse, Hubert.....	St. Gervais.....	1,000 00	100 00
Langelier, F. X.....	Ste. Anne Lapocatière.....	2,000 00	200 00
Lecours, E.....	St. Anselme.....	600 00	60 00
Lacerte Honorat.....	Trois-Rivières.....	1,000 00	100 00
Levesque, Cyprien.....	Ste. Anne de la Pêrade.....	100 00	10 00
Labarre, Louis G.....	Trois-Rivières.....	200 00	20 00
Lavoie, Wilfred.....	Ile aux Grues.....	500 00	50 00
Letellier, Charles, père.....	Rivière Ouelle.....	1,000 00	100 00
Letellier, Charles, fils.....	do.....	1,000 00	100 00
Lavoie, Jos.....	Ste. Anne de la Pêrade.....	500 00	50 00
Larochelle, Edmond.....	St. Michel.....	500 00	50 00
Lefebvre, L.....	Québec.....	100 00	10 00
Lavoie, N. M. O.....	L'Islet.....	1,800 00	180 00
Langevin, F. X.....	Québec.....	2,000 00	200 00
Larochelle, Mme H. Dion.....	Fraserville.....	1,000 00	100 00
Lambert, N.....	Warwick.....	600 00	60 00
Lebel, J.....	Fraserville.....	1,000 00	100 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Lagueux, Pierre.....	St. Romuald.....	1,000	00	50	00
Levesque, Edmond.....	St. Alexandre.....	100	00	10	00
L'Archevêché de Québec.....	Québec.....	500	00	50	00
Lantagne, Cyrille.....	Ste. Claire.....	100	00	10	00
Lespérance, Wm. A.....	Montréal.....	500	00	50	00
Laberge, Jacques.....	L'Ange Gardien.....	1,000	00	100	00
Larue J., M.D.....	Crampton.....	1,000	00	100	00
Laberge, Octave.....	L'Ange Gardien.....	500	00	50	00
Larochelle, Onézime.....	St. Michel.....	500	00	50	00
Langlois, Elzéar.....	Rimouski.....	1,000	00	100	00
Longworth, G. D.....	Charlottetown, I.P.E.....	1,000	00	100	00
Larue, Dlle C.....	Cap St. Ignace.....	100	00	10	00
Laurier, Wilfred.....	Arthabaskaville.....	500	00	50	00
Lefebvre, P. E.....	St. Alexandre.....	1,000	00	100	00
Labrecque, Joseph.....	St. Charles.....	500	00	50	00
Lacerte, Dlle M.....	Lévis.....	500	00	50	00
Lamontagne, J. B.....	Ste. Flavie.....	2,000	00	200	00
Languedoc, Mme Angèle.....	St. Michel.....	500	00	50	00
Larochelle, P.....	St. Bernard.....	500	00	50	00
Lamelin, Geo.....	Québec.....	2,000	00	200	00
Lagueux, Rév. Jos.....	St. Jean Port-Joli.....	300	00	30	00
Languedoc, Mme Ed.....	St. Michel.....	500	00	50	00
LeBel, Achille.....	Fraserville.....	500	00	50	00
Lottinville, F.....	Trois-Rivières.....	2,000	00	200	00
Lachance, Honoré.....	St. Michel.....	1,000	00	100	00
Lafrenière, L. S. B.....	St. Justin.....	200	00	20	00
LeBoutillier, Mme H. T.....	Bassin de Gaspé.....	700	00	70	00
Lupien, Mme H. M.....	Trois-Rivières.....	500	00	50	00
Lavallière, Louis.....	Lévis.....	500	00	25	00
Lupien, L. G.....	Trois-Rivières.....	500	00	50	00
Lafleur, Dr. G.....	Lévis.....	1,000	00	50	00
Lamarche, P. O.....	Berthier (en haut).....	500	00	25	00
Lacerte, Dr. N.....	Lévis.....	500	00	25	00
Lesueur, Richard.....	Québec.....	1,000	00	100	00
Larochelle, Hypolite.....	St. Anselme.....	1,000	00	50	00
Labranche, Moïse.....	Trois-Rivières.....	500	00	50	00
Lachance, Jérémie.....	St. Jean, I. O.....	1,000	00	100	00
Langevin, Athanase.....	Ste. Luce.....	1,000	00	100	00
Lachance, Paul.....	St. Jean, I. O.....	200	00	20	00
Lepage, Auguste.....	Rimouski.....	100	00	10	00
Larivée, J. Philéas.....	do.....	100	00	10	00
Lachance, Barthélémi.....	St. Jean, I. O.....	600	00	60	00
Laurandeau, J.....	St. Barthélémi.....	1,000	00	100	00
Langlois, Cyprien.....	St. Jean, I. O.....	100	00	10	00
Lavoie, Chs.....	Québec.....	5,000	00	500	00
Lépine, Louis G.....	do.....	1,000	00	100	00
Lachance, Jos.....	do.....	1,000	00	100	00
Love et Clark.....	St. S. Stephen, N.-B.....	100	00	10	00
Lawson, Henry.....	Halifax, N.-E.....	5,000	00	500	00
Larose, David.....	St. Henri.....	500	00	50	00
Lacerte, Arthur.....	Yamachiche.....	1,000	00	50	00
Lafrenière, Alfred.....	St. Justin.....	500	00	50	00
Larue, C. D.....	Trois-Rivières.....	2,000	00	200	00
Labrecque, Dlle M.....	St. Vital de Lambton.....	100	00	10	00
Labelle, J. B.....	Montréal.....	500	00	25	00
Ledoux, F. X.....	do.....	2,000	00	200	00
Lepinay, W. C.....	Cacouna.....	200	00	20	00
Laberge, Auguste.....	Québec.....	1,000	00	50	00
Lefebvre, Zotique.....	Montréal.....	500	00	50	00
Marquis, Edward.....	Ste. Claire.....	200	00	20	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Mills, L. A.....	St. Stephen, N.-B.....	100	00	10	00
Martel, Mme Victor.....	Québec.....	200	00	20	00
Morissette, Rév. L. M.....	St. Cime, Kennebec.....	300	00	30	00
Marquis, Pierre.....	St. Claire.....	300	00	30	00
Mercier, F. X.....	Beauport.....	100	00	10	00
Mercier, Hubert.....	do.....	100	00	10	00
Marcoux, Louis.....	do.....	1,000	00	100	00
Marcoux, J. D.....	do.....	1,000	00	100	00
Morin, Charles.....	St. Nicolas.....	500	00	50	00
Mercier, N.....	Beauport.....	200	00	20	00
Martineau, Rév. D.....	St. Charles.....	1,000	00	100	00
Moison, J. A.....	Québec.....	500	00	25	00
Menard, Jos.....	Beauport.....	200	00	20	00
Morin, Phil.....	Québec.....	500	00	50	00
Morin, Thomas.....	do.....	500	00	50	00
Marcotte, Alp.....	Cap Santé.....	1,000	00	50	00
Martel, J. B.....	Québec.....	1,000	00	50	00
Moreau, Eusèbe.....	do.....	1,000	00	100	00
Moreault, Ed.....	Ste. Marie, Beauce.....	200	00	20	00
Martel, Cléophas.....	Québec.....	200	00	20	00
Murphy, Wm.....	Sillery.....	2,000	00	200	00
Minguy, Ed.....	Québec.....	500	00	50	00
Methot, Dlle Elise.....	Rivière aux Becquets.....	200	00	20	00
Methot, Dlle Sophie.....	do.....	200	00	20	00
Marcotte, Joseph.....	Québec.....	1,000	00	50	00
Martel, Joseph.....	do.....	500	00	50	00
Marois, François.....	do.....	400	00	40	00
Martineau, Joseph.....	do.....	1,000	00	100	00
Maheaux, Charles.....	Beauport.....	500	00	50	00
Martel, Rév. L. A.....	St. Joseph, Beauce.....	500	00	50	00
Martineau, J. L.....	Québec.....	500	00	50	00
Martel, Clément & Co.....	do.....	500	00	50	00
Malo, Rév. Mr.....	Bécancour.....	300	00	30	00
Morency, Fréd.....	Ste. Marie, Beauce.....	1,000	00	100	00
Morin, Bazile.....	St. Isidore.....	200	00	20	00
Michon, G.....	Montréal.....	1,000	00	100	00
Martel, Uldéric.....	Trois-Rivières.....	1,000	00	100	00
Musson, Thos.....	Montréal.....	1,000	00	100	00
May, Joseph.....	do.....	3,000	00	300	00
Mahoney, Henry.....	Québec.....	400	00	40	00
Murphy, C. John.....	Montréal.....	1,000	00	50	00
Morin, L. E.....	do.....	1,000	00	100	00
Martineau, J. Elie.....	St. Roch.....	500	00	50	00
Mulholland, Henry.....	Montréal.....	1,000	00	100	00
Marceau, Prudent.....	St. Vital de Lambton.....	500	00	50	00
Mineau, L. H.....	Rivière-du-Loup (en haut).....	200	00	20	00
Massue, L. H.....	Montréal.....	1,000	00	100	00
Morault, Rev. Thos.....	Sorel.....	100	00	5	00
Morin, Mme veuve Julie.....	Montmagny.....	2,000	00	200	00
Marcotte, J. U.....	Ste. Anne de la Pérade.....	100	00	10	00
Morin, Chs.....	St. François, Riv. du Sud.....	2,000	00	200	00
Marcoux, Rév. D. M.....	Champlain.....	200	00	20	00
Nichaud, J. B.....	Québec.....	1,000	00	100	00
Martha, William.....	St. George, Beauce.....	500	00	50	00
Massicotte, J. B.....	St. Prosper.....	400	00	40	00
Morency, Cyrille.....	Québec.....	500	00	50	00
Mailly, Rév. Jules M.D.....	Laterrière, Saguenay.....	2,000	00	200	00
Mercier, Guillaume.....	St. Valier.....	1,000	00	100	00
Massicotte, N. P.....	Ste. Geneviève de Batiscan.....	200	00	20	00
Marcotte, Louis.....	Québec.....	1,000	00	100	00
Martel, Jos. L.....	St. Jean Chrysostôme.....	1,000	00	100	00



LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des	Payé en
		souscriptions.	argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Mayrand, Mde. C.....	Sherbrooke .....	2,000 00	200 00
Moore, Laurent.....	Ste. Claire .....	200 00	20 00
Meagher, James.....	Belleville.....	5,000 00	500 00
Morissette, Geo.....	St. Michel .....	200 00	20 00
Moreau, Eusèbe.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Marceau, F. X.....	St. Valier .....	1,000 00	100 00
Michon, Mde. Lavigne M.....	Montmagny .....	400 00	40 00
Morin, Germain.....	St. François, Riv. du Sud ..	200 00	20 00
Marchand, Rév. P. H.....	St. Thomas de Pierreville ..	200 00	20 00
Morin, F. X.....	St. Pierre, Rivière du Sud.....	1,000 00	100 00
Métivier, May.....	St. Henri.....	500 00	50 00
Morin, Henri.....	St. Pierre, Rivière du Sud.....	1,000 00	100 00
Martel, P. M.....	Trois-Rivières .....	1,500 00	150 00
Marquis, Frs.....	Ste. Famille, I O.....	1,000 00	50 00
Martin, Octave.....	Rivière-du-Loup (en haut).....	500 00	50 00
Marquis, Bazile.....	Ste. Famille, I O.....	100 00	5 00
Martel, Magloire Mde.....	Trois-Pistoles.....	1,000 00	100 00
Mullin, J. E.....	Montréal .....	1,000 00	100 00
Mullarky, M. C.....	do .....	1,000 00	50 00
Moore, Ferd.....	St. Bernard.....	300 00	30 00
Milotte, Louis.....	St. Antoine, Co. Verchères.....	100 00	10 00
Marchessault, J. T.....	St. Denis.....	2,000 00	200 00
Malo, Léon.....	St. Julie.....	500 00	50 00
Mayotte, F. X.....	Granby, E. I.....	200 00	20 00
Miner, H. S. O.....	do .....	500 00	25 00
Michon, Rév. Mr.....	St. Ours.....	1,000 00	100 00
Malo, Clovis.....	St. Marc.....	500 00	50 00
Mills, A. P.....	Summerside, I.P.E.....	1,000 00	100 00
Montminy, Oct.....	St. Jean Chrysostôme.....	2,000 00	200 00
Moffett, Flavien F.....	Québec.....	500 00	50 00
Moore, Nelson.....	Hamilton.....	500 00	50 00
Merritt, T. Gray.....	St. Jean, N.B.....	500 00	50 00
Malhiot, David.....	Gentilly.....	500 00	50 00
Morris, Thomas.....	Charlottetown .....	5,000 00	500 00
Michel, J. P.....	Québec.....	2,000 00	20 00
Morin, Prudent.....	St. Michel.....	400 00	20 00
Marceau, Flavien.....	St. Romain de Winslow.....	500 00	50 00
Morissette, Michel.....	St. Henri.....	500 00	50 00
Marchand, Isaïe.....	Maskinongé.....	1,000 00	100 00
Morissette, Phil.....	St. Charles.....	200 00	20 00
Montambault, Em.....	Deschambault .....	1,000 00	100 00
Morel, François.....	Ste. Anne de Beaupré.....	1,200 00	120 00
Martin, O. E.....	Rimouski.....	600 00	60 00
Morel, Ed.....	Ste. Anne de Beaupré.....	500 00	50 00
Michaud, Hermine.....	St. Alexandre.....	200 00	20 00
Michaud, Mathias.....	Trois-Pistoles.....	200 00	20 00
Mathieu, Chs.....	St. François, Beauce .....	500 00	50 00
Mailloix, Elie.....	St. Arsène.....	200 00	20 00
Mathieu, Martin.....	St. François, Beauce.....	500 00	50 00
Ménard, Etienne.....	St. Valier .....	1,000 00	100 00
Mayrand, Rev. J. A.....	Ste. Ursule.....	3,600 00	360 00
Martinenu, Mde. Flav. C.....	Ste. Anne de la Pérade.....	2,500 00	250 00
Mayrand, Dr. F. X.....	Deschambault .....	1,000 00	100 00
Michaud, J. B., N.P.....	Trois-Pistoles.....	200 00	10 00
Morin, J. D.....	Lambton.....	1,000 00	100 00
Martineau, Mlle Hel.....	Ste. Anne de la Pérade .....	300 00	30 00
Marcotte, Charles.....	Deschambault .....	1,000 00	100 00
Morissette, Rév. Fidèle.....	St. Joachim .....	1,000 00	100 00
Mathieu, M.....	Sorel.....	1,000 00	50 00
Mercier, Ant.....	St. Valier.....	500 00	50 00
Mignault, H. A.....	St. Denis.....	500 00	25 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Michaud, Mlle Vir.....	Trois-Pistoles.....		500 00		50 00
Mélançon, C.....	Montréal.....	1,000 00		100 00	
Marcotte, Chs.....	L'Islet.....	1,000 00		100 00	
Mercier, Joseph.....	Ste. Hénédine.....	100 00		10 00	
Marcotte, Elzéar.....	Portneuf.....	1,000 00		100 00	
Marceau, Eugène.....	Québec.....	300 00		15 00	
Meneker, D. H., et Frères.....	Cobourg.....	1,000 00		100 00	
McDonald, D.....	Charlottetown.....	2,000 00		200 00	
McArthur, James.....	Hamilton.....	1,000 00		100 00	
McKenzie, Ed.....	St. Gervais.....	1,000 00		100 00	
McGowan, M.....	St. Stephen, N.B.....	100 00		10 00	
McLean, J. S.....	Halifax.....	5,000 00		500 00	
McNaughton, Wallace.....	Montréal.....	500 00		25 00	
McPherson, John.....	Hamilton.....	5,000 00		335 00	
McCliche, Alex.....	Ste. Foye.....	100 00		10 00	
McKenzie, John J.....	Hamilton.....	5,000 00		390 00	
McLean, Donald.....	Montréal.....	1,000 00		100 00	
McDonald, Rév. James.....	Charlottetown.....	1,000 00		100 00	
McLaren, John C.....	Montréal.....	1,000 00		100 00	
McNichols, James.....	Sherbrooke.....	1,000 00		100 00	
McNutt, D. et P.....	Malpeque.....	1,000 00		100 00	
McLeod, James.....	Summerside, I.P.E.....	1,000 00		100 00	
McLaughlin, M.....	Québec.....	2,000 00		200 00	
McLeod, Malcolm.....	Charlottetown, I.P.E.....	5,000 00		500 00	
McReady, Henry.....	Sillery.....	1,000 00		100 00	
McIntyre, Evêque.....	Charlottetown, I.P.E.....	2,000 00		200 00	
McCready, R.....	Etchemin.....	1,000 00		100 00	
McDonald, A. A.....	Charlottetown, I.P.E.....	2,000 00		200 00	
McGarvey, Owen.....	Montréal.....	1,000 00		100 00	
McLeod, George.....	Charlottetown, I.P.E.....	1,000 00		100 00	
McDougall, J.....	Montréal.....	1,000 00		100 00	
McKenzie, John.....	Sherbrooke.....	200 00		20 00	
McManamy, —.....	do.....	500 00		25 00	
McMillan, J. et A.....	St. Jean, N.B.....	1,000 00		100 00	
McCarthy, D. et S.....	Sorel.....	1,000 00		100 00	
McWilliams, John.....	Rimouski.....	200 00		20 00	
McKechnie, Malcolm.....	Sherbrooke.....	200 00		20 00	
McKercher, Charles.....	Côteau St. Louis.....	100 00		10 00	
McAlister, A.....	Kingston.....	5,000 00		500 00	
McDonald, J.....	Lac St. Pierre.....	1,000 00		100 00	
McDonald, D. F.....	do.....	1,000 00		100 00	
McDonald, Rév. R. B.....	Charlottetown, I.P.E.....	1,000 00		50 00	
McDonald, J. J.....	Bic.....	500 00		50 00	
MacNab, John.....	Toronto.....	1,000 00		100 00	
Naud, Azarias.....	Deschambault.....	400 00		40 00	
Nelson, Herbert, M.D.....	Québec.....	1,000 00		100 00	
Nadeau, Antoine.....	St. Isidore.....	2,000 00		200 00	
Notman, William.....	Montréal.....	1,000 00		100 00	
Noel, Augustin.....	Sherbrooke.....	500 00		50 00	
Nadeau, Damase.....	St. Etienne Beaumont.....	1,000 00		100 00	
Neilson, H. W.....	Toronto.....	1,000 00		100 00	
Nolin, Joseph.....	Ste. Foye.....	1,000 00		100 00	
Quellet, Capitaine Jos.....	Rimouski.....	500 00		25 00	
Olivier, Arcade.....	St. Nicolas.....	400 00		40 00	
Quellet, Charles V.....	St. Jean Deschailions.....	500 00		50 00	
Oliva, James.....	Montmagny.....	1,000 00		100 00	
O'Brien, Henry.....	Toronto.....	500 00		50 00	
Quellet, Mde. M. G. Théo.....	St. Anselme.....	500 00		50 00	
Quimet, A.....	Montréal.....	1,000 00		100 00	

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
O'Brien, James O.....	Montréal.....	1,000 00	50 00
Odell, Hon. W. A.....	Halifax, N.S.....	2,500 00	250 00
Olivier, P.....	Sherbrooke.....	500 00	50 00
O'Brien, Ed. Roby.....	Toronto.....	1,000 00	100 00
O'Neil, James D.....	St. Jean, N.B.....	500 00	25 00
Oliva, Rév. F. A.....	St. Lambert.....	1,000 00	100 00
Owen, A. W.....	Charlottetown, I.P.E.....	1,000 00	100 00
O'Reilly, Dlle. M. C.....	Rivière du Loup, (en bas).....	200 00	20 00
Owen, L. C.....	Charlottetown, I.P.E.....	2,000 00	200 00
Ouellet, Dlle. Neath.....	Trois Pistoles.....	500 00	50 00
O'Keefe, Eugène.....	Toronto.....	5,000 00	500 00
Ouellet, Adolphe.....	Ste. Anne de la Pérade.....	500 00	50 00
O'Donnell, Rév. H.....	St. Denis.....	1,000 00	100 00
Pouliot, Jos., No. 2.....	St. Jean, I.O.....	500 00	50 00
Pinard, Cyprien.....	St. Barthelemi.....	1,000 00	100 00
Plante, Isidore.....	St. Laurent, I.O.....	2,000 00	200 00
Pfeiffer, E. A.....	Québec.....	500 00	50 00
Pindar, G. F.....	St. Stephen, N.B.....	500 00	50 00
Pelletier, Dr. O.....	St. Charles.....	1,000 00	100 00
Poitras, Dlle. Herm.....	St. Vital de Lambton.....	200 00	20 00
Picard, N.....	Montréal.....	200 00	10 00
Payan, George.....	St. Roch, Richelieu.....	10,000 00	1,000 00
Peters, Simon.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Perreault, Dr. P. J.....	do.....	400 00	40 00
Parent, Joseph.....	Rimouski.....	200 00	20 00
Poulin, Charles.....	St. François, Beauce.....	1,000 00	100 00
Pelchat, François.....	St. Alexandre.....	500 00	50 00
Pennetan, Phil.....	Trois-Rivières.....	200 00	20 00
Proulx, Rév. M.....	St. Tite.....	100 00	10 00
Persico, Evêque de Bolina.....	Sillery.....	1,000 00	100 00
Pepin, dit Lachance P.....	St. Jean, I.O.....	1,000 00	100 00
Pennie, Mme Georgina.....	Québec.....	2,000 00	200 00
Parent, Louis.....	Rimouski.....	500 00	50 00
Poitras, Amédée.....	Montréal.....	100 00	5 00
Parent, Jos., fils.....	Beauport.....	100 00	10 00
Peachey, J. Ferd.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Parent, Isidore.....	Beauport.....	2,000 00	100 00
Pelletier, C. A. P.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Pinard, J. A.....	Ottawa.....	5,000 00	500 00
Parent, Thos.....	Beauport.....	1,000 00	100 00
Power, P.....	Halifax.....	5,000 00	500 00
Parent, François.....	Beauport.....	500 00	50 00
Pâquet, Ignace, fils.....	St. Nicolas.....	500 00	50 00
Pâquet, Onézime.....	Beauport.....	100 00	10 00
Pâquet, David.....	do.....	200 00	20 00
Paradis, Charles.....	do.....	1,000 00	100 00
Parent, Sylvain.....	do.....	600 00	60 00
Parent, Alex.....	do.....	200 00	20 00
Pâquet, Edmond.....	Québec.....	100 00	10 00
Pâquet, J., père.....	do.....	2,000 00	200 00
Pâquet, L. A.....	St. Anne Lapocatière.....	200 00	20 00
Paré, H. A.....	Québec.....	500 00	25 00
Paris, Joseph.....	do.....	1,000 00	50 00
Poisson, Dr. F. J. I.....	St. Jean, Deschailions.....	1,000 00	100 00
Paré, Augustine.....	Québec.....	200 00	20 00
Pepin, F. X.....	Gentilly.....	500 00	50 00
Parent, Charles.....	Rimouski.....	500 00	25 00
Pelletier, J. B.....	Québec.....	200 00	20 00
Pâquin, Delphis.....	Deschambault.....	200 00	20 00
Patoine, Jean.....	Québec.....	500 00	50 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Poulin, Isidore.....	St. Sauveur.....	100 00	10 00
Pelletier, Cyriac.....	Québec.....	400 00	40 00
Piché, Dlle. M. A. P.....	St. Sauveur.....	1,000 00	100 00
Pozzer, John A.....	St. George, Beauce.....	500 00	50 00
Pitt, Dlle. Milburge.....	Ste. Marie, Beauce.....	500 00	50 00
Poirier, Joseph.....	St. Joseph, Beauce.....	500 00	50 00
Pozzer, David G.....	St. George, Beauce.....	1,000 00	100 00
Pozzer, Ethel.....	do.....	300 00	30 00
Pozzer, Hannah Gertrude.....	do.....	200 00	20 00
Pozzer, Mme Ann.....	do.....	200 00	10 00
Pâquet, A.....	do.....	600 00	30 00
Proulx, J. E.....	St. François, Beauce.....	1,000 00	50 00
Proulx, P. A.....	do.....	500 00	25 00
Paradis, F. P. A.....	St. Isidore.....	1,000 00	100 00
Pozzer, William M.....	St. George, Beauce.....	1,000 00	100 00
Paradis, Mme A. L.....	St. Isidore.....	300 00	30 00
Poulin, Rév. Louis.....	do.....	500 00	50 00
Pouliot, Joseph, No. 1.....	St. Jean, I. O.....	2,500 00	250 00
Pouliot Moïse.....	do.....	2,000 00	200 00
Pâquet, Jean.....	St. Henri.....	1,000 00	100 00
Pâquet, Rév. Benj.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Papillon, Jacques.....	do.....	100 00	10 00
Poupart A. et Cie.....	Montréal.....	100 00	5 00
Pinsonnault, A. C.....	do.....	10,000 00	1,000 00
Perreault, Jérémie.....	do.....	1,000 00	100 00
Papineau, J. G.....	do.....	500 00	50 00
Picard, O.....	Québec.....	2,000 00	200 00
Pâquin, Cyrille.....	Deschambault.....	1,000 00	100 00
Pâquet, Zotique.....	do.....	1,000 00	100 00
Pâquet, Thél.....	St. Cime, Kennebec.....	300 00	30 00
Poulin, Ephraïm.....	St. George, Beauce.....	500 00	25 00
Patton, W. A., fils.....	Montmagny.....	500 00	50 00
Pichette, Jean.....	Ste. Famille, I O.....	500 00	50 00
Pratt, John.....	Montréal.....	1,000 00	100 00
Parriseau, C. E.....	do.....	500 00	25 00
Piché, J. A.....	do.....	100 00	10 00
Proctor, Chas. D.....	do.....	1,000 00	100 00
Papineau, J. B.....	do.....	500 00	50 00
Pâquette, J. B.....	St. Roch de Richelieu.....	500 00	50 00
Proulx, Léandre.....	Sherbrooke.....	200 00	20 00
Patty, Wm.....	Toronto.....	1,000 00	100 00
Parmelee, J. P. S.....	Waterloo.....	200 00	20 00
Pâquet, E. H.....	Caticook.....	1,000 00	100 00
Picard, F. X.....	St. Ambroise.....	100 00	10 00
Pampalon, Thos.....	Québec.....	2,500 00	125 00
Patterson, James.....	Toronto.....	5,000 00	500 00
Pozzer, Mme D. G.....	St. George, Beauce.....	1,000 00	100 00
Proulx, Rév. M. G.....	Nicolet.....	200 00	20 00
Pâquet, Joseph.....	St. Jean, I. O.....	500 00	50 00
Proulx, Hon. J. B. G.....	Nicolet.....	1,000 00	100 00
Pouliot, A.....	Fraserville.....	1,000 00	100 00
Price, C. W.....	Kingston.....	2,500 00	250 00
Paradis, Hypolite.....	St. André.....	100 00	10 00
Proulx, Dlle. Cornélie.....	Nicolet.....	200 00	20 00
Paradis, Rév. O.....	Ste. Anne Lapocatière.....	500 00	50 00
Prince, Rév. J. O.....	St. Maurice.....	500 00	50 00
Potvin, Rév. H.....	St. Denis.....	100 00	10 00
Pelletier, Alphonse.....	Rivière Ouëlle.....	2,000 00	200 00
Pouliot, B.....	L'Islet.....	1,000 00	100 00
Paradis, Rév. F. J.....	St. Raphaël.....	200 00	20 00
Pouliot, Thos.....	L'Islet.....	1,000 00	100 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Proulx, Firmin H.	Ste. Anne de la Pérade	100 00	10 00
Pelletier, Elzéar	Fraserville	100 00	10 00
Poirier, F. L.	do	400 00	40 00
Pâquet, Fabien	Montmagny	500 00	25 00
Pelletier, T. P.	Trois Pistoles	1,000 00	100 00
Potvin, Octave	Québec	400 00	40 00
Poulin, Napoléon	Chateau Richer	1,500 00	150 00
Peel, Thomas	London	200 00	20 00
Poulin, Stanislas	Chateau Richer	600 00	60 00
Paré, F. M.	St. Joachim	200 00	20 00
Peters, Samuel	London	5,000 00	500 00
Pelletier, Emmanuel	St. Paschal	300 00	30 00
Plimsoll, John	Montréal	1,000 00	100 00
Plante, P.	St. Bernard	1,000 00	100 00
Pope, James C.	Charlottetown, I.P.E.	5,000 00	250 00
Pouliot, Elzéar	Fraserville	500 00	50 00
Palmer, Charles	Charlottetown	5,000 00	500 00
Portelance, Jean	Lotbinière	500 00	50 00
Pâquin, Mlle Léonie	Deschambault	100 00	10 00
Pelletier, J. N.	St. Pierre, Rivière du Sud	500 00	25 00
Patris, Louis	Beaumont	500 00	50 00
Pouliot, J. N.	Rimouski	500 00	50 00
Perreault, Louis et Cie	Montréal	5,000 00	500 00
Pelletier, B.	St. Laurent, I.O.	500 00	50 00
Porter, G. M.	St. Jean, N.B.	500 00	50 00
Pozzer, Mme Mary A.	Ste. Marie, Beauce	500 00	50 00
Pozzer, C. H., M.P.	St. George, Beauce	1,000 00	100 00
Quin, Mme W. H.	St. Jean, N.B.	5,000 00	500 00
Quirk, John	Charlottetown, I.P.E.	5,000 00	500 00
Roy, Cyrille	St. Valier	10,000 00	1,000 00
Roy, Ludger	do	5,000 00	500 00
Rosa, Joseph	Québec	3,000 00	300 00
Ryan, R.	Ottawa	5,000 00	500 00
Rousseau, M. C.	St. Michel	1,000 00	100 00
Roberge, Anselme	St. Cuthbert	1,000 00	100 00
Rousseau, Joseph C.	St. Michel	1,000 00	100 00
Richard, O.	Québec	1,000 00	50 00
Rochette, J.	do	2,000 00	100 00
Roy, François	Lévis	400 00	40 00
Rinfret, Dr. R. F.	Québec	1,000 00	100 00
Roy, Léon	Lévis	200 00	20 00
Renaud, J. B.	Québec	25,000 00	2,500 00
Ross, James G.	do	10,000 00	1,000 00
Rousseau, Benjamin	do	400 00	40 00
Ross, John	do	10,000 00	1,000 00
Roy, Mme A. F.	do	4,000 00	400 00
Robitaille et Picher	do	2,500 00	250 00
Roy, Guillaume	Beauport	500 00	50 00
Rochette, O.	Québec	2,000 00	200 00
Renaud, Norbert	St. Ambroise	1,000 00	100 00
Roncour, J. Alexis	Québec	2,000 00	100 00
Roy, Dr. L.	Lotbinière	200 00	20 00
Robin, Rév. Bazile	St. Antoine	500 00	50 00
Rechon, Mme veuve L. C. R.	Trois Pistoles	1,000 00	100 00
Richard, Hubert	Québec	500 00	50 00
Roussel, Prudent	do	600 00	60 00
Rousseau, Simeon	do	5,000 00	250 00
Remillard, Hazille	St. Valier	200 00	20 00
Roy, Jacques	St. Gervais	1,000 00	100 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts	\$ cts.
Roy, Mrs. Gauthier.....	St. Raphaël.....	300 00	30 00
Robitaille, Alfred.....	Ancienne Lorette.....	500 00	50 00
Roy, F. X.....	Montréal.....	1,000 00	100 00
Regan, Daniel.....	London.....	500 00	50 00
Rooney, P.....	Montréal.....	1,000 00	100 00
Robinson, George.....	London.....	5,000 00	500 00
Rodier, C. S., fils.....	Montréal.....	2,000 00	200 00
Ryan, M. P.....	do.....	1,000 00	100 00
Rees, D. et Cie.....	do.....	1,000 00	100 00
Rice, Walter.....	do.....	1,000 00	50 00
Rolland, S. L.-B.....	do.....	500 00	50 00
Rainville, H. F.....	do.....	1,000 00	100 00
Corpor. Episcopale Catholique Romaine.	Ottawa.....	5,000 00	500 00
Richardson, W. C.....	Québec.....	4,000 00	400 00
Ruel, Hospice.....	St. Charles.....	1,000 00	100 00
Roy, George.....	Québec.....	500 00	25 00
Roy, J. E.....	Ste. Claire.....	400 00	40 00
Roy, George.....	St. François, R. de Sud.....	2,000 00	200 00
Roy, Charles, F., M.P.P.....	Ste. Anne Lapocatière.....	500 00	50 00
Raney, James.....	Chemin Kennebec.....	500 00	50 00
Robertson, N.....	St. Jean, N.E.....	1,000 00	100 00
Roy, Godfroi.....	St. Michel.....	500 00	50 00
Raney, Mme Christiana.....	St. Joseph, Beauce.....	1,000 00	100 00
Ramsay, William.....	Toronto.....	5,000 00	500 00
Ruelland, Himiere.....	St. Michel.....	1,000 00	100 00
Rouleau, J. E.....	St. Barthélemi.....	500 00	50 00
Ray, Robert.....	Chemin Kennebec.....	500 00	50 00
Richard, Hon. Ls.....	Stanford.....	500 00	50 00
Roy, James.....	Chemin Kennebec.....	1,000 00	100 00
Raney, Alexander.....	do.....	500 00	50 00
Reid, C. P.....	Toronto.....	5,000 00	500 00
Rouleau, François.....	Ste. Claire.....	100 00	10 00
Robertson, C.....	Charlottetown, I.P.E.....	1,000 00	100 00
Roy, Gilbert B.....	St. Henri.....	2,500 00	250 00
Ross, John.....	Homer Lincoln Co.....	25,000 00	2,500 00
Royer, Fred.....	St. Charles.....	1,000 00	100 00
Ruelland, Sauter.....	St. Michel.....	1,000 00	100 00
Roy, L. N.....	St. Valier.....	200 00	20 00
Roy, Mlle Leda.....	do.....	400 00	40 00
Roy, Elzéar.....	do.....	500 00	50 00
Roy, Mlle M. D.....	do.....	1,200 00	120 00
Rousseau, Rév. L.....	Montmagny.....	1,000 00	100 00
Ruel, Ed., en fidéi-commis.....	St. Charles.....	100 00	10 00
Roy, A. et Cie.....	Montréal.....	1,000 00	100 00
Rooney et Dolan.....	do.....	1,000 00	100 00
Robertson, James.....	do.....	1,000 00	100 00
Roy, Mlle Eugénie.....	St. Valier.....	400 00	40 00
Rocheport, Antoine.....	do.....	2,000 00	200 00
Racine, Alph.....	Montréal.....	100 00	10 00
Roy, Hon. P. E.....	St. Pie.....	1,000 00	100 00
Roy, Amédée.....	do.....	2,000 00	200 00
Rioux, G. E.....	Sherbrooke.....	1,000 00	50 00
Richardson, G. A.....	Stanstead.....	100 00	10 00
Robinson, L. R.....	do.....	100 00	10 00
Ruel, E.....	St. Charles.....	1,000 00	100 00
Rioux, Mme Jonas, veuve.....	St. Simon.....	500 00	50 00
Routier, Maxime.....	Ste. Foy.....	100 00	10 00
Routier, Alph.....	do.....	500 00	50 00
Routier, F. X.....	do.....	600 00	60 00
Routier, L. A.....	do.....	400 00	40 00
Ruelland, François.....	St. Michel.....	500 00	50 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Roy, Rév. Clovis .....	St. Alexandre.....	100 00	10 00
Richard, Rév. Charles S. ....	Château Richer.....	200 00	10 00
Rhéaume, Geo .....	do .....	2,000 00	200 00
Renouf, Cyprien.....	Trois Pistoles.....	500 00	50 00
Richard, Luc.....	St. Paschal .....	1,000 00	100 00
Richard, Geo.....	do .....	200 00	20 00
Rogers, Benj.....	Charlottetown, I.P.E. ....	1,000 00	100 00
Rouillard, M., aîné.....	St. Gervais.....	500 00	50 00
Rouillard, M., fils.....	do .....	500 00	50 00
Roy, Fred.....	St. Valier.....	500 00	50 00
Rioux, Eloi.....	Trois Pistoles.....	1,000 00	100 00
Robertson, John F.....	Charlottetown, I.P.E. ....	5,000 00	500 00
Richard, Octave .....	Cap St. Ignace.....	1,000 00	100 00
Routh, F. A., en fidéli-commis.....	Montréal.....	2,000 00	200 00
Roberge, Ignace, fils.....	St. Laurent, I.O.....	500 00	50 00
Robillard, Ulysse .....	Beaubarnois.....	2,000 00	200 00
Roberge, Mlle C.....	St. Laurent, I.O.....	2,000 00	200 00
Ruel, Miss Delp.....	do .....	500 00	50 00
Robillard, G.....	Montréal.....	500 00	50 00
Rushton Rév. Jos.....	St. Jean, N.B.....	100 00	10 00
Rousseau, Cleophas.....	Québec.....	500 00	50 00
Rainsford, Henry, fils.....	St. Jean, N. B.....	1,000 00	100 00
Rudge, Henry .....	St. Stephen, N.B.....	500 00	25 00
Robinson, Col. John.....	St. Jean, N. B.....	2,500 00	250 00
Ross Brothers.....	do .....	500 00	50 00
Rainsford, A. J. fils .....	do .....	4,000 00	400 00
Roy, Emile .....	Ste. Claire.....	1,000 00	100 00
Ring, Zeb.....	St. Jean, N.B.....	5,000 00	500 00
Roy, Mme. C. R.....	Chemin Kennebec .....	300 00	30 00
Sylvain, Joseph.....	Québec.....	2,000 00	200 00
Soucy, X.....	Beauport.....	100 00	5 00
Simard, H. O.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Shehyn, Joseph.....	do .....	2,000 00	200 00
Sharples, Honorable John.....	do .....	10,000 00	1,000 00
Séminaire de Québec.....	do .....	1,000 00	100 00
Simard, F.....	do .....	500 00	50 00
St. Pierre, F.....	do .....	500 00	50 00
Samson, Edward.....	St. Joseph de Lévis.....	2,000 00	200 00
Shea, Timothy.....	Québec.....	1,300 00	130 00
Shea, James.....	do .....	1,000 00	100 00
Simard, Henry.....	St. Victor de Tring .....	100 00	5 00
Suzor, Cyr. T.....	Québec.....	500 00	50 00
St. Charles, F. X.....	Montréal.....	1,000 00	100 00
Stuart, Charles.....	do .....	800 00	80 00
Scholes, F.....	do .....	2,500 00	250 00
Sincennes, J. F.....	do .....	1,900 00	100 00
Stewart, A. B.....	do .....	1,000 00	100 00
Semple, J. H.....	do .....	1,000 00	50 00
Simpson, James.....	do .....	1,000 00	100 00
Shannon, A. et Cie.....	do .....	1,000 00	50 00
Simmons, Geo.....	St. Jean, P.Q.....	100 00	10 00
Sauvage, Cléophas .....	do .....	100 00	10 00
Scott, James.....	Toronto.....	5,000 00	500 00
Sheridan, Thomas .....	St. Jean, P.Q.....	1,000 00	50 00
Seale, Thomas.....	Kingston.....	1,000 00	100 00
Sarrasin, L.....	St. Hyacinthe.....	1,000 00	100 00
Smith, Honorable Frank.....	Toronto.....	5,000 00	500 00
Sharples, Mme. John, fils.....	Québec.....	2,000 00	200 00
Sanford, W. E.....	Hamilton.....	5,000 00	340 00
Shepherd, R. W.....	Montréal.....	5,000 00	250 00

## LISTE DES ACTIONNAIRES. — Suite.

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Surveyer, L. J. A.	Montréal.	1,000	00	100	00
St. Bernard Société.	Charlottetown, I.P.E.	1,000	00	100	00
St. Jacques, Charles.	St. Denis.	1,500	00	150	00
St. Michel, Charles, en fidéi-commis.	Québec.	2,500	00	250	00
St. Germain, D. P.	Sherbrooke.	500	00	50	00
St. Michel, Charles, en fidéi-commis.	Québec.	2,500	00	250	00
Sarrasin, A. F.	Waterloo.	500	00	25	00
Schroder, James.	Kingston.	4,000	00	400	00
Shallow, F. D.	St. Jean, P.Q.	500	00	50	00
Sleeper, Mlle Cecil.	Coaticook.	100	00	10	00
Spoor, M.	Kingston.	1,000	00	100	00
Simard, Vincent.	Ste. Anne de Beaupré.	1,000	00	100	00
Shenk, Jacques.	Beaumont.	1,000	00	100	00
Sterling, David.	Halifax, N.E.	5,000	00	500	00
Sleeper, E. L.	Coaticook.	100	00	10	00
Schroder, Mme. A.	Kingston.	1,000	00	100	00
Savoie, F. J.	Warwick.	500	00	50	00
Sirois, C.	St. André.	200	00	20	00
St. Cyr, S. F.	Berthier (en haut).	500	00	25	00
Souci, Eli.	St. Paschal.	1,000	00	100	00
St. Jacques, R.	St. Hyacinthe.	1,000	00	100	00
St. Germain, E. A.	Sherbrooke.	200	00	10	00
Simard, Louis.	Château Richer.	3,000	00	300	00
Samson, Étienne.	Lévis.	1,000	00	100	00
St. Cyr, Louis.	St. Justin.	500	00	50	00
St. Pierre, Octave.	L'Islet.	500	00	50	00
Sheppard, H. W.	Montréal.	5,000	00	500	00
St. Pierre, Mlle. E.	L'Islet.	100	00	10	00
Sirois, H. J.	Cacouna.	200	00	20	00
Skillen, M. A.	Lévis.	500	00	25	00
Sevigny, Amable.	St. Justin.	500	00	50	00
Simons, J. H.	Lévis.	500	00	25	00
Soly, P. L.	Montréal.	100	00	5	00
Schmouth, J. D.	Ste. Anne de la Pérade.	1,000	00	100	00
Simard, Vital.	St. Jean, I.O.	500	00	50	00
Steben, Louis.	Montreal.	100	00	10	00
Saucier, Antoine.	Maskinongé.	1,000	00	100	00
Sylvestre, J. M.P.	St. Liboire.	500	00	50	00
Sylvestre, P. S.	St. Barthelemi.	500	00	50	00
Thibeaudeau, Misael.	Québec.	400	00	40	00
Thibault, Onézime.	Ste. Claire.	500	00	50	00
Thivierge, Rev. P. N.	St. Bonaventure.	500	00	50	00
Taschereau, L. E.	Québec.	1,000	00	100	00
Tanguay, Michel.	St. Charles de Bellechasse.	2,000	00	100	00
Trudel, Rév. Charles.	St. François R. du Sud.	1,000	00	100	00
Tremblay, N. P.	Québec.	100	00	10	00
Thompson, Codville et Cie.	do.	500	00	50	00
Thibeaudeau, Hon J.	do.	4,000	00	400	00
Turgeon, Joseph.	St. Isidore.	20	00	20	00
Turgeon, Charles.	do.	1,500	00	150	00
Turgeon, Dama-c.	Beaumont.	500	00	50	00
Turgeon, Adélar.	do.	500	00	50	00
Terreault, Mme. C. veuve.	Québec.	1,000	00	100	00
Turcotte, Nazaire.	do.	1,000	00	100	00
Turcotte, A. J.	do.	500	00	25	00
Tétu, Cirice.	Québec.	10,000	00	1,000	00
Tanguay, Louis.	do.	1,000	00	100	00
Taché, Jules.	do.	100	00	5	00
Tétu, Rev. H. D.	do.	500	00	50	00
Turgeon, Louis.	do.	400	00	40	00



LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent
		\$ cts.	\$ cts.
Taschereau, Mlle Caroline.....	Ste. Marie, Beauce .....	800 00	80 00
Taschereau, Thomas J.....	do .....	2,000 00	200 00
Turgeon, L. P. H.....	Beaumont .....	1,000 00	100 00
Thériault, Urbain .....	St. Vital .....	1,000 00	100 00
Tétu, Mlle Henriette P .....	St. Anselme .....	2,000 00	200 00
Turgeon, Mme. F. Jos.....	do .....	500 00	25 00
Tétu, Rév. H. D.....	St. Roch des Aulnets.....	1,000 00	100 00
Turgeon, Jean .....	St. Bernard.....	1,000 00	100 00
Tiffin, Thomas .....	Montréal .....	5,000 00	500 00
Tétu, E. J .....	Sherbrooke .....	500 00	25 00
Tanguay, Magloire .....	Québec.....	500 00	25 00
Trudel, Flavien .....	do .....	2,000 00	200 00
Turcotte, Albert .....	Gentilly .....	500 00	50 00
Théberge, Marc .....	Ste. Marie, Beauce .....	200 00	20 00
Thibaudeau, T .....	do .....	1,000 00	100 00
Trépannier, Frs .....	St. Valier .....	1,000 00	100 00
Trépannier, Mlle M.....	do .....	500 00	50 00
Tétu, Prudent.....	St. Thomas.....	1,000 00	100 00
Turgeon, J. O.....	Montréal .....	1,000 00	50 00
Thurber, A.....	do .....	500 00	25 00
Thériault, V .....	do .....	100 00	10 00
Trudel, P. O .....	St. Tite .....	1,000 00	100 00
Trudel, Théophile.....	St. Prosper.....	100 00	10 00
Tremblay, Rémi.....	Sherbrooke.....	100 00	10 00
Tétu, Ludger .....	Rivière Ouelle.....	1,000 00	100 00
Turgeon, Damase, fils.....	Beaumont .....	1,000 00	100 00
Thomson, Wm .....	Toronto .....	1,000 00	100 00
Trudel, Jos. cadet.....	St. Prosper.....	300 00	30 00
Tozer, R. S .....	Québec .....	500 00	50 00
Trudel, Alfred .....	St. Prosper.....	500 00	50 00
Tozer, W. A .....	Québec .....	500 00	50 00
Tétu, Mlle Hartemise.....	St. Jean Port Joli.....	200 00	20 00
Tétu, Vital .....	Québec .....	1,000 00	100 00
Taché, Mlle Amanda .....	Kamouraska .....	100 00	10 00
Thomson, J .....	Kingston .....	3,000 00	300 00
Tétu, Romuald .....	St. Thomas.....	500 00	50 00
Talbot, J. B.....	Berthier (en bas) .....	200 00	20 00
Triganne, L. J. O.....	Plessisville.....	1,800 00	180 00
Tétu, Edouard, fils.....	St. Thomas.....	200 00	20 00
Talbot, Augustin .....	Montmagny.....	1,000 00	100 00
Talbot, Solv.....	St. Pierre, R. du Sud.....	1,000 00	100 00
Taylor, E. H.....	Cap Blanc .....	2,000 00	200 00
Tailon, Charles.....	Château Richer .....	1,000 00	100 00
Tremblay Onésime .....	do .....	500 00	50 00
Thibault, Damase.....	L'Islet.....	3,000 00	360 00
Tétu, George.....	Trois Saumons.....	1,000 00	100 00
Tanguay, George.....	St. Gervais.....	500 00	50 00
Théberge, G.....	Ste. Marie, Beauce.....	500 00	50 00
Talbot, J. A.....	Trois Pistoles .....	500 00	50 00
Telfer, Andrew .....	Toronto .....	1,000 00	100 00
Tétu, Mlle Nath.....	St. Thomas .....	400 00	20 00
Talbot, Barnabé .....	St. Gervais.....	2,000 00	200 00
Triganne, P. O.....	Plessisville.....	200 00	20 00
Tupin, F. X.....	Trois-Rivières.....	500 00	50 00
Thomson, Joshua.....	Lévis.....	1,000 00	100 00
Tanguay, George.....	Québec.....	1,000 00	100 00
Turgeon, Frs .....	St. Anselme.....	500 00	25 00
Thibault, Chs .....	Montréal .....	2,000 00	200 00
Théberge, G. A.....	St. Marie, Beauce.....	200 00	20 00
Turcotte, Louis.....	St. Henri.....	200 00	10 00
Syndics Collège St. Dunstan.....	Charlottetown, I.P.E.....	2,000 00	200 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.		Payé en argent.	
		\$	cts.	\$	cts.
Tucker, James.....	Québec.....	300	00	30	00
Taché Louis.....	St. Hyacinthe.....	1,000	00	100	00
Thériault, Michel.....	Québec.....	500	00	50	00
Todd, Frank.....	St. Etienne, N.B.....	500	00	50	00
Todd, Chas. F.....	do.....	500	00	50	00
Tuck, W. H.....	St. Jean, N. B.....	5,000	00	500	00
Turcotte, J. U.....	Montréal.....	100	00	10	00
Todd, H. F.....	St. Etienne, N.-B.....	500	00	50	00
Trudel, Ernest.....	St. Geneviève, P.Q.....	100	00	10	00
Turgeon, Napoléon.....	St. Claire.....	3,000	00	300	00
Tessier, Cyrille, N P.....	Québec.....	2,000	00	200	00
Trudel, Ambroise.....	St. Michel.....	1,000	00	100	00
Turcotte, Jules.....	Montréal.....	100	00	10	00
Théberge, Mlle D.....	St. Anselme.....	1,000	00	100	00
Vallee, J. S.....	St. Thomas.....	200	00	20	00
Vaughan, Wm.....	St. Jean, N.B.....	100	00	10	00
Vézina, Etienne.....	Cap. St. Ignace.....	300	00	30	00
Villeneuve, Rev. J. B.....	St. Victor de Tring.....	300	00	30	00
Vézina, A. N. N. P.....	St. Anne, Beauport.....	1,000	00	100	00
Vézina, Urbain.....	St. Valier.....	1,000	00	100	00
Vaillancourt, Lazare.....	St. Arsene.....	200	00	20	00
Voisard, Edouard.....	Maskinongé.....	200	00	20	00
Valin, P. V.....	Québec.....	5,000	00	500	00
Verreault, P. G.....	St. Jean, Port Joli.....	900	00	90	00
Vezina, Honoré.....	St. Sauveur.....	1,000	00	100	00
Vachon, Moïse.....	Beauport.....	1,000	00	50	00
Vezina, Louis.....	St. Sauveur.....	1,000	00	50	00
Verge, Dr. C. A.....	Québec.....	2,200	00	220	00
Verret, Jacques.....	Charlebourg.....	500	00	25	00
Vadeboncoeur, Edouard.....	Québec.....	500	00	50	00
Vallière, Célestin.....	do.....	500	00	50	00
Valyer, J. B.....	do.....	1,000	00	100	00
Varin, G. A.....	do.....	100	00	10	00
Verret, Prosper.....	do.....	500	00	25	00
Verret, Joseph.....	do.....	4,000	00	400	00
Veilleux, J. H.....	Gentilly.....	500	00	50	00
Vincent, Phillippe.....	St. Ambroise.....	100	00	10	00
Vézina, Evariste.....	Québec.....	200	00	20	00
Vézina, Zephirin.....	St. Joseph, Beauce.....	1,000	00	100	00
Vien, Phillippe, fidéi-commis.....	Beaumont.....	500	00	50	00
Vézina, Elzéar.....	St. Joseph, Beauce.....	1,000	00	100	00
Voyer, Henri.....	Stanford.....	500	00	50	00
Vanderheyden, A.....	St. George.....	400	00	20	00
Veulleux, Augustin.....	St. Hénédine.....	1,000	00	100	00
Villeneuve, Isidore.....	Beauport.....	500	00	50	00
Valois, Jude.....	Montréal.....	1,000	00	50	00
Villeneuve, Ferd.....	St. Romuald.....	1,000	00	100	00
Valiquet, Dr. J. B.....	Farnham Ouest.....	300	00	30	00
Vachon, J. A.....	Montréal.....	100	00	10	00
Vézina, F. M.....	Verchères.....	200	00	20	00
Vandandaigne, A. G.....	Longueuil.....	1,000	00	50	00
Woodley, J. O. J.....	Québec.....	2,000	00	100	00
Workman, Wm.....	Montréal.....	1,000	00	100	00
Wilson, Paterson et Cie.....	do.....	1,000	00	100	00
Whitehead et Fisk.....	do.....	1,000	00	100	00
Workman, Thomas.....	do.....	5,000	00	500	00
Wight, R. H.....	St. Jean, N.B.....	100	00	5	00
White, Wm.....	Sherbrooke.....	500	00	50	00
Wherry, Mme Mary Ann Shee.....	Québec.....	1,000	00	100	00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Wilson, Alexander.....	Chemin de Kennebec.....	1,000 00	100 00
Wainwright, William.....	Montréal.....	500 00	50 00
Walls, Thomas.....	Toronto.....	5,000 00	500 00
Walker, Alexander.....	Montréal.....	1,000 00	100 00
Worthington, James.....	Kimouski.....	1,000 00	100 00
Walker, Robert.....	Toronto.....	5,000 00	500 00
Walsh, Richard.....	Portneuf.....	500 00	25 00
Waterbury, Wm.....	St. Stephen, N.B.....	1,000 00	100 00
Wall, G. S.....	do.....	100 00	10 00
Wilmot, E. H.....	St. Jean, N.B.....	10,000 00	1,000 00
Walsh, L. J.....	Québec.....	400 00	20 00
Woolsey, Mme Dion.....	do.....	2,000 00	200 00
Young, McNaughton et Cie.....	Montréal.....	1,000 00	50 00
Yorke, C. A.....	St. Jean, N.B.....	1,000 00	100 00
Zingerlé, Joseph.....	Québec.....	500 00	25 00
		\$2,105,700 00	\$200,095 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant non-payé.
		\$ cts.
Aubertin, N.....	Montréal.....	100 00
Arcand, D.....	Québec.....	200 00
Amiot, Louis.....	do.....	2,500 00
Auld, Jos.....	do.....	1,000 00
Aubé, Céline.....	St. Gervais.....	200 00
Audit, P. N.....	St. Malachie.....	1,000 00
Anctil, Ed.....	Québec.....	1,000 00
Angé, C. L.....	Rivière du-Loup (en haut).....	500 00
Allard, J. B.....	Stansfold.....	500 00
Boucher, J. M.....	St. Anne.....	1,000 00
Brunelle, E. D.....	Rimouski.....	1,000 00
Bertrand, L. A.....	Ile Verte.....	1,000 00
Belleau, Rev. S.....	St. Croix.....	200 00
Brewster, E. E.....	Montréal.....	200 00
Bénard, B.....	do.....	200 00
Bourguignon, J.....	St. Jean, P. Q.....	100 00
Barbeau, Jos.....	St. Hyacinthe.....	100 00
Belleau, Jacques.....	Québec.....	500 00
Belleau, Gabriel.....	St. Ambroise.....	100 00
Brousseau, N.....	do.....	100 00
Bélanger, F. X.....	St. Michel.....	500 00
Bernier, Rose.....	Montmagny.....	400 00
Bernache, N.....	St. Thomas.....	200 00
Breton, N.....	St. Valier.....	1,000 00
Boucher, Jos.....	do.....	200 00
Boudreau, J.....	do.....	200 00
Bernard, F. X.....	St. Raphaël.....	500 00
Bussière, A. G.....	St. George.....	500 00
Blais, Ignace.....	St. Claire.....	500 00
Boucher, Jean.....	do.....	2,000-00
Blouin, C. et Co.....	Lévis.....	500 00
Binet, Louis.....	Beauport.....	500 00
Blouin, P. G.....	St. Jean, I. O.....	500 00
Boivin, L. J., en fidéicommiss.....	St. Romuald.....	1,000 00
Boulangier, J. A.....	Rimouski.....	500 00
Bézeau, J. M.....	St. Antoine.....	1,000 00
Bernier, Rév. A.....	St. Emélie.....	500 00
Bernier, Zéphirin.....	do.....	200 00
Beaudet, Damase.....	St. Louis.....	500 00
Bolduc, Honoré.....	St. Claire.....	1,000 00
Brassard, H.....	Chicoutimi.....	200 00
Baker, Sarford.....	Belleville.....	10,000 00
Bauer, John.....	Toronto.....	1,000 00
Billey, Hector.....	Gentilly.....	500 00
Beauchesne, L.....	do.....	500 00
Bédard, J. A.....	Trois-Rivières.....	300 00
Bergeron, Louis.....	Batiscan.....	100 00
Bigelow et Hagle.....	Toronto.....	5,000 00
Cartier, L. D.....	Sorel.....	500 00
Chenevert, J. A.....	do.....	100 00
Cabana, H. C.....	Sherbrooke.....	1,000 00
Clark, E.....	do.....	1,000 00
Cochrane, Hon. H. H.....	Compton.....	1,000 00
Chagrin, G. H.....	Coaticook.....	100 00
Convey, Wm.....	Québec.....	1,000 00
Chartré, Z.....	do.....	500 00
Cantin, Narc.....	do.....	5,500 00
Collette, H.....	St. Basile.....	1,000 00
Coulo be, D. O.....	St. Thomas, Montmagny.....	100 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant non-payé.
		\$ cts.
Collin, Jacques .....	St. Thomas, Montmagny .....	800 00
Collin, Narc .....	do .....	300 00
Chabot, Julien .....	Lévis .....	1,000 00
Catellier, Théo .....	St. Valier .....	100 00
Carbonneau, O. ....	Berthier (en bas) .....	200 00
Corriveau, J. B. ....	St. Anselme .....	500 00
Côté, Jean .....	Ste. Malachie .....	1,000 00
Cullan, Jas. ....	St. Colomban .....	2,000 00
Chaperin, S. ....	Lévis .....	300 00
Charlebois, J. A. ....	Québec .....	500 00
Carrier, O. ....	St. Henri .....	500 00
Côté, Théo .....	Bic. ....	400 00
Chamberland, W. ....	do .....	400 00
Chamberland, E. A. ....	do .....	400 00
Côté, Elzéar .....	Ste. Luce .....	1,000 00
Côté, A. H. ....	Lévis .....	1,000 00
Carson, Robert .....	Kingston .....	1,000 00
Carter, R. C. ....	do .....	1,000 00
Close, P. G. ....	Toronto .....	5,000 00
Derome, F. M. ....	Rimouski .....	300 00
Dubé, Benj. ....	Trois Pistoles .....	500 00
D'Amour, A. ....	do .....	1,000 00
Dumontier, T. ....	Lévis .....	1,000 00
Dastous, L. J. ....	Rimouski .....	200 00
Dion, Louis .....	St. Joseph .....	500 00
Dion, François .....	do .....	200 00
Drouin, Louis .....	do .....	500 00
Dagneau et Vallée .....	Lévis .....	1,000 00
Dutresne, H. R. ....	Trois-Rivières .....	500 00
Duckett, R. J. ....	Montréal .....	100 00
Dorion, V. P. W. ....	do .....	1,000 00
Dumouchel, J. A. ....	do .....	200 00
Dagenais, A. ....	do .....	2,000 00
Dupré, Ding .....	Côteau St. Louis .....	100 00
Dessert, Ernest .....	Sorel .....	500 00
Des Rivières, F. G. ....	Stanbridge .....	1,000 00
Duping et Duping .....	Sherbrooke .....	1,000 00
Dubriole, S. P. ....	Acton Vale .....	500 00
De Beaumont, R. C. ....	Québec .....	200 00
Duchesnay, H. J. ....	St. Marie, Beauce .....	1,000 00
Drolet, G. Jos. ....	St. Ambroise .....	200 00
Drolet, J. B. M. ....	St. Geneviève .....	500 00
Drolet, Rév. M. ....	St. Michel .....	300 00
Dion, Mlle E. L. ....	St. Thomas .....	500 00
Dion, Rév. E. O. ....	St. Hédéine .....	500 00
Des Rosier, Etienne .....	St. Raphaël .....	500 00
Dallaire, Etienne .....	Silvery .....	400 00
Dawson, Thomas .....	He Wolfe .....	1,000 00
Dumontier, Flavien .....	St. Barthélémi .....	400 00
Dutresne, Ephrem .....	Trois-Rivières .....	1,600 00
Desilets, Pierre .....	Nicolet .....	300 00
Dean, James .....	London .....	1,000 00
Donoghue, D. ....	Kingston .....	1,000 00
Ethier, E. L. ....	Montréal .....	1,000 00
Edgar, D. ....	Toronto .....	5,000 00
Forest, A. ....	Montréal .....	100 00
Frison, P. ....	Côteau St. Louis .....	500 00
Frost, D. J. ....	Waterloo .....	500 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant non-payé.
		\$ cts.
Fournier, Eugène .....	Montmagny.....	1,000 00
Fortin, Belmie .....	St. François, Beauce .....	200 00
Fortier, J. B. ....	Ste. Claire .....	1,000 00
Fortier, Jean .....	do .....	500 00
Fournier, Thomas.....	Québec .....	500 00
Filion, Phileas.....	St. Laurent, J.O.....	500 00
Frénette, A.....	Portneuf .....	500 00
Fréchette, L. ....	St. Thomas.....	500 00
Fréchette, M. A. A.....	do .....	200 00
Fraser, A.....	Riv Ouelle .....	200 00
Fortier, R.....	St. Alexandre.....	1,000 00
Filteau, J. H.....	St. Louis.....	300 00
Fortier, Narcisse.....	Beauport .....	100 00
Girard, H.....	Montréal .....	1,000 00
Galipeau, Jos.....	do .....	100 00
Gagnon, Thos.....	do .....	100 00
Guévremont, P.....	Sorel .....	100 00
Gill, Chs.....	do .....	1,000 00
Gélinas, Chs.....	do .....	500 00
Goulet, L. J. E.....	St. Jean-Baptiste de Rouville.....	2,000 00
Gingras, Louis.....	Québec.....	400 00
Guay, P. M.....	St. Romuald.....	500 00
Gagnon, F. X.....	St. Raphaël.....	300 00
Gagnon, F.....	St. François.....	1,500 00
Gingras, C. E.....	Québec.....	500 00
Giblin, Jos.....	do .....	500 00
Garon, Jos.....	Rimouski.....	200 00
Gauvreau, L. R.....	Bic.....	100 00
Gauvreau, Rcv. A.....	St. Nicholas.....	500 00
Gingras, Narcisse .....	do .....	200 00
Grenier, Dr.....	St. Louis .....	200 00
Germain, A. F.....	do .....	500 00
Grenier, Alp.....	Beauport .....	500 00
Grenier, Jos.....	do .....	300 00
Giroux, David.....	do .....	1,000 00
Giroux, Honoré.....	do .....	1,100 00
Grenier, J. B.....	do .....	1,000 00
Grenier, Hilaire.....	do .....	200 00
Grenier, Nap.....	do .....	300 00
Grenier, J. T.....	do .....	1,000 00
Giroux, M.....	do .....	100 00
Hawson, J. B.....	Montréal .....	1,000 00
Hughes G. A.....	do .....	500 00
Hamilton et Papineau.....	do .....	500 00
Hogue, Elie.....	do .....	400 00
Hogue, Magloire.....	do .....	100 00
Huot, Jean .....	L'Ange Gardien.....	200 00
Hudon et Cie., P.....	Rimouski.....	500 00
Heath, A. W.....	Ile Verte.....	200 00
Hardy, J. O.....	Beauport .....	400 00
Hughes Frères.....	Toronto.....	2,000 00
Héroux, Jos.....	Yamachiche.....	1,000 00
Hamelin, Ed.....	St. Didier.....	500 00
Hessian, S. R.....	Stratford.....	5,000 00
Joly, P.....	Montréal .....	1,000 00
Ibbotson, E. M.....	Sherbrooke .....	500 00
Irvine, Honorable Geo.....	Québec.....	500 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant non-payé.
Kendrell, A. W.....	Compton .....	\$ cts. 500 00-
Lambert, P., fils.....	St. Nicholas .....	500 00-
Lambert, Pierre.....	do .....	1,000 00-
Ladrière, Rév. A.....	Ile Verte.....	200 00
Lachance, Pierre.....	St. Jean, I.O.....	500 00
Leclerc, Théo.....	St. Laurent, I.O.....	1,000 00
Leclerc, Théo.....	Québec.....	400 00-
Lemieux, F. X.....	Lévis.....	500 00
Labadie et Levasseur .....	do .....	500 00-
Lefebvre, Lazare.....	St. Antoine.....	500 00
Lajoie, L. J. A.....	Montréal.....	1,000 00
Leduc, Joël.....	do .....	1,000 00
Leclerc, Geo.....	do .....	1,000 00-
Lamoureux, L.....	do .....	100 00
Leduc, Jos.....	Côteau St. Louis.....	100 00-
Larivière, Jos.....	St. Hyacinthe.....	400 00
Lafrenière, A.....	Sorel.....	200 00
Lalande, Nap.....	Mélocheville.....	1,000 00
Larue, Dr., Thos.....	Compton .....	1,000 00
LeBlanc, Rév. J. O.....	do .....	100 00
Labbé, J. O.....	Québec.....	500 00
Lacroix, André.....	St. Romuald.....	200 00
Lépine, Germain.....	Québec.....	1,000 00
Laroche, Wm. A. L.....	St. Michel.....	500 00
Laroche, Edmond.....	do .....	500 00-
Lavergne, P.....	St. François, Rivière du Sud .....	200 00
Landry, A. P. R.....	do do .....	1,000 00
Lambert, Naz.....	St. Joseph, Beauce.....	500 00-
Lemieux, Mlle. E.....	Moulines de la Chaudière.....	500 00
Lesage, C. A. J.....	Ste. Claire.....	200 00
Langlois, Jos.....	Sillery.....	1,000 00
Laliberté, Frs.....	St. Jean, I. O.....	2,000 00
Lemelin, J. B.....	St. François, I.O.....	5,000 00-
Lemay, Isaac.....	Ste. Croix.....	500 00
Lachance, Pierre.....	Beaumont.....	1,000 00-
Lortie, Jean.....	Canardière.....	2,000 00
Lewis, Jas.....	Belleville.....	10,000 00-
Lord, L. A.....	Yamachiche.....	1,600 00-
Ladebouche, R.....	do .....	500 00-
Lemay, Louis, fils.....	St. Paulin.....	100 00
Lemay, N.....	Trois-Rivières.....	200 00
L'Heureux, Dr. L.....	St. Didace.....	500 00-
Leveillé, Hypolite.....	Batiscan.....	100 00-
Marchand, Louis.....	Montréal.....	500 00-
Mayrand, A.....	St. Hyacinthe.....	1,000 00
Martin, F.....	St. Hilaire.....	1,000 00-
Mignault, Dr.....	St. Denis.....	500 00
Marmette, E. A.....	Montmagny.....	200 00-
Murphy, Dan.....	St. Anselme.....	500 00
Métivier, Elz.....	St. Des Buchland.....	1,000 00-
Marceau, E. H.....	St. Henri.....	500 00
Marquis, Bazil.....	St. Famille, I.O.....	2,000 00-
Mercier, Frs.....	Ste Anne, Bout de L'Île.....	2,000 00
Martin, Mlle. A.....	Rimouski.....	2,000 00-
Méthot, L.....	Cap St. Ignace.....	10,000 00
Martin, J. A.....	Rimouski.....	1,000 00
Morin, Charles, M.D.....	St. Nicolas.....	500 00
Mayrand, Ant.....	Nicolet.....	1,000 00
Marchildon, J. H.....	Batiscan.....	500 00-

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant non-payé.
		\$ cts.
Marion, Rév., M. D.....	Champlain.....	200 00
Mingaye, W. R.....	Kingston.....	2,000 00
MacAuley, W. J.....	Winnipeg.....	2,500 00
McRossie, Wm.....	Kingston.....	1,000 00
McGaw et Winnett.....	Toronto.....	2,000 00
McRae et Cie., W. R.....	Kingston.....	1,000 00
Muckelston, James.....	do.....	1,000 00
McCrosen, Thos.....	Toronto.....	1,000 00
Nautelle, F.....	Montréal.....	500 00
Noble, Isaac.....	Kingston.....	1,000 00
O'Brien, Jno.....	Stanford.....	500 00
Oliver, J. H.....	Québec.....	1,000 00
Papillon, Ferd.....	Montréal.....	200 00
Prévost, Z.....	do.....	100 00
Pelletier, Jos.....	do.....	200 00
Papineau, J. B. fils.....	do.....	200 00
Pagnurlo, C.....	St. Hyacinthe.....	300 00
Pomeroiy, B.....	Compton.....	1,000 00
Phaneuf, C. D.....	St. Damase.....	500 00
Postras, Jos.....	Québec.....	8,000 00
Peverley, J., fils.....	do.....	1,000 00
Pelletier, E.....	St. Romuald.....	1,000 00
Proulx, Dr. J. P. P.....	Ste. Marie, Beauce.....	500 00
Proulx, Mdle C.....	do.....	200 00
Proulx, Mdle A.....	do.....	200 00
Plante, A. O. D.....	Québec.....	1,000 00
Prémont, Jos.....	Ste. Famille, I.O.....	1,000 00
Parent, Paul.....	Beauport.....	500 00
Pâquet, P.....	St. Jean, I.O.....	1,000 00
Pelletier, Rémi.....	St. Laurent, I.O.....	1,000 00
Pelletier, P.....	Bic.....	200 00
Pâquet, Ben.....	St. Nicholas.....	500 00
Parent, Alexis.....	Beauport.....	200 00
Pichette, J. E., fils.....	Rivière-du-Loup (en haut).....	500 00
Postras, G.....	Warwick.....	500 00
Power, W. et Cie.....	Kingston.....	1,000 00
Pense, E. B.....	do.....	1,000 00
Quinn, T. A.....	Longue Pointe.....	1,000 00
Riopelle, F. X.....	Montréal.....	100 00
Royal, Hon. Jos.....	Manitoba.....	1,000 00
Richard, M.....	St. Denis.....	500 00
Richard, Jean.....	Québec.....	500 00
Roberge, L. H.....	St. Romuald.....	500 00
Richard, Grégoire.....	Portneuf.....	500 00
Roy, Anaclet.....	St. Valier.....	1,000 00
Roy, Stanislas.....	do.....	500 00
Roy, Elie.....	do.....	500 00
Robertson, H. H.....	Montmagny.....	1,000 00
Roy, Thos.....	St. Gervais.....	500 00
Rousseau, M.....	Ste. Malachie.....	500 00
Roy, J. P.....	St. Anselme.....	500 00
Rousseau, J., fils.....	Trois Pistoles.....	500 00
Rouleau, Dr. E. H.....	Rimouski.....	200 00
Roy, Eusèbe.....	Ste. Claire.....	1,000 00
Ross, W. G.....	St. Nicholas.....	2,000 00
Robert, Pierre.....	Beauport.....	1,000 00



LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant non-payé.
		\$ cts.
Regnier, Félix .....	St. Paulin .....	200 00
Stevenson, A. A. ....	Montréal .....	500 00
St. Jean, F. G. ....	St. Jean, P. Q. ....	500 00
Sampson, R. ....	Québec .....	1,000 00
Sampson, R. ....	do .....	1,000 00
Scott, Jas. G. ....	Montmagny .....	2,000 00
Sylvain, Geo. ....	Bic .....	2,000 00
Simpson, J. ....	Bowmanville .....	2,500 00
Sovereign, S. J. ....	Hamilton .....	400 00
Stoney, Thomas .....	Stratford .....	5,000 00
Shannon, Jas. ....	Kingston .....	1,000 00
Trudel, F. X. A. ....	Montréal .....	1,000 00
Trudel, E. H. ....	do .....	1,000 00
Thibault, Chas. ....	do .....	1,000 00
Tourville, Ls. ....	do .....	1,000 00
Turcotte, Mme. E. D. ....	Québec .....	100 00
Talbot, J. B., fils. ....	Berthier (en bas) .....	900 00
Thiberge, Amb. ....	Ste. Malachie .....	1,000 00
Thompson, F. X. ....	Lévis .....	1,000 00
Taillon, Chas. ....	Château-Richer .....	500 00
Teriault, Edmond .....	Rimouski .....	100 00
Talbot et Dionne .....	do .....	1,000 00
Têtu, F. A. ....	Fraserville .....	100 00
Turner, John. ....	Toronto .....	1,000 00
Tremblay, P. P. ....	St. Anne de la Pérade .....	1,000 00
Trudel, Olivier. ....	Trois-Rivières .....	500 00
Urbain, Rév. V. ....	St. Antoine .....	500 00
Wattier, George. ....	Montréal .....	100 00
Woodward, A. J. ....	Sherbrooke .....	500 00
Woodward, J. R. ....	do .....	500 00
Williams, B. ....	London .....	5,000 00

## ACTIF.

Effets et bons.	Valeur au pair.	Valeur courante.	
<b>Débitures de la corporation de Québec.....</b>	<b>No. 1 \$10,000 00</b>	<b>\$10,000 00</b>	
do do do .....	2 10,000 00	10,000 00	
do do do .....	3 5,000 00	5,000 00	
<b>Débitures consolidées de la corporat. de Québec</b>			
<b>Certificat 13.....</b>	<b>No. 89 1,000 00</b>	<b>1,000 00</b>	
do .....	90 1,000 00	1,000 00	
do .....	91 1,000 00	1,000 00	
do .....	92 1,000 00	1,000 00	
do .....	93 1,000 00	1,000 00	
<b>Certificat 14.....</b>	<b>94 1,000 00</b>	<b>1,000 00</b>	
do .....	95 1,000 00	1,000 00	
do .....	96 1,000 00	1,000 00	
do .....	97 1,000 00	1,000 00	
do .....	98 1,000 00	1,000 00	
do .....	99 1,000 00	1,000 00	
do .....	100 1,000 00	1,000 00	
do .....	101 1,000 00	1,000 00	
<b>Certificat 19.....</b>	<b>..... 1,000 00</b>	<b>1,000 00</b>	
<b>Bons de la corporation de Québec.....</b>	<b>4 5,000 00</b>	<b>5,000 00</b>	
do .....	5 5,000 00	5,000 00	
do .....	6 1,000 00	1,000 00	
<b>Bons de la cité de Kingston .....</b>	<b>2 à \$500 00</b>	<b>1,000 00</b>	<b>880 00</b>
do .....	19 à 1,000 00	19,000 00	16,720 00
<b>Bons de la cité d'Ottawa .....</b>	<b>22 à 500 00</b>	<b>12,000 00</b>	<b>11,405 00</b>
<b>Bons de la cité de Toronto .....</b>	<b>1 à 200 00</b>	<b>200 00</b>	<b>192 00</b>
do .....	1 à 198 08	198 08	190 08
do .....	2 à 400 00	800 00	768 00
do .....	3 à 1,000 00	3,000 00	2,880 00
<b>Bons de la ville de Belleville.....</b>	<b>2 à 500 00</b>	<b>1,000 00</b>	<b>920 00</b>
do .....	9 à 1,000 00	9,000 00	8,280 00
do .....	4 à 2,000 00	8,000 00	7,360 00
	<b>104,198 08</b>	<b>99,595 0 8</b>	<b>99,595 08</b>
<b>Déposé chez le Receveur-Général :—</b>			
Banque Union .....	100 parts 10,000 00	9,000 00	
La Banque Nationale .....	71 " 3,550 00	3,780 75	
Banque des Marchands.....	200 " 20,000 00	18,800 00	
Banque de la Cité.....	100 " 10,000 00	9,800 00	
Banque d'Échange.....	100 " 10,000 00	9,250 00	
La Banque du Peuple.....	200 " 10,000 00	9,300 00	
Banque de Québec.....	100 " 10,000 00	10,700 00	
Banque Molson.....	154 " 7,700 00	8,080 75	
	<b>81,250 00</b>	<b>78,711 50</b>	<b>78,711 50</b>
<b>Total des effets, valeur au pair et courante, porté à la valeur courante.....</b>	<b>185,448 08</b>	<b>178,306 58</b>	<b>178,306 58</b>
<b>En caisse au bureau central.....</b>			
<b>Argent appartenant à la compagnie, déposé aux banques :—</b>			
Banque Union, Québec.....		41,374 18	
Royale Canadienne, Toronto.....		4,272 00	
Maritime, St. Jean, N.B.....		1,200 00	
Union, Charlottetown, I.P.E.....		1,000 00	
Amérique Britannique du Nord, Hamilton.....		1,000 00	
Des Marchands, Kingston .....		27 76	
<b>Total .....</b>		<b>954 58</b>	
<b>Intérêt accru et non-payé, sur effets non compris dans la valeur courante</b>		<b>48,873 94</b>	
<b>Balances aux mains des agents.....</b>		<b>10,755 82</b>	
<b>Mobilier de bureau, garnitures au bureau central, succursales et agences, salamandres, cartes, plans, etc., etc.....</b>		<b>12,760 03</b>	
<b>Dettes dues par la compagnie, garanties.....</b>		<b>2,699 10</b>	

Dépenses préliminaires d'organisation, y compris livres, papeterie et impression reপরস্টেঁ, et devant être retranchées en deux ans...	22,720 94
Montant total de tout l'actif de la compagnie.....	277,390 34
Montant devant être déduit sur l'actif ci-dessus pour les dépenses préliminaires à être retranchées en deux ans.....	22,720 94
Total de l'actif.....	<u>\$254,669 40</u>

## PASSIF.

Montant des pertes réclamées, mais non établies.....	\$2,263 40
Montant des pertes contestées, y compris intérêt, frais et dépenses savoir :—	
En cour.....	3,941 00
Non en cour.....	1,470 00
Montant total des réclamations pour pertes.....	\$7,674 40
Réserve de ré-assurance pour tous les risques existants sur le feu en Canada.....	85,047 10
Fonds de ré-assurance dans le département des assurances sur la vie..	1,000 00
Total du passif, excepté le capital.....	<u>\$93,721 50</u>

## REVENU.

*Pour les risques du feu*

Total des primes reçues en argent.....	\$203,166 40
Moins ré-assurance, rabais, diminutions, etc.....	20,157 19
Montant net en argent reçu pour primes.....	\$183,009 21
Reçu pour intérêt sur bons.....	4,572 33
“    “ et dividendes provenant de toutes autres sources....	7,088 77
Total.....	<u>\$194,670 31</u>
Reçu pour versements à compte du capital .....	83,750 00
Revenu total en argent.....	<u>\$278,420 31</u>

## DÉPENSES.

*Pour risques sur le feu.*

Montant payé pour pertes survenues durant l'année.....	[\$55,797 31]
Moins—effets sauvés et sauvetage.....	\$ 80 55
Montant reçu pour ré-assurances d'autres compagnies.....	862 02
	<u>\$942 57</u>
Montant total net payé durant l'année pour pertes par le feu .....	54,854 74
Payé ou alloué pour commission ou courtage.....	36,737 81
Salaires, honoraires, et toutes autres dépenses pour les employés... }	
Tous autres paiements et dépenses, y compris les dépenses d'organi- sation.....	56,785 90
Dépenses totales en argent.....	<u>148,378 45</u>

## RISQUES ET PRIMES.

*Risques sur le feu en Canada.*

	No.	Montant.	Primes.
Polices en force à la date du dernier rapport.....	584	\$2,124,620 00	\$21,918 86
Prises durant l'année (nouvelles).....	10,358	18,831,527 00	193,928 80
Prises durant l'année (renouvelées).....	286	874,595 00	9,237 60
<b>Total.....</b>	<b>11,228</b>	<b>21,830,742 00</b>	<b>225,085 20</b>
<b>A déduire les polices retranchées comme périmées et renouvelées</b>	<b>1,596</b>	<b>4,331,212 00</b>	<b>31,309 15</b>
<b>Total en force à la fin de l'année.....</b>	<b>9,632</b>	<b>17,499,530 00</b>	<b>193,776 05</b>
<b>Moins—ré-assurances.....</b>	<b>257</b>	<b>903,460 32</b>	<b>10,766 84</b>
<b>Total net en force le 31 décembre 1875.....</b>	<b>9,632</b>	<b>16,596,069 68</b>	<b>183,009 21</b>

OBSERVATION.—Ces chiffres comprennent le montant des primes non échues sur des obligations de 2½ millions libérant d'autres compagnies en vertu d'arrangements récents.

Signé et assermenté le 7 février 1876, par

J. B. RENAUD,  
CRAWFORD LINDSAY.

## LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "WESTERN."

RAPPORT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1875.

*Président*—HON. JOHN McMURRICH.*Secrétaire*—FRED. G. C. LOVELACE. | *Directeur-gérant*—BERNARD HALDAN.*Bureau Principal*—Toronto, Ont.

(Organisée ou incorporée, 1851; Opérations commencées en Canada, 1851.)

	CAPITAL.	\$	cts.
Montant du capital autorisé et souscrit.....		800,000	00
Montant versé en argent.....		391,712	41

## LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Roger, W. M., Rév.....	Ashburn.....	7,000 00	3,500 00
Gowan, J. R.....	Barrie.....	4,800 00	2,400 00
Lount, G. T.....	do.....	1,200 00	600 00
Seels, Jno. H.....	do.....	1,960 00	980 00
Wilkinson, Jno.....	do.....	4,000 00	2,000 00
Grant, Hector.....	Beaverton.....	1,200 00	600 00
Wills, Thos.....	Belleville.....	5,640 00	2,820 00
Pipe, Wm., succession de.....	Berlin.....	520 00	260 00
Davidson, George.....	do.....	480 00	180 48
Simpson, Hon. John.....	Bowmanville.....	3,200 00	1,600 00
Falconbridge, J. K.....	Bradford.....	360 00	180 00
Forster, Wm.....	Brampton.....	1,960 00	980 00
Wilkes, A. J.....	Bramford.....	1,320 00	660 00
Horne, George.....	Cannington.....	2,240 00	1,120 00
Edwards, Richard.....	do.....	11,360 00	5,680 00
McLeod, Geo.....	Charlottetown, I.P.E.....	960 00	480 00
Magrath, T W.....	Clifton.....	3,200 00	1,600 00
Harris, A. B.....	Credit.....	3,360 00	1,680 00
Harris, Mm. E.....	do.....	400 00	200 00
Harris, Anne S.....	do.....	1,000 00	500 00
Harris, Lucy L.....	do.....	200 00	100 00
Cameron, Rév. J.Y.....	Drummondville.....	2,720 00	1,360 00
Mathieson, Geo.....	do.....	80 00	40 00
McBean, Rév. J. A. F.....	do.....	4,000 00	2,000 00
Northey, Major F. V.....	Angleterre.....	1,920 00	960 00
Gordon, Wm.....	Fulton.....	120 00	48 00
Elliott, George.....	Guelph.....	8,000 00	4,000 00
Leitch, Mme M.....	do.....	2,640 00	1,320 00
Macdonald, Isabella.....	do.....	1,960 00	980 00
Fletcher, Rév. D. H.....	Hamilton.....	2,000 00	1,000 00
Hammond, H. C.....	do.....	800 00	400 00
Rothwell, John, succession de.....	Ingersoll.....	280 00	140 00
Wonham, H. S.....	do.....	240 00	120 00
Sutton, Mary E.....	Inverhuron.....	4,240 00	2,120 00
Kirkpatrick, Rév. F. W.....	Kingston.....	800 00	400 00
Kirkpatrick, M. E.....	do.....	800 00	400 00
McAllister, Alex.....	do.....	16,000 00	8,000 00
Evans, Ephraim.....	London.....	800 00	400 00
Pyper, George A. (en fidéi-commis).....	Manilla.....	8,240 00	4,120 00
Rathbun, E. W. (en fidéi-commis).....	Mill Point.....	320 00	160 00
do do.....	do.....	320 00	160 00
Rathbun, F. G.....	do.....	480 00	240 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ c's.	\$ cts.
Rathbun, Prunella.....	Mill Point.....	400 00	200 00
Gault, M. H. ....	Montréal.....	52,000 00	26,000 00
McPherson, R. D.....	do.....	4,000 00	2,000 00
Steadman, M.....	do.....	360 00	180 00
Caldwell, J. B.....	Newmarket.....	800 00	400 00
Lindsay, J. et J. T. B.....	Newtonbrook.....	1,840 00	920 00
Campbell, Daniel.....	New-York.....	1,600 00	800 00
Fitzgerald, Wm.....	do.....	200 00	80 00
Keeler, Maria H.....	do.....	520 00	260 00
Hindhaugh, A. L.....	Oswego.....	160 00	80 00
Laird, Rév. J. G.....	Owen Sound.....	800 00	400 00
Dewar, John T.....	Port Hope.....	2,000 00	1,000 00
Paterson, Rév. C. W.....	do.....	840 00	420 00
Sands, Arch.....	do.....	200 00	86 00
Dumble, Thos.....	do.....	3,200 00	1,600 00
Scott, Mme. Jessie.....	Québec.....	240 00	120 00
Chester, George.....	Scarboro'.....	1,600 00	800 00
Perry, Mme. E.....	Schombrook.....	1,000 00	500 00
Ranney, H. R.....	St. Jean, N.B.....	2,640 00	1,120 00
Anderson, R. G., succession de.....	Toronto.....	800 00	400 00
Anderson, Wm.....	do.....	3,920 00	1,960 00
Allen, Rév. Daniel.....	do.....	960 00	480 00
Arthurs, Wm.....	do.....	640 00	240 27
Austin et Bethune.....	do.....	6,000 00	3,000 00
Alexander et Stark.....	do.....	1,800 00	900 00
Barnhart, Noah.....	do.....	4,000 00	2,000 00
Beaty, Robt.....	do.....	12,960 00	6,480 00
Bell, Thos., succession de.....	do.....	800 00	400 00
Bowes, J. G., succession de.....	do.....	800 00	181 41
Brown, R. S.....	do.....	800 00	400 00
Barclay, Rév. J.....	do.....	1,960 00	980 00
Bilton, Wm., succession de.....	do.....	360 00	180 00
Beard, J. G.....	do.....	4,280 00	642 97
Brodie, J. L.....	do.....	800 00	400 00
Burns, John.....	do.....	2,000 00	1,000 00
Barber, R., fils.....	do.....	520 00	260 00
Baines, C. C.....	do.....	520 00	260 00
Baines, W. J.....	do.....	520 00	260 00
Beaty, John W.....	do.....	880 00	440 00
Beaty, Mlle E. E.....	do.....	320 00	160 00
Beaty, Mme. S.....	do.....	1,600 00	800 00
Cameron, Arch.....	do.....	9,000 00	4,500 00
Carroll, John.....	do.....	800 00	400 00
Cockburn, G. R. R.....	do.....	4,000 00	2,000 00
Cooch, A. C.....	do.....	3,720 00	1,860 00
Campbell, Arch.....	do.....	3,720 00	1,860 00
Canadian Bank of Commerce.....	do.....	2,240 00	1,120 00
City Bank of Montreal.....	do.....	1,000 00	500 00
Duggan, George.....	do.....	800 00	400 00
Duggan, John, succession de.....	do.....	360 00	180 00
Duckett, Charles.....	do.....	1,200 00	600 00
Durie et Green.....	do.....	800 00	400 00
Ellerby, Rév. Thomas.....	do.....	1,520 00	760 00
Fiskin, John.....	do.....	10,880 00	5,440 00
Fisher, David.....	do.....	800 00	400 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
Fulton, A. T.....	Toronto.....	12,800 00	6,400 00
Fuller, V. E.....	do.....	4,040 00	774 68
Fulton, John, M.D.....	do.....	5,960 00	2,980 00
Foster, Wm. A.....	do.....	1,360 00	680 00
Forster, J. W. L.....	do.....	400 00	200 00
Furniss, E. L.....	do.....	1,080 00	540 00
Gilmor, les Delle.....	do.....	4,000 00	2,000 00
Guggisburg, Dora L.....	do.....	800 00	400 00
Gooderham, Wm., fils.....	do.....	4,000 00	2,000 00
Gooderham, Wm., fils, en fidéicommis.....	do.....	16,000 00	8,000 00
Gilmor, Mme Jessie K.....	do.....	6,400 00	3,200 00
Gilmor, Robert.....	do.....	2,640 00	1,320 00
Henderson, Alex.....	do.....	4,800 00	2,400 00
Howland, W. P., Hon.....	do.....	800 00	400 00
Hobson, E.....	do.....	2,000 00	1,000 00
Hobson, E. J.....	do.....	2,000 00	1,000 00
Howarth, John.....	do.....	12,800 00	6,400 00
Blain, Mme E.....	do.....	7,200 00	3,600 00
Haldan, B.....	do.....	9,400 00	4,700 00
Hodder, Dr. E. M.....	do.....	800 00	400 00
Holiwell, Mme M. J. H.....	do.....	4,880 00	2,440 00
Hime, Baines et Cie.....	do.....	80 00	40 00
Jacks, Joseph.....	do.....	5,520 00	2,760 00
Jones, Rév. Wm.....	do.....	400 00	200 00
Kirkpatrick, J., succession.....	do.....	800 00	387 00
Kersteman, Wm., jun.....	do.....	1,400 00	700 00
Kerr, John.....	do.....	800 00	400 00
Lailey, Thomas.....	do.....	800 00	400 00
Lepper, Arthur.....	do.....	4,000 00	2,000 00
Lee, Joseph, succession.....	do.....	800 00	300 38
Lee et Cameron, (en fidéicommis).....	do.....	400 00	200 00
L. et C., Cie. d'agences et d'emprunt.....	do.....	2,400 00	1,200 00
Lockie, J. S., (en fidéicommis).....	do.....	16,400 00	4,261 61
Laidlaw, D., succession.....	do.....	1,400 00	700 00
Lumsden, Mary A.....	do.....	2,400 00	1,200 00
Morrison, Angus.....	do.....	2,000 00	924 26
Magrath, Charles.....	do.....	10,400 00	5,200 00
Magrath, Wm.....	do.....	800 00	400 00
Magrath, James, succession.....	do.....	800 00	400 00
Michie, James.....	do.....	26,480 00	13,240 00
Miller, R. S., succession.....	do.....	320 00	128 00
Manning, Alex.....	do.....	21,920 00	10,330 52
Murray, George.....	do.....	9,640 00	4,820 00
Maughan, John, fils.....	do.....	800 00	334 65
Merison, John.....	do.....	5,320 00	2,660 00
Muttlebury, Geo. A.....	do.....	1,040 00	520 00
Mathews, John.....	do.....	3,200 00	1,600 00
McMurrich, Hon. John.....	do.....	29,040 00	14,520 00
McMurrich, W. B.....	do.....	800 00	400 00
McMurrich, George.....	do.....	800 00	400 00
Macdonnell, W. J.....	do.....	80 00	40 00
Macdonald, John.....	do.....	1,600 00	800 00
McBean, John.....	do.....	16,000 00	8,000 00

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des actionnaires.	Payé en argent.
		\$ cts.	\$ cts.
McCord, A. T., aîné.....	Toronto.....	1,040 00	520 00
McLachlin, H., en fidéicommis.....	do.....	720 00	360 00
do do.....	do.....	720 00	360 00
McCracken, Thos.....	do.....	1,200 00	600 00
McDonald, J. A.....	do.....	2,000 00	1,000 00
Noverre, J. H.....	do.....	1,930 00	980 00
Osler et Moss.....	do.....	320 00	155 63
Paterson, Peter.....	do.....	6,440 00	3,220 00
Price, George.....	do.....	800 00	400 00
Pyper, Mlle. M.....	do.....	2,760 00	1,380 00
Playfair, John S.....	do.....	13,040 00	6,520 00
do do en fidéicommis.....	do.....	2,400 00	1,200 00
Postlethwaite, C. W.....	do.....	2,400 00	1,200 00
Pellat et Osler.....	do.....	1,480 00	740 00
Pears, George.....	do.....	4,000 00	2,000 00
Ratray, Alex.....	do.....	1,600 00	800 00
Rowell, Henry.....	do.....	1,600 00	800 00
Robinson, Christopher.....	do.....	1,600 00	800 00
Rutherford, E. H.....	do.....	2,640 00	1,320 00
Robins, Henry.....	do.....	320 00	160 00
Ridout, P. F.....	do.....	120 00	60 00
Rae, G. M.....	do.....	4,040 00	2,020 00
Spruell, Samuel.....	do.....	800 00	400 00
Scobie, Hugh, succession.....	do.....	4,000 00	2,000 00
Sinclair, Jas.....	do.....	520 00	260 00
Smith, A. M.....	do.....	8,000 00	4,000 00
Smith, L. W.....	do.....	14,000 00	7,000 00
Smith, Mme. M. E.....	do.....	4,000 00	2,000 00
Scott, Jas.....	do.....	20,000 00	10,000 00
Shaw, D. F.....	do.....	680 00	276 55
Stewart, F. J.....	do.....	8,800 00	4,400 00
Stewart, F. J., en fidéicommis.....	do.....	200 00	100 00
Saunders, B.....	do.....	5,320 00	2,660 00
Strachan, Margaret A.....	do.....	1,880 00	940 00
Spragge, E. W.....	do.....	280 00	140 00
Talbot, M., succession.....	do.....	200 00	80 00
Taylor, Samuel.....	do.....	10,120 00	5,060 00
Thompson, Robert.....	do.....	4,800 00	2,400 00
Turner, John.....	do.....	15,440 00	7,720 00
Timms, John.....	do.....	2,000 00	1,000 00
Turner, R. C.....	do.....	1,000 00	500 00
Toronto Savings Bank.....	do.....	68,760 00	34,380 00
Wallis, T. G., succession.....	do.....	800 00	400 00
Walker, Robert.....	do.....	480 00	240 00
Webb, Thos.....	do.....	800 00	400 00
Browne, Jas. et P.....	do.....	5,600 00	2,800 00
Bleasdel, W. H.....	Trenton.....	2,000 00	1,000 00
Farewell, W. J.....	Marine des E.-U.....	1,920 00	960 00
Gould, Joseph.....	Uxbridge.....	1,600 00	800 00
McGillivray, George.....	Whitby.....	520 00	260 00



LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant des souscriptions.	Payé en argent.
Fothergill, succession .....	Whitby.....	\$ cts. 400 00	\$ cts. 200 00
Landon, W. H.....	Woodstock.....	1,600 00	800 00
Hinde, Geo. J.....	Yorkville.....	11,880 00	5,940 00
		<u>800,000 00</u>	<u>391,712 41</u>

## ACTIF.

Biens-fonds, édifices pour le bureau de la compagnie et lot, Toronto..	\$21,763	15-
Prêts garantis par bons et morts-gages sur lesquels il n'y a pas plus d'un an d'intérêt de dû, constit. une première hyp. sur biens-fonds...	72,651	73-
Intérêt accru et non-payé sur ces prêts.....	9,909	36-

*Effets et bons possédés par la Compagnie.*

	Val. au pair.	Val. courante.
Banque de Commerce du Canada.....	\$61,850 00	\$73,910 75
"    Ontario.....	12,000 00	12,840 00
"    Royale Canadienne.....	25,000 00	23,500 00
Société de construction Impériale.....	41,800 00	43,054 00

*Débitures.*

Ville de Barrie.....	20,000 00	19,200 00
Township de Howick.....	3,500 00	3,325 00
Cité de Hamilton.....	6,980 00	6,980 00
Ville de Lindsay.....	3,500 00	3,360 00
Comté de Middlesex.....	4,000 00	3,920 00
Village d'Orillia.....	12,500 00	12,000 00
Ville de Owen Sound.....	2,500 00	2,400 00
do    do.....	3,000 00	2,880 00
do    do.....	10,000 00	9,600 00
do    do.....	6,500 00	6,240 00
Village de Port Perry.....	6,000 00	5,760 00
Township de St. Vincent.....	2,400 00	2,304 00
Ville de Stratford.....	12,880 00	12,364 80
do    Strathroy.....	30,000 00	28,800 00
Cité de Toronto.....	11,193 34	10,633 68
do.....	2,000 00	1,900 00
do.....	1,700 00	1,615 00
do.....	16,000 00	15,200 00
do.....	7,000 00	6,650 00
Village de Uxbridge.....	10,000 00	9,600 00
Ville de Whitby.....	32,500 00	31,200 00
do    do.....	1,250 00	1,200 00
do    Windsor.....	2,000 00	1,920 00
Province de Québec, £20,000 sterling.....	95,822 23	95,822 23
Bons des Etats-Unis.....	276,000 00	329,233 75

\* Valeur totale au pair et courante, portée à la val. cour. ... 719,875 57 777,413 21

\$777,413 21

## Argent appartenant à la compagnie déposé dans—

Banque de Commerce du Canada.....	\$59,208 42
Harper et Goadby, agents pour la Banque de Commerce du Canada, N.-Y.....	12,527 00
Corn Exchange National Bank, Chicago.....	21,618 04
Farmers and Mechanics National Bank, Buffalo.....	5,076 95

Total.....	98,430 41
Balances aux mains des agents.....	44,844 38
Effets à recevoir possédés par la compagnie.....	37,685 89
Pompe marine à vapeur et câble.....	3,730 17
Divers autres comptes.....	19,926 26

Total de l'actif de la compagnie..... \$1,086,354 56

\* Sur les sûretés énumérées ci-haut, \$777,413.21, les suivantes sont gardées comme dépôt spécial ainsi qu'il suit :

Débitures municipales déposées chez le Receveur-Général à Ottawa.....	\$59,700 00
Bons de Québec déposés chez le Surintendant des assurances, Albany, N.-Y.....	95,822 23
Bons des Etats-Unis déposés chez le Surintendant des assurances, Albany, N.-Y.....	156,000 00
Bons des Etats-Unis déposés chez le Surintendant des assurances, Columbus, Ohio.....	100,000 00

Les trois derniers dépôts effectués pour la sûreté des détenteurs de polices aux Etats-Unis.

## PASSIF EN CANADA.

Pertes non réclamées, mais non établies—sur le feu.....	\$ 7,670 52	
do do navigation intérieure .....	13,838 40	
do do océanique .....	5,000 00	
Total.....	\$26,508 92	
Pertes par le feu contestées en cour.....	8,500 00	
<b>Total des réclamations pour pertes .....</b>		<b>\$35,008 92</b>
Réserve de ré-assurance existants pour les risques du feu.....	\$119,082 98	
do do navig. intérieure .....	6,002 32	
do do océaniques .....	968 00	
<b>Réserve totale de ré-assurance .....</b>		<b>\$126,053 30</b>
Dividendes déclarés et dus, mais non payés.....	1,176 71	
do do mais non encore dus .....	29,213 13	
<b>Total du passif en Canada .....</b>		<b>\$191,452 06</b>

## PASSIF EN PAYS ÉTRANGERS.

Montant des pertes réclamées, mais non établies—sur le feu....	\$24,240 47
Valeur des ré-assurances par le feu non expirées.....	\$191,635 41
“ “ sur les risques de la navigation intérieure.....	1,778 00
Réserve de ré-assurances pour tous les risques du feu existants.....	193,413 41
Commissions dues aux agents sur les primes non perçues.....	7,908 10
<b>Total du passif en pays étrangers.....</b>	<b>\$225,561 98</b>
<b>Total du passif excepté le capital-actions.....</b>	<b>\$417,014 04</b>
Versement en argent et billets.....	391,712 41
Surplus, en sus du capital-actions.....	277,628 11

## REVENU.

	En Canada.	En pays étrangers.
<i>Pour les risques sur le feu.</i>		
Total des recettes pour primes.....	\$287,013 50	\$380,557 83
Moins—ré-assurances, rabais, diminution et retour des primes .....	34,658 39	31,928 12
<b>Montant net en argent reçu pour primes.....</b>	<b>\$252,355 11</b>	<b>\$348,629 71</b>
Effets et billets reçus pendant l'année pour primes et restant à payer \$188 17.		
<i>Risques sur la navigation intérieure.</i>		
Total des primes reçues en argent:.....	\$17,185 84	\$36,216 92
Total en arg. reçu sur effets ou billets acceptés pour primes.	84,841 62	12,125 64
<b>Total en argent reçu pour primes .....</b>	<b>\$102,027 46</b>	<b>\$48,342 56</b>
Moins—ré-insurances, rabais, diminution et retour des primes.....	20,612 13	5,648 86
<b>Montant net en argent reçu pour primes .....</b>	<b>\$81,415 33</b>	<b>\$42,693 70</b>
Effets et billets reçus pendant l'année pour primes et restant à payer, \$35,672 81.		
<i>Pour les risques de la navigation océanique.</i>		
Total des primes reçues en argent.....	\$14,724 70	.....
Total en arg. reçu sur effets et billets acceptés pour primes.	1,888 61	.....
<b>Total des recettes pour primes.....</b>	<b>\$16,613 31</b>	.....

	En Canada.	En pays étrangers.	
A déduire—ré-assurance, rabais, diminution et retour des primes.....	4,660 61	.....	
Montant net en argent pour primes.....	<u>\$11,952 70</u>	.....	
Effets et billets reçus pendant l'année pour primes et restant à payer \$1,824 91.			
Montant net en argent reçu pour primes.....	\$345,723 14	391,323 41	
Montant net en argent reçu pour primes.....			\$737,046 55
Reçu pour intérêt sur bons et morts-gages, et dividendes sur les parts et tous autres effets.....			58,181 30
Total.....			<u>\$795,227 85</u>
Reçu pour versement à compte du capital.....			51,601 40
Revenu total en argent.....			<u><u>\$846,829 25</u></u>

## DÉPENSES.

<i>Pour les risques sur le feu.</i>	En Canada.	En pays étrangers.	
Montant net payé durant l'année pour pertes survenues les années précédentes.....	<u>\$9,070 25</u>	<u>\$7,200 00</u>	
Montant payé pour pertes survenues pendant l'année.....	140,110 32	112,080 99	
A déduire effets sauvés et sauvetage.....	\$2,047 24.		
Aussi le montant reçu pour ré-assurances.....	\$3,326 04.		
Total des déductions (reporté).....	778 04	4,595 24	
Montant net payé durant l'année pour ces pertes.....	<u>\$139,332 28</u>	<u>\$107,485 75</u>	
Montant net durant l'année pour pertes par le feu.....	<u>\$148,402 53</u>	<u>\$114,685 75</u>	

*Pour les risques sur la navigation intérieure.*

Montant net payé pendant l'année pour pertes survenues les années précédentes, lesquelles pertes furent estimées dans le dernier rapport, \$4,868 28.....	4,868 28		
Montant payé pour pertes survenues pendant l'année.....	25,443 86	59,580 10	
Moins le montant reçu pour ré-assurances.....	12,316 12		
Montant net payé pendant l'année pour ces pertes.....	<u>13,127 74</u>	<u>59,580 10</u>	
Montant net payé pendant l'année pour pertes de la navigation intérieure.....	<u>\$17,996 02</u>	<u>\$59,580 10</u>	

Montant net payé dur. l'année pour pertes par le feu et navigat. intérieure, savoir:—

En Canada.....	\$166,398 55		
En pays étrangers.....		174,265 85	
Total.....			\$340,664 40
Montant net payé durant l'année sur la navigation océanique.....			3,833 55
Montant des dividendes payés durant l'année, à 15 pour cent.....			57,313 31
Payé ou alloué pour commission, ou courtage.....			91,609 23
Payé pour salaires, honoraires, et tous autres déboursés des employés.			17,461 91
Payé pour taxes, dépenses générales, etc.....			51,241 32
Dépenses totales en argent.....			<u><u>\$562,123 72</u></u>

*Risques et primes.*

	En Canada.		En d'autres pays.		Total de tous les pays.	
	Montant.	Primes.	Montant.	Primes.	Montant.	Primes.
(1.) RISQUES SUR LE FEU.	\$	\$ cts.	\$	\$ cts.	\$	\$ cts.
Total des polices en force à la date du dernier rapport.....	14,647,508	101,619 64	8,977,347	135,131 50	23,624,855	236,751 14
Prises durant l'année—nouvelles, 22,382 ; renouvelées, 7,188.....	23,796,364	287,201 67	34,615,149	419,232 59	58,411,513	706,434 26
Total.....	38,443,872	388,821 31	43,592,496	554,364 09	82,036,368	943,185 40
A déduire périmées.....	16,224,367	146,697 82	15,436,467	180,297 28	31,660,834	326,995 10
Total en fc. à la fin de l'an., 25,642	22,219,505	242,123 49	28,156,029	374,066 81	50,375,534	616,190 30
A déduire ré-assurance.....	890,293	11,331 49	.....	.....	890,293	11,331 49
Total net en f. au 31 d., 1875, 25,642	21,329,212	230,792 00	28,156,029	374,066 81	49,485,241	604,858 81

## (2.) RISQUES SUR LA NAVIGATION INTÉRIEURE.

Total des polices en force à la date du dernier rapport.....	427,818	11,032 60	61,000	4,162 50	488,818	15,195 10
Prises durant l'année, 3,045.....	3,181,327	76,359 15	6,878,034	56,279 28	10,059,361	132,638 43
Total.....	3,609,145	87,391 75	6,939,034	60,441 78	10,548,179	147,833 53
Celles qui sont retranchées comme périmées, 2,965.....	3,368,561	73,221 41	6,885,734	56,885 78	10,254,295	130,107 19
Total en force à la fin de l'an., 80.	240,584	14,170 34	53,300	3,556 00	293,884	17,726 34
A déduire ré-assurance.....	42,400	2,165 70	.....	.....	42,400	2,165 70
Total net en fo. au 31 dé., 1875, 80	198,184	12,004 64	53,300	3,556 00	251,484	15,560 64

(3) *Risques sur la navigation océanique*

Total des polices en force à la date du dernier rapport—aucun.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Prises durant l'année, 1,281.....	1,023,286	21,629 10	.....	.....	1,023,286	21,629 10
A déduire périmées.....	1,011,186	20,661 10	.....	.....	1,011,186	20,661 10
Total net en force, 31 déc., 1875, 6	12,100	968 00	.....	.....	12,100	968 00

Nombre total des polices.....	25,728
Nombre total net en force.....	\$49,748,825 00
Montant total des primes sur ces polices.....	621,387 45

Signé et assermenté le 31 janvier 1876, par

J. McMURRICH,

*Président.*

FRED LOVELACE,

*Secrétaire.*

RISQUES SUR LE FEU EN CANADA.  
Relevé pour l'année 1875.

	Recettes net en argent pour primes.	Nombre de nouvelles polices y compris les polices renouvelées.	Montant total de ces dites polices.	Montant net en risque à date.	Montant net payé pour pertes.	Réclamations non liquidées.	
						Non contestées.	Contestées.
	\$	No.	\$	\$	\$	\$	
<i>Compagnies Canadiennes.</i>							
Agricultural Mutual.....	60,333	12,984	12,079,428	33,376,748	59,423	10,413	3,292
British America.....	184,799	Pas de rapport	18,583,483	16,346,820	125,435	11,876	7,224
Agricole du Canada.....	131,639	14,838	14,922,419	22,505,357	63,437	Aucune.	Aucune.
Citizens'.....	129,893	4,963	13,692,748	11,042,299	62,632	1,900	do
Isolated Risk.....	81,091	10,366	9,531,257	16,842,857	44,546	3,743	do
SAgricole d'Ottawa.....	7,947	1,799	1,673,070	1,656,770	280	Aucune.	do
16Provinciale.....	217,213	11,294	13,252,966	15,436,719	139,134	14,944	7,298
Quebec.....	86,424	3,713	9,161,659	9,986,507	61,658	Aucune.	Aucune.
Royale Canadienne.....	312,951	15,869	32,496,595	25,165,185	322,405	do	9,622
Stadacona.....	183,009	10,644	19,706,122	16,596,069	54,864	2,263	5,411
Western.....	262,365	29,570	23,796,364	21,329,212	146,402	7,670	8,500
	1,646,654	.....	169,896,111	190,284,543	1,092,206	.....	.....
<i>Compagnies Anglaises.</i>							
Commercial Union.....	127,253	Pas de rapport	14,341,460	10,466,193	65,287	5,968	4,000
Guardian.....	50,905	1,796	5,869,849	5,047,645	24,275	Aucune.	Aucune.
Imperial.....	126,945	5,021	11,999,093	10,117,243	105,942	10,450	11,900
Lancashire.....	71,455	3,516	6,782,635	6,872,600	46,393	1,477	2,500
Liverpool, London et Globe.....	138,480	8,117	19,375,898	16,333,820	193,477	3,370	12,069
London Assurance.....	47,450	1,814	6,298,173	5,525,923	16,534	Aucune.	Aucune.
Northern.....	292,563	11,806	31,665,728	25,839,449	220,639	25,192	5,000
Phoenix de London.....	60,830	1,780	15,864,769	7,280,312	44,184	2,505	4,000
Queen.....	162,030	3,680	16,864,769	13,630,067	121,577	17,120	4,000
Royal.....	160,594	6,972	14,981,214	12,194,075	123,729	4,526	14,010
Scottish Commercial.....	361,514	13,420	38,502,854	32,768,805	293,768	4,170	2,729
Scottish Imperial.....	37,446	1,604	5,271,595	2,964,008	9,977	314	Aucune.
	462,250	Pas de rapport	166,953,268	4,795,791	33,830	900	1,291
	1,683,715	.....	166,953,268	154,835,981	1,299,612	.....	.....

	152,835	7,314	14,774,569	12,000,000	113,761	3,216	1,500
Etna Fire.....	96,054	Pas de rapport	2,583,036	6,000,000	65,394	1,321	2,000
Hartford.....	15,506	do	.....	1,300,555	2,568	140	Aucune.
Phoenix of Brooklyn.....	264,395	.....	17,357,605	19,300,565	181,713	.....	.....
<i>Compagnies Américaines.</i>							
Compagnies canadiennes.....	1,646,654	.....	168,896,111	190,284,543	1,082,206	.....	.....
Compagnies anglaises.....	1,683,715	.....	166,953,268	154,835,931	1,299,612	.....	.....
Compagnies américaines.....	264,395	.....	17,357,605	19,300,565	181,713	.....	.....
	3,594,764	.....	353,206,984	364,421,029	2,563,531	.....	.....

RÉCAPITULATION.

SOMMAIRE des primes reçues pour assurance contre le feu en Canada, par toutes les comp., pour les années 1869-75.

	Primes Reçues.							Total.
	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	
<i>Compagnies Canadiennes.</i>								
Agricole, London, Ontario.....	\$ 60,702	\$ 71,135	\$ 78,072	\$ 62,807	\$ 73,614	\$ 74,377	\$ 60,333	\$ 481,040
British America .....	113,833	114,377	136,852	174,047	191,035	194,077	184,759	1,108,020
Agricole du Canada.....	.....	.....	.....	.....	.....	109,892	131,639	241,631
Citizens .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	128,893	128,893
Isolated Risk.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	80,091	286,765
Agricole d'Ottawa.....	.....	.....	.....	59,121	35,623	83,250	7,947	7,947
Provinciale .....	99,913	97,633	171,514	161,168	190,857	244,331	217,213	1,182,619
Quebec .....	72,234	72,725	73,602	77,508	75,169	76,453	86,424	537,115
Royale Canadienne.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	312,951	705,385
Stadacona .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	183,009	204,927
Western .....	154,680	180,730	227,698	262,206	256,598	254,049	252,355	1,588,316
	501,362	536,600	707,418	796,847	842,896	1,453,781	1,646,654	6,485,568
<i>Compagnies Anglaises.</i>								
Commercial Union .....	81,800	86,371	80,162	57,329	29,782	84,066	127,253	546,853
Guardian .....	3,156	8,780	17,392	32,947	54,387	51,225	50,905	218,792
Imperial .....	64,522	82,001	85,915	102,750	134,710	134,794	126,945	731,640
Lancashire.....	40,487	34,615	33,561	43,967	66,733	43,097	71,455	333,915
Liverpool, and London and Globe.....	286,398	273,303	263,696	260,262	258,632	219,948	138,480	1,700,719
London Assurance .....	55,931	56,496	63,330	67,385	79,368	60,086	47,450	430,046
North British.....	141,822	168,500	203,724	235,290	309,234	322,516	292,563	1,673,649
Northern.....	18,115	25,252	50,682	69,905	72,359	76,397	60,830	373,540
Phoenix of London.....	86,081	82,643	80,133	108,215	168,403	186,503	162,030	866,008
Queen .....	91,048	106,616	122,609	150,530	179,562	163,329	160,594	977,268
Royal.....	241,683	238,451	262,509	315,848	371,045	405,501	361,514	2,196,551
Scottish Commercial .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	37,446	37,446
Scottish Imperial .....	4,878	22,367	36,133	55,192	69,050	60,011	46,250	283,881
	1,119,011	1,185,398	1,299,846	1,499,620	1,773,265	1,809,473	1,683,715	10,370,328

	RÉCAPITULATION.						
	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
<i>Compagnies Américaines.</i>							
Zetna.....	107,635	114,121	153,751	177,943	183,929	168,147	152,835
Agriculaire de Watertown.....	.....	5,431	68,361	73,613	64,641	.....	.....
Aides .....	.....	.....	31,431	.....	.....	.....	.....
Hardfort .....	57,531	75,229	60,909	80,687	103,685	90,902	96,054
Home .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Phoenix de Brooklyn.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	165,166	194,781	314,452	352,243	352,265	259,049	264,395
	501,362	536,600	707,418	796,847	842,896	1,453,781	1,646,654
Compagnies canadiennes .....	1,119,011	1,185,398	1,299,846	1,499,620	1,773,265	1,809,473	1,683,715
Compagnies anglaises.....	165,166	194,781	314,452	352,243	352,265	259,049	264,395
Compagnies américaines.....	1,785,539	1,916,779	2,321,716	2,628,710	2,968,416	3,522,303	3,594,764
Grands Totaux.....							
	6,485,568	6,485,568	10,370,328	10,370,328	10,370,328	10,370,328	10,370,328

SOMMAIRE des Pertes payées pour Assurances contre le Feu en Canada, par toutes les Comp. pour les années 1869-75.

Pertes payées.								
	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	Total.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Compagnies Canadiennes.</i>								
Agricole, London, Ontario.....	42,317	64,078	55,048	50,165	47,273	45,047	59,423	363,351
Amérique Britannique .....	49,558	61,636	83,669	89,628	117,910	92,546	125,435	620,422
Agricole du Canada.....						41,317	63,437	104,754
Citoyens.....							62,632	62,632
Risque isolé.....			2,132	10,074	20,249	37,210	44,546	114,211
Agricole d'Ottawa.....							280	280
Provinciale.....	81,431	68,006	100,344	119,791	106,512	117,386	139,134	732,604
Québec.....	28,990	152,076	17,582	60,630	57,606	27,840	61,658	406,382
Royale Canadienne.....						157,672	322,405	480,077
Stadacona.....							54,854	54,854
Western.....	73,840	107,618	155,564	179,981	138,039	143,652	148,402	947,096
	276,116	453,414	414,339	510,469	487,649	662,470	1,082,206	3,886,663
<i>Compagnies Anglaises</i>								
Commercial Union.....	38,223	45,035	85,262	88,407	31,765	30,487	65,287	384,446
Guardian.....		1,300	3,923	23,910	77,859	34,465	24,275	164,732
Imperial.....	27,587	71,589	67,966	80,965	71,295	68,886	109,942	494,250
Leicestershire.....	29,368	28,212	25,055	53,670	46,802	45,088	46,393	274,588
Liverpool, and London and Globe.....	189,579	251,405	215,563	244,474	136,608	164,156	193,477	1,389,262
London Assurance.....	66,274	33,221	35,034	84,493	43,875	56,724	16,544	336,165
Northern.....	47,829	116,967	140,757	118,605	110,154	157,391	220,639	912,342
North British.....	6,609	2,781	22,709	60,948	67,722	35,269	44,184	240,232
Phoenix de London.....	23,819	128,845	37,226	86,919	53,009	81,752	121,577	538,147
Queen.....	31,800	56,251	89,272	101,478	99,558	126,903	123,729	628,891
Royal.....	124,328	272,622	181,486	147,269	167,858	258,970	283,768	1,446,291
Scottish Commercial.....							9,977	9,977
Scottish Imperial.....		17,134	18,127	45,029	60,811	60,035	33,830	234,966
	579,416	1,024,362	922,400	1,136,167	967,316	1,120,106	1,299,612	7,049,379

*Compagnies Américaines*

Atna.....	82,299	111,235	116,943	142,928	182,368	103,864	113,761	853,398
Agricultural de Waterbury.....		100	13,168	33,616	28,204			75,088
Andes.....			5,668					5,668
Hartford.....	29,198	35,726	76,681	86,795	16,647	39,719	65,394	350,160
Home.....	60,691							60,691
Phoenix de Brooklyn.....							2,558	2,558
	172,188	147,061	212,460	263,339	227,219	143,583	181,713	1,347,563

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes.....	276,116	453,414	414,339	510,469	487,649	662,470	1,082,206	3,886,663
Compagnies anglaises.....	579,416	1,024,362	922,400	1,136,167	967,316	1,120,106	1,299,612	7,049,379
Compagnies américaines.....	172,188	147,061	212,460	263,339	227,219	143,583	181,713	1,347,563
Grand totaux.....	1,027,720	1,624,837	1,549,199	1,909,975	1,682,184	1,926,159	2,563,531	12,283,605



## SOMMAIRE des assurance contre le feu en Canada, pour les années 1869--75.

Année.	Total net de l'argent reçu pour primes.	Montant des polices prises durant l'année.	Montant en risque à date.	Pertes liquidées.
<b>COMPAGNIES CANADIENNES.</b>				
	\$	\$	\$	\$
1869.....	501,362	41,090,604	59,340,916	276,116
1870.....	536,600	54,637,315	59,523,611†	453,414
1871.....	707,418	68,921,494	68,465,914†	414,339
1872.....	796,847	76,499,542	72,203,784†	510,469
1873.....	842,896	71,775,952	91,032,187†	487,649
1874.....	1,453,781	126,588,965	126,705,337†	662,470
1875.....	1,646,654	168,896,111	190,284,543	1,082,206
	6,485,558	608,409,983	.....	3,886,663
<b>COMPAGNIES ANGLAISES.</b>				
1869.....	1,119,011	120,747,515	115,222,003	579,416
1870.....	1,185,398	131,570,928	120,903,017	1,024,362
1871.....	1,299,846	148,147,966	132,731,241	922,400
1872.....	1,499,620	174,361,395	145,700,486	1,136,167
1873.....	1,773,265	172,531,126	147,602,019	967,316
1874.....	1,809,473	177,346,240	155,088,455	1,120,106
1875.....	1,683,715	166,953,268	154,835,931	1,299,612
	10,370,328	1,091,658,438	.....	7,049,379
<b>COMPAGNIES AMÉRICAINES.</b>				
1869.....	165,166†	9,702,356†	13,796,890†	172,188
1870.....	194,781	12,893,827†	11,167,928†	147,061
1871.....	314,452	27,367,712†	27,256,629†	212,460
1872.....	332,243	26,526,334†	33,818,670	263,339
1873.....	352,255	26,788,850	40,120,629	227,219
1874.....	259,049	25,243,769	25,054,427	143,583
1875.....	264,395	17,357,605	19,300,555	181,713
	1,882,341	145,880,453	.....	1,347,563
<b>TOTAUX POUR TOUTES LES ANNÉES DE 1869 À 1875, INCLUSIVEMENT.</b>				
Companies canadiennes.....	6,485,558	608,409,983	.....	3,886,663
do anglaises.....	10,370,328	1,091,658,438	.....	7,049,379
do américaines.....	1,882,341	145,880,453	.....	1,347,563
Grands totaux.....	18,738,227	1,845,948,874	.....	12,283,605

† Rapports ainsi marqués sont imparfaits.

## OPÉRATIONS des assurances sur la navigation intérieure en Canada pour 1875.

	Montant net en argent pour primes.	Nombre des nouvelles polices.	Montant total de ces polices.	Montant net en risques à date.	Montant des pertes liquidées.	Réclamations non liquidées.	
						Non contestées.	Contestées.
	\$	No.	\$	\$	\$	\$	\$
<i>Compagnies canadiennes.</i>							
Anchor Marine .....	12,395	1,654	6,075,718	2,593	10,684	6,846	Aucune.
British America.....	26,627	P. de rap.	3,671,572	332,550	40,701	3,495	2,000
Citizens †.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Provinciale †.....	18,336	P. de rap.	1,608,737	95,250	4,800	2,605	9,055
Royale Canadienne †.....	91,660	8,750	13,250,284	512,720	35,846	20,038	Aucune.
Western.....	81,415	3,045	3,181,327	198,184	17,996	13,838	Aucune.
	230,433	.....	27,787,638	.....	110,027	.....	.....
<i>Compagnies anglaises.</i>							
British and Foreign.....	1,711	126	303,692	Aucune.	20	20	Aucune.
<i>Compagnies américaines.</i>							
Etna .....	1,986	P. de rap.	Pas de rap.	P. de rap.	3,990	None.	Aucune.
Phenix, de Brooklyn .....	29,513	do	2,414,041	108,950	8,676	7,457	Aucune.
	31,499	.....	2,414,041	.....	12,666	.....	.....

## RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes.....	230,433	.....	27,787,638	.....	110,027	.....	.....
do anglaises.....	1,711	.....	303,692	.....	20	.....	.....
do américaines.....	31,499	.....	2,414,041	.....	12,666	.....	.....
	263,643	.....	30,505,371	.....	122,713	.....	.....

† Incorporée mais n'a pas fait d'affaires.

‡ Navigation intérieure et océanique.

**RELEVÉ des assurances contre le feu et sur la navigation effectuées par des compagnies canadiennes, qui font affaires hors du pays, ainsi que des assurances sur la navigation intérieure et océan. effectuées par des compagnies, qui s'occupent de ces assurances.**

**COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE, TORONTO.**

Genre d'affaires.	Total net des primes reçues.	Montant total des polices nouvelles et renouvelées.	Montant net en risques à date.	Montant des pertes payées.	Réclamations non liquidées.		Observations.
					Non contestées	Contestées	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Assur. contre le feu	412,354	38,777,694	30,570,359	177,834	25,191	7,224	} Dans tous les pays.
Sur la navig. intér.	48,149	6,122,137	602,640	63,185	5,935	5,469	
do océan.	48,996	2,993,121	261,500	30,689	8,384	Aucune.	
	509,499	47,892,952	31,434,499	271,708	39,510	12,693	31 décem. 1875.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE DU CANADA.**

Assur. contre le feu	217,213	13,252,966	15,436,719	139,135	14,944	7,298	} En Canada.
Sur la nav. en gén.	18,336	1,608,737	95,250	4,800	2,605	9,055	
	235,549	14,861,703	15,531,969	143,935	17,549	16,353	31 décem. 1875.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE DE MONTRÉAL.**

Assur. contre le feu	925,540	93,715,045	80,359,123	515,968	117,373	10,232	} Dans tous les pays.
Sur la navig. intér.	} 172,856	{ 10,059,933	{ 1,110,372	} 61,258	42,056	Aucune.	
do océan.						{ 10,130,851	
	1,098,396	113,905,829	81,509,495	577,226	159,429	10,232	31 décem. 1875.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "WESTERN," TORONTO.**

Assur. contre le feu	600,984	58,411,513	49,485,241	263,087	31,911	8,500	} Dans tous les pays.
Sur la navig. intér.	124,109	10,059,361	251,484	77,576	13,838	Aucune.	
do océan.	11,953	1,023,286	12,100	3,834	5,000	do	
	737,046	69,494,160	49,748,825	344,497	50,749	8,500	31 décem. 1875.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME DITE "ANCHOR," TORONTO.**

Sur la navig. intér.	12,396	6,075,718	2,593	10,684	6,846	Aucune.	} En Canada.
do océan.	1,465	528,987	14,640	Aucune.	Aucune.	do	
	13,861	6,604,705	17,233	10,684	6,846	Aucune.	31 décem. 1875.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME DITE "BRITISH AND FOREIGN," LIVERPOOL.**

Navigat. intérieure	1,712	303,692	Aucune.	20	20	Aucune.	} En Canada.
do océanique	12,595	813,819	do	26,656	Aucune.	do	
	14,307	1,117,511	Aucune.	26,676	20	Aucune.	31 décem. 1875.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "PHENIX" DE BROOKLYN, E.-U.**

Assur. contre le feu	15,506	2,583,036	1,300,555	2,559	140	Aucune.	} En Canada.
Sur la navig. intér.	29,513	2,414,041	108,950	8,677	7,458	do	
	45,019	4,997,077	1,409,505	11,236	7,598	Aucune.	31 décem. 1875.

---

---

## TABLEAUX GÉNÉRAUX.

---

ACTIF DE TOUTES LES COMPAGNIES D'ASSURANCE CONTRE  
L'INCENDIE ET SUR LA NAVIGATION.

PASSIF                      Do                      Do                      Do

REVENUS ET DÉPENSES                      Do                      Do

PERCENTAGE DES PERTES QUANT AUX PRIMES, ETC., ETC.

---

---

TABLEAU I.—Indiquant le total de l'actif et sa nature, des compagnies canadiennes  
COMPAGNIES

Compagnies.	Commencement des opérations.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Effets, bons et débetures.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Agricole Mutuelle.....	1859...	3,436 17		25,000 00
Anchor Marine.....	31 mars 1874...		15,000 00	23,300 00
British America.....	1833...	29,325 67	38,150 00	501,386 15
Agricole du Canada.....	1874...		773 00	92,600 00
Citizens'.....	1er janvier 1865...	85,000 00		99,822 00
Risques Isolés.....	1871...			103,165 44
Agricole d'Ottawa.....	14 août 1875...			
Provinciale.....	10 juin 1850...	33,322 66	6,000 00	73,968 89
Québec.....	1818...	40,000 00		299,030 00
Royale Canadienne.....	30 août 1873...		37,000 00	916,856 33
Stadacona.....	28 octobre 1874...			178,306 58
Western.....	1851...	21,763 15	72,651 73	777,413 21

faisant des opérations d'assurance contre l'incendie et sur la navigation intérieure.  
CANADIENNES.—ACTIF.—1875.

Prêts sur garantie collatérale.	Balance des agents et billets recevables.	Argent en caisse et en banques.	Intérêt dû et accumulé.	Autre actif.	Total de l'actif.	Nature des opérations.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
	177,903 75	15,167 75		1,563 73	223,071 40	Feu.
	15,378 66	24,464 78	1,178 09	14,451 61	93,773 14	Navigation intérieure et océanique.
	77,688 75	139,201 26	12,285 24	8,944 30	806,981 37	Feu, navigation intérieure et océanique.
	49,030 82	12,531 42	3,999 42	7,547 82	166,482 48	Feu.
	2,526 95	11,954 19		1,909 41	201,212 55	Feu et garantie.
	41,373 98	8,503 59	1,892 44	1,224 87	156,160 32	Feu.
	9,296 59	51,330 60		265 30	60,892 49	Feu.
5,302 13	64,626 08	16,622 06	3,948 95	30,952 55	234,743 32	Feu, navigation intérieure et océanique.
		20,624 67	1,352 00	817 90	361,824 57	Feu.
1,790 86	286,013 03	60,122 06	13,653 03	76,317 63	1,391,752 94	Feu, navigation intérieure et océanique.
	10,755 82	49,193 29	954 58	15,459 13	254,669 40	Feu et vie.
	82,530 27	98,430 41	9,909 36	23,656 43	1,086,354 56	Feu, navigation intérieure et océanique.

TABLEAU II.—Indiquant l'actif en Canada des compagnies anglaises et américaines  
COMPAGNIES ANGLAISES.

Compagnies.	Commencement des opérations en Canada.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Effets, bons et débetures.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
British and Foreign Marine.....	(Intérieure) 1873.....			50,000 00
Commercial Union.....	11 sept. 1863.....			150,956 00
Guardian.....	1er mai 1869.....			100,343 68
Imperial.....	..... 1864.....			100,066 67
Lancashire.....	Janvier 1864.....			200,000 00
Liverpool and London and Globe.....	4 juin 1851.....	60,000 00	536,290 00	159,995 00
London Assurance.....	1er mars 1862.....			150,000 00
North British and Mercantile.....	..... 1862.....	70,000 00	162,000 00	373,132 75
Northern.....	..... 1868.....			100,000 00
Phœnix, de Londres.....	..... 1804.....			100,297 00
Queen.....	..... 1859.....	100	3,500 00	151,100 00
Royal.....	..... 1850.....	40,000 00		150,515 00
Scottish Commercial.....	1er juin 1874.....			72,973 56
Scottish Imperial.....	..... 1869.....			71,067 62

## COMPAGNIES

Ætna Fire.....				49,673 79
Hartford.....	..... 1836.....			119,467 66
Phœnix, de Brooklyn.....	1er mai 1874.....			58,750 00

faisant des opérat. d'assurance contre l'incendie et sur la navigat. intérieure en Canada.  
—ACTIF EN CANADA, 1875.

Prêts sur garantie col-latérale.	Balance des agents et billets recevables.	Argent en caisse et en banques.	Intérêt dû et accumulé.	Autre actif.	Total de l'actif en Canada.	Nature des opérations.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
					50,000 00	Navigation int. rieuse et océanique
	19,650 35	2,981 68			173,588 03	Feu et vie.
					100,343 68	Feu.
	16,600 85				116,667 52	Feu.
	3,648 12	2,319 11			205,967 23	Feu.
343 00	5,555 19	44,545 10	19,866 71		826,595 00	Feu et vie.
					150,000 00	Feu.
	24,101 19	23,102 22	4,457 43	2,500 00	659,293 59	Feu et vie.
	6,983 97	3,118 18			110,102 15	Feu.
					100,297 00	Feu.
907 93	13,139 91	16,472 39	1,679 30	2,200 00	188,999 53	Feu et vie.
	24,171 22		1,450 00	1,000 00	217,136 22	Feu et vie.
8,000 00	714 59	13,625 33			95,313 48	Feu.
	4,285 88	15,773 22			91,126 72	Feu.

## AMÉRICAINES.

					49,673 79	Feu et navigation intérieure.
					119,467 66	Feu.
	9,340 69	25,000 00			93,090 69	Feu et navigation intérieure.

TABLEAU III.—Indiq. le total du passif des compag. canadiennes faisant des opérat. d'assurance contre le feu et sur la navigat. intér.  
COMPAGNIES CANADIENNES.—PASSIF, 1875.

Compagnies.	Pertes non-régées.	Réserve des primes non-réalisées.	Divers.	Total des obligations non remboursées en fonds s. c. t.	Excédant de l'actif sur les obligations, à l'exclusion du capital.	Capital social de l'actif payé.	Surplus (s'il y en a) de l'actif sur le passif et le capital social.	Nature des opérations.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Agricole Mutuelle .....	13,705 45	163,252 76	.....	176,958 21	46,113 19	.....	46,113 19	Feu.
Anchor Marine .....	6,846 17	623 85	14,938 18	22,408 20	71,364 94	42,845 00	28,519 94	Navigat. intérieure et océanique.
Amérique Britannique.....	52,202 98	238,013 45	31,270 35	321,486 78	485,494 59	369,820 00	115,674 59	Feu, navigat. intérieure et océanique.
Agricole du Canada.....	.....	118,309 80	2,778 81	121,088 61	45,393 87	115,420 00	.....	Feu.
Citizens' .....	1,900 00	74,820 97	.....	76,720 97	124,491 58	117,650 00	6,841 58	Feu et garantic.
Risques isolés.....	3,743 00	122,774 00	52 50	126,569 50	29,590 82	60,000 00	.....	Feu.
Agricole d'Ottawa.....	.....	13,155 92	10,816 85	23,972 77	36,919 72	50,000 00	.....	Feu.
Provinciale.....	33,902 95	117,874 63	.....	151,777 58	82,965 74	129,856 12	.....	Feu, navigat. intérieure et océanique.
Québec.....	.....	40,310 64	1,917 75	42,228 39	319,596 18	319,828 50	.....	Feu.
Royale Canadienne.....	169,662 24	482,370 89	13,828 33	665,861 46	725,891 48	579,780 00	146,111 48	Feu, navigat. intérieure et océanique.
Stadacona .....	7,674 40	86,047 10	.....	93,721 50	160,947 90	200,095 00	.....	Feu et vic.
Western .....	59,249 39	319,466 71	38,297 94	417,014 04	669,340 52	391,712 41	277,628 11	Feu, navigat. intérieure et océanique.

TABLEAU IV.—Indiquant le passif en Canada des compagnies anglaises et américaines faisant des opérations d'assurance contre l'incendie et sur la navigation intérieure en Canada, pour l'année 1875.

COMPAGNIES ANGLAISES.—PASSIF EN CANADA, 1875.

Compagnies.	Pertes non-réglées.		Réserve des primes non-réalisées.		Divers.		Total du passif.		Excédant de l'actif sur le passif.		Nature des opérations.
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	
British and Foreign Marine.....	20	77	.....	.....	.....	.....	20	77	49,979	23	Nav. intérieure et océanique.
Commercial Union.....	9,968	95	149,544	40	.....	.....	159,513	35	14,074	68	Feu et vic.
Guardian.....	.....	.....	23,363	36	.....	.....	22,363	36	77,980	32	Feu.
Imperial.....	22,350	00	64,804	93	.....	.....	83,194	93	33,512	59	Feu.
Lancashire.....	3,977	13	35,644	75	.....	1,755	76	41,377	64	.....	Feu.
Liverpool and London and Globe.....	15,440	35	118,475	57	.....	687	95	134,603	87	.....	Feu et vic.
London Assurance.....	.....	.....	22,940	18	.....	.....	22,940	18	127,059	82	Feu.
North British and Mercantile.....	30,192	91	257,445	34	.....	.....	287,638	25	371,655	34	Feu et vic.
Northern.....	6,505	04	34,706	40	.....	.....	41,211	44	68,890	71	Feu.
Phoenix, de Londres.....	19,120	89	87,445	77	.....	.....	106,566	66	6,269	66	Feu.
Queen.....	16,536	04	133,718	23	.....	1,836	60	154,090	87	.....	Feu et vic.
Royale.....	6,900	31	303,762	24	.....	.....	310,662	55	93,526	33	Feu et vic.
Scottish Commercial.....	314	13	16,770	63	.....	.....	17,084	76	78,228	72	Feu.
Scottish Imperial.....	2,191	00	26,546	93	.....	.....	28,737	93	62,388	79	Feu.

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

Ætna Fire.....	4,716	00	67,000	00	.....	.....	71,716	00	23,042	21	Feu et navigation intérieure.	
Hartford.....	3,321	26	48,000	00	.....	.....	51,321	26	68,146	40	Feu.	
Phoenix, de Brooklyn.....	7,597	99	8,740	44	.....	1,365	05	17,703	48	75,387	21	Feu et navigation intérieure.



TABLEAU V.—Indiquant le revenu en argent et les dépenses des Compagnies navigation intérieure; le revenu en argent et les dépenses en Canada

## COMPAGNIES CANADIENNES—REVENU

REVENU (EN ARGENT).

Compagnies.	Argent en caisse pour primes.	Intérêt et dividendes sur effets, etc.	Divers.	Total du revenu en argent.	Reçu pour le capital social, non compris dans le revenu.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Agricole Mutuelle.....	60,333 73	1,799 05	84 25	62,217 03	
Anchor Marine.....	13,861 16	3,513 29		17,374 45	5,830 00
British America.....	509,499 38	28,442 93	70 00	538,012 31	131,420 00
Agricole du Canada.....	131,639 46	4,539 32		136,178 78	2,120 00
Citizens.....	129,893 74	6,409 60		136,303 34	17,650 00
Risques isolés.....	80,091 00	6,609 14		86,700 14	
Agricole d'Ottawa.....	7,947 65			7,947 65	50,000 00
Provinciale.....	235,549 41	5,124 87	1,232 05	241,906 33	11,136 42
Québec.....	86,424 60	20,340 27	1,969 80	108,734 67	
Royale Canadienne.....	1,098,396 64	44,329 32		1,142,725 96	41,892 12
Stadacona.....	183,009 21	11,661 10		194,670 31	83,750 00
Western.....	737,046 55	58,181 30		795,227 85	51,601 40

## COMPAGNIES

British and Foreign Marine.....	14,307 08	2,920 00		17,227 08	
Commercial Union.....	127,253 42	8,551 23		135,804 65	
Guardian.....	50,905 04	6,020 62		56,925 66	
Imperial.....	126,945 66	5,517 00		132,462 66	
Lancashire.....	71,455 05	12,000 00		83,455 05	
Liverpool and London & Globe	138,480 41	37,196 68	2,120 00	177,797 09	
London Assurance.....	47,450 29	8,498 73		55,949 02	
North British & Mercantile.....	292,563 43	31,724 71	3,950 00	328,238 14	
Northern.....	60,830 48	5,554 16		66,384 64	
Phoenix, de Londres.....	162,030 87	5,516 56		167,547 43	
Queen.....	160,594 14	7,189 24		167,783 38	
Royal.....	361,514 78	5,818 92	1,000 00	368,333 70	
Scottish Commercial.....	37,446 63	3,858 31		41,304 94	
Scottish Imperial.....	46,250 29	4,264 04	71 26	50,585 59	

## COMPAGNIES

Ætna Fire.....	154,821 44	304 26		155,125 70	
Hartford.....	96,053 99	5,240 00		101,293 99	
Phenix, de Brooklyn.....	45,019 70	1,250 00		46,269 70	

canadiennes faisant en Canada des opérations d'assurance contre le feu ou sur la des compagnies anglaises et américaines faisant les mêmes opérations.

ET DÉPENSES, 1875.

DÉPENSES (EN ARGENT).

Payé pour pertes.	Dépenses générales.	Dividendes ou boni aux actionnaires.	Total des dépenses en argent.	†Excédant des primes sur pertes payées.	†Excédant du revenu sur les dépenses.	Nature des opérations.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
59,423 70	15,931 72		75,355 42	910 03†	13,138 39*	Feu.
10,684 14	11,083 74		24,694 88	3,177 02†	7,320 43*	Intér. et océanique.
271,708 51	138,272 15	2,927 00	436,444 21	237,790 87†	101,568 10†	Feu, Int. et océan.
63,437 29	52,811 14	6,164 15	122,412 58	68,202 17†	13,766 20†	Feu.
62,632 29	21,907 06	4,590 32	89,129 67	67,261 45†	47,173 67†	Feu.
44,546 22	31,086 60	6,000 00	81,632 82	35,544 78†	5,067 32†	Feu.
280 62	9,074 88		9,355 50	7,667 03†	1,407 85*	Feu.
143,935 35	62,510 10	8,032 80	214,478 25	91,614 06†	27,428 08†	Feu, int. et océan.
61,658 85	17,193 67	38,707 25	117,559 77	24,765 75†	8,825 10*	Feu.
577,226 33	372,219 05	9,410 50	958,855 88	521,170 31†	183,870 08†	Feu, int. et océan.
54,854 74	93,523 71		148,378 45	128,154 47†	46,291 86†	Feu.
344,497 95	160,312 46	57,313 31	562,123 72	392,548 60†	233,104 13†	Feu, int. et océan.

## BRITANNIQUES.

26,677 11	1,850 60		28,527 71	12,370 03*	11,300 63*	Intér. et océanique.
65,287 92	29,601 20		94,889 12	61,965 50†	40,915 53†	Feu.
24,275 63	8,838 18		33,113 81	26,629 41†	23,811 85†	Feu.
105,942 02	25,080 58		131,022 60	21,003 64†	1,440 06†	Feu.
46,393 60	12,829 59		59,223 19	25,061 45†	24,231 86†	Feu.
193,477 71	33,213 68		226,691 39	54,997 30*	48,894 30†	Feu.
16,544 88	8,113 90		24,658 78	30,905 41†	31,290 24†	Feu.
220,639 74	50,575 51		271,215 25	71,923 69†	57,022 89†	Feu.
44,184 17	12,844 67		57,028 84	16,646 31†	9,355 80†	Feu.
121,577 05	30,637 30		152,214 35	40,453 82†	15,333 08†	Feu.
123,729 00	32,286 26		156,015 26	36,865 14†	11,768 12†	Feu.
293,758 33	61,814 18		355,572 51	67,756 45†	12,761 19†	Feu.
9,977 06	14,585 96		24,563 02	27,469 57†	16,741 92†	Feu.
33,830 07	11,921 56		45,751 63	12,420 22†	4,833 96†	Feu.

## AMÉRICAINES.

117,752 75	20,324 29		138,077 04	37,068 69†	17,048 66†	Feu et intérieur.
65,394 12	14,605 00		79,999 12	30,659 87†	21,294 87†	Feu.
11,235 64	7,742 71		18,978 35	33,784 06†	27,291 35†	Feu et intérieur.

**TABLEAU VI.**—Indiquant les pertes payées, les dépenses générales et les dividendes des actionnaires, le percent, des primes reçues par les compagnies canadiennes faisant, en 1875, des opérations d'assurance contre l'incendie et sur la navigation; les taux de primes chargés au percent, des montants assurés, et le taux de l'actif par cent des montants à la fin de l'année.

	Nature des opérations.	Taux des pert. payées par cent des primes reçues.	Taux des dépenses générales par cent des primes reçues.	Taux des dividendes ou bout actionnaires par cent des primes reçues.	Montant des risques pris durant l'année.	Primes sur ces risques.	Taux des primes chargés par cent des risques pris.	Montant des assurances en vigueur.	Actif.	Taux de l'actif par cent du montant des risques en vigueur.
					\$	\$	cts.	\$	\$	cts.
<i>Compagnies canadiennes.</i>										
Agricole, London, Ont.....	Feu.....	98.49	26.41	.....	12,079,428	123,659 34	1.02	33,376,748	223,071 40	0.67
Anchor Marine.....	Navigation intér. et océanique.....	77.08	79.96	21.12	6,804,705	73,274 87	1.11	17,233	93,773 14	Océanique.
British America.....	Feu, intérieure et océanique.....	53.33	27.14	5.19	47,892,952	580,583 42	1.21	31,434,499	806,981 37	2.57
Agricole du Canada .....	Feu.....	48.19	40.12	4.68	14,922,419	112,103 28	0.75	22,505,357	166,482 48	0.74
Citoyenne .....	do .....	48.22	16.87	3.53	13,692,748	140,375 93	1.03	11,042,299	201,212 55	1.82
Risques isolés .....	do .....	55.62	38.81	7.49	9,531,257	97,042 33	1.02	16,842,857	156,160 32	0.93
Agricole, Ottawa.....	do .....	3.63	114.18	.....	1,673,070	14,271 80	0.85	1,656,770	60,892 49	3.68*
Provinciale.....	Feu, intérieure et océanique.....	61.11	26.54	3.41	14,861,703	240,986 59	1.62	15,531,969	234,743 32	1.51
Québec .....	Feu.....	71.34	19.89	44.79	9,161,659	91,482 33	1.00	9,986,507	361,824 57	3.62
Royale Canadienne.....	Feu, intérieure et océanique.....	52.55	33.89	0.86	113,905,829	1,428,432 39	1.25	81,509,495	1,391,752 94	1.71
Stadacona.....	Feu.....	29.97	51.10	.....	18,706,122	203,166 40	1.03	16,596,069	284,669 40	1.53
Western.....	Feu, intérieure et océanique.....	46.74	21.75	7.78	69,494,160	860,701 79	1.24	49,748,825	1,086,354 56	2.18

\* Opérations de quatre mois.

TABLEAU VII.—Indiquant les taux des pertes payées et les dépenses générales en Canada, par cent, des primes reçues par les compagnies anglaises et américaines faisant affaires en Canada, en 1875; les opérations d'assurance contre le feu ou sur la navigation intérieure, ainsi que les taux de primes chargés par cent, des montants assurés.

	Nature des opérations.	Taux des pertes payées par cent. des primes reçues.	Taux des dépenses générales par cent. des primes reçues.	Montant des risques pris pendant l'année.	Primes chargées sur ces risques.	Taux des primes chargées par cent. des risques pris.
<i>Compagnies Anglaises.</i>						
British and Foreign Marine.....	Intérieure et océanique...	180-45	12-94	\$ 1,117,511	\$ cts. 16,287 91	1-46
Commercial Union.....	Feu .....	51-31	23-27	14,341,460	153,085 59	1-07
Guardian .....	do .....	47-69	17-36	5,869,849	51,124 91	0-87
Imperial .....	do .....	83-45	19-76	11,999,093	139,591 55	1-08
Lancashire .....	do .....	64-93	17-95	6,782,635	73,786 72	1-09
Liverpool and London and Globe.....	do .....	130-72	23-98	15,375,898	152,461 60	0-99
London Assurance.....	do .....	34-87	17-10	6,298,173	50,184 70	0-80
North British and Mercantile .....	do .....	75-42	17-29	31,665,728	320,788 31	1-01
Pheenix, de Londres .....	do .....	72-63	21-12	Pas de rapport.	Pas de rapport.	.....
Queen .....	do .....	75-03	18-91	15,864,769	167,842 37	1-06
Royale .....	do .....	20-10	14,981,214	174,563 49	381,791 54	1-17
Scottish Commercial.....	do .....	81-26	38,502,554	5,271,595	41,400 66	0-99
Scottish Imperial .....	do .....	20-64	25-78	Pas de rapport.	Pas de rapport.	.....
		73-15				.....
<i>Compagnies Américaines.</i>						
Atlas.....	Feu et navig. intérieure..	76-06	13-13	14,774,569	15,821 44	1-05
Hartford .....	Feu .....	68-08	15-20	Pas de rapport.	Pas de rapport.	.....
Phoenix de Brooklyn .....	Feu et navig. intérieure.	24-96	17-20	4,987,077	56,920 92	1-14



BUREAU DU SURINTENDANT DES ASSURANCES,  
OTTAWA, 10 août 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les rapports faits conformément à l'acte 38 Vict., chap, 20, par les compagnies qui ont reçu l'autorisation de faire en Canada des opérations d'assurance contre l'incendie et sur la navigation intérieure. Ces rapports sont basés sur la cédule prescrite par l'acte ci-dessus ; mais comme c'est la première fois que ces relevés sont demandés, quelques-uns d'entre eux ne sont pas aussi complets qu'ils le seront nécessairement à l'avenir ; toutefois, ils nous fournissent assez de données pour nous offrir une idée de la condition et des affaires de chaque compagnie, car j'ai pu constater leur exactitude générale après avoir personnellement visité les principaux bureaux.

A la fin de l'année il y avait 27 compagnies autorisées à faire en Canada des opérations contre l'incendie, savoir : 11 canadiennes, 13 anglaises et 3 américaines. Sur ce nombre il y en avait quatre du Canada et deux des Etats-Unis qui avaient l'autorisation de faire des opérations d'assurance sur la navigation intérieure. En outre, deux autres compagnies, une canadienne et une américaine, avaient le permis pour assurance sur la marine intérieure seulement. Sur les 11 compagnies canadiennes il y en a trois qui font aussi des opérations en dehors du pays.

Un seul permis a été accordé dans le cours de l'année : celui de la "Compagnie d'Assurance Agricole d'Ottawa," pour opérations contre l'incendie.

On trouvera, à la page 216, un sommaire des opérations faites par ces compagnies en Canada dans les assurances contre l'incendie ; à la page 223 on trouvera les opérations d'assurance sur la navigation intérieure ; à la page 224 celles des compagnies qui font ces deux genres d'assurance, où celles sur la navigation intérieure ou la navigation océanique, ainsi que les opérations des compagnies établies en dehors du Canada. Ces sommaires contiennent quelques corrections des rapports présentés au début par les compagnies, et remplace les sommaires analogues qui figurent aux pages 94, 95, 96, 98 et 99 de la Part. I.

En consultant le tableau de la page 222, on verra que les opérations d'assurance contre l'incendie ont considérablement augmenté en Canada de 1869 à 1875, car à la fin de ces deux années le montant de risques s'est élevé de \$188,359,809 à \$364,421,029. L'augmentation s'est principalement fait remarquer parmi les compagnies du pays ; en 1869 il n'y en avait que 5, tandis qu'elles étaient au nombre de 11 en 1875. Le montant des risques s'est élevé de \$59,340,916 à \$190,284,543. Le nombre des compagnies anglaises (13) est à peu près le même qu'en 1869 ; une seule compagnie a commencé des opérations, et le montant de ses risques s'est élevé de \$115,222,003 à \$154,800,331. Les opérations faites par les compagnies américaines sont comparativement petites, si l'on en juge par le montant des risques qui n'a été que de \$19,300,555 en 1875.

Dans le cours de l'année dernière les affaires ont été un peu plus considérables que l'année précédente ; mais en général elles n'ont pas été prospères pour les compagnies, les pertes payées s'étant élevées à 71.31 pour cent des primes reçues. Le tableau suivant fournit une idée approximative des pertes payées et des primes reçues pendant les sept années déjà mentionnées, et le résultat de toutes les opérations faites pendant ces années met la proportion des pertes à 65.55 pour cent des primes. C'est une proportion très élevée, si l'on prend pour point de départ l'évaluation ordinaire que sur \$100 de prime, 60 doivent être affectées aux pertes, 30 aux frais et 10 aux profits et à la réserve.

## ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE EN CANADA.

Année.	Primes reçues.	Pertes payées.	Proportion des pertes sur les primes.
1869	1,785,539	1,027,720	57-56
1870	1,916,779	1,624,837	84-77
1871	2,321,716	1,549,199	66-73
18. 2	2,628,710	1,909,975	72-66
1873	2,968,416	1,682,184	56-67
1874	3,522,303	1,926,159	54-68
1875	3,594,764	2,563,531	71-31
Total.....	18,738,227	12,283,605	65-55

Ce tableau, toutefois, ne représente pas toutes les opérations d'assurance contre le feu faites en Canada, car les compagnies dites " mutuelles " et locales font des opérations considérables (\*) qui ne tombent pas sous l'action de notre statut et elles n'en voient pas de rapports à ce département.

Les Tableaux I-IV (pp. 226-31) donnent un relevé de l'actif et du passif des compagnies canadiennes, ainsi que de l'actif que les compagnies anglaises et américaines possèdent en Canada, et de leur passif correspondant. †. L'Acte stipule (section 8) que dans le cas où l'actif d'une compagnie en Canada sera insuffisant pour couvrir son passif, la compagnie sera obligée de combler le déficit. Trois compagnies seulement (deux anglaises et une américaine) semblent avoir été dans cette condition à la fin de l'année, et des trois la dernière a depuis satisfait aux exigences de la loi; l'une des deux autres, qui fait aussi des opérations d'assurance sur la vie en Canada, peut prétendre que son actif est suffisant pour couvrir le passif des assurances contre l'incendie, et que la disposition en question de la loi ne s'applique pas aux affaires d'assurance sur la vie; quant au déficit de la dernière des trois compagnies, il est insignifiant.

Sous le titre de passif (pour ne parler que des compagnies canadiennes seulement,) l'acte ne comprend pas le capital social, et il ne fixe aucune limite (comme cela a généralement lieu dans les Etats-Unis) au-delà de laquelle on ne doit laisser diminuer le capital. Par conséquent, tant que les intérêts des détenteurs de polices

\* On calcule que les neuf-dixièmes des opérations d'assurance sur propriétés agricoles dans Ontario sont faites par ces compagnies. Quelques compagnies d'Ontario font aussi dans la province de Québec des opérations considérables et l'on a lieu de douter qu'elles en aient le droit.

† Les compagnies anglaises et étrangères qui font en Canada des opérations d'assurance contre l'incendie et sur la navigation intérieure sont tenues de déposer entre les mains du Receveur-Général, pour le bénéfice des détenteurs de polices en Canada, la somme de \$100,000 en effets publics du Canada ou de ses provinces, ou, pour les compagnies anglaises, en effets publics du Royaume-Uni, ou, pour les compagnies américaines, en effets publics des Etats-Unis, ou généralement, en effets publics qui seront approuvés par le bureau de la Trésorerie; et, en vertu de la section de l'acte plus haut mentionné, elles doivent avoir en Canada (y compris ce dépôt) un actif égal à leur passif dans ce pays; mais aucune réserve n'est imposée quant à la nature de cet actif. D'après la loi de l'Etat de New-York concernant les compagnies étrangères qui font des opérations d'assurance dans le dit Etat, ces compagnies doivent avoir un surplus de \$200,000 (sujet à une diminution de pas plus que 25 pour cent) d'actif sur tout le passif qu'elles peuvent avoir dans les Etats-Unis,—ce passif comprenant :—

o. U dépôt entre les mains du surintendant des assurances, pour le bénéfice et la garantie des détenteurs de polices qui résident dans les Etats-Unis, de \$200,000 en effets publics des Etats-Unis ou de l'Etat, ou en morts-gages sur propriétés foncières situées dans l'Etat de New-York, ou, pour les compagnies canadiennes, en effets publics du Canada. 2o. D'autres dépôts dans le département des assurances ou autres départements de cet Etat ou d'autres Etats de l'Union, pour le bénéfice des détenteurs de polices qui résident dans ces Etats ou dans les Etats-Unis. 3. D'autres actif et propriétés entre les mains de fidicommissaires, citoyens des Etats-Unis, et approuvés par le surintendant, pour le bénéfice général et la garantie de tous ses détenteurs de polices et créanciers dans les Etats-Unis, les dits actif et propriétés étant de telle nature que les compagnies locales peuvent y faire légalement des placements, c'est-à-dire, en général, bons du Trésor ou de l'Etat ou bons municipaux, ou effets de compagnies incorporées dans les Etats-Unis, ou morts-gages sur biens-fonds situés dans le dit Etat.

et du public se trouvent protégés par un actif suffisant pour faire face à tous les engagements de la compagnie, la diminution du capital est une question qui regarde l'actionnaire seulement et n'affecte le public qu'en autant qu'elle diminue le pouvoir de la compagnie à tenir tête aux catastrophes extraordinaires. Cette diminution peut être difficilement évitée aux débuts d'une compagnie, car il n'y a aucune autre ressource que le capital pour les dépenses préliminaires; même dans une compagnie établie depuis longtemps, s'il n'y a pas de fonds de surplus formé par les profits accumulés des années précédentes, une mauvaise année peut causer une diminution temporaire qui serait comblée dans le cours de quelques années.

En considérant "la réserve des ré-assurances" ou "les primes non-réalisées" comme faisant partie du passif, j'ai suivi la méthode dont l'adoption générale a été recommandée par la convention des commissaires d'assurances des Etats-Unis,—c'est-à-dire en tenant les compagnies responsables pour la partie reçue sur risques contre l'incendie non-expirés (non-réassurés), proportionnellement à la période non expirée du risque. Cela équivaudrait en moyenne à 50 pour cent des primes sur ces risques, si les opérations étaient uniformément distribuées quant au milieu de chaque période. Toutefois, on a prétendu que l'évaluation ne doit pas être basée sur le chiffre net des primes, mais sur les primes après une déduction de 25 ou 30 ou 40 pour cent pour frais et profits ou surplus; mais comme ces items sont encore courants, il paraît à propos qu'on y pourvoie à même cette partie de la prime qui a été payée dans ce but. Il y a plus de force dans l'opinion qu'on devrait déduire au moins la commission ou courtage sur les primes; mais il serait très difficile de mettre cela en pratique, et la différence ne serait pas d'une très-grande importance.

Pour les risques sur la navigation intérieure (dont la computation n'est pas compliquée par des polices à longs termes), on a pris une moyenne de 50 pour cent des primes sur les risques non-expirés et pour la navigation océanique on a considéré comme non-réalisée toute la prime sur un risque non-expiré.

Cependant, une compagnie doit de fait avoir en tout temps des réserves beaucoup plus considérables que cette réserve théorique, car une série de grandes catastrophes peut entraîner des pertes plus considérables que celles prévues par les primes de l'année particulière, et ce n'est qu'en prenant la moyenne sur une période plus longue que ces fluctuations sont éliminées. Les compagnies à fonds social ont une réserve de ce genre, soit au moyen d'un capital qui est tout payé et immédiatement disponible, ou d'un gros capital souscrit dont une partie est payée et dont la balance forme une réserve que l'on peut utiliser au besoin. Dans ce dernier cas il est à propos que le public puisse juger des moyens des souscripteurs, et l'acte y pourvoit en obligeant les compagnies à fournir une liste de leurs actionnaires, liste qu'on trouvera dans les rapports de ces compagnies.

L'absence d'une réserve de ce genre dans les compagnies dites "mutuelles" constitue la principale déféction de ce système; mais si elles sont restreintes à une classe particulière de risques, ces compagnies peuvent, par une administration prudente, atteindre une certaine stabilité. On en a une preuve dans la "Agricultural Mutual" de London, Ont., la seule compagnie "mutuelle" autorisée à faire des opérations en Canada et qui fait voir dans son rapport (page 3) qu'après avoir affecté la réserve ordinaire aux pertes et dépenses et pris des mesures pour la rentrée des balances probables de ses billets, elle a maintenant accumulé un surplus net de plus de \$46,000 en réserve.

Le total du capital versé employé par les compagnies canadiennes s'élève à \$2,377,007, représentant un capital souscrit de \$14,210,820. Le total de leur actif (à l'exclusion de la balance non-payée du capital souscrit) s'élève à \$5,037,918, couvrant un montant assuré de \$290,248,628 et donnant ainsi en moyenne 1.74 d'actif pour chaque \$100 assurées; mais si nous comprenons aussi la partie non-payée du capital souscrit, l'actif offre une garantie de \$5.81 pour chaque \$100 assurées.

Le total des dividendes et des boni payés aux actionnaires dans le cours de l'année dernière a été de \$159,609, soit une moyenne de 6.86 pour cent \* sur le capital payé.

Les compagnies étrangères sont obligées par l'acte de faire rapport de leurs opérations générales "sous telle forme et jusqu'à telle date que la loi peut les obliger

\* A part la "Compagnie Agricole d'Ottawa" qui n'est pas en opération depuis un an.

de les fournir au gouvernement du pays où est établi leur bureau principal." Les rapports fournis par les compagnies américaines conformément à cette disposition de la loi ne présentent aucune difficulté, car la cédule généralement employée aux États-Unis est semblable à la nôtre; mais il n'en est pas de même pour les compagnies anglaises, parmi lesquelles celles qui font dans la Grande-Bretagne des opérations contre l'incendie et sur la navigation seulement ne sont pas tenues de fournir des rapports au gouvernement. Trois seulement des compagnies qui font en Canada des opérations d'assurance contre l'incendie ou sur la navigation intérieure sont dans cette position, savoir: la "British and Foreign Marine," l'"Impériale" et la "Phenix" de Londres, et les deux premières ont volontairement transmis les rapports qu'on trouvera sous leurs titres respectifs. Les autres compagnies anglaises pratiquent les assurances sur la vie dans leurs opérations locales et par conséquent elles sont obligées de faire des rapports au bureau du commerce anglais; les états donnés ci-inclus sont basés sur ces rapports. Malheureusement la forme de ces rapports est tout-à-fait différente de celle indiquée par notre statut et il est à peu près impossible d'y connaître la responsabilité précise des compagnies vis-à-vis les détenteurs de polices et le public dans les départements séparés des assurances contre l'incendie et sur la vie, d'autant plus que pour cette dernière opération l'évaluation des polices ne se fait qu'une fois tous les cinq ans.

Le tableau V, pages 232 et 233 donne les revenus et les dépenses des compagnies canadiennes, ainsi que les revenus et dépenses en Canada des compagnies étrangères dans leurs départements des assurances contre l'incendie et sur la navigation; dans les tableaux VI et VII, pages 234 et 235 on trouvera la proportion des pertes et frais quant aux recettes de primes. On verra que la proportion des frais varie considérablement dans les différentes compagnies canadiennes; comme on doit s'y attendre, les compagnies les plus récentes ont des proportions considérables, tandis que dans les compagnies établies depuis longtemps ces proportions ont été beaucoup réduites d'après la réduction de 30 pour cent; dans les compagnies étrangères les proportions ne peuvent être comparées à celles des compagnies canadiennes, car le plus souvent le bureau central se charge d'une partie indéterminée des frais.

## ASSURANCES SUR LA VIE.

Tandis qu'on adoptait l'acte pour mieux régulariser les transactions d'assurance sur la vie en Canada, on n'a pas cru devoir changer les formes prescrites par la loi actuelle pour les rapports des opérations. Les états faits dans ces formes se trouvent dans la première partie de ce rapport, ainsi que les relevés et sommaires de toutes les opérations depuis 1869. La rapide augmentation des affaires, l'accroissement des compagnies locales et leurs progrès continus sont particulièrement notables, comme on le verra par les tableaux comparatifs suivants.

Montant à la fin des années suivantes.

Années.	Comp. Canadiennes.		Compagnies Anglaises.		Comp. Américaines.		Total.	
	No. de Compagnies.	Montant.	No. de Compagnies.	Montant.	No. de Compagnies.	Montant.	No. de Compagnies.	Montant.
		\$		\$		\$		\$
1869.	1	5,476,358	14	16,318,475†	9	13,885,249†	24	35,680,082
1870.	1	6,404,437	15	17,393,922	9	18,898,353†	25	42,696,712
1871.	2	8,711,111	15	18,405,425	9	18,709,499†	26	45,826,035
1872.	4	13,069,811	15	19,258,166	11	24,905,707	30	67,233,684
1873.	4	15,777,197	15	18,862,191†	13	42,861,508	32	77,500,896
1874.	6	19,634,319	16	19,863,867	13	46,218,139†	35	85,716,325
1875.	7	21,957,296	16	19,455,607*	13	43,596,361	36	85,009,264

\* Y compris la "Star."

† Imparfait.



## MONTANT des assurances effectuées pendant les années 1869-75.

Années.	Compagnies canadiennes.	Compagnies anglaises.	Compagnies américaines.	Total.
	\$	\$	\$	\$
1869.....	1,156,855	2,627,392	9,069,885	12,854,132
1870.....	1,584,456	1,657,493†	8,952,747	12,194,696
1871.....	2,623,944	2,212,107	8,486,575	13,322,626
1872.....	5,276,859	1,896,655	13,896,587	21,070,101
1873.....	4,608,913	1,704,338†	14,740,367	21,053,618
1874.....	5,259,822	2,143,080	11,705,319†	19,108,221
1875.....	5,077,601	1,689,833*	8,306,824	15,074,258

## PRIMES—Revenu pendant les mêmes années.

Années.	Compagnies canadiennes.	Compagnies anglaises.	Comp. gnies américaines.	Total.
	\$	\$	\$	\$
1869.....	164,910	515,741	557,708	1,238,359
1870.....	203,922	531,250†	729,175	1,464,347
1871.....	291,897	570,449	990,628	1,852,974
1872.....	417,628	596,982	1,250,912	2,265,522
1873.....	511,235	594,108†	1,492,315	2,597,658
1874.....	638,854	629,808	1,575,748†	2,844,410
1875.....	707,256	623,296*	1,551,835	2,882,387
	2,935,702	4,061,634	8,148,321	15,145,657

## Excédant des primes reçues sur les réclamations payées.

Années.	Compagnies canadiennes.	Compagnies anglaises.	Compagnies américaines.
	\$	\$	\$
1869.....	164,910	332,736	493,368
1870.....	203,922	360,264	624,981
1871.....	203,569	362,876	840,301
1872.....	371,228	352,145	1,085,671
1873.....	429,435	387,798	1,259,903
1874.....	498,515	374,736	1,304,922
1875.....	555,744	405,595	1,202,610
Total.....	2,427,323	2,576,150	6,809,156

\*Y compris la "Star."

† Imparfait.

Il ressort donc de ce tableau qu'en 1869 toutes les opérations d'assurance étaient partagées entre vingt-quatre compagnies, savoir : quatre compagnies anglaises, neuf américaines et une seule canadienne ; mais en 1875 il y avait seize compagnies anglaises, treize américaines et sept canadiennes. Cependant, plusieurs des compagnies anglaises ont pratiquement cessé de faire des opérations, et l'une d'elles (la *Positive*) a fermé son bureau dans le cours de l'année et est actuellement à liquider ses affaires en Canada.

Les sommes consacrées aux risques se sont élevées de \$15,680,082 en 1869 à \$85,009,264 en 1875 ; mais, bien que le montant placé dans les compagnies anglaises n'ait pas beaucoup augmenté dans le cours des six dernières années, celui placé dans les compagnies américaines a plus que triplé, et plus que quadruplé dans les compagnies canadiennes. Pareille augmentation se fait remarquer dans les montants des primes payées, lesquels se sont élevés de \$1,238,359 en 1869 à \$2,882,387 en 1875 ; et encore faut-il comprendre dans ce dernier chiffre plus d'un million et demi reçu par les compagnies américaines, tandis que le reste est partagé presque également entre les compagnies anglaises et canadiennes. Le total des primes payées pendant les sept dernières années dépasse quinze millions, sur lesquels les compagnies américaines ont reçu plus de huit millions, les compagnies anglaises plus de quatre millions, et les compagnies canadiennes pas tout-à-fait trois millions.

Tant qu'une évaluation des polices canadiennes émises par les compagnies anglaises et américaines n'aura pas été faite, il sera impossible de fixer les engagements de ces compagnies vis-à-vis des détenteurs de polices en Canada ; mais il n'est pas improbable que la réserve des primes sur les polices émises par les compagnies américaines soit de six à sept millions de piastres ; cette somme représenterait le capital confié à ces compagnies par les détenteurs de polices canadiennes pour administration et placements. Les dépôts faits par ces compagnies entre les mains du Receveur-Général s'élèvent à près d'un million et demi, presque tout en effets publics des États-Unis, et leur placement en Canada n'est pas très-considérable. Dans les compagnies anglaises le montant de ce fonds est probablement de deux à trois millions, et leurs dépôts entre les mains du Receveur-Général, presque entièrement composé d'effets publics canadiens, s'élèvent à un million et demi environ. Quelques-unes de ces compagnies ont aussi des placements considérables en Canada.

Dans le cours de l'année dernière les opérations des compagnies anglaises et américaines ont diminué considérablement ; et, en comparaison de l'année précédente, celles des compagnies canadiennes, tout en accusant une diminution d'assurances prises pendant l'année, ont en somme augmenté, quoique pas autant que précédemment. Ainsi le montant des assurances effectuées durant l'année dans les compagnies canadiennes a été moindre de \$182,221 en 1875 qu'en 1874 ; la diminution correspondante des compagnies anglaises a été de \$453,247, et celle des compagnies américaines de \$3,398,495 ; d'un autre côté, tandis que le montant disponible a diminué de \$707,061 pendant l'année, celui des compagnies américaines a diminué de \$2,621,778 et celui des compagnies anglaises de \$408,260, dans les compagnies canadiennes il y a une augmentation de \$2,322,977. La diminution générale est due sans aucun doute en grande partie à la crise commerciale ; mais l'effet de cette dépression sur les opérations d'assurance sur la vie a été moins grand en Canada que partout ailleurs.

Le tableau suivant indique le montant des assurances expirées depuis 1869 :—

	Compagnies canadiennes	Compagnies anglaises.	Compagnies américaines.
Montant des risques à la fin de 1869.....	5,476,358	16,318,475	13,885,249
Montant des polices émises depuis.....	24,431,595	11,303,506	66,088,419
Total.....	29,907,953	27,621,981	79,973,668
Montant des risques à la fin de 1875.....	21,957,296	19,455,607	43,596,361
Terminées depuis 1869.....	7,950,657	8,166,374	36,377,307
Réclamations payées depuis 1869.....	508,379	1,302,479	1,274,225
Terminées autrement.....	7,442,258	6,863,895	35,103,082

Ces dernières, représentant apparemment les montants expirés autrement que par le paiement des réclamations par décès ou par échéance, peuvent comprendre les paiements dont il n'a pas été fait rapport, les polices à courte échéance expirées et les polices changées ; mais, la part de ces déductions faite, il reste encore une forte balance consistant en polices échues. Dans les compagnies canadiennes et anglaises, le montant expiré comme ci-dessus est d'environ un quart du total, mais dans les compagnies américaines ce montant atteint la proportion de 35 à 80. A l'avenir on tâchera d'obtenir des renseignements plus précis sur ce point et sur d'autres ; on s'efforcera surtout de recueillir des données pour constater au juste le chiffre de la mortalité parmi ceux qui sont assurés en Canada.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

J. B. CHERRIMAN,

Surintendant des Assurances.

A l'hon. R. J. CARTWRIGHT,  
Ministre des Finances.





## 38 VICTORIA.

## CHAP. 20.

Acte pour amender et refondre les différents actes relatifs à l'assurance, en ce qui concerne les assurances contre l'incendie et sur la navigation intérieure.

[Sanctionné le 8 avril 1875.]

SA Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Prémabule. Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit :

1. Les expressions et termes suivants, partout où ils sont usités dans le présent acte, à moins que le contraire ne soit spécialement prescrit, ou qu'il n'y ait quelque chose dans le contexte qui ne puisse s'accorder ou qui soit incompatible avec cette interprétation, seront compris et interprétés comme il est ci-dessous mentionné, savoir :

1. " Compagnie canadienne " signifie une compagnie incorporée en Canada, pour les opérations d'assurance contre l'incendie ou sur la navigation intérieure, ou pour ces deux genres d'opérations en Canada, et y ayant son bureau principal, et ayant droit en vertu de la seconde section du présent acte de recevoir un permis comme telle.

2. " Compagnie étrangère " signifie une compagnie incorporée ou établie suivant les lois d'un pays étranger (y compris le Royaume-Uni) pour les opérations d'assurance contre l'incendie ou sur la navigation intérieure, ou pour ces deux genres d'opérations, et ayant droit en vertu de la seconde section du présent acte de recevoir un permis comme telle en Canada.

3. " Agent " signifie l'agent en chef de la compagnie en Canada, nommé comme tel dans la procuration ci-après mentionnée, sous quelque nom qu'il soit désigné.

4. " Agence principale " signifie le bureau ou siège principal des affaires de la compagnie en Canada.

2. Le présent acte s'appliquera seulement aux compagnies jusqu'ici incorporées par tout acte de la législature de la ci-devant province du Canada, ou par tout acte de la législature d'aucune des provinces du Canada, et qui, le jour de la passation du présent acte, étaient aussi, en vertu d'un acte du parlement du Canada, autorisées à faire des opérations d'assurance en Canada, et aussi à toute compagnie jusqu'ici incorporée ou qui pourra l'être ci-après par acte du parlement du Canada, et à toute compagnie d'assurance étrangère telle que ci-haut définie ; et il ne sera pas loisible au ministre des Finances d'accorder un permis à aucune autre compagnie que celles mentionnées plus haut dans cette section, et aucune autre compagnie que celles plus haut mentionnées ne fera des opérations d'assurance

contre l'incendie ou sur la navigation intérieure en Canada ; mais rien de contenu dans le présent acte n'empêchera une compagnie d'assurance incorporée par un acte ou en vertu d'un acte de la législature de la ci-devant province du Canada, ou d'aucune des provinces de la Puissance du Canada, de faire des opérations d'assurance de toute espèce, dans les limites de la ci-devant province du Canada ou de telle province seulement, selon les pouvoirs accordés à cette compagnie d'assurance dans les dites limites, sans un permis tel que ci-dessous mentionné.

Proviso quant aux compagnies incorporées par des actes provinciaux.

Quelles compagnies seulement feront des opérations en Canada.

3. Excepté pour les compagnies d'assurance qui sont spécialement mentionnées dans le proviso de la section immédiatement précédente, ou pour les compagnies qui font en Canada des opérations d'assurance maritime océanique exclusivement (et toute assurance relative à la navigation au-dessus du port de Montréal sera considérée comme assurance de navigation intérieure,) il ne sera loisible à aucune compagnie d'assurance d'accepter aucun risque ou d'émettre aucune police d'assurance contre le feu ou sur la navigation intérieure, ou de recevoir aucune prime, ou de transiger aucune affaire d'assurance contre le feu ou sur la navigation intérieure en Canada, ni d'intenter ou maintenir aucune poursuite, action ou procédure en loi ou en équité, ou de produire aucune réclamation dans les cas de faillite, se rattachant à ces affaires, sans avoir préalablement obtenu (tel que ci-après prescrit) un permis du ministre des Finances l'autorisant à faire des opérations en Canada.

Formule de permis.

4. Le permis sera de telle forme que le ministre des Finances pourra de temps en temps le déterminer, et spécifiera le genre d'opérations qui devront être faites par la compagnie, et il cessera d'avoir effet le trente-unième jour de mars de chaque année ; mais il sera renouvelable d'année en année.

Quand le permis sera accordé.

5. Le ministre des Finances accordera ce permis, comme susdit, aussitôt que la compagnie qui le demandera aura déposé entre les mains du Receveur-Général les valeurs ci-dessous mentionnées et se sera autrement conformée aux exigences du présent acte.

Dépôts à faire par les compagnies canadiennes et étrangères respectivement.

En quelles valeurs

6. Les compagnies canadiennes devront, avant l'émission du permis, déposer entre les mains du Receveur-Général la somme de cinquante mille piastres en valeurs telles que ci-dessous mentionnées. Les compagnies étrangères devront, avant l'émission de ce dit permis, déposer entre les mains du Receveur-Général, pour le bénéfice des porteurs de polices en Canada, la somme de cent mille piastres en telles valeurs qui sont ci-dessous mentionnées. Tous ces dépôts pourront être opérés par toute compagnie en effets publics du Canada, ou en effets publics émis par quelqu'une des provinces du Canada, et par toute compagnie incorporée dans le Royaume-Uni, en effets publics du Royaume-Uni, et par toute compagnie incorporée aux États-Unis, en effets publics des États-Unis ; et la valeur de ces effets publics sera évaluée à leur valeur vénale à l'époque où ils ont été déposés ; si des valeurs autres que celles ci-dessus énumérées sont offertes en dépôt, elles pourront être acceptées, à telle évaluation et aux conditions que le Bureau de la Trésorerie pourra prescrire ; et si la valeur vénale des valeurs déposées par une compagnie tombe au-dessous de celle à laquelle elles ont été déposées, le ministre des Finances pourra exiger de la compagnie qu'elle fasse un nouveau dépôt, de manière à ce que la valeur vénale de toutes les valeurs déposées par une compagnie soit égale au montant qu'elle est tenue de déposer en vertu du présent acte.

Evaluation.

Si leur valeur marchande diminue, la compagnie fera un nouveau dépôt.

7. Toute compagnie qui obtiendra un permis en vertu du présent acte pourra toutefois déposer en tout temps, entre les mains du Receveur-Général, toute autre somme ou sommes d'argent ou des valeurs en outre de la somme dont le dépôt est exigé et telle autre somme ou sommes d'argent ou valeurs ainsi déposées entre les mains du Receveur-Général devront être gardées par lui, pour être traitées sujet et conformément aux dispositions du présent acte relativement à la première somme que la compagnie devra déposer, comme si elles faisaient partie de la dite première somme; et aucune partie de ce dépôt supplémentaire ne sera retirée excepté avec la sanction du Gouverneur-Général sur le rapport du Bureau de la Trésorerie.

Les compa-  
gnies peuvent  
déposer plus  
que le mon-  
tant requis.

Retrait du  
surplus.

8. Si d'après les états annuels ou après l'examen des affaires et de la condition d'une compagnie, il ressort que la valeur des ré-assurances de tous les risques existants en Canada, ainsi que toutes ses autres dettes en Canada, excèdent son actif en Canada, y compris le dépôt fait entre les mains du Receveur-Général, alors le ministre des Finances exigera de la compagnie qu'elle comble de suite le déficit, et si elle ne le fait son permis sera résilié.

Le déficit de  
la garantie  
devra être  
couvert, ou le  
permis résilié.

9. Sauf les cas où il est autrement prescrit par le Bureau de la Trésorerie, tant que le dépôt d'une compagnie sera intact et que nul avis d'aucun jugement final ou ordre au contraire ne sera signifié au ministre des Finances ou au Receveur-Général, l'intérêt sur les valeurs formant le dépôt sera remis à la compagnie à mesure qu'il écherra.

Intérêt sur  
les valeurs  
déposées.

10. Toute compagnie devra, avant l'émission d'un permis, déposer au département du ministre de Finances une copie certifiée de la charte, de l'acte d'incorporation, ou des articles d'association de la compagnie, ainsi qu'une procuration de la compagnie à son principal officier ou agent en Canada, sous le sceau de la compagnie (si elle en a un), et signée par son président et son secrétaire ou autre officier autorisé, vérifiée par leur serment, et corroborée en outre sous serment par le principal officier ou agent en chef de la dite compagnie, ou par quelque personne connaissant les faits nécessaires à sa vérification; laquelle procuration devra déclarer en quel endroit du Canada le bureau principal ou l'agence principale de la compagnie est ou doit être établi, et autoriser expressément cet agent à recevoir les pièces de procédure dans toute action et poursuite intentée contre la compagnie en Canada pour les obligations que la compagnie y aura contractées, et devra déclarer que toute signification de pièces de procédure faite, à l'égard de ces obligations, à l'agence principale ou personnellement au procureur, à l'endroit où sera établi le bureau principal ou l'agence principale, sera légale et obligatoire pour la compagnie à toutes fins et intentions quelconques; et aussi un état de la condition et des affaires de la compagnie au trente-unième jour de décembre alors précédent, ou jusqu'au jour ordinaire du bilan de la compagnie (pourvu que ce jour ne soit pas plus de douze mois avant que l'état aura été déposé), en telle forme que le ministre des Finances pourra l'exiger.

Certains do-  
cuments se-  
ront fournis,  
avant qu'un  
permis ne soit  
accordé.

Ce qu'ils indi-  
queront.

Chaque fois qu'une compagnie ayant un permis en vertu du présent acte changera son agent en chef ou son agence principale en Canada, cette compagnie devra déposer une procuration tel que plus haut mentionné, déclarant que ce changement ou ces changements ont été opérés, et contenant une semblable déclaration quant à la signification des pièces de procédure tel que plus haut mentionné.

S'il y a chan-  
gement à l'a-  
gence princi-  
pale, docu-  
ments à dépo-  
ser.

Doubles de ces documents à déposer en cour.

Des doubles de ces documents vérifiés comme susdit seront déposés au greffe de l'une ou l'autre des cours supérieures de droit ou d'équité dans celle des provinces dans laquelle son bureau principal ou sa principale agence sera établie; ou, si la principale agence est dans la province de Québec, au greffe du protonotaire de la cour Supérieure du district dans lequel sera établie cette principale agence.

Significations et poursuites.

**11.** Après que les copies certifiées mentionnées dans la précédente section, ainsi que la procuration, auront été déposées comme susdit, toute pièce de procédure dans toute action ou poursuite intentée contre la compagnie, à l'égard de toute obligation contractée en Canada, pourra être signifiée à la compagnie, à son agence principale, et l'on pourra procéder à la poursuite jusqu'à jugement et exécution de la même manière et avec les mêmes force et effet que dans toute poursuite civile en Canada.

Avis du permis devra être donné.

**12.** Toute compagnie qui obtiendra un permis, comme susdit, en donnera immédiatement avis régulier dans la *Gazette du Canada*, et dans au moins un papier-nouvelles publié dans le comté, la cité ou l'endroit où est établi le bureau principal ou l'agence principale, et cette publication devra être continuée pendant l'espace de quatre semaines; et pareil avis sera donné pendant l'espace de trois mois de calendrier, quand la compagnie cessera ou annoncera qu'elle se propose de cesser de faire des opérations en Canada.

Et si la compagnie cesse ses affaires.

Avis par le ministre des Finances.

**13.** Le ministre des Finances fera publier tous les trois mois, dans la *Gazette du Canada*, une liste des compagnies ayant un permis en vertu du présent acte, ainsi que du montant des dépôts faits par chacune d'elles; et lorsqu'une nouvelle compagnie recevra un permis ou lorsque le permis d'une compagnie aura été retiré dans l'intervalle de deux publications trimestrielles, il en donnera avis dans la *Gazette du Canada* pendant l'espace de quatre semaines.

Pénalité pour agir en contravention à cet acte.

**14.** Toute personne qui délivrera une police d'assurance ou qui percevra une prime d'assurance, ou qui négociera quelque affaire d'assurance pour et au nom d'une compagnie comme susdit, sans un permis comme susdit, ou, si ce permis a été retiré, sans l'avoir renouvelé, ou sans avoir déposé la copie de la charte, acte d'incorporation ou articles d'association de la compagnie, et une procuration ou un renouvellement de cette procuration dans les cas de changement comme il est dit ci-haut, sera passible d'une pénalité de mille piastres pour chaque semblable infraction au présent acte, laquelle pénalité sera poursuivie et recouvrée sur dénonciation faite au nom du Procureur-Général du Canada; et une moitié de la dite pénalité, quand elle sera recouvrée, sera payée à la couronne, et l'autre moitié au dénonciateur; et dans le cas de non-paiement de la pénalité et des frais dans l'espace d'un mois après ce jugement, la personne qui aura commis l'offense sera passible d'un emprisonnement n'excédant pas six mois dans une geôle ou prison, à la discrétion de la cour qui l'aura condamnée.

Comment recouvrée et employée.

Permis résilié en certains cas.

**15.** Lorsqu'une compagnie manquera de faire les dépôts exigés par le présent acte à l'époque fixée, ou lorsque avis par écrit aura été signifié au ministre des Finances que des réclamations non-contestées provenant de pertes contre lesquelles il aura été pris des polices d'assurance en Canada, sont restées non-payées pendant l'espace de soixante jours après qu'elles seront dues, ou, si elles sont contestées, après jugement final suivant le cours régulier de la loi et l'offre d'une décharge légale et valide, de manière que le montant des valeurs



représentant le dépôt de la compagnie est sujet à être réduit par la vente d'une partie de ces effets, le permis de la dite compagnie deviendra *ipso facto* nul et de nul effet et sera censé résilié; mais ce permis pourra dans le cas en dernier lieu mentionné, être renouvelé, et la compagnie pourra de nouveau faire des opérations, si, dans les soixante jours après que le ministre des Finances aura été notifié que la compagnie a manqué de payer quelque réclamation non-contestée, ou le montant de quelque jugement final, tel que prescrit dans cette section, toutes les réclamations non-contestées ou tout jugement final sur ou contre la compagnie en Canada sont payés et acquittés, et si le dépôt de la compagnie n'est plus susceptible d'être réduit au-dessous du montant exigé par le présent acte.

Renouvellement du permis à certaines conditions.

**16.** Une compagnie sera réputée insolvable sur défaut de payer les réclamations non-contestées ou des pertes contre lesquelles il aura été pris des polices d'assurance en Canada sur toute police en Canada, pendant l'espace de soixante jours après qu'elles seront dues, ou, si elles sont contestées, après jugement final et l'offre d'une décharge légale et valide, et (dans l'un ou l'autre cas) après avis à cet effet donné au ministre des Finances. Au cas d'insolvabilité d'une compagnie, tous les dépôts de cette compagnie que le Receveur-Général garde pour les porteurs de police en Canada, seront appliqués *pro rata* au paiement de toutes les réclamations vérifiées contre la compagnie pour et au sujet de polices émises aux assurés en Canada; et la distribution des produits de ces dépôts pourra, si elle est demandée dans la province d'Ontario, ou de la Nouvelle-Ecosse, ou du Nouveau-Brunswick, ou de la Colombie-Britannique, ou de l'Île du Prince-Edouard, être faite par un ordre en chancellerie ou en équité; ou, si elle est demandée dans les provinces de Québec ou de Manitoba, elle pourra être faite par jugement ou ordre de distribution de la cour Supérieure, dans le district où l'agence principale sera établie; pourvu que dans tous les cas où une réclamation pour pertes encourues est, aux termes de la police, payable sur preuve de ces pertes et sans qu'il soit stipulé de délai, l'avis à donner au ministre des Finances conformément à la présente section ne lui sera donné qu'après qu'il se sera écoulé soixante jours à compter de la date à laquelle la réclamation est devenue due.

Quand une compagnie sera réputée insolvable.

Emploi des dépôts en cas d'insolvabilité.

Proviso, s'il a été accordé du délai pour le paiement des pertes.

**17.** Survenant la faillite d'une compagnie, telle cour ayant comme susdit juridiction dans la province (ou siégeant dans le district, si c'est la province de Québec), où est située l'agence principale de la Compagnie en Canada, nommera un syndic ou des syndics qui pourront être un officier ou des officiers de cette cour, qui devront immédiatement exiger de la compagnie qu'elle fournisse un état de toutes ses polices en vigueur en Canada, et de tous les porteurs de police qu'ils produisent leurs réclamations; et sur la production des réclamations devant les syndics, les parties intéressées auront le droit de les contester, et le droit d'en appeler de leur décision à la cour susdite, conformément à la pratique de cette cour; et au cas où une compagnie d'assurance tomberait en faillite, les assurés en Canada auront droit de réclamer une partie de la prime payée, dans la proportion de la période que leurs polices auraient à courir respectivement, et ce remboursement prendra rang concurremment avec les jugements obtenus et les réclamations formulées, dans la distribution de l'actif; et après achèvement de la liste, devant être préparée par les syndics, de tous les jugements rendus contre la compagnie sur les polices possédées en Canada, et de toutes les demandes de ré-assurance ou de cession des polices comme il est

Nomination de syndics; leurs devoirs.

Procédures en cas de faillite.

Ce que peuvent réclamer les assurés en Canada.

Vente des  
effets publics  
déposés.

S'il se pro-  
duit de nou-  
velles pertes  
et que les dé-  
pôts ne cou-  
vrent pas les  
réclamations.

dit ci-haut, la cour ayant juridiction, tel que ci-dessus prescrit, fera vendre, en tout ou en partie, les valeurs gardées par le Receveur-Général au nom de telle compagnie, de la manière et après l'avis et les formalités qu'elle pourra prescrire, et les produits de la vente, après paiement des frais encourus, seront distribués *pro rata* entre les réclamants conformément à la liste, et la balance, s'il en est, sera remise à la compagnie. Mais s'il est éprouvé quelque perte ou s'il surgit quelque réclamation après que l'état de ces polices en vigueur aura été obtenu de la compagnie, tel que ci-dessus prescrit, et avant que la cour ait rendu l'ordre final pour la distribution des produits de la vente des valeurs, ou si les produits de telle vente ne sont pas suffisants pour couvrir en entier toutes les réclamations inscrites sur la liste, ces porteurs de polices ne seront pas privés du recours qu'ils peuvent exercer, en loi ou en équité, contre la compagnie qui a émis les polices, à part le droit de partager dans la distribution des produits de la vente des valeurs gardées par le Receveur-Général pour telle compagnie.

Devoirs d'une  
compagnie  
cessant ses  
opérations.

**18.** Lorsqu'une compagnie aura cessé de faire des opérations en Canada, et donné à cet effet avis par écrit au ministre des Finances, elle devra faire assurer au nom de ses porteurs de polices canadiens tous leurs risques en vigueur, dans quelque compagnie ou compagnies ayant obtenu un permis en Canada, ou se faire céder les polices, et ses valeurs ne lui seront remises qu'après qu'elle aura fait ce que ci-dessus à la satisfaction du ministre des Finances ;

Conditions de  
la remise des  
dépôts.

Lorsqu'elle demandera la remise de ses valeurs, la compagnie devra déposer entre les mains du ministre des Finances une liste de tous les porteurs de polices canadiens qui n'ont pas été ainsi ré-assurés ou qui n'ont pas fait la cession de leurs polices ; et elle devra en même temps publier dans la *Gazette du Canada* un avis à l'effet qu'elle a demandé au gouvernement de lui remettre ses valeurs à un certain jour, qui ne sera pas moins de trois mois après la date de l'avis, et invitant ses porteurs de polices canadiens qui s'opposent à cette remise de déposer leurs oppositions entre les mains du ministre des Finances le ou avant le jour ainsi fixé ; et après ce jour, si le ministre des Finances, avec le concours du Bureau de la Trésorerie, est convaincu que la compagnie possède un actif suffisant pour faire face à ses obligations envers les assurés canadiens, toutes ses valeurs pourront lui être remises par un ordre du Gouverneur en conseil, ou un montant suffisant de ces valeurs pourra être retenu pour couvrir le montant de tous les risques au sujet desquels opposition a été formée ; et la balance pourra être remise, et ensuite de temps à autre au fur et à mesure que des risques au sujet desquels il a été formé opposition pourront être éteints ou que l'on pourra prouver qu'ils ont été acquittés, de nouvelles remises pourront être faites sous l'autorité susdite ;

Responsabili-  
té ultérieure  
de la compa-  
gnie.

Et lorsqu'une compagnie aura cessé de faire des opérations en Canada après l'avis par le présent exigé, et que son permis lui aura en conséquence été retiré, telle compagnie pourra néanmoins acquitter les pertes provenant des polices non-réassurées ou cédées, comme si tel permis n'avait pas été retiré.

Polices contre  
le feu.

**19.** Aucune police contre le feu ne sera émise pour plus de trois ans et ne s'étendra au-delà de cette période.

20. Il sera du devoir du président, vice-président, ou directeur-gérant, et du secrétaire ou gérant de chaque compagnie canadienne, de préparer annuellement sous leur serment, le premier jour de janvier ou dans l'espace d'un mois après cette date, un état de la condition et des affaires de telle compagnie le ou après le trentième jour de novembre alors précédent, indiquant les faits et les chiffres en la formule donnée dans la cédule suivante, et de faire déposer cet état au bureau du ministre des Finances. Cet état sera attesté sous serment devant quelque personne dûment autorisée à faire prêter des serments dans les procédures légales.

Etat annuel au ministre des Finances, ce qu'il doit indiquer et comment il doit être attesté.

#### CÉDULE—DÉTAILS DES ÉTATS ANNUELS REQUIS.

Une liste des actionnaires avec le montant souscrit, le montant payé sur le fonds social, et le domicile de chaque actionnaire.

Liste des actionnaires.

*Les propriétés ou l'actif de la compagnie, spécifiant :*

1. La valeur (aussi exacte qu'il sera possible) des biens-fonds possédés par la compagnie. Actif

2. Le montant de l'argent en caisse et déposé dans les banques au crédit de la compagnie, spécifiant dans quelles banques il est déposé, avec les montants séparément.

3. Le montant de l'argent entre les mains des agents.

4. Le montant des prêts garantis par des bons et morts-gages constituant une première ou seconde hypothèque sur biens-fonds, dans des listes séparées.

5. Le montant des prêts sur lesquels l'intérêt n'a pas été payé dans l'espace d'un an avant la préparation de l'état, avec une liste de ces prêts.

6. Les montants dus à la compagnie pour lesquels des jugements ont été obtenus.

7. Le montant des actions canadiennes possédées par la compagnie, et de toutes autres actions possédées par la compagnie, spécifiant en détail le montant, le nombre des actions, et la valeur vénale et au pair de chaque espèce d'actions possédées par la compagnie d'une manière absolue.

8. Le montant des actions, possédées comme garantie collatérale pour des prêts, avec le montant prêté sur chaque espèce d'actions, et leur valeur au pair et vénale.

9. Le montant des répartitions sur les actions et les billets de prime, payées et non-payées.

10. Le montant de l'intérêt dû et non-payé ; aussi le montant de l'intérêt accumulé et non-payé.

11. Le montant des billets de prime disponibles sur lesquels des polices sont émises, avec le montant versé sur ces billets ; aussi les billets recevables gardés par la compagnie et considérés comme bons, les montants de chaque classe séparément, et les montants sur chaque classe de billets en souffrance.

12. Le montant de toute autre propriété de la compagnie, avec des détails sur cette propriété.

*Les obligations de la compagnie, spécifiant :*

**Passif.**

1. Le montant des pertes dues et non encore payées.
2. Le montant des pertes établies, mais non dues
3. Le montant des pertes encourues durant l'année, y compris celles pour lesquelles il y a des réclamations non encore établies, et de celles dont il a été fait rapport à la compagnie et sur lesquelles aucune action n'a été prise ; les montants de chaque classe séparément, en reportant les totaux en une seule somme.
4. Montant des réclamations pour pertes dont le paiement est con-  
testé par la compagnie, en distinguant celles qui sont en litige.
5. Montant des dividendes déclarés et dus, et restant non payés.
6. Montant des dividendes déclarés, mais non encore dus.
7. Montant des deniers empruntés et pour remboursement desquels  
garantie a été donnée, faisant connaître chaque emprunt séparément,  
et l'intérêt payé sur cet emprunt.
8. Le montant des primes contre le feu non-réalisées.
9. Montant des primes sur la navigation intérieure non réalisées.
10. Montant reçu pour des primes maritimes (océaniques) non  
réalisées.
11. Montant de toutes autres réclamations contre la compagnie,  
avec un état détaillé de ces réclamations.
12. Montant collectif de toutes les pertes, réclamations et obliga-  
tions quelconques non-payées, excepté le capital social.

*Revenus de la compagnie, spécifiant :*

**Revenus.**

1. Montant des primes reçues en argent, moins les ré-assurances.
2. Montant des billets reçus pour primes, moins les ré-assurances.
3. Montant de l'intérêt reçu en argent.
4. Montant des revenus provenant de toutes autres sources.

*Dépenses de la compagnie, spécifiant :*

**Dépenses.**

1. Montant payé pour pertes survenues avant le premier jour de  
janvier dernier, déduisant la valeur des effets sauvés, lesquelles pertes  
étaient, dans le dernier état, portées à \$

Montant payé pour pertes survenues pendant l'année, déduisant la  
valeur des effets sauvés.



telle forme et jusqu'à telle date que la loi peut les obliger de les fournir au gouvernement du pays où est établi leur bureau principal, dans une liste séparée y annexée. Les blancs de formules des états des opérations en Canada seront fournis en duplicata par le ministère des Finances.

Blancs à  
fournir

Pénalité pour  
contraven-  
tion.

Si la pénalité  
n'est pas  
payée.

Surintendant  
des assuran-  
ces, nomina-  
tion et salai-  
re.

Devoirs du  
surintendant.

Autres de-  
voirs et pou-  
voirs du surin-  
tendant

Rapport au  
ministre des  
Finances pour  
le parlement.

**22.** Toute infraction à l'une ou l'autre des deux sections immédiatement précédentes rendra les compagnies qui les violeront passibles d'une pénalité de cinq cents piastres pour chaque infraction, et d'une autre pénalité de cent piastres par chaque mois pendant lequel une compagnie négligera de faire cette publication ou de produire tels affidavits et états qui sont par elle requis. Si ces pénalités ne sont pas payées, le ministre des Finances, avec le concours du Bureau de la Trésorerie, pourra ordonner que le permis de la compagnie soit suspendu ou résilié, selon qu'il sera jugé à propos.

**23.** Pour la bonne administration des opérations d'assurance en Canada, et pour mettre strictement en vigueur les dispositions du présent acte, avec les détails nécessaires en résultant, le Gouverneur en conseil pourra nommer un officier, qui sera appelé Surintendant des Assurances, agissant en vertu des instructions du ministre des Finances, et qui aura pour attributions d'examiner et de faire rapport au dit ministre des Finances, de temps à autre, sur toutes les matières relatives aux assurances, telles que poursuivies par les diverses compagnies autorisées à faire des opérations en Canada, ou requises par le présent acte de faire des états de leurs affaires. Ce surintendant pourra être nommé à des appointements n'excédant pas quatre mille piastres par année, et il sera loisible de lui donner de temps à autre les aides dont il aura besoin. Ses principales attributions dans les dites matières seront comme suit :

1. Le surintendant des assurances gardera un registre des divers documents que chaque compagnie est obligée, en vertu de la dixième section du présent acte, de déposer dans les cours supérieures du Canada ; et il inscrira aussi dans un livre, sous le titre de chaque compagnie, les valeurs déposées à son crédit entre les mains du Receveur-Général, nommant en détail les diverses valeurs, leur valeur au pair, et la valeur à laquelle elles sont reçues comme dépôt ; et avant l'émission d'un nouveau permis, ou le renouvellement d'un permis, il fera dans chaque cas rapport au ministre des Finances que les exigences de la loi ont été remplies, et que d'après l'état des affaires de la compagnie elle est en mesure de faire face à ses obligations ; et il tiendra un registre des permis à mesure qu'ils seront émis.

2. Le surintendant des assurances visitera le bureau principal de chaque compagnie en Canada, au moins une fois tous les ans, et examinera soigneusement les états de la condition et des affaires de chaque compagnie, tels qu'exigés par le présent acte, et fera rapport à cet égard au ministre des Finances sur toutes les matières exigeant son attention et sa décision. Le surintendant des assurances préparera pour le ministre des Finances, d'après les dits états, un rapport annuel montrant toutes les particularités des opérations de chaque compagnie, ainsi qu'une analyse de chaque branche d'assurance, avec le nom de chaque compagnie, donnant les chiffres classifiés d'après les états faits par chaque compagnie. Le ministre des Finances mettra le rapport annuel du surintendant devant le parlement dans les trente jours après l'ouverture de chaque session de ce parlement.

3. Si le surintendant des assurances, après avoir soigneusement examiné la condition et les affaires et les opérations d'une compagnie autorisée à faire des opérations en Canada, d'après les états annuels ou autres fournis par cette compagnie au ministre des Finances, ou pour toute autre cause, jugé nécessaire et à propos de faire un nouvel examen des affaires de cette compagnie, et fait un rapport à cet effet au ministre des Finances,—le ministre des Finances pourra à sa discrétion autoriser le surintendant des assurances de visiter le bureau de cette compagnie, d'inspecter complètement et d'examiner toutes ses affaires, et de faire toutes les nouvelles recherches nécessaires pour vérifier sa condition et ses moyens de remplir ses engagements, et si elle s'est conformée à toutes les dispositions du présent acte applicables à ses transactions. Et il sera du devoir des officiers ou agents de cette compagnie de faire ouvrir leurs livres pour l'inspection du surintendant des assurances, et de faciliter cet examen de toute autre manière que ce soit en autant qu'il sera en leur pouvoir; et pour cette fin le dit surintendant aura le pouvoir d'examiner sous serment les officiers ou agents de cette compagnie sur ses opérations. Un rapport des compagnies ainsi visitées par le surintendant sera entré dans un livre tenu à cette fin, avec des notes et mémoires démontrant la condition de chaque compagnie après cette enquête, et un rapport spécial sera communiqué par écrit au ministre des Finances, faisant connaître l'opinion du surintendant sur son état et sa position financière, et toutes autres matières dont il pourra être désirable que le ministre des Finances ait connaissance. S'il paraît au surintendant que l'actif d'une compagnie est insuffisant pour la justifier de continuer ses opérations sur la base des garanties spécifiées dans les sections six et huit, ou qu'il n'est pas prudent pour le public d'effectuer une assurance avec elle, il fera un rapport spécial sur les affaires de cette compagnie au ministre des Finances; et si le ministre, après mûr examen du rapport, et, un délai raisonnable ayant été donné à la compagnie pour être entendue, après telle autre recherche ou enquête (s'il y en a) qu'il pourra juger à propos de faire, fait rapport au Gouverneur en conseil qu'il s'accorde avec le dit surintendant sur l'opinion ainsi exprimée dans son rapport, alors, si le Gouverneur en conseil concourt aussi dans cette opinion, un ordre en conseil pourra être émis, suspendant ou résiliant le permis de la compagnie, laquelle sera alors, durant cette suspension ou résiliation, censée n'avoir pas de permis; et après avis de la suspension ou de la résiliation de ce permis dans la *Gazette du Canada*, toute personne délivrant une police d'assurance, ou percevant une prime, ou transigeant une opération d'assurance au nom de cette compagnie, sera passible des pénalités imposées par la quatorzième section du présent acte.

Examen des livres, etc., de la compagnie, si le surintendant le juge nécessaire

Si la compagnie ne paraît pas sûre.

Suspension du permis et avis.

4. Le surintendant des assurances, ni les officiers placés sous son contrôle, ne devront pas être intéressés comme actionnaires, directement ou indirectement, dans aucune compagnie d'assurance faisant des opérations en Canada ou ayant un permis en vertu du présent acte.

Le surintendant ne sera intéressé dans aucune compagnie.

5. Pour faire face aux frais du bureau du surintendant des assurances, une somme n'excédant pas huit mille piastres sera annuellement payée par les compagnies ayant un permis en vertu du présent acte, laquelle somme sera répartie *pro rata* sur les primes totales reçues par chacune d'elles pendant l'année précédente, cette somme devant être payée lors de l'émission du permis annuel.

Contributions aux dépenses.

Honoraires à percevoir par le surintendant. 6. Le surintendant des assurances percevra aussi et remettra au Receveur-Général les honoraires suivants :

Pour enregistrer et déposer les différents documents requis de chaque compagnie, en vertu de la dixième section du présent acte.....	\$10 00
Pour changement de procureur en vertu de la dite section....	5 00
Pour permis de faire des opérations.....	5 00
Pour chaque renouvellement de ce permis.....	2 00
Pour les états annuels de chaque compagnie...	5 00

Abrogation des actes antérieurs.

31 V., c. 48.

34 V., c. 9.

Exceptions.

24. Après la passation du présent acte, l'acte du parlement du Canada, passé dans la trente-unième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " *Acte relatif aux compagnies d'assurance,*" et l'acte passé dans la trente-quatrième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " *Acte pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance,*" sont par le présent abrogés, en autant qu'ils concernent l'assurance contre le feu et sur la navigation intérieure, sauf toutefois tous les permis qui pourront avoir été émis en vertu de ces actes, jusqu'au trente-unième jour de mars, en l'année mil huit cent soixante-seize (auquel jour ils expireront), et le droit des compagnies ayant ainsi un permis de continuer leurs opérations durant l'existence des dits permis ; et sauf aussi tout acte fait, ou droit, ou droit d'action existant, provenant, provenu, ou établi, ou toutes les procédures commencées, ou tout délit commis, ou toute pénalité ou confiscation encourue, avant la passation du présent acte, à l'égard desquels les dits actes resteront en vigueur.



INDEX — PARTIE II.

Compagnies.	Rapport, 1875.	Opérations générales.	Relevé, 1875.	Primes reçues, 1869 à 1875.	Pertes payées, 1869 à 1875.	Navigation internationale, 1875.	(Général, 1875.) Oies, d'assur., ca- nd, contre le feu et sur la nav., int.	Actif, 1875.	Passif, 1875.	Revenus, 1875.	Depenses, 1875.	Percentage on taux.	General.
	Page.	Page.	Page.	Page.	Page.	Page.	Page.	Page.	Page.	Page.	Page.	Page.	
Alma.....	1	2	217	219	221	223	226	228	231	232	233	235	
Agricultural Mutual.....	3	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Agricultural, Watertown.....	5	216	219	221	221	223	224	226	230	232	233	234	
Anchor Marine.....													
Andes.....													
British America.....	10	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
British and Foreign Marine.....	18	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Canada Agricultural.....	20	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Citizens.....	30	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Commercial Union.....	36	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Commercial Union.....	41	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Guardian.....	44	217	219	221	221	223	224	226	230	232	233	234	
Hartford Fire.....	46	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Home.....	47	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Imperial.....	49	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Isolated Risk.....	56	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Lancashire.....	59	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Liverpool and London and Globe.....	61	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
London Assurance.....	64	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
London Assurance.....	68	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
North British and Mercantile.....	72	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Northern.....	76	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Agricole d'Ottawa.....	88	217	219	221	221	223	224	226	230	232	233	234	
Phenix, de Brooklyn.....	91	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Phenix, de Londres.....	93	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Provinciale.....	98	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Québec.....	105	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Queen.....	109	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Royale Canadienne.....	155	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Royale.....	157	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Scottish Commercial.....	159	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Scottish Imperial.....	163	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Scottish Imperial.....	165	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Stadacona.....	166	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	
Western.....	207	216	218	219	220	223	224	226	230	232	233	234	

Suite de l'Index au verso.

INDEX.—PARTIE II.—*Suite.*

	Page.
Compagnies.	222
GÉNÉRAL.	226
Sommaire des assur.-cont. l'inc. 1869 à 1875	237
Tableaux généraux	245
Rapport du surintendant	
Acte d'assurance, 1875	
Rapport, 1875.	
Opérations générales.	
Relevé, 1875.	
Primes reçues, 1869 à 1875.	
Pertes payées, 1869 à 1875.	
Navigation intérieure 1875.	
Opérations générales, Oies. d'assur. cad. contre le feu et sur la nav. int.	
Actif, 1875.	
Passif, 1875.	
Revenus, 1875.	
Dépenses, 1875.	
Pourcentage ou taux.	
Général.	

APERÇU DES RAPPORTS

DES

COMPAGNIES D'ASSURANCE EN CANADA,

POUR L'ANNÉE

1876.

---

*(Préliminaire au Rapport Annuel du Surintendant des Compagnies d'Assurance.)*

---



## BUREAU DU SURINTENDANT DES COMPAGNIES D'ASSURANCE.

OTTAWA, 12 avril 1877.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un aperçu des opérations des Compagnies d'Assurance sur la vie, contre le feu et les dangers de la navigation intérieure, pour l'année 1876.

Cet aperçu est fait d'après les rapports certifiés des compagnies et a été soumis à leur examen.

Des états complets vous seront soumis dans le rapport que j'aurai l'honneur de vous soumettre après avoir visité les bureaux principaux, tel que requis par 38 Vict., ch. 20.

J'ai l'honneur d'être Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

J. B. CHERRIMAN,

*Surintendant des Compagnies d'Assurance.*

Hon. R. J. CARTWRIGHT,

Ministre des Finances.



APERÇU DES RAPPORTS

DES

COMPAGNIES D'ASSURANCE SUR LA VIE

EN CANADA.

POUR L'ANNÉE

1876.

---

BUREAU DU SURINTENDANT DES ASSURANCES,  
OTTAWA, 12 avril 1877.

---

ASSURANCES SUR LA VIE EN CANADA—1876.

	Primes de l'année.	Nombre des nouvelles polices.	Montant des nouvelles polices.	Montant des risques.	Nombre de polices réclamées.	Montant des polices réclamées.	Réclamations liquidées.		Réclamations non liquidées.
							Contestées.	Non contestées.	
<b>COMPAGNIES CANADIENNES.</b>									
Canada.....	447,348	1,396	2,227,900	15,034,486	77	119,425	121,706	48,622	Aucune.
Cityvorne.....	38,521	81	115,500	1,117,614	14	18,500	13,000	5,500	Aucune.
Confédération.....	119,653	1,104	1,500,746	4,004,089	13	17,955	18,465	4,500	Aucune.
Mutuelle.....	51,767	389	408,186	1,550,101	9	13,134	11,500	6,260	Aucune.
Stadacona.....	4,634	88	125,300	1,185,050	1	1,000	1,000	Aucune.	Aucune.
Sun.....	95,738	573	952,695	2,414,063	4	6,000	3,500	2,000	Aucune.
7 Toronto.....	10,832	113	135,729	343,881	2	3,500	2,600	Aucune.	Aucune.
Totalx, Cies. canadiennes, 1876.....	768,543	3,744	5,465,966	24,649,284	120	179,514	177,824	11,875	Aucune.
do do.....	707,256	3,579	5,077,601	21,957,296	107	162,959	151,512	3,893	Aucune.
Augmentation i—Diminution d.....	61,287	165	388,365	2,691,988	13	16,555	26,312	27,497	Aucune.
<b>COMPAGNIES ANGLAISES.</b>									
Briton Life.....	1,702	56	120,030	104,030	Aucune.	Aucune.	Aucune.	11,875	Aucune.
Briton Medical.....	43,203	Aucune.	Aucune.	1,288,514	14	32,680	40,272	2,920	Aucune.
Commercial Union.....	24,513	24	65,457	783,898	3	4,867	973	3,893	Aucune.
Edinburgh.....	24,129	Aucune.	Aucune.	738,484	2	4,342	973	3,311	Aucune.
Life Association of Scotland.....	137,454	106	170,265	3,990,792	22	41,342	48,058	27,497	Aucune.
Life Association of London and Globe.....	9,528	8	13,100	308,321	2	7,770	3,311	3,020	Aucune.
Liverpool and Lancashire.....	28,559	204	384,800	1,076,562	6	12,360	10,174	2,188	Aucune.
London and Lancashire.....	27,214	14	73,503	859,385	5	4,947	11,206	Aucune.	Aucune.
North British and Mercantile.....	1,974	Aucune.	Aucune.	36,500	2	3,000	8,947	Aucune.	Aucune.
Positive Government.....	12,261	25	51,473	371,650	3	4,983	15,433	2,896	Aucune.
Queen.....	21,432	110	217,250	669,305	6	10,007	44,314	9,000	Aucune.
Reliance.....	30,199	17	37,337	1,023,327	10	37,337	10,004	2,896	Aucune.
Royal.....	22,868	22	36,354	780,092	3	10,007	973	33,197	Aucune.
Scottish Amicable.....	7,302	Aucune.	Aucune.	270,410	1	73,048	43,316	63,419	Aucune.
Scottish Provident.....	43,370	Aucune.	Aucune.	1,241,745	18	132,412	69,993	63,419	Aucune.
Scottish Provincial.....	144,400	176	395,528	4,786,873	47				Aucune.
Standard.....									Aucune.
Totalx, Cies. anglaises, 1876.....	17,047	30	118,260	543,385	1	513	513	Aucune.	Aucune.
do do.....	597,155	792	1,683,357	18,873,173	145	386,023	305,057	3,000	Aucune.
do do.....	623,296	934	1,689,833	19,455,807	119	295,587	217,701	23,600	Aucune.
Diminution i—augmentation d.....	26,141	d 142	d 6,476	d 582,434	i 26	i 90,436	i 87,356	2,000	Aucune.
<b>COMPAGNIES AMÉRICAINES.</b>									
Ætna.....	323,498	971	1,537,610	9,098,233	38	68,652	73,324	14,652	Aucune.
Atlantic Mutual.....	35,054	124	128,889	955,875	5	6,740	3,740	3,000	Aucune.
Connecticut.....	192,358	253	458,368	5,191,085	25	98,311	57,711	23,600	Aucune.
Equitable.....	178,277	335	657,500	5,079,900	20	51,000	57,000	2,000	Aucune.
Globe Mutual.....	21,727	288	484,384	1,767,384	Aucune.	Aucune.	18,000	do	do
Metropolitan.....	47,655	139	236,500	1,695,000	5	16,500	24,000	do	do
National.....	30,347	103	159,738	1,108,260	8	7,199	18,000	do	do
New York.....	193,280	273	560,335	4,920,000	16	31,996	58,700	3,000	4,000
North Western.....	41,821	179	318,134	1,254,782	6	4,867	4,867	do	do
Phoenix of Hartford.....	149,502	137	194,777	3,403,191	30	47,700	31,432	do	do
Travelers.....	98,199	389	529,283	2,988,825	22	22,271	30,771	15,500	do
Union Mutual.....	121,931	979	1,462,070	4,104,286	24	38,583	22,883	4,000	do
United States.....	3,963	14	43,220	160,840	3	6,000	6,000	6,000	Aucune.
Totalx, Cies. américaines, 1876.....	1,437,612	4,194	6,740,804	40,727,661	202	400,619	396,617	Aucune.	Aucune.
do do.....	1,651,835	5,029	8,366,824	43,596,361	199	408,359	349,225	Aucune.	Aucune.
Augmentation i—Diminution d.....	114,223	d 835	d 1,566,020	d 2,868,700	i 3	d 7,740	d 47,392	Aucune.	Aucune.

<b>RÉCAPITULATION POUR 1876.</b>									
17 Star.....	17,047	30	118,260	543,385	1	513	513	Aucune.	Aucune.
Totalx, Cies. anglaises, 1876.....	597,155	792	1,683,357	18,873,173	145	386,023	305,057	3,000	Aucune.
do do.....	623,296	934	1,689,833	19,455,807	119	295,587	217,701	23,600	Aucune.
Diminution i—augmentation d.....	26,141	d 142	d 6,476	d 582,434	i 26	i 90,436	i 87,356	2,000	Aucune.
<b>COMPAGNIES AMÉRICAINES.</b>									
Ætna.....	323,498	971	1,537,610	9,098,233	38	68,652	73,324	14,652	Aucune.
Atlantic Mutual.....	35,054	124	128,889	955,875	5	6,740	3,740	3,000	Aucune.
Connecticut.....	192,358	253	458,368	5,191,085	25	98,311	57,711	23,600	Aucune.
Equitable.....	178,277	335	657,500	5,079,900	20	51,000	57,000	2,000	Aucune.
Globe Mutual.....	21,727	288	484,384	1,767,384	Aucune.	Aucune.	18,000	do	do
Metropolitan.....	47,655	139	236,500	1,695,000	5	16,500	24,000	do	do
National.....	30,347	103	159,738	1,108,260	8	7,199	18,000	do	do
New York.....	193,280	273	560,335	4,920,000	16	31,996	58,700	3,000	4,000
North Western.....	41,821	179	318,134	1,254,782	6	4,867	4,867	do	do
Phoenix of Hartford.....	149,502	137	194,777	3,403,191	30	47,700	31,432	do	do
Travelers.....	98,199	389	529,283	2,988,825	22	22,271	30,771	15,500	do
Union Mutual.....	121,931	979	1,462,070	4,104,286	24	38,583	22,883	4,000	do
United States.....	3,963	14	43,220	160,840	3	6,000	6,000	6,000	Aucune.
Totalx, Cies. américaines, 1876.....	1,437,612	4,194	6,740,804	40,727,661	202	400,619	396,617	Aucune.	Aucune.
do do.....	1,651,835	5,029	8,366,824	43,596,361	199	408,359	349,225	Aucune.	Aucune.
Augmentation i—Diminution d.....	114,223	d 835	d 1,566,020	d 2,868,700	i 3	d 7,740	d 47,392	Aucune.	Aucune.
<b>COMPAGNIES CANADIENNES.</b>									
Canada.....	447,348	1,396	2,227,900	15,034,486	77	119,425	121,706	48,622	Aucune.
Cityvorne.....	38,521	81	115,500	1,117,614	14	18,500	13,000	5,500	Aucune.
Confédération.....	119,653	1,104	1,500,746	4,004,089	13	17,955	18,465	4,500	Aucune.
Mutuelle.....	51,767	389	408,186	1,550,101	9	13,134	11,500	6,260	Aucune.
Stadacona.....	4,634	88	125,300	1,185,050	1	1,000	1,000	Aucune.	Aucune.
Sun.....	95,738	573	952,695	2,414,063	4	6,000	3,500	2,000	Aucune.
7 Toronto.....	10,832	113	135,729	343,881	2	3,500	2,600	Aucune.	Aucune.
Totalx, Cies. canadiennes, 1876.....	768,543	3,744	5,465,966	24,649,284	120	179,514	177,824	11,875	Aucune.
do do.....	707,256	3,579	5,077,601	21,957,296	107	162,959	151,512	3,893	Aucune.
Augmentation i—Diminution d.....	61,287	165	388,365	2,691,988	13	16,555	26,312	27,497	Aucune.
<b>COMPAGNIES ANGLAISES.</b>									
Briton Life.....	1,702	56	120,030	104,030	Aucune.	Aucune.	Aucune.	11,875	Aucune.
Briton Medical.....	43,203	24	65,457	783,898	3	4,867	973	2,920	Aucune.
Commercial Union.....	24,513	Aucune.	Aucune.	738,484	2	4,342	973	3,893	Aucune.
Edinburgh.....	24,129	Aucune.	Aucune.	3,990,792	22	41,342	48,058	27,497	Aucune.
Life Association of Scotland.....	137,454	106	170,265	3,990,792	22	41,342	48,058	27,497	Aucune.
Life Association of London and Globe.....	9,528	8	13,100	308,321	2	7,770	3,311	3,020	Aucune.
Liverpool and Lancashire.....	28,559	204	384,800	1,076,562	6	12,360	10,174	2,188	Aucune.
London and Lancashire.....	27,214	14	73,503	859,385	5	4,947	11,206	Aucune.	Aucune.
North British and Mercantile.....	1,974	Aucune.	Aucune.	36,500	2	3,000	8,947	Aucune.	Aucune.
Positive Government.....	12,261	25	51,473	371,650	3	4,983	15,433	2,896	Aucune.
Queen.....	21,432	110	217,250	669,305	6	10,007	44,314	9,000	Aucune.
Reliance.....	30,199	17	37,337	1,023,327	10	37,337	10,004	2,896	Aucune.
Royal.....	22,868	22	36,354	780,092	3	10,007	973	33,197	Aucune.
Scottish Amicable.....	7,302	Aucune.	Aucune.	270,410	1	73,048	43,316	63,419	Aucune.
Scottish Provident.....	43,370	Aucune.	Aucune.	1,241,745	18	132,412	69,993	63,419	Aucune.
Scottish Provincial.....	144,400	176	395,528	4,786,873	47				Aucune.
Standard.....									Aucune.
Totalx, Cies. anglaises, 1876.....	17,047	30	118,260	543,385	1	513	513	Aucune.	Aucune.
do do.....	597,155	792	1,683,357	18,873,173	145	386,023	305,057	3,000	Aucune.
do do.....	623,296	934	1,689,833	19,455,807	119	295,587	217,701	23,600	Aucune.
Diminution i—augmentation d.....	26,141	d 142	d 6,476	d 582,434	i 26	i 90,436	i 87,356	2,000	Aucune.
<b>COMPAGNIES AMÉRICAINES.</b>									
Ætna.....	323,498	971	1,537,610	9,098,233	38	68,652	73,324	14,652	Aucune.
Atlantic Mutual.....	35,054	124	128,889	955,875	5	6,740	3,740	3,000	Aucune.
Connecticut.....	192,358	253	458,368	5,191,085	25	98,311	57,711	23,600	Aucune.



ASSURANCE SUR LA VIE EN CANADA—1875.

	Primes de l'année.	No. de nouvelles polices.	Montant des nouvelles polices.	Montant des risques.	No. de polices réclamées.	Montant des polices réclamées.	Réclamations payées.	Réclamations en suspens.	Réclamations contestées.
	\$		\$	\$		\$	\$	\$	\$
<b>COMPAGNIES CANADIENNES.</b>									
Canada.....	431,478	1,593	2,443,311	13,430,082	78	113,360	109,463	51,008	Aucune.
Citoyenne.....	37,787	115	1,165,732	1,128,371	11	20,000	18,000	2,000	do
Confédération.....	101,834	1,005	1,383,915	3,422,915	6	6,500	5,450	5,000	do
Muruelle.....	59,006	386	433,243	1,648,936	11	11,599	12,059	3,000	do
Stadacona.....	1,976	43	66,750	87,250	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do
Sun Mutual.....	65,304	324	465,119	1,921,211	3	7,500	3,500	8,000	do
7 Toronto.....	9,871	113	120,531	318,531	3	4,000	3,000	1,000	do
<b>Totaux</b> .....	<b>707,256</b>	<b>3,579</b>	<b>5,077,601</b>	<b>21,957,296</b>	<b>107</b>	<b>162,959</b>	<b>151,512</b>	.....	.....
<b>COMPAGNIES ANGLAISES.</b>									
Briton Medical.....	43,561	60	58,633	1,404,927	17	46,449	24,549	19,467	2,433
Commercial Union.....	24,127	19	59,373	756,981	3	3,164	3,164	Aucune.	Aucune.
Edinburgh.....	25,947	3	6,570	808,339	2	pas de rapp.	11,187	do	3,650
Association of Scotland, sur la Vie.....	139,810	112	256,998	4,165,157	33	61,918	52,992	34,212	Aucune.
Liverpool et London et Globe.....	9,448	8	8,500	322,097	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do
London et Lancashire.....	21,702	103	185,500	864,787	2	2,000	7,077	1,000	do
North British and Mercantile.....	27,112	10	18,728	901,236	5	12,433	13,448	do	do
Positive Government.....	10,679	115	158,500	253,853	4	8,000	2,333	1,000	4,666
Queen.....	11,657	7	26,973	367,747	3	10,500	8,647	4,000	Aucune.
Reliance Mutual.....	30,516	82	136,100	589,967	5	16,370	10,870	5,500	do
Royal.....	33,165	10	31,250	1,084,022	7	24,905	14,812	14,891	do
Scottish Amicable.....	23,660	27	59,519	812,992	1	973	10,651	do	do
Scottish Provident.....	7,313	Aucune.	Aucune.	271,869	2	8,370	do	do	do
Scottish Provincial.....	59,438	do	do	1,388,566	5	10,741	8,589	do	do
Standard.....	151,373	348	578,242	5,022,565	30	89,764	43,012	48,151	do
Star.....	13,768	30	74,947	448,512	Aucune.	Aucune.	Aucune.	do	do
<b>Totaux</b> .....	<b>623,296</b>	<b>934</b>	<b>1,689,833</b>	<b>19,465,607</b>	<b>119</b>	<b>285,587</b>	<b>217,701</b>	.....	.....

	Primes de l'année.	No. de nouvelles polices.	Montant des nouvelles polices.	Montant des risques.	No. de polices réclamées.	Montant des polices réclamées.	Réclamations payées.	Réclamations en suspens.	Réclamations contestées.
	\$		\$	\$		\$	\$	\$	\$
<b>COMPAGNIES AMÉRICAINES.</b>									
Aetna.....	328,737	971	1,469,092	8,967,672	42	92,635	95,941	Aucun.	Aucun.
Atlantic.....	29,050	199	238,747	1,223,853	6	6,450	6,450	do	do
Connecticut.....	211,143	294	633,705	5,439,397	14	41,140	38,140	do	5,000
Equitable.....	180,232	478	1,038,305	5,332,945	21	41,570	33,570	8,000	Aucun.
Globe Mutual.....	20,249	30	114,000	472,000	2	24,000	24,000	24,000	do
Metropolitan.....	54,363	222	413,500	1,781,500	4	9,500	14,000	1,500	do
National.....	35,481	172	204,613	1,349,708	10	24,200	22,200	4,000	do
New York.....	226,430	327	768,435	6,000,000	18	49,535	13,095	19,440	17,000
North Western.....	35,697	218	335,950	1,015,706	3	3,000	3,000	2,000	Aucun.
Phoenix.....	179,047	571	678,277	3,982,732	33	54,350	58,350	3,000	do
Travelers'.....	109,679	481	792,875	3,189,151	22	23,679	26,179	13,700	2,000
Union Mutual.....	133,315	1,041	1,611,285	4,315,427	24	38,300	38,300	Aucun.	do
13 United States.....	8,412	25	68,000	255,620	pas de rapp.	pas de rapp.	pas de rapp.	pas de rapp.	5,000
<b>Totaux</b> .....	<b>1,651,835</b>	<b>5,029</b>	<b>8,306,824</b>	<b>43,596,361</b>	<b>199</b>	<b>408,359</b>	<b>349,225</b>	.....	.....
<b>RECAPITULATION.</b>									
Compagnies canadiennes.....	707,256	3,529	5,077,601	21,957,296	107	162,959	151,512	.....	.....
Compagnies anglaises.....	623,296	934	1,689,833	19,465,607	119	285,587	217,701	.....	.....
Compagnies américaines.....	1,651,835	5,029	8,306,824	43,596,361	199	408,359	349,225	.....	.....
<b>Totaux</b> .....	<b>2,882,387</b>	<b>9,542</b>	<b>15,074,258</b>	<b>85,009,264</b>	<b>425</b>	<b>866,905</b>	<b>718,438</b>	.....	.....

Augmentation ou diminution des items d'assurance sur la vie en Canada pour 1876 comparée avec 1875.

COMPAGNIES CANADIENNES.

Augmentation (d)—Diminution (d).	Polices de l'année.	No. de nouvelles polices.	Montant des nouvelles polices.	Montant des risques.	No. de polices réclamées.	Montant des polices réclamées.	Réclamations payées.
Canada.....	\$ 15,870	d 197	\$ 215,411	\$ 1,604,404	i 4	\$ 6,065	\$ 12,306
Citoyenne.....	i 734	d 34	d 50,232	d 10,757	i 3	d 1,500	d 5,000
Confédération.....	i 17,819	i 99	i 116,831	i 581,174	i 7	i 11,468	i 13,005
Mutuelle.....	d 1,239	i 3	d 25,047	d 98,835	d 2	i 1,535	d 599
Stadacona.....	i 2,658	i 45	i 59,550	i 97,800	i 1	d 1,000	i 1,000
Sun.....	2439,434	i 249	i 487,476	i 492,852	i 1	d 1,500	i 6,000
7 Toronto.....	i 1,011	0	i 15,198	i 25,350	d 1	d 500	d 400
Augmentation ou diminution totale pour les compagnies canadiennes.....	i 61,287	i 165	i 388,365	i 2,631,988	i 13	i 16,555	i 26,312

COMPANIES ANGLAISES.

Briton Life.....	i 1,702	i 56	i 120,030	i 104,030	0	0	0
Briton Medical.....	d 358	d 60	d 88,633	d 116,413	d 3	d 13,769	i 15,723
Commercial Union.....	i 386	i 5	i 6,084	i 26,917	0	d 244	d 2,191
Edinburgh.....	d 1,818	d 3	d 6,570	d 69,855	0	i 4,867	d 10,214
Life Association of Scotland.....	d 2,356	d 6	d 86,733	d 173,365	d 11	d 20,576	d 4,934
Liverpool, London et Globe.....	80	0	d 4,600	d 13,776	i 2	i 3,000	i 3,511
London et Lancashire.....	i 6,857	i 101	i 199,300	i 211,775	i 4	i 5,770	d 1,480
North British and Mercantile.....	i 102	i 4	d 41,841	d 217,353	0	i 1,000	d 3,274
Positive Government.....	d 8,705	d 115	d 158,500	d 217,353	d 2	d 5,553	i 8,873
Queen.....	i 604	i 18	i 24,500	i 9,803	0	d 3,000	i 3,000
Reliance.....	i 2,916	i 28	i 75,338	i 75,338	i 1	d 6,437	i 4,563
Royal.....	d 2,966	i 7	i 6,087	d 60,695	i 2	i 15,316	i 23,502
Scottish Amicable.....	d 792	d 5	d 23,165	d 32,900	i 3	d 9,034	d 9,647
Scottish Provident.....	11	0	0	d 1,459	d 1	d 7,397	d 7,397
Scottish Provincial.....	d 16,068	0	0	d 146,821	i 13	i 62,307	i 34,727

Standard.....	d 6,973	d 172	d 182,714	d 235,692	i 17	i 42,648	i 28,981
17 Star.....	i 3,259	0	i 43,313	i 94,873	i 1	i 513	i 513
Total, augmentation ou diminution pour les compagnies anglaises.....	d 26,141	d 142	d 6,476	d 582,434	i 26	i 90,436	i 87,356

COMPAGNIES AMERICAINES.

Ætna, sur la vie.....	d 5,239	0	i 68,518	i 130,561	d 4	d 23,983	d 22,617
Atlantic Mutual.....	i 6,004	d 75	d 119,858	d 267,978	d 11	i 290	d 2,710
Connecticut.....	d 18,785	d 41	d 175,339	d 248,912	d 1	i 58,171	i 19,571
Equitable.....	d 1,955	d 143	d 380,805	d 253,045	d 1	i 9,430	i 23,430
Globe Mutual.....	i 1,478	i 968	i 340,384	i 295,384	d 2	d 24,000	i 24,000
Métropolitain.....	d 6,708	d 83	d 177,000	d 80,500	i 1	i 7,000	i 4,000
Nationale.....	d 5,134	d 69	d 44,877	d 241,448	d 2	d 17,001	d 14,001
New-York.....	d 33,150	d 54	d 208,100	i 1,080,000	d 2	d 17,539	i 45,605
North Western.....	i 6,124	d 39	d 17,848	i 239,076	d 3	i 1,867	i 1,867
Phoenix d'Hartford.....	d 29,545	d 434	d 483,500	d 579,591	d 3	d 6,650	d 26,928
Travelers'.....	d 11,480	d 92	d 193,592	d 200,326	0	d 1,403	i 4,592
Union Mutual.....	d 11,384	d 62	d 149,225	d 471,141	i 3	i 88	d 15,417
13 United States.....	d 4,449	d 11	d 24,780	d 104,780	i 3	i 6,000	i 6,000
Total, augmentation ou diminution pour les compagnies américaines.....	d 114,223	d 835	d 1,566,020	d 2,868,700	i 3	d 7,740	i 47,392

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes.....	i 61,287	i 165	i 388,365	i 2,691,988	i 13	i 16,555	i 26,312
Compagnies anglaises.....	d 26,141	d 142	d 6,476	d 582,434	i 26	i 90,436	i 87,356
Compagnies américaines.....	d 114,223	d 835	d 1,566,020	d 2,868,700	i 3	d 7,740	i 47,392
Total, augmentation ou diminution.....	d 79,077	d 812	d 1,184,131	d 759,146	i 42	i 99,251	i 161,060

† Les items ainsi marqués sont incomplets.

Nombre et montant des polices d'assurance sur la vie expirées en 1876, et comment.

COMPAGNIES CANADIENNES.

Comment expirées.	Canada.		Citoyenne.		Confédération.		Mutuelle.		Stadacona.		Sun.		Toronto.	
	No.	Montant.	No.	Montant.	No.	Montant.	No.	Montant.	No.	Montant.	No.	Montant.	No.	Montant.
Décès.....	77	\$ 106,239	14	\$ 18,500	18	\$ 17,955	9	\$ 13,134	1	\$ 1,000	4	\$ 6,000	2	\$ 3,500
Echéance.....	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.
Expiration.....	60	7,000	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.
Abandon.....	796	100,800	9	11,500	85	143,000	58	65,132	0	Aucun.	0	Aucun.	3	8,000
Périmées.....		1,059,465	64	81,900	327	421,900	389	431,400	15	25,500		655,146	93	98,879
Totaux.....	936	1,273,504	87	111,900	425	582,855	456	509,666	16	26,500		661,146	98	110,379

COMPAGNIES ANGLAISES.

Comment expirées.	Briton Life.		Briton Medical.		Commercial Union.		Edinburgh.		Ass. sur la vie de "Scotland."		Liverpool et Londres et Globe.		Londres et Lancashire.		North British et Mercantile.	
	No.	Montant.	No.	Montant.	No.	Montant.	No.	Montant.	No.	Montant.	No.	Montant.	No.	Montant.	No.	Montant.
Décès.....	0	\$	14	\$ 32,680	3	\$ 2,920	2	\$ 4,867	22	\$ 41,342	2	\$ 3,000	6	\$ 7,770	5	\$ 11,800
Echéance.....	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.
Expiration.....	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.	2	7,300	1	500	0	Aucun.	0	3,000
Abandon.....	0	Aucun.	4	13,627	1	2,433	7	7,300	54	128,504	71	8,000	1	1,000	5	22,000
Périmées.....	9	16,000	58	99,846	18	28,470		37,004	75	169,391	10	10,000	101	159,500	9	15,500
Totaux.....	9	16,000	76	146,153	22	33,823		50,388	153	346,637	20	21,500	108	168,270	21	54,300

Comment expirées.	Positive.		Queen.		Reliance.		Royal.		Scottish Amicable.		Scottish Provident.		Scottish Provincial.		Standard.		Star.	
	No.	Montant.	No.	Montant.	No.	Montant.	No.	Montant.	No.	Montant.	No.	Montant.	No.	Montant.	No.	Montant.	No.	Montant.
Décès.....	3	\$ 9,000	3	\$ 4,947	6	\$ 9,939	10	\$ 40,251	3	\$ 10,007	1	\$ 973	18	\$ 73,048		\$	1	\$ 513
Echéance.....	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.		Aucun.	0	Aucun.
Expiration.....	0	Aucun.	0	Aucun.	1	1,000	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.	0	Aucun.		Aucun.	0	Aucun.
Abandon.....	6	3,229	6	5,500	14	14,500	6	12,437	1	608	1	487	25	34,967			0	Aucun.
Périmées.....		196,000	7	24,920	71	111,500	9	34,165	21	43,858	0	None	30	41,441			5	
Totaux.....		208,229	16	35,367	92	136,933	25	86,853	25	54,473	2	1,460	73	149,456			18	



ASSURANCE SUR LA VIE EN CANADA.

LES ETATS MARQUÉS † SONT INCOMPLETS.

COMPAGNIES CANADIENNES.

Année.	Primes de l'année.	No. de nouvelles polices.	Montant des nouvelles polices.	Montant des risques.	No. de polices réclamées.	Montant des polices réclamées.	Réclamations liquidées.
	\$		\$	\$		\$	\$
1869.....	164,910	831	1,156,855	5,476,358	35	61,300	No Return.
1870.....	203,922	1,062	1,584,456	6,404,437	41	87,977	No Return.
1871.....	291,897	1,677	2,623,944	8,711,111	42	85,200	88,328
1872.....	417,628	3,655	5,276,859	13,070,811	36	93,800	46,400
1873.....	511,235	3,345	4,608,913	15,777,197	59	93,800	81,800
1874.....	638,854	3,744	5,259,822	19,684,319	110	155,386	140,339
1875.....	707,266	3,579	5,077,601	21,957,296	107	162,959	151,512
1876.....	768,543	3,744	5,465,966	24,649,284	120	179,514	177,824
Total.....	3,704,245	21,637	31,054,416	.....	550	872,336	686,203

COMPAGNIES ANGLAISES.

Année.	Primes de l'année.	No. de nouvelles polices.	Montant des nouvelles polices.	Montant des risques.	No. de polices réclamées.	Montant des polices réclamées.	Réclamations liquidées.
	\$		\$	\$		\$	\$
1869.....	515,741	1,481	2,627,392	16,318,475	76	174,878†	183,005
1870.....	591,250†	1,075†	1,657,493†	17,391,922†	87†	241,276†	170,986†
1871.....	570,449	1,347	2,212,107	18,405,325	87	179,791†	207,573
1872.....	596,982	1,212	1,896,655	19,258,166	125	274,434†	244,837
1873.....	594,108†	1,136†	1,704,388†	18,362,191†	98†	216,262†	206,310†
1874.....	629,808	1,255	2,143,080	19,863,867	126	278,404†	255,072
1875.....	623,296	934	1,689,833	19,455,607	119	295,587†	217,701†
1876.....	597,155	792	1,683,357	18,873,173	145	386,023	305,057
Total.....	4,658,789	9,232	15,614,255	.....	863	2,046,655	1,790,541

**ASSURANCE SUR LA VIE EN CANADA.**  
**LES ETATS MARQUÉS † SONT INCOMPLETS.**  
**COMPAGNIES AMERICAINES.**

Année.	Primes de l'année.	No. de nouvelles polices.	Montant des nouvelles polices.	Montant des risques.	No. des polices réclamées.	Montant des polices réclamées.	Réclamations payées.
1869.....	\$ 557,708	4,191	\$ 9,069,885	\$ 13,885,249†	38	\$ 78,840	\$ 64,340
1870.....	739,175	4,819	8,952,747	18,898,353†	45	111,232	104,194
1871.....	990,588	4,383	8,486,575	18,709,499†	71	161,428	150,327
1872.....	1,260,912	6,469	13,896,567	34,805,707	69	187,208	166,241
1873.....	1,492,315	7,327	14,740,367	42,861,508	183	276,062	232,412
1874.....	1,575,748†	6,755†	11,705,319†	46,218,139†	163†	297,245†	232,826†
1875.....	1,551,835	5,029	8,306,824	43,596,361	199†	408,359†	349,225†
1876.....	1,437,612	4,194	6,740,804	40,727,661	202	400,619	396,617
<b>Total.....</b>	<b>9,585,933</b>	<b>43,157</b>	<b>81,899,108</b>	<b>.....</b>	<b>950</b>	<b>1,920,993</b>	<b>1,735,182</b>

**TOTAL POUR TOUTE L'ANNÉE, 1869 A 1876 INCLUSIVEMENT.**

Compagnies canadiennes.....	\$ 3,704,245	21,637	\$ 31,054,416	.....	550	\$ 872,336	\$ 686,208
Compagnies anglaises.....	4,658,789	9,252	15,614,255	.....	863	2,046,655	1,790,541
Compagnies américaines.....	9,585,933	43,157	81,899,108	.....	950	1,920,993	1,735,182
<b>Grand total.....</b>	<b>17,948,967</b>	<b>74,026</b>	<b>128,567,779</b>	<b>.....</b>	<b>2,363</b>	<b>4,839,984</b>	<b>4,211,926</b>

---

---

## RÉSUMÉ

DES ÉTATS FAITS PAR LES COMPAGNIES QUI ONT UN PERMIS  
POUR FAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE CONTRE  
L'INCENDIE OU SUR LA MARINE DE L'INTÉRIEUR  
EN CANADA, POUR L'ANNÉE 1876, EN  
CONFORMITÉ DE LA 38<sup>E</sup>  
VICT., CHAP. 20.

BUREAU DU SURINTENDANT DES ASSURANCES,  
OTTAWA, 12 avril 1877.

---

---

RÉSUMÉ POUR L'ANNÉE 1876.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE EN CANADA.—COMPAGNIES CANADIENNES.

	Argent en caisse reçu pour primes.	No. de nouvelles polices, y compris renouvellements.	Montant total des dites polices.	Montant net des risques à date.	Montant net des pertes encourues durant l'année.	Montant net payé pour pertes.	Réclamations non liquidées.	
							Non contestées	Contestées.
	\$		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Agricole Mutuelle.....	71,947	13,540	12,768,317	37,416,278	68,634	64,166	13,347	1,536
British America.....	146,532	Pas de rapport	16,878,820	15,439,490	110,947	106,989	5,749	5,200
Agricole du Canada.....	115,897	13,504	12,805,904	31,748,619	102,056	102,056	Aucune.	Aucune.
Canada, contre l'incendie.....	94,788	Pas de rapport	9,616,559	5,823,077	42,836	35,688	4,348	2,800
Chiyenne.....	244,363	10,669	22,416,137	17,689,966	202,307	169,950	29,896	5,000
Risques isolés.....	32,656	11,104	9,784,346	23,020,000	73,040	66,201	7,366	2,100
Nationale, contre l'incendie.....	86,088	8,299	8,299,726	5,942,087	62,003	42,839	16,164	3,000
Agricole d'Ottawa.....	56,585	11,764	9,128,864	10,488,082	90,176	14,362	5,814	12,380
Provinciale.....	179,236	10,098	12,645,993	14,823,078	159,543	163,020	9,497	Aucune.
Québec.....	82,203	3,670	8,656,238	8,204,088	111,160	105,753	5,357	12,800
Royale Canadienne.....	260,678	12,073	33,938,146	35,497,996	395,441	383,314	37,538	7,100
Stadacona.....	201,429	11,204	20,015,774	15,691,906	298,221	243,016	54,447	Aucune.
Western.....	232,431	11,440	21,654,289	19,809,585	151,427	153,373	14,225	Aucune.
Totaux pour 1876.....	1,864,843	.....	198,909,113	241,834,162	1,797,781	1,650,727	203,718	51,916
Totaux pour 1875.....	1,646,654	.....	168,896,111	190,284,543	.....	1,082,206	52,809	41,347

COMPAGNIES ANGLAISES.

Commercial Union.....	133,695	Pas de rapport	15,631,062	11,080,872	59,215	55,723	5,899	4,962
Guardian.....	42,717	1,622	5,037,980	4,615,460	14,555	11,930	2,650	75
Imperial.....	121,548	4,886	12,165,665	10,409,522	62,351	55,946	15,095	3,500
Lancashire.....	101,116	4,488	9,525,080	8,316,821	56,148	40,307	17,738	2,500
Liverpool et London et Globe.....	106,771	5,737	14,077,750	15,961,763	124,173	118,873	427	5,400
London Assurance.....	45,893	1,714	6,063,868	4,980,788	41,808	37,888	3,920	Aucune.
North British.....	265,910	11,368	30,685,257	23,438,918	155,961	171,265	1,189	5,000
Northern.....	59,737	3,609	7,820,686	7,051,472	37,415	34,865	3,555	2,000
Phoenix, de Londres.....	161,423	3,825	15,399,176	13,642,045	324,459	292,871	7,009	1,500

Queen.....	153,273	6,910	15,439,456	12,325,006	135,294	135,038	15,863	2,500
Royal.....	323,450	13,162	35,191,696	30,560,401	341,377	340,735	7,543	Aucune.
Scottish Commercial.....	46,774	2,681	5,816,572	5,222,609	43,230	39,648	2,550	1,400
Scottish Imperial.....	45,303	2,989	5,769,605	5,392,427	33,340	33,769	850	Aucune.
Totaux pour 1876.....	1,597,410	.....	178,725,453	152,988,054	1,177,129	1,168,858	87,188	28,837
Totaux pour 1875.....	1,683,715	.....	166,963,268	154,835,931	.....	1,299,612	76,992	59,499

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

Zetna.....	130,658	Aucun rapport	13,120,095	10,604,327	81,429	62,622	21,225	750
Hartford.....	78,207	5,375	7,875,650	6,760,300	36,326	21,048	11,218	5,450
Phenix, de Brooklyn.....	20,090	Aucun rapport	2,918,436	1,524,123	21,590	15,719	6,014	Aucune.
Totaux pour 1876.....	228,955	.....	23,914,181	18,888,750	139,345	99,389	38,457	6,200
Totaux pour 1875.....	264,395	.....	17,357,605	19,300,555	.....	181,713	4,677	3,500

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes.....	1,864,843	.....	198,909,113	241,834,162	1,797,781	1,650,727	203,718	51,916
do britanniques.....	1,597,410	.....	178,725,453	152,988,054	1,177,129	1,168,858	87,188	28,837
do américaines.....	228,955	.....	23,914,181	18,888,750	139,345	99,389	38,457	6,200
Grands totaux pour 1876.....	3,691,208	.....	401,148,747	413,710,966	3,114,255	2,918,974	329,363	86,953
Grands totaux pour 1875.....	3,594,764	.....	353,206,984	364,421,029	.....	2,563,631	133,478	104,346



SOMMAIRE de l'assurance contre l'incendie en Canada, pour les années  
1869-76, inclusivement.

Année.	Total net de l'argent reçu pour primes.	Montant des polices prises durant l'année.	Montant des risques à date des états.	Pertes payées.
<b>COMPAGNIES CANADIENNES.</b>				
	\$	\$	\$	\$
1869.....	501,362	41,090,604	59,340,916	276,116
1870.....	536,600	54,637,315	59,523,641*	453,414
1871.....	707,418	68,921,494	68,465,914*	414,339
1872.....	796,847	76,499,642	72,203,784*	510,469
1873.....	842,896	71,775,952	91,032,187*	487,649
1874.....	1,453,781	126,588,965	126,705,337*	662,470
1875.....	1,646,654	168,896,111	190,284,543	1,082,206
1876.....	1,864,843	198,509,113	241,834,162	1,650,727
	8,350,401	806,919,096	.....	5,537,390
<b>COMPAGNIES BRITANNIQUES.</b>				
1869.....	1,119,011	120,747,515	115,222,003	579,416
1870.....	1,185,398	131,570,928	120,903,017	1,024,362
1871.....	1,299,846	148,147,966	132,731,241	922,400
1872.....	1,499,620	174,361,395	145,700,486	1,136,167
1873.....	1,773,265	172,531,126	147,602,019	967,316
1874.....	1,809,473	177,346,240	155,088,455	1,120,106
1875.....	1,683,715	166,953,268	154,835,931	1,299,612
1876.....	1,579,410	178,725,453	152,988,054	1,168,868
	11,949,738	1,270,383,891	.....	8,218,237
<b>COMPAGNIES AMÉRICAINES.</b>				
1869.....	165,166*	9,702,356*	13,796,890*	172,188
1870.....	194,781	12,893,827*	11,167,928*	147,061
1871.....	314,452	27,367,712*	27,256,629*	212,460
1872.....	332,243	26,526,334*	33,818,670	263,339
1873.....	352,255	26,788,850	40,120,629	227,219
1874.....	259,049	25,243,769	25,054,427	143,583
1875.....	264,395	17,357,605	19,300,555	181,713
1876.....	228,955	23,914,181	18,888,750	99,389
	2,111,296	169,794,634	.....	1,446,952
<b>TOTAUX POUR TOUTES LES ANNÉES DE 1869 À 1876, INCLUSIVEMENT.</b>				
Compagnies canadiennes.....	8,350,401	806,919,096	.....	5,537,390
do britanniques.....	11,949,738	1,270,383,891	.....	8,218,237
do américaines.....	2,111,296	169,794,634	.....	1,446,952
<b>Grands totaux.....</b>	<b>22,411,435</b>	<b>2,247,097,621</b>	.....	<b>15,202,579</b>

\* Rapports ainsi marqués sont incomplets.



TABLEAU I.—Indiquant le total de l'actif et sa nature, des compagnies canadiennes:  
COMPAGNIES:

Compagnies.	Commencement des opérations.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Effets, bons et débetures.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Agricole Mutuelle .....	1859...	Aucun.	3,605 26	25,000 00
Anchor Marine.....	31 mars .....1874...	do	10,000 00	52,069 63
British America.....	.....1833...	76,350 48	41,901 25	709,887 11
Agricole du Canada.....	.....1874...	Aucun.	773 00	171,445 00
Canada Fire and Marine.....	1er septembre..1875...	do	2,896 85	485 00
Citoyenne.....	1er janvier.....1865...	85,000 00	Aucun.	101,460 00
Risques Isolés .....	.....1871...	Aucun.	do	137,021 20
Merchants' Marine.....	1er avril .....1876...	do	do	Aucun.
Nationale.....	12 janvier ..... 1876...	do	do	75,200 00
Agricole d'Ottawa.....	14 août.....1875...	do	do	Aucun.
Provinciale.....	10 juin.....1850...	17,322 66	7,348 83	74,374 33
Québec.....	.....1818...	40,000 00	Aucun.	277,902 50
Royale Canadienne.....	13 août.....1873...	Aucun.	37,000 00	820,347 08
Stadacona.....	28 octobre .....1874...	do	Aucun.	192,841 08
Western.....	.....1851...	22,750 51	52,540 73	885,106 48

faisant des opérations d'assurance contre l'incendie et sur la navigation intérieure.

—ACTIF.—1876.

Prêts sur garantie collatérale.	Balance des agents et billets recevables.	Argent en caisse et en banques, ou dépôt au gouvernement.	Intérêt dû et accumulé.	Autre actif.	Total de l'actif.	Nature des opérations.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Aucun.	200,813 76	35,400 90	Aucun.	563 83	265,383 75	Incendie.
Aucun.	2,849 45	6,775 71	1,052 90	2,973 76	75,721 45	Navigation intérieure et océanique.
Aucun.	69,229 71	106,725 49	20,533 52	10,054 84	1,034,682 40	Incendie, navigation intérieure et océan.
Aucun.	57,489 26	1,315 85	3,728 48	9,493 22	244,244 31	Incendie.
Aucun.	18,049 93	99,055 39	1,462 56	3,215 93	125,165 66	do
Aucun.	6,019 79	30,426 03	Aucun.	1,429 10	224,274 92	do accidents et garantie.
Aucun.	34,167 35	733 33	2,951 40	1,315 79	146,189 07	Incendie.
Aucun.	68,340 04	106,865 10	Aucun.	8,827 59	184,032 73	Navigation intérieure et océanique.
Aucun.	3,813 68	1,018 22	1,508 00	24,490 97	106,030 87	Incendie.
Aucun.	37,286 82	60,216 80	416 36	1,041 58	98,961 56	do
5,116 94	56,273 55	17,162 80	1,572 63	29,476 59	208,648 33	do navigation intérieure et océanique.
Aucun.	573 59	5,927 50	1,382 00	947 79	326,733 38	Incendie.
990 86	148,186 63	106,641 55	16,959 33	90,058 74	1,220,184 19	do navigation intérieure et océanique.
Aucun.	16,663 53	17,606 64	1,023 92	25,284 71	253,419 88	Incendie et vie.
Aucun.	85,009 18	103,540 29	10,305 24	4,021 52	1,163,273 95	do navigation intérieure et océanique.

TABLEAU II.—Indiquant l'actif en Canada des compagnies anglaises et américaines  
COMPAGNIES ANGLAISES.

Compagnies.	Commencement des opérations en Canada.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Effets, bons et débetures.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Commercial Union .....	11 sept. 1863....	Aucun.	Aucun.	150,956 00
Guardian.....	1er mai 1869....	Aucun.	Aucun.	100,343 68
Imperial.....	..... 1864....	Aucun.	Aucun.	100,069 00
Lancashire .....	Janvier 1864....	Aucun.	53,000 00	200,000 00
Liverpool and London and Globe.....	4 juin 1851....	60,000 00	594,267 85	164,955 00
London Assurance .....	1er mars 1862....	Aucun.	Aucun.	150,000 00
North British and Mercantile.....	..... 1862....	82,740 00	157,000 00	388,019 79
Northern .....	..... 1868....	Aucun.	Aucun.	100,000 00
Phoenix, de Londres .....	..... 1804....	Aucun.	Aucun.	100,297 00
Queen .....	..... 1859....	100 00	1,960 00	151,100 00
Royal .....	..... 1848....	40,000 00	Aucun.	199,182 00
Scottish Commercial.....	1er juin 1874....	Aucun.	Aucun.	109,310 70
Scottish Imperial .....	..... 1869....	Aucun.	Aucun.	98,022 53

## COMPAGNIES

Etna Fire. ....	..... 1821....	Aucun.	Aucun.	113,541 69
Hartford .....	..... 1836....	Aucun.	Aucun.	138,062 30
Phenix, de Brooklyn .....	1er mai 1874....	Aucun.	Aucun.	56,875 00

faisant des opérations d'assurance contre l'incendie et sur la navigation intérieure.

## ACTIF EN CANADA.—1876.

Prêts sur garantie collatérale.	Balance des agents et des billets recevables.	Argent en caisse en banques.	Intérêt dû et accumulé.	Autre actif.	Total de l'actif en Canada.	Nature des opérations.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Aucun.	8,425 13	4,246 10	Aucun.	800 00	164,427 23	Incendie et vie.
Aucun.	Aucun.	3,840 05	Aucun.	Aucun.	104,183 73	do
Aucun.	19,060 45	Aucun.	Aucun.	Aucun.	119,129 45	do
Aucun.	4,774 66	13,315 06	1,397 00	Aucun.	272,486 72	do
343 00	2,778 61	49,180 26	14,974 37	2,200 00	888,699 09	Incendie et vie.
Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	150,000 00	do
Aucun.	17,770 93	65,329 77	4,996 33	2,500 00	718,356 82	Incendie et vie.
Aucun.	6,864 72	1,111 58	Aucun.	250 73	108,227 03	do
Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	100,297 00	do
207 95	13,109 76	10,478 75	1,553 10	2,200 00	180,709 56	Incendie et vie.
Aucun.	13,031 43	3,369 94	Aucun.	1,000 00	256,583 37	do et vie.
Aucun.	2,391-03	11,739 74	Aucun.	Aucun.	123,441 47	do
Aucun.	4,631 80	7,335 91	Aucun.	Aucun.	109,990 24	do

## AMÉRICAINES.

Aucun.	9,910 43	4,064 75	Aucun.	Aucun.	127,516 87	Incendie et navigation intérieure.
Aucun.	2,930 62	Aucun.	Aucun.	Aucun.	140,992 92	Incendie.
Aucun.	6,915 02	25,000 00	Aucun.	Aucun.	88,790 02	do et navigation intérieure.

TABLEAU III.—Indiquant le total du passif des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurance contre l'incendie et sur la navigation intérieure.

COMPAGNIES CANADIENNES.—PASSIF, 1876.

Compagnies.	Pertes non-réglées. (I. I. et O.)	Réserve des primes non-réglées. (I. I. et O), et passif sous d'autres branches.	Divers.	Total du passif non-compris le fonds social.	Excédant de l'actif sur le passif, à l'exclusion du capital.	Capital social payé.	Surplus (s'il y en a) de l'actif sur le passif et le fonds social.	Nature des opérations.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Agricole Mutuelle.....	14,882 59	188,395 97	25,000 00	228,278 56	637,105 19	Aucun.	37,105 19	Incendie.
Anchor Marine.....	Aucun.	Aucun.	1,092 69	1,092 69	674,628 76	44,895 50	29,733 26	Intérieur et océanique.
Américaine Britannique..	63,535 95	292,950 37	36,453 34	392,939 66	664,742 74	478,936 94	162,805 80	Inc., intérieur et océan.
Agricole du Canada .....	Aucun.	148,059 55	42,867 05	190,926 60	653,318 21	206,070 00	.....	Incendie.
Canada Fire and Marine	7,148 01	42,222 62	250 00	49,620 63	675,545 03	100,100 00	.....	do
Citoyenne .....	37,264 00	124,370 27	Aucun.	161,634 27	662,640 65	118,800 00	.....	Inc., garantie et acci-dents.
Risques isolés .....	9,466 16	116,612 00	753 00	126,831 16	619,357 91	60,000 00	.....	Incendie.
Marchants' Marine .....	29,776 47	36,054 65	7,223 90	73,055 02	6110,977 71	100,000 00	10,977 71	Intérieur et océanique.
Nationale.....	19,750 30	49,481 16	12,310 66	81,542 12	624,488 75	73,900 00	.....	Incendie.
Agricole d'Ottawa.....	5,813 70	66,262 57	3,720 00	75,796 27	623,165 29	64,235 00	.....	do
Provinciale.....	32,630 45	105,124 49	15,694 10	153,449 04	655,199 29	130,102 87	.....	Inc., intérieur et océan.
Québec .....	5,397 50	41,301 65	712 50	47,414 65	6279,318 73	319,828 50	.....	Incendie.
Royale Canadienne .....	172,569 50	503,057 68	10,780 19	686,397 37	6533,786 82	599,565 00	.....	Inc., intérieur et océan.
Stadacona.....	61,546 65	102,925 01	97,456 97	261,928 63	68,508 75	230,000 00	.....	Incendie et vie.
Western.....	27,894 10	338,231 75	39,308 18	405,434 03	6757,639 92	399,549 83	358,290 09	Inc., intérieur et océan.

TABLEAU IV.—Indiquant le passif en Canada des compagnies anglaises et américaines faisant des opérations d'assurance contre l'incendie et sur la navigation intérieure en Canada, pour l'année 1876.

COMPAGNIES ANGLAISES.—PASSIF EN CANADA.

Compagnies.	Pertes non-réglées (l. et ln).		Réserve des primes non-réalisées (l. et ln) et passif dans la division de l'assurance sur la vie.		Divers.		Total du passif en Canada.		eExécédant de l'actif sur le passif en Canada.		Nature des opérations.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.		
Commercial Union.....	10,860	78	140,380	90	Aucun.		151,241	68	e13,185	55	Incendie et vie.	
Guardian.....	2,625	00	20,550	81	do		23,175	81	e81,007	92	do	
Impériale.....	18,595	13	58,713	00	do		77,308	13	e41,821	32	do	
Lancashire.....	20,238	42	50,768	33	2,000	00	73,006	75	e199,479	97	do	
Liverpool and London and Globe.....	5,827	40	94,055	37	1,055	95	100,938	72	e787,760	37	do et vie.	
London Assurance.....	3,920	00	23,696	36	Aucun.		27,616	36	e122,383	64	do	
North British and Mercantile.....	9,189	30	233,686	08	do		242,875	38	e475,481	44	do et vie.	
Northern.....	5,554	82	38,252	48	do	383	04	44,190	34	e64,036	69	do
Phoenix, de Londres.....	8,509	88	74,745	31	do		83,254	89	e17,042	11	do et vie.	
Queen.....	18,363	42	130,035	72	do	474	71	148,873	85	e31,835	71	do et vie.
Royale.....	7,542	61	295,302	66	do		302,845	27	d46,261	90	do et vie.	
Scottish Commercial.....	3,950	00	26,089	18	do	691	91	30,731	09	e92,710	38	do
Scottish Imperial.....	850	00	26,235	55	4,923	02	32,008	57	e77,981	67	do	

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

Aetna Fire.....	21,975	00	58,421	60	Aucun.		80,396	60	e47,120	27	Inc. et navigation intérieure.
Hartford.....	16,668	00	43,813	62	do		60,481	62	e80,511	30	Incendie.
Phoenix, de Brooklyn.....	7,218	37	9,024	80	do		16,243	17	e72,546	85	Inc. et navigation intérieure

TABLEAU V.—Indiquant le revenu en argent et les dépenses des compagnies navigation intérieure; le revenu en argent et les dépenses en Canada

## COMPAGNIES CANADIENNES—REVENU

REVENU (EN ARGENT.)

Compagnies.	Argent en caisse pour primes.	Intérêt et dividendes sur effets, etc.	Divers.	Total du revenu en argent.	Reçu pour le capital social, non compris dans le revenu.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Agricole Mutuelle.....	71,946 94	2,101 61	1,450 21	75,498 76	Aucun.
Anchor Marine.....	48,155 43	4,846 81	Aucun.	53,002 24	2,050 50
British America.....	602,028 04	36,018 82	300 75	638,347 61	109,116 94
Agricole du Canada.....	115,896 69	5,917 25	Aucun.	121,813 94	90,650 00
Canada Fire and Marine.....	94,788 17	3,151 60	do	97,939 77	100,100 00
Citoyenne.....	244,362 61	6,958 86	do	245,058 47	Aucun.
Risques Isolés.....	92,656 70	6,566 83	do	99,223 53	do
Merchants' Marine.....	92,314 98	3,071 74	do	95,386 72	do
National.....	102,815 99	10,216 15	do	113,032 14	73,900 00
Agricole d'Ottawa.....	56,585 17	2,516 88	do	59,102 05	14,235 00
Provinciale.....	219,988 06	6,574 37	720 94	227,283 37	3,925 02
Québec.....	82,203 13	20,367 22	1,097 91	103,668 26	Aucun.
Royale Canadienne.....	1,386,014 68	49,036 20	do	1,435,050 88	19,785 00
Stadacona.....	201,428 75	10,392 62	285 94	212,107 31	20,958 00
Western.....	697,739 79	78,866 13	do	776,605 92	7,837 42

## COMPAGNIES

Commercial Union.....	133,694 64	8,551 23	Aucun.	142,245 87	.....
Guardian.....	42,716 99	6,020 62	do	48,737 61	.....
Impériale.....	121,547 72	5,517 00	do	127,064 72	.....
Lancashire.....	101,115 82	13,375 00	425 34	114,916 16	.....
Liverpool & London & Globe.....	106,771 24	36,541 18	2,270 00	145,582 42	.....
London Assurance.....	45,893 21	8,498 73	Aucun.	54,391 94	.....
North British & Mercantile.....	265,910 37	51,859 16	5,571 86	323,341 39	.....
Northern.....	59,737 14	5,858 32	Aucun.	65,595 46	.....
Phoenix, de Londres.....	151,222 61	5,516 56	do	156,739 17	.....
Queen.....	153,272 59	6,323 96	do	159,596 55	.....
Royale.....	323,450 06	9,998 49	1,533 33	334,981 88	.....
Scottish Commercial.....	46,773 80	4,075 83	Aucun.	50,849 63	.....
Scottish Imperial.....	45,303 00	5,609 61	do	50,912 61	.....

## COMPAGNIES

Etna.....	130,658 48	1,642 51	Aucun.	132,300 99	.....
Hartford.....	78,207 33	5,240 00	do	83,447 33	.....
Phenix, de Brooklyn.....	51,602 00	1,267 12	do	52,869 12	.....

canadiennes faisant en Canada des opérations d'assurance contre l'incendie ou sur la des compagnies anglaises et américaines faisant les mêmes opérations.

ET DÉPENSE, 1876.

DÉPENSE (EN ARGENT.)

Payé pour pertes.	Dépenses générales.	Dividendes ou boni aux actionnaires.	Total des dépenses en argent.	Excédant des primes sur pertes liquidées.	Excédant du revenu sur les dépenses.	Nature des opérations.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
64,165 65	16,099 96	Aucune.	80,265 61	e7,781 29	d4,766 85	Incendie.
23,544 98	18,290 78	4,489 55	46,325 31	e24,610 45	e6,676 93	Intér. et océanique.
330,976 51	175,910 33	37,973 00	544,859 84	e271,051 53	e93,487 77	Inc., intér. et océan.
102,055 96	56,953 29	*11,347 36	170,356 61	e13,840 73	d48,542 67	Incendie.
35,688 35	49,894 19	2,288 18	87,870 72	e59,099 82	e10,069 05	do
169,950 17	59,577 16	Aucun.	229,527 33	e74,412 44	e15,531 14	do
66,200 77	40,693 42	Aucun.	106,894 19	e26,455 93	d7,670 66	do
26,499 56	25,154 47	Aucun.	51,654 03	e65,815 42	e43,732 69	Intér. et océanique.
46,629 64	64,139 29	Aucun.	110,768 93	e56,186 35	e2,263 21	Incendie.
4,361 87	39,560 28	Aucun.	53,922 15	e42,223 30	e5,179 90	do
177,730 78	57,888 39	Aucun.	235,619 17	e42,257 28	d8,335 80	Inc., intér. et océan.
105,753 31	14,525 17	16,250 00	136,528 48	d23,550 18	d32,984 22	Incendie.
991,605 37	418,353 88	*58,076 20	1,568,035 45	e294,409 31	d132,984 57	Inc., intér. et océan.
243,015 62	79,084 80	*17,982 00	340,082 42	d41,586 87	d127,975 11	Incendie.
387,349 81	217,170 64	58,617 67	663,138 12	e310,389 98	e113,467 80	Inc., intér. et océan.

## ANGLAISES.

55,722 73	33,396 70	.....	89,119 43	e77,971 91	e53,126 44	Incendie.
11,929 75	7,242 97	.....	19,172 72	e30,787 24	e29,564 89	do
55,945 68	24,741 57	.....	80,687 25	e65,602 04	e46,377 47	do
40,306 91	23,119 39	.....	63,426 30	e60,808 91	e51,489 86	do
118,873 50	31,690 14	.....	150,563 64	d12,102 26	d4,981 22	do
37,888 45	7,860 53	.....	45,748 98	e8,004 76	e8,642 96	do
171,265 40	54,538 88	.....	225,804 28	e94,644 97	e97,537 11	do
34,864 80	10,556 24	.....	45,421 04	e24,872 34	d20,174 42	do
92,870 88	30,596 36	.....	123,467 24	e68,351 73	e33,271 93	do
135,038 11	34,864 60	.....	169,902 71	e18,234 48	d10,306 16	do
340,734 70	59,774 67	.....	400,509 37	d17,284 64	d65,527 49	do
39,648 04	13,050 64	.....	52,698 68	e7,125 76	d1,849 05	do
33,769 62	8,104 47	.....	41,874 09	e11,533 38	e9,038 52	do

## AMÉRICAINES.

62,622 32	17,033 04	.....	79,655 36	e68,036 16	e52,645 63	Incendie.
21,048 02	11,649 62	.....	32,697 64	e57,159 31	e50,749 69	do
35,947 01	14,249 78	.....	50,196 79	e15,654 99	e2,672 33	Incen. et intérieur.

\* Gagné en 1875

OPÉRATIONS DES ASSURANCES SUR LA NAVIGATION INTÉRIEURE EN CANADA, POUR 1876.

	Montant net en argent reçu pour primes.	Nombre des nouvelles polices.	Montant brut des dites polices.	Montant net en risques à date.	Montant net des pertes liquidées.	Réclamations non liquidées.		Montant net des pertes encourus durant l'année.
						Non contestées.	Contestées.	
<b>COMPAGNIES CANADIENNES.</b>								
Anchor Marine.....	\$ 39,516	3,066	5,428,479	Aucune.	\$ 22,810	Aucune.	\$	14,693
British America.....	35,904	Pas de rapp.	3,138,726	129,200	36,449	Aucune.		31,395
Merchants Marine.....	23,961	655	2,258,726	15,120	8,615	Aucune.		9,848
Provinciale.....	19,237	413	1,183,717	45,800	14,711	Aucune.		14,044
Royale Canadienne.....	91,131	1,518	4,761,929	Aucune.	60,443	Aucune.		58,621
Western.....	27,320	203	1,638,587	23,651	39,057	Aucune.		29,118
	237,059	.....	18,409,864	.....	182,085	.....		157,792
<b>COMPAGNIES AMÉRICAINES.</b>								
Phenix, de Brooklyn.....	20,138	Pas de rapp.	1,724,312	65,384	19,988	Aucune.		15,118

RECAPITULATION.

Compagnies canadiennes.....	237,059	.....	18,409,864	.....	182,085	.....	.....	157,792
Compagnies américaines.....	20,138	.....	1,724,312	.....	19,988	.....	.....	15,118
	257,197	.....	20,134,176	.....	202,073	.....	.....	172,910

Les compagnies "Aetna Fire," "Canada Fire and Marine," et la "Citoyenne," ont des permis pour faire des opérations d'assurance sur la navigation intérieure, mais n'en ont pas faites en 1876.



RÉSUMÉ des assurances contre l'incendie et sur la navigation effectuées par des compagnies canadiennes, qui font affaires hors du pays, ainsi que des assurances sur la navigation intérieure et océanique effectuées par des compagnies qui s'occupent de ces assurances, pour 1876.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE, TORONTO.

Genre d'affaires.	Total net des primes reçues.	Montant total des polices nouvelles et renouvelées.	Montant net en risques à date.	Montant des pertes payées.	Réclamations non liquidées.		Montant net des pertes encourues durant l'année.	Observations.
					Non contestées.	Contestées.		
Assurance contre l'incendie.....	\$ 501,919	\$ 51,264,587	\$ 40,904,852	\$ 253,035	\$ 30,799	\$ 12,175	\$ 278,215	
Sur la navigation intérieure.....	48,595	5,387,443	445,214	49,207	1,406	3,584	45,680	Dans tous les pays.
do océanique.....	51,514	2,794,564	258,310	28,734	15,572	Aucune.	31,576	
	602,028	59,446,594	41,608,376	330,976	47,777	15,759	355,471	31 déc. 1876.

31

COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE, MONTRÉAL.

Assurance contre l'incendie.....	102,816	10,149,640	7,569,584	46,630	16,750	3,000	66,380	Dans tous les pays. 31 déc. 1876.
----------------------------------	---------	------------	-----------	--------	--------	-------	--------	--------------------------------------

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE DU CANADA, TORONTO.

Assurance contre l'incendie.....	179,236	12,545,993	14,823,078	163,020	9,428	12,380	171,253	En Canada.
Sur la navigation intérieure.....	19,237	1,183,717	45,800	14,711	1,767	Aucune.	14,044	
do océanique.....	21,515	1,921,280	183,443	Aucune.	Aucune.	9,056	Aucune.	
	219,988	15,650,990	15,052,321	177,731	11,195	21,436	185,297	31 déc. 1876.

RÉSUMÉ des assurances contre l'incendie et sur la navigation effectuées par des compagnies canadiennes, qui font affaires hors du pays, ainsi que des assurances sur la navigation intérieure et océanique effectuées par des compagnies, qui s'occupent de ces assurances, pour 1876.—*Fin.*

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE DE MONTRÉAL.

Genre d'affaires.	Total net des primes reçues.	Montant total des polices nouvelles et renouvelées.	Montant net en réques à date.	Montant des pertes payées.	Réclamations non liquidées.		Montant net des pertes encourues durant l'année.	Observations.
					Non contestées.	Contestées.		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Assurance contre l'incendie.....	1,160,433	117,904,644	95,635,982	930,224	119,973	17,650	946,709	Dans tous les pays.
Sur la navigation intérieure.....	184,665	11,829,158	Aucun.	140,720	20,030	Aucune.	127,556	
do océanique.....	40,917	9,106,422	266,830	20,661	14,907	Aucune.	26,705	
	1,386,015	138,840,224	95,902,822	1,091,605	154,910	17,650	1,100,970	31 déc. 1876.

32

COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "WESTERN," TORONTO.

Assurance contre l'incendie.....	630,284	60,038,292	51,381,645	330,831	25,930	Aucune.	319,764	Dans tous les pays.
Sur la navigation intérieure.....	50,128	5,679,222	40,276	48,563	1,564	Aucune.	38,624	
do océanique.....	17,328	1,277,991	Aucun.	7,935	400	Aucune.	3,355	
	697,740	66,995,505	51,421,921	387,319	27,894	Aucune.	361,743	31 déc. 1876.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME DITE "ANCHOR," TORONTO.

Sur la navigation intérieure.....	39,516	5,428,479	Aucun.	22,811	Aucune.	Aucune.	14,693	En Canada.
do océanique.....	8,639	1,374,348	Aucun.	734	Aucune.	Aucune.	734	
	48,155	6,802,827	Aucun.	23,545	Aucune.	Aucune.	15,427	

COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME DES MARCHANDS, MONTRÉAL.

Sur la navigation intérieure.....	82,315	2,258,726	15,120	8,615	1,233	Aucune.	9,848	Dans tous les pays.
do océanique.....		5,339,361	969,878	17,885	28,543	Aucune.	46,428	
	82,315	7,598,087	984,998	26,500	29,776	Aucune.	56,276	

COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "PHENIX," DE BROOKLYN, E.-U.

Assurance contre l'incendie.....	20,090	2,918,436	1,524,123	15,719	6,014	Aucune.	21,591	En Canada.
Sur la navigation intérieure.....	20,138	1,724,312	65,384	19,988	1,204	Aucune.	15,118	
do océanique.....	1,374	2,113,150	Aucune.	240	Aucune.	Aucune.	240	
	51,602	6,755,898	1,589,507	35,947	7,218	Aucune.	36,949	31 déc. 1876.

33

(No. 12.)

## REPOSE

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES datée le 16 avril 1877, demandant copie de tous rapports que la Compagnie d'Assurance Royale Canadienne a pu faire, ainsi que de tout ordre enjoignant à la dite compagnie de faire tels rapports, le tout en conformité du chapitre 99, 36 Victoria, section 16, et le chapitre 48, 31 Victoria ;—aussi, copie de tous rapports concernant les affaires faites par la dite Compagnie d'Assurance Royale Canadienne aux Etats-Unis d'Amérique, le tout en conformité du chapitre 48, 31 Victoria, des Statuts du Canada, et les formules B et C des dits Statuts.

Par ordre,

R. W. SCOTT,  
*Secrétaire d'Etat.*

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,  
Ottawa, 21 avril 1877.

(No. 12.)

## RÉPONSE

A une ADRESSE du SÉNAT datée le 26 mars 1877, demandant un rapport complet des biens et affaires de la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada, incorporée par l'acte 35 Vic., ch. 104.

Par ordre,

R. W. SCOTT,  
*Secrétaire d'Etat.*

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,  
OTTAWA, 3 avril 1877.

*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions les  
réponse ci-dessus ne sont pas imprimées.*

---

---

# RAPPORT

DU

# MINISTRE DE LA JUSTICE

SUR LA MISSION QUE LUI A CONFIEE LE CONSEIL LE 29 MAI 1876, RELATIVEMENT À CERTAINES  
AFFAIRES PUBLIQUES :

EXTRADITION DES CRIMINELS,—JURIDICTION DANS LES EAUX DE  
L'INTÉRIEUR,—INSTRUCTIONS ROYALES AU GOUVER-  
NEUR-GÉNÉRAL, PARTICULIÈREMENT EN  
CE QUI CONCERNE LE DROIT DE  
GRACE.

---

Imprimé par Ordre du Parlement.

---



OTTAWA :  
IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON  
1877.



## RAPPORT.

COPIE d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 29 mai, 1876.

Dans un mémoire en date du 26 mai 1876, par lequel l'honorable M. Mackenzie fait connaître que Lord Carnarvon ayant, il y a quelque temps, exprimé à Votre Excellence le désir de voir le Ministre de la Justice se rendre en Angleterre pour conférer avec lui en personne sur certaines affaires publiques, le dit M. Mackenzie recommande que l'honorable M. Blake soit autorisé à se rendre en Angleterre et à conférer avec le gouvernement de Sa Majesté, au sujet de la question de l'extradition des criminels, relativement surtout aux cas qui pourraient se présenter entre le Canada et les États-Unis; de la question de la juridiction dans les eaux de l'intérieur; et de celle des Instructions Royales et de la Commission du Gouverneur-Général, particulièrement en ce qui concerne le droit de grâce.

Le comité demande à Votre Excellence d'approuver la dite recommandation.

Attesté,

W. A. HIMSWORTH,  
Greffier du Conseil Privé.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,  
OTTAWA, 5 septembre 1876.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport sur la mission qui lui a été confiée par une décision du Conseil en date du 29 mai, l'autorisant à se rendre en Angleterre conformément au vœu de Lord Carnarvon désirant conférer avec lui en personne sur certaines affaires publiques, et pour s'entendre avec le gouvernement de Sa Majesté au sujet de la question de l'extradition des criminels, relativement surtout aux cas qui pourraient se présenter entre le Canada et les États-Unis; de la question de la juridiction dans les eaux de l'intérieur; et de celle des Instructions Royales et de la Commission du Gouverneur-Général, particulièrement en ce qui concerne le droit de grâce.

### 1. L'ACTE DE LA COUR SUPRÊME.

C'était surtout à ce sujet que voulait conférer Lord Carnarvon; et le soussigné a longuement discuté la loi avec lui, ainsi qu'avec le Lord Chancelier.

Finalement Lord Carnarvon informa le soussigné que le gouvernement de Sa Majesté avait décidé de laisser fonctionner la nouvelle institution.

### 2. COMMISSION ROYALE ET INSTRUCTIONS.

Après quelques pourparlers sur le sujet, le soussigné transmet à Lord Carnarvon l'exposé qui suit de ses opinions, traitant dans une forme condensée les différentes propositions qu'il avait avancées.

*M. Blake au comte de Carnarvon.—(Reçu vers le 1er juillet 1876).*

MILORD,—Il est peut-être à propos que je soumette, à votre Seigneurie, pour servir de base à la discussion, un mémoire exposant mes opinions relativement à la Commission et aux Instructions Royales données au Gouverneur-Général du Canada, au sujet desquelles je suis chargé de conférer avec Votre Seigneurie.

Depuis déjà quelque temps l'opinion trouve susceptible d'amendements la formule des Instructions et de la Commission des gouverneurs quant au Canada, et cela pour des raisons qui demandent que l'on prenne en considération la situation particulière du pays et qui rendent inapplicables à la Confédération Canadienne des formules éminemment convenables à d'autres colonies.

Le Canada n'est pas simplement une colonie ou une province. C'est un pays composé de sept grandes provinces, unies entre elles par des liens fédératifs, en vertu d'une charte impériale, laquelle porte expressément que la constitution du Canada sera semblable en principe à celle du Royaume-Uni. Bien plus, outre les pouvoirs dont son gouvernement est investi, quant à une grande partie des affaires des habitants des différentes provinces, il possède encore pleins pouvoirs de législation et d'administration sur la population et sur les territoires du Nord-Ouest, où il vient de créer une province, et où il a le droit d'en créer d'autres, avec institutions représentatives.

Ces circonstances, ainsi que l'étendue de son territoire, le chiffre de sa population, la nature de ses institutions représentatives et de son gouvernement responsable—forme de gouvernement dont les habitants, comme citoyens des différentes provinces et finalement du Canada, ont joui depuis si longtemps—tout concourt à faire admettre qu'il convient de traiter la question qui nous occupe, à un autre point de vue que s'il s'agissait d'une colonie simple et comparativement jeune et de peu d'importance.

Outre le développement général des principes de liberté constitutionnelle qui s'est opéré à l'avantage des colonies, on a reconnu entre celles-ci une différence; et aux moins avancées l'on a accordé une plus faible mesure d'autonomie, tandis que d'autres sont maintenant réputées "jouir de la plus complète liberté politique"; et l'on peut dire avec raison qu'il n'est aucune des possessions de la Couronne britannique qui ait droit à une plus complète application des principes de liberté constitutionnelle que la Confédération Canadienne.

Néanmoins je n'ai pas aujourd'hui pour mission d'entrer dans les considérations qu'entraîne cette proposition, ni de rien proposer qui nécessite l'action du Parlement, mais je dois me contenter de suggérer quelques interprétations de la Commission et des Instructions ainsi que quelques changements à y apporter, qui pourront faire disparaître quelques-unes des anomalies qui y existent aujourd'hui.

Avant de considérer les différents articles dont je vais parler plus bas, je dois faire remarquer que par la section 12 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, certains pouvoirs et attributions définis seulement par renvoi à différents statuts sont conférés, les uns au gouverneur et les autres au gouverneur en conseil. Il me semble à propos que la Commission parle de ces pouvoirs, dans des termes de nature à éviter toute interprétation qui pourrait en restreindre aucuns.

*Commission, article 4.*—L'exercice du droit de clémence qui fait le sujet de cet article, est aussi traité à l'article 11 des Instructions, ces deux articles pourraient peut-être, convenablement être discutées ensemble.

La question de pardon se rattachant à la justice criminelle, se trouve, comme on a eu raison de la considérer, sujette à l'action du Parlement canadien; et les sections 125 et suivantes de l'acte de procédure criminelle canadien de 1869, 32 et 33 Vic. ch. 29, contiennent différentes dispositions à cet égard. La section 129—qui porte que rien dans le dit acte n'aura pour effet de restreindre ou modifier la prérogative royale de clémence,—tout en constatant que telle a été la volonté de la législature, est de fait une affirmation de la compétence du Parlement à statuer autrement. Dans l'état actuel de la législation, je me permettrai d'émettre l'opinion que la meilleure manière de conférer le droit de grâce au Gouverneur-Général, serait de le faire dans sa Commission, en termes généraux, lui donnant le pouvoir d'agir à ce sujet comme représentant de Sa Majesté en ce qui concerne les personnes soumises aux lois criminelles du Canada.

Si, cependant, les termes plus spécifiques employés jusqu'ici doivent être conservés, il me semblerait raisonnable d'accorder au Gouverneur le droit de gracier les complices d'un crime commis en dehors du Canada, et dont le principal auteur pourrait être poursuivi et condamné dans ce pays. Je puis faire remarquer que le Cabinet canadien n'a pas l'intention d'aviser le Gouverneur à l'avenir en aucun cas, sauf

peut-être celui d'un crime politique, de mettre comme condition du pardon royal le bannissement du coupable.

Les principales raisons qui l'ont fait prendre cette détermination sont exposées dans la correspondance avec les colonies australiennes, transmise pour l'information du gouvernement avec la dépêche de Votre Seigneurie en date du 5 novembre 1875. Elle sont de nature à rendre impossible de ne pas accepter les conclusions de Votre Seigneurie, d'autant plus que l'on ne peut nier qu'il n'est pas juste d'envoyer dans un autre pays un criminel jugé indigne de vivre dans le sien.

Je dois néanmoins suggérer qu'il serait peut-être à propos de ne pas comprendre dans cette restriction les cas de crimes politiques auxquels ne s'appliquent guères en général les considérations qui militent contre l'application d'une telle condition, tandis que pour le bien public et la tranquillité du pays le bannissement du coupable peut quelque fois être le meilleur parti à prendre.

*Instructions.*—L'article 11 donne au Gouverneur des instructions quant à l'exercice du droit de grâce dans le cas de peine capitale. Le statut du Canada, 1873, 36 Vic. ch. 3, porte que dans ces cas le juge fera au Secrétaire d'Etat un rapport de l'affaire pour l'information du gouverneur, à temps pour permettre à celui-ci la signification de son plaisir avant le jour fixé pour l'exécution. La loi étant ainsi, il ne paraît pas nécessaire de recommander au gouverneur de demander un rapport au juge devant qui le prisonnier aura été trouvé coupable. Les instructions, quant à la considération du rapport, ne s'accordent pas avec la manière de procéder que l'on suit dans ces cas, non plus que dans d'autres, comme je l'explique plus loin. Néanmoins, c'est en conseil que l'on dispose invariablement des cas de peine capitale, tandis que l'on dispose en général des autres cas sur rapport du ministre de la Justice, sans l'intervention du conseil, bien que ces cas peuvent aussi être portés devant le conseil.

Ces questions sont d'une importance secondaire.

La question principale est celle que comportent les instructions données au gouverneur, lui enjoignant, dans les cas de peine capitale, d'accorder ou de refuser la grâce ou un sursis à un criminel, suivant son propre et libre jugement, soit que les membres du Conseil partagent ou non son opinion. Si l'on tient compte de la teneur de la Commission et de cet article des Instructions, l'on doit conclure que dans tous les cas où la peine ne sera pas capitale, le gouverneur n'agira, quant au pardon et à la commutation de la peine, que sur l'avis de ses ministres, de même que dans les autres affaires, et que ce n'est que dans les cas de peine capitale, dont parlent spécialement les Instructions, qu'il suivra son propre jugement, même à l'encontre de son Conseil. Cette distinction n'a pas tenu devant la correspondance australienne, et ne paraît pas bien fondée. Elle comporte une différence d'action basée simplement sur la gravité de la sentence, tandis que la seule distinction qui me paraisse admissible est entre les cas (qu'ils entraînent ou non la peine capitale) qui touchent à des intérêts impériaux et ceux qui ne concernent nullement l'empire, mais seulement l'administration intérieure des affaires du Canada.

Quant aux cas qui touchent à des intérêts impériaux, Votre Seigneurie les a déjà définis dans sa dépêche adressée à ce sujet au gouverneur Robinson, en date du 4 mai 1875, comme étant les cas où se trouvent impliqués les intérêts ou la politique du Royaume-Uni, ou les intérêts d'autres pays ou colonies. Votre Seigneurie donne comme exemple le cas d'un individu coupable d'enlèvement, jugé et condamné en vertu d'un acte impérial par une cour coloniale, et celui d'un criminel dont la peine a été commuée en celle d'exil. Quant aux cas de cette dernière espèce, j'en ai parlé dans mes remarques au sujet du quatrième article de la Commission. Parmi ceux de la première, peuvent être rangés ceux des criminels qui sont sujets d'autres gouvernements, et ceux de certains délinquants politiques.

Il est probable que même dans les cas exceptionnels, dont il est parlé plus haut, lesquels touchent certainement à des intérêts intérieurs tout autant qu'à des intérêts extérieurs, l'action du gouverneur, quoi qu'en disent les instructions, serait en conformité de l'avis du Conseil; et il n'y a pas de doute qu'agir autrement serait encourir une responsabilité très grave, bien que cette responsabilité ne soit pas vis-à-vis du peuple canadien. Il me semble aussi que dans la grande majorité des cas exceptionnels,



l'exception se trouve être simplement technique, et non réelle, les seuls vrais intérêts concernés étant les intérêts canadiens; et dans ces cas le gouverneur, malgré les instructions, prendrait il est probable l'avis du Conseil. Ces observations, cependant, ne font que démontrer que l'on ne peut maintenir ces instructions.

J'ai volontiers reconnu que les intérêts impériaux peuvent constituer une raison d'exception; et selon moi, cette possibilité est la seule qui puisse justifier l'application d'une règle spéciale. Cependant, eu égard aux considérations que je vais soumettre ci-après au sujet du cinquième article des Instructions, je ne pense pas qu'il soit possible de formuler une règle de cette nature, et je suis d'avis qu'il vaut mieux ne pas essayer de le faire, mais laisser ces cas rares et exceptionnels à être réglés, en leur temps, par une entente mutuelle à laquelle on pourra arriver en tenant nécessairement compte des pouvoirs constitutionnels respectifs de la Couronne, du Gouverneur-Général et du Conseil, et de leurs rapports entre eux.

Si ma proposition de supprimer la règle spéciale et le 5e article des Instructions n'est pas adoptée, je ferai remarquer encore que toute règle spéciale à ce sujet pourrait avec moins d'inconvénients être comprise dans les termes généraux à substituer à ceux de l'article cinq, et que dans aucun cas il ne devrait y avoir de règle spéciale s'appliquant particulièrement au droit de grâce.

Je dois maintenant parler brièvement des arguments sur lesquels on s'est basé, dans le cas des colonies d'Australie, pour affirmer que l'action indépendante du gouverneur dans l'exercice de ce pouvoir devrait avoir plus de latitude que je ne suggère de lui en donner au Canada.

J'ai déjà traité de l'action indépendante en certains cas exceptionnels, et je n'en parle ici que pour faire remarquer que l'existence d'une exception, bien qu'admise, n'est pas une raison pour faire reconnaître un droit d'action indépendante en tous les cas, mais plutôt le contraire.

C'est l'exception qui prouve la règle; tous les arguments basés sur l'existence de cette exception ne peuvent que tendre à démontrer la nécessité de disposer de certains cas d'une manière exceptionnelle, mais ne peuvent faire que cette action doive être générale. La généralité des cas restant à être traités suivant la règle qui, sans cette exception, serait la seule à suivre.

Voici quelles me paraissent être les autres raisons données.

1. On prétend que la haute prérogative dont il s'agit étant personnellement conférée au gouverneur, il ne peut aucunement être relevé du devoir de juger lui-même dans tous les cas où cette prérogative doit être exercée; vu que le ministre responsable de la Couronne dans une colonie ne peut être considéré comme occupant, quant à l'exercice de la prérogative royale de clémence, la même position que celle du ministre impérial. A ce sujet, je me permettrai de vous renvoyer au mémoire du Conseil Privé du Canada sur la question générale des pouvoirs de la responsabilité ministérielle en date du 29 février 1876, et au rapport y annexé, croyant qu'il est inutile de répéter ici les opinions déjà émises dans ce document, et les arguments fournis à l'encontre de la division des pouvoirs et de la responsabilité.

C'est avec raison que la loi investit le souverain du droit de grâce, puisque tous les crimes et délits sont commis "contre sa paix, sa couronne et sa dignité," et il est raisonnable que ce soit la personne lésée ou offensée qui ait le droit de pardonner; mais ni le pouvoir de punir ces délits ni celui de les pardonner ne sont arbitraires (l'un et l'autre regardent la société); l'un peut être et est en conséquence réglé principalement par la loi, bien que dans plusieurs cas le juge ait une latitude très étendue quant à la sévérité de la peine; l'autre est presque en dehors du domaine de la loi, mais de même que pour les autres prérogatives de la Couronne britannique, l'exercice n'en est néanmoins confié à celle-ci que pour l'avantage de la nation; et d'autant qu'il se trouve en dehors du domaine de la loi, il est réglé par les principes généraux de la constitution.

Il est peut-être difficile d'établir en ceci comme en d'autres matières une exacte analogie entre la situation au Canada et en Angleterre; mais j'ose faire remarquer que l'application de la règle fondamentale de la constitution, comme il est dit dans

le rapport dont je viens de parler, peut donner la vraie solution de la question, et assimilerait autant que possible la ligne de conduite à suivre dans l'un et l'autre pays.

Dans le Royaume-Uni, pendant que le Parlement britannique fait des lois pour le châtement des crimes commis par les habitants du dit royaume, le souverain exerce sa prérogative de clémence d'après l'avis de son ministre impérial, lequel est choisi comme les autres ministres impériaux, et est responsable de ses conseils au Parlement britannique. Ce pouvoir est donc, dans le Royaume-Uni, soumis aux mêmes restrictions, et exercé avec les mêmes garanties vis-à-vis du peuple, que les autres pouvoirs du gouvernement.

Voilà, ce me semble, le résultat pratique auquel on devrait arriver au Canada.

En ce dernier pays, lorsque le Parlement canadien fait des lois pour le châtement des crimes commis par les habitants du Canada, le souverain devrait exercer la prérogative de clémence envers ces criminels, d'après l'avis de son Conseil Privé pour le Canada, ou de son ministre canadien, choisi comme le sont les autres ministres de ce pays, et responsable de ses conseils au Parlement canadien. Si l'on tient compte des raisons données dans le même rapport, on ne peut admettre que la responsabilité du Gouverneur vis-à-vis du Bureau Colonial de l'exercice de ce pouvoir indépendamment et malgré l'avis de son Cabinet, puisse être une substitution satisfaisante à la responsabilité vis-à-vis du peuple canadien d'un ministre investi des pouvoirs ministériels à ce sujet.

2. Le second argument que l'on donne est que l'intérêt public demande que cette prérogative soit exercée indépendamment par le Gouverneur, et l'on prétend que la pression politique de même que la pression sociale qui seraient exercées sur les ministres, si la décision de semblables questions leur était pratiquement confiée, serait un embarras pour eux, tandis qu'il pourrait en résulter de sérieuses entraves pour l'administration de la justice.

Cette opinion qui, dans le cas de l'une des colonies d'Australie, est supportée par les autorités locales, n'est pas en thèse générale acceptable quant au Canada, vu que l'on a toujours regardé cette décision, de même que celle des autres questions, comme du ressort des ministres; où, on l'admettra, les embarras dont on parle peuvent rarement se présenter, et n'en n'existeraient pas moins si l'on suivait la pratique en question; et où l'administration de la justice n'a assurément aucune entrave à craindre de cette source.

Il n'y a aucun doute que dans l'exercice de ce pouvoir, comme dans celui de plusieurs des attributions du gouvernement, il peut de temps à autre se rencontrer des embarras et des difficultés; mais je crois que ceux-ci ne trouveront leur vraie solution que dans l'application rigoureuse du principe constitutionnel à chaque question, et que le danger ne peut être que plus grand si l'on enlève plutôt que l'on impose aux ministres canadiens la responsabilité en pareilles matières, responsabilité qui, suivant moi, devrait, par une altération dans les instructions actuelles, être rejetée sur les ministres même dans les cas de peine capitale.

*Commission, article 6.*—La dernière partie de cet article donne aux différents lieutenants-gouverneurs le pouvoir de convoquer, proroger et dissoudre les corps législatifs de leurs provinces respectives. Il me semble que tous les pouvoirs nécessaires ont dû être donnés aux lieutenants-gouverneurs par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, et que l'on doit considérer tous ces pouvoirs comme conférés par cet acte soit expressément, soit implicitement.

La disposition de la Commission du Gouverneur-Général conférant ces pouvoirs aux lieutenants-gouverneurs me paraît pouvoir donner lieu à des objections, et il serait peut-être mieux de laisser agir ces fonctionnaires en vertu de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord. La section 82 de cet acte confère expressément aux lieutenants-gouverneurs des nouvelles provinces d'Ontario et de Québec le pouvoir de convoquer les législatures locales au nom de la Reine, pouvoir que, sans doute, le législateur avait l'intention de faire exercer aussi par les lieutenants-gouverneurs des autres provinces.

*Commission, article 7.*—Cet article me paraît inapplicable au Canada. Tous les sujets dont il traite, savoir, les licences de mariage, les lettres d'administration, la

vérification des testaments et la garde et le soin de la personne et des biens des idiots, sont sous le contrôle exclusif des différentes provinces, et sont soumis aux lois de la législation locale; le Gouverneur-Général et ses aviseurs n'ont rien à voir à ces questions. La seule application possible que pourrait avoir cet article serait au sujet des Territoires du Nord-Ouest d'ici à l'établissement d'un gouvernement local pour cette partie du Canada; et comme ceci doit se faire bientôt, il serait à propos d'omettre cet article dans la prochaine Commission.

*Instructions Royales, article 5.*—Cet article autorise le gouverneur à user de ses pouvoirs en certains cas à l'encontre de l'opinion des membres de son Conseil.

D'autant que cet article aurait pour but de conférer au gouverneur tous les pouvoirs constitutionnels que posséderait Sa Majesté si celle-ci gouvernait en personne et non par son entremise, il ne saurait naturellement soulever aucune objection. Il est indubitable que le Gouverneur-Général a le droit de refuser de se conformer à l'opinion de ses ministres, et dans le cas où il refuserait de le faire ceux-ci auraient soit à adopter sa manière de voir et en devenir responsables, soit à remettre leur portefeuille et faire place à d'autres disposés à assumer cette responsabilité.

Mais les termes de cet article (dont l'existence ne serait aucunement nécessaire si elle n'avait que le sens que je viens d'indiquer) lui donnent une portée plus grande, et autorisent le gouverneur à agir à l'encontre de l'opinion non-seulement d'un ministère particulier, mais encore de tout ministre de la Couronne.

Quelle que soit la généralité des termes de cet article il n'y a que peu de cas où il soit possible au gouverneur d'agir d'après une semblable autorisation, car en règle générale le gouverneur exerce et doit exercer par l'entremise de ses ministres, et les ministres doivent être responsables de son action.

On peut dire que ces cas ne sont en pratique que ceux dans lesquels la position prise par le gouverneur est purement négative—quand, en ne partageant pas l'avis de ses ministres il ne fait simplement que refuser de s'y conformer. Même en ces cas, je crois que personne ne saurait prétendre qu'un semblable pouvoir pourrait être exercé en vertu de cet article, si ce n'est en se basant sur ce qu'il peut exister certains cas, où se trouveraient concernés quelques intérêts impériaux graves distincts des intérêts canadiens y impliqués, et où l'on pourrait ne pas reconnaître au gouvernement canadien le droit de pleine liberté d'action. Il me semble que tant que ne sera pas résolu le grand problème du gouvernement impérial, l'on doit laisser ces cas à être décidés quand ils se présenteront. Si l'on conservait cet article, même sous une forme plus restrictive, l'on trouverait de plus en plus difficile d'enlever aux ministres canadiens, même dans ces cas, leur entière responsabilité de l'action du gouverneur, et à chacun de ces cas qui se présenterait les droits et les devoirs respectifs du gouverneur et des ministres seraient de plus en plus mis en question.

Il me semble impossible de formuler une restriction. On ne saurait, je crois, réussir à concilier par aucune forme de langage la responsabilité des ministres d'après la constitution canadienne avec la concession au gouverneur du droit d'agir, même négativement, à l'encontre de l'avis de son Conseil. Le fait est qu'avec notre système actuel de gouvernement, dans les affaires du Cabinet canadien, les intérêts impériaux doivent être sauvegardés, non pas par une disposition de ce genre dans les instructions données au gouverneur (laquelle serait pratiquement inefficace sinon dangereuse), mais par la bonne entente qui doit exister entre les autorités des deux pays, et par la considération que doivent avoir les aviseurs canadiens de Sa Majesté pour les intérêts de l'empire: la Couronne conservant naturellement tous ses droits et pouvoirs constitutionnels, qu'elle pourrait exercer au besoin si les garanties que je viens de mentionner venaient à manquer.

Pour ces raisons, et celles que j'ai données au commencement de ma lettre, je propose donc que cet article des Instructions soit omis à l'avenir. La position du Gouverneur-Général est déterminée par notre propre acte constitutionnel, et ce fonctionnaire est naturellement susceptible de recevoir toutes nouvelles instructions particulières ou générales que la Couronne pourra légitimement lui donner si les circonstances rendent la chose nécessaire.

*Article 6.*—Il serait peut-être à propos de faire remarquer que depuis un très

grand nombre d'années les procédés du Conseil se font en l'absence du gouverneur. Dans des occasions tout-à-fait exceptionnelles, il peut arriver que le Gouverneur-Général préside une séance du Conseil, convoquée non pas pour délibérer mais pour prendre une décision formelle sur quelque matière extraordinaire, et il pourra s'écouler des années avant que la chose se renouvelle.

Voici la manière dont on procède. Un rapport des recommandations du Conseil siégeant en comité est transmis au gouverneur pour être pris en considération, et pour être discuté entre lui et le premier ministre, et ces recommandations n'ont d'effet qu'après que le rapport a été marqué " approuvé " par le gouverneur. Ce système qui est tout-à-fait constitutionnel, est très commode en pratique. Il n'est pas probable que l'on ait voulu par cet article imposer une autre pratique, mais j'ai cru à propos d'exposer la manière dont on procédait, afin que l'on pût faire à l'article un question les amendements que l'on pourrait juger nécessaires.

*Article 7.*—Dans la pratique les procès-verbaux des délibérations du Conseil ne sont pas lus et confirmées. Ces procès-verbaux sont extrêmement volumineux ; une très grande partie des affaires publiques conduites en Angleterre pour les différents ministères se font au Canada dans les séances du Conseil. Dans la plupart des cas, les procédés ont été approuvés et ont eu leur effet dans l'intervalle d'une séance à l'autre. Il serait alors aussi bon de retrancher les mots qui prescrivent cette formalité.

*Article 9.*—Cet article traite des bills à réserver.

Il n'est pas dans mes attributions de discuter ici l'à propos des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord au sujet du droit de réserver ou de désavouer les bills, ni de m'occuper des principes d'après lesquels doit s'exercer le droit de désaveu, comme il existe aujourd'hui. Ces questions comportent une autre des difficultés qu'offre le problème du gouvernement impérial, et que je n'ai pas la mission de considérer en cette occasion, et sur laquelle je n'exprimerai en conséquence aucune opinion.

Il me semble que pour toutes les classes de bills mentionnées dans le dit article, sauf peut-être la classe 8, il serait mieux et plus conforme à l'esprit de la constitution du Canada, telle qu'elle existe aujourd'hui, de parfaire la législation d'après l'avis et sur la responsabilité du Conseil Privé de Sa Majesté du Canada, et que la réservation du pouvoir de désaveu est suffisante pour la protection des intérêts impériaux. Ceci me semble plus particulièrement vrai quant aux classes 1, 3, 4, 6, et la classe 7, en ce que ni ne regarde pas la prérogative royale.

A l'appui de cette opinion, je ferai brièvement remarquer, qu'à part les pouvoirs généraux conférés au Parlement canadien, ce dernier a expressément reçu celui de légiférer sur les sujets compris dans ces différentes classes ; que de fait des bills appartenant à plusieurs de ces classes ont été sanctionnés sans être réservés ; et que cette pratique semble s'accorder avec les principes de la constitution telle qu'elle existe, et faire aux aviseurs impériaux et coloniaux de Sa Majesté leur part de responsabilité et de pouvoirs, en permettant à ces derniers de parfaire, sous leur responsabilité, la législation coloniale sur les sujets autorisés, et en réservant aux premiers l'exercice d'exercer sous leur responsabilité la prérogative royale du désaveu.

*Article 10.*—La dernière partie de cet article, qui prescrit la transmission en Angleterre des journaux et des procès-verbaux des Chambres législatives du Canada, que devront fournir les greffiers de ces Chambres, ne s'applique selon moi qu'au Sénat et à la Chambre des Communes du Canada.

Ces journaux et ces procès-verbaux étant invariablement imprimés et publiés, rien ne s'oppose à ce que des copies en soient transmises comme par le passé ; mais il faut qu'il soit compris que cette pratique ne sanctionne ni ne comporte une violation ni un abandon des privilèges incontestables du Sénat et des Communes du Canada quant aux matières qui feraient le sujet de leurs débats et ne seraient pas communiqués au gouverneur.

*Article 12.*—Il serait peut-être à propos d'altérer cet article de façon qu'il comporte que toute Commission accordée, à moins de prescriptions particulières de la loi, ne vaudra que durant le bon plaisir, sans mentionner les fonctions actuellement énumérées dans cet article. La Commission des juges ne devraient plus être mentionnée dans cet article, puisque d'après la loi et suivant la pratique constitutionnelle

de la Grande-Bretagne, les juges exercent généralement, sinon toujours, leurs fonctions tant qu'ils ne s'en rendent pas indignes. Il n'est donc pas nécessaire, dans les circonstances, que l'article en question nomme les juges parmi les fonctionnaires et officiers dont la Commission est sujette au bon plaisir, bien que cependant rien en cela n'empêche ces commissions d'être rédigées suivant les termes de la loi.

Telles sont les observations que je me permets de vous soumettre.

J'ai l'honneur, etc.,  
EDWARD BLAKE.

Après quelque discussion ultérieure je reçus la lettre suivante qui indique où en est la question.

*M. Herbert à M. Blake.*

BUREAU DES COLONIES,  
DOWNING STREET, 27 juillet 1876.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le comte de Carnarvon d'accuser réception de votre lettre du—courant dans laquelle vous soumettez à Sa Seigneurie votre opinion au sujet de la Commission Royale et des Instructions données au Gouverneur-Général du Canada.

Lord Carnarvon vous est bien obligé de cette expression de vos opinions, auxquelles Sa Seigneurie a déjà donné beaucoup d'attention. Les propositions que vous faites lui paraissent de beaucoup d'importance, non-seulement quand il les considère relativement au Canada, mais dans l'application qu'elles pourraient avoir à la situation de quelques autres colonies.

Si les affaires publiques, qui, à cette époque de l'année, sont particulièrement pressantes dans ce département, peuvent lui en laisser le loisir, Lord Carnarvon sera heureux d'examiner avec vous avant votre départ de l'Angleterre, les principaux détails des projets de commission et d'instructions que Sa Seigneurie se propose d'adopter après avoir examiné de nouveau les changements que vous suggérez ; mais s'il en était empêché, vous pouvez compter que Lord Carnarvon espère pouvoir avant qu'il soit longtemps informer Lord Dufferin qu'il va recommander l'altération de la Commission et des Instructions du gouverneur en conformité générale avec vos représentations.

J'ai l'honneur d'être, etc.,  
ROBERT G. H. HERBERT.

### 3. EXTRADITION DES CRIMINELS, RELATIVEMENT SURTOUT AUX CAS QUI POURRAIENT SE PRÉSENTER ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS.

Il serait peut-être à propos de donner un aperçu du cours des événements se rattachant à cette question en ce qui concerne nos rapports avec les États-Unis. La liste des crimes énumérés dans le traité d'Ashburton étant évidemment insuffisante, le gouvernement canadien demanda en décembre 1875 de prendre des mesures pour la négociation d'un nouveau traité contenant une liste de crimes plus étendue.

Le gouvernement anglais répondit que bien que des négociations fussent pendantes depuis quelques années déjà, l'on ne s'attendait pas à la conclusion prochaine d'un nouveau traité.

Là-dessus le gouvernement canadien crut que, dans le cas où un nouveau traité ne serait pas conclu avant la session suivante du Parlement, il serait de son devoir d'examiner si quelque mesure de législation locale ne pourrait avec quelque avantage être essayée afin de remédier au moins partiellement au mal.

Survint la complication occasionnée par la demande faite aux États-Unis par la Grande-Bretagne de prendre l'engagement de ne faire subir à un criminel fugitif que

le procès du crime pour lequel l'extradition aura été accordée.

La correspondance diplomatique sur le sujet se poursuivit jusqu'à quelque temps après mon arrivée en Angleterre, et finalement les Etats-Unis ayant refusé d'accéder à cette demande, l'Angleterre refusa de livrer certains fugitifs; sur quoi les Etats-Unis résolurent de ne faire ni accorder à l'avenir aucune demande d'extradition en vertu du traité, et l'opération de celui-ci fut suspendue.

Le soussigné, sans entrer dans le mérite de cette controverse (dans laquelle il lui eût été impossible d'adopter les conclusions du gouvernement anglais), représenta l'importance qu'il y avait pour le Canada d'éviter la suspension du traité actuel et d'en négocier un nouveau le plus tôt possible.

Il s'efforça de démontrer, surtout en ce qui concernait les Etats-Unis et le Canada, la nécessité de comprendre dans une nouvelle convention plusieurs crimes non mentionnés dans le traité d'Ashburton et même dans les traités plus récents conclus avec les autres pays. Il fit savoir que le gouvernement canadien serait en tout temps prêt à discuter la révision de la liste des crimes compris dans le traité.

Il mit en question la nécessité de quelques-unes des restrictions rigoureuses de l'Acte anglais de 1870 concernant l'extradition; et comme il lui semblait probable que ces restrictions pourraient apporter des obstacles à la conclusion ou à l'opération d'un nouveau traité, il crut de son devoir de demander au gouvernement de considérer s'il n'était pas à propos de faire amender cet Acte.

Il eut l'occasion de discuter ce sujet avec plusieurs des hommes publics qui étaient au pouvoir lors de l'adoption de cet Acte, et il trouva tout le monde si bien disposé à adopter un amendement, qu'il osa exprimer l'opinion que cette mesure ne rencontrerait aucune opposition sérieuse.

Bien que l'on admît l'importance d'un prompt règlement de la question, aucune législation ne fut proposée, soit à cause de difficultés qu'on aura pensé devoir entraîner toute tentative d'action immédiate, soit parce que l'on ne jugea pas à propos d'amender la loi.

Quand il devint évident qu'il n'y aurait aucune législation d'adoptée, le soussigné s'efforça d'obtenir quelques arrangements temporaires en vertu desquels, jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention, l'on pourrait continuer d'agir d'après le traité actuel.

Les représentations du soussigné avaient aussi trait à la manière de disposer au Canada des cas où il n'existerait avec le pays intéressé d'arrangement suffisant ou effectif quant à l'extradition, et au mode de procéder en général pour l'exécution au Canada des conventions relatives à l'extradition, questions qui ont déjà occupé le Parlement et fait le sujet de correspondances échangées entre les deux gouvernements.

Sans entrer dans plus de détails, le soussigné donne ci-après la correspondance échangée à ce sujet. Elle fait voir quelles ont été ses demandes et ses représentations, et où en étaient les négociations, autant que la chose pouvait être officiellement constatée, à son départ de l'Angleterre.

*M. Blake au comte de Carnarvon.*

19, NORTH AUDLEY STREET,  
GROSVENOR SQUARE, 27 juin 1876.

MILORD,—Parmi les sujets sur lesquels je suis autorisé de la part du gouvernement du Canada de conférer avec le gouvernement de Sa Majesté, se trouve celui de l'extradition des criminels, surtout relativement aux cas qui pourraient se présenter entre le Canada et les Etats-Unis.

Avant de commencer la discussion de ce sujet, il serait peut-être à propos que j'appelle l'attention de Votre Seigneurie sur ce qui a déjà été fait à ce sujet, au moins en ce qui regarde le Canada, et sur l'état où se trouve actuellement cette question,

Dès le 13 février 1833, à une époque où il n'existait aucun traité entre l'Angleterre et les Etats-Unis, la législature de la ci-devant province du Haut-Canada, adopta une loi, 3 Guillaume IV, ch. 17, connue sous le nom d'Acte pourvoyant à l'arrestation des fugitifs de pays étrangers, et à leur remise à la justice; cette loi, après avoir constaté en préambule, qu'il était à propos de pourvoir par une loi à l'arrestation et à la remise à la justice des criminels et malfaiteurs qui, après avoir commis des crimes dans des pays étrangers, avaient cherché ou pourraient chercher à l'avenir refuge dans la province, donnait au gouverneur le pouvoir de livrer à la justice, à sa discrétion, et selon l'avis de son Conseil, sur demande faite par le gouvernement ou les ministres ou autres autorités compétentes de tout pays dans les limites duquel le crime aurait été commis, toute personne s'étant réfugiée ou qui pourrait se réfugier dans la province, sous accusation de meurtre, de faux, de vol, ou autre crime commis en dehors de la juridiction de la province, lesquels, s'ils avaient été commis dans les limites de la province, auraient, selon les lois d'icelle, été punissables de mort ou d'un châtement corporel, du pilori, du fouet, ou de l'emprisonnement aux travaux forcés, pour que cette personne fût transportée à l'endroit où le crime aurait été commis; pourvu que la chose ne pût être faite que sur une preuve de culpabilité telle que, selon les lois de la province, elle eût, dans l'opinion du Gouverneur en Conseil, justifié l'arrestation et l'emprisonnement du prévenu pour attendre son procès si le crime dont il était accusé eût été commis dans les limites de la province.

Le même acte contient d'autres dispositions nécessaires à son opération efficace. Il est probable que son adoption eut lieu à la suite d'une affaire alors récente où la justice n'avait pu avoir son cours contre un fugitif des Etats-Unis, faute de législation propre. Cette loi a son importance en ce qu'elle indique le besoin, senti même à cette époque reculée, de quelque législation à ce sujet, et en ce qu'elle reconnaît à la ci-devant province le droit de faire cette législation.

Grâce à cet acte, l'on présume que les clauses d'extradition du traité d'Ashburton du 9 août 1842 vinrent en vigueur dans le Haut-Canada dès le moment de la ratification du traité, quant aux crimes tombant également sous le coup du traité et du statut.

Le 22 août 1843 fut adopté le statut impérial 6 et 7 Vic. ch. 76, pour donner effet au traité d'Ashburton. Cet acte s'applique expressément aux colonies, mais il reconnaît le principe qu'à ce sujet la législation coloniale est nécessaire et désirable; et il règle que ses dispositions cesseront d'être en vigueur dans une colonie du moment que la législature de cette colonie aura adopté les mesures nécessaires pour mettre à effet les fins du dit acte.

En 1849 la législature de la Province du Canada adopta la 12 Vict., ch. 19. Cet acte, après avoir déclaré que certaines dispositions de l'acte impérial présentaient en pratique des inconvénients, dans la province, surtout la disposition exigeant que, préalablement à l'arrestation, le gouverneur lançât un mandat annonçant qu'une demande d'extradition avait été faite par les Etats-Unis, remplaçait par des dispositions précises et détaillées celles de l'acte impérial dont l'amendement était devenu nécessaire.

Cet acte devait avoir force de loi à dater d'un jour devant être fixé par proclamation du gouverneur, promulguant un ordre de la Reine en Conseil à l'effet de suspendre l'opération de l'acte impérial. L'arrêté du Conseil fut pris dans le mois de mars 1850, et, dans le mois de mai de la même année, une proclamation déclara l'acte en vigueur. Dans les rapports judiciaires du Haut-Canada, 1, page 98, on trouvera la cause de la Reine *vs.* Tubbec, dans laquelle il fut jugé que l'effet du traité et de l'acte impérial, ainsi que de l'acte provincial, avait été de remplacer l'acte du Haut-Canada de 1833, quant à ce qui concernait les Etats-Unis, mais que cet acte était encore en force dans le Haut-Canada quant aux autres Etats avec lesquels il n'existait aucune convention particulière.

En 1859, lors de la refonte des statuts du Haut-Canada, l'acte de 1833 devint le 22 Vic., ch. 96. A la même époque, l'acte de 1849 fut entré dans la cédule des actes abrogés, mais fut en même temps adopté de nouveau comme l'un des Statuts Refondus du Canada, 22 Vict., ch. 89.

Le 19 mai 1860, l'acte du Haut-Canada, 22 Vict., ch. 96, fut abrogé.

Le 18 mai 1861, fut adopté le statut canadien, 24 Vict., ch. 6, par lequel quelques unes des dispositions du ch. 89 des Statuts Refondus du Canada étaient abrogées et remplacées par d'autres. Cet acte fut sanctionné par la Reine en Conseil le 11 octobre 1861. Comme il s'était élevé un doute à savoir si, en conséquence du changement apporté par cet acte dans les dispositions de l'acte provincial antérieur, l'acte impérial n'avait pas été remis en vigueur, un arrêté fut pris par la Reine en Conseil le 4 février 1865, déclarant l'acte impérial suspendu jusqu'à ce que les actes provinciaux cessassent d'être en vigueur.

Le 10 août 1866, fut adopté l'acte impérial, 29 et 30 Vict., ch. 121, intitulé : *Acte pour amender la loi relative à l'extradition*, par lequel quelques détails de celle-ci furent amendés.

Le 20 mars 1867, fut adopté l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, constituant la Confédération Canadienne, et dont la section 132, parmi des nombreux pouvoirs autrement accordés au Parlement canadien, donnait au Parlement et au gouvernement du Canada " tous les pouvoirs nécessaires pour remplir envers les pays étrangers, comme portion de l'empire britannique, les obligations du Canada ou d'aucune de ses provinces, naissant de traités conclus entre l'empire et ces pays étrangers."

Le 19 juin 1868, la Reine en Conseil sanctionna un acte passé par les deux Chambres du Parlement du Canada le 22 mai 1868, concernant le traité entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique pour l'arrestation et l'extradition de certains délinquants. Cet acte portait que certaines dispositions de l'acte impérial étaient de nature à présenter des inconvénients dans la pratique au Canada, et qu'il était à propos d'établir de nouvelles dispositions dans le but de donner plein effet par tout le Canada à celles du traité, en substituant d'autres à celles contenues dans l'acte impérial; et de nouvelles dispositions y étaient décrétées en conséquence.

Le 19 juin 1868, un ordre en conseil suspendait l'effet de l'acte impérial pendant le temps que l'acte du Parlement canadien, dont il vient d'être question, demeurerait en vigueur.

Comme on avait depuis longtemps constaté avec regret l'insuffisance des clauses touchant l'extradition dans le traité d'Ashburton, et comme on se proposait de remédier en partie aux graves inconvénients qui résultaient d'un pareil état de choses, le 22 juin, 1862, le Parlement canadien passa l'acte 32 et 33 Vict., chap. 21, qui statuait que, si quelque personne apportait en Canada, on y avait en sa possession quelque effet volé, soustrait frauduleusement, diverti ou obtenu par fraude ou sous de faux prétextes dans tout autre pays, de telle manière que le vol, etc., d'un effet semblable en Canada constituerait en vertu des lois de ce pays une félonie ou un délit, alors le fait d'avoir apporté en Canada ou d'y avoir en sa possession tel effet, avec la connaissance qu'il avait été ainsi obtenu, serait une offense de la même nature, et serait punissable de la même manière que si le vol, etc., eût eu lieu en Canada, et telle personne pourrait subir son procès dans tout endroit du Canada où elle serait trouvée en possession de tel effet.

Le 12 mai 1870, le Parlement canadien passait l'acte 33 Vict., chap. 5, qui amende celui de 1868, en restreignant le nombre de personnes autorisées à procéder comme magistrats dans les cas d'extradition.

Le 5 juillet 1870, le Secrétaire des Colonies adressa au gouverneur du Canada une dépêche-circulaire, contenant une copie du bill d'extradition alors soumis au Parlement, dépêche dans laquelle il lui faisait observer qu'en vertu de la 17<sup>e</sup> section, l'acte, quand il s'appliquerait à tout autre Etat, par l'effet d'un ordre en Conseil, devrait s'étendre, à moins que tel ordre ne portât quelque disposition contraire, à toute possession britannique, et que, sans s'attendre à ce qu'aucune colonie cherchât à se soustraire aux effets de cet acte, il désirait, avant qu'un ordre en Conseil fût rendu, connaître quelle était l'opinion des colonies à cet égard. Cette circulaire exposait de plus que ce serait embarrassant au suprême degré, sinon impossible dans la pratique, pour le gouvernement de Sa Majesté de conduire des négociations séparées concernant l'extradition avec chaque colonie en particulier, et que la question sous considération, en réalité, se résumait, à décider si la colonie resterait sans traités



d'extradition avec les puissances étrangères, ou si elle serait comprise dans ceux qui seraient conclus par le gouvernement impérial à cet égard ; et le Secrétaire des Colonies, dans sa dépêche, exprimait l'espoir que les ministres du gouverneur du Canada seraient d'avis à reconnaître avec lui qu'il était grandement à désirer que la colonie ne fût pas exclue de l'opération de cet acte.

- Je ne vois pas que le Canada ait rien fait au sujet de cette circulaire ; aussi, le 9 août 1870, le statut impérial, dont elle faisait mention, savoir, l'acte 33 et 34 Vict., chap. 52, fut passé.

Je ne veux pas faire ici l'analyse des dispositions contenues dans cet acte ; mais je ferai remarquer que par la 27<sup>e</sup> section les statuts impériaux passés antérieurement pour donner effet à certains traités d'extradition ont été abrogés, et qu'il a été statué que l'acte, à l'exception de tout ce qu'il pourrait contenir d'incompatible avec les traités y mentionnés, devrait recevoir son application dans le cas des puissances étrangères avec qui ont été faits ces traités, y compris le traité d'Ashburton, de la même manière que si un ordre en conseil concernant tels traités eût été rendu en conformité de cet acte, et que si tel ordre eût prescrit que toute loi et ordonnance en vigueur dans toute possession britannique à l'égard de tels traités devrait sortir son effet comme si elle faisait partie intégrante de tel Acte.

Je puis encore faire observer que, tandis qu'en vertu de la 17<sup>e</sup> section, il a été statué que l'acte, quand un ordre en Conseil en aura prescrit l'application, et à moins que tel ordre ne porte quelque disposition contraire, devra s'étendre à toute possession britannique, sauf certaines modifications, il a été statué d'un autre côté, en vertu de la 18<sup>e</sup> section, que, si par quelque loi ou ordonnance rendue par la Législature d'une possession britannique, il a été établi des dispositions afin d'opérer, dans les limites de telle possession la remise des criminels en fuite, qui s'y réfugièrent ou qui seront soupçonnés s'y être réfugiés, Sa Majesté pourra par un ordre en Conseil, déclarant applicable tel acte à toute puissance étrangère, ou par tout autre ordre rendu postérieurement, soit suspendre dans toute telle possession britannique l'effet du dit acte ou de quelque parti du dit acte, relativement à cette puissance étrangère, et pour tout le temps que telle loi ou ordonnance demeurera en vigueur et non pour plus longtemps, soit ordonner que telle loi ou ordonnance ou certaine partie d'icelle sortira son effet dans cette possession britannique, avec ou sans modifications et altérations, et comme si elle formait partie intégrante de cet acte.

Le 17 décembre 1872, le Conseil Privé du Canada entraînait dans ses procès-verbaux qu'il approuvait et recommandait l'envoi d'un rapport venant du ministre de la Justice à la date du 3 décembre 1872, au sujet de certaines dépêches-circulaires, et contenant des copies d'ordres en Conseil rendus pour donner effet à certains traités d'extradition conclus postérieurement à la passation de l'acte de 1870. Ce rapport démontre la nécessité qu'il y a pour le Parlement du Canada de faire des lois sur cette matière, afin de donner, pour l'exécution de ces traités, des facilités qui n'existent pas en Canada en vertu de l'acte général d'extradition de 1870. Il expose encore qu'attendu que l'acte impérial, passé pour donner effet au traité d'Ashburton, n'est pas en force en Canada, les procédures en matière d'extradition, surtout celles relatives aux États-Unis, devront se continuer en vertu de l'acte canadien de 1878, comme s'il faisait partie intégrante de l'acte impérial de 1870 ; il signale et présente encore en détail quelques-unes des difficultés anticipées dans la mise en opération en Canada de l'acte de 1870, et dans l'exécution des traités conclus postérieurement avec l'Allemagne et la Belgique, et il termine en recommandant au Parlement canadien d'établir de nouvelles dispositions concernant l'extradition des criminels.

Le 8 février 1873, on accusa réception de ces documents, et le Secrétaire des Colonies déclara qu'il ne voyait pas d'objection aux dispositions législatives qu'on se proposait de porter, bien qu'il ne fût pas dans une position à pouvoir exprimer aucune opinion sur les détails du bill.

Le 5 août 1873, fut passé l'acte impérial 36 et 37 Vict., chap. 60, qui amendait l'acte d'extradition de 1870.

Il est arrivé au Canada plusieurs cas dans lesquels on a discuté l'état de la loi relativement à l'extradition avec les États-Unis. Il a été transmis, je crois, à Votre

Seigneurie, copies des jugements prononcés dans ces cas, à l'occasion de la discussion récemment soulevée dans les affaires de Lawrence et de Winslow. Je n'en fais mention seulement que pour démontrer l'insuffisance de la loi quant au Canada. D'après l'interprétation donnée, " il deviendrait nécessaire à chaque étage de la procédure de décider quelle est la partie du statut canadien qui n'est pas incompatible avec toute cette partie de l'acte impérial qui s'harmonise avec le traité," et, comme le fait observer le savant juge, cette interprétation pourrait donner lieu à une procédure bien compliquée, mais, il n'y a pas d'autre moyen de résoudre la difficulté."

J'oserai faire observer que l'on peut au moins se demander si par les termes de la 27<sup>ème</sup> section de l'acte impérial d'extradition de 1870, on n'a pas voulu donner ou laisser plein et entier effet à l'acte canadien, en appliquant seulement l'acte impérial dans ce qu'il a de compatible avec l'Acte canadien. Il faut encore remarquer que toute loi et ordonnance en vigueur dans une possession britannique doit sortir son effet comme si elle faisait partie intégrante de l'acte impérial. On peut encore conclure de là à bon droit qu'à la loi locale se trouve ainsi communiquée une force vitale qui existe non à demi, mais dans toute sa plénitude, et qu'attendu qu'elle est incorporée en termes formels, en tant que toute possession britannique se trouve concernée à l'acte impérial, on devrait considérer ses dispositions exceptionnelles comme faisant loi à l'égard de la localité, tout en ne permettant d'appliquer à la localité que les dispositions seulement de l'acte général qui sont compatibles avec les dispositions exceptionnelles de l'acte local, ou qui leur servent de supplément.

Le 14 avril 1871, fut passé l'Acte canadien 34 Vict., chap. 18, en vertu duquel la loi canadienne d'extradition s'appliquait à la province de Manitoba.

Le 23 mai 1873, fut passé l'acte canadien 36 Vict., chap. 40, qui étendait à l'Île du Prince-Edouard la loi canadienne d'extradition ; mais il est bon d'observer que l'on n'a pas étendu à cette province la loi criminelle du Canada.

Le 26 mai 1874, on passait l'acte canadien 37 Vict., chap. 42, par lequel on étendait les actes canadiens d'extradition à la province de la Colombie-Britannique.

Lors de la promulgation de l'acte concernant les Territoires du Nord-Ouest 1875, les actes d'extradition passés par le Parlement canadien furent appliqués à ces territoires.

Il n'a pas été rendu, je crois, d'ordre impérial en Conseil concernant les statuts en dernier lieu mentionnés.

Le 23 mai 1873, il y eut de réservé pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté un bill passé par les deux Chambres du Parlement du Canada, intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions concernant l'extradition des criminels." Par cet acte, après cette partie du préambule qui cite l'acte impérial de 1870, et qui déclare ensuite que l'acte du Parlement canadien de 1868, tel qu'amendé par l'acte du même Parlement de 1873, était en vigueur en Canada, et que ces actes ayant été trouvés efficaces et de facile application au Traité d'Ashburton, il était opportun qu'ils continuassent d'y être applicables, mais qu'attendu que Sa Majesté avait fait ou pouvait faire dans la suite d'autres arrangements à l'égard de l'extradition des criminels relativement à leur service à des puissances étrangères, et que ces actes du Parlement du Canada ne s'appliquaient qu'aux cas prévus dans le traité d'Ashburton, et qu'attendu que certaines dispositions de l'acte impérial seraient difficiles à exécuter en Canada, il était expédient d'établir des dispositions d'une application plus facile en Canada à l'effet de les substituer à celles contenues dans l'acte impérial, il fut, en conséquence, décrété que l'Acte d'extradition de 1873 serait en vigueur à dater du jour fixé à cet effet par le gouverneur dans une proclamation, où il ferait savoir que Sa Majesté en Conseil y avait donné son assentiment, et qu'elle avait, par un ordre rendu en Conseil, suspendu les effets de l'acte impérial dans toute l'étendue du Canada, et déclaré que cet acte serait exécuté en Canada, sauf seulement les modifications qui pourraient y être apportées dans la suite par le Parlement du Canada. Le traité d'Ashburton fut exclu de l'opération de l'acte, qui contenait de dispositions pour l'exécution des arrangements conclus ou à conclure avec d'autres puissances.

Le 30 août 1873, Sa Majesté en Conseil rendit un ordre où elle donnait son assentiment à ce bill, ordre qui a été transmis par le Secrétaire d'Etat des Colonies au

Gouverneur-Général le 11 décembre 1873, dans une dépêche contenant copie d'un rapport sur ce bill par Sir Thomas Henry. Ce rapport recommandait l'adoption d'amendements d'une importance secondaire. Le 13 octobre 1873, le Gouverneur-Général, dans une proclamation, fit savoir que Sa Majesté avait donné son assentiment à cet acte, mais comme Sa Majesté n'avait pas rendu d'ordre en Conseil pour suspendre les effets de l'acte impérial, et pour déclarer que cet acte serait exécuté en Canada, et comme il n'avait pas été émis de proclamation à cet égard, et qu'il n'y avait pas eu de jour de fixé pour la mise en vigueur de l'acte, cet acte ne sortit jamais son effet. Le 7 février 1874, le Conseil Privé du Canada adopta dans ses procès-verbaux une résolution, qui exposait ces faits et qui pria Sa Majesté en Conseil de rendre l'ordre nécessaire. Le 18 mai 1874, Votre Seigneurie, comme Secrétaire des Colonies, parlant de cette résolution entrée dans les procès-verbaux, avez signalé certaines difficultés que les avocats de la Couronne avaient aperçues, ainsi que certains amendements qu'ils avaient recommandé d'introduire dans cet acte. Le 26 mai 1874, le gouverneur réserva pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté un bill passé par les deux Chambres du Parlement du Canada pour amender l'acte de 1873, bill qui contenait des dispositions conformes aux recommandations faites dans la lettre de Sir Thomas Henry. Le 6 juin 1874, le Conseil Privé du Canada entra dans ses procès-verbaux au sujet de la dépêche du mois de mai 1874, une résolution, par laquelle il approuvait un rapport rédigé par le ministre de la Justice, qui faisait observer que, tout en présumant que Sa Majesté n'aurait pas d'objection à donner son assentiment à ce bill néanmoins, par égard pour la dépêche du 18 mai 1874, on pourrait avec à-propos adopter d'autres mesures qui dispenseraient de solliciter l'assentiment royal au bill, de 1874, et qui de plus recommandait de ne rien décréter pour le présent à l'égard de cet acte. Cette marche à suivre, aux termes de la dépêche du mois de juillet 1874, a reçu l'approbation de Votre Seigneurie.

Il y a eu un bill de rédigé que l'on se proposait de soumettre au Parlement du Canada durant la session de 1875, mais il n'a pas été présenté.

Le 8 décembre 1875, le Conseil Privé du Canada adoptait une résolution par laquelle il approuvait un rapport que j'avais moi-même rédigé et dans lequel, tout en signalant l'insuffisance du traité en vigueur, je recommandais de prier le gouvernement de Sa Majesté d'en négocier un autre sur des bases plus larges, et je faisais remarquer en même temps que je m'abstenais de suggérer aucun mode de procéder dans les affaires d'extradition.

Le 21 février 1876, on recevait de Votre Seigneurie une réponse à cette résolution, réponse qui portait la date du 2 février 1876, et qui faisait voir dans quel état se trouvait alors la question en litige entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis; et le 26 février 1876, le Conseil Privé du Canada consignait dans ses procès-verbaux qu'il approuvait un rapport de ma main, dans lequel je recommandais de soumettre au Parlement la correspondance récemment échangée, ajoutant que si avant la prochaine session du Parlement on n'acquiescerait pas la presque certitude de voir se négocier un traité d'extradition sur des bases plus larges, on devrait s'occuper de la question de savoir s'il ne serait pas à-propos, à l'aide d'une loi passée par le Parlement du Canada, de parer jusqu'à un certain point à tous les inconvénients provenant de l'état de choses actuel et qui se faisaient sentir par le fait que le Canada deviendrait le refuge des criminels en fuite des Etats-Unis.

D'après ce résumé il appert qu'aucun des actes généraux passés par les deux Chambres du Parlement du Canada depuis l'acte impérial de 1870 n'est en vigueur, et que vis-à-vis les autres pays, les Etats-Unis exceptés, les traités qui s'appliquent au Canada doivent à présent sortir leur effet d'après les dispositions de l'acte impérial de 1870, amendé par celui de 1873. Le fait étant admis que les clauses d'extradition du traité d'Ashburton doivent être dénoncées, il est sans doute peu important de considérer dans quel état particulier se trouve la loi en Canada relativement à ce traité; néanmoins, les actes qui ont trait à cette question ont déjà été cités dans cet exposé.

Je n'ai pas jugé à propos de recommander aucune législation pendant la session du Parlement canadien, en attendant la réponse au rapport du 8 décembre dernier; et après sa réception, le temps et les circonstances ne me parurent pas favorables à

l'adoption immédiate de dispositions législatives. Mais il est évident que, sans tenir compte de l'état des choses aux Etats-Unis, on doit prendre certaines mesures en Canada pendant la prochaine session. La marche de la législature, dont je viens de parler, indique que l'on a jugé à propos que les dispositions des traités d'extradition fussent sortis leur effet en Canada à l'aide de dispositions législatives adoptées par le Parlement du Canada. Cette marche est celle qu'indique la constitution canadienne, et c'est en théorie comme en pratique le meilleur plan à suivre. Il est également évident que les dispositions de la loi devraient se distinguer par leur clarté et leur simplicité, et qu'elles devraient s'harmoniser avec les circonstances dans lesquelles se trouve la localité à laquelle elles doivent s'appliquer. La loi aura à être administrée, sauf dans certains endroits, à des intervalles comparativement rares, et quant à certaines parties de ses dispositions, par des magistrats d'un rang inférieur. Elle aura aussi à être administrée dans des circonstances qui sont souvent d'urgence, et ne souffrent pas de délai. Les communications par la poste dans un pays d'une si vaste étendue sont lentes dans bien des cas, et la faculté de pouvoir réparer des erreurs et des fautes, toute limitée qu'elle soit, peut dans certaines circonstances, devenir tout-à-fait illusoire par suite de ces retards. Dans ce cas, il me semble que la loi du Canada devrait être complète en elle-même, sans qu'elle sortit son effet comme partie intégrante de l'acte impérial, ou seulement dans ce qu'elle pourrait avoir de compatible avec lui, mais en présentant au contraire (déragée qu'elle serait des embarras qu'elle devrait rencontrer, comme je l'ai déjà fait remarquer, en suivant une marche opposée) dans ses dispositions un exposé parfait des droits et des obligations des parties intéressées.

Pour la même raison, il me semble que, si la chose était possible, et sauf toujours les modifications requises par les dispositions du traité, la loi du Canada devrait être absolument la même dans tous les cas d'extradition en vertu du traité, et que nous devrions éviter d'avoir, si nous le pouvions, un système de lois pour l'extradition des criminels en vertu de tout traité qui pourrait se conclure avec les Etats-Unis et un autre système pour l'extradition de ceux qui viendraient des autres pays. Il est vrai que les cas d'extradition de criminels fuyant le Canada pour se rendre dans des pays autres que les Etats-Unis sont rares; mais le fait que ces cas sont extrêmement rares fournit encore moins d'occasions à ceux qui sont appelés à administrer la loi d'en connaître les dispositions, et par conséquent les exposer à en faire une application incorrecte; d'ailleurs il est évident que nous sommes obligés d'établir des dispositions également satisfaisantes pour remplir nos obligations à l'égard de toutes les puissances.

De plus, le fait même d'avoir deux systèmes différents de loi, dont l'un serait plus fréquemment et l'autre plus rarement appliqué, ajouterait à la confusion; et toutes les raisons qui rendraient le statut impérial d'une application plus difficile dans les cas de remise de prisonniers aux Etats-Unis seraient également applicables aux cas de remise à d'autres pays. La seule conclusion juste à laquelle on puisse arriver, à mon avis, c'est que l'acte général du Canada devrait s'interpréter de manière à satisfaire aux obligations de tous les traités conclus avec les puissances étrangères au sujet de l'extradition des criminels, et que l'effet de l'acte impérial devrait être suspendu en Canada.

Revenant maintenant à la question de la remise des criminels aux Etats-Unis, question qui est réellement d'une importance majeure, je dirai que les observations que j'ai déjà faites s'appliquent dans le cas où serait continué ou renouvelé le traité d'Ashburton; mais s'il n'en est pas ainsi, il est de mon devoir d'attirer l'attention de Votre Seigneurie sur ce qui me frappe au sujet des deux alternatives qui se présenteraient alors, savoir: la conclusion d'un nouveau traité, ou la rupture complète des arrangements existants entre les deux puissances concernant l'extradition des criminels.

Quant à la négociation d'un nouveau traité, il paraît que le sujet a été depuis plusieurs années discuté entre l'Angleterre et les Etats-Unis, et que l'on s'est presque entendu sur un projet. Le gouvernement canadien n'a pas, je crois, eu l'occasion de connaître les dispositions de ce document, et je ne puis faire à ce sujet que les remarques

générales qui se présentent à mon esprit. Je n'entreprendrai pas la discussion de principes généraux qui devraient régler l'extradition, et je me bornerai à la considération de quelques côtés de la question, qui, ayant trait aux relations particulières du Canada et des Etats-Unis, doivent attirer spécialement mon attention.

1. Crimes pour lesquels il devrait y avoir l'extradition. A ce sujet je n'ai rien à ajouter au mémoire du Conseil Privé canadien du mois de décembre dernier, qui est entre les mains de Votre Seigneurie, et qui, je crois, démontre que les circonstances dans lesquelles se trouvent le Canada et les Etats-Unis demandent impérieusement que les arrangements à prendre concernant l'extradition soient d'une nature aussi libérale que possible.

2. Quant à la question des *nationaux*, il me semble qu'il est de l'intérêt des deux pays que le traité soit aussi large que celui qui existe aujourd'hui. Un nombre considérable d'émigrés du Royaume-Uni et du Canada vivent aux Etats-Unis, et beaucoup d'émigrés des Etats-Unis résident au Canada. Il est probable que cet état de choses continuera encore plusieurs années. Il pourrait souvent s'élever des difficultés quant à la nationalité des personnes dont l'extradition serait demandée; celles-ci prétendraient appartenir au pays dans lequel elles auraient été trouvées après leur fuite, et le résultat ne serait pas toujours satisfaisant. D'ailleurs, la proximité des deux pays, la longueur immense de la frontière qui les sépare et que les habitants de l'un ou de l'autre peuvent traverser sans la moindre difficulté, la facilité avec laquelle les habitants de l'un peuvent aller commettre des crimes dans l'autre, rendent évident que ce serait l'encouragement du crime qu'un traité dont le résultat pratique serait l'impunité des habitants de l'un des deux pays commettant des crimes dans l'autre; et l'on verrait bientôt les crimes systématiquement se compléter d'un côté de la frontière pour être exécutés de l'autre.

3. Quant aux dépenses de l'extradition, il n'est pas sans importance de continuer le système actuel, suivant lequel chaque pays est responsable du paiement des dépenses encourues en conséquence de la demande d'extradition portée par lui. Les rapports sur le sujet indiquent que depuis 1867, vingt-neuf personnes ont été remises par le Canada à la demande des Etats-Unis, tandis que six l'ont été des Etats-Unis à la demande du Canada.

Il est probable qu'un traité plus large grossira énormément ces chiffres, mais il n'y a pas lieu de supposer que la proportion soit considérablement changée; de fait, la proportion, d'après celle de la population, serait de un à dix. Tout arrangement par lequel chaque gouvernement aurait à supporter toutes les dépenses entraînées par l'extradition des fugitifs réclamés par l'autre, serait, en conséquence, injuste pour le Canada. En outre, l'administration de la justice criminelle étant, d'après notre constitution, du ressort des provinces et non du Canada, il ne serait pas difficile de régler entre les gouvernements fédéral et provinciaux que chaque province paierait les dépenses entraînées par ses propres demandes d'extradition, mais il n'y aurait pas de moyen de répartir les dépenses d'après un autre arrangement, et ainsi le gouvernement fédéral aurait à supporter une dépense qui appartient aux provinces.

4. Il serait bon qu'une des clauses du traité, basée sur celles de plusieurs conventions récentes, portât que le Canada aura le droit de prendre des arrangements particuliers pour l'exécution du traité.

5. Il serait à propos que l'on choisît le mode le plus simple et le plus direct de faire les demandes mutuelles.

6. Il a toujours été de pratique au Canada d'arrêter un prévenu, l'examiner et le mettre en liberté ou l'emprisonner jusqu'à son extradition, sans attendre une demande préalable des Etats-Unis, et cette pratique est excellente.

Dans ce dernier pays, d'après ce que m'en dit une personne d'expérience, la pratique est différente et n'a pas toujours été uniforme. La question a été soulevée dans la cause de Kaine, rapports de Howard 14, et les juges ont émis différentes opinions sur le sujet. L'on m'informe que les commissaires ont jugé en certains cas, que l'autorisation ou l'ordre du Président est nécessaire pour justifier l'arrestation, et dans plusieurs cas, ou dans le plus grand nombre, que cette autorisation est nécessaire pour justifier la détention du fugitif et l'examen de son affaire.

Les résultats ne sont pas satisfaisants. Le gouvernement du Canada est souvent obligé de faire une demande d'extradition sur des données imparfaites, et sans avoir complété l'investigation ou l'information de l'affaire, et souvent l'extradition rencontre des difficultés inutiles, et quelquefois, je crois fatales à la justice. Il est très désirable qu'en négociant un nouveau traité, ce point soit bien clairement réglé, et que la pratique soit aux Etats-Unis assimilée à celle du Canada.

On me signale aussi une autre différence dans la pratique des deux pays quant à l'information contre un prévenu. Il serait peut-être bon de considérer jusqu'à quel point le traité pourrait régler ce détail.

Telles sont les considérations que mes renseignements me permettent de présenter au sujet de la négociation d'un nouveau traité.

Quant à l'autre alternative, en supposant que l'on juge impossible de conclure un traité d'extradition avec les Etats-Unis, je dois prier Votre Seigneurie de considérer que les circonstances exceptionnelles que j'ai déjà mentionnées rendent urgent de prendre quelque mesure pour remédier, autant que possible, aux maux qui résulteraient au Canada de l'absence d'un traité. Même pendant l'existence du traité d'Ashburton, l'état des choses était déplorable, mais il deviendrait intolérable en ce cas.

J'ai déjà parlé de l'acte passé en 1833 par la ci-devant province du Haut-Canada, pourvoyant à la reddition des délinquants en fuite en dehors de toute convention ou arrangement réciproque, et j'ai fait remarquer que cet acte a été adopté en conséquence de la position relative du Canada et des Etats-Unis.

Le droit de législation locale au sujet de l'extradition, dans les cas où la position particulière d'une colonie britannique semble rendre la chose nécessaire, a été maintes fois reconnu; comme, par exemple, dans le cas d'Antigua, où, en 1849, un acte de la législature locale fut passé pour l'extradition des criminels en fuite venant de Vénézuëla; dans celui de St. Christophe, où fut passé en 1848 un acte établissant des dispositions générales pour la reddition des criminels; dans celui de l'Honduras britannique, où en 1852, un acte fut adopté, pourvoyant à la reddition des criminels venant du Guatémala; dans celui de Labuan, où une ordonnance établit en 1867, des dispositions pourvoyant à l'extradition des criminels en fuite de Borneo; et dans celui de Malte, où une ordonnance de 1863, établit des dispositions pourvoyant à l'extradition des criminels fugitifs de l'Italie. Toutes ces mesures sont autant d'affirmations du droit et de la nécessité de faire à cet égard des arrangements particuliers dans les cas où il n'est pas facile ou possible d'adopter des mesures générales s'appliquant à tout l'empire; et me fondant sur cette raison de nécessité et les maintes reconnaissances que l'on a faites de cette raison, je dois vous demander que dans les cas où l'on trouverait impossible de conclure un traité général avec les Etats-Unis, il soit pris quelque arrangement particulier de nature à répondre aux besoins du Canada, soit par une convention ratifiée par la législature canadienne, soit simplement par une législation canadienne, réciproque s'il est possible. Naturellement, l'arrangement prendrait fin à la conclusion d'un traité ayant le même objet.

Il serait peut-être mieux pour le présent de ne mentionner publiquement l'à-propos d'aucune de ces deux dernières alternatives, que l'adoption d'un traité rendrait inutiles, et dont l'une pourrait, si elle devenait nécessaire, être mise à exécution par la législature du Canada sans intervention de la part du gouvernement de Sa Majesté; mais pendant ma visite en ce pays l'on a cru à propos de discuter les différents côtés sur lesquels les événements peuvent nous présenter la question.

Je m'abstiens pour le moment de mentionner aucunes considérations qui se présentent au sujet de l'adoption de l'une ou de l'autre de ces alternatives; mais je serai en état de les discuter, de même que les autres propositions que j'ai émises, quand Votre Seigneurie en aura le loisir.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

EDWARD BLAKE.

*M. Blake au comte de Carnarvon.*

19, N. AUDLEY STREET, 6 juillet 1876.

MILORD,—La grande anxiété que nous ressentons naturellement au Canada au sujet de nos rapports avec les Etats-Unis quant à l'extradition, sera, je l'espère, une excuse jugée suffisante, si je reviens sitôt sur le sujet dans le but de faire remarquer à Votre Seigneurie, qu'à moins que l'on adopte quelque législation à la session du Parlement qui va bientôt finir, il pourrait arriver qu'il devienne impossible de mettre en vigueur un nouveau traité d'ici à presque un an, tandis que le fait que le Parlement canadien ne se réunit pas avant le mois de février va nous empêcher, de notre côté, d'ici à plusieurs mois de faire aucune loi locale à ce sujet.

Je prends donc la liberté d'exprimer l'espoir que l'on trouvera moyen d'adopter la législation nécessaire pendant la session actuelle.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

EDWARD BLAKE.

Au très-honorable  
Comte de Carnarvon,  
Ministère des Colonies.

*M. Herbert à M. Blake.*

MINISTÈRE DES COLONIES,

DOWNING STREET, 8 juillet 1876.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le comte de Carnarvon d'accuser réception de vos lettres du 27 juin et du 6 courant au sujet de l'extradition.

Lord Carnarvon me prie de vous informer qu'il est à s'entendre à ce sujet avec le ministre de l'Intérieur et le ministre des Affaires Étrangères à qui l'on a passé vos lettres avec prière de donner aux questions que vous avez soulevées, la plus prompte considération.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

ROBERT G. W. HERBERT

A l'honorable  
EDWARD BLAKE.

*M. Malcolm à M. Blake.*

DOWNING STREET, 12 juillet 1876.

MONSIEUR,—Au sujet de ma lettre du 8 courant, je suis chargé par le comte de Carnarvon de vous adresser, pour vous renseigner, copie d'une note venant du ministère des Affaires Étrangères au sujet de vos lettres adressées au ministère des Colonies, le 27 juin et le 6 juillet, concernant l'extradition.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

W. R. MALCOLM.

A l'honorable  
EDWARD BLAKE.

*Le ministère des Affaires Étrangères à celui des Colonies.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 10 juillet 1876.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de la part du comte de Derby d'accuser réception de votre note du 8 courant, accompagnée de copies de deux lettres de M. Blake au sujet de l'extradition, et j'ai à vous prier de dire au comte de Carnarvon que ces lettres recevront son attention.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

TENTERDEN.

Au Sous-Secrétaire d'Etat,  
Ministère des Colonies.

*M. Blake au comte de Carnarvon.*

19, NORTH AUDLEY ST.,  
GROSVENOR SQUARE, 14 juillet 1876.

MILORD,—Pour vous faire voir l'état de choses auquel on peut s'attendre, s'il ne se fait aucun arrangement entre les deux pays au sujet de l'extradition, je prends la liberté de vous communiquer trois extraits que je tire des derniers journaux canadiens qui m'ont été apportés par la malle. Tous trois signalent des faits arrivés presque simultanément et sur un seul point de la frontière. Le premier parle d'un complot formé par des citoyens américains pour voler une banque de Toronto. Le second raconte qu'un commis à Hamilton a volé une grande partie des fonds de marchandises de son bourgeois, et l'a expédiée à Buffalo, en accompagnant lui-même les colis. Le troisième rapporte qu'une personne faisant métier de provoquer des avortements, s'est enfuit de Buffalo, en traversant la frontière au Fort Erié, où elle est maintenant à l'abri de la justice.

Ces différents faits, qui se sont passés en même temps et au même endroit, peuvent donner une idée de ce qui aurait lieu le long de notre frontière si les arrangements concernant l'extradition restaient suspendus pendant un temps considérable.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

EDWARD BLAKE.

Au très honorable  
COMTE DE CARNARVON.

*M. Malcolm à M. Blake.*

MINISTÈRE DES COLONIES,  
DOWNING STREET, 20 juillet 1876.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le comte de Carnarvon d'accuser réception de votre lettre du 14 courant, par laquelle vous lui communiquez trois extraits de journaux canadiens que vous avez reçus par la dernière malle, au sujet de l'insuccès possible des arrangements concernant l'extradition entre le Canada et les Etats-Unis.

Lord Carnarvon désire que je vous assure qu'il est vivement imbu de la gravité de l'état de choses actuel, et que le sujet, comme vous le savez, occupe toute l'attention du gouvernement de Sa Majesté.

Lord Carnarvon a passé à Lord Derby les extraits de journaux que vous lui avez envoyés.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

W. R. MALCOLM.



*M. Blake au comte de Carnarvon.*

19, NORTH AUDLEY STREET,  
GROSVENOR SQUARE, 7 août 1876.

MILORD.—Vous me permettez peut-être de présenter à Votre Seigneurie, avant de quitter l'Angleterre, quelques considérations au sujet des restrictions de l'Acte d'extradition de 1870, qui semblent être l'obstacle que rencontre la conclusion du traité auquel le Canada est si intéressé.

On devrait prendre indubitablement toutes les précautions raisonnables pour empêcher l'extradition de servir à des fins politiques, ainsi que pour laisser autant que possible à l'Etat fuisant la remise du criminel en fuite le soin de décider si la poursuite a lieu pour une raison politique.

Mais le bon sens et l'expérience sont là pour démontrer que la raison politique ne se présente presque jamais, et que par conséquent il n'y a pas, dans la grande majorité des cas, de danger possible à cet égard. L'expérience démontre encore que, dans le petit nombre de cas où se présente même la question politique, il est peu à redouter que l'on cherche à faire servir la remise du criminel à des fins politiques, et que les progrès constants que font les principes de la liberté constitutionnelle éloignent tous les jours un pareil danger.

D'un autre côté l'accumulation des richesses individuelles et le développement des transactions commerciales ont accru dans une grande et triste proportion certaines catégories de crimes, tandis que les améliorations survenues dans les voies de communication ont fourni aux criminels de grandes chances de s'évader.

Ainsi l'importance de faire des traités d'extradition marqués au coin de la plus grande simplicité, libéralité et efficacité, se fait sentir de plus en plus tous les jours, tandis que les dangers de les voir se pervertir pour des fins politiques diminuent aussi journellement.

Dans ces circonstances nous devons donc nous tenir sur nos gardes, de peur que nous ne sacrifions la chose elle-même par la crainte de son ombre.

Il y a trois cas dans lesquels peut se présenter la question politique. De ces trois cas, deux sont prévus spécialement par l'acte de 1870, qui défend (1) la remise du criminel, s'il appert que le crime dont il est accusé est un crime politique, ou (2) s'il appert que la demande d'extradition est en réalité faite dans le but de poursuivre pour un crime politique. A l'égard de ces dispositions restrictives je ne recommande aucune modification. Le seul cas qui reste, dans lequel la question politique se puisse présenter, c'est lorsque le criminel en fuite a commis ou est accusé d'avoir commis quelque crime politique, à raison duquel, s'il était remis à l'Etat qui en fait la demande, il pourrait être exposé à une poursuite ou à une punition, quoique la demande "ne soit pas" faite en réalité dans ce but.

Il me semble que ce point pourrait se régler, si la clause dans l'acte de 1870 défendant la remise d'un criminel à moins qu'il ne soit statué en vertu de la loi ou d'un arrangement qu'il ne devra pas, s'il n'est remis en liberté, subir son procès pour un crime autre que celui pour lequel il a été remis, était abrogée, et remplacée par une clause défendant la remise de tout criminel en fuite qui démontre qu'il est accusé d'un crime politique, pour lequel, s'il retournait dans l'Etat, qui le réclame, il pourrait être poursuivi ou puni, à moins que dans tel cas il apparaisse également qu'il est situé soit en vertu d'un statut général ou d'arrangement ou en vertu d'une convention spéciale qu'il ne devra être ainsi poursuivi qu'après avoir été remis en liberté ou avoir eu l'occasion de revenir dans l'Etat qui l'aura extradé.

Ce mode de procédure imposerait dans ce cas, comme la chose se pratique déjà dans les autres cas, au criminel en fuite, contre lequel existe *primâ facie* une présomption de culpabilité, l'obligation raisonnable de démontrer qu'il pourra, s'il est extradé, être poursuivi pour un crime politique.

S'il ne réussit pas, comme il est évident que dans la plupart des cas il ne doit pas réussir, à démontrer cela, aucune difficulté ne vient plus s'interposer par le fait de la loi dans la voie de son extradition.

Si d'un autre côté il réussit à démontrer cela, son extradition n'a pas lieu, à moins qu'il n'y ait une stipulation de faite pour le protéger contre le danger, mais cette stipulation ne peut se faire qu'en vertu d'une convention spéciale pour ce cas particulier, s'il n'existe pas de Statut ou d'arrangement général.

Sans doute, dans le cas des Etats-Unis, une convention spéciale pourrait se faire par cette puissance relativement à un crime commis contre les lois d'un Etat, mais seulement du consentement de cet Etat; néanmoins, cette stipulation aurait une grande importance, en répondant à tous les besoins pratiques et en donnant une grande élasticité à l'acte de 1870, tout en maintenant les garanties qu'il présente.

Etant admis que le système proposé donnerait des garanties suffisantes dans les cas politiques, ce système ne paraît pas soulever d'autres objections.

Il ne semble pas exister de raison valable pour laquelle l'Etat consentant à l'extradition devrait intervenir dans le procès du fugitif extradé pour tout crime non politique, commis contre les lois de la puissance à la justice de laquelle ce criminel a été livré.

Il peut être juste que le fugitif en soit inquiété dans son asile, ou que le mécanisme de la loi d'extradition ne soit mis en mouvement, que dans les cas de délits d'une grande gravité où il existe "primâ facie" une preuve contre le criminel, bien que cette considération ait perdu de son poids par l'extension énorme donnée à la liste des crimes comportant extradition par l'acte de 1873; mais il ne s'ensuit nullement que le criminel, une fois extradé, et remis ainsi à la justice d'une puissance étrangère, doive être mis à l'abri de poursuites pour crimes non-politiques. En effet, pourquoi serait-il ainsi protégé?

On peut encore à meilleur droit poser cette question dans le cas de crimes pour lesquels il pourrait être extradé.

Les inconvénients, les frais, et les succès possibles des démarches de la justice qui peuvent résulter de ces restrictions apparaissent suffisamment; quant aux avantages, ils sont, j'ose le dire, illusoire.

Si, néanmoins, on désirait continuer à mettre le criminel extradé à l'abri de poursuites pour autres crimes non-politiques, je recommanderais de ne le mettre à l'abri de telles poursuites que dans les cas de crimes où il peut y avoir extradition.

Quel que soit le degré de protection accordée au criminel, on pourrait y pourvoir en énumérant les crimes dans la disposition que j'ai proposée relativement aux délits politiques; et les mêmes avantages en résulteraient que de l'adoption de cette disposition quant aux cas politiques.

Je dois encore faire observer que les embarras provenant de toutes les restrictions imposées au droit de poursuivre pour d'autres crimes deviendraient beaucoup moindres par l'insertion d'une clause offrant l'alternative, et permettant de poursuivre le criminel pour d'autres crimes du consentement de l'Etat accordant l'extradition.

Une telle disposition, tout en donnant à l'Etat consentant l'extradition toutes les garanties accordées par les restrictions existantes, permettront à l'Etat demandant l'extradition, sans qu'il s'exposât aux risques, frais et retards relatifs à la remise du criminel et à une nouvelle demande, d'arriver au même résultat par la simple diplomatie.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

EDWARD BLAKE.

Le très-honorable

COMTE DE CARNARVON.

*M. Blake au comte de Carnarvon.*

19, RUE AUDLEY, 9 août 1876.

MILORD,—Relativement à la question posée par Votre Seigneurie, il y a quelques semaines, au sujet de l'affaire de Maraine Smith, le meurtrier de Détroit, dont l'extra-

dition est empêchée par les complications actuelles, je dois informer Votre Seigneurie que la demande d'élargissement, formulée par Smith et qui est demeurée sans considération, a été ajournée au 27 courant.

Si avant cette date il était possible de nous faire entrevoir la conclusion prochaine de quelque arrangement, la communication de cette nouvelle par dépêche télégraphique de Votre Seigneurie au Gouverneur-Général, pourrait nous permettre de recourir à un nouvel ajournement, et d'empêcher peut-être ainsi l'auteur d'un crime odieux d'échapper à la justice.

Revenant à ma lettre du 6 du mois dernier écrite à ce sujet, je prends la liberté d'inclure sous ce pli pour renseigner Votre Seigneurie de nouveaux extraits pris dans les journaux canadiens apportés par la dernière malle, et rapportant deux nouveaux crimes qui viennent de se commettre, l'un pour faux et détournement de fonds, l'autre pour fraude considérable et crime d'incendie : dans ces deux cas les criminels ont échappé à la justice en s'enfuyant de Montréal aux Etats-Unis.

Je crains que le règne du crime ne soit commencé sur nos frontières.

J'ai l'honneur d'être,

EDWARD BLAKE.

Au très honorable

COMTE DE CARNARVON.

---

*M. Blake au comte de Carnarvon.*

19, RUE AUDLEY, 15 août 1876.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus un extrait tiré d'un journal canadien apporté par la dernière malle, et qui fournit encore un nouvel exemple des graves conséquences résultant de la suspension des arrangements relatifs à l'extradition entre le Canada et les Etats-Unis.

Par cet extrait Votre Seigneurie pourra remarquer qu'une bande de malfaiteurs qui avaient commis un assaut meurtrier sur plusieurs personnes près de la rive américaine du St. Laurent, s'enfuirent à Brockville sur la rive canadienne, où ils furent poursuivis par les officiers des Etats-Unis, qui en l'absence de toute ressource légale, les ramenèrent de force hors du Canada, procédé qui parut recevoir "l'aide morale" des habitants.

Je n'ai pas besoin de démontrer combien est fâcheux un pareil état de choses : déjà a surgi une complication très sérieuse, et des résultats plus graves ne peuvent manquer d'arriver au cas où de semblables procédés se répèteraient.

J'ose exprimer de nouveau le ferme espoir qu'en attendant la conclusion de nouveaux arrangements, l'on pourra adopter des mesures pour rétablir l'extradition des criminels d'après le traité d'Ashburton.

J'ai l'honneur d'être,

EDWARD BLAKE.

Au très honorable

COMTE DE CARNARVON.

---

*M. Herbert à M. Blake.*

DOWNING STREET, 17 août 1876.

MONSIEUR,—Comme le comte de Carnarvon comprend que votre visite en ce pays ne peut se prolonger encore bien longtemps, Sa Seigneurie croit qu'il fera bien de ne pas retarder davantage de répondre à vos lettres au sujet d'arrangements relatifs à

l'extradition entre ce pays et les Etats-Unis, et de vous laisser connaître, autant qu'il est possible dans l'état où est en rendue la considération de la question par le gouvernement de Sa Majesté, l'opinion à laquelle ce gouvernement semble devoir s'arrêter quant aux mesures à prendre pour faire face aux besoins du Canada et aux difficultés dans lesquelles il se trouve.

1. Le gouvernement de Sa Majesté vous est bien obligé de vos lettres du 27 juin et du 7 août, ainsi que des autres communications verbales par écrit par lesquelles vous avez complètement et clairement démontré la position que faisait au gouvernement canadien la suspension du traité d'extradition avec les Etats-Unis, et vos remarques se rapportant tant à la question générale qu'à ce qui concerne plus particulièrement le Canada, ont été le sujet de beaucoup de considération.

2. Lord Carnarvon aurait éprouvé beaucoup de plaisir à pouvoir vous annoncer avant votre départ que l'on est arrivé à une conclusion définitive quant aux points importants que vous traitez dans vos lettres, mais les négociations ayant continué avec les Etats-Unis, il n'a pas été possible au gouvernement de Sa Majesté de rien régler finalement quant à aucun de ces points.

3. Dans les circonstances, Lord Carnarvon espère que vous apprécierez les raisons qui l'empêchent de presser le gouvernement de Sa Majesté d'examiner les questions sur lesquelles vous avez plus particulièrement appelé son attention; Sa Seigneurie ne peut rien dire de définitif sur le sujet, mais il considère qu'il y a maintenant lieu d'espérer que l'on va pouvoir faire des progrès satisfaisants vers le règlement de la question d'extradition toute entière.

4. Le gouvernement de Sa Majesté est convaincu de l'importance qu'il y a, surtout pour le Canada, d'agir le plus promptement possible en cette matière, mais comme l'on a commencé des négociations dont on a droit d'attendre avant longtemps un résultat satisfaisant, il semble en ce moment au ministère, préférable de remettre à plus tard la discussion des questions que vous avez soulevées, bien qu'il ne les prenne pas moins immédiatement en considération.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

ROBERT G. W. HERBERT.

A l'honorable EDWARD BLAKE.

*M. Meade à M. Blake.*

DOWNING STREET, 18 août 1876.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de la part du comte de Carnarvon d'accuser réception de votre lettre 15 du courant, contenant un extrait d'un journal canadien donnant un nouvel exemple des conséquences résultant de la suspension des arrangements relatifs à l'extradition entre le Canada et les Etats-Unis.

J'ai aussi à vous informer que Sa Seigneurie a communiqué une copie de votre lettre, avec l'extrait qu'elle contenait, au Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

R. H. MEADE.

A l'honorable EDWARD BLAKE.

*M. Blake à M. Herbert.*

BIRMINGHAM, 14 août 1876.

MONSIEUR,—Je dois accuser réception de votre lettre du 17 courant, dans laquelle vous parlez des représentations verbales et par écrit que j'ai faites au gouver-

nement de Sa Majesté au sujet de l'extradition, et m'indiquez où en est la question, en m'informant des circonstances, grâce auxquelles on croit en ce moment qui serait préférable de remettre à plus tard la discussion de quelques points de la question.

Je suis heureux d'apprendre que des négociations ont été commencées avec les Etats-Unis, et que le gouvernement de Sa Majesté a droit d'en attendre avant longtemps un résultat satisfaisant; et je n'ai aucun doute que Lord Carnarvon fera connaître à temps au Gouverneur-Général les renseignements qu'il pourra convenablement lui donner sur le résultat des négociations, afin de permettre au gouvernement canadien de s'entendre sur la législation qu'il aura à proposer à la prochaine session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

EDWARD BLAKE.

R. G. W. HERBERT, écr.,  
Ministère des Colonies.

*M. Meade à M. Blake.*

DOWNING STREET, 21 août 1876.

MONSIEUR,—Le comte de Carnarvon a communiqué au Secrétaire d'État des Affaires Etrangères votre lettre du 18 courant, au sujet de l'affaire Maraine Smith, et je suis chargé par Sa Seigneurie de vous transmettre, pour vous renseigner, copie d'une lettre reçue du ministère des Affaires Etrangères par laquelle vous verrez que l'on croit désirable que le prisonnier soit renvoyé en prison pour un temps raisonnable.

Je mettrai sous ce pli copie d'un télégramme, qu'en conséquence de la lettre du ministère des Affaires Etrangères, Lord Carnarvon a adressé au gouverneur intérimaire du Canada.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. H. MEADE.

A l'honorable  
EDWARD BLAKE.

*Le ministère des Affaires Etrangères à celui des Colonies.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES, 18 août 1876.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de la part du comte de Derby d'accuser réception de votre lettre du 15 avec les documents y-inclus, demandant si Sa Seigneurie est d'avis que dans l'expectative d'un arrangement avec le gouvernement des Etats-Unis sur la question générale d'extradition, Maraine Smith, le meurtrier de Détroit, doive ou non, être encore gardé en prison après la date à laquelle a été renvoyée la décision relative à son élargissement; et j'ai à vous informer en réponse, pour le renseignement du comte de Carnarvon, qu'une dépêche a été adressée au ministre de Sa Majesté à Washington, le chargeant de faire au gouvernement des Etats-Unis une proposition qui, si elle est acceptée, aura pour effet immédiat de rétablir pratiquement l'extradition des criminels entre les deux pays d'après le traité d'Ashburton, et Lord Derby est en conséquence d'avis que vu les circonstances il est à désirer, dans l'intérêt de la justice, que l'on prenne des mesures pour garder encore le prisonnier Maraine Smith en prison pendant un temps raisonnable.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

JULIAN PAUNCEFOTE.

Au sous-Secrétaire d'Etat,  
Ministère des Colonies.

*Télégramme du comte de Carnarvon au gouverneur intérimaire du Canada.*

21 août.—Comme on s'attend que l'extradition des criminels va être reprise avec les Etats-Unis, il est à désirer que Maraine Smith soit encore gardé en prison pendant un temps raisonnable.

## JURIDICTION DANS LES EAUX DE L'INTÉRIEUR.

Le soussigné donne ci-dessous une partie de la correspondance échangée à ce sujet, afin de faire connaître quelles ont été ses représentations et leur résultat.

*M. Blake au comte de Carnarvon.*

19, AUDLEY STREET,

GROSVENOR SQUARE, 1er juillet 1876.

MILORD.—Parmi les sujets sur lesquels je suis autorisé à conférer avec le gouvernement de Sa Majesté se trouve celui de l'établissement de cours de juridiction maritime sur les grands lacs et les autres eaux intérieures du Canada.

Comme le sait Votre Seigneurie, le gouvernement canadien est venu à la conclusion que le moyen propre d'établir ces cours est la législation locale.

Il serait donc utile d'entrer dans une discussion à ce sujet, mais eu égard à la correspondance qui a précédé la décision du gouvernement canadien, on a jugé que cette conférence serait convenable avant que l'on propose aucune mesure législative.

Il y a quelques jours M. Herbert m'a prié de me mettre en communication avec M. Rothery, le registraire de la Cour d'Amirauté, qui s'est depuis plusieurs années beaucoup occupé de ce sujet, et j'ai en conséquence discuté la question avec ce monsieur.

Je suis heureux de dire que nous nous accordons parfaitement quant à ce qu'il y a à faire. M. Rothery partage complètement mon opinion sur la nécessité d'établir au moyen d'une loi locale les cours que l'on pourrait croire opportun de créer pour faire face aux besoins du commerce sur les grands lacs et les eaux de l'intérieur.

M. Rothery suggéra qu'il pourrait y avoir des objections à donner à ces cours judiciaires sur les prises; mais je l'informai que telle n'était pas notre intention, et que la juridiction que nous nous proposons de donner à cette cour était en substance la juridiction civile qu'exercent les cours de vice-amirauté.

Bien que les détails d'organisation et de pratique ne doivent pas entrer ici en considération, et de fait n'ont pas encore été réglés au Canada, j'ai été heureux de pouvoir profiter du savoir et de l'expérience de M. Rothery à ce sujet, et nous nous sommes entendus sur un plan général, qui très probablement répondra aux besoins du pays.

Nous nous sommes aussi occupés de la création, au moyen de la législation, de semblables cours sur les côtes du Canada, question que mes instructions ne mentionnent pas et qui n'est pas d'une urgente importance, mais qui depuis quelque temps déjà a occasionnellement occupé l'attention et sera probablement portée à la considération de Votre Seigneurie à quelque époque ultérieure.

M. Rothery et moi sommes d'avis, bien qu'une telle mesure soit désirable pour plusieurs raisons, qu'il vaut mieux après tout s'occuper en particulier de la question plus urgente de l'établissement de ces cours pour les lacs et les eaux intérieures.

A ce sujet il me sera permis d'informer Votre Seigneurie que le gouvernement canadien a reçu des plaintes représentant que les règles de pratique et le tarif des honoraires des cours de vice-amirauté ne sont pas avantageux pour les plaideurs, et demandent à être amendés.

J'ai appelé l'attention de M. Rothery sur ce sujet, et il m'a annoncé qu'il est question d'amender les règles de pratique et de faire disparaître les inconvénients dont on se plaint.

J'espère que Votre Seigneurie approuvera les opinions exprimées ci-dessus sur la question dont je dois conférer avec Votre Seigneurie.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

EDWARD BLAKE.

Au très honorable

COMTE DE CARNARVON,  
Ministère des Colonies.

*M. Malcolm à M. Blake.*

MINISTÈRE DES COLONIES,

DOWNING STREET, 12 juillet 1876.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le comte de Carnarvon d'accuser réception de votre lettre du premier du courant, dans laquelle vous donnez le résultat d'une conversation que vous avez eue avec M. Rothery au sujet de l'établissement de cours de juridiction maritime sur les grands lacs et les eaux intérieures du Canada.

Lord Carnarvon est heureux d'apprendre que la discussion de la question est déjà si avancée.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

W. R. MALCOLM.

A l'honorable

EDWARD BLAKE.

DOWNING STREET, 15 août 1876.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le comte de Carnarvon de vous informer que Sa Seigneurie a conféré avec le Conseil de l'Amirauté au sujet de votre lettre du 1er juillet, dans laquelle vous donnez le résultat de vos entrevues avec M. Rothery au sujet de l'établissement de cours de juridiction maritime sur les grands lacs et les eaux intérieures du Canada.

Je mets sous ce pli copie d'une lettre de l'Amirauté à ce sujet, ainsi qu'une lettre de M. Rothery exposant son opinion sur la question; et j'ai à vous informer que Lord Carnarvon approuve la mode proposée de disposer de la question.

J'ai l'honneur, etc.,

ROBERT G. W. HERBERT.

A l'honorable,

EDWARD BLAKE.

*L'Amirauté au ministère des Colonies.*

L'AMIRAUTÉ, 2 août 1876.

MONSIEUR,—J'ai remis à Leurs Seigneuries, les membres du Conseil de l'Amirauté, votre lettre du 21 du mois dernier, dans laquelle vous demandez que l'on vous communique les observations qu'aurait à faire M. Rothery au sujet d'une lettre du ministre de la Justice canadien, M. Edward Blake, concernant l'établissement de cours de juridiction maritime sur les grands lacs et les eaux intérieures du Canada.

Leurs Seigneuries désirent que je vous communique, pour le renseignement du comte de Carnarvon, copie d'une lettre de M. Rothery exposant son opinion sur le sujet.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

VERNON LUSHINGTON.

Au sous-Secrétaire d'Etat,  
Ministère des Colonies.

*M. Rothery à l'Amirauté.*

BUREAU DU RÉGISTRARE DE L'AMIRAUTÉ,  
SOMERSET HOUSE, W. C., 27 juillet 1876.

(Pressé.)

MONSIEUR,—Je dois accuser réception de votre lettre (L. M. M.) en date d'hier, me communiquant deux lettres du ministère des Colonies, respectivement datées du 12 et du 21 du courant, dans la première desquelles était incluse une copie d'une lettre de M. Blake, le ministre de la Justice canadien, concernant l'établissement de cours de juridiction maritime sur les grands lacs et les eaux intérieures du Canada.

Vous m'invitez à adresser à Leurs Seigneuries les observations que je pourrais avoir à faire à ce sujet, pour être transmises au ministère des Colonies, et en réponse, je dirai d'abord que cette question de l'établissement de tribunaux avec juridiction maritime sur les grands lacs et les eaux intérieures du Canada a été à différentes époques le sujet de plusieurs échanges de correspondance et de beaucoup de discussion.

Néanmoins, je n'ai qu'à dire pour ma part qu'ayant été informé, par votre lettre du 28 mars dernier, que M. Blake était attendu en ce pays et que Lord Carnarvon désirait que je me préparasse à conférer avec lui sur cette question, je me présentai à ce monsieur aussitôt que j'appris son arrivée; et dans cette entrevue de même que dans une autre que j'eus avec lui, nous discutâmes longuement la question; et je suis heureux de dire que nous nous sommes parfaitement entendus sur ce qu'il y avait à faire, ce qui est très clairement indiqué dans la lettre de M. Blake à Lord Carnarvon, dont vous m'avez fait tenir copie, et dont M. Blake avait bien voulu me montrer le projet avant de l'adresser au ministère des Colonies.

Il me semblait que la distinction entre l'Amirauté et les cours ordinaires ayant été récemment abolie en ce pays par les actes concernant l'administration de la justice 1873-5, l'on ne pourrait guères prétendre que cette distinction dût être maintenue dans les colonies; et comme il paraissait nécessaire d'avoir des cours de juridiction maritime sur les eaux intérieures du Canada, il me semblait préférable de conférer cette juridiction à des tribunaux existant déjà que d'en créer de nouveaux à cette fin.

Je crus cependant, et en cela M. Blake s'accorda avec moi, que la juridiction que l'on se proposait d'établir devait être strictement circonscrite aux affaires civiles de l'Amirauté, et qu'elle ne devait pas s'étendre aux affaires de prise, dans lesquelles se trouveraient souvent impliqués des intérêts impériaux.

Je crus aussi que l'établissement des règles de pratique de ces cours en affaires de navigation devait être laissé aux autorités canadiennes, qui prescrivent la pratique de ces tribunaux en toutes autres affaires. Néanmoins, je pris la liberté de suggérer à M. Blake de considérer s'il ne serait pas à propos de prendre comme modèle des règles des cours canadiennes, les règles et règlements établis pour la Haute Cour d'Amirauté par arrêté du Conseil en date du 21 novembre 1859, qui ont extrêmement bien fonctionné depuis le 1er janvier 1860, date où ils vinrent en vigueur, jusqu'à l'abolition de la cour, le 1er novembre 1875. Je laissai savoir à M. Blake que je me propose de préparer aussitôt que j'en trouverai le temps, des règlements devant remplacer dans toutes les cours de Vice-Amirauté la vieille et gênante manière de procéder, de ces tribunaux, et que j'ai l'intention de prendre pour modèles, les règles dont je viens de parler, du 29 novembre 1859. Et il me paraît bon que les cours ayant juridiction en affaires de navigation sur les eaux intérieures du Canada aient une pratique semblable à celle des cours ayant la même juridiction dans d'autres parties du royaume. M. Blake partage cet avis, et en conséquence, je lui ai remis une copie des règles en question pour lui servir en temps et lieu.

Je ne vois pas que j'aie autre chose à ajouter sur le sujet, si ce n'est que dans mon opinion, cette question peut être en toute sûreté confiée à des mains aussi habiles que celles de M. Blake.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

H. C. ROTHERY.

Au secrétaire de l'Amirauté.



---

---

## RÉPONSE

A une adresse de la Chambre des Communes, en date du 3 avril 1876, demandant toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis, au sujet d'une prétendue violation du traité de Washington.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ETAT,

16 février 1877.

---

---

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL

8 avril 1876.

MONSIEUR,—Conformément à votre ordre de renvoi d'une adresse de la Chambre des Communes, en date du 3 du courant, ci-incluse, demandant la correspondance au sujet de la "prétendue violation du traité de Washington," j'ai l'honneur de vous transmettre, selon le désir du Gouverneur-Général, les documents ci-joints se rapportant à la perception par les douanes des Etats-Unis d'un droit sur les boîtes en fer-blanc contenant du poisson provenant des pêcheries canadiennes.

La correspondance relative à la navigation des navires canadiens sur les canaux des Etats-Unis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

E. G. P. LITTLETON,

*Secrétaire du Gouverneur-Général.*

A L'HONORABLE SECRÉTAIRE D'ETAT

DU CANADA, etc., etc., etc.

14—1

No. 17.

*Le Comte de Dufferin à Sir E. Thornton.*

OTTAWA, 8 avril 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous communiquer, en vous priant d'en faire ce que vous jugerez à propos, un rapport de comité du Conseil Privé et les documents qui l'accompagnent, relativement à la perception par les autorités américaines d'un droit sur les boîtes en ferblanc contenant du poisson provenant des pêcheries canadiennes.

J'ai communiqué ce rapport du Conseil au Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

J'ai l'honneur, etc.,

DUFFERIN.

Au très honorable

Sir E. THORNTON, C.C.B.,  
etc., etc., etc.

No. 13.

*Sir E. Thornton au comte de Dufferin.*

WASHINGTON, 12 avril 1875.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche No. 17 de Votre Excellence, du 8 du courant, me communiquant un rapport de comité du Conseil Privé relativement à la perception par les autorités américaines d'un droit sur les boîtes en ferblanc contenant du poisson provenant des pêcheries canadiennes.

Bien que cela ne soit pas mentionné dans la déclaration du patron de la *Lizzie Dakers*, ou dans la lettre de M. Bournes du 18 février dernier, je présume que le droit de 35 pour cent *ad valorem* fut demandé par le percepteur à Philadelphie, sur les boîtes seulement et non sur le homard qu'elles contenaient; car 25 pour cent est le droit imposé par le tarif sur les articles de ferblanterie, tandis que je ne trouve aucun droit de ce genre prélevable sur le homard, celui-ci étant, suivant ce que j'ai compris, imposé de cinquante cents par cent livres.

Quant à l'impôt sur les boîtes en ferblanc, je ferai de nouvelles recherches, et j'aurai probablement alors une entrevue avec M. Fish à ce sujet; mais, d'après ce que j'ai appris jusqu'aujourd'hui, la règle générale semble être de prélever un impôt sur les vaisseaux, de quelque nature qu'ils soient, qui contiennent des articles francs de droit. Il y a cette différence, toutefois, que ces vaisseaux peuvent servir de nouveau, tandis qu'une fois ouvertes ces boîtes en ferblanc sont d'aucune valeur.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

EDWARD THORNTON.

A Son Excellence

le très honorable

Comte de DUFFERIN, C.P.,  
etc., etc., etc.

No. 15.

*Sir E. Thornton au comte de Dufferin.*

WASHINGTON, 16 avril 1875.

MILORD,—Au sujet de la dépêche No. 17 de Votre Excellence en date du 8 courant, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai cru de mon devoir d'adresser une note à M. Cadwalader, Secrétaire d'Etat intérimaire, lui faisant connaître le refus du percepteur des douanes à Philadelphie d'admettre cinquante caisses de homard en conserve, excepté sur paiement d'un impôt de 35 pour cent *ad valorem*, et lui faisant

remarquer que cette demande me paraissait être une infraction aux dispositions du traité du 8 mai 1871. J'ai aussi appelé son attention sur l'impôt sur les boîtes en ferblanc contenant du poisson de provenance canadienne. Ce droit est prélevé en vertu d'une disposition que l'on trouve à la fin de la 4<sup>e</sup> section d'un Acte du Congrès approuvé le 8 février dernier, dont j'ai l'honneur de vous transmettre une copie.

J'ai fait remarquer à M. Calwalader que cette disposition me semble tout-à-fait opposée à l'esprit du traité de Washington, et que tout en hésitant de croire que cette législation fût particulièrement dirigée contre le poisson importé du Canada et de l'Île du Prince-Edouard, je constate que le poisson seul se trouve frappé de l'impôt sur les boîtes ou les vaisseaux de ferblanc ou d'autres matériaux qui le contiennent.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

EDWARD THORNTON.

A Son Excellence  
le très honorable  
Comte de DUFFERIN, C.P.,  
etc., etc., etc.

No. 88.

*Le comte de Dufferin au comte de Carnarvon.*

OTTAWA, 9 avril 1875.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre, comme renseignement pour Votre Seigneurie, un rapport de comité du Conseil Privé, avec les documents qui l'accompagnent, relativement à la perception par les autorités douanières américaines d'un droit sur les boîtes en ferblanc contenant du poisson de provenance canadienne.

J'ai communiqué ce rapport du Conseil à Sir E. Thornton, ministre de Sa Majesté à Washington.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

DUFFERIN.

Au très honorable  
COMTE DE CARNARVON,  
etc., etc., etc.

No. 124.

*Le comte de Dufferin au comte de Carnarvon.*

OTTAWA, 1er mai 1875.

MILORD,—Dans ma dépêche No. 88, en date du 7 avril, j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie un rapport du Conseil Privé communiqué au ministre de Sa Majesté à Washington, se plaignant de ce que les autorités douanières des Etats-Unis exigent des droits récemment imposés sur les boîtes en ferblanc contenant du poisson de provenance canadienne.

J'ai aujourd'hui l'honneur de vous transmettre un nouveau rapport du Conseil Privé demandant instamment que l'attention du gouvernement des Etats-Unis soit appelée sur ce sujet, et que le pouvoir exécutif soit prié de prendre des mesures nécessaires pour faire enlever l'impôt en question.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

DUFFERIN.

Au très honorable  
COMTE DE CARNARVON,  
etc., etc., etc.

(Dépêche secrète.)

*Le comte de Carnarvon à l'administrateur du gouvernement.*

DOWNING STREET, 11 mai 1875.

MONSIEUR,—Au sujet de la dépêche No. 88 du comte de Dufferin, en date du 7 avril, dont j'ai fait communiquer une copie au Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour votre renseignement, copie d'une dépêche reçue de Sir E. Thornton par le ministère des Affaires Etrangères, concernant le droit prélevé par les Etats-Unis sur les boîtes en ferblanc contenant du poisson de provenance canadienne.

Le gouvernement de Sa Majesté approuve les représentations que Sir E. Thornton a faites au gouvernement des Etats-Unis à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

CARNARVON.

Au très honorable

Sir W. O'G. HALY, C. C. B.

*Sir E. Thornton à M. Cadwalader.*

WASHINGTON, 15 avril 1875.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les faits suivants apportés à ma connaissance par le Gouverneur-Général de la Confédération Canadienne.

Il paraît que la goëlette britannique la *Lizzie Dakers* de St. Jean, Nouveau-Brunswick, appartenant à Thomas G. Bourne, de St. Jean, Nouveau-Brunswick; vers le mois d'octobre dernier, prit à son bord 50 caisses de homards en conserve dans des boîtes en ferblanc, en destination de Philadelphie.

Arrivé à ce port, le patron demanda l'entrée libre de ces marchandises en vertu du traité de Washington.

Le patron rapporte qu'on lui a refusé l'entrée libre de ces marchandises, et que s'étant adressé lui-même au percepteur du port personnellement, il reçut pour réponse qu'elles ne pourraient être entrées que sur paiement d'un droit de trente-cinq pour cent *ad valorem*.

Les marchandises étaient accompagnées d'un certificat régulier du consul des Etats-Unis à St. Jean; mais en conséquence de la décision du percepteur, le patron rembarqua ses cinquante caisses de poisson et les remporta à St. Jean.

Le propriétaire de ces marchandises dit que la perte réelle qu'il fait sur elles, en frais de transport, d'assurance et autres, s'élève à cinquante-deux piastres, sans tenir compte des retards apportés au débit des marchandises et des dépenses encourues à Philadelphie,

Si les faits sont tels que rapportés par le patron de la *Lizzie Dakers*, il me semble que le refus de recevoir les marchandises en question franchises de droits était une infraction au traité du 8 mai 1871 et à l'acte du Congrès du 1er mars 1873, et que le propriétaire de ces marchandises a droit à compensation pour la perte qu'il a éprouvée, et j'ai l'honneur de demander qu'il y ait enquête sur cette affaire.

Le Gouverneur-Général du Canada m'a aussi fait des représentations au sujet d'un impôt prélevé sur les boîtes en ferblanc contenant du homard et autres poissons frais importés du Canada aux Etats-Unis.

Je suppose que cet impôt est en vertu de la disposition qui se lit à la fin de la quatrième section de l'Acte du Congrès du 8 février 1875, qui décrète que les boîtes ou les vaisseaux de ferblanc ou d'autres matériaux contenant du poisson de toute espèce admis en franchise en vertu de toute loi ou de tout traité, dont le contenu ne sera pas de plus d'une pinte, seront soumis à un droit de un centin et demi sur chaque boîte ou vaisseau. Mais vous me permettez de dire que cette disposition me paraît être tout-à-fait contraire à l'esprit de l'article 21 du traité ci-dessus mentionné, qui dit que le poisson de toute espèce sera admis en franchise dans les deux pays.

La boîte en ferblanc qui contient du homard ou autre poisson frais n'est pas de même nature que les autres vaisseaux ou boîtes contenant des articles francs de droits, sur lesquels vaisseaux ou boîtes, tels que dames-jeannes, futailles, barils, etc., un impôt est prélevé ; car une fois vidés ces articles peuvent être vendus et servir encore tandis que les boîtes en ferblanc contenant du poisson sont nécessaires à la conservation de leur contenu, et deviennent sans valeur aussitôt qu'elles sont ouvertes.

J'hésite à croire que cette disposition particulière de l'Acte du Congrès du 8 février 1875 fut particulièrement dirigée contre le poisson en conserve importé du Canada et de l'Ile du Prince-Edouard, qui souffrent de cet impôt, tandis que d'un autre côté aucun droit n'est prélevé au Canada sur les boîtes en ferblanc contenant du poisson importé des Etats-Unis.

J'ose espérer que le gouvernement des Etats-Unis, que je sais animé d'un esprit de libéralité à ce sujet, sera d'accord avec moi, et que des mesures seront au moins prises pendant la prochaine session du Congrès pour abroger la législation en question.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

EDWARD THORNTON.

A l'honorable

JOHN CADWALADER,  
etc., etc., etc.

No. 131.

*Sir E. Thornton, au comte de Derby.*

WASHINGTON, 19 avril 1875.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli copie d'une dépêche que j'ai reçue du Gouverneur-Général du Canada, dans laquelle Son Excellence m'a communiqué un rapport de comité du Conseil Privé du Canada au sujet d'un refus par les autorités douanières américaines de permettre l'importation en franchise de certaines boîtes en ferblanc contenant du homard provenant du Canada, et au sujet de la perception d'un droit sur les boîtes en ferblanc contenant du poisson provenant du Canada.

Je joins aussi à la présente trois copies imprimées d'un Acte du Congrès, adopté à la dernière session du Congrès, et approuvé le 8 février dernier, amendant les lois relatives aux douanes et au revenu de l'Intérieur. La fin de la quatrième section de cet acte porte qu'un droit sera prélevé sur les boîtes en ferblanc contenant du poisson admis en franchise.

D'abord j'ai cru que ce refus d'admettre en franchise le homard apporté par la *Lizzie Dakers* à Philadelphie avait été fait en vertu de cette disposition, car je ne trouvais pas en vertu de quoi ce droit de trente-cinq par cent *ad valorem* pût être exigé sur du homard en conserve ; mais vu que l'arrivée de la *Lizzie Dakers* est antérieure à l'adoption de cet acte, je suppose maintenant que les autorités douanières jugent à propos de considérer les boîtes en ferblanc comme articles de ferblanterie, lesquels sont frappés d'un impôt de 35 pour cent.

J'ai cependant cru devoir adresser une note à M. Cadwalader, Secrétaire d'Etat intérimaire, en l'absence de M. Fish, dans laquelle je représentais qu'on a fait une tentative de prélever un impôt sur le poisson, ce qui constituait une infraction au 21e article du traité du 8 mai 1871.

J'ai aussi fait mes observations, sur la disposition de l'acte du 8 février 1875, frappant d'un impôt les boîtes en ferblanc contenant du poisson franc de droit, laquelle me semble entièrement contraire à l'esprit du traité du 8 mai 1871, car il est naturellement impossible d'importer du poisson de cette sorte sans le renfermer dans ces boîtes en ferblanc, qui ne sont elles-mêmes d'aucune utilité, ni valeur une fois ouvertes.

Votre Seigneurie remarquera que l'acte frappe d'impôt " les boîtes ou vaisseaux en ferblanc ou autres matériaux ;" de sorte que si le principe est admis, il n'y a pas de raison qui empêchera de prélever sur les boîtes en ferblanc, les barils, caques ou tous autres vaisseaux contenant du poisson un impôt de nature à prohiber entièrement l'importation du poisson du Canada, et rendre illusoire les dispositions du traité.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

E. THORNTON.

Au très honorable

COMTE DE DERBY,  
etc., etc., etc.

(No. 25.)

*Le comte de Dufferin à Sir E. Thornton.*

OTTAWA, 2 mai 1875.

MONSIEUR,—Au sujet des dépêches notées à la marge, j'ai l'honneur de vous communiquer, avec celle-ci, pour votre renseignement, copie d'un nouveau rapport de comité du Conseil, au sujet de la perception par les autorités américaines de l'impôt récemment imposé sur les boîtes en ferblanc contenant du poisson provenant du Canada.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

DUFFERIN.

Au très honorable

SIR E. THORNTON, C. C. B.  
etc., etc., etc.

(No. 21.)

*Sir E. Thornton au comte de Dufferin.*

WASHINGTON, 17 mai 1875.

MILORD—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche No. 25 de Votre Excellence, en date du 3 courant, contenant un nouveau rapport du comité du Conseil, au sujet de la perception par les autorités américains de l'impôt récemment imposé sur les boîtes en ferblanc contenant du poisson provenant du Canada.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

EDWARD THORNTON.

Au très honorable

Comte de DUFFERIN, C. P., C. B.,  
etc., etc., etc.

(No. 34.)

*Sir Edward Thornton à Sir W. O'G. Haly.*

WASHINGTON, 21 juin 1875.

MONSIEUR—Au sujet de la dépêche No. 25 du comte de Dufferin, en date du 3 du mois dernier, j'ai l'honneur de mettre sous ce pli, pour le renseignement de Votre Excellence, copie d'une note et des documents y contenus, que m'a adressés M. Cadwallader, en réponse à ma note du 19 avril dernier, relativement au droit imposé sur les boîtes en ferblanc contenant du poisson importé du Canada, et aussi au sujet

des caisses de homard en conserve dont, suivant le patron de la *Lizzie Dakers*, les autorités douanières de Philadelphie ont refusé l'entrée en franchise.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

EDWARD THORNTON.

A Son Excellence le Lieut.-Général,  
Sir W. O'G. HALY, C. C. B.

*M. Cadwalader à Sir E. Thornton.*

WASHINGTON, 19 juin 1875.

MONSIEUR,—Au sujet de votre note du 15 avril dernier, attirant mon attention sur l'imposition d'un droit sur une certaine importation de homard en conserve par la *Lizzie Dakers*, et aussi sur l'imposition d'un droit sur les boîtes contenant du poisson admis en franchise, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu une communication à ce sujet de la part du secrétaire du Trésor auquel une copie de votre lettre a été soumise.

Quant à l'importation particulière de la *Lizzie Dakers*, le secrétaire du Trésor me fait tenir copie d'une lettre qu'il a fait adresser au percepteur des douanes à Philadelphie en date du 3 mai, lui demandant de faire rapport sur l'affaire, ainsi qu'une copie de la réponse du percepteur des douanes.

Une copie de cette correspondance vous est transmise. Vous verrez par la lettre du percepteur quelles sont les considérations sur lesquelles il s'est basé pour ne pas admettre cette importation en franchise. Le secrétaire du Trésor dit à ce sujet que, comme les importations ont été mises en entrepôt et retirées pour être immédiatement exportées, antérieurement à ce rapport, son administration n'a aucun moyen de déterminer aujourd'hui avec certitude si elles étaient ou non admissibles en franchise; et que les faits qui lui sont connus ne lui permettent pas d'exprimer une opinion quant à leur admissibilité en franchise.

Au sujet du droit sur les boîtes en ferblanc imposé par l'acte du 8 février 1875, le secrétaire du Trésor est d'avis qu'il ne lui appartient pas d'exprimer une opinion sur cette législation sans y avoir été invité par le Congrès. Il ajoute que dans un cas de doute, il ne serait pas disposé à interpréter un acte du Congrès de manière à lui faire violer quelque stipulation d'un traité, mais que dans ce cas, les termes de l'acte ne portent aucune ambiguïté, et il considère que la perception d'un droit sur les boîtes en ferblanc contenant du poisson importé en vertu du traité, est autorisée par le dit Acte

J'ai l'honneur d'être, etc.,

JOHN L. CADWALADER.

A l'honorable  
Sir E. THORNTON, C. C. B.,  
Etc., etc., etc.

*M. Hartley au percepteur des Douanes.*

MINISTÈRE DU TRÉSOR,

WASHINGTON, D. C., 3 mai 1875.

MONSIEUR,—Je vous communique sous ce pli un extrait d'une lettre du ministre britannique adressée au ministère d'Etat, en date du 15 du mois dernier, dans laquelle ce personnage dit que l'on prétend que vous avez refusé l'entrée en franchise d'une certaine importation de cinquante caisses de homard en conserve, arrivées sur la goélette *Lizzie Dakers* de St. Jean, Nouveau-Brunswick.

Je vous remercie de m'indiquer sous quel rapport le homard en conserve dont il est question diffère du poisson faisant le sujet de la décision du ministère en date du

10 de juillet 1873 (No. 1622) ; veuillez aussi me dire aussi si vous avez effectivement refusé l'entrée en franchise de cette importation et s'il en est ainsi, quelles étaient vos raisons pour ce faire.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

J. F. HARTLEY,  
*Sous-Secrétaire.*

Au percepteur des Douanes  
à Philadelphie.

*M. Comly à l'honorable G. H. Bristow.*

BUREAU DE LA DOUANE,

PHILADELPHIE, PEN., 8 mai 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 3 du courant (W. F. C.) contenant copie d'un extrait d'une lettre du ministre britannique adressée au ministère d'Etat, en date du 15 du mois dernier, dans laquelle ce personnage dit que l'on prétend que j'ai refusé l'entrée en franchise d'une certaine importation de cinquante caisses de homard en conserve arrivées sur la goëlette *Lizzie Dakers*, de St. Jean, Nouveau-Brunswick ; et je prends la liberté de dire qu'après des recherches sur cette affaire, je ne puis trouver que l'entrée en franchise de ces cinquante caisses de homard ait été refusée pour d'autres causes que celle du fait *supposé* que ces homards étaient *conservés dans l'huile*. Les Statuts Refondus, section 2,506 disent : "Tout huile de poisson, ou poisson de toute espèce, (excepté le poisson des lacs et des rivières de l'intérieur, et excepté le poisson conservé dans l'huile) provenant des pêcheries du Canada ou de l'île du Prince-Edouard, sera admis en franchise dans les Etats-Unis."

Je n'ai aucun doute que le homard en question n'avait pas droit d'entrer en franchise en vertu de la section qui précède, vu qu'ils furent retirés immédiatement pour l'exportation.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

S. J. COMLY

*Percepteur.*

A l'honorable G. A. BRISTOW,  
Secrétaire du Trésor.

Canada, No. 141.

*Le comte de Carnarvon à Sir W. O'G. Halcy.*

DOWNING STREET, 21 juin 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche du comte de Dufferin, No. 124, en date du 1er mai, contenant une minute du Conseil Privé du Canada, demandant que l'attention du gouvernement des Etats-Unis soit appelée sur le fait que les autorités douanières des Etats-Unis perçoivent un droit dernièrement imposé sur les boîtes de ferblanc contenant du poisson provenant des pêcheries canadiennes, et qu'il soit pris des mesures pour faire enlever cet impôt comme étant contraire à l'article 21 du traité de Washington.

Je me suis mis en communication avec le ministre des Affaires Etrangères et je vous adresse sous ce pli copie d'une lettre reçue de lui à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

CARNARVON.

Le très honorable  
SIR W. O'G. HALCY.



*Le ministère des Affaires Etrangères au ministère des Colonies*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 7 juin 1875.

MONSIEUR,—J'ai instruction de la part du comte de Derby d'accuser réception de votre lettre du 28 du mois dernier, contenant une nouvelle dépêche du gouvernement canadien au sujet d'un droit récemment imposé par les Etats-Unis sur les boîtes de ferblanc contenant du poisson admis en franchise, et je dois vous dire, pour le renseignement du comte de Carnarvon, que copies de ces documents ont été envoyées à Sir Edward Thornton, et que ce monsieur a reçu instruction de prendre les mesures qu'il croira à propos pour faire enlever l'impôt en question.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

TENTERDEN.

Au sous-Secrétaire d'Etat,  
Ministère des Colonies.

No. 19.

*Sir W. O'G. Haly à Sir E. Thornton.*

HALIFAX, N.-E., 30 août 1875.

MONSIEUR,—Au sujet de votre dépêche du 21 juin, et de la correspondance antérieurement échangée au sujet du refus du percepteur des douanes à Philadelphie, de permettre l'entrée de certaines caisses de homard en conserve provenant du Canada, si ce n'est sur paiement de l'impôt, j'ai l'honneur, à la demande de mon gouvernement, de vous transmettre copie d'un rapport approuvé du Conseil, contenant copie d'une lettre et d'un affidavit, à l'appui de la réclamation d'indemnité du propriétaire du poisson pour la perte que lui a fait subir le percepteur des douanes.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

WM. O'G. HALY.

Au très honorable  
SIR E. THORNTON, C.C.B.,  
etc., etc., etc.

No. 43.

*Sir E. Thornton à Sir W. O'G. Haly.*

WASHINGTON, 6 septembre 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche (No. 19) de Votre Excellence en date du 30 du mois dernier, me transmettant copie d'un rapport du comité du Conseil Privé du Canada relativement au homard en conserve transporté à Philadelphie sur la *Lizzie Dakers*, et que l'on n'y a pas laissé entrer en franchise.

Je ne me croirais cependant pas justifié de présenter aux Etats-Unis une réclamation d'indemnité à ce sujet, sans en avoir reçu instruction de la part du comte de Derby, auquel j'ai soumis l'affaire.

EDWARD THORNTON.

A Son Excellence le Lieut.-Général  
Sir W. O'G. HALY, C.C.B.,  
etc., etc., etc.

Canada, No. 59.

*Sir W. O'G. Haly au comte de Carnarvon.*

HALIFAX, N. E., 14 septembre 1875.

MILORD,—Au sujet de la correspondance notée à la marge, relativement au refus des autorités douanières des Etats-Unis à Philadelphie d'admettre en franchise du poisson provenant des pêcheries canadiennes, j'ai l'honneur de vous transmettre pour votre renseignement copie d'un nouveau rapport du Conseil Privé du Canada, présentant de la part du propriétaire du poisson une réclamation d'indemnité pour la perte qu'il a subie.

Copie de cette minute a été communiquée au ministre de Sa Majesté à Washington, et je mets sous ce pli, une copie de la réponse que j'ai reçue de Sir E. Thornton.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

W. O'G. HALY.

Au très-honorable

Comte de CARNARVON.

Canada, No. 246.

*Le comte de Carnarvon au comte de Dufferin.*

DOWNING STREET, 16 octobre 1875.

MILORD,—Au sujet de la dépêche No. 59, de Sir W. Haly, en date du 14 septembre, j'ai l'honneur de vous transmettre pour votre renseignement et pour celui de votre gouvernement, copie d'une dépêche que le comte de Derby a adressée à Sir E. Thornton, lui donnant instruction de s'assurer si le gouvernement des Etats-Unis serait préparé à donner une compensation au propriétaire du homard en conserve expédié à Philadelphie à bord de la *Lizzie Dakers*, et sur lequel on a voulu faire payer un impôt.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

CARNARVON.

Au Gouverneur-Général.

le très honorable

Comte de DUFFERIN, C.P., C.C.B.

No. 202.

*Le Ministère des Affaires Etrangères à Sir E. Thornton,*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES,

12 octobre 1875.

MONSIEUR,—J'ai pris en considération votre dépêche No. 248, du 6 du mois dernier, qui m'a été communiquée par le Secrétaire d'Etat pour les Colonies, dans laquelle vous me transmettiez une note du gouvernement canadien, au sujet de la demande faite par la douane américaine du paiement d'un impôt sur le homard en conserve transporté à bord de la *Lizzie Dakers*; et je dois vous demander de vous assurer si le gouvernement américain serait préparé à donner une compensation au propriétaire du homard en conserve ainsi expédié à Philadelphie, pour la perte qu'il a subie en conséquence de cette demande d'impôt.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

DERBY.

A l'honorable

Sir E. THORNTON, C.C.B.

No. 53.

*Sir E. Thornton au comte de Dufferin.*

WASHINGTON, 18 novembre 1875.

MILORD,—Au sujet de la dépêche No. 19, de Sir William O'G. Haly, du 30 août dernier, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que j'ai transmis copie de cette dépêche et des documents qu'elle contenait à Lord Derby, le priant de me faire savoir si je devais présenter au gouvernement des États-Unis une demande de compensation pour le propriétaire du homard en conserve transporté à Philadelphie, sur la *Lizzie Dakers*, l'année dernière et auquel on a refusé l'entrée en franchise.

Sa Seigneurie m'a donné instruction de faire au gouvernement des États-Unis une représentation à ce sujet, ce que je fis le 30 du mois dernier, et j'ai aujourd'hui l'honneur de transmettre à Votre Excellence pour son renseignement, copie d'une note que j'ai reçu de M. Fish, relativement à cette affaire, ainsi que des documents qu'elle contenait.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

EDWARD THORNTON.

Son Excellence

Le très honorable

COMTE DE DUFFERIN, C.P., C.C.B.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

WASHINGTON, 17 novembre 1875.

MONSIEUR,—Au sujet de votre nouvelle note du 30 du mois dernier, relativement à l'importation de certaines caisses de homard sur le navire britannique *Lizzie Dakers*, dans le port de Philadelphie, en 1874, j'ai aujourd'hui l'honneur de vous adresser sous ce pli, pour votre renseignement, copie d'une lettre, du 12 du courant, sur le sujet, venant du Secrétaire du Trésor à qui a été communiquée votre note.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

HAMILTON FISH.

Au très honorable,

SIR EDWARD THORNTON, C.C.B.

MINISTÈRE DU TRÉSOR, 12 novembre 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la note du Secrétaire d'État intérimaire, en date du 2 courant, me communiquant copie d'une note à vous adressée par le ministre britannique, et des documents y contenus, relativement à l'importation de certaines caisses de homard sur le navire britannique *Lizzie Dakers*, dans le port de Philadelphie, en 1874.

Il paraît, d'après les documents que nous avons à ce sujet dans ce ministère, que le percepteur des douanes à Philadelphie refusa l'entrée de cette importation, en franchise, parce que le homard était supposé être préparé à l'huile, ce qui, dans le cas où ce serait vrai, priverait cette marchandise du droit d'exemption d'impôt stipulé dans le traité de Washington, lequel ne permet qu'à certaines exceptions près, l'entrée en franchise du poisson provenant des pêcheries canadiennes.

Il paraît encore qu'en conséquence de ce refus du percepteur, le propriétaire du homard remporta ce homard au Canada, en faisant une déclaration en entrepôt pour une exportation immédiate, et conséquemment sans qu'il y eût aucun examen de nature à constater si le poisson était réellement préparé à l'huile.

On produit aujourd'hui des témoignages pour prouver que le homard en question, n'était pas préparé à l'huile et avait droit d'être admis en franchise, et le propriétaire canadien présente une réclamation pour dommages qu'il prétend avoir subis en raison.

du refus de laisser entrer sa marchandise en franchise, et du droit qu'il a, croyait-il, de les exporter de nouveau.

En réponse, je dois dire qu'il serait peut-être suffisant pour moi, en ce qui regarde mon ministère, de dire que vu les circonstances, le secrétaire du Trésor n'a pas juridiction dans cette réclamation; premièrement, parce qu'elle se base sur des dommages circonstanciés ou d'après l'équité, et en second lieu, parce que, lors même qu'il pourrait reconnaître la réclamation et fixer la somme à accorder, il n'existe aucun fonds sur lesquels il pourrait en faire imputer le paiement.

Je ferais peut-être bien, cependant, d'ajouter pour le renseignement du réclamant que suivant ce que nous connaissons ici, il n'y a eu d'exercé aucune compulsion qui l'empêchât d'exercer son droit de faire une déclaration d'entrée en entrepôt ou pour consommation, et de faire faire un examen de sa marchandise, qui constatât la véritable nature de son importation, ou lui permit de porter la question devant le ministre au moyen d'un protêt ou d'un appel.

Il paraît donc que le réclamant a adopté une alternative de son choix, chose qu'il peut avoir faite en ignorance de ses droits il est vrai, mais qui ne lui laisse aucun moyen de faire valoir sa réclamation, laquelle, y eût-il droit, ne pourrait lui être accordée que par un acte spécial du Congrès.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

B. H. BRISTOW,  
*Secrétaire.*

A l'honorable HAMILTON FISH,  
Secrétaire d'Etat,  
Washington, D. C.

No. 33.

*Le comte de Dufferin à Sir E. Thornton.*

OTTAWA, 22 novembre 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 53, en date du 18 courant, me transmettant copie d'une lettre que vous avez reçue du Secrétaire des Etats-Unis, ainsi que des documents qu'elle contenait, en réponse à votre demande au gouvernement des Etats-Unis d'accorder une compensation au propriétaire du homard en conserve transporté à Philadelphie l'année dernière à bord de la *Lizzie Dakers*.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

DUFFERIN.

Sir E. THORNTON.

No. 162.

*Le comte de Dufferin au comte de Carnarvon.*

OTTAWA, 24 novembre 1875.

MILORD,—Au sujet de la dépêche de Sir W. O'G. Haly, No. 59, en date du 14 septembre, et de la réponse de Votre Seigneurie, No. 246, en date du 16 octobre, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour votre renseignement, copie d'une dépêche que j'ai reçue du ministre de Sa Majesté à Washington, me transmettant copies d'une note qu'il a reçue du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis et des documents y contenus, en réponse à une demande faite par Sir E. Thornton au gouvernement des Etats-Unis d'accorder une compensation au propriétaire du homard en conserve transporté à Philadelphie l'année dernière à bord de la *Lizzie Dakers*, et auquel l'entrée en franchise a été refusée par les autorités douanières de ce port.

J'ai l'honneur d'être.

DUFFERIN.

Au très honorable  
Comte de CARNARVON, etc., etc., etc.

Canada, secret.

*Le comte de Carnarvon au comte de Dufferin.*

DOWNING STREET 22 février 1876.

MILORD,—Au sujet de votre dépêche No. 162, en date du 24 novembre, et de la correspondance antérieure sur la question, je vous transmets pour votre renseignement, copie d'une dépêche du ministre de Sa Majesté à Washington rapportant une nouvelle entrevue avec le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, relativement à l'imposition d'un droit sur les boîtes de ferblanc contenant du poisson de provenance canadienne, contrairement à l'article 21 du traité de Washington de 1871.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

CARNARVON.

Au Gouverneur-Général,  
Le très honorable,  
Comte de DUFFERIN, C.P., C.C.B.

No. 18.

*Sir E. Thornton au comte de Derby.*

WASHINGTON, 24 janvier 1876.

MILORD,—Au sujet de la dépêche de Votre Seigneurie No. 263, en date du 28 du mois dernier, j'ai l'honneur de vous informer que plus d'une fois j'ai démontré à M. Fish la justice qu'il y aurait à amender le tarif du 8 février 1873, quant à ce qui concerne l'impôt sur les boîtes en ferblanc contenant du poisson importé du Canada, considérant qu'il est en violation de l'article 21 du traité du 8 mai 1871. M. Fish, admettant que l'impôt en question est opposé à l'esprit sinon à la lettre du traité, m'avait promis de tâcher d'obtenir l'abrogation de cette disposition de la loi dès que se réunirait le Congrès.

Ces jours-ci, j'ai rappelé à M. Fish sa promesse. Il s'est excusé de ne pas encore avoir fait de démarches à ce sujet, ayant été plus que d'ordinaire occupé par la multitude de documents demandés par la nouvelle Chambre des Représentants; mais il m'a assuré qu'il se fera un devoir d'appeler sur ce sujet, à une prochaine occasion, l'attention du président du comité des voies et moyens.

Votre Seigneurie sait, cependant, que telle que la Chambre des Représentants est actuellement constituée, il est difficile de l'engager à s'occuper des représentations de l'exécutif; et elle n'est pas non plus très disposée à rectifier les erreurs commises par la Chambre précédente, dont la majorité était du parti opposé à celui de la Chambre actuelle.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

EDWARD THORNTON.

Au COMTE DE DERBY,  
etc., etc., etc.

---

---

## RAPPORT.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil le 24 novembre 1876.

Le comité du Conseil Privé s'est rendu compte des longs et graves retards survenus dans l'organisation de la commission qui aurait dû se réunir à Halifax pour examiner certains articles du Traité de Washington.

Le peuple canadien est sous l'impression qu'il a droit à une réclamation très substantielle pour compensation en vertu des articles XVIII et XXXIII du Traité de Washington.

Ce traité porte la date du 8 mai 1871; les articles relatifs aux pêcheries, qui avaient été réservés pour l'approbation du Parlement du Canada, furent mis formellement en opération le 1er juillet 1873, et en attendant les citoyens des Etats-Unis furent admis sur nos côtes au commencement de la saison de pêche de cette année-là; ils ont donc virtuellement joui de privilèges de pêche mutuels et d'autres avantages collatéraux, pendant une période de quatre années.

Les articles vingt-deux et vingt-trois stipulent que la différence de valeur entre certaines concessions réciproques faites au sujet des pêcheries serait déterminées par des commissaires nommés par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis respectivement. De la part du gouvernement de Sa Majesté des mesures ont été prises pour organiser la Commission, aussitôt après que le Parlement canadien et le Congrès des Etats-Unis eurent fait la législation nécessaire pour cet objet.

Vers le milieu de l'été de 1875 le commissaire britannique fut nommé, et dans le cours de l'automne un agent fut envoyé en ce pays par le gouvernement de Sa Majesté pour assister à la Commission, mais repartit pour l'Angleterre la même année.

Il revint à Halifax au commencement de l'été de 1876 pour assister aux séances de la Commission, puis retourna encore une fois en Angleterre.

Des avocats furent aussi retenus et les préparatifs déjà commencés furent terminés pour en arriver à un prompt règlement.

Bien que des négociations prolongées aient eu lieu entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis, et bien que le gouvernement canadien ait souvent insisté sur la nécessité de résoudre cette question en la manière ainsi solennellement spécifiée dans une convention internationale, le gouvernement des Etats-Unis ne paraît avoir rien fait pour organiser la Commission convenue à Washington en 1871; plusieurs années se sont maintenant écoulées, pendant lesquelles des citoyens des Etats-Unis sont venus librement sur nos côtes et se sont prévalus des avantages garantis par ces articles, sans remplir la principale condition à laquelle cette liberté est accordée.

En conséquence le comité est d'avis que le gouvernement de Sa Majesté soit prié d'attirer l'attention du gouvernement des Etats-Unis sur les retards survenus, par la non-coopération de ce gouvernement, dans l'organisation de la Commission, et d'inviter le gouvernement des Etats-Unis à exécuter promptement les termes des dits articles du Traité de Washington.

Copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,  
Greffier du Conseil Privé,  
Canada.

Canada, }  
No. 18. }

*Le comte de Carnarvon au comte de Dufferin.*

DOWNING STREET, 15 janvier 1877.

MILORD,—J'ai remis au secrétaire d'Etat des affaires étrangères la dépêche de Votre Seigneurie, No. 259, du 27 novembre dernier, dans laquelle vous transmettiez un rapport du Conseil Privé demandant de nouveau que le gouvernement de Sa Majesté prenne des mesures pour que la Commission des pêcheries devant siéger à Halifax soit organisée sans plus de retard.

Je vous transmets, pour votre information et pour la communiquer à votre gouvernement, copie de la réponse que j'ai reçue du Bureau des Affaires Étrangères et qui fait connaître les démarches faites à ce sujet.

J'ai, etc.,

CARNARVON.

Gouverneur-Général

Le Très-Honorable

Comte de DUFFERIN, C. P., G. C. M., C. C. B.

Etc., etc., etc.

*Le Ministre des Affaires Étrangères au Ministre des Colonies.*

BUREAU DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 5 janvier 1877.

MONSIEUR,—J'ai reçu et mis entre les mains du comte de Derby votre lettre du 14 du mois dernier et qui contient une résolution adoptée par le Conseil Privé du Canada demandant que l'attention du gouvernement des États-Unis soit saisie des délais survenus dans l'organisation de la Commission des pêcheries devant siéger à Halifax.

Le comte de Carnarvon sait déjà, par la correspondance échangée entre ce département et le Bureau des Colonies, que le gouvernement de Sa Majesté comprend, pleinement la nécessité de résoudre une question aussi importante pour la confédération du Canada, et, afin que Sa Seigneurie puisse montrer au gouvernement colonial que ses intérêts n'ont été négligés en aucune manière, le comte de Derby m'a autorisé à saisir cette occasion pour récapituler la marche des négociations qui ont été faites dans le but d'organiser la Commission stipulée par le Traité de Washington.

L'acte nécessaire pour permettre aux citoyens des États-Unis de se prévaloir du libre accès aux pêcheries des côtes de l'Amérique Britannique du Nord fut sanctionné le 25 février 1873, et une proclamation portant la date de " Washington 7 juin " fixa le 1er juillet comme le jour où les articles du Traité de Washington concernant les pêcheries devaient être mis à effet.

Le 11 juillet de la même année M. Rothery fut nommé agent de Sa Majesté près la Commission de Halifax, et immédiatement des mesures furent prises pour nommer le troisième commissaire en rapport avec le gouvernement des États-Unis.

Vers le même temps M. Rothery se rendit au Canada pour se consulter avec les autorités coloniales sur les arrangements préparatoires à prendre pour la réunion de la Commission, et, après avoir passé quelque temps en ce pays, se rendit, avec l'approbation du gouvernement canadien, à Washington pour y régler, si possible, la question des pêcheries par un autre moyen que celui de la Commission. La forme que les négociations prirent par la suite fut celle d'un renouvellement du Traité de Réciprocité, et, afin que les intérêts coloniaux fussent bien représentés dans la préparation d'un traité de ce genre, l'honorable George Brown fut nommé plénipotentiaire, conjointement avec Sir E. Thornton, pour conduire les négociations qui se firent dans ce but à Washington cette année-là.

Toutefois le traité, sur lequel les plénipotentiaires s'entendirent subséquemment, fut rejeté par le Sénat des Etats-Unis le 3 février 1875 ; et le gouvernement de Sa Majesté qui, dans le cas où le traité échouerait, s'était réservé le droit d'en revenir à la Commission de Halifax, fit immédiatement des démarches pour insister auprès de celui des Etats-Unis afin que la Commission fût instituée sans retard. Après quelques communications préliminaires avec le Gouverneur-Général du Canada, dans le but de consulter les désirs de ce pays, Sir Alexander Galt fut nommé commissaire britannique, et M. F. C. Ford agent de la Grande-Bretagne, le 27 août 1875.

M. Ford se rendit au Canada au mois de septembre de cette même année, afin de s'entendre avec les autorités canadiennes sur la forme dans laquelle la " cause " du gouvernement de Sa Majesté pourrait être présentée le plus avantageusement aux commissaires ; et ce n'est qu'après un second voyage de M. Ford au Canada dans le cours de l'été dernier, qu'au mois de novembre 1876 le gouvernement de Sa Majesté reçut l'assentiment formel du gouvernement canadien à la cause telle qu'elle est aujourd'hui rédigée.

Lord Derby espère que le comte de Carnarvon profitera de cette occasion pour prier Son Excellence le Gouverneur-Général d'exprimer au gouvernement du Canada la satisfaction avec laquelle le gouvernement de Sa Majesté a appris la manière cordiale dont les autorités canadiennes ont co-opéré avec M. Ford à la préparation de la cause, ainsi que les mesures actives et énergiques qu'elles ont adoptées pour faire tous les arrangements nécessaires à la réunion de la Commission.

De son côté, le gouvernement impérial a pris tous les moyens nécessaires pour assurer un heureux résultat, en étudiant mûrement et en disposant soigneusement les points qui pourrait en être soumis à la Commission. Depuis que le Sénat des Etats-Unis a rejeté le Traité de Réciprocité au mois de février 1875, le gouvernement de Sa Majesté n'a pas cessé de démontrer au gouvernement des Etats-Unis la nécessité de prendre des arrangements immédiats pour bien constituer la Commission par la nomination d'un commissaire et d'un agent des Etats-Unis, et par la convention ou une note identique adressée au gouvernement autrichien le priant de faire nommer un troisième commissaire par l'ambassadeur d'Autriche à Londres, en la manière prescrite par le traité. Des instructions dans ce sens ont été maintes fois envoyées au ministre de Sa Majesté à Washington, et, au moment où votre lettre du 14 du mois dernier est arrivée, Lord Derby, nonobstant l'urgence des affaires continentales, était à étudier la forme d'une nouvelle et sérieuse représentation au gouvernement des Etats-Unis au sujet de la Commission de Halifax, et dès que prête, cette note sera de suite expédiée au ministre de Sa Majesté à Washington.

Si les ardens efforts qui ont été faits par le gouvernement de Sa Majesté pour protéger les justes droits des sujets coloniaux de Sa Majesté sous ce rapport n'ont pas obtenu un succès complet, Lord Derby a du moins la confiance que le gouvernement du Canada reconnaîtra le désir sincère que le gouvernement impérial a témoigné d'en arriver à résoudre la question des pêcheries, et Sa Seigneurie espère que les représentations que Sir E. Thornton va recevoir instruction de faire auront l'effet de prévenir les obstacles qui pourraient être élevés par le gouvernement des Etats-Unis contre la prompte organisation de la Commission en la manière prescrite par le Traité de Washington.

En terminant, je dois suggérer que, si le comte de Carnarvon n'y voit pas d'objection, une dépêche soit adressée à Son Excellence le Gouverneur-Général dans le sens des observations que cette lettre contient, avec instruction d'en communiquer la substance à son gouvernement.

Je suis, etc.,

TENTERDEN.

Au Sous-secrétaire d'Etat,  
Bureau des Colonies.



(No. 14.)

## RÉPONSE

A une ADRESSE du SÉNAT datée le 21 mars 1877, demandant copie de la correspondance échangée au sujet de l'article XX du traité de Washington.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

*Secrétaire d'Etat.*

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

Ottawa, 5 avril 1877.

[ Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.]